



Faculté de Droit et de Science politique



Centre d'études et de recherches d'histoire des
idées et des institutions politiques

Penser la République

Les travaux de la loge

Les Arts et l'Amitié à Aix-en-Provence

de 1870 à 1940

Thèse pour le Doctorat en Droit
Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} juillet 2017 par

Jérôme PASCHAL

Sous la direction de
Jean-Philippe AGRESTI

Composition du jury

Jean-Philippe AGRESTI, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Eric GASPARINI, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Antoine LECA, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Virginie LEMONNIER-LESAGE, Professeur des Universités, Université de Bourgogne

Marc ORTOLANI, Professeur des Universités, Université Nice Sophia Antipolis

François QUASTANA, Professeur des Universités, Université de Lille



Faculté de Droit et de Science politique



Centre d'études et de recherches d'histoire des
idées et des institutions politiques

Penser la République

Les travaux de la loge

Les Arts et l'Amitié à Aix-en-Provence

de 1870 à 1940

Thèse pour le Doctorat en XXX
Présentée et soutenue publiquement le XX juillet 2017 par

Jérôme PASCHAL

Sous la direction de
Jean-Philippe AGRESTI

Composition du jury

Jean-Philippe AGRESTI, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Eric GASPARINI, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Antoine LECA, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université

Virginie LEMONNIER-LESAGE, Professeur des Universités, Université de Bourgogne

Marc ORTOLANI, Professeur des Universités, Université Nice Sophia Antipolis

François QUASTANA, Professeur des Universités, Université de Lille

A Anne et Céleste

« Je n'ai pas appris à croire que le titre de père
de famille dispensât un honnête homme
d'épreuves réservées seulement à
l'indépendance de la jeunesse »¹.

Mes remerciements à mes parents qui m'ont transmis la culture en héritage, à Mic.: Clém.:
V.:M.:R.:C.:, à mon regretté G.:L.:P.:
A tous les hommes de bonne volonté qui sont chers à mon Cœur et à ma Raison

¹ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, juillet 1830, cité page 88, dans la présentation de Jean Lebrun, Perrin, Paris, février 2017

Sommaire

Introduction-----

Chapitre préliminaire : la quête d'une légitimité historique et politique -----

Première partie – La construction d'une loge républicaine de 1870 à 1905 -----

Titre 1 – La place de la loge aixoise du Grand Orient-----

Chapitre 1 – La régénération d'un vieil atelier provincial -----

Chapitre 2 – L'intégration de la loge au sein d'une obédience fédérale et républicaine---

Titre 2 – La question religieuse au temps de l'anticléricisme-----

Chapitre 1 – L'opposition frontale -----

Chapitre 2 – La formalisation de la rupture par le convent de 1877-----

Deuxième partie – La défense des principes républicains de 1905 à 1940 -----

Titre 1 – Entre questions religieuse et sociale, le renversement des priorités -----

Chapitre 1 – La question religieuse modernisée-----

Chapitre 2 – La question sociale aux prémices du XX^e siècle -----

Chapitre 3 – La rupture de la grande guerre, 1914, un avant, un après -----

Titre 2 – Le monde nouveau de l'après-guerre : la Franc-maçonnerie face aux idéologies -

Chapitre 1 – Les bouleversements -----

Chapitre 2 – Chronique d'une institution isolée et impuissante face à un abîme annoncé

Conclusion-----

Introduction

Une loge maçonnique est étudiée comme reflet et acteur des mutations sociales, politiques et religieuses de la Troisième République à Aix-en-Provence.

A travers le prisme de l'atelier « Les Arts et l'Amitié », « AAA », nous verrons l'itinéraire d'une association d'hommes, durant sept décennies, en province, que nous pensons constituer un exemple révélateur de ce que fût la franc-maçonnerie durant cette période donnée.

La vie d'un atelier s'inscrit dans une démarche sinusoïdale, dans le temps cyclique, de mort et de renaissance, cher aux grecs anciens².

Une loge³ vit dans la cité. Elle traverse le temps avec son histoire intérieure qui aura des effets sur la ville, un peu⁴ ; et elle est, elle-même, beaucoup influencée par l'histoire générale. Les francs-maçons se veulent éclairés, ce qui confirme bien qu'ils se situent au même point chronologique que leurs concitoyens avec lesquels ils partagent les mêmes préjugés, les mêmes croyances, les mêmes préoccupations.

La certitude d'être une avant-garde constituerait en soi une erreur puisqu'il s'agit d'une affirmation dogmatique. Or, l'adogmatisme est le pilier de la maçonnerie française⁵.

Mais l'absence de dogme n'est pas suffisante en elle-même si elle n'amène pas à s'interroger sur la société au sein de laquelle l'homme vit, dans le souci de l'améliorer.

Parallèlement, prétendre apporter à la cité suppose que l'individu ait déjà recherché à travailler à son épanouissement individuel. Et tous ne sont pas vertueux⁶. Ces deux conceptions, sociales et personnelles, plus ou moins marquées selon les loges, rites ou obédiences, constituent un ensemble qui avec l'adogmatisme forme un tout.

L'atelier objet de l'étude est dénommé : « Les Arts et l'Amitié » depuis la date du 18 juin 1810⁷ qui reprend « l'Amitié » loge, dont elle est issue. Nous savons par tradition que les « Arts » en question sont ceux dits libéraux⁸ mais la cause de l'adjonction de ce second terme nous est inconnue, elle confère en revanche sa spécificité à cet atelier qui est le seul à porter un tel nom. Il constitue de nos jours une des composantes de la maçonnerie aixoise, sans être primus inter pares.

² Aión signifie : destinée, génération, éternité

³ Loge ou atelier : les deux termes seront employés indifféremment, est le groupe de base de la maçonnerie, caractérisé par un titre distinctif, un numéro d'ordre (80 pour AAA) et un orient, c'est-à-dire la commune du lieu de réunion, ici Aix-en-Provence. Il s'agit d'une association, conforme aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, elle-même membre d'une obédience, le Grand Orient de France, qui lui confère sa régularité, id est sa conformité envers un rite reconnu, en l'espèce le Rite Français

⁴ Guillaume Pierre, *La franc-maçonnerie à Reims : 1740-2000*, sous la direction de Patrick Demouy, Reims, 2002 : sur l'évolution des contextes et donc des formes d'action sociopolitiques, un travail de micro histoire à l'échelle d'une cité

⁵ « Sapere aude » : Ose savoir, Horace (Épîtres, I, 2, 40)

⁶ Choisy Maryse, *Un mois chez les filles*, Stock, Paris, mai 2015, page 183. « Je me demande encore pourquoi cet honnête homme, voulant se faire un piédestal de l'immoralité pour affirmer sa moralité employait des procédés si malhonnêtes...de ces auteurs qui se targuent d'honnêteté, de tant d'honnêteté qu'ils en ont à revendre et la commercialise »

⁷ Soit près de quarante ans après sa première fondation

⁸ Les arts libéraux se distinguent des arts serviles et des beaux arts, ils sont décrits dans l'œuvre de Martianus Capella, V^e siècle. Cassiodore au siècle suivant leur a donné leur structure en développant le trivium qui regroupe les disciplines littéraires : la grammaire ; la rhétorique ; la dialectique. Boece définit le quadrivium qui regroupe les disciplines scientifiques : l'arithmétique ; la musique ; l'astronomie ; la géométrie

Notre travail est chronologiquement bordé par les travaux de Madame Christiane Derobert-Ratel, « Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871 »⁹, et celui de notre défunt ami Jean-Claude Pouzet¹⁰ « La résistance mosaïque¹¹ ». Il s'agit autant d'une histoire événementielle que centrée sur le temps long braudélien¹² des mentalités, des mutations sociales et économiques.

La présente étude porte sur une institution id est une structure d'origine coutumière ou légale, faite d'un ensemble de règles tourné vers une fin, et qui participe à l'organisation de la société ou de l'État. La loge choisie est supposée être le reflet d'une part de la franc-maçonnerie française et aixoise, ce pour son ancienneté et sa continuité d'autre part, son existence actuelle toujours. Il s'agit aussi d'un atelier banal situé dans une sous-préfecture de province, ce qui pour nous est le garant de sa représentativité.

Pourtant ce travail ne serait naturellement pas entrepris si nous ne croyons pas à l'importance de notre sujet. Or les principaux ouvrages¹³ relatifs à la ville d'Aix¹⁴ omettent systématiquement la place de la franc-maçonnerie et donc, ici, de la loge les « Arts et l'Amitié ». La Libération de la Cité célébrée en 2014 ne rappelle pas les frères Plantier et Schuller, et leur rôle éminent alors¹⁵. L'action et la marque des frères ne sont donc pas reconnues¹⁶, ce que confirme l'érection du monument Zola¹⁷, œuvre directe des francs-maçons qui ne sont même pas mentionnés¹⁸.

Qui sait que la brasserie du Palais abritait les tenues des frères au XIX^e siècle car tenue par un initié, elle disposait d'une salle à part et pratique, ainsi que d'une sortie discrète rue Chastel¹⁹ ?

Qui sait que l'assassin du marquis d'Albertas, lequel donnât son nom à la plus belle place de la ville, fût longtemps conservé momifié dans le cabinet de réflexion ?

Qui sait que les statues de Portalis et Siméon sont à l'ordre maçonnique devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence²⁰ ?

⁹ Madame Derobert-Ratel Christiane, *Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Edisud, Aix, 1987, Ouvrage publié avec le concours du Centre national des lettres

¹⁰ Pouzet Jean-Claude, *La Résistance mosaïque. Histoire de la Résistance et des résistants du pays d'Aix 1939-1945*, Jeanne Laffitte, Marseille, 1999

¹¹ Référence discrète à la maçonnerie par le biais du pavé mosaïque. Pavage en damier noir et blanc qui recouvre le sol des temples maçonniques permanents, il symbolise la dualité, l'harmonie et l'équilibre.

¹² Braudel Fernand Paul Achille, né le 24 août 1902 à Luméville-en-Ornois, décédé le 27 novembre 1985 à Cluses Historien convaincu de l'unicité des sciences humaines. L'étagement des temporalités, la longue durée, la civilisation matérielle sont des prismes à travers lesquels observer le monde et dépasser l'histoire traditionnelle en ouvrant sur des sciences telles que la géographie, l'économie et la sociologie ; nous nous attacherons donc aux mutations sectorielles

¹³ Bouyala d'Arnaud, *Evocation du vieil Aix-en-Provence*, Editions de Minuit, Paris, 1964, chapitre III : entre la place des Prêcheurs et le boulevard extérieur, page 165

¹⁴ Schlogel Gilbert, sous la direction de, comité de rédaction Louis André, Albert Giraud, Alban d'Hauthuille, Jean-Luc Kieffer, Henry de Lander, Jean de Rougemont, Maurice Bernard, Maurice Wolkowitsch : *Deux siècles d'Aix-en-Provence, 1808-2008*, Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence, MG Imprimerie, 2^e trimestre 2008

¹⁵ Ely Henry, Photos, Aix, *La seconde et le siècle*, 4 générations de photographes (1888-1995), Imprimerie Paul Roubaud, Aix, 1995, pages 224 à 233, alors que l'ouvrage du frère Jean-Claude Pouzet, ancien vénérable de l'atelier, *La résistance mosaïque* est à juste titre cité à plusieurs reprises

¹⁶ Chabert Martine et Pierre-Jean, *Aix-en-Provence au XIX^e siècle, chroniques et faits divers du Mémorial d'Aix de 1837 à 1871*, Edisud, Aix, 1983 : sur la vie aixoise au quotidien

¹⁷ Michelard Max président de l'Académie d'Aix, Kieffer Jean-Luc, Bernard Maurice, Lecomte Jean-Jacques, de la Roncière Charles, Roux Jean-Marie, Jouishomme Bernard, Guyot de Lombardon Chantal, Terlay Bernard *Aix au temps de Paul Arbaud*, imprimerie CCI à Marseille, dépôt légal, octobre 2012, Charles de la Roncière, p. 59, la vie religieuse

¹⁸ André Louis, in : *Deux siècles d'Aix-en-Provence*, Opus citatum, page 204 le monument à Emile Zola

¹⁹ Le quartier des maisons closes n'était point éloigné de cette seconde sortie

²⁰ Collectif : Mémorial de la faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille, *Six siècles de droit à Aix, 1409-2009*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Aix, 15 septembre 2009, Jean-Philippe Agresti, Pierre Bonassies, Rémy Burget, André Cerati, Noël Coulet, Christiane Derobert Ratel, Michel Ganzin, Eric Gasparini, Raymond Gassin, Jean-

Le silence règne tant sur la grande histoire que sur la petite.

La réponse qui vient immédiatement à l'esprit quant à cette carence ou discrétion est bien sûr le secret maçonnique. Comment reprocher à d'autres institutions de ne pas citer un établissement dont la règle première est celle du silence ? Et pourtant, le secret maçonnique s'entend de deux manières différentes, d'une part, quant à la méthode vécue de l'initiation²¹ personnelle qui ne peut être que transmise car fondée sur la peur qui est traitée par la démarche initiatique²² Et d'autre part, quant à l'appartenance d'un tiers qui ne peut être dévoilée²³. Néanmoins cette remarque doit être relativisée par les deux observations suivantes, le secret a toujours été très relatif pour ne pas dire de polichinelle, et la position clairement affirmée par l'obédience du Grand Orient de France est celle de l'extériorisation, c'est-à-dire une présentation de l'action et de la réflexion des frères pour une mise en valeur de leurs travaux sachant qu'en toutes hypothèses les rituels²⁴ sont disponibles sur internet et que les appartenances ne sont hélas dévoilées qu'à l'occasion de scandales sporadiques et fort heureusement en général sans lien aucun avec la démarche initiatique et l'institution. Les francs-maçons, enfin, aspirent à l'universalité²⁵.

Qu'est-ce que la maçonnerie, c'est la préférence du gouvernement des hommes à l'administration des choses. Cela demande réflexion et éthique, et non pas seulement morale car l'on reconnaît l'indigence d'une pensée à son incapacité à traiter un problème autrement que dans un strict cadre moral.

Nul secret révélé, mais un éclairage que nous espérons utile sur une des composantes de la vie de la ville d'Aix-en-Provence²⁶ à travers l'un de ses établissements séculaires. Nous recherchons enfin la présence du passé dans le présent, par le biais des mémoires à l'instar de Pierre Nora, en n'omettant pas les oublis de ces mémoires qui nous paraissent également révélateurs.

L'histoire de la loge « Les Arts et l'Amitié » avant la troisième République

La loge « Les Arts et l'Amitié²⁷ » fondée le 23 février 1772 est le plus ancien atelier maçonnique d'Aix-en-Provence existant encore. Elle est depuis l'origine de celui-ci affiliée au Grand Orient de France²⁸. Tout au long de ses 240 ans d'existence²⁹, « AAA » est un exemple typique de l'évolution sociologique de la franc-maçonnerie française : la loge

Louis Gazzaniga, Richard Ghevontian, Marie-Clotilde Hubert, Dominique Jacobi, Antoine Leca, Jacques Mestre, Jean-Louis Mestre, Jean-Louis Mouralis, Jean-Yves Naudet, Joël-Benoît d'Onorio, Gilbert Orsoni, Marc Pena, Loïc Philip, Xavier Philippe, Joseph Pini, François Quastanada, Caroline Regard, Laurent Reverso, André Roux, Ahmed Slimani, Pierre Taurou, article sur une famille de juristes les Siméon, p. 160

²¹ Béresniak Daniel, *La légende d'Hiram et les initiations traditionnelles* Detrad, Paris, 2008, page 13 sur la franc-maçonnerie et le syncrétisme traditionnel

²² Béresniak Daniel, *Le Gai Savoir des bâtisseurs*, Detrad, Paris, octobre 2011, page 35

²³ Tous les francs-maçons cités dans la présente étude sont soit décédés depuis plus d'un demi-siècle, soit ont eux-mêmes clairement fait état de leur affiliation qui est donc de notoriété publique, tel que par exemple feu Bruno Etienne

²⁴ Les rituels sont une chose beaucoup trop sérieuse pour être laissée aux francs-maçons, a fortiori ceux qui prétendent les connaître. Une étude scientifique, comparative et universitaire est proposée : Langlet Philippe, *Les deux colonnes de la Franc-maçonnerie : la pierre et le sable*, sous la direction de Jacques Fontanille et Isabelle Klock-Fontanille, Limoges, 2008 : distinguant les mots (d'origine chrétienne notamment), les objets, les outils, les postures, les gestuelles ; puis en établissant une analyse comparative des textes et cérémonies

²⁵ Terence « rien de ce qui est humain ne m'est étranger » L'Héautontimorouménos, vers 77

²⁶ Delgiovine Robert, Chabert Jacky, *En pays d'Aix, histoires, témoignages, anecdotes d'hier à aujourd'hui*, Editions Desbaumes, Vauvenargues, 10 décembre 2013 : ensemble de l'ouvrage

²⁷ Derobert-Ratel Christiane, *Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Opus citatum

²⁸ Marcy Henri-Félix, *Essai sur l'origine de la Franc-maçonnerie et l'histoire du Grand Orient de France*, Editions du Foyer Philosophique, Paris, 1949, p. 147 sur le Duc de Montmorency-Luxembourg et naissance du Grand Orient

²⁹ « Ma vie est une somme de terribles malheurs dont la plupart ne sont jamais arrivés. » Mark Twain : Samuel Langhorne Clemens (30 novembre 1835 - 21 avril 1910)

modèle d'intégration des roturiers sous l'Ancien Régime, en ébullition sous la Révolution³⁰ avant d'être mise en sommeil par celle-ci, soumise sous le Premier Empire, renaît après le choc de la Restauration puis s'épanouit sous le Second Empire avant de vivre difficilement la période transitoire préalable à la troisième République qui voit son apogée.

La maçonnerie moderne spéculative apparaît au XVIII^e siècle

C'est le 24 juin 1738 qu'une véritable assemblée des représentants de toutes les loges « anglaises » et « écossaises »³¹ constituera pleinement la première Grande loge de France dont sera ultérieurement issu le Grand Orient. Il s'agit donc de la première tentative d'organisation cohérente et exhaustive de la maçonnerie française.

Cette même année est également celle de la condamnation de la franc-maçonnerie par la bulle du Pape Clément XII «^oIn Eminentis Apostolatus Specula »³². Ce n'est que la première d'une théorie de condamnations dont plusieurs seront étudiées dans le présent ouvrage. Nous relèverons d'ores et déjà que la réprobation n'est pas une réponse suffisante et que des alternatives doivent aussi être proposées, ce dont l'Eglise se rendra compte.

La maçonnerie s'implante en Provence

Selon les auteurs et notamment Chevallier³³ ou même Bord³⁴, la maçonnerie aurait commencé ses activités à Aix, Marseille, Montpellier puis Avignon en 1754³⁵. Là, débute l'institution moderne prise au sens d'espace de sociabilité. De nombreux autres ouvrages³⁶ traitent de

³⁰ Derobert-Ratel Christiane, *Institutions et vie municipale à Aix-en-Provence sous la Révolution, 1789 - An VIII*, Edisud, Aix, 1981, sur les rapports institutionnels au sein de la ville

³¹ Cette dénomination renvoie aux rites pratiqués, Rite Français et Rite Ecossais

³² Première bulle de condamnation qui quoique valable à perpétuité sera réitérée à de nombreuses reprises : « Nous avons appris, par la rumeur publique, qu'il se répand à l'étranger, faisant chaque jour de nouveaux progrès, certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, appelés communément du nom de Francs-Maçons ou d'autres noms selon la variété des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la Bible, et sous les peines les plus graves, à couvrir d'un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

Mais comme telle est la nature du crime qu'il se trahit lui-même en poussant des cris qui le font découvrir et le dénoncent, les sociétés ou conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans l'esprit des fidèles, que s'enrôler dans ces sociétés c'est, auprès des personnes de probité et de prudence, s'entacher de la marque de perversion et de méchanceté ; car s'ils ne faisaient point de mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière ; et ce soupçon s'est tellement accru que, dans plusieurs États, ces dites sociétés ont été, depuis longtemps déjà, prosrites et bannies comme contraires à la sûreté des royaumes. C'est pourquoi, Nous, réfléchissant sur les grands maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non seulement pour la tranquillité des États temporels, mais encore pour le salut des âmes, et voyant que par là elles ne peuvent nullement s'accorder avec les lois civiles et canoniques... ». Elle survient vingt et ans après la constitution de Grande loge de Londres en 1717, date de création de la franc-maçonnerie moderne spéculative

³³ Chevallier Pierre, *Les Ducs sous l'acacia ou Les Premiers pas de la franc-maçonnerie française : 1725-1743*, Slatkine, Paris, 27 septembre 1994, Collection : Classiques de la franc-maçonnerie

³⁴ Bord Gustave, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, vol. I, tome Premier et unique : Les ouvriers de l'idée révolutionnaire, 1688-1771, Slatkine, Genève-Paris, 1985, réimpression de l'édition de Paris, 1908, ouvrage antimaçonnique de référence

³⁵ Les deux auteurs précités sont opposés politiquement et philosophiquement mais se rejoignent néanmoins sur leurs conclusions en terme de date d'apparition de la franc-maçonnerie en Provence ce qui rend l'information d'autant plus probable

³⁶ Naudon Paul, *Les origines de la franc-maçonnerie, le sacré et le métier*, Dervy, Paris, 2 novembre 1988, page 235 sur la mission éducative des confréries

filiations dont les anciennetés respectives sont inversement proportionnelles à leur crédibilité³⁷. Tel ne sera donc pas notre propos.

Ce qui est certain c'est que cette institution recrute ses membres par cooptation, ce qui a l'avantage de connaître l'impétrant mais peut s'avérer être un frein à la diversité. Elle pratique des rites initiatiques faisant référence à un secret maçonnique et à l'art de bâtir³⁸. Les principaux rites sont : le Rite Français³⁹, dont l'un des membres de l'atelier rédigea une version en vigueur plusieurs décennies, le Rite Ecossais Ancien et Accepté⁴⁰, le Rite Ecossais Rectifié⁴¹. A notre connaissance, les « Arts et l'Amitié » ont toujours été fidèles au rite français⁴² qui descend en droite ligne des usages premiers et des plus anciennes traditions rituelles de la maçonnerie spéculative.

Les premiers ateliers aixois identifiés sont « l'Étroite Persévérance » puis « l'Amitié »⁴³ liés tous deux à Marseille.

La plus ancienne des loges connues à Aix-en-Provence est « l'Étroite Persévérance » fondée le 10 février 1762 par la loge « La Prudence » sise à Marseille et rattachée à la Grande loge de France. Le 10 mars 1764 « l'Étroite Persévérance » deviendra loge capitulaire⁴⁴. Puis un second atelier est créé à Aix le 16 mars 1766 : les « Amis réunis ».

Le 22 mai 1768 les deux ateliers se réunissent et forment « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis », toujours rangés sous la bannière de « La Prudence ». Le 4 juin 1769 « La Prudence » fusionna avec la « Mère loge Écossaise » de Marseille, « Saint Jean d'Écosse » de Marseille, dont elle reconnut la suprématie entraînant derrière elle les loges qu'elle avait fondées et notamment celle d'Aix-en-Provence à laquelle fût accordé le titre de fille aînée. « L'Étroite Persévérance » deviendra « les Amis de la Bienfaisance » qui se fonda en les « Arts et l'Amitié » en 1810, l'objet de notre étude.

La loge « Saint Jean d'Écosse de Marseille » avait été fondée le 17 juin 1751 avant de devenir la loge Mère de son propre rite maçonnique. Le rattachement à cette loge-mère ne fut pas du goût de tous les membres et certains créèrent en conséquence « Les Amateurs de la Vertu » qui prirent en 1771 le nom de la « Douce Harmonie ». Cette dernière ayant suspendu ses travaux, des frères s'adressèrent à « l'Amitié »⁴⁵ de l'orient de Bordeaux créée le 1^{er} février 1741 par la Grande loge de France pour obtenir des constitutions⁴⁶. Ainsi naquit le 23 février 1772

³⁷ Collectif, *Racines et secrets de la franc-maçonnerie*, Editions Albin Michel, Paris, 1998

³⁸ La Franc-maçonnerie moderne est dite spéculative en prolongement de la maçonnerie traditionnelle dénommée opérative, le lien spirituel glorifiant le travail est symbolisé par les outils présents dans les temples

³⁹ Marcos Ludovic, *Histoire illustrée du Rite Français*, Dervy, Paris, 12 octobre 2012 : description générale du Rite

⁴⁰ Levy Jean-Bernard, *Abrégé de l'histoire du R.E.A.A. (Rite Ecossais Ancien et Accepté)*, Editions de la Hutte, Albi, 16 février 2012 : ouvrage de synthèse à jour des connaissances

⁴¹ Ursin Jean, *Création et histoire du Rite Ecossais Rectifié*, Dervy, 11 octobre 2004

⁴² Meyer Gérard, Bauer Alain, *Le Rite français*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? », Paris, 17 décembre 2012 : sur la description et l'esprit du rite

⁴³ Archives privées de l'atelier

⁴⁴ « Loge capitulaire », une loge maçonnique qui pratique les hauts grades maçonniques jusqu'à celui de « Chevalier Rose-Croix », c'est-à-dire 18^e degré

⁴⁵ Nommée aussi l'Amitié Allemande, issue elle-même de l'atelier « La Parfaite Harmonie » en 1746 fondée par un dissident de la loge « La Française » créée par « L'Anglaise » constituée d'irlandais travaillant à Bordeaux.

⁴⁶ Toutes les obédiences maçonniques se considèrent comme « régulières ». Chacune d'entre elles a la nécessité de définir à quelles conditions elle peut reconnaître les autres comme légitimes, c'est à dire exemptes de déviations graves et authentiquement maçonniques. Ces conditions prennent la forme de listes de « Basic Principles », de « Landmarks » ou de « Règles » marquant les limites au-delà desquelles la pratique maçonnique d'une autre obédience sera considérée par elles comme déviante

«l'Amitié»⁴⁷ dont est issu directement l'atelier objet de notre étude. Cette évolution aixoise et marseillaise s'inscrit naturellement dans un contexte maçonnique plus large en France.

Différents rites apparaissent au cours du XVIII^e siècle et notamment grâce à Willermoz⁴⁸ qui va se consacrer à « La Stricte Observance Templière »⁴⁹ qui donnera naissance plus tard au Rite Ecossais Rectifié⁵⁰.

L'un des personnages les plus étonnants et actifs est Martines De Pasqually⁵¹ qui illustre cette évolution des rituels où tout semble possible⁵².

Il utilise certainement différents noms à l'égal du Comte de Saint-Germain⁵³ reçu par Louis XV, qui supporte la cause des Stuarts⁵⁴, lui aussi. En ce qui concerne la franc-maçonnerie l'histoire de l'Angleterre et celle de la France sont indissociablement liées⁵⁵.

« L'Amitié » de Bordeaux s'oppose au développement de la maçonnerie par de Pasqually en contestant ses lettres de patentes accordées par Charles Stuart⁵⁶ à son père, dom Martinez-Pasqualis.

Le Grand Orient de France est enfin créé le 7 avril 1773, succédant aux dénominations de Grande loge Nationale, anciennement Grande loge et auparavant encore appelée Grande loge de France.

« L'Amitié » de Bordeaux participe à cette création.

La naissance officielle de « l'Amitié » est éphémère et sera suivie d'un premier réveil⁵⁷.

Après sa création le 23 février 1772 la loge « l'Amitié » sera absorbée dès le 7 août 1774 par « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis ». Puis, un nouvel atelier, « La Réunion des Vrais Amis », procédera à un premier réveil de la loge initiale le 5 novembre 1781. Déjà se préparent les temps nouveaux issus des Lumières des philosophes, auxquelles les maçons semblent sensibles, et qu'ils appliquent en toutes hypothèses dans leurs ateliers, quoiqu'ils conservent leurs places respectives dans la vie profane⁵⁸, à savoir roturiers et nobles. Quand au rôle de la maçonnerie dans la Révolution⁵⁹, nous rejoignons la thèse modérée d'une

⁴⁷ Derobert-Ratel, Opus citatum, 1987, page 14

⁴⁸ Jean-Baptiste Willermoz, né le 10 juillet 1730 à Lyon et mort le 29 mai 1824 à Lyon, est franc-maçon. Créé la Grande loge des maîtres réguliers de Lyon, en devient le grand maître en 1761. Fonde un atelier nommé « Souverain Chapitre des chevaliers de l'Aigle noir Rose-Croix » intéressé à la recherche alchimique

⁴⁹ Bayard Jean-Pierre, *Symbolisme maçonnique traditionnel*, vol. II, Edimaf, Paris, 1981 : la Stricte Observance Templière

⁵⁰ Admis à l'ordre des Élus Coëns à Versailles, 1767 de Martines de Pasqually

Tendance ésotérique chrétienne de la franc-maçonnerie, qualifiée d'illuministe.

⁵¹ Nahon Michelle, *Martines De Pasqually, un énigmatique Franc-maçon théurge du XVIII^e siècle fondateur de l'ordre des Elus Coëns*, éditions Pascal Galode, Saint-Malo, 2011, page 45, infra

⁵² « Lorsqu'il se présente devant l'autorité civile en 1761 avec des officiers qui vont lui fournir les attestations militaires sur des périodes très antérieures, entre 1738 et 1747, il déclare se nommer « noble Jacques De Lioron – Joachim de Martin Paschal » et les divers officiers qui attestent confirment avec quelques variantes cet ensemble de noms »

⁵³ Le comte de Saint-Germain est un aventurier du XVIII^e siècle, né entre 1690 et 1710 et mort en 1784 à Eckernförde

⁵⁴ Marx Roland, *Histoire de l'Angleterre*, Fayard, Paris, 6 octobre 1993 : sur la famille Stuart

⁵⁵ Maurois André, *Histoire de l'Angleterre*, Fayard, Paris, 6 octobre 1993 : sur la franc-maçonnerie

⁵⁶ L'une des branches fondatrices et concurrentes des matrices maçonniques modernes est initiée par les Stuart à des fins politiques, être à nouveau la famille régnante d'Angleterre.

⁵⁷ Derobert-Ratel, Opus citatum, 1987, pages 16, 17

⁵⁸ Dachez Roger, *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, « Que sais-je ? », Paris, 5^e édition 2011 : sur la maçonnerie d'Ancien Régime, chapitre 2, pages 43 et suivantes

⁵⁹ Ruffin François, *Pauvres actionnaires, quarante ans de discours économique du Front national passés au crible*, Fakir, Amiens, 2014, page 111, François Ruffin interroge Emmanuel Todd, auteur de *L'Illusion économique* : « Qu'est-ce que la révolution de 1789 ? C'est la jonction d'une petite bourgeoisie intellectuelle, et les paysans dans les campagnes, un prolétariat d'artisans à Paris... »

influence intellectuelle⁶⁰, néanmoins par un curieux retournement de l'histoire, telle que celle-ci en est friande, les temps révolutionnaires seront rapidement défavorables aux frères¹.

La Révolution pourtant si attendue amènera la fermeture de tous les ateliers⁶¹

En effet, la Révolution amènera après une période d'effervescence la fermeture des trois loges aixoises d'alors, « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis » qui renaîtra plus tard sous le nom des « Amis de la Bienfaisance », « l'Amitié » et la « Réunion des Amis de la Paix ». A part la survenance de la Terreur : du tribunal révolutionnaire du 10 mars 1793, aux massacres de Septembre de 1792, épisode par définition opposé à la liberté d'expression, il n'existe pas d'explication satisfaisante et directe de cette première mise en retrait volontaire, ce ne sera pas la dernière, des frères. De plus les loges aixoises se mettent en sommeil dès 1791, soit antérieurement à la Terreur, et l'explication des premières têtes coupées survenues en 1789, ne paraît pas justifiée pour une ville située alors à plusieurs jours de trajet de Paris. Quoiqu'il en soit, il n'y a plus d'activité collective pendant plus d'une décennie.

Sous le Premier Empire la loge renaît de ses cendres

C'est avec le régime autoritaire et stable suivant que la maçonnerie pourra renaître. Sous l'Empire un nouvel atelier, dénommé tout d'abord « l'Intimité » puis les « Préjugés Vaincus », reprendra le flambeau et le nom de « l'Amitié » le 24 juin 1803.

Parallèlement, une nouvelle loge, essentiellement composée de militaires, sera créée le 18 juin 1810. C'est elle qui portera pour la première fois l'appellation des « Arts et l'Amitié ». Les loges militaires existaient d'ores et déjà sous l'Ancien Régime, et seront largement réactivées sous le gouvernement de Napoléon qui y verra un utile instrument d'expression, connue et contrôlée, de ses soldats.

Les ateliers fusionnent sous la Restauration⁶²

La Restauration⁶³ qui avait dans un premier temps entraîné une nouvelle fermeture des ateliers maçonniques, par réaction, verra la renaissance des « Amis de la Bienfaisance » en 1825, suivie du réveil et de la fusion de « l'Amitié et des Arts » et de « l'Amitié » le 18 juillet 1826. Celle-là rejoignant celle-ci le 11 juin 1829, transformant alors les « Arts et l'Amitié » en loge capitulaire⁶⁴. C'est donc sous le règne de Charles X⁶⁵ pourtant réputé moins ouvert que son frère et prédécesseur Louis XVIII⁶⁶ que la maçonnerie reprendra vigueur. Il est important de préciser qu'ici l'historique aixois diffère de celui de la maçonnerie générale puisqu'en 1820 environ 300 loges sont en activité ce qui correspond à une forte décrue mais néanmoins une présence réelle⁶⁷.

⁶⁰ Cochin Augustin, *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne 1788-1789*, Tome I, *Histoire analytique* ; Tome II, *Synthèse et justification*, Plon, Paris, 1928, auteur pourtant peu favorable à la maçonnerie qui aboutit à cette conclusion, faute d'autres preuves, et pour cause

⁶¹ Michelet Jules, *Histoire de la Révolution Française*, Gallimard, Paris, 1^{er} juillet 1939 : franc-maçonnerie

⁶² Dachez Roger, *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, sur la Restauration, page 78

⁶³ Bernos Marcel, Coulet Noël, Dolan-Leclerc Claire, Février Paul-Albert, Gontard Maurice, Granai Georges, Grissolange Béatrice, Vovelle Michel, *Histoire d'Aix-en-Provence*, Edisud, Aix, 19 juin 1977, Gontard Maurice : Aix au XIX^e siècle, une ville endormie, le calme apparent page 296

⁶⁴ Loge capitulaire : désigne l'atelier aux grades capitulaires, du 15^e au 18^e degré du Rite Ecosais Ancien et Accepté ; 4^e, 5^e et 6^e du Rite Ecosais Rectifié

⁶⁵ Bordonove Gustave, *Les Bourbons, Tome 7, Dernier Roi de France et de Navarre, Charles X*, Pygmalion, Paris, 4 juillet 1997 : une part de la maçonnerie demeure favorable aux Bourbons

⁶⁶ Lever Evelyne, *Louis XVIII*, Fayard, Paris, 24 février 1988 : sur la légitimité incertaine après la Révolution

⁶⁷ Dachez Roger, *Histoire de la maçonnerie française*, Opus citatum, sur la Restauration

A cette époque une imbrication ou à tout le moins des liens forts existent entre la maçonnerie et les Carbonari⁶⁸, ainsi qu'avec les Illuminés de Bavière⁶⁹. Dans les deux cas ces relations impliquent une connotation politique majeure d'une partie prédominante de la franc-maçonnerie française. Les frères ne seront pas étrangers aux Trois Glorieuses des 27, 28 et 29 juillet 1830⁷⁰ amenant à la seconde Restauration⁷¹. Le franc-maçon La Fayette⁷² donnant l'accolade au duc d'Orléans, fils d'initié, sur le balcon de l'hôtel de ville de Paris créera Louis Philippe⁷³. Ce rappel ne doit pas occulter que d'une part la maçonnerie n'a pas agi d'une manière concertée en tant qu'institution et que d'autre part, des frères étaient aussi favorables au maintien du régime précédent.

Une période d'interruption des travaux étant survenue à la fin de la période de la Restauration à Aix-en-Provence, la loge ouvre à nouveau le 1^{er} septembre 1847 ; et un tableau des membres de l'atelier est établi le 14 février 1851. Cette fermeture survenue le 25 mars 1835 est vraisemblablement due à un contexte local, la cause en est oubliée.

A la réouverture le vénérable Brémond est assisté des frères Sibilot et Bertrand, premier et second surveillants. Il s'agit alors d'une institution renouvelée et clairement républicaine telle que la personnalité de son président le garantit puisque celui-ci sera sous-préfet durant l'éphémère seconde République et influencera durablement l'atelier pendant toute la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le Second Empire sera une ère de prospérité pour la maçonnerie⁷⁴

Dans la préface de l'ouvrage de Christiane Derobert-Ratel⁷⁵ « Les Arts et l'Amitié et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871 », le professeur Bruno Etienne rappelle tout d'abord que, à l'époque, trois cents maçons sont présents dans la ville d'Aix-en-Provence sur une population totale de 30 000 habitants, soit 1% de l'ensemble, tous âges et sexes confondus. Ainsi, les frères sont-ils naturellement présents dans toutes les instances sociales. Et Etienne de relever que « l'on passe de la sociabilité à la socialité puis à la politique par les loges ». Loge au sein de laquelle les francs-maçons pratiquent peu l'ésotérisme⁷⁶, qui ne deviendra à la mode que plus tardivement et principalement après la seconde guerre mondiale. En effet, privés de liberté de réunion affirmée ou du droit d'association, les frères ne font pas encore de l'introspection une de leurs priorités. En revanche, est d'autant plus importante la vie sociale de ces mêmes francs-maçons participant activement aux bals, fêtes et cérémonies de la ville. C'est par conséquent sous le régime fort du Second Empire, tout au moins durant sa première décennie, que les « Arts et l'Amitié », et par là-même, la franc-maçonnerie aixoise, connaîtront l'une de leurs plus grandes ères de prospérité. L'atelier sera dirigé en 1867 par le

⁶⁸ Charbonnerie (pour la France) est un mouvement initiatique et secret, à forte connotation politique, qui contribua à l'unification de l'Italie au milieu du XIX^e siècle

⁶⁹ Illuminés de Bavière, Illuminati de Bavière, der Illuminatenorden furent une société secrète allemande du XVIII^e siècle se réclamant de la philosophie des Lumières.

⁷⁰ Bory Jean-Louis, *La Révolution de Juillet-29 juillet 1830*, Gallimard, Paris, 9 juin 1972, relatif aux francs-maçons dévoués à la Révolution

⁷¹ Castelot André, *Charles X la fin d'un monde*, Perrin, Paris, 1988, chapitre XIX, pages 448 et suivantes, la semaine tragique

⁷² Taillemite Etienne, *La Fayette*, Fayard, Paris, 27 septembre 1989

⁷³ Antonetti Guy, *Louis Philippe*, Fayard, Paris, 3 novembre 1994, chapitre XIX, page 545 la couronne sur le pavé

⁷⁴ Séguin Philippe, *Louis Napoléon Le Grand*, Grasset, Paris, 10 octobre 1990, en réhabilitation de l'homme et son œuvre, chapitre VII, le rénovateur, pages 185 et suivantes

⁷⁵ Derobert-Ratel Christiane, *AAA et le rayonnement maçonnique dans la société aixoise de 1848 à 1871*, Opus citatum

⁷⁶ Falque de Bezaure Bernard, *Sur les traces des Templiers de Gréoux-les-Bains*, Editions de Provence, Mallemoisson, 1996, page 122 les Templiers de Karatépe

frère Brémond, en 1868 par Milhaud⁷⁷, en 1869 par Brémond à nouveau et en 1870 par de Séranon. Brémond, avocat, soutiendra fortement la nouvelle tendance démocratique et anticléricale qui succède au premier siècle d'histoire de la loge.

Sera également orateur à cette époque Jules Cremieu⁷⁸, fils de Louis Cremieu⁷⁹ Professeur à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, lui-même Bâtonnier de l'ordre des avocats de 1866 à 1868. Mais la roche tarpéienne n'est jamais loin du Capitole...

L'atelier sera ensuite affecté, comme toute la société française ce qui confirme qu'il en est bien partie intégrante, par l'effondrement retentissant du régime politique.

La troisième République⁸⁰ verra les déboires et renouveaux de la loge « AAA » qui constitue alors à elle seule la maçonnerie aixoise.

En 1870, les frères interrompent leurs travaux du fait de la guerre. Ceux-ci recommenceront dès le mois d'avril 1871 sous le titre provisoire de « La Concorde en Instance » avant la reprise du nom des « Arts et l'Amitié ». La France se relève donc, et l'atelier parallèlement.

Quelques années plus tard, une mise en sommeil sera ordonnée par le Grand Orient de France le 13 mai 1889 pour irrégularité, la loge ayant en effet cessé de correspondre avec le pouvoir central. Le Conseil de l'Ordre de l'obédience la relèvera de cette irrégularité en sa séance du 9 septembre 1890. Il s'agit donc d'une question a priori purement interne à l'organisation, bien que de telles négligences ne soient jamais totalement innocentes en ce qu'elles révèlent à tout le moins une indifférence envers la direction nationale ou parfois même une hostilité envers elle.

Affluent alors plusieurs professeurs de l'école normale, du lycée, de l'école des Arts et Métiers⁸¹ devenue École nationale supérieure d'arts et métiers, des magistrats dont deux avocats généraux à la cour d'appel, le commissaire central de police, le Maire d'Aix-en-Provence Benjamin Abram⁸². Ce qui est le signe d'une implantation prestigieuse dans les milieux intellectuels citadins, jusqu'à pénétrer quelque peu tant l'université que le noble quartier Mazarin, les effectifs demeurant naturellement clairement issus de la bourgeoisie.

La loge des « Arts et l'Amitié » reprend donc son rôle central dans la vie politique, intellectuelle et philosophique de la ville d'Aix-en-Provence. Un bel exemple en est encore fourni par Jules Sauteron de Séranon⁸³ qui fréquentera de nombreuses années la loge cumulant les titres et fonctions d'avocat, de bâtonnier, d'académicien, d'officier municipal et de vénérable.

Mais une trahison digne des drames antiques frappera l'atelier, nous y reviendrons : l'affaire Baron-Leydet et le XIX^e siècle finira pour la maçonnerie aixoise le 31 décembre 1895.

⁷⁷ Milhaud Daniel (1865 tableau général) (1868) (1869) (1870), Négociant, Aix, Apprenti 28 mai 1848 (Les Amis de la Bienfaisance), Maître 20 juin 1848, Vénérable en 1865

⁷⁸ Cremieu Jules, Salomon (1848) (1863), Avocat, né à Carpentras le 17 janvier 1823, 30^e, Apprenti 18 avril 1848 (Bienfaisance), Maître 19 septembre 1848

⁷⁹ *Précis de droit civil à l'usage des étudiants de capacité conforme au programme des examens de capacité*, par MM. Philippe Bonnacarrère, professeur à la Faculté de droit d'Aix M. Laborde-Lacoste, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux Louis Cremieu, professeur à la Faculté de droit d'Aix, Presses Universitaires de France, Aix, 1926

⁸⁰ Miquel Pierre, *La troisième République*, Fayard, France, septembre 1989, pages 357 à 324

⁸¹ Site d'Arts et Métiers Paris Tech, campus d'Aix-en-Provence

⁸² Klotz Roger, *La République guidait leurs pas*, L'Astrado, Marseille, 2008, chapitre VI : Benjamin Abram, Maire d'Aix

⁸³ Cohen Charles, *Les Grandes Figures du Barreau d'Aix-en-Provence*, Société des Ecrivains, Aix, 2004, chapitre Jules Sauteron De Séranon

Les fondamentaux de la pensée maçonnique

La loge se préoccupe de la question religieuse, par une approche cléricale puis anticléricale et enfin laïque.

Le premier cinquantenaire de la loge est marqué par sa proximité avec le fait religieux et les clercs eux-mêmes. Ainsi, à cette époque, être frère maçon et membre d'une communauté religieuse est non seulement possible mais encore communément admis. En 1815, par exemple, d'Arlatan de Lauris qui fut vénérable des « Arts et l'Amitié », est en même temps recteur de la confrérie des Pénitents Gris, aussi dénommés Bourrais, dont la chapelle est toujours sise rue Lieutaud à Aix-en-Provence. Pendant le Second Empire, comme relevé dans l'ouvrage de Christiane Derobert-Ratel⁸⁴, 91,24% des frères sont catholiques de confession, 4,38% israélites et 4,38% protestants. Sous le vénérat de Jules Sauteron de Séranon (1863-1867 puis 1870), l'esprit de la loge est encore nettement d'essence cléricale. Ce n'est qu'à l'époque de Dequaire, professeur au lycée, orateur aux convents de 1888 et 1892 que les maçons prennent nettement leurs distances avec les clercs. Le discours de clôture prononcé par celui-ci lors du convent de 1892, présidé par Paul Doumer⁸⁵, est un véritable programme d'action civique et sociale comprenant notamment l'appel à la nécessaire séparation de l'Église et de l'État. La troisième République verra venu le temps de l'anticléricisme⁸⁶ militant en réaction à l'hostilité manifestée par l'Église catholique. Le 3 août 1892 Pourquery de Boisserin prononce une conférence sur le cléricisme face à une loge emplie d'esprit laïc. En 1913 est initié au sein des « Arts et l'Amitié » Berthon, viticulteur de La Fare, ancien séminariste repent, farouchement anticléric. Les temps ont alors changé. La période de l'après seconde guerre porte encore les traces de cet anticléricisme qui, de militant, devient de bon teint, les tenues ayant alors lieu le dimanche matin aux heures des offices religieux, avant de mener aujourd'hui à une laïcité apaisée.

L'atelier issu de la Cité est composé de personnes appartenant à différentes classes sociales. Ce lien a évolué depuis la Révolution en étant constamment exclusif des couches les plus hautes et les plus basses de la société.

La loge est un lieu de mixité confessionnelle et sociale quoiqu'imparfait

Sous l'Ancien Régime, la loge est déjà un lieu de rencontres interclasses sociales où noblesse et peuple peuvent se rencontrer. Tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à nos jours les conditions d'admission sont celles contenues dans les règlements particuliers des « Arts et l'Amitié » déterminés par les articles 80 du règlement de 1848, 4 et 5 de celui de 1863⁸⁷ :

« Aucun profane ne peut être proposé à l'initiation ni admis s'il n'a 21 ans accomplis, s'il n'est de bonnes mœurs et exerçant une profession honorable. »

Sous le Premier Empire, la loge est essentiellement composée de militaires et la tendance politique est alors celle de la fidélité au régime impérial et de culte en la personne de Napoléon ce qui n'est d'ailleurs pas sans conséquence quant à l'indépendance d'esprit des

⁸⁴ Derobert-Ratel Christiane, 1987, Opus citatum

⁸⁵ Lorin Amaury, *Une ascension en République, Paul Doumer (1857-1932), d'Aurillac à l'Élysée*, 1^{er} prix de thèse du Sénat, Dalloz, Paris, mars 2013, Paul Doumer, « grand argentier » de la Troisième République, et les « finances de guerre » (1914-1918) : un nouvel âge des finances publiques ? Doumer Joseph Athanase Paul, né le 22 mars 1857 à Aurillac, assassiné à Paris le 7 mai 1932. Homme politique. Président de la République française de 1931 à sa mort, en 1932, durant la Troisième République

⁸⁶ Rémond René, *L'anticléricisme en France de 1815 à nos jours*, Fayard, Paris, 17 novembre 1999

⁸⁷ Fonds privé de l'atelier

frères qui célèbrent « l'illustre héros dont la renommée avec ses cent voix ne peut suffire pour raconter les exploits ». Les seuls membres du peuple alors admis sont principalement des frères à talents, dits frères servants, préposés à l'entretien du temple et à l'ordonnance des banquets. Sous le Second Empire, la composition sociologique de la loge a évolué et reflète déjà le triomphe de la classe bourgeoise puisque commerçants et artisans représentent alors 53,79% des membres des « Arts et l'Amitié ». Les anciennes classes dominantes ont cédé la place : le pourcentage de membres issus du clergé est de 0,76%, de l'armée 1,52%, des propriétaires 11,36%⁸⁸. À ce premier mélange social s'en ajoute un autre tout aussi novateur, celui des juifs⁸⁹ et des chrétiens. Sont ainsi orateurs l'avoué Bédarride de 1848 à 1850, Jules-Salomon Cremieu de 1863 à 1869, Benjamin Abram en 1869⁹⁰.

La présence de membres de confession israélite ne s'est jamais démentie jusqu'à nos jours, illustrée entre autres par la présence de Gaston Weil dont le tragique destin est rappelé ci-dessous.

A quoi servent ces réunions discrètes d'hommes de milieu différents qui ne sont donc liés ni par des considérations religieuses, ni professionnelles, alors qu'il existe par ailleurs depuis plus d'un siècle des partis politiques⁹¹ destinés à exprimer les idées et qu'il ne s'agit d'organiser une nouvelle campagne des banquets telle celle menée en 1847 et 1848 par les réformateurs⁹².

La loge traite du symbolisme et de politique qui sont deux aspects complémentaires d'une même pensée. Cette discussion a lieu sous l'égide de la rhétorique qui enseigne aux hommes à parler comme il convient, élégamment et en termes choisis⁹³.

Les activités des francs-maçons sont organisées au cours de réunions dénommées tenues au sein de temples maçonniques⁹⁴. Depuis l'origine de la franc-maçonnerie moderne, les frères ont toujours été attirés, voire écartelés, entre deux thèmes distincts mais complémentaires : symbolisme et politique au sens de science des affaires de la Cité. Les maçons membres des « Arts et l'Amitié » ne dérogeront pas à cette règle et s'intéresseront à ces deux aspects de la pensée. Leurs travaux symboliques sont réunis au sein des livres d'architecture, mémoire de la loge⁹⁵. Mais ceux-ci ne donnent qu'une vision parcellaire du déroulement des tenues. Ce pour deux raisons principales : l'oralité des débats d'une part, et la nécessaire discrétion afférente au secret maçonnique d'autre part, ce dernier étant d'autant plus utile sous la gouvernance d'un régime politique fort, tels que le furent notamment les Premier et Second Empires.

Les travaux politiques extérieurs à la loge, mais non sans conséquences sur l'activité de celle-ci, sont bien connus. Tout au long du XX^e siècle, de nombreux frères se partageront encore entre leurs activités symboliques et politiques dans un seul et même idéal d'humanisme. Ainsi de 1848 à 1871, cinquante maçons sont recensés au sein du corps municipal, et en même période au moins dix des onze conseillers généraux sont francs-maçons⁹⁶. Tout au long du

⁸⁸ Derobert-Ratel, 1987, Opus Citatum, page 281

⁸⁹ Miquel Pierre, *La troisième république*, page 359 citant Drumond « le juif s'est fait franc-maçon »

⁹⁰ Collectif, *Les contentieux de l'appartenance* : Journées d'études des 19 et 20 décembre 2002, L'Harmattan, Paris, 2006 : sur le judaïsme en Provence, confortant le paradoxe entre une faible population juive à Aix avec une influence importante

⁹¹ 21 juin 1901 fondation à Paris du Parti Radical

⁹² Vincent Robert, *Le temps des banquets : politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2010

⁹³ Béresniak Daniel, *Le Gai Savoir des bâtisseurs*, Opus Citatum, page 14

⁹⁴ Le temple maçonnique, à l'instar de tout lieu de culte, est susceptible d'être installé dans tout emplacement consacré ne serait-ce que pour l'occasion, ainsi des tenues sous la voûte étoilée sont régulièrement organisées en plein champ lorsque les conditions estivales le permettent »

⁹⁵ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 160 J 1-49, Notice biographique : loge « AAA », fonds de 1829 à 1988.

⁹⁶ Derobert-Ratel, 1987, Opus Citatum, page 171

XX^e siècle, de nombreux maçons continueront d'œuvrer en ces deux pôles de pensée politique et ésotérique, dans le souci constant d'une seule et même idée de l'homme. Depuis, au sein des loges le courant ésotérique a pris une place plus importante, parfois exclusive dans d'autres obédiences, parfois majeure selon l'ambition des frères. Pourtant l'image publique de la maçonnerie est demeurée plus liée à la politique que ce qu'elle ne l'est réellement. En cas de scandale impliquant un élu de premier plan son appartenance maçonnique sera révélée, et non pas par exemple sa religion, bien qu'il soit rare que cette affiliation ait un lien quelconque avec les faits reprochés⁹⁷.

Si l'atelier est composé d'hommes ordinaires, certains d'entre eux eurent un destin hors du commun.

La loge est caractérisée par les hommes qui la composent, eux-mêmes inscrits dans le contexte de leur temps.

Reflète de la pensée des hommes⁹⁸ de la Ville d'Aix-en-Provence à travers son histoire, la loge accueillera notamment Jean-Étienne-Marie Portalis en qualité d'orateur après qu'il ait été vénérable d'une autre loge⁹⁹. Ainsi l'un des frères de l'atelier repose-t-il désormais au Panthéon après avoir rédigé le code civil et été membre de l'Académie française. Un autre frère sera Léopold Hugo, colonel du 20^e régiment de ligne et père de Victor Hugo. Encore initié au sein de la loge, Félix Gouin franc-maçon depuis 1919, Maire d'Istres, sera en juillet 1940 l'un des quatre vingt opposants parlementaires au maréchal Pétain¹⁰⁰, tandis qu'un autre membre de l'atelier, le général Sextius Arène était le médecin personnel de celui-ci. Fut également membre, François Adrien Boieldieu (1775-1834)¹⁰¹ : compositeur de musique lyrique, la plus célèbre étant l'opéra comique « La Dame blanche ». Enfin, le membre récent des « Arts et l'Amitié » le plus prolifique fut sans conteste Jean Mourgues dont les ouvrages principaux sont cités en annexe, et qui dirigea longtemps le Grand Collège des Rites¹⁰².

Symbole voulu de modernité et de tolérance, l'obédience du Grand Orient de France s'est durablement heurtée à la question de la place de la moitié de l'humanité. En ceci, elle rappelle que l'opposition à l'entrée des femmes¹⁰³ dans la vie publique peut aussi s'appuyer sur des arguments qui se prétendent progressistes ce qui à première vue paraît, et pour cause, contradictoire.

⁹⁷ Journal, L'Express, article de Monsieur François Koch, 19 avril 2013

⁹⁸ Bertrand Fabien, *Regards croisés sur la Franc-maçonnerie : profanes, initiés, représentations et intersubjectivités*, sous la direction de Sory Camara, Bordeaux 2, 15 décembre 2009 : thèse de doctorat en Ethnologie, Anthropologie sociale et culturelle ; il faut attendre le 21^e siècle pour que les méthodes dégagées par la sociologie scientifique moderne soient appliquées à l'institution maçonnique, de Bourdieu, Morin ou Weber

⁹⁹ Collectif : Mémorial de la faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille, *Six siècles de droit à Aix, 1409-2009*, Opus Citatum, Joël-Benoît d'Onorio, page 166 sur Portalis orateur et vénérable, Siméon 33^e

¹⁰⁰ Lottman Herbert, *Pétain*, Seuil, Paris, 1^{er} mars 1984, page 315 Montoire

¹⁰¹ Ligou Daniel, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1974 : Boieldieu

¹⁰² Le Suprême Conseil Grand Collège du Rite écossais ancien accepté du Grand Orient de France est l'organisme maçonnique qui administre les ateliers de hauts grades du Rite écossais ancien et accepté rattachés au Grand Orient de France. Sans nous attarder sur ce point, nous relevons néanmoins que d'une part, depuis les lendemains de la seconde guerre mondiale, le Suprême Conseil est indépendant du Grand Orient de France, il ne saurait donc désormais y avoir de loge capitulaire, en revanche et naturellement les liens demeurent étroits. D'autre part, il est fréquent que des frères travaillant au rite français aux trois premiers grades, soit environ 80% des loges, adoptent le rite écossais ancien et accepté pour les hauts grades. Viton Yves-Max, *Le Rite Ecossais ancien et accepté*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? », Paris, 6 novembre 2012

¹⁰³ Vienne Simone, *George Sand et la franc-maçonnerie*, Editions Maçonniques de France, 2001, page 97 sur les femmes du XIX^e siècle mariées sans amour

La loge ne comprend ni femmes ni sœurs mais des liens existent avec celles-ci et celles-là

La question de la mixité au sein de l'obédience maçonnique du Grand Orient de France existait d'ores et déjà à l'aube du XIX^e siècle. Il était difficile, voire impossible, aux membres des « Arts et l'Amitié » de participer aux travaux de loge sans ne serait-ce que l'accord tacite de leur épouse. L'approbation de celles-ci était même souhaitée et souvent obtenue en témoigne l'importance de l'activité féminine dans le cadre des actions philanthropiques menées par les maçons¹⁰⁴.

Ainsi notamment de l'exemple d'Émilie Naquet, épouse d'Eliacin¹⁰⁵, née Millaud, fille du Maire de Tarascon en 1848 et 1849. Celle-ci s'active notamment à « l'Union des femmes de France ».

Une maçonnerie dite d'adoption existait¹⁰⁶ mais celle-ci était clairement subordonnée et contrôlée par la loge masculine dont elle découlait. Il ne saurait être question de la dénommer franc-maçonnerie féminine, nous sommes bien loin encore de Maria Deraismes¹⁰⁷. Il n'a pas existé durant la période ici étudiée de maçonnerie à destination des femmes, même sous forme d'adoption, et force est de constater que celles-ci sont bien peu objet des préoccupations des frères durant leurs travaux.

Était-il pour autant envisagé de procéder à leur initiation en tant que sœurs ? Les « Arts et l'Amitié » et d'autres loges participeront souvent en avance sur leur temps à rapprocher les femmes de la société initiatique, bien avant la création de la « Grande Loge Féminine de France¹⁰⁸ » en 1952 laquelle faisait suite aux loges d'adoption. En témoigne notamment la preuve de tenue mixte dès 1826¹⁰⁹, et celle d'initiations féminines durant le XIX^e siècle¹¹⁰. En 2009, l'atelier votera en faveur de la possibilité pour les loges du Grand Orient de France d'initier les femmes¹¹¹, nouvelle étape dans un long processus non encore abouti.

À la question posée par l'obédience le 7 avril 1921¹¹², les cinquante-trois membres de l'atelier répondent de la manière suivante :

« Etes-vous partisans d'admettre dès à présent les femmes, et avec les mêmes droits que les hommes dans les ateliers du Grand Orient de France » Oui, sept voix, Non, 29 voix, sur un total de 36 votants.

Au cas où l'atelier aurait répondu négativement à la question précédente.

Êtes-vous partisans de la création d'ateliers exclusivement féminins, sous l'obédience du Grand Orient de France : Oui, 23 voix, Non, 11 voix.

Au cas de réponse affirmative à la question II, ces ateliers auront-ils la même organisation que les ateliers masculins, et jouiront-ils des mêmes droits que ces derniers dans leurs rapports soit avec les autres loges, soit avec le Grand Orient de France : Oui, 22 voix, Non, 8 voix ».

¹⁰⁴ Derobert-Ratel, 1987, Opus citatum, page 145

¹⁰⁵ Derobert-Ratel Christiane, *Eliacin Naquet (1843-1921) : un juriste au destin tourmenté*, PU, Collection : Histoire du droit, Aix, 11 mars 2008 : page 9 sur le sens social maçonnique

¹⁰⁶ Snoek Jan, *Le rite d'adoption et l'initiation des femmes en franc-maçonnerie*, Dervy, Paris, octobre 2012. En France, pendant une courte période (vers 1750), nombreuses furent les femmes initiées comme les hommes, jusqu'à ce que le Grand Orient de France promulgue un Rite dit d'Adoption (1774) régissant les loges du même nom, celles-ci étant les seules désormais à pouvoir recevoir des femmes

¹⁰⁷ Caron Jean-Claude, *Maria Deraismes, Ève dans l'humanité*, préface d'Yvette Roudy, Éditions Abeille et Castor, Angoulême, 2008 (1868). Revue d'histoire du XIX^e siècle, 37/2008, 185-24

¹⁰⁸ Picart Marie-France, *La Grande loge Féminine de France*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-je ? », Paris, 14 septembre 2009

¹⁰⁹ Derobert-Ratel, 1987, Opus citatum, page 127, gravure

¹¹⁰ Derobert-Ratel, 1987, Opus citatum, page 36, gravure

¹¹¹ Archives privées de la loge

¹¹² Fonds privé de l'atelier

Si les frères des « Arts et l'Amitié » sont en partie en avance sur leur temps, le moment n'est-il pas encore venu pour la mixité¹¹³. Aujourd'hui sont-ils en retard sur leurs contemporains ?

L'activité de l'impétrant après son initiation qui lui confère la qualité de franc-maçon et donc de frère est d'abord inscrite comme apprenti, compagnon puis maître dans sa loge. Mais celle-ci participe à un ensemble plus vaste une institution nationale tant pour des motifs d'organisation que de rituel c'est-à-dire de régularité pour éviter toutes dérives sectaires toujours susceptibles de survenir dans un groupe humain isolé. Le rituel est souvent affadi par des commentaires qui le mènent à être un catéchisme alors qu'il porte pourtant des vérités stimulantes.

La loge possède l'indépendance d'un atelier libre mais soumis à la régularité

La régularité maçonnique et l'indépendance sont parfois antagonistes et leurs rapports tumultueux. Les tenues maçonniques sont soumises à un rite dont l'obédience est garante. Mais la seconde condition d'entrée en maçonnerie, après la majorité, étant d'être un homme libre¹¹⁴, certains ont pu y voir une contradiction. La tutelle administrative du Grand Orient de France n'a jamais été contestée par les membres des « Arts et l'Amitié », mais celle-ci a pu aboutir dans les cas extrêmes à la suspension des travaux. En 1886 par exemple la situation de la loge, déjà précaire, deviendra catastrophique : effectif réduit à trente membres à la suite de démissions et de radiations pour défaut de paiement de capitation. Le 15 mars 1887, les « Arts et l'Amitié » prendront la décision de suspension¹¹⁵. En 1890, sur intervention de Dequaire, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, celui-ci décidera en sa séance du 9 septembre de relever la loge de son irrégularité. Une autre mise en sommeil, pour des motifs politiques évidents, interviendra encore durant l'année 1940. Depuis fort heureusement aucun autre incident de ce type n'a affecté l'atelier qui bien au contraire de loge unique deviendra loge-mère de tous les ateliers d'Aix.

La loge a donné naissance aujourd'hui à une nombreuse descendance

Loge historique de la ville d'Aix-en-Provence, les « Arts et l'Amitié » ont donné naissance à une nombreuse descendance, ce notamment depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'histoire de la loge se poursuit jusqu'à nos jours avec de nombreux essaimages donnant lieu à la création des ateliers qui composent le paysage maçonnique aixois actuel, tant au sein du Grand Orient que dans d'autres obédiences. Ainsi sont notamment issues de la loge, outre les ateliers cités à l'occasion du bicentenaire, les loges « Fraternité et Tradition », « Flamme de l'Espérance » et des petites-filles telles « Sagesse Et Liberté » issue elle-même de « L'Inaccessible Etoile¹¹⁶ » ou « Beneficentia » résurgence de la lointaine « Les Amis de la Bienfaisance ».

Après ce bref aperçu historique de la loge « AAA » qui a vocation de présenter l'objet de l'étude, vient la question de la place d'une institution maçonnique dans l'histoire et en premier lieu dans le domaine politique, pris ici en son sens originel d'organisation de la Cité. La franc-maçonnerie appartient-elle à un courant politique, si oui lequel, ou au contraire sa particularité et son originalité sont-elles de ne dépendre d'aucun courant de pensée délimité, hors la frontière du respect de l'homme, de tous les hommes.

¹¹³ Grand Orient, *Franc-maçonnerie et Mixité*, Grand Orient, Paris, 2007, page 54 les aspects de la mixité en droit public, C. Gue :

¹¹⁴ Derobert-Ratel, 1987, Opus citatum, page 21

¹¹⁵ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 160 J 1-49, Notice biographique : loge « AAA », fonds de 1829 à 1988

¹¹⁶ « Brûle encore, bien qu'ayant tout brûlé / Brûle encore, même trop, même mal / Pour atteindre à s'en écarteler / Pour atteindre l'inaccessible étoile ». Référence à la chanson « La quête » d'inspiration maçonnique de Jacques Brel, qui n'a eu nul besoin d'être initié pour rechercher la lumière.

L'atelier participe aux grands débats qui surviennent sous la troisième République

La maçonnerie est devenue républicaine mais non démocratique dans son fonctionnement interne.

Les origines sont le fondement de l'identité et donc de la légitimité, des origines de la maçonnerie moderne à la Révolution, XVIII^e siècle. Attention¹¹⁷, cette recherche, compréhensible en soi, peut donner naissance à une mythologie, donc une croyance commune en un ensemble de représentations collectives fondatrices et régulatrices jugées dignes de foi, aussi puissantes que contestables¹¹⁸.

La naissance de la franc-maçonnerie a toujours passionné et intrigué non seulement les frères mais aussi leurs détracteurs ou tout simplement les curieux. La connaissance du principe de l'institution contribue en effet à la définition de son statut. La source de la maçonnerie est largement discutée, commentée voire dénigrée notamment dans les communautés religieuses et politiques. Depuis plusieurs siècles ses origines sont contées par de grands récits mythologiques¹¹⁹ et sont exposées par les textes fondateurs, les constitutions d'Andersen¹²⁰ qui se rattachent à la bible.

Esotérisme¹²¹ et histoire se sont longtemps opposés. Et cette controverse se retrouve dans la recherche des origines des loges et des rites, plus le rite est récent plus ses causes prétendues sont anciennes. Un courant important est fondé sur la croyance, notamment d'inspiration religieuse, conforme à une lecture littérale de textes et surtout de la bible. Mais l'histoire a aujourd'hui les moyens de mener une enquête pour savoir d'où vient la maçonnerie.

Le maçon peut reconstituer une partie de son histoire à partir de traces matérielles, sans nécessité d'inventer d'hasardeuses sources de noblesses. Au début il n'y avait que des réunions d'hommes et les conditions de formation des premières loges présentent encore des zones d'ombre. Mais les historiens ont aujourd'hui une idée assez précise des mécanismes d'évolution de ces ateliers jusqu'à l'émergence d'une obédience et l'explosion du nombre actuel des loges, y compris une succession de hasards évolutifs qui semblent s'amonceler sans but précis.

Nous nous intéresserons ici seulement à la maçonnerie dite spéculative, c'est-à-dire à la franc-maçonnerie moderne qui est un travail d'idées. La maçonnerie originelle était opérative, *id est*, constituée d'ouvrages matériels, qu'il s'agisse de bâtisseurs de cathédrales ou d'organisations de compagnons réunis par branche de métiers. Ce qui pose difficulté, et ne sera peut-être jamais résolu, c'est le passage de l'opératif au spéculatif, si tant est qu'il ait eu lieu de manière précise, déterminée ou voulue, et qu'il ne soit pas simplement nominal.

L'apparition des premières loges spéculatives dont certaines sont les ancêtres de la maçonnerie actuelle, conduisant vers l'apparition de l'ordre tel qu'il existe maintenant est bien connue et de sources historiques claires, nous les avons relaté. La première Grande loge de Londres est créée en 1717. Puis dès 1740, des immigrants britanniques essaieront cette nouvelle recherche spirituelle en France. Ce n'est donc pas un hasard géographique si l'une

¹¹⁷ Tous les absolutismes se réclament d'un principe prétendument originel mais forgé *a posteriori*.

¹¹⁸ La littérature pseudo-maçonnique est plus qu'abondante mêlant et reliant Templiers et Cathares, Egyptiens et Juifs, ou autres Bâtisseurs de cathédrales et kabbalistes...

¹¹⁹ Pierrat Emmanuel, Kupferman Laurent, *Les grands textes de la franc-maçonnerie décryptés*, préface Pierre Mollier, éditions First, Paris, 2011 : comprend les textes fondateurs, Mozart, par exemple, page 341

¹²⁰ Les Constitutions d'Anderson (initialement intitulées Constitution, Histoire, Lois, Obligations, Ordonnances, Règlements et Usages de la Très Respectable Confrérie des Francs-maçons acceptés) sont considérées comme l'un des textes fondamentaux de la franc-maçonnerie moderne. Elles ont été rédigées en 1721 à l'initiative de John Montagu, alors Grand-Maître de la loge de Londres. La première version a été écrite par le révérend James Anderson, pasteur presbytérien – dont le nom y a été associé historiquement plus tard – en collaboration avec le huguenot Jean Théophile Desaguliers

¹²¹ La pierre d'achoppement est le posturalisme qui frappe le symbolisme. L'esotérisme en maçonnerie est régi par un principe d'économie : la maximisation des bénéfices symboliques par la minimisation de l'effort intellectuel

des loges mère, « l'Amitié », des « Arts et l'Amitié » est sise dans le grand port atlantique de Bordeaux, lien de tout temps avec l'Angleterre.

Dès son apparition la maçonnerie en France se distinguera de son aînée d'Albion par la pratique de deux rites différents qui coexistent encore de nos jours : le rite écossais¹²² qui aurait été créé par des français et le rite français œuvre de francs-maçons immigrés britanniques. Si l'hypothèse écossaise domine, le franc maçon français s'en est séparé il y a fort longtemps et a évolué de son côté avec un rite de travail différent.

L'histoire évolutive en retrace les étapes au cours des temps de la grande Histoire. Elle ne peut donc se limiter stricto sensu à l'étude de la maçonnerie. Demeurent beaucoup de questions sur lesquelles les avis sont partagés. Des questions qui seront abordées et débattues au fil des différents chapitres¹²³. La maçonnerie depuis ses débuts¹²⁴ a fait beaucoup de progrès en objectivité ces trente dernières années et apporte plusieurs éléments de réponse. Beaucoup de nouvelles loges ont été identifiées et la famille s'étoffe. Chaque découverte est précieuse mais certaines viennent compliquer un peu plus l'arbre généalogique. Des questions qui passionnent de tout bord et des théories s'entrechoquent et s'invalident les unes après les autres. Les aspects sociaux et culturels ont une part considérable. Là, encore les interrogations ne sont pas anodines pour définir la maçonnerie et son histoire.

L'institution que nous étudions n'est en rien monolithique, que ce soit au niveau de la loge ou à celui de l'obédience. C'est ce qui d'ailleurs lui donne sa force issue de la réunion d'esprits différents. Pour autant, l'universalité qui naîtrait d'une diversité parfaite est loin d'être atteinte.

La maçonnerie est socialiste¹²⁵ mais son recrutement n'est pas à l'image de sa vocation sociale¹²⁶

Nous entendons ici que si la maçonnerie dans son principe est éminemment favorable à toutes formes de mixité, des sexes, sociales ou d'idées, elle est beaucoup plus réservée quant à leur mise en pratique. Ainsi, la place de la femme sera l'objet d'une longue histoire au sein des frères, et des arguments rétrogrades, liés à la tradition ou faussement compatissants ne sont pas rares de nos jours. D'autre part, la mixité sociale est, elle aussi, souhaitée au nom de l'universalité mais bridée ne serait ce que par la cooptation¹²⁷ qui sert de sas envers les impétrants, c'est-à-dire les candidats, postulants. Nous disposons des tableaux de loge¹²⁸ qui mentionnent les professions. Il n'y a ni ouvriers, ni domestiques : activités pourtant largement répandues à l'époque. Il est en effet nécessaire de savoir lire et écrire, de disposer d'une instruction minimale, outre de moyens financiers raisonnables. Aujourd'hui encore la classe ouvrière ou la population rémunérée au salaire minimum interprofessionnel de croissance est très peu représentée.

¹²² Coen Antonio et Dumesnil de Gramont Michel, *La Franc-maçonnerie écossaise*, Figuière, Paris, 1937, page 16, la Franc-maçonnerie et la Papauté sur l'emprise voulue sur les âmes par le catholicisme

¹²³ Leroux Adrien, *La Franc-maçonnerie sous la Troisième République d'après les discours maçonniques prononcés dans les loges*, Letouzey et Ané, Paris, 1886 ; notamment par les FF. Brisson, Jules Ferry, Albert Ferry, Le Royer, Floquet, Andrieux, Clémenceau, Emmanuel Arago, de Hérédia, Caubet, Anatole de La Forge, Paul Bert.

¹²⁴ Headings Mildred, *La franc-maçonnerie française sous la Troisième République*, 1949, traduction Le Rocher, Monaco, 1998 : sur le travail des loges pour l'établissement et l'enracinement de la République en France

¹²⁵ La franc-maçonnerie s'oppose fondamentalement au marxisme en ce qu'elle considère que l'homme prime sur la société, alors qu'elle travaille à améliorer les deux en même temps

¹²⁶ Gourdot Paul, *Les sources maçonniques du socialisme français, 1848-1871*, Editions du Rocher, Monaco, 20 juillet 1998 ; la maçonnerie organisation sociétariaire sur le modèle de Fourier

¹²⁷ Mode de recrutement consistant, pour une assemblée, à désigner elle-même ses membres, une certaine sécurité est assurée au détriment de la diversité

¹²⁸ Liste des membres de la loge établie pour une année pleine

Les femmes sont reconnues mais ne sont pas des sœurs

En tout premier lieu notre intérêt se porte sur la mixité des sexes¹²⁹, la plus logique qui soit puisqu'elle concerne la moitié de l'humanité¹³⁰. Mais qui demeure néanmoins une question d'actualité et ce tout particulièrement au Grand Orient de France.

Avant la période étudiée nous disposons de l'important travail de Madame Christiane Derobert-Ratel¹³¹ qui dans son ouvrage sur les « Arts et l'Amitié » fait deux références aux femmes. En page 133, tout d'abord les fêtes, le 10 juillet 1864 :

« Le beau sexe aixois y avait envoyé ses représentants les plus gracieux et les quadrilles étaient animés par des essais de jeunes filles aux frais minois et aux fraîches toilettes qui rivalisaient de charme et de vivacité méridionale »

Ou ces dames sont mises en avant pour leur beauté et non pour leurs qualités philosophiques.

La seconde référence est certes sociale et active mais néanmoins limitée à ce qu'il est convenu de dénommer les bonnes œuvres, page 145 :

- « Aussi des œuvres féminines sont-elles constituées... »
- chez les 51 « sœurs » pénitentes bleues, en 1852, 13 noms de sociétaires des « Arts et l'Amitié »
 - à l'œuvre de la Sainte-Famille, sur ses 171 « militantes », en 1872, 40 ont des noms figurant sur les listes des frères des « Arts et l'Amitié »
 - à l'œuvre de la Providence, sur les 250 adhérentes qu'elle comporte en 1863, 60 portent des noms des frères des « Arts et l'Amitié »

En constat, si les femmes ne sont pas ignorées, elles sont reléguées à la place qui est sensée être la leur dans la conception sociale et familiale du temps. Qu'elles n'aient visiblement pas à Aix bénéficié de la franc-maçonnerie d'adoption n'est certainement pas une grande perte, celle-ci étant plus caractérisée par le terme d'adoption, pris ici dans son acceptation de tutelle, que par la franchise qui suppose la liberté et l'indépendance.

L'un des rares prémisses de l'intérêt des frères sur ce sujet alors précurseur nous est donné par une correspondance de l'année 1884 relative au comité des Cours Commerciaux d'Enseignement gratuit pour les deux sexes fondés en 1871 par le Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises. Il est fait appel à l'octroi d'une médaille de la part de l'atelier à remettre aux élèves les plus méritants lors d'une cérémonie présidée par le frère Léon Bourgeois¹³², ministre de l'Instruction publique ; la loge adressera la somme de 10 francs.

Léon Bourgeois¹³³ développera le solidarisme qui est la « responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes » ou un « lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les

¹²⁹ Snoek Jan, Opus citatum

¹³⁰ Messeca-Hivert Yves Et Hivert-Messeca Gisèle, *Comment la maçonnerie vint aux femmes. Deux siècles de franc-maçonnerie d'adoption, féminine et mixte en France 1740-1940*, Dervy, Paris, 17 novembre 1997 : sur les femmes et la maçonnerie où un progressisme limité envers la moitié de l'humanité

¹³¹ Derobert-Ratel Christiane, 1987, Opus citatum

¹³² Léon Bourgeois, né le 21 mai 1851 à Paris, décédé le 29 septembre 1925 au château d'Oger, Marne. Homme politique, parlementaire radical de la Troisième République, premier président de la Société des Nations, Lauréat du prix Nobel de la paix en 1920. Théoricien du solidarisme. Membre influent du Grand Orient de France. Paul Anxiennaz, Grand Maître du Grand Orient de France, déclarait en 1967 : « Si nous, francs-maçons du Grand Orient de France, vouons un culte particulier à sa mémoire, c'est parce qu'il n'est sans doute pas d'homme d'action, d'écrivain, de penseur dont l'œuvre tout entière ait été à un plus haut degré imprégnée de pensée et de fraternité maçonniques »

¹³³ Léon Bourgeois, Solidarité, Paris, A. Colin, 1896 (notice BNF n°FRBNF30146250x)

uns envers les autres, nous faisant un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune ». Il s'agit donc de mettre en pratique la fraternité, soit entre les frères, soit entre tous les hommes, ou femmes, ce qui n'allait pas de soi à l'époque. Une démarche humanitaire à caractère discriminatoire est en soi une contradiction, donc une imposture sémantique. L'attachement à cette doctrine est particulièrement important en ces années d'établissement de la République comme régime politique mais aussi social. Selon Léon Bourgeois seule la solidarité peut favoriser la construction d'une République de la main tendue contre le poing fermé, de la mutualité « règle suprême de la vie commune » contre la charité réduite à « une pitié agissante ». Il découlera de cette notion large de la solidarité-fraternité des réformes majeures telles que l'impôt sur les successions et sur les revenus, la mise en place d'une retraite pour les travailleurs. Il est intéressant de relever que déjà ceux qui prônent l'égalité entre les sexes, ou du moins une première forme de progrès en ce sens, sont ceux qui définissent l'aide que les êtres humains doivent s'apporter les uns les autres comme étant la plus large possible. Si l'esprit de Jean Jaurès¹³⁴ est compatible avec la franc-maçonnerie, celui de Jules Guesde l'est beaucoup moins. Les conséquences seront d'ailleurs fondamentales près de quarante années après lorsque sera formalisée la scission entre socialistes et communistes. Les seconds seuls plaçant certes une solidarité mais appuyée sur une opposition, la lutte des classes, et un régime autoritaire, la dictature du prolétariat.

Nous avons observé plus haut la réponse largement négative faite le 4 avril 1921¹³⁵ par la loge « AAA » quant à l'admission de femmes, ainsi appelées à devenir des sœurs.

Pour la période courant de 1870 à 1895 nous ne disposons d'aucun texte émanant de l'atelier et relatif à la mixité des sexes. En revanche il est utile de rappeler que Maria Deraismes est initiée dès le 14 janvier 1882 et que le congrès fondateur de l'Ordre Maçonnique Mixte International « le Droit Humain » sera créé du 8 au 15 août 1920 à Paris¹³⁶. Puisqu'il n'y a point de femmes et seulement des hommes, qui sont-ils ?

Les hommes qui composent l'atelier

Le tableau de 1851¹³⁷ nous donne le point de départ de l'atelier de 1870 puisqu'il précise qui étaient les francs-maçons vingt ans auparavant.

La composition sociale de l'atelier nous est parfaitement connue par le tableau de loge de Saint Jean, Les Arts et l'Amitié, régulièrement constituée le 30^e jour du 7^e mois de l'année 1781 et réédifiée le 1^{er} jour du 9^e mois de l'année 1847, tracé le 14^e jour du 2^e mois de l'année 1851 et comprenant les frères¹¹⁰:

« OFFICIERS DIGNITAIRES
 Brémond Ernest (1851), vénérable, avocat, 45 rue Grand Séminaire, 30^e
 Sibilot Marius (1851), 1^{er} surveillant, propriétaire
 Bertrand fils Pierre (1851), 2^e surveillant, bourrelier
 Solari Antoine (1851), grand orateur, cafetier
 Nicolas Paulin-Bienvenu (1851), orateur adjoint, commis
 Brunache Adolphe (1851), secrétaire général, marchand
 Armand Alexis (1851), secrétaire adjoint, receveur de l'octroi
 Tremieges (Pre) (1851), grand expert, tourneur en chaises
 Quenin Louis (1851), trésorier, aubergiste
 Matheron André (1851), aumônier hospitalier, propriétaire

¹³⁴ Jaurès Jean né le 3 septembre 1859 à Castres assassiné le 31 juillet 1914 à Paris. Il s'est notamment illustré par son opposition au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

¹³⁵ Fonds privé de l'atelier

¹³⁶ Prat Andrée et Loubatière Colette, *L'ordre maçonnique le Droit Humain*, Presses Universitaires de France, Paris, 28 septembre 2013, chapitre IV : principes fondateurs, pages 37 et suivantes

¹³⁷ Fonds privé de l'atelier

Vignaul Joseph (1851) (1865) (1866) (1867) (1869) (1870) (1871), grand maître de cérémonies, bottier
Brissac Victor (1851), maître de cérémonies
Armelin Antoine (1851), architecte garde des sceaux, menuisier
Millet Jean-Joseph, Barthélemy (1851), architecte, menuisier
Turel Etienne (1851), maître des banquets, charcutier »

Ce pour les officiers¹³⁸ de la loge. Le premier surveillant¹³⁹ est en charge des compagnons, il donne la parole sur sa colonne du midi avec l'autorisation du vénérable, qu'il remplace si besoin est, son attribut symbolique est le niveau. Le second surveillant a la charge des apprentis¹⁴⁰, il donne la parole sur sa colonne du nord, son attribut est le fil à plomb. Le secrétaire a le même travail que dans toute association : établir un compte rendu, dénommé tracé, des réunions. Egalement le trésorier de manière très classique, recouvre les cotisations dues tant envers la loge que l'obédience, part de capitations, et pour l'entretien des locaux. L'hospitalier est en charge des frères malades ou dans la peine L'expert ou grand expert est garant du respect du rituel et la mise en conformité du temple¹⁴¹. Le maître des cérémonies est l'ordonnateur de tout déplacement au sein de l'assemblée. Le couvreur est, en principe, vénérable maître descendant affecté à la garde de la porte du temple en symbole d'humilité, toute la philosophie maçonnique est là. L'orateur prononce un discours lors des tenues de rentrée, des initiations d'un profane ou élévations aux grades de compagnon ou de maître, ainsi qu'à toutes autres occasions le requérant comme une tenue funèbre par exemple. Outre le collègue, la loge comprend également :

« Député Au Grand Orient
Ducoux (1851)
Loges Affiliées
« La Clémentine Amitié », orient de Paris
« Le Triomphe de l'Amitié », orient de Pertuis
« Les Vrais Amis Réunis », orient d'Avignon
Députés
Hubert, député auprès de « la Clémentine Amitié »
Narrat, député auprès du « Triomphe de l'Amitié »
Bédarride Bessalé-Salomon, député auprès des « Vrais Amis Réunis », avoué
Médecin de la Société de Bienfaisance
Valerian, 40 rue de la Miséricorde »

Nous relevons que la loge « La Clémentine Amitié¹⁴² » existe toujours au sein de l'orient de Paris, celle du « Triomphe de l'Amitié », elle, située à Pertuis a disparu et la ville ne constitue plus un orient puisqu'elle n'abrite plus d'activité maçonnique. Ces frères ont pour fonction de veiller aux relations extérieures, meilleur garant nous le répéterons de dérives sectaires toujours possibles y compris en franc-maçonnerie.

En 1851 la loge comprend 91 membres, la profession de la quasi-totalité d'entre eux étant détaillée. Les juristes : avocats, avoués ou notaires ne sont que quatre dans une ville de robe. L'atelier comprend 10 propriétaires et un frère qui se définit comme cultivateur. Les

¹³⁸ Une loge est présidée par un vénérable maître, secondé par un collègue d'officiers, les offices ne devant être rempli que par un maître. Le nombre et la qualité de ceux-ci diffèrent selon les rites

¹³⁹ Carniri Gaël, *Guide pratique du premier surveillant*, éditions Conform, Paris, 22 janvier 2010, page 65, II la formation des compagnons

¹⁴⁰ Carniri Gaël, *Guide pratique du second surveillant*, éditions Conform, Paris, 22 janvier 2010, page 44, le miroir

¹⁴¹ Negrier Patrick, *Le Temple et sa symbolique*, Albin Michel, Paris, 1997, page 171 « construire c'est faire l'expérience de l'Etre »

¹⁴² A laquelle Victor Schoelcher fût présenté le 27 février 1844 en vue de son affiliation, in Schmidt Nelly, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies 1820-1851*, éditions Karthala, Paris, 2001, sur le rôle des colons planteurs

commerçants et artisans sont au nombre de 62 dont 10 chapeliers. Les fonctionnaires ne sont que trois, tout comme le corps médical. Nous relevons enfin la présence d'un pasteur et de Monsieur le Directeur de l'usine à gaz.

En quinze années à peine presque l'entièreté des effectifs de la loge sera modifiée, confirmant en cela l'adage selon lequel un atelier a toujours vingt ans. A chaque nouvel Etat J¹⁴³ quelques rares noms sont à nouveau mentionnés peu nombreux mais essentiels : ils sont la transmission et la mémoire orale de la loge. Cette évolution de 1851 à 1940 est parfaitement connue et visible par la possession de la quasi-totalité des tableaux annuels de loge, la profession des membres étant toujours mentionnée.

L'expérience individuelle des membres de l'atelier ne doit pas être vue à travers le prisme de nos connaissances d'aujourd'hui et notamment celles issues de la Seconde Guerre mondiale, postérieure à notre étude.

La maçonnerie a fini par appeler la république de ses vœux mais elle a conservé un mode de fonctionnement qui n'est pas démocratique sous la Troisième République

Fidèlement associée à juste titre à la défense de la République¹⁴⁴, la maçonnerie a connu d'autres régimes, royauté, empire, dont elle s'est fort bien accommodée quoique ceux-ci soient autoritaires. L'Etat mis en place par Philippe Pétain¹⁴⁵ fait exception mais pour des motifs qui lui sont propres, principalement idéologiques, veules : souci de complaire à l'occupant ou de se débarrasser à bon compte d'une intégrale responsabilité dans la défaite, ou encore purement personnels¹⁴⁶.

L'histoire est éminemment politique, non pas tant prise en qualité de science humaine que comme image du passé que les hommes veulent projeter vers l'avenir. L'étude politique de l'atelier amène à découvrir deux périodes distinctes évidentes : le XIX^e siècle et le XX^e siècle. Mais la césure temporelle n'est pas fixe : pour la loge « AAA » le temps s'arrête à l'occasion de ce qu'il conviendra d'appeler l'affaire Baron Leydet, soit en 1895 ; pour la franc-maçonnerie française en revanche le XIX^e siècle s'achève avec la première guerre mondiale, dans les tranchées d'une victoire à la Pyrrhus, suivant en cela la France contemporaine. Comme pour les loges sœurs les débuts de la Troisième République sont une période difficile pour les « Arts et l'Amitié », mais ces temps de conquêtes politiques, religieuses et sociales constituent une ascension partant de la défaite de Sedan jusqu'à 1914.

Le commencement du XX^e siècle, ici à partir de 1906 s'ouvre, contrairement à l'ère précédente, avec une maçonnerie bien établie mais qui connaîtra un environnement de plus en plus hostile jusqu'à la pire catastrophe de son histoire : la défaite, la Révolution nationale et la collaboration. Auparavant la maçonnerie en général et la loge en particulier seront confrontées à la grande lueur à l'Est puis aux exclusives de celle-ci, les bouleversements idéologiques du

¹⁴³ Liste des membres établie chaque premier janvier par le Grand Orient de France

¹⁴⁴ Chevallier Pierre, *Histoire de la Maçonnerie française*, tome II, *La Maçonnerie missionnaire du libéralisme 1800-1877*, Les Grandes Etudes Historiques, Fayard, Paris, 1975, « Il n'est pas niable qu'un nombre élevé de questions étudiées en loges ont reçu par la suite une sanction législative »

On estime à 250 le nombre de francs-maçons à la Chambre des députés au début du siècle, à 200 le nombre de sénateurs, soit plus de la moitié des effectifs de la Haute Assemblée.

¹⁴⁵ Lottman Herbert, *Ibidem*

¹⁴⁶ Paxton Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, (préface de Stanley Hoffmann, traduction Claude Bertrand), Éditions du Seuil, 1973, 1997 ; réédition Seuil, collection Points / Histoire, Paris, novembre 1999, 475 p., il n'y a pas eu de double jeu de Vichy et le régime n'a pas joué le rôle de bouclier

communisme¹⁴⁷, du fascisme et enfin du nazisme, ce dernier étant le plus facile à appréhender car fondamentalement incompatible avec le phénomène maçon, divergence qui était moins évidente avec les deux premiers mouvements de pensée précités. Nous entreprendrons une étude chrono thématique dans laquelle la maçonnerie vit les évolutions politiques de son temps, les précède souvent jusqu'à la première décennie après 1910, les suit en général après.

Notre introduction portera sur les origines de la maçonnerie aixoise qui en tant qu'institution, divisée en plusieurs loges ou non, est à la quête de sa légitimité et donc de ses sources historiques qui fondent son enracinement dans le temps. Or par définition les frères se prévalent du secret, quoique cette notion ait largement évolué au cours des siècles et notamment après le traumatisme du régime de Vichy. Au XIX^e siècle il était habituel d'annoncer les tenues dans la presse locale, en revanche le secret des travaux prévalait et rend les documents accessibles plus rares qu'au XX^e siècle.

Différents historiques ont été rédigés à des périodes différentes, par des hommes différents, dans des contextes politiques différents, c'est sur cette base rassemblée que nous allons tenter d'établir une histoire objective : en retenant les éléments confortés par plusieurs rédacteurs, en mettant en exergue ceux qui ne sont mentionnés qu'une seule fois, en stigmatisant ceux qui sont manifestement erronés mais néanmoins non dépourvus d'intérêt du fait de leur existence même, et du pourquoi de l'erreur volontaire ou non. C'est notamment à l'occasion des célébrations ou des réouvertures que les historiques ont été réalisés. Ils nous amènent nécessairement pour la compréhension du sujet¹⁴⁸ à dépasser le cercle étroit de la ville, en relation constante avec Marseille puis Paris, et d'autre part des orient régionaux voire éloignés comme celui de Bordeaux. La place d'ailleurs de notre atelier correspond à cette dimension régionale puisqu'il sera loge capitulaire. Ce n'est qu'au XX^e siècle que seront écrits des historiques à vocation universelle par la voie notamment des encyclopédies. Enfin, cette histoire, ses divisions et regroupements, serait incompréhensible sans le fil directeur des rites pratiqués, français et écossais. Les francs-maçons sont des hommes ordinaires qui s'intéressent à ce qui les dépasse, dans de rares cas, leur itinéraire individuel se mêle à l'histoire elle-même. Par un phénomène curieux, la montée en puissance de la franc-maçonnerie française durant la Troisième République est contemporaine d'un rétrécissement de l'orient aixois pendant la période de notre étude à une seule loge.

Les années 1870-1875 correspondent en effet à l'installation de la République, à l'expansion de la France remise du choc prussien, à l'épanouissement des valeurs républicaines politiques¹⁴⁹, sociales et laïques. Nous étudierons cette époque du point de vue local, mais aussi national puisque la loge régulière est composante d'une obédience, le Grand Orient de France, qui lui confère sa reconnaissance auprès de ses pairs. Cette structure unitaire, mais non pas hiérarchique, impose un certain nombre de règles administratives, financières et rituelles.

Enfin une place à part est donnée à la question fondamentale de la laïcité qui évolue fortement en ce dernier tiers du XIX^e siècle et voit sa conclusion au premier lustre du siècle suivant. La position maçonnique ne peut être réduite à l'anticléricalisme, ni bien évidemment au cours des trois siècles de son histoire, ni même au cœur de l'époque étudiée. Sept ans seulement après l'année choisie comme point de départ de nos travaux a lieu le convent de 1877 qui

¹⁴⁷ Le congrès de Tours du 25 au 30 décembre 1920 de la Section Française de l'Internationale Ouvrière, verra André Marty opter pour le communisme et Léon Jouhaux demeurer fidèle aux loges, le premier sera sanctionné par un procès en épuration, le second recevra le prix Nobel de la Paix en 1951

¹⁴⁸ Soulet Jean-François, *L'histoire immédiate : historiographie, méthodologie, épistémologie*, Armand Colin, Colin U, Paris, 16 mai 2012 : épistémologie

¹⁴⁹ Gillard Bernard, *Éléments pour l'histoire d'une société de pensée : Franc-Maçonnerie française et monde moderne : « la Franc-Maçonnerie du Grand Orient de France, laboratoire pédagogique des valeurs républicaines de 1871 à 1906*, sous la direction de Rémy Pech, Toulouse 2, 2004 : *elle enseignait la République*, Paris, Dervy, 22 septembre 2005 ; pour nous aussi elle doit toujours être un groupe de réflexion

supprime le caractère obligatoire de la référence au Grand Architecte de l'Univers qui lui-même embrassait une conception spirituelle plus large que celle d'un Dieu unique, défini, et nommé par une religion précise, y compris chrétienne et a fortiori catholique. Ce débat dépasse d'ailleurs la question religieuse puisqu'il repose sur la liberté absolue de conscience et aura des répercussions politiques au XX^e siècle avec des mouvements exigeant une allégeance totale.

ⁱ Le dernier condamné au supplice de la roue par le Parlement d'Aix

I Le criminel et son forfait

C'était un jeune homme de vingt ans, bossu, au visage effilé, que le Parlement d'Aix, en son dernier arrêté, pris en matière criminelle, condamna au supplice de la roue, pour assassinat du marquis d'Albertas en son château de Gémenos.

Jean-Baptiste d'Albertas, fils et successeur de Henri Reynaud d'Albertas, seigneur de Bouc, et premier Président de la Cour des comptes, aides et finances de Provence, fut l'un des premiers gentilshommes possédant fiefs, qui, aux Etats Généraux de Provence, tenus à Aix au commencement de l'année 1789, fit volontairement le sacrifice des privilèges dont jouissaient ses terres nobles.

Les Aixois lui doivent l'édification, en 1745-1746 de la jolie place en forme de fer à cheval, qui porte son nom, véritable chef d'œuvre d'élégance et d'harmonie architecturale, juste en face, à l'opposé de la rue du majestueux hôtel particulier, dit hôtel d'Albertas, que son père fit construire, vers la fin de sa vie, à l'angle des anciennes rue de l'official, aujourd'hui rue Aude et rue Grande Saint Esprit, la rue Espariat aujourd'hui qui, soit dit en passant, porte le nom d'un frère Maître de la Respectable loge « L'Amitié » de laquelle nous procédons en ligne directe. (tous les frères dont l'appartenance est revendiquée ne sont pas confirmés, ainsi notamment de François Zola et surtout de Mirabeauⁱ).

Et c'est alors que sous les frais ombrages de son château de Gémenos, entouré de tous ses anciens vassaux en liesse, il célébrait le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération, que le jeune Anicet s'approcha de lui et d'un coup de poignard l'étendit mort sur place.

II Le supplice

Immédiatement arrêté et emprisonné à Aix, Anicet fut roué vif le 2 août suivant, sur l'échafaud en pierre de taille, édifié sur la place des Prêcheurs, à quelques pas en avant de l'entrée de la rue du Collège, l'actuelle rue Manuel, en dépit d'une tentative faite sur le lieu et au moment de l'exécution pour le soustraire au supplice.

Et voici, intégralement rapportée, la relation qui en a été faite par le distingué bibliophile aixois, Roux-Alphéran, dans son précieux historique de la vieille société aixoise, en quelque 1.200 pages, sous le titre « Les rues d'Aix ».

III

Anicet Martel et l'exécuteur étaient à peine arrivés sur l'échafaud, lorsque des pierres, lancées par des malintentionnés répandus dans la foule des spectateurs qui encombraient la place et la toiture des maisons voisines, formèrent le dessein de provoquer du désordre et d'enlever l'assassin. Mais quelques coups de fusils chargés de poudre et tirés en l'air par les soldats de l'escorte, suffirent pour dissiper les attroupements. Cependant l'exécuteur s'était évadé et Martel se voyant libre, s'était élancé de l'échafaud, espérant se sauver à l'aide du tumulte. Un capitaine au régiment de Lyonnais, Monsieur Payan de la Tour, qui commandait l'escorte, le retint en le collant à terre avec la pointe de son épée qu'il lui appuya sur la poitrine. Le bourreau ayant été retrouvé dans le confessionnal de l'église des Capucins, hors la ville (aujourd'hui celle de l'hôpital Saint Jacques) où il était allé se cacher, fut ramené sur les lieux et il consuma l'exécution.

IV

Mais, pour nous francs-maçons aixois, l'histoire d'Anicet ne s'arrête pas là.

La suite ! Elle est, dans la thèse de doctorat en droit de la fille de notre frère Ducay, passé à l'orient éternel, il y a quelques années. La voici succinctement rapportée.

A peine le supplice achevé, le corps d'Anicet fut, selon l'usage, abandonné sur la place, livré à la vindicte publique.

Et tout aussitôt se déclencha une macabre bagarre, mettant aux prises, d'une part les Pénitents gris et de l'autre les carabins de l'Ecole de Chirurgie attachée à l'Université d'Aix. Les uns cherchant à s'emparer du corps pour lui donner une sépulture, conformément à leur vocation confirmée par lettre patente de Louis XIV, en 1653 ; les autres pour le faire servir à leurs études.

Les Pénitents ayant réussi dans leur entreprise, le corps d'Anicet fut inhumé au cimetière de l'église des Dominicains (aujourd'hui Sainte Madeleine) après avoir été « dessiqué » par injection massive d'essence de thérebentine.

Exhumé quelques années plus tard, il fut transporté dans une loge Maçonnique d'Aix, où, dit-elle, il servit pendant longtemps aux cérémonies initiatiques.

Et de fait, tous les Maçons initiés depuis lors et jusqu'en 1940 en notre Respectable atelier, ont, comme moi en février 1907, rédigé leur préalable, face au corps d'Anicet, dans le cabinet de réflexion. Il n'y était d'ailleurs pas

seul : un autre supplicé sans doute, était à ses côtés, droit contre le mur, derrière la table éclairée par une bougie fichée dans un crâne.

Sous leur peau parcheminée, ridée et noircie par le temps, leur visage grimaçant et leurs attributs sexuels racornis, ils étaient véritablement impressionnants.

Comment ces deux cadavres sont ils venus dans notre loge ? Nous les avons hérités de la loge l'Amitié, lors de la fusion en 1826 de cette loge avec « AAA ».

D'autre part, nous savons, par des listes en notre possession, qu'à cette époque et sous l'empire la loge « L'Amitié » se recrutait exclusivement parmi la noblesse et la haute bourgeoisie aixoises, et que la plupart de ses membres appartenaient aussi à la confrérie des Pénitents : leurs noms figurent en même temps dans la thèse de Mademoiselle Ducay et sur les registres des procès-verbaux de la loge détenus par la Bibliothèque du Musée Arbaud à Aix. Plusieurs vénérables de l'Amitié furent même à la fois vénérables de la loge de Marseille et Recteur d'une confrérie des Pénitents.

Dès lors, il est facile de conclure, que ce fut l'un de ces vénérables qui eut l'heureuse idée du transfert du corps d'Anicet en sa loge.

Il y était encore en 1940 avec celui de son compagnon.

La Franc Maçonnerie dissoute par le Maréchal Pétain, les loges fermées, fallait il abandonner ces deux cadavres dans la nôtre, exposée au pillage par une population hostile ou par les Allemands ?

On résolut de les faire disparaître.

Clandestinement transportés en campagne dans la propriété d'un membre de la loge, ils y ont été incinérés.

Et c'est ainsi qu'Anicet, a enfin trouvé sa sépulture. Mais notre cabinet de réflexion y a perdu son mystère et ce n'est pas sans une certaine nostalgie que nous, les vieux Maçons, d'avant 1940, évoquons la dépouille de ce pauvre jeune homme, mort sans avoir livré son secret, et dont le nom énigmatique erra longtemps de bouche en bouche, au sein de la Respectable loge « AAA ».

Vénérable Maître d'Honneur, Corriol Léonce

ⁱⁱTableau de loge de Saint Jean, AAA, régulièrement constituée le 30^e jour du 7^e mois de l'année 1781 et réédifiée le 1^{er} jour du 9^e mois de l'année 1847, tracé le 14^e jour du 2^e mois de l'année 1851, in annexe tableaux

Chapitre préliminaire – La quête d’une légitimité historique et politique

La franc-maçonnerie n’est pas à l’origine de la Révolution mais a influencé les esprits vers la liberté. L’étude de l’histoire implique trois concepts différents, bien que souvent confondus, à savoir : l’historiographie, l’ensemble des techniques et méthodes utilisés pour décrire les faits historiques survenus ; l’historiologie, les explications, méthodes et théories sur comment, pourquoi et dans quelle mesure les faits historiques ont lieu ; et l’histoire elle-même, id est les faits réellement survenus. L’histoire désigne les faits du passé, l’historiographie est la science de l’histoire ; et l’historiologie, son épistémologie, c’est ce dernier aspect qui nous intéresse particulièrement ici, en revenant sur un passé mythifié, non pour en détruire la pensée mais la renouveler.

SECTION 1 – L’HISTOIRE DE L’ATELIERⁱⁱⁱ SOUS L’ANCIEN REGIME¹⁵⁰

La maçonologie occupe une place particulière au sein de la science humaine de l’Histoire en général du fait du rôle majeur du mythe, rare dans l’étude d’une institution moderne. S’il est toujours difficile en histoire de trancher entre le subjectif et l’objectif cette tâche est donc plus particulièrement ardue quant à la maçonnerie. Les travaux des historiens, ou de ceux qui tout simplement s’intéressent avec honnêteté¹⁵¹, ou pas, au passé de l’institution se divisent entre pro et antimaçonnique.

¹⁵⁰ Furet François, *Penser la Révolution Française*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 1978 : pour une histoire et non une métaphysique de la Révolution

¹⁵¹ Zinn Howard, *L’impossible neutralité : autobiographie d’un historien militant*, Antigone, Marseille, 2013
Sur le travail de l’historien, page 10 : « Cette dissimulation nous apprend quelque chose de terrible : il est possible de séparer l’étude de la littérature, de la philosophie, de l’histoire, de la politique ou des arts de sa propre vie, de ses plus intimes convictions sur ce qui est juste et sur ce qui ne l’est pas »

Synoptique – Avant la Révolution : Apparitions (Marseille, puis Aix)

Marseille :

17 juin 1751 : loge Saint Jean d'Ecosse devient loge Mère

1752 : loge « la Prudence », rattachée à la Grande loge de France (1738), issue de la Grande loge d'Angleterre

Aix-en-Provence :

10 février 1762 : « L'Étroite Persévérance », Rite Français

10 mars 1764 : création du « Chapitre de la loge l'Étroite Persévérance », Rite Français

16 mars 1766 : création de la loge « Les Amis Réunis », Grande loge de France

1765-1766 : loge irrégulière dite « de Calissanne »

Réunion sous la bannière de l'écossisme 1768-1769 (les aixois précèdent les marseillais)

22 mai 1768 : réunion des deux ateliers aixois sous le nom de « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis », rite écossais

Marseille : 4 juin 1769 réunion de la loge Prudence, Grande loge de France, et de la Mère loge Écossaise, rite écossais

Dissidences donnant naissance à la loge « l'Amitié », fidèle à la Grande loge de France

Dissidence fidèle à la Grande loge de France : « Les Amateurs de la Vertu » qui deviendra « La Douce Harmonie »

23 février 1772 : création de l'atelier « l'Amitié » par des anciens frères de la loge « Les Amateurs de la Vertu » devenue « Douce Harmonie », issue de la loge « l'Amitié », orient de Bordeaux (1741), Rite français, par des frères fidèles à la Grande loge de France

Nouvelle réunion 1774-1779

7 et 8 août 1774 : fusion de la loge « l'Amitié » avec « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis »

4 juin 1779 : absorption de la loge « La Réunion » issue de « l'Amitié »

1780 : persistance de la loge « La Réunion des Vrais Amis » qui donne naissance à « l'Amitié »

30 septembre 1781 : renaissance de « l'Amitié », sous l'obédience du Grand Orient de France

Ralliement au Grand Orient lors de sa création : 1783

Dissidences issues de la Grande loge de France :

1785 : « Le Choix de l'Homme Libre »

1789 : « La Réunion des Amis Paix »

Fermeture des tous les ateliers durant la Révolution : 1791 « Étroite Persévérance des Amis Réunis », 1792 « l'Amitié », 1793 « les Amis de la Paix »

D'où les difficultés d'établir un historique objectif.

Parfois l'outrance révèle le peu de valeurs des recherches effectuées ; parfois il est plus difficile de s'approcher de la réalité. Il est notamment un cas curieux, c'est celui de la Révolution française où ceux qui croient en la maçonnerie et ceux qui n'y croient pas se rejoignent pour exagérer l'importance de son influence. Ils agissent pour des motifs opposés mais aboutissent aux mêmes conclusions erronées. Cette question sera notamment reprise dans la partie de notre travail relatif à la religion.

Ainsi, l'historiographie maçonnique est particulière en ce qu'elle est presque exclusivement, jusqu'à une période récente, divisée entre des écrits hostiles voire pernicieux et des textes favorables émanant en général de maçons mais pas nécessairement objectifs. Seules les années cinquante puis soixante-dix amèneront à une vision plus modérée et plus juste ce qui est en fait le reflet d'un rapport apaisé avec la société.

Qu'est-ce qui caractérise la franc-maçonnerie, qu'est-ce qui caractérise le maçon, qu'est-ce qui caractérise la loge les « Arts et l'Amitié » ? Depuis quand celle-ci laisse-t-elle des traces de son passage, de quand datent ses premiers écrits synonymes de son histoire. Peut-on reconstituer cette histoire et les forces évolutives qui l'ont façonnée ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre à la lumière des connaissances acquises.

Les premières loges anglaises du début du XVIII^e siècle sont bien identifiées. Les premières loges françaises sont répertoriées. La première loge de Provence est connue. La première, ou plutôt les premières loges aixoises, sont déterminées, elles ont donné naissance aux « Arts et l'Amitié » dont la date d'origine est celle d'une des plus anciennes de celles-là.

PARAGRAPHE 1 – DIFFERENTS HISTORIQUES DE LA MAÇONNERIE AIXOISE

Cinq historiques différents de la loge et donc de l'origine de la maçonnerie à Aix-en-Provence ont été établis par différentes sources pendant la période de notre étude, c'est-à-dire sous la troisième République, et l'une d'entre elles après à l'occasion du bicentenaire, 1972. Le regard porté par l'atelier sur sa propre histoire est particulièrement révélateur de la vision que l'institution a d'elle-même. Tout d'abord un historique de la loge est préparé lors de la fête du centenaire en 1873¹⁵², occasion obligée de jeter un regard sur son premier siècle d'existence, à travers la royauté, la grande Révolution, plusieurs régimes démocratiques ou autoritaires ; ce, dans le contexte tout nouveau d'une République qui s'installe aux commandes de l'Etat. L'orateur de l'historique, le frère Brémond, est à la fois un républicain convaincu, ce qui n'est pas le cas, beaucoup s'en faut des frères qui l'ont précédé voire même de ceux qui l'accompagnent, et partie prenante de cette histoire qu'il raconte. L'historique de 1907¹⁵³ est central, tant du point de vue de l'année de sa rédaction que de son contenu. L'historique de 1935¹⁵⁴, date de cent cinquantaire est difficile à classer car fondé sur un texte de 1875, mais repris soixante années après. Soixante ans qui virent l'enracinement de la République, la séparation des Eglises et de l'Etat, une guerre mondiale. Soixante années qui amènent à une Europe totalitaire où les démocraties, victimes de la crise économique, sont entourées des expériences soviétiques, fascistes et nationales-socialistes. L'historique établi par l'Encyclopédie générale des Bouches-du-Rhône, édition de 1937, conservé aux Archives Départementales d'Aix-en-Provence¹⁵⁵ est censément objectif puisqu'il s'agit du seul qui n'est pas rédigé par un membre de l'atelier, tout du moins de manière connue. Enfin,

¹⁵² Fonds privé de l'atelier

¹⁵³ Fonds privé de l'atelier

¹⁵⁴ Fonds privé de l'atelier

¹⁵⁵ Archives Départementales

l'historique de 1972¹⁵⁶ complète le tableau, et perfectionne l'éclairage puisqu'il est le seul postérieur à la période concernée.

A partir de ces sources complémentaires, parfois contradictoires, nous avons établi deux synoptiques, l'un concernant la période pré révolutionnaire, l'autre celle post révolutionnaire. Un historique récent et qui visiterait les quarante dernières années verrait une explosion du nombre de loges du Grand Orient à Aix-en-Provence puisque celles-ci sont désormais près de trente. Elles sont quasiment toutes issues de la loge mère les « Arts et l'Amitié », parfois à la troisième génération. Il est utile de rappeler l'unité de la franc-maçonnerie aixoise qui apparaît évidente aux plus anciens des frères mais est logiquement, dans le contexte de multiples ateliers, plus difficile à percevoir pour les initiés plus récents. Pour des motifs évidents de confidentialité, cette période n'est nullement traitée et nos travaux s'arrêtent à peu près tous à la fin de la seconde guerre mondiale. Ils ne concernent donc que des frères passés à l'orient éternel ou des francs maçons plus récents qui à l'instar de Bruno Etienne ou Jean Mourgues¹⁵⁷ ont publiquement fait état de leur appartenance. La politique d'ouverture et d'extériorisation de l'obédience a permis la réalisation de ce travail non seulement par l'accès aux archives conservées rue Cadet¹⁵⁸, mais également par l'autorisation conférée conformément au règlement général de lever partiellement le secret maçonnique¹⁵⁹, ce qui confirme bien que celui-ci est plus un souci de discrétion que de dissimulation¹⁶⁰.

La loge a réalisé cinq historiques différents la concernant, ceux-ci se complétant ou, parfois, se contredisant, nous en rédigeons une synthèse. Dans une perspective chronologique, nous présentons tout d'abord l'historique du premier centenaire.

A/ La vision de son histoire sous l'Ancien Régime par l'atelier au XIX^e siècle

Historique de l'atelier 1875 : reprise historique¹⁶¹

A l'occasion de cet anniversaire un maçon éprouvé sera choisi pour rédiger un regard sur les cent années écoulées.

Il débute par l'apparition de la maçonnerie en France.

Par le frère Brémond de la maçonnerie écossaise provençale et aixoise, qui deviendra le Suprême Conseil, de Rite Ecossais :

« Ce fût l'expédition de Charles Edouard Stuart¹⁶², fils de Jacques II¹⁶³ en France... ils tentèrent de tirer parti de la franc-maçonnerie française qui grandissait chaque jour. Ils prétendirent rapporter d'Ecosse une maçonnerie primitive...Georges de Walnon¹⁶⁴, qui fonda la loge mère écossaise en 1731...

¹⁵⁶ Fonds privé de l'atelier

¹⁵⁷ Mourgues Jean, *La Franc-maçonnerie société initiatique des temps modernes*, Dervy, Paris, 2002, chapitre 5, pages 215 et suivantes, vers l'avenir

¹⁵⁸ Siège de l'obédience

¹⁵⁹ Bauer Alain, Mollier Pierre, *Le Grand Orient de France*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? », Paris, 2012, notion de secret

¹⁶⁰ Salon du livre maçonnique : Marseille 5 et 6 avril 2014

¹⁶¹ Fonds privé de l'atelier

¹⁶² Les Stuart fondèrent le Rite Ecossais, et les anglais le Rite Français, deux Rites différents et parfois opposés au fil de l'histoire, c'est ce fil qui permet d'appréhender les scissions d'ateliers, leurs réunions, dissidences et essaimage.

¹⁶³ Jacques II d'Angleterre et d'Irlande et VII d'Ecosse est détrôné en 1688, ses partisans et ceux de sa famille, les Stuart, sont dénommés Jacobites et sont proches des conservateurs.

¹⁶⁴ George de Walnon cité in Dictionnaire de la FM (Presses Universitaires de France), D. Ligou : « Muni de pouvoirs datés d'Edimbourg (1751), cet Ecossais, venu en France avec Jacques II, fonda à Marseille la loge

Les Stuart, écossais, prétendant à la couronne d'Angleterre ont créé en France le Rite dit Ecossais.

Les Anglais ont en revanche créé en France le Rite dit Français.

Ces deux constatations d'apparence simple sont essentielles à la compréhension du présent travail, de la maçonnerie en général, de son histoire, de son actualité. Nous développerons ultérieurement ce qui peut caractériser les deux rites l'un envers l'autre, étant rappelé que ce qui les unit, notamment une culture judéo-chrétienne est infiniment plus que ce qui les sépare. En filagramme de toutes les scissions ou réunions de loges, de complicité ou de conflit, le fil conducteur est toujours le rite. En revanche, peut-être clairement posée la question suivante, qui comme de bien entendu comprend la réponse en sa propre formulation : le rite choisi n'est-il pas bien souvent simple alibi, prétexte ou motif allégué pour dissimuler des ambitions, légitimes ou pas, des querelles de personnes, des dissensions philosophiques : un rituel instrumentalisé par les hommes¹⁶⁵.

Parallèlement existait une autre structure maçonnique à Marseille : la loge « la Prudence » dont naissent « l'Étroite Persévérance » et son chapitre.

« Deux autorités de ce genre existaient à Marseille : la loge Ecossaise, devenue plus tard la grande mère loge écossaise de France, et la loge « la Prudence » dont l'origine ne nous est pas connue, mais qui, pour nous, avait suffisamment manifesté son existence en créant à Aix une loge sous le titre « L'Étroite Persévérance ». Nous n'avons pas la date de sa création »¹⁶⁶.

Ce caractère bicéphale de la maçonnerie dure jusqu'à nos jours. Il pourrait être perçu comme un facteur de division et nuit à une entité dirigée vers une efficacité immédiate. Elle est en revanche une source d'enrichissement pour un travail spéculatif debout sur deux piliers : politique et symbolique, en offrant le choix aux uns et aux autres de faire prévaloir l'une ou l'autre de ces conceptions complémentaires dans leurs travaux. Ainsi donc dès l'origine de la maçonnerie provençale, dans le grand port méditerranéen apparaissent ces deux tendances. Et de ce choix originel découlent deux rites, français plus progressiste, et écossais pour le versant conservateur.

« Mais nous avons celle de son chapitre qui est celle du 10^e jour du mois de mars 1764. Ce chapitre conférait les quatre grades, Maître Parfait, Maître Elu, Maître Ecossais et Chevalier d'orient. Nous possédons le procès-verbal de son installation et de ses premières tenues »¹⁶⁷.

Il en ressort, d'une part, qu'au dix-huitième siècle déjà la maçonnerie aixoise était suffisamment développée pour intégrer les ordres de sagesse, c'est-à-dire les grades postérieurs à ceux de maître. Nous indiquons que le système du rite français est un régime en trois grades et quatre ordres¹⁶⁸ :

Saint-Jean d'Écosse qui devint la « Mère loge ». Le personnage n'a pu être identifié et son existence est même contestée.

¹⁶⁵ Negrier Patrick, *Textes fondateurs de la tradition maçonnique 1390-1760. Introduction à la pensée de la franc-maçonnerie primitive*, Grasset, Paris, 10 janvier 1996

¹⁶⁶ En fait, le 10 février 1762 ; Rite Ecossais

¹⁶⁷ Travaux remis au Grand Orient et perdus depuis, aucunes archives antérieures aux années 1775 puis 1787-1789 n'ont été conservées, elles sont répertoriées au musée d'Arbaud.

¹⁶⁸ Tuchendler Jacques, *Les Roëttiers de La Tour et de Montaleau, orfèvres, francs-maçons, industriels, XVIII^e et XIX^e siècles*, Préface de Pierre Mollier, Spm, Kronos, Paris, 4 janvier 2014 : Roëttiers de Montaleau Alexandre-Louis, né le 22 novembre 1748 à Paris, décédé le 30 janvier 1808 à Paris, est un graveur, médailleur et franc-maçon français ; une des figures du Grand Orient de France, qui lui doit sa survie durant la Révolution, ainsi que la fondation de nombreuses loges

En « loge bleue¹⁶⁹ » :

- 1^{er} grade : apprenti
- 2^e grade : compagnon
- 3^e grade : maître

En « chapitre » :

- I^{er} ordre : élu secret
- II^e ordre : grand élu écossais
- III^e ordre : chevalier d'orient,
- IV^e ordre : chevalier de l'Aigle, Parfait Maçon libre sous le nom de Rose-Croix

Au sein de rite français « maître parfait » ou « maître secret » sont équivalents, il s'agit du premier ordre de perfectionnement¹⁷⁰. Il en est de même au rite écossais qui fait suivre cette étape par celle de maître parfait qui désigne son cinquième grade¹⁷¹. L'ordre suivant au rite français est dénommé maître élu et aujourd'hui, grand élu écossais. La correspondance avec les hauts grades¹⁷² du rite écossais ancien et accepté vise les degrés du neuvième au quatorzième inclus¹⁷³ et qui terminent les niveaux de perfection par les divers élus.

Le troisième ordre français est : chevalier d'orient ; chevalier de l'Aigle¹⁷⁴.

Enfin, couronnement de l'édifice le quatrième ordre est celui de Parfait Maçon libre sous le nom de Rose-Croix¹⁷⁵. Il en ressort d'autre part que les premiers travaux spéculatifs de perfectionnement exercés à Aix l'ont été sous la forme du rite français.

¹⁶⁹ C'est par un processus de métonymie progressif que l'univers symbolique et rituel des trois premiers grades est devenu « bleu ». Les loges, les grades et la Maçonnerie symboliques sont devenus bleus parce que les décors maçonniques de ces grades, Apprenti, Compagnon et Maître, ont été d'abord ornés de bleu

¹⁷⁰ Les ateliers de perfectionnement, ou loges de perfection, constituent l'ensemble de ce qui est dénommé les hauts grades par distinction des grades premiers exercés en loge bleue : apprenti, compagnon, maître.

¹⁷¹ Il est précisé que le rite français compte quatre grades postérieurs à la maîtrise qui sont ceux cités par le frère Brémond alors que le rite écossais en dénombre jusqu'à 33 en totalité, donc trente qui suivent celui de maître

¹⁷² Jaunaux Laurent, *Le rituel des anciens. Guide des maçons écossais*, Dervy, Paris, 2 novembre 2004, sur le guide matrice des grades bleus mais non des hauts grades

¹⁷³ Grades de Perfection du Rite Ecossais Ancien et Accepté

4^e degré : Maître Secret

5^e degré : Maître Parfait

6^e degré : Secrétaire Intime

7^e degré : Prévôt et Juge ou Maître irlandais

8^e degré : Intendant des Bâtiments

9^e degré : Elu des neuf

10^e degré : Illustre Elu des quinze

11^e degré : Sublime Chevalier Elu

12^e degré : Grand Maître Architecte

13^e degré : Chevalier de Royal Arche

14^e degré : Grand Elu de la Voûte Sacrée

in Darce Claude, *Vade-mecum des Hauts Grades*, Dervy, Petite bibliothèque de la franc-maçonnerie, Paris, janvier 2011 ; chapitre III, les grades capitulaires, pages 119 et suivantes

¹⁷⁴ Grades Capitulaires du REAA

15^e degré : Chevalier d'orient et/ou de l'Epée

16^e degré : Prince de Jérusalem

17^e degré : Chevalier d'orient et d'Occident

18^e degré : Chevalier Rose-Croix ou Chevalier de l'Aigle noire, Chevalier du Pélican, Souverain Prince d'Heredom ou de Saint-André

¹⁷⁵ Grades Philosophiques du REAA

19^e degré : Grand Pontife ou Sublime Ecossais dit de la Jérusalem Céleste

20^e degré : Vénérable Grand Maître de toutes les loges régulières, Souverain Prince de la Maçonnerie

21^e degré : Noachite (religion primordiale, universelle et sans dogme) ou Chevalier Prussien

22^e degré : Chevalier de Royer Hache ou Prince du Liban

23^e degré : Chef du Tabernacle

La Grande loge de France est une nouvelle institution, unité centralisatrice

La Grande loge de France fût constituée le 24 juin 1738¹⁷⁶, institution nationale et qui réunît les ateliers de rite écossais et d'origine anglaise.

« Mais une loge ne suffisait pas à l'ardeur de nos devanciers et le 16 mars 1766, onze maçons réunis demandèrent des constitutions à la Grande loge de France sous la Grande Maîtrise du comte de Clermont¹⁷⁷. Ils prirent le nom de loge des Amis Réunis... »¹⁷⁸.

Apparaît ainsi une seconde loge en la ville. Les constitutions, patentes maçonniques, fondent la régularité d'un atelier et lui confèrent légitimité. Nous relevons que la première loge aixoise citée est issue de la « La Prudence » de Marseille, tandis que la deuxième est née du pouvoir central parisien.

« Des relations de bonne amitié paraissent dès l'origine avoir uni ces deux ateliers et bientôt des propositions de fusion furent faites, elles furent adoptées par la loge des « Amis Réunis » dans sa tenue du 15 mai 1768, et à la date du 22 mai le frère Arnaud, vénérable des Amis Réunis et le frère Duranti de la Calade, vénérable de « l'Étroite Persévérance », signèrent l'acte d'union. La loge prit le titre de « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis » et se rangea sous l'obédience de la loge « Prudence » de Marseille. Cette heureuse union eût son pendant à Marseille. Le 4 juin 1769, la loge « la Prudence » se réunit à la loge Mère Écossaise et acceptât sa suprématie... »¹⁷⁹.

Il s'agit d'une des rares périodes d'unité de la maçonnerie. Il est alors effectivement de coutume que la nouvelle entité prenne les deux noms réunis des deux anciennes. Ici ce sera le cas avec la création de l'atelier « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis ». De manière curieuse et contrairement à ce que le nom semble suggérer, il ne semble pas qu'il en fût de même pour la loge « Les Arts l'Amitié », aucun atelier dénommé « Les Arts » n'a été référencé à Aix. En l'occurrence, il s'agit d'une réunion qui concerne non seulement Aix-en-Provence mais encore Marseille dont elle découle. Le phénomène est donc régional. Par ailleurs il concerne deux rites différents, le français et l'écossais. Mais la possibilité de pratiquer l'un ou l'autre rituel sera, comme bien souvent, le masque qui permet aux différends entre personnes de s'exprimer.

24° degré : Prince du Tabernacle

25° degré : Chevalier du Serpent d'airain

26° degré : Écossais Trinitaire ou Prince de Mercy

27° degré : Grand Commandeur du Temple dit Souverain Grand Commandeur du Temple de Jérusalem

28° degré : Chevalier du Soleil ou Prince Adepté

29° degré : Grand Écossais de Saint-André d'Écosse, dit Patriarche des Croisades, Chevalier du Soleil, Grand Maître de Lumière

30° degré : Grand Elu Chevalier Kadosh, Chevalier de l'Aigle Blanc et Noir

31° degré : Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur

32° degré : Prince du Royal Secret

33° degré : Souverain Grand Inspecteur Général

¹⁷⁶ Naudon Paul, *Histoire générale de la franc-maçonnerie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1981, 2^e édition, vue d'ensemble sur la maçonnerie française à travers les âges, plus précisément sur le Grand Orient

¹⁷⁷ de Bourbon-Condé Louis, comte de Clermont-en-Argonne, né le 15 juin 1709 à Versailles, décédé le 16 juin 1771 à Paris

Successeur du Duc d'Autin comme « Grand Maître de toutes les loges régulières de France »

¹⁷⁸ Rite Français

¹⁷⁹ Le Rite Français se rallie au Rite Écossais

Survient une première scission suivie d'une réunion sous le rite écossais

« Cependant l'unité maçonnique que l'on avait voulu créer à Aix n'existait que de nom, car, dans une délibération de 1766, la loge « les Amis Réunis » prononçait la radiation d'un frère Michel, qui avait le tort de fréquenter une loge clandestine dite « de Calissanne »¹⁸⁰ ; déjà, au moment de l'union des deux loges, il en était donné avis à la loge « les Amateurs de la Vertu »¹⁸¹, et le 17 mars 1771, « l'Étroite Persévérance » admettait en son sein le frère de Ricard, membre de la loge « La Réunion ».

Cette scission constitue un retour aux pratiques anciennes. Alors que la constitution de la Grande loge de France avait pour but une maçonnerie unifiée et nationale, quel que soit le rite. Le nouvel atelier ira rechercher sa régularité directement auprès des écossais ou des anglais et donc surtout dans les villes portuaires ou de frontière, et parmi celles-ci le grand port de Bordeaux relié à la Grande-Bretagne.

« Elle faisait là du reste une acquisition fâcheuse, car le frère de Ricard ne tarda pas à la quitter entraînant avec lui un certain nombre de frères. Ne pouvant demander des constitutions à Marseille, il s'adressa simultanément à la loge « la Candeur » de Strasbourg et à la loge « L'Amitié » de Bordeaux. Les Constitutions virent de Bordeaux sous le titre distinctif de la Mère loge elle-même, et le 23^e jour du 2^e mois de l'an 1772 la loge l'Amitié fût installée à l'orient d'Aix par le frère de Ricard »¹⁸².

Le Rite Écossais est donc apparu le premier à Aix-en-Provence, mais la filiation directe de « l'Amitié » envers les « Arts et l'Amitié », seule reconnue, marque une présence continue depuis 240 ans du Rite Français à Aix-en-Provence. La filiation bordelaise de l'atelier est un des points constants repris dans tous les historiques. C'est d'ailleurs la date de création retenue officiellement par le Grand Orient de France. Cela dit comme des lettres de patente avaient été sollicitées auprès de différentes autorités la loge mère aurait tout aussi bien pu être située à Strasbourg, Lyon ou Paris, toutes trois centres actifs de maçonneries distinctes à l'époque. L'acquisition qualifiée de fâcheuse du frère Ricard est sévèrement faite par le frère Brémond, car c'est celui-là qui est à l'origine de la création de l'atelier « AAA ».

« ... La loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » n'accepta pas volontiers cette sœur qui pouvait devenir à craindre... Cependant il n'est pas de tempête qui ne s'apaise, on parla bientôt de réunion et les 7 et 8 août 1774 les frères se joignirent... et « l'Amitié » disparût fondue dans la loge écossaise... puis interruption des travaux du 2 mars 1776 au 4 juin 1779, où sur la convocation de l'ancien vénérable Duranti de la Calade¹⁸³, les frères de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis », avec l'aide des anciens membres de la loge « La Réunion » reprirent leurs travaux... ».

De nouveau une courte période de cinq années de 1774 à 1779, quoique coupée d'une longue interruption des travaux, verra l'unité de la maçonnerie aixoise. Cette union est encore réalisée sous la bannière de l'écossisme.

¹⁸⁰ Le château de Calissanne est sis commune de Lançon de Provence sur les bords de l'étang de Berre.

¹⁸¹ Demeurée fidèle à la Grande loge de France et non ralliée à la loge mère écossaise.

¹⁸² Rite Français

¹⁸³ La famille de Duranti appartient à la noblesse parlementaire de Provence, dont elle est l'une des plus anciennes. Originaire de Digne, elle se fixe vers 1350 à Aix et y tient dès lors l'un des premiers rangs pendant plus de six siècles. Principalement tournée vers la magistrature, elle a fourni huit conseillers à la cour des Comptes dont un président (1781), il s'agit du vénérable cité.

L'obédience du Grand Orient¹⁸⁴ apparaît dans l'histoire aixoise

C'est la création du Grand Orient qui fournira aux frères avides d'indépendance l'occasion de se soustraire à la tutelle écossaise.

« Malgré cet heureux événement, il paraîtrait que les anciens membres de la loge « l'Amitié » conservait toujours un vieux levain d'indépendance et cette fois ils résolurent de s'adresser au Grand Orient de France qui commençait à prendre une grande importance et faisait autorité... auprès duquel elle fût inscrite le 30^e jour du 9^e mois de l'an 5781... en rappelant les travaux commencés le 25^e jour du 2^e mois de l'an 5772... »¹⁸⁵.

Le Grand Orient est né dans la continuité d'une réorganisation de la Grande loge de France. C'est vers cette institution renouvelée que se tourneront les frères contestataires.

« Malheureusement, un orage éclata bientôt ; la Révolution de 1789, provoquée par les loges, en partie au moins, et qui aurait dû mettre en lumière les principes, l'organisation et les services de la franc-maçonnerie, fût, par la lâcheté de son Grand Maître¹⁸⁶, une époque d'obscurité et de sommeil... ».

Dès 1875, et donc à la naissance de la Troisième République, date à laquelle est rédigé cet historique, il n'est nullement ignoré des frères et notamment d'un fervent républicain comme Brémond, que la Révolution¹⁸⁷ entraîna la fermeture des temples. Qu'ainsi la maçonnerie ne put avoir d'influence en tant que corps constitué. Et que si des personnalités émergèrent de ses rangs son ascendant sur les idées révolutionnaires a été largement exagéré tant par ses laudateurs que par ses détracteurs.

Enfin, Brémond conclut sur un récapitulatif des loges antérieures à la Révolution :

« ... retour sur l'origine : deux loges régulières « L'Étroite Persévérance » et « Les Amis Réunis », à côté d'elles et traitées d'irrégulières nous trouvons les loges de Calissanne et de « l'Amitié » ; fondées par elles au contraire les loges des « Amateurs de la Vertu » et de la « Douce Harmonie »... ».

Cet historique, le plus ancien de l'atelier sur lui-même, est sans complaisance l'auteur étant lui-même un homme de caractère, décrivant sans ambages la complexité de l'histoire maçonnique, faite de divisions, de réunions, de révolutions et d'évolutions.

L'héritage historique ou théorique des francs-maçons est le même pour tous, mais l'évolution sera différente. Elle est contingente aux territoires, aux circonstances, aux sociétés et religions. L'idéal est identique pour tous mais les pratiques pour y mener sont diverses. Le rite maçonnique est une suite de rituels et de gestes mis en œuvre, pour rassembler par une même tradition au sein d'un ensemble d'hommes. Aucun rite ne saurait prévaloir et les querelles d'antériorité ou de légitimité sont vaines. Seule compte la filiation spirituelle avec les bâtisseurs de cathédrale, les templiers, la Bible, l'Égypte antique ou toute autre pensée. Les symboles maniés sont dépourvus de sens sans ce lien moral. Le travail est glorifié par sa vertu à élever celui qui s'y confie en tendant vers la perfection. Parallèlement, la méthode initiatique amène à la découverte de l'Art royal¹⁸⁸, appellation noble de la franc-maçonnerie,

¹⁸⁴ Création le 22 octobre 1773 avec l'installation en qualité de Grand Maître de Louis Philippe d'Orléans futur Philippe-Egalité

¹⁸⁵ C'est donc le GODF qui fixera l'ancienneté

¹⁸⁶ Philippe Egalité renie formellement la maçonnerie, d'où le terme de lâcheté

Kerjan Daniel, *Les débuts de la franc-maçonnerie française*, Dervy, Paris, collection Renaissance Traditionnelle, 2014 : des stuartistes clandestins à une nouvelle sociabilité

¹⁸⁷ Pierrat Emmanuel, *Les secrets de la franc-maçonnerie*, La Librairie Vuibert, Paris, 2013 - 240 pages ; sur la Révolution

¹⁸⁸ Wirth Oswald, *Les mystères de l'art royal : Rituel de l'adepte*, Dervy, Paris, 14 septembre 2012

reprise à divers degré ou même par certaines obédiences, « Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal »¹⁸⁹. Les rites se modifient, se différencient, ce qui amènera à la diversité.

Le premier clivage d'importance est celui des « Antiens » et « Moderns », comme dans tant d'autres domaines. Il est fondé sur la référence à la religion chrétienne. En 1717 quatre loges de Londres se réunirent, pour prosaïquement mettre en commun leurs troncs de solidarité, se doter d'une structure faîtière qui harmonise les pratiques et incorpore d'autres ateliers. Une obédience est née, ce qui signifie obéissance, à des règles communes. Mais en 1739 les loges d'Ecosse et d'Irlande contestèrent cette tentative, rejoints ensuite par des francs-maçons vivant en Angleterre. Ils formèrent la Grande loge des Antiens par opposition à la Grande loge des Moderns. La querelle porte sur la référence à Dieu et à la religion dans les Constitutions d'Anderson, pasteur presbytérien :

« Un Maçon est obligé par sa tenure d'obéir à la Loi morale et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin irréligieux.

Mais, quoique dans les temps anciens les Maçons fussent astreints dans chaque pays d'appartenir à la religion de ce pays ou de cette nation, quelle qu'elle fût, il est cependant considéré maintenant comme plus expédient de les soumettre seulement à cette religion que tous les hommes acceptent, laissant à chacun son opinion particulière, et qui consiste à être des hommes bons et loyaux ou hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui puissent les distinguer; ainsi, la Maçonnerie devient le centre d'union et le moyen de nouer une véritable amitié parmi des personnes qui eussent dû demeurer perpétuellement éloignées », Version de 1723.

Ce texte est un appel à la tolérance et à la liberté de conscience, ce qui heurta les tenants des Landmarks, anciens devoirs, qui peuvent être discriminants et sont très peu définis. Selon Mackey Albert, sont des Landmarks, des règles reconnues d'ancienneté immémoriale, universelles, irrévocables. Ce qui est bien à la fois dogmatique et subjectif. A l'inverse étaient reprochés aux nouveaux devoirs de mener à la religion naturelle et à la déchristianisation¹⁹⁰. Les anciens devoirs influencèrent en premier la France pays catholique, qui se prolongèrent par la création du Rite Ecossais Ancien et Accepté en 1804 et les résolutions du convent de Lausanne en 1875. Cette tradition conserve la référence au Grand Architecte de l'Univers, principe créateur au-delà de toute dénomination particulière.

Néanmoins, l'histoire maçonnique est aussi marquée de réunions et en 1813 les deux Grandes loges anglaises fusionnèrent pour former la Grande loge Unie d'Angleterre.

Un fil conducteur apparaît, sans surprise, identique à celui de l'histoire maçonnique en général et qui confirme, si besoin était, que les frères aixois agissaient et réagissaient de la même manière que leurs homologues d'autres orientes, c'est celui des deux rites : le rite écossais, peut-être plus tourné vers le symbolisme et la recherche intérieure¹⁹¹, et le rite français adopté par les partisans d'une action dans la Cité et d'une action politique. Le rite français est lié à la naissance de la maçonnerie spéculative, continentale, en France. Les immigrants britanniques apportent le rite des Modernes qui sera traduit en langue française. Celui-ci se distingue du système des « anciens ». Le Grand Orient de France organise l'uniformisation des rites « modernes » hexagonaux dès 1783 dans une dimension nationale.

¹⁸⁹ L'Ordre initiatique et traditionnel de l'Art royal : OITAR

Obédience récente de la franc-maçonnerie française, de la mouvance dite libérale et adogmatique

Le rite unique dans ses loges est le Rite opératif de Salomon

Sidersky Laurence, *Oitar 1974-2014, Renaissance d'une Franc-maçonnerie Initiatique et Traditionnelle*, Éditions Detrad, collection Récits maçonniques, Paris, 5 avril 2014, sur la description du rite

¹⁹⁰ Dermott Laurence, *Ahiman Rezon* אהימן רעזון une aide à un frère, Robert Black, Londres, 1756 : ouvrage doctrinaire et pamphlétaire ; après une affiliation auprès des Modernes (Grande Loge d'Angleterre), l'auteur rejoint les loges dissidentes irlandaises pour des motifs religieux et de pratique maçonnique

¹⁹¹ Petillot Jean-Marc, Dachez Roger, *Le Rite Ecossais Rectifié*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-je ? », Paris, 28 août 2010, sur un rite méconnu de frères fidèles à la religion ; distinct du REAA

En 1786, le modèle est fixé pour les trois premiers degrés en « loge bleue¹⁹² » sous influence anglaise en distinction des rites écossais. Ce rite nouveau évoluera. Le rite français dit « Murat » s'impose en 1858, du nom du Grand Maître symbole du ralliement des frères au Second Empire¹⁹³ ; il revient aux fondements des constitutions d'Anderson¹⁹⁴. Après 1877, date étudiée en la partie relative à la religion, le Grand Collège des Rites du Grand Orient de France modifie à nouveau le rite. En 1879 sont évincées du rite français les formules à connotations religieuses dont la référence au Grand Architecte de l'Univers et les devoirs envers Dieu. C'est l'époque de l'opposition frontale entre maçonnerie et Eglise. **Louis Amiable**¹⁹⁵, membre éminent des « Arts et l'Amitié » dirigera en 1886 une commission qui conclura la forme adogmatique du rite en lui donnant une teinte positiviste. Ce rituel demeurera quasi inchangé jusqu'en 1938. Date à laquelle le Grand Maître Arthur Groussier¹⁹⁶ tente un retour aux sources qui sera achevé en 1955 sous l'autorité de Paul Chevalier.

Parallèlement le rite écossais constitue la deuxième clef de lecture de la maçonnerie aixoise à tout le moins, provençale tout autant, et française enfin. Il s'agit principalement du Rite dit Ecossais Ancien et Accepté. Il existe également une autre forme intitulée Rite Ecossais Rectifié¹⁹⁷. Le REAA est né à Charleston en 1801 rédigé par les frères John Mitchell et Frédéric Dalcho, sur la base des Grandes Constitutions de 1786, attribuées à Frédéric II de Prusse. C'est à l'origine un rite qui ne comportait que des grades situés au-delà du grade de maître. Ce qui explique son caractère élitiste. D'ailleurs, l'évolution post révolutionnaire verra après un long temps de cohabitation entre les deux rites le REAA circonscrit aux grades de perfection, c'est-à-dire acquis après celui de maître maçon.

L'importance de la franc-maçonnerie dans la Révolution de 1789 n'est nullement exagérée, et l'orateur, républicain ardent et patenté, met nettement en exergue le paradoxe survenu. Bien qu'éminemment favorable aux principes qui guidèrent les pères de la Révolution, les loges disparurent. C'est une récurrence dans l'histoire des loges, qu'elles puissent se fortifier dans l'adversité et s'affaiblir dans un contexte a priori favorable, les débuts de la Troisième République confirment cette observation.

Au début du XX^e siècle, et surtout à l'issue de sa réouverture, la loge établira un second historique. De trente-deux ans postérieurs au premier non seulement les rédacteurs mais encore les membres de l'atelier dans leur quasi-totalité sont autres. Le contexte général est également différent, la République est solidement installée, le principal combat n'est plus politique mais désormais religieux.

¹⁹² Loge bleue confère loge symbolique : désigne une loge pratiquant les trois premiers grades (en opposition avec les loges ou ateliers de perfectionnement), « Dictionnaire de la Franc-maçonnerie », sous la direction de Daniel Ligou, Presses Universitaires de France, 2004, page 736

¹⁹³ Tulard Jean, *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, Paris, 11 octobre 1995 ; sur les francs-maçons

¹⁹⁴ Les constitutions d'Anderson sont un des principaux textes fondateurs de la franc-maçonnerie moderne dont elles constituent une pierre incontournable. Ligou Daniel, *Constitutions d'Anderson*, 1723, texte anglais de l'édition de 1723, Edimaf, Paris, 13 juillet 1995

¹⁹⁵ Rite français appliqué de 1886 jusqu'à l'apparition de celui dit Groussier du nom de son auteur

¹⁹⁶ Groussier Arthur, né le 18 août 1863 Orléans, décédé le 6 février 1957 à Enghien-les-Bains. Syndicaliste, franc-maçon et homme politique socialiste et communiste. Initié en 1885 à la loge « L'Émancipation ». Elu au Conseil de l'Ordre en 1907, puis de manière quasi continue jusqu'à la guerre Il fut Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France en 1925, mandat interrompu en 1940 par le gouvernement de Vichy, puis renouvelé en 1944-45. Il plaidera pour un retour aux sources symboliques du rite français. Député de la Seine du 3 septembre 1893 au 31 mai 1902. Député de la Seine du 20 mai 1906 au 31 mai 1924. Principal rédacteur du Code du travail

¹⁹⁷ Rite maçonnique d'essence chrétienne né à Lyon en 1778, notamment par Jean-Baptiste Willermoz

B/ La vision de son histoire sous l'Ancien Régime par l'atelier au XX^e siècle

Nous disposons d'un historique imprimé.

*Historique de l'atelier : notice sommaire 1907*¹⁹⁸

« Chapitre premier : Avant la Révolution

La respectable loge l'Étroite Persévérance fut fondée à l'orient d'Aix-en-Provence le 10 février 1762 par la Respectable loge la Prudence qui existait à l'orient de Marseille depuis 1752. C'est la plus ancienne loge maçonnique de l'orient d'Aix. Elle devint loge Chapitre le 10 mars 1764 ».

La loge « La Prudence » de Marseille est clairement confirmée comme initiatrice de la première activité maçonnique à Aix et partant du chapitre afférent.

« A côté d'elle se fonda d'abord une loge irrégulière, dite de Calissanne qui dura peu 1765-66 ; puis, le 16 mars 1766, la Respectable loge « Les Amis Réunis » qui obtint directement sa constitution de la Grande loge de France, issue en 1725 de la Grande loge d'Angleterre ».

La seconde loge régulière « Les Amis Réunis » provient également de l'influence anglaise et non écossaise. Quant à l'atelier de Calissanne si son existence est bien confirmée nul complément d'information à son sujet.

La suite de l'historique peut être consultée^{iv} en annexe. Elle confirme le travail du frère Brémond de l'an 1875 sur lequel il est certainement, du moins en partie, fondé. C'est sur la période révolutionnaire que ce second historique est le plus novateur il y est fait référence à « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis » qui conserva le caractère de Grande loge provinciale des ateliers provençaux du rite écossais, sous l'égide du Grand Orient de France qui pourtant comprenait d'ores et déjà la loge « L'Amitié » objet de notre étude.

« C'est à cette importante loge qu'appartient Mirabeau qui en fut l'Orateur »¹⁹⁹.

A la différence de l'historique de 1875, la portée de l'influence maçonnique est nettement plus mise en valeur, ce qui amène à la conclusion sympathique mais peu crédible d'une disparition des loges à l'époque révolutionnaire du fait de la fatigue née de leurs efforts.

Il est mentionné de façon erronée que Mirabeau²⁰⁰ sera membre de la maçonnerie aixoise, or le contraire est certain et cela constitue un rajout à l'historique antérieur établi lors du centenaire. A l'évidence, quel brevet de républicanisme que l'appartenance du héros de la Révolution à l'atelier ! Ce mythe maçonnique²⁰¹ local est contredit par toutes les archives disponibles, à toutes époques qui soient. Il semblerait en revanche que Mirabeau ait bien été initié. Cela transparaîtrait de ses écrits tournés à la manière d'un franc-maçon, mais plus probablement dans une loge marseillaise. Ce qui pourrait se comprendre au regard de la notoriété du tribun dans la ville d'Aix-en-Provence. Et sans qu'il soit certain que l'atelier qui l'ait accueilli à l'époque révolutionnaire soit tenu pour régulier quant à nos normes d'appréhension actuelles. Quoiqu'il en soit, Mirabeau n'a d'une part, et sauf preuve du contraire, pas vu la Lumière au sein de la maçonnerie aixoise, ni même fréquenté celle-ci semble-t-il.

¹⁹⁸ Notice sommaire sur les ateliers maçonniques qui ont existé successivement à l'orient d'Aix-en-Provence Aix, Imprimerie Ouvrière (Association Coopérative), rue Rifle Rafle 9, 1907

¹⁹⁹ Mirabeau de, *Mémoires biographiques, littéraires et politiques*, écrits par lui-même, par son père, son oncle, son fils adoptif, Delaunay, Paris, 1835 ; morceaux inédits sur la nécessité et l'habileté de la tolérance en matière politique, sommaire du livre IV, pages 1 à 99

²⁰⁰ Castries René (Duc de), *Mirabeau*, Fayard, Paris, 28 mai 1985 : sur les liens avec la maçonnerie

²⁰¹ N'oublions pas que : « La fonction du mythe, c'est d'évacuer le réel », Barthes Roland, *Mythologies*, Points, Paris, 12 juin 2014

La partie suivant semble a priori contradictoire. Elle met en avant, très largement, trop largement, l'importance qu'aurait prise en tant qu'institution une loge dans la préparation de la Révolution. Or s'il est une constante dans l'histoire de la maçonnerie, c'est que celle-ci qui se prévaut de réunir des hommes libres²⁰² n'a par conséquent, et logiquement, quasiment jamais eu d'action en tant que corps constitué. Que de nombreux maçons acquis aux idées nouvelles aient participé à l'écriture des cahiers de doléances, voilà qui ne fait aucun doute. En déduire en revanche qu'il s'est agi d'un travail réalisé en commun et en tenue, est une autre hypothèse, de beaucoup plus hasardeuse.

« L'atelier prit une part active à la rédaction des cahiers de doléances du Tiers Etat de Provence. Ces cahiers furent portés par des frères de la loge aux Etats de Provence et, appuyés par tous les Francs-Maçons qui y figurèrent, ils allèrent grossir le programme des doléances du Tiers aux Etats Généraux ».

Le paragraphe suivant est encore plus sujet à caution, ce pour deux motifs principaux. Le premier est qu'une activité maçonnique à Avignon préexistait à l'Ancien Régime, et il n'apparaît pas qu'elle eût besoin de l'appui des frères aixois pour s'affirmer. Rappelons que cette ville fût un des premiers foyers attesté de la franc-maçonnerie dans la Provence dès 1737²⁰³. Le second motif est que la ville d'Avignon est alors cité des papes et territoire non français. Le paradoxe est d'ailleurs intéressant : les deux excommunications du XVIII^e siècle n'empêchent nullement, bien au contraire ?, la franc-maçonnerie de prospérer dans les états papaux mêmes. À Avignon, les meneurs étaient des roturiers, des négociants, des hommes de loi proches du peuple, donc possiblement francs-maçons mais d'origine locale et nullement extérieure. En l'église Saint-Laurent de Bédarrides le 18 août 1791 fut décidé par les députés de chaque commune, le rattachement du comtat Venaissin à la France. C'est l'un des premiers actes par lequel s'exprime le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« La loge avait, d'autre part, en réalisant par son influence l'annexion de la Franc Maçonnerie avignonnaise, préparé l'annexion du Comtat à la France ».

Néanmoins, une trace est attestée par la brochure de « La Grande loge Provinciale »²⁰⁴ de 1875 PS et RAC, développée au chapitre suivant, nous la transcrivons ici :

« A peine installée, dit-il, la Grande loge de Provence eût à intervenir auprès du gouvernement pontifical pour faire cesser les persécutions qui sévissaient encore à Avignon, contre nos frères de cet orient. Voici ce qu'elle écrivait au Grand Orient le 25 septembre 1785 : « Par notre planche du 30^e jour du 4^e mois nous eûmes la faveur de vous annoncer que les malheurs qui avaient accablé nos frères d'Avignon touchaient enfin à leur terme. Le tribunal de l'Inquisition s'est borné à les obliger à transporter leurs séances dans un lieu moins rapproché des églises et à demander qu'ils apportent moins d'éclat dans leurs fêtes. Ils attendent l'ordre de la cour de Rome pour leur restituer les effets enlevés et le gouvernement local que nous n'avons pas cessé, soit par nos lettres, soit par nos députés d'informer sur l'utilité de notre Association, paraît déterminé à défendre nos frères contre de nouvelles persécutions ».

Une unité maçonnique avait en effet permis une certaine utilité à la veille de la Révolution. Les suites de celles-ci n'en seront que plus consternantes pour les frères :

²⁰² Dont le libre arbitre n'a pas à se cantonner au choix du vocabulaire sous la tutelle du rituel.

²⁰³ Mercier Jean-Marie, *Les francs-maçons du pape : l'art royal à Avignon au XVIII^e siècle*, Éditions Classiques Garnier, collection Les Méditerranées, Paris, 2010 sur la Loge Saint-Jean de Jérusalem Avignon

²⁰⁴ Brochure de « la Parfaite Sincérité » et de « La Réunion des Amis Choisis », fonds privé de l'atelier

« Après ces grands efforts, la Franc Maçonnerie aixoise parut, comme toute la Franc Maçonnerie un peu épuisée. La tourmente révolutionnaire emporta successivement les trois loges que 1789 avait trouvées battant maillet à l'orient d'Aix. La Respectable loge L'Étroite Persévérance des Amis Réunis disparut la première (1791). La Respectable loge L'Amitié sombra ensuite (1792) ; et enfin la Respectable loge La Réunion des Amis de la Paix ferma ses portes la dernière, en 1793 ».

L'exposé final est laborieux qui tente de justifier la disparition de la maçonnerie dans la tourmente révolutionnaire par sa trop grande activité en son sein.

Une vision plus générale nous est donnée par l'Encyclopédie, à deux reprises.

Selon l'Encyclopédie générale des Bouches-du-Rhône^v de l'année 1937, un premier regard extérieur est donné²⁰⁵

Cet historique, rédigé extérieurement à la loge, est proche de celui du centenaire, y compris dans ses erreurs comme en ce qui concerne Mirabeau. C'est la première fois que la loge « AAA » est reconnue comme étalon de la maçonnerie aixoise à l'issue il est vrai d'une longue période, que nous étudions, durant laquelle elle en aura constitué le seul élément. Elle ne cessera depuis d'être la référence pour les autorités civiles, ainsi par exemple des Archives Départementales qui ne conservent pas le fonds des autres loges de l'orient d'Aix-en-Provence.

Un second article paraît : « Franc maçonnerie : Marseille²⁰⁶ et les Bouches-du-Rhône des origines à 1949 »²⁰⁷

Ce nouvel historique extérieur à l'institution maçonnique confirme la prééminence régionale de la loge « La Parfaite Sincérité » de l'orient de Marseille.

« J'ai également consulté avec profit les archives et livres d'architecture que la Respectable loge « Parfaite Sincérité » et les autres loges de l'orient de Marseille possédaient avant la guerre de 1939-1945 ».

De nombreuses archives furent perdues à l'occasion de la dernière guerre, et non pas seulement du fait de l'histoire abracadabrante des archives russes²⁰⁸. Des millions de documents publics ou privés de l'histoire européenne, archives ministérielles, d'institutions juives ou de la franc-maçonnerie vont dès la défaite parcourir des milliers de kilomètres de Paris à Berlin. Puis, les soviétiques vainqueurs de Berlin à Moscou. Enfin quand ils ne furent pas perdus, ils furent restitués de Moscou à Paris.

Comme bien souvent dans l'étude du département, deux situations sont distinctes, celle de la ville de Marseille et a contrario celle du reste du territoire, dont Aix-en-Provence est en général la Commune chef de file. Nous n'en retiendrons, hors de l'annexe^{vi}, que le paragraphe suivant :

« Il est à noter, en effet, que les prêtres ayant prêté le serment à la Constitution civile, étaient tous ou presque tous, francs maçons ».

²⁰⁵ Archives Départementales d'Aix-en-Provence

²⁰⁶ Contrucci Jean, Duchêne Roger, *Marseille*, Fayard, Paris, 28 octobre 1998, VI. Une ville en pleine expansion : de la Commune à la Grande Guerre, pages 547 et suivantes

²⁰⁷ Série de trois articles parus dans la revue : « La Chaîne d'Union », numéros 8, 9 et 10, 13^e année, 1951-1952, Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques, V. Gloton, 7 rue Cadet, 7, Paris IX^e, par le frère L. Cousseau

²⁰⁸ Coeure Sophie, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Collection : Essais Payot, Paris, janvier 2007 : le bilan n'est pas si important que cela concernant la maçonnerie, les occupants s'intéressant à ce qui pouvait leur être utile

Qui va à l'encontre de bien des idées reçues et rappelle que la question des liens entre clergé et frères, entre Eglise catholique et franc-maçonnerie est bien plus complexe que les préjugés souvent colportés.

Enfin, le dernier historique est établi durant la période contemporaine, 1972, et est encore écrit par des frères réalisant bien évidemment le pont avec l'avant-guerre, mais aussi la passerelle avec leurs prédécesseurs du XIX^e siècle. Des francs-maçons tels que Léonce Corriol, initié en 1907 c'est-à-dire lors de la réouverture de l'atelier ont connu, fréquenté sur les colonnes Auguste Cocourel initié aux « Arts et l'Amitié » et Rose Croix le 29 mars 1868 ou encore Adolphe Jouglet. C'est donc une chaîne qui lie dans le temps comme dans l'espace ; elle vient du passé et tend vers l'avenir.

La troisième source est issue de la loge : l'Historique de l'atelier du bicentenaire²⁰⁹

« 1772-1972 ; Bicentenaire de la Respectable loge AAA

Et c'est aussi, à quelques années près, deux siècles d'histoire de la Maçonnerie aixoise, depuis la création de la première loge en l'orient de la cité reine et comtale du bon roi René. Deux aspects en somme d'un même sujet ; car la loge « AAA » s'inscrit dans une longue lignée, qui, par filiations successives, prend précisément sa source dans la plus ancienne des loges érigées en cet orient.

De sorte que l'historique de la Respectable loge et celui de la maçonnerie aixoise se confondent ou se complètent et ne peuvent être étudiés séparément »^{vii}.

Sans modestie aucune, mais avec raison la loge « AAA » est purement et simplement assimilée à la franc-maçonnerie aixoise, dont elle fût effectivement la seule représentante durant près d'un siècle lorsque ces propos ont été tenus.

Le regard est porté notamment sur deux personnalités dont l'une appartient aux Arts et l'autre non.

« Jean Etienne Portalis, le juriste fut le premier vénérable de « L'Etroite Persévérance des Amis Réunis ». Et ce n'est pas un hasard ou simple fantaisie de l'artiste, si, au pied des escaliers du Palais de Justice, faisant pendant à celle de son beau-frère et ami Siméon, sa statue, le bras droit en équerre, la main droite sur le cœur, est à l'ordre, à l'ordre des compagnons ».

Il est en effet attesté que Jean-Etienne Portalis fût membre de l'atelier et y tint l'office d'orateur. Il est en revanche précisé qu'il n'en a pas été vénérable maître puisqu'il avait déjà exercé cette fonction dans sa loge précédente.

« On dit aussi que Mirabeau en fut le prestigieux Orateur et R. Verrier auteur d'un très intéressant historique de la Mère loge de Marseille, future Mère loge de France, affirme qu'il appartenait à plusieurs loges et qu'il « fut peut être la plus brillante illustration de la Maçonnerie Provençale ».

Malheureusement, René Verrier n'assortit son affirmation d'aucune preuve formelle : et par ailleurs le Professeur Agulhon²¹⁰, de la Faculté de Droit, se référant à de récents travaux sur la famille Mirabeau et notamment aux recherches effectuées par le Très Illustre frère Ligou²¹¹, de la Faculté de Dijon, historien averti des choses maçonniques, sur le comportement de Mirabeau au regard de la Franc-maçonnerie conclut de manière irréfutable que le grand tribun « n'a jamais été Franc Maçon ou tout au moins Franc Maçon régulier ».

Ce qui est certain cependant, c'est qu'il fut en relation avec de très authentiques maçons et que, pour les besoins de sa cause, il mit une certaine insistance à se faire passer pour Franc

²⁰⁹ Brochure du bicentenaire, fonds privé de l'atelier

²¹⁰ Agulhon Maurice, né le 20 décembre 1926 à Uzès, décédé le 28 mai 2014. Historien, spécialiste de l'histoire de la France des XIX^e et XX^e siècles, des institutions de la République et de la symbolique du pouvoir républicain. Professeur au Collège de France de 1986 à 1997

²¹¹ Ligou Daniel, né le 22 avril 1921 à Ploemeur et décédé le 6 juillet 2013 à Dijon, Historien, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France

Maçon. Et l'on sait aussi que par trois fois à l'Assemblée Nationale, il protesta véhémentement, contre l'arrestation de trois notaires Francs Maçons marseillais : Barbaroux, Rebecquy et Granet qui, emprisonnés au château d'If, eussent été perdus sans ses vigoureuses interventions. Toutes choses qui ont pu induire en erreur « bon nombre d'historiens, maçons, anti-maçons ou neutres » qui considèrent que l'appartenance de Mirabeau à la Franc Maçonnerie allait de soi. Comme quoi, la vérité n'est pas toujours facile à appréhender ».

Le cas de Mirabeau est plus complexe et nous y revenons à plusieurs reprises. D'une part, il est certain que Mirabeau n'a jamais été membre des « Arts et l'Amitié » ni d'ailleurs d'aucune autre loge aixoise ou même marseillaise reconnue à l'instar de la « Parfaite Sincérité » ou « Le Phare de la Renaissance ». D'autre part, il est tout aussi certain qu'il n'était pas étranger à la maçonnerie comme peut l'être tout profane. Il ressort d'écrits de sa main, outre des faits ci-dessus rappelés en faveur de frères, que Mirabeau connaissait la maçonnerie de l'intérieur. Il nous semble que la ferveur révolutionnaire et l'ébullition qui l'a précédé amènent à conclure qu'au sein des nombreux clubs politiques et d'initiés apparus au début de la Révolution²¹², il fût facile à une personnalité telle que celle du Comte de connaître les rites, de rencontrer les initiés, de comprendre leurs idées. Nous partageons donc l'opinion de l'auteur de la plaquette du bicentenaire.

L'historique suivant est différent de ceux qui précèdent en ce qu'il s'attache plus à l'influence régionale de l'atelier qu'à sa vie propre.

L'article est dénommé, « Grande Loge Provinciale : brochure 1875²¹³ PS et RAC²¹⁴ : portée²¹⁵ sur toute la Provence »

« Dans le courant du huitième mois de l'année 1783, des députés nommés par les loges « L'Amitié », orient d'Aix, « Les Philadelphes », « La Réunion des Elus » et « La Triple Union » de l'orient de Marseille, se réunirent le 24^e jour du dit mois dans le local de la loge « La Réunion des Elus » et résolurent de faire appel à toutes les loges régulières de la Provence. Le 30^e jour du mois suivant les Respectables loges « La Double Union », « Les Elèves de Minerve » et « Les Amis Constants », orient de Toulon, « La Parfaite Sincérité », orient de Marseille et « La Réunion », orient de Solliès, envoyèrent leurs députés ; ces vénérables frères ainsi réunis en congrès, au nombre de 24, dans le local de la loge « Les Philadelphes » dans une circonférence qu'entourait un peuple immense de Maçons, décrétèrent à l'unanimité la création de la Grande loge Provinciale. Le siège en fût fixé à Aix et des Constitutions furent demandées au Grand Orient ».

C'est toute la Provence de l'Ancien Régime qui est réunie à Aix. Les frères sont venus de Marseille, du Var : Toulon et Solliès. Le ton est emphatique la réunion n'est en pour autant pas dénuée d'importance. Nous relevons le souci de régularité, id est qui écarte les loges non reconnues par leurs homologues, et le désir d'unification dans le domaine rituel et politique ce qui permettra, nous le verrons ensuite, d'agir de manière coordonnée et donc plus efficace. La manœuvre est placée délibérément sous l'égide de l'obéissance laquelle y prête son concours :

²¹² Vovelle Michel, *La chute de la Monarchie 1787-1797*, Seuil, Paris, 1977, 23. La montée du mouvement sectionnaire : graphiques de fréquentation des sections de Marseille, page 216

²¹³ Fonds privé de l'atelier

²¹⁴ Loges « Parfaite Sincérité » et « Réunion des Amis Choisis », sises toutes deux à l'orient de Marseille

²¹⁵ C'est le troisième historique de l'atelier, Encyclopédie générale des Bouches-du-Rhône, 1937 ; reprise historique, 5 et 6 juillet 1873, frère Brémond ; le quatrième est établi en 1972. « Nous allons maintenant emprunter à une brochure parue en 1875 (Chapitre « La Parfaite Sincérité » et « La Réunion des Amis Choisis », vallée de Marseille. La Mère loge écossaise de Marseille. La Grande loge Provinciale de Provence. Marseille, 1875, Imprimerie Commerciale, A. Thomas et Compagnie) les grandes lignes de l'histoire de la Grande loge Provinciale de Provence. Elle reproduit l'étude lue par notre frère Brémond au Chapitre la Parfaite Sincérité et La Réunion des Amis Choisis à Marseille, les 26 avril et 20 décembre 1874 »

« Elles furent délivrées le 13^e jour du 7^e mois de l'année 1784.
Le congrès s'occupa aussitôt de l'installation. Il en fixa l'époque au 28^e jour du 9^e mois, et à cet effet convoqua toutes les loges qui entraient dans sa composition ou s'étaient élevées dans l'intervalle, en les invitant à envoyer trois députés chargés de leurs pleins pouvoirs ».

Il s'agit dans le cadre de notre documentation de la première réunion régionale de cette importance. Et « AAA », ici encore dénommée « L'Amitié » est la puissance invitante.

« Au jour, dit, et dans le local de la loge « L'Amitié », orient d'Aix, les Respectables frères de la Touloubre, président, Gautier, orateur, Begue, secrétaire, ont pris place à l'orient ».

La longue liste des représentants peut être consultée en annexe^{viii}, sont notamment mentionnés les orient varois avec cinq loges de Toulon une de Solliès et une de Draguignan, quatre loges marseillaises, une d'Apt et la dernière d'Aups.

« 17 loges avaient donc adhéré à la fondation de la Grande loge Provinciale
... on y remarquerait les plus grands noms de la Provence au milieu des noms obscurs de la bourgeoisie et du peuple.
J'installe à perpétuité à l'orient d'Aix la Grande loge Provinciale de Provence.
La Grande loge Provinciale de Provence est installée ».
Fait et arrêté à l'orient de la Grande loge Provinciale de Provence d'Aix, lieu très éclairé, très régulier et très fort où règnent le silence, l'égalité et la paix, le 28^e jour du 9^e mois de l'an de la vénérable loge 5784 ».

Voilà donc à la fin du XVIII^e siècle une maçonnerie bien installée, prête, a priori, à accueillir la Révolution née des idées nouvelles qu'elle porte.

PARAGRAPHE 2 : ETUDE COMPAREE

Cette masse de documents de différentes époques, de différentes opinions, nécessite à l'évidence une synthèse.

A/. Comparaison

Concluant sur ces historiques²¹⁶, tous favorables ou neutres envers la franc-maçonnerie, nous ne pouvons que constater qu'ils contiennent de nombreuses lacunes et même des contradictions. Cela est certes commun à toutes les sources issues du passé mais est aggravé par le secret maçonnique, pris en ce sens que ce qui se produit dans les loges ne doit pas être divulgué à l'extérieur. Nous ne sommes fort heureusement nullement appuyé sur les riches sources antimaçonniques qui, il est vrai, sont pour la plupart postérieures à la Révolution française et culminent durant la période 1880-1930, qui est aussi celle de l'apogée de la maçonnerie politique. Nous ne nous sommes donc heurtés pour l'instant qu'à un seul des deux écueils de l'interprétation des sources : le parti pris favorable qui exagère l'importance de l'institution et de son rôle historique. Par ailleurs, il est à relever que la société maçonnique étant ouverte et diverse elle ne se manifeste que particulièrement peu par une action collective. Tout au plus existe-t-il une direction commune, ainsi lors de la Révolution. Mais il n'y a pas de plan concerté et encore moins de réalisation coordonnée. Même en nous arrêtant sur le cas de Mirabeau, nous constaterons que la question de son initiation est finalement secondaire. C'est son rôle politique qui l'a inscrit dans l'histoire et non point ses connaissances symbolistes. Enfin, maçon ou non initié, il a porté à l'évidence des idéaux

²¹⁶ Historiques issus des archives départementales, où ils furent déposés par l'atelier en l'an 2000, ou conservés dans le fond privé de la loge

partagés par la totalité de ceux qui ne furent probablement pas ses frères²¹⁷. Il est fort peu de personnalités dont la trace historique et l'appartenance maçonnique soit directement reliées. Les loges sont des lieux de pensée et non point d'action. Il est par conséquent par définition difficile et hasardeux de relier les idées aux actes, cela relevant par nature du subjectif. Dans le cas de Portalis il semble plus aisé de découvrir dans le rédacteur du Code civil puis dans le Ministre des Cultes de Napoléon, la marque tirée de son expérience d'initié²¹⁸.

Quoiqu'il en soit, la Révolution pour la maçonnerie comme pour l'histoire de France constitue la fin du XVIII^e siècle et nous entraîne vers les temps modernes, d'abord frappés par l'instauration du Premier Empire qui verra l'épanouissement de l'institution. Etre franc-maçon est alors la norme même si l'appartenance ne dépasse pas nécessairement l'entrée dans une coterie, ainsi pour le Maréchal Michel Ney²¹⁹.

B/. Synthèse

Nous commencerons l'étude du XIX^e siècle par la reprise d'un article synthétique, excellent résumé de la place de la loge à l'époque étudiée²²⁰.

« Née de la fusion entre deux ateliers L'Amitié et Les Arts et l'Amitié cette loge aixoise, étudiée par Christiane Derobert Ratel à partir de sources privées fort riches, présente une histoire qui éclaire à la fois la connaissance du fonctionnement des structures de sociabilité à Aix-en-Provence, une cité de très forte tradition maçonnique où avec 300 frères pour 30 000 habitants les ateliers rassemblaient 1 % de la population de la ville²²¹ et celle des mutations culturelles survenues au sein de la franc-maçonnerie entre 1848²²² et 1871. Emergeant véritablement en juillet 1826, AAA se développe dans le cadre marquant la vie maçonnique provinciale sous les monarchies censitaires. Sociologiquement, on remarque que la loge attire toujours tout ce qu'Aix compte de gens importants, mais on y observe aussi les effets de la lente descente sociale du fait maçonnique. Tout en continuant à exclure les couches sociales qui ne disposent pas de l'indépendance financière requise, AAA rassemble une bourgeoisie moyenne et composite de fonctionnaires, de membres des professions libérales et, surtout de commerçants et d'artisans (52,8% du recrutement). Parallèlement, les activités philanthropiques qu'elle développe, plus autonomes et mieux définies font véritablement de la loge un espace social et culturel laïcisé et concurrent des Eglises. Le bref moment républicain voit se construire, avec l'émergence de la caisse de bienfaisance (1850), les fondations durables qui entérinent cette évolution ».

Ce que nous pourrions dénommer le deuxième Second Empire constituera la causalité adéquate à l'avènement de la République, le terreau au sein duquel la graine

²¹⁷ « Il n'existe guère d'ouvrages ou d'articles consacrés à l'histoire de la franc-maçonnerie qui ne soient défigurés par un parti-pris favorable ou hostile. La franc-maçonnerie a ses panégyristes décidés et ses détracteurs acharnés ; ceux-ci la condamnent d'autant plus sévèrement qu'ils la connaissent d'autant moins, et quelques uns ne se rendent pas même bien compte du fait, pourtant certain, qu'elle a profondément évolué – comme toute chose humaine - , qu'elle a pu ainsi changer de caractère, et que le mot désigne, suivant les époques et les pays, des états d'esprit très différents », Chobaut Hyacinthe, *Les débuts de la Franc-maçonnerie à Avignon (1737-1751)*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, Avignon, 1924, pages 146 à 163

²¹⁸ Chartier Jean-Luc, *Portalis, père du Code civil*, préface de Jean Tulard, Fayard, Paris, janvier 2004, Amitiés aixoises et franc-maçonnerie, page 14 ; page 414 : 1782, Membre de la loge aixoise de « l'Amitié », Grand Orient ; page 413 : 1768, Vénérable de la loge aixoise de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis »

²¹⁹ Hulot Frédéric, *Les grands maréchaux de Napoléon*, Pygmalion, Paris, octobre 2013, non franc-maçon, Davout non franc-maçon, Jourdan non franc-maçon, Masséna franc-maçon, Murat franc-maçon, Ney franc-maçon, Soult franc-maçon, Suchet appartenance à la franc-maçonnerie discutée

²²⁰ Article d'Eric Saunier, in *Encyclopédie de la Franc Maçonnerie*, direction Eric Saunier, le livre de Poche, Paris, 2008

²²¹ C'est encore le cas à l'heure actuelle.

²²² Luchaire François, *Naissance d'une constitution : 1848*, Fayard, Paris, 18 mars 1998, page 28 : la République sera-t-elle sociale ? »

féconde a pu s'épanouir ; sans nullement qu'il s'agisse d'une causalité unique, donc d'une vision déterministe de l'histoire.

« C'est pourtant durant l'Empire libéral, par la mise en place d'une véritable stratégie d'ouverture vers la société civile visant à faire de l'atelier l'une des pièces maîtresses de la sociabilité bourgeoise à Aix, que s'accélèrent les mutations. Emergent alors des canaux novateurs qui permettent d'amplifier les mutations aperçues durant la période précédente et une ouverture durable vers la société profane. Dans une perspective interne, les œuvres culturelles et éducatives menées par l'atelier constituent les instruments privilégiés de la transformation. La loge monte ainsi un cycle de conférences (1864) destiné à assurer chaque semaine « la formation continue de tous les frères » où les maçons peuvent venir se perfectionner en écoutant des juristes réputés comme le Professeur Fresquet ou l'avocat Brémont. L'année suivante, la mise en place d'une bibliothèque²²³ répond un peu plus à la volonté de développer l'instruction parmi les frères. La part accordée aux auteurs classiques, à la philosophie des Lumières et à l'histoire correspond à la culture des frères essentiellement recrutés parmi la bourgeoisie voltairienne. Dans un souci d'extériorisation, c'est la fonction festive qui sert de support au partage des valeurs de la Fraternité. Le banquet constitue le moyen d'attirer les élites. Bals et concerts, et plus encore, les représentations de la colonne d'harmonie²²⁴ (en décembre 1863) dont on vante publiquement les talents dans les colonnes du Mémorial d'Aix, sont les vecteurs efficaces d'une politique qui vise à attirer vers la loge notables et mélomanes ».

La vie sociale a un effet majeur sur le retentissement politique et administratif de la loge. Cela confirme naturellement que rôle social et rôle politique sont indissociablement liés.

« Le succès est au rendez-vous car, en plus de l'attraction remarquable exercée par la loge aixoise sur le monde des élites administratives et des « capacités », la réciprocité des influences se renforce. Si les maçons continuent à entrer en nombre dans les cercles récréatifs et les sociétés de commerce de la cité, la loge offre un potentiel d'accueil et d'alliances qui joue autant pour les initiés que pour les convives. Le monde politique est bien représenté : 4 Maires, 7 conseillers généraux (auxquels il faudrait ajouter 7 membres des Amis de la Bienfaisance), la moisson est prestigieuse. L'attraction sur le corps municipal où, entre 1848 et 1871, les maçons représentent entre 26 et 82% des élus est impressionnante. Sans surprise, l'extériorisation se fait en faveur du camp de la République. La loge a souscrit il est vrai pour les quarante-huitards, et la participation des francs maçons a atteint son paroxysme dès les lendemains de février 1848 (82%). On retrouve cependant une diversité des opinions : les frères des Arts et l'Amitié penchent du côté de la République alors que aux Amis de la Bienfaisance maçonnent les tenants du camp conservateur. Ainsi, lorsque les événements de février ont imposé une nouvelle municipalité, AAA fut bien représentée (12 membres) alors que les frères des Amis de la Bienfaisance étaient réduits à la portion congrue (2). Sous l'Empire autoritaire, au moment où la présence des Arts atteint son étiage au conseil municipal (11,1% en juillet 1860), les Amis de la Bienfaisance représentent au contraire plus de la moitié de celui-ci (55,5%). On a donc la preuve que si l'histoire des Arts et l'Amitié est significative des mutations profondes de l'Ordre, celle du mythe du maçon fondateur de la Troisième République doit être analysée dans sa globalité, dans l'extrême diversité des positions qui fonde le monde maçonnique ».

C'est là l'explication même de l'impossibilité de l'existence du complot maçonnique, la trop grande diversité des francs-maçons.

²²³ Mollier Jean-Yves, *Louis Hachette*, Fayard, Paris, 10 mars 1999, chapitre VIII, page 186, un libraire orléaniste

²²⁴ Gaudin-Naslin Christine, *Sociabilités musicales et sociabilités maçonniques en France au XIX^e siècle*, sous la direction d'Edith Weber, Paris IV, 1994 : cette question des colonnes d'harmonie méritait d'être développée, ce qui fût fait à travers l'étude de la musique maçonnique : champ d'investigation enrichi au contact de l'histoire des sociétés musicales, de l'histoire économique et sociale, de l'histoire des mentalités. La thèse décrit l'intégration progressive des amateurs, l'apport substantiel des militaires, la concentration significative d'artistes renommés (la famille Milhaud à Aix-en-Provence). Les pratiques elles-mêmes montrent que la musique associe des fonctions différentes selon les aspirations et les ambitions

Nous concluons donc que la franc-maçonnerie n'est pas à l'origine de la Révolution mais a influé les esprits dans le cadre plus large des Lumières. Ce sont les hommes et non les loges qui pris part aux bouleversements. L'histoire permet de tempérer le rôle maçonnique, sans nullement l'effacer.

SECTION 2 : L'HISTOIRE DE L'ATELIER DEPUIS LA REVOLUTION

Nous relevons tout d'abord que les sources concernant la période postrévolutionnaire sont principalement les mêmes que celles qui nous ont permis d'étudier l'Ancien Régime. S'y ajoutent celles issues du fonds privé de l'atelier qui prennent de l'importance²²⁵ car mieux conservées.

Synoptique : Après la Révolution

Réveil : 1800, « L'Intimité » sous l'obédience du Grand orient de France,
Devenue « Les Préjugés Vaincus », puis « l'Amitié » le 24 juin 1803
1802, « Les Amis de la Bienfaisance », issue de « l'Etroite Persévérance des Amis Réunis », rite écossais
1804, la loge militaire est attachée à « l'Amitié »
1810, le 18 juin : naissance de AAA, troisième loge aixoise
Fermeture en 1816 des trois loges suite au retour des Bourbons
1825 : Reprise des travaux de la loge les « Amis de la Bienfaisance »
Réveil et fusion le 18 juillet 1826 des loges l'Amitié et AAA sous l'obédience du Grand orient de France
1829, 11 juin, fusion de la loge « Les Amis de la Bienfaisance » et de son Chapitre à la loge « AAA », souche définitive du Chapitre
1835, 25 mars, fermeture de la loge les « Arts et l'Amitié »
1836 réveil de la loge « Les Amis de la Bienfaisance », rite écossais
1847, 6 janvier : réveil de la loge « AAA »
1851, 4 décembre : fermeture par l'autorité publique des deux ateliers
Sous le Second Empire
1853, 25 février : réveil de la loge écossaise sous le nom de « Ruche Ecossaise », devenue en juin 1855 « Le Maillet Ecossais » jusqu'en 1881, hors une interruption de 1859 à 1860
1853, réveil de la loge « Les Amis de la Bienfaisance »
1863, 4 décembre (12 ans jour pour jour après la fermeture) réveil de la loge Chapitre « AAA »
Fermeture de tous les travaux lors de la défaite de 1870 et réouverture Sous la République
Reprise d'activité de la loge « AAA », avril 1871 sous le titre provisoire : « La Concorde en Instance »
1884, 24 février, création de la loge Les Inséparables, sous l'obédience de la Puissance Suprême de Misraïm

²²⁵ Les textes antérieurs à 1789 appartenant aux Arts et l'Amitié sont référencés au XIX^e siècle, puis confiés au Grand Orient à l'occasion des fermetures de l'atelier, et perdus par ce dernier.

PARAGRAPHE 1 : HISTORIQUES ETABLIS SOUS LA III^e REPUBLIQUE

La première source de connaissances nous est fournie par l'atelier lui-même qui s'intéresse à son propre passé.

A. L'histoire de la loge vue par elle-même

Une commémoration constitue la meilleure occasion de regarder le temps écoulé. A cet égard, un centenaire se doit d'être fêté, et un historique est dressé à cet effet.

L'Historique de l'atelier établi à l'occasion du centenaire

Des racines maçonniques antérieures à l'Ancien Régime surgissent trois ateliers :

« Après la Révolution, « l'Intimité » en 1800, « Les Amis de la Bienfaisance » en 1802 et les « Arts et l'Amitié » en 1810 ».

Le Premier Empire constitue bien un âge d'or pour la franc-maçonnerie, sorte de gendarmerie spirituelle pour Napoléon Ier, avec le phénomène particulier des loges militaires qui attachent l'importante armée d'alors au régime impérial. C'est l'époque où est établi le :

« Tableau des FF :. Composant la T :. R :. L :. de Saint-Jean, Régulièrement constituée à l'O :. d'Aix, Département des Bouches-du-Rhône, sous le titre distinctif de « L'Amitié », le 30^e jour du 7^e mois 5781, pour prendre rang du 23^e jour du 2^e mois de l'An de la V :. L :. 5772, date des Constitutions primitives qu'elle a déposées au S :. G :. O :. de France ; Tracé le 24^e jour du 4^e mois 5810 Novoque Sparsit Lumine Terras ; A Aix chez le F :. Gaspard Mouret, Imprimeur de la T :. R :. L :. 5810 ».

La moitié des frères d'Aix appartiennent à la garnison qui y tient ses quartiers. Les archives deviennent plus rares après la Restauration.

« Parmi les frères qui relevèrent aussi le drapeau de la Maçonnerie en 1826, je tiens à vous signaler le frère Geneste²²⁶, encore aujourd'hui membre de l'atelier, et qui figure sur le premier procès-verbal en qualité de 2^e surveillant... ».

Si en moyenne une loge a toujours vingt ans en ce sens qu'un même visiteur revenant deux décades après sa dernière tenue ne reconnaîtrait que quelques rares visages, nous constatons qu'à toutes époques des frères anciens ont été présents sur les colonnes et ont constitué la mémoire vivante et orale de l'atelier.

« ... Le 11^e jour du 4^e mois 5829, le Chapitre de la loge « Les Amis de la Bienfaisance » demanda à se soucher sur la loge AAA, ce qui fût accordé et à partir de ce jour notre loge devient capitulaire ».

L'importance du rôle de loge capitulaire a été rappelée par la brochure éditée en 1875 par les loges « Parfaite Sincérité » et « Réunion des Amis Choisis ». Il s'agit d'une double reconnaissance : elle confère le droit de pratiquer les hauts grades, id est postérieurs à celui de maître, et accorde à son titulaire une primauté envers les autres ateliers. Cette qualité de « primus inter pares » pouvant même mener à transmettre la régularité par délégation du Grand Orient de France.

²²⁶ Geneste Guillaume (1873) (1874) (1875) (1876) (1879) (1881), Tailleur de Pierre, né à Périgueux Dordogne, 23 août 1794, Apprenti le 5 juin 1824 (frères Unis Régénérés), Compagnon 24 octobre 1824, Maître 23 octobre 1824, Affiliation 4 mars 1872, Membre honoraire en 1879, nom barré en 1879

« ... le 25 mars 1835 la loge tenait sa dernière séance. Elle ne devait retrouver son activité qu'au mois de janvier 1847 ».

Si nous ne connaissons pas les motifs de cette cessation d'activité nous savons en revanche que le relais sera pris la maçonnerie écossaise²²⁷, peut-être plus docile envers le régime. Cette idée est confortée par l'importante implication de la loge réactivée dans la seconde République. Ce caractère républicain deviendra d'ailleurs depuis une constante non démentie.

« Quelques frères animés à ce moment de ce souffle d'indépendance qui allait bientôt produire une révolution, réunirent les anciens débris de la loge AAA qui commença ses travaux dans le jardin d'un de nos anciens frères, le frère Rouillard, sous la présidence du frère Guinand ; elle fût ensuite transporté à la porte Notre Dame et l'année suivante le premier maillet fût donné au frère Amadiou. Le frère Brémond le remplaça et la prospérité de la loge était telle qu'un nouveau changement de local était nécessaire lorsque l'autorité civile crut devoir, en 1851, fermer la loge, qui cependant nous pouvons le dire, avait toujours travaillé avec une régularité parfaite et sans que rien pût motiver cet acte de rigueur, si ce n'est peut-être l'opinion bien connue de ses membres qui avaient, sous la République, le tort d'afficher hautement des opinions républicaines »²²⁸.

Cela est confirmé par cet extrait concordant de l'historique de 1907 :

« Le 6 janvier 1847, la Respectable loge AAA reprit à son tour son activité et les deux ateliers français et écossais travaillèrent côte à côte jusqu'au coup d'Etat. Ils furent tous les deux fermés par l'autorité publique, le 4 décembre 1851 ».

Rappelons que c'est le frère Alexandre Brémond²²⁹ qui fût sous-préfet d'Aix sous la seconde République.

« Soumis au droit de la force nous avons cessé de réclamer et nous avons saisi la première occasion de réveiller dans l'orient d'Aix l'esprit maçonnique. Cela se présenta en 1863^{ix} : une réunion nombreuse composée d'anciens membres des Arts et l'Amitié et de frères nombreux appartenant aux Amis de la Bienfaisance fût convoquée. Après plusieurs réunions préparatoires tenues sous la présidence du frère Mille, la loge à la date du 4 décembre 1863 nomma pour son vénérable le frère de Séranon, ancien vénérable de la loge les Amis de la Bienfaisance et elle s'installa rue de la Fonderie ».

Le réveil des francs-maçons aixois, après une période d'hostilité politique se fit sous l'égide de la concorde les anciens contentieux sont oubliés, les rites français et écossais sont réunis, il n'est plus question de factions constituées par différents ateliers. C'est le titre « AAA » qui est repris, sous le maillet d'un ancien vénérable²³⁰ de la « Bienfaisance ». Ainsi des gages réciproques sont-ils concédés en cette nouvelle phase de l'Empire, désormais libéral²³¹.

« Je n'ai pas à vous faire connaître la splendeur du local, l'importance de l'atelier et les vertus maçonniques de notre vénérable. Tout cela est présent à votre mémoire, il resta à la tête de l'atelier jusqu'en 1867 et fût remplacé par le frère Brémond, qui l'année suivante céda le maillet au frère Milhaud, pour le reprendre en 1869 ».

²²⁷ Extrait de l'historique rédigé en 1907, fonds privé de l'atelier : « Les travaux de la Respectable loge Chapitre française AAA cessèrent le 25 mars 1835. Les frères les plus zélés d'Aix réveillèrent alors la Respectable loge Les Amis de la Bienfaisance en 1836, sous la bannière du Suprême Conseil Ecossais »

²²⁸ Cela est exact en ce qui concerne « AAA » et moindre quant à la Maçonnerie aixoise et les deux autres loges qui la composaient alors

²²⁹ Brémond Alexandre, Claude, Pierre, Ernest (1848) (1863) (1865) (1866) (1867) (1868) (1869) (1870) (1871) (1872) (1873) (1875) (1876) (1878) (1879), Avocat, né le 29 juin 1817 à Aix, 30^e, Apprenti le 29 juin 1848 (Arts et Amitié), Maître 15 juillet 1848

²³⁰ Sauteron de Séranon Charles, Marie, Jean-Baptiste, Jules (1863) (1865) (1866) (1867) (1868) (1870) Avocat, né à Toulx Basses Alpes, le 14 mai 1820, résidant à Aix, 30^e, initié aux Amis de la Bienfaisance le 5 avril 1848, Compagnon et Maître le 29 avril 1848

²³¹ Miquel Pierre, *Le Second Empire*, Poche, 554 pages, Perrin, Collection : Tempus, Paris, 2 avril 2008, chapitre 10 : le réveil de la Nation, pages 405 et suivantes

La vie de l'atelier se poursuit harmonieusement bien que de fortes personnalités très différentes se succèdent. La suite de l'historique concerne la période que nous étudions :

« En 1870, il fût à son tour remplacé par le frère de Séranon, mais il crut devoir donner sa démission, la loge le remplaça par le frère Delavier²³². Sous le vénéralat de ce dernier le désordre se mit encore une fois dans l'atelier, tout le monde déserta les travaux et il fallut procéder à une liquidation ».

La brutale défaite de 1870 affecta l'atelier et mena à sa fermeture avant sa réouverture dès l'année suivante. La ville d'Aix n'a pourtant pas connu de Commune comme sa voisine marseillaise.

« Mais cette situation douloureuse avait laissé des regrets au cœur de quelques frères dont le zèle ne s'était jamais ralenti et dès le mois d'avril 1871, sous le titre provisoire de la concorde en instance, autorisés par une lettre générale de notre regretté Grand Maître Baraud-Larivière²³³, ces frères reprennent les travaux interrompus, sous la présidence du frère Brémond.

Mais dès le mois d'août de cette même année, par décision spéciale du Grand Orient, nous obtenions le droit de reprendre notre ancien titre et la loge AAA s'installa encore une fois à l'orient d'Aix ».

Quelques grands noms de la franc-maçonnerie ont participé à la Commune et notamment à Marseille le frère Gaston Crémieux²³⁴, en revanche d'autres furent partisans de l'ordre et donc du parti versaillais.

Enfin, la dernière partie est un manifeste politique :

« ... Qu'avez-vous fait jusqu'ici, ajoute-t-on ?
Ce que nous avons fait ? L'histoire nous l'apprend.
Qui, donc, a concouru plus énergiquement à conserver le flambeau des Sciences dans les siècles d'abrutissement et de barbarie ?
Qui donc, si ce n'est nous, a revendiqué la liberté au milieu de la plus écœurante oppression ?
Qui a prêché l'égalité alors que partout régnait l'esclavage²³⁵, le monopole, le privilège ?
Qui a osé invoquer la fraternité lorsque rien d'humain ne se faisait remarquer dans les classes dominantes ?
... Or la Maçonnerie n'est ni une civilisation, ni une nationalité, elle est l'humanité même.
... La santé que je vous propose est celle de la France, de la patrie et enfin de la République française car elle vit malgré les luttes sans fin d'une réaction qui fait tous ses efforts pour l'abattre ».

Une forte tonalité républicaine ressort clairement de cette notice établie à une époque où cette forme de gouvernement est encore loin d'être assurée dans la durée. Cela est sans doute due à la personnalité de l'orateur le frère Brémond, qui marqua l'atelier et au sujet duquel nous

²³² Delavier Charles, Victor (1869) (1870), né à Brest, le 19 janvier 1835, Ingénieur civil, résidant à Aix-en-Provence, initié le 10 novembre 1867 aux Arts et l'Amitié, Compagnon et Maître le 12 février 1868

²³³ Baraud-Larivière François-Saturnin-Léonide, né le 5 avril 1819 à Confolens et décédé à Perpignan le 25 avril 1873 Membre du Gouvernement de la Défense Nationale, mené par le frère Gambetta au ministère de l'Intérieur et de la Guerre. Giguet-Daujean Martine : *Léonide Baraud-Larivière* (Mémoire de maîtrise - Paris 1 sous la direction de Maurice Agulhon - 1974) - texte adapté dans le Bulletin des Amis de Confolens. Sera battu l'élection législative partielle du 3 février 1850 par Edgar Ney, quatrième fils du Maréchal.

²³⁴ Vignaud Roger, *Gaston Crémieux : La Commune de Marseille : un rêve inachevé...*, Edisud, Aix, 1^{er} février 2003, chapitre V, l'engagement maçonnique, page 40

²³⁵ Schœlcher Victor né le 22 juillet 1804 à Paris et décédé le 25 décembre 1893 à Houilles. Agit en faveur de l'abolition définitive de l'esclavage par le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, signé par le gouvernement provisoire de la deuxième République le 27 avril 1848. Franc-maçon. Schmidt Nelly, *Victor Schœlcher*, Fayard, Paris, février 1994, abolition de l'esclavage le 27 avril 1848, après sa remise en place dans les îles par Napoléon pour des raisons contingentes

reviendrons à plusieurs reprises. Il est utilement rappelé que la fraternité suppose de l'humain et ne saurait donc être limitée par le chauvinisme sinon elle ne devient que complicité. La Révolution française et ses avancées sont déjà loin. La troisième République n'est encore qu'espérée. Il est l'heure pour les francs-maçons de justifier de leur utilité. Le caractère social de la loge est également affirmé.

L'Histoire de 1907 comprend un chapitre II : depuis la Révolution

L'histoire de 1907 complète celui du centenaire sans que des contradictions apparaissent^x.

La dernière partie de ce second historique couvre la période postérieure au centenaire, et c'est donc la seule que nous retiendrons ici, les références antérieures étant consultables en annexe :

« Le 6 juillet 1873, la Respectable loge AAA célébrait solennellement son glorieux centenaire, auquel elle était parvenue, grâce aux legs d'ancienneté qu'elle devait à la loge l'Amitié. Le compte rendu de cette admirable fête a été imprimé. Le discours prononcé, en cette occasion, par l'Orateur de la loge, est la première tentative de notice historique consacrée spécialement à la franc-maçonnerie aixoise. Ce discours, malgré quelques lacunes et le vague de certaines indications, est une source autorisée de renseignements précieux, à cause des documents que l'auteur avait en main ».

La célébration du centenaire est la première consécration de l'atelier en tant que tel dans la durée, après son rôle de loge capitulaire, c'est sa longévité dans des temps troublés qui est mise à l'honneur. Pourtant cette activité au XIX^e siècle²³⁶ est entrecoupée largement par de longues fermetures. La loge travaille en effet de 1803 à 1816 ; de 1826 à 1835 ; de 1847 à 1851 ; de 1863 à 1870. Chaque interruption correspond à un changement de régime politique. Quelques autres incidents émailleront l'histoire des « Arts » jusqu'en 1895 mais auront alors des motifs internes à la franc-maçonnerie.

« En juin 1881, la Maçonnerie écossaise a complètement suspendu ses travaux à l'orient d'Aix. La Respectable loge AAA commence à son tour à décliner et, vers la fin de l'année 1880 elle cesse de correspondre avec le Grand Orient de France ».

Quand au déclin de l'écossisme nous sommes contraints de constater que celui-ci avait les faveurs des régimes autoritaires et notamment du Second Empire, puisqu'il éloignait ses adeptes de préoccupations politiques. En revanche cette explication n'est pas satisfaisante pour commenter le déclin des « Arts » qui pratiquait le rite français et était favorable à la République.

« Après plusieurs mises en demeure restées sans réponse, le Grand Orient de France, en date du 13 mai 1889, est obligé de prononcer contre la loge AAA la déclaration d'irrégularité ».

Le mot régulier est employé ici au sens de légitime d'où son importance. Un atelier s'inscrit dans une obédience qui est une fédération de loges. C'est statutairement le cas du Grand Orient de France. Un membre des « Arts et l'Amitié » participe à une association, généralement régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui elle-même est membre du GO. Ainsi le frère, quoique référencé par l'ordre maçonnique, n'est pas directement membre du Grand Orient. Cette régularité est essentielle à la loge pour être reconnue par ses sœurs homologues. Et la même question est posée entre obédiences. Toutes les obédiences françaises, « Grande loge de France »²³⁷, l'Ordre Mixte International « Droit Humain », « Grande loge Mixte de

²³⁶ Milza Pierre, Bernstein Serge, *Histoire du XIX^e siècle*, Hatier, Paris, 2 juillet 2001 : sur les changements de régime politique en France

²³⁷ Graesel Alain, *La Grande loge de France*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-je ? », Paris, 11 juin 2014 : sur la seconde obédience française

France » ou « Grande loge Mixte Universelle » se reconnaissent entre elles, sauf celle reconnue par la maçonnerie anglo-saxonne, ce depuis le convent de 1877 supprimant la référence obligatoire au Grand Architecte de l'Univers, au sujet duquel nous reviendrons.

« Pendant ce temps, plusieurs Maçons écossais issus de la Respectable loge « Le Maillet Ecossais », las de leur sommeil, qui durait depuis juin 1881, constituaient à l'orient d'Aix, sous l'obédience²³⁸ de la Puissance Suprême de Misraïm²³⁹, le 24 février 1884 la Respectable loge « Les Inséparables » qui, le 13 décembre 1882, s'annexait au Chapitre (Conseil du 46^e degré). Cette loge et ce Chapitre travaillent encore à l'orient d'Aix à la fin de l'année 1894 ».

Nous n'avons aucun renseignement connu quant aux « Inséparables » alors pourtant que le « Maillet Ecossais » est dûment référencé et relativement bien appréhendé par les archives de la bibliothèque nationale.

« La Respectable loge AAA, reconstituée en juillet 1890, a été relevée de son état d'irrégularité par un décret du Grand Orient de France, en date du 9 septembre 1890. Cet atelier se mit en sommeil le 31 décembre 1895 suite à délibération du 16 octobre 1895. Dans le courant de 1906, quelques frères habitant Aix résolurent de créer une nouvelle loge et demandèrent, en raison du passé de la Respectable loge AAA, qu'il leur fut permis de reprendre ce titre. Les membres fondateurs créèrent une loge provisoire à la date du 25 novembre 1906, portant le titre distinctif AAA. Une constitution symbolique approuvant le titre choisi fut accordée à cette date et l'atelier fonctionne régulièrement ».

La réouverture de l'atelier et les conditions dans lesquelles elle eût lieu seront décrites chronologiquement par la suite. Mais nous pouvons d'ores et déjà relever que la césure temporelle la plus importante survenue en 240 ans de travaux n'est nullement liée à l'histoire de France mais résulte d'événements purement internes à la loge, l'affaire « Baron-Leydet ».

B. L'histoire de l'atelier vue par l'encyclopédie générale des Bouches-du-Rhône

Nous développons ici historique de l'atelier de 1937 qui est conservé aux Archives Départementales d'Aix-en-Provence.

L'encyclopédie constitue un outil sérieux et cohérent avec les historiques internes. Emanant d'une source extérieure nous ne le citons pas mais en reprenons la substantifique moelle.

Ce sont le Premier Empire et Napoléon Bonaparte²⁴⁰ qui permettront et favoriseront la renaissance de la franc-maçonnerie, dans un régime impérial autoritaire²⁴¹ mais soucieux de disposer d'une « Gendarmerie Spirituelle ». Ce premier bref aperçu amène d'ores et déjà à révéler un des paradoxes fondamentaux des loges constituées d'hommes libres et de bonnes mœurs dont les activités se développent particulièrement sous des régimes aux libertés restreintes. Il en sera de même sous le Second Empire. Et le régime de liberté de la troisième République, période notamment étudiée par nos soins, s'avérera en revanche difficile pour les frères.

²³⁸ Galtier Gérard, *Maçonnerie Égyptienne, rose-croix et néo-chevalerie*, éditions du Rocher, Monaco, 1989, sur l'influence des sociétés catholiques, royalistes et spiritualistes

²³⁹ Il est à noter que le terme de Memphis-Misraïm est polysémique, puisqu'il désigne un rite dit également égyptien et développé ultérieurement dans notre travail, et des obédiences : Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm créée en 1908, qui comprend aujourd'hui trois branches : une masculine, une mixte et la dernière féminine. Ainsi des loges du Grand Orient par exemple pratiquent le rite de Memphis-Misraïm sans nullement être liées à l'obédience du même nom

²⁴⁰ Tulard Jean, *Napoléon ou le mythe du sauveur*, Fayard, Paris, 23 avril 1983

²⁴¹ Tulard Jean, *Joseph Fouché*, Fayard, Paris, 7 janvier 1998, chapitre VIII : le ministère de la police générale, pages 93 et suivantes

Sous la tutelle de la loge-Mère Ecossaise de France à l'orient de Marseille, c'est par un de ces premiers hasards de la destinée darwinienne maçonnique, « l'Amitié » qui renaîtra et non pas « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis ». Une telle résurrection se reproduira, la loge phénix n'étant pas celle que sa solidité antérieure prédestinait le mieux à la survie. En 1812, « L'Étoile d'orient » renaissait à Bouc, avant de bien plus tard s'installer d'abord à l'orient de Vitrolles, puis physiquement à Aix-en-Provence. La réanimation de « l'Amitié » a suivi de sinueux chemins puisque le premier atelier du XIX^e siècle avait pour nom « L'Intimité » avant de devenir « Les Préjugés Vaincus » et de relever le nom de « L'Amitié » le 24 juin 1803. Ainsi, souvent la renaissance précède le réveil d'un atelier plus ancien qui démontre le souci des maçons du temps de se rattacher, parfois artificiellement mais symboliquement, aux générations antérieures et donc aux loges disparues. Parallèlement, un second réveil aixois survenait. Des frères issus de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » travaillaient à nouveau et prenaient pour titre distinctif « Les Amis de la Bienfaisance » en 1802. Cet atelier remplira le paysage aixois du XIX^e siècle et croisera à plusieurs reprises le destin des 3 A ; avant de renaître de nos jours sous le nom de « Beneficiencia ».

En 1804, Empire oblige, une loge militaire attachée à la demi-brigade en garnison à Aix était créée. Cette institution militaire est notamment connue par le carnet de loge de l'année 1810²⁴² qui mentionne Léopold Hugo, père du poète Victor du même nom. Le 18 juin 1810 apparaissait pour la première fois dans l'horizon maçonnique de la cité le nom « AAA » qui perdure jusqu'à nos jours, sans changement de titre distinctif désormais, malgré plusieurs interruptions. L'abdication et le départ de l'empereur, le retour des Bourbons, les Cent Jours, la rentrée de Louis XVIII purent être qualifiés de vicissitudes de l'histoire, après la période maçonnique faste de l'empire, elles n'empêchèrent nullement les loges de prospérer, après une fermeture en 1816, des réouvertures en 1825 et 1826, des fusions en 1826 et 1829 sous le titre « Les Arts et l'Amitié ». Certains attribueront cette survie à la neutralité politique des frères, pourtant zélés impériaux, d'autres pourraient y voir un opportunisme certain. Nous optons pour la mesure, et pour notre part considérons qu'à la recherche de vérités, les maçons n'en étaient pas moins soucieux de préserver leurs moyens de subsistance. Une fermeture affectera pourtant les 3 A, parmi les plus longues de son histoire du 25 mars 1835 au 6 janvier 1847. Entretemps, la loge « Les Amis de la Bienfaisance » avait été remise en activité précédemment en 1836. Celle-ci, dite de bon esprit par la surveillance policière prendra, semble-t-il l'initiative d'une mise en sommeil de deux ans à compter du coup d'Etat de 1851. C'est en 1850 que la loge « AAA » aux convictions politiques devenues fortes sera l'objet d'une surveillance d'un président de la République futur empereur. Son vénérable d'alors était l'ancien sous-préfet d'Aix, Brémond aux sentiments républicains connus. Ses 200 membres sont qualifiés de démagogues. Un petit groupe d'avocats et de rentiers y faisait l'éducation civique d'ouvriers assidus. Un arrêté préfectoral de fermeture et de dissolution la frappera le 18 décembre 1851.

La maçonnerie se soumet, le Grand Orient élit le prince Lucien Murat²⁴³ comme Grand Maître. Le 14 mars 1852, cette élection était célébrée à Marseille par les maçons provençaux. Les loges aixoises « AAA » et « Les Amis de la Bienfaisance » y étaient représentées, quoique non en activité²⁴⁴. A Aix, un atelier dénommé « La Ruhe » connaîtra sous le Second

²⁴² Fonds privé de l'atelier

²⁴³ Lucien Murat né le 16 mai 1803 à Milan, décédé le 10 avril 1878 à Paris, second fils de Joachim Murat, Maréchal d'Empire et de Caroline Bonaparte. Suite au coup d'Etat et dans le souci de sauver l'obédience les dignitaires du Grand Orient Berville et Desanlis lui offrirent la grande maîtrise. Celui-ci créa la société civile qui achètera l'immeuble 16 rue Cadet Paris, toujours siège actuel. Le Prince et les membres du Grand Orient furent ensuite en désaccord quant à l'unité Italienne et le pouvoir temporel du pape. Son successeur sera le Maréchal Magnan

²⁴⁴ J-B Pierron, 182...docteur en médecine, *Compte rendu de la fête solennelle célébrée le 14 mars 1852 par tous les ateliers de la circonscription du Grand Conseil des Chev. : Kad. : en l'honneur de l'avènement du Très*

Empire une brève existence avant d'aller rejoindre le cimetière des loges disparues. Parallèlement, encore le « Maillet Ecossois », de rite du même nom, fondé en 1853-1855 sera le siège d'un chapitre « Les Amis Réunis » le 6 juillet 1873, et fonctionnera comme atelier jusqu'en 1881. La relève interviendra le 24 février 1884, puisque le rite écossais sera repris sous l'obédience de la Puissance Suprême de Misraïm, avec la loge « Les Inséparables » qui perdurera jusqu'en 1894. Dans les alentours, le 2 juillet 1886 la loge « L'Unité » était fondée à Salon, et en septembre 1892 à Miramas « L'Etoile de la Crau », loge mère de celle de Saint-Chamas créée le 24 août 1899 « L'Elan social » qui sera mise en sommeil en 1895. Le frère Dequaire-Grobel, membre du Conseil de l'Ordre, futur membre éminent des « Arts et l'Amitié », installait le 4 avril 1897 « La Lumière du Sud » à l'orient de La Ciotat.

PARAGRAPHE 2 : HISTORIQUES POSTERIEURS A LA III^e REPUBLIQUE

L'étude de l'histoire s'est poursuivie après la seconde guerre mondiale, avec des visions différentes.

A. La Franc-maçonnerie à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône des origines à 1949^{xi}

Cet autre historique extérieur reprend et complète parfois les notices internes, les confirmant ainsi. Mais il comprend aussi des passages peut-être jugés moins fondamentaux par les autres auteurs. Nous en avons relevé un tout particulièrement car il illustre à notre sens parfaitement notre thèse d'une opposition frontale entre maçonnerie et église bien plus complexe et sujette à caution qu'il n'y paraît au premier abord.

« Avant que l'organisation de ces loges fût complètement achevée, la franc maçonnerie subissait une grave crise qui allait atteindre directement de nombreux ateliers de province et modifier les sentiments des Francs Maçons à l'égard du gouvernement impérial. D'une part, le prince Murat était un Grand Maître autoritaire et son administration donnait prise à la critique. D'autre part, la guerre d'Italie et ses suites allaient obliger l'Empereur à prendre de nouveau parti dans la question romaine et protéger le Saint Siège contre les ambitions trop naturelles des patriotes Italiens. Le prince Murat sénateur et membre de la famille impériale, dut soutenir de ses votes, la politique embarrassée du gouvernement. Or les Francs Maçons considéraient le pape comme leur pire ennemi...

Pour éteindre les protestations et briser les résistances, le Grand Maître n'hésita pas à sévir... A la fin de son mandat en 1861, le prince Murat ne fut pas réélu malgré la pression de l'Empereur. La grande maîtrise fut alors dévolue, sur la désignation de Napoléon III, au maréchal Magnan.

Les loges dissidentes eurent une courageuse attitude...

Malgré tout, le travail ne s'est jamais interrompu dans les ateliers. On s'y livrait à l'étude des questions sociales, juridiques ou philosophiques. On s'y occupait surtout pratiquement de bienfaisance...

La tourmente de 1870-1871 emporta cette œuvre...

La loge « La Parfaite Sincérité », qui, seule dans la région marseillaise, pouvait se flatter d'avoir survécu à tous les régimes depuis sa fondation, eut cent ans, le 16 février 1866... cérémonie, qui avait été placée sous la présidence d'honneur du Très Illustre frère Brémond, délégué par le Grand Orient... étaient représentées les Respectables loges « AAA » à l'orient d'Aix, ainsi que le Chapitre et le Conseil... « Le Maillet Ecossois » à l'orient d'Aix...

Le « Maillet Ecossois » d'Aix, constitué en 1853-1855, avait fonctionné presque sans interruption jusqu'en 1881, et le 6 juillet 1873, était devenue le siège d'un chapitre dénommé « Les Arts et l'Amitié Réunis ». Le 24 février 1884, les maçons aixois du rite écossais constituèrent, sous la puissance suprême de Misraïm, la loge « Les Inséparables » qui fut en activité jusqu'à la fin de 1894... ».

Illustre frère Lucien Murat à la Grande Maîtrise de l'Ordre maçonnique en France, imprimerie Vial, Aix, 1852, brochure in-8°, 52 pages

Le soutien de l'empire à la papauté est purement politique puisque les sympathies de l'empereur allaient envers les patriotes italiens, lui-même ayant été pour le moins proche des carbonari dans sa jeunesse²⁴⁵. C'est en l'occurrence la question des états papaux qui opposent les francs-maçons aux catholiques et non pas une divergence d'ordre spirituelle.

Voici enfin présenté l'historique postérieur.

B. Historique de l'atelier du bicentenaire^{xii}

« Si donc la naissance de « L'Amitié » ne fut pas considérée comme un joyeux avènement, son existence ne fut pas non plus sans histoire. A peine est-elle constituée qu'elle est absorbée le 7 août 1774 par « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis ». Reconstituée au rite français le 5 octobre 1781, elle sombre en 1792, reprend activité le 24 juin 1803 et se remet en sommeil en 1816.

Les registres des procès-verbaux de « L'Amitié » pour la période de 1803 à 1816 sont à la bibliothèque du Musée Arbaud »²⁴⁶.

A notre connaissance le Musée d'Arbaud d'Aix n'a plus lesdites archives en ses collections, ce qui interdit pour l'avenir une étude de la riche période maçonnique napoléonienne et notamment le phénomène qui y est attaché des loges militaires²⁴⁷.

Sous le Premier Empire, ce furent les loges militaires de la Grande Armée qui propagèrent la franc-maçonnerie dans toute l'Europe, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Italie, en Espagne. Ce furent les militaires francs-maçons de l'armée impériale qui propagèrent à travers l'Europe l'idéal de la Révolution française de 1789. Nous citerons les noms de Junot, Pichegru, Mac Donald, Beurnonville, Kleber²⁴⁸, Brune²⁴⁹, Joseph et Jérôme Bonaparte, Serurier, Kellermann, Mortier, Ney, Lannes²⁵⁰, Lefebvre, Murat, Augereau, Moreau, Exelmans, Suchet, Oudinot, Bernadotte²⁵¹, Molitor²⁵².

« Mais n'en fut-il pas de même dans la plupart des loges ? Car de toute évidence, sous l'Empire, la Franc Maçonnerie subit l'emprise du pouvoir central. Les loges ne sont tolérées qu'à la condition de se mettre sous la tutelle de l'Empereur. Certaines sont même directement gérées par les autorités gouvernementales. Ce fut par exemple, le cas de la Mère loge de Marseille, dont les destinées furent confiées au préfet des Bouches du Rhône, le frère Thibeaudeau²⁵³, futur président du Conseil des 500, entouré de toute la haute

²⁴⁵ Scirocco Alfonso, *Garibaldi, Citoyen du monde*, biographie Payot, Paris, 2001, pages 160 et 161 sur la franc-maçonnerie

²⁴⁶ « trois gros volumes de papier fort où se révèle la tendance politique de la loge faite de fidélité au régime impérial et de culte en la personne de Napoléon, « l'auguste chef qui règne sur la France, protecteur zélé de l'Art Royal, aux bienfaits duquel la maçonnerie doit l'éclat brillant dont elle jouit », « l'illustre héros dont la renommée avec ses cent voix ne peut suffire pour raconter les exploits », « l'empereur vainqueur et pacificateur », comme on dit aussi à la loge « Saint Napoléon de Marseille ». La Saint Napoléon y est célébrée avec éclat, ainsi que le mariage de l'Empereur avec Marie-Louise et la naissance du roi de Rome ». Saint apocryphe

²⁴⁷ Revue : Points de Vue Initiatives « La Franc-maçonnerie militaire », GLDF, 3T/1982

²⁴⁸ Kleber Jean-Baptiste, né le 9 mars 1753 à Strasbourg et assassiné le 14 juin 1800 au Caire. Général français qui s'est illustré lors des guerres de la Révolution française. Vénérable de la loge « Isis », orient d'Alexandrie

²⁴⁹ Brune Guillaume Marie-Anne, né le 13 mars 1763 à Brive-la-Gaillarde assassiné le 2 août 1815 à Avignon Maréchal d'Empire, républicain

²⁵⁰ Lannes Jean, né le 10 avril 1769 à Lectoure, décédé le 31 mai 1809 à Ebersdorf des suites de la bataille d'Essling du 22 mai. Maréchal d'Empire. Damamme Jean-Claude, *Lannes : Maréchal d'Empire*, Payot, Paris 1987

²⁵¹ Kermina Françoise, *Bernadotte et Désirée Clary*, Perrin, Paris, 1991, 7. le Rubicon (1813-1814), page 196

²⁵² Molitor Gabriel Jean Joseph, né le 7 mars 1770 à Hayange, décédé le 28 juillet 1849 à Paris. Militaire ayant débuté sa carrière en 1791, pendant la Révolution française. Maréchal de France. Nollet-Fabert, *Le Maréchal Molitor, 1770-1849*, extrait de *la Lorraine militaire*, galerie historique, Nancy, chez l'auteur, rue Saint-Georges, 83, juillet 1854, Gallica

²⁵³ Thibeaudeau Antoine Claire, né le 23 mars 1765 à Poitiers, décédé le 9 mars 1854 à Paris. Député de la Vienne à la Convention nationale et préfet des Bouches-du-Rhône sous Napoléon I^{er}

administration du département : le commissaire général de police, Louis de Permon²⁵⁴ ; le premier président de la Cour d'appel, Duveyrier²⁵⁵ ; le préfet maritime Emerian²⁵⁶ ; le général du Muy²⁵⁷ ; l'amiral Ganteaume²⁵⁸ ; le Maire d'Aix, de Fortis²⁵⁹, etc. ».

Tous ces noms de personnalités provençales sont des frères, souvent républicains, liés à l'Empire.

« Toute velléité d'indépendance est sévèrement réprimée. C'est ainsi qu'une loge de Marseille « La Triple Amitié » (dont, soit dit en passant les authentiques constitutions sont au Musée d'Arbaud) fut fermée par la police en 1805 sous prétexte que « son esprit était contraire à celui des autres loges ». Elle ne put reprendre ses travaux qu'après s'être épurée et avoir pris en 1811 le titre significatif de « Triple Amitié Régénérée ».

Cela étant il est donc ainsi clairement rappelé que l'époque napoléonienne ne fût pas idyllique et qu'elle correspond au règne de la force.

« Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux en loge, les procès-verbaux des tenues à « L'Amitié » sont d'une absolue discrétion et pour cause ; la mésaventure de la loge « La Triple Amitié » ne pouvait qu'inciter nos frères à la prudence. Au reste ces tenues qui se terminaient toujours par une agape apparaissent plutôt comme des réunions amicales que comme lieu de travail. Il est surtout question d'initiations et de réceptions.

Ce qui a sans doute permis à certains critiques mal intentionnés de dire qu'à cette époque les tenues Maçonniques « n'étaient que prétexte à chansons, beuveries et tabagies ». (La pratique du rituel étant en réalité l'objet principal des tenues concurremment avec les questions d'ordre administratif. Il n'en reste pas moins que cet aspect des tenues en ce qui concerne les travaux est tellement semblable à celui que l'on observe dans les tenues des loges anglaises que l'on peut se demander s'il ne serait pas dû à une conception particulière à cette époque du rôle de la franc maçonnerie, tel qu'on la conçoit en Angleterre, problème qu'il y aurait intérêt à résoudre. Ce qui est certain toutefois et la lecture des procès-verbaux de notre loge ne laisse aucun doute à ce sujet, c'est que ce n'est qu'à l'approche de 1890 qu'il est fait état dans les comptes rendus des tenues des travaux relatifs à l'étude des questions) ».

Cet extrait plus long est particulièrement intéressant sur la conception de la maçonnerie, la place du rituel, les rôles et contenu des réunions c'est-à-dire des tenues.

Il existe deux conceptions distinctes de la franc-maçonnerie. La première, plus ancienne et plus répandue est l'anglo-saxonne. La Grande Loge Unie d'Angleterre²⁶⁰ revendique aujourd'hui 700 000 membres répartis en 7 700 loges, et ce après une forte diminution. Ces chiffres laissent tout de même rêveurs les francs-maçons français. Les ateliers mixtes ou féminins représentent environ 12 000 personnes, donc en toutes hypothèses une minorité.

²⁵⁴ Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille

²⁵⁵ Duveyrier Honoré-Nicolas-Marie né le 6 décembre 1753 à Pignans et mort le 25 mai 1839 à Maffliers. Juriste, homme politique

²⁵⁶ Lieutenant de frégate à dix sept ans pour prix de son intrépidité. Préfet maritime de Toulon de 1802 à 1811. In Arnault Antoine, Vincent, ancien membre de l'institut, Jay et Jouy membres de l'Académie française, *Biographie nouvelle des contemporains*, de l'Imprimerie de Plassans, rue de Vaugirard, derrière l'Odéon, Paris, 1822 : Emerian

²⁵⁷ Félix de Saint Maime, Jean, Baptiste, Louis, Philippe, comte du Muy, baron d'Empire. Décédé le 6 juin 1820 à Paris In Alievyans A, Verdot Jean-Maurice, Begat Pierre, *Fastes de la légion d'honneur, biographie de tous les décorés*, volume 3, Imprimerie Baudoin, Paris, 1844 : Saint Maime

²⁵⁸ Ganteaume Honoré Joseph Antoine, né le 13 avril 1755 à La Ciotat, décédé le 28 juillet 1818 à Aubagne. Officier de marine, sert pendant la guerre d'indépendance des États-Unis, les guerres de la Révolution et de l'Empire, vice-amiral

²⁵⁹ de Fortis Jean-Baptiste-Boniface né le 19 juin 1763 à Aix-en-Provence, décédé le 12 septembre 1848 à Aix-en-Provence. Conseiller au Parlement de Provence. Maire d'Aix-en-Provence du 15 août 1806 au 13 août 1808 et du 20 novembre 1809 au 11 août 1811. Dernier survivant des magistrats du parlement de Provence

²⁶⁰ Dachez Roger, Bauer Alain, *Les rites maçonniques anglo-saxons*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? », Paris, 15 mai 2011, sur la Grande Loge Unie d'Angleterre

Cette franc-maçonnerie, antinapoléonienne cela s'entend, fût indifférente à la Révolution française et donc aux idéaux y attachés, n'avait que faire des condamnations catholiques puisque seule l'église anglicane était concernée, et est principalement attachée au rituel. A l'inverse la maçonnerie continentale, et donc française, est caractérisée par l'esprit des Lumières, longtemps anticlérical, et attentive aux planches, id est aux travaux des frères présentés en loge.

En France, quelle que soit l'obédience, le rituel est utilisé comme outil, plus ou moins important selon l'orientation de l'atelier, voire même selon l'esprit du frère, mais il ne saurait en aucun cas constituer à lui seul le contenu de la tenue. En Angleterre le rituel, appris par cœur et théâtralisé est le cœur de la réunion.

Cette tenue encadrée par le rituel est composée d'une partie administrative : lecture de la correspondance, reçue de l'obédience ou d'autres loges, voire d'un frère ou d'un profane ; questions d'ordre pratique, et donc bien sûr, notamment financières ; ou d'organisation générale : répartition des tâches, établissement d'un calendrier, réalisation de formalités. La seconde partie, effectivement la plus intéressante, est consacrée à la planche : le travail d'un frère, lu par ses soins puis commenté par les membres de l'assistance. L'étendue du domaine qui peut être concerné diffère selon les obédiences. Toute planche a un lien avec la maçonnerie mais celui-ci peut être entendu stricto sensu, ainsi au sein de la Grande Loge de France, ou de manière beaucoup plus large en y intégrant les questions sociales et politiques, tel qu'au Grand Orient. Font partie intégrante de la tenue les agapes, c'est-à-dire le repas qui suit les travaux, pris en commun, durant lesquelles chacun est libre de s'exprimer tel qu'il l'entend, y compris les apprentis tenus au silence pendant la tenue.

Dans cet historique très complet nous retiendrons pour la période antérieure à celle étudiée mais qui nous semble permettre d'éclairer celle-là, par contraste, le passage suivant révélateur de l'évolution sociale qui eût lieu tout comme en matière de religion :

« On peut se demander pourquoi certains profanes désireux de devenir Francs Maçons n'osaient se proposer à la loge « L'Amitié ». L'allusion faite aux différentes classes sociales permet peut être de s'en faire une idée. « L'Amitié » était une loge essentiellement aristocratique, elle se recrutait à peu près exclusivement dans la fine fleur de la vieille noblesse et la haute bourgeoisie aixoise. Et l'on imagine aisément que les petits commerçants, les petits fonctionnaires, les artisans, les ouvriers et toutes gens de condition modeste eussent éprouvé quelque gêne à s'asseoir sur les colonnes..., d'Arbaud de Jouques, de Boyer d'Eguilles... Marquis de Villeneuve, Baron Double de Saint-Cannat (domaine de Beaupré)... Manuel, avocat, député protestataire à la Restauration (vénérable)... Audier, futur grand dignitaire du Grand Orient,... Espariat²⁶¹, Avocat général impérial... Crémieux... Loubon... »

La noblesse représente la majorité, voire la totalité, des initiés et cela est même particulièrement mis en relief par l'adjonction de frères à talents équivalents aux moines convers et eux aussi chargés des travaux manuels, dont la restauration des convives ou l'entretien des lieux, et des tâches séculaires. Il est à noter que la notion de frère servant chargé des repas n'a pas disparu de nos jours.

Enfin, la dernière partie de l'historique complète notre connaissance des vicissitudes de l'atelier sous la Troisième République.

²⁶¹ Espariat Jean né le 17 septembre 1747 à Aix-en-Provence, et décédé le 14 janvier 1827 en la même ville. Avocat qui fut le premier Maire de la ville d'Aix-en-Provence. Commissaire du Roi pour la création du département des Bouches-du-Rhône. Président du Tribunal civil du district d'Aix. Député à l'Assemblée Législative. Procureur général sous l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur. Intervention courageuse ayant évité un massacre entre les régiments Royal-Vexin et Royal-Marine le 26 mai 1790

« Et pour cause :

En 1886, la situation de la loge déjà très précaire, devient catastrophique : effectif réduit à 30 membres par suite de démissions et de nombreuses radiations pour défaut de paiement, emprunts non remboursés, loyer impayé, procès perdu avec la propriétaire du local, invitation comminatoire du Grand Orient à se mettre en règle avec la caisse centrale, bref à bout de ressources, la loge en sa tenue du 15 mars 1887 décide de suspendre ses travaux ; et ne répond plus aux convocations du vénérable ».

Ce sont donc des motifs purement pécuniaires et locaux qui accablent l'atelier, pendant que le général Boulanger²⁶² occupait les fonctions de ministre de la guerre, que le frère Pierre Savorgnan de Brazza²⁶³ gouvernait le Congo français et le Gabon, que les chefs des familles royales et impériales ayant régné sur la France étaient bannis du sol français²⁶⁴. Ainsi si la loge était affaiblie, la République elle s'affermissait, quoiqu'elle ignorât abriter en son sein le boulangisme²⁶⁵.

« En 1890, sur intervention pressante du frère Dequaire, membre du Conseil de l'Ordre en réponse à la demande formulée par 13 frères de l'orient, le Conseil de l'Ordre décide en sa séance du 9 septembre, de relever la loge de son irrégularité ».

C'est pour une fois grâce à ses soutiens au sein de l'obéissance que l'atelier pût se relever. Nous reviendrons sur le sujet du frère Dequaire-Grobel et son rôle souvent cité en nos pages.

« Et le 8 octobre 1890, la loge constituée en bureau provisoire, reprend ses travaux, avec seulement quelques membres de l'ancienne loge, les frères Pust, ancien vénérable²⁶⁶, Ferrières, Jossot, Jaubert notamment, mais elle reçoit dès sa réouverture de nombreuses demandes d'initiation ou d'affiliation qui lui permettent de retrouver rapidement l'effectif antérieur à sa mise en sommeil ».

C'est le frère Barthélemy Pust qui retient l'attention puisqu'il est membre de l'atelier en 1872, 1873, 1874, 1875, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1885, 1886, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895 selon les tableaux de loges dont nous disposons. Imprimeur, libraire de son état puis publiciste. Il est né à Aix, le 7 août 1842. Il devient apprenti le 13 avril 1872 (Arts et Amitié), compagnon 28 juillet 1873 et maître 28 juillet 1873. Il lui est accordé le titre de membre fondateur des « Arts et l'Amitié » ce qui au regard de la date de fondation de la loge ne peut qu'être honorifique mais apparaît manifestement mérité. Il est cité par le bulletin du bibliophile et du bibliothécaire de l'année 1896 comme bibliothécaire en chef de la bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence. Il sera également Directeur du « National²⁶⁷ ». Il intervient lors du duel qui oppose Monsieur Heckel, professeur à la faculté des Sciences à Monsieur Remondet. Barthélémy Pust est témoin pour ce dernier en compagnie de Monsieur Gabriel Baron alors récemment initié à l'atelier²⁶⁸. L'enseignant de l'université s'était vu offrir de l'argent pour assurer le succès d'étudiants aux examens. Néanmoins, celui-ci avait

²⁶² Boulanger Georges Ernest Jean-Marie né le 29 avril 1837 à Rennes, décédé le 30 septembre 1891, Ixelles

²⁶³ Savorgnan de Brazza Pierre né le 26 janvier 1852 à Castel Gandolfo et décédé le 14 septembre 1905 à Dakar Officier de marine et explorateur, ouvre la voie à la colonisation française en Afrique centrale. Maran René, *Savorgnan de Brazza*, Dauphin éditions, Paris, 2009, couverture : qui touche le mât est un homme libre

²⁶⁴ Loi du 22 juin 1886

²⁶⁵ Tirard Pierre, né le 27 septembre 1827 à Genève, décédé le 4 novembre 1893 à Paris. Conciliateur entre la Commune et Versailles. A l'initiative de la comparution en Haute Cour des boulangistes. Président du Conseil du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888. Mayeur Jean-Marie, Corbin Alain, *Les immortels du Sénat 1875 :1918, Les cent seize inamovibles de la Troisième République*, publications de la Sorbonne, Paris, 1995 : entrée Tirard. 1867, initié à « L'Ecole Mutuelle »

²⁶⁶ 1880 et 1881, puis vénérable d'honneur

²⁶⁷ « Le National d'Aix » (1871-1919), journal républicain d'Aix, puis organe de la démocratie de l'arrondissement d'Aix, fondé le 11 juin 1871

²⁶⁸ « Le Mémorial d'Aix », édition du dimanche 19 juillet 1891

refusé, ce dont le journal « Le Sémaphore²⁶⁹ » le félicitait. Comme l'entrefilet publié soulignait l'intégrité dudit professeur le duel n'eût pas lieu.

Le second frère cité est Jules Ferrières, membre de l'atelier en 1885, 1886, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1905 à 1909. Il sera vénérable en 1894 et participera à la renaissance de la loge au XX^e siècle, il est donc l'un des rares francs-maçons à avoir établi un lien entre l'atelier du XIX^e siècle et celui de 1905. Sous-chef d'atelier aux Arts et Métiers de profession Monsieur Ferrières est né à Sumène dans le Gard, le 30 janvier 1837. Il sera apprenti le 16 avril 1861 à « l'Etoile du Progrès », de l'orient de Bordeaux, au rite Ecossais, puis compagnon le 16 avril 1861 et maître le 16 avril 1861. Il devient membre par affiliation le 8 mai 1885 avant d'être démissionnaire.

Pierre Jossot, membre en 1885, 1886, 1890, 1891 et 1892 est aussi professeur, né à Crimolois, en Côtes d'Or, le 4 avril 1859. Il sera apprenti le 29 novembre 1884 aux « Arts et Amitié », puis compagnon et maître le 6 mars 1885 dans cette même loge.

Enfin, Pierre, Théodore, Frédéric Jaubert qui sera vénérable en 1892 est aussi enseignant puisque professeur de littérature à l'école nationale des Arts et Métiers. Il est membre de l'atelier en 1885, 1890, 1891, 1892 et 1893. Ainsi que du chapitre en 1892, 1893 et 1894. Né à Ventabren le 22 avril 1860, il accède aux hauts grades « 18^e » donc Rose Croix le 5 avril 1891 à la « Parfaite Sincérité²⁷⁰ et Réunion des Amis Choisis²⁷¹ » à l'orient de Marseille.

« C'est ainsi que seront admis plusieurs professeurs de l'Ecole Normale, du Lycée, de l'Ecole des Arts et Métiers, des magistrats dont deux avocats généraux à la Cour d'appel, le commissaire central de police, le Maire d'Aix Benjamin Abram, un vieux maçon à qui l'atelier fait une place à l'orient en raison des nombreux services qu'il a rendu à la franc maçonnerie aixoise, et divers agents des services publics, entre autres ».

Nous avons relevé la place prise par le corps enseignant en cette fin de XIX^e siècle, ce qui est confirmé par le passage précité. Aux côtés de Benjamin Abram dont il sera fait mention à plusieurs reprises en raison du rôle majeur joué par ses soins au niveau de la ville.

« Mais c'est en la personne du frère Dequaire, professeur au Lycée, que la loge fera sa plus précieuse acquisition. Ce frère issu de la loge « Les Ecossais Réunis », membre actif de la loge « L'Industrie », orient de Saint-Etienne, actif ou honoraire d'une quinzaine d'autres loges, membre d'honneur du Grand Orient Espagnol, membre du Conseil de l'Ordre et du Grand Conseil des Rites a, par deux fois, en 1888 et 1892 été choisi comme orateur du convent... ».

Le frère Dequaire-Grobel dont la bibliographie prolixe est citée en fin d'ouvrage a été un éminent maçon, accédant aux plus hautes fonctions de l'obédience et influençant celle-ci dans un sens républicain et progressiste

« En 1891, par exemple, plusieurs séances sont consacrées à la réforme des impôts directs et indirects sur présentation et discussion de plusieurs rapports préparés par diverses commissions ».

En cette fin de siècle le tournant social est bien amorcé et la question des contributions²⁷² et donc d'un élément essentiel de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

²⁶⁹ Le Sémaphore : le plus ancien journal paru à Marseille (poste de guet établi sur la côte). Les premiers numéros remontent à la fin 1827. Il est créé par Joseph-François Feissat et Pierre Alexandre-Henri Demonchy

²⁷⁰ La Parfaite Sincérité, plus ancien atelier marseillais, fondé en 1770, en activité

²⁷¹ Loge fondée en 1801, en activité

²⁷² Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés

« Le 3 août 1892, c'est le frère Pourquery De Boisserin²⁷³ qui vient faire en visiteur une conférence sur le cléricisme.
Les temps ont changé la loge est maintenant tout imbue d'esprit laïque ».

Parallèlement, l'anticléricalisme bat son plein, autre sujet de préoccupation majeure des frères du temps. L'orateur n'est pas n'importe qui, bâtonnier de l'ordre des avocats en 1891, il est député du Vaucluse du 6 octobre 1889 au 31 mai 1902 et Maire d'Avignon²⁷⁴ de 1888 à 1903, acteur essentiel de grands travaux d'aménagement de l'intra-muros de la ville.

« Et le 10 janvier 1894, l'ordre du jour appelle la conférence que le frère Merlot, apprenti de 8 mois, a bien voulu se charger de faire à l'atelier sur le sujet suivant : « Ce que peut faire, ce que doit faire la Franc Maçonnerie à la fin du XIX^e siècle ».

Le travail du frère Merlot a très heureusement été conservé et nous apportera un éclairage sur la pensée maçonnique à Aix-en-Provence en la fin de siècle.

Après la présentation de ces différents historiques, et dans le souci d'étudier l'atelier, non en monographie mais dans une perspective plus vaste, il est utile de s'arrêter sur le cas de trois prédécesseurs des frères de la Troisième République qui nourriront la mémoire collective et par là même la moduleront dans une certaine mesure.

SECTION 3 : REFLEXION COLLECTIVE MAIS ACTION INDIVIDUELLE²⁷⁵

Si la réflexion est collective, l'action est individuelle.

La franc-maçonnerie a ceci de particulier que n'imposant aucune doctrine, hors un corpus humaniste minimal, elle souhaite permettre aux individualités de s'épanouir dans leur diversité et selon une voie initiatique personnelle. Par conséquent elle ne saurait être à l'origine d'un mouvement, ou d'un complot, qui nécessiterait une allégeance de ses membres qu'elle ne demande pas. Elle ne peut être que la matrice d'itinéraires particuliers aux hommes. Le pendant est qu'aucune loge ne saurait ressembler à une autre.

PARAGRAPHE 1 : LES HOMMES QUI COMPOSENT L'ATELIER²⁷⁶ : Sec, Portalis, Hugo

Le tout devient non seulement plus que la somme des parties mais aussi très différent de la somme de ses parties. Si des hommes illustres ont rejoint la maçonnerie, ce n'est point par hasard mais par esprit de recherche. Si la maçonnerie a une influence, ce n'est pas par hasard mais parce qu'elle recherche les hommes. La maçonnerie semble relativement bien établie durant le dix-huitième siècle où institution nouvelle en France, elle connaît une progression régulière et constante. Dans le fil de l'esprit des Lumières quoique non révolutionnaire, elle réunit notables du Tiers Etat et Nobles ouverts au dialogue. La Révolution puis l'Empire modifieront profondément cette situation. La première par son ébullition donnera naissance à un foisonnement d'idées, de clubs et de partis au sein desquels il est souvent difficile de reconnaître les loges dites régulières. La grande Révolution donnera lieu à des exubérances

²⁷³ Pourquery de Boisserin Joseph-Gaston né le 8 juin 1852 à Largentière décédé le 10 août 1920 à Villeneuve-Lès-Avignon. Député du Vaucluse de 1889 à 1902 de 1910 à 1914. Maire d'Avignon de 1888 à 1903

²⁷⁴ Chazottes Michel, *La franc-maçonnerie Avignonnaise et Vauclusienne au XIX^e siècle*, Edisud, Aix, 1993, franc-maçonnerie et religion sous la Troisième République, page 85

²⁷⁵ « Une pensée personnelle et un jugement critique », voilà l'objectif, si rarement atteint, du franc-maçon. Fauconnier Bernard, Jack London, Gallimard, Paris, 2014

²⁷⁶ Miquel Pierre, *La troisième République*, page 360 : « La maçonnerie ne cherche pas des vedettes, mais des troupes. Elle ne compte dans ses rangs ni Victor Hugo, ni Zola, ni Renan »

marquantes, attachantes quoique singulières tant pour les profanes que pour les initiés, ainsi de l'œuvre de Monsieur Sec.

A. Un non maçon, symbole maçonnique a contrario

Le monument Joseph Sec ou le cheminement exemplaire d'un fils de paysan devenu philosophe mais non maçon

Devenu apprenti, artisan, négociant et enfin bourgeois il crée une œuvre cénotaphe porteuse d'un message crypté²⁷⁷.

C'est tout un faubourg que Joseph Sec va construire hors les murs à la Porte Notre-Dame sur l'ancienne route d'Apt. Et dans ce Faubourg son monument : un discours à la Révolution Française et un hymne à la Loi, ainsi est conçue l'inscription ornant l'œuvre :

- « Sorti d'un cruel esclavage
- Je n'ai d'autre maître que moi
- Mais de ma liberté je ne veux faire usage
- Que pour obéir à la loi ».

Cette devise que tout franc-maçon pourra reprendre à son compte est celle d'un pénitent gris ou bourras, et certainement d'un initié quoique la preuve de son appartenance à la franc-maçonnerie ne soit pas formellement rapportée par les registres de tenues ou tableaux de loges. Le monument Sec est certes maçonnique mais sans symboles habituels tels équerre ou compas²⁷⁸.

Le lieu clos constitue un temple à ciel ouvert et les bas-reliefs décrivent un voyage initiatique. Si l'inspiration maçonne est bien établie par Michel Vovelle, celui-ci en revanche n'a pas trouvé traces d'une initiation dans les loges dites régulières, ainsi « l'Amitié » ou la « Réunion des Vrais Amis »²⁷⁹, ou des irrégulières telles « Douce Harmonie », « Saint Jean d'Ecosse de la Réunion » ou « Saint Jean de Jérusalem ».

A l'entrée du monument, face ouest côté rue, Moïse présente les Tables de la Loi à l'Europe et l'Afrique.

Dans la partie latérale, cotés sud se lisent la création du monde et la chute adamique.

Sur un bandeau face est : symbolique maçonnique, la terre, l'air et l'eau.

L'un des principaux symboles publics de la franc-maçonnerie à Aix-en-Provence n'est donc pas l'œuvre d'un membre reconnu.

A la même époque outre l'architecture de la cité, des frères en modifient également les fondements juridiques et sociaux.

L'éminent juriste Portalis père du Code civil dont la ville d'Aix²⁸⁰ est si fière à juste titre est affilié à l'atelier.

²⁷⁷ Vovelle Michel *L'irrésistible ascension de Joseph Sec*, Bourgeois d'Aix, Edisud, Aix, 1975, sur la description du monument

²⁷⁸ Volontairement et au contraire semble-t-il d'autres tendances, nous optons pour une approche restrictive de l'appartenance maçonnique. Ainsi, tout homme dont l'affiliation n'est que supposée ne sera pas considéré comme franc-maçon par nos soins. Ni Mirabeau, ni Joseph Sec n'ont été formellement reconnus comme initiés.

²⁷⁹ Loges et Chapitres de la Grande loge et du Grand Orient, Le Bihan ; fonds maçonnique des manuscrits de la Bibliothèque Nationale

²⁸⁰ Delgiovine Robert, Jacky Chabert, *En pays d'Aix, histoires, témoignages, anecdotes d'hier à aujourd'hui*, Editions Desbaumes, Vauvenargues, 10 décembre 2013, Portalis, pages 60, 61, 62, 63, 64, 66, 80

B. Deux maçons

*Jean, Etienne, Marie Portalis : un frère dont l'initiation a influencé l'action*²⁸¹

Il est père du Code civil promulgué en 1804 qui établit une législation uniforme, synthèse du droit de l'Ancien Régime et des idées nouvelles sur laquelle repose encore notre droit et celui qui a inspiré des dizaines de pays dans le monde.

Il fait partie du groupe des quatre commissaires chargés de la rédaction du Code civil le 12 août 1800 : deux juristes du Nord formés au droit coutumier, Tronchet et Félix, Julien, Jean, Bigot de Préameneu et deux spécialistes méridionaux du droit écrit, Maleville et Portalis.

Il est aussi bâtisseur du Concordat comme ministre des Cultes fonction à laquelle il sera nommé le 10 juillet 1804, base de la paix religieuse jusqu'à la Loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui accordait désormais une place aux juifs et aux protestants dans la Nation.

Selon Napoléon : « Portalis serait l'orateur le plus fleuri et le plus éloquent s'il savait s'arrêter ».

Orateur, Portalis le fût des « Arts et l'Amitié » au sein de laquelle il occupa cet office en 1784, après avoir rejoint cet atelier en 1782. Il ne sera jamais vénérable de cette loge, l'ayant été précédemment dans celle où lui fût donnée la lumière, selon l'expression consacrée.

En 1762 il étudie à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence et publie « les Préjugés », en 1765. Avocat, il rédige les « Principes sur la distinction des deux puissances spirituelle et temporelle ».

La franc-maçonnerie était implantée à Aix-en-Provence depuis cette même année 1762.

En 1768, il sera vénérable de la loge aixoise de « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis » à laquelle participait Joseph, Jérôme Siméon, fils du Professeur de Droit, Sextius Siméon dont il épousera la fille Marguerite.

Ce sont les statues de ces deux-là qui ornent les marches du Palais de Justice de la Place des Prêcheurs. Pour son biographe Edouard Leduc²⁸², Portalis voyait dans la maçonnerie :

« Une fraternité de croyants, réunis par le projet de participer à la régénération des mœurs en s'entraînant mutuellement et en développant au sein de leur communauté les vertus qui forment les bons citoyens ».

Décédé en 1807, il repose aujourd'hui au Panthéon. Un chapitre maçonnique aixois porte son nom.

L'atelier se rappelle ce frère par la voix de Léonce Corriol^{xiii} :

« Mais ce que Roux Alpheran²⁸³ omet de dire, c'est que Jean-Etienne Portalis fut, à peine âgé de vingt ans, vénérable de la Respectable loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » issue de la fusion en 1768 des deux plus anciennes loges d'Aix « L'Étroite Persévérance » et « Les Amis Réunis »²⁸⁴ ».

Bien sûr, Portalis n'est pas au Panthéon en raison de son appartenance à la Franc Maçonnerie, mais n'est-il pas exaltant pour nous de savoir que l'un des nôtres a, par ses mérites exceptionnels, été jugé digne de reposer sous la coupole où « la Patrie reconnaissante » garde le souvenir des plus illustres de ses enfants !... ».

²⁸¹ Né le 1^{er} avril 1746 au numéro 23 de la rue désormais éponyme à Aix-en-Provence in « Extrait de la plaquette du Bicentenaire : Un Franc Maçon aixois au Panthéon, Léonce Corriol (reflet du silence sur l'appartenance maçonnique) »

²⁸² Leduc Édouard, *Portalis : une grande figure de l'histoire napoléonienne*, Leduc, Paris, 1991, 365 p, réformes judiciaires, théories et conceptions sous la Révolution et l'Empire

²⁸³ Roux-Alpheran Ambroise Thomas né le 29 décembre 1776 à Aix-en-Provence, décédé le 8 février 1858 en la même ville. Historien, et greffier à la cour d'Aix-en-Provence pendant la restauration. Son œuvre, *Les Rues d'Aix*, publiée en 1846-1848, est une référence sur l'histoire d'Aix-en-Provence

²⁸⁴ Omission répétée puisque plus de deux ans plus tard l'appartenance maçonnique de Portalis est systématiquement oubliée, vénérable il fût, puis rejoignant la loge « AAA », alors dénommée « l'Amitié » il en sera l'orateur

A l'occasion du bicentenaire du Code civil célébré en 2004, il fût hélas bien rarement rappelé l'appartenance de Portalis à la franc-maçonnerie laquelle a pourtant joué un rôle essentiel dans la formation du jeune homme qu'il fût. A la loge « L'Amitié », ancêtre des « Arts et l'Amitié » :

« Par ailleurs, Roux Alpheran²⁸⁵ signale qu'une « notice sur la vie de Jean-Etienne Portalis », l'un des quarante de l'Académie Française, a été éditée à Paris, chez Egron et qu'un vibrant éloge de Portalis a été prononcé en mairie d'Aix, par le Baron d'Arbaud Jouque, alors sous-préfet d'Aix, et membre de la Respectable loge « L'Amitié » (mais sans indication de date). Léonce Corriol ».

L'Empire en revanche sera caractérisé par un retour à l'ordre et aux Arts et l'Amitié sera accolé un régiment auquel appartenait Léopold Hugo. Par ailleurs, le père de Napoléon Bonaparte est initié, ses frères Joseph, Louis et Jérôme ; 17 Maréchaux d'Empire sur 25 sont des francs-maçons, Joséphine de Beauharnais est aussi initiée, sous le Premier Empire le nombre de loges croît de 60 à 1 200.

Joseph, Léopold, Sigisbert Hugo²⁸⁶ : exemple type de la franc-maçonnerie militaire sous le Premier Empire²⁸⁷

« A la date du 24 avril 1810 le vénérable de l'Amitié est Jacques-Antoine Manuel, Avocat, membre de la R. : L. : Mère Ecossaise de France à l'orient de Marseille, associé de la R. : L. : S.t Napoléon, à l'O. : de la même Ville, Chev. : D'O. :, confirmé.

Les offices de premier et second surveillants sont occupés respectivement par Blaise-Antoine Tassy, avocat et avoué à la Cour d'appel, et Jean-Baptiste Boniface de Fortis, Maire de la ville d'Aix.

Sont cités par suite l'ex-vénérable Boniface-Martin-Joseph-Alexandre d'Arlatan-Lauris, outre deux orateurs Jacques-Flavius d'Autheman et Balthazard de Beaulieu.

Suivent le secrétaire, trésorier, garde des sceaux, timbres et archives, grand expert, grand maître des cérémonies, experts, maîtres des cérémonies, couvreurs, architectes du temple et ordonnateurs des banquets, hospitaliers-visiteurs, vérificateurs des finances et auditeurs des comptes, trésorier des pauvres, intendant d'harmonie, adjoint au secrétaire, anciens vénérables, s. : p. : r. : †. :., chev. : d'o. :.²⁸⁸, g. : el. : ec. :.²⁸⁹, maîtres, apprentis, frères non résidans, Associés non résidans, frères libres à talents, frères Servans ».

Dans une brochure éditée dans le courant des années trente par le Grand Orient de France et intitulée 100 francs maçons éminents figurent deux frères des « Arts et l'Amitié ».

Hugo Joseph, Léopold, Sigisbert, Comte, suivi par Jean Antoine Houdon, Statuaire, membre de l'Académie de Peinture et de Sculpture, et précédé Joseph Joffre, Maréchal de France, membre de l'Académie Française.

Le second membre de l'atelier est Jean Etienne Marie Portalis, Jurisconsulte, président du Conseil des Anciens, l'un des rédacteurs du Code civil, membre de l'Académie Française.

Son nom suit celui des Pelletan, Eugène Ecrivain, journaliste, membre du Gouvernement de la Défense Nationale, député, sénateur inamovible ; Camille, journaliste, député, sénateur, ministre.

²⁸⁵Roux-Alpheran François-Ambroise-Thomas, *Les rues d'Aix : ou, Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence, Les rues d'Aix : ou, Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, Aubin 1846, Aix, numérisation Université de Columbia, 18 août 2009 : faculté de droit

²⁸⁶F. : Hugo, (Sigismond-Léopold), Chef de bataillon de la 20^e demi-brigade, Maître, (in Tableau des FF. : Composant la T. : R. : L. : de Saint-Jean, Régulièrement constituée à l'O. : d'Aix, Département des Bouches-du-Rhône, sous le titre distinctif de L'Amitié, le 30^e jour du 7^e mois 5781, pour prendre rang du 23^e jour du 2^e mois de l'An de la V. : L. : 5772, date des Constitutions primitives qu'elle a déposées au S. : G. : O. : de France ; Tracé le 24^e jour du 4^e mois 5810 Novoque Sparsit Lumine Terras ; A Aix chez le F. : Gaspard Mouret, Imprimeur de la T. : R. : L. : 5810), page 13 parmi les frères Non Résidans

²⁸⁷Hugo Léopold, né le 15 novembre 1773 à Nancy, décédé le 29 janvier 1828, est un général du Premier Empire. Il est le père de Victor Hugo

²⁸⁸Chevaliers d'orient

²⁸⁹Grands Elus Ecossais

Et est suivi par Pierre Joseph Proudhon, auteur politique.

Le comportement de Léopold Hugo ne sera pas à notre connaissance influencé par son initiation maçonnique. Il est en revanche clairement inscrit dans le contexte maçonnique militaire de l'époque²⁹⁰. Si Napoléon a voulu la renaissance de la franc-maçonnerie ce fût à l'évidence pour mieux la contrôler²⁹¹. C'est un paradoxe de constater l'épanouissement de celle-ci sous un régime autoritaire après qu'elle eût quasiment disparue sous la Révolution appelée des ses vœux²⁹². Nous l'avons signalé à plusieurs reprises car cela nous paraît un trait marquant et peu connu.

C'est pour le frère Hugo que son fils écrira dans la « Légende des siècles », « Après la bataille » :

« Mon père, ce héros au sourire si doux,
Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille,
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille »^{xiv}.

La seconde République et le Second Empire ayant été traités par Madame Derobert-Ratel, outre les rappels tirés des historiques de l'atelier précités, notre histoire de la loge prendra date au tournant marqué au début des années 1870 par la défaite de Sedan, la chute de l'Empire et l'établissement de la République, Troisième du nom.

PARAGRAPHE 2 : L'ORIENT AIXOIS

Le darwinisme social n'existe pas. La maçonnerie ne fait pas exception.

A. De plusieurs ateliers à la survie d'un seul, chronique de fins non annoncées, « Les Arts et l'Amitié » et la loge « les Amis de la Bienfaisance »

La loge « AAA » est bien l'atelier aixois le plus ancien, février 1772 quoique d'autres aient été créés antérieurement mais sans postérité et que celle-là soit le fruit de la réunion en 1810 de deux ateliers originaires. Elle deviendra loge capitulaire disposant d'une autorité régionale suffisante pour accorder la régularité à d'autres loges en leur permettant d'ouvrir leurs travaux. Néanmoins le paysage maçonnique décrit sous la Seconde République puis le Second Empire par Madame Derobert-Ratel distingue deux autres ateliers aixois d'importance, « les Amis de la Bienfaisance » et le « Maillet Ecosais²⁹³ ». L'histoire n'était pas écrite d'avance et lors du reflux maçonnique accompagnant la chute de Louis Napoléon Bonaparte et l'avènement lent et douloureux de la Troisième République, il n'était point évident que seule la loge étudiée survivrait, regrouperait les frères égarés issus des autres ateliers fermés et constituerait à elle seule durant sept décennies l'orient aixois, jusqu'en 1940, date de sa fermeture administrative conforme aux lois de la Révolution Nationale. Il faudra d'ailleurs attendre encore des lustres avant que d'autres ateliers aixois voient le jour en général directement issus des « Arts », telles les loges « Aurore » ou « Arc-en-ciel », ou comme

²⁹⁰ Collaveri François, *La Franc-maçonnerie des Bonaparte*, Préfacé par Georges Dumezil, Editions Payot, Collection Bibliothèque historique, Paris, mai 2007 : la gendarmerie spirituelle

²⁹¹ Collaveri François, *Napoléon Empereur franc-maçon*, préface de Jean Tulard, Edition Tallandier, Paris, mars 2003 : sur le paradoxe d'un Napoléon non initié régnant sur des francs-maçons

²⁹² Mollier Pierre, *La franc-maçonnerie sous l'Empire. Un âge d'or ?*, Editions Dervy, Collection Renaissance Traditionnelles, Paris, Mars 2007 : réponse positive avec réserves

²⁹³ Noiriel Gérard, *Ouvriers dans la société française, XIX^e XX^e siècle*, Seuil, Paris, 2 décembre 2002 : ouvriers de l'artisanat urbain et ouvriers paysans destinés au déracinement

réminiscence d'ateliers plus anciens, y compris d'autres orientes désormais fixés à Aix-en-Provence, tel que « l'Etoile d'orient ». Beaucoup plus récemment encore la ville verra la création d'un atelier dénommé « Bienfaisance » ou « Benefitientia », lointain retour de l'ancienne loge « les Amis de la Bienfaisance » au moins par le choix de son titre distinctif. L'orient aixois connaît la loge « Les Amis de la Bienfaisance » qui travaille au rite écossais²⁹⁴ au sein de l'obédience du Grand Orient de France et créée en 1802²⁹⁵. Cet atelier en plein essor comprend 329 membres en 1851 et est ami tant du riche, puisqu'il comprend des notables, des conservateurs, voire même des légitimistes, que du pauvre s'il est vertueux car il se distingue notamment par ses occupations mondaines et charitables. « Les Amis de la Bienfaisance » s'accommodent fort bien de l'autorité du Second Empire et sont bien vu des pouvoirs constitués pour lesquels ils constituent un garant de l'ordre social par ses opinions et un frein à l'esprit libertaire puisqu'ils exercent « une influence salutaire sur la classe des ouvriers. » Les relations avec « AAA » sont plus que cordiales, empreintes d'amitié et d'estime réciproque. Les visites sont nombreuses entre les deux ateliers qui travaillent à deux rites distincts quoiqu'au sein de la même obédience et dans un esprit de concorde acceptant les différences, dans un sens conforme à l'idéal maçonnique, qui les considèrent comme source d'enrichissement réciproque. Cette loge a une ancienneté certaine, elle n'est pas issue de la période instable et souvent confuse de la Révolution, la Grande, mais de celle du Premier Empire, alors même que Napoléon perçait sous Bonaparte et que ce siècle n'avait encore que deux ans. Le vénérable, frère Leydet fera l'honneur aux « Arts » réédifiés le 1^{er} septembre 1847 de procéder à l'inauguration de leur temple le 24 septembre 1848. Les maçons s'ils partagent les mêmes idéaux ne font en revanche pas usage des mêmes locaux, « les Amis de la Bienfaisance » travaillant au numéro 2 de la rue Mazarine. Il apparaît alors clairement qu'au milieu du 19^e siècle, s'il est un atelier solidement installé dans l'orient aixois c'est plus la loge « Bienfaisance » que les « Arts ». Celle-là a vu passer sans heurts les différents régimes, Premier Empire, Restauration, le règne de Louis-Philippe, la période plus tourmentée de la Seconde République puis l'avènement d'une nouvelle société d'ordre autoritaire, le Second Empire. Alors que durant le même temps « AAA » connaissent des vicissitudes si nombreuses pendant son histoire. Pourtant, cette comparaison, peu flatteuse pour la loge doit être remise en cause. Les effectifs pléthoriques des « Amis de la Bienfaisance » d'abord sont à apprécier avec précaution, aucune loge ne peut travailler efficacement en tenue avec le nombre de 329 frères. Et par certains de ses aspects l'atelier ressemble plus à un club ou une société de charité qu'à une loge maçonnique. Son adaptation presque trop parfaite aux temps entraînera la chute des « Amis de la Bienfaisance », les notables conservateurs lâchement liés par leur affiliation commune ne parviendront pas à survivre ensemble à la fin de l'Empire et l'arrivée de la République.

D'autre part, même en 1848, les « Arts et l'Amitié » au recrutement beaucoup plus populaire, demeurent loge capitulaire, en témoignent les députés Hubert auprès des ateliers affiliés, « la Clémentine Amitié » orient de Paris, Narrat, le « Triomphe de l'Amitié », orient de Pertuis, Bédarride les « Vrais Amis Réunis » orient d'Avignon. Même si les relations avec l'obédience sont parfois tumultueuses, la référence demeure ainsi les « Arts », et ceux-ci participent également aux activités publiques, tel que largement démontré par Madame Derobert-Ratel, et la présence d'un médecin de Société de Bienfaisance²⁹⁶, Valerian opportunément domicilié rue de la miséricorde. L'attitude politique des deux loges diffère dès la Seconde République, « AAA » prenant nettement parti pour celle-ci alors que les « Amis de

²⁹⁴ Noël Pierre, *Guide des maçons écossais* : A Edimbourg 58. Les grades bleus du REAA : genèse et développement, A l'orient, Paris, 29 juin 2006 : sur les premiers grades du Rite Ecossais

²⁹⁵ confer Derobert-Ratel, 1987, *Opus Citatum*, pages 162-166

²⁹⁶ Léonard Jacques, *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^e siècle*, Hachette, Paris, 1977, sur la question des guérisseurs, chapitre IV, page 155

la Bienfaisance » sont à leur aise sous le règne du Second Empire. L'incident relatif au frère Brémond, vénérable des Arts, ancien sous-préfet républicain, et dénoncé par les « Amis de la Bienfaisance » aux autorités semble attester des sommets atteints par la rivalité entre les deux loges. Le fondement de cette mésentente est politique et social, l'un entraînant l'autre. L'atelier conservateur au recrutement de notables et travaillant au rite écossais, qui se veut plus attaché à la tradition et à la religion dans son approche, reprochant aux « Arts et l'Amitié » une orientation différente mais logique pour les artisans, commerçants et fonctionnaires qui composent cette dernière. Comme il est habituel, c'est entre institutions qu'apparaît le conflit des liens sincères personnels et fraternels perdurant entre frères des deux loges, se connaissant dans la petite ville qu'est Aix-en-Provence, travaillant au même idéal et s'étant mutuellement rendu visite entre ateliers. Les transferts de l'un à l'autre sont d'ailleurs révélateurs de ces relations tumultueuses, de ces difficultés rencontrées à des périodes différentes et d'un socle commun maçonnique. Ainsi, lors de la mise en sommeil des « Arts » survenue en 1851, treize membres de celle-ci rejoignent « Les Amis de la Bienfaisance », et à l'inverse quatre-vingt-treize d'entre eux seront retenus par l'établissement d'un horizon maçonnique aixois en 1865 en vue de la réouverture de la loge « AAA ».

En conclusion, il semblerait bien que c'est le succès même des « Amis de la Bienfaisance » qui soit à l'origine de sa chute, à savoir l'ampleur de son recrutement défavorisant le travail en commun et la création de liens solides entre frères, et sa trop grande adaptation au régime autoritaire qui a constitué un obstacle à sa survie lors de la chute de l'empereur.

B. Le troisième atelier aixois : « le Maillet Ecossais »

L'apparition d'une nouvelle loge dans l'orient aixois est beaucoup plus récente et date du milieu du dix-neuvième siècle. L'autorisation préfectorale sera accordée le 12 septembre 1857, vraisemblablement après plusieurs années d'activité²⁹⁷. L'origine est obscure, peut-être même liée à des frères des « Arts et l'Amitié », et dès le départ placée sous le signe de la singularité par rapport à ses deux aînées. Le rite retenu est écossais, sa position géographique sise hors de la ville, et si les effectifs premiers sont faibles, l'affluence atteindra jusqu'à deux cents membres au total étalés sur une vingtaine d'année d'existence de 1851 à 1872, vingt ans d'histoire la vie d'une génération de maçons. Son recrutement est majoritairement ouvrier et issu des classes laborieuses ce qui la distingue très nettement des « Amis de la Bienfaisance » et la rapproche des « Arts et l'Amitié », en revanche à la différence de celle-ci elle ne s'occupe pas de politique et distrait ses sociétaires, ce qui ne peut que lui apporter la sympathie des pouvoirs publics soucieux d'ordre. Selon le sous-préfet d'Aix en 1855 :

« L'autorité n'a jamais eu à se préoccuper au point de vue politique du Maillet Ecossais ».

La maçonnerie sage, les frères festoyant en toute tranquillité, voilà qui a de quoi convenir à l'Empire et à le rassurer. L'ordre au niveau local est alors divisé en trois parties distinctes, un soutien fort du régime auprès des « Amis de la Bienfaisance », une association paisible le « Maillet Ecossais », et le cas des « Arts et l'Amitié » plus contestataire mais circonscrit par l'existence des autres ateliers. L'adaptation de cette loge sera a priori sans difficultés envers le nouveau régime issu de la défaite, puisque celle-ci ne s'occupait pas de politique et ne voyait par conséquent rien à redire à la mise en place laborieuse d'un système républicain progressif avant d'être progressiste. L'opinion républicaine y est modérée, voilà la place du « Maillet » entre « Les Amis de la Bienfaisance » conservateurs et « AAA » aux opinions politiques plus tranchées.

²⁹⁷ Derobert-Ratel, 1987, Opus citatum, page 164

Les relations cordiales entre les deux loges parfois entachées de rivalités de personnes notamment autour du vénérable Brémond, vraisemblablement marqué par une forte personnalité, amènent plusieurs frères du « Maillet Ecosais » à rejoindre « AAA » durant la période 1870-1875, début de notre propos et fin de celui de l'étude Madame Derobert-Ratel. Les causes exactes de la disparition des deux autres loges aixoises que sont « Les Amis de la Bienfaisance » et du « Maillet Ecosais » sont donc dues à la fois à des motifs internes : trop grand nombre de frères et liens distendus d'une simple société de bienfaisance pour la première et trop faibles effectifs pour la seconde à la merci de toutes défections inopinées pour la seconde ; et externes trop grand attachement au régime impérial pour la loge née en 1802, trop grande malléabilité pour celle qui apparaît en 1851 et disparaît dès 1872 suivant ainsi la brièveté d'un Empire auquel elle était indifférente.

Nous concluons l'aperçu de cette période préalable²⁹⁸ à la Troisième République par le synoptique suivant²⁹⁹ issu de sources internes³⁰⁰ :

- « Amis de la Bienfaisance », 24 août 1802 (décision du Grand Orient), 20 mai 1813 (date des constitutions), installation (20 mai 1813), 1860 (date de cessation d'activité) ; observations anciennement « Préjugés Vaincus », se réunit en 1860 aux « Arts et l'Amitié », donc affiliation ou fusion
- « Amitié », 23 mai 1772, 8 novembre 1781, 1^{er} août 1873, 1810 (changement de titre pour « Arts et Amitié »)
- « Arts et Amitié », 27 mai 1810, 8 janvier 1810, 18 février 1810
- « Du Choix de l'Homme Libre », 30 juin 1785, 30 juin 1785, 27 décembre 1785, 1786
- « Préjugés vaincus », 24 août 1802, 10 septembre 1802, 24 juin 1803, 20 mai 1813 (changement de titre pour « Amis de la Bienfaisance »)
- Réunion des « Amis de la Paix », 1802, non agréée
- « Réunion des Vrais Amis », 20 janvier 1785, 20 janvier 1785, 26 juin 1785, 1791

Après cette introduction qui a débuté par un aperçu des deux cent quarante ans d'histoire de l'atelier, et a été suivi de considérations politiques et sociales, internes et externes, nous étudierons la chronologie de la Troisième République vécue par la loge, successivement le XIX^e puis le XX^e siècle.

iii

Synoptique : Avant la Révolution : Apparitions (Marseille, puis Aix)

Marseille :

17 juin 1751 : loge Saint Jean d'Ecosse devient loge Mère

1752 : loge « la Prudence », rattachée à la Grande loge de France (1738), issue de la Grande loge d'Angleterre

Aix-en-Provence :

10 février 1762 : « L'Étroite Persévérance », Rite Français

10 mars 1764 : création du « Chapitre de la loge l'Étroite Persévérance », Rite Français

16 mars 1766 : création de la loge « Les Amis Réunis », Grande loge de France

²⁹⁸ Cahiers de la Méditerranée vol. 72-2006, *La Franc-maçonnerie en Méditerranée (XVIII^e-XX^e siècle)*, Culture politique et émancipation nationale : le XIX^e siècle Sociabilité politique et apprentissage de la démocratie représentative en Franc-maçonnerie à Marseille et en Provence dans les années 1860-1870, Joshua Adel

²⁹⁹ Extrait de : *Essai de répertoire des loges Maçonniques Françaises des Origines à nos Jours, Province, Anciennes Colonies Françaises, Etranger*, Publications de la Commission d'Histoire du GODF, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône, 1966

³⁰⁰ Références BNF, site Richelieu, Amis de la Bienfaisance :

- FM2 133 bis (période : 1813-1860)
- Baylot FM2 257 (statuts, 1849)

1765-1766 : loge irrégulière dite « de Calissanne »

Réunion sous la bannière de l'écossisme 1768-1769 (les aixois précèdent les marseillais)

22 mai 1768 : réunion des deux ateliers aixois sous le nom de « l'Étroite Persévérance des Amis Réunis », rite écossais
Marseille : 4 juin 1769 réunion de la loge Prudence, Grande loge de France, et de la Mère loge Ecossaise, rite écossais

Dissidences donnant naissance à la loge « l'Amitié », fidèle à la Grande loge de France

Dissidence fidèle à la Grande loge de France : « Les Amateurs de la Vertu » qui deviendra « La Douce Harmonie »

23 février 1772 : création de l'atelier « l'Amitié » par des anciens frères de la loge « Les Amateurs de la Vertu » devenue « Douce Harmonie », issue de la loge « l'Amitié », orient de Bordeaux (1741), Rite français, par des frères fidèles à la Grande loge de France

Nouvelle réunion 1774-1779

7 et 8 août 1774 : fusion de la loge « l'Amitié » avec « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis »

4 juin 1779 : absorption de la loge « La Réunion » issue de « l'Amitié »

1780 : persistance de la loge « La Réunion des Vrais Amis » qui donne naissance à « l'Amitié »

30 septembre 1781 : renaissance de « l'Amitié », sous l'obédience du Grand Orient de France

Ralliement au Grand Orient lors de sa création : 1783

Dissidences issues de la Grande loge de France :

1785 : « Le Choix de l'Homme Libre »

1789 : « La Réunion des Amis Paix »

Fermeture des tous les ateliers durant la Révolution : 1791 « Étroite Persévérance des Amis Réunis », 1792 « l'Amitié », 1793 « les Amis de la Paix »

^{iv} Notice sommaire sur les ateliers Maçonniques qui ont existé successivement à l'orient d'Aix-en-Provence, Aix, Imprimerie Ouvrière (Association Coopérative), rue Rifle Raffle 9, 1907

« L'Étroite Persévérance, ainsi que sa loge mère La Prudence paraissent avoir travaillé aussi, vers la même époque, sous l'autorité de la Grande loge de France.

Le 22 mai 1768, la Respectable loge L'Étroite Persévérance fusionnait avec la Respectable loge Les Amis Réunis pour ne plus former qu'un seul atelier sous le titre de l'Étroite Persévérance des Amis Réunis.

Le 4 juin 1769, la Respectable loge La Prudence, de Marseille, s'étant rangée définitivement sous l'obédience de la Mère loge Ecossaise de Marseille, fondée dans cet orient le 17 juin 1751 par milord George de Walney, venu en France à la suite des Stuarts, L'Étroite Persévérance des Amis Réunis suivait la Prudence sous la bannière de l'Écossisme.

Cette évolution ne semble pas s'être effectuée sans dissidence ; car, dès la fin de 1769, nous trouvons à l'orient d'Aix, sous l'autorité de la Grande loge de France, la Respectable loge les Amateurs de la Vertu qui devint en 1771, La Douce Harmonie.

Cette dernière loge ayant cessé ses travaux, quelques Francs Maçons, fidèles à la Grande loge de France, s'adressèrent, pour obtenir une constitution non point à la Grande loge dont le fonctionnement laissait alors beaucoup à désirer, mais à la Respectable loge l'Amitié de l'orient de Bordeaux, constituée dans cet orient le 1^{er} février 1741 par la Grande loge de France.

C'est ainsi que naquit, le 23 février 1772, la Respectable loge l'Amitié à l'orient d'Aix. Cet atelier se rangea sous l'autorité du Grand orient de France dès la création de celui-ci la même année 1772 avec les débris de la Grande loge de France. Toutefois, la Respectable loge l'Amitié n'eut qu'une durée éphémère et fut absorbée, le 7 août 1774, par la Respectable loge Ecossaise et Chapitre L'Étroite Persévérance des Amis Réunis qui absorba également, le 4 juin 1779, la Respectable loge La Réunion, fondée par quelques frères dissidents de la loge l'Amitié.

Les derniers représentants du rite français persistèrent cependant sous le titre de la Réunion des Vrais Amis (1780) et, dès le 5 novembre 1781, ils obtinrent du Grand orient de France le Réveil de la Respectable loge l'Amitié.

Cependant, la Respectable loge L'Étroite Persévérance des Amis Réunis, en laquelle semblait s'être concentrée surtout la vie maçonnique de l'orient d'Aix, restait toujours la loge de beaucoup la plus importante, malgré

quelques dissidences qui créaient successivement à ses côtés la Respectable loge Le Choix de l'Homme Libre (1785) et la Respectable loge La Réunion des Amis de la Paix (1789).

La Respectable loge L'Étroite Persévérance des Amis Réunis se rallia au Grand orient de France, en 1783, avec la plupart des loges Écossaises relevant de la Mère loge Écossaise de Marseille et, comme l'atelier aixois était de beaucoup le plus important de la région, il fut confirmé dans la prérogative qu'il avait obtenu de toutes ses Sœurs loges affiliées.

Il resta le siège des réunions des délégués de la confédération particulière des loges de la Provence.

Le Grand Orient de France reconnut même explicitement à l'Étroite Persévérance des Amis Réunis le caractère de Grande loge provinciale des ateliers provençaux du rite écossais, qui, sans modifier leur rite étaient rentrés dans la Fédération du Grand orient de France ».

^v Encyclopédie générale des Bouches-du-Rhône, 1937

« C'est en l'année 1751 que les origines de la Franc-maçonnerie dans les Bouches-du-Rhône peuvent être situées, le 17 juin Milord Georges Walney instituera la loge de Saint Jean d'Écosse, loge mère de tous les ateliers du même rite en France, tel que l'expose la notice sommaire sur les ateliers maçonniques qui ont existé successivement à l'orient d'Aix-en-Provence, in R. L. AAA, orient d'Aix-en-Provence, Règlement particulier, Imprimerie Ouvrière 1907.

C'est par conséquent au milieu de la période ici étudiée que la Maçonnerie se penchera sur son histoire, tout en préparant l'avenir, elle se souciait de son passé, déjà ancien d'un siècle et demi.

En 1752 naissait la loge marseillaise « La Prudence » dont la première fille sera « L'Étroite Persévérance » loge aixoise fondée le 10 février 1762.

En 1766 était créée la seconde loge aixoise « Les Amis Réunis » qui devait fusionner avec « L'Étroite Persévérance » durant l'année 1768, devenant dès lors « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » et travaillant au rite écossais.

A signaler un autre atelier aixois, « Les Amateurs de la Vertu » devenu en 1771 « La Douce Harmonie » à la vie contemporaine mais brève.

Parallèlement, d'autres filles naissaient aux échelles du Levant, à Tarascon et diverses villes de Provence, dont à Salon « La Parfaite Unité ».

Le second événement fondateur sera la naissance de la loge « L'Amitié » de l'orient d'Aix, issue de la loge éponyme de Bordeaux.

Le troisième sera la constitution du Grand orient de France en 1772, obédience à laquelle se ralliera la loge « AAA » et à laquelle elle sera fidèle tout au long de son histoire.

En 1783, la plus ancienne loge aixoise, « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » rejoindra à son tour le Grand orient qui lui reconnaîtra le caractère de Grande loge provinciale des ateliers provençaux de Rite Écossais.

Elle fût en outre centre de réunion choisi par les délégués de la confédération particulière des loges provençales, et ce jusqu'à la Révolution.

Les années précédentes furent prolifiques pour l'orient d'Aix-en-Provence, avec l'apparition des loges « La Réunion des Vrais Amis » 1770, « Le Choix de l'Homme Libre » 1785, « La Réunion des Amis de la Paix » 1789.

Mirabeau est alors mentionné comme membre de la loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis », Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, tome X, page 737, appartenance alléguée de mémoire par Monsieur Alfred Chabaud, qui ne sera remise en cause que plus tard.

Selon ces dires, celui-ci était Orateur et participa à la rédaction des cahiers de doléance du Tiers Etat, à défaut d'être prouvées ces assertions sont parfaitement conformes au rôle attribué, a posteriori, à la Maçonnerie, tant par ses adeptes que par ses détracteurs d'accord pour rendre évidente une participation à la Révolution qui, si elle fût réelle en tant qu'influence, eût une portée moindre que celle qui fût critiquée ou louée durant le XIX^e siècle.

La Révolution, fille illégitime de la Maçonnerie, sera d'ailleurs de fâcheuse conséquence pour celle-ci puisque en 1791 « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » disparaîtra, « L'Amitié » faisant de même l'année suivante, ou encore « Les Amis de la Paix » ».

^{vi} La franc-maçonnerie à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône des origines à 1949

D'après les traditions et les documents conservés par les loges, c'est en 1751 que la Franc Maçonnerie eût en Provence son premier établissement, qui en 1762 prit le nom de Mère loge Écossaise de Marseille puis, après 1765, celui de Mère loge Écossaise de France...

L'année suivante, en 1752, par conséquent, était créée à Marseille, la loge « La Prudence » rattachée à la Grande loge de France. La Prudence fondait elle-même à Aix, le 10 février 1762 « L'Étroite Persévérance ».

Quatre ans plus tard, en 1766, la Grande loge de France, établissait à Marseille « La Parfaite Liberté » et à Aix, la loge « Les Amis Réunis » qui fusionna en 1768 avec « L'Étroite Persévérance »...

En 1769, les ateliers « La Prudence » à l'orient de Marseille et « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » à l'orient d'Aix, passaient au rite écossais, tandis que la loge « Les Amateurs de la Vertu » devenue en 1771 « La Douce Harmonie » formée à Aix, par des frères dissidents, demeurait fidèle à la Grande loge.

Cette loge cessait d'ailleurs ses travaux peu de temps après...

En 1772 la plupart des ateliers institués par la Grande loge se rangèrent sous l'obédience du Grand orient de France qui venait de se constituer. La loge « L'Amitié » fondée à Aix par la loge du même nom à l'orient de Bordeaux, suivit cet exemple. En 1783 « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » et la majeure partie des loges écossaises relevant de la Mère loge de l'orient de Marseille rejoignirent le Grand orient de France.

Cette obédience reconnut à « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » le caractère de Grande loge provinciale des ateliers provençaux du rite écossais, qui, sans modifier leur rite, étaient entrés dans la Fédération du Grand orient. La même loge fut en outre, le centre de réunions choisies par les délégués de la confédération particulière des loges provençales. De 1783 à la Révolution, son rôle fut donc très important. A cette époque, la Franc Maçonnerie fut très prospère dans notre région. Négociants, prêtres, hommes de loi y avaient adhéré en foule et fondaient de nouveaux ateliers des deux rites...

Mirabeau appartenait à « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis », il y remplit les fonctions d'Orateur. Cette loge prit une part active à la rédaction des cahiers de doléances du Tiers, puis au début de la Révolution, par l'influence qu'elle exerça sur la maçonnerie avignonnaise, prépara l'annexion d'Avignon et du Comtat.

Malgré ses brillants états de service, la loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » ferma ses portes dès 1791. La loge « L'Amitié » disparut en 1792, ainsi que plusieurs ateliers de Marseille. Les suites de l'insurrection sectionnaire devaient être fatales aux loges qui subsistaient. Tandis qu'à Aix « La Réunion des Amis de la Paix » arrêta ses travaux, les loges marseillaises, après la victoire de Carteaux, furent durement frappées dans les personnes des négociants et des prêtres assermentés qui constituaient leurs cadres.

Il est à noter, en effet, que les prêtres ayant prêté le serment à la Constitution civile, étaient tous ou presque tous, francs maçons. C'était le cas de Benoit Roux, évêque métropolitain des Côtes de la Méditerranée et de ses deux vicaires généraux. De même que la loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis », la loge « La Parfaite Sincérité » avait une grande influence maçonnique ; elle fut souvent choisie pour installer, affilier ou patronner des loges sœurs. C'est ainsi, que le 1^{er} novembre 1768, par délégation de la Grande loge de France, elle installa la loge « Les Inséparables » à l'orient d'Aix.

...De ce qui précède, il ressort que, à l'exemple des autres loges, la « Parfaite Sincérité » ne s'est pas réunie régulièrement pendant la période révolutionnaire, puisque le procès-verbal du 12 FriMaire 1793 indique qu'elle s'était réunie par extraordinaire, par ordre du Vénérable. Il en fut d'ailleurs de même dans toute la France. La guerre obligea le GODF à suspendre ses travaux...

Dans les Bouches-du-Rhône, la période de sommeil que nous avons signalée à partir des premières années de la Révolution, paraît s'être prolongée jusqu'au Consulat. En ce qui concerne la Mère loge écossaise, la lumière maçonnique lui avait été conservée dans le secret par l'avocat Julien de Madon.

vii Historique de l'atelier du bicentenaire 1972

La plus ancienne des loges érigées à l'orient d'Aix a pour titre distinctif « L'Étroite Persévérance ». Fille de « La Prudence » une Mère loge de Marseille, dont on ignore l'origine, elle était loge capitulaire en 1764.

Le 16 mars 1766 sous le titre « Les Amis Réunis » fut fondée une seconde loge issue de la Grande loge d'Angleterre ayant créé une Grande loge n 1725.

Deux ans plus tard, ces deux ateliers décidèrent de s'unir pour ne former qu'une seule loge sous le titre « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » sous l'obédience de « La Prudence ». L'acte d'union fut signé le 15 mai 1768 par les frères Arnaud, Vénérable des « Amis Réunis » et Durandi de la Calade pour « L'Étroite Persévérance ».

Presque en même temps, le 4 juin 1769, « La Prudence » fusionna avec la Mère loge Ecossaise de Marseille, dont elle reconnut la suprématie entraînant derrière elle les loges qu'elle avait fondé, et notamment celle d'Aix à laquelle on accorda le titre de fille aînée.

En suite de quoi « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » passe en 1783 sous l'obédience du Grand orient de France et reçoit, en 1784, le titre de Grande loge provinciale des ateliers provençaux du rite Ecossais, qui, sans modifier leur rite, étaient entrés avec elle dans la Fédération du Grand orient.

Jean Etienne Portalis, le juriste fut le premier Vénérable de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis ». Et ce n'est pas un hasard ou simple fantaisie de l'artiste, si, au pied des escaliers du Palais de Justice, faisant pendant à

celle de son beau-frère et ami Siméon, sa statue, le bras droit en équerre, la main droite sur le cœur, est à l'ordre, à l'ordre des compagnons.

On dit aussi que Mirabeau en fut le prestigieux Orateur et R. Verrier auteur d'un très intéressant historique de la Mère loge de Marseille, future Mère loge de France, affirme qu'il appartenait à plusieurs loges et qu'il « fut peut être la plus brillante illustration de la Maçonnerie Provençale ».

Malheureusement, René Verrier n'assortit son affirmation d'aucune preuve formelle : et par ailleurs le Professeur Agulhon, de la Faculté de Droit, se référant à de récents travaux sur la famille Mirabeau et notamment aux recherches effectuées par le Très Illustre frère Ligou, de la Faculté de Dijon, historien averti des choses maçonniques, sur le comportement de Mirabeau au regard de la Franc-maçonnerie conclut de manière irréfutable que le grand tribun « n'a jamais été Franc Maçon ou tout au moins Franc Maçon régulier. »

Ce qui est certain cependant, c'est qu'il fut en relation avec de très authentiques maçons et que, pour les besoins de sa cause, il mit une certaine insistance à se faire passer pour Franc Maçon. Et l'on sait aussi que par trois fois à l'Assemblée Nationale, il protesta véhémentement, contre l'arrestation de trois notaires Francs Maçons marseillais : Barbaroux, Rebcqy et Granet qui, emprisonnés au château d'If, eussent été perdus sans ses vigoureuses interventions. Toutes choses qui ont pu induire en erreur « bon nombre d'historiens, maçons, anti-maçons ou neutres » qui considérèrent que l'appartenance de Mirabeau à la Franc Maçonnerie allait de soi.

Comme quoi, la vérité n'est pas toujours facile à appréhender.

L'harmonie ne régna pas longtemps au sein de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis », et en 1771, quelques frères dissidents conduits par le frère de Ricard, membre des « Amis Réunis » décidèrent de fonder une nouvelle loge. Ne pouvant obtenir leurs constitutions de la Mère loge de Marseille, dont le bon fonctionnement laissait à désirer, ils s'adressèrent simultanément à la « Candeur » une Mère loge de Strasbourg et à « L'Amitié », Mère loge de Bordeaux. Les constitutions vinrent de Bordeaux, et c'est ainsi que le 23 février 1772, naquit la loge « L'Amitié » malgré les protestations de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » qui en contestait la régularité, non sans raison d'ailleurs. Mais ceci est une autre histoire ».

^{viii} La Grande loge Provinciale Troisième historique : la brochure de 1875 PS et RAC

Le Vénérable frère Gazan, secrétaire adjoint, a demandé aux députés leurs pouvoirs et les a introduits, dans l'ordre suivant :

- « La Parfaite Harmonie », orient de Toulon ;
- « La Double Union », du même orient ;
- « La Réunion des Elus », orient de Marseille ;
- « La Réunion », orient de Solliès ;
- « Les Elèves de Minerve », orient de Toulon ;
- « L'Amitié », orient d'Aix ;
- « La Parfaite Sincérité », orient de Marseille ;
- « Les Amateurs de la Sagesse », orient de Marseille ;
- « Les Philadelphes », même orient ;
- « Les Elèves de Mars et de Neptune », orient de Toulon ;
- « La Concorde Intime », orient d'Apt ;
- « Le Triomphe de l'Amitié », orient de Draguignan ;
- « La Réunion des Vrais Amis », orient d'Aix ;
- « La Nouvelle Harmonie », orient de Toulon ;
- « L'Union des Alpes », orient d'Aups.

Deux loges, « Les Amis Constants », de Toulon, et « La Triple Union », de Marseille se firent excuser. 17 loges avaient donc adhéré à la fondation de la Grande loge Provinciale et ce jour là même, il fut décidé que la Grande loge se réunirait exactement le dernier dimanche de chaque mois.

On procéda ensuite aux élections.

Le Vénérable frère de la Touloubre fut nommé Président ;

Le frère d'Orsin, Vénérable de « La Parfaite Harmonie » de Toulon, premier Grand Surveillant ; le frère Parry, ex Vénérable de « La Réunion des Elus », de Marseille, deuxième Grand Surveillant.

Les frères Gautier, de la loge « Les Philadelphes », Bernard et de Magalon de la loge « L'Amitié » furent nommés Orateur ; le frère Paul, de la loge « L'Amitié » d'Aix, Grand Aumônier.

Nous ne donnerons pas le tableau de tous les officiers dignitaires, on y remarquerait les plus grands noms de la Provence au milieu des noms obscurs de la bourgeoisie et du peuple.

Après la lecture des pouvoirs donnés au Respectable frère de la Touloubre par le Grand orient de France, et celle des Constitutions, la proclamation officielle fut faite dans les formes suivantes :

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, Sous Les Auspices du Sérénissime Grand Maître et au nom du Grand orient de France,

J'installe à perpétuité à l'orient d'Aix la Grande loge Provinciale de Provence.

La Grande loge Provinciale de Provence est installée.

Puis le congrès se sépara pour assister au banquet que la loge « L'Amitié » offrait à tous les ouvriers qui avaient concouru aux travaux, ainsi qu'à un groupe de feu, emblème heureux de ce zèle ardent, qui enflamme tous les Maçons.

Ce procès-verbal est ainsi clôturé :

Fait et arrêté à l'orient de la Grande loge Provinciale de Provence d'Aix, lieu très éclairé, très régulier et très fort où règnent le silence, l'égalité et la paix, le 28^e jour du 9^e mois de l'an de la Vénérable loge 5784.

Signés : de la Touloubre, Bernard, Duranti de la Calade, Barrigüe de Fontanieu, Gazan, Guien, Audier. »

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître les travaux de la Grande loge Provinciale pendant les quelques années de son existence.

Son plus grand titre de gloire a été rapporté dans les termes suivants dans un excellent travail du frère de Loucelle (« La Chaîne d'Union », novembre 1874) dont le nom est connu parmi les historiens de la Franc-maçonnerie.

« A peine installée, dit il, la Grande loge de Provence eût à intervenir auprès du gouvernement pontifical pour faire cesser les persécutions qui sévissaient encore à Avignon, contre nos frères de cet orient. Voici ce qu'elle écrivait au Grand orient le 25 septembre 1785 : « Par notre planche du 30^e jour du 4^e mois nous eûmes la faveur de vous annoncer que les malheurs qui avaient accablé nos frères d'Avignon touchaient enfin à leur terme. Le tribunal de l'Inquisition s'est borné à les obliger à transporter leurs séances dans un lieu moins rapproché des églises et à demander qu'ils apportent moins d'éclat dans leurs fêtes. Ils attendent l'ordre de la cour de Rome pour leur restituer les effets enlevés et le gouvernement local que nous n'avons pas cessé, soit par nos lettres, soit par nos députés d'informer sur l'utilité de notre Association, paraît déterminé à défendre nos frères contre de nouvelles persécutions »

La Grande loge Provinciale de Provence fit obtenir des constitutions aux loges de Grasse, sous le titre de « La Nouvelle Amitié », de Fréjus, sous le titre « Les Amis devenus frères », d'Avignon, sous le titre « La Parfaite Union », de La Seyne, sous le titre « Le Triomphe de la Concorde », de Saint Pierre de la Martinique, sous le titre « Saint Jean l'Évangéliste, flambeau de l'Univers », de l'orient de Pertuis, sous le titre « Le Triomphe de l'Amitié » ; d'Aix, sous le titre « La Réunion des Vrais Amis » ; d'Orgon, sous le titre « Les Sujets Fidèles » ; de Brignoles, sous le titre « L'École de la Sagesse », etc. Elle reconstitua à Toulon, la loge « Saint Jean de Jérusalem ».

Tous ces ateliers constitués ou régularisés de 1785 à 1789 formaient un faisceau important de loges dans lesquelles se réunissait l'élite de la Provence (les tableaux des Membres en font foi) qui va prendre une part importante dans la grande Révolution »

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de continuer l'histoire de la Franc-maçonnerie en Provence pendant et après la Révolution. Pour être complet, il faudrait ajouter à l'activité de la Grande loge Provinciale d'Aix, un résumé de l'action de la Mère loge Ecossaise de Marseille, obédience qui conserva pendant très longtemps, son indépendance absolue et qui rayonna non seulement en Provence, mais encore aux colonies et à l'étranger (Bulletin du Grand orient de France. Publication mensuelle. 3^e série. Mars 1868, numéro 1).

La période révolutionnaire amena une somnolence de la plupart des loges, somnolence qui est loin d'être le sommeil complet que trop d'auteurs ont affirmé.

Puis ce fût la reprise importante à compter de 1801 qui verra la création, dans toute l'Europe, d'une multitude de loges constituées bien souvent par les Maçons des loges militaires.

Le réveil de la Grande loge provinciale d'Aix fut alors envisagé, mais le Grand orient, estimant sans doute que le rayonnement de la Franc-maçonnerie était assez grand et qu'il convenait de conserver la centralisation administrative, mit une grande lenteur dans les formalités indispensables.

A un moment donné même, les loges de Marseille essayèrent de profiter du sommeil de la loge d'Aix pour demander la transformation de la plus ancienne loge de leur orient en Grande loge provinciale. Les mêmes loges offrirent à celles de Toulon leur appui pour obtenir, dans cet orient, la création d'un organisme similaire. Leurs pourparlers n'eurent pas de suite (« La Parfaite Union », de Bastia, Corse, réclama en 1787, le titre de loge Provinciale et la réponse adressée à ce sujet par la Chambre des Provinces du Grand orient résume parfaitement les buts poursuivis par nos administrateurs lorsqu'ils créèrent ces organismes décentralisateurs, ainsi que les règles suivies lors des constitutions).

D'ailleurs l'amélioration des moyens de communication allait rendre complètement inutiles ces ateliers supplémentaires. Les Grandes loges Provinciales avaient fait leur temps, elles disparurent.

Comme nous avons essayé de le démontrer, pour avoir été brève, l'existence de la Grande loge Provinciale de Provence n'en a pas moins été utile à l'Idée maçonnique.

A l'occasion de ce cent cinquantième anniversaire, beaucoup de loges provençales, doivent adresser un souvenir ému et reconnaissant à leur loge Mère et aux bons ouvriers qui la composaient ».

^{ix} Année 1863 : voir tableaux de loge

^x Historique de 1907

« Dès 1800, la Franc Maçonnerie reprend ses travaux à l'orient d'Aix avec la Respectable loge L'Intimité, sous l'obédience du Grand orient de France.

Les derniers survivants de la loge L'Étroite Persévérance des Amis Réunis constituent bientôt après (1802) la Respectable loge Chapitre Les Amis de la Bienfaisance. Cette loge, tout en se rangeant sous l'autorité du Grand orient de France qui avait absorbé, à cette époque, presque toute la Franc Maçonnerie française, travailla au rite écossais en souvenir de son illustre devancière.

La Respectable loge L'Intimité devient pendant ce temps la loge Les Préjugés Vaincus, à laquelle succède bientôt la Respectable loge L'Amitié, 24 juin 1803.

La Respectable loge L'Amitié prit un rapide essor et, en récompense de ses intéressants travaux maçonniques, elle obtint du Grand orient de France l'autorisation de dater de la première constitution de l'Amitié de l'orient d'Aix.

La Franc Maçonnerie compte donc dès 1804 à l'orient d'Aix sous l'autorité du Grand orient de France : La Respectable loge Chapitre écossais Les Amis de la Bienfaisance, la Respectable loge française l'Amitié.

Vers la même époque, fut fondée à l'orient d'Aix une loge militaire attachée à la demi-brigade dont le dépôt et le lieu de garnison étaient à Aix. Cette loge suivit son régiment sur les champs de bataille. Aussi n'appartient-elle qu'à titre temporaire à l'histoire de la franc-maçonnerie aixoise. Elle a laissé cependant quelques traces dans les diplômes et un cachet qui nous sont parvenus.

Le 18 juin 1810, une nouvelle loge fut constituée par le Grand orient de France à l'orient d'Aix. Cette loge est la troisième de celles qui fonctionnaient concurremment dans la cité. Elle fut installée solennellement dans la cité. Elle fut installée sous le titre distinctif de : « AAA »¹.

Mais ces trois loges aixoises cessèrent complètement leurs travaux quelques temps après le retour définitif des Bourbons, version 1816. La Respectable loge Les Amis de la Bienfaisance les reprit en 1825. Quant aux Respectables loges L'Amitié et AAA, elles ne sortirent de leur sommeil que le 18 juillet 1826.

Le premier acte de ces deux derniers ateliers fut de fusionner, en vertu d'une autorisation du Grand orient de France qui fixait que les deux ateliers n'en formeraient plus qu'un sous le titre de : AAA. L'autorisation de fusion stipulait, en outre, que la plus ancienne des deux loges apporterait son titre constitutif et son rang d'ancienneté à l'autre. C'est ainsi que, grâce à la Respectable loge l'Amitié, la nouvelle loge issue de la fusion, AAA, fut autorisée à dater du 23 février 1772.

La prospérité de la Respectable loge AAA amena un peu plus tard la Respectable loge Chapitre Les Amis de la Bienfaisance à une fusion effectuée le 11 juin 1829 et qui eut pour effet, en reconstituant l'unité maçonnique à l'orient d'Aix, de souder définitivement le Chapitre sur la Respectable loge AAA.

Les travaux de la Respectable loge Chapitre française AAA cessèrent le 25 mars 1835.

Les frères les plus zélés d'Aix réveillèrent alors la Respectable loge Les Amis de la Bienfaisance en 1836, sous la bannière du Suprême Conseil Écossais.

Le 6 janvier 1847, la Respectable loge AAA reprit à son tour son activité et les deux ateliers français et écossais travaillèrent côte à côte jusqu'au coup d'État. Ils furent tous les deux fermés par l'autorité publique, le 4 décembre 1851.

La loge écossaise se réveilla la première, le 25 février 1853, sous le titre distinctif de la Ruche Écossaise qui, en juin 1855, devint le Maillet Écossais. Cet atelier fonctionna jusqu'en 1881, avec une seule interruption de 1859 à 1860.

En juillet 1873, la Respectable loge Le Maillet Écossais fut érigée par le Suprême Conseil de France en loge Chapitre, avec un Chapitre qui prit le titre distinctif de AAA Réunis et qui travailla jusqu'à la fermeture de la loge en 1881. Pendant ce temps, les Maçons du rite français reconstituaient, vers la fin de 1853, une loge qui réveillait l'ancien titre Les Amis de la Bienfaisance.

Cet atelier fonctionna sous l'autorité du Grand orient de France jusqu'en 1859.

Après un sommeil de quatre années les maçons reprirent leurs travaux en rouvrant, le 4 décembre 1863, douze ans, jour pour jour, après sa fermeture, la Respectable loge Chapitre AAA.

Avec l'ancien titre reparaisait sur l'annuaire du Grand orient de France, la date respectée que la loge l'Amitié avait léguée comme un titre d'ancienneté à la loge AAA. Les idées libérales retrouvaient à Aix une phalange dont l'influence ne devait pas tarder à s'affirmer.

Les travaux furent un instant interrompus par les douloureux événements de 1870. Mais la loge reprit son activité dès le mois d'avril 1871, sous le titre provisoire de la « Concorde en Instance » qui redevenait au mois d'août 1871 AAA. Toutefois, en reprenant ses travaux, la Respectable loge AAA perdait son Chapitre dont le Chapitre Ecossais, AAA Réunis, mentionné plus haut, a tenu lieu de 1873 à 1881 ».

^{xi} Encyclopédie des Bouches-du-Rhône : A Marseille et dans les Bouches-du-Rhône des origines à 1949

L'avènement de Bonaparte allait appeler la franc-maçonnerie à une destinée brillante mais à une fonction inattendue. Le Premier Consul, en rendant à la France une organisation religieuse, songeait instituer, à son profit, une Gendarmerie Spirituelle et rêvait de faire servir le clergé à ses desseins politiques. De même, il voulait grouper et discipliner dans les loges, les libres penseurs. Ainsi, la direction des âmes, pieuses ou réfractaires aux dogmes révélés, aurait été entièrement dans sa dépendance.

...Les loges filles de la Mère loge écossaise de Marseille sont à la même époque « La Parfaite Unité » à l'orient de Salon et les « Vrais Zélés » à l'orient de Saint-Chamas.

Les loges « L'Amitié » à l'orient d'Aix...sont affiliées au Grand orient de France...

Les francs-maçons aixois formèrent d'abord la loge « L'Intimité » devenue bientôt « Les Préjugés vaincus », puis, le 24 juin 1803 « L'Amitié ».

D'autre part, les anciens membres de « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » se regroupaient en 1803 et adoptaient pour leur atelier, le titre distinctif « Amis de la Bienfaisance ». De plus, en 1804, était constituée une loge militaire attachée à la demi-brigade tenant garnison à Aix et qui suivit ce corps aux armées...

Les trois loges d'Aix avaient fermé leurs portes en 1816. Elles les rouvrirent en 1825 et 1826 pour fusionner en 1826 et 1829 sous le titre de la loge « AAA » qui avait été créée le 18 juin 1810.

La nouvelle loge interrompit ses travaux le 25 mars 1835 et ne les reprit que le 6 janvier 1847. En 1836, la loge « Les Amis de la Bienfaisance » avait été remise en activité sous la jurisprudence du Suprême Conseil Ecossais...

A partir de 1850, la franc-maçonnerie fut l'objet d'une surveillance discrète, mais vigilante. Dans les Bouches-du-Rhône, l'une des deux loges d'Aix « AAA » inquiétait le gouvernement. Elle avait pour Vénérable, l'ex Sous-préfet, le frère Brémond, connu pour ses sentiments républicains. Elle comptait 200 membres notés comme « démagogues ». Un petit groupe de rentiers et d'avocats y faisait l'éducation civique d'ouvriers assidus. Malgré la réserve qu'elle observa pendant les événements du début de décembre, le Sous-préfet jugea l'occasion favorable pour en débarrasser la ville et en prononça la fermeture et la dissolution par arrêté du 18 décembre 1851 en vertu des pouvoirs que le préfet lui avait délégués.

L'autre loge aixoise « Les Amis de la Bienfaisance » du rite écossais était notée, en 1850, comme ayant bon esprit ; elle fut néanmoins fermée au moment du coup d'Etat, mais sans que sa dissolution eut été prescrite, le « sommeil » qui suivit dura environ deux ans et semble avoir été volontaire.

Au lendemain du coup d'Etat, la Franc Maçonnerie se trouva gravement menacée. L'hostilité furieuse des cléricaux, la vigueur, avec laquelle les préfets avaient sévi contre les loges suspectes, secrètes, inspiraient aux Francs Maçons les appréhensions les plus légitimes. Les dirigeants du GODF songèrent alors, sinon à renouer la tradition du Premier Empire, du moins à donner des gages à la dynastie en élisant comme Grand Maître, le prince Murat. Ce choix produisit les effets attendus. Le 14 mars 1852 l'élection du prince Murat était célébrée à Marseille, avec beaucoup d'éclat par les ateliers de la région. Une fête d'Ordre de tous les ateliers en exercice eut lieu sous la présidence du frère Brochier, remplaçant le frère Bédarrides, président du Conseil des Chevaliers Kadosh. Le frère Daniel prononça un discours sur la vie et la mort de Jacques Molay. Il y eut ensuite une fête solennelle de tous les ateliers réunis. Y furent représentés les loges...d'Aix : « AAA » et « Les Amis de la Bienfaisance » et divers ateliers de Toulon et de Pertuis.

Cette bonne entente du Grand orient de France et du Gouvernement Impérial, pendant les premières années de l'Empire, permit à l'ordre de vivre et même de se développer. La Franc Maçonnerie du Rite Ecossais quoiqu'elle eût pour Grand Maître le duc Decazes, et moyennant une stricte neutralité politique, bénéficia des heureuses dispositions du pouvoir.

Au surplus, les loges écossaises se recrutaient pour une large part à cette époque, dans la population ouvrière. Les lieux de réunion étaient connus et la police n'avait pas grand peine à y introduire des agents secrets. Le gouvernement voyait sans déplaisir les ouvriers s'assembler sous sa surveillance.

A cette époque nous assistons à des créations ou à des réveils de loges des deux rites...A Aix « La Ruche Ecossaise » fondée en 1853 devenue en 1855 « Le Maillet Ecossais » s'installe hors la ville, près du Cours de la Trinité, dans un local dénommé « Mon Jardin ». Vers la fin de 1853, « Les Amis de la Bienfaisance » rentrent en

activité. Cette loge cesse de fonctionner en 1859. La loge « AAA » fut réveillée quatre ans plus tard, le 4 décembre 1863.

Après avoir pris en 1871 le nom de « La Concorde en instance » elle fonctionna presque régulièrement vers la fin de 1880, puis traversa une période d'irrégularité et d'éclipses, de 1880 à 1906. Depuis décembre 1906, elle a eu une existence très régulière et très active sous la direction du frère Richaud constamment réélu vénérable...

^{xii} Historique de l'atelier du bicentenaire

« La lecture des procès-verbaux d'initiation permet en outre de supposer qu'à la loge « L'Amitié », sous l'Empire les initiations devaient se faire encore selon les rites anciens, ou tout au moins s'en inspirer, ainsi qu'en témoignent certaines expressions relevées dans chaque cérémonie initiatique. On y dit par exemple que le profane « mis en tenue décente a accompli les trois voyages du Nord au Midi dont les difficultés ont paru exciter plutôt qu'attédier le désir de participer aux mystères de la franc maçonnerie et qu'ayant repris des vêtements », il a été de nouveau conduit au pied du trône, où le vénérable lui a donné les signes, attouchements et mots de passe ».

...

Le 6 mai 1810, le secrétaire de la loge « L'Amitié » donne lecture d'une planche qui lui est adressée par les frères de divers ateliers qui demandent à édifier un Temple dans cet orient sous le titre « AAA » et sollicitent l'adhésion de la loge pour obtenir leurs constitutions. L'atelier procède à la nomination d'une commission pour examen.

Et le 20 mai 1810, « après avoir entendu le rapport du frère Constans (Orateur), « convaincu de l'avantage qui doit résulter pour l'atelier de l'établissement d'un atelier dans cet ordre qui puisse réunir dans son sein les individus qui, quoique animés du plus grand zèle maçonnique n'osent cependant pas se proposer à la loge « L'Amitié » qu'il est nécessaire que toutes les classes de citoyens puissent participer aux mystères de la Maçonnerie », il est décidé à l'unanimité, d'accorder à ces frères le vœu de l'atelier pour qu'ils obtiennent des constitutions du Grand orient et de faire toutes instances utiles.

En suite de quoi, la Respectable loge « AAA fut définitivement constituée le 18 mai 1810 et solennellement inaugurée le 18 février 1811 par les frères Aillaud, Vénérable, Constans et Tassy, délégués par la loge « L'Amitié ».

On peut se demander pourquoi certains profanes désireux de devenir Francs Maçons n'osaient se proposer à la loge « L'Amitié ». L'allusion faite aux différentes classes sociales permet peut être de s'en faire une idée. « L'Amitié » était une loge essentiellement aristocratique, elle se recrutait à peu près exclusivement dans la fine fleur de la vieille noblesse et la haute bourgeoisie aixoise. Et l'on imagine aisément que les petits commerçants, les petits fonctionnaires, les artisans, les ouvriers et toutes gens de condition modeste eussent éprouvé quelque gêne à s'asseoir sur les colonnes..., d'Arbaud de Jouques, de Boyer d'Eguilles... Marquis de Villeneuve, Baron Double de Saint-Cannat (domaine de Beaupré),... Manuel, avocat, député protestataire à la Restauration (Vénérable),... Audier, futur grand dignitaire du Grand orient,... Espariat, Avocat général impérial,... Crémieux,... Loubon...

Et qu'en conséquence ils aient éprouvé le besoin d'ériger un temple d'esprit plus démocratique (questions d'argent peut être aussi).

Il y avait cependant quelques artisans à « L'Amitié » ; mais ils y étaient en qualité de frères « à talents », préposés à l'entretien du Temple et à l'ordonnance des banquets, véritables employés en somme qui jouissaient de certaines prérogatives pécuniaires. C'est ainsi qu'à la tenue du 6^e jour du 10^e mois 1807, l'Orateur constate que l'atelier « manque de frères à talents pour remplir les vues des architectes, qu'un doreur serait de grande utilité, et conclut que l'occasion qui se présente d'en recruter un doit être saisie avec empressement ». Ce qui fut fait. Un tapissier sera initié un peu plus tard.

...La loge « L'Amitié » suspendit provisoirement ses travaux en 1813...

Enfin, le 8 janvier 1816, les officiers de l'atelier se réunirent en l'étude du frère Maury pour procéder à la fermeture définitive de la loge...

Après quoi, la loge est fermée selon la formule suivante « à compter de ce jour, les travaux de la Respectable loge « L'Amitié » sont suspendus indéfiniment jusqu'à ce que des temps plus heureux permettent aux frères de se réunir à nouveau ». La loge « AAA » prit une décision semblable dès le retour des Bourbons sur le trône de France.

Dix ans après, en 1826, ces deux loges reprennent leurs travaux seulement interrompus, et leur premier soin fut de fusionner en vertu d'une autorisation du Grand orient (dont nous avons copie) stipulant que les deux ateliers n'en formeraient plus qu'un sous le titre « AAA » et que la plus ancienne des deux apporterait son rang d'ancienneté à l'autre. Et c'est ainsi que notre atelier fut autorisé à remonter son ancienneté au 23 février 1772, ce qui nous permet de célébrer aujourd'hui son bicentenaire, après la célébration, par nos devanciers, de son centenaire, en 1873, avec un an de retard cependant. Le compte rendu de la fête, en date des 5 et 6 juillet 1873 est en nos archives.

Ainsi reconstituée la loge « AAA » poursuit ses travaux jusqu'au 25 mars 1835, date à laquelle elle dû se mettre en sommeil.

Réveillée le 6 janvier 1847, elle cesse de nouveau ses travaux le 4 décembre 1863, date à laquelle le frère de Seranon est élu vénérable, siège qu'il occupera sans interruption jusqu'en 1867, pour le reprendre en 1870.

1870. Les loges interrompent leurs travaux. Reconstituée en avril 1871, sous le titre provisoire « La Concorde en instance », la loge « AAA » reprend son titre primitif, mais perd son chapitre. Le 13 mai 1889, elle est mise en sommeil pour irrégularité par le Grand orient. Elle avait cessé de correspondre avec le pouvoir central.

^{xiii} Plaquette du bicentenaire, Léonce Corriol

« Il s'agit de Jean-Etienne-Marie Portalis, né au Beausset le 1^{er} mai 1746, qui, après avoir fait ses études à l'Université d'Aix, se fixa dans cette ville et prit, dès l'âge de 19 ans, une place honorable dans le barreau dont il devint bientôt « l'un des plus beaux ornements et l'une des plus vives lumières ».

Avocat, on sait qu'il prit fait et cause pour la femme de Mirabeau : Marie-Marguerite-Emilie, fille du marquis de Marignane, dans le procès fameux qu'elle intenta contre son illustre époux.

Homme politique, emprisonné sous la Terreur, il est député de PARIS au Conseil des Anciens en 1795.

Condamné à la déportation après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, il s'enfuit en Allemagne où il séjourne jusqu'en 1801, sous le Consulat de Napoléon. Il est ministre des Cultes, puis de l'Intérieur sous l'Empire.

Juriconsulte éminent, il fut l'un des rédacteurs du Code civil et l'un des négociateurs du Consulat conclu le 16 juillet 1801 entre Bonaparte et le pape Pie VII qui a réglé les rapports de la France avec le Saint Siège, jusqu'à la loi du 9 décembre 1905, dite de séparation des Eglises et de l'Etat. Comte d'Empire, conseiller d'Etat en 1801, il est aussi membre de l'Académie Française.

... Jean-Etienne-Marie Portalis est mort à Paris le 25 août 1807 et son corps fut enseveli au Panthéon, ainsi que le relate Roux Alphéran, l'éminent historiographe de l'ancienne capitale de Provence, dans son volumineux ouvrage intitulé : « Les rues d'Aix ». Le fait est par ailleurs confirmé par Boulaya d'Arnaud dans son « Evocation du Vieil Aix ». Assertion qui ne saurait être mise en doute quant on sait les liens d'étroite amitié qui unissaient les Alphéran aux Portalis. La mère de Roux Alphéran eut en effet pour amie intime Marguerite Françoise Siméon, femme de Jean-Etienne Portalis, et sœur de Joseph-Jérôme Siméon, autre éminent juriste aixois qui, par ce mariage, devint le beau-frère de Portalis.

Mais ce que Roux Alphéran omet de dire, c'est que Jean-Etienne Portalis fut, à peine âgé de vingt ans, Vénérable de la Respectable loge « L'Étroite Persévérance des Amis Réunis » issue de la fusion en 1768 des deux plus anciennes loges d'Aix « L'Étroite Persévérance » et « Les Amis Réunis ».

Bien sûr, Portalis n'est pas au Panthéon en raison de son appartenance à la Franc Maçonnerie, mais n'est-il pas exaltant pour nous de savoir que l'un des nôtres a, par ses mérites exceptionnels, été jugé digne de reposer sous la coupole où « la Patrie reconnaissante » garde le souvenir des plus illustres de ses enfants !... »

La ville d'Aix, elle aussi, a tenu à rendre un perpétuel hommage à Jean-Etienne Portalis, en avant du péristyle du Palais de Justice, des deux majestueuses statues en pied et en marbre sur socle massif en pierre dure de Cassis, dues au ciseau de Joseph-Jérôme Ramus, statuaire aixois, né le 19 juin 1805, émule de Pierre Puget, et qui jeune encore jouissait à Paris d'une réputation méritée. Joseph-Jérôme Siméon y est représenté les mains posées sur ses genoux, tandis que c'est dans une attitude révélatrice de sa qualité maçonnique que Portalis repose le bras droit en équerre et la main sur le cœur.

L'inauguration de ces statues se fit le 8 novembre 1847 en présence de toutes les autorités constituées et d'un immense concours de citoyens empressés de s'associer à cet hommage rendu à leurs deux illustres compatriotes.

Par ailleurs, Roux Alphéran signale qu'une « notice sur la vie de Jean-Etienne Portalis », l'un des quarante de l'Académie Française, a été éditée à Paris, chez Egron et qu'un vibrant éloge de Portalis a été prononcé en mairie d'Aix, par le Baron d'Arbaud Jouque, alors sous-préfet d'Aix, et membre de la Respectable loge « L'Amitié » (mais sans indication de date). Léonce Corriol »

^{xiv} « Mon père, ce héros au sourire si doux,
Suivi d'un seul housard qu'il aimait entre tous
Pour sa grande bravoure et pour sa haute taille,
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille,
Le champ couvert de morts sur qui tombait la nuit.
Il lui sembla dans l'ombre entendre un faible bruit.
C'était un Espagnol de l'armée en déroute
Qui se traînait sanglant sur le bord de la route,
Râlant, brisé, livide, et mort plus qu'à moitié.

Et qui disait : « A boire ! A boire par pitié ! »
Mon père, ému, tendit à son housard fidèle
Une gourde de rhum qui pendait à sa selle,
Et dit : « Tiens, donne à boire à ce pauvre blessé. »
Tout à coup, au moment où le housard baissé
Se penchait vers lui, l'homme, une espèce de maure,
Saisit un pistolet qu'il éteignait encore,
Et vise au front mon père en criant : « Caramba ! »
Le coup passa si près que le chapeau tomba
Et que le cheval fit un écart en arrière.
« Donne-lui tout de même à boire », dit mon père ».

PREMIERE PARTIE

LA CONSTRUCTION D'UNE LOGE REPUBLICAINE³⁰¹ DE 1870 A 1905

³⁰¹ « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait » Mark Twain

La montée en puissance de l'atelier sera graduelle jusqu'à sa fermeture. D'autre part, la républicanisation générale des francs-maçons est, à l'égal de celle de leurs contemporains, progressive. Ici, la loge « AAA » fait exception grâce aux figures particulières qui la composent et au premier rang d'entre elles le frère Brémond. La vie sous l'Empire n'était point mauvaise pour les frères, ils avaient à devenir, dans leur majorité, les champions de la République. Dépassant la vie de l'atelier affecté par une fermeture en l'an 1895, nous nous référons ici à l'histoire maçonnique dont l'un des points culminants survint en 1905.

- titre 1 : la véritable place d'une loge qui d'abord fait face à ses propres difficultés avant de chercher à améliorer l'humanité
- titre 2 : la religion, l'aggravation de la rupture aurait pu être évitée

TITRE 1

LA PLACE DE LA LOGE AIXOISE DU GRAND ORIENT

Nous étudions la véritable place d'une loge qui d'abord doit faire face à ses propres difficultés avant de chercher à améliorer l'humanité. La difficulté et l'intérêt de l'exercice sont de relier des faits historiques connus à l'itinéraire d'un atelier supposé représentatif de ce qu'était une association maçonnique au début de la Troisième République.

Chapitre 1 – La régénération d’un vieil atelier provincial

La situation de l’atelier est au premier chef contingente du contexte provincial, provençal en l’occurrence. Ce n’est qu’ensuite qu’elle est affectée puis intéressée aux événements qui concernent la France et aux tendances de fond qui se dégagent des opinions de la population française.

Toute la période de la Troisième République est celle de la solitude souveraine des « Arts ».

Le tableau estimé à la date de 1865 appelle les remarques suivantes : ce recensement très vaste mentionné dans l’ouvrage de Madame Christiane Derobert-Ratel suggère plutôt un état de la maçonnerie aixoise réduite de fait et de droit à une seule loge qu’à l’effectif des « Arts et l’Amitié ». Deux motifs à cela, le nombre de frères mentionnés et la quantité de ceux dont le nom est soit rayé, ce qui correspond à une raison précise et parfois précisée, et ceux dont le nom est simplement barré. Il s’agissait visiblement dans l’esprit des rédacteurs de comptabiliser de manière large les francs-maçons, actuels ou non, réguliers ou non, sympathisants ou engagés.

SECTION 1 : LA RENAISSANCE DE L’ASSOCIATION

Le vent de désastre de la défaite de 1870 a entraîné une désorganisation profonde de toute la société qui n’a pas épargné les institutions maçonniques, y compris celles du sud de la France. Nous n’avons pas trace de frères d’Aix tués à l’ennemi, en revanche de nombreuses désaffections furent constatées et sanctionnées. L’atelier se reconstruira.

PARAGRAPHE 1 : AUX TEMPS DE L’INSTAURATION DE LA REPUBLIQUE

La mise en place de la République a lieu progressivement. Parallèlement la reconstruction de l’atelier après la défaite de Sedan³⁰² et la Commune est l’œuvre de différents frères réunis.

A. De l’Empire libéral à l’établissement progressif de la République

« La France nouvelle » de Prévost-Paradol paraît le 6 juillet 1868³⁰³, elle nous éclaire sur la situation politique de cette période :

« Il revint à l’Assemblée élue en 1871...de tirer les conséquences des analyses contenues dans la France nouvelle. Elle le fit lors de la longue élaboration des lois fondamentales qui deviendront la constitution de 1875 et qui portent la marque de la France nouvelle dans leurs caractères généraux : le pragmatisme, le laconisme et la bivalence pour une république ou une monarchie. Plus précisément, Paradol a laissé son empreinte dans plusieurs originalités du régime parlementaire à la française : d’une part, le statut du chef de l’Etat, indifféremment monarque ou président, mais présidant le Conseil des ministres, l’un des titulaires du pouvoir exécutif, doté d’attributions régaliennes et ayant le pouvoir de dissoudre la Chambre des députés ; d’autre part, la puissance de la Chambre haute, le Sénat, composé de notables locaux et doté d’attributions lui permettant d’opposer un frein aux emportements de la Chambre basse comme aux excès de la poussée démocratique...

³⁰² Roth François, *La guerre de 1870*, Fayard, Paris, 5 septembre 1990 : surtout sur le dernier siège de Metz

³⁰³ Candidat à Paris aux élections législatives de 1863 il sera soutenu par Léon Gambetta, avant de rallier l’Empire, comme Emile Ollivier...

principal objectif : implanter durablement en France le régime libéral que celle-ci recherchait en vain depuis près d'un siècle »³⁰⁴.

L'analyse précitée, la voici :

« Quel est donc pour la France, le résultat des événements de 1866 (nota : guerre de la Prusse contre l'Autriche³⁰⁵) ? A quoi nous mènent-ils ? La marche envahissante de la Prusse en Allemagne se poursuivra-t-elle en paix, ou bien tenterons nous de l'arrêter ou du moins de la suspendre par la force des armes ? On admettra aisément qu'il n'y a pas d'autre alternative ? »

En 1866, tous les Etats de la Confédération germanique, à l'exception des petits Etats du Nord et des grands duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt, soutinrent l'Autriche et furent défaits par la Prusse en juin 1866³⁰⁶. Quatre Etats de l'Allemagne du Sud, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et les grands duchés de Bade et Hesse-Darmstadt restaient indépendants de la Confédération de l'Allemagne du Nord créée en août 1866, mais ils avaient signés avec la Prusse des traités secrets d'alliance offensive et défensive. Napoléon III échoua donc dans ses efforts pour la création d'une Confédération d'Allemagne du Sud³⁰⁷. C'est dans ce contexte que les maçons aixois progressistes, aux « Arts et l'Amitié », voire républicains, ou conservateurs dans les autres ateliers, avancèrent prudemment dans le nouveau régime qui allait progressivement se mettre en place. Cette première guerre franco-allemande aura des répercussions politiques internes majeures directes pour les frères qui purent participer à l'élaboration de la République, soit dans les ministères, tels que Gambetta ou Ferry, soit plus modestement mais de manière tout aussi importante aux postes électifs locaux en ce qui concerne les maçons aixois. Elle aura aussi comme conséquence de façonner l'esprit d'une époque, l'attachement à la Patrie et à l'armée, avec déchirures lorsque l'une et l'autre seront dissociées, confère l'affaire Dreyfus³⁰⁸. L'expansion coloniale sera soutenue massivement par les maçons et plusieurs « coloniaux » rejoindront les « Arts et l'Amitié » lors de leur retour en métropole. La question des rapports entre Etats européens sera traitée régulièrement en loge de 1870 à 1940, et bien évidemment ensuite aussi quoique cela ne fasse point partie de l'objet de la présente étude.

B. La maçonnerie aixoise de l'Empire aux débuts de la Troisième République

Nous développons ce passage majeur et tourmenté de l'histoire de France, de la chute inattendue de l'Empire à l'établissement étape par étape de la République, qui est comparable *ceteris paribus sic stantibus*³⁰⁹ à l'évolution de l'atelier.

1870-1871 : Guerre et Commune³¹⁰ : la France évolue du chaos à la réorganisation

1870 : le républicain Emile Ollivier est appelé le 2 janvier à constituer un ministère ; parallèlement le 10 du même mois le journaliste Victor Noir est tué par le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur, qui sera acquitté. L'Empire libéral est mis en œuvre par *senatus consulte* le 20 avril. Il est à relever que le ralliement d'Ollivier n'est qu'en apparence

³⁰⁴ Gabriel de Broglie de l'Académie française, *Les Mémoires*, Perrin, Paris, mars 2012, pages 32-33

³⁰⁵ Bled Jean-Paul, *François-Joseph*, Fayard, Paris, 9 septembre 1987, chapitre VI, d'une défaite à l'autre 1859-1866, pages 249 et suivantes

³⁰⁶ Note de l'Editeur

³⁰⁷ Note de l'Editeur

³⁰⁸ Bredin Jean-Denis, *L'Affaire*, Fayard, Paris, 24 novembre 1993, Epilogue : au miroir de l'affaire, III La ligne de partage, pages 484 et suivantes

³⁰⁹ Toutes choses étant égales par ailleurs.

³¹⁰ Combes André, *Commune de Paris (mars-mai 1871), la franc-maçonnerie déchirée*, préface de Jean-Robert Ragache, Dervy, collection l'Univers Maçonique, Paris, 2014 : la partition existe aussi chez les maçons, qui sont d'abord, conciliateurs

tardif puisqu'il avait en fait été préparé de longue date par des pourparlers entre les deux parties. Le régime impérial est plébiscité le 8 mai par 69 % de oui, mais l'opposition l'emporte dans les Bouches-du-Rhône, le Midi provençal et le Sud Est. Le 13 juillet 1870 le subterfuge de la dépêche d'Ems fonctionne et la manipulation du texte par Bismarck³¹¹ entraîne l'Empire à déclarer les hostilités. Emile Ollivier annonce le 15 juillet 1870 accepter la guerre d'un cœur léger. Le 19 juillet 1870 la guerre est déclarée à la Prusse, Napoléon III prend la tête de l'armée qui ira de défaites en défaites. Le 8 août débute un mouvement insurrectionnel à Marseille, le frère Gaston Crémieux, dit l'Avocat des pauvres y appelle à la République mais il est arrêté. Le 4 septembre 1870, après la défaite de Sedan et l'empereur prisonnier, la République est proclamée par le frère Gambetta³¹² qui ne dépassera jamais l'instruction du grade d'apprenti. Est créée la Ligue du Midi pour la Défense de la République, le 1^{er} novembre commence la Commune de Marseille. Le frère Garibaldi³¹³ participe à la troisième bataille de Dijon les 21 et 23 janvier 1871.

Le 18 mars 1871 après le défilé des Prussiens sur les Champs Elysées, l'insurrection de la population parisienne déclare la Commune. Celle de Marseille est dirigée par Gaston Crémieux du 22 mars jusqu'au 5 avril. La Commune de Paris vote la liberté d'association, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la collectivisation des entreprises abandonnées mais la semaine sanglante met un terme à l'insurrection populaire³¹⁴. Le 30 novembre Gaston Crémieux est fusillé. En hommage, un atelier du Grand Orient de France à Marseille porte son nom de nos jours. A Aix-en-Provence, l'actualité de l'époque est couverte par deux journaux : « Le National d'Aix » fondé le 11 juin 1871, journal républicain, organe de la démocratie de l'arrondissement et « Le Mémorial d'Aix » (1837-1944), journal historique, judiciaire et littéraire.

« AAA » se réunissent pour la tenue du 8 juillet 1870, dernière de l'ère impériale :

« Il est donné lecture d'une circulaire du Grand Maître nouvellement élu ; c'est une sorte de profession de foi maçonnique³¹⁵ d'un très grand intérêt et qui obtient l'adhésion unanime de l'atelier ».

Il s'agit du dernier Grand-Maître à proprement parler puisque le titre est remplacé en 1871 par celui de Président du Conseil de l'Ordre qui est plus fidèle à la notion de primus inter pares et reflète ainsi mieux la philosophie maçonnique d'égalité. Ce dirigeant de l'obédience est François-Saturnin-Léonide Baraud-Larivière³¹⁶. Il sera nommé par le Gouvernement de la Défense Nationale, qui comprend sept francs-maçons sur douze membres, préfet de la Charente puis des Pyrénées-Orientales. Dès avant la chute de l'empire que rien ne laissait

³¹¹ Bled Jean-Paul, *Bismarck*, Tempus Perrin, Paris, 5 septembre 2013, livre IV : 1871-1888, 1878 loi sur les socialistes, page 389

³¹² Initié le 20 mai 1869 à la loge « la Réforme », orient de Marseille

³¹³ Garibaldi Joseph né le 4 juillet 1807 à Nice appartenant alors à l'Empire français et décédé le 2 juin 1882 à Caprena (Royaume d'Italie). Un premier contact avec la maçonnerie est retenu auprès de la loge brésilienne dissidente « Asilo de la Vertud ». Le 18 août 1844 Garibaldi est admis à l'atelier « Les amis de la Patrie », Grand Orient de France. Au grade d'apprenti, il ne fréquente que peu et sa démarche est notamment motivée par son souci de conserver des bonnes relations avec l'influente émigration française. Il combat alors en Uruguay, il ne semble pas que son appartenance maçonnique ait alors joué une influence importante ni sur lui, ni sur les autres. En 1872 en revanche Garibaldi use de la franc-maçonnerie italienne pour rassembler les forces de la démocratie, l'unité de la Péninsule ayant été réalisée avec son concours sous le règne d'un roi bien qu'il soit républicain, il se consacre désormais aux luttes sociales et politiques, l'indépendance étant acquise.

Giosuè Carducci : « Il naquit d'un ancien dieu de la patrie, qui s'était mêlé en amour à une fée du septentrion... ». Général, homme politique et patriote italien

³¹⁴ Lois qui seront au cœur de l'activité maçonnique de la première moitié du XX^e siècle, les francs-maçons sont pour l'évolution, pas la révolution

³¹⁵ Dupuy Richard, *La Foi d'un franc-maçon*, Plon, Paris, 1975, page 88 la foi maçonnique

³¹⁶ Baraud-Larivière François-Saturnin-Léonide, né le 5 avril 1819 à Confolens et décédé le 25 avril 1873 à Paris

prévoir après le plébiscite du 8 mai 1870 la loge est éminemment favorable à une personnalité républicaine connue comme telle.

« Il est ensuite ouvert une souscription destinée à réparer les désastres immenses causés par l'incendie de Constantinople »³¹⁷.

Les tenues du 10 et 22 juillet 1870, dont la première fête d'Ordre, n'auront pas lieu. Entretemps en effet les événements se seront précipités, les prophéties de Prévost-Paradol avérées et l'histoire accélérée. La loge se réunit à nouveau dès le 26 août 1870, le vénérable qui préside les travaux est le frère Brémond Alexandre (1848). Les frères Equel Charles (1865) et Vergne Pierre (1863) occupent la tribune d'éloquence, le frère Appel Frédéric (1865) tient le pinceau. Il est donné lecture de la circulaire nommant le frère Baraud-Larivière en qualité de Grand Maître, la Grande Maîtrise précédente, du Général Emile Mellinet³¹⁸ l'un des derniers survivants des guerres napoléoniennes, ayant été interrompue. Est aussi lue une circulaire du Grand Orient relative à l'ouverture d'une souscription à ouvrir dans toutes les loges de l'obédience pour les blessés, sans distinction d'origine. Il ne semble pas qu'il y ait eu de débats politiques à l'occasion de la chute de l'Empire, même si celle-ci aura pour répercussions la fermeture d'au moins un atelier aixois « Les Amis de la Bienfaisance ». De manière très prosaïque, « AAA » sont préoccupés par des difficultés matérielles. Madame Rousset propriétaire du local servant à la loge, demande que l'on remette les lieux en leur état primitif, une commission de trois membres est désignée pour statuer des réparations et l'appropriation des lieux. Il s'agit des frères Luc Louis (1865), architecte, Rabany Marius (1851) et Appel Frédéric (1865) ex-architectes qui sont désignés pour s'occuper de cette opération. Les frères Fitremann Edouard (1870) et Manent Joseph (1864) se chargeant de l'aspect financier. Après cette année terrible de 1870 de l'histoire de France et le déménagement, ni le premier, ni le dernier de l'atelier, s'ouvre une période de reconstruction tant pour la France ce qui prendra quelques années, que pour la loge ce qui sera plus rapide. Il s'agira de déplacer le temple de l'adresse du 25 rue de la Fonderie, déjà lieu de réunion en 1863, tous les samedis à celle du 15 rue du Grand Séminaire, également tous les samedis. Ce ne sera ni la première ni la dernière fois qu'un lieu aux consonances ou aux fonctions religieuses prononcées sera choisi.

Durant l'année 1871, lors de la tenue du 28 avril le vénérable Brémond Alexandre (1848), un ancien respecté tiendra le premier maillet. Accompagné dans cette tâche par des maçons aguerris et piliers de l'atelier, tels Rabany Marius (1851) et Testo César (1864) 1^{er} et 2^e surveillants, Legain Denis (1852) à la tribune d'éloquence, Appel Frédéric (1865) secrétaire. Il s'agit, suite à la période de troubles qui perdure d'un ordre rétabli par des offices provisoires.

« A La Gloire Du Grand Architecte De L'Univers³¹⁹, Au nom et sous les auspices du Grand Orient De France, la Respectable loge la Concorde³²⁰, dûment convoquée, s'est assemblée dans l'ancien local occupé par la loge AAA. Les travaux sont ouverts au 1^{er} Grade symbolique et à la manière accoutumée.

Communication des mots de semestre.

Fixation du convent au 1^{er} lundi 1871.

Lecture de la planche relative à la désastreuse guerre civile qui désole actuellement Paris.

Toutes les loges de l'obédience sont invitées à faire une pétition collective adressée à l'Assemblée Nationale et à la Commune de Paris, afin de faire cesser cette lutte fratricide ».

³¹⁷ Il s'agit de l'incendie du théâtre Naum situé sur la rive européenne du Bosphore

³¹⁸ 1865-1870, à la suite du Maréchal Magnan 1861-1865

³¹⁹ Rappelons que la Commune largement étudiée sous tous les angles connut néanmoins des religieux ouverts, ainsi Darboy Georges, archevêque de Paris né le 16 janvier 1813 à Fayl-Billot, fusillé le 24 mai 1871 à Paris, s'était opposé à l'infaillibilité papale ; il succédait à Monseigneur Affre assassiné le 27 juin 1848 ; puis à Monseigneur Sibour assassiné le 3 janvier 1857

³²⁰ Nom de l'atelier par intérim reflète lui aussi comme le collège des officiers d'une période de transition

Il n'est en revanche pas fait de mention de la Commune de Marseille.

« Est relevé le nombre fort restreint de frères réunis dans cette Tenue et il convient de désigner une commission chargée d'attiser le zèle des frères anciens qui font défaut, d'aviver la tiédeur des frères retardataires ; y sont désignés les frères Malan Jean-Baptiste (1868), Testo César (1864) et Sallebant Joseph (1865)

Les comptes et les travaux sont repris par le frère Rabany Marius (1851) secrétaire. Le frère Bertrand convoque la loge pour la date du 27 octobre 1871. Le vénérat du frère Fuzier³²¹ François débute »³²².

A nouvelle période, nouveau maillet un sang nouveau doit insuffler force et vigueur aux travaux et Fuzier remplace Brémond. Les premières années suivant l'Empire sont dures pour la France défaite et manifestement déboussolée tant pour les partisans d'un empire colosse aux pieds d'argile que pour les Républicains gênés d'une part par leur soutien à la poursuite de la lutte et d'autre part par l'aile gauche et socialiste partisane de la Commune envers laquelle manifestement « AAA » tiennent à conserver leurs distances. Le temps du grand soir n'est pas encore venu, ni pour le paisible peuple rural de France qui se détache des Communes parisiennes ou marseillaises, ni pour les francs-maçons.

1872-1875 : les institutions se stabilisent

L'année 1873 marque le début de la grande dépression, période de crise économique et sociale, qui durera jusqu'en 1896. Parallèlement en 1874, tant pour des raisons économiques que politiques pour réveiller la fierté nationale mise à mal est poursuivie une nouvelle avancée de l'ère coloniale la Cochinchine revenant à la France qui peut détourner, quelques instants, les yeux de la ligne bleue des Vosges. Cette période est marquée par la pierre blanche symbolique, ici politique, de l'année 1875, le 30 janvier est proclamée la naissance officielle de la Troisième République avec l'amendement Wallon³²³ a priori franc-maçon, ancien collaborateur du frère Schœlcher³²⁴. Suivront des lois constitutionnelles, avant d'être abrogées par Philippe Pétain le 11 juillet 1940 qui constitueront d'une part la fin de la troisième République en exercice et également la fin de notre étude. L'utilisation du terme de République rappelle qu'en politique comme en maçonnerie les mots ont un sens. Une ère nouvelle s'ouvre selon les vœux des frères qui s'ils avaient fait leur le programme de Gambetta³²⁵ n'avaient peut-être pas appréhendé le long chemin qui leur permettrait de le mettre en œuvre. Après les mots, débutent les actes, en 1876, les 20 février et 5 mars, consacrent les succès républicains aux élections législatives. Alexandre Labadié est républicain dès l'Empire, brièvement préfet à la chute de celui-ci, puis président du Conseil général, il est élu député et participera à la motion de censure déposée par 363 parlementaires le 18 mai 1877 à l'encontre du duc de Broglie, suite à la démission de Jules Simon survenue le 16 courant ; Alexandre Labadié sera réélu après la dissolution de la chambre à l'initiative du Président de la République Mac Mahon qui devra se démettre, tel qu'il sera exposé plus loin.

Quoi qu'il en soit lors des débuts de la Troisième République, République pourtant appelée de leurs vœux par de nombreux maçons, mais pas tous loin s'en faut, une seule loge a survécu à

³²¹ Julien Jean-Claude, *Le legs Fuzier*, Le Manuscrit, Paris, 2008, page 11 : genèse d'un canular

³²² Appelé à la charge de Vénérable dans un contexte difficile, le frère Fuzier sera à la hauteur de la tâche, et saura, qualité plus rare encore, se retirer celle-ci une fois accomplie tel Lucius Quinctius Cincinnatus

³²³ Amendement du 30 janvier 1875. Débattu et adopté à une seule voix de majorité, en première lecture 353 contre 352, puis à une plus large majorité en deuxième lecture 413 contre 248. Le mouvement était néanmoins inéluctable

³²⁵ Programme de Belleville, journal l'Avenir national, 15 mai 1869. Liberté complète de la presse. Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Impôt sur le revenu. Election des fonctionnaires. Eventuellement suppression des armées permanentes

Aix-en-Provence. Elle regroupe des éléments épars, soit fidèles aux « Arts » depuis toujours, soit et en grand nombre nés aux « Amis de la Bienfaisance », soit encore mais plus rarement au « Maillet Ecossais ». Enfin, la majorité d'entre eux ne sont issus d'aucune loge puisqu'ils ne seront initiés qu'après 1870. La chute de l'Empire et la période de difficultés et de troubles qui s'ensuit amènent la maçonnerie de l'époque à se regrouper en une seule loge, à réunir les frères épars encore que ce mouvement ait été entamé dès le recensement de 1865, et à apurer les effectifs en prenant le pari de la qualité plutôt que du nombre. Ainsi treize frères sont radiés en 1870, non pas pour défaut d'assiduité ce motif bien qu'inscrit dans les règlements intérieurs successifs n'ayant jamais été appliqué pour des raisons d'une part de fraternité, à laquelle il s'oppose, et d'autre part d'efficacité, puisqu'il supposerait à un moment ou à un autre l'exclusion de la quasi totalité des frères, mais pour d'autres causes qui ne nous sont pas connues. Ces treize frères, nécessairement issus de la fin de l'Empire, sont en général jeunes, souvent moins de quarante ans, fréquemment apprentis et compagnons. Eparpillés dans la nature, peu présents en tenue, il s'agit à proprement parler plus d'une réorganisation de l'atelier que d'une épuration. Les motifs financiers ont toujours prévalu et sont d'ailleurs source majeure de conflits avec l'obédience, puisque la majorité du montant de la cotisation doit être reversée à celle-ci, il s'agit de la capitation, qui par conséquent prête une attention soutenue à l'effectif déclaré des loges sur lequel il fonde ses demandes pécuniaires. Les relations distendues des « Arts et l'Amitié » avec le Grand Orient : mise en sommeil, irrégularité des travaux, réouverture puis fermeture peuvent en général s'expliquer par ces motifs. Il n'en demeure pas moins que si l'association locale a besoin de l'obédience pour constituer une loge régulière, vient le temps où l'obédience a besoin des « Arts » pour subsister et persister en la ville d'Aix-en-Provence, les autres ateliers ayant disparu.

PARAGRAPHE 2 : LA RECONSTRUCTION DE LA LOGE REALISEE PAR SES MEMBRES

Après avoir étudié le contexte politique français, nous nous pencherons sur la loge elle-même.

A. Année 1872 : l'atelier poursuit ses travaux avec force et vigueur nouvelles

Ce qu'il en est matériellement tout d'abord. La maçonnerie d'opérative est devenue spéculative, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est point détachée des contingences matérielles et qu'elle dispose de quelques, maigres, richesses terrestres. Le patrimoine nous est connu grâce à l'inventaire des meubles et ustensiles de la loge datant de l'année 1872. Celui-ci décrit l'intégralité de ce que possède l'atelier puisque aucun bien immobilier n'appartient à la maçonnerie aixoise, il en sera ainsi jusqu'à la moitié du XX^e siècle^{xv}.

« Salle des consommations : 15 chaises blanches...1 tableau du Grand Maître, 1 tableau donné par le frère Berne, 1 tableau contenant le nom des membres...Salles de billard...1 drapeau tricolore de la loge

Jardin : 1 banquette en bois blanc ayant 10 pieds... 10 boules ferrées à petits clous... Cuisine : 1 bec de gaz

Salles du Temple orient : 1 hôtel à 6 Colonnes, 1 étoile dorée, 2 statues dorées sur piédestal³²⁶...1 parquet et marche de l'orient³²⁷, 2 balustrades formant l'orient...8 montants draperie formant l'orient fond bleu garni de 8 rosaces rouges, 2 tableaux formant le soleil et la lune³²⁸, 4 urnes servant au vote deux en fer blanc et deux en bois, 1 petite corbeille contenant les boules du vote³²⁹, 1 bannière³³⁰, 2 piques surmontées de glands et 3 règles³³¹,

³²⁶ Conservées à ce jour par l'atelier

³²⁷ L'orient, dans le temple, est le lieu où est placé le vénérable maître, légèrement en hauteur on y accède donc par une marche

³²⁸ Symboles universels repris bien sûr par la maçonnerie

³²⁹ La désignation à tous les offices est démocratique par vote à bulletin de secret de tous les membres de l'atelier

2 colonnes 1^{er} et 2^e surveillants³³², 2 boîtes formant le tronc des pauvres³³³, 1 navette pour l'encens³³⁴, 47 glaives³³⁵...1 planche à bascule³³⁶, 4 outils de compagnon³³⁷, 2 colonnes et corniche l'une portant la lettre B et l'autre J³³⁸... 3 maillets³³⁹, 1 glaive de vénérable, 1 triangle en noyer servant à déposer les métaux des profanes³⁴⁰.
Chambre noire³⁴¹ : 1 caisse couverte de son drap mortuaire, 1 cabinet de réflexion avec ses accessoires... ».

Tous ces meubles dont l'objet est détaillé en note constituent le temple utile à la loge en tenue.

« Statut du Grand Maître Méline avec son piédestal... ».

S'y ajoute le nécessaire aux grades de perfectionnement :

« 10 morceaux de draperie rouge formant la chambre de rose croix... »³⁴².

Et enfin, l'édification des frères par l'adjonction d'une bibliothèque :

« Chambre du 4^e étage : Inventaire de la bibliothèque de la loge:... 16. Recueil précieux de la Franc-maçonnerie, 1797 deux volumes ; 17. Les plus secrets mystères de la Franc-maçonnerie dévoilée, 1782, un volume... Livres profanes : Dictionnaire de droit criminel, La Fontaine, l'abbé Prévost, Madame de Sevigné, l'Abbé Barruel : « Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, 1803 », relié ; Victor Hugo, Corneille, Fénelon, J. de Maistre³⁴³, Molière, Alphonse Karr³⁴⁴... Règlement concernant la bibliothèque, séance du 19 septembre : Les livres déposés à la bibliothèque seront toujours à la disposition de tous les frères ».

Les ouvrages révèlent une culture classique sans surprise, assez peu d'intérêts politiques hors celui relatif à l'esprit des Lumières. Il est en revanche drôle de relever la présence de livres de l'abbé Barruel, fervent et constant opposant de la maçonnerie, affabulateur dont l'influence dans le temps et l'espace sera immense. La présence de cet ouvrage confirme un intérêt, non démenti

³³⁰ Symbole de ralliement de l'atelier, notamment en cas de manifestation publique, il en existe une de nos jours mais plus récente

³³¹ Il s'agit dans ces deux cas d'outils symboliques

³³² Nécessaire à la mise en place du temple, sur la colonne du midi du premier surveillant prennent place les compagnons et sur celle du nord du second surveillant les apprentis, cela au rite français

³³³ Apanage du frère hospitalier qui procède à la quête en fin de tenue

³³⁴ Le parallélisme avec les cérémonies religieuses est ici évident

³³⁵ Rappel de l'égalité initiale le port de l'épée est utilisé symboliquement durant plusieurs cérémonies

³³⁶ Utile à l'initiation...

³³⁷ De nombreux symboles sont constitués par des outils, les frères sont en effet des maçons

³³⁸ Référence au temple d'Hiram

³³⁹ Vénérable, 1^{er} et 2^e surveillant

³⁴⁰ Métaux, tous attributs de la vie civile et qui déterminent la personne : montre, monnaies, bijoux...

³⁴¹ Il s'agit du cabinet de réflexion

³⁴² Tous éléments pour les cérémonies au 18^e grade écossais, donc pratiqué à l'époque par les frères des « Arts et l'Amitié » ; l'accolement d'un chapitre à la loge est un signe essentiel de sa renommée ; le lecteur relèvera que si le rite de la loge est français, celui de l'atelier supérieur est écossais

³⁴³ de Maistre Joseph, comte né le 1^{er} avril 1753 à Chambéry, décédé le 26 février 1821 à Turin. Homme politique, philosophe, historien. Ecrivain savoyard, sujet du Royaume de Sardaigne

Joseph de Maistre est membre du souverain sénat de Savoie, et émigre en 1792 quand les forces armées françaises l'occupent. Il est l'un des pères de la philosophie contre-révolutionnaire, membre de la franc-maçonnerie, incliné vers l'ésotérisme. Il influence la comtesse Rostopchine et sa fille la future comtesse de Ségur, qui sera elle-même mère de l'abbé Barruel

³⁴⁴ Karr Jean Baptiste Alphonse, né le 24 novembre 1808 à Paris et décédé le 30 septembre 1890 à Saint-Raphaël. Romancier et journaliste. Il écrit dans le « Siècle » en 1843 le drame de Villequier, au cours duquel Léopoldine Hugo et son mari Charles Vacquerie meurent dans un naufrage sur la Seine. Par cet article Victor Hugo, alors en voyage dans les Pyrénées, apprend la mort de sa fille et de son gendre. Suite à ces décès naîtront les vers : « Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne / Je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends / J'irai par la forêt, j'irai par la montagne / Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps »

depuis, des frères envers leurs détracteurs. Le cas du frère de Maistre est des plus curieux, franc-maçon il est marginal en ses opinions politiques. Si son refus de la Révolution semble dû tant aux excès réels de celle-ci qu'à l'annexion de la Savoie, cela ne suffit pas à justifier le cheminement de cet auteur qui deviendra l'un des chantres de la monarchie absolue, ce même en opposition à Louis XVIII, qui avait su, lui, conserver les progrès des temps nouveaux pour restaurer son pouvoir. Il souhaite concilier son appartenance à la franc-maçonnerie avec l'orthodoxie catholique. En outre, il réfute les thèses qui voient en la franc-maçonnerie et l'illuminisme les acteurs d'un complot ayant amené à la Révolution³⁴⁵, alors pourtant que de manière directe il influencera l'abbé Barruel, principal colporteur de telles thèses.

En 1872, les effectifs ont fortement diminué lorsque le frère Fuzier reprend le premier maillet dans la suite du frère Brémond. Les conséquences des désordres nationaux ont bien évidemment affecté les loges et comme à la suite de chaque période de troubles, il convient de reconstruire.

François Fuzier est âgé de quarante-deux ans lorsqu'il est appelé par la voix de ses frères à diriger « AAA », c'est un commerçant, bourrelier, à la carrière maçonnique déjà longue quoique chaotique. Apprenti le 4 janvier 1861 à la « Parfaite Sincérité » de l'orient de Marseille, loge qui est la doyenne de la Cité phocéenne, il ne sera élevé au grade de maître que le 4 juin 1872, ce qui est peu banal, son temps de silence en qualité d'apprenti puis de perfectionnement au titre de compagnon ayant été singulièrement long. Mais la pierre brute semblant enfin dégrossie, et les besoins de l'obéissance et de la loge précipitant le cours des événements, nécessité fait loi, le voilà maître avec mention d'urgence motivée 1873, affilié aux « Arts » le 28 juin 1871 puis dans la foulée devenu vénérable. L'atelier avait besoin de sang neuf et la filiation maçonnique marseillaise du frère Fuzier, qui plus est auprès d'une des plus prestigieuses loges de cet orient, a dû jouer en sa faveur. Tenu loin des intrigues de la maçonnerie aixoise, le vénérable fraîchement élu peut se consacrer à la tâche difficile de la reconstruction. L'atelier ne sera pas ingrat et son souvenir perdura jusqu'à nos jours.

Cette volonté de reprise se manifeste également par le choix honorifique fait d'une valeur sûre le premier surveillant contrastant avec le vénérable tout juste maître, puisque celui-là est membre honoraire de la loge. François Guinand est né le 2 Brumaire an VIII et apprenti depuis le 10 mars 1821, soit cinquante années de maçonnerie³⁴⁶ lorsqu'il prend ses nouvelles fonctions de premier officier et de second personnage de l'atelier. Il symbolise, comme il est le cas de manière aussi rare que constante, le transfert de connaissances du passé vers l'avenir. Né sous la Révolution, initié sous Louis XVIII, il participe à la renaissance et réorganisation des « Arts » après la défaite de Sedan. Autant dire que durant sa vie, si la France a changé, passant par trois types de régimes politiques et connaissant la révolution industrielle, la maçonnerie n'est demeurée en reste, de remaniée sous le Premier Empire mais néanmoins ralliée à la Restauration, elle deviendra républicaine avant de connaître de manière pourtant contradictoire, en tout cas à Aix-en-Provence, parmi les plus grandes difficultés de son histoire lors même de l'avènement de la République appelée de ses vœux.

Ce duo Fuzier Guinand est complété, formant ainsi les trois lumières de l'atelier, par César Testo, là encore un frère expérimenté puisque apprenti le 10 août 1854 au « Maillet Écossais », dont il sera relevé à ce sujet que si l'apport quantitatif de cette défunte loge n'est pas immense de six à neuf membres selon les périodes, il est néanmoins mis en valeur par le

³⁴⁵ de Maistre Joseph, *Mémoire au duc de Brunswick*, Imprimé à Lausanne à compte d'auteur pour être diffusé en Savoie sous le manteau, 1782, Editions L'Harmattan, Collection : Les introuvables, Paris, 3 mai 2000, Grand-Maître de la Maçonnerie Écossaise de la Stricte-Observance, à l'occasion du Convent de Wilhelmsbad, 1782, page 5 qui pourrait n'être pas frappé de l'accord de tous les maçons sur les trois premiers grades de la Maçonnerie ?

³⁴⁶ Deraison Max, *Franc-Maçon... malgré tout*, L'Harmattan, Paris, 2002, page 141 activités et bigoteries maçonniques ; sera également membre de la franc-maçonnerie durant cinquante ans, le phénomène n'est pas rare et de nombreuses loges anciennes jouissent de piliers de transmission de l'expérience comme ces frères

choix d'un frère issu de son sein comme second surveillant et à ce titre chargé de la formation des apprentis, soit l'avenir même de l'atelier. Enfin, occupant la fonction tenue successivement par Portalis puis Bruno Etienne, le frère Brémond au caractère prononcé et non indifférent à la dégradation des relations inter loges au sein de l'orient aixois, est orateur. Cette fonction, quatrième dans l'ordre protocolaire est double : il lui appartient d'être gardien du règlement général et de la constitution, ainsi que de célébrer par ses morceaux d'architecture tous les événements importants de la vie de l'atelier, initiations, élévations de grade, ouverture et fermeture des sessions de travail. Si les effectifs sont réduits, la tonalité est solide et si ces frères sont déjà remarquables par leur ancienneté maçonnique lorsqu'ils accèdent à leurs fonctions visées par le tableau de 1872 ils le demeureront en conservant un rôle de premier plan durant la décennie charnière pour l'histoire de France constituée par les années 1870 ainsi que pour l'histoire de cette représentation en miniature qu'en est la loge des « Arts ». Le frère Marius Rabany complète les quatre premiers personnages en accomplissant la fonction ingrate mais combien essentielle de secrétaire placé à la droite du vénérable à l'orient et mémoire instantanée de l'atelier. Initié le 14 novembre 1850 aux « Amis de la Bienfaisance », il confère à cette loge disparue une représentation majeure et nécessaire au bon fonctionnement de l'association maçonnique dont il connaît une bonne part des frères issus de la même loge mère que lui. Une forme d'œcuménisme apparaît à la lecture de la composition du corps des officiers élus de la loge de 1872, cela apparaît utile aux temps nouveaux mais n'empêchera néanmoins pas les « Arts » de connaître de nouvelles vicissitudes durant les premières années de la Troisième République jusqu'à la déflagration de l'affaire Baron-Leydet qui entraînera la fermeture de l'atelier, avant que ne s'ouvre une seconde page de son histoire avec le vénérable Richaud installé pour trente-quatre années d'affilée au siège dominant l'orient.

Au tout début de la période de notre étude, nous nous pencherons sur un texte politique émanant d'un frère qui permet d'apprécier les sentiments alors répandus, ou supposés tels, au sein de la loge en ces temps incertains.

« Liberté, égalité, fraternité »³⁴⁷ : un franc-maçon discourt en 1872 sur l'éducation

Ce texte nous paraît intéressant à exposer car il est complet, cohérent et date de la toute première période de notre étude. Il peut donc constituer un reflet fidèle de l'opinion d'un frère, à défaut de celle de tous, il éclaire à tout le moins sur une conception qui peut être retenue comme significative de la pensée et des aspirations de ces premières années qui vont amener à la Troisième République. Il peut ainsi être comparé avec les évolutions qui se sont réalisées.

Opinion sur la liberté

A la période trouble qui suit la chute de l'Empire nous disposons d'un ouvrage édité par l'atelier sur le thème de la liberté et écrit par un franc-maçon véritable puisque par humilité l'auteur est demeuré anonyme ne recherchant d'autre satisfaction que celle du devoir accompli³⁴⁸ :

³⁴⁷ Lordon Frédéric, *On achève bien les grecs, chronique de l'euro 2015*, Les Liens qui Libèrent, Paris, novembre 2015 : la fraternité ne doit jamais être utilisée comme arme sauf à en dénaturer le sens, elle disparaît lorsqu'elle est proclamée et portée en bandoulière.

Ainsi, page 27 : « Annoncer que la moindre perte est intolérable, avant, pour consentir, de fait, à tout perdre après, signale au minimum une logique un peu branlante »

³⁴⁸ *La liberté, discours du Franc-maçon*, Aix, Typographie Pust Fils, Place des Prêcheurs, 10, 1872, prix 50 centimes

« C'est avec joie que je me trouve parmi des frères dont j'ai toujours suivi la marche, auxquels je me suis toujours intéressé, et qui, affirmant leur progrès, s'installent de façon à pouvoir assurer la sécurité de leurs réunions... ».

C'est avec regret que nous ne connaissons pas l'auteur car la liste établie en 1865^{xvi} de manière très large donne une vision plus que complète des frères ayant fréquenté l'une des loges aixoises et non pas seulement les « Arts et l'Amitié ». A l'évidence, le maçon dont s'agit y est mentionné. Celui-ci expose un point de vue personnel sur une question charnière celle de la liberté.

1 Conception positive de la liberté

Si son principe est posé dès la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789³⁴⁹, celui-ci demeure à parfaire :

« Je n'accepte pas la définition qui dit que la liberté consiste à faire ce qui ne nuit pas à autrui. Cette définition empruntée au droit romain est la plus incomplète de toutes. Elle n'envisage l'indépendance que dans ses rapports avec les lois pénales : elle n'a même pas le mérite de définir la liberté légale ; car si l'homme avait le droit de se nuire à lui-même, il faudrait tolérer les crimes et les vices qui n'ont pas autrui pour objet ou pour victime... ».

Cette critique instructive inscrit en creux des devoirs issus de la liberté non seulement envers les autres mais encore envers soi-même. Des débats actuels sur la disposition de son corps, le droit de mettre un terme à sa vie, par le suicide ou l'euthanasie, découlent de cette interrogation, et ne peuvent être tranchés que par l'éthique, ce qui revient au choix entre le bien et le bien, ce qui est plus difficile que de distinguer celui-ci du mal.

2 Construction de la liberté

L'auteur s'insurge contre la liberté qui serait celle issue de la tradition :

« Au physique, chaque pays veut que les enfants ressemblent aux pères : le Cafre aplatis la tête de son fils pour perpétuer l'imbécilité aborigène ; le Chinois étire le pied de sa fille, parce que l'élégance antique consiste à ne pouvoir marcher ; l'Européen paralyse ses enfants de main gauche, afin qu'ils se servent avec plus de grâce de la main droite. Le maillot, la nécessité d'apprendre à marcher sur une seule partie du pied, à voir des distances convenues, à balancer son corps hors du centre de gravité, ce travail perpétuel qui contraint un enfant à perdre ses forces natives, ses facultés propres et naturelles pour ressembler à tout le monde, est un véritable attentat à la liberté physique. On forme les enfants comme un caporal traite ses recrues ; et dans cet exercice perpétuel on dit qu'ils font tout mal jusqu'à ce que, à force de manœuvres, tout soit fait selon les règles établies ».

Cet attachement à la liberté dès l'enfance peut être relié à la Déclaration des Nations Unies quant aux droits l'enfant, auxquels des frères contemporains seront en effet intéressés. Et nous

³⁴⁹ « Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen

Article 1^{er} Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », site Legifrance

relevons que certaines traditions ont soit été longues à disparaître, soit perdurent comme l'excision. Le débat sur le genre entre féminin et masculin n'est à cet égard pas sans intérêt.

« Cette nécessité de ne pouvoir être soi et de se modeler autrui, nous est imposée à toute âge, dans toutes les positions, et la société accuse de ridicule ou de folie l'homme qui ose blesser les convenances.

Chaque pays élève ses enfants comme il bat sa monnaie ; il veut que toutes les empreintes se ressemblent ; il ne donnerait point cours aux pièces qui porteraient un type illégal, et les hommes qui, par leur façon d'être et de vivre, blesseraient les règles convenues, perdraient la moitié de leur valeur.

De là notre stupide étonnement à l'aspect de tout ce qui nous frappe par un air d'étrangeté. Comment peut-on vivre sans roi quand depuis si longtemps on vit sous la domination des rois et de leurs adhérents ? Tout contraste avec les habitudes, avec les manières, les formes, les vêtements consacrés par nos usages, nous blesse et souvent nous irrite.

Le beau monde trouve je ne sais quel ridicule à l'étranger qui ose ne pas lui ressembler, et l'orgueil blessé du peuple voit de l'insolence et presque de l'inimitié dans manières d'être qui, nationales ou consacrées ailleurs, sont ici étranges et irrégulières.

Il n'y a qu'une chose qui n'étonne aucun pays, ce sont les vices et les crimes exotiques. Toledano, un tunisien, est en France comme chez lui quand il est vicieux ou criminel. Dans son attentat perpétuel contre la liberté, l'éducation est plus soigneuse de nos formes que de nos vertus. Aussi le vice, le crime, n'offrent nulle part rien d'étrange, et partout indigène, il est, d'où qu'il vienne, partout accueilli comme quelqu'un que l'on connaît depuis longtemps.

La Maçonnerie depuis longtemps s'est affranchie des distinctions physiques en devenant universelle et en ne se préoccupant que des seules lois morales de l'humanité ».

A l'époque de la rédaction de ce texte les fameux hussards noirs se mettent déjà au travail, ces instituteurs souvent francs-maçons qui répandent jusque dans les campagnes un esprit nouveau et rationnel. Jules Simon³⁵⁰, Jules Ferry³⁵¹ passé à la postérité³⁵², initié à loge garante d'amitié avec l'atelier aixois³⁵³ Paul Bert³⁵⁴, Lockroy³⁵⁵ et Léon Bourgeois³⁵⁶ seront ministres de l'Éducation. Leurs ministères, y compris lorsqu'ils furent courts, ont été fondamentaux, longévité et efficacité sont donc deux notions distinctes.

3 Objectif de la liberté : créer un citoyen

Le 7 décembre, après le coup d'État du 2 décembre 1851 instaurant le Second Empire, Jules Simon à son cours de la Sorbonne prononça l'allocution suivante :

³⁵⁰ Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts, 5 septembre 1870 au 17 mai 1873
Simon Jules né le 27 décembre 1814 à Lorient, décédé le 8 juin 1896 à Paris. Philosophe, homme d'État. Député républicain à l'assemblée constituante de 1848, député sous l'Empire de 1863 à 1871. Publie des études sur la condition ouvrière

³⁵¹ Ferry Jules, né le 5 avril 1832 à Saint-Dié, décédé le 17 mars 1893 à Paris. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Du 4 février 1879 au 14 novembre 1881. Du 30 janvier 1882 au 7 août 1882. Du 21 février 1883 au 20 novembre 1883. Restaure l'instruction obligatoire et gratuite

³⁵² Gaillard Jean-Michel, *Jules Ferry*, Fayard, Paris, 1989 : de Ferry-famine, à Ferry-allemand, puis Ferry-Tonkin avant la statufication

³⁵³ Initié le 8 juillet 1875 à la loge « La Clémentine Amitié »

³⁵⁴ Bert Paul, né le 19 octobre 1833 à Auxerre, décédé le 11 novembre 1886 à Hanoï. Physiologiste et homme politique. Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882. Une rue de la ville d'Aix-en-Provence honore son nom

³⁵⁵ Lockroy Edouard, Édouard-Étienne-Auguste Simon, né le 18 juillet 1838 à Paris, décédé le 22 novembre 1913 à Paris. Journaliste, homme politique. Il s'engage en 1860 sous les ordres de Giuseppe Garibaldi et participe à l'unification de l'Italie. Il est député d'Aix-en-Provence les 14 et 28 octobre 1877 qui font suite à la crise du 16 mai. Il épouse le 3 avril 1877 Alice Lehaene, veuve de Charles Hugo, fils de l'écrivain. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Du 3 avril 1888 au 22 février 1889

³⁵⁶ Opus citatum

« Messieurs, je vous fais ici un cours de morale. Je vous dois aujourd'hui non une leçon, mais un exemple. La France est convoquée demain dans ses comices pour blâmer ou approuver les événements qui viennent de se passer. N'y eût-il qu'un vote de blâme, je viens vous dire publiquement que ce sera le mien ».

Un tel courage dans l'expression de son opinion, nous paraît l'illustration la plus parfaite de la maxime maçonnique rituelle ici mise en œuvre : « Un franc-maçon vit et meurt debout ». Un homme seul peut avoir raison contre tous. Ce qui chez un profane serait une qualité rare...

Son successeur crée l'École Normale féminine à Sèvres et l'agrégation féminine, le 9 août 1879³⁵⁷, il exclut l'enseignement privé de la collation des grades universitaires loi du 12 mars 1880³⁵⁸, disperse les congrégations religieuses non autorisées, loi du 29 mars 1880³⁵⁹. Président du Conseil du 23 septembre 1880 au 10 novembre 1881, Ferry poursuit la mise en place des lois sur l'enseignement, extension aux jeunes filles du bénéfice de l'enseignement secondaire d'État, loi 21 décembre 1880³⁶⁰ ; gratuité de l'enseignement primaire, loi du 16 juin 1881, celle-ci existait déjà mais est désormais absolue. Elle constitue le premier pan du triptyque complété par la loi du 28 mars 1882 relative à l'obligation et à la laïcité de l'enseignement. Il s'agit d'une obligation d'instruction et non de scolarisation.

Un des dangers du regard sur le passé est de polir les événements en abolissant les aspérités, en oubliant les désaccords qui eurent lieu au moment des faits. Ainsi de nos jours à l'évidence toute entière la franc-maçonnerie se range sous la grande ombre portée de Jules Ferry, tel ne fût pas le cas à l'époque. En effet, certains frères s'opposèrent à la vigueur de la loi laïque, et non des moindres. Nous citerons Jules Simon, dont le courage et la droiture ne peuvent être mis en doute, qui combattit l'article 7 de la loi du 18 mars 1880 qui ne permettait plus d'enseigner aux Jésuites, à moins de se soumettre ce qui était de leur point de vue impensable. Lors des débats parlementaires le frère Jules Simon s'opposât à la laïcité absolue, ce qui l'amènera à démissionner du Suprême Conseil.

Pour l'équité il convient de rappeler que Guizot³⁶¹ et Duruy³⁶² agirent profondément pour l'enseignement³⁶³, et que la franc-maçonnerie n'a pas l'apanage de tous les progrès accomplis. Jules Ferry, célébré à juste titre, a parfait une œuvre largement débutée par ces deux prédécesseurs.

³⁵⁷ Loi du 9 août 1879 relative à l'établissement des écoles normales primaires. « Tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices, suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales. », site Legifrance

³⁵⁸ Loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur. Article 1^{er} - Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat. Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des titres d'officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat, les écoles supérieures de pharmacie de l'Etat et les écoles secondaires de médecine de l'Etat, Journal Officiel du 18 mars 1880

³⁵⁹ Le premier décret expulse les jésuites de France ; le second impose aux autres congrégations non autorisées de se mettre en règle dans un délai de trois mois, sous peine de dissolution et de dispersion. Les congrégations non autorisées : franciscains, dominicains, assomptionnistes... sont expulsés

³⁶⁰ Loi dite Camille Sée. Sée Salomon, Camille né le 10 mars 1847 à Colmar, décédé le 20 janvier 1919 à Paris. Député de la Seine, membre du Conseil d'État

³⁶¹ Guizot François Pierre Guillaume, né le 4 octobre 1787 à Nîmes, décédé le 12 septembre 1874 à Saint-Ouen-Le-Pin. Ministre de l'Instruction publique, édicte la loi du 28 juin 1833, demandant la création d'une école primaire par commune et d'une école normale par département

³⁶² Duruy Victor, Jean, né le 11 septembre 1811 à Paris, décédé le 25 novembre 1894 à Paris. Homme politique, historien. Ministre de l'Instruction publique du 23 juin 1863 au 31 décembre 1869. La loi du 10 avril 1867 oblige les communes de plus de 500 habitants à créer une école de filles ; la gratuité de l'éducation est encouragée, les communes pauvres sont garanties par de subventions de l'État ; création de la Caisse des écoles, destinée à l'aide aux élèves nécessiteux. Circulaire du 30 octobre 1867 : projet de cours d'enseignement secondaire à destination des jeunes filles

³⁶³ Theis Laurent, *François Guizot*, Fayard, Paris, 2008 : rendant sa place à l'homme dans l'histoire de l'école

4 *L'homme accompli est libre*

C'est la curiosité qui en effet construit le franc-maçon. L'initiation est supposée être la voie du cheminement. Le frère est en apprentissage et celui-ci implique une remise en cause de ce qui est communément admis contrairement si nécessaire à la maxime « Vox Populi, vox Dei » et ce qui sera loin d'être sans importance pour les maçons de la génération qui suivra celle de l'auteur et qui sera confrontée à toutes les illusions du XX^e siècle et notamment les fascisme et communisme. D'autre part, même en s'interrogeant il est difficile à l'homme de se séparer de la condition commune et le bien penser, voire le dogme³⁶⁴, sont infiniment plus confortables et rassurants que le questionnement.

L'auteur du texte de 1872 disserte sur la différence et l'acceptation de l'autre qui sont les conditions premières de toute mixité :

« Rousseau s'est élevé contre la brutalité des mères qui garrottent de langes les membres frêles de leur enfant ; mais plus emmaillotté au moral qu'au physique, l'homme naît, vit et meure dans une enfance perpétuelle et sous une tutelle dont les passions du jeune âge peuvent interrompre le cours, sans que la raison puisse jamais entièrement les briser ».

5 *La liberté s'obtient par l'éducation fondée sur la raison*

Le cœur du sujet est là, l'éducation, la solution, la raison :

« L'éducation de l'homme complète cette servitude.
Ce n'est pas son intelligence qu'on développe, c'est une intelligence qu'on lui prête.
Elever un enfant n'est autre chose que dénaturer sa raison et fausser son jugement. Le maître n'expose pas, il impose une doctrine convenue ; par-là les erreurs se consacrent, les préjugés s'enracinent, l'ignorance se perpétue... ».

La distinction entre éducation et instruction est fondamentale. La première permet de guider dehors, et ainsi développer. Il s'agit de l'apprentissage et le développement des facultés physiques, psychiques et intellectuelles, puis des moyens et des résultats obtenus. Elle inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques du lieu géographique et de la période historique. Chaque pays dispose de son propre système éducatif, avec un rôle dévolu aux parents d'amener l'enfant aux mœurs de l'âge adulte, et une intervention de l'État. L'instruction est une information communiquée qui explique et décrit une action, un comportement, une méthode. Il s'agit de l'enseignement qui concerne la citoyenneté et les valeurs qu'un système éducatif veut diffuser, ce paradigme évolue tout comme la société à laquelle il s'applique³⁶⁵. A ce titre la franc-maçonnerie est particulièrement intéressée tant par l'éducation qui permet d'élever le peuple, que l'instruction qui construit des citoyens, fidèles à la République. A l'instar de l'Eglise, les frères ont compris ce média fondamental de transmission des idées. Parallèlement, ces distinctions, opposition et conciliation entre éducation et instruction, se retrouvent tout autant au sein de la maçonnerie, dans la loge, qu'à l'extérieur. Les seconds surveillants se suivent et ne se ressemblent pas. Au sein de l'atelier cet officier a pour rôle d'instruire les apprentis³⁶⁶. Il s'adresse néanmoins à des hommes dont l'âge, les opinions et l'expérience n'ont pas attendu l'initiation pour se développer. Il doit également, transmettre et non répéter, il s'agirait sinon d'un dogme. Il est en conséquence plus qu'un instructeur, un guide ce qui correspond bien à la définition de l'éducation.

³⁶⁴ Béresniak Daniel, *Le Gai Savoir des bâtisseurs*, sur la distinction entre rituel et catéchisme, page 61 : « Il n'existe pas d'initié parfait ni d'autorité indiscutable »

³⁶⁵ Blanchard Stéphane, *Une lecture sociologique et anthropologique du fait éducatif dans la Franc-maçonnerie*, sous la direction de Marie-Louise Martinez-Verdier, Normandie 14 janvier 2017 : comment répondre à l'exclusion ou la violence par la communauté et l'humain

³⁶⁶ Règlement général du Grand Orient de France, édition 2013-2014, article 36 : les surveillants, paragraphe 3, page 25

A tout seigneur, tout honneur après avoir développé longuement comme il se doit la liberté, l'auteur du texte de 1872 en vient au second pilier de la devise républicaine et de l'acclamation maçonnique³⁶⁷, l'égalité.

6 La sœur de la liberté, l'égalité

Le second point développé par l'orateur est en effet le corollaire du premier, l'égalité :

« J'ajoute que la société formée à l'instar de la famille continue pour l'homme politique ce que le père a fait pour l'être domestique. Dans ce domaine, qui nous est interdit, le privilège est la règle. Le privilège, également hostile à la liberté et à l'autorité, également ennemi des princes et des nations, se ligue avec le pouvoir lorsqu'il craint la liberté, il soulève les peuples lorsqu'il craint le pouvoir. C'est nous qui, en professant l'égalité, avons assuré l'existence de la liberté, c'est-à-dire l'ordre ».

Notre auteur est dans le droit fil de Lacordaire que nous citerons à plusieurs reprises dans notre travail. C'est l'occasion de relever que l'opposition frontale entre catholiques et francs-maçons n'avait rien d'inéluctable, et que même au paroxysme qui suivra des années 1880 à la fin des années 1930, la majorité des uns et des autres ne constitueront pas des ennemis acharnés, seuls ceux qui parlent plus fort sont entendus sans pour autant qu'ils représentent l'opinion de tous. Ces réflexions, à l'issue d'une période de pouvoir autoritaire, posent le principe premier de liberté, qui permettra ensuite l'égalité et enfin le progrès social, cela dans une chronologie qui apparaît clairement dès la rédaction de ce texte en l'an 1872.

« Dans tous les systèmes historiques nous trouvons les principes de notre institution toujours les mêmes : Liberté, égalité, fraternité ! Toujours nous trouvons nos symboles : le progrès par le travail. Notre œuvre, c'est toujours la pierre, c'est-à-dire la matière plus ou moins travaillée par les outils du constructeur. L'équerre, le compas et la truelle³⁶⁸, c'est toujours l'alliance du travail industriel de l'homme avec le travail intellectuel de l'homme, pour rendre l'homme plus libre par l'exercice des préceptes qui sont la vie de l'humanité : « le bien-être par l'instruction ».

Travail et instruction sont les deux mamelles de la maçonnerie appelée de ses vœux par ce vieux maçon. Et nous développerons ci-dessous l'intérêt social des frères, intérêt donc porté au travail.

L'auteur se place dans une perspective délibérément longue, presque décourageante :

« Un jour viendra où l'homme lui-même enrichira de ses derniers ossements la collection des espèces fossiles. Mais que de temps, que de travail il a fallu pour arriver à l'état où nous sommes, et que de temps nous avons encore devant nous pour achever notre transformation vers l'être plus perfectionné qui nous succédera...
Il ne nous suffit pas pour acquitter notre dette de ne pas faire le mal ; il faut aussi faire le bien et laisser quelque chose après nous comme nos devanciers nous ont laissé quelque chose ».

Victor Hugo l'expose avec plus de talent encore³⁶⁹ :

« Si c'est pour que ce temps fasse, en son morne ennui,
De l'opprimé d'hier l'opresseur d'aujourd'hui ».

³⁶⁷ Constitution du Grand Orient de France, édition 2013-2014, article 1^{er} in fine : Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité

³⁶⁸ Tous trois constituent des outils symboliques majeurs du travail en loge, ils proviennent du labeur opératif et demeurent présents lors des tenues spéculatives : ils rappellent ainsi les liens établis entre tous travaux de toute nature que ce soit

³⁶⁹ Le monde et le siècle, in *Les rayons et les ombres* (1840)

L'égalité prend donc du temps, elle se construit mais la longueur ne doit pas désespérer de la tâche à accomplir et l'œuvre sociale de la franc-maçonnerie de la Troisième République le confirmera.

7 *Le social*

Le temps des grandes lois sociales n'est pas encore arrivé, doit d'abord précéder celui de l'instruction du peuple :

« Association, instruction, éducation, science, partout travail, comme conséquence de la liberté et de l'égalité ; voilà les principes du progrès, et c'est notre gloire d'y être restés fidèles.

Or, il n'y a de progrès, comme d'égalité réelle que par l'instruction, et l'instruction est la sauvegarde réelle de la liberté.

Comme l'a dit l'un des nôtres : tout ignorant dans une société est tour à tour une victime et un danger, suivant les circonstances. Victime dans les temps de calme, parce que l'ignorance lui crée sur tous les points une multitude d'infériorités qui le condamnent à la misère, à la souffrance ; un danger, dans les moments d'effervescence, parce qu'il ne sait pas choisir entre les idées applicables et les utopies insensées, parce qu'il est pressé d'échapper à la situation dont il souffre, parce que, enfin, la misère produit trop souvent l'envie et la haine ».

L'auteur a naturellement en mémoire le XIX^e siècle écoulé, qui est le sien, et qui est notamment marqué par les trois dates suivantes : 1830³⁷⁰, seconde Restauration, les 27, 28 et 29 juillet 1830, dites « Trois Glorieuses » ; 1848³⁷¹ et le Printemps des peuples et surtout la Commune³⁷² encore de fraîche mémoire³⁷³.

Il en déduit que la richesse doit être partagée, forme d'écho à la formule peut-être maladroitement sur la forme, mais juste sur le fond, de Guizot, « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne et vous deviendrez électeurs^o » :

« C'est par l'augmentation simultanée et indéfinie des fortunes particulières, c'est par l'élévation progressive du bien-être, résultat du travail libre et de la science économique, que s'accroîtront l'instruction et la moralité de l'homme. C'est là qu'est la source de la morale universelle, celle qui n'offense personne puisqu'elle est établie sur le respect du droit de chacun fécondé par le travail ».

Cela amènera nécessairement l'atelier dans les années suivantes à réfléchir à la conciliation entre justice sociale et liberté individuelle. En conclusion, la liberté est bien la première des conditions, et son importance est fondamentale, en ce qu'elle est source de tout. Néanmoins elle est insuffisante comme objectif seul :

« Liberté ! Sainte liberté ! Tu es notre gloire dans le passé, tu seras notre bonheur dans l'avenir. Car, et c'est par là que je finis, la misère diminuera à mesure que diminueront les causes qui la font naître et la perpétuent.

Les préjugés antisociaux reculeront à mesure que s'étendra la connaissance des conditions nécessaires du travail et de l'état social.

Les crimes, les vices deviendront moins fréquents à mesure qu'un plus grand nombre d'hommes seront soustraits aux tentations de la misère et aux suggestions du désespoir et de l'ignorance. L'ignorance n'est qu'une des faces de la misère, le dénuement du cerveau.

Les haines de classe s'effaceront à mesure que disparaîtra l'opposition des intérêts.

Le danger des bouleversements s'affaiblira à mesure que seront supprimées les causes du mécontentement.

³⁷⁰ Tulard Jean, *Les Révolutions de 1789 à 1851*, (tome IV de l'Histoire de France sous la direction de Jean Favier), Fayard, Paris, 1985

³⁷¹ Vigier Philippe, *1848 les français et la République*, Hachette, Paris, 1998, chapitre IV, Marseille le 16 avril 1848, page 109 et suivantes : la République importée par Emile Ollivier, Le Lamartine de Marseille

³⁷² Winock Michel, *Les Communistes*, Seuil, Paris, 1964

³⁷³ Chaque année de nos jours le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France se rend au grand complet au Mur des Fédérés

La moralité se développera avec le besoin de l'ordre et le sentiment du droit.
Les affections de famille grandiront avec la facilité de nourrir la femme et les enfants.
La sécurité publique sera assurée par la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins.
L'activité décuplera avec l'intérêt à agir.
La production croîtra avec l'accroissement des forces productives.
Le perfectionnement des intelligences perfectionnera les produits...
Mais aujourd'hui, demain, après-demain, travaillons !
A chaque jour suffit sa peine ; du travail, toujours du travail et encore du travail, comme a dit Gambetta.
Le travail n'est pas seulement un frein et un devoir ; le travail est la loi de l'homme sur la terre ;
Le travail c'est la science.
Le travail c'est la liberté ».

C'est donc l'ensemble du programme de la troisième République qui est ici en gestation en loge. Et au sein de l'intérêt politique est niché le social qui deviendra la priorité des francs-maçons au siècle suivant.

B. De 1873 à 1875 : l'épanouissement

La conservation par l'atelier des tableaux des effectifs des années 1872, 1873 et 1875 est exceptionnelle et nous permet de comparer par des listes rapprochées l'évolution de la loge sur une brève période. Le tableau de 1873 débute, tout seigneur tout honneur, par les personnes de Fuzier et Rabany. Perdurent également les frères essentiels Brémond et Testo bien que désormais dépourvus de fonctions électives. Et réapparaît le frère Barthélémy Pust, imprimeur puis publiciste, personnage constant de 1872 à 1886 au moins, ce qui signifie une présence de quinze années au sein de l'atelier dont il constituera manifestement l'un des piliers. Il est initié à l'âge de trente ans, qualifié de membre fondateur des « Arts et l'Amitié », bien qu'ayant rejoint l'association cent années après sa création, et est l'un des rares à être constamment mentionné par les tableaux de 1872, 1873, 1875, 1879 et 1886.

L'évolution de la loge est conforme à celle plus générale du Grand Orient de France car à travers l'étude comparée des itinéraires des frères Brémond, en Provence, et de son voisin gardois, Frédéric Desmons, se dessine très nettement l'image d'une République d'abord de cœur, puis de raison. Le frère Desmons est élu député en 1881, il siège à l'extrême gauche, tout en étant un des membres les plus éminents et influents de l'obédience et en demeurant parallèlement vénérable de la loge « Le Progrès » de Saint-Géniès de 1870 à 1888.

Celui-ci intervient à la tribune le 9 mars 1882 : « Le premier Président de la République française a pu dire : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Et bien ! Moi, je dis, avec moins d'autorité sans doute, mais avec autant de conviction et de vérité : « La République sera démocratique et sociale ou elle périra. »

Mais comme toutes les semences, les idées ne germent que lentement.

Au sein de l'atelier se tiennent les tenues

La tenue du 5 janvier 1872 comprend à l'ordre du jour l'élection de Fuzier et les obsèques de Gaston Crémieux³⁷⁴.

Deux événements se percutent l'un heureux, l'arrivée d'un nouveau Vénérable Maître pour l'atelier, l'autre malheureux la disparition d'un frère.

³⁷⁴ Camous Claude, *La Commune à Marseille*, Autre Temps Edition, Gémenos, 1^{er} novembre 2009, page 49 sur Gaston Crémieux

« A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers Au Nom et sous les Auspices du Grand Orient de France.

Le 5^e jour du 11^e mois de l'an de la Vraie Lumière 5871 (5 janvier 1872 Ere Vulgaire). La Respectable loge de Saint Jean sous le Titre Distinctif AAA à l'orient d'Aix Régulièrement convoquée fraternellement assemblée dans un lieu très fort et très éclairé où règne la paix, le silence et la charité.

Midi Plin ».

Le tracé décrit de manière rituelle, quoi que ampoulée, le début des travaux³⁷⁵.

Les Travaux sont ouverts au 1^{er} Grade Symbolique³⁷⁶ par le frère Brémond Vénérable Maître membre du Conseil de l'Ordre aidé à l'Occident par les frères Guinand et Coste 1^{er} et 2^e surveillants, le frère Monier au banc de l'Eloquence, le frère Rabany tenant le pinceau et tous les frères à leurs places respectives embellissant les Colonnes du Midi et du Nord.

La Planche des derniers Travaux est lue et approuvée sans réclamation.

L'Ordre du jour appelle l'installation des Officiers Dignitaires, Une Députation se rend dans les parvis du temple pour recevoir le frère Fuzier nommé vénérable dans une précédente tenue. Le frère Fuzier est introduit dans le Temple Maillet battant et sous la Voûte d'Acier, il prête au pied du Tronc le Serment d'Obligation et de Fidélité à la constitution et au statut et règlements généraux de l'ordre. Il est immédiatement proclamé vénérable et installé en cette dignité et reçoit du frère Brémond le 1^{er} maillet.

La même députation se rend sur les parvis du temple au devant des frères Guinand et Coste nommés 1^{er} et 2^e surveillants les deux dignitaires sont introduits dans le temple et prêtent au pied du tronc leur serment d'obligation et de fidélité à la constitution et au statut et règlement de l'ordre. Ils sont proclamés dans leur fonction et tout immédiatement prennent la direction de leurs colonnes respectives.

Tous les autres officiers dignitaires sont introduits avec le même cérémonial et prêtent par l'organe du frère orateur leur serment d'obligation, ils sont aussitôt proclamés dans leurs fonctions et prennent leurs places respectives.

Toutes les installations ont été suivies d'une triple et chaleureuse batterie.

Le vénérable trace une planche d'architecture qui captive l'attention de l'assemblée et est saluée d'une triple batterie.

L'atelier procède à la formation du conseil d'administration, le conseil se compose :

1 Du vénérable, du 1^{er} et 2^e surveillant, de l'orateur, du secrétaire, du grand expert, du trésorier de membres de droit et des frères Charrie et Mallet ».

Toute la première partie de la tenue est consacrée à une installation solennelle³⁷⁷ du nouveau collège des officiers et du premier d'entre eux, le Vénérable Maître, par le Conseil de l'Ordre.

« Sur la proposition du vénérable une batterie de deuil est tirée à la mémoire de notre regretté frère Gaston Crémieux victime de nos dissensions civiles.

Le tronc de bienfaisance produit deux briques, le sac de proposition contient néant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et nul ne demandant la parole dans l'intérêt de l'ordre en général ou de celui de cet atelier en particulier.

Minuit plein les travaux sont fermés à la manière accoutumée et tous les frères quittent leurs colonnes et prêtent le serment de silence

Par mandement le secrétaire Rabany, le vénérable Fuzier 18^e ».

L'atelier poursuit son chemin en se dotant d'un premier vénérable post Empire, le frère Fuzier, artisan, lequel reçoit son maillet des mains du frère Brémond républicain farouche. La loge commémore le décès du frère Gaston Crémieux héros de la Commune provençale. Ces trois observations nous permettent de conclure que les membres des « Arts et l'Amitié » sont non seulement favorables à la République mais encore à un régime socialiste. Ce, alors que le

³⁷⁵ Boucher Jules, *La symbolique maçonnique, ou l'art royal remis en lumière et restitué selon les règles de la symbolique ésotérique et traditionnelle*, Dervy, Paris, 2009 : chapitre 1, page 1 l'équerre

³⁷⁶ Pozarnik Alain, *Mystères et actions du rituel d'ouverture en loge maçonnique*, 29 avril 1999, Paris, Dervy : explication du rituel phrase par phrase

³⁷⁷ Mainguy Irène, *La symbolique maçonnique du 3^e millénaire*, Dervy, Paris, 2003, page 265, numéro 81 : le fil à plomb

contexte politique ne permet pas de garantir une évolution de la Nation en ce sens. La ville d'Aix demeure conservatrice, quoique le 31 janvier 1870 ses campagnes ont pu se rapprocher de la cité avec l'ouverture de la section Meyrargues-Aix-en-Provence de la ligne Pertuis-Aix-en-Provence du chemin de fer.

La tenue du 20 janvier 1872 est relative aux finances, nerf de la guerre.

Elle est suivie par la fête d'ordre du 25 février 1872 :

« Le 25^e jour du 12^e mois de l'an de la Vraie Lumière 5871 (25 février 1872 Ere Vulgaire), la Respectable loge de Saint Jean de Jérusalem sous le titre distinctif AAA à l'orient d'Aix, Régulièrement convoquée, Fraternellement assemblée, sur les points géométriques connus des seuls et vrais maçons, dans un lieu très fort, très éclairé et très régulier : où règne la Paix, le Silence et la Charité. Travaux ouverts par le Très Illustre frère Brémond Alexandre (1848), membre du Conseil de l'Ordre, délégué à l'inauguration du Temple ; tronc des pauvres 3 francs et 25 centimes ».

L'importance des personnalités est confirmée et l'allant et la ferveur du frère Brémond, sont essentiels au nouvel essor des Arts. Lors de la tenue du 25 mars 1872, nous relevons :

« Le ballottage du Profane Testo fils, id est scrutin relatif à son éventuelle initiation ; le sac aux propositions circule et revient à l'Autel avec une plainte de mise en accusation contre un frère de l'atelier. Il est nommé une commission secrète pour prendre connaissance de la plainte ».

Ces deux événements sont révélateurs d'un état d'esprit particulier et leur concomitance est porteuse de sens : la mise en ballottage d'un profane est en soi peu banale. Celui-ci est en effet parrainé par un frère, il a ensuite rencontré le Vénérable Maître, puis fait l'objet de trois enquêtes. Cela signifie donc que les membres de l'atelier considèrent ces précautions cumulatives préalables comme insuffisantes. Mais ici, surtout, il s'agit du fils d'un franc-maçon connu.

Il peut en être déduit, mutatis mutandis, que comme aujourd'hui la défiance à l'égard de ce profane est plus un signal adressé à l'encontre de membres de l'institution qu'une opinion réellement défavorable envers sa personne. C'est un esprit perverti qui mène le vote en ce que le profane qui normalement est l'objet du vote n'en devient que l'instrument pour l'expression de désaccords internes. Cette considération est ici visiblement confirmée par la procédure rare et grave de la mise en accusation d'un frère de l'atelier. Aux difficultés externes viennent s'ajouter les difficultés internes.

Durant l'été a lieu la Fête d'Ordre du 7 juillet 1872³⁷⁸

Nous avons la présentation du cérémonial qui est déployé à l'occasion de la Saint Jean d'été. Dans la symbolique maçonnique, inspirée de sources antérieures, les deux Saint Jean l'une en été et l'autre en hiver sont célébrées lors des solstices, soit à la fin du mois de décembre et à la fin du mois de juin.

« A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, Au Nom et sous les Auspices du Grand Orient de France

Le 7^e jour du 7^e mois de l'an de la Création de l'Univers 5872.

La Respectable loge de Saint Jean de Jérusalem³⁷⁹ sous le titre AAA à l'orient d'Aix, régulièrement convoquée, fraternellement assemblée sous les points géométriques connus

³⁷⁸ Rappelons qu'en 1872 débute le Kulturkampf bismarckien visant à une laïcisation de la société

³⁷⁹ En principe le titre distinctif de toute loge maçonnique, quel qu'il soit, doit être précédé de la dénomination loge de Saint Jean. Cette règle est néanmoins tombée en désuétude, au moins au Grand Orient de France

des sens et vrais maçons dans un lieu très fort, très éclairé et très régulier où règne la Paix, le Silence et la Charité.

Midi Plain, les travaux sont ouverts au 1^{er} grade symbolique par le Très Cher frère Fuzier vénérable aidé à l'occident par les frères Guinand et Coste 1^{er} et 2^e surveillant, le frère Martelli occupe par intérim la tribune d'éloquence, le frère Rabany à celui de secrétariat, la garde du temple est confiée au frère Berges et les frères à leur place respective embellissant les colonnes du midi et du nord.

La planche de la dernière tenue en fête de l'ordre est lue sans réclamation ».

La lecture de la planche ou du tracé, c'est-à-dire le compte rendu, non pas de la dernière réunion mais de la dernière fête d'ordre, confirme bien qu'il s'agit d'une tenue extraordinaire qui ne s'inscrit pas dans la continuité des travaux réguliers.

« Le vénérable avant de commencer l'ordre des travaux de la fête d'ordre propose à l'atelier de donner deux frères adjoints au frère orateur, ces frères sont le frère Catta³⁸⁰ et le frère Bonnel³⁸¹. L'atelier ayant sanctionné ces propositions ces deux frères viennent prendre place à la tribune d'éloquence.

Le vénérable déclare ouvert les travaux de la fête d'ordre ».

Le vénérable envoie le frère maître des cérémonies dans les parvis du temple pour s'assurer si le Très Illustre frère Brémond membre du Conseil de l'Ordre est prêt pour entrer au temple à la seule fin qu'il soit reçu avec tous les honneurs que comporte sa dignité maçonnique. Sur la réponse du frère maître de cérémonies le vénérable prie le frère orateur, le frère secrétaire munis des étoiles qui sont sur les bureaux accompagnés des frères maîtres des cérémonies suivit de deux maîtres et d'un apprenti de se rendre sur les parvis du temple et d'accompagner le Très Cher frère Brémond ; la députation se rend à l'invitation du vénérable dans les parvis.

La députation étant annoncée à la porte du temple le vénérable prie tous les frères de former la voûte d'acier et donne l'ordre de faire entrer la députation qui accompagne le Très Illustre frère Brémond il est reçu maillet battant. Arrivé auprès de l'autel le vénérable lui ayant donné l'accolade Maçonnique lui remet le maillet et en sa qualité de membre du Conseil de l'Ordre à présider nos travaux ».

La partie de la cérémonie qui suit est tout-à-fait particulière à une réouverture des travaux puisqu'elle porte sur les constitutions, qui une fois accordées, ne sont plus à nouveau lues en loge, sauf lors de commémorations exceptionnelles, tel un centenaire par exemple. C'est ici encore une référence à la notion que nous avons déjà abordé de régularité maçonnique dont découle la reconnaissance des loges entre elles, et qui est une prévention première contre toute dérive sectaire.

« Le frère Brémond prie la députation qui s'était rendue à sa rencontre de prendre le frère Séguin garde des sceaux et de l'accompagner dans la salle des archives et de nous apporter la Constitution pour qu'il en soit donné lecture à l'atelier.

La députation étant annoncée à la porte du temple et le frère Séguin étant porteur des Constitutions sur un magnifique coussin est introduit dans le temple sous la voûte d'acier au bruit d'une triple salve d'artillerie. Le frère garde les dépose sur l'autel et chaque frère reprend sa place.

Le vénérable ordonne au frère maîtres des cérémonies de faire passer les constitutions au frère secrétaire pour qu'il en donne lecture. La lecture terminée le vénérable ordonne une triple batterie.

Et la référence à Saint Jean-Baptiste et Saint Jean l'Évangéliste n'est plus rappelée. Cet abandon de fait, est certainement à relier avec les distances prises par l'obédience envers la pensée religieuse depuis la suppression de la mention obligatoire du Grand Architecte de l'Univers

³⁸⁰ Catta Jean, Dominique (1872) (1875), Professeur, né à Bastia Corse, Apprenti le 15 juin 1872 (Arts et Amitié), Compagnon 28 juillet 1872, Maître 28 juillet 1872

³⁸¹ Bonnel Charles (1872) (1873) (1875), Professeur au Collège d'Aix, né à Belfort Haut Rhin, le 18 mars 1843, Apprenti le 15 juin 1872 (Arts et Amitié), Compagnon 28 juillet 1872 Maître 28 juillet 1872 Démissionnaire

Le vénérable frère Brémond nous trace une planche d'architecture et fait ressortir que notre atelier est à sa centième année d'existence et que nous pourrions célébrer une grande fête en cet honneur.

En ce moment on frappe à la porte du temple en maçon le vénérable envoie le frère maître des cérémonies pour s'informer des frères retardataires, le frère à son retour annonce des frères de l'orient de Pertuis et qu'ils désirent être reçus sans cérémonie, le vénérable leur fait donner l'entrée du temple et prendre place suivant leurs grades et qualité.

Le vénérable donne la parole au frère orateur et le frère Catta nous trace une planche d'architecture très bien sentie.

Le vénérable invite les frères placés sur les colonnes à venir brûler l'encens, se présentant prie le frère maître des cérémonies à accompagner le frère 2^e surveillant à venir brûler l'encens, ce frère se rend au pied du tronc, pour le brûlé après lui, le frère 1^{er} surveillant après le frère orateur et le vénérable frère Fuzier, ainsi que le frère Brémond et que c'est par lui qu'est clôturé.

Le vénérable prie le garde des sceaux de reprendre la constitution et d'aller la replacer dans les archives et de se faire accompagner par la même députation qui l'a accompagné à son entrée, il est accompagné sous la voûte d'acier et maillet battant.

Le vénérable provoque l'observation sur le bien de l'ordre en général et cet atelier en particulier et nul ne demande la parole.

Le tronc de bienfaisance circule et produit 4 briques et 6 jetons.

Le vénérable s'empresse à remercier les frères visiteurs et leur faire part que l'atelier va terminer sa fête par son banquet maçonnique.

Et le vénérable suspend les travaux par un seul coup de maillet pour reprendre force et vigueur en loge de banquet ».

Nous attirons l'attention sur un point du rituel intéressant. Au banquet séparé dans le temps et dans le lieu de la tenue, est aussi appliquée une règle³⁸².

« Le vénérable ayant annoncé que les travaux avaient été suspendus reprennent force et vigueur en loge de banquet. Le vénérable donne la parole au frère orateur, ce frère invoque l'assistance du Grand Architecte de l'Univers à accorder à tous les maçons répandus sur les deux hémisphères les matériaux nécessaires à leurs existences et ainsi qu'à tout le genre humain. Après cette allocution chaque frère se livre au travail de la mastication et les matériaux sont attaqués avec force et vigueur et démolis avec ordre et la plus parfaite gaieté règne entre tous les frères.

Le vénérable propose les santés d'obligation. Elles sont toutes portées avec chaleur et enthousiasme accompagnées de triple batterie et au son d'une triple salve d'artillerie et après la clôture des travaux par les mystères accoutumés.

Minuit Plain.

Chaque frère se retire en silence et le cœur plain de douce émotion produite par cette belle solennité maçonnique.

Signatures du secrétaire et du vénérable ».

Ce rituel long et particulier est réservé aux tenues d'importance, et nous relevons que le frère Brémond est à cette occasion présent au sein de son propre atelier en qualité de membre du Conseil de l'Ordre et donc de représentant de toute l'obéissance.

Après la réouverture effective des travaux quelques mois auparavant, il s'agit de la célébration officielle de cette renaissance par la recherche symbolique des Constitutions initiales au sein des archives de l'atelier. Ce sont ces constitutions, précieuses, qui attestent tant de la régularité de la loge que de son rang et son ancienneté. Celles-ci seront ultérieurement confiées au Grand Orient de France à la demande de ce dernier qui pourra utiliser leur possession comme moyen de pression ou de remontrance à l'égard des frères des « Arts et l'Amitié » en refusant de les transmettre lorsque l'atelier à plusieurs reprises renaîtra de ses cendres.

³⁸² Quémet André, *Le Banquet rituel : signification initiatique*, Maison de Vie, Paris, 20 mars 2015 : sur la signification initiatique des travaux de table, page 15 sur l'Egypte

La tenue du 13 juillet 1872 confirme que visiblement les choses sont rentrées dans l'ordre et que les travaux se déroulent désormais sans incidents notables.

« A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers au nom et sous les auspices du Grand Orient de France.

Le 13^e jour du 7^e mois de l'an de la Vraie Lumière 5872, 13 juillet 1872 Ere Vulgaire. La Respectable loge de Saint Jean de Jérusalem sous les titres distinctifs AAA à l'orient d'Aix régulièrement convoquée, fraternellement assemblée dans un lieu fort, régulier et très éclairé où règnent la paix le silence et la charité.

Midi Plein

Ordre du jour

Les travaux sont ouverts par le frère Fuzier vénérable maître aidé à l'occident par les frères Guignand et Coste 1^{er} et 2^e surveillants.

Contient 2 briques et 16 jetons.

Le vénérable consulte l'atelier sur le bien de l'ordre en général et de cette loge en particulier nul ne demande la parole. Minuit plein les travaux sont fermés à la manière accoutumée et chaque frère prête le serment du silence.

Par mandement, le secrétaire Rabany, le vénérable Fuzier ».

Le soutien aux provinces perdues est au cœur de l'actualité puisque durant la tenue du 24 mai 1873 menée par les frères Fuzier, Rabany, Testo, il est fait :

« Lecture de la correspondance : la loge « Alsace et Lorraine³⁸³ » de l'orient de Paris demande une obole pour obtenir à fonder des écoles pour les émigrés alsaciens et lorrains, demande ajournée.

Le frère Tessendier demande un exéat qui lui est donné par le frère Orateur.

A l'Ordre du jour la fête du centenaire ».

Les préoccupations politiques de l'heure ne sont pas absentes des considérations des frères en loge, nous ignorons en revanche le pourquoi d'un tel ajournement. Nous relevons la présence alors au sein de l'atelier du frère Bonnel Charles précité à l'occasion de la fête d'ordre durant laquelle il est orateur adjoint, et originaire desdites provinces perdues³⁸⁴.

SECTION 2 : UN ATELIER CONSOLIDE CELEBRE SON PREMIER CENTENAIRE

Toute institution se rassure quant à ses forces et pérennité en célébrant ses anniversaires, la maçonnerie ne fait pas exception³⁸⁵.

« Tenue du 6 juillet 1873, dans le local ordinaire, rue du Grand Séminaire, 15, vénérable Fuzier François 18^e, ordre du jour fêter le centenaire de la Respectable loge, en présence de l'illustre frère Bédarride, avocat, Chevalier de la Légion d'honneur, 32^e : sont reçues de nombreuses délégations dont notamment celles de la « Parfaite Union », orient de Marseille, la « Vérité », même orient, « la Fidèle Amitié », Suprême Conseil orient de Pertuis, FF : Chenaud Alix, Orateur, Fasonino, maître, « Les frères Réunis », de l'orient de Digne, la « Réunion des Amis Choisis », orient de Marseille, la « Parfaite Sincérité », orient de Marseille, Visiteurs du Suprême Conseil, les « Frères Unis Régénérés » appartenant au Rite Ecosais Suprême Conseil, la « Sincère Union » et les « Amis Réunis », toutes deux de l'orient d'Avignon³⁸⁶, le « Réveil du Parfait Silence », orient de Sisteron »³⁸⁷.

³⁸³ Roth François, *Alsace-Lorraine, histoire d'un pays perdu de 1870 à nos jours*, Tallandier, Paris, octobre 2016, page 83 : le point de vue des maçons de la loge Alsace-Lorraine

³⁸⁴ Hoyndorf Roland, Schneider Willy, 1870. *La perte de l'Alsace-Lorraine*, Coprur, Strasbourg, 2 mai 2000 : chapitre 1, l'exploitation de la fébrilité de la France

³⁸⁵ Amiable Louis et Colfavru, *La franc-maçonnerie en France depuis 1725*, discours prononcés le 16 juillet 1889 en séance du Congrès Maçonnerie International, Grand Orient, Paris, 1890

³⁸⁶ Devenue « Sincère Union des Vrais Amis Réunis », Suvar

Le caractère solennel donné à l'événement, et la reconnaissance qui lui est apportée par les nombreuses délégations, rappellent l'importance de la loge dans la maçonnerie provençale de l'époque, avec la venue de frères dont le déplacement ne pouvait que se réaliser sur plusieurs jours en considération des moyens de transport disponibles.

« La maçonnerie des Bouches du Rhône a voulu justifier cette vérité en rendant à la mémoire d'un fait important de son existence les honneurs pieux qui ont aussi eu le mérite de prouver qu'elle ne veut pas perdre sa place de combat dans la lutte qu'elle soutient encore contre l'intolérance et le fanatisme qui désolent notre beau pays.

Le samedi 5 et le dimanche 6 juillet 1873, la Respectable loge « AAA », à l'orient d'Aix, a célébré sa fête centenaire à laquelle toutes les loges des deux obédiences existant dans les orientes voisins se sont faits un devoir de concourir.

L'affluence de l'assistance était grande, et les Ouvriers du Progrès réunis, pour la consécration du premier siècle d'existence...

Dans son local ordinaire, sis rue du Grand-Séminaire, 15, lieu très fort, très éclairé, où règnent la paix, l'équité et la vraie fraternité...

A l'orient siège le vénérable frère Fuzier François, bourrelier, boulevard Saint Louis, 4, à Aix, possédant le grade de 18° ».

Nous avons ici l'exemple solennel d'une colonne d'harmonie vivante composée de musiciens.

« Colonne d'Harmonie : Bonnefoy Pascal, maître, Bonnel Charles, maître, Malan Ainé, maître, Tempier Justin, maître, Geoffroy, maître, Sauze, apprenti, flûte, Sigallas, maître, Contrebasse, Combes Simon, maître, Clarinette, Decome, maître³⁸⁸ ».

Le vénérable de l'atelier s'exprime :

« Allocution du vénérable Fuzier : « Au nombre des vérités morales qu'il nous importe le plus de connaître et de respecter, le principe de la solidarité fraternelle, s'impose à la réflexion de tout homme digne de comprendre la force et la beauté de notre institution.

C'est ce principe supérieur aux diverses doctrines qui ont prétendu gouverner officiellement le monde jusqu'à présent, qui préside à la solennité exceptionnelle de ce jour où nous célébrons la date centenaire de notre Respectable Atelier fondé à l'orient d'Aix.

En effet, Très Chers frères, notre réunion porte à la fois le caractère de deuil et de l'allégresse.

Nous honorons le passé et nous promettons des engagements pour l'avenir ; nous rendons hommage aux valeureux efforts de ceux à qui nous devons l'existence maçonnique nos devanciers, ouvriers dévoués et modestes qui, après avoir rempli leurs tâches conformément aux lois du devoir et de l'honneur ont bien mérité le repos de la tombe ; ils ont laissé à leurs successeurs, à leurs enfants en maçonnerie, l'inviolable héritage de nos principes ».

La communion maçonnique est visible par les réunions des rites, et par la présence d'une des grandes sœurs de la loge « AAA », jusqu'à ce jour, l'atelier « La Parfaite Sincérité ».

« ... il nous est donné de voir le concours empressé des frères des deux Rites... Sœurs du Suprême Conseil, Rite Ecossais...

Frère Saunier, vénérable de la loge la Parfaite Sincérité

Digne, frère Saunier, vous, le Maçon éprouvé, vous, le vénérable de cette loge antique, « la Parfaite Sincérité », qui compte déjà huit années de son deuxième siècle d'existence, vous

³⁸⁷ *Compte rendu de la Célébration*, Imprimerie Pust fils, Place des Prêcheurs, 10, 1873. Préface : « Les fêtes, liens de famille, font également les forces des sociétés (dans une société alors traditionnelle fondée sur le modèle de la famille, la franc-maçonnerie est aussi une affaire de famille ; de nos jours, dans une société individualiste, elle représente une démarche individuelle et les fêtes de famille y ont perdu leur importance, par reflet de l'évolution des mœurs)

³⁸⁸ Il s'agit d'une colonne d'harmonie vivante

La colonne d'harmonie est un office de la loge, tenu par un frère maître ayant grade d'officier. Celui-ci agrmente les moments qu'il estime important par un fond sonore : préalable à l'ouverture des travaux, temps de pause après la lecture d'une planche et avant les interventions des maçons, lors de la fermeture des travaux
Lors de grandes occasions, cet office est tenu par des initiés musiciens

avez compris toute l'importance de cette cérémonie, vous êtes venus apporter votre bienveillant concours à notre fête séculaire. Je suis trop ému, trop ému, car votre présence parmi nous me rappelle qu'il s'est déjà écoulé 17 ans depuis le jour où je recevrais la consécration de la Lumière maçonnique dans votre loge ; je n'ai cessé de la vénérer et de l'aimer. Vous n'êtes pas étranger à cet atelier, frère Saunier, puisque vous en êtes membre honoraire...

Grand Architecte des Mondes : Toi qui règne dans l'immensité des cieux, qui nous vois, qui nous entends, tu connais notre foi, tu sais notre culte, celui de la reconnaissance de la foi, que tu nous enseignes, Amour, Tolérance et Liberté... ».

Nous sommes peu avant le convent de 1877 et si la référence au Grand Architecte de l'Univers demeure telle que nous l'étudierons dans la partie relative à la religion, il est à noter que l'anticléricalisme est manifestement à l'ordre du jour car c'est bien l'Eglise qui est visée par les termes de fanatisme et d'intolérance.

« Ensuite le Très Cher Frère Nolane Léon (1872) avec un accompagnement mélodieux, avec sa voix, qui a charmé le nombreux auditoire, nous a fait entendre un cantique composé par ses soins et ceux du vénérable frère Fuzier pour la circonstance :

« En ce beau jour, bannissons les alarmes ;
Ne pleurons pas ceux qui depuis cent ans
Ont à leur tour ici goûté des charmes
Et sont partis emportés par le temps,
Car ils ont en un plus beau jour encore
Lorsqu'ici bas, leurs corps ils ont laissé
S'affranchissant du mal qui nous dévore
Dans l'autre monde, ils nous ont devancés

...

Mes Très Chers frères du Rite Français et du Rite Ecossais...

« Le vénérable inaugure ensuite la fête d'allégresse par l'appel de tous les vénérables survivants ; aucun ne s'est rendu à l'appel, sauf nos bons et dignes frères Guinand et Brémond. Absents sans excuse, les frères Hermitte, de Séranon, Milhaud, Delavier »³⁸⁹.

La vieille génération n'est pas présente, et fait rare, les absents sans excuse sont nommément désignés ce qui n'est nullement innocent.

« Consécration : Le Président ouvre les travaux au Grand Orient de France par un seul coup de maillet.

Le Président : frère premier surveillant, Pour quel motif sommes-nous réunis ici ?

Le frère premier surveillant : Très Illustre Maître (Le frère Brémond préside les travaux à l'invitation du frère vénérable Fuzier), Pour célébrer l'anniversaire de la centième année de l'existence de la Respectable loge AAA.

Le président : frère second surveillant, Qu'avons-nous à faire pour cela ?

Le frère second surveillant : Applaudir aux travaux du siècle écoulé et inaugurer un siècle nouveau qui commence.

... frères des Arts et l'Amitié, je ferme aujourd'hui la porte derrière le siècle écoulé et je la rouvre au siècle nouveau qui commence... A moi, mes frères par le signe et une triple batterie : Vivat ! Vivat ! Vivat ! ».

Les frères insistent très largement sur la réunion des deux rites français et écossais qui, ainsi que nous l'avons observé dans les différents historiques de l'atelier de la maçonnerie aixoise, structurent une même institution en ses deux pôles complémentaires mais souvent opposés, le Rite Ecossais fédérant les membres plus attachés à la recherche symbolique, et le Rite Français réunissant leurs frères plus attentifs à la vie dans la Cité. Ces rites observent toujours tous deux le principe de la triangulation : tout frère qui prend la parole en loge s'adresse exclusivement au vénérable maître. D'apparence simple, ce principe est utile pour conserver la sérénité des propos et partant l'ambiance et la qualité même de la tenue.

³⁸⁹ Quatre des six anciens vénérables sont absents, sans excuse, c'est beaucoup pour une fête de commémoration

L'acclamation finale est importante. Nous relevons qu'ici il s'agit en 1872 de Vivat. L'interjection solennelle et rituelle qui suit le « signe » de reconnaissance maçonnique et la « batterie », battements des mains, lors de l'ouverture et de la fermeture des travaux est significative de la manière de travailler des frères réunis.

Au Rite Français, l'acclamation est en principe : « Vivat, vivat, Semper vivat³⁹⁰ ».

Dans la version rédigée par le frère Amiable des « Arts et l'Amitié », le Rite Français a emprunté comme acclamation le ternaire révolutionnaire « Liberté, Egalité Fraternité » qu'il conserve dans l'actuel Rite Français dit Groussier.

Après 1871, quelques loges ont même utilisé la batterie « France, Alsace, Lorraine ».

Au rite écossais ancien et accepté³⁹¹ l'acclamation donne « Houzze ! Houzze ! Houzze ! »³⁹².

Divers auteurs maçonniques ont beaucoup glosé sur le sens de ce mot :

- Delaulnaye François³⁹³, dans son *Thuilleur* opte pour « Vive le Roi ! »
- Vuillaume dans son *Manuel maçonnique*³⁹⁴ (1820) se réfère à la fois au (Vivat) latin et à « l'Uzza » arabe
- Lantoine Albert y voit plus prosaïquement un synonyme du « Hourra » français
- Boucher Jules³⁹⁵ le rapproche du mot hébreu « Oza » signifiant « force », et par extension (vie) comme dans « Vivat ».

Après avoir décrit le rituel et les faits, nous nous concentrerons sur l'activité de l'atelier à l'époque de son centenaire.

PARAGRAPHE 1 : LES LUTTES SONT EXACERBÉES

Nous l'avons annoncé en préambule une loge est tournée vers la Cité, sinon quelle utilité aurait-elle ?

A. L'union des rites maçonniques vise un ennemi commun : le prêtre

L'événement marquant de l'année 1874 est l'invitation par courrier à en-tête du Souverain Chapitre de la Parfaite Sincérité et Réunion des Amis Choisis, adressée à la loge « AAA », en date du 21 décembre. Les plus hauts grades marseillais s'entendent avec leurs pairs aixois qu'ils acceptent comme réguliers, il n'en sera pas toujours ainsi. Cette reconnaissance par une haute autorité maçonnique régionale confirme le retour de l'atelier dans le concert des initiés et la place qui est la sienne.

La situation en 1877 est celle d'une année charnière : mise en place de la Troisième République, coup d'Etat avorté au sein de l'atelier et fermeture de la loge par arrêté préfectoral³⁹⁶.

La crise institutionnelle du 16 mai 1877 oppose le président de la République, le Maréchal Patrice de Mac Mahon, monarchiste, à la Chambre des députés élue en 1876, à la majorité républicaine, et à l'une de ses grandes figures, Léon Gambetta³⁹⁷.

³⁹⁰ Mollier Pierre, *Le régulateur du Maçon 1785-1801 : la fixation des grades symboliques du Rite Français, histoire et documents*, A l'orient, Paris, 2004 : sur les grades, recherche historique

³⁹¹ Bongard Roger, *Manuel maçonnique du Rite Ecossais Ancien et Accepté*, Dervy, Paris, 1979, page 134 déclaration de principes

³⁹² Guide des maçons écossais, ou, Cahiers des trois grades symboliques du rit ancien et accepté : Vénérable. A Edimbourg

³⁹³ Delaulnaye François, *Thuilleur de l'Ecossisme, Edition critique avec présentation et documents inédits*, Dervy, Paris, novembre 2007 : houzze

³⁹⁴ Editions de l'Edifice, réédition de documents anciens, *Le Tuilleur de Vuillaume*

³⁹⁵ Boucher Jules, *La Symbolique maçonnique*, Dervy, Paris, 2003, page 111, 7. la circulation dans le temple

³⁹⁶ S'y ajoutera un convent révolutionnaire dans l'obédience

Face à une interprétation orléaniste des lois constitutionnelles de la Troisième République, qui suppose un rôle actif du chef de l'Etat, Gambetta dans son discours de Lille du 15 août 1877 expose sobrement la position du président de la République : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre ».

A Aix-en-Provence, Alexandre Labadié³⁹⁸ est réélu député. Le 18 mai 1877, il fait partie des 363 parlementaires qui votent la motion de censure contre le duc de Broglie. Après la dissolution du parlement par Mac Mahon les nouvelles élections sont une victoire pour la gauche et il retrouve son siège, démentant encore une fois cette légende tenace de la ville réactionnaire alors qu'elle est mouvante.

Le frère Fuzier écrit de Marseille et fournit des renseignements sur la loge le 30 août 1877 :

« La loge AAA que j'ai dirigé et présidé pendant 6 années s'est bientôt ressentie de mon absence, les divisions les personnalités et les déceptions de toutes sortes ont amené une inertie complète parmi les membres. Un groupe de bons et fidèles frères ne veulent pas laisser sombrer cette loge, ils sont venus me demander mes conseils devant la triste fatale situation que leur faisait le vénérable Nolane car il avait donné sa démission. Et cette démission avait entraînée celle des 2^e et 3^e lumières de la loge. Et tous ces frères n'avaient qu'un but entraîner la loge dans le local d'une loge écossaise à Aix. Le vénérable s'en serait garanti le blanc, la convention existant, il n'en manquait plus que l'exécution, mais pour cela il fallait trouver une majorité dans l'atelier. Cette majorité a été contre leur projet. Cette majorité veut rester attachée au Grand Orient. Cette majorité ne veut à aucun prix traiter de près ou de loin avec la loge du Suprême Conseil le Maillet Ecossais d'Aix. Elle a trop de bonnes raisons pour cela. Je n'ai pu refuser mes lumières et mes conseils à ces frères. Nous nous réunissons en tenue extraordinaire sous la présidence du frère Maunier grand expert et doyen d'âge de la loge. Et à l'unanimité je suis été élu délégué pour représenter la loge à l'assemblée du Grand Orient de France. Cet honneur je ne l'ai ni choisi, ni sollicité, j'accomplirai donc ma tâche aussi noblement qu'elle m'a été imposée ».

Alors même que la République triomphe enfin, une tentative sérieuse est menée au sein de l'atelier pour l'amener vers le camp conservateur représenté par le « Maillet Ecossais » et le rite du même nom.

La délégation de pouvoirs pour représentation à l'Assemblée Générale, orient d'Aix-en-Provence, 28 août 1877 précise :

« Nous avons la faveur de vous adresser, d'autre part, l'extrait du procès-verbal de notre séance en date du 26 août 1877 portant nomination du frère Fuzier François comme délégué de notre Respectable loge à la prochaine Assemblée générale du Grand Orient de France, et nous vous prions de reconnaître et d'accueillir ce frère en ladite qualité. », Le vénérable d'office frère Maunier 18^e, le 1^{er} surveillant d'office Cairety, le 2^e surveillant d'office Jourdan, le garde des sceaux Geneste ».

Cette sévère mais nécessaire reprise en mains est confirmée par l'extrait du livre d'architecture de la Respectable loge « Les Arts et l'Amitié », orient d'Aix-en-Provence en date du 26 août 1877 :

« La loge reconnaissant l'impossibilité où se trouve son vénérable le T.: C.: F.: Nolane, démissionnaire de pouvoir assister aux séances de l'assemblée générale du Grand Orient de France pendant la session de 5877 a nommé dans sa tenue spéciale du 26 août 1877, le T.: C.: F.: Fuzier François, ex vénérable délégué de la loge, à l'effet de suppléer à l'absence de son Président titulaire », signé vénérable Maunier 18^e, 1^{er} surveillant d'office Tempier Justin, 2^e surveillant d'office Malan Jean-Baptiste, orateur Colichon, garde des sceaux Geneste ».

Le frère Fuzier François écrira de Marseille au Grand Orient, de Marseille le 5 septembre 1877 :

³⁹⁷ A notre sens Gambetta a fortement influencé la maçonnerie, l'inverse est beaucoup plus discutable

³⁹⁸ Labadié Alexandre, né le 12 avril 1814 à Lézignan-Corbières, décédé le 2 janvier 1892 à Marseille

« Je viens de recevoir par l'entreprise du frère Maunier vénérable de la loge AAA d'Aix que nous avons élevé à ces fonctions dans notre tenue du 31 août les pouvoirs de délégué au convent de l'assemblée générale du Grand Orient de France. J'ai également les métaux nécessaires pour régulariser la situation de la loge, ainsi que le tableau de ses membres. Je ne pourrai être rendu à Paris que pour la 2^e séance du mardi. Nous avons lu sur quelques journaux que le convent pourrait par les circonstances exceptionnelles que nous traversons se trouver ajourné. S'il en était ainsi soyez assez bon de m'en prévenir directement immédiatement. La ville de Marseille se trouve dans une consternation indescriptible par suite de la dépêche de la perte éminente de l'homme d'état Monsieur Thiers »³⁹⁹.

C'est donc le frère François Fuzier et non le conservateur Nolane qui aurait dû représenter l'atelier lors du fameux convent de 1877 dont il sera question en la partie consacrée aux religions. Si le sens de l'assemblée générale du Grand Orient n'est pas modifié par le vote d'un délégué, celui-ci aurait participé à l'évolution doctrinale la plus importante de la maçonnerie depuis la Révolution : l'abandon de la référence obligatoire à la notion de Grand Architecte de l'Univers.

La loge sera pourtant absente de ce convent historique tel qu'il ressort du courrier du 7 septembre 1877 à l'en-tête « Arts et Amitié » « Liberté, Fraternité, Tolérance » :

« Je m'empresse de vous informer que par un arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône la Respectable loge AAA vient d'être privée de son droit de réunion. Des considérations de l'arrêté portent que nous nous occupions de propagande politique ; lorsqu'il n'existe réellement aucun motif capable de le démontrer. Plusieurs membres de notre atelier ont démissionné voyant le manque d'assiduité à maintes tenues, n'ayant pu avoir lieu faute d'ouvriers pour ouvrir les travaux. C'est par conséquent un prétexte pris idéalement que l'autorité nous impose le rigoureux devoir de suspendre nos loges travaux après en avoir référé avec des frères très anciens ».

Cet arrêté surprend visiblement l'atelier qui s'adresse à l'obédience le 9 septembre 1877. A l'annonce de la fermeture de la loge, doit-elle se faire représenter au convent ? Un télégramme de Fuzier Bourrellet aux tramways confirme la « loge fermée par arrêté préfectoral ». Cette interruption ne sera que de courte durée car l'atelier sera réveillé par lettre du 26 décembre 1877.

Si d'une part, l'activité maçonnique est importante, nous pourrions observer d'autre part, que celle de ses adversaires ne l'est pas moins.

B. L'âge d'or de l'antimaçonnerie⁴⁰⁰

Pourquoi l'antimaçonnerie ?

Le Grand Orient est une sentinelle de la République, depuis que celle-ci a été proclamée le 4 septembre 1870 il n'a en effet cessé de s'identifier de plus en plus fortement à elle. Ce qui entraînera l'ascension parallèle de l'antimaçonnerie.

L'antimaçonnerie fait partie intégrante de toutes les exclusions et doit donc être envisagé dans une vision plus large, celle de la méfiance, voire de la haine de l'autre.

La maçonnerie et l'antimaçonnerie sont apparus simultanément en France. Au XVIII^e siècle les trois principales critiques sont celles des gazettes, la presse, qui déjà réclamait la transparence générale ; du pouvoir : le secret des loges ne pouvait que dissimuler de funestes

³⁹⁹ Guiral Pierre, *Adolphe Thiers*, Fayard, Paris, 20 novembre 1986 : un demi-siècle de vie politique d'un Aixois

⁴⁰⁰ Dans le cadre du cycle de conférences publiques, *Trois siècles d'antimaçonnerie*, Antimaçonnerie, Refus de l'autre, La République en Danger !, 31 janvier 2015, Palais des Papes, Salle du Conclave, en présence de Monsieur Patrice Prat, député du Gard, de Madame Cécile Helle, Maire d'Avignon, de Daniel Keller, Grand Maître du Grand Orient de France

assemblées pour le cardinal de Fleury⁴⁰¹ qui mène une politique de fermeture des ateliers dès 1737⁴⁰² ; de l'Église catholique enfin qui est contre la religion de la tolérance prônée par les francs-maçons, ce qui motivera les premières bulles papales. De plus, le rite lui est réservé et ne saurait être pratiqué dans d'autres lieux que ceux consacrés par ses soins, a fortiori lorsqu'il s'agit de textes à forte connotation chrétienne. Voilà posés les trois piliers de l'anti-maçonnisme qui malgré leurs mutations ne changeront pas de nature.

La Révolution française offre une dimension politique nouvelle⁴⁰³. Selon la pensée réactionnaire cette modification brutale de l'ordre ancien, et donc nécessairement néfaste, ne peut être intervenue que du fait d'un complot et non pas en raison d'un contexte politique, économique et social tel qu'il fût pourtant le cas. Selon l'abbé Lefranc⁴⁰⁴ qui vécut la période révolutionnaire qui lui coutât la vie : « Une conduite si analogue à celle des francs-maçons, et si conforme à leurs principes, annonce évidemment qu'ils n'ont pour but que de détruire la religion chrétienne ; que l'assemblée nationale les appuie de toute son autorité pour y réussir, et pour substituer, à la place, une religion emblématique, qui réunit toutes les sectes, et qui se propose ainsi d'assujettir l'univers entier au système qu'elle professe »⁴⁰⁵. S'y ajoute dans le même esprit contre-révolutionnaire l'ouvrage : « Le Tombeau de Jacques de Molay⁴⁰⁶, ou Histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, templiers, francs-maçons, illuminés⁴⁰⁷ » de Charles Louis Cadet de Gassicourt⁴⁰⁸. Cette mystification reliant les francs-maçons modernes spéculatifs aux templiers du XIV^e siècle aura du succès jusqu'à nos jours, et fait curieux, elle ne se limitera nullement aux adversaires de la maçonnerie. Ainsi, Bernard-Raymond Fabre-Palaprat devient en 1804 grand maître de la loge maçonnique des « Chevaliers de la Croix » à Paris, affiliée au Grand Orient de France. Il se revendique comme le successeur de Jacques de Molay et fabrique un faux manuscrit latin daté de 1324, la « Carta Transmissionis⁴⁰⁹ » qui porte les signatures des grands maîtres depuis la chute de l'ordre. Ce mouvement « néo-templier » est le précurseur de plusieurs sectes ou groupes ésotériques qui continuent à éclore. Enfin, vint Barruel⁴¹⁰ dont les travaux consistent à montrer que la Révolution française n'a pas été un mouvement de révoltes spontanées du peuple, mais un processus organisé dans des loges afin de permettre à la bourgeoisie libérale de s'emparer du pouvoir. Il est fondateur du conspirationnisme, théorie du complot. Du point de vue des observateurs en sciences sociales, celle-ci tend à se soustraire à la réfutation. En effet, toute démonstration destinée à prouver qu'aucun complot n'est à l'œuvre sera interprétée comme une nouvelle tentative de tromper du complotiste. Toute l'histoire politique et intellectuelle du XIX^e siècle, rappelons-le, est configurée par l'opposition entre partisans et opposants à la

⁴⁰¹ Fleury André Hercule de, né le 22 juin 1653 à Lodève, décédé le 29 janvier 1743 à Issy-les-Moulineaux. Ecclésiastique et homme d'État, principal ministre de Louis XV de 1726 à 1743

⁴⁰² Chaussinand-Nogaret Guy, *Le Cardinal de Fleury : Le Richelieu de Louis XV*, Payot, Paris, 21 septembre 2002, politique antimaçonnique

⁴⁰³ Chaussinand-Nogaret Guy, *Mirabeau*, Seuil, Paris, 1982, 6. La Campagne en Provence, page 117 ; Mirabeau connaissait la maçonnerie de l'intérieur même si aucune trace d'initiation n'a été retrouvée

⁴⁰⁴ Lefranc Jacques-François, né le 30 mars 1739 à Vire, décédé le 2 septembre 1792 à Paris

⁴⁰⁵ Lefranc Jacques-François Abbé, *Le voile levé pour les curieux ou Histoire de la franc-maçonnerie des origines à nos jours* ; Paris 1792, réédition Duvivier et Fils Libraires, Liège 1826 : auteur massacré au couvent des Carmes

⁴⁰⁶ Molay Jacques de, né entre 1244 et 1249, décédé le 18 mars 1314, fut le 23^e et dernier grand maître de l'ordre des templiers

⁴⁰⁷ Gassicourt Charles Louis Cadet de, *Le Tombeau de Jacques de Molay, ou Histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, templiers, francs-maçons, illuminés*, Chez Desenne, Paris, 1797, page 64 : « Le serment des francs-maçons représente les anciens vœux du récipiendaire dans l'ordre des Templiers »

⁴⁰⁸ Gassicourt Charles Louis Cadet de, né le 23 janvier 1769 à Paris, décédé le 21 novembre 1821 à Paris. Pharmacien, écrivain et goguettier (pratique festive)

⁴⁰⁹ Ou charte Larmenius du nom du premier successeur supposé de Molay

⁴¹⁰ Barruel Augustin, né le 2 octobre 1741 à Villeneuve-de-Berg, décédé le 5 octobre 1820 à Paris. Prêtre jésuite, essayiste polémiste catholique

Révolution française. Rares furent ceux qui essayèrent de concilier⁴¹¹. « Mais l'unanimité est presque toujours la marque de la servitude », selon Charles de Remuzat. Nous devons encore souligner que Barruel ajouta à l'antimaçonnerie un élément nouveau qui lui est devenu presque indissociable : l'antisémitisme. Le 20 août 1806, Barruel rapportât des propos provenant d'un capitaine italien, Jean Baptiste Simonini, dans laquelle ce dernier évoque un témoignage personnel, la thèse de la judéo-maçonnerie, qui lui permet d'affirmer que la maçonnerie est sous la direction du judaïsme. Barruel envoie la lettre au pape Pie VII, qui lui répond par son secrétaire, puis au roi Louis XVIII. Ces correspondances ont été publiées pour la première fois en 1882, dans le journal « la Civiltà Cattolica » revue catholique italienne de la compagnie de Jésus⁴¹². Nous pouvons encore citer comme objet d'attaques le franc-maçon actif Adolphe Crémieux⁴¹³, En 1871, la nationalité française est donnée aux juifs d'Algérie suite aux décrets éponymes^{xvii}. Et, Adolphe Crémieux est à la fois juif⁴¹⁴ et franc-maçon, d'où la dénonciation du « complot judéo-maçonnique ».

Nous l'avons souligné le lien entre République et maçonnerie aussi réel qu'il soit ne coulait pas de source⁴¹⁵. Néanmoins l'identification de la troisième République avec les frères sera immédiate, en tout cas pour les antiparlementaires. Dès lors l'antimaçonnerie devient un moyen d'attaquer la « Gueuse ». Parallèlement le concile de Vatican I, qui sera développé dans la partie de l'étude des liens entre maçonnerie et religions, constitue manifestement un raidissement ce qui ne pouvait avoir comme conséquence qu'une fermeture et une condamnation encore plus ferme envers les francs-maçons. L'antisémitisme et l'antimaçonnerie coagulent dans la théorie du complot. Les ouvrages de Léo Taxil⁴¹⁶ feront fureur. L'auteur est à l'origine d'une mystification célèbre et de grande ampleur contre la maçonnerie l'accusant de satanisme. Il fabriquera de fausses preuves et enverra une correspondance délatrice au pape. Ces manipulations de l'opinion et particulièrement des catholiques commencèrent en 1885 et prirent fin en 1897 avec ses aveux publics⁴¹⁷. Il serait pourtant naïf de croire que l'énormité des mensonges, puis leur déni par l'auteur lui-même aient suffi. Ce que l'opinion publique avait envie d'entendre, elle le conserva⁴¹⁸. Le mythe du complot est en marche selon une procédure précise toujours répétée. Un fait est isolé, sorti de son contexte puis surexploité tendant à démontrer une vision simple de l'histoire qui n'est que

⁴¹¹ Royer-Collard Pierre-Paul, né le 21 juin 1763 à Sompuis, décédé le 4 septembre 1845 à Chateaufort. Homme politique libéral et philosophe. Il est nommé président de la Chambre des députés le 25 février 1828. À ce titre, c'est lui qui, le 18 mars 1830, présente l'adresse des 221 la défiance de la majorité libérale de la Chambre, à Charles X, prélude à la Révolution de juillet 1830

⁴¹² Lemaire Jacques et Goldschläger Alain, *Le Complot judéo-maçonnique*, Éditions Labor et Éditions Espace de libertés, Bruxelles, J'écris ton nom, 2005, page 17 : « plus aucune certitude n'existe, si ce n'est l'évidence du complot lui-même »

⁴¹³ Crémieux Adolphe, né le 30 avril 1796 à Nîmes, décédé le 10 février 1880 à Paris. Avocat, homme politique Ami de l'abbé Grégoire dont il prononça l'éloge funèbre. Initié à la loge « Bienfait anonyme », orient de Nîmes, 1818. Il travaille à l'harmonisation du Rite Ecossais Ancien et Accepté, la déclaration de l'Assemblée de Lausanne en 1875 proclame l'existence d'un principe créateur

⁴¹⁴ Stora Benjamin, *Les Trois Exils – Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 2006 et *politique*, Rivages, Paris, 17 mars 2004

⁴¹⁵ Hivert-Messeca Yves, *La franc-maçonnerie sous l'Empire : un âge d'or ?*, avec Pierre Mollier et Pierre-François Pinaud, Dervy, Paris, 29 mars 2007, sur la maçonnerie « appareil idéologique d'Etat »

⁴¹⁶ Jogand-Pagès Marie Joseph Gabriel Antoine, dit Léo Taxil, né le 21 mars 1854 à Marseille, décédé le 31 mars 1907 à Sceaux. Écrivain anticlérical et antimaçon

Taxil Léo, *Les frères trois points*, Letouzey, Paris, 1886, catéchisme de l'apprenti, page 408, tome 1 ; tome 3, tripotages politiques de la maçonnerie, page 427

⁴¹⁷ La survivance des mensonges à leur auteur est une préfiguration du « faux patriotique », notion créée par Charles Maurras qui précédera le faux patriote

⁴¹⁸ Bacon Francis, « Audaciter calomniare semper aliquid haeret », in *De dignitate et augmentis scientiarum*, VIII, 2 : « Calomniez audacieusement, il en restera toujours quelque chose »

la conséquence des agissements de forces occultes⁴¹⁹. Il s'agit d'un refuge face à la complexité du monde réel. L'idée de l'antifrance est en cours de formation, miroir reflétant les vrais patriotes, face à ceux qui par nature ne peuvent prétendre à ce statut : juifs, métèques, protestants et francs-maçons. Plus tard viendra le temps du passage de la détestation à la destruction par les totalitarismes, dont « l'Etat français », étape finale d'un processus dont les ingrédients sont mis en place au début de la Troisième République. L'histoire n'était pas inéluctable mais les acteurs étaient déjà présents. En 1943 sur 50 pays d'Europe cinq toléraient encore la maçonnerie : Islande, Irlande, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Le phénomène de l'antimaçonnerie a encore de beaux jours devant lui⁴²⁰ et les francs-maçons sont en effet du côté de la liberté⁴²¹. Selon les auteurs les plus imaginatifs de la théorie du complot nous relèverons la « loge du Vatican » qui serait à l'origine du concile de Vatican II⁴²², et l'amalgame avec la loge P2⁴²³. Or l'universalité revendiquée des francs-maçons est inconciliable avec la haine de l'autre qui se repaît des mystifications.

Parallèlement, indifférent à cet environnement hostile, la loge et les frères en général poursuivent leurs travaux et actions dans un contexte qui évolue fortement.

PARAGRAPHE 2 : LA VIE FRATERNELLE QUOTIDIENNE, SPLENDEURS ET MISERES DE FIN DE SIECLE

En ce siècle finissant, la loge continue ses travaux dans l'air du temps.

A. Les années 1880

La France colonise l'Indochine, Ferry, Gambetta et Renan sont les hommes de la décennie, deux initiés et un dernier mis à l'honneur par la maçonnerie puisqu'une loge porte son nom.

Lors de la tenue du 8 juin 1879 sont élus vénérable Pust Barthélémy (1872), 1^{er} surveillant Goirand Mathieu (1872), 2^e surveillant Tempier Jean-Baptiste (1866), orateur Granon Eugène (1877). Après les troubles ayant nécessité le retour du frère Fuzier, l'activité de l'atelier semble revenue à un rythme normal et aucune interruption ne vient perturber cet ordre retrouvé jusqu'à la déflagration de 1895. La continuité s'exprime également à la tenue du 29 décembre 1881, Maunier vénérable d'office préside les travaux en sa qualité de doyen, et les frères procèdent à l'élection de Pust Barthélémy (1872) en qualité de vénérable par seize voix. La loge est de taille moyenne par son nombre de membres et ses effectifs s'accroissent lentement mais sûrement. Durant la tenue du 28 juin 1882 sont mis en ballotage les profanes

⁴¹⁹ Rossi Robert, Léo Taxil : [1854-1917] : *du journalisme anticlérical à la mystification transcendante*, sous la direction d'Isabelle Renaudel, Aix-Marseille, soutenue le 25 novembre 2014 ; décrivant le canular du personnage comme le fruit d'un antagonisme entre clercs et anticléricaux et le reflet d'un temps de partisans : sur l'antimaçonnerie fondé sur le mystère maçonnique irrationnel (dont le pendant interne à l'institution est l'ésotérisme)

⁴²⁰ Pragman Jiri, *L'antimaçonnerie*, édition Telelivre, Paris, 19 juin 2014 : sur la naissance concomitante de la maçonnerie et de l'antimaçonnerie

⁴²¹ Attentat à l'encontre du journal « Charlie Hebdo », 7 janvier 2015. Bernard Maris, 68 ans, économiste, écrivain et journaliste, membre de la loge « Roger Leray » depuis 2008

⁴²² Lefebvre Marcel, né le 29 novembre 1905 à Tourcoing, décédé le 25 mars 1991 à Martigny. Homme d'église. Archevêque catholique de Dakar et délégué apostolique pour l'Afrique française. Evêque de Tulle en 1962, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit. Figure de l'opposition au concile de Vatican II. Fonde en 1970 la « Fraternité Saint-Pie-X ». Excommunié « *latæ sententiæ* » pour avoir sacré quatre évêques traditionalistes sans l'aval de Rome en 1988

⁴²³ Propaganda Due ou P2 était une loge maçonnique dépendant du Grand Orient d'Italie de 1945 à 1976 Puis une loge pseudo-maçonnique (également qualifiée de loge « noire » ou loge « clandestine ») à l'existence illégale, au regard de la constitution italienne interdisant les loges secrètes et l'appartenance de représentants de l'Etat à des organisations secrètes, de 1976 à 1981

Garcin Paul (1882), pharmacien à l'hôpital, Raymond Jean-Paul, pharmacien interne (1882), Gallifet de Guilleman Pierre (1882) qui tous obtiendront un même résultat de 12 boules blanches sur 12 votants. Un ancien réintègre la loge lors de la tenue du 31 juillet 1882, puisque le frère Larochette Victor (1864) revient, ce qui est un signe de bonne santé et de sérénité pour un atelier à nouveau séduisant pour un frère qui s'était éloigné de l'orient.

A la même époque la loge entame sa solitude souveraine pour près d'un siècle. Le « Maillet Ecossais » adresse en effet une planche dans laquelle il est question de sa mise en sommeil. Par ailleurs les frères de cet atelier demandent le règlement des comptes avec « AAA ». Le rite écossais ne sera plus pratiqué, hors les hauts grades, avant longtemps à l'orient d'Aix-en-Provence désormais consacré au rite français jugé moins conservateur par les francs-maçons du temps. Nous disposons d'un compte rendu du convent et d'une étude de la question de la réunion de tous les rites sous la même obédience. Le projet n'a pu aboutir, il aurait pu signifier une plus grande proximité de tous les francs-maçons de France mais au prix d'une perte de diversité et donc au final d'un appauvrissement. Il est à noter qu'aujourd'hui l'obédience est propriétaire de toutes les patentes, c'est-à-dire des droits d'auteurs de tous les rites maçonniques pratiqués.

Lors de la tenue du 10 octobre 1882, la loge présente un projet de constitution pour le Grand Orient de France :

- « Article 1 : la franc-maçonnerie institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive a pour objet l'exercice de la bienfaisance, la recherche de la vérité et l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts
- La devise est : Liberté, Egalité, Fraternité⁴²⁴
- Article 2 : dans la sphère élevée où se place la franc-maçonnerie n'exclut personne pour ses croyances, elle respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres mais elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion religieuse ou politique⁴²⁵.
- Elle rappelle à tous ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs comme maçon et comme citoyens et de respecter les lois du pays qu'ils habitent⁴²⁶.
- Article 3 : Le franc-maçon considérant l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité ».

La tenue du lundi 5 février 1883 est consacrée aux profanes présentés à l'initiation :

- Bouës dit Fournier, Henri, (1883) artiste dramatique, né à Marseille le 5 février 1855, demeurant à Aix-en-Provence rue Lapepède
- Mazel Henri (1883), artiste lyrique, né à Lardenne banlieue de Toulouse Haute Garonne, le 17 août 1856, demeurant à Aix-en-Provence, rue Emeric David 29

Par ailleurs se tient un événement rare, les travaux sont suspendus pour reprendre en tenue judiciaire pour procéder à l'examen du frère Cairelly Joseph. Le frère Ravel Amable (1866), Défenseur, entreprend la défense de l'accusé. Il prononce des paroles peu maçonniques qui soulèvent l'indignation des frères présents. Sur l'invitation du vénérable le frère Ravel retire ses propos blessants. Il est procédé au vote après que les frères (ayant participé au procès) aient couvert le temple.

1^{re} question : l'accusé est-il coupable ?

Votants 26, Oui 19, Non 6, Blancs 1.

Nous ne connaissons hélas ni l'objet de l'accusation, ni la sanction. En revanche, une telle démarche de la loge est exceptionnelle, selon les canons de la justice maçonnique, il s'agit d'un procès interne à l'atelier qui est souverain pour apprécier le conflit l'opposant à l'un de

⁴²⁴ Formule qui paraît plus élégante

⁴²⁵ Ce qui a été jugé inutile ou restrictif a disparu pour laisser à la phrase l'ampleur de la généralité désirable

⁴²⁶ Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César, ce qui est à César ; tolérance religieuse et soumission au pouvoir civil

ses membres. La procédure mise en œuvre, puis la sanction entreprise, sont communiquées au Grand Orient qui en vérifiera a posteriori la régularité. La dénomination actuelle est celle du Conseil de Famille, auquel est adjoind si besoin un second degré, d'appel, le Jury Fraternel Régional, outre une juridiction de cassation la Chambre Suprême de Justice Maçonnique.

Des années 1885 à 1890 ne nous sont parvenues que peu de références directes de l'atelier, hors les tableaux de loges qui constituent toujours en soi une importante source d'informations. La bibliothèque des « Arts et l'Amitié » continue en revanche à s'étoffer avec notamment « Le Monde maçonnique », numéro 9, mars 1885⁴²⁷, « La Franc-maçonnerie et le spiritualisme » qui semble d'inspiration voltairienne, le spiritualisme est ici entendu comme antireligieux car partiellement anticatholique⁴²⁸; « Les missions du marquis de Saint Yves »⁴²⁹; « La synarchie »⁴³⁰; avril 1885 : « Le culte de la forme ». L'attrait des frères des « Arts et l'Amitié » pour la synarchie, confirmé par ailleurs, par d'autres ouvrages postérieurs conservés en la bibliothèque est ambivalent. Il peut d'une part constituer le reflet d'un penchant vers l'occultisme, marqué à l'époque et péché véniel quoique aux fruits vénéneux⁴³¹, tendance marginale face à un scientisme majoritaire notamment au sein des loges et dont il est peut-être le pendant, l'évasion nécessaire, l'échappée cabalistique dans une pensée qui ne peut et ne doit pas être fondée seulement sur la raison. Il peut, d'autre part et plus justement, être révélateur de ce qu'est la synarchie, confirmer cette foi absolue en la science qui fit rêver certains de confier la politique, les affaires publiques aux techniciens qui deviendront donc technocrates. Il s'est avéré avec le recul que c'est la seconde option qui était finalement la plus dangereuse et que le doux onirisme des premiers n'a jamais amené les dérives inhumaines de la technique appliquée au domaine politique et que le XX^e siècle illustrera si bien. En fait, l'intérêt des frères pour la synarchie est vraisemblablement justifié par ces deux acceptions ésotérique et sociale. La première préservant peut-être des dérives de la deuxième : l'attachement viscéral à la liberté individuelle a protégé les successeurs des frères de l'année 1885 de succomber aux mirages d'une société organisée, sans défaut qu'elle soit « Gemeinschaft »⁴³² ou « homo sovieticus »⁴³³. Ces tendances complémentaires ont toujours été et sont toujours présentes en loges entre assemblées de doux rêveurs et passionnés de politique.

B. Les années 1890 interrompues

En 1890 a lieu un nouveau réveil de l'atelier.

L'année 1890 : c'est le 24 septembre 1890 que la Respectable loge « AAA », orient d'Aix-en-Provence reçoit confirmation de l'obédience :

⁴²⁷ Le Monde Maçonnique, Revue des loges de tous les rites, 1858-1885, Louis Ulbach, proche de Jules Simon, François Favre

⁴²⁸ Espinas Alfred Victor, *Descartes et la morale*, éditions Bossard, Paris, 1925, 204 pages, page 18 formation des défenseurs de la religion

⁴²⁹ Joseph Alexandre Saint-Yves d'Alveydre, né le 26 mars 1842 à Paris et mort le 5 février 1909 à Pau, poète et écrivain français, fondateur de la synarchie

⁴³⁰ Loi qui, étant celle de l'organisation normale des Sociétés, est du même coup la loi de l'Histoire

⁴³¹ Kreis Emmanuel, « *Quit us dues ?* » *Antijudéo-maçonnisme et occultisme en France sous la Troisième République*, sous la direction de Jean-Pierre Brach, Ecole Pratique des Hautes Etudes Paris, 2011 : Henri-Roger Gougenot dénonce la collusion juive et maçonne dont l'objectif est la destruction de la chrétienté, s'il ne fait pas montre d'originalité sur le thème, il attaque cet amalgame prétendu sous l'angle de la magie de l'occultisme et de l'ésotérisme, lequel, il n'y a pas de fumée sans feu, a en effet la faveur de coterie maçonniques absconses « Qui est comme Dieu ? » est la mention portée sur le bouclier de Saint Michel terrassant le dragon ; elle constitue la traduction littérale du prénom hébreu מִיכָאֵל

⁴³² Gemeinschaft und Gesellschaft, Ferdinand Tönnies, 1887. Gemeinschaft signifiant communauté privilégiant la prépondérance du tout. Gesellschaft signifiant société qui représente une association d'individus

⁴³³ Expression critique décrivant l'homme nouveau soviétique que devait créer le système en vigueur en URSS

« Très Chers frères, nous avons la faveur de vous faire connaître que dans sa séance du 9 septembre le Conseil de l'Ordre a, sur la demande que vous en avez faite, conformément aux dispositions de l'article 196 du Règlement général déclaré régulière la Respectable loge « AAA », à l'orient d'Aix. Vous recevrez dès à présent et régulièrement la correspondance du Grand Orient et votre Respectable loge sera inscrite de nouveau au livre d'or des ateliers de la Fédération ».

La vie régulière de l'atelier poursuit son cours et une réponse favorable du Grand Orient est donnée le 28 septembre 1890 à une demande de vérification quant aux profanes :

- Teissere Paul, Secrétaire de la Faculté des Lettres
- Tallent Gustave (1891), Professeur à l'Ecole normale
- Bovesz Gabriel, Conseiller général des Bouches du Rhône
- Estienne Auguste, Commandant
- Falere Victor, Avocat général à la Cour d'Appel ; qui ne figurent pas au livre des refusés

Il s'agit de recrutement de lettrés, notables et hommes d'influence. Parallèlement survient la démission du frère Carponan en date du 1^{er} octobre 1890. La loge est en pleine expansion rapide, précipitée⁴³⁴ ?, puisque une nouvelle réponse favorable de l'obédience est reçue le 6 octobre 1890 quant à une demande de vérification des profanes :

- Beaulaud Germain, professeur au Lycée à Aix, né le 10 octobre 1857 à Brouet Alais Gard
- Golfier Jean-Philippe, Théophile, professeur à l'Ecole normale d'Instituteurs, né à Saint-Romain Puy-de-Dôme, le 17 juillet 1865
- Remudet, Jean, Jacques, imprimeur à Aix, né dans cette ville le 12 septembre 1855

Suivra encore une réponse favorable le 7 octobre 1890 :

- Fabre Albert, chef d'institution, licencié ès sciences, né le 17 août 1864 à Gauges Hérault
- Clavery Barnard, maître tailleur, né le 20 août 1844 à Seignosse Landes, qui ne figurent pas non plus au livre des refusés

Une autre le 18 octobre 1890 :

- Bayol Léopold, menuisier, né le 17 juillet 1841 à Aix qui ne figure pas au livre des refusés

Une dernière le 22 octobre 1890 :

- Tetchene Pierre, commissaire central à Aix, né le 8 février 1844 à Campagne Ariège
- Fuveley Charles, Avocat général à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, né le 21 septembre 1853 à Edimbourg Ecosse

L'année 1890 voit donc l'initiation de treize profanes, alors même qu'un seul départ est à déplorer du fait d'une démission d'un frère dont la seule mention connue survient à cette occasion. Les effectifs de l'atelier s'accroissent donc en solde net de douze membres, ce qui est exceptionnel. Au sein de ce recrutement nous pouvons distinguer quatre enseignants, un militaire, un policier, deux juristes, trois artisans ou commerçants, un élu, un chef d'institution. C'est alors le frère Barthélemy Pust qui est élu en qualité de vénérable tel que régulièrement accusé par le Grand Orient le 22 octobre. Le 11 novembre suivant l'obédience autorise l'atelier à conférer le compagnonnage et la maîtrise le même jour aux frères Rimbaud et Dufort qui recevront leurs diplômes le 12 décembre 1890. A la fin du XIX^e siècle est encore en œuvre cette coutume première de la maçonnerie de n'accorder qu'une importance minimale ou nulle au grade de compagnon, seuls ceux d'apprentis ou de maîtres ayant une

⁴³⁴ Pozarnik Alain, *Les Francs-Maçons, architectes de l'avenir : sur la voie du XXI^e siècle*, Dervy, Paris, 29 octobre 1999 : de la maîtrise à la perfection

réelle signification. Cela pouvant d'ailleurs paraître curieux pour une institution revendiquant une proximité avec le compagnonnage.

La cérémonie d'inauguration du temple est fixée à la date du 15 février 1891. L'obédience dans sa séance du 9 février 1891 a désigné le frère Pasquier⁴³⁵ pour la présider assisté des frères Dequaire et Vachier. Le Grand Orient indique aussi le 20 février 1891 que le frère Vachier, membre du Conseil de l'Ordre a été désigné pour inspecter l'atelier. Si la réouverture non seulement des travaux mais encore dans de nouveaux locaux est permise, il importe néanmoins de passer sous les fourches caudines de l'obédience qui, l'avenir le confirmera hélas, n'avait pas tout-à-fait tort. Des renseignements sont fournis au Grand Orient de France le 6 mars 1891. Le temple est sis rue des Champs⁴³⁶, proche du Collège Mignet entre les actuelles rues Roux Alpheran et boulevard du Roi René dans le quartier Mazarin. Le lieu est :

« Indépendant de tout établissement public, l'appropriation en est convenable et les travaux y sont suffisamment à couvert, les locaux sont la propriété de la Ville, loyer de 100 francs pour la première période triennale, 200 francs pour la second, 300 francs pour la troisième, aucun cercle n'y est affilié ».

Des états des lieux relevés dans les archives, nous pouvons lire que le matériel est complet, en bon état et appartient à l'atelier, l'architecte, gardien responsable du mobilier a un registre contenant l'inventaire exact de ce mobilier et de tous les objets appartenant à la loge, seul le vénérable a un cordon conforme.

Que l'atelier a un registre matricule contenant par ordre d'admission les frères qu'il a initiés, réintégrés, affiliés ou régularisés avec mention des augmentations de salaires, des démissions, des radiations, des exclusions et des décès, registre tenu depuis le réveil de la loge le 9 septembre 1890.

Qu'il existe un registre des archives sur lequel les pièces sont inscrites par ordre de réception. Que l'atelier possède son titre constitutif, la collection des cahiers des grades, la Constitution et le Règlement général de l'Ordre, un sceau mais pas de timbre.

Que l'archiviste bibliothécaire dépositaire responsable de tous les titres, ouvrages, pièces, registres en est détenteur, l'atelier possède une bibliothèque de 105 ouvrages recensés par catalogue.

Que les membres actifs sont au nombre de 56 au 1^{er} mars, et de 64 au 27 mai. Il ne comprend pas de membres honoraires, pas de membres libres, pas de membres correspondants. Deux maîtres sont munis de titres émanant de la loge Ecossaise.

Que sont prévues deux tenues par mois et des réunions de comité.

Que le livre d'architecture est tenu régulièrement à jour, c'est-à-dire que les procès verbaux présentent clairement l'analyse des travaux pour les divers grades, permettant de retrouver facilement les admissions et augmentations de salaires, offrant les moyens de contrôler les comptes du trésorier et de l'hospitalier, signés par le président et le secrétaire.

Qu'un registre d'appel pour les membres et un registre pour les visiteurs existent.

Que l'atelier célèbre les fêtes de l'ordre.

Que le taux annuel de cotisation est de 18 francs.

⁴³⁵ Nicolas Pasquier, 33^e du Grand Orient de France. Membre du Conseil de l'Ordre. Ancien capitaine au 58^e régiment d'infanterie d'Avignon. Sera impliqué dans l'affaire des fiches pour avoir été reçu par le Général Louis André qui lui demandera « un grand service à l'armée et à la France en aidant à républicaniser l'armée » et avoir dressé les fiches de 182 officiers dans vingt-cinq garnisons différentes

⁴³⁶ Devenue rue Sallier par délibération du Conseil municipal du 7 décembre 1900

Sallier François, né le 21 mai 1767 à Aix, décédé le 20 février 1831 à Aix. Maire d'Aix-en-Provence nommé par Napoléon 1^{er}. Remise en ordre des finances de la ville, remise en état les bains thermaux. Réinstallation de l'Université et réorganisation de l'école de dessin. Il impose la ville d'Aix comme dépositaire de la bibliothèque du marquis de Méjanès

Que le prix de réception à chaque grade, affiliation et régularisation correspond au minimum fixé par le Règlement général de l'Ordre⁴³⁷.

Qu'une commission des Finances existe, l'atelier ne possède pas de valeurs.

Qu'une mention est faite de la loge « La Constante Amitié⁴³⁸ » orient de Paris, avec laquelle les liens sont maintenus, loge dont Guillaume Brune aurait été membre sous l'Empire avant d'être massacré par les royalistes à Avignon le 2 août 1815⁴³⁹.

Cela est constaté par les frères Dequaire-Grobel et Ferrières, 30^e, avocat, ancien, délégués de la loge aux funérailles du frère Cremieu Jules (1848) qui rendent compte de leur mandat. A cette occasion le frère Dequaire a prononcé un discours que le « National » a reproduit.

Il est utile de rappeler qu'une loge ne saurait exister seule, sous peine de risques de dérives sectaires, mais qu'elle s'inscrit nécessairement dans une réunion d'ateliers qui prend le nom d'obédience. Celle-ci garantit la régularité à la loge, et celle-là participe à la vie du groupement d'associations.

xv « salle des consommations :

15 chaises blanches

deux banquettes vertes quatre pieds

1 en jaune couverte en bleu

6 tabourets rouges

1 tableau du Grand Maître

1 tableau donné par le frère Berne

1 tableau contenant le nom des membres

4 rideaux 2 rouges et 2 indiennes Perse

1 lustre formant 4 becs et 4 globes

11 portes manteaux en fontes

Salles de billard

4 rideaux bleus et deux petits

6 glands bleu et blanc

1 lustre à 4 becs et 4 globes

5 portes manteaux

1 drapeau tricolore de la loge

Jardin :

1 banquette en bois blanc ayant 10 pieds

1 de 6 pieds

2 balustrades de trois mètres de longueur

2 becs de gaz sans globe

1 bec de gaz formant l'étoile

10 boules ferrées à petits clous

Cuisine :

1 bec de gaz

1 table en bois blanc

Vestibules :

2 tapis rouges

1 caisse de comptoir

1 porte manteau

Salles du Temple orient :

1 hôtel à 6 Colonnes

1 étoile dorée

1 baldaquin doré bleu

⁴³⁷ Ainsi un obstacle pécuniaire ne peut prévenir l'entrée en Maçonnerie de profanes trop peu fortunés

⁴³⁸ Loge en activité de nos jours

⁴³⁹ Guillaume Marie-Anne Brune, né à Brive la Gaillarde le 13 mars 1763, mort à Avignon le 2 août 1815. Maréchal d'Empire. Républicain

1 rideau bleu velours frange doré et 4 glands
2 statues dorées sur piédestal
1 fauteuil garni en fleure bois doré
4 banquettes garnies maroquin rouge
2 tables peintes en vert chagriné
1 grand tapis rosace et de ton rouge
1 parquet et marche de l'orient
2 balustrades formant l'orient
2 grands vases en fonte
8 montants draperie formant l'orient fond bleu garni de 8 rosaces rouges
2 tableaux formant le soleil et la lune
4 urnes servant au vote deux en fer blanc et deux en bois
1 petite corbeille contenant les boules du vote
3 candélabres en fonte
1 bannière
2 piques surmontées de glands
3 règles
4 écussons
2 grandes banquettes avec marchepieds une à 10 pieds l'autre à douze
4 banquettes jaunes couverture bleu
6 tabourets garnis en velours rouge
2 fauteuils garnis en velours rouge
2 colonnes 1^{er} et 2^e surveillants
2 boîtes formant le tronc des pauvres
1 navette pour l'encens
47 glaives
2 porte-glaives
1 planche à bascule
1 tambour
1 tableau de compagnon
1 porte flamme
4 outils de compagnon
6 colonnes plates en bois blanc
2 becs de gaz à 7 branches
2 colonnes et corniche l'une portant la lettre B et l'autre J
3 candélabres en bois blanc
4 becs de gaz à 3 branches
3 à un bec
3 titulaires
3 maillets
1 glaive de Vénérable
1 pierre concernant la lumière
1 triangle en noyer servant à déposer les métaux des profanes
Chambre noire :
1 trône garni de noir
3 fauteuils garnis en rouge
1 candélabre en fonte
1 caisse couverte de son drap mortuaire
2 colonnes
2 tables couvertes de son drap mortuaire
3 lanternes noires
1 tronc
1 escalier de deux marches en bois blanc
1 baldaquin noir avec rideau
4 draperies en noir
3 toiles noires couvrant porte et croisée
1 bijou dans son écrin
3 tapis de catafalques
1 cabinet de réflexion avec ses accessoires

Secrétariat :

...

Statut du Grand Maître Méline avec son piédestal

...

10 morceaux de draperie rouge formant la chambre de rose croix

...

Chambre du 4^e étage :

Inventaire de la bibliothèque de la loge :

...

16. Recueil précieux de la Franc-maçonnerie, 1797 deux volumes

17. Les plus secrets mystères de la Franc-maçonnerie dévoilée, 1782, un volume

...

Livres profanes

Dictionnaire de droit criminel, La Fontaine, l'Abbé Prévost, Madame de Sevigné, l'Abbé Barruel : « Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme », 1803, relié ; Victor Hugo, Corneille, Fénelon, J. de Maistre, Molière, Alphonse Karr

...

Règlement concernant la bibliothèque, séance du 19 septembre : Les livres déposés à la bibliothèque seront toujours à la disposition de tous les frères. »

^{xvi} Tableau de la loge AAA estimé 1865 : voir tableaux de loge

^{xvii} «B. n°8 - p. 109 - République Française

N 136. - Décret qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie.

Du 24 Octobre 1870.

Le Gouvernement de la Défense Nationale décrète :

Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnances contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 octobre 1870.

Signé AD. Crémieux, L. Gambetta, Al. Glais-Bizoin, L. Fourichon »

Chapitre 2 – L'intégration de la loge au sein d'une obédience fédérale et républicaine

Nous présentons les travaux de la commission des études maçonniques établis pour l'année 1891 par la loge de l'orient d'Aix-en-Provence.

SECTION 1 : LES TRAVAUX REALISES PAR LES AAA

Chaque année toutes les loges de l'obédience sont tenues de travailler les questions conventuelles, c'est-à-dire celles qu'elles ont elles-mêmes présentées à l'assemblée générale de l'obédience, qui les a sélectionné, en a retenu quelques unes, les a renvoyé vers les ateliers à charge pour eux de transmettre leurs rapports à ces sujets durant l'année. Nous disposons des travaux exhaustifs de la commission d'études maçonniques pour l'année 1891⁴⁴⁰.

PARAGRAPHE 1 : REFLEXIONS SUR L'ORGANISATION DE LA LOGE

Une réunion sera tenue le samedi à 8 heures 30 qui rassemblera les frères Blanc, Dequaire, Dupau Henri (1891), Juvenal, Teissere. Elle porte sur la réforme de l'assistance maçonnique, les vœux renvoyés à l'étude des loges avec avis du Conseil de l'Ordre et les vœux renvoyés au Conseil de l'Ordre. Cette réunion donne au lecteur un aperçu général et relativement complet des interrogations et centres d'intérêts des francs-maçons aixois de la fin du XIX^e siècle.

A. Les hommes qui composent l'atelier

Les élections

Le premier vœu concerne, par ordre logique, les élections :

- « 1^{er} vœu : que le Président de l'assemblée⁴⁴¹, le 1^{er} surveillant, l'orateur, le secrétaire soient seuls nommés au scrutin de liste que les autres officiers soient tirés au sort. Avis du Conseil de l'Ordre : défavorable, le Conseil ne voit pas la nécessité de remanier la Constitution pour une modification de formalités de scrutin.

Avis de la Commission : défavorable au vœu.

Arguments : les partisans de ce vœu arguent du temps gagné sur une élection longue, de la simplification de l'élection et d'un terme mis à la brigue toujours très grande qui a lieu entre frères pour obtenir ces postes de confiance « Le déchaînement d'ambitions, cette chasse à courre est, prétendent-ils, un triste spectacle pour des cœurs remplis de sentiments fraternels et maçonniques. »

Il y est répondu que le mode de désignation aveugle, le tirage au sort offre de plus sérieux inconvénients que la brigue des charges maçonniques, signature du frère rapporteur Juvenal ».

Cette manie de la « cordonnite » ou recherche des honneurs maçonniques perdue de nos jours quoique n'y soit attachée par définition aucun gain pécuniaire ni même de renommée. La

⁴⁴⁰ Archives privées de l'atelier.

⁴⁴¹ Garniri Gaël, *Guide pratique du Vénérable Maître*, Presses Maçonniques, Paris, 2007, page 69, ensemble tout est possible

solution de la stochocratie issue de la tradition grecque⁴⁴² n'est pas retenue. En revanche, le caractère limité et non renouvelable des offices correspond à un principe maçonnique fort qui est fondé sur la nécessaire humilité des membres.

Aujourd'hui les dispositions applicables sont les suivantes :

« Article 13. - éligibilité⁴⁴³.

Pour être éligible à une fonction quelconque, il faut être électeur et posséder le grade de Maître. Pour être éligible à une fonction de représentation de sa loge, il faut que celle-ci ait satisfait à toutes ses obligations administratives et financières. Nul ne peut la même année être candidat dans plusieurs Régions »⁴⁴⁴.

Sont ainsi combinés le souci de respect du suffrage universel, d'ailleurs obligatoire au sein d'une association, avec la hiérarchisation des droits et devoirs impliqués par la voie initiatique et ses différents degrés.

Les électeurs

Le deuxième vote porte sur les électeurs :

- « 2^e vœu : doit-on accorder le droit de vote sur les initiations aux frères visiteurs.
Avis du Conseil : favorable
Avis de la Commission : Favorable sous réserve d'une expresse réciprocité non respectée par le Rite Misraïm, signature du frère rapporteur : Blanc ».

Il s'agit de l'unité de l'obédience, qui permet à tout frère de visiter toute loge, d'assurer une cohésion et d'éviter des dérives locales.

Néanmoins cette disposition a depuis été modifiée, certainement par crainte que des frères issus d'autres loges se déplacent massivement pour influencer le scrutin de l'admission ou du refus d'un profane, quoiqu'il s'agisse vraisemblablement d'une légende maçonnique cette rumeur a porté ses fruits. Comme tout corps cohérent et ayant conscience d'une appartenance la maçonnerie est sujette à des mythes internes⁴⁴⁵.

La question de la réciprocité est également majeure dans les relations entre obédiences qui se reconnaissent entre elles, ce qui est formalisé par des conventions, nombreuses, établies au cas par cas. S'est posée la question de la réciprocité dans un autre domaine celui de la liberté des membres masculins du Grand Orient de France de visiter des ateliers mixtes du Droit Humain, ou féminins de la Grande loge Féminine de France, sans que pour autant des droits identiques soient reconnus aux sœurs.

⁴⁴² Dans *La Politique*, d'Aristote la démocratie est un système politique où les magistrats sont élus par tirage au sort, par opposition à l'oligarchie où les magistrats sont désignés par des élections, ce qui amène à de nombreuses réflexions toujours d'actualité dans notre monde contemporain

⁴⁴³ Constitution et Règlement général du Grand Orient de France, édition 2013-2014

⁴⁴⁴ « Il faut en outre être domicilié effectivement dans la région où l'on est candidat et, pour être éligible en qualité de :

- Officier d'une loge : avoir six mois d'activité dans celle-ci, sauf le cas où elle a été installée depuis un moindre délai ;
- Vénérable, Délégué au congrès Régional et au convent : avoir deux ans de maîtrise et un an d'activité dans la loge, sauf si celle-ci a été installée depuis une période inférieure à deux ans, aucun membre ne remplissant les conditions d'autre part ;
- Membre du Conseil de l'Ordre, de l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique, des Jurys Fraternelles Régionaux, de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique : avoir sept ans de maîtrise et cinq ans d'activité dans une loge de l'obédience. Par dérogation, les Apprentis et Compagnons peuvent être élus adjoints aux Offices de la loge ainsi pourvus, mais sans être autorisés pour cela à prendre part à des Travaux d'un grade plus élevé que le leur »

⁴⁴⁵ Morin Edgar, *La rumeur d'Orléans*, Seuil, collection L'histoire immédiate, Paris, 1969, page 64 : un mythe polymorphe

Le texte actuel est le suivant :

« Article : 12. - électorat.

Au sein de la loge adhérente au Grand Orient de France, sont électeurs tous les membres actifs faisant partie de la loge depuis trois mois au moins, qui sont à jour avec toutes les caisses de sa loge du Grand Orient de France sans aucune exception, la carte d'identité maçonnique dûment revêtue des timbres exigibles faisant foi, et qui ne se trouvent pas en état de suspension de droits maçonniques, soit par mesure conservatoire prononcée dans les conditions définies au Livre VIII, article 142 du Règlement Général, soit par décision de Justice Maçonnique.

Les membres fondateurs et affiliés d'une loge adhérente au Grand Orient de France ne peuvent être électeurs, pour les affaires extérieures à la loge (élections aux mandats régionaux et nationaux, Constitution et Règlement Général, Vœux) que dans la seule loge à laquelle ils appartiennent aux termes de l'article 81 ».

Admission dans un atelier⁴⁴⁶, la question du casier judiciaire

Le troisième vœu est relatif à l'admission au sein d'un atelier :

« 3^e vœu : que les frères irréguliers qui veulent se faire régulariser ou les frères qui veulent être affiliés à une loge soient tenus de produire leurs casiers judiciaires.

Avis du Conseil : Favorable

Avis de la Commission : Favorable, « le casier judiciaire, tout en nous laissant notre souveraineté d'appréciation, nous sera d'un très grand secours pour nous permettre d'apprécier le degré de moralité », signature Juvenal ».

⁴⁴⁶ « Article 78 : - décision de la loge. Pour que la loge soit à même de statuer sur l'admission aux épreuves, le vénérable maître doit d'abord donner lecture :

1) de l'entier dossier déposé par le profane,

2) des rapports des frères éventuellement présentateurs et des frères enquêteurs, sans en faire connaître les noms,

3) de la réponse du Grand Orient de France quant à l'existence ou non d'une précédente demande du profane et, si le profane avait été ajourné précédemment par une autre loge, les renseignements sollicités et obtenus obligatoirement de cette dernière, et dont il sera tenu le plus grand compte.

Une fois les enquêtes lues, le profane sera alors introduit et interrogé sous le bandeau par un ou plusieurs des frères présents sans distinction. Dès la fin de l'interrogatoire, après le départ du profane, la discussion peut être engagée, puis le vénérable maître demande à l'orateur s'il s'oppose à l'admission aux épreuves, en vertu de quelques dispositions de la loi maçonnique. Dans l'affirmative, l'affaire est remise à une séance ultérieure, après arbitrage du Conseil de l'Ordre, auquel il est immédiatement référé. Dans la négative, il est procédé au scrutin par boules blanches (acceptation) et boules noires (opposition), seuls ayant le droit de prendre part au vote les maîtres et compagnons de la loge, à condition pour les uns et les autres d'avoir assisté à la lecture des documents énumérés ci-dessus et à l'interrogatoire du profane. L'admission aux épreuves est prononcée si le nombre des boules noires est inférieur au quart du nombre des votants. Tout excédent supérieur à un multiple de quatre, dans le nombre total des boules, compte pour quatre. Si, au contraire, le scrutin donne un nombre de boules noires égal ou supérieur au quart du nombre total, l'admission est ajournée, et une nouvelle enquête doit avoir lieu par les soins de trois nouveaux commissaires nommés dans les conditions prévues à l'article 77. Néanmoins, lorsque les circonstances démontreront l'inutilité de cette nouvelle enquête, la loge pourra décider qu'elle n'aura pas lieu ; en ce cas, sa décision devra être prise à la majorité des deux-tiers au moins des maîtres et compagnons présents, et le profane sera ajourné à un an. Avis de cette délibération sera donné au secrétariat du Grand Orient de France dans le mois. Après la deuxième enquête, il est procédé comme pour la première. Toutefois, si les rapports ainsi établis sont unanimement favorables et que le scrutin entraîne néanmoins le rejet, les membres opposants sont tenus de faire connaître secrètement au vénérable maître les motifs de leur vote. Le vénérable maître ordonne, s'il le juge utile, une troisième enquête, sur le résultat de laquelle l'atelier aura à statuer par scrutin au moyen de bulletins individuels et signés, le vénérable maître ayant seul le droit de prendre connaissance des noms écrits sur les bulletins. Si le nombre des bulletins défavorables, après la dernière enquête, égale ou dépasse le quart du nombre des votants, calculé comme indiqué à l'alinéa 5, l'ajournement est prononcé. Une loge ne peut prononcer le refus définitif d'un profane après deux enquêtes. Ce refus ne devient définitif que lorsqu'une troisième demande d'Initiation a été repoussée par vote par boules blanches (acceptation) et boules noires (opposition) »

De fait, ce vœu très explicable en pratique restreint singulièrement l'accès aux loges car l'appréciation portée sur un casier judiciaire non vierge sera systématiquement négative. Etant observé au surplus que cette pièce administrative est remise par l'impétrant à l'atelier dans lequel il désire rentrer, puis transmis par le frère secrétaire au siège du Grand Orient de France. En conséquence, même si la loge acceptait de passer outre à une virginité perdue, l'obédience s'y opposerait. Cela paraît poser une difficulté ontologique en ce sens que la maçonnerie n'admettrait pas le repentir et impose des limites à la perfectibilité de l'homme alors même que le christianisme accepte la rédemption. Seule la prescription judiciaire, peut intervenir en faveur de l'individu. Nous livrons ci-dessous l'extrait actuel de la notice autobiographique des candidats à l'initiation ou à l'affiliation :

« Un extrait de casier judiciaire, ayant moins de trois mois de date, ou pour les pays où le casier n'est point délivré, une pièce d'identité en tenant lieu. Le fait de ne pas remplir cette formalité implique l'impossibilité absolue de l'initiation ou de l'affiliation. Cet extrait, sauf s'il est vierge de toute condamnation, sera retourné dans le mois qui suit l'admission ou le rejet du candidat, par les soins du secrétariat général du G.O.D.F. ».

La question du STIC, Système de traitement des infractions constatées, n'a pas encore été posée à l'obédience. Il s'agit d'un fichier de police informatisé du ministère de l'Intérieur regroupant les informations concernant les auteurs d'infractions interpellés par les services de la police nationale. Il comprend également les données relatives aux victimes de ces infractions ainsi que l'identification des objets volés ou détournés. Le classement interne des données, leur conservation et l'accès des personnes intéressées à des informations les concernant. Selon l'Observatoire national de la délinquance le fichier comprendrait au moins trente pour cents de noms inscrits par erreur. Le contrôle de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés n'est manifestement pas suffisant. L'utilisation et la publication des listes de franc-maçon⁴⁴⁷ par le régime de l'Etat français a rendu les francs-maçons particulièrement sensibles à cette problématique.

Les prescriptions en vigueur sont ci-dessous rapportées.

« Article 77. - instruction de la demande d'admission.

Tout profane remplissant les conditions exigées par l'article précédent et voulant être reçu franc-maçon doit fournir, à l'appui de sa demande :

- 1) une photocopie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité,
- 2) l'extrait récent de son casier judiciaire ou les pièces en tenant lieu,
- 3) une déclaration sur l'honneur qu'il n'a jamais encouru de condamnation, même prononcée avec sursis ou amnistiée, ou faisant connaître la date des condamnations encourues et le libellé du jugement, et qu'il ne fait l'objet ni d'une information judiciaire, ni de poursuites,
- 4) une notice autobiographique
- 5) deux photographies d'identité ».

Formalités de nature très administratives et comparables à l'adhésion à de nombreuses associations. Alors même qu'en principe, principe particulièrement bafoué, seules les autorités administratives ou l'intéressé peuvent formuler la demande de casier judiciaire et non pas un tiers. La personne concernée serait donc en théorie parfaitement en droit de refuser. En pratique, face à un employeur ou au Grand Orient de France, ce refus légitime aboutira nécessairement à ce que la demande d'embauche ou d'adhésion soit rejetée.

⁴⁴⁷ Loi du 11 août 1941, Journal Officiel du 14 août 1941, la publication et les effets de cette seconde loi antimaçonnique entraîne de nombreux commentaires, nous y reviendrons

« Si le profane habite une localité où il existe une loge, c'est à celle-ci qu'il doit déposer sa demande, sauf exception dûment motivée. Dans le cas contraire, le vénérable maître saisi de la demande doit demander au vénérable maître de la loge la plus rapprochée du domicile du profane et, éventuellement, à celui de la loge dans le département de laquelle le profane remplit des fonctions électives leurs fraternelles observations et tous renseignements sur l'impétrant »⁴⁴⁸.

Postérieurement à la seconde guerre mondiale les conditions d'entrée en maçonnerie seront à nouveau restreintes par le souci d'éviter toute initiation de personne ayant collaboré avec l'occupant. Plus tard encore ces restrictions seront étendues à toute participation à des mouvements d'extrême droite. Nous pouvons rappeler ici que l'obédience comprenait plus de vingt mille membres en 1940 lors de son interdiction et seulement cinq mille à la Libération, or mille frères environ, seulement sic !, sont décédés du fait de l'occupation, juifs, résistants, mauvaises conditions de vie et emprisonnement. Les dispositions sont ensuite poursuivies telles que suit :

« N°1 - Il y a incompatibilité entre l'appartenance au G.O.D.F. et l'appartenance ou le soutien à une association ou à un groupement appelant à la discrimination, à la haine, à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, leur ethnie ou une religion déterminée qui propage ou a propagé ses idées et ses théories tendant à justifier ou à encourager cette discrimination cette haine, cette violence.

N°2 - Il y a incompatibilité entre l'appartenance au G.O.D.F. et l'appartenance ou le soutien à des organisations qui combattent la F.M., ou des organisations à caractère sectaire ».

Article 76. - conditions d'admission.

Pour pouvoir être admis à l'initiation et jouir des droits attachés au titre de franc-maçon du Grand Orient de France, il faut :

- 1) avoir atteint la majorité légale,
- 2) être de réputation et de mœurs irréprochables,
- 3) posséder au moins l'instruction indispensable pour comprendre les enseignements maçonniques,
- 4) être domicilié ou résider, depuis six mois au moins, dans le département où est située la loge, ou dans un rayon de 100 kilomètres, sauf s'il n'y a pas de loge à cette distance. Cette dernière condition n'est pas applicable aux personnes qui, par leur profession, sont contraintes à des changements de résidence,
- 5) ne pas être ou avoir été adhérent ou sympathisant d'une association ou d'un groupement appelant à la discrimination raciale, à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, leur appartenance à une ethnie ou à une religion déterminée et qui propagerait ou aurait propagé des idées et des théories tendant à justifier ou à encourager cette discrimination, cette haine, cette violence,
- 6) ne pas être adhérent ou sympathisant d'une association ou d'un groupement considéré comme un mouvement sectaire et notamment d'une organisation dont la philosophie ou les

⁴⁴⁸ « Si le profane a séjourné durablement hors du territoire où il fait sa demande, le vénérable maître saisi de la demande sollicite obligatoirement l'avis du vénérable maître de la loge hors métropole ou de la loge métropolitaine la plus proche de l'ancienne résidence du profane, et vice-versa. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, le Conseil de l'Ordre sera avisé par lettre recommandée. Il sera passé outre après un nouveau délai d'un mois à compter de l'envoi de ladite lettre. Dans tous les cas, le vénérable maître saisi de la demande doit immédiatement :

- en informer tous les membres de la loge ainsi que les vénérables maîtres des autres loges du même orient, qui en informeront à leur tour leurs loges, sauf s'il existe un autre moyen, comme par exemple la voie d'affichage. L'information portera sur le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance et la profession du candidat,
- charger, sans les faire connaître, trois membres de la loge d'effectuer une enquête sur le profane, chaque commissaire devant faire son rapport écrit et le déposer dans le délai d'un mois,
- consulter le Grand Orient de France pour savoir si le profane a ou non formulé une précédente demande d'admission. Le Grand Orient de France devra informer, si le cas se présente, la ou les loges où le profane a déjà formulé une demande d'admission.
- annoncer par planche de convocation, dès que le dossier est complet et les rapports d'enquête déposés, la lecture de ceux-ci, l'interrogation du profane sous le bandeau et le scrutin sur l'admission aux épreuves »

agissements sont incompatibles avec les valeurs du Grand Orient de France, c'est-à-dire visant à détruire, à déstabiliser et à aliéner l'être humain.
Toute admission au Grand Orient de France est soumise à des scrutins auxquels ont droit de prendre part les francs-maçons présents, actifs ou honoraires désignés à l'article 78 ».

Cet article contemporain est fortement marqué par l'histoire du XX^e siècle et aurait, heureusement, paru étranger aux frères de l'année 1891, ignorants des dérives non encore connues des idéologies totalitaires⁴⁴⁹ qui se sont épanouies après la première guerre mondiale.

Le vœu septième porte sur l'importante question du casier judiciaire déjà évoquée ci-dessus :

« Vœu 7 : dispenser les frères fonctionnaires de produire leur casier judiciaire (supposé vierge), cela étant par conséquent puéril et déplacé selon le frère Juvenal, néanmoins selon le frère Blanc le principe d'égalité impose que grands et petits doivent être soumis aux règlements.

Vœu 7 : que certaines catégories de personnes à déterminer ultérieurement soient dispensées de la production de leurs casiers judiciaires.

Avis du Conseil : Défavorable

Avis de la Commission : Favorable, puisque le principe d'égalité n'est pas violé, la dispense étant accordée selon la fonction exercée et non pas la personne, cette démarche nuisible écartera de la maçonnerie des gens qui par leur position seront utiles à leurs frères, par leurs lumières à la franc-maçonnerie ».

Ces deux vœux illustrent la même démarche de statut privilégié, même fondé sur des raisons pratiques en effet un fonctionnaire est supposé détenir un casier judiciaire vierge, à accorder soit à des serviteurs de l'Etat donc du bien commun, soit, et cela est compatible avec la première proposition, aux membres des classes éduquées donc supérieures de la société. La fonction publique étant alors encore auréolée du prestige et de la considération générale, y compris pour les enseignants. En conclusion, une telle distinction ne sera jamais retenue le principe d'égalité continuant à prévaloir.

De nos jours l'accès au casier judiciaire est réglementé en théorie par la loi. Le B1 n'est délivré qu'aux autorités judiciaires : il comprend l'ensemble des condamnations et des décisions portées au casier judiciaire (y compris celles retirées après expiration de délais, amnisties, réhabilitations). La légalité du paragraphe 3 de l'article 77 du règlement général du Grand Orient est particulièrement litigieuse à cet égard⁴⁵⁰.

La seconde partie des vœux, dans les deux articles suivants, revient encore sur la question de la virginité judiciaire réclamée aux impétrants et qui se doit d'être conservée durant la vie maçonnique.

⁴⁴⁹ Richard Roger, *Dictionnaire maçonnique. Le sens caché des rituels et de la symbolique*, Dervy, Paris, 26 février 2002, entrée : Schibboleth, le blé du ciel, signification d'un mot de passe à l'antithèse du totalitarisme

⁴⁵⁰ Le B2 est délivré principalement à certaines autorités administratives et militaires telles que l'armée pour des motifs précis : accès à un emploi public, obtention d'une distinction honorifique par exemple. Certains employeurs privés (travail auprès de mineurs par exemple) y ont également accès. Il comporte la plupart des condamnations figurant au premier bulletin à l'exception notamment des condamnations prononcées à l'encontre des mineurs, des décisions étrangères, des contraventions, et des condamnations avec sursis lorsque le délai d'épreuve a expiré. Il est possible de demander au juge qu'une condamnation ne figure pas au second bulletin, mais elle demeure inscrite sur le bulletin numéro 1.

Le B3 n'est délivré qu'à l'intéressé lui-même. Il ne comprend que les condamnations pour crime ou délit à un emprisonnement de plus de deux ans sans aucun sursis (ou dont le sursis a été entièrement révoqué), les peines d'emprisonnement inférieures à deux ans si la juridiction a ordonné leur mention au bulletin n°3, les interdictions, déchéances ou incapacités sans sursis pendant leur durée, les peines de suivi socio-judiciaire ou d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs pendant la durée de la mesure. Se faire délivrer en prenant un faux nom ou une fausse qualité le casier d'un tiers est un délit passible de 7 500 euros d'amende, article 781 du Code de Procédure pénale

« Vœu 5 : Article 62, Avis d'initiation, casier judiciaire
Avis de la Commission : favorable, M. Juvenal ».

Le casier judiciaire est le sésame nécessaire à l'initiation, dont les modalités de demande ont parfois varié mais jamais le principe même de présentation.

« Vœu 3 : Fidélité au Grand Orient
Avis du Conseil : favorable
Avis de la Commission : favorable, adoption du texte et des mesures qui pourraient être prises contre les frères délinquants ; M. Juvenal ».

Nous avons abordé cette question préalablement en mettant en exergue la sévérité de la maçonnerie à cet égard, dans un souci légitime de protection de l'ordre mais cela au détriment d'une mansuétude ou d'un pardon qui honore des religions. Cette réflexion peut être complétée par une deuxième observation c'est la tolérance pratique large en réalité. Si la virginité du casier judiciaire est étudiée lors de l'initiation ou d'une affiliation, elle n'est plus scrutée par la suite, ainsi un membre condamné mais ayant réussi à demeurer discret à ce sujet pourra sans difficulté aucune continuer à fréquenter la loge.

Le quatrième vœu de la première partie pose la question des modalités de vote, comme toujours, sous les questions de forme sont dissimulées des implications de fond, et donc d'ordre moral.

« Vœu 4 : doit-on intervertir le mode de votation pour l'introduction des profanes⁴⁵¹.
Avis du Conseil : Favorable
Avis de la Commission : Défavorable, pour éviter des difficultés et des froissements qui se produisent par les indiscretions du vote par le bulletin signé, la Commission souhaite le maintien du vote par boules blanches et noires, signature : Blanc ».

Le vote à bulletin secret est toujours en fait pratiqué par boules noires et blanches qui garantissent l'anonymat. Il est en revanche juste et courageux, donc conforme à l'idéal maçonnique, que celui qui dépose une boule noire prenne l'initiative d'expliquer sa démarche. Nous pouvons relever que les difficultés et les froissements auxquels il est fait allusion concernent manifestement plus les membres de l'atelier que le profane qui par définition ignore non seulement la survenance du vote mais encore son issue tant que celle-ci ne lui aura pas été communiquée, étant précisé qu'il n'a alors connaissance que du résultat et non du détail du scrutin. Les frères de la loge susceptibles d'être froissés sont notamment ceux qui ont pris l'initiative du parrainage du profane, quoique en théorie les boules noires ne devraient pas avoir pour effet indirect de s'opposer au parrain, aux dépens donc de l'impétrant et en contradiction avec la démarche maçonnique.

La question de l'admission est fondamentale car elle amène au recrutement au sein de la loge. Le système en vigueur est celui de la cooptation, seul envisagé dans le cadre de la discrétion qui sied à la démarche maçonnique. En revanche, cela aura pour conséquence une carence de mixité sociale. En effet, la plupart des relations établies à l'âge d'homme, celui d'entrée en maçonnerie, soit au moins vingt-cinq ans en moyenne même si la majorité légale suffit en principe, naissent dans le cadre professionnel. Un notable connaîtra ainsi d'autres notables et un ouvrier fréquentera plus d'autres ouvriers. Ce phénomène est très net au sein de la franc-maçonnerie militaire : à des époques distinctes l'atelier comprenait de nombreux officiers dans les premières années du XIX^e siècle, alors que cent années plus tard les membres seront exclusivement soit de simples soldats, soit des sous-officiers.

⁴⁵¹ Berteaux Raoul, *La voie symbolique*, Edimaf, Paris, 10 juillet 2012 : une des visions de l'initiation et du cheminement maçonnique

L'admission des profanes nécessite aussi une coordination interne entre la loge et l'obédience⁴⁵².

Le prochain vœu tient compte d'une même adéquation notamment au bénéfice de moyens de communication qui ne cessent alors de se perfectionner⁴⁵³ :

« Vœu 6 : obligation pour les loges de notifier au Grand Orient les ajournements de profanes, comme cela se fait pour les refus.

Avis de la Commission : éviter que le profane ajourné n'aille présenter une nouvelle demande d'admission dans une autre loge moins bien renseignée sur son compte, signature frère H. Dupau (1891), Aix, 23 février 1891 ».

Cette proposition sera adoptée par l'obédience et s'inscrit dans un mouvement plus large d'institution nationale présente sur tout le territoire et s'adressant à une population française plus mobile qu'auparavant.

Aujourd'hui :

« Article 78. – décision de la loge.

Avant dernier paragraphe : Si le nombre des bulletins défavorables, après la dernière enquête, égale ou dépasse le quart du nombre des votants, calculé comme indiqué à l'alinéa 5, l'ajournement est prononcé.

Article 83. - déclaration au Grand Orient.

Toutes les loges de l'association doivent notifier au secrétariat du Grand Orient de France, dans le mois de leur survenance :

- 1) toute demande d'admission de profane,
- 2) toute Initiation au grade d'apprenti, avec à l'appui la fiche individuelle d'état civil, l'extrait du casier judiciaire, la notice autobiographique et l'obligation signée par le nouvel initié, dès réception de la lumière,
- 3) tout ajournement à un an et refus définitif, autant que possible motivé.
- 4) toute décision d'appartenance, accompagnée soit des observations de la loge d'origine, soit, si elle n'a pas répondu, de la copie de la planche adressée à elle pour solliciter ses fraternelles observations, et de l'avis de réception postal de l'envoi et de l'obligation signée et datée prévue à l'article 79.

« Vœu 14 : substitution de la mise aux voix des propositions à la mise aux voix des conclusions de l'orateur

Avis du Conseil : Défavorable

Avis de la Commission : Défavorable, « la franc-maçonnerie doit être fière d'avoir fait accepter les procédés de discussion par le plus ancien Parlement de l'Europe, celui d'Angleterre. », rapporteur Paul Rimbaud, 1891 ».

L'orateur, est un officier de l'atelier, il a pour fonction de dire la loi, de faire respecter l'ordre durant la tenue, sous la direction du Vénérable Maître. Après un débat, ou lorsque un sujet doit être traité, il soumet à la loge sous forme de proposition la question sur laquelle les frères doivent se prononcer par le vote. Ainsi, par exemple : « J'invite l'atelier à répondre favorablement à la demande d'admission du profane. »

« Vœu 16 : seul l'atelier est juge en matière d'initiation, sous réserve de s'être rigoureusement conformé aux règlements généraux de l'ordre, le Conseil de l'Ordre n'a pas à donner un second avis, frère Larochette, 30^e ».

⁴⁵² Aujourd'hui le Grand Orient de France est une association régie par la Loi de 1901, à laquelle adhèrent les loges, qui en sont donc les membres constitutifs. Un franc-maçon n'est donc pas directement rattaché au Grand Orient, c'est par le biais de son association locale qu'il y est rattaché

⁴⁵³ 1890 : 10 000 abonnés au téléphone en France

Les loges sont attachées à leur farouche indépendance, définie ainsi : « Un maçon libre dans une loge libre ». Mais cet impératif doit composer avec la régularité maçonnique, avec laquelle les « Arts » auront d'ailleurs parfois maille à partir, il s'agit de conserver une unité à l'obédience et une cohérence à l'institution du Grand Orient, y compris, notamment pour éviter des dérives sectaires, toujours possibles au sein de groupes humains isolés. Un équilibre est recherché, et perdue, entre la liberté d'initier, que détient l'atelier, et le droit de le faire qui lui est conféré par le GO. La cérémonie d'initiation⁴⁵⁴ a bien sûr lieu en loge. Après avoir rencontré le Vénérable Maître, le profane est enquêté trois fois par des frères maîtres de l'atelier, et passe sous le bandeau face à l'assemblée des maçons. Cela est composé avec le dossier adressé rue Cadet et relatif au casier judiciaire, à la non-inscription au registre des refusés, à la vérification d'une non-radiation antérieure, ce qui semble assez logique.

B. Le fonctionnement de la loge

Nous avons étudié la question de savoir qui compose la loge, quels sont les électeurs, comment se déroulent les élections, quels peuvent être les candidats. L'interrogation suivante porte naturellement sur la vie de l'association.

Le fonctionnement interne de l'atelier

« Vœu 17 : tendant à porter à deux mois le délai d'opposition au jugement rendu par défaut et destiné à devenir définitif au bout du délai, le Conseil de l'Ordre propose un délai de quinzaine, la loge des Arts et l'Amitié conclut à l'admission du vœu modifié en ce que le délai sera porté à un mois, rapporteur Juvenal ».

Ce vœu est le corollaire de l'extraordinaire développement des transports, chemins de fer, automobile⁴⁵⁵ en cette dernière décennie du siècle, ainsi que les communications avec téléphone⁴⁵⁶.

« Vœu 18 : corollaire du vœu précédent »

« Vœu 19 : suspension des droits maçonniques en cas de non assiduité aux tenues, selon la loge le vœu « malgré les réserves qu'il contient, ouvre la porte à des pénalités excessives. Autant l'assiduité devient strictement exigible pour celui qui accepte de ses frères une fonction élective ; autant, ainsi que le juge le Conseil de l'Ordre, elle doit rester un devoir de conscience quand il s'agit du maçon qui remplit d'ailleurs toutes ses autres obligations maçonniques », Aix, le 12 juillet 1891, frère rapporteur : Dupau Henri (1891) ».

L'assiduité, condition essentielle de la vie maçonnique est source de tous tracas car elle est l'obligation la moins bien respectée, l'autre, financière dite de capitation étant surveillée par l'obédience auprès de laquelle la loge répond de tout manquement. Cette question est à envisager de manière concrète, une fois posée en son principe d'apparence non contestable. Elle s'applique d'une part au franc-maçon fraîchement initié, c'est alors qu'elle est le mieux établie. L'apprenti soumis au silence, à l'instruction et à l'enseignement symbolique travaille sous la direction du second surveillant, prépare le temple avant les tenues et se doit à l'évidence d'être présent sous peine de ne pas recevoir d'augmentation de salaire, c'est-à-dire de ne pas être élevé compagnon. En revanche, le frère maître parfois initié de longues années auparavant est soumis aux aléas de l'existence, séparations, deuils, préoccupations professionnelles qui l'amènent pour un temps indéterminé à délaisser les tenues en loges

⁴⁵⁴ Richard Roger, Opus Citatum, sur l'initiation

⁴⁵⁵ Panhard et Levassor fondent une entreprise commune en 1891 ; suivi par Armand Peugeot le 2 avril de la même année

⁴⁵⁶ 1879

auxquelles de toutes façons son état d'esprit du moment ne lui permettrait pas d'assister avec la sérénité et la concentration nécessaires. Dès lors l'habitude de ne plus venir éloigne du déroulement des travaux, et installe aisément le frère dans la solitude.

« Vœu 20 : obligation pour les apprentis et compagnons de demander leur augmentation de salaire dans les délais réglementaires, la loge et le conseil concluent au rejet, « le dévouement d'un frère à la cause de l'ordre maçonnique ne doit pas se mesurer au grade qu'il possède », Aix, 12 juillet 1891, frère rapporteur : Dupau Henri (1891) ».

L'augmentation de salaire est le passage d'un grade à l'autre, soit apprenti, compagnon, maître. Quoique, et cela ressort des tableaux de loges en annexe, il ait été très longtemps de coutume de confondre maîtrise et compagnonnage l'accession à ces deux statuts était quasiment simultanée, confondue en une seule et même cérémonie. De nos jours, la qualité de compagnon est pleinement reconnue par tous les ateliers et dure en principe autant que celle d'apprenti, soit deux ans. De l'initiation du profane à son élévation au grade de maître s'écoulent normalement quatre années, délai qui peut être aisément rapproché de trois ans, avec demande exceptionnelle pour une durée plus brève encore. Ce temps peut être raccourci d'une part en raison de la bonne qualité du travail du frère concerné, et d'autre part d'un motif précis amenant à solliciter une élévation rapide, ainsi un départ à l'étranger, un éloignement de l'orient ou un long déplacement.

Les dispositions applicables de nos jours sont les suivantes :

« Article V de la constitution

La Franc-maçonnerie possède des signes et des emblèmes, dont la haute signification symbolique ne peut être révélée que par l'Initiation⁴⁵⁷.

Ces signes et ces emblèmes président, sous des formes déterminées, aux travaux des Francs-Maçons, et permettent à ceux-ci, sur toute la surface du globe, de se reconnaître et de s'entraider.

L'Initiation comporte plusieurs degrés ou grades.

Les trois premiers degrés sont celui d'Apprenti, celui de Compagnon et celui de Maître qui seul donne au Franc-maçon la plénitude des droits maçonniques.

Nul ne peut être dispensé des épreuves graduées prescrites par les rituels⁴⁵⁸.

Titre IV : augmentations de salaire

Article 90. - conditions.

Un Apprenti ne peut être reçu Compagnon, et un Compagnon ne peut être reçu Maître, qu'à condition d'avoir au moins huit mois d'ancienneté à son grade, avoir fait preuve d'assiduité et, dans un examen préalable, avoir montré une instruction maçonnique en rapport avec ce grade ».

Toutefois, les délais fixés ci-dessous peuvent être abrégés par la loge dans les cas et aux conditions ci-dessous rapportées⁴⁵⁹.

⁴⁵⁷ « Est-il besoin de remémorer le haut intérêt qui s'attache au maintien de ces formes maçonniques, dont certains ateliers auraient une regrettable tendance à s'affranchir ?

Il n'est pas exagéré de dire que le respect des coutumes traditionnelles fait la force de l'Ordre. Outre qu'il est un hommage aux grands devanciers qui créèrent l'institution, il maintient dans nos Assemblées cette discipline, si légère à supporter et si heureuse dans ses conséquences, qui fait régner dans les discussions, si vives soient-elles, la bonne harmonie, la déférence pour les conceptions d'autrui, la confiance réciproque ; il donne à nos travaux un caractère de dignité, de tenue, de correction, qui ne laisse pas d'être impressionnant. - (C. du 15 avril 1919) »

⁴⁵⁸ « Lowtons. - Il doit être procédé à l'initiation des Lowtons comme pour les profanes ordinaires. - (C. du 14 février 1894) »

⁴⁵⁹ 1) en cas d'urgence, certifiée sur leur honneur par trois maîtres ou compagnons, décidée à la majorité des deux tiers par la loge en tenue d'obligation au grade concerné, l'affirmation sur l'honneur et le nom des frères qui l'ont fournie étant consignés avec la délibération au Livre d'Architecture. Il y a urgence en cas de guerre ou de départ pour un séjour prolongé dans un pays dépourvu de loge de l'association, avec l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre.
Article 91. - attribution.

La seconde partie des vœux concerne aussi le fonctionnement interne de l'atelier, en cherchant à concilier des difficultés pratiques avec d'éventuelles dérives :

« Vœu 2 : les loges nouvellement constituées pourraient pendant 10 ans au lieu d'une année abréger les délais pour les augmentations de salaire si les offices ne sont pas suffisants.

Avis du Conseil : favorable

Avis de la Commission : favorable sur le principe mais en réduisant le délai de 10 ans à 5 ans ; « La raison qui la détermine à incliner dans ce sens est la crainte que des loges battent monnaie avec des titres maçonniques dans les moments de crise ou de difficultés qu'elles pourraient traverser », M. Juvenal ».

De même ce vœu ne sera jamais traduit en réalité. En revanche, il est éclairant de constater que depuis, non seulement la quantité de frères de l'obédience est nettement plus importante qu'à l'époque, mais aussi que, second phénomène, l'augmentation du nombre de loges est largement supérieure. En effet, les ateliers ont crû plus rapidement et sont en revanche plus petits. « AAA », qui varient actuellement entre 50 et 60 membres ont connu des périodes portant jusqu'à 160 frères inscrits. Cela s'explique doublement d'une part par une raison saine, la multiplication des orient, des villes de petites tailles autrefois dépourvues de loges en sont désormais étoffées, quoique l'inverse se soit également, mais plus rarement, produit ainsi de la disparition de l'orient des Milles, de Valensole, de Riez ou encore Pertuis du fait de l'amélioration des moyens de transport ; d'autre part pour un motif moins noble la multiplication des membres induisant les divisions d'où clans, chapelles et nouveaux ateliers issus de scissions et d'essaimages.

La mutualité : la solidarité

La huitième question étudiée concerne la mutualité, principe novateur en vogue à l'époque :

« Vœu 8 : création d'une caisse de fonds sociaux, cette question a trait à l'organisation de la mutualité dans la franc maçonnerie.

Avis du Conseil : Défavorable, une telle organisation subordonnant l'ordre maçonnique à une autorisation ministérielle et la soumet au contrôle des pouvoirs publics

Avis de la Commission : attendre la réfection imminente de notre législation sur les associations, la législation future devant probablement permettre à la franc-maçonnerie de sortir de la réserve dans laquelle elle a jugé bon de se tenir jusqu'à aujourd'hui à l'égard des pouvoirs profanes ; Avis provisoirement défavorable ».

Tout apprenti remplissant les conditions voulues pour être promu compagnon, tout compagnon remplissant celles pour être promu maître sera, sur demande du vénérable maître formulée après décision favorable des lumières de la loge, proposé pour une augmentation de salaire.

Cette proposition est examinée et il est statué sur elle en tenue d'obligation au grade de l'impétrant ; si le vote est favorable, elle est ensuite portée dans la chambre du grade proposé, qui statue à son tour

Si la décision finale est favorable, l'augmentation de salaire sera accordée dans les formes symboliques prévues par le rituel.

Article 91 bis. - attribution par délégation.

Une loge peut accorder une augmentation de salaire à un franc-maçon, par délégation de la loge à laquelle il appartient. Il est procédé comme pour une initiation par délégation. S'il s'agit d'un frère qui a quitté sa loge d'origine et a été affilié à une autre loge, ou qui est affilié à plusieurs loges de l'association, le vénérable maître proposant l'augmentation de salaire devra solliciter les fraternelles observations de la ou des autres loges, mais il sera passé outre à leur éventuel silence, ou même à leur refus, après un délai de deux mois et délibération de la loge.

Article 92. - déclaration au Grand Orient.

Les grades maçonniques ne confèrent, par eux-mêmes, aucun droit à des honneurs ou préséances. Toutefois, toute augmentation de salaire sera notifiée au Grand Orient de France, sous délai d'un mois, à l'aide de la formule appropriée

La mutualité⁴⁶⁰, la solidarité⁴⁶¹, le solidarisme de Léon Bourgeois⁴⁶² sont les prémisses des grandes questions sociales de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e auxquelles s'associera la maçonnerie et notamment celles des retraites ouvrières avant la mise en place un demi-siècle plus tard d'un système universel de sécurité sociale en France. Il est très dommage que ces principes soient ici écartés pour des considérations d'ordre pratique et de suspicion envers les autorités publiques, méfiance qui hélas sera avérée cinquante ans après mais n'aura nullement empêché les pouvoirs publics de connaître avec les précisions les membres des loges. S'est encore posée récemment la question récurrente de solliciter que la capitation puisse être déductible de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'il en est des cotisations syndicales et politiques, mais alors quid de la discrétion... ?

Le règlement général actuel répond ainsi à la question :

« Article 84 bis - frères en difficulté.

Les frères qui connaissent des difficultés financières graves (privation d'emploi ou autres situations, etc.), après avoir déposé un dossier à l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique et sous réserve d'avis favorable émis par elle, paient le quart de la capitation due à l'obédience pendant la durée de cette situation. Chaque année la loge doit fournir les justificatifs avant le 15 décembre ; à défaut la capitation est rétablie et due en entier⁴⁶³.

⁴⁶⁴ ...

⁴⁶⁰ Associations ayant caisse commune que leurs membres alimentaient par le paiement d'une cotisation mensuelle destiné à donner des secours à ceux qui seraient atteints par une adversité quelconque. Institution reconnue comme un générateur de prévision classique et moderne des systèmes de sécurité sociale

⁴⁶¹ Lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes tenues à l'endroit des autres, des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin

⁴⁶² « Responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes » ou « lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les uns envers les autres, nous faisant un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune »

⁴⁶³ Il est à relever à cet égard que les modalités d'accession à l'honorariat, qui dispense du paiement de la capitation, ont été très strictement réduites par les modifications successives du Règlement général qui exige aujourd'hui une double condition : d'ancienneté et d'âge, outre celle de manque de ressources

⁴⁶⁴ « Livre septième de l'instance nationale de solidarité maçonnique

Titre premier : objets-composition-élection

Article 135. - objet.

L'œuvre de Solidarité Maçonnique embrasse tout ce qui concerne la pratique de la Solidarité au triple objet : matériel, intellectuel et moral, exclusivement sur le plan maçonnique, à savoir :

En cas d'infortune, assistance aux francs-maçons, à leurs veuves et à leurs orphelins :

- par attribution, à titre de prêts d'honneur ou à titre définitif, de toute aide en nature ou en espèces. Les prêts sont alors consentis à la loge d'affiliation du frère concerné,

- par information et assistance, pour toutes formalités administratives et pour l'obtention des avantages sociaux,

- par participation avec voix délibérative aux travaux des différentes instances de la Solidarité de l'obédience,

- par l'actualisation d'un inventaire des actions de solidarité possibles en provenance des loges et des régions,

- plus généralement, par la création de fondations maçonniques.

Un membre de l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique participe obligatoirement aux travaux des différentes instances de Solidarité de l'obédience avec voix délibérative.

Article 136. - composition - élection.

L'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique se compose de membres titulaires et de membres suppléants élus par le congrès régional dans chaque région.

L'élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Les membres suppléants ne participent aux séances de travail qu'en remplacement de titulaires absents pour raison majeure.

Chaque année, pendant le convent, l'instance élit un Président, deux vice-présidents (un pour Paris, un pour la Province), un secrétaire et un secrétaire adjoint.

L'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique et son bureau sont installés par le convent. Il peut être créé au sein de l'instance des sections spécialement chargées de la collecte des dons, de la promotion sociale et des œuvres sociales, chacune dirigée par l'un des vice-présidents élus. Les sections pourront s'adjoindre, à titre consultatif, tous frères compétents.

Article 140. - dispositions particulières et solidarité.

Tout franc-maçon malheureux qui sollicite l'hospitalité ou tout autre genre d'assistance, doit s'adresser au secrétariat général et joindre à sa demande les pièces propres à établir son identité et sa qualité maçonnique ».

En conclusion, sur ce point nous relèverons que malgré un effort réel de la part de l'obédience, hier comme aujourd'hui la solidarité s'exprime principalement dans un cercle restreint, la loge dont les membres se connaissent, sont en mesure de prendre conscience des difficultés et de se soucier d'y remédier, ou non.

La question sociale

La question sociale, où la Maçonnerie devenue républicaine, sera aussi socialiste :

« Vœu 9 : création d'une commission des études sociales, sur une invitation formelle du dernier convent maçonnique, le Conseil de l'Ordre ne voit pas la nécessité de faire une disposition constitutionnelle ou réglementaire d'une tentative qu'il faut juger à l'essai, tel est aussi l'avis de la commission ».

Le vœu numéro 9 constitue le prolongement des interrogations qui le précèdent et la création de commissions continuera, en maçonnerie comme ailleurs, à soutenir les questions du temps, les commissions de maintenant sont celles par exemple du développement durable ou de la bioéthique.

La question sociale, et notamment sous la Troisième République, correspond aux préoccupations des frères pour qui l'école permet l'élévation. Sont d'ailleurs distinguées l'instruction « commande et explication », de l'éducation « qui guide ».

« Vœu 27 : relatif aux Etudes des questions sociales, la commission formée travaille avec zèle et le frère Dupau Henri (1891) y participe, ainsi que le Fère Cappati, décédé, rapporteur : Juvenal ».

Les membres de l'instance non délégués au convent y ont cependant droit d'entrée avec voix consultative, pour les questions de solidarité maçonnique exclusivement.

Titre II : ressources – fonctionnement

Article 137. - ressources.

Les ressources de l'instance se composent :

- 1) des sommes prélevées sur le budget de l'association et spécialement affectées ; le budget de l'instance n'est qu'un chapitre du budget de l'association ; le report des sommes excédentaires est soumis à l'appréciation du convent,
- 2) du produit des amendes infligées aux loges,
- 3) du produit des cotisations exceptionnelles et collectes de toute nature,
- 4) du produit des fêtes, cérémonies, spectacles et solennités de toute nature, donnés ou célébrés par les loges au profit de la Solidarité Maçonnique, avec l'autorisation du Conseil de l'Ordre.

Article 138. - fonctionnement.

L'Instance ou ses sections se réunissent aussi souvent qu'il est nécessaire.

En principe, il est tenu une fois par mois, en l'Hôtel du Grand Orient de France, une séance où il est statué sur toutes les demandes de secours formulées par les loges de l'obédience en faveur d'un de leurs membres ou de la famille d'un de leurs membres décédés, comme il est dit au Livre II - Titre VI - article 71.

L'Instance Nationale de la Solidarité Maçonnique informe le Conseil de l'Ordre de son activité par la remise au Grand Maître, au grand trésorier et au grand hospitalier d'un exemplaire à chacun d'eux, du procès-verbal des délibérations de chaque séance.

Le contrôle des fonds et la régularité des opérations se fait par la Commission Conventuelle du Budget.

Article 139. - recours.

Les décisions de l'instance peuvent faire l'objet de demandes de révision adressées par les loges au convent suivant. Ces demandes, décidées en tenue d'obligation, sont transmises au Conseil de l'Ordre, avec toutes pièces et motifs à l'appui ».

La commission relative à l'étude des questions sociales ne sera pas formalisée, ni intégrée au règlement intérieur du Grand Orient de France, illustrant ainsi un paradoxe selon lequel le renom de l'institution est dû à son action dans ce domaine qu'elle n'aura jamais assumé ou revendiqué au point de l'inclure dans ses organes de fonctionnement. Sa constitution dispose en effet :

« Article premier

La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive⁴⁶⁵, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité.

Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

Elle attache une importance fondamentale à la Laïcité.

Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité ».

L'article premier de la constitution est lu au début de chaque tenue et rappelle à juste titre les principes fondamentaux de l'ordre. Le mot « social » est bien cité. Il n'a pas été remplacé par l'adjectif en vogue de sociétal. Néanmoins, sa place même si elle est discrètement confortée par « progressive », et « amélioration matérielle et morale » pourrait être plus grande. Etant relevé encore que dans le contexte maçonnique, la fraternité se doit d'être entendue d'abord, si ce n'est exclusivement, entre membres, ne demeure donc à l'égard du reste de l'humanité que la considération sociale.

Les finances

Le vœu cinquième porte, donc toujours par ordre décroissant d'importance, sur les questions financières, nerf de la guerre et dont la maçonnerie, quoique philanthropique et symbolique ne s'est jamais désintéressée. L'institution est aujourd'hui classée parmi les emprunteurs les plus solvables et plus de la moitié de ses revenus proviennent de son important patrimoine immobilier.

« Vœu 5 : formalités nouvelles à ajouter aux dispositions actuelles en cas de radiation pour défaut de paiement de cotisations.

Avis de la Commission : porter de trois à six mois le délai accordé au frère retardataire pour payer sa cotisation : frère rapporteur : Dupau Henri (1891) ».

Cette disposition plus favorable tient compte des rigueurs du temps et tend vers une ouverture sociale plus large du recrutement. Elle est également plus fraternelle. Nous pouvons relever à cet égard que la capitation a toujours été à hauteur de moitié reversée par l'atelier à l'obéissance. La loge n'en conserve donc qu'un demi-montant pour couvrir ses besoins tant immobiliers que mobiliers.

Les dispositions de droit de positif relatives aux conséquences d'un non paiement sont :

« Article 94. - radiation.

Le défaut persistant de paiement ou d'assiduité entraîne la radiation du franc-maçon, qui est prononcée selon la procédure suivante »⁴⁶⁶.

⁴⁶⁵ Tort-Nouguès Henri, *L'idée maçonnique : essai sur une philosophie de la franc-maçonnerie*, Dervy, Paris, 17 janvier 2014, page 236 « l'homme pervertit le sens du sacré en l'appliquant à ce qui ne l'est pas »

⁴⁶⁶ « Après trois mois d'arriéré de cotisations ou autres charges, ou en cas d'absences suivies de plus de trois mois aux travaux de la loge, le vénérable maître, après avis des officiers de la loge, fait adresser par le trésorier (débit) ou le secrétaire (défaut d'assiduité) une lettre recommandée avec avis de réception, invitant le frère à

A certaines périodes les radiations sont cause de difficultés aigues et une épuration a lieu, ainsi en 1870 :

Agard Claude, Félix⁴⁶⁷, Arfond Jean Baptiste
Bernard Pierre, cafetier, 46 ans, maître, radié le 27 mai 1870
Brissac Philippe, chapelier, 20 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870
Coupin Jérôme
Jourdan Charles, négociant, 34 ans, maître, radié le 27 mai 1870
Pouleau Louis, Fortuné, chapelier, 33 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870
Rayon Justin, Pierre, Sault Antoine, Joseph Opus citatum
Payan Joseph, Marius, commis, 25 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870
Simonet Antoine
Pelletier Adolphe, ingénieur Civil, 40 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870
Pilliard Adrien, Louis, artiste Directeur de théâtre, 52 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870
Arniaud Camille, entrepreneur, 28 ans, apprenti, radié le 27 mai 1870

Après ce large aperçu comparé des règles applicables à la loge, nous n'oublions pas que l'atelier étudié s'inscrit dans un cadre régulier : l'obédience.

PARAGRAPHE 2 : PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION DU GRAND ORIENT DECENTRALISE

Le sujet qui succède s'approche du secret maçonnique, celui-ci aujourd'hui est remplacé par la notion de discrétion et s'éloigne d'un mythe qui fait toujours couler beaucoup d'encre. Nous étudions la loge au sein de l'obédience, une loge au sein d'une association.

A notre avis, la valeur d'une institution se mesure à l'importance qu'elle accorde aux hommes.

A. Une obédience centralisée avec une vie régionale

« Vœu 26 : que la correspondance du GO aux loges de la Fédération soit sous pli cacheté, ce vœu excellent est sans objet, la correspondance étant toujours cacheté, sauf erreur, rapporteur : Juvenal ».

Ou aux questions administratives arides par nature il peut également être répondu avec humour. Et nous constaterons que rien n'attire plus l'attention ou la curiosité malsaine que la mention « personnel » accolée à un courrier.

acquitter sa dette ou à redevenir assidu et lui rappelant les conséquences que pourrait entraîner son abstention. Si dans le délai d'un mois, à compter de la réception par le frère de la lettre recommandée, celui-ci n'a fourni aucune excuse reconnue valable par la loge, aucune promesse de rétablir sa situation, et si, en cas de non-paiement, aucun frère ne déclare vouloir payer pour lui, en tenue d'obligation à l'ordre du jour de laquelle aura figuré la radiation, l'orateur requiert que le frère incriminé soit rayé du tableau de la loge ; il est procédé au scrutin à la majorité absolue par boules blanches et noires. La radiation est notifiée dans le mois par lettre recommandée au Conseil de l'Ordre, aux vénérables maîtres des diverses loges dont le frère radié était membre, au frère radié lui-même, ce dernier avec avis de réception. La radiation sera insérée au bulletin spécial du Grand Orient de France. Il est précisé que, si après la mise en demeure pour défaut d'assiduité, le frère avait promis de redevenir assidu, évitant ainsi la radiation, mais ne tenait pas sa promesse, la loge, sans nouvelle mise en demeure, statuera comme précédemment, après une nouvelle absence suivie de trois mois sans excuses reconnues valables ». De même, la radiation serait prononcée pour défaut d'assiduité ou de paiement, ou pour les deux motifs, dans les cas où les lettres recommandées reviendraient avec la mention « Parti sans laisser d'adresse » ou avec la mention « Refusée par le destinataire »

⁴⁶⁷ La parenté avec Félicien Agard, créateur du passage du même nom est probable. Propriétaire d'une grande partie de l'ancien couvent des Grands Carmes, ce passage est la liaison la plus directe et la plus fréquentée entre le cours Mirabeau et la place du Palais de Justice.

Le Grand Orient, obédience qui comprend un échelon intermédiaire : le congrès régional

Entre utilité et liberté, les frères s'interrogent quant à un juste équilibre :

« Vœu 10 : serait-il utile de faire prendre en considération par l'assemblée générale les vœux à renvoyer à l'étude des loges.

Avis du Conseil : Favorable, cela amenant à diminuer le nombre des vœux et simplifier le travail des loges

Avis de la Commission : il n'y a pas lieu à augmenter les pouvoirs des délégués au convent au détriment des frères et des loges ; « Les vœux inutiles ont leur utilité cependant car ils peuvent éveiller à côté une idée juste », La loge conclut au rejet du vœu, signature Juvenal ».

Cette question demeure d'actualité cent trente ans plus tard, elle illustre toujours les frictions qui peuvent survenir entre le principe fondamental d'un « Maçon libre dans une loge libre⁴⁶⁸ » face à un souci légitime d'efficacité de l'obédience dont la masse croît, la taille prospère et la paperasse suit proportionnellement. Les frères ne connaissent pas encore les dérives futures du centralisme démocratique étouffant toute tendance au sein du Parti communiste. C'est pour ce motif que l'avis de Juvenal continue de prévaloir quant à l'utilité des vœux inutiles qui non seulement peuvent en effet éveiller une idée juste mais sont également par essence la preuve d'une liberté d'expression. Il est désormais question que le congrès régional serve de tamis auxdites questions.

« Article 105. - attributions.

Les congrès régionaux :

1) peuvent établir un règlement intérieur, pour autant qu'il ne contienne aucune disposition contraire à la Constitution et au Règlement Général du Grand Orient de France,

2) élisent :

- les conseillers de l'Ordre à raison d'un par secteur,
- les représentants de l'Instance Nationale de la Solidarité Maçonnique,
- les conseillers de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique,
- les officiers du convent,
- les présidents et rapporteurs des questions conventuelles,
- les commissaires des Commissions Conventuelles et de la Commission du Budget,
- les maîtres-Jurés du Jury Fraternel Régional »

Le pouvoir législatif est confié à l'assemblée générale, dénommé : convent

Comme toute communauté politique la franc-maçonnerie obéit à des règles de représentation.

« Vœu 10 bis : La majorité de la Commission s'est prononcée en faveur du représentant libre de soutenir son opinion personnelle au lieu du représentant chargé d'un mandat impératif; « Un délégué à l'assemblée générale a d'autant plus besoin de son initiative qu'il doit plutôt s'inspirer de l'intérêt général de la franc-maçonnerie que de celui de sa loge; et qu'il arrive bien souvent que des observations présentées au cours de la discussion par certains orateurs, éclairent d'un jour tout nouveau la question à résoudre et modifient l'opinion que le délégué s'en faisait tout d'abord ».

« Le mandat impératif ne peut donner de bons résultats que lorsqu'il est accepté par le plus grand nombre et qu'il s'agit de forcer un ministère à tenir compte des vœux de l'opinion publique, comme cela s'est produit en 1877 à l'occasion de la réélection des 363 députés protestataires. », frère rapporteur, Dupau Henri (1891) ».

⁴⁶⁸ Mourgues Jean, *Franc-maçonnerie, individu, communauté*, Detrad AVS, Paris, 1993, page 111, VII, les fonctions de la loge

Le mandat impératif⁴⁶⁹, opposé au mandat représentatif, est un pouvoir délégué en vue d'une action définie dans la durée et la tâche, selon des modalités précises contraignantes. Outre qu'un tel principe de fonctionnement soit difficile à mettre en œuvre, il reflète une méfiance à l'encontre de l'élu dont la liberté doit demeurer circonscrite.

Le vœu qui succède s'attache à la cohésion de l'obédience :

« Vœu 21 : vœu tendant à infliger une amende au délégué qui ne prête pas son obligation le 1^{er} jour du convent, la commission soucieuse de l'exactitude des délégués estime que le texte de ce vœu serait contraire à la souveraineté de l'assemblée, frère Olin, 30^e ».

La désignation d'un délégué au convent est obligatoire lors des élections annuelles et constitue autant un droit qu'un devoir de la loge d'être représentée lors de l'assemblée générale de l'obédience ainsi constituée. Aujourd'hui la sanction est équivalente au montant d'une année de capitation.

Les dispositions applicables aujourd'hui sont en effet les suivantes :

« Titre premier : siège - territorialité - composition - session

Article 108. - le convent.

Le convent, Assemblée Générale du Grand Orient de France, siège, en son Hôtel, 16, rue Cadet, Paris (75009) ou en tout autre lieu.

Le convent exerce seul le pouvoir constituant et législatif du Grand Orient de France.

Il se compose :

- 1) de tous les délégués des loges de l'association, à raison d'un délégué par loge,
- 2) des membres du Conseil de l'Ordre, de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique, de l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique qui ne peuvent cependant prendre part à aucun vote »⁴⁷⁰.

La question qui succède est le prolongement logique de la volonté de cohérence et de permanence de l'obédience. Les délégués sont élus, ils doivent en outre siéger :

« Vœu 22 : relatif à l'assiduité des délégués aux séances du convent la loge approuve, frère Olin, 30^e ».

Sous cette apparence administrative voire technique, cette question est essentielle en ce qu'elle transcrit l'attachement de chaque loge à l'institution centrale et nationale du Grand Orient de France, et prévient dès lors notamment tous écarts, toutes dérives, tous errements, y compris ceux qui pourraient être qualifiés à juste titre de sectaires.

La liberté d'expression et le souci de coordination, voire d'efficacité sont à concilier dans le vœu suivant :

⁴⁶⁹ Constitution de l'an I, du 24 juin 1793

⁴⁷⁰ « Article 111. - validité des travaux.

Tout manquement au Règlement Général dans le cadre du convent relève de la compétence exclusive de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique.

Avant l'ouverture de toute session, les pouvoirs des délégués sont vérifiés par le Conseil de l'Ordre. Pour cela, avant la première séance, chaque délégué remet au secrétariat l'obligation prévue à l'article « Représentation » du Livre II, titre VI. Mais en cas de contestation, le convent décide souverainement.

A l'ouverture de la séance, le Président provisoire proclame le résultat de la vérification des pouvoirs dont le convent prononce la validation.

Le convent délègue valablement si la moitié des loges de l'association est représentée en séance. La présence des délégués des loges aux séances du convent est obligatoire ; elle est constatée, à chaque séance, par la remise d'une carte numérotée à l'entrée du temple.

Les absences non excusées et non légitimées sont inscrites au compte rendu des travaux du convent.

Les membres sortants du Conseil de l'Ordre, après leur remplacement par l'élection, continuent jusqu'à la fin de la session à siéger comme membres du convent »

« Vœu 28 : que les loges motivent les solutions qu'elles donnent sur les vœux, Avis favorable la loge AAA s'est empressée de déférer à ce vœu ».

Les vœux sont l'expression majeure des loges notamment au sein du convent, ils leur permettent de s'exprimer, parfois dans le désordre et la cohue mais cela est préférable à un manque de liberté. Plusieurs tentatives ont été entreprises, et le sont encore, pour régler voire organiser ce droit. Elles n'aboutissent pas du fait de l'attachement des délégués à leur liberté d'expression.

La participation au convent est essentielle, malgré des difficultés financières, d'éloignement, de disponibilité, il n'est pas question de transiger, tel que développé dans la seconde partie des vœux :

« Vœu 6 : Article 289 bis
Avis de la Commission : favorable
Vœu 7 : sanction à donner aux mesures relatives à assurer l'assiduité des délégués aux séances du convent.
Avis de la Commission : favorable ».

La participation au convent qui peut se tenir tant à Paris que dans d'autres villes de France, Vichy, Nice ou Marseille récemment demeure le liant essentiel entre les loges même s'il impose des déplacements longs et coûteux.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil de l'Ordre

« Vœu 11 : création de membres suppléants du Conseil de l'Ordre
Avis du Conseil : Défavorable
Avis de la Commission : Défavorable, rapporteur Juvenal ».

Il existe des membres suppléants pour de nombreuses fonctions électives, hors celles de vénérable ou de surveillants au sein des loges, le remplacement d'un absent intervenant alors par succession d'office (le premier surveillant occupe le siège de vénérable maître, en étant lui-même suppléé par le second surveillant et ainsi de suite...) ; et de celles de membres du Conseil de l'Ordre, exécutif de l'obédience aujourd'hui porté au nombre de 35.

« Vœu 12 : démission d'office de tout membre du Conseil qui n'aura pas assisté à trois séances du conseil pendant l'année, le Conseil de l'Ordre est défavorable, la loge y est favorable « les services rendus en province, sans être jamais méconnus, ne doivent pas dispenser de l'obligation de siéger à Paris dans les réunions plénières du Conseil de l'Ordre », Aix, le 12 juillet 1891, rapporteur : H. Dupau (1891) ».

Un premier exemple de non cumul des mandats car une fonction locale ne peut dispenser de la présence à un office national. Il sera observé à cet égard que les conditions de transports sont celles de l'époque⁴⁷¹.

« Vœu 13 : réglementation de l'élection des membres du Conseil de l'Ordre, la proposition qui a été donné n'est point mauvaise mais doit être expérimentée, rapporteur : Blanc ».

B. Les grades supérieurs et autres distinctions

Les grades supérieurs ou le livre d'or peuvent constituer des distinctions dénommées métaux et contraires à l'égalité.

La question ci-dessous est encore relative à la reconnaissance qui, selon certains, devrait survivre à la fonction, ce qui est contraire à l'esprit d'humilité.

⁴⁷¹ 1873 : le train rapide Paris-Marseille effectue le trajet en 16 heures et 25 minutes

« Vœu 15 : Défavorable, « l'obtention des grades capitulaires ou philosophiques n'est nullement indispensable à un maçon parfait », « les grades élevés ne doivent être accordés qu'à de vieux maçons qui par leur zèle leur assiduité leur dévouement maçonnique ont pu les mériter », frère Larochette, 30° ».

Il s'agit là de toute la question, encore d'actualité, des grades dits supérieurs, c'est-à-dire poursuivant la recherche maçonnique après l'obtention du diplôme de maître. Au rite Ecossais Ancien et Accepté, les degrés concernés s'étalent du 4^e au 33^e⁴⁷². Il est ainsi fréquent que les frères d'une loge travaillent au rite français en qualité d'apprentis, compagnons et maîtres, et que ces derniers continuent ensuite au REAA quant aux grades suivants. Le rite est différent, le symbolisme impliqué aussi et la spiritualité qui en découle est distincte, immanente au Français, transcendante à l'Ecossais. Les frères des « Arts et l'Amitié » sont directement concernés par cette question en 1891 puisqu'ils se réunissent au sein du « Souverain Chapitre Les Arts et l'Amitié », Vallée⁴⁷³ d'Aix-en-Provence. A signaler qu'à l'époque et du fait de l'activité d'une seule loge en la ville, seuls des maçons des Arts participaient à ce chapitre. De nos jours non seulement la multiplicité des loges mais aussi les règles applicables aux grades supérieurs imposent que tous les ateliers travaillant à des grades supérieurs soient constitués de frères appartenant à différentes associations⁴⁷⁴. La structure des grades supérieurs est désormais constituée par un Suprême Conseil devenu indépendant du Grand Orient après la seconde guerre mondiale.

La seconde partie des vœux permet de développer à nouveau cette question récurrente.

« Vœu 4 : Article 247 bis Grades Supérieurs au titre étranger
Avis de la Commission : favorable, M Juvenal ».

Depuis l'après-guerre les grades dits supérieurs, continuant celui de maître, 4^e et suivants ont été détachés du Grand Orient de France. Le Grand Collège des Rites est devenu le Suprême Conseil, Grand Collège du Rite écossais. Au 19^e siècle, le Grand Collège des Rites dirige les hauts grades du Rite écossais ancien accepté au sein de l'obédience nommée l'intitulé devient « Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les colonies françaises ».

Le statut est modifié par la « Convention de 1946 » entre le Grand Collège des Rites et le Grand Orient de France. Ce système restera stable jusqu'en 1999, lors un nouvel accord organisera les relations entre le Grand Orient de France et le Grand Collège des Rites qui modifiera pour l'occasion son appellation en « Suprême Conseil, Grand Collège du Rite écossais ancien accepté ».

Le vœu ci-dessous est relatif aux métaux dont doit être dépouillé le franc-maçon⁴⁷⁵, cela signifie que celui-ci doit effectuer son devoir sans autre récompense que la satisfaction personnelle qu'il en retire.

⁴⁷² Rite Ecossais Ancien et Accepté : fondé en 1801 à Charleston (Etats-Unis), ce rite très répandu correspond particulièrement aux hauts grades puisque initialement il ne régissait que des degrés supérieurs à celui de maître

⁴⁷³ Vallée a ici le même sens que l'orient, qui signifie la commune d'exercice de la loge. Etant relevé à cet égard que suite à des déménagements ou des circonstances historiques il n'est pas rare que l'orient mentionné dans le titre de l'atelier ne soit plus celui où la loge travaille réellement. Exemple, la loge « L'Etoile d'orient » était qualifiée de l'orient de Vitrolles bien après qu'elle ait pris coutume de se réunir à Aix-en-Provence

⁴⁷⁴ Il existe aussi des degrés supérieurs au sein du rite français. C'est le frère Louis Amiable qui travaillant en commission à partir de 1886 achèvera le tournant entrepris par le convent de 1877 et donnera au rite français son caractère a dogmatique actuel

⁴⁷⁵ Zambrowski Jean-Jacques, *Etre Vénérable Maître efficace...et heureux*, Les outils maçonniques du XXI^e siècle, Dervy, Paris, 2014, sur le respect mutuel

« Vœu 25 : création d'un Livre d'Or de la Franc-maçonnerie
Avis du Conseil : Défavorable
Avis de la Commission : rejet, les bulletins mensuels renseignent suffisamment et indiquent à l'attention des frères les membres qui contribuent au renom de l'ordre, rapporteur : Juvenal ».

Article à nouveau relatif à la recherche des honneurs, présente en maçonnerie comme ailleurs, bien que expressément exclue non seulement par les textes mais aussi et surtout par l'esprit de la démarche. Quoiqu'il en soit, cela n'empêche nullement les anciens grands maîtres de l'obédience d'être présentés comme tels dans les médias, soit avec leur accord, soit en toutes hypothèses qu'ils ne se soient opposés à cette mention.

« La collation clandestine et trafic des grades » sont visés comme motifs de suspension par l'article 93 du Règlement général.

« Les décors maçonniques sont ceux de ces grades qui ne donnent aucun droit à des honneurs ou préséances », confer articles 55 et 92.

Il est à nouveau fait état de distinction dans la seconde partie des vœux :

« Vœu 1 : création d'Officiers d'honneur : proposition d'un texte fait par le frère Amiable, article 216 bis
Avis du Conseil : favorable
Avis de la Commission : favorable sur la base du rapport fourni par le frère Amiable ; pour la Commission M. Juvenal ».

Fort heureusement ce vœu ne sera en fait pas retenu par l'obédience ni appliqué, à de rares exceptions près, au sein de l'atelier. Il aurait amené à une distinction honorifique inopportune puisque l'officier d'honneur se démarque par définition de celui qui n'a pas obtenu cette qualification.

Cette institution dont le fonctionnement est bien rôdé doit faire face à des évolutions majeures de la société.

SECTION 2 : SPLENDEURS ET MISERES DE FIN DE SIECLE

Les églantines de Carmaux⁴⁷⁶, ce sont les bucoliques mineurs de fond qui rament encore les haricots du potager et tracent le sillon sur les collines et entament la « Sociale ». A l'inverse des mineurs du Nord, gueules noires des brumes chez qui cette évolution politique paraît encore acceptable, la bourgeoisie ne l'accepte pas car c'est la France saine des terroirs qui est contaminée désormais. Jaurès ancien député, battu aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 met en exergue la souveraineté politique dont jouissent partiellement les ouvriers en qualité de citoyens, mais dont ils sont privés lorsqu'ils sont salariés n'ayant aucune part dans la conduite des entreprises où ils sont à l'état de subordination et de tutelle.

La question sociale c'est définir la place et le rôle des classes laborieuses. Le monde ouvrier ancien disparaît, travail à domicile et artisanat, ateliers, boutiques et fabriques s'effacent face aux capitaux et la mécanisation. L'industrie, la métallurgie et les chemins de fer n'ont que faire d'ouvriers qualifiés et donc correctement payés qui sont à écarter. Les femmes⁴⁷⁷, les étrangers et les paysans déracinés échoués dans les banlieues forment les masses de travailleurs dociles. Mais parallèlement à la prolétarianisation naît une conscience de classe dont

⁴⁷⁶ Rioux Jean-Pierre, *La France de 1900*, Tallandier, Paris, Texto, août 2012, p. 53

⁴⁷⁷ Simon Jules, *L'ouvrière*, Hachette, Paris, 1961 ; filatures et tissages mécaniques, page 130, sur l'alcool : « C'est dans le même esprit que leurs sociétés de malades consomment tous les ans leur reliquat le jour de leur fête : ils ont érigé l'insouciance en système »

est issue une nouvelle solidarité remplaçant celles traditionnelles. Celle-ci s'exprime par les mutuelles, les caisses de secours, les coopératives et surtout l'instrument syndical⁴⁷⁸ et son moyen, la grève. Dans un premier temps les bourses du travail, bureaux de placement pour les ouvriers, sont fondées entre autres par des francs-maçons⁴⁷⁹. La Fédération des Bourses du travail a été l'un des fondements du mouvement ouvrier en organisant les travailleurs syndiqués dans les territoires. Mais dès 1902 ces dernières seront absorbées par les organisations syndicales et la Charte d'Amiens⁴⁸⁰ consacrera la séparation entre partis politiques et syndicats.

PARAGRAPHE 1 : LA QUESTION SOCIALE⁴⁸¹ : CENTRE D'INTERET REDECOUVERT

Sous la Troisième République, le souci social de l'atelier demeure et sa solidarité est mise en œuvre, ainsi :

« J'ai l'honneur de vous adresser au nom de « la Respectable loge AAA orient d'Aix » la somme de 22 briques produit d'une quête en faveur des Ouvriers Lyonnais faite le dimanche 18 mars par les frères de l'atelier », courrier du 1^{er} jour du 4^e mois de l'an 5877⁴⁸² ».

Au début des années 1880, le socialisme s'ajoute à la notion de solidarité fraternelle qui quoique universelle en son principe ne concerne que les frères, nous disposons d'un acte de vente de fagots sarments à la Société Coopérative de Boulangerie de Béziers, 1880. L'office d'hospitalier, est au centre de la tenue du 12 juin 1882 afférente aux commissions en visite auprès des frères malades. Il s'agit pour l'atelier de continuer à exprimer son sentiment et son action fraternelles auprès de tous les frères y compris ceux qui ne peuvent orner les colonnes pour des questions de santé. Outre la pratique de la solidarité, celle-ci est étudiée.

A. La réflexion sociale

Les études sociales : la fiscalité (bel exemple de lien entre travaux parlementaires et maçonniques)

Au sujet des études sociales que les ateliers sont amenés à faire dans le courant de l'année 1891, l'orateur annonce que la question de la réforme des impôts a eu la majorité au Conseil et qu'elle sera soumise ultérieurement⁴⁸³ à la loge.

Et en effet, l'ordre du jour de la tenue du 2 mai 1891 vise l'étude de la réfection du cadastre. Le frère Dupau Henri (1891) établit un rapport :

- il propose de rejeter, comme trop onéreuse, sa réfection
- il propose, comme réforme, la suppression de l'impôt sur le foncier non bâti
- pour combler le déficit de 160 millions qui résulterait de cette mesure, frapper de droits de douanes les marchandises importées en France

⁴⁷⁸ La Confédération générale du travail (CGT) est un syndicat de salariés créé le 23 septembre 1895 à Limoges

⁴⁷⁹ La Fédération des bourses du travail est fondée les 7 et 8 1892 au congrès de Saint-Étienne. Le premier secrétaire est Fernand Pelloutier. Pelloutier, Fernand-Léonce Émile, né le 1^{er} octobre 1867 à Paris et décédé le 13 mars 1901 à Sèvres. Militant syndicaliste révolutionnaire socialiste et libertaire

⁴⁸⁰ 9^e Congrès de la CGT, 13 octobre 1906 proclamant l'indépendance des syndicats à l'égard des partis et des sectes

⁴⁸¹ « Depuis quelques années le mot « sociétal » a envahi le discours contemporain... Auparavant, on se contentait simplement, et apparemment bêtement, du mot social », Maurice Veral, Revue des Francs-maçons du Grand Orient de France, numéro 304, août 2014, page 10

⁴⁸² L'industrie de la soie est alors à la frontière entre les années fastes, pour les entrepreneurs, qui se terminent, et les années de difficultés, pour les ouvriers, qui débutent

⁴⁸³ Le vote sur le l'impôt sur le revenu ne sera effectif que par la loi du 31 juillet 1917 sous l'impulsion de Caillaux. Un premier vote par le Sénat interviendra le 7 juillet 1914 sur sa proposition

Cette proposition, de suppression de l'impôt et droits de douanes, est rejetée après discussion par l'atelier. Le 29 juillet 1891 est lu un premier rapport de la commission au sujet de l'impôt sur les allumettes (alors industrie aixoise importante), reflet de l'intérêt des frères pour les questions sociales et l'économie locale. Est aussi faite une proposition de suppression du monopole remplacé par un impôt sur la fabrication (lointain prédécesseur de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Il est encore discuté du principe de la suppression des octrois⁴⁸⁴, leur remplacement par un impôt progressif, mais non proportionnel, sur le revenu. Le débat porte donc sur le libre échange, dénué de taxes, mais qui doivent dès lors être compensées par d'autres impositions relatives aux fortunes de chacun. La solidarité, question philosophique, a des applications fiscales éminemment concrètes.

En 1892, la loge s'intéresse encore à différents impôts⁴⁸⁵ et d'abord à celui sur les boissons. Lors de la tenue du 11 mai 1892 le frère Beaulard Fernand (1890) lit son rapport sur la question. Il établit un historique et un état de la législation actuelle. Deux idées fortes apparaissent :

- la suppression de l'impôt sur les boissons hygiéniques⁴⁸⁶
- la création de surtaxes sur les alcools et élévation du prix de la licence

Il s'agit donc ici de lutter contre le fléau de l'alcoolisme, et ses répercussions sociales sur la classe ouvrière notamment. Le frère Beaulard soumet à la loge le texte du frère Salin qui cherche à concilier les projets de la loge et du gouvernement :

- suppression de l'impôt sur les boissons hygiéniques
- majoration de l'impôt sur l'alcool, porté à 200 francs
- suppression du privilège des bouilleurs de cru (il faudra attendre les années cinquante du siècle suivant et une nouvelle République⁴⁸⁷)
- limitation du vinage à 11° (les productions d'alcools d'Algérie⁴⁸⁸ et du Languedoc sont alors particulièrement importantes, les événements de 1906 feront suite au phylloxéra qui déjà se développe)
- la loge désirerait dans l'intérêt de l'hygiène publique et de la perception de l'alcool, voir monopoliser la production de l'alcool par l'Etat

Le frère Bernard Antoine (1891) présente son rapport relatif à la question de l'impôt sur les opérations de bourses : le rapporteur décrit les différentes opérations boursières, montre que la vente à terme seule justifie pleinement d'un impôt frappant directement ces opérations, et il propose :

- maintien de l'impôt sur les opérations au comptant
- établissement d'un impôt spécial et proportionnel sur les opérations dites marché à terme, portant sur la différence ou la prime

Ces mesures existent en France entre 1893 et 2007, l'impôt sur les opérations de bourse était un impôt proportionnel qui frappait les opérations d'achat et de vente, au comptant ou à terme, de valeurs en bourse, notamment les actions.

⁴⁸⁴ Taxes d'entrée

⁴⁸⁵ Prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par la puissance publique sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts. Ce prélèvement est affecté par l'intermédiaire des budgets publics aux services d'utilité générale. Le pouvoir de fixer, de lever et d'affecter l'impôt est de la compétence exclusive du Parlement

⁴⁸⁶ Actuellement toutes boissons titrant moins de deux degrés d'alcool (eaux, jus, limonades) ; de 2 à 14 degrés : boissons d'alimentation (vin, bière, champagne) ; plus de 14 degrés : boissons alcooliques (rhum, vodka, whisky)

⁴⁸⁷ Loi Mendès-France du 11 juillet 1953 supprimant le caractère héréditaire de la transmission de qualité de bouilleur de cru

⁴⁸⁸ 1885 : première apparition du phylloxéra en Algérie à Mansourah, près de Tlemcen

L'impôt progressif exprime un compromis idéal entre justice sociale et liberté individuelle⁴⁸⁹. A l'inverse la ploutocratie déstabilise le système politique démocratique.

Du social au socialisme, vingt années d'évolution furent nécessaires

Au départ le socialisme affiché est très relatif comme il ressort de la lecture en creux du convent de 1892.

Un extrait du rapport sur les travaux de l'assemblée générale du Grand Orient de France tenue à Paris du 12 au 18 septembre 1892 (E. V), par le frère Jaubert Pierre (1885), 18^e, délégué de « la Respectable loge Les Arts et l'Amitié orient d'Aix », 1892, nous éclaire sur les questions sociales :

« 3 Tendances socialistes du convent. Les questions sociales ne nous ont pas davantage laissés indifférents ; depuis que tout le monde, même le pape, est républicain, il est bon que le franc-maçon républicain se distingue par son absence de sentiments cléricaux ; et, de même, depuis que tout le monde, même le pape, est socialiste, il ne serait pas mauvais que notre socialisme à nous s'accusât par quelques traits originaux et caractéristiques ».

La maçonnerie devenue républicaine devient en outre anticléricale. Sous l'Empire elle n'était ni l'une ni l'autre. Au sein de l'orient aixois, « AAA » défendait une position minoritaire soutenue par de fortes personnalités républicaines comme le frère Brémond avec une distance envers le religieux qui n'était pas de mise dans les autres loges et notamment le « Maillet Ecosais ». Il est curieux de constater que selon l'assemblée générale, en tout cas telle qu'elle est rapportée par le frère Jaubert, ce qui devrait réunir catholiques et francs-maçons doit au contraire servir à les distinguer, voire les opposer. Que le pape se soit rallié à la République aurait dû constituer une bonne nouvelle. De même la transition, en gestation dès les années soixante-dix, confère le texte précédent de 1872, du social vers le socialisme aura pour effet d'isoler le catholicisme social, ce qui sera dommage pour tous.

« Ainsi, dans la grève de Carmaux, si l'Eglise envoyait de l'argent à quelqu'un, chose, je l'avoue, peu vraisemblable, il est infiniment probable qu'elle ne l'adresserait pas aux ouvriers ; mais c'est aux ouvriers malheureux de Carmaux, aux veuves, aux orphelins des mineurs que le convent de 1892 a voulu envoyer son tronc de la Veuve, et ses quêtes par l'intermédiaire de la loge d'Albi »⁴⁹⁰.

Cette critique est gratuite et s'il est vrai que le catholicisme social n'est pas toujours exempt de paternalisme, il en est de même pour les œuvres maçonniques, et nous verrons en fin de cette partie que la composition sociale de l'atelier ne brille pas par le nombre d'ouvriers. Si les grands propriétaires ou la haute bourgeoisie deviennent plus rares en maçonnerie dans le courant du XIX^e siècle, il ne saurait pour autant être question de parler recrutement populaire. Cette méfiance n'est d'ailleurs pas totalement dénuée de fondement, à défaut d'être morale, puisque l'atelier le plus ouvrier d'Aix était sans conteste le « Maillet Ecosais » particulièrement soumis à l'Empire et tourné vers le symbolisme, ce qui était rassurant pour le pouvoir. Second élément confortant cette réflexion la petite bourgeoisie a plus de crainte d'être rattrapée par le peuple que la haute, les courbes de Lorenz relatives au revenu médian l'illustrant clairement. Il n'est inutile ici de rappeler que les grands noms de la nuit du 4 août 1789 qui verra l'abolition des privilèges ne sont pas bourgeois : duc d'Aiguillon⁴⁹¹, vicomte de Noailles⁴⁹², l'évêque de Nancy Monseigneur La Fare⁴⁹³.

⁴⁸⁹ Piketty Thomas, *Le capital au XXI^e siècle*, Seuil, Paris, 30 août 2013

⁴⁹⁰ Jean Jaurès est député du Tarn et donc de la circonscription de Carmaux du 10 novembre 1885

⁴⁹¹ de Vignerot Du Plessis De Richelieu Armand-Désiré, duc d'Aiguillon et d'Agenois, pair de France, né le 31 octobre 1761 à Paris et décédé le 4 mai 1800 à Hambourg. Général de brigade de cavalerie, partisan de la Révolution jusqu'en 1792. Franc-maçon avant la Révolution, membre de la loge « L'Olympique de la Parfaite Estime » Grand Orient de France

« Mieux encore, il a été décidé que les questions sociales prendraient le premier rang parmi les travaux que le Conseil de l'Ordre soumet aux loges⁴⁹⁴. C'est que la charité soulage la misère sans la détruire, tandis qu'une étude attentive des maux de l'organisme social nous permettra d'y remédier et de les supprimer, s'il se peut, ou de les restreindre dans la mesure du possible. Nous ferons ainsi de la vraie fraternité, de la vraie solidarité ».

Il s'agit, peut être naïvement mais en tout cas avec bonne volonté, du souhait des frères de remédier aux causes de la misère. La prise en compte de la question sociale qui n'a jamais été indifférente aux « Arts et l'Amitié », parallèle nécessaire de la recherche symbolique en franc-maçonnerie, est clairement affirmée ici comme préoccupation de l'obédience. Le social dépasse le symbole. Un siècle plus tard la tendance sera pourtant renversée quoique tous s'accordent à reconnaître ses lettres de noblesse pour la maçonnerie dans le domaine politique et non pas ésotérique.

Le dernier paragraphe du rapport est néanmoins fondamental puisqu'il confirme un tournant : non pas seulement traiter la misère mais agir sur ses causes. Cet objectif est en parfaite corrélation avec le texte de 1872 qui suppose que l'éducation est le premier de ces moyens, mais insuffisant seul. Le rapport sur les travaux de l'assemblée générale est corroboré par le discours de l'orateur qui exprime la position du Grand Orient de France et est membre de la loge. Nous disposons donc par ces deux sources complémentaires de la vision précise tant de l'atelier que de l'obédience en cette année 1892.

B. L'action sociale

La position du Grand Orient : assemblée générale du 17 septembre 1892 : exposée par un frère des « Arts et l'Amitié » Jules Dequaire-Grobel sur l'influence que la maçonnerie peut, doit, avoir sur tous les stades de la vie.

Le frère Dequaire-Grobel complète en effet largement cette question sociale dans son discours de fermeture du convent du 17 septembre 1892. Il débute logiquement par la naissance et l'enfance :

« Ce qu'on appelle la question sociale est composé d'un certain nombre de problèmes dont on peut déterminer la position et les formules en prenant par la pensée l'homme depuis le berceau pour le conduire jusqu'à la mort et en recherchant les causes de misère imméritée qui produisent leur effet au cours de cette évolution vitale.

Telle est la méthode de classification des problèmes sociaux que préconisait naguère l'un des plus éminents sociologues francs-maçons, c'est la méthode que nous allons adopter... ».

La référence à la sociologie est moderne en cette fin du XIX^e siècle où cette science fait ses premiers pas. L'un des précurseurs est le comte de Saint Simon⁴⁹⁵ qui lui donne le nom de physiologie sociale, dans une physiologie générale comprenant aussi l'étude des êtres

1786 membre de la loge « Société Olympique », et Grand Officier du Grand Orient de France

⁴⁹² de Noailles Louis Marie Marc Antoine, vicomte né le 17 avril 1756 à Paris, décédé le 7 janvier à La Havane. Général et homme politique de la Révolution française. Franc-maçon cité in *Le militaire en Maçonnerie* (XVIII^e-XIX^e siècles) Jean-Luc Quoy-Bodin, revue Histoire, économie & société, année 1983, volume 2, numéro : 4, p 559

⁴⁹³ de La Fare Anne Louis Henri né le 8 septembre 1752 Château de Bessay, Bessay et décédé le 11 décembre 1829 à Paris. Évêque de Nancy, député du clergé aux États généraux de 1789, émigre ensuite. de Brye Bernard, *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution le cardinal A.L.H. de La Fare (1752-1829)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985, 319 p. (Prométhée)

⁴⁹⁴ Chaque année, sur proposition des loges, le convent transmet à tous les ateliers des questions dont deux au moins doivent obligatoirement être traitées. Tous les autres travaux sont libres, mais ceux imposés sont ensuite recueillis, synthétisés et ensuite publiés à destination d'un public restreint mais choisi, notamment les parlementaires

⁴⁹⁵ Comte de Saint-Simon Claude-Henri de Rouvroy, né le 17 octobre 1760 à Paris, décédé 19 mai 1825 à Paris. Economiste et philosophe. Penseur de la société industrielle française qui supprime l'Ancien Régime. « Le dernier des gentilshommes et le premier des socialistes » (André Piettre)

collectifs et leur organisation. Auguste Comte⁴⁹⁶, développe des théories sociologiques dans le « système de politique positive »⁴⁹⁷, selon laquelle nous ne connaissons rien que des phénomènes ; et la connaissance que nous avons des phénomènes est relative, et non pas absolue. Alexis de Tocqueville⁴⁹⁸ quant à lui analyse et compare la société américaine et les sociétés européennes. Il décrit et prévoit le processus de constitution d'une classe moyenne qui réduit les positions extrêmes dans la stratification sociale et rapproche les modes et les niveaux de vie. Si tous trois ont une influence considérable, et surtout chez les francs-maçons, aucun d'entre eux n'aura été initié.

« Il y a un premier problème, c'est celui de l'enfance, matériellement ou moralement abandonnée...la Franc-maçonnerie a dès longtemps proclamé ce principe que l'enfant apporte des droits en naissant, par cela seul qu'il appartient à l'humanité. Il a d'abord le droit à la vie, le droit à tout ce qui lui est indispensable, tant qu'il n'a pas atteint l'âge de l'émancipation, l'âge où il rencontrera avec un bien précieux, l'indépendance et la liberté, le lourd fardeau de la responsabilité personnelle, les exigences de la lutte pour la vie ».

C'est au XX^e siècle que les frères du pourtour de l'étang de Berre par leur réflexions menées dans les années soixante-dix furent à l'origine de la Convention relative aux droits de l'enfant qui sera adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989⁴⁹⁹. Cette date du 20 novembre deviendra la journée internationale des droits de l'enfant. Si le rôle de la maçonnerie est important dans cette construction, il n'est pas, et loin de là, seul en cause. Cette convention fait en effet suite à la résolution 1386 de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies du 20 novembre 1959.

« L'enfant⁵⁰⁰ a droit à une instruction minima, et même, plus largement encore, à ce qu'on a appelé l'instruction intégrale, c'est-à-dire à une instruction proportionnée par voie de concours à ses aptitudes naturelles. Il ne faut pas que la moindre parcelle du capital intellectuel de l'humanité reste improductive par la faute de notre organisation sociale. Nous voulons, enfin, que l'être humain n'aille pas plus avant dans les batailles de la vie, sans être armé de toute la technique d'un métier, ou tout au moins sans qu'il soit préparé par cette éducation professionnelle générale sans laquelle le futur travailleur est condamné à un état d'infériorité véritable... nous croyons que là où commence l'impuissance de la famille commence aussi le devoir de l'Etat ».

La dernière phrase de cet extrait est le point précis où le social rejoint le politique. Et pose la question centrale du rôle de l'Etat. L'orateur prendra ensuite des précautions pour se démarquer de l'étiquette d'étatiste mais il ne pouvait imaginer que même ses idées sociales du rôle de l'Etat les plus étendues seront très largement dépassées par les réalisations du XX^e siècle. Ces avancées sociales sont momentanément remises en cause par l'idéologie dite libérale qui pêche par la proposition simpliste de la suppression de l'Etat qui serait en elle-même une alternative satisfaisante, comme le communisme idéal, sic !

⁴⁹⁶ Comte Isidore Marie Auguste François Xavier, né le 19 janvier 1798 à Montpellier, décédé le 5 septembre 1857 à Paris. Philosophe, secrétaire particulier puis disciple du comte de Saint-Simon

⁴⁹⁷ Comte Auguste, *Système de politique positive ou, Traité de sociologie, instituant la religion de l'humanité*, tome 2^e contenant *la statistique sociale ou le Traité abstrait de l'ordre humain*, réimpression de l'édition 1851-1881, Osnabrück Otto Zeller, 1967, Gallica, Paris, page 100 : « Une telle intervention consisterait surtout à perfectionner le mode original selon lequel s'accomplit la concentration spontanée du polythéisme »

⁴⁹⁸ Clérel Alexis-Henri-Charles, vicomte de Tocqueville, né le 29 juillet 1805 à Paris, décédé le 16 avril 1859 à Cannes. Philosophe politique, homme politique et historien

⁴⁹⁹ Annexe 1

⁵⁰⁰ « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons », Victor Hugo

« Nous ne sommes point étatiste. Nous ne croyons pas qu'il faut multiplier sans nécessité les interventions toujours un peu tyranniques de l'Etat. Ce n'est pas en vain que nous avons placé la Liberté au premier plan de notre immortel ternaire. Mais nous estimons cependant que l'Etat est la grande famille de ceux qui ont le malheur de n'en point avoir d'autre... nos belles adoptions d'enfants, notre Orphelinat maçonnique⁵⁰¹, nos Cours commerciaux... ; que nous avons contribué à réaliser dans l'Etat, avec les lois scolaires et la réorganisation du service des enfants assistés et des enfants⁵⁰² employés dans l'industrie... »⁵⁰³.

L'orateur distingue nettement le capital intellectuel du capital tout court id est financier. La pensée maçonnique ne s'est jamais laissée enfermer dans l'opposition entre capital et travail qui n'est que prémisses de raisonnement et non pas raisonnement lui-même. Tous les auteurs de science économique s'accordant sur la nécessaire union des deux pour produire. Alors que certains tenants du marxisme, doctrine déjà en vogue à l'époque du discours, voulaient faire du travail le seul bénéficiaire de tout profit. Et qu'aujourd'hui l'idéologie dominante voudrait faire du capital le seul destinataire des fruits pécuniaires de toute plus-value. Ces deux extrêmes inefficaces sont par nature étrangers à la pensée maçonnique qui se veut évolutive plus que révolutionnaire, révolutions dont elle connaît le prix.

« Nous voici en présence de l'adulte. Il est, par définition, après ce que nous avons dit, armé pour la vie ; quels sont les risques qui l'attendent ? La maladie, le chômage, les accidents divers du travail ou autres, la vieillesse, la survenance d'une famille trop nombreuse pour ses forces⁵⁰⁴...

La maladie, les mutualités tendent les bras aux travailleurs ; la Franc-maçonnerie ne peut que les encourager...

La plaie du chômage est une blessure que le progrès industriel a faite au travailleur. Les transformations du machinisme et les caprices de la volonté humaine finiront par être évalués en des formules d'ensemble qui permettront la prévision scientifique, une meilleure répartition des bras et de l'intelligence, une répartition spontanée des heures de travail de chacun ; bref, la cicatrisation progressive de cette plaie sociale... »⁵⁰⁵.

Ici encore l'orateur navigue entre l'Etat tout puissant des régimes totalitaires qui parsèmeront le XX^e siècle et « l'Etat voilà l'ennemi », doctrine du courant dit libéral en économie. Entre collectivisme et libertés individuelles il y a des alternatives, telle que les développe la Maçonnerie tant en 1892 qu'en 2012. Force politique opposée au communisme qui la stigmatisera comme 22^e condition de Zinoviev⁵⁰⁶, et à l'idéologie dite libérale, elle prône la mesure. Par ailleurs elle a en tant qu'institution une valeur économique mais non pécuniaire ou financière : tant pour le développement de la pensée, que par la solidarité ou le lien social et marchand qui se crée aussi entre acteurs d'un même cercle de relations.

⁵⁰¹ Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique, 90 Rue du Faubourg Saint Martin, 75010 Paris

⁵⁰² 19 mai 1874 : Loi sur le travail des enfants et filles mineures dans l'industrie, limitant l'emploi avant 12 ans

⁵⁰³ 1893 : La durée maximum de travail est ramenée à 10 heures quotidiennes à 13 ans, à 60 heures hebdomadaires entre 16 et 18 ans, et un certificat d'aptitude est nécessaire

⁵⁰⁴ Lois sociales sur chacun de ces sujets jusqu'au programme national de la Résistance. L'ordonnance du 4 octobre 1945 : « article 1^{er} : Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. », site Legifrance

⁵⁰⁵ Hayek Friedrich, *La route de la servitude*, Presses Universitaires de France, Paris, 1946, édition 2013, page 77 : « L'argument le plus courant contre la concurrence consiste à dire qu'elle est « aveugle ». Il est peut-être opportun de rappeler que pour les anciens la cécité fut un des attributs de la divinité de la justice »

⁵⁰⁶ Lors de la création de la Section Française de l'Internationale Communiste, nous y reviendrons, Léon Trotski qui fera une analyse réductrice mais intéressante de la franc-maçonnerie la jugera à juste titre incompatible avec l'adhésion au communisme de la troisième internationale

« ...la franc-maçonnerie croit devoir attirer l'attention des travailleurs sur la nécessité d'une large éducation professionnelle qui leur permettra d'évoluer avec plus de souplesse d'un travail à un autre suivant les circonstances, et de résister à une spécialisation excessive qu'impose la division à outrance du travail dans la grande industrie »⁵⁰⁷.

La formation professionnelle par définition entre dans les buts de la pensée maçonnique dont l'objet même est de tailler la pierre brute en transposant en tant que symboles les outils du bâtisseur : fil à plomb⁵⁰⁸, niveau ou levier, en outils intellectuels du frère qui au sein de la loge façonne sa pensée en la confrontant⁵⁰⁹ à celle des autres membres de l'assemblée.

« ...Que dire des accidents divers ?...C'est un de nos frères qui a obtenu qu'on déplaçât le rôle des parties au profit des travailleurs dans la démonstration juridique des responsabilités en matière d'accidents du travail...il faut que le travailleur puisse faire surveiller ses propres risques par ceux en qui il a confiance⁵¹⁰ ...

Quant à tous les autres accidents, c'est par le principe de la mutualité que nous devons les traiter ; et, malgré la supériorité temporaire dans la propagande et l'administration des compagnies d'assurance sur les mutualités, c'est vers les assurances mutuelles qu'a marché résolument notre G.O... ».

Sur ce point, en revanche, si la sécurité sociale est symbole de mutualité, force est de constater son recul actuel constant au profit des compagnies d'assurance ou fonds de pension.

« C'est encore un de nos frères qui présidait naguère une des assemblées générales du G.O de France, auquel on doit le premier projet officiel un peu large et un peu complet d'organisation de la Caisse des retraites pour le travailleur vieilli⁵¹¹... Le travailleur, non moins que le soldat a droit aux Invalides...la vieillesse doit être honorée au nom de la reconnaissance, comme l'enfance est aimée au nom de l'espérance.

... Mais la famille peut manquer au vieillard ; elle peut être indigne de son long labeur, escompter âprement sa mort, comme dans cette puissance étude sociale du grand romancier de « La Terre »⁵¹²... Nous croyons même que ce n'est pas réclamer avec excès l'intervention de l'Etat, que de provoquer cette intervention quand elle doit s'exercer tôt ou tard, et quand, justifiée en face du vieillard, cette intervention réparatrice crée à l'Etat le droit à une intervention prévoyante. Nous n'avons pas d'autre moyen d'arriver à vaincre l'imprévoyance qu'une coercition légale⁵¹³... Même quand on commande les meilleures choses, il faut qu'on paye, au moins partiellement... ».

Les francs-maçons ne sauraient se désintéresser de la question de la vieillesse comme âge de la vie à part entière. D'autant plus que l'âge moyen des frères est d'environ soixante ans, et que le recrutement s'effectue en général aux alentours de la quarantième année.

⁵⁰⁷ Frederick Winslow Taylor (1856-1915) Le taylorisme désigne la forme d'organisation scientifique du travail (OST) définie par lui et ses disciples à partir des années 1880

⁵⁰⁸ Plantier Noyer Jean, *Le fil à plomb et la perpendiculaire*, Maison de Vie, Paris, 2006

⁵⁰⁹ Confronter : Mettre des personnes en présence afin de comparer leurs propos, donc sans les hiérarchiser ou les juger.

⁵¹⁰ L'indemnisation des accidents du travail sur une base forfaitaire n'a été rendu possible que par la loi du 9 avril 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail. Création des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Evolution constante des chiffres d'accidents du travail à la baisse

⁵¹¹ Certainement la réforme de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse intervenue en 1886 ; avant la loi sur les retraites ouvrières et paysannes de 1910

⁵¹² L'écrivain aixois Emile Zola

⁵¹³ Lacordaire Jean-Baptiste-Henri, Dominique, 1802-1861 : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Nous relevons la proximité entre le discours maçonnique et ce qui deviendra le catholicisme moderne et la démocratie chrétienne. Lavoué Jean, Prophétie de Féli (La) : *L'évangile social de Lamennais*, Golias, Villeurbanne, 1^{er} janvier 2012, introduction, Lamennais avait « acquis la conviction que l'Église, dans son projet de régénérer la société, devait faire de la liberté son principal atout »

« S'ils nous connaissaient mieux ceux qui nous jettent à la face le qualificatif de société bourgeoise... Bourgeoise, la grande Association qui a fait tomber les barrières entre les castes ! Bourgeoise, cette franc-maçonnerie au sein de laquelle, il y a un siècle, les généreux de la Noblesse donnaient la main au Tiers Etat, au sein de laquelle, aujourd'hui, les généreux du Tiers Etat donnent la main aux impatients du Quatrième Etat ! »⁵¹⁴.

Nous avons relevé plus haut que l'abolition des privilèges provenait essentiellement de la part de la noblesse elle-même, ce qui ne rend le geste que plus beau. En revanche, il importe de relever que sociologiquement les contradicteurs de la maçonnerie ont raison, celle-ci est effectivement constituée de la classe bourgeoise ou moyenne de la société. C'est donc sur le plan politique que se place le frère Dequaire-Grobel en rejetant le terme de bourgeois. D'une certaine manière, il annonce la parole de Waldeck-Rousseau⁵¹⁵ : « Républicain modéré mais non modérément républicain »⁵¹⁶, dont l'appartenance à la maçonnerie est contestée, mais finalement sans grande importance tant l'influence maçonnique est alors importante. Les frères seraient donc des bourgeois qui n'ont pas la pensée bourgeoise. La polysémie du mot bourgeois permet de nombreuses exégèses : relatif à la bourgeoisie sa manière de vivre, ses goûts, ses intérêts, cela est vrai ; équivalent de conservateur, de bien-pensant aux préjugés bourgeois, les frères s'en défendent ; classe sociale détentrice des moyens de production et d'échange, les adversaires de la maçonnerie les en accusent, tant marxistes que capitalistes.

« Non, rien n'est moins bourgeois qu'une œuvre qui essaye de résoudre, pratiquement avec sa bourse, ceux des problèmes sociaux dont elle n'a pas encore trouvé des solutions théoriques assez satisfaisantes pour être lancées dans le monde profane. C'est ainsi qu'en présence des excès de la concurrence, que n'ayant encore que des formules d'arbitrage pour les luttes entre le travail et le capital, nous voudrions dans les questions de salaire nous jeter entre le patron et l'ouvrier pour amortir les chocs... ».

Un résumé du XX^e siècle : le défaut d'arbitrage qui caractérise tant la tentative communiste que celle actuelle du libéralisme est dans les deux cas rejeté par la maçonnerie.

« Le problème des salaires est un des gros problèmes pour l'avenir ; c'est une des questions sociales à résoudre, les moins mûres pour une solution ; c'est celle qui est peut être la clé de toutes les autres. Mais nous ne craignons pas d'envisager en face la solution qui, par suite d'une évolution économique déjà commencée, supprimerait l'antagonisme du patronat et du salariat en supprimant les deux adversaires, enfin réconciliés dans les syndicats de production, composés de salariés patrons, comme la République est composée de sujets-souverains ».

Nous constatons ici la lecture de Karl Marx et la prise en compte de son analyse historique sur l'évolution économique déjà commencée mais l'orateur rejette ses solutions qui découlent de l'antagonisme des classes. La vision maçonnique est kantienne car conciliatrice et non pas marxiste.

« Les syndicats, s'ils sont sages, seront réellement professionnels et non pas hypocritement politiciens. Voilà l'instrument d'émancipation des travailleurs ; et nous nous flattons d'avoir contribué à doter la République de sa loi sur les syndicats... ».

La maçonnerie qui s'est très bien portée sous le Second Empire oublie malencontreusement la date de suppression du délit de coalition, 1864. Elle omet aussi de rappeler que la défiance envers les syndicats découlait du souci de supprimer les corporations de l'Ancien Régime, terme toujours péjoratif à l'heure actuelle, et qui est un des effets secondaires de la grande Révolution. Seule est conservée la référence à la loi du 28 mars 1884 de Pierre Waldeck-

⁵¹⁴ Composition sociale de l'atelier, et activités sociales connues de ses membres

⁵¹⁵ Waldeck-Rousseau Pierre Marie René Ernest, né le 2 décembre 1846 à Nantes, décédé le 10 août 1904 à Corbeil-Essonnes. Homme politique, une des figures du progressisme républicain, héritier de l'opportunisme gambettiste

⁵¹⁶ Kupferman Laurent, Pierrat Emmanuel, Mollier Pierre (préface), *Ce que la France doit aux francs-maçons... et ce qu'elle ne leur doit pas*, Broché, First, Paris, 4 octobre 2012 sur Waldeck-Rousseau

Rousseau⁵¹⁷. Celui-ci sera aussi à l'origine du Code du travail avec Arthur Groussier qui établira également un rituel maçonnique encore en vigueur de nos jours dans certaines loges, à la suite de celui réalisé par le frère Amiable des « Arts et l'Amitié ». Enfin, nous nous situons avant le congrès de Limoges de la Confédération Générale du Travail, 1895, séparation des domaines politique et syndical.

« Elever des enfants pour la patrie, c'est là une prestation en nature, et les prestations en nature doivent dispenser graduellement des prestations en argent...

Laissez moi donc vous dire, avec l'espoir que c'est un simple programme minimum que je libelle, qu'une législature de quatre ans, qui nous donnerait, dans l'ordre anticlérical, la loi sur les associations et la loi sur les biens de mainmorte avec la loi sur la police des cultes, dans l'ordre social, avec les lois d'hygiène et de sécurité que réclament les congrès ouvriers, la loi sur les invalides du travail et une large loi d'éducation professionnelle... ».

Le ton est donné, cette République de vingt ans ne fait que débiter son programme social et les années à venir le confirmeront, les francs-maçons y veilleront. Là est la République maçonnique.

Le corollaire des questions sociales est l'hygiène

En 1894, dans le prolongement de l'année précédente consacrée aux questions sociales l'atelier s'intéresse à la santé. Il est lu et étudié sur le thème de la prophylaxie des maladies contagieuses⁵¹⁸ :

« Considérations générales : Qu'est ce qu'une maladie zymotique ; Déclaration des maladies contagieuses ; Solution faible et solution forte ; Transport des malades à l'hôpital ; De la chambre des malades ; Des personnes soignant le malade ; Du malade ; Des linges du malade ; Des latrines du malade ; Après la maladie ; Précautions pour l'inhumation »⁵¹⁹.

Cette étude apporte une vision très complète de la maladie, de son origine à son issue fatale. Ce décès d'ailleurs entraînera de nombreuses controverses au plus fort de l'anticléricalisme lorsque certains frères proposeront la suprématie des obsèques civiles sur les cérémonies religieuses.

« Personne ne songerait à contester aujourd'hui que tout administrateur, tout fonctionnaire public, tout chef qui dirige ou emploie d'autres hommes, doit avoir le souci de leur santé, la responsabilité de leur préservation... Parmi les maladies trop nombreuses, hélas ! Décimant l'espèce humaine même en dehors des grandes épidémies qui, par la soudaineté de leur apparition souvent inexplicable et la rapidité de leur extension, terrifient une population tout entière, il en est beaucoup dont on pourrait se préserver justement parce qu'étant contagieuse, on connaît leur mode de propagation, de transmission. C'est contre celles-là qu'il faut prendre les mesures de désinfection de façon à préserver l'entourage du malade ou ses concitoyens, c'est-à-dire la famille, la maison, le quartier, la cité ».

Le rappel à la solidarité est constant, mais il est néanmoins relevé à juste titre que les initiatives privées ne sauraient suffire et que seule l'extension aux autorités publiques peut remédier à la maladie : cela de manière progressive, locale, puis nationale.

⁵¹⁷ A participé à la légalisation des syndicats (loi Waldeck-Rousseau de 1884) ainsi que la loi 1901 sur les associations

⁵¹⁸ *Prophylaxie des maladies contagieuses, Précautions et mesures à prendre dans les familles, par les Professeurs Queirel et Domergue, Membres du Conseil central d'hygiène des Bouches-du-Rhône et de la Commission de Prophylaxie des maladies contagieuses*, Mémoire approuvé par le Conseil central d'hygiène du département des Bouches-du-Rhône, Marseille, Typographie et Lithographie J. Cayer, rue Saint Ferréol, 57, 1894

⁵¹⁹ Loi de 1822 sur la police sanitaire, loi de 1884, loi de 1892 sur l'exercice de la médecine, arrêté ministériel du 23 novembre 1893

« Or, ces maladies sont nombreuses ; elles forment le quart du chiffre de la mortalité totale, le tiers même, en comptant une période décennale, à cause des épidémies. Que d'existences conservées, que de vies économisées, si l'on parvient à s'en défaire, et ce n'est pas un paradoxe que de dire qu'on pourrait les réduire considérablement, même à zéro ; l'expérience en a été faite à Vienne pour la fièvre typhoïde, en Allemagne, pour la petite vérole. On a l'habitude de désigner sous le nom de maladies zymotiques, ces affections assez dissemblables d'ailleurs, mais qui toutes ont un facteur commun, la contagion... Arrêté ministériel du 23 novembre 1893, maladies contagieuses dont la déclaration est obligatoire : fièvre typhoïde, typhus exanthématiques, variole et varioloïde, scarlatine, diphtérie (croupe et angine couenneuse), suette militaire, choléra et autres maladies cholériques, dysenterie, infections puerpérales lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé, l'ophtalmie des nouveau-nés ».

Ces considérations sur la mortalité sont à situer dans leur contexte. A savoir un début d'allongement de l'espérance de vie, l'amélioration lente des conditions de vie, la prophylaxie. D'autre part, la France étend son Empire colonial et prépare la Revanche envers l'Allemagne, elle a donc besoin d'une population nombreuse. De loin le pays le plus peuplé d'Europe au siècle précédent, elle est désormais rattrapée en terme de population par ses voisins, l'Angleterre et surtout les Etats alors récents, l'Allemagne et l'Italie.

Nous avons développé la pensée sociale des frères dans les paragraphes précédents, avec quelques allusions à leurs auteurs. Il s'agit désormais de mieux les distinguer non pas individuellement mais sociologiquement. Qui sont les francs-maçons des « Arts et l'Amitié » d'alors ?

L'appartenance sociale des membres de l'atelier évolue

Nous nous étendrons maintenant sur l'évolution sociale de l'atelier pendant cette période du dernier tiers du XIX^e siècle⁵²⁰.

En 1870 le vénérable, Charles Delavier est ingénieur civil, les deux surveillants, Sextius Garcin et Albert Reynaud sont avocats, Pierre Rimbaud l'orateur est docteur en médecine, Louis Brun secrétaire est vérificateur des poids et mesures, Hilaire Kuntzmann est propriétaire et le seul commerçant du collège des officiers occupe le poste de trésorier, Augustin Lespagnol. Ce sont donc des notables aux fonctions sociales civiles élevées qui dirigent l'atelier. Nous noterons néanmoins le peu de présence de deux catégories importantes, la noblesse et les rentiers. Dans la seconde partie du collège, nous avons un militaire de rang moyen, le capitaine en retraite Legain Denis (1852), Rose Croix, Luc Louis architecte de l'atelier, qui est entrepreneur ; Larochette Victor (1864) maître des banquets, artisan puisque horloger et électricien. Le frère de la loge : Vignaul Joseph, Rose Croix, hospitalier est bottier, Richaud Joseph, Rose Croix, économiste de l'atelier est peseur public, Equel Charles bibliothécaire est fondeur.

Les autres membres de l'atelier, qui alors n'occupent pas de fonctions électives sont : Sauteron de Séranon Charles 30^e, appartenant à la noblesse et exerçant la profession d'avocat, Milhaud Daniel, Rose Croix, négociant, de Philip Aldonce, propriétaire, Favier Marius, banquier teneur de livres, Roman Louis fondeur, Olive André (1864) Rose Croix, sous-chef d'atelier puis professeur à l'Ecole d'Arts et Métiers, Girard Louis marchand de bois. Suivent les professions de Manent Joseph (1864) serrurier, Crespin Jean cordonnier, Chalendard Jean maréchal-ferrant, Decome Barthélemy chapelier, Rabany Marius (1851), Rose Croix, maçon, Salles Joseph (1865) débitant de tabac, Pailheiret, Rose Croix, gardien chef des prisons,

⁵²⁰ Les classes sociales ne se distinguent pas seulement par l'argent mais aussi par le bagage culturel comme il a largement été étudié et démontré au XX^e siècle, la maçonnerie n'échappe nullement à cette règle sociologique, ce pourquoi elle comporte aussi peu d'ouvriers aujourd'hui qu'hier

Brémond Alexandre (1848) 33^e, avocat, Féraud Pascal, Rose Croix, chef de bureau. Le premier apprenti de l'atelier initié le 4 février 1870 est Lorin Philippe, Edouard (1870) juge civil, né à Auxerre le 16 décembre 1830. Les frères Chabert Honoré entrepreneur et Vergne Pierre (1863) marchand de parapluies sont tous deux Rose Croix. Rigal François, Léon (1870), avocat, né à Cannes le 15 décembre 1844, apprenti le 6 août 1869 (Arts et Amitié), est devenu maître depuis peu le 17 janvier 1870 Le second apprenti de la loge initié le 21 janvier 1870 est Fitremann Edouard (1870), négociant, né Voiron, Isère le 30 août 1840. Chatelain Joseph, Ernest (1868) (1870), ingénieur civil, né à Toul Meurthe le 6 mars 1830, apprenti le 9 décembre 1868 (Arts et Amitié), est maître depuis le 24 avril 1869. Bergeon Auguste est Directeur de l'usine à gaz déjà mentionné ès-qualités en 1851. Le frère Melarde Gustave (1870) est géomètre employé au canal du Verdon, né à Vic-sur-Aisne (Aisne) le 16 juillet 1843, apprenti le 20 avril 1867 « Ecole des Mœurs », orient de Vallauris, maître 25 mai 1867. Mareschal Raymond, Rose Croix, est propriétaire, Michel Jean, Rose Croix, est entrepreneur, Marion Joseph, Rose Croix, est receveur à l'octroi⁵²¹.

Le panorama social de l'atelier est donc le suivant :

- 5 avocats
- 2 ingénieurs
- 1 Docteur en médecine
- 8 fonctionnaires (militaire compris)
- 3 propriétaires
- 20 commerçants, artisans et indépendants (incluant fondateurs, banquier ou géomètre)
- 1 Directeur d'usine à gaz

Vingt-cinq années plus tard, la liste des membres actifs faisant partie de « la Respectable loge AAA orient d'Aix » au moment de sa mise en sommeil 31 décembre 1895, certifiée conforme aux registres de comptabilité, Aix-en-Provence le 14 août 1896, signée pour le vénérable en voyage le premier surveillant Lobin Hyppolite, orateur Merlot Alexandre, pour le secrétaire en voyage Fabre Albert établit les professions respectives sont donc^{xviii} :

- 6 avocats, y compris avoués
- 34 commerçants, artisans et indépendants
- 32 fonctionnaires, dont 15 dans l'enseignement
- 2 propriétaires, rentiers
- 1 notaire
- 1 étudiant
- 2 ingénieurs
- 1 architecte
- 1 artiste

Ces frères provençaux, si ce n'est pas leur origine, à tout le moins par leur domicile, ne vivent pas isolés dans la cité. Il en est de même au sein de la franc-maçonnerie. Ils entretiennent des liens qui sont tout d'abord, et tenant compte des moyens de transport et de communication de l'époque, régionaux.

En conclusion sur la question sociale nous citerons pour la première fois dans le présent ouvrage l'influence d'Emile Durkheim⁵²² Formé à l'école du positivisme d'Auguste Comte, Durkheim définit le « fait social » comme une entité sui generis : en tant que totalité non réductible à la somme de ses parties. » Cette pensée séduit les francs-maçons de l'époque déjà tentés par la science qu'ils opposent à la religion. Il débute son étude par le travail lui-

⁵²¹ La liste des professions disparues est le reflet de l'époque

⁵²² Durkheim David, Emile, né le 15 avril 1858 à Epinal, décédé le 15 novembre 1917 à Paris. L'un des fondateurs de la sociologie moderne

même⁵²³, puis succèdera en 1902 au frère Ferdinand Buisson, sur lequel nous reviendrons, à la chaire de science de l'éducation à la Sorbonne. Il est l'un des premiers à poser les bases de la sociologie en tant que branche d'étude se suffisant à soi-même et obéissant à des règles propres⁵²⁴. L'intérêt des frères pour ces questions sociales est non seulement politique bien évidemment mais presque spirituelle. En ce sens défini par Henri Hauser⁵²⁵ :

« Que les vieux cadres se brisent ou fléchissent, qu'au désir du mieux, s'ajoute la notion intellectuelle d'une amélioration possible... les questions sociales apparaissent non plus comme autant d'énigmes sacrées, mais comme des problèmes à résoudre. Pour tout dire d'un mot, ces problèmes se laïcisent... »

Si notre plan de travail impose une subdivision entre la question sociale et la question religieuse il nous paraissait utile de rappeler que l'une et l'autre sont loin d'être étanches. D'autres études passionnantes⁵²⁶ éclaireront l'époque en débroussaillant de larges champs des sciences humaines inexplorés même si parfois ces précurseurs, comme Gustave Lebon⁵²⁷ seront ensuite dévoyés par des suiveurs dont ils ne peuvent être rendus responsables.

PARAGRAPHE 2 : LA REPUBLIQUE CONSOLIDEE

La loge n'est pas indifférente à son époque, institution humaine, elle en partage les croyances, les préjugés, les préoccupations.

A. Le contexte géographique

La Provence : la loge est Capitulaire

Désormais, il importe de regarder ce qu'il en est de la mixité géographique.

La diversité d'origine géographique des membres de la loge d'un même orient est tributaire d'une part des mouvements généraux de population sur le territoire métropolitain et dans l'Empire colonial, et d'autre part, des moyens de transport modernes.

Si en 1870, il était difficile pour un habitant d'Istres ou de Gardanne de suivre régulièrement des tenues en la commune d'Aix-en-Provence, cela deviendra possible avec l'automobile quelques décennies plus tard. Rappelons qu'il existait un orient des Milles, commune alors indépendante de la ville d'Aix⁵²⁸.

La cohésion externe avec les frères d'autres orientes est, dans un premier temps, largement régionale. En atteste le courrier de l'obédience du 23 mai 1849 relatif à la contestation de la visite d'un frère d'un autre atelier, adressé à Monsieur Amadiou, 11 rue d'Aube. En revanche, un exeat délivré par « Les Amis de la Bienfaisance » au frère Emile Pailheiret 25 août 1854

⁵²³ Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, collection Quadrige, 1998 (1^{re} édition 1893) ; introduction : « La division du travail n'est pas spéciale au monde économique... les fonctions politiques, administratives et judiciaires se spécialisent de plus en plus »

⁵²⁴ Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, Paris, 1988, page 108 : « La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses »

⁵²⁵ Hauser Henri né le 19 juillet 1866 à Oran, décédé le 27 mai 1946 à Montpellier. Il sera l'un des créateurs de l'Alliance Française avec Paul Bert et le cardinal Lavigerie, dont il sera à nouveau fait référence

⁵²⁶ Lebon Gustave, *Psychologie des foules*, Presses Universitaires de France, Paris, 1991 : page 10, caractéristiques générales des foules, loi psychologique de leur unité mentale

⁵²⁷ Lebon Gustave né le 7 mai 1841 à Nogent-le-Rotrou, décédé le 13 décembre 1931 à Marnes-la-Coquette. Médecin, anthropologue, psychologue social, sociologue

⁵²⁸ « Accord et l'Harmonie », orient des Milles

confirmera que les relations peuvent également se dérouler sans difficultés. Encore dans la même veine, est conservé un certificat de la « loge AAA » à l'attention du frère Des Essarts en date du 12 février 1851 établissant que celui-ci est régulièrement admis au grade de maître : vénérable Brémond (1848), orateur Solari artiste lyrique, au sujet duquel: « les frères de l'orient de Saint-Étienne loge, « Les Elus » ont la faveur de recommander à leurs frères d'autres ateliers le frère ordinaire Des Essarts dont les malheurs nous ont émus, 30 juin 1856 ». Les relations ne sont donc pas limitées au seul territoire provençal, même si à l'évidence celui-ci constitue le contexte le plus présent, ce qui d'ailleurs est toujours une réalité de nos jours.

Nous sont parvenues les correspondances des années 1864-1865 des « Arts et l'Amitié », dénommée alors « loge de Saint Jean⁵²⁹ orient d'Aix », sous la devise « Union Force Charité⁵³⁰ » et du « Souverain Chapitre⁵³¹ des Amis de la Bienfaisance, à la Vallée d'Aix », devenu ensuite « Souverain Chapitre des Arts et l'Amitié » avec les loges « La Vérité », orient de Marseille ; « Le Maillet Ecosais », orient d'Aix-en-Provence fondé en 1855, atelier symbolique numéro 129 ; « les Enfants de la Parfaite Sincérité », orient de Marseille ; « l'Accord et l'Harmonie », numéro 179, orient des Milles ; « les Amis Persévérants et l'Etoile de Vèsone Réunis », orient de Périgueux. La solidarité peut s'étendre, par exemple vers le Sud-Ouest tel qu'il apparaît du reçu par le frère hospitalier d'une loge de Bordeaux le 21 février 1860, d'Albi, le 21 mars 1860, de Gaillac le 24 mars 1860.

Ainsi, le « Souverain Chapitre Les Arts et l'Amitié, Vallée d'Aix-en-Provence » sollicite le 26 août 1868 un bref pour le frère Cocourel pour qu'il soit constaté sa qualité de maçon régulier au grade de Chevalier Rose Croix et lui permettre de participer aux travaux des ateliers réguliers : Cocourel Auguste, Antoine, Maître Tailleur, né à Rians Var le 28 avril 1826, demeurant à Digne Basses Alpes, travaillant à l'atelier de « la Parfaite Union » à l'orient de Besançon, admis au grade de Chevalier Rose Croix le 29 mars 1868 au « Chapitre des Arts et l'Amitié », Vallée d'Aix.

Le statut de l'atelier les « Arts et Amitié » comme loge capitulaire revêt ici une importance particulière, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une loge à laquelle sont accolés des degrés de perfectionnement, id est supérieur au troisième grade, celui de maître. Il est à relever qu'à notre connaissance cette pratique qui s'est perpétuée à Aix-en-Provence en général et aux « Arts et l'Amitié » en particulier a toujours été liée au rite écossais. Nous distinguons les deux rites français⁵³² et écossais en ce qu'ils constituent deux options fondamentales en franc-maçonnerie. De nombreux ouvrages ont été écrits sur le sujet et nous pouvons préciser que le rite français est plus dépouillé et tourné vers la Cité ; le rite écossais est quant à lui plus proche du religieux et dirigé vers le symbolisme. Cette simplification est bien évidemment

⁵²⁹ Les loges dites bleues (par opposition avec les ateliers de perfectionnement qui débute au 4^e grade : maître secret) sont également appelées « loges de Saint Jean » : suivi de leur titre distinctif : « La loge de Saint Jean des Arts et l'Amitié ». La tradition maçonnique impose un à deux banquets d'ordre par an, aux solstices célébrant la Saint Jean d'été et la Saint Jean d'hiver

⁵³⁰ L'atelier aura plusieurs devises durant son histoire, et leur évolution est révélatrice des préoccupations des frères selon les périodes

⁵³¹ Mainguy Irène, *Symbolique des grades de perfection et des ordres de sagesse*, Dervy, Paris, 2003, en « loge bleue » : 1^{er} grade : apprenti, 2^e grade : compagnon, 3^e grade : maître ; en « chapitre » : 1^{er} ordre : élu secret, 2^e ordre : grand élu écossais, 3^e ordre : chevalier d'orient, 4^e ordre : chevalier de l'Aigle, Parfait Maçon libre sous le nom de Rose-Croix

⁵³² Bouchard Maurice et Michel Philippe, *Le Rit Français d'origine 1785, dit Rit Primordial de France*, Paris, Dervy, Paris, 2014 ; précède le *Régulateur du maçon*, de 1801. Tournier Jean-Yves, *Les origines de la Franc-maçonnerie. Sources et histoire du Rite Français Moderne du XVIII^e siècle à nos jours*, Dangles, Paris, 2013. Vigier Hervé (préface Jean Van Win), *Le Rite Français. La lettre et l'esprit de la synthèse des grades symboliques Apprenti, Compagnon, Maître Maçon*, Editions Télètes, Paris, 2013

édulcorée ou renforcée selon les divers ateliers pratiquants. A la loge ont presque toujours été accolés des ateliers de perfectionnement ce qui confère une certaine importance et un prestige certain. De manière apparemment contradictoire les travaux des trois premiers degrés ont constamment relevé du rite français et ceux des degrés suivants au rite écossais.

Ce sont les frères de Salon-de-Provence, de Miramas et de Marseille bien sûr qui constituent les congrès régionaux et se connaissent entre eux. Ils sont bien plus actifs que les convents, qui eux sont nationaux, donc éloignés et annuels, entre des frères qui par manque d'occasions se connaissent assez peu.

La métropole et les possessions coloniales sont objet de préoccupations différentes

Des liens provinciaux, nationaux, avec l'outre-mer française, et notamment l'Algérie⁵³³ et l'étranger existent bien et c'est à nouveau la comptabilité des années 1863 à 1869 qui nous éclaire :

« Envoi d'un secours à Grasse et à Limoges
Envoi du tableau des membres au Grand Orient
Affranchissement au frère Mouton, Bibliothèque
Demande de renseignement sur Guerin à Paris
Procès-verbal de mort du Maréchal Magnan
Adresse à Abd-el-Kader »⁵³⁴.

C'est bien pour des motifs comptables que les hommes inventeront l'écriture, et ce que les livres d'architecture ne mentionnent pas la tenue des comptes permet de le connaître. Nous constatons ici en plein cœur du XIX^e siècle des liens avec tout le territoire métropolitain, une organisation centralisée au niveau national, l'importance donnée à la culture par le biais de la bibliothèque, des relations épistolaires avec la capitale, les conséquences de la disparition du Grand Maître sur l'ensemble de l'obédience, et plus surprenant quoique rare, une attention portée non pas à l'Algérie⁵³⁵ mais à un algérien, un indigène même si celui-ci a une personnalité tout-à-fait originale.

De nombreux officiers d'obédience républicaine participeront à l'aventure coloniale, plus exaltante que la vie de garnison en France en attente d'une revanche qui ne venait pas. Joffre et Gallieni⁵³⁶ notamment y firent leur carrière.

Plus loin encore l'Indochine sera dirigée d'abord par le frère Paul Bert⁵³⁷, premier résident général, c'est ensuite l'initié Paul Doumer qui dirigera le gouvernement régional.

Suivent ensuite le souci de connaître les nouveaux venus, soit déjà initiés, soit éventuels futurs frères, les liens étroits entretenus avec les orient de proximité, depuis disparus, de Pertuis et des Milles, avec la région y compris dans les Basses Alpes.

« Lettres aux frères Bombal à Trets et Chauvain
Demande de renseignements sur le profane Gulloz
Envoi pour la fête d'ordre au « Triomphe de l'Amitié », orient de Pertuis, « L'accord et l'Harmonie », orient des Milles

⁵³³ Bena Jacky, *Orients disparus : L'histoire des francs-maçons en Algérie*, Privat, Toulouse 13 mai 2011, sur les liens avec la Métropole

⁵³⁴ Etienne Bruno, *Abdelkader*, Biographie Hachette, Collection Pluriel, Paris, février 2012

⁵³⁵ Guénon René, *Orient et Occident*, Payot, Paris, 1924, page 163 l'ordre intellectuel crée la civilisation

⁵³⁶ Gallieni Joseph Simon, né le 24 avril 1849 à Saint-Béat, décédé le 27 mai 1916 à Versailles. Militaire et administrateur laissant une empreinte profonde sur l'histoire de la colonisation française. Gouverneur général de Madagascar il y sera secondé par Joffre. Il fut fait Maréchal à titre posthume en 1921. Républicain, non franc-maçon. Michel Marc, *Gallieni*, Fayard, Paris, novembre 1989, page 9 : préconisant l'absence de parti pris de regrets ou d'indignation anachronique

⁵³⁷ Dalisson Rémi, *Paul Bert – l'inventeur de l'école laïque*, Armand Colin, Paris, 26 août 2015, un savant engagé en politique

1868 : Coste fils affranchissements de demande de diplôme à Sisteron et au Grand Orient
10 mars au frère Richaud pour achat de serrure au secrétariat
28 octobre : affranchissements pour les frères Jourdan, Carcassonne, Rondard, Imbert et
Busignier à propos des élections au vénérat
Secrétaire frère Brun
Année 1870 : lettre à Megy à Oraison
Au frère Marcellin ».

Est confirmée la solidarité régionale au sens élargi, en gardant à l'esprit les temps de transport limités, l'agrandissement du terreau des « Arts et l'Amitié » hors de la stricte cité aixoise jusqu'aux villages environnants comme Trets (trente kilomètres, soit une grande journée de trajet), des liens de correspondance jusqu'à Pertuis, donc le pied du Luberon, et Sisteron, citadelle des Alpes, au nord.

Les liens ne sont pas seulement d'amitié et d'information, ils peuvent également prendre une autre nature, expression du caractère centralisé en son principe de l'obéissance et déconcentré dans sa pratique. Il aurait en effet été incongru de nommer un juge parisien pour une affaire nîmoise. Pour des motifs évidents, une certaine délocalisation n'en était pas pour autant souhaitable.

Un exemple de justice maçonnique de proximité est exposé lorsqu'Aix est Cour d'appel maçonnique de Nîmes

Un exemple de la mise en œuvre de la justice maçonnique nous est donné par le frère Cocourel qui est rapporteur pour la loge de l'orient d'Aix, également membre du Souverain Chapitre de Marseille, quant au cas du frère Brun de l'orient de Nîmes, par courrier du 1^{er} jour du 4^e mois de l'an 5877 :

- « sommaire établi dans le cadre de la justice maçonnique
- pour avoir trompé une société de secours mutuel dont il faisait partie
- avoir abusé pendant la maladie d'un de ses employés (affaire d'argent)
- pour avoir adroitement par des vils détours anéanti une association avec Maître Delard qui lui avait apporté 20 000 Francs pour pouvoir faire marcher son commerce
- pour avoir corrompu son teneur de livres, avoir acheté du vin et s'être dédit
- pour avoir emprunté 2 000 francs à un de ses oncles
- en conséquence, l'application de nos règlements judiciaires est justifiée ».

C'est lors de la tenue du 27 février 1877, sous le vénérat du frère Nolane, que le frère Cocourel Auguste (1863) rend compte de sa mission comme délégué d'appel à Avignon quant au frère (Gard). Il est reconnu que le frère Cocourel a rempli dignement sa mission, le frère est reconnu coupable et radié de la franc-maçonnerie. Rappelons ici qu'en premier lieu, c'est le conseil de famille qui constitue le premier degré de la justice maçonnique, suivi d'une institution régionale puis de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique⁵³⁸. Fort heureusement les relations extérieures ne se limitent pas aux cas de difficultés mais sont beaucoup plus souvent l'objet d'entraide et de transmission de l'information.

Les renseignements sur les profanes d'ateliers en ateliers sont fondamentaux

Le 9 décembre 1884 la loge « la Justice » à l'orient de Marmande, Lot et Garonne adressera au vénérable frère Tellen, sic !, une demande de renseignement sur le frère Terme qui sollicite son affiliation auprès de cet atelier. Les questions portent sur son initiation et s'il est à jour avec le trésor. Un second courrier suivra précisant qu'il s'agit du frère Terme, né à Condom Gers, le 4 octobre 1834, initié en 1878 ou 1879, employé à la culture du tabac. De telles

⁵³⁸ Règlement intérieur du Grand Orient de France, édition 2013-2014

correspondances entre des orientés si éloignés demeurent rares et ne s'expliquent ici que par le lieu de naissance de l'intéressé. La procédure suivie en revanche est, elle, très habituelle pour tout frère sollicitant une affiliation. La loge qui accueille demande les observations fraternelles de l'atelier d'origine, qui comprennent notamment les informations relatives à la régularité de la situation envers le trésor, les grades obtenus, l'assiduité et l'implication au sein de la loge par exemple au travers des offices exercés. Les relations régionales sont beaucoup plus suivies, la loge « La Démocratie », à l'orient de Nice informera le 29 décembre 1884 de la tenue d'une Saint Jean d'Hiver commune à plusieurs ateliers et rappelle les liens d'amitié existant entre les deux loges. Le 7 mars 1885 l'« Etoile Neustrienne », de l'orient de Vernon remercie de l'envoi de la somme de 10 francs suite au décès du frère Deloncle. La solidarité s'exprime aussi lors du départ vers l'orient éternel.

Parfois, tout de même les correspondances sont mues par de purs liens fraternels et tiennent compte de l'éloignement puisque c'est dès le 20 janvier 1890 que la loge « la Parfaite Amitié », de l'orient d'Albi invitera à la fête du Solstice soit cinq mois à l'avance, précaution suffisante quoiqu'il soit pensé des transports du temps.

Autre motif de courriers échangés entre orientés éloignés que les finances, les questions disciplinaires. Le 8 septembre 1890 la loge de Vic-le-Comte affirmera, à la demande du vénérable de la loge « Les Cœurs Réunis », de l'orient de Toulouse et de son délégué le frère Joulin, qu'aucune lettre de dénonciation quant à la moralité douteuse du frère Maurice Alexandre ancien membre de la loge « les Enfants de Gergovie » n'est parvenue. D'autres correspondances suivront sur le même thème, suivi également par le Grand Orient de France. Ce litige perdurera puisque le 1^{er} août 1890 le frère Maurel père adressera un mot d'excuse à la tenue de Famille et contestera les délibérations prises par un comité distinct de la loge. Il s'agit d'une défense maladroitement d'une part par l'absence de fait des soutiens du frère accusé à l'instance prévue pour l'examen du cas et d'autre part, par la remise en question de la constitution même d'un comité, lequel est expressément prévu par la Constitution et le Règlement général et ne saurait au mieux que constituer une plaidoirie de rupture, ici inopportune, et toujours périlleuse. Ce n'est que le 24 octobre 1890 que la situation du frère Alexandre sera éclaircie pour l'atelier par un courrier de la loge « les Cœurs Réunis », de l'orient de Toulouse qui transmet une délibération du Conseil de l'Ordre sur le sujet.

Les aides sont apportées aux frères lointains Arthur Rimbaud⁵³⁹ et Paul Verlaine⁵⁴⁰

Le tableau dénommé : « Coin de table », d'Henri Fantin-Latour (Musée d'Orsay) représente Camille Pelletan à l'extrême droite, Paul Verlaine et Arthur Rimbaud⁵⁴¹ à l'extrême gauche de la table.

L'appartenance maçonnique de Camille Pelletan⁵⁴² est avérée⁵⁴³, maçon peu actif mais député et républicain. Paul Verlaine fréquente aussi Albert Lantoin⁵⁴⁴ qui publie à 18 ans « L'écho des Rosati » d'Arras.

⁵³⁹ Paul Verlaine et Arthur Rimbaud sont en toutes hypothèses représentés aux côtés de Camille Pelletan, dans le tableau « Coin de Table » de Henri Fantin-Latour, exposé au Musée d'Orsay

⁵⁴⁰ Archives départementales d'Aix-en-Provence

⁵⁴¹ D'eaubonne Françoise, *Verlaine et Rimbaud ou la fausse évasion*, Albin Michel, Paris, 1960, page 209 : « Rimbaud est à la fois le poète de Paris se repeuple et des Illuminations »

⁵⁴² Charles, Camille Pelletan, né le 28 juin 1846 à Paris décédé le 4 juin 1915 à Paris. Journaliste et homme politique français. Député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1912. Fils d'Eugène Pelletan (1813-1884) et frère d'André Pelletan (1848-1909). Reçu maçon le 11 avril 1870 à la loge « La Mutualité », 190, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, sous la direction d'Eric Saunier, Hachette, Paris, 982 p, 2008, 3^e édition. Il sera affilié le 6 janvier 1892 à « La Clémentine Amitié », jour de son élévation au grade de compagnon, rappelons que la loge « AAA » entretient des liens particuliers avec cet atelier parisien. Maître au mois de novembre 1895. Il participe

L'année 1891 débute par la tenue d'ordre du 23 janvier : « La Respectable loge AAA », constituée en réunion de comité, a siégé en sa salle du conseil. Le tracé fait le récit suivant : une planche de la Respectable loge « L'Etoile d'Avenir », orient de Neuilly Plaisance appelle à la fraternité maçonnique en faveur du frère Verlaine, l'atelier décide, qu'en principe, une médaille de cinq briques sera votée à toute demande de secours, mais, vu les services rendus par le frère Verlaine, vu son dévouement en Belgique à l'égard des proscrits de 1871, la loge vote un secours de 10 briques ; au sujet du mandat donné à l'orateur en faveur du frère Rimbaud, l'orateur a eu le plaisir de faire accepter la planche de l'atelier par le Conseil de l'Ordre qui est intervenu officiellement pour notre frère, la demande est donc en bonne voie. Les noms de Rimbaud et Verlaine sont donc mêlés dans le même tracé maçonnique. Celui-là était présent les 19 décembre 1890 pour être désigné second grand-expert et solliciter d'être nommé sous-préfet n'importe où pour débiter, il a un brevet de républicanisme ayant combattu pendant sept ans dans la presse républicaine au Petit Méridional et au Petit Aixois, l'orateur Dequaire-Grobel soutiendra cette requête auprès de l'obédience, 29 décembre 1890 pour y recevoir son diplôme de maître, et 16 janvier 1891. La dernière mention de ce frère Rimbaud est faite le 2 décembre 1891 lorsqu'est lu son courrier demandant un congé et donnant des détails intéressants sur l'école de Cluny. La déduction amène à penser qu'il s'agira de Paul Rimbaud, même si le prénom n'est nullement mentionné dans ces comptes-rendus.

A l'époque de cette demande Paul Verlaine vit à Paris, misérable, il y décédera le 8 janvier 1896. Rimbaud l'aura précédé à l'orient éternel cette même année 1891 le 10 novembre à Marseille. L'appartenance maçonnique de l'auteur du Bateau ivre semble confirmée par ses aventures postérieures :

« Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées ;
Mon paletot aussi devenait idéal ;
J'allais sous le ciel, Muse ! Et j'étais ton féal ;
Oh ! là ! là ! Que d'amours splendides j'ai rêvés ! »

En 2010 une photographie d'Arthur Rimbaud à Aden est retrouvée dans des conditions particulières, voire rocambolesques. La seconde partie de la vie du poète devenu aventurier est en effet beaucoup moins connue que ses premières années durant lesquelles il écrivit la totalité de son œuvre. En 1891 Rimbaud est à Aden, au Yémen, qui appartient à l'Empire britannique, situé à égale distance de Suez, de Bombay et de Zanzibar, d'où elle tire son importance commerciale. Aden, port charnière entre le monde arabe et l'Océan Indien, était un centre important de la franc-maçonnerie dite écossaise, implantée par les colons anglais. Aucun portrait de lui à l'époque ne nous était parvenu. De nos jours Jacques Desse repère un carton de livres et de documents représentant Aden à la fin du XIX^e siècle. Parmi eux une photographie représente un groupe d'hommes portant des tabliers maçonniques et mêlant européens, indiens et arabes. Le même lot contient un gros plan de l'Hôtel de l'Univers dont le propriétaire est Jules Suel, qui est l'un des proches de Rimbaud pendant toute cette période. Si le poète fût maître du symbolisme, une éventuelle initiation dans le milieu de marchands d'armes qu'il côtoiera à la fin de sa vie semblerait plus liée à des fins pécuniaires espérées d'un réseau qu'à la recherche d'un idéal en paletot.

à l'installation de « la parfaite Unité » à l'orient de Salon, le 11 octobre 1885. Celle-ci se fonda avec la loge « L'unité » en 1904. 16 avril 1899 et 4 octobre 1908 il participe aux fêtes solsticiales de « L'Etoile de la Crau »

⁵⁴³ Eric Saunier, *Franc-maçonnerie et histoire : bilan et perspectives*, Actes du Colloque international et interdisciplinaire, 14-16 novembre 2001 – Publications de l'Université de Rouen et du Havre, 1^{er} mai 2003, Rouen : Camille Pelletan

⁵⁴⁴ Albert Lantoine, né le 31 janvier 1869 à Arras et décédé en mars 1949 à Paris, est un franc-maçon, essayiste français, la franc-maçonnerie fut le sujet essentiel de ses écrits. Membre de la Grande loge et du Suprême Conseil de France. Fait de la maçonnerie la religion de la tolérance. Lantoine Albert, *Hiram couronné d'épines*, Nourry, Paris, 1926, sur la comparaison entre le Christ et Hiram

*Les relations extérieures à la fin du siècle sont importantes*⁵⁴⁵

Nous terminerons ce chapitre par l'étude des relations extérieures à la fin du XIX^e siècle. Le Conseil de l'Ordre dans sa réunion du 24 mars 1891 fait droit à la demande de l'atelier sollicitant l'autorisation d'accorder les grades de compagnon et maître hors délais à sept frères. Il s'agit de frères tous affectés par des mutations géographiques : militaires, d'origine étrangère ou étudiants ayant obtenu leur diplôme. Aix-en-Provence est une ville de passage, et l'atelier transmet ses lumières à ceux qui y séjournent à titre temporaire.

Parallèlement, la loge est aussi prospère en ses relations extérieures. En région : un courrier de la loge « La Réunion », orient de Toulon, le 25 avril 1891, concerne l'augmentation de salaire d'un avocat aixois. La loge « Les Vrais Amis Réunis », temple Portail Matheron, orient d'Avignon invite « AAA », le 14 mai 1891 à la fête solsticiale à intervenir. Le 25 mai l'Union des loges de Marseille (« Parfaite Sincérité », « Parfaite Union », « Réunion des Amis Choisis », « Phare de la Renaissance », « Amis du Travail », « Souverain Chapitre, Conseil Philosophique ») annonce une conférence du frère Marius Ferraud. L'une des loges de cet orient, « la Parfaite Union » fait parvenir aux « Arts et l'Amitié » les diplômes de garants d'amitié le 21 juin 1891. Lors de la tenue du 1^{er} juillet 1891 : le frère Henri Caillet, huissier à Avignon, s'adresse à la loge pour être mis en relation avec un huissier franc-maçon, à l'effet de recouvrer une créance. La fraternité n'exclut donc nullement la recherche d'efficacité. Le même jour il est prononcé l'oraison funèbre du frère Cappatti Ange (1891) décédé apprenti dans sa trente-huitième année, oraison parue au journal « National ».

En France : le frère P. Meunier, hospitalier, remercie la loge « Jérusalem des Vallées Egyptiennes » pour son soutien de la somme de 5 francs à destination du frère Bourchanin⁵⁴⁶. Et il est décidé le 15 avril 1891 d'établir un Garant d'Amitié avec la loge « l'Industrie », orient de Saint Etienne⁵⁴⁷. Un tel garant existait déjà en 1851 avec la loge « Clémentine Amitié », orient de Paris, une correspondance lue lors de la tenue du 25 novembre 1891 démontre sa pérennité.

En Europe, la loge étend encore ses liens en correspondant le « 25 de Abril de 1891 », le 25 avril 1891 avec l'atelier « El Triangule Luz De La Sierra⁵⁴⁸ numéro 2, dependiente de la Resp :. Log :. Ibérica numero 7 »⁵⁴⁹. Ces contacts de la dernière décennie du XIX^e siècle précèdent ceux qui suivront dans un contexte très différent durant la première moitié du XX^e siècle, quoi que. Couronnement de ces relations, la tenue du 2 mai 1891 accueille le frère César, Ruiz Algebra, 33^e de l'orient de Madrid, chargé d'une mission auprès de l'atelier. Ce frère est reçu par Dequaire-Grobel, membre de la loge, membre du Conseil de l'Ordre, membre de la commission des relations extérieures maçonniques qui s'exprime en ces termes :

⁵⁴⁵ Delorme Olivier, *La Grèce et les Balkans*, tome 1, Folio, Paris, octobre 2013

⁵⁴⁶ Rite de Misraïm (terme signifiant Egypte en hébreu) ; premier des quatre rites de la famille égyptienne ; Le Rite de Memphis ; Le Rite de Memphis et Misraïm (époque de Garibaldi) ; Le Rite de Memphis-Misraïm (renové par Ambelain). La première loge française de Misraïm fut fondée en 1814-1815 à Paris par les trois frères Marc, Michel et Joseph Bédarride. Au milieu du XIX^e siècle des frères quittèrent l'obédience et entrèrent au Grand Orient de France où ils ouvrirent, entre autres, la loge « Jérusalem des Vallées Egyptiennes », de Biasi Jean-Louis, *Les rites maçonniques égyptiens, philosophie et morale*, Edimaf, Paris, 2001 : sur les rites. Caillet serge, *La Franc-maçonnerie égyptienne de Memphis-Misraïm*, Dervy, Paris, 2003 : description des obédiences

⁵⁴⁷ Loge fondée en 1861, a fêté ses 150 ans d'histoire en présence du Grand Maître du Grand Orient de France, Guy Arcizet en 2011

⁵⁴⁸ Le Triangle Lumineux de la Montagne

⁵⁴⁹ Le Grand Orient Espagnol est fondé en 1889 par la fusion de deux obédiences, Le Grand Orient d'Espagne et le Grand Orient national d'Espagne. L'obédience compte 120 loges en 1890 et recrute dans la petite bourgeoisie voire les classes populaires. La fin du siècle verra la répression de la Franc-maçonnerie espagnole accusée d'être responsable de la crise coloniale

« Grâce à la médiation de la maçonnerie française, intervenant à côté du Grand Orient espagnol, le parti républicain d'Espagne⁵⁵⁰, divisé jusqu'à ce jour, vient de s'unir solennellement pour la lutte en faveur de l'idée et du progrès ».

Le frère Dequaire-Grobel remercie la loge d'avoir été le terrain où a germé cette haute idée de l'alliance latine. Dans une séance en date du 15 mars dernier, le Grand Orient espagnol a décidé de nommer le frère Dequaire-Grobel, orateur des « Arts et l'Amitié », membre d'honneur du Grand Orient espagnol pour les services rendus aux deux nations sœurs. Le frère César Ruiz invite le frère Dequaire-Grobel à faire connaître sa réponse.

Nous possédons un descriptif éclairant des admissions au sein de l'atelier durant l'année 1891. Les frères discutent de l'admission des profanes : Gazel Marius (1891), Louis, fils de Gazel aîné (une tradition familiale peut être, quoique nulle trace dudit Gazel aîné n'ait été trouvée dans les tableaux antérieurs), Martin Henri, Ernest (1891), Rey Jules (1891), Santi Joseph (1891), Olive Paul (1891). Il s'agit visiblement d'aixoïses, provençaux de souche ou d'adoption, le premier est né à Septèmes, le second est hussard noir de la République puisque instituteur aux Milles⁵⁵¹, le troisième est marseillais, le dernier est au contraire aixois mais résidant à Paris. Un cas de refus : Davin. Le frère visiteur Vachier, qui appartient à la maçonnerie marseillaise, prend la parole : il avoue que les maçons de Marseille sont divisés sur bien des points et qu'ils ne réalisent pas cette idée fraternelle que devrait leur suggérer l'idée maçonnique. Aussi a-t-il espéré que le profane Davin trouverait à Aix un meilleur esprit ; et l'a-t-il engagé à s'y présenter ; Davin, d'après lui, serait victime d'inimités personnelles ; si d'autre part le profane a signé qu'il n'avait jamais été refusé par aucune loge, c'est qu'il ignorait son échec ou qu'il a mal lu la formule imprimée sur la demande. [En tout cas, le frère Vachier comptait amener plusieurs demandes nouvelles qui ne se produiront pas, si la loge « AAA » inflige un échec au profane Davin], Nota : Cette dernière phrase, contenant menaces et promesses, a été rectifiée, virtuellement supprimée, par décision spéciale de l'atelier dans la séance du 15 juillet, mention en est faite ici par article 114, alinéa 2, du Règlement Général de l'Ordre ; le profane est ajourné.

Lors de la tenue du 29 juillet 1891 le procès-verbal de la réunion précédente est adopté et en conséquence le refus du profane Davin Marius, Célestin, Directeur d'école publique des Chartreux Longchamp à Marseille lui est notifié. Un courrier du profane Santerre est lu en loge et il y sera répondu par l'envoi de prospectus. Cela n'a pas dû être suffisant ce dernier ne sera jamais initié.

A la même tenue sont étudiées les demandes d'initiation des profanes Piétri Georges, étudiant en droit (ne sera pas initié), Blanchin Jules (1891), professeur au lycée, Baudoin Firmin (1891), marchand de vins à Gardanne. Il est parallèlement procédé à la mise en accusation du frère Fabre, professeur à l'école d'agriculture de Valabre, membre de l'atelier « Le Phare de la Renaissance » de l'orient de Marseille.

Lors de la tenue du 2 décembre 1891, le frère Janakieff, en grand costume de major de l'armée bulgare, demande l'entrée du Temple pour faire ses adieux à l'atelier, avant son

⁵⁵⁰ Comme son nom ne l'indique pas le Grand Orient de France est une institution internationale. A ce titre elle est représentée en Espagne : Alicante : Logia « Constante Alona », Barcelona : Logia « Mare Nostrum », Gijón : Logia « Rosario de Acuña », Las Palmas : Logia « Luz Atlántica », Madrid : Logia « 7 de Abril », Madrid : Logia « Wolfgang A. Mozart », Malaga : Logia « Héraclès », Murcia : Logia « Luz de Levante », Sevilla : Logia « Tartessos », Valencia : Logia « Blasco Ibañez »

⁵⁵¹ La loge « L'accord et l'harmonie » orient des Milles semble avoir déjà disparu à cette époque, les frères se réunissant désormais à Aix-en-Provence, par un mouvement général entraîné par l'amélioration des transports et leur sécurité le nombre d'orientes (c'est-à-dire de villes, de lieux géographiques où une loge est implantée) apparaît avoir diminué. Il en est ainsi de nombreux orientes correspondant soit à des villes proches d'agglomérations plus grandes, tel le cas de la commune des Milles, soit même à des villes de taille moyenne ainsi de Pertuis « Le Triomphe de l'Amitié », soit même enfin de villes de petite taille et isolées notamment dans les Alpes de Haute Provence les cas de Riez ou de Valensole

départ pour la Bulgarie. Le frère Janakieff est introduit sous la voûte d'acier, maillets battants. Le vénérable maître regrette le départ du frère Janakieff, il espère qu'il restera en Bulgarie le maçon dévoué qu'il a été en France, et que la haute situation qu'il occupe dans son pays lui permettra de fonder à Sofia, une loge placée sous l'obédience du Grand Orient, loge qui pourra se transformer ensuite en Grand Orient de Bulgarie (des loges maçonniques existent déjà alors à Sofia, dont l'atelier « Fraternité »).

A l'occasion de la tenue du 13 janvier 1892, sont installés des garants d'amitié avec la loge « Parfaite Sincérité » orient de Marseille (la plus ancienne de cet orient, dont l'atelier existe toujours) sont désignés les frères Larochette Victor (1864) 30^e, Blachet (1864) 18^e, Tallent Gustave (1891).

De manière plus générale, la franc-maçonnerie est à l'origine de la création de l'Alliance française⁵⁵², qui concerne tout particulièrement les frères aixois du fait de leur proximité avec les colonies. Cette structure a pour objet le rayonnement de la France dans le monde en réaction à la défaite de 1870. Créée par Paul Cambon, diplomate le 21 juillet 1883. Elle est soutenue par un comité comprenant Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan et Jules Verne. Il importe de préciser que cette démarche avait aussi pour objet ne pas laisser les missions chrétiennes seules à agir outre-mer. Dans les faits, jésuites et francs-maçons trouveront des compromis pour agir ensemble dans l'intérêt de la France.

B. Un contexte politique

Le mot politique devrait en maçonnerie plus qu'ailleurs être employé dans son sens noble, qui devrait être le seul, à savoir ce qui concerne les affaires de la Cité.

Le monde extérieur est en pleine évolution

Il est fait lecture de la demande d'affiliation du frère Samas Pacha, ancien ministre de Turquie, laquelle est réalisée à la tenue du 27 janvier 1892. Le frère Dequaire explique comment le frère Samas Pacha a été obligé de brûler son diplôme de maître, à la suite des persécutions dirigées en Turquie contre les francs-maçons, mais il lit une planche du frère Amiable Louis (1862)⁵⁵³, prouvant que le frère Samas Pacha a été premier surveillant de la Respectable loge « Union d'orient » à l'orient de Constantinople⁵⁵⁴. Les frères Dequaire et Pistis Luc (1891) donnent des détails très intéressants sur la biographie du frère Samas Pacha. L'initiation du Prince Mourad (Sultan en 1876), fils du sultan Abdul Medjit, le 20 octobre 1872 a eu lieu à Constantinople, en secret, dans la maison de l'avocat français Louis Amiable. Nous sommes face aux premiers pas vers la laïcité en Turquie, précurseurs de la révolution qui sera ensuite mise en œuvre par Mustafa Kemal devenu à partir de 1934 Kemal Atatürk. L'initiative en revient au notable grec Cléanthis Scalieri, vénérable de la loge « He Ou I

⁵⁵² 1 040 implantations dans 136 pays sur l'ensemble des continents, dont 149 en Afrique et Océan Indien, 124 en Amérique du Nord, 259 en Amérique Latine, 28 Antilles et Caraïbes, 116 en Asie, 279 en Europe, 54 en Océanie

⁵⁵³ Amiable Louis (1862) (1837-1897). Maire du V^e arrondissement de Paris

⁵⁵⁴ Mémorial de la faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille, *Six siècles de droit à Aix, 1409-2009*, Opus Citatum, « Dans son rapport officiel de 1893, la faculté de droit d'Aix exprime sa satisfaction que des pays étrangers (lui) envoient l'élite de leur jeunesse, des étudiants « ardents au travail » qui vivent pendant quelques années « avec leurs camarades français, dans une communauté d'études et une véritable fraternité scientifique », Jean-Louis Mestre, page 201. C'est notamment à la même époque le cas de : Janakieff (1891) Henri, Etudiant en droit, Commandant dans l'armée bulgare, né en Bulgarie le 2 février 1861, membre depuis le 3 avril 1891, a quitté l'orient ; Svrenos Georges (1891), Licencié en droit, Doctorant en droit, né en Bulgarie le 24 février 1869, membre depuis le 2 mai 1891, a quitté l'orient ; Piha Maurice, Moïse (1891) (1892) (1893) (1895), Etudiant en droit, né à Alexandrie, Egypte, le 19 juin 1869, Apprenti le 16 janvier 1891 (Arts et Amitié), Compagnon 30 octobre 1891, Maître 5 février 1892

Proodos » (Le Progrès) créée sous les auspices du Grand Orient de France. Une solide implantation maçonnique française au Levant devait perdurer, comme l'illustre la carrière maçonnique de Louis Amiabile⁵⁵⁵ dignitaire du Grand Orient de France et historien de premier plan de la franc-maçonnerie des Lumières. Il vécut de longues années à Constantinople⁵⁵⁶ dans la seconde moitié du XIX^e siècle, où il s'affilia à « L'Union d'orient », loge du Grand Orient, dont il devint le vénérable. Cet atelier drainait le personnel diplomatique. Néanmoins, il prétendit sur la foi d'écrits qu'il avait tendance à croire que Louis XVI était franc-maçon (elle révèle les difficultés de la maçonnologie et du caractère récent de cette branche de l'histoire en termes de recherches objectives, dégagées de préjugés et d'affinités affabulatoires). Quoiqu'il ne soit pas plus coupable que les nombreux frères ayant prétendu soit de bonne foi, soit à des fins politiques que Mirabeau fût franc-maçon à Aix-en-Provence.

Ce phénomène d'accueil des étrangers étudiants au sein des loges se poursuivra et aura des conséquences majeures au siècle suivant aidant une partie de la future élite des pays colonisés à former les cadres qui les mèneront à l'indépendance, même si à l'instar d'Hô Chi Minh initié au Grand Orient à Paris en 1925, ils prendront ensuite une voie fondamentalement divergente de celle enseignée dans les ateliers francs-maçons.

Lors de la tenue du 26 mai 1892 est lu un courrier de la Respectable loge « Ibérica » de l'orient de Madrid. Et la solidarité est attestée par l'accusé de réception d'un reçu de la somme de 5 francs de la « Réunion des Amis Choisis », orient de Béziers par « les Cœurs Réunis », de l'orient de Toulouse et d'un second versement de même montant par la loge « AAA » également à destination de « la veuve de feu notre frère Allaret ».

L'atelier recevra encore un reçu le 22 juin 1892 de la somme de 5 francs de « la Parfaite Union », orient de Rennes « pour la veuve et les enfants de feu notre frère Briand ».

La solidarité s'exprime aussi envers l'Orphelinat Maçonnique, fondé le 24 février 1862, sis 16 rue Cadet, qui écrit à l'atelier le 17 juin 1892, appelant la bienveillance fraternelle sur son pupille Louis Fleury, confié aux mains de Monsieur Dyen, Percepteur à Peyrolles, « afin de l'encourager dans les sentiments qu'il a puisés dans l'éducation maçonnique que nous avons pu lui donner ».

Enfin, un courrier de la loge « Parfaite Sincérité », orient de Marseille, (fondée le 16 février 1766) informe l'atelier le 21 juin 1892 au sujet du frère Victor Christine anciennement huissier de Justice en la résidence de Draguignan mais mis alors en demeure de vendre sa charge par le Parquet.

L'obédience est aussi attentive aux rapports avec l'étranger, tel qu'il ressort du rapport sur les travaux de l'assemblée générale du Grand Orient de France tenue à Paris du 12 au 18 septembre 1892 (E. V), par le frère Jaubert Pierre (1885), 18^e, délégué de la Respectable loge AAA orient d'Aix, 1892 :

« Relations internationales. Nos relations internationales, dont je dirais un mot, puisque nous avons des frères au-delà des Alpes et des Pyrénées, ont amené le convent de 1892 à correspondre avec les francs-maçons italiens et les francs-maçons espagnols...fêtes de Gênes...Congrès international de Libre Pensée en Espagne... ».

Les relations régionales élargies sont conservées. Lors de la tenue du 19 avril 1893, il est procédé à la désignation d'un délégué à la fête solsticiale de la loge « Les Amis des 2 Rives », orient du Teil (Drôme), mais aucun frère ne se présente, une planche sera donc envoyée.

⁵⁵⁵ Amiabile Louis, *La loge des Neuf Sœurs*, Edimaf, Paris, 12 janvier 1996, 632 pages, chapitre III les Neufs Sœurs et la Révolution, pages 355 et suivantes. Loge au sein de laquelle fût initié Voltaire le 7 avril 1778, deux mois avant sa mort

⁵⁵⁶ Delorme Olivier, opus citatum

A l'occasion de la tenue du 26 juillet 1893, est annoncé le réveil de la loge « Les frères Unis Régénérés », orient de Marseille, les frères sont invités. Ce même jour, l'atelier reçoit la visite du frère Durighello, de l'orient de Saïda (Syrie), qui vient à Aix pour une affaire personnelle, le frère explique dans quelles circonstances, lui, citoyen français, a été l'objet des persécutions du consulat de France en Syrie et des pères jésuites établis dans cette contrée ; il est confiant dans son bon droit.

La riche année 1891 est terminée comme il se doit par la clôture des travaux.

L'annonce de la reprise des travaux de la loge « AAA » vise la dernière tenue du mercredi 23 décembre 1891 au temple rue des Champs, à 8 heures et demi du soir, par le frère secrétaire G. Tallent Gustave (1891). Il sera procédé au vote pour les demandes en initiation des profanes Malan et Massoni.

Ce réveil de l'atelier est salué par un discours du frère inspecteur délégué par le Grand Orient de France auprès de l'atelier :

« Rappelons-nous, mes frères, que notre institution doit sa longévité au soin qu'elle a mis à écarter des discussions tout ce qui est politique militante ou de personnalité⁵⁵⁷. Cette prescription, inscrite dans nos anciennes constitutions et rigoureusement observée, a permis à la franc-maçonnerie de s'établir en France, de vivre et de grandir sous des gouvernements autocratiques, tyranniques entre tous.

... La Respectable loge AAA restera ce qu'elle est ; l'un des plus beaux joyaux de la couronne du Grand Orient de France ».

En pleine « République maçonnique » les temps sont pourtant difficiles pour la loge, après fermeture en 1890, le rappel qui précède est prémonitoire puisque en 1895 l'affaire Baron-Leydet amènera une nouvelle mise en sommeil de l'atelier pour une des durées les plus longues son histoire, jusqu'en 1906.

1892 : année de fonctionnement convenable, régulier⁵⁵⁸ et faste pour l'atelier représenté au sein de l'obédience

1892 débute par l'annonce de la reprise des travaux de la loge le mercredi 6 janvier 1892 au temple rue des Champs, à 8 heures et demi du soir, par le frère secrétaire adjoint E. Maynard. Il sera procédé au vote sur les demandes en initiation des profanes Pelatan et Augias. L'atelier recrute et travaille.

Une autre tenue a lieu le 2 mars 1892 au temple rue des Champs, à 8 heures et demi du soir, sur indication du frère secrétaire adjoint M. Piha 3^e grade, qui invite les frères à venir nous éclairer de leurs lumières et participer aux bienfaits de la fraternité maçonnique. Est prévu le compte du frère Riffart.

Sept jours plus tard, le 9 mars 1892 au temple rue des Champs, à 8 heures et demi du soir, le frère secrétaire G. Tallent vise l'initiation du profane Ely⁵⁵⁹ et le rapport du frère Hot sur la proposition du frère Escande. Jusqu'alors :

« L'orient est calme, les maçons studieux travaillent dans la sérénité ».

Mais il n'en est pas de même lors de la tenue du 9 mars 1892 :

⁵⁵⁷ Contrairement à ce que souvent allégué par partisans et adversaires de la franc-maçonnerie un tel discours est prononcé par un émissaire du Conseil de l'Ordre au moment même de l'apogée politique des frères.

⁵⁵⁸ Conforme à la règle

⁵⁵⁹ Il s'agit d'Henry Eli, premier d'une dynastie de photographes aixois ayant constitué la mémoire de la ville en image jusqu'à nos jours : Henry Eli, Hugo Eli de 1921 à la seconde guerre mondiale, Jean Eli qui immortalise des résistants fusillés dans le maquis provençal, Jean-Eric Eli, né en 1957

« Le frère Dequaire vient d'être victime d'une infâme lâcheté : un écrit contenant de basses calomnies contre le frère Dequaire a été adressé sous enveloppe fermée à un grand nombre d'habitants d'Aix, certainement en lien avec le procès l'ayant opposé au Journal « La Trique »⁵⁶⁰.

L'année se poursuit plus tranquillement tel qu'il ressort de l'extrait du Grand livre d'architecture du Souverain Chapitre AAA⁵⁶¹, tenue du 12 avril 1892, relatif à un courrier de la loge contenant extrait du procès-verbal de la tenue du 23 mars 1892 qui propose que le Chapitre soit installé dans une salle du second étage, qu'il dispose de ses appareils à gaz et un compteur spécial. La convention est acceptée. Nous pouvons en déduire que la renaissance du Chapitre, qui pendant une période n'était plus affilié aux « Arts », a suivi de peu le réveil de celle-ci. Le rayonnement de la maçonnerie aixoise est alors complet, une loge en bon état de fonctionnement à laquelle des hauts grades sont accolés⁵⁶².

Lors de la tenue du 6 juillet 1892 le frère Dequaire établit un compte rendu de la fête d'ordre de l'orient de Pertuis⁵⁶³. L'ambiance y est manifestement dégradée et laisse d'ores et déjà présager de la disparition de l'atelier qui interviendra ensuite rendant stérile cet orient jusqu'à nos jours inclus.

Cette loge est placée sous l'obédience du Suprême Conseil, celle-ci a une attitude diamétralement opposée à l'obédience en matière de politique, et a donné naissance à la majorité des députés ayant créé le Boulangisme⁵⁶⁴, l'atelier de Pertuis devait ce jour là trouver un candidat à opposer pour les élections au Conseil général au frère Cailler de la même loge, enfin, les frères de la délégation des Arts et l'Amitié se trouvèrent en présence de maçons de l'Ordre de Memphis-Misraïm avec lequel le Grand Orient a cessé toute relation, la présidence de la Réunion a été donnée au frère Silvy, vénérable de la loge « Les Inséparables », orient d'Aix, l'accueil a néanmoins été très cordial.

Le convent de 1892 : Dequaire-Grobel prononce le discours de clôture

Le rapport sur les travaux de l'assemblée générale du Grand Orient de France tenue à Paris du 12 au 18 septembre 1892 (E. V.), par le frère Jaubert Pierre (1885), 18^e, délégué de la Respectable loge AAA orient d'Aix, 1892, est le reflet de l'opinion, la prise de pouls, en un mot la photographie des préoccupations de l'obédience à un moment donné et nous citerons cette réunion à plusieurs reprises et dans différents chapitres :

« Modifications à la Constitution et du Règlement général...

Question financière...

Nous avons créé, hors budget, deux caisses : une caisse ou fond de propagande maçonnique. Une caisse de secours ou tronc central de la Veuve... Outre ces fonds premiers, nous avons pensé que l'année 1893, année de luttes⁵⁶⁵ et d'élections⁵⁶⁶, exigerait

⁵⁶⁰ La Trique (1879-1889 et 1905-1906), fondé par Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles, et Vaughan, illustré par Henri Bodart

⁵⁶¹ Nous rappelons que le Chapitre est une entité distincte de la loge qui ne comprend que les Francs-maçons de grades postérieurs à celui de Maître, même si celle-là n'est pas formellement distinguée de celle-ci par des statuts différents

⁵⁶² Courrier du 8 mai 1892 du frère Bureau membre actif des « Arts et l'Amitié »

⁵⁶³ En 1873 l'atelier de Pertuis se dénommait « la Fidèle Amitié » qui a succédé au « Triomphe de l'Amitié » dénomination conservée jusqu'en 1869

⁵⁶⁴ Ligou Daniel, *Frédéric Desmons et la Franc-maçonnerie sous la Troisième République*, Geldage, Paris, 1966, chapitre VI la crise boulangiste page 129

⁵⁶⁵ Leydet Victor est un homme politique français né le 3 juillet 1845 à Aix-en-Provence décédé le 22 octobre 1908 à Paris. Fils d'ouvrier, il est d'abord commis pour des maisons de commerce Puis il dirige une importante fabrique d'huile d'olive. Il est ensuite conseiller municipal d'Aix-en-Provence en 1870, est adjoint au Maire de 1876 à 1882. Il est également conseiller général du canton de Peyrolles en 1880. Il est député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1897. D'abord inscrit au groupe de la Gauche radicale. Il est sénateur des Bouches-du-Rhône de 1897 à 1908, secrétaire du

une propagande plus active, et nécessiterait de plus grandes dépenses... Tronc central, avec le système actuel, chaque loge qui reçoit une demande de secours expédie une médaille à la loge qui demande, il faut du temps pour réunir toutes ces médailles, les jours et les mois passent, la misère n'attend pas ; cette manière de secours n'est donc point efficace... ».

La direction donnée au nerf de la guerre, la mise à disposition des fonds financiers est double et complémentaire, à savoir politique et sociale, l'entrée dans la Troisième République et son ère socialiste est ici confirmée.

« Conclusion. Telle est, dans ses grandes lignes l'œuvre du convent de 1892. Vous y retrouverez ce labeur traditionnel, cette lourde tâche qui incombe à toutes les assemblées générales maçonniques, à savoir de dépouiller les vœux de la fédération, de régler son budget, d'assurer la marche de son administration et son développement normal, en un mot donner la sanction suprême à toutes les mesures propres à la continuité de notre vie organique.

... et d'ailleurs à l'heure où va sonner le centenaire de 1793, comment aurait-il pu se faire que la maçonnerie française ne se mît pas, aujourd'hui comme alors, à la tête du mouvement des idées réformatrices, et ne formât point la solide avant-garde de l'armée républicaine ?

Selon le frère Viguière⁵⁶⁷, nouveau président du Conseil de l'Ordre : Agir sans parler, dans la limite de notre droit ; Et préparer la revanche des reculs apparents et des tergiversations que les perfides manœuvres de la faction cléricale, secondée par les aventures césariennes, ont imposés à nos pouvoirs publics ; Cette revanche, mes frères, nous pouvons continuer à la préparer ; dans un pays de suffrage universel, comme le nôtre, c'est du suffrage universel seul que nous pouvons l'obtenir ».

La mystique révolutionnaire, matrice exagérée tant par les partisans que par les adversaires, est glorifiée, mais elle est ensuite tempérée par le respect de la Démocratie, limite à toutes les aventures idéologiques du XX^e siècle du fascisme au communisme, le ralliement à ce dernier constituant un cas de conscience pour un nombre non négligeable de frères dont les décisions seront variées. Ce double rappel n'est pas innocent, ni inutile notamment face à ce qui sera la conclusion du rapport, et la confirmation des combats à mener :

« Selon le frère Doumer : résolument face au cléricalisme, notre éternel ennemi... ».

L'atelier est aussi représenté, et de quelle manière, par un frère connu, Dequaire-Grobel⁵⁶⁸ auteur de nombreux ouvrages⁵⁶⁹ qui prononce le discours de clôture à l'assemblée générale du Grand Orient de France de 1892, le 17 septembre⁵⁷⁰.

Sénat de 1900 à 1902 et vice-président du Sénat de 1905 à 1906. Il est inscrit au groupe de la Gauche démocratique. La campagne législative suivante verra un scandale amener à la fermeture de l'atelier

⁵⁶⁶ Elections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 au scrutin uninominal à deux tours par arrondissement

⁵⁶⁷ Vénérable Maître de « L'Etoile Polaire », Paris

⁵⁶⁸ Ouvrages du frère Dequaire-Grobel : *Rouge et blanc, épisode de la Terreur, en 1 acte, en vers*, fonds privé de l'atelier, 1877. *Le Centenaire de Voltaire, poème lu à Lyon devant les quatre loges écossaises réunies*, 30 mai 1878, fonds privé de l'atelier, 1884 ; *Grand-orient de France, suprême conseil pour la France et les possessions françaises. Assemblée générale de 1888. La Franc-maçonnerie éducatrice de la démocratie, discours de clôture, prononcé le 15 septembre 1888*, fonds privé de l'atelier, 1888 ; *Le Grand Orient de France ses principes et ses travaux, discours, au nom du Grand Orient de France par les FF Desmons,... et Francolin,... rapport du F. Dequaire-Grobel*, fonds privé de l'atelier, 1889 ; *Manifestation anticléricale organisée à Clermont-Ferrand par le Comité républicain démocratique du Puy-de-Dôme... à la suite de la manifestation cléricale du 8^e centenaire de la 1^{re} croisade. Réponse au T. R. P. Monsabre, 18 août 1895. Allocution de M. Guyot-Dessaigne*, fonds privé de l'atelier, 1895 ; *Grand-orient de France... Assemblée générale de 1896. Discours prononcé au banquet de clôture, le 26 septembre 1896*, fonds privé de l'atelier, 1896

⁵⁶⁹ Agrégé de Philosophie, orateur des convents de 1888 et 1892, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, membre actif des Respectables loges « L'Industrie », orient de Saint Etienne, « AAA », orient d'Aix-en-Provence, des Souverains Chapitres « Les Elus », Vallée de Saint Etienne, « AAA », Vallée d'Aix-en-Provence, du Grand Collège des Rites, membre d'honneur du Grand Orient espagnol, T. ; S. : Honoraire du

« ... A la fin du siècle dernier, vous avez jeté sur la France et sur le monde le cri de justice et de liberté, qui a suscité la Révolution française.

Un instant séduits par les nouveautés d'un Césarisme dont la France avait perdu la tradition, et qui payait en monnaie de gloire les libertés momentanément supprimées, vous vous êtes ressaisi pour résister soit à l'oligarchie censitaire, soit à de plus modernes tentatives de restauration césarienne.

Vous avez fait, enfin, la République actuelle...

Vous avez fourni à cette troisième République, que nous aimons comme on aime le benjamin de la famille, les états-majors qui l'ont dirigée, les principes qui l'ont animée, la discipline et la sagesse qui l'ont fait vivre et grandir. Vous l'avez armée de ces deux lois, qui sont sa formule aux yeux des nations : la loi militaire, notre sauvegarde pour l'heure présente, la loi scolaire, notre espérance pour demain.

... Puis, maintenant que la forme républicaine, chère à nos cœurs, est enfin acceptée sans contestation par tous les Français, maintenant qu'assurés d'aujourd'hui par notre vaillante armée, de demain par nos écoles transformées, nous assistons au spectacle du désarmement des partis anticonstitutionnels... ».

Nous sommes à la période charnière où la République est certes légale mais non encore légitime pour tous loin s'en faut et notamment les catholiques dont il faut attendre le ralliement, l'armée dont la question sera éclairée d'une part par l'affaire des fiches impliquant le frère Bédarride, visiteur assidu de l'atelier, mais aussi par le texte « Du cléricisme dans le haut commandement », Aix-en-Provence, 1907. C'est la Démocratie mais non encore la République.

« Avoir fait la République en France, c'est bien dites vous. Avoir garnies ses frontières de trois millions de poitrines prêtes à se faire trouer pour une patrie qui est dans le monde le symbole d'une idée, c'est mieux. Avoir, derrière ces légions d'hommes, éveillé sept ou huit millions d'enfants à une lumière qui n'avait jamais été répandue sur aucun peuple d'aussi haut et avec la même profusion, c'est encore mieux. Mais vous voulez mieux encore, toujours mieux.

Deux grands problèmes agitent une partie du monde moderne, le problème clérical pour tous les peuples qui se trouvent en présence de fortes organisations religieuses internationales, et le problème social pour toutes les nations qui sont aux prises avec la transformation de l'outillage industriel et agricole, avec toutes les difficultés nées de notre besoin forcément toujours croissant d'équité, de bien-être et d'égalité.

Votre état mental de cette année, pour s'être accusé avec promptitude et acuité, c'est-à-dire à la française, n'est point pour surprendre un sociologue prévoyant. Il était naturel que, du jour où vous n'auriez plus à lutter pour la forme du gouvernement, du jour où vous auriez armé notre jeune République de ses lois vitales, vous aborderiez les deux gros problèmes qui s'imposent de plus en plus à nos méditations et à notre action : **le problème clérical et le problème social** ».

...

Parallèlement à un magistral exposé de politique générale, l'atelier s'intéresse aussi à l'organisation interne de l'obédience, le Grand Orient en tant qu'institution. Des conférences sont instituées dans le sein de la loge des « Arts et de l'Amitié » à l'effet de s'occuper des améliorations à introduire dans les statuts généraux de l'ordre maçonnique, sous la présidence du frère Besuchet, sans date ; troisième séance : réception des projets sur un nouveau mode d'administration pour la maçonnerie (discussion de l'assemblée article par article ou seulement des principes généraux) :

Souverain Chapitre « AAA », Vallée d'Aix-en-Provence, Orateur Honoraire de la loge « AAA », orient d'Aix-en-Provence... 2^e édition, Secrétariat général du Grand Orient de France, 16 rue Cadet

⁵⁷⁰ Dequaire-Grobel, *Discours de clôture du frère Dequaire-Grobel à l'Assemblée générale du Grand Orient de France de 1892, prononcé le 17 septembre 1892*, éditions Comte-Jacquet 1892, 24 pages

« Une seule chambre des représentants pour toute la Maçonnerie composée de députés élus, et dont elle vérifiera elle-même les pouvoirs.
Cette chambre ne pourra déléguer ses pouvoirs à aucune fraction d'elle-même sous quelque titre que ce soit ni à aucun autre corps ou individu ; elle pourra faire préparer le travail par des commissions temporaires prises dans son sein.
La réunion des députés librement élus par les ateliers maçonniques prend le titre de Grand Orient.
L'assemblée décide que les questions à l'ordre du jour pour la quatrième séance qui aura lieu le vendredi 23 octobre sont celles-ci :
Du corps électoral et du droit d'élire
Des conditions d'éligibilité et si le vénérable pourra être élu député
Des sessions du Grand Orient et de la publicité de ses actes administratifs
Par mandement, le Secrétaire : Febvre ».

La constitution et le règlement général du Grand Orient de France s'inspirent de ces travaux. Le G.O.D.F.⁵⁷¹ est une structure démocratique garante de la pérennité de son action. Il ne constitue pas une association composée d'adhérents, mais une fédération de loges. Celles-ci sont à la base du lien associatif entre les frères, qui y trouvent régularité et reconnaissance. Ces loges confèrent l'initiation, collectent les capitations et servent de médiateur administratif entre la structure et l'individu et constituent la cellule fondamentale du pouvoir, exercé sur la base du principe une loge, une voix. Au G.O.D.F., la loge bleue⁵⁷², l'atelier, avec ses apprentis, ses compagnons et ses maîtres demeure la source, sinon le siège de la souveraineté, dans la pensée de la plupart des frères, l'obédience n'existe qu'à partir d'une délégation de pouvoir. Maçon libre dans une loge libre, à l'intérieur de cette cellule qui jouit de l'autonomie où chacun exerce sa liberté et son pouvoir. Le G.O.D.F. a une structure unitaire et centralisée mais n'existe que par ses loges comme une démocratie directe, difficile équilibre.

Lors de la tenue du 23 novembre 1892, il est procédé à la réception du frère Amiable Louis, 33^e Grand Orateur du Grand Collège des Rites du Grand Orient De France⁵⁷³ qui vient d'être nommé conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence :

« Et nous étions sûrs d'avance que son premier soin en arrivant à Aix serait de venir frapper à la porte de notre temple ».

Il demande son affiliation qui est immédiatement prise en considération par l'atelier. Ainsi la loge est-elle représentée à la fois dans l'administration des degrés supérieurs et à la direction du Grand Orient avec le frère Dequaire-Grobel.

Pendant la tenue du 14 décembre 1892 est lue une planche adressée par l'obédience quant à la Maison de Secours. L'atelier procède à l'installation du Vénérable Maître Jaubert Pierre (1885), qui prête son obligation, et est salué par le frère Pust, Vénérable Maître sortant, le nouveau Vénérable Maître fait appel à tous ses frères pour étudier les réformes sociales durant l'année 1893. Le frère Dupau Henri (1891) élu premier surveillant ne peut accepter sa fonction il s'en expliquera à la prochaine tenue. L'année 1893 est donc placée sous le signe du social⁵⁷⁴.

⁵⁷¹ Grand Orient de France, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. SIRET 784411571 00010 Code APE 9499Z – Siège social : 16 rue Cadet - 75009 Paris – Tél : 01 45 23 20 92. Adresse électronique : webmaster@godf.org

⁵⁷² Dénomination qui distingue les entités des trois premiers degrés : Apprenti, Compagnon, Maître des ateliers de perfectionnement. Le rite français, pratiqué par une grande majorité de loges du Grand Orient, est exercé avec un tablier et un sautoir de couleur bleue. Les degrés allant du 4^e au 33^e sont fréquemment travaillés au Rite Ecossais Ancien et Accepté, soit avec des décors de couleur rouge

⁵⁷³ Institution qui administre les ateliers de perfection

⁵⁷⁴ Loi du 12 juin 1893 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels étendant des mesures préventives déjà existantes pour les femmes et enfants

En 1893 : le frère Olive André (1864) délégué par l'atelier auprès du Maire de la ville afin de le prier d'intervenir en faveur du frère Bastard Auguste (1882) victime d'un vol rend compte de sa mission. La victime sera secourue par la mairie. Le premier magistrat est alors Benjamin Abram⁵⁷⁵ du 19 mai 1888 au 15 mai 1896 et membre de la loge. Son successeur sera Gabriel Baron dont le scandale précédant l'élection entraînera la fermeture des « Arts et l'Amitié » pour la période la plus longue de son histoire⁵⁷⁶.

Il est donné lecture d'une planche d'étude sur le socialisme présentée au congrès des loges du Midi⁵⁷⁷.

A l'occasion de la tenue du 15 mars 1893, le frère de Sermet de Tournefort (1865), ancien membre de l'atelier depuis le 19 mai 1865 est réintégré ; l'appel des membres présents est fait par le surveillant.

Lors de la tenue du 25 novembre 1893, a lieu la réception du frère Amiable qui est félicité de son élection comme membre du Conseil de l'Ordre⁵⁷⁸. Il lit le discours prononcé par lui à la clôture du convent où il démontre le rôle prépondérant joué par la franc-maçonnerie ces derniers temps, il indique les réformes et les travaux qu'elle a fait aboutir, et ajoute :

« Tant qu'il restera quelque chose à faire, la Maçonnerie aura sa raison d'être ; il convient de nous affranchir de tout joug religieux ».

Si l'avis de maçons éminents est des plus intéressants, ceux d'un tout jeune apprenti ne le sont pas moins, puisqu'il n'existe pas de hiérarchie de la pensée en loge.

Une conférence est donnée par le frère Merlot, Apprenti lors de la tenue du 10 janvier 1894

« Ce que peut faire, ce que doit faire la Franc-maçonnerie française à la fin du XIX^e siècle, d'après un frère apprenti de huit mois », il doit agir et faire la propagande de ses idées dans le monde... c'est ainsi que les meilleures lois de la Troisième République sont dues à l'esprit maçonnique... le franc-maçon doit se dégager de la morale religieuse, il doit avoir sa morale à lui, indépendante⁵⁷⁹...

... la solidarité, et être aux côtés du peuple, ce IV^e Etat, contre la misère imméritée, et avec ce travailleur manuel qui n'arrive pas toujours à gagner le pain de sa femme et de ses enfants... Quel serait le remède ? D'abord les syndicats professionnels qui permettent aux petits de se former en faisceau et de résister aux patrons injustes ; mais il faudrait que la loi

15 juillet 1893 : loi créant l'Assistance médicale gratuite (AMG), qui permet aux malades les plus pauvres, vieillards et infirmes privés de ressource, de bénéficier d'un accès gratuit aux soins de santé

⁵⁷⁵ Benjamin Abram, né le 23 septembre 1846 Marseille, décédé le 30 avril 1938 à Aix-en-Provence. Avocat, Maire d'Aix-en-Provence, cesse toutes activités politiques à la survenance de l'affaire Dreyfus

⁵⁷⁶ Tenue du 6 décembre 1893, initiation du profane Richaud, prémonitoire puisque c'est lui qui procédera au réveil des Arts et l'Amitié au siècle suivant

⁵⁷⁷ De telles réunions qui sont cycliques préfigurent les futurs congrès régionaux

⁵⁷⁸ L'œuvre considérable du frère Amiable sera perdue car les francs-maçons ne sont pas respectueux de leur propre histoire, ici précisément la preuve nous en est rapportée par l'échange de missives suivant. Courrier du Grand Orient du 15 mars 1933 : « Ainsi que vous le savez sans doute, notre frère Amiable auteur notamment d'ouvrages sur l'histoire du Grand Orient de France, est décédé à Aix-en-Provence le 23 janvier 1897. Notre frère Groussier, Président du Conseil de l'Ordre, me charge de vous demander si vous posséderiez par hasard des renseignements sur la famille du frère Amiable, par exemple, qu'est elle devenue après la mort de son chef, quel est le domicile actuel de certains de ses membres, etc., etc. Le frère Amiable avait des documents maçonniques importants et il y aurait certainement intérêt à les rechercher et à les retrouver ». En réponse, l'atelier « les renseignements que j'ai pu obtenir, soit auprès de personnes âgées qui ont connu le frère Amiable, soit au Palais où le frère Amiable était Conseiller à la Cour, sont très vagues et ne nous apprennent rien. Le frère Amiable n'avait pas d'enfants, Madame Amiable avait quitté Aix peu après le décès de son mari, et serait morte peu de temps après. On n'a pu me dire où elle s'était retirée, ni quels étaient les héritiers. Il aurait fallu s'occuper des documents maçonniques aussitôt après le décès ; mais trente-six ans se sont écoulés depuis ! »

⁵⁷⁹ Comte-Sponville André, *L'esprit de l'athéisme : Introduction à une spiritualité sans Dieu*, Albin Michel, Paris, 4 octobre 2006, sur une morale indépendante et distincte de la religion

Bovier fût votée, et protégeât l'ouvrier syndiqué contre le caprice et la méchanceté des maîtres⁵⁸⁰.
Ensuite la République devrait épurer son personnel, ne pas laisser l'ennemi entrer dans la place ».

Ainsi à côté de frères déjà illustres tant au sein de l'atelier que dans le monde profane par la hauteur des fonctions qu'ils occupent dans la magistrature ou dans l'enseignement l'opinion d'un tout jeune apprenti est-elle prise en compte sans dédain aucun.

La loge travaille, et notamment sur les questions sociales. Elle combat contre le cléricisme qui le lui rend bien. Son développement est harmonieux et rapide. Rien ne laisse prévoir sa fermeture à l'occasion du scandale politique Baron-Leydet.

Lorsque l'atelier met un terme à son activité, il est dressé un inventaire des ouvrages appartenant à l'ancienne loge « Les Arts et l'Amitié », orient d'Aix-en-Provence, expédié au GODF au moment de la mise en sommeil :

Les Amis Réunis, délibérations 1766-1768
, copie de lettres 1769
La Persévérance et Amis Réunis, PV, 1768-1782
L'Étroite Persévérance des Amis Réunis, PV, 1782-1789
loge de Saint Jean des Amis Réunis, PV, 1781
La Bienfaisance des Amis Réunis, PV, 1809-1812
Les Amis de la Bienfaisance, délibérations, 1813-1819
*Les Amis de la Bienfaisance, délibérations, 1848-1851*⁵⁸¹
AAA, PV, 1810-1829
AAA, PV, 1829-1848
« AAA, PV, 1848-1865
AAA, PV, 1872
AAA, PV, 1887
AAA, PV, 1890
AAA, PV, 1892
Règlement particulier de la loge « Arts et l'Amitié »
*Correspondances et reçus divers*⁵⁸² »

« S'il était possible de retrouver ces documents et nous les rendre, peut-être ferions-nous un historique des loges d'Aix plus complet et plus intéressant ».

Indiquera le vénérable André Richaud, 33^e, dans une note de l'entre-deux-guerres. Les ouvrages mentionnés en italique ont disparu.

Il est curieux de constater que l'éloignement dans le temps permet de rectifier des erreurs ou croyances comme la présence de Mirabeau comme orateur de l'atelier, ce qui n'a vraisemblablement pas été le cas à la différence de Portalis, quoique l'appartenance de Mirabeau à la maçonnerie soit probable, certainement à Marseille dans une loge à régularité variable ; mais d'autre part que ce temps passé, outre qu'il efface les mémoires orales, disperse aussi les témoignages écrits.

⁵⁸⁰ Loi du 2 juillet 1890 supprimant le livret ouvrier

⁵⁸¹ Les Amis de la Bienfaisance 1848, Aix, Tableau de 1848 et statuts 1849, disponibles à la Bibliothèque nationale : FM2 133 bis (période : 1813-1860) et Baylot FM2 257 (statuts, 1849)

⁵⁸² Conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, la loge des Arts et l'Amitié étant l'atelier de référence de l'activité maçonnique bucco rhodanienne hors la Ville de Marseille

La fermeture de l'atelier survient à l'occasion de l'affaire Baron-Leydet, fin des travaux 1895

Nous terminerons l'étude du XIX^e siècle par la fermeture de l'atelier : l'affaire Baron-Leydet. La césure pour la loge se situe par conséquent entre 1895 et 1906, début de l'ère moderne qui ne sera pas interrompue par la grande guerre mais par le second conflit mondial seulement.

Baron Gabriel, Charles, Esprit⁵⁸³ est initié dans loge le 21 novembre 1890⁵⁸⁴ il y demeurera jusqu'à la fermeture de l'atelier, fermeture dont il est la cause, le 31 décembre 1895, date à laquelle il restait devoir 3 obligations à 5 francs. D'une éducation bourgeoise et d'une instruction classique, Gabriel Baron étudia le droit et deviendra avocat au barreau d'Aix-en-Provence.

Il ne dépassera jamais le grade d'apprenti ce qui ne témoigne pas en faveur de son intérêt ni pour le symbolisme ni pour la fraternité. Cet ancien frère sera député des Bouches-du-Rhône de 1897 à 1898 et de 1902 à 1910. Il est soutenu par le journal « Le Mémorial d'Aix » du dimanche 28 juillet 1895 et aura le soutien de Monseigneur Xavier Gouthé-Soulard⁵⁸⁵ ce qui lui permettra d'être élu le 28 février 1897 au siège de la première circonscription d'Aix-en-Provence, vacant depuis l'élection de Victor Leydet⁵⁸⁶ au Sénat. Son élection nous est contée lors de l'historique du bicentenaire :

« Malheureusement, nos frères de 1890 ont commis l'imprudence d'ouvrir les portes du temple à un jeune avocat, ambitieux et sans scrupules, Gabriel Baron, fils d'un riche banquier de Cannes, qui brigue le mandat de député détenu depuis 1881 par Victor Leydet, un aixois intègre, tout dévoué à la franc maçonnerie bien que non initié.

Et c'est la politique locale et partisane qui entre avec lui dans le temple. La discorde s'installe sur les colonnes à l'instar de ce qui se passe dans le collège électoral aixois. Et finalement, Gabriel Baron, pour piper les voix de la réaction dont il aura besoin en 1897 pour se faire élire au siège devenu vacant par l'entrée de Victor Leydet au Sénat, donne sa démission de la franc-maçonnerie en faisant passer sa lettre par le canal de l'archevêché : scandale sans précédent dont la maçonnerie aixoise fit tous les frais. Et la loge discréditée se met en sommeil en 1895. On crut qu'elle ne s'en relèverait pas.

Quelques années passent et voici que le miracle se produit ».

Gabriel Baron sera ensuite battu lors des élections générales du 8 mai 1898 par Camille Perreau, professeur à la Faculté de droit, républicain radical indépendant. Parallèlement, Monsieur Baron est conseiller municipal d'Aix-en-Provence en 1888. Aux élections du 15 mai 1896, Benjamin Abram est battu, trahi par son collaborateur, ce conseiller municipal sans scrupules qui deviendra Maire du 15 mai 1896 au 26 octobre 1897, mais ne fut pas renouvelé dans cette fonction après la dissolution du conseil. Encore, outre ces mandats, Monsieur Baron est conseiller général du canton nord d'Aix de 1889 à 1913 puis vice-président de l'assemblée départementale. Ce portrait nous livre l'image d'un homme ambitieux et dénué de scrupules. Néanmoins, il s'agit également d'un militant socialiste, favorable à la refonte de l'ordre social et pour la suppression des privilèges et monopoles des féodalités financières. Il se préoccupe de ses mandats : de la faculté de droit et du collège d'Aix, des horaires du P.L.M., du téléphone de Paris à Marseille. Au niveau national, il soutient de son vote le

⁵⁸³ Né à Marseille le 23 décembre 1859, mort à Cannes le 22 octobre 1928

⁵⁸⁴ Il y est mentionné comme né à Marseille le 25 décembre 1860

⁵⁸⁵ Gouthé-Soulard Xavier, né en 1819, sera archevêque d'Aix-en-Provence de 1886 à sa mort en 1900. *Mon Procès, mes avocats*, Paris, E. Dentu, Editeur, Librairie de la Société des Gens de Lettres, 3, place de Valois, Palais-Royal, 1891, se vend au profit de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres d'Aix

⁵⁸⁶ Leydet Victor. Né à Aix le 3 juillet 1845, décédé à Paris le 22 octobre 1908. Républicain radical et progressiste. Vote contre les Ministères Gambetta et Ferry. Député des Bouches-du-Rhône du 21 août 1881 au 3 janvier 1897. Sénateur des Bouches-du-Rhône du 3 janvier 1897 au 22 octobre 1908. Dont le monument fût inauguré le 18 décembre 1910, place Jeanne d'Arc (homonyme du peintre de genre et Maître provençal de la Nouvelle Ecole d'Avignon, 1861-1904)

ministère Combes dans le débat sur l'affaire des « fiches » en novembre 1904 (scandale éminemment maçonnique s'il en est). Il vote contre la politique générale du cabinet Rouvier. Lorsque la loge ouvrira à nouveau elle n'aura, et pour cause, rien oublié de son passé. Et par courrier du 22 juillet 1907 elle demandera si Monsieur Baron a réellement été réintégré dans la maçonnerie.

« Un de nos frères de Marseille nous assure que Monsieur Baron, député d'Aix-en-Provence, ancien franc-maçon radié a été réintégré dans la franc-maçonnerie depuis peu. Cette nouvelle nous a fort surpris car il nous semble que si elle était exacte nous en aurions été avisés officiellement. Nous désirerions cependant être fixés très exactement sur ce point ».

Il sera répondu, qu'ayant été condamné à l'exclusion de la franc-maçonnerie le frère Baron ne pourrait être relevé déchéance maçonnique que par une décision spéciale de l'assemblée fédérale. A toutes fins utiles, l'obédience vérifiera par ailleurs que Monsieur Baron ne se soit pas affilié à la Grande loge de France.

Plus étonnant, le frère Joseph Coste mentionne qu'en 1911 à l'occasion de l'inauguration du monument représentant Emile Zola et à laquelle la loge était partie prenante :

« Le comité d'honneur était formé du préfet Mastier, du sénateur Victor Leydet, du député Gabriel Baron ».

Gabriel Baron⁵⁸⁷ et la Maçonnerie s'étaient-ils réconciliés, probablement pas, mais ils concourraient à des buts politiques similaires.

Pendant la longue période de cessation d'activité de l'atelier, la vie politique française sera notamment dominée par l'affaire Dreyfus à laquelle à l'évidence les anciens ou futurs frères aixois prendront part à titre individuel⁵⁸⁸. Parallèlement, et hors de cette situation locale, l'obédience poursuivra avec succès son action, en témoigne ainsi la « brochure du Grand Orient de France sur la franc maçonnerie : morale, Révolution, social » de 1897 questions conventuelles (texte complété jusqu'en 1910) et conservée au sein des archives de la loge :

« Première partie : Déclaration du Conseil de l'Ordre
I La maçonnerie dédaigne les attaques, les injures, les diffamations et les calomnies de ses traditionnels ennemis ; elle poursuit, dans le calme de sa force, l'œuvre intellectuelle, morale et sociale que les générations passées lui ont léguée ».

Le tournant du siècle est caractérisé par une violence politique qui préfigure celle des années trente, verbale, écrite et physique. Le polémiste Edouard Drumont⁵⁸⁹, dont les ouvrages sont conservés dans le rayon antimaçonnique de la bibliothèque privée des « Arts et l'Amitié », se

⁵⁸⁷ « C'est ainsi que, d'un bout à l'autre de notre vie, nos bassesses et nos faiblesses les plus graves sont généralement commises à cause des gens que nous dédaignons le plus », Dickens, *Les grandes espérances*, folio classique, traduction de Sylvère Monod, Editions Gallimard Paris, 1999, page 331. La crainte d'être vu par celui que nous tenons en mépris

⁵⁸⁸ Nous avons cité Benjamin Abram de confession hébraïque qui cesse toutes activités politiques à la survenance de l'affaire Dreyfus

⁵⁸⁹ Drumont Édouard, né le 3 mai 1844 à Paris, et décède le 3 février 1917 à Paris. Journaliste, polémiste, et homme politique. Fondateur du journal *La Libre Parole*, antidreyfusard, nationaliste, antisémite. Créateur de la Ligue nationale antisémitique de France. Drumont Edouard, *La France juive Essai d'histoire contemporaine*, tome 1, 43^e édition, Marpon et Flammarion, Paris, 1886, pages 239 et suivantes ; III la Révolution et le premier Empire : Le Juif pendant la Révolution, David et Marat, Le vol du garde-meuble, Les tripotages juifs et le Directoire, Napoléon Ier était-il Sémite ?, L'Empire et la franc-maçonnerie. Drumont Edouard, *La France juive devant l'opinion : la France juive et la critique, la conquête juive, le système juif et la question sociale, l'escrime sémitique*, ce qu'on voit dans un tribunal, Marpon et Flammarion, Paris, 1886, page 85 : « Avant de songer à tomber sous des balles, le front enveloppé dans un linge sanglant, comme Charette sur la place de Viarmes, à être fusillé sur une chaise comme d'Elbée criblé de blessures, à être guillotiné devant la porte de son château comme Talmont, il faudrait avoir assez de tempérament pour flanquer hors de son salon des Juifs qui ont mis les vôtres hors-la-loi »

déchaîne et formalise un antisémitisme qui deviendra de mort au siècle suivant⁵⁹⁰. Paul Déroulède⁵⁹¹ aveuglé par l'esprit de revanche qu'il confond avec le patriotisme encourage l'extrême droite française qui peu de décennies après se jettera dans la collaboration. Cet antimaçonnisme est étudié⁵⁹² par Roger Mennevee⁵⁹³ attaché à la notion de synarchie selon laquelle un centre de décision unique et mondial, des « forces occultes mènent le monde »⁵⁹⁴. En un mot la théorie du complot qui réunit comme acteurs supposés : juifs et francs-maçons. Théorie imparable fondée sur l'absence de responsabilité individuelle, en raison du complot, et de la paranoïa qui permet de justifier la réalité du complot en toutes circonstances, soit celui-ci est visible, donc confirmé, soit invisible, ce qui signifie qu'il est particulièrement bien mené.

« Elle ne connaît pas d'autres vérités que celles fondées sur la science, et c'est avec les seuls résultats obtenus par cette dernière qu'elle combat les superstitions et les préjugés sur lesquels les Eglises fondent leur autorité.
Elle ne trempa jamais ni dans les guerres religieuses qui décimèrent l'humanité, ni dans les sanglants autodafés dont furent souillés les autels de toutes les religions... ».

La position de l'obédience est nettement anticléricale, ce qui est cohérent pour l'époque, favorable à la science sans pour autant dériver vers la technocratie qui sera mise en valeur par le régime de Vichy et déjà préfigurée par le « Redressement français »⁵⁹⁵ largement soutenu par le Maréchal Foch⁵⁹⁶.

« II La morale de la franc Maçonnerie n'est enchaînée à aucune croyance religieuse, ni à aucune théorie philosophique. Elle est formée de ce fonds commun de préceptes qui enseignent à l'homme à être meilleur afin de devenir plus heureux, et que l'on trouve dans toutes les religions et dans toutes les philosophies, où ils furent déposés par les sages de tous les temps et de tous les pays. Leur source scientifique est dans l'étude du cœur humain et dans celles de qualités individuelles et sociales de l'homme, et c'est directement à cette source que la franc maçonnerie les puise pour les répandre dans le monde. Elle cherche l'origine des idées de devoir, de bien, de mal et de justice... ».

La distinction de la morale et de la religion est un des thèmes récurrents et un des postulats fondateurs de la franc-maçonnerie, mais pas elle seulement. Nous découvrirons ultérieurement le texte rédigé par Félix Gouin, avant son initiation.

« III...C'est la franc Maçonnerie qui a préparé notre Révolution, la plus grande de toutes les épopées populaires que l'histoire ait enregistrée dans ses annales et c'est à la franc Maçonnerie que revient le sublime honneur d'avoir fourni à cet inoubliable événement la formule où sont incarnés ses principes... ».

Nous avons développé dans la controverse des origines l'intérêt partagé à des fins opposées des partisans et adversaires de la franc-maçonnerie d'exagérer l'importance des frères au sein du mouvement révolutionnaire.

⁵⁹⁰ Rouault Thierry, *Les mécanismes de la haine antimaçonnique et antisémite dans les pamphlets d'Edouard Drumont*, sous la direction d'Eric Marty, Paris 7, 2007

⁵⁹¹ Paul Déroulède né le 2 septembre 1846 à Paris, décédé le 31 janvier 1914 à Nice. Poète, romancier, militant nationaliste français. Son nationalisme intransigeant et son revanchisme en font un acteur important de la droite nationaliste française

⁵⁹² Mennevee Roger, *L'organisation Anti Maçonnique en France (1900 à 1928)*, Dubois et Bauer, Paris, 1928, sur Léo Taxil

⁵⁹³ Mennevee Roger, 1885-1973. Essayiste et journaliste français

⁵⁹⁴ Copin-Albancelli Paul, *Le pouvoir occulte contre la France*, La Renaissance française, Paris, 1908, Collection le Drame maçonnique, chapitre VI, la franc-maçonnerie inférieure, organisation des grades, sociétés secrètes superposées, pages 209 et suivantes

⁵⁹⁵ Dard Olivier, in *Dictionnaire historique des patrons français*, Flammarion, Paris, 2010, pp. 1211-1214, Le Redressement français

⁵⁹⁶ Qui est à l'opposé de son homologue Joffre, franc-maçon

« IV Dans le domaine social, la franc maçonnerie ne reste pas moins fidèle aux données de la science que dans ceux de la morale et de la politique... L'histoire entière de l'Humanité témoigne de l'inéluctable nécessité des lois sociales... Les luttes effrénées du commerce et de l'industrie, où les outranciers du laisser-faire prétendent ne voir qu'une cause de progrès... Les guerres pour la conquête du sol, pour le triomphe des ambitions aristocratiques, pour la gloire égoïste des familles royales ou pour la satisfaction brutale des appétits inhumains des conquérants... Les rivalités et luttes sexuelles, si fécondes en progrès parmi les autres êtres n'aboutissent-elles pas encore trop souvent, dans l'espèce humaine, à la dégénérescence des familles et des peuples... De même qu'il y a une hygiène publique, dont le but est de soustraire les membres de la société aux agents nuisibles et de créer les conditions les plus favorables à leur développement et à l'emploi de leurs forces, de même il y a une hygiène sociale, traduisible comme la première en mesures législatives, et d'où résultera fatalement avec l'amélioration des conditions où se meuvent les peuples, le progrès moral, intellectuel et social des hommes, et la dispersion du bonheur dans leurs sociétés...

V... Le zèle de tous ses membres doit être d'autant plus actif, que les progrès déjà réalisés, assurent le triomphe, dans l'avenir, de l'admirable trilogie où se résument ses efforts séculaires et qui est la seule formule sacrée de ses réunions : Liberté ! Egalité ! Fraternité ! »

De manière complémentaire au discours du frère Dequaire-Grobel tenu à l'assemblée générale du Grand Orient en 1892, le présent texte confirme qu'après la question cléricale vient la question sociale. Le développement est logique, après avoir libéré les esprits, formé dans les écoles publiques et non plus pervertis par la religion, il s'agit de libérer les corps, physiquement, en s'attaquant au domaine social. Cela sera entrepris par les nombreuses lois sociales de la troisième République, jusqu'à être complété par le programme du Conseil National de la Résistance auquel participera largement le frère Gouin des « Arts et l'Amitié » précité.

La seconde partie de ce texte, après avoir envisagé les objectifs, décrit la maçonnerie elle-même et surtout son mode de fonctionnement.

« Deuxième partie : Ce qu'est la franc maçonnerie.

La franc Maçonnerie se compose d'ateliers, qui portent le nom de loges.

Les membres de chaque loge se recrutent par cooptation volontaire⁵⁹⁷, sous les seules conditions d'être libres et de bonnes mœurs. La contrainte philosophique est bannie de nos réunions. Nul dogme, tant religieux que politique ou social, n'est imposé à ceux qui ont adhéré à l'ordre... ».

Le dogme, c'est la mort donc il faut le refuser. Il ne permet qu'un niveau inférieur de conscience qui empêche de s'élever. Les dogmes divisent en camps, en factions, en chapelles. L'auteur le rappelle : la peur divise, ce qui unit les hommes procède du courage et nécessite un haut niveau de conscience. L'Amour est ce vecteur grâce auquel les hommes peuvent se réunir mais il faut d'abord lutter contre ses propres angoisses qui engendrent agressivité et aliénations.

« L'explication de ce fait nous est donnée dès que l'on étudie l'organisation intérieure de la Franc maçonnerie. Les coutumes maçonniques, en effet, depuis les gestes convenus les plus simples, jusqu'à l'action synergique du groupe la plus complexe, sont réglées avec tant d'ordre et de précision qu'elles forment comme une armature qui, tout en assurant la continuité de l'œuvre, ne gênent en rien la pensée de ses adhérents ou leur action à l'extérieur. Cet ordre interne est assuré d'abord par la pratique et le respect des rites traditionnels. Or, tandis que les rites religieux sont conçus par les croyants comme renfermant un pouvoir sui generis, c'est-à-dire étant capables de modifier par leur seul accomplissement l'ordre naturel des choses, les rites de la société maçonnique n'ont, dans la pensée de ses membres, d'autre efficacité que d'assurer à l'action collective, au travail en commun, l'ordre et la perfection... »

Ecole élevée de noblesse intellectuelle et morale, elle ne se perd jamais dans l'abstraction, attentive à ne pas distraire de la réalité un idéal qui en vient et qu'elle entend y réaliser de

⁵⁹⁷ Nous avons observé la cooptation et ses deux faces : garantie de confiance par la connaissance personnelle de l'impétrant ; facteur de duplication des classes sociales

plus en plus... Auxiliaire constante, audacieuse et prudente en même temps, du perfectionnement général, elle fait servir la connaissance du passé, la pratique du présent, le calcul et le rêve de l'avenir au meilleur équilibre social... ».

Le rite est en effet un instrument, tel qu'il est d'ailleurs dans toutes les religions où seuls, à l'instar des vieux croyants⁵⁹⁸ qui croyaient à la lecture littérale y compris avec ses fautes et erreurs du texte, les idolâtres transfèrent la foi en un dieu vers un objet : foulard, nourriture issue du porc, ou tout autre bien matériel. Ce au détriment en général des vertus théologiques : foi, espérance et charité.

« Troisième partie : Les travaux du convent du Grand Orient de France
... Principales questions examinées dans les convents et les loges maçonniques depuis vingt ans.
Dans l'ordre sociologique. L'étude des Sociétés primitives ; les lois de l'évolution ; la condition de la femme et de l'enfant dans la Société moderne ; la lutte contre l'alcoolisme ; la lutte contre la criminalité et spécialement contre la criminalité juvénile ; les moyens de combattre la prostitution, le vagabondage, la mendicité... ».

Sont énumérés les travaux collectifs de réflexion : l'anthropologie, id est étude de l'être humain sous tous ses aspects, ce qui n'a rien d'évident à l'époque de l'apogée de l'empire colonial, auquel d'ailleurs participent de nombreux frères ; le Darwinisme⁵⁹⁹, la condition de la femme et d'abord son aspect privé⁶⁰⁰... Gardons-nous de l'erreur d'observer le passé avec nos propres aveuglements du présent. Consacrer une part du convent à la la lutte contre l'alcoolisme est novateur. Bien sûr tout d'abord l'ivresse abêtit les masses, ce qui en soi est déjà une première utilité pour la classe dominante. Mais encore la consommation des boissons alcoolisées a considérablement augmenté durant le XIX^e siècle en France. Deux phénomènes parallèles y concourent, l'amélioration de la distillerie et le souci d'hygiène envers une eau douteuse. Par celle-ci en effet se propagent les maladies, surtout en ville. L'étude des microbes amène à se méfier de l'eau. La démocratisation de la distillerie, bonne chose en apparence, permet hélas la multiplication des pratiques frauduleuses : plâtrage de vin accélérant la fermentation, coloration naturelle au bois de campêche et artificielle avec un dérivé de houille⁶⁰¹.

Dans l'ordre législatif. La réforme et la simplification de la procédure⁶⁰² ; la réforme du Code civil⁶⁰³ ; la décentralisation administrative ; la réforme de la magistrature ; les syndicats de fonctionnaires ; organisation de l'enseignement public ; laïcisation des services publics ; recherche d'un nouveau système d'impôts ; impôt sur le revenu ; réforme du régime des successions. Dans l'ordre économique. Etude de la condition des travailleurs et des moyens de l'améliorer ; la coopération ; les habitations à bon marché ; les syndicats ; les différentes écoles socialistes ; le collectivisme ; le crédit agricole⁶⁰⁴ ; le crédit au travail ;

⁵⁹⁸ Poliakov Léon, *L'Épopée des vieux croyants*, Éditions Perrin, Paris, 1991 : les orthodoxes vieux-croyants, *starovères* ou vieux-ritualistes : ensemble de groupes séparés de l'Église orthodoxe de Russie par refus, Raskol : schisme, des réformes introduites du patriarche Nikon en 1666-1667 visant à uniformiser les Églises de Russie et de Grèce : lorsque la coutume prévaut sur le texte sacré

⁵⁹⁹ Darwin Charles, *L'origine des espèces*, Traduction par Edmond Barbier, Librairie C. Reinwald, Schleicher Frères éditeurs, Paris, 1859 première édition, 1906, chapitre III, lutte pour l'existence, page 66

⁶⁰⁰ Marguerite Victor, *la Garçonne*, J'ai Lu, Paris, 1922, édition de 1972 : page 59, depuis la guerre, nous sommes toutes devenues, plus ou moins, des garçonne !

⁶⁰¹ Debré Patrice, *Louis Pasteur*, Flammarion Grandes Biographies, Paris, 2010, page 451 : sur les recherches de Pasteur relatives à la fermentation

⁶⁰² Chauvin Jeanne, née le 22 avril 1862 à Jargeau, décédée le 7 septembre 1926 à Provins, est la première femme avocate française à plaider, en 1907. Thèse en droit le 2 juillet 1892 : *Étude historique sur les professions accessibles aux femmes, influence du sémitisme sur l'évolution de la position économique de la femme dans la société*, Paris - A. Giard et E. Brière, 1892 - 296 pages

⁶⁰³ Notamment sous l'influence du « Bürgerliches Gesetzbuch », Wilhelm Julius Planck, père du physicien Max Planck, et Bernhard Windscheid, à comparer avec l'esprit étroit de revanche entretenu par Déroulède

⁶⁰⁴ Loi du 5 novembre 1894, promue par le ministre de l'Agriculture Jules Méline, franc-maçon, membre de la loge « Le travail » à Remiremont, qui permet la création de caisses locales de crédit agricole

préparation des cahiers économiques et sociaux de la démocratie du XX^e siècle ; création d'un ministère du travail et d'un code du travail⁶⁰⁵ ; moyens de favoriser l'apprentissage, retraites ouvrières, les accidents du travail ; réforme de la loi de 1898 sur les accidents du travail et de la loi de 1910 sur les retraites. Dans l'ordre philosophique. Etude de la morale en dehors de tout dogme religieux ; recherche des bases d'une morale laïque et scientifique (cette importante question est à l'heure actuelle l'objet des principales préoccupations des loges) ; étude des principaux systèmes philosophiques ».

Ainsi les réalisations sont nombreuses, plus vastes encore sont les chantiers à entreprendre au siècle suivant. L'atelier ne verra pas le tournant de l'année 1900 mais les frères le vivront de manière individuelle du fait de la fermeture de la loge.

Un événement politique majeur ne sera pas vécu par la loge en tant qu'institution, c'est l'affaire Dreyfus⁶⁰⁶ :

« L'affaire Dreyfus, à partir de 1894, marque la fin du rêve. Autour du cas du capitaine juif condamné au bagne par erreur, l'opinion se déchaine, deux camps se heurtent, la République⁶⁰⁷ se trouve de nouveau en danger en 1898 et 1899⁶⁰⁸... La crise passée, on retrouve la République, mais elle n'est plus soutenue que d'un seul côté. Les espoirs du Pape Léon XIII se sont envolés : la grande majorité des catholiques se range dans le camp des opposants ».

La crise était réelle puisque le frère Henri Brisson⁶⁰⁹ est supposé avoir le 22 juin 1899, à la tribune de l'Assemblée nationale, fait le « signe de détresse » maçonnique : du haut de la tribune, il croise les doigts, paumes vers l'avant, tend les bras au-dessus de sa tête, face vers le ciel, renverse son corps en arrière et crie « À moi les enfants de la veuve ! ». Ce cri aurait permis de rallier les députés francs-maçons présents et sauver le ministère Waldeck-Rousseau. L'anecdote est peu vraisemblable et supposerait que les frères de l'assemblée ne se soient point connus, ce qui ne peut être le cas, la seule fraternelle pérenne étant celle des parlementaires.

Cette césure ne sera pas sans conséquence quant aux relations d'ores et déjà houleuses entre la franc-maçonnerie et l'Eglise. Le journal « La Croix⁶¹⁰ », quotidien français, propriété du groupe Bayard Presse depuis 1880, prendra part à la bataille mais non les jésuites plus prudents. L'affaire Dreyfus voit en effet « La Croix » plonger dans un antisémitisme déchainé et devient, le 30 août 1890, dans un bref éditorial répondant à une rumeur alléguant la présence de juifs dans la rédaction, « le journal catholique le plus anti-juif de France ». Alors qu'au contraire pour les francs-maçons et les socialistes, sans que les réactions ne soient monolithiques, loin s'en faut, la justice doit triompher quel qu'en soit le prix. L'opinion conservatrice et, ou, chrétienne n'était pourtant nullement aussi acquise au camp des antidreyfusards qu'il fût proclamé par les organes de presse qu'ils lisaient⁶¹¹.

Après cette première approche de ce que fût la maçonnerie au XIX^e siècle, nous en venons à la grande question : celle de la Religion. Le combat est mené contre le dogme et contre la place occupée par le clergé. Il est naturellement facile de caricaturer et de ne retenir que les traits les plus saillants de cette lutte. Bien sûr le déroulement de l'affrontement fût beaucoup plus complexe.

⁶⁰⁵ Code du travail et de la prévoyance sociale, loi du 28 décembre 1910

⁶⁰⁶ Miquel Pierre, *La troisième République*, Opus citatum, chapitre sur la maçonnerie

⁶⁰⁷ Winock Michel, *Clémenceau*, Tempus Perrin, Paris, 6 janvier 2011, page 269 le Dreyfusard contre l'illégalité d'un procès

⁶⁰⁸ Ottenheimer Ghislaine, Lecadre Renaud, *Les frères invisibles*, Albin Michel, Paris, 2001, sur le mythe des frères omniprésents

⁶⁰⁹ Brisson Eugène Henri, né le 31 juillet 1835 à Bourges, décédé le 13 avril 1912 à Paris. Avocat, journaliste et homme politique

⁶¹⁰ Fondé par la congrégation des assomptionnistes, le journal se réclame ouvertement chrétien et catholique

⁶¹¹ Capéran Louis, *L'invasion laïque, de l'avènement de Combes au vote de la Séparation*, Desclée de Brouwer et Compagnie, Paris, 1935 : la deuxième campagne laïque qui suit les élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902

TITRE 2

LA QUESTION RELIGIEUSE AU TEMPS DE L'ANTICLERICALISME

Les rapports entre la franc-maçonnerie et la religion ne peuvent être résumés par une attitude. Ils sont contingents aux temps, aux pays et aux rites. Une des questions abordées en le présent ouvrage sera naturellement le phénomène religieux, étroitement lié historiquement par connivence, affrontement⁶¹² puis apaisement à l'institution maçonnique.

Nous rappellerons en début de ce titre que dès 1839 Félicité de Lamennais avait été précurseur en voulant remplacer l'alliance entre le Trône et l'Autel par celle de la Religion et du Peuple⁶¹³. Certes, cette initiative avait été condamnée par Pie IX, mais les germes du catholicisme social⁶¹⁴ n'en étaient pas moins lancés. Désormais l'intérêt social pouvait rapprocher deux institutions si différentes que celles des clercs et des initiés.

Selon notre thèse, l'aggravation de la rupture aurait pu être évitée, ce qui est au cœur du catholicisme, la Charité, et ce qui est un des piliers de la maçonnerie, la Fraternité, aurait dû réunir frères et chrétiens.

^{xviii} Liste complète de l'année 1895 : voir tableaux de loge

⁶¹² « S'ils invoquent le ciel, c'est pour usurper la terre. », Robespierre

⁶¹³ Lamennais Félicité Robert de, *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise*, Belin-Mandar et Devaux, Paris, 1829 : pour un clergé adapté à son temps, postrévolutionnaire

⁶¹⁴ Schweitzer Serge, Augey Dominique, sous la direction de, *Mélanges offerts à Naudet Jean-Yves, De l'économie politique à l'économie éthique*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 4^e trimestre 2015, Pierre Coulange, page 101, la Doctrine sociale de l'Eglise : une dynamique de la perfection

Chapitre 1 – L’opposition frontale

L’opposition frontale entre franc-maçonnerie et religions et au premier rang de celles-ci le catholicisme est plus apparente que fondamentale. Nous entrons néanmoins dans l’ère du dogme de l’adogmatisme.

L’antycléricalisme qui domine la période étudiée et n’a plus cours de nos jours, doit être relativisé d’une part, et d’autre part reporté dans son contexte. Ce pour deux raisons principales, l’une interne au fait maçonnique lui-même qui s’inspire largement dans sa pratique du rituel chrétien, l’autre externe : catholiques et francs-maçons après avoir été réunis avant la Révolution et encore largement après ne s’écarteront les uns des autres que par étapes progressives et dans un souci objectif commun : se compter face à l’autre camp. Aujourd’hui le temps a passé et comme les partisans de la réconciliation sont les plus nombreux survient ainsi la troisième période.

Cette fascination-répulsion est inscrite dans les gènes même de la franc-maçonnerie qui revendique le même berceau que les religieux monothéistes.

SECTION 1 : INTRODUCTION A LA QUESTION RELIGIEUSE

Aujourd’hui le temps de la laïcité est venu et la situation actuelle est développée au sein de la constitution du Grand Orient de France dont sont issues toutes les dispositions qui suivent.

L’article VII⁶¹⁵ de la constitution dispose :

« Au sein des réunions maçonniques, tous les francs-maçons sont placés sous le niveau de l’égalité la plus parfaite. Il n’existe entre eux d’autre distinction que celle de la hiérarchie des offices ».

Donc pas d’officiants dédiés à leurs fonctions qui ne sont que temporaires, ni prêtres consacrés, ni pasteurs.

Il est drôle d’observer que la quasi-totalité des dispositions qui suivent et qui constituent le droit positif du Grand Orient de France ont en fait été émises durant la période de notre étude. Ce ne sont donc, comme bien souvent, pas les textes qui ont changé mais le regard et la compréhension qu’en ont leurs lecteurs.

PARAGRAPHE 1 : LES FONDAMENTAUX SPIRITUELS MACONNIQUES

A. Liberté de conscience

La suppression non de la référence à Dieu mais de son caractère obligatoire

Suivent les extraits de la discussion de 1876 et du vote de 1877 sur le vœu IX demandant la suppression des deux premiers termes du 2^e paragraphe de l’article premier de l’ancienne Constitution, qui étaient ainsi conçus :

« LA FRANC-MAÇONNERIE A POUR PRINCIPE L’EXISTENCE DE DIEU ET L’IMMORTALITÉ DE L’AME »⁶¹⁶.

⁶¹⁵ Constitution du Grand Orient de France, principes généraux de l’ordre maçonnique, 2013-2014

Il s'agit là du cœur même de la question, la foi, donc une croyance, est par conséquent un dogme. Celui-ci peut être admis à titre individuel chez un frère puisqu'il dispose de la liberté de croire, mais ne saurait être imposé par l'obédience. Cet attachement au choix personnel est d'ailleurs partagé par les croyants, qui, s'ils sont conscients d'admettre un principe fondateur, rejoignent leurs frères pour que nul ne se voit imposer ce dogme.

Un seul dogme : la liberté absolue de conscience :

« La franc-maçonnerie n'est ni déiste, ni athée, ni même positive. En tant qu'institution affirmant et pratiquant la solidarité humaine, elle est étrangère à tout dogme et à tout credo religieux quelconque⁶¹⁷.
Elle a pour principe unique le respect absolu de la liberté de conscience »⁶¹⁸.

Ce principe de liberté absolue de conscience, est pilier intemporel de l'obédience. Il en constitue le dogme, en est l'affirmation fondamentale, la recherche de la connaissance est intellectuelle, n'est pas relayée par un clergé, ni même les anciens grands maîtres de l'ordre, ni par un crédo, le rituel, outil mais pas fin en soi.

« ... Après les débats auxquels nous nous livrons en ce moment, aucun homme intelligent et honnête ne pourra dire sérieusement que le Grand Orient de France a voulu bannir de ses loges la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, alors au contraire, qu'au nom de la liberté absolue de conscience, il déclare solennellement respecter les convictions, les doctrines et les croyances de ses membres. Nous n'entendons pas plus nier n'affirmer aucun dogme, afin de demeurer fidèles à notre principe et à notre pratique de solidarité humaine. S'il plaisait aux Grands orientés étrangers de nous calomnier, en travestissant nos pensées et en dénaturant nos sentiments, libre à eux. L'opinion publique les jugerait et, tôt ou tard, la vérité se ferait jour »⁶¹⁹.

Mais la liberté de conscience amène à l'isolement dans un monde où le dogme est ressenti comme nécessaire.

Malgré cette claire prise de position en faveur de la liberté de conscience, deux doubles effets peuvent être relevés. Le premier en matière interne à la franc-maçonnerie : la rupture avec les obédiences régulières anglo-saxonnes, la montée en puissance incontestable de l'antichléricisme au sein du Grand Orient jusqu'aux années 1970, soit un siècle complet. Le deuxième double effet est externe : le rejet, quoique déjà existant préalablement, par l'Eglise se verra renforcé, puis l'anathème lancé un demi-siècle plus tard par ceux dont l'antichléricisme sera le dogme, à la différence de la laïcité, les communistes.

« Laissons aux théologiens le soin de discuter les dogmes. Laissons aux Eglises autoritaires le soin de formuler leurs syllabus. Mais que la maçonnerie reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une institution ouverte à tous les progrès, à toutes les idées morales et élevées, à toutes les aspirations larges et libérales. Qu'elle ne descende pas dans l'arène brûlante des discussions théologiques, qui n'ont jamais amené que des troubles et des persécutions. Qu'elle se garde de vouloir être une Eglise, un Concile, un Synode ! Car toutes les Eglises, tous les Conciles, tous les Synodes ont été violents et persécuteurs, et cela pour avoir toujours voulu prendre pour base le dogme, qui de par sa nature, est essentiellement inquisiteur et intolérant.

Que la maçonnerie plane donc majestueusement au-dessus de toutes ces questions d'Eglises ou de sectes ; qu'elle domine de toute sa hauteur toutes leurs discussions ; qu'elle reste le vaste abri toujours ouvert à tous les esprits généreux et vaillants, à tous les chercheurs consciencieux et désintéressés de la vérité, à toutes les victimes enfin du despotisme et de l'intolérance »⁶²⁰.

⁶¹⁶ « Ceux qui nient l'immortalité de l'âme se rendent justice. », Robespierre

⁶¹⁷ « On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des idées. », Robespierre

⁶¹⁸ Convent du Grand Orient de France de 1876, cité dans la Constitution actuelle

⁶¹⁹ *Ibidem*

⁶²⁰ Convent de 1877

Sont ici abordées deux questions distinctes celle du synode, assemblée délibérative d'ecclésiastiques ou du concile, assemblée d'évêques, et celle de ses conséquences le dogme inquisiteur et intolérant. Le fonctionnement obédientiel du Grand Orient est pourtant identique à celui de l'Église catholique : le convent, assemblée générale annuelle dispose du pouvoir délibératif, y compris sur les questions relatives à l'immortalité de l'âme, ou plus précisément le caractère obligatoire ou non de sa référence. Plus récemment c'est le convent qui finalement s'est exprimé sur la possibilité d'initier ou non des femmes au sein des loges.

« L'Assemblée, considérant que la Franc-maçonnerie n'est pas une religion qu'elle n'a point par conséquent, à affirmer dans sa Constitution des doctrines ou des dogmes, adopte le vœu n°IX »⁶²¹.

Le texte actuel de l'article premier de la Constitution, seconde phrase, est clair quant à l'institution :

« Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience »⁶²².

De cette affirmation découlent critiques, ostracisme et rejets :

« Le Conseil regrette, une fois de plus, que la Franc-maçonnerie ne soit pas toujours renfermée dans ses règlements, qui ouvrent toutes grandes les portes de ses Temples à toutes les opinions et à toutes les conceptions philosophiques, morales ou sociales, et estime que toute classification des Francs-Maçons en catégories d'intérêts, d'opinions ou de doctrines, est contraire aux principes, à la Constitution et aux traditions de l'Ordre »⁶²³.

A n'en pas douter l'une des principales causes de la méfiance envers la maçonnerie est due au secret qu'elle revendique et ne se contente pas de pratiquer. Nous avons déjà cité la condamnation du pape Clément XII qui accuse particulièrement en raison du secret, ce pourquoi nous croyons utile de développer cette question au sein du titre consacré à la religion.

Le secret maçonnique est-il intérieur ou extérieur ?

Néanmoins, aujourd'hui, et notamment à l'heure numérique, la question de l'externalisation est un des sujets de débats au sein des loges et de l'obédience. D'une part, le spectre historique de la publication des noms de frères au Journal officiel s'éloigne, les derniers qui l'ont vécu étant décédés dans la décennie qui vient de s'écouler. Le 17 août 1935, les nationaux-socialistes ont interdit la franc-maçonnerie, forte à l'époque de 60 000 membres, celle-ci n'opposa que peu de résistance⁶²⁴. En France, le contentieux personnel qui opposait le Maréchal Pétain à la maçonnerie depuis l'affaire des fiches à laquelle fût mêlé le célèbre avocat franc-maçon provençal Armand Bédarride accéléra le mouvement puisque dès la loi du 13 août 1940 est promulguée la dissolution des sociétés secrètes, moins de deux mois après l'armistice du 22 juin de la même année. Il s'agissait donc d'un projet qui tenait à cœur au nouveau chef de l'Etat.

« Les vénérables et les orateurs doivent saisir toutes les occasions de rappeler autour d'eux qu'aucun maçon, sous aucun prétexte que ce soit, par parole ou par écrit, n'a pas le droit de publier la moindre chose sur ce qui touche de près ou de loin à notre ordre et à nos institutions, sans en avoir reçu l'autorisation expresse et seulement de la manière qui lui sera indiquée »⁶²⁵.

⁶²¹ Convent de 1877

⁶²² Constitution du Grand Orient de France, 2014

⁶²³ Circulaire du 18 novembre 1901

⁶²⁴ Bernheim Alain, *Une certaine idée de la franc-maçonnerie*, Dervy, Paris, 2008 : en relation avec les souvenirs de guerre et d'internement

⁶²⁵ Circulaire n°1 du 1^{er} janvier 1891

La maçonnerie avait tenté de prévenir la discrétion de son action un demi-siècle auparavant par la disposition qui précède, toujours en vigueur, lue en tenue, et à concilier avec une nécessaire ouverture publique au monde extérieur.

Pour autant, un des principes fondamentaux de l'obédience, qui a fait et fera encore couler beaucoup d'encre, est le suivant :

« Le secret maçonnique doit être scrupuleusement observé par tous les frères ».

Ce secret est avant tout un symbole qu'il faut interpréter comme tel et qui s'acquière par le moyen de l'initiation. Il est de triple nature : traditionnelle qui concerne principalement les signes, mots et poignées de mains qui sont spécifiques à la franc-maçonnerie ; d'appartenance, un maçon est libre de se révéler, en revanche il ne doit, en aucun cas, révéler l'appartenance d'un frère ; intime, vécue par l'expérience personnelle de l'initiation.

« Les communications à la presse profane, relativement à des faits maçonniques, doivent être interdites, et les frères qui appartiennent au journalisme sont priés de s'inspirer avant tout des intérêts de l'ordre et de s'abstenir de publier, soit ce qui se fait et ce qui se dit en loge, soit des commentaires sur les actes ou dires des francs- maçons en tant que francs- maçons »⁶²⁶.

Le marronnier dans le vocabulaire des journalistes est un article, un reportage de faible valeur meublant une période creuse, consacré à un évènement récurrent et prévisible. A l'égal de l'arbre qui invariablement produit ses fruits tous les ans, le marronnier journalistique reproduit les mêmes sujets dénués d'originalité. Et la presse de faire ses choux gras en promettant chaque année de révéler les secrets de la maçonnerie.

« En principe, il y a dans la divulgation à un profane de ce qui s'est passé en tenue un manquement à la loi maçonnique. C'est un des engagements que tout maçon prend lors de son initiation »⁶²⁷.

A l'instar de tous les bons menteurs, un affabulateur doit intégrer à ses délires une part de réalité. Le plus célèbre d'entre eux est Léo Taxil⁶²⁸ qui prétendit avoir été initié⁶²⁹ et dont plusieurs ouvrages sont conservés au sein de la bibliothèque privée de l'atelier. Ayant une connaissance réelle, quoique partielle, partielle et tronquée de la maçonnerie cela permît à l'auteur d'obtenir un succès considérable de crédulité qui perdure encore.

Une des conséquences du secret est le soupçon qui pèse sur les buts des francs-maçons et la réalité de leur action. De copains à coquins, il n'y a qu'un pas. Une telle accusation ne peut être balayée d'un revers de main, il convient d'y répondre.

La fraternité s'exprime-t-elle par des fraternelles ?

Le paragraphe suivant est relatif aux fraternelles, désormais interdites en principe hors la parlementaire tolérée. Une fraternelle est une association indépendante des obédiences maçonniques qui regroupe des francs-maçons de même profession ou de mêmes affinités. De nombreuses fraternelles ont existé, de celles des amateurs de jeu de pétanque à celle du bâtiment et des travaux publics⁶³⁰, gageons que la dangerosité de l'une n'égalait pas celle de

⁶²⁶ Circulaire n°25 du 2 avril 1889

⁶²⁷ Circulaire du 1^{er} février 1892

⁶²⁸ Marie Joseph Gabriel Antoine Jogand-Pages, dit Léo Taxil, né le 21 mars 1854 à Marseille, décédé le 31 mars 1907 à Sceaux. Ecrivain anticlérical et antimaçon

⁶²⁹ Rouault Thierry, *Léo Taxil et La Franc Maçonnerie Satanique Analyse d'une mystification littéraire*, édition Camion Noir, Rosières-en-Haye, 16 septembre 2011 : Taxil reflet de son époque s'adapte aux sentiments de ses contemporains

⁶³⁰ Fonds privé de l'atelier, période 1960-1970

l'autre, mais face aux risques réels de dérives qui n'ont d'ailleurs pas épargné récemment une grande obédience française, décision fût prise au Grand Orient de les prohiber sous toutes leurs formes.

« Le Conseil de l'Ordre a cru devoir en plusieurs circonstances déjà - notamment par ses circulaires des 8 novembre 1895 et 15 décembre 1902 - mettre en garde les loges de la fédération contre les frères qui usent de leur qualité maçonnique pour des questions d'intérêts commerciaux et privés.

Le Grand Orient a reçu, à ce sujet, de très nombreuses protestations d'ateliers et de francs-maçons fidèles à nos doctrines et qui considèrent avec justesse de semblables abus comme très dangereux pour notre ordre.

Il ne semble pas que les appels réitérés du Conseil de l'Ordre à l'observation des traditions maçonniques aient eu jusqu'ici l'efficacité qu'ils auraient dû avoir ; aussi venons-nous de nouveau appeler votre attention d'une manière pressante et toute spéciale sur cette importante question, si grosse de conséquences pour la cause qui nous est chère ».

Le paragraphe suivant décrit un contexte exposé en 1903 qui pourrait être repris mot pour mot cent années plus tard⁶³¹. Sont mis en garde les frères face à des phénomènes de société, voulus ou non, qui constituent un terreau de péril.

« La transformation économique que subit la société actuelle, le développement de la concurrence, la formation de sociétés financières puissantes disposant d'immenses capitaux tendent non seulement à modifier nos habitudes industrielles et commerciales, mais nos mœurs elles-mêmes.

Si on n'y prenait garde, les questions d'intérêts, les préoccupations d'argent, exerceraient une influence démoralisante ; elles tendraient à dénaturer les doctrines et les institutions les plus respectables.

Nous avons le devoir étroit de maintenir la Franc-maçonnerie au-dessus de toute compromission et de tout soupçon pour lui assurer l'autorité morale nécessaire à la propagande de ses principes libérateurs »⁶³².

B. Fondement de la pensée maçonnique : la laïcité

Ces deux considérations qui précèdent nous éloignent de prime abord de la religion et il est légitime de s'étonner que la question du secret et celle de la fraternité, y compris lorsqu'elle est dévoyée, soient mélangées avec les observations relatives à la religion à la fin de la constitution du Grand Orient de France. Notre explication sera un parallèle avec les trois vertus théologiques : foi, charité et espérance. Pour le franc-maçon, à la foi est substituée la liberté absolue de conscience, la fraternité est charité⁶³³, l'espérance serait-elle la finalité de l'initiation par l'immanence au lieu de la transcendance ?

La liberté absolue de conscience et la foi

« A une loge demandant si elle manquait à son devoir maçonnique en accueillant un profane qui, sous le bandeau, s'affirmerait comme déiste et déclarerait que, tout en étant tolérant, il est pratiquant et suit régulièrement les exercices du culte auquel il appartient, le Conseil de l'Ordre, en se plaçant uniquement sur le terrain de la doctrine maçonnique, décida de répondre : « Il faut s'inspirer des principes fondamentaux de l'article premier de notre Constitution : Tolérance, respect des opinions, mais aussi liberté complète de la conscience ». « La Maçonnerie ne défend et n'impose de croyance à personne, elle engage chacun à penser, à discuter, à s'éclairer et à agir suivant sa conscience et sa raison ».

⁶³¹ Piketty Thomas, Opus Citatum

⁶³² Circulaire n°1 du 10 mars 1903

⁶³³ Quoique la charité dans son sens originel, et non commun aujourd'hui en langue française, signifie désirer et faire le bien d'autrui, ce qui est le cas pour le franc-maçon mais à destination première de ses frères

« Si un homme religieux admet cette règle et peut loyalement la suivre, d'accord avec sa croyance particulière, la franc-maçonnerie peut le traiter en ami et le recevoir dans son sein. » « Mais s'il pratique une religion qui enseigne que hors d'elle il n'y a pas de salut, qui repousse la liberté de conscience, qui étouffe la raison et enchaîne la science, qui prétend régenter et diriger les hommes, cette soumission et cette abdication sont incompatibles avec l'esprit de la maçonnerie »⁶³⁴.

Il s'agit d'un retour aux sources à savoir les constitutions d'Anderson⁶³⁵, dont la connaissance est fondamentale pour comprendre le phénomène maçonnique⁶³⁶ :

« Un Maçon est obligé de par son Titre d'obéir à la Loi Morale et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un Athée stupide ni un Libertin irréligieux ».

La franc-maçonnerie s'inscrit dans un contexte religieux judéo-chrétien qui est majoritaire en Europe. La qualification d'athée, attitude ou doctrine qui ne conçoit pas l'existence ou affirme l'inexistence de quelque dieu, divinité ou entité surnaturelle que ce soit, n'est aujourd'hui pas reconnue par la plupart des pays du monde. Le frère est soumis à la loi morale, qui nous le verrons, peut être distinguée de la religion⁶³⁷.

La liberté absolue de conscience est une notion évidemment positive et seule une mauvais foi particulière pourrait y voir une contrainte ce qui constituerait un oxymore. Les exclusives ne sont pas du fait des francs-maçons. De l'encyclique « *Humanum Genus* » du pape Léon XIII qui condamne le relativisme philosophique et moral de la franc-maçonnerie et sur laquelle nous reviendrons, aux foudres de socialistes tels Jules Guesde qui dénonce « l'alliée à la bourgeoisie », « nuisible de la classe ouvrière »⁶³⁸, les esprits dogmatiques rejettent l'institution, dont ensuite seulement, des membres peuvent individuellement réagir par une attitude d'opposition. Et nous n'abordons ici encore nullement la question des régimes totalitaires : fascistes, nationaux-socialistes et soviétiques, dont la nature même est viscéralement exclusive de la maçonnerie.

Enfin, il s'agit d'obtenir conciliation en pratique des principes théoriques. En loge les opinions religieuses des frères doivent être respectées, sous la double condition d'être présentées dans les formes prescrites par le rituel, à l'instar de toutes autres interventions, et de ne pas faire l'objet de prosélytisme qui empiéterait nécessairement sur la liberté absolue de conscience des autres frères qui est de valeur égale.

De la mise en œuvre de la fraternité, pour l'intérêt général et non au service des intérêts particuliers découle l'exercice de la liberté qui nécessite de l'ordre⁶³⁹.

« Requêtes. - La Commission des requêtes du Grand Orient de France n'a été instituée que dans un intérêt général et pour la défense des frères qui seraient menacés dans leurs situations profanes en raison même de leur qualité de Franc-maçon et de leur attachement à l'Ordre et non pour favoriser les intérêts personnels et particuliers de quelques-uns. La Commission laissera sans réponse toutes les sollicitations individuelles et n'examinera que les requêtes qui lui seront adressées par l'intermédiaire et avec l'avis motivé des loges⁶⁴⁰.
I- Désormais, aucune suite ne sera donnée aux sollicitations individuelles ».

⁶³⁴ Circulaire du 12 juin 1910

⁶³⁵ Les Constitutions d'Anderson rédigées en 1721 par John Montagu, alors Grand Maître de la loge de Londres

⁶³⁶ Bernheim Alain, *Opus Citatum* : en relation avec les souvenirs de guerre et d'internement

⁶³⁷ Comte Sponville André, *Opus citatum*

⁶³⁸ Congrès socialiste de Limoges, du 1^{er} au 4 novembre 1906, de la Section Française de l'Internationale Ouvrière

⁶³⁹ « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit », Père Lacordaire

⁶⁴⁰ Circulaire du 22 décembre 1890

Ce point est particulièrement important et va à l'encontre des critiques réitérées d'entraide dévoyée entre frères. Sa mention et sa mise en pratique permettent au moins de clore le débat sur un des aspects et non des moindres de la question, il ne saurait être envisagé par l'obédience, donc l'institution et sa représentation nationale, de s'engager dans des intérêts individuels.

« II. - Seules seront examinées, prises en considération et suivies jusqu'au bout, les requêtes qui parviendront au Grand Orient par l'intermédiaire des vénérables maîtres avec l'avis motivé des ateliers, et qui concerneront une injustice à empêcher, un abus à réprimer ou un cas touchant aux intérêts généraux de la défense laïque ».

Ce formalisme de procédure a pour but de filtrer, de préparer et d'organiser les demandes^{xix}. Au travers de ces pages nous reviendrons à plusieurs reprises sur les conséquences pratiques d'un tel choix, qui distinguent l'individu même franc-maçon de l'obédience dont il est membre.

« III. - Toute demande de cette nature devra être accompagnée d'une note aussi précise que possible, note pouvant être, au besoin, remise à la personne auprès de laquelle il y aura lieu d'intervenir⁶⁴¹.

Est-il besoin de remémorer le haut intérêt qui s'attache au maintien de ces formes maçonniques, dont certains ateliers auraient une regrettable tendance à s'affranchir ?

Il n'est pas exagéré de dire que le respect des coutumes traditionnelles fait la force de l'ordre. Outre qu'il est un hommage aux grands devanciers qui créèrent l'institution, il maintient dans nos assemblées cette discipline, si légère à supporter et si heureuse dans ses conséquences, qui fait régner dans les discussions, si vives soient-elles, la bonne harmonie, la déférence pour les conceptions d'autrui, la confiance réciproque ; il donne à nos travaux un caractère de dignité, de tenue, de correction, qui ne laisse pas d'être impressionnant »⁶⁴².

Seule la discipline et le respect de l'autre permettent le débat. Les assemblées du Grand Orient de France sont réglementées strictement quant aux formes et délais de prises de parole, ce pour sauvegarder la liberté du fond du propos. En ce faisant, elles ne font que reproduire le processus mis en œuvre au sein de la loge qui débute par le célèbre silence de l'apprenti. Et continue par la demande du frère qui souhaite s'exprimer, adressée au surveillant de sa colonne, qui la transmet au vénérable maître qui y répond positivement, ce qui permet au surveillant d'indiquer au frère qu'il peut parler. Dès lors le franc-maçon se lève, se met à l'ordre et expose son opinion en s'adressant non pas à la loge et encore moins à un frère déterminé mais au vénérable maître. Le frère orateur, ici celui qui s'exprime, ne peut être interrompu par personne, ni même directement contredit.

Le principe de la laïcité est inscrit dans la constitution du Grand Orient

L'avant-dernière phrase de l'article 1^{er} de la constitution est désormais ainsi libellée :

« Elle attache une importance fondamentale à la laïcité »⁶⁴³.

La doctrine officielle de la principale obédience française est désormais, et depuis les années soixante-dix la laïcité ou le sécularisme dont le principe est de séparation de l'État et de la religion, c'est l'impartialité ou la neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses. Cela diffère notamment de la période objet de notre étude qui, elle, correspond à l'anticléricisme qui fût un combat.

⁶⁴¹ Circulaire n°6 du 3 avril 1912

⁶⁴² Circulaire du 15 avril 1919, Opus citatum

⁶⁴³ Modification du convent 2009, notamment après un débat politique sans objet relatif à une laïcité « positive » qui confondait manifestement anticléricisme et laïcité

PARAGRAPHE 2 : DES SOURCES POURTANT COMMUNES

Au commencement était le Temple⁶⁴⁴.

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu ».

Bien que peu bavards, et pour cause, sur la continuité de la filiation de la maçonnerie moderne, donc des trois derniers siècles, au rite le plus ancien, tous s'accordent à la relier, au moins spirituellement au temple de Salomon⁶⁴⁵. Temple omniprésent dans tous les rituels des trois premiers degrés à tous ceux ultérieurs, trente-troisième y compris, voire quatre-vingt-dix-neuvième dans certains rites⁶⁴⁶.

Le compagnonnage et la franc-maçonnerie intègrent dans leurs rituels de nombreuses références au temple de Salomon. Et le temple maçonnique est une reproduction symbolique de celui-ci. Car à sa construction pourrait correspondre la naissance du compagnonnage. Quoiqu'il en soit, la référence à un mythe, sans conteste, biblique est pour le moins étonnante et semble a priori curieuse pour une obédience à dogmatique telle que le Grand Orient de France et les loges qui la composent.

La place toute particulière de l'architecte Hiram⁶⁴⁷ est un invariant des rites maçonniques. Celui-ci officie à la construction du temple de Salomon :

- il inspecte le chantier
- il possède un secret
- les ouvriers du chantier sont des apprentis, des compagnons et des maîtres

L'élévation à la maîtrise est l'étude de la fin d'Hiram et des enseignements à en tirer pour le frère devenu désormais maçon accompli, et qui doit poursuivre la tâche débutée par ses prédécesseurs.

A. Recherches des origines

La poursuite de la légitimité⁶⁴⁸ est la cause de cet intérêt pour les origines

Nous allons établir un bref rappel général de la naissance de la maçonnerie, ce dans le souci d'éclairer l'intérêt politique de la controverse des origines qui est source de légitimité.

A toute naissance est attribué un rang, notamment sous l'Ancien Régime. L'institution n'échappe pas à la règle et elle en est consciente lorsqu'elle se réfère à ses origines. Le terme de franc signifie la liberté et non pas la franchise prise en son sens moderne et qui serait d'ailleurs contradictoire avec la notion de secret. Il découle probablement du compagnonnage appelé également maçonnerie opérative et qui est encore une réalité quoique affaiblie de nos jours. Les

⁶⁴⁴ Les dix-huit premiers versets de l'Évangile selon Jean, un texte écrit en grec comme tous les évangiles, constituent une sorte de poème appelé Prologue. Texte de la traduction Crampon sur Wikisource. Augustin Crampon (rédaction : 1864 ; édition : 1894)

⁶⁴⁵ Temple de Salomon ou premier Temple. Fut selon la Bible le premier Temple juif de Jérusalem, construit par Salomon lequel était l'un des rois d'Israël que rien ne distingue de ses pairs sauf un service de marketing hors du commun. Fils de David, il se caractérise néanmoins par sa sagesse et son sens de la justice, qui signifie ici équité, donc juste traitement, ce qui est bien différent des systèmes judiciaires des hommes. Par ailleurs il n'adopte pas le comportement de son père, adultère avec l'épouse, Bethsabée, de l'un de ses officiers dévoués

⁶⁴⁶ Le rite égyptien de Memphis-Misraïm tenta de réactiver l'échelle complète des 90 grades d'instruction et de 9 grades administratifs jusqu'au « Sérénissime Grand Maître Mondial, Grand Hiérophante, Président du Souverain Sanctuaire International »

⁶⁴⁷ Même s'ils restent invisibles, les êtres mythiques conservent de l'emprise sur certaines personnes

⁶⁴⁸ Dachez Roger, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, Opus Citatum sur la tradition

bâtisseurs de cathédrales auraient ainsi précédé les constructeurs de temples philosophiques. Cette filiation paraît fondée dans son essence et discutable dans sa durée. Des rites maçonniques récents⁶⁴⁹ et égyptiens⁶⁵⁰ comme celui de Memphis-Misraïm⁶⁵¹ n'hésitant pas à se prévaloir d'une origine bien plus ancienne, et inversement crédible, envers l'Égypte antique.

Certains en effet, adversaires et partisans, n'hésitent pas à raccourcir les siècles en un dessein clairement exprimé et soutenu des templiers⁶⁵² aux loges maçonniques de l'an 2000.

Pour l'abbé Ségur⁶⁵³, la destruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple coordonnée par le roi Philippe le Bel et le Pape Clément V dans un but politique sans scrupule de pouvoir, avait pour objet de réduire à néant les pratiques sacrilèges et contre-nature des serviteurs de Dieu dévoyés⁶⁵⁴. Les francs-maçons modernes seraient la résurgence de cette engeance.

Une telle filiation directe et imaginaire flatte l'esprit des frères penchés vers l'ésotérisme⁶⁵⁵ en leur donnant le sentiment de participer à une œuvre commune quoique essentiellement personnelle et intime à travers les siècles. Ce dessein poursuivi à travers les âges a une très longue postérité et sera notamment développé quant au rôle de la franc-maçonnerie à l'occasion de la Révolution française. En toute objectivité, celui-ci semble important dans la propagation des idées issues des Lumières et faible en tant que corps constitué malgré la participation non négligeable de quelques personnalités sorties de ses rangs. Pourtant il sera toujours exagéré par les uns et les autres. Gustave Bord, historien royaliste et Gaston Martin franc-maçon⁶⁵⁶ et universitaire parviennent ainsi aux mêmes conclusions pour des motifs opposés, le second voulant célébrer la maçonnerie, le premier pour dénoncer ce qu'il pense être un rôle social destructeur⁶⁵⁷. A Aix-en-Provence, le rôle individuel des francs-maçons fût certainement réel pendant la grande Révolution, en tout cas plus que celui des loges, celles-ci

⁶⁴⁹ de Biasi Jean-Louis, Opus Citatum

⁶⁵⁰ Caillet Serge, Opus Citatum

⁶⁵¹ Misraïm signifie Égypte en hébreu, Memphis est la femme d'Epaphos qui selon la mythologie grecque aurait fondé la ville de Memphis en Égypte. Memphis Misraïm est polysémique puisque cette appellation désigne à la fois un rite, pratiqué par exemple au Grand Orient, et également une obédience et même plusieurs, d'abord Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, OIRAPMM, comprenant un Conseil National Masculin de France, une voie mixte et une voie féminine ; l'Ordre des Rites Unis de Memphis Misraïm, la Grande loge Égyptienne de France, la Grande loge Française de Misraïm, la Grande loge Mixte de Memphis Misraïm, la Grande loge Mondiale de Misraïm, la Grande loge Unie de Memphis Misraïm, la Grande loge Symbolique de France, la Grande loge Traditionnelle de Memphis Misraïm. Il s'agit d'une maçonnerie ésotérique qui pratique l'Art Royal. Il existe le rite de Misraïm, le rite de Memphis, le rite de Memphis Misraïm (époque de Garibaldi), le rite de Memphis Misraïm (rénové par Ambelain)

⁶⁵² Rolland Jacques, *Des templiers à la franc-maçonnerie*, Trajectoire Édition, Toulouse, 2011 : arts divinatoires et ésotérisme

⁶⁵³ Louis-Gaston de Ségur (Paris, le 15 avril 1820 - id., le 9 juin 1881), est un prélat et un apologiste catholique français du XIX^e siècle, fils de la célèbre comtesse de Ségur. Opus citatum. Monseigneur de Ségur distingue la maçonnerie apparente de celle des arrière-loges directement inspirées par le principe du mal. Celles-ci, dissimulées, dirigent en réalité les frères. L'auteur est un des principaux fondateurs du mythe du complot maçonnique. Laurant Jean-Pierre et Émile Poulat Emile, *L'Antimaçonnerie catholique. Les francs-maçons, par M^{gr} de Ségur*, Berg international, Paris, 9 janvier 2006, XXV Que la Franc-maçonnerie commence à s'emparer de l'enfance au moyen de l'enseignement et de l'éducation, page 83

⁶⁵⁴ Abbé de Ségur, *Les Francs-maçons*, opuscule 1867

⁶⁵⁵ Guénon René, *Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le taïdisme*, Gallimard, Paris, 1982, chapitre 2, page 29 : l'écorce et le noyau

⁶⁵⁶ Martin Gaston, né le 26 septembre 1886 à Saint-Aignan-Grandlieu, décédé le 16 janvier 1960 à Clairac, opus citatum. Historien, essayiste et homme politique français. Professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Bordeaux, il fut révoqué et interné sous le gouvernement de Vichy à cause de son appartenance à la franc-maçonnerie. Membre du Parti républicain, radical et radical-socialiste, il fut député du Lot-et-Garonne de 1932 à 1936. *La Franc-maçonnerie et la préparation de la Révolution de 1789 en France et spécialement en Bretagne*, Charles Falandry, Toulouse, 1925 ; Presses Universitaires de France, Paris, 1926

⁶⁵⁷ Bord Gustave (1852-1934) est un historien de la Révolution et essayiste français connu pour ses opinions antimaçonniques. Opus Citatum. Bord Gustave, *Étude sur la question Louis XVII – Autour du Temple (1792-1795)*, III Pièces justificatives, Paris, Émile-Paul, Paris, 1912

ayant toutes été fermées au fur et à mesure tel que rappelé dans le tableau synoptique rapportant le premier siècle d'histoire de la maçonnerie régionale.

La scission entre l'église en l'occurrence catholique et la maçonnerie ne devient complète qu'au XIX^e siècle. Sans que toutefois cela ne constitue un bouleversement inattendu⁶⁵⁸. La liberté de penser revendiquée par les francs-maçons est la source de ce premier conflit avec une pensée comprenant un dogme. De nombreux autres exemples politiques suivront par la suite.

La situation initiale aux Arts et l'Amitié n'est pas anticléricale

La position des frères à l'aube du XIX^e siècle nous est décrite par l'extrait suivant de l'historique du bicentenaire, et notamment au passage à l'orient éternel, expression qui désigne le décès :

« Le décès d'un membre de l'atelier y donne toujours lieu à une tenue de deuil. Elle est précédée d'une cérémonie à l'église à laquelle assistent tous les membres de la loge. Ceci n'est d'ailleurs pas pour nous surprendre, et nous savons qu'au moment de son initiation, le postulant devait affirmer son appartenance à la religion catholique, ainsi qu'en témoignent tous les procès-verbaux d'initiation ».

Le catholicisme n'est pas seulement une question d'appartenance sociale à une époque où il est revendiqué par la quasi-totalité de la population et fait partie intégrante de la respectabilité accordée à une personne, il peut aussi constituer un engagement personnel réel :

« Mais ce qui peut être surprenant à nos yeux c'est qu'à cette époque on put être à la fois Franc Maçon et membre d'une congrégation religieuse. En 1815, le frère d'Arlatan de Lauris qui fut vénérable de « L'Amitié », était en même temps recteur de la confrérie des Pénitents Gris, les Bourrais, comme on les appelle ici, dont la chapelle est à la rue Lieutaud. Son nom figure à côté de ceux des frères Durandi de la Calade, et d'Arbaud de Jouques, sur les registres de « L'Amitié » et dans la thèse de doctorat de la fille de notre frère Ducay, passé depuis quelques années à l'orient éternel, sur la confrérie des Pénitents d'Aix au 18^e siècle, confrérie qui, d'ailleurs, est toujours en activité ».

Le Professeur Agulhon, cité ci-dessous, étudiera particulièrement cette question.

B. Les condamnations de la maçonnerie par l'Eglise

Après un premier siècle de ménage, y compris avec les scènes qui accompagnent toute vie de couple, le divorce entre maçons et clercs surviendra aux débuts de la Troisième République.

La création de la République sera l'occasion de l'opposition frontale alors que les deux Empires avaient su, dans leur propre intérêt, concilier la Religion et une gendarmerie spirituelle, la franc-maçonnerie, notamment au sein de l'armée, les loges militaires ayant disparu de nos jours.

En face, le catholique se veut « Katholikos » : général, universel, or par dérivé de sens il aboutira à la notion de norme qui sert de base à l'exclusion de tout ce qui n'est pas orthodoxe, et notamment la franc-maçonnerie. Le conflit n'était pas inévitable et n'avait pas vocation à demeurer immuable.

⁶⁵⁸ « In Eminentis Apostolatus Specula » est une bulle pontificale émise le 28 avril 1738 par le Pape Clément XII (1730-1740) contre la franc-maçonnerie. Quoique prononcée comme définitive « constitution valable à perpétuité », cette condamnation ne fut que la première d'une longue série, puisque pendant plus de deux siècles, pratiquement tous les successeurs l'ont reformulée. Cette bulle est publiée quelques années après la création de la Grande loge de Londres, en 1717, par Jean Théophile Desaguliers et James Anderson, amis d'Isaac Newton, ainsi que quelques autres francs-maçons, considérée comme l'acte fondateur de la maçonnerie spéculative. Opus citatum

Les encycliques de Léon XIII affectent la politique française

L'encyclique « *Humanum Genus* » du Pape Léon XIII le 20 avril 1884 est à l'évidence le point culminant de l'antimaçonisme :

« Depuis que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu... il s'est partagé en deux camps ennemis...le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Eglise de Jésus-Christ...le second est le royaume de Satan... A notre époque les fauteurs du mal semblent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des francs-maçons... ».

Point culminant certainement mais non pas premier, puisque suivant les condamnations de Clément XII en 1738 précité, et celle de Benoît XV en 1751. Comment expliquer ce lent mais sûr mouvement des deux mille ecclésiastiques, prieurs, abbés et évêques francs-maçons au XVIII^e siècle⁶⁵⁹, ou des pénitents⁶⁶⁰, à l'anticléricalisme triomphant des débuts de la Troisième République auquel répondra la politique antimaçonnique d'Etat de Vichy.

L'encyclique « *Rerum Novarum* » du 15 mai 1891 développe pourtant ce qu'il est convenu de nommer la doctrine sociale de l'Eglise⁶⁶¹. Elle sera notamment appliquée par Albert de Mun⁶⁶², qui se rallie alors à la République. La pensée de La Tour du Pin⁶⁶³ rénove le catholicisme en France, l'Eglise y réaffirme sa responsabilité auprès des plus pauvres et promeut l'engagement des laïcs au service de la cité. Selon cette perspective francs-maçons et catholiques participent à un même combat, les premiers ne pouvant même pas être accusés de servir une idéologie comme les socialistes puisque s'ils en sont proches pour certains d'entre eux, ils rejettent toute forme dogmatique. Cette convergence ne sera pas aboutie, et cela n'est pas du fait des frères.

Le catholicisme social aurait pourtant dû, rapprocher les deux institutions.

Enfin, l'encyclique « *Inter Sollicitudines* » le 16 février 1892 est publiée d'abord en français, contrairement à l'usage habituel du latin, elle scelle le ralliement à la République.

⁶⁵⁹ Ferrer Benimeli José Antonio, *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-maçonnerie. Histoire d'une condamnation pontificale*, Dervy-Livres, Paris, 1989, 908 p., 2^e édition mise à jour, 2002

⁶⁶⁰ Agulhon Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Fayard, l'histoire sans frontières, Paris, 1968

⁶⁶¹ Schweitzer Serge, Augéy Dominique, sous la direction de, *Mélanges offerts à Naudet Jean-Yves, De l'économie politique à l'économie éthique*, Opus Citatum

⁶⁶² Adrien, Albert, Marie, comte de Mun, né le 28 février 1841 au château de Lumigny, décédé le 6 octobre 1914 à Bordeaux. Député français, élu de Morlaix, théoricien du corporatisme chrétien. Adversaire du libéralisme et du socialisme, il défend des réformes sociales dans l'esprit du corporatisme de l'Ancien Régime

⁶⁶³ François, René de La Tour du Pin, Marquis de La Charce, né le 1^{er} avril 1834 à Arrancy, décédé le 4 décembre 1924 à Lausanne. Officier et homme politique, inspirateur en France du catholicisme social

SECTION 2 : UNE OPPOSITION CIRCONSTANCIELLE ?

Selon notre réflexion au terme de nos recherches, l'uchronie était plausible et non pas seulement fondée sur l'impensable. Les principes⁶⁶⁴ sont ce que les hommes en font, ils ne deviennent inconciliables que si certains en ont décidé ainsi. Et l'étude de la question démontrera que des acteurs, et non des moindres, songeaient à un rapprochement.

PARAGRAPHE 1 : LES CIRCONSTANCES POLITIQUES DE LA RADICALISATION

Il était tout-à-fait plausible de penser selon la politique pérugine⁶⁶⁵ qu'un simple malentendu sépare le monde moderne de l'Eglise catholique et non une contradiction de principes. Un accord aurait donc été possible. Rien n'est inéluctable.

A. Les politiques de la France et du Saint-Siège

Ce sont les circonstances politiques qui amenèrent au combat anticléricale des loges et antimaçonnique des prêtres.

En effet, et de manière infiniment prosaïque l'opposition entre maçonnerie et Eglise se fondera au fil du temps sur des considérations purement politiques, tant françaises qu'italiennes. La mainmise napoléonienne sur la maçonnerie sera une tradition amplement reprise par le neveu du premier Empereur. Et Napoléon III accordera un large soutien au mouvement des nationalités en Italie, mouvement dont la carbonnerie et la maçonnerie étaient de fervents partisans. Le frère Garibaldi, appartenant au rite Misraïm⁶⁶⁶, remporta la bataille de Mentana en 1867 et ainsi mit en péril et Rome et les Etats pontificaux au grand dam de Pie IX⁶⁶⁷ qui tenta de prévenir ce mouvement par les bulles d'excommunication de 1849, 1854, 1863 et 1865. Ces bulles eurent au moins pour effet de tarir le recrutement catholique en maçonnerie, à défaut de sauver les Etats du Pape.

Parallèlement se développait le carbonarisme « Carbonnerie », dite aussi maçonnerie du bois, mouvement initiatique et secret à forte coloration politique, qui contribua grandement à l'unification de l'Italie. Au sein de cette institution, les membres, dits bons cousins, se

⁶⁶⁴ Boutin Pierre, *La science et la philosophie naturelle comme enjeux institutionnels l'exemple de l'opposition de l'église catholique romaine à la franc-maçonnerie*, sous la direction de Marie Zimmermann, Strasbourg 2, 1996 ; l'intrusion de la science et particulièrement de l'expérimentation, comme fondement institutionnel de l'opposition entre l'Eglise, qui y est défavorable, et la Maçonnerie, enthousiaste ; cet ouvrage est à notre connaissance l'un des rares à rechercher une cause à une inimitié plutôt qu'à la tenir pour un fait acquis. La mise à jour des fondements philosophiques et scientifiques qui permet l'élaboration d'une théorie de la connaissance est la seule justification de la Maçonnerie institutionnelle ; l'éсотérisme est son exact opposé, tout comme le ritualisme ou pire encore le mysticisme

⁶⁶⁵ Léon XIII avait été archevêque de Pérouse

⁶⁶⁶ Le 23 septembre 1881, les Souverains Sanctuaires de Memphis des Etats-Unis et de Roumanie ainsi que les Souverains Sanctuaires de Memphis et de Misraïm de Grande Bretagne et de Naples nommèrent le Général Giuseppe Garibaldi Grand Hiérophante Général, 97° degré, id est chef mondial du Rite. Cependant, ne participèrent pas à cette nomination ni la puissance française de Misraïm, le Souverain Sanctuaire d'Egypte dont le Grand Maître Zola se considérait comme le Grand Hiérophante légitime, successeur de Marconis de Negre, il fut lui aussi intronisé Grand Hiérophante en son temps. En même temps que l'union se faisait autour de Garibaldi, un échange de Chartes entre John Yarker et Pessina, en 1881, acheva d'institutionnaliser l'alliance entre Memphis et Misraïm, apparut le nom de « Rite de Memphis et Misraïm », qui devint « Rite de Memphis-Misraïm »

⁶⁶⁷ Mastai Ferretti Giovanni Maria pape sous le nom de Pie. Il est né le 13 mai 1792 à Senigallia et décédé le 7 février 1878 au Vatican à l'âge de 85 ans. Son pontificat de 31 ans est le plus long de l'histoire de la papauté après celui de Saint Pierre

réunissaient dans des sections locales, dites ventes. Cette association use, elle aussi, de signes secrets de reconnaissance, et favorise l'entraide et l'hospitalité.

En politique toujours, il convient de rappeler les incidents survenus lors des obsèques du Maréchal Magnan⁶⁶⁸, Grand Maître de 1862 à 1865, célébrées par Monseigneur Darboy, Archevêque de Paris alors durement repris par Pie IX en personne. Ces conflits moraux puis théologiques, politiciens puis politiques, eurent une influence majeure sur les loges elles-mêmes non seulement en éloignant des portes du temple les catholiques mais encore les notables, laissant toute place à la bourgeoisie d'aspiration parlementaire dont le rayonnement atteindra ses sommets promis dès la fin de l'Empire lors des premiers lustres de la Troisième République.

Selon son successeur, Pie IX avait isolé les catholiques en les liant à un régime politique particulier, il n'aura de cesse de vouloir briser cette mise à l'écart, avec en arrière-plan l'idée de réunir des Etats qui l'aideraient à récupérer ses propres territoires.

L'objectif de la politique de Léon XIII est stratégique. Puisque l'Italie, donc l'ennemi, s'est alliée avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le Saint-Siège s'il veut récupérer son pouvoir temporel doit s'unir aux autres puissances catholiques européennes participant au concert des Nations, et au premier rang desquelles se trouvent naturellement la Russie et la France dont justement le rapprochement se dessine.

B. L'opinion des frères en 1865⁶⁶⁹

Les courriers ci-dessous sont émis par le frère Brémond, ils reflètent l'opinion des maçons aixois en cette période charnière où de profondes modifications traversent la société française même si elles n'apparaissent pas encore au grand jour. Nous sommes encore bien avant le 8 septembre 1870 alors même que Gambetta s'exclamait :

« L'Empire est plus fort que jamais ».

C'est seulement a posteriori, avec le recul nécessaire et le recours à la micro-histoire que la portée de certains indices se révèle⁶⁷⁰.

Cette chronique journalistique d'un provençal dépêché en la capitale débute par un courrier à l'en-tête du « Souverain Chapitre des Amis de la Bienfaisance » à la Vallée⁶⁷¹ d'Aix en date du 4 juin 1865⁶⁷² :

« J'ai pris bien mes renseignements pour ce qui se passe dans le monde maçonnique, la mort du Maréchal Magnan est diversement appréciée, d'une part on la considère comme une perte parce qu'il avait, dit-on, une grande bonne volonté, d'autre part on dit qu'il laissait trop faire pour deux motifs il avait peur qu'on ne lui reprochât tout de suite les habitudes militaires et d'autre part il était trop nouveau pour peser grand-chose. Ce qui fait que les loges de Paris sont dans une espèce d'anarchie...aussi doit on vouloir nommer un Grand M.: de suite, les uns

⁶⁶⁸ Magnan Bernard Pierre, né le 7 décembre 1791 à Paris, décédé le 29 mai 1865 à Paris. Maréchal de France Participe comme simple soldat aux campagnes du Premier Empire. Organisateur du coup d'Etat du 2 décembre 1851, date anniversaire de la bataille d'Austerlitz

⁶⁶⁹ Courriers appartenant au fonds privé de l'atelier

⁶⁷⁰ Allen S. William, *Une petite ville nazie*, Tallandier, Paris, avril 2016, page 20 : « Ce que je prétends apporter, c'est un exemple concret de la façon dont s'est présentée la révolution nazie, sous tous ses aspects, à l'échelon local. L'avantage du microcosme c'est qu'il permet une étude minutieuse des actions et réactions de chacun dans le cadre de la vie quotidienne. On est inondés de tellement de généralités, de données vagues et sans fondement sur l'accession de Hitler au pouvoir qu'il m'a semblé souhaitable d'examiner le phénomène dans un environnement limité, limité et donc plus facilement saisissable en son ensemble. Mon but n'était pas de tout expliquer, mais d'essayer de comprendre « un » phénomène ». Nous avons l'ambition de suivre une telle démarche

⁶⁷¹ Le terme de vallée a la même signification que celui d'orient dans le vocabulaire maçonnique, dans les deux cas ils font référence à la commune où l'atelier a son siège

⁶⁷² Fonds privé de l'atelier

proposeront le F. Blanche pour Grand M., les autres le Général Mellinet⁶⁷³, Commandant de la Garde nationale de Paris, je ne puis me prononcer encore...l'auteur craint : la propagande pour ce que j'appellerai le matérialisme⁶⁷⁴ déguisé, ...le peuple de Paris veut de l'argent ou il se met en grève. L'autre jour on parlait de la grève des mécaniciens de chemin de fer du nord ou bien de celle des conducteurs d'omnibus ».

L'ancien sous-préfet républicain écrit de Paris le 6 juin 1865 à l'en-tête du Souverain Chapitre de Saint Jean, Vallée d'Aix, Titre distinctif « Les Arts et l'Amitié » :

« nous avons repris aujourd'hui nos travaux, question de la suppression des hauts grades..., enfin vers 6 heures on fût décidé à voter, nous étions environ 240, 80 seulement ont été pour la négation absolue et l'article premier a été voté dans les termes suivants: La franc-maçonnerie institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle... elle a pour principes l'existence de dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances. Elle a pour devise : liberté, égalité, fraternité⁶⁷⁵. Nous voilà débarrassés heureusement de la grande question ».

Suit une deuxième missive émise aussi de Paris, le 7 juin 1865 :

« Je vous écris après une journée des plus orageuses notre assemblée devient intolérable... 86 votes ont maintenu les hauts grades contre 83 »⁶⁷⁶.

Encore par un troisième courrier à l'en-tête du Souverain Chapitre de Saint Jean, Vallée d'Aix, Titre distinctif « AAA », écrit de Paris, le 8 juin 1865 :

« Nous venons de terminer notre travail principal la constitution a été votée ce jour à minuit et demi ».

Viennent ensuite les questions de représentation dans un écrit provenant SXQencore de Paris, le 9 juin 1865 :

« Nous avons procédé aujourd'hui à la nomination du Grand Maître le Général Mellinet a été nommé à une grande majorité ».

Le 10 juin 1865, Brémond précisera :

« Nous avons installé aujourd'hui notre Grand Maître le général Mellinet ».

Localement, nous est parvenu le discours convenu prononcé à l'inhumation du corps du frère Maunier, par le frère Vailheiret accompagné des frères Richaud père, Legain Denis (1852), Allaud, Richaud fils, Rey, Martin Plantand fils, Jourdan fils, Sougaud et Isnard et parallèlement la même année la quittance des sœurs de Saint Vincent de Paul, qui atteste que

⁶⁷³ Mellinet Émile Henry, né le 1^{er} juin 1798 à Nantes et décédé le 20 janvier 1894 à Nantes. Lors de sa disparition il était devenu l'un des derniers survivants des guerres napoléoniennes. Grand Maître du Grand Orient de 1865 à 1870, à la suite du Maréchal Magnan, avec le Prince Lucien Murat, voilà la liste des dirigeants de l'ordre sous le Second Empire

⁶⁷⁴ Philosophie qui affirme que la substance du monde est de nature matérielle et immanente, c'est-à-dire que « rien ne se crée, rien ne se perd ». Les éléments de la nature et leurs phénomènes se suffisent à eux-mêmes, à leur formation, à leur mouvement et à leur développement

⁶⁷⁵ Liberté, Égalité, Fraternité, la devise de la République et celle de la Maçonnerie, nous reprendrons l'analyse de Lamartine, dans sa déclaration du 10 mars 1848 selon laquelle il semble juste de dire que la maçonnerie et la République adoptèrent en même temps la même devise car, à cette époque, les idéaux de l'une et l'autre étaient parfaitement confondus, cité in Cara Monique, Cara Jean-Marc, de Jode Marc : *Dictionnaire Universel de la Franc-maçonnerie*, éditions Larousse, Paris, 2011 : sur la devise républicaine et maçonnique

⁶⁷⁶ Le rite français, qui est utilisé aux Arts et l'Amitié, jusqu'au grade de Maître comprend peu de références religieuses directes, et encore moins depuis le convent de 1877. Alors que le rite traditionnel des ateliers supérieurs, dit Rite Ecossais Ancien et Accepté, est beaucoup plus inspiré de la Bible. Cela explique la montée de l'anticléricalisme

la Sœur Jeanne, fille de la Charité a reçu de la somme de 100 francs de la société des « Arts et l'Amitié » pour l'admission des orphelines Tielon. La loge est ainsi partagée, et les pensées des frères certainement différentes les uns des autres. Néanmoins, un catholicisme de coutume semble manifestement régner sur les pratiques des maçons aixois, tant lorsqu'ils perdent l'un des leurs que lorsqu'ils doivent confier une enfant à une institution.

PARAGRAPHE 2 : UN INTERET PARTAGE BIEN COMPRIS A L'AFFRONTMENT

L'opposition entre Francs-maçons et catholiques permet à chacun des deux camps de se réunir face à un ennemi commun et de compter ses membres.

A. L'aggravation

C'est sous le pontificat de Pie IX⁶⁷⁷ que vont s'aggraver les rapports entre l'église et l'obédience. La papauté bascule dans un nouvel espace, désormais purement spirituel ce qui l'amènera à durcir ses positions. La maçonnerie va bientôt accéder au pouvoir et ainsi répondre aux attaques cléricales dont elle fût l'objet. Dès lors 1905, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, peut être interprétée comme la réponse au concile de 1865 celui de la radicalisation papale.

Cette évolution doctrinale du trône de Saint Pierre ne laisse nullement indifférent notre atelier qui établit un rapport de commission désignée en délibération de la loge sur la demande d'un convent extraordinaire :

« Très Chers frères,
Notre commission a examiné la proposition renvoyée à l'étude des loges par le dernier convent et sur laquelle le Grand Maître nous a appelés à délibérer par sa circulaire du 30 août dernier⁶⁷⁸. Elle a pris connaissance des différentes délibérations imprimées qui lui ont été transmises et notamment de celle qui a été rédigée par les auteurs de la même proposition.
Que le frère Massol⁶⁷⁹, chef reconnu d'une Ecole philosophique cherche à faire prévaloir ses idées et à les répandre, cela se comprend et personne ne saurait l'en blâmer ; c'est la sincérité d'un homme convaincu et de bonne foi. Que ses amis et ses adhérents le soutiennent, c'est encore naturel et juste. Mais la franc-maçonnerie n'est pas une école de philosophie, elle a pour objet l'étude et la recherche de la morale universelle, et de la hauteur où elle se place elle domine toutes les religions révélées ou autres, et toutes les sectes philosophiques. Elle est bien autrement œcuménique ou universelle que le concile qui va peut-être se réunir ».

Le frère Alexandre Massol⁶⁸⁰ est l'auteur d'un ouvrage sur la morale qu'il veut détacher de la religion⁶⁸¹.

⁶⁷⁷ Giovanni Maria Mastai Ferretti : Pie IX. Pie IX est le pape qui a proclamé le dogme de l'immaculée conception, il convoque le premier concile œcuménique du Vatican qui définit l'infailibilité pontificale, concile interrompu quand les troupes italiennes envahirent Rome. Pie IX fut également le dernier souverain temporel des États de l'Église qui disparaissent en 1870

⁶⁷⁸ Note auteur : année 1869

⁶⁷⁹ Massol Marie-Alexandre, 1805-1875. Vénérable de la loge « La Renaissance par les Emules d'Hiram », favorable lors de la révision de la Constitution de 1865 à ce que Dieu et l'âme immortelle soient remplacés par la morale indépendante, position qui finira par prévaloir, mais pas au convent puisqu'il n'aura que 34 voix pour la Grande Maîtrise ; le marais l'emporte, les frères « Tolérants absolus » c'est-à-dire envers les croyants et envers les athées, constituent la majorité

⁶⁸⁰ Massol Alexandre, *La morale indépendante*, 8 pages, Imprimerie de Sordoillet et fils, Nancy, 1872

⁶⁸¹ In Chroniques d'Histoire Maçonnique, numéro 75, année 2015, Marie-Alexandre Massol du saint simonisme à la morale indépendante, par André Combes

« Au bénéfice de ces considérations générales, notre commission, sans se préoccuper de la question de la dépense que ferait peser sur les loges, les frais d'un convent obligatoire, s'est préoccupée de ces mots de la proposition : Les soussignés invitent le Grand Maître et le Conseil de l'Ordre de convoquer le 8 décembre prochain un convent extraordinaire des délégués des ateliers de l'obédience et ceux des autres rites et des orientés étrangers ».

La remarque relative aux orientés étrangers est d'autant plus pertinente que la rupture des relations intervenue entre le Grand Orient de France et l'ensemble de la maçonnerie anglo-saxonne découle justement d'un désaccord de nature religieuse. Tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis, la franc-maçonnerie continentale dont l'obédience est l'une des figures de proue est tenue pour irrégulière car ne faisant pas obligatoirement référence à une puissance transcendante ou divine.

« Quel droit le Grand Orient de France a-t-il de convoquer les autres rites et les orientés étrangers? Et si, comme il est probable les orientés étrangers ne répondent pas à la convocation, le convent aura-t-il le droit de parler en leur nom, et, les 300 loges de la maçonnerie française pourraient-elles lier les autres groupes maçons du monde. Il s'agit en effet, non seulement de protester contre le concile, mais encore d'élaborer la déclaration des grands principes du droit humain universel. Quand l'assemblée constituante proclama les droits de l'homme et du citoyen, elle était composée de députés français qui prirent hardiment l'initiative et elle n'alla pas demander aux nations voisines une coopération qu'elles auraient pu refuser.

Notre commission pense donc que dans le cas où un convent serait jugé nécessaire, le Grand Maître ne devrait convoquer que les loges qui sont sous l'obédience du Grand Orient de France ».

Conformément aux reproches adressés par les catholiques, et venant au soutien de notre thèse, les francs-maçons se réfèrent volontiers à la grande Révolution et à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789⁶⁸², dont ils partagent les idées à défaut d'en avoir été les principaux initiateurs comme le voudrait les uns et les autres.

« Mais venant au fond de la proposition elle-même notre commission la considère comme inopportune et sans intérêt aucun pour la maçonnerie.

Bien que le frère Colfavru⁶⁸³ ait fait constater dans la tenue du 10 juillet qu'il s'était constamment abstenu dans le cours de la discussion de prononcer le mot de concile ; Il est certain que la réunion insolite d'un convent convoqué le 8 décembre prochain, en face de la proposition du concile œcuménique qui va s'ouvrir, est avant tout une manifestation religieuse ; Le frère Colfavru disait lui-même dans la tenue du 8 juillet : « La réunion du 8 octobre est une provocation qui doit trouver la maçonnerie calme mais énergique pour la défense de la conscience humaine. » A ce point de vue, il est à remarquer tout d'abord que la constitution nous défend toute discussion et toute manifestation religieuse⁶⁸⁴. Lorsqu'en 1865⁶⁸⁵ la maçonnerie fût attaquée par la cour de Rome, elle usa du droit de légitime défense et personne ne trouva mauvais qu'elle répondît vigoureusement à ceux qu'elle considérait à bon droit comme ses adversaires et ; comme les apôtres de l'obscurantisme, constatons de reste, avec bonheur que les attaques, lui furent plutôt favorables que funestes ».

Ce passage est au soutien de notre thèse de l'opposition frontale constituant un intérêt partagé bien compris des deux camps.

⁶⁸² Archives parlementaires, 1^{re} série, t. VIII, débats du 26 août 1789

⁶⁸³ Colfavru Jean-Claude né le 1^{er} décembre 1820 à Lyon et décédé le 18 mai 1891 à Paris. Homme politique français, avocat et député républicain. Membre fondateur de la société des droits de l'homme et du citoyen

⁶⁸⁴ Doinel Jules sous le pseudonyme de Kostka Jean, *Lucifer démasqué*, éditions Delhomme et Briguet, Paris, 1895, 394 pages. Jules Doinel était patriarche de l'Eglise gnostique et franc-maçon du 33^e degré. Avait intégré presque toutes les fraternités initiatiques et, semble s'être retourné contre elles. Le *Lucifer démasqué* révèle de nombreux secrets de l'ordre Martiniste et des gnostiques. L'ouvrage retrace les expériences de l'auteur au sein de ces sociétés. Il se divise en deux parties : La personne de Lucifer et La symbolique de Lucifer

⁶⁸⁵ Pie IX évoque le 6 décembre 1864 œcuménique lors d'une session de la Sacrée congrégation des rites la tenue d'un nouveau concile. En 1865 le pape mène des consultations auprès de prélats de rite latin sur des questions de discipline

« Mais croire aujourd'hui que la réunion du 8 décembre est une provocation à notre adresse, ce serait nous montrer par trop susceptibles et donner peut-être à cette réunion une valeur et une importance qu'elle n'a pas. Le concile de Rome est convoqué pour faire passer à l'état de dogme l'infailibilité du Pape⁶⁸⁶, qui n'est encore aujourd'hui qu'une tradition et une doctrine de l'Eglise. En ce cas qu'avons-nous à faire ? Que nous importe à nous francs maçons et libres penseurs la proclamation d'un dogme nouveau ? Mais il est possible, et votre commission l'admet, que le concile sortant de son rôle devienne agressif, attaque la maçonnerie, les sociétés secrètes, la Révolution ! Alors mes frères à chacun selon ses œuvres et nous serons les premiers à réclamer hautement une réunion générale de la maçonnerie française pour ne pas fractionner sa réponse comme en 1865 et ne laisse pas passer des provocations imméritées.

A ce point de vue donc notre commission estime qu'il serait inopportun et dangereux d'aller au devant de l'inconnu et de fournir ainsi un prétexte sérieux à tous ces évêques qui vont essayer de redonner un peu d'importance à ce prestige clérical et à ces principes d'autorité qui disparaissent chaque jour ».

La position des frères aixois est parfaitement résumée en ce texte, pas d'attitude offensive, le temps de l'anticléricalisme militant n'est pas encore venu, mais seulement défensive, sans provocation par une réaction prématurée et qui d'autre part correspondrait à ce que de nos jours nous dénommons l'actualité alors que les travaux de réflexion doivent par nature en être détachés. Nous relevons encore que la lecture littérale⁶⁸⁷ de la bible n'est pas une tradition de l'Eglise. Elle n'existait pas au moyen âge et n'apparaît qu'à la renaissance⁶⁸⁸. A l'époque médiévale la lecture et les méthodes d'explication permettent de commenter selon les trois autres sens : historique, allégorique, moral⁶⁸⁹.

« Mais il n'est pas seulement question du Concile, il faut, dit la proposition, faire l'affirmation des grands principes du droit humain universel.

Notre commission s'est demandé s'il fallait pour cela un convent spécial au 8 décembre au lieu de notre réunion habituelle et si du reste cette déclaration de principes n'existait pas déjà. En 1791, l'Assemblée nationale constituante en présence et sous les auspices de l'Être suprême proclamait les Droits de l'homme et du Citoyen ; vous les connaissez mes frères, nous n'avons pas à les rappeler ici. En 1866, les Représentants de la Maçonnerie française, sous la protection des trois principes de l'Existence du Grand Architecte de l'Univers, de l'Immortalité de l'âme et de la solidarité humaine proclamaient que la Maçonnerie est une institution philanthropique, philosophique et progressive ; qu'elle a pour objet la recherche de la vérité, l'étude la morale universelle, des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance ; qu'elle regarde la liberté de conscience comme un droit ; qu'elle n'exclut personne pour ses croyances, qu'elle fait du travail une obligation enfin, qu'elle consacrait la noble et fière devise Liberté, Egalité et Fraternité⁶⁹⁰ avec laquelle elle a traversé toutes nos révolutions et tous nos mouvements politiques ».

Les trois mots magiques de nos frontons étaient déjà parmi ceux qu'affectionnaient, au XVIII^e siècle, les sociétés de pensée. Mais ils figuraient au milieu de beaucoup d'autres, Amitié, Charité, Sincérité, Union, ainsi notamment des différentes devises de notre atelier, voire même son propre nom. Les francs-maçons usaient surtout d'égalité, puis de fraternité, venant

⁶⁸⁶ L'infailibilité pontificale est un dogme selon lequel le Pape ne peut se tromper lorsqu'il s'exprime ex cathedra, *id est*, en matière de foi et de morale, en tant que Docteur suprême de l'Eglise doté d'autorité apostolique. Dogme proclamé lors du premier Concile apostolique de 1870

⁶⁸⁷ Lequel se subdivise selon Thomas d'Aquin en sens parabolique : interprétation à partir d'une parabole, sens étimologique : lorsqu'un énoncé a été dit en fonction d'une condition particulière d'énonciation, et un sens analogique : comparaison de divers passages analogues afin de corroborer leurs suggestions

⁶⁸⁸ Pernoud Régine, *Pour en finir avec le Moyen âge*, Points, Paris, mars 2014, notamment page 8 illustrant les préjugés relatifs au Moyen-âge qui vit l'édification de la cathédrale Notre-Dame de Paris

⁶⁸⁹ Lubac Henri de, Cardinal, *Exégèse médiévale, les quatre sens de l'écriture*, Cerf, Paris, 1959-1964 : littéral, allégorique, moral et eschatologique

⁶⁹⁰ Nora Pierre (sous la direction de), *Liberté, égalité, fraternité*, Mona Ozouf, Lieux de Mémoire, volume III, Les France. De l'archive à l'emblème, Gallimard, collection Quarto, Paris, 1997, pages 4353-4389

en dernier lieu la liberté qui n'éclatera qu'à la Révolution. Aujourd'hui, enchantent toujours les frères les cadences ternaires, par exemple « Force, Sagesse, Beauté » prise par le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

« Notre commission pense que c'est là une déclaration de principes d'autant plus suffisante que les projets qui lui sont parvenus ne disent pas autre chose et se contentent d'ajouter aux trois principes de notre devise des définitions tout incomplètes et froides. Cette déclaration du reste a valu déjà une première fois à la Maçonnerie les foudres de l'Eglise. C'est une preuve qu'elle est connue et appréciée à sa juste valeur. Conservons donc notre attitude fière et digne. Si de nouvelles attaques se produisent la Maçonnerie saura les dédaigner et y répondre s'il le faut ».

L'importance et le poids de la loge sont notamment illustrés par l'initiative de celle-ci qui n'hésite pas à entreprendre une délibération à destination de l'obédience. Nous remarquons d'ailleurs que celle-ci sera suivie d'effet, même si à l'évidence le mérite ne saurait en revenir seul à l'atelier puisque d'autres loges ont rallié ce point de vue.

« En conséquence, notre Commission vous propose la Délibération suivante :
« Vu la circulaire du Grand Maître en date du 30 août dernier,
Considérant que chaque groupe maçonnique doit rester libre et qu'il n'appartient à aucun de s'approprier le droit de convocation ;
Considérant qu'avant tout la Maçonnerie doit respecter les convictions de chacun et pratiquer la tolérance dans la plus large acceptation du mot ;
considérant qu'il n'est pas de la dignité de la Franc-maçonnerie de s'émouvoir d'une réunion provoquée par une des religions qui existent dans le monde et qu'il ne lui convient pas d'attribuer à cette réunion une importance et une valeur qu'elle n'a pas ;
Considérant que les grands principes du droit humain universel sont suffisamment affirmés par la Constitution de la Maçonnerie française, par sa devise liberté, égalité, fraternité, par les attaques dont elle est l'objet et par ses progrès toujours croissants ;
Que ces faits et ces principes n'ont pas besoin de commentaires et parlent plus haut que toutes les propositions dont la loge a entendu la lecture. »
L'assemblée par un vote unanime, approuve le rapport ci-dessus dans tout son contenu ; repousse la proposition d'un convent extraordinaire et décide qu'une expédition de la présente déclaration soit transmise au Grand Orient ».

Face à l'agitation d'une partie de l'obédience, nous constatons une réponse réfléchie et ferme de l'atelier qui sait ne pas céder à la précipitation et prêter le flanc à la critique d'une réaction par trop brutale. Au sein de la loge des opinions religieuses antagonistes peuvent coexister ce qui est l'objet même de la maçonnerie qui considère les conceptions métaphysiques comme relevant du domaine de l'intime et du personnel et limite la liberté d'expression des uns à la liberté de penser des autres. Le prosélytisme est par conséquent banni quel que soit son objectif.

B. La cristallisation

L'opposition théorique de fond est cristallisée en 1865 et aura ses conséquences : les ponts sont rompus⁶⁹¹.

Ce mouvement de masse se révélera bénéfique en numérique, les effectifs des frères doublant de 1862 à 1871. A cette considération d'ordre social sera ajoutée celle toujours d'actualité d'ailleurs d'une prédominance alors des partisans de la laïcisation sur ceux de la maçonnerie spiritualiste. Cela transparaîtra lors du convent de 1865 concluant à un compromis :

⁶⁹¹ Chevallier Pierre, *Histoire de la Maçonnerie française*, tome II, *La Maçonnerie missionnaire du libéralisme 1800-1877*, Opus citatum

« La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive... a pour principe l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme... ».

Un tel accord était souhaité par la maçonnerie aixoise en la personne de son éminent représentant, le frère Brémond, qui par un courrier demande le 5 juin 1865 :

« Je suis allé ce matin faire vérifier mes pouvoirs par le secrétariat du Grand Orient, j'ai été admis sans difficultés comme délégué de la loge et Président du Chapitre. À deux heures nous nous sommes réunis par la Tenue officielle... batterie de deuil en l'honneur du T.J.G.M Magna ;... 216 ateliers⁶⁹² étaient représentés... nous avons commencé la discussion par la fameuse question de l'existence de dieu et de l'immortalité de l'âme, nous avons toutes les peines du monde à nous débattre. Les membres de Paris ne veulent pas entendre parler. Cependant j'espère que nous arriverons à un Compromis qui en prônant la tolérance pour principe dira que l'existence de dieu est celle de l'âme sont des vérités primordiales qui n'ont pas besoin d'être affirmées. Vous ne pourriez croire combien cette question métaphysique soulève de passions ».

Les francs-maçons parisiens, plus nombreux, constituent souvent le terreau fertile aux idées les plus novatrices durant ce XIX^e siècle, et même encore de nos jours.

Transaction au demeurant de peu de durée puisque à l'occasion du convent de 1877 et à l'instigation du pasteur Desmons l'article 1^{er} qui portait l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme comme principe sera supprimé en son principe obligatoire.

xix Lowtons : louveteau

Le tout dernier paragraphe est relatif aux Lowtons, Le « louveteau » (lowton) terme anglais qui désigne en maçonnerie britannique un enfant de maçon adopté par la loge car orphelin. Le *Kim* de Rudyard Kipling^{xix} est ainsi adopté par la loge du régiment de son père mort.

« Lowtons. - Il doit être procédé à l'initiation des Lowtons comme pour les profanes ordinaires^{xix}. »

Il existe en effet non seulement une solidarité des frères envers les orphelins de maçons mais aussi des organismes de jeunesse d'inspiration maçonnique. Baden Powel non initié lui-même a fréquenté de nombreux frères notamment issus de loges militaires et les rapports entre maçonnerie et scoutisme^{xix} ont été plusieurs fois étudiés.

⁶⁹² Sur un total de 300, Opus citatum

Chapitre 2 – La formalisation de la rupture par le convent de 1877

La déclaration de principe est la suppression de la référence obligatoire au Grand Architecte de l'Univers

Le frère Desmons⁶⁹³ sera rapporteur du vœu numéro IX émanant de la loge « La Fraternité progressive » de Villefranche-sur-Saône : la révision de l'article 1^{er} de la constitution lors du convent de 1877⁶⁹⁴ :

« Nous demandons la suppression de cette formule parce que, embarrassante pour les vénérables et les loges, elle ne l'est pas moins pour bien des profanes qui, animés du sincère désir de faire partie de notre grande et belle Institution qu'on leur a dépeinte, à bon droit, comme une Institution large et progressive, se voient tout à coup arrêtés par cette barrière dogmatique que leur conscience ne leur permet pas de franchir ».

N'oublions pas de rappeler que c'est seulement la référence obligatoire au Grand Architecte de l'Univers qui est supprimée⁶⁹⁵. Il est parfaitement loisible aux frères qui le souhaitent d'en maintenir la mention et cela non pas seulement de manière formelle mais encore avec de profondes influences sur le rite pratiqué. Ainsi le Rite Ecossais Rectifié⁶⁹⁶ est un rite maçonnique d'essence chrétienne, fondé en 1778 à Lyon, qui quoique minoritaire est encore utilisé par des dizaines de loges.

« Nous demandons la suppression de cette formule parce qu'elle nous paraît tout-à-fait inutile et étrangère au but de la Maçonnerie. - Quand une société de savants se réunit pour étudier une question scientifique, se sent-elle obligée de mettre à la base de ses statuts une formule théologique quelconque ? - Non n'est-ce pas ? - Ils étudient la science indépendamment de toute idée dogmatique ou religieuse. - Ne doit-il pas en être de même de la Maçonnerie ? Son champ n'est-il pas assez vaste, son domaine assez étendu, pour qu'il ne lui soit point nécessaire de mettre le pied sur un terrain qui n'est point le sien.

Non. Laissons aux théologiens le soin de discuter des dogmes. Laissons aux Eglises autoritaires le soin de formuler leur syllabus. - Mais que la Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une institution ouverte à tous les progrès, à toutes les idées morales et élevées, à toutes les aspirations larges et libérales... ».

Les conséquences en seront d'une part, l'isolement complet de la maçonnerie française jusqu'en 1913⁶⁹⁷ et l'identification complète des frères à la République laïque et anticléricale en opposition frontale avec le clergé et les fidèles quoique de nombreuses questions puissent encore les rapprocher dans le domaine social notamment. Le fondement théologique de la condamnation de la maçonnerie par l'Eglise ne survient qu'en 1865, illustré par le courrier du

⁶⁹³ Desmons Frédéric, né le 14 octobre 1832 à Brignon, décédé le 4 janvier 1910 à Paris. Député du Gard du 19 juin 1881 au 15 janvier 1894. Sénateur du Gard du 7 janvier 1894 au 4 janvier 1910. Participe à la chute du Cabinet de Jules Ferry. Docteur en théologie et Pasteur de l'Eglise Réformée. Démissionne de son ministère pastoral en se présentant à l'élection de Député. Initié le 8 mars 1863 à la loge « l'Echo », orient de Nîmes, Grand Orient de France. Crée à Saint-Geniès-de-Malgoirès un atelier dénommé « Le Progrès ». Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France 1889-1891, 1896-1898, 1900-1902, 1905-1907, 1909-1910

⁶⁹⁴ Texte extrait des Archives du Grand Orient de France relatives au convent 1877

⁶⁹⁵ Tourniac Jean, *Symbolisme maçonnique et tradition chrétienne*, Dervy, Paris, 1963, page 153 alchimie spirituelle

⁶⁹⁶ Var Jean-François, *La franc-maçonnerie à la lumière du Verbe : le Régime Ecossais Rectifié*, Dervy, Paris, 2013 : sur Willermoz

⁶⁹⁷ Date de la création de la Grande loge Nationale de France. Depuis l'éclatement de celle-ci pendant un temps aucune obédience française n'est plus reconnue par les institutions maçonniques anglo-saxonnes, des pourparlers étant en cours pour y remédier

frère Gautier au vénérable maître le 3 septembre 1865, comprenant éloge du vénérable, du surveillant frère Brémond :

« La religion s'est émue et en son nom son représentant vient de condamner nos doctrines et d'excommunier nos personnes »... néanmoins « devant ce coup douloureux pour nos cœurs chrétiens... ».

Et si le fondement philosophique de l'exclusion de l'Eglise de la maçonnerie n'intervient qu'en 1877, la controverse telle qu'elle est ci-dessus rappelée était donc bien antérieure. 1865 et 1877 constituent bien des aboutissements d'une évolution, avant d'être les années fondatrices d'une nouvelle ère de relations. Dès 1867, Monseigneur de Ségur, fils de la comtesse éponyme, dénonçait la maçonnerie en 120 000 exemplaires, 62 réimpressions et trois traductions en langues étrangères. Il exagérait à dessein l'importance des loges évaluant à « seize-cent mille » les frères ; vingt-quatre mille membres à l'époque est le nombre retenu de manière infiniment plus réaliste par « l'Histoire des Francs-Maçons » parue aux éditions Privat en 1981⁶⁹⁸. Cette démesure involontairement flatteuse est la suite d'une longue tradition antimaçonnique amorcée dès 1797 avec l'abbé Barruel qui décrivait l'arrière-loge id est la masse des maçons inconscients puisque manipulés, par des frères plus et mieux initiés que d'autres. Sont visés en fait les ateliers de perfectionnement et notamment des Roses Croix, 18^e grade au Rite Ecossais Ancien et Accepté. Le complot maçonnique est donc à la fois extérieur et intérieur puisque les membres mêmes des loges sont des êtres soumis à la volonté d'une poignée d'hommes. Nous relèverons l'ironie de l'histoire et la force de cette image puisque de nos jours cette crainte et cette imprécation à l'encontre de marionnettistes au sein des ateliers est une idée répandue chez les frères et relayée et étayée par le rôle joué par ce qu'il convient d'appeler les hauts grades. S'y ajoutent encore les effectifs de la charbonnerie et des sociétés secrètes diverses et variées. Ce qui nous renvoie à l'origine de la franc-maçonnerie que partisans et adversaires situent les uns et les autres comme bien antérieure aux constitutions d'Anderson.

La réconciliation n'interviendra que bien plus tard et probablement en conséquence des excès tragiques du régime du Maréchal Pétain à l'encontre du Grand Orient de France.

C'est à l'occasion du Concile de Vatican II que survint la suppression des excommunications dites « *latae sententiae* », (excommunication encourue du fait même de la commission du délit : le droit canonique doit prévoir expressément ces cas) dont celle concernant la maçonnerie.

Pourtant, loin d'une absolution recherchée, deux types de choix s'offrent au croyant :

- l'initiation demeure une faute grave à apprécier in concreto
- l'initiation sans volonté de nuire de la part de l'impétrant n'est pas concernée par les textes canoniques

A relever encore que des rites dits mineurs peuvent être appréciés plus sévèrement, ainsi celui en vogue de nos jours de Memphis et Misraïm. Nous disposons d'un document d'exception, la pensée religieuse des frères en 1873.

Des extraits des discours du centenaire portent sur « L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme⁶⁹⁹ » :

⁶⁹⁸ Naudon Paul, *Histoire générale de la franc-maçonnerie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1981, 2^e édition, sur le convent de 1877

⁶⁹⁹ Archives privées de l'atelier

« Comment concilier le respect à la liberté absolue de conscience, qui est l'un des caractères fondamentaux de notre institution, avec la reconnaissance formelle de deux articles de foi qui menacent d'amener dans notre sein d'interminables discussions ».

Cela constitue encore de nos jours le fondement de la position maçonnique de l'obéissance du Grand Orient de France envers toutes les religions, chrétiennes d'abord conformément au contexte culturel français majeur, mais aussi juive et musulmane.

« Jusques en 1849 on avait laissé dans les rituels tout ce qui rappelle certaines idées religieuses que les anciens Francs-maçons avaient prises sans discussion et acceptées toutes faites dans la société où ils vivaient, sans y attacher plus d'importance que ne le faisait la société elle-même.

Ainsi, des matérialistes comme Helvetius, des athées comme Lalande acceptèrent le formulaire théiste et spiritualiste de la Maçonnerie de leur époque, et cette Maçonnerie ne songea pas elle-même à les exclure pour leurs opinions.

Mais en 1849⁷⁰⁰ à l'époque où une réaction politique s'opérait, au nom de la religion, de la famille et de la propriété, le Grand Orient De France crut devoir donner des gages au grand parti de l'ordre en insérant dans sa constitution un symbole qui rassurât ses ennemis.

En 1865, quand il s'est agi de réviser cette constitution, une partie notable des Francs-maçons français a demandé la suppression pure et simple du symbole métaphysique ; mais d'autres moins nombreux ont résisté à cette proposition et la majorité, prenant en considération les dangers d'une pareille suppression que l'on faisait miroiter aux yeux des timides, a accepté une transaction... ».

Il convient de reprendre à notre compte la pensée de l'auteur de ce discours désormais confortée par un regard pénétrant sur deux siècles d'histoire postrévolutionnaire sur lequel ce républicain fervent ne pouvait s'appuyer ce qui renforce la qualité de son analyse.

L'admission pure et simple de la référence religieuse au sein des rituels constitue bien une exception, la règle continue ayant toujours été la distance envers le dogme.

« Notre mission n'est-elle pas de professer l'appel au bon sens universel en propageant dans les masses actives les études scientifiques ? Chez nous la science n'est pas réservée aux seuls savants et la science n'a de valeur qu'autant qu'elle est utile à l'humanité.

Notre morale a sa base dans la réalité des choses et n'est pas, comme la morale théologique, suspendue en l'air par le frêle lien de la révélation.

Ne comprenez vous pas que c'est dans nos loges, sous l'égide de l'esprit de la tolérance que ceux qui ont besoin de savoir, aussi bien que ceux qui ont besoin de croire, pourront se réfugier quand les marchands du Temple auront encore une fois reçu le châtement qu'ils méritent ? »

Comme bien souvent les meilleurs arguments sont ici pris à l'adversaire, par une habile rhétorique. Il convient de relever à cet égard que si des distances sont prises envers le dogme religieux, l'orateur évite le piège consistant à remplacer une certitude par une autre qui en l'occurrence aurait été le scientisme, défaut répandu de l'époque. D'autre part, le nihilisme, la relativité absolue ou la décadence, autres périlleux écarts, sont évités puisque l'importance de la morale n'est nullement niée. Cette morale est même renforcée en ce que son caractère fondamental est rappelé sans qu'elle n'ait besoin d'un support théologique :

« ...La véritable théologie du Maçon, c'est la science, sa révélation c'est la raison qui ne peut exister sans la liberté ».

C'est ici l'esprit de la loge les « Arts et l'Amitié » qui est exposé, et le discours qui succède confirme la parfaite correspondance de celui-ci avec l'opinion générale professée au sein de

⁷⁰⁰ Le Grand Orient de France adopte le 10 août 1849, une Constitution dont l'article premier rend obligatoires pour les maçons la croyance en Dieu et dans l'immortalité de l'âme, ce sur la base du rapport du 14 janvier 1848 de la commission permanente, sur la question : « Comment rendre à la maçonnerie le caractère religieux qui lui est propre », donc en pleine seconde République

l'obédience, décrite par l'un de ses dignitaires majeurs de l'époque. Cela transparaît du discours de l'illustre frère Bédarride, 32^e, orateur adjoint, qui s'est exprimé en ces termes :

« ... Comment, en effet, célébrer, ainsi qu'elle le mérite une institution qui se résume dans ces cinq vertus constituant cinq devoirs pour les Maçons : Amour, Bienfaisance, Fraternité, Tolérance, Union⁷⁰¹.

Il semble que la Maçonnerie, reposant sur de pareils fondements, devait trouver grâce devant la critique et faire l'objet d'une approbation unanime.

Il n'en a rien été, mes Très Chers frères, et nous avons rencontré et nous rencontrons des détracteurs de deux sortes.

Les uns, dédaignant de discuter avec nous, nous vouent tout bonnement aux feux de l'Enfer, ils nous déclarent ennemis de Dieu, ennemis de la religion ennemis de la famille...
Ennemis de Dieu ! Nous dont tous les actes sans exception se placent sous l'invocation du Grand Architecte de l'Univers !

D'autres détracteurs essayent de justifier leurs reproches. Et nous disent d'abord : Qu'allez-vous faire dans vos loges ?...

La réponse est facile ».

La comparaison des deux discours est une approche intéressante de la diversité d'opinions maçonniques à l'époque qui précède de peu l'abandon à la référence du GADLU⁷⁰² qui aura lieu lors du très fameux convent de 1877.

SECTION 1 : LES PROGRES DE LA LIBERTE ABSOLUE DE CONSCIENCE

Comme toute position politique, l'attitude de l'obédience envers la religion catholique s'est construite par étapes.

PARAGRAPHE 1 : LE CONVENT DE LA QUERELLE DE 1877

L'année 1877 est charnière, le pas est franchi par l'abolition de l'obligation de se référer à une entité supérieure⁷⁰³.

A. La querelle du Grand Architecte de l'Univers

Il semble que la loge les « Arts et l'Amitié » n'ait pu être représentée, comme elle est tenue réglementairement de le faire, au convent de 1877, l'un des plus importants de l'histoire maçonnique moderne. Depuis le 10 août 1849 seulement, le Grand Orient de France était muni d'une constitution, laquelle débutait par la phrase suivante, que nous avons mentionnée ci-dessus et que nous rappelons par souci de faire apparaître clairement la chronologie de l'évolution de l'obédience :

« La Franc Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ».

Aujourd'hui seule la première partie du texte demeure, la référence à Dieu et à l'âme fût supprimée. A partir de 1867, cette formulation est remise en question. A l'initiative d'un vœu présenté par le frère Desmons la constitution est modifiée telle que suit :

⁷⁰¹ A rapprocher des vertus théologiques de l'Eglise catholique : Foi, Espérance et Charité

⁷⁰² Grand Architecte de l'Univers

⁷⁰³ Combes André, *Le Grand Orient 1865-1914*, Editions Maçonniques de France, Paris, 2001, sur Monseigneur Dupanloup page 40, évêque prétendument libéral

« La Franc Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance ».

Actuellement, enfin, la formulation est la suivante :

« La Franc Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ».

Cet article est lu à voix haute par le vénérable ou l'orateur de la loge à chaque début de tenue. La suppression de la référence ne visait personnellement que Dieu, et non pas le concept, plus large de Grand Architecte de l'Univers, dont la mention deviendra plus tard facultative. L'obédience est donc en 1877 devenu théiste et non plus déiste, avant d'être maintenant laïque et non pas athée.

Lors de la tenue du 10 octobre 1882, la loge qui présente un projet de constitution propose la rédaction suivante :

« Article 2 : dans la sphère élevée où se place la franc-maçonnerie n'exclut personne pour ses croyances, elle respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres mais elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion religieuse ou politique ».

La fin de siècle mélange des débats sur le pouvoir temporel du Vatican et la politique extérieure de la France, le pouvoir spirituel de l'Eglise et les questions sociales et socialistes ; cette dernière catégorie pouvant rapprocher les francs-maçons de la doctrine sociale catholique.

En 1890, les catholiques se rallient à la République, mouvement amorcé les années antérieures. Le Cardinal Lavignerie⁷⁰⁴, conseiller influent de Léon XIII, porte le 12 novembre 1890 le toast d'Alger⁷⁰⁵ qui confirme la pensée du pape, l'Eglise n'est pas inféodée à un type particulier de régime politique. Dans le cadre de la politique gallicane, le souci de ne pas laisser la République à l'extrême gauche, qui se rapproche alors des institutions, n'est pas absent de ce Rubicon.

B. Raidissements réciproques

En 1892 le Rapport sur les Travaux de l'assemblée générale du Grand Orient de France tenue à Paris du 12 au 18 septembre 1892 (E. V), par le frère Jaubert Pierre (1885), 18^e, délégué de la « Respectable loge AAA », orient d'Aix, développe longuement cette question :

« Elections ; Les hommes d'abord.

1 Le bureau du convent de 1892 a été constitué de la manière suivante : Président de l'Assemblée, le frère Doumer, Député de l'Yonne, élu par 201 voix ; 1^{er} surveillant le frère Blatin, ancien député, élu par 93 voix ; 2^e surveillant le frère Moulmier, Trésorier Payeur Général, élu par 104 voix ; Orateur le frère Dequaire, élu par 233 voix ; ces quatre officiers de l'Assemblée ont été également élus membres du Conseil de l'Ordre pour une période de trois années, dans l'ordre suivant : Dequaire, par 212 suffrages, Doumer, par 223, Blatin, par 202, Moulmier, par 176. Un détail pourra vous intéresser ce sont les loges du Midi qui

⁷⁰⁴ Renault François, *Le Cardinal Lavignerie*, Fayard, Paris, 1^{er} avril 1992, portrait de l'homme pages 470-477

⁷⁰⁵ « Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de sacrifier pour l'amour de la patrie. [...] C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir imiter en France par tout notre clergé, et en parlant ainsi, je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée »

ont présenté la candidature au Conseil de l'Ordre du frère Dequaire⁷⁰⁶, en remplacement du frère Vachier membre sortant ; suivant la tradition, on a attribué un candidat nouveau à la région où se trouvait le membre sortant du Conseil de l'Ordre ; or l'orient de Marseille, perdant le frère Vachier, l'orient d'Aix a recueilli l'héritage avec le frère Dequaire ; ça été tout bénéfice pour nous.

Tendances politiques du convent. Interpellation de Vidau. Mais les hommes, en maçonnerie du moins, valent surtout par les idées qu'ils représentent : le nom du Président de l'Assemblée, du frère Doumer⁷⁰⁷, ancien chef de Cabinet du frère Floquet, ancien président de la Chambre des députés indiquait d'avance quelles allaient être les tendances politiques du convent de 1892. Un tel choix faisait préjuger des intentions de l'Assemblée ; et, dès le premier jour, l'événement les démontra. Sur une interpellation du frère de Vidau, l'Assemblée fût amenée à juger la conduite politique des membres du Conseil de l'Ordre qui siègent à la Chambre des députés et à trancher la question cléricalle. Au scrutin public et par appel nominal, 134 voix contre 71 se prononcèrent pour un blâme contre les députés qui avaient voté le budget des cultes et l'ambassade au Vatican⁷⁰⁸. Des incidents nouveaux permirent encore au convent de manifester sa ferme volonté de ne compter parmi les membres du Conseil de l'Ordre que des hommes décidés à rompre complètement avec les cléricals. On a imposé à tous les membres du Conseil l'obligation de signer une formule d'enterrement civil, valable pendant la durée de leur mandat. Bien qu'à première vue il y ait là une question de personnes et que trois députés, membres du Conseil de l'Ordre, aient cru devoir se démettre de leur mandat maçonnique pour rester en communion d'idées avec leurs électeurs, nous estimons que le convent de 1892 a été surtout préoccupé de la question de principe : il a voulu marquer que la franc-maçonnerie ne devait pas user de ménagements envers ses pires ennemis et qu'aux attaques incessantes et furieuses des cléricals il fallait répondre autrement que par le dédain ou l'impassibilité du sage qui vit à l'écart de la lutte, sur ces hauteurs souveraines où le tumulte d'en bas ne vient pas le troubler. Nous devons agir ; et dans l'action, il ne suffit pas de se défendre pour être victorieux ; il faut attaquer. L'offensive s'impose. Dès lors, comment admettre que les chefs de la maçonnerie, les membres du Conseil de l'Ordre, fassent des concessions aux cléricals ? « Les excommuniés, a dit un orateur, n'ont pas à fournir des cartouches à l'excommunié ! » Et il n'y a pas là de l'intolérance à l'égard de cette liberté de conscience que notre Constitution respecte absolument : tout franc-maçon garde sa liberté individuelle, pourvu qu'il reste dans le rang ; mais s'il prétend devenir un des chefs de notre ordre, il aura à tenir compte des aspirations de la majorité maçonnique, c'est-à-dire de la majorité du convent. Aussi l'Assemblée de 1892 a-t-elle rejetée l'obligation de faire signer obligatoirement une formule d'enterrement civil à tout compagnon qui aspirait à devenir maître et à jouir de la plénitude de ses droits maçonniques. Par là nous avons témoigné de notre respect pour la liberté individuelle en matière religieuse ».

C'est par conséquent une radicalisation sans précédent qui caractérise ce compte rendu de loge, qui est censé refléter l'esprit de l'obédience et semble correspondre aussi à l'anticléricalisme de l'atelier. Les positions respectives se durcissent entre catholiques et francs-maçons, qui mèneront la décennie suivante à la séparation des Eglises et de l'Etat le 9 décembre 1905.

Le 20 avril 1884 Léon XIII par l'encyclique « *Humanum Genus* » attaque la franc-maçonnerie et récapitule les nombreuses condamnations de celle-ci par ses prédécesseurs dont notamment le relativisme philosophique et moral.

« A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une Société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la Société des francs-maçons...

⁷⁰⁶ Membre des Arts et l'Amitié

⁷⁰⁷ Joseph Athanase Paul Doumer né à Aurillac le 2 mars 1857. Coursier, ouvrier graveur, bachelier grâce aux cours du soir. 1887 Chef de cabinet de Charles Floquet, président de la Chambre des députés. Président de la République, assassiné le 6 mai 1932

⁷⁰⁸ Le Saint-Siège est un sujet de droit international entre 1870, date de la fin des États Pontificaux, et 1929 instauration de l'État du Vatican par les accords du Latran. Le Saint-Siège et le Vatican sont deux entités distinctes bien qu'elles aient l'une et l'autre le Pape à leur tête

Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation évidente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires auxquels, plus d'une fois, s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siècle apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables et interdit de s'y affilier...

C'est ainsi que dans Notre encyclique « Quod apostoli muneris » Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes.

Il s'agit pour les francs-maçons, et tous leurs efforts tendent à ce but, il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntées au naturalisme ».

Nous relèverons la contradiction apparente entre l'ouverture papale envers la République et sa condamnation réitérée de la maçonnerie, à l'heure même où les deux institutions sont plus liées que jamais.

PARAGRAPHE 2 : UNE RUPTURE INEVITABLE ?

La rupture était-elle inévitable ou un rapprochement était-il possible⁷⁰⁹ ?

A. Rerum Novarum

La publication de « Rerum Novarum » (De la révolution) encyclique du 15 mai 1891 par le pape Léon XIII⁷¹⁰ aurait pu, dû, augurer d'une nouvelle ère entre francs-maçons et catholiques puisqu'elle constitue la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Elle condamne « la misère et la pauvreté qui pèsent injustement sur la majeure partie de la classe ouvrière » mais aussi le « socialisme athée ». Elle dénonce les excès du capitalisme et encourage le syndicalisme chrétien et le catholicisme social.

Le ralliement à la République, décision papale, dépendait naturellement de plusieurs facteurs et influences. Certains relèvent du fond, d'autres de l'opportunité. Il s'agit pour le pape de rouvrir le dialogue avec les Etats européens, ce qui lui permet de s'imposer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Eglise. Egalement, l'Institution ecclésiastique contenant conservateurs et réformistes, il apparût nécessaire de donner gages aux seconds sans s'aliéner pour autant les premiers⁷¹¹.

Il semble que la question du Saint Siècle non encore devenu Vatican et celle de l'ouverture sociale de l'Eglise parallèle à son durcissement face à la maçonnerie ne puissent être dissociées. Qu'en effet, d'une part la puissance catholique temporelle ne pardonne pas la position des parlementaires français francs-maçons à l'encontre du Vatican. Et que d'autre part, comme exposé ci-dessus, elle trouve intérêt, au sein de la République qui s'installe, à regrouper l'électorat catholique « le ralliement ». Cela lui confère une identité construite contre la maçonnerie, ce qui est toujours infiniment plus simple que de bâtir une unité pour quelque chose.

⁷⁰⁹ Pestre Paul, *Catholiques et Francs-maçons, éternels adversaires ?*, Privat, Paris, 2011, pages 107 et suivantes : réflexions et suggestions à l'Eglise catholique ; pages 125 et suivantes : quelques suggestions aux maçons

⁷¹⁰ Léon XIII, Vincenzo Gioacchino Raffaele Luigi Pecci né le 2 mars 1810, décédé le 20 juillet 1903, 256^e pape de l'Eglise catholique

⁷¹¹ Mattei de Roberto, *Le ralliement de Léon XIII : l'échec d'un projet pastoral*, Cerf, Paris, janvier 2016, chapitre XIV : la mort de Léon XIII, pages 221 et suivantes

La position de la franc-maçonnerie en général, et de la loge en particulier face à la religion catholique mais aussi envers les protestants, juifs⁷¹² et musulmans nous est connue. Elle est développée ci-dessous et éclaire également la question des athées, déistes et agnostiques. Le but des frères les plus modérés, et donc les plus nombreux même s'ils ne furent pas toujours les plus visibles, sera non pas de détruire les religions mais de les laïciser.

B. La position du Grand Orient et de l'atelier

La position de l'atelier et celle de l'obédience sont confondues le 17 septembre 1892 puisque c'est l'un des frères de la loge qui prononce le discours de clôture à l'assemblée générale, Dequaire-Grobel :

« Il était naturel que, du jour où vous n'auriez plus à lutter pour la forme du gouvernement, du jour où vous auriez armé notre jeune République de ses lois vitales, vous aborderiez les deux gros problèmes qui s'imposent de plus en plus à nos méditations et à notre action : le problème clérical et le problème social ».

Après la question politique, viennent celles spirituelle et sociale.

« ... la grosse question des rapports entre ces sociétés spirituelles qu'on appelle les Eglises et les grandes sociétés temporelles qu'on appelle les Etats⁷¹³ ...

... il est non moins urgent de travailler à l'élimination progressive et peu à peu définitive de la misère imméritée, cette honte des sociétés civilisées...

Il fallait mettre immédiatement la Franc-maçonnerie, avant-garde de la Démocratie, en face des difficultés dont l'aspect fait en ce moment hésiter un peu certains bataillons de l'armée républicaine.

... afin, que derrière vous, puisse marcher toujours en avant, sur un terrain déblayé par vous, ceux qui ont la responsabilité de se mouvoir dans le domaine de la législation⁷¹⁴...

La question cléricale n'est certainement pas, aux yeux du philosophe habitué à dominer de haut les temps et les circonstances, le problème le plus vaste, le plus durable et le plus insoluble. La question sociale est de tous les temps, et nous ne pouvons pas en espérer la résolution totale, même pour une époque où la question des relations entre les Eglises et l'Etat aura été si bien tranchée qu'on se demandera avec étonnement comment cette question a bien pu se poser devant la conscience des hommes avec les énoncés que nous lui connaissons aujourd'hui ».

La célébration apaisée du centenaire de la Loi de 1905 soulignera le passage d'une religion phénomène social à une religion de foi personnelle et non plus d'apparences.

« ... c'est parce que la question cléricale est plus mûre que la question sociale qu'elle réclame des solutions plus imminentes... Les croyances religieuses, malgré leurs répercussions sociales, n'en relèvent pas moins avant tout de la conscience individuelle, tel est notre principe moderne. Jadis, avec la croyance particulière des tribus et des peuples, la croyance était un facteur de la nationalité... Nous voulons que la patrie moderne soit constituée sur d'autres bases que celles d'un credo commun... Les religions ont trop divisé, pour que nous persistions à leur demander d'unir... ».

Le concept de religion positive a devancé de près d'un siècle celui plus curieux de laïcité positive⁷¹⁵.

⁷¹² Rozenblum Serge-Allain, *Theodor Herzl*, Kiron éditions du Félin, 2001, page 235, chapitre 1^{er} : le 1^{er} Congrès sioniste ; nul écho en loge du sionisme sur toute la période étudiée

⁷¹³ Loi de séparation des Eglise et de l'Etat 9 décembre 1905

⁷¹⁴ L'accent est mis sur le vrai rôle de la Maçonnerie et son influence politique sous la Troisième République, du moins avant le premier conflit mondial avec un pic sous le gouvernement de Waldeck-Rousseau, 22 juin 1899-7 juin 1902

« Si vous éprouvez le besoin de syndiquer, ce qui est naturel, votre foi commune ou vos négations communes, associez-vous, c'est votre droit : demandez à l'Etat qu'il vous assure la liberté d'association dans les limites où vous respecterez les lois, la police, les mœurs et les intérêts de votre pays, c'est encore votre droit. Mais à quel titre réclamez-vous davantage ? Parce que vous êtes les héritiers d'une théocratie internationale envahissante ou d'une théocratie nationale absorbante, cela vous confère-t-il le pouvoir exiger une situation privilégiée ? Alors même que tous les citoyens d'un même pays seraient unanimes au point de vue culturel, la raison réclamerait la séparation entre les choses religieuses et les choses politiques... »

Dans le cadre de la bataille laïque l'éducation constitue le fer de lance de l'offensive et Jean Macé⁷¹⁶, fondateur de la Ligue de l'enseignement⁷¹⁷ l'a bien compris. Instituteur socialiste, il crée cette association en 1865 et fût initié dès l'année suivante. De fait, quinze loges en devinrent membres, et appellent la ligue leur fille aînée⁷¹⁸. Les frères Léon Bourgeois et Ferdinand Buisson la présideront.

« Telles sont les considérations qui ont poussé la Franc-maçonnerie à proclamer, sans esprit d'hostilité contre aucune foi sincère, le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat... ».

La position maçonnique, tant générale que de l'atelier, ne souffre pas d'ambiguïté pour qui veut bien l'entendre.

Au terme de ce paragraphe relatif à la rupture nous concluons que face à la rigueur maçonnique se trouvait la volonté d'hégémonie papale par la voix de Léon XIII qui recherchait certes à sortir de l'isolement mais dans le but de la christianité, c'est-à-dire l'hégémonie de l'Eglise tant dans le domaine religieux que dans ceux politique et social.

SECTION 2 : RELIGIONS ET MAÇONNERIE

Les religions ont bien plus souvent été animées d'antimaçonnisme que les frères d'anticléricisme. Dans le cadre de la période étudiée, il serait néanmoins vain de prétendre que des foudres antireligieuses n'aient point été.

PARAGRAPHE 1 : LES RAPPORTS ENTRE RELIGIONS ET CITOYENNETE

Les francs-maçons s'intéressent par définition à la Cité. La religion empiète souvent, bien trop souvent en ce domaine. Partant de ce syllogisme, en aucune hypothèse la maçonnerie ne pouvait demeurer inactive face aux croyances. Nous ne pouvons pas manquer de relever la parfaite actualité du propos un siècle plus tard. Si les préoccupations maçonniques ont changé, la problématique demeure⁷¹⁹. Principale différence entre les deux contextes, les religions concernées sont au nombre de deux aujourd'hui alors qu'hier seule la foi catholique de par son hégémonisme posait véritablement difficulté.

⁷¹⁵ 12 septembre. 2008, lors de la réception du pape Benoît XVI au Palais de l'Élysée, Discours de Nicolas Sarkozy, Président de la République française

⁷¹⁶ Macé Jean, né le 22 août 1815 à Paris, décédé le 13 décembre 1894 à Monthiers. Enseignant, journaliste, homme politique

⁷¹⁷ Sévilla Nathalie, *La ligue de l'enseignement-Confédération générale des œuvres laïques 1919-1939*, sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris, Institut d'Études Politiques, 2004, la ligue participe à l'espace radical, socialiste et maçon, elle fonctionne sur un principe fédératif et démocratique, elle saisit l'importance de la culture de masse et de l'enseignement, tout comme son adversaire le fascisme

⁷¹⁸ Miquel Pierre, *La troisième République*, Opus citatum, page 362

⁷¹⁹ Salazar Philippe-Joseph, *Paroles armées, comprendre et combattre la propagande terroriste*, Lemieux, Paris, août 2015, page 164 Paroles armées, les rites sacrificiels du porno-politique

A. Les religions

Si nous avons développé jusqu'ici principalement les rapports entre franc-maçonnerie et religion catholique, il importe d'étudier le cas des autres cultes, le plus ancien d'abord judaïque, et celui d'une autre famille du christianisme puisque le frère Desmond était protestant. L'Islam en revanche occupe une place très faible quoique non nulle. Il n'existe que quelques rares mais brillantes exceptions de convertis tels que René Guénon. De prestigieux visiteurs participeront aux tenues des « Arts et l'Amitié » au XX^e siècle. Mais en revanche la population musulmane française, principalement originaire d'Afrique du Nord, est trop faible pour fournir un vivier maçonnique, et surtout n'appartient à la classe sociale nécessaire à l'initiation.

Le judaïsme et la maçonnerie aixoise entretiennent des rapports distendus et cordiaux mais non institutionnels

Il n'est pas fait état dans les travaux de la loge des faux écrits antisémites que constituent les protocoles des sages de Sion⁷²⁰, prétendu plan de conquête du monde par les juifs et les francs-maçons. Ce qui ne signifie pas que l'antijudaïsme était absent de la ville.

La présence peu nombreuse mais constante de frères juifs au sein de l'atelier, quoique il soit peu probable qu'ils fussent des prosélytes du judaïsme sans qu'ils n'aient non plus d'ailleurs à le renier, confirme l'absence d'antisémitisme au sein des francs-maçons. Ce qui n'était pas hélas nécessairement le reflet de la société de manière plus générale, même au sein des forces progressistes proches du Grand Orient.

« En France, donc, le catholicisme, longtemps religion d'état, habitué à traiter notre pays en nation conquise, s'accommode difficilement des principes qui tendent à le faire rentrer dans le droit commun, en lui assignant sa place naturelle au rang des religions...L'Etat a l'obligation d'assurer à tous l'instruction, comme aussi le respect des croyances ; mais il ne doit à personne l'enseignement des croyances religieuses, ni les moyens de pourvoir à chaque culte. L'enseignement de leurs dogmes, l'organisation de leur culte relèvent de ces syndicats cultuels autorisés, qui s'appellent des Eglises.

Donc, l'Ecole sera neutre entre les diverses confessions religieuses ; l'Etat n'aura pas à subventionner, non plus, les divers cultes sur son budget...

Pour que les Eglises soient séparées des Etats, il ne suffit pas que les budgets des cultes soient supprimés, il ne suffit même pas que les écoles soient laïcisées ; il faut encore beaucoup d'autres mesures. Il faut que les emblèmes cultuels disparaissent de nos prétoires, de nos voies publiques, comme ils ont disparus partiellement de nos écoles... Bref, il faut que la laïcisation, ébauchée sur le terrain de l'école, se continue de proche en proche, atteignant successivement tous les grands services publics... Que d'étapes encore à franchir dans l'œuvre de la laïcisation, sans parler de la suppression du serment judiciaire⁷²¹, dernier vestige juridique d'un autre âge... dénonciation du Concordat, retrait de l'ambassadeur que nous avons accrédité auprès du Vatican... suppression des biens de mainmorte... Une collectivité cultuelle ne doit pas posséder au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour équilibrer chaque année son budget... au-delà son aptitude à posséder expire...⁷²²

Reste, avec le catholicisme, la question des congrégations... Toute congrégation devrait avoir déposé ses statuts, sans préjudice des mesures qu'exige une manière de vivre si différente de celle pour laquelle ont été édictés les codes de police ordinaires... chaque congréganiste apporte du dehors à la congrégation qui accumule toujours et ne rend jamais.

... seront réputés des nôtres, dans les prochaines listes électorales... l'une des réformes anticléricales... ».

⁷²⁰ Taguieff Pierre-André, *Les protocoles des sages de Sion : faux et usage d'un faux*, Fayard, Paris, 6 octobre 2004 : conférer le texte originel du faux

⁷²¹ Articles 1357 à 1369 du Code civil, codifiés de 1384 à 1386-1, Journal Officiel du 11 février 2016

⁷²² Les biens de mainmorte étaient les biens possédés par des congrégations ou des hôpitaux : leur possesseur ayant une existence indéfinie, ils échappent aux règles des mutations par décès

Dans ce texte apparaît notamment le lien éminent et nécessaire entre la loi relative aux associations et la future loi visant séparation des Eglises et de l'Etat. L'une se devait de précéder l'autre.

Nous notons par ailleurs la présence sur les colonnes de Benjamin Abram précité, membre éminent de la communauté juive d'Aix-en-Provence.

« Dès le Moyen Âge une double logique crée et renforce réciproquement l'enfermement chrétien et la fermeture juive. L'enfermement chrétien, qui empêche toute communication sur un pied d'égalité, tout mariage mixte et, sauf exception, tout échange intellectuel, renforce la fermeture propre à la religion de Moïse, qui confère aux juifs le privilège de l'élection divine, considère comme impurs les gentils et prohibe les mariages mixtes. L'étonnante survie juive se comprend à partir de cette boucle, où le judaïsme fermé est entretenu par l'antijudaïsme et l'entretient »⁷²³.

Face à un antisémitisme parfois qualifié de culturel, voire même de bon ton, ce qui ne le rendait nullement plus excusable, la loge les « Arts et l'Amitié » a depuis sa création jusqu'à aujourd'hui toujours accueilli des frères de confession israélite.

L'atelier a ainsi participé à une évolution.

« La croyance religieuse diminua simultanément chez les juifs et les gentils occidentaux. La religion close, qui considérait les gentils comme impurs par nature, s'ouvrit et fit place à une laïcisation mentale. L'émancipation juive favorisa l'ouverture de la religion mosaïque et le dépérissement du rejet à l'égard des gentils.

Mais l'identité originaire ne s'en trouva pas pour autant dissoute. Elle demeura au sein d'une double identité : l'une relevant de la nation et de l'humanisme européen, qui a formé la culture des laïcisés ; l'autre relevant de la mémoire historique des épreuves et des détresses du passé, de la fidélité aux ancêtres persécutés, à quoi s'ajouta la conscience du rejet anti judaïque/antisémite, plus ou moins présent dans le monde des gentils »⁷²⁴.

Le juif moderne participe à une culture gentille, nationale, européenne et universaliste. Il devient judéo-gentil.

A Aix-en-Provence, le culte israélite est fait par un ministre officiant et deux délégués du Consistoire de Marseille. Le rabbin réside au chef lieu du département. La population israélite n'atteint pas le chiffre de 200⁷²⁵. Ce qui n'est nullement représentatif de son influence dans la Cité⁷²⁶.

En termes de pensée maçonnique l'influence d'intellectuels juifs est importante, ainsi Théodore Reinach⁷²⁷, pour qui, « la kabbale est un poison subtil qui pénètre dans les veines du judaïsme et l'infecte entièrement ». Or la kabbale, qui est d'ailleurs plus ancienne que le judaïsme influence profondément les travaux des ateliers supérieurs^{xx}, en fait les degrés postérieurs à celui de maître, le troisième.

⁷²³ Morin Edgar, *Le monde moderne et la question juive*, Non Conforme, Editions du Seuil, 27 rue Jacob, Paris VI^e, octobre 2006, page 26

⁷²⁴ Morin Edgard, opus cit, page 68

⁷²⁵ La Tour Keyrié A. M de, *Promenade d'un étranger à Aix*, 1893 et 1908, Le Livre d'histoire – Lorissee Editeur, Paris, 2012 : description d'Aix, pages 4 et suivantes

⁷²⁶ A ce sujet, entretiens de l'auteur avec Madame Derobert, année 2015

⁷²⁷ Reinach Théodore, né le 3 juillet 1860 à Saint-Germain-en-Laye, décédé le 28 octobre 1928 à Paris. Archéologue, mathématicien, juriste, philologue, épigraphiste, historien, numismate, musicologue et homme politique. Il y fait construire, par l'architecte Emmanuel Pontremoli la Villa Kerylos, un luxueux palais de la Grèce antique, à Beaulieu Sur Mer

La question protestante se pose en maçonnerie

C'est la position précitée du frère des « Arts et l'Amitié » Dequaire-Grobel orateur du convent de 1892 qui semble le mieux exprimer la pensée des francs-maçons à cet égard :

« En France, il n'y a pas de question protestante, ni même, quoi qu'on en ait dit, de question juive, du moins au point de vue clérical ; cela, d'abord pour diverses raisons, et surtout parce que protestants et israélites n'ont été trop longtemps chez nous que des minorités tour à tour persécutées ou tolérées, incapables de marquer d'une empreinte durable nos institutions civiles... Toutes les religions deviennent intolérantes en devenant dominantes dans un pays ».

La maçonnerie peut à la rigueur s'entendre avec le protestantisme, lui aussi critique et antidogmatique⁷²⁸. Illustrent notamment cette compatibilité Ferdinand Buisson⁷²⁹, Steeg⁷³⁰ et Pecaut⁷³¹. Seul l'évangélisme actuel appuyé sur la théorie du créationnisme est incompatible avec la maçonnerie.

La présence de frères de confession musulmane n'interviendra pas avant la première guerre mondiale pour des raisons très simples de population, et donc extérieures à la loge. Notons tout de même que les premiers rejets assimilent, assez justement d'ailleurs, la franc-maçonnerie et la culture judéo-chrétienne, en y ajoutant ensuite le sionisme ce qui est encore différent. Plusieurs fatwas, avis juridiques, se sont succédés depuis 1911 pour condamner la maçonnerie.

Conclusion sur la question religieuse à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

En conclusion quant au XIX^e siècle nous nous appuyons sur le texte rédigé par Félix Gouin quant à la Bible et la Morale Chrétienne⁷³², reflet de la pensée maçonnique du temps, quoique celui-ci ne soit alors pas encore membre de la loge :

« La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat a été votée par nos législateurs on sait à la suite de quelles circonstances... »

La France est donc la seule des nations continentales qui prenne vigoureusement l'offensive contre le Dogme toujours au service des partis réactionnaires, des forces de conservation et d'immobilisme social... ».

Deux objets de critiques distincts mais complémentaires sont donc visés d'une part le Dogme et d'autre part, le caractère conservateur de l'Eglise point sur lequel le plus d'évolutions ont eu lieu, auraient pu avoir lieu, ou se produiront.

⁷²⁸ Miquel Pierre, *La troisième République*, page 361, Opus citatum

⁷²⁹ Buisson Ferdinand, né le 20 décembre 1841 à Paris, décédé le 16 février 1932 à Thieuloy-Saint-Antoine. Homme politique, cofondateur et président de la Ligue des droits de l'Homme. Président de la Ligue de l'enseignement de 1902 à 1906. Philosophe et éducateur, il est Directeur de l'Enseignement primaire. Auteur d'une thèse sur Sébastien Castellion, protestant libéral à son image. Président de « l'Association nationale des libres penseurs ». Préside la commission parlementaire chargée de mettre en œuvre la séparation des Églises et de l'État. Député radical, proche de Jules Ferry, il a créé le mot « laïcité ». Il reçoit le prix Nobel de la paix en 1927

⁷³⁰ Steeg Théodore, né le 19 décembre 1868 à Libourne, décédé le 19 décembre 1950 à Paris. Professeur agrégé de philosophie et protestant. Président du Conseil des ministres du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931. Ministre d'Etat du 13 mars 1938 au 8 avril 1938 dans le Gouvernement Léon Blum. Il s'abstint de voter les pleins pouvoirs à Pétain

⁷³¹ Pecaut Jean, dit Félix, né le 3 juin 1828 à Salies-de-Béarn, décédé le 31 juillet 1898 à Orthez. Pédagogue, inspecteur général de l'Instruction publique. Fondateur de l'École normale supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses, en 1880

⁷³² *La Bible et la Morale Chrétienne*, Exposé critique par Félix Gouin, avec une préface de Guillaume Gardin, licencié ès-sciences, Secrétaire Général de la Fédération des Jeunesses Laiques de France, Poligny, Imprimerie des Annales de la Jeunesse Laïque, 1907, Bibliothèque des Jeunesses Laiques

« Tel est le cas précisément dans notre pays : le Christianisme issu en tant que corps organisé de l'Empire romain, dont il cherchait à reconstituer à son profit l'imposante unité, s'est largement immiscé chez nous dans la vie publique du peuple. Il a su s'adapter avec une merveilleuse souplesse qui constitue sa force et qui est l'élément principal de sa durée, aux époques et aux situations les plus variées. Mais au fond de toutes ces transformations, c'est toujours le même esprit qui anime l'Eglise. C'est la conquête du monde... ».

La capacité d'adaptation est à l'origine de l'efficacité de la propagation de la foi. Et le meilleur exemple en est le culte de *dulie*, id est culte des saints, qui a permis d'intégrer de nombreux cultes antérieurs : Sainte Baume, Sainte Victoire, ou tous autres lieux de dévotion. Quoique le culte de *dulie* soit distingué du culte de *latrie*, c'est-à-dire dévolu à dieu, non par une différence de degré mais de nature, il peut être à juste titre critiqué comme une compromission envers le monothéisme.

« Tous les moyens sont bons pour faire rentrer au bercail ces brebis égarées, comme dit l'Évangile. Tour à tour, l'on y emploiera la force ou la douceur, l'anathème ou le pardon... La cité moderne ne peut plus tolérer aujourd'hui, sous peine de faillir à sa mission, ces tendances odieuses de l'Eglise catholique. Elle doit être neutre, parce qu'elle veut être juste, accueillante aux faibles et aux déshérités de la vie, non pas au nom d'une charité vague et impuissante, mais au nom de la solidarité qui unit entre eux tous les membres de la grande famille humaine... ».

Le texte mêle un anticléricalisme certain avec une conception moderne de la laïcité donc devenue neutre.

« Ces citations suffisent à prouver que le culte catholique, par ce fait seul qu'il estime être la vérité absolue, ne peut admettre aucune contradiction, et c'est en cela qu'il est un puissant facteur de troubles sociaux : à nous de prévenir désormais le réveil de cette farouche intolérance... La lutte s'engage encore dans le champ clos de la cité républicaine entre le Dogme et la Raison... ».

C'est dans le but de leur être utile que nous éditons cette modeste brochure : les travaux d'exégèse sont, en effet, devenus si considérables et si importants en ces dernières années qu'il n'est plus permis de les ignorer... ».

Face à la progression de la science et du savoir, force est de constater à regret que la rigidité fût une attitude souvent préférée à l'adaptation au nouveau contexte, quoique cette position soit loin d'être monolithique.

« Chapitre Premier : l'Ancien Testament

... Il ne peut y avoir aucun doute, suivant l'opinion catholique officielle, sur l'inspiration divine qui a présidé à la rédaction de la Bible... Occupons nous d'abord de l'Ancien Testament. Celui-ci n'est autre chose que l'histoire plus ou moins légendaire des Juifs depuis la création du monde jusqu'à la naissance de celui que les chrétiens ont appelé le Messie... Ces auteurs anonymes n'ont pas hésité, dans leurs fraudes pieuses, sans conséquence à cette époque, à travestir l'histoire pour illustrer et mettre en valeur leurs théories. C'est ce qui nous explique les absurdités et les erreurs qui abondent dans les Livres Saints... ».

L'auteur établit soit lui-même soit sur la base de travaux antérieurs, Hobbes, Spinoza, Richard Simon⁷³³, une liste d'erreurs.

« C'est ainsi que l'Ancien testament se trouve ramené à sa juste valeur. Les critiques que nous avons présenté et les comparaisons avec les autres Ecritures sacrées nous empêchent désormais d'y découvrir un caractère transcendantal. Les erreurs, les invraisemblances, les obscurités, les croyances grossières y abondent, sort habituel à toutes les productions humaines aussi éloignées de nous que la Bible. Ce que le monde a longtemps considéré comme la révélation surnaturelle de Dieu n'est qu'une histoire incomplète et souvent erronée de la théocratie juive. Son étude échappe donc aux mains malhonnêtes et intéressées des théologiens, pour rester à la science impartiale et sereine ».

⁷³³ Simon Richard, né le 13 mai 1638 à Dieppe, décédé le 11 avril 1712 à Dieppe. Exégète considéré comme initiateur de la critique biblique en langue française

En effet, le pape Léon XIII citait le Livre de Job : « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges » pour exposer, face aux progrès de la science, qu'une lecture littérale de la Bible n'est point nécessaire. Ainsi, l'Eglise catholique pouvait adapter les vérités révélées à celles découvertes sans tomber dans le piège des vieux croyants orthodoxes qui refusèrent les réformes du patriarche Nikon 1666-1667 qui corrigea un certain nombre d'erreurs introduites par les copistes et qui avaient amené à des différences entre les rites de l'Eglise russe et ceux des autres rites orthodoxes.

« Chapitre II : le Nouveau Testament.

Le canon du Nouveau-Testament qui se rapporte aux événements postérieurs à la venue du Christ sur la terre...

De l'enfance et de la jeunesse du Messie, il n'y a en somme que deux ou trois points que l'on peut considérer comme historiques... ».

Félix Gouin relève les contradictions entre les quatre évangélistes : Mathieu, Marc, Luc et Jean en observant notamment que seuls les premier et dernier ont effectivement connu le Christ. Que Mathieu et Jean qui ne l'ont pas quitté devraient par conséquent être entièrement d'accords mais que pourtant il n'en est rien. L'auteur appuie ensuite sur le merveilleux, donc objet de méfiance :

« Jamais fondateur de religion ne s'enveloppa de plus de mystères que celui-ci pour multiplier les miracles, signes non équivoques de toute puissance... Il y a là des craintes, des hésitations, une clandestinité voulue qui n'ont qu'une ressemblance très vague, il faut l'avouer avec l'attitude superbe qui eût convenu à un Dieu rédempteur du genre humain, et se sacrifiant pour lui. Les évangélistes avouent d'ailleurs ingénument qu'il ne pouvait faire que peu ou point de miracles en présence des incrédules et surtout de ses compatriotes, les Nazaréens... ».

La conclusion est sans appel :

« En résumé, si les Evangiles sont la source de la vérité, on doit reconnaître que cette source n'a pas toujours coulé pure jusqu'à nous. Et de fait, cette vie du Dieu fait homme qu'ils nous racontent est si obscure et confuse, que l'on s'est demandé souvent s'il avait réellement existé. Le doute n'est évidemment plus possible aujourd'hui, mais l'on doit au moins avoir le courage d'affirmer hautement le peu que nous savons sur l'existence de Jésus ».

Après l'étude de texte qui suit logiquement pour l'auteur le premier et le second testament vient le réquisitoire du filtre de la Raison :

« Chapitre III : les erreurs scientifiques de la Bible

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer sur la Bible ne nous permet pas de la considérer jusqu'ici comme un livre exempt de critiques. Prenons là maintenant, malgré le peu de garanties qu'elle nous offre, telle qu'elle est, et cherchons à découvrir l'inspiration divine qui a présidé à sa rédaction et qui doit se manifester à chacune de ses pages. Y a-t-il dans l'Ancien Testament en particulier, des marques évidentes de la collaboration de Dieu ?... »

Dans la recherche objective de vérités et de contrevérités, Félix Gouin se fonde sur les avancées scientifiques de son époque, confirmées depuis :

« Les six jours de labeur divin pour façonner l'univers eussent été insuffisant pour nous rendre compte de l'évolution qu'il a franchi. Une école de géologues, s'appuyant sur des preuves imposantes, professe en effet l'opinion que la terre a été primitivement une masse en fusion et qu'elle s'est refroidie par un rayonnement dans l'espace durant un million de siècles jusqu'à son degré de température actuel. Les observations astronomiques donnent un grand poids à cette idée, surtout celles qui se rapportent aux corps planétaires du système solaire. Elle est corroborée par le fait de la faible densité moyenne de la terre, par l'élévation progressive de la température vers le centre, par le phénomène des volcans et des filons, ainsi que par celui des roches ignées et métamorphiques.

Ici encore, il faut reconnaître que des myriades de siècles ont été nécessaires pour produire de tels changements. Nous voilà bien loin par conséquent des 4004 ans⁷³⁴ qui représenteraient l'âge de la terre d'après l'Eglise ».

Une telle affirmation, aussi véridique soit-elle, n'a pas empêché le calendrier maçonnique encore en vigueur maintenant de retenir, quoique symboliquement, une date d'origine antérieure de quatre mille ans au calendrier fondé sur la naissance du Christ. L'auteur cite ensuite bien évidemment les cas de Galilée et son procès, ainsi que celui de Giordano Bruno⁷³⁵, lequel contestait l'Eglise comme base en physique et en astronomie et sera pour cela condamné au bucher, sans rien renier :

« Peut-être avez-vous eu plus de crainte en prononçant cette sentence, que je n'en ai eu en l'écoutant » avait-il dit à ses bourreaux.

Enfin, l'ouvrage se poursuit sur la question la plus susceptible de conséquences, celle de la morale :

« Chapitre IV : la Morale chrétienne d'après l'Ancien et le Nouveau Testament
Nous avons pu démontrer facilement dans les chapitres précédents le caractère légendaire et mythique des Saintes Ecritures : nous avons analysé ces textes, quant à la lettre et quant au fond, et nous avons constaté combien la faiblesse humaine s'était en eux donnée libre carrière...
Quel rapport y a-t-il entre cette morale et celle que nous impose actuellement l'Eglise, en nous dépeignant l'horreur de Dieu pour la polygamie et le divorce, alors que nous voyons ce même Dieu dicter à Moïse les lois qui réglementent ces deux institutions ? »

Néanmoins, un certain nombre de préceptes bibliques peuvent s'appliquer à une morale de portée universelle. En revanche, est critiquée l'intransigeance moderne de l'Eglise :

« Ce que l'Eglise persiste à nous donner comme l'expression la plus complète de la vérité, puisqu'elle jette l'anathème sur celui qui refuse de tenir pour sacrés et canoniques tous les livres des Saintes Ecritures, ou qui nie que ces livres aient été inspirés par Dieu (Canon du Concile du Vatican, 1869)⁷³⁶... ».

L'auteur conclut :

« Nous nous sommes efforcés d'y démontrer, avec preuves à l'appui, combien l'Eglise a abusé de la bonne foi des croyants en déclarant Saintes et Sacrées les Ecritures. Les travaux de tout ordre qui ont été publiés à leur propos ont détruit le vaste édifice du mensonge élevé par le Catholicisme pour les préserver de la discussion ».

⁷³⁴ A noter que de manière a priori tout aussi fantaisiste le calendrier maçonnique fixe lui aussi son point de départ 4 000 ans avant le calendrier chrétien, il y fait donc nécessairement référence et se rallie à une date tout aussi erronée de commencement

⁷³⁵ Leverageois Bertrand, *Giordano Bruno*, Fayard, Paris, 1^{er} juin 1995, ses derniers mots : « Vous éprouvez sans doute plus de crainte à rendre cette sentence que moi à la recevoir »

Bruno Giordano, né en janvier 1548 à Nola et mort brûlé vif le 17 février 1600 à Rome. Ancien frère dominicain et philosophe. Sur la base des travaux de Nicolas Copernic et Nicolas de Cues, il développe la théorie de l'héliocentrisme et montre, de manière philosophique, la pertinence d'un univers infini, qui n'a pas de centre, peuplé d'une quantité innombrable d'astres et de mondes identiques au nôtre. Mais ce qui motiva la décision de sa condamnation fut sa croyance en la métempsycose liée au Tout-Un, le rejet de la transsubstantiation et de la Trinité.

⁷³⁶ Le premier concile œcuménique du Vatican, appelé Vatican I, est le XX^e concile œcuménique. Il se tient du 8 décembre 1869 au 20 octobre 1870. Convoqué par Pie IX, il définit notamment l'infailibilité pontificale qui est parfaitement contraire à la liberté de conscience revendiquée par la franc-maçonnerie. Cette infailibilité est néanmoins souvent exagérée et doit être rappelée dans son cadre strict. Dogme selon lequel le pape ne peut se tromper lorsqu'il s'exprime « ex cathedra » (c'est-à-dire en tant que Docteur suprême de l'Eglise et en engageant sa pleine autorité apostolique), et ce, en matière de foi et de morale, elle ne saurait donc concerner d'autres domaines

Si le ton est sévère, la réponse est nette : point de dogme. Le constat est bref et définitif, et si des rapprochements entre maçonnerie et catholicisme ont lieu, ce désaccord fondamental est incontournable, puisque pilier tant de l'une que l'autre institution.

Clin d'œil de l'histoire, au siècle suivant, comme bien souvent, l'atelier reprendra ses travaux dans un édifice religieux. Les francs-maçons critiquent à juste titre la religion pour protéger la citoyenneté, nous pouvons donc nous poser la question de savoir si eux-mêmes la respectent suffisamment et s'ils reconnaissent tous les citoyens. C'est donc l'ouverture sociale de l'atelier qui est en cause.

B. La citoyenneté par-delà les croyances : la fidélité aux objectifs⁷³⁷

La mixité sociale est une question de longue haleine, qui perdure et à l'encontre de laquelle les francs-maçons se défendent d'être soit une société savante, soit une société bourgeoise, ou de notables. Or, force est de constater que la vigueur de la défense est le reflet de la réalité de l'accusation, les ouvriers ou artisans sont aussi peu nombreux dans les loges maintenant qu'ils ne l'étaient hier.

La franc-maçonnerie, en tout cas au sein du Grand Orient de France, principale obédience française et celle de la loge, est plus socialiste que sociale⁷³⁸.

C'est-à-dire que ses membres sont convaincus de la nécessité de corriger les inégalités sociales, mais que ces mêmes membres sont bien peu souvent issus de la classe ouvrière, puisque dans leur quasi-totalité, hier comme aujourd'hui ils appartiennent aux professions dites intellectuelles : corps enseignant et professions libérales. Le symbole du maçon bâtisseur est bien un mythe au sein des loges.

Durant l'Empire, le second, trois loges coexistaient à Aix-en-Provence, « AAA » étant la seule à coloration républicaine. Ce qui lui permit de se construire à l'encontre du régime, ce qui est toujours beaucoup plus fédérateur que de s'unir pour quelque chose, ainsi que le démontreront les difficultés rencontrées par l'atelier pendant la première moitié de la Troisième République.

Un phénomène majeur semble-t-il de l'évolution de l'association est son enracinement dans les classes moyennes et bourgeoises qui parallèlement, en tout cas pour la bourgeoisie, devenait le terreau des nouveaux notables, qui seront appelés à représenter la population⁷³⁹ :

« Malgré son caractère répressif et dictatorial, la période est une étape non négligeable dans la marche du pays vers la démocratisation. Elle a contribué, en effet, à enraciner dans les profondeurs de la société française, et en particulier dans les campagnes, la pratique de la consultation électorale. Plébiscitaire par nature, le bonapartisme ne remet pas en question le suffrage universel, accordé en 1848, et son système de candidatures officielles offre aux paysans un autre choix que celui qu'impose l'encadrement traditionnel des notables. Le temps n'est plus où, comme en avril 1848, un aristocrate comme Tocqueville pouvait conduire lui-même aux urnes la petite troupe des paysans de ses domaines. L'Empire, au contraire, garantit aux élections la plus grande neutralité : l'administration préfectorale contrôle la régularité des scrutins et des dépouillements, et surtout le candidat investi par l'empereur est souvent un homme neuf, étranger aux grandes figures de la société locale.

⁷³⁷ Nous renvoyons à l'étude du programme idéal présenté en loge, plus haut sous le titre : Liberté, égalité, fraternité : discours d'un franc-maçon, 1872 : l'éducation

⁷³⁸ Miquel Pierre, *La troisième république*, Opus citatum, page 370 « l'émergence du socialisme »

⁷³⁹ Faudais Stéphane, *Le Maréchal Niel, 1802-1869*, Bernard Giovanangeli, Paris, 2012, chapitre XIX : l'inévitable conflit, page 341

Voter pour lui, c'est pour les paysans faire acte de confiance vis-à-vis de Napoléon III, mais c'est aussi se détacher un peu plus de l'emprise matérielle et morale des hommes du château et du presbytère. Dans cette mesure, l'Empire prépare l'avènement des futurs notables républicains, médecins, avocats, bourgeois propriétaires des années 1870-1880 »⁷⁴⁰.

Il convient de relever une importante évolution sociale de la composition des loges durant le XIX^e siècle. L'histoire de l'atelier est parsemée de périodes d'ouverture et de fermeture, ce en principe sous le contrôle régulier de l'obédience. Ainsi à l'instance de reprise de travaux sous le titre des « Arts et l'Amitié » à l'orient d'Aix, le 18 janvier 1848, le Grand Orient de France à l'adresse le Grand Netori, rue des Mathurins Saint Jacques, 10, Paris demande un tableau des membres⁷⁴¹. Il réclame aussi de connaître les motifs qui ont nécessité la mise en sommeil. Enfin, le matériel n'est point oublié l'obédience sollicitant l'envoi des constitutions de la loge et d'une somme de 99 francs. Ce courrier est transmis à Monsieur Guinand, fabricant de chapeaux rue du Bon Pasteur, Aix. Cette démarche aboutira par l'autorisation accordée le 10 avril 1848 quant à la reprise d'activité de la loge. Suivra comme il se doit l'envoi du mot de semestre par le Grand Orient de France le 12 avril 1848 aux « Arts et l'Amitié », adressé à Monsieur Guinand, toujours fabricant de Chapeaux rue du Bon Pasteur 42, Aix-en-Provence. Cet aimable commerçant demeurant l'adresse postale de la loge pour y recevoir, encore conservé dans les archives, un courrier de l'obédience du 7 avril 1849 concernant Monsieur Amadiou, vénérable de l'atelier. La vie des « Arts et l'Amitié » est ensuite développée sous l'Empire dans la thèse de Madame Derobert Ratel déjà citée.

Quelques années plus tard, Paris écrira le 24 juillet 1858 au Vénérable Maître des « Arts et l'Amitié » quant aux tenues intervenues à l'adresse postale de Monsieur Manent Fils, menuisier, rue Saint Laurent, Aix-en-Provence. Cette montée en puissance de la bourgeoise commerçante cohabite avec les derniers feux du prestige de la noblesse qui fournit encore des vénérables aux loges avant de les désertir pour longtemps. Les préoccupations des frères, bourgeois ou commerçants, les portent tout d'abord vers la culture et l'entraide.

La création de la bibliothèque et la vie matérielle de l'atelier témoignent d'un souci d'ouverture au monde, loin de tout ésotérisme⁷⁴²

Avant même la période concernée par notre étude, l'une des préoccupations sociales de l'atelier d'Aix s'exprime le 24 mars 1865 par la création de la bibliothèque des « Arts et l'Amitié » grâce à l'envoi d'ouvrages de la part du frère Paul Sigaud. Parallèlement un courrier de Monsieur le Maire d'Arles en date du 30 août 1865, remercie de l'envoi de la somme de 50 francs pour le soulagement des familles indigentes victimes du choléra, il est adressé à Monsieur Féraud, secrétaire de l'atelier et témoigne de la solidarité régionale. Dans ces années là, la loge vit chichement et nous connaissons en détail ses frais de bureau des années 1863 à 1869, l'écriture étant vraisemblablement née d'un souci comptable, l'histoire de la maçonnerie ne saurait faire exception :

⁷⁴⁰ Quero L., Voilliot Ch., *Du suffrage censitaire au suffrage universel. Evolution ou révolution des pratiques électorales ?*, Actes de la recherche en sciences sociales, 140, décembre 2001, pages 34-40

⁷⁴¹ Le siège actuel sis rue Cadet sera acquis par le Maréchal Magnan, nommé Grand Maître avant d'être Maçon et donc initié et élevé au 33^e grade en deux jours

⁷⁴² Dayez-Burgeon Pascal, *La dynastie rouge, Corée du Nord, 1945-2015*, Tempus, Paris, mars 2016, page 63 : « Les obligations sociales qu'il préconisait comme des engagements moraux ont fini par être prises pour des rites quasiment liturgiques, formalistes jusqu'à l'absurde. Leur exégèse a donné lieu à des débats passionnés qui ont suscité des écoles qui se sont elles-mêmes muées en factions, dérivant finalement en sectes »

« Petit registre, Papier timbré, Pains à cacheter, Enveloppes, Canif, Plumes, Papier à cloche, Bouteille d'encre
Envoi à Monsieur Riche Gardon de l'abonnement au Journal des Initiés, Petit balai pour le poêle... ».

Les correspondances spécifiques à l'année 1858 visent l'achat d'huile de camphre, certes pas pour ses qualités anaphrodisiaques, mais plus probablement pour ses caractères antiseptiques qui intéressent Louis Martin, propriétaire à Vitrolles, âgé de trente deux ans, fils de Sieur Gérard Martin, officier de santé de ladite Commune. Ce frère côtoie Jean-Baptiste, François Porte, greffier à la Cour Impériale, âgé de trente ans, fils de François Porte, propriétaire ; tous deux représentants de la bourgeoisie qui se substitue à la noblesse dans tous les domaines. Le règlement de la loge « Les Arts et l'Amitié » et le tableau des frères qui la composent en date du 2 octobre 1863 donnent une complète connaissance des membres de l'atelier alors dirigé par le vénérable J. de Séranon dont les vénérals alternent avec ceux du frère Brémond, figure républicaine. Si l'ordre de la naissance ne prédomine plus, il ne s'agit pas non encore d'égalité⁷⁴³ :

« La Franc-maçonnerie ordre hiérarchique des francs maçons est le gardien de toutes les vérités supérieures enveloppées dans son sein sous une forme emblématique. Il a recueilli l'héritage de l'antique initiation qui s'est conservé à travers les siècles de révolutions et ténèbres. Il se fait remarquer au dehors par l'exercice de la bienfaisance, une connaissance approfondie de la morale, la défense des Arts, une tolérance sans bornes et la pratique de toutes les vertus », Directeur de travaux Elussin ».

S'il n'y a donc point d'égalité, celle-ci sera supplée par l'entraide qui permet d'effacer les traces les plus criantes de l'inégalité.

La charité est la vertu cardinale de la maçonnerie, partie intégrante de la fraternité

La charité, vertu théologique est partagée par les différents ateliers⁷⁴⁴ et le frère Martin rapporte le 22 avril 1864 sa visite faite à la Veuve du frère Pin à Aix, en un courrier adressé au Vénérable Maître de la « loge de Saint Jean sous le titre distinctif des « Arts et l'Amitié orient d'Aix », Cachet : « Union, Force et Charité⁷⁴⁵ ». La solidarité s'exprime aussi dans le temps : le frère Maunier actif en 1858, destinataire des courriers des 24 mai et 19 juin, n'est pas oublié par son atelier qui envoie de la somme de 20 francs pour l'assistance des Enfants de la Providence à son convoi funèbre du 5 septembre 1864. Montant qui sera reçu par Sœur Marie Félicie, Supérieure. Ici, religieux et initiés participent ensemble sans aucune difficulté à la même cause.

PARAGRAPHE 2 : LA TRANSITION RELIGIEUSE ET POLITIQUE AU TOURNANT DU SIECLE MALGRE LES VICISSITUDES AIXOISES

Une page se tourne avec la fin du siècle. Celle-ci peut être située à différentes époques, en ce qui concerne l'objet de notre étude les faits l'imposent en raison de la cessation d'activité couvrant de l'année 1895 à 1905.

A. Un pouvoir réel

Pour les francs-maçons la transition c'est comment le politique prend le pas sur la question religieuse éminente au XIX^e siècle, pour la reléguer au second plan, laissant ainsi la place au domaine social.

⁷⁴³ Fonds privé de l'atelier, registre des tenues de l'année 1863

⁷⁴⁴ Archive de l'ancienne loge les Amis de la Bienfaisance

⁷⁴⁵ La devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité n'apparaîtra que plus tard

C'est le gouvernement de Waldeck-Rousseau qui constitue la transition entre le XIX^e et le XX^e siècle et confirmera cette primauté du politique sur le religieux. Dès lors les objectifs des francs-maçons s'inverseront par ordre d'importance, le social l'emportant sur le spirituel. L'affaire Dreyfus, détonateur, était passée par là.

D'un point de vue temporel, la place centrale de l'homme politique est évidente puisqu'il gouverne du 22 juin 1899 au 7 juin 1902. Mais là n'est pas le plus important, à l'instar de Pierre Miquel⁷⁴⁶, nous pouvons considérer qu'à ce moment précis la République maçonnique est flamboyante. Waldeck-Rousseau lui-même n'est pas initié, mais c'est le cas de Millerand⁷⁴⁷, tout comme Delcassé⁷⁴⁸, ses ministres. Le rôle du comité mené par le frère Mesureur a été décisif lors des élections législatives des 8 et 22 mai 1898. Et lors du convent de 1899 les maçons décident de soutenir la Ligue des Droits de l'Homme⁷⁴⁹, entrent ainsi clairement dans le combat en faveur de Dreyfus, et en assureront le succès.

Les ligueurs condamnés, tels Déroulède, signifiaient la fin des relents boulangistes, force était demeurée à la Loi. L'affaire Dreyfus en voie d'être liquidée, affirmait le triomphe de la Justice. L'exposition Universelle de 1900⁷⁵⁰ et le congrès des Maires⁷⁵¹, portaient la République. L'opposition d'une partie de l'opinion n'était pas aussi importante que ce qu'elle était alléguée. Des dreyfusards catholiques existaient bien évidemment même si les journaux de droite voulaient le cacher à leur clientèle⁷⁵². Des agitateurs, comme le père Didon⁷⁵³, mais nous sommes plus réservés sur ce cas précis, occupaient le devant de la scène. Ce sont toujours les extrémistes qui sont les plus bruyants. Pour le journal « La Croix », l'objectif était clair : l'élimination politique des adversaires de l'armée et de la religion. Le but à atteindre était parallèlement tout aussi clair chez les francs-maçons aux menées inverses. L'un des principaux moyens de propagande est alors la presse écrite. Les tirages triplent de 1870 à 1910, dopé par la liberté du régime. Les Augustins de l'Assomption sont les fers de lance du parti papal. Ils constituent une congrégation de religieux catholiques, prêtres et frères, fondée à Nîmes par le père Emmanuel d'Alzon en 1845⁷⁵⁴. Cette congrégation internationale est, en France, propriétaire des éditions du Centurion et du groupe de presse Bayard dont les titres principaux sont : le quotidien « La Croix » et l'hebdomadaire « Le Pèlerin ». Cette puissante organisation

⁷⁴⁶ Pierre Miquel, *La troisième République*, Opus citatum, chapitre V

⁷⁴⁷ Millerand Alexandre, né le 10 février 1859 à Paris, décédé le 7 avril 1943 à Versailles. Homme d'État, premier socialiste indépendant à entrer au gouvernement. Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Postes et des Télégraphes de Waldeck-Rousseau. Initié le 21 mai 1883 à la loge « L'Amitié » du Grand Orient de France. Président de la République du 23 septembre 1920 au 11 juin 1924

⁷⁴⁸ Delcassé Théophile Pierre, né le 1^{er} mars 1852 à Pamiers, décédé le 21 février 1923 à Nice. Homme politique. Initié à la « Fraternité Latine », orient de Foix janvier 1886. Ministre des Affaires Etrangères de Waldeck-Rousseau, d'Emile Combes et de Maurice Rouvier. Artisan du rapprochement de la France et de la Grande-Bretagne qui aboutit à la signature de l'Entente cordiale

⁷⁴⁹ La « Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen ». Association visant à l'observation, la défense et la promulgation des droits de l'homme au sein de la République française, dans tous les domaines de la vie publique. Fondée en 1898 par le sénateur de la Gironde, Ludovic Trarieux. Trarieux Ludovic, né le 30 novembre 1840 à Aubeterre-sur-Dronne, décédé le 13 mars 1904 à Paris, Avocat et homme politique, fondateur et premier président de la Ligue, il est franc-maçon. Sirinelli Jean-François, *Vie politique française du XX^e siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 1995, 1067 p., entrée : Trarieux

⁷⁵⁰ Sur le thème « bilan d'un siècle », elle accueillera cinquante millions de visiteurs.

⁷⁵¹ Banquet qui réunit le 22 septembre 1900, anniversaire de la proclamation de la République en 1792, 22.965 convives

⁷⁵² Caperan, Opus citatum

⁷⁵³ Pierre Miquel, *La troisième République*, Opus citatum, chapitre V

Didon Henri Louis Rémy, né le 17 mars 1840 au Touvet, décédé le 13 mars 1900 à Toulouse lors d'une mission à Rome où il était chargé de remettre au pape un message de Waldeck-Rousseau afin de résoudre le conflit entre l'Église et l'État. Homme d'Église de l'ordre des Dominicains, promoteur du sport moderne, il participe avec Pierre de Coubertin, au renouveau des Jeux olympiques

⁷⁵⁴ La règle de la congrégation est inspirée de celle de saint Augustin d'Hippone. Les membres sont particulièrement impliqués dans la fête de l'Assomption du 15 août

publie notamment à destination de la jeunesse un large panel de revues. Les croyants se trouvent confrontés à un paradoxe, la fracture révélée par l'affaire Dreyfus et le ralliement à la République initié par Léon XIII. Peut-être, est-ce là, le pourquoi de leur défaite apparente⁷⁵⁵. Ajoutons que naturellement les frontières sont plus perméables que ce qu'une première approche pourrait amener à penser. Pour être juste citons la « Dépêche de Toulouse » qui ne méritât alors pas son nom par son peu d'empressement à rejoindre la croisade dreyfusarde clemenciste et jaurésienne, quoiqu'elle fût dirigée par le frère Léon Bourgeois, grand homme par ailleurs. Selon le père Lecanuet⁷⁵⁶ :

« Il est désolant que l'Eglise ait compris si tard l'importance considérable de la presse à notre époque. Mieux eût valu fonder des journaux que bâtir des cathédrales ou des couvents ».

Au sein de l'Eglise de l'époque, en reflet du monde des loges, en fait les positions étaient beaucoup variées que ce que les grands titres laissent supposer, ou ce que l'histoire même en retînt. Les assomptionnistes souhaitaient avant tout éviter une affaire Dreyfus et c'est la volonté du journal « La Croix » qui, voulant se défendre d'avoir des rédacteurs juifs, crût bon de se proclamer antisémite à outrance. Le principe de hiérarchie, force immémoriale du catholicisme, fût alors mis à mal, la base des prêtres dont trente mille auraient été abonnés à la « Libre Parole », ne respectant pas les consignations épiscopales qui, déjà, attiédisaient les instructions du très haut clergé et Rome. L'affaire Dreyfus, sa publicité, les passions déchaînées constituent donc un premier détonateur. Mais les frères, pour réagir si vivement et si efficacement avaient depuis longtemps préparé les conditions et la méthode de la riposte qui amènerait à la victoire définitive.

Henri Brisson, franc-maçon affirmé, s'appuie sur un Parlement maçonnique, lorsqu'il dirige pour la seconde fois le gouvernement du 23 juin 1898 au 26 octobre 1898, il succède au frère Jules Méline⁷⁵⁷, avec lequel il travaillait déjà puisqu'il était Président de la Chambre des députés. La valse gouvernementale apparente marque de la Troisième République, dissimule une remarquable stabilité des hommes et donc de politiques continues malgré les soubresauts. Sous le ministère Brisson, le convent réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que les députés initiés iront donc porter aux assemblées. Cette idée avait été formulée dès 1880 par le vénérable Gustave Francolin⁷⁵⁸ de la loge « L'Ecole Mutuelle » de l'orient de Paris. Une ligue nationale pour la séparation était ensuite créée pour suivre ce projet avec les frères Steeg et Charles Boysset⁷⁵⁹. Mais d'abord il fallait en terminer avec l'affaire Dreyfus sans que cela n'apparaisse. C'est le frère Cavaignac⁷⁶⁰ antidreyfusard qui sera au ministère de la Guerre et

⁷⁵⁵ Rappelons qu'à l'occasion du centenaire de la Loi de 1905, l'Eglise de France s'est félicité de ce régime et ne souhaitait nullement le voir modifié

⁷⁵⁶ Lecanuet Edouard, Père, *Histoire de l'Eglise de France sous la Troisième République, 1870-1894*, 2 vol. in-8, Revue d'Histoire de l'Eglise Paris, 1912 : sur le pontificat de Léon XIII 1878-1894 visant les opposants au ralliement tel Monseigneur Gouthe-Soulard, l'auteur est proche du Sillon

⁷⁵⁷ Méline Jules, né le 20 mai 1838 à Remiremont, décédé le 21 décembre 1925 à Paris. Homme politique de la droite modérée, président du Conseil de 1896 à 1898. Défenseur du monde agricole, il met en place en 1892 des mesures protectionnistes pour les produits agricoles (Tarif Méline). Membre de la « loge Le Travail », à Remiremont

⁷⁵⁸ Francolin Gustave, *Examen des projets de loi sur l'enseignement. Loi sur le conseil supérieur. Loi sur l'obligation et la gratuité. Loi sur l'enseignement primaire*, Société pour l'instruction élémentaire, Paris, 1880 : sur les écoles manuelles d'apprentissage. Francolin Gustave, *L'Ecole mutuelle, orient de Paris. Révision de la constitution maçonnique du Grand Orient de France : Projet présenté*, Société pour l'instruction élémentaire, Paris, 1883

⁷⁵⁹ Boysset Charles né le 29 avril 1817 à Chalon-sur-Saône, décédé le 22 mai 1901 à Paris. Homme politique. Avocat, républicain de conviction, procureur à Chalon-sur-Saône après la révolution de 1848, révoqué. Collabore alors au journal « le Peuple » de Proudhon. Député de Saône-et-Loire de 1849 à 1851, siégeant à la Montagne, à l'extrême-Gauche. Arrêté lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, exilé jusqu'en 1867. Maire de Chalon après le 4 septembre 1870. Député de Saône-et-Loire lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, réélu sans discontinuer jusqu'à sa mort en 1901. Il fut l'un des 363 qui refusent la confiance au gouvernement de Broglie, le 16 mai 1877. De 1898 à 1901, il est le doyen de la Chambre

⁷⁶⁰ Cavaignac Jacques Marie Eugène Godefroy, né le 21 mai 1853 à Paris, décédé le 24 septembre 1905 à Flée

rendra possible la révision du procès, malgré lui en voulant démontrer la culpabilité irréfutable il rendra publiques des preuves secrètes, et fausses. La stratégie était claire, la tactique habile voire audacieuse.

Entre le ministère Brisson et celui de Waldeck-Rousseau, interviendra celui de Charles Dupuy⁷⁶¹ du 1^{er} novembre 1898 au 22 juin 1899, franc-maçon naturellement, qui assure la continuité.

La victoire du Bloc des gauches⁷⁶² aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 est portée par la Ligue d'action républicaine créée par tous les vénérables du Grand Orient de la région parisienne après les élections municipales des 6 et 13 mai 1900. Le frère Mascuraud⁷⁶³ organise les comités radicaux.

Enfin, point d'orgue surviendra le ministère Combes⁷⁶⁴ du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905, initié lui aussi, qui verra l'affrontement final entre le clergé et les loges, qui parviendra à l'aboutissement de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il s'agit bien d'un aboutissement puisque le projet a muri dans les loges depuis le convent du 13 septembre 1877 qui abolissait la référence obligatoire à une entité suprême. Trop souvent en revanche le personnage d'Emile Combes sera réduit par ses adversaires, voire même par ses soutiens, à une personnalité anticléricale. Le raccourci est facile de l'ancien séminariste pauvre au Président du Conseil qui parachève la séparation de l'Eglise et de l'Etat, fruit d'un long processus. Il n'en demeure pas moins que cet homme est spiritualiste, et nous pouvons citer son discours aux pupilles de la Nation du canton de Pons le 2 novembre 1921 :

« Depuis que la science a établi de manière irréfutable que rien dans la nature ne se crée ni ne se perd, une analogie absolument légitime, transportant au monde de la conscience ce que l'observation atteste du monde des corps, garantit la personnalité humaine contre l'horreur instinctive du néant et lui ouvre les horizons de l'éternelle vérité et de l'éternelle justice »⁷⁶⁵.

Il sera suivi par le gouvernement du franc-maçon Rouvier⁷⁶⁶ qui ici encore conserve le pouvoir des loges.

B. Une influence plus qu'une puissance

En conclusion sur la République durant le XIX^e siècle nous relèverons que :

- Jules Dufaure⁷⁶⁷, préside cinq gouvernements successifs du 19 février 1871 au 24 mai 1873, du 23 février 1876 au 12 décembre 1876, du 13 décembre 1877 au 4 février

⁷⁶¹ Dupuy Charles-Alexandre, né le 5 novembre 1851 au Puy-en-Velay, décédé le 23 juillet 1923 à Ille-sur-Têt. Homme politique qui occupe cinq fois la fonction de président du Conseil sous la Troisième République

⁷⁶² Mayeur Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Seuil, Paris, 1984, 7. Les forces politiques et leur géographie au début du siècle, pages 193 et suivantes

⁷⁶³ Mascuraud Alfred né le 18 octobre 1848 à Paris, décédé le 27 octobre 1926 à Paris. Homme politique

⁷⁶⁴ Symbole de la politique anticléricale et prologue à la séparation de l'Eglise et de l'Etat

⁷⁶⁵ Merle Gabriel, *Emile Combes*, Fayard, Paris, 15 février 1995, pages 78 et suivantes, une nouvelle foi, la maçonnerie

⁷⁶⁶ Rouvier Maurice, Pierre, le 17 avril 1842 à Aix-en-Provence, le 7 juin 1911 à Neuilly-sur-Seine. Banquier, journaliste et homme politique républicain. Franc-maçon, loge « La Réforme ». In Fritsch Robert, *Camille Costa de Beauregard : fondateur de l'Œuvre des Jeunes du Bocage à Chambéry, 1841-1910 : chronique d'une œuvre dans la Savoie du XIX^e siècle*, La Fontaine de Siloé, Montmélian, 1997

⁷⁶⁷ Dufaure Jules, né le 4 décembre 1798 à Saujon, décédé le 27 juin 1881 à Rueil-Malmaison. Homme politique d'orientation libérale, plusieurs fois ministre sous la Monarchie de Juillet, la Seconde et la Troisième République

1879, qu'il n'est pas franc-maçon mais comprend deux frères notoires⁷⁶⁸ : Léon Say⁷⁶⁹ aux Finances et le général Gresley⁷⁷⁰ à la Guerre

- Waldeck-Rousseau n'était pas plus franc-maçon mais était tout autant entouré de frères influents

Depuis la présidence de Félix Faure⁷⁷¹ et le ministère de Léon Bourgeois la continuité maçonnique est assurée qui permet de mettre en œuvre les projets les plus grands.

La Troisième République maçonnique participe du fantasme en ce qu'elle recouvrerait une permanence et une omniprésence des frères. Ses grandes réformes sont en revanche marquées indubitablement de l'esprit des loges. Si l'histoire n'est pas écrite, elle n'est que rarement le fruit de hasards, mais découle de mouvements longs, politiques, sociaux et spirituels.

Des francs-maçons ont guidé la République. Mais la maçonnerie en tant qu'institution organisée n'a jamais pris le pouvoir. La place de l'intervention intellectuelle dans la division du travail politique est celle de l'analyse critique, voilà l'œuvre à laquelle les initiés ont aspiré. Il ne peut qu'être regretté en revanche que tous les démocrates de bonne volonté ne se soient rencontrés. L'opposition peut être, certes un outil de travail intéressant, elle peut, aussi, mener à l'entre-soi autistique rompant les amarres avec la réalité. Nous verrons dans le siècle suivant la confirmation qu'une institution, ici la République, ne livre sa vérité qu'à l'épreuve d'une contestation fondamentale.

Toute révolution nouvelle commence non sur la base où débuta la précédente, mais en partant du point où la révolution antérieure s'est arrêtée. Nous décrirons dans notre seconde partie la période qui vit l'apogée de la loge jusqu'à sa chute.

L'Affaire est le creuset politique d'une nouvelle génération

Du fait de sa fermeture l'atelier, en tant qu'entité, ne s'engagera pas dans le grand combat politique de la fin des dernières années du XIX^e siècle : l'Affaire Dreyfus. Néanmoins, les idéaux maçonniques défendus par l'obéissance et les autres loges ; l'intervention des personnalités intellectuelles⁷⁷² et les agissements ultérieurs des « Arts et l'Amitié » comme l'érection du monument aixois en l'honneur d'Emile Zola, indiquent clairement quelle est l'attitude des frères face à l'antidreyfusisme, ce qu'ils démontreront à titre individuel.

L'article de « L'Aurore » le 13 janvier 1898 est une bombe^{xxi}. Zola s'engage, Clemenceau⁷⁷³ nomme l'article. Auguste Scheurer-Kestner⁷⁷⁴, premier vice-président du Sénat, avait ouvert la voie. Il convainc Ludovic Trarieux⁷⁷⁵ fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et

⁷⁶⁸ Mariel Pierre, *Les Francs-maçons en France*, Marabout, Verviers, 1969 : Jules Dufaure, Léon Say, général Gresley

⁷⁶⁹ Say Jean-Baptiste Léon, né le 6 juin 1826 à Paris, décédé le 21 avril 1896 à Paris. Economiste et homme politique. Lehmann Paul-Jacques, *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Belles lettres, coll. Penseurs de la liberté, Paris, avril 2010, page 190 « pour faire aimer la République, la démocratie représentative et son appareillage institutionnel il faut leur donner un budget en équilibre »

⁷⁷⁰ Gresley Henri, né le 9 février 1819 à Wassy, décédé le 2 mai 1890 à Paris, général, conseiller d'État

⁷⁷¹ Faure Félix, né le 30 janvier 1841 à Paris, décédé le 16 février 1899 à Paris. Homme d'État

⁷⁷² Winock Michel, *Le siècle des intellectuels*, Le Seuil, Points Histoire, Paris, 2006

⁷⁷³ Clémenceau Georges, Benjamin, né le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds, décédé le 24 novembre 1929 à Paris. Homme d'État, radical-socialiste, président du Conseil du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909, puis du 16 novembre 1917 au 18 janvier 1920

Galfré Charles, *Georges Clemenceau, l'élu du Var*, Edisud, Aix, 1991, chapitre VI, page 61, sénateur du Var

⁷⁷⁴ Scheurer-Kestner Auguste, né le 11 février 1833 à Mulhouse, décédé le 19 septembre 1899 à Bagnères-de-Luchon. Chimiste, industriel, protestant et un homme politique alsacien. Il était l'oncle par alliance de l'épouse de Jules Ferry

⁷⁷⁵ Trarieux instigateur de la révision du procès Dreyfus, opus citatum. Ministre de la Justice du 26 janvier 1895 au 1^{er} novembre 1895

franc-maçon⁷⁷⁶. Anatole France⁷⁷⁷ sera le seul membre de l'Académie française à rejoindre le camp dreyfusard confirmant que le courage est inversement proportionnel aux grades acquis. Cette académie Zola savait qu'en prenant la défense du capitaine, il s'en ferait définitivement les portes. Au niveau régional un autre frère Joseph Reinach⁷⁷⁸ s'associe à Auguste Scheurer-Kestner pour la révision du procès après avoir dénoncé les faux ajoutés au dossier par le colonel Henri⁷⁷⁹. La violence de la controverse n'épargne pas la ville d'Aix-en-Provence en y influençant notamment le jeune étudiant d'alors René Cassin né d'une longue lignée de juifs français. Sa mère, née Dreyfus, était d'origine alsacienne et son père descendait de juifs Italiens établis à Nice. Cassin a sept ans quand le capitaine Dreyfus est déporté à l'île du Diable. Adolescent, il suit avec passion la « bataille de l'écrit et de l'image » qui conduit à la fondation de la ligue des Droits de l'homme (1898) et au triomphe du droit. Après son baccalauréat, René Cassin poursuit des études de droit et d'histoire à Aix-en-Provence : « S'il n'y avait pas eu l'affaire Dreyfus, j'aurais peut-être choisi la carrière militaire ». Il s'oppose au clan selon lequel mieux vaut une injustice qu'un désordre.

Au début du XX^e siècle les travaux reprennent dans le contexte de la République installée mais donc contestée par les droites révolutionnaires et antisémites

Pour les francs-maçons d'Aix-en-Provence, le XX^e siècle débute l'année 1906 avec l'ouverture des travaux, ce qui sera préparé en 1905. De 1906 à 1940, la loge est dirigée par le même professeur de mathématiques et intendant de l'école normale de garçons, Monsieur Richaud, dont le cinquantenaire maçonnique est célébré en 1945. Cette stabilité est due à un épisode tragi-comique de l'histoire de la loge, que nous avons sus-relaté. En 1890 l'atelier initie un jeune avocat, ambitieux et sans scrupules, Gabriel Baron, fils d'un riche banquier de Cannes qui brigue le mandat de député de Victor Leydet. Celui-ci, en 1897, aux fins de s'attirer les voix de la réaction dont il aura besoin pour être élu, donne sa démission de la franc-maçonnerie en faisant passer sa lettre par le canal de l'archevêché d'Aix-en-Provence à Monseigneur Gouthé-Soulard, ardemment opposé à l'obéissance. Baron deviendra Maire d'Aix-en-Provence de 1896 à 1897 et député de 1897 à 1898. La maçonnerie aixoise fait tous les frais du scandale sans précédent qui en résulte. La loge, discréditée, est mise en sommeil en 1895 avant son réveil le 25 novembre 1906 sous le vénéralat de Richaud, succédant à Ferrières. Ce frère est le premier membre de l'atelier à faire partie du Grand Collège des Rites que préside bien plus tard un autre maçon des « Arts et l'Amitié », Jean Mourgues.

Dans le cadre politique général, l'antisémitisme est le point focal de la lutte contre la République et partant de la contestation de la maçonnerie, à laquelle elle est assimilée sur fond de complot judéo-maçonnique⁷⁸⁰.

⁷⁷⁶ Sirinelli Jean-François, Opus Citatum, p. 399

⁷⁷⁷ France Anatole, pour l'état civil François Anatole Thibault, né le 16 avril 1844 à Paris, décédé le 12 octobre 1924 à Saint-Cyr-sur-Loire. Ecrivain, considéré comme l'un des plus grands de l'époque de la Troisième République. Il devient une des consciences de son temps en s'engageant en faveur de nombreuses causes sociales et politiques. Il reçoit le prix Nobel de littérature en 1921 pour l'ensemble de son œuvre

⁷⁷⁸ Reinach Joseph, né le 30 septembre 1856 à Paris, décédé le 18 avril 1921 à Paris. Journaliste et homme politique, connu surtout pour son engagement dans l'affaire Dreyfus. Elu député des Basses Alpes les 22 septembre et 6 octobre 1889, les 20 août et 3 septembre 1893, réélu les 6 et 20 mai 1906 jusqu'en 1914. Une avenue de Digne-les-Bains porte son nom

⁷⁷⁹ Reinach Joseph, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, Charpentier et Pasquelle Paris, 1908 ; volume 1 : le procès de 1894 ; volume 2 : Esterhazy ; volume 3 : la crise, procès Esterhazy, procès Zola ; volume 4 : Cavaignac et Félix Faure, volume 5 : Rennes ; volume 6 : la révision ; volume 7 : index général

⁷⁸⁰ Barrès : *Faut-il détruire les juifs ?* : « En tous cas, leur formation spéciale nous invite à les mettre en observation », in La France de 1900, page 259

Or à cette même époque, l'atelier comprend parmi ses membres Eliacin Naquet, frère d'Alfred Naquet⁷⁸¹ auteur de la loi du 27 juillet 1884 rétablissant le divorce.

Eliacin est né le 15 mai 1843 à Carpentras d'une famille judéo-comtadine. Étudiant en droit en 1863⁷⁸² à Aix, il est reçu apprenti à la loge le 13 mai 1864, il y côtoie son cousin germain Jules-Salomon Cremieu alors orateur des « Arts », et Benjamin Abram étudiant en droit également et futur Maire d'Aix-en-Provence de 1888 à 1896.

La carrière du frère Eliacin Naquet se poursuivra par sa nomination le 25 septembre 1871 comme chargé de cours à la Faculté d'Aix-en-Provence, son élection comme officier municipal en 1878, réélu en 1881, et celle de conseiller général du Vaucluse dans le canton de Cadenet.

Il s'attache au développement de la laïcité de l'enseignement pour permettre l'enracinement de la République, et participe à l'amélioration des conditions d'incarcération des jeunes mineurs.

Il sera victime de violentes attaques antirépublicaines et antisémites : « La France Juive » d'Edouard Drumont⁷⁸³ déplore que « magistrats chrétiens soient remplacés par des juifs... Eliacin Naquet ».

Celui-ci se tournera notamment vers les activités agricoles et viticoles dans sa propriété de Château Lacombe, aujourd'hui d'Appellation d'Origine Contrôlée, Côtes de Provence.

L'antisémitisme au tournant du siècle est alors porté à son plus haut. Il est le dénominateur commun de la droite révolutionnaire, que nous ne qualifierons pas de fascisme français comme Zeev Sternhell⁷⁸⁴. Néanmoins les deux courants traditionnels de l'antisémitisme sont réunis, le catholique souvent outrancier dans « La Croix » face au complot judéo-maçonnique responsable de la République usurpatrice ; et celui qui combat la ploutocratie⁷⁸⁵.

Après son réveil, l'atelier est doté d'un règlement intérieur en bonne et due forme puisque adopté par les « Arts et l'Amitié » lors de la tenue du 17 mars 1907 et homologué par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 5 juin suivant⁷⁸⁶.

Cette implication dans la cité, ressort encore de la décision extraordinaire du 14 juin faisant suite au séisme de 1909 en Provence :

« En présence de la catastrophe qui a désolé à la région, la loge s'associant au deuil public décide : de supprimer sa fête solsticiale du dimanche 20 courant, de supprimer la tenue du même jour, d'affecter aux victimes du sinistre une somme de 100 francs prise au trésor de l'atelier, ainsi que le montant total des médailles de banquet souscrites par les membres de l'atelier »⁷⁸⁷.

En 1914, la guerre interrompt les travaux⁷⁸⁸ qui reprennent en 1919 dans la chapelle désaffectée de Sainte-Marthe. De 1940 à 1944, aucune activité maçonnique n'est connue à Aix-en-Provence⁷⁸⁹.

⁷⁸¹ Naquet Alfred, né le 6 octobre 1834 à Carpentras décédé le 10 novembre 1916 à Paris. Médecin, chimiste, homme politique, promoteur du divorce judiciaire et partisan de la séparation des Églises et de l'État

⁷⁸² Derobert-Ratel, 1987, Opus Citatum pages 21 et suivantes

⁷⁸³ Drumont Edouard, *La France juive*, Opus Citatum ; livre troisième : Gambetta et sa Cour, pages 527 et suivantes, d'Un Empereur juif... à un Couronnement au Grand Orient. Créateur de la Ligue nationale antisémitique de France

⁷⁸⁴ Sternhell Zeev, *Ni droite, ni gauche : l'idéologie fasciste en France*, Fayard, Paris, 30 septembre 2000

⁷⁸⁵ Toussnel Alphonse, *Les Juifs rois de l'époque : histoire de la féodalité financière*, Paris, Flammarion, Paris, 1845, Gallica, page 252 : Malheur à vous, apostats de la femme libre qui vous êtes faits juifs pour obtenir un peu de pouvoir et d'or au royaume de Juda »

⁷⁸⁶ Archives de l'atelier

⁷⁸⁷ Lettre du 14 juin 1909, fonds privé de l'atelier

⁷⁸⁸ Rémond René, *Le XX^e siècle de 1914 à nos jours, introduction à l'histoire de notre temps, tome 3*, Seuil, Paris, 2002 : la première guerre mondiale, page 27, la mobilisation des effectifs

Notre connaissance provient d'un extrait de l'histoire du bicentenaire, qui est le seul à comprendre cette période :

« Tout ceci est de bon augure pour l'avenir de la loge.
En 1906, quelques frères aixois, anciens membres ou non des « Arts et l'Amitié », à l'instigation des frères Jules Ferrières, l'ancien vénérable, et Richaud, professeur à l'École Normale, résolurent de ressusciter la loge sous son ancien titre distinctif. Les nouvelles constitutions portent la date du 25 novembre 1906 ».

L'installation du temple a lieu avec les moyens du bord dans un ancien couvent de Carmélites.

« Le frère Ferrières dont la santé est ébranlée cède le premier maillet au frère Richaud qui, de par la volonté expresse de tous les frères de l'atelier, le gardera sans interruption jusqu'à sa mort en 1944. Il était membre du Grand Collège des Rites »⁷⁹⁰.

Seul le séisme politique de l'affaire Baron-Leydet justifie cette remarquable exception au principe maçonnique de rotation des offices. Le frère Richaud recevra de l'obédience un diplôme d'honneur accordé à ses cinquante années dévouées à la maçonnerie⁷⁹¹, actuellement exposé aux regards des initiés travaillant de midi à minuit à Aix-en-Provence.

« Et le travail reprend animé par le zèle et le dévouement des frères nouveaux ou anciens, si bien que quelques années seulement après son installation, la loge a acquis une certaine notoriété auprès des loges de la région et du Conseil de l'Ordre et que, peu de temps après sa résurrection, elle reçut mission d'organiser un congrès des loges de la région »⁷⁹².

C'est ici résumer tout le combat depuis deux siècles de la loge les « Arts et l'Amitié » pour s'organiser elle-même et de là recouvrer une prééminence régionale ou tout du moins un rôle « primus inter pares », ce qui fût sa préoccupation jusqu'au 21 juin 2015.

« Le local des carmélites ne se prêtant pas à cette manifestation, les réunions eurent lieu au Café du Palais⁷⁹³, place des Prêcheurs, dont tout le premier étage fut mis à la disposition de la loge par le propriétaire du café, le frère Chambarel⁷⁹⁴.
Par discrétion, on y accédait par la porte d'entrée de la rue Chastel ».

L'année de la mort de Paul Cézanne, disparu le 22 octobre, est aussi celle de l'électrification de l'éclairage public. La ville entre péniblement dans le nouveau siècle comme le démontre les deux épisodes suivants, reflets de l'antimaçonnerie⁷⁹⁵ ambiant⁷⁹⁶.

⁷⁸⁹ L'implication personnelle de frères ou futurs initiés dans la Résistance est réelle, mais il n'existe pas d'action collective liée à la maçonnerie comme le mouvement « Patriam Recuperare » dont l'ouvrage historique appartient à la bibliothèque privée de la loge

⁷⁹⁰ Le vénérable Richaud atteindra même le 33^e degré, distinction suprême des grades de perfectionnement

⁷⁹¹ Fonds privé de l'atelier

⁷⁹² Nous avons insisté sur l'importance de ces réunions régionales, surtout au regard des moyens de transport de l'époque, degré intermédiaire entre le travail en loge entre frères qui se connaissent, et le convent, assemblée générale annuelle du Grand Orient de France

⁷⁹³ Actuelle Brasserie du Palais, qui dispose de deux salles séparées l'une à l'étage, l'autre au sous-sol, et surtout de deux entrées dont l'une discrète par l'arrière rue Chastel. L'établissement se situe à la frontière entre la place des Prêcheurs et donc le quartier de la Cour d'appel, et celui des maisons closes

⁷⁹⁴ De nombreux autres tenanciers de la Brasserie seront des initiés, la tradition est loin d'être close

⁷⁹⁵ Pragman Jiri, *L'antimaçonnerie*, édition Telediv, Paris, 2014

⁷⁹⁶ Dierkens Alain, *Les courants antimaçonniques hier et aujourd'hui*, Université de Bruxelles, collection Problèmes d'histoire des religions, Bruxelles, 1993 ; *Les premières formes de l'antimaçonnerie en France : les ouvrages de révélation, 1738-1751* par J. Lemaire ; *Les mouvements antimaçonniques en Iran* / par F. Nahavandi ; *Maçonnerie et antimaçonnerie en Hongrie* par T. Gergely ; *L'antimaçonnerie roumaine depuis 1989 : ses origines et son développement actuel* par O. Gillet ; *L'antimaçonnerie : quelques réflexions en guise de conclusion* par H. Hasquin ; *Aspects récents de l'antimaçonnerie en Grande-Bretagne : l'effritement d'une position privilégiée* par J. Dierickx ; *Avant-propos* par J. Marx ; *L'équerre et le compas sous l'aurore boréale :*

« Les premiers temps de la nouvelle loge sont cependant assez difficiles. Le recrutement se fait lentement en cette ville d'esprit réactionnaire où la qualité de Franc Maçon n'est pas une recommandation, tellement qu'un jour, à l'occasion d'une fête solsticiale, au cours du banquet, au restaurant du Petit Roquefavour, deux ou trois garçons ayant appris qu'ils servaient des Francs Maçons rendirent leur tablier.

Et que, chose plus grave, un soir, vers minuit, à l'issue d'une Tenue, l'un de nos frères, contrôleur des Postes et Télégraphes... fut lâchement agressé et roué de coups dans l'ombre par deux individus qui ne furent jamais démasqués ».

Il s'agit du frère Félicien, César, Calixte Arène, inspecteur des Postes et Télégraphes, né le 14 octobre 1863 à Aix-en-Provence, demeurant à Tunis qui reçut le diplôme de maître de la loge « La Nouvelle Carthage orient de Tunis » en date du 30 mai 1903⁷⁹⁷.

« Et cependant, la loge avait grandement besoin de s'étoffer, de recruter les quelques nouveaux éléments nécessaires pour assurer son bon fonctionnement.

Ce fut chose à peu près faite dès les premiers mois de l'an 1907.

Aux membres fondateurs : Richaud ; Jouglet, sous-directeur de l'Ecole des Arts et Métiers ; Meyer, professeur agrégé au Lycée Mignet ; Clammond, commandant du bureau de recrutement ; Blanchard, ingénieur agronome, Directeur des services agricoles de l'arrondissement d'Aix ; Puissant, commissaire central de police ; Giraud, avoué, et quelques membres de l'ancienne loge vinrent se joindre aux initiés de la première heure des instituteurs : Coste, Corriol, Vareze, Poitevin⁷⁹⁸, plusieurs sous-officiers du 55^e Régiment d'infanterie⁷⁹⁹ (dont le père de notre frère Carbonneau, le professeur Bernard qui sera en 1911 le premier Directeur de l'Ecole primaire supérieure, aujourd'hui lycée Vauvenargues) ; Nardon, futur Directeur de l'Ecole normale supérieure d'enseignement technique à Paris, E.N.S.E.T ; Poncharrau, ingénieur aux Arts et Métiers ; quatre jeunes professeurs de l'Ecole primaire supérieure ; Jullien, ici présent ; Coche, Falcoz-Vigne, Berthon, initiés le même jour en 1913, un viticulteur de La Fare, ancien séminariste repenté, farouchement anticlérical et puis des frères venus d'autres orientes. André Hesse⁸⁰⁰, cousin du député socialiste du même nom, professeur aux Arts et Métiers ; Bossard, inspecteur primaire muté de l'île de la Réunion à Aix, un vieux républicain bretonnant qui sera adjoint au Maire en 1911 dans la municipalité Bertrand⁸⁰¹ ; Jules Grill et Malan⁸⁰², l'un droguiste, l'autre sculpteur à qui l'on doit l'érection du monument aux morts du grand cimetière et la restauration du beffroi, tous deux anciens membres du « Maillet Ecossais », une loge qui travaillait au rite de la Puissance suprême de Misraïm. Par chance, la loge put même procéder à l'initiation d'un menuisier dont elle avait grand besoin, et qui, à l'instar des frères à talent d'autrefois, véritables ouvriers rémunérés, se mit immédiatement en devoir de meubler le Temple selon les prescriptions du rituel »⁸⁰³.

Le tableau des maîtres composant la loge provisoire constituée en 1905 se caractérise par la diversité de la provenance des frères : André Richaud, initié en 1891 aux « Amis des deux rives », orient du Teil ; Auguste Clamond, maître depuis le 12 juin 1904 à la loge « Solidarité

l'antimaçonnisme en Scandinavie par H.R. Boudin ; *Antisémitisme et antimaçonnisme : l'affaire Imianitoff* par J.-P. Schreiber ; Avant-propos, page 10 : « l'antimaçonnisme pourrait bien n'être qu'un refus de tout ce qui, étant universel, nie par-là même l'identité »

⁷⁹⁷ Fonds privé de l'atelier

⁷⁹⁸ Hussards noirs de la République ; Coste Joseph, instituteur, qui succédera au vénérable Richaud ; Corriol Léonce, Instituteur puis Directeur d'Ecole, présent lors du bicentenaire en 1972 ; Vareze mentionné en 1910 ; Poitevin Sylvain, Instituteur

⁷⁹⁹ En garnison à Aix-en-Provence depuis 1906, participe aux batailles de Valmy, Austerlitz, Verdun. Louis Hugo, membre de l'atelier, père de Victor, y a servi

⁸⁰⁰ Hesse André-Olry, dit André, parfait homonyme donc, né le 22 avril 1874 à Paris, décédé le 18 décembre 1940 à Paris. Avocat et homme politique. Maire de La Rochelle, député de la Charente Maritime, ministre des Travaux publics et des Colonies

⁸⁰¹ Sic, Maurice Bertrand, Maire du 26 octobre 1897 au 9 mars 1902, membre de la concentration républicaine, il succède à Gabriel Baron ; à nouveau Maire après Joseph Cabassol, du 22 novembre 1908 au 30 novembre 1919.

⁸⁰² Malan Marius réalise les monuments aux morts d'Aix-en-Provence, cimetière Saint-Pierre, et Puyricard.

⁸⁰³ Il s'agit vraisemblablement plus d'opportunité que de chance

et Progrès », orient de Dijon ; Pierre Estienne, grade de maître « le Réveil des Emules de Monthyon », orient d'Orléans. Il s'agit de deux professeurs et d'un capitaine, suivent un commissaire central, un professeur en retraite et un rentier Paul Puinant, Jules Ferrières, Auguste Cocourel, les deux derniers représentant l'ancien atelier du XIX^e siècle et sont ainsi garants de la continuité. Adolphe Jouglet, ingénieur et surtout Fortuné Martelly sont eux aussi issus de l'avant fermeture, ce dernier ayant poursuivi ses activités maçonniques grâce au grade de Chevalier Kad⁸⁰⁴ :., obtenu le 10 mai 1891 au chapitre de « La Réunion des Amis Choisis », orient de Marseille, institution régionale.

Les jours des tenues périodiques sont les 2^e et 4^e jeudis du mois à 8 heures du soir et éventuellement le 3^e dimanche du mois à 2 heures du soir. Le local maçonnique est sis traverse du Gallet Cantant, local des « Amis de l'Education Laïque », nom profane de l'association à Aix-en-Provence.

L'année 1906 est celle de la mise en place de la loge qui n'est plus provisoire. Celle-ci se met au travail et recrute sévèrement pour étoffer ses rangs.

En 1907, deux sources principales d'accroissement des effectifs sont mises en œuvre l'affiliation⁸⁰⁵ :

- Blanchard Emile, maître affilié le 4 janvier 1907, initié à la loge « Les Amis du Travail », orient de Marseille
- Giraud Paul, Luc, François (1892) (1893) (1894) (1906) (1907), avoué

Et bien sûr l'initiation⁸⁰⁶ :

- Germain Agnès, Pierre (1907), adjudant au 55^e régiment d'infanterie, né à Tarascon le 6 avril 1872 : « A fait la déclaration, signée de sa main, qu'il n'a jamais été présenté à une autre loge », apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié)
- Laffargue Emile, Jean (1907), sergent-major au 55^e d'infanterie, né à Courrensan (Gers) le 17 décembre 1877 : « même observation que ci-dessus », apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), avis de démission du 7 juin 1920
- Bernard Jacques, Dominique (1907), sergent-major au 55^e régiment d'infanterie puis commis greffier au conseil de guerre de Montpellier, né à Bastia le 28 mai 1876, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 10 novembre 1907, maître 16 janvier 1910
- Carbonneau Edmond, Hippolyte (1907), sergent au 55^e d'infanterie, né à Berre (13) le 11 décembre 1883, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 27 octobre 1907, maître 16 mai 1909

Nous relevons que les quatre premiers sont militaires ce qui n'est certainement pas étranger à la présence au sein de l'atelier du capitaine Auguste Clamond. La garnison du 55^e régiment d'infanterie à Aix-en-Provence est une aubaine en un temps où la maçonnerie militaire est encore une réalité, survivance du Premier, voire du Second Empire. Parmi les neuf autres apprentis, trois sont admis à la maîtrise par décision dérogatoire hors délai du Conseil de l'Ordre qui ainsi aide la loge à se reconstituer.

- Bourrelly Camille, Marius (1907), photographe puis entrepreneur des tabacs, né à Marseille le 12 décembre 1870, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 5 février 1909, maître 7 décembre 1919

⁸⁰⁴ 30^e grade du rite écossais ancien et accepté : chevalier Kadosh

⁸⁰⁵ Fonds privé de l'atelier

⁸⁰⁶ Fonds privé de l'atelier

- Ponchareau Antoine (1907), chef d'atelier à l'école des Arts et Métiers, Aix, né à Port-Sainte-Marie (Lot et Garonne) le 21 janvier 1871, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 24 juillet 1907, maître 16 mai 1909
- Ribetti Antoine, Jean (1907), économe à l'asile d'aliénés, né à Bastia le 22 juillet 1864
- Moinier Firmin, Constantin (1906), cafetier limonadier, né à Omergues (Basses Alpes) le 30 octobre 1868, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié)
- Revenusso Baptiste, Honoré (1907), receveur des contributions indirectes, né à Cargues (Alpes-Maritimes) le 19 avril 1857, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié)
- Coste Joseph, Toussaint (1907) (1911) (1945), instituteur, né à Aix le 31 octobre 1872, apprenti le 3 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon et maître le 27 octobre 1907 par décision dérogatoire, hors délai, du Conseil de l'Ordre du 21 octobre 1907
- Bernard Pierre, Marie, Gilbert (1907), professeur à l'école normale, né à Billy (Allier) le 25 novembre 1862, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon et maître le 27 octobre 1907 par décision dérogatoire, hors délai, du Conseil de l'Ordre du 21 octobre 1907
- Nardon Pierre, Victor (1907), sous-directeur à l'école des Arts et Métiers, né à Saint-Symphorien (Cote d'or) le 25 mars 1868, apprenti le 27 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon et maître le 27 octobre 1907 par décision dérogatoire, hors délai, du Conseil de l'Ordre du 21 octobre 1907
- Varese Bernard, Fortuné, Joseph (1907), instituteur aux Milles (Aix), né à Toulon (Var) le 1^{er} septembre 1879, apprenti le 27 janvier 1907, maître 12 février 1911, Aix, demeurant rue du Grand Séminaire

La loge est dès lors fière d'adresser les avis d'initiation du 5 janvier 1907, quant aux frères Bourrelly, Moinier, Coste, Bernard, Germain, Laffargue et Carbonneau.

Parallèlement, les « Arts et l'Amitié » poursuivent leurs recherches de nouveaux profanes à initier, des demandes de renseignement sont formulées le 23 janvier 1907 quant à :

- Pellegrin Edouard, Pierre, Ernest, professeur d'Agriculture à l'école de Valabre, Aix, né à Marseille le 6 mars 1878 : « A fait la déclaration signée de sa main qu'il n'a pas été présenté à une autre loge »
- Neyroud Jean-Baptiste, employé des postes, Aix, né à Sisteron (Basses Alpes) le 29 octobre 1870
- Laurens Sébastien, Victor (1907), sergent-major au 55^e d'infanterie⁸⁰⁷, Aix, né à Cette le 1^{er} décembre 1883, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié), compagnon 16 février 1908, maître 16 mai 1909
- Bourelly Augustin, Henri (1907), professeur à l'école d'agriculture de Valabre, Gardanne, né à Meyreuil le 24 octobre 1879, apprenti le 10 mars 1907 (Arts et Amitié)
- Jardin Frédéric, tailleur de pierres, Aix, né à Aix le 10 octobre 1859
- Coquart Louis, Eugène, sergent fourrier au 55^e d'infanterie, Aix, né à Orange le 12 août 1882
- Hachette Léon, Ernest (1907), sergent-major au 55^e d'infanterie, Aix, né à Domange (Meuse) le 19 août 1877, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié), radié par décision du 5 juin 1912, toujours apprenti, alors domicilié 8 rue de Fécamp, Paris 12^e.
- Dommart Eugène (1907), cantinier au 55^e d'infanterie, Aix, né à Paris le 23 décembre 1860, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié)

⁸⁰⁷ Régiment d'infanterie français aujourd'hui dissous, devise : France d'abord. Inscriptions sur l'emblème : Valmy 1792, Gênes 1800, Austerlitz 1805, Eylau 1807, Solférino 1859, Revigny 1914, Verdun 1916-1917, Montdidier 1918, Saint-Quentin 1918

- Farge Auguste (1907), négociant en huiles puis employé à la mairie de Marseille, Aix, né à Saint-Cyr (Seine) le 5 novembre 1874, apprenti le 10 mars 1907 (Arts et Amitié), compagnon 6 décembre 1907, radiation 1918 pour défaut de paiement
- Sexte Louis, Amable (1907), agent général d'assurances, né à Niozelle (Basses Alpes) le 19 février 1861, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié)

Ici encore, deux professeurs⁸⁰⁸, quatre militaires, les quatre autres étant employé et commerçants, c'est donc la classe moyenne que la loge recrute.

Les avis d'affiliation sont émis lors de la tenue du 4 janvier 1907, ils indiquent les loges d'origine par missive en date du 23 janvier 1907 :

- Blanchard Emile, Antoine (1906) Opus citatum,
- Giraud Paul, Luc, François (1892) (1893) (1894) (1895) (1906) (1907), avoué, Aix, né à Aix le 26 juin 1853, maître (Arts et Amitié, figurant sur le tableau de la mise en sommeil), tous deux précités mais aussi
- Langlois Longueville René, Auguste, Léon (1907), lieutenant au 55^e d'infanterie, Pont-Saint-Esprit, né à Saint-Valéry-en-Caux le 16 décembre 1880, maître (« Etoile de Lyrnos » orient de Bastia)
- Legoux Cyrille, Lucide, Jules (1907), officier d'administration du Génie, né à Marac (Haute Marne) le 23 mars 1875, Aix, apprenti « Les Amis du Travail », orient de Marseille
- Sornay Jean (1907), mécanicien auprès de la compagnie Paris-Lyon-Marseille, Aix, né à Mâcon le 25 novembre 1859, apprenti « Fraternité Provençale » orient de Saint-Auban
- Meyer Hermann (1887), professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Aix, Aix, né à Hatte le 30 avril 1865, apprenti décembre 1887, « Lutèce », orient de Paris, était en sommeil, demeurant Cours Saint Louis, compagnon 28 décembre 1906 (Arts et Amitié), maître depuis le 10 février 1907, affilié le 3 janvier 1907
- Chazalon Emile, Paul, Régis (1907), adjudant au 55^e d'infanterie, Pont-Saint-Esprit, né à La Garde-Adhémar (Drôme) le 17 octobre 1873, apprenti « Les Amis du Travail », orient de Marseille
- Gaubert Auguste (1907), pharmacien, Trets, né à Simiane le 11 octobre 1855, maître et 18^e « le Rite Ecossais », orient d'Avignon, « le Contrat Social », membre de la loge AAA le 3 janvier 1907, maître août 1913

Il s'agit en sus des deux frères Blanchard et Giraud que nous avons suivi dès la demande de renseignement émise à leur sujet de trois militaires : Langlois Longueville, Legoux et Chazalon, tous trois officiers ou sous-officier. S'y ajoutent un mécanicien des PLM (Compagnie des Chemins de Fer de Paris Lyon à la Méditerranée), encore un professeur Meyer qui deviendra l'un des piliers de l'atelier et enfin, un pharmacien Gaubert. Nous relevons que les affiliés sont d'origine régionale hors les militaires.

Des demandes de renseignements sont encore émises le 13 février 1907 pour les deux premiers, puis le 18 février pour les suivants quant aux profanes :

- Mer Georges (1907), receveur à l'enregistrement des douanes, Les Mées (Basses Alpes), né à Alger le 3 décembre 1882, apprenti le 17 mars 1907 (Arts et Amitié)
- Nicot Charles, Alphonse (1907), adjudant du 8^e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, né à Chagny (Saône-et-Loire) le 14 avril 1876, apprenti le 17 mars 1907 (Arts et Amitié), compagnon 23 avril 1901, maître 16 janvier 1909
- Verillon Louis, receveur buraliste, Coudoux, né à Tourrettes (Drôme) le 5 janvier 1861, apprenti

⁸⁰⁸ Les hussards noirs sont une réalité, il est assez rare qu'une légende, surtout maçonnique, soit fondée pour que cela soit souligné

- Auberger Mathieu (1907), adjudant au 55^e régiment d'infanterie, Aix, né à Youx (Puy-de-Dôme) le 14 juin 1872, apprenti le 14 juillet 1907 (Arts et Amitié), mais dont le dossier n'a pu être transmis à temps au Grand Orient puisque dans les appartements du frère Secrétaire, Clamond, capitaine qui est depuis un mois et peut être pour quelques temps encore dans le département de l'Aude avec son régiment par suite de la crise viticole
- Bossard Jean-Baptiste (1907), maître depuis 1891 « Amitié » orient de Saint-Denis de La Réunion », affilié le 27 octobre 1907
- Savariau Norbert, Théodule, Adrien (1907), chef de service de l'agriculture, Porto-Novo (Dahomey) né à La Limouzinière (Loire Inférieure) le 18 septembre 1879, apprenti le 10 novembre 1907 (Arts et Amitié)
- Pontois David (1907), Entrepreneur, Propriétaire, Coudoux, né à Ventabren le 12 février 1867, apprenti le 10 novembre 1907 (Arts et Amitié), « Dit ne pouvoir plus faire face aux dépenses de l'activité maçonnique. Avis du vénérable : « démission acceptée le frère Pontois n'a jamais été bien actif », démission 1918
- Teissier Abel, sergent au 61^e régiment d'infanterie, né le 29 juillet 1862 à Lussan (Gard), ce profane a quitté notre orient pour aller en Algérie, nous estimons préférable de nous dessaisir de sa demande, 17 février 1908
- Bourrelly Aimé, Léon (1907), instituteur, Gardanne, né à Aix le 20 octobre 1885, apprenti le 1^{er} décembre 1907 (Arts et Amitié), compagnon 27 novembre 1908, maître 14 avril 1918

L'influence coloniale se fait fortement ressentir, le premier est né à Alger et Bossard à Saint-Denis de La Réunion, le second est membre du 8^e régiment d'infanterie des troupes coloniales ; et Savariau et Teissier partiront aux colonies. Enfin, un dernier Bourrelly, hussard noir mais de la République complète les recrues.

A la micro-échelle de l'atelier les « Arts et l'Amitié », la consistance maçonnique est, comme le relaie l'idée généralement admise, faite du corps enseignant et de militaires. L'Instruction publique et l'Armée sont les deux creusets républicains, quoique pour la seconde ce ne sont plus les généraux qui, ainsi qu'au temps du Premier Empire forment les bataillons, mais la troupe ou les sous-officiers. Nous reviendrons d'ailleurs sur la question du haut commandement.

La suite de la vie de l'atelier dépasse le cadre de la présente étude et est remplie de nouvelles péripéties^{xxii}.

Compte rendu d'installation par le frère Bédarride⁸⁰⁹, acteur de l'affaire des fiches

Armand Bédarride⁸¹⁰, d'origine juive, est l'un des plus éminents francs-maçons⁸¹¹ provençaux du début du siècle.

D'autres importants représentants de la communauté juive ont participé à la maçonnerie, nous pouvons citer : Salomon Bessalet Bédarride, membre de la loge, né le 18 février 1809, avoué à la Cour qui fût Maire de 1876 à 1884 : le Cours Mirabeau lui doit son nom⁸¹². Sa mandature municipale s'écoule du 9 mai 1876 au 1^{er} octobre 1877, brièvement interrompue par Eugène de Mongins de Roquefort du 1^{er} octobre 1877 au 27 décembre 1877, puis reprise par le frère Bédarride du 27 décembre 1877 au 23 mai 1884.

⁸⁰⁹ Récépissé par le Grand Orient de France le 26 décembre 1905

⁸¹⁰ Bédarride Armand né le 24 avril 1864 au Pré Saint Gervais, décédé le 5 décembre 1935 à Marseille. Avocat et franc-maçon. Initié à la loge « La Réunion des Amis choisis » le 29 avril 1891. Conseiller de l'ordre du Grand Orient de France de 1904 à 1907 puis de 1910 à 1913

⁸¹¹ Bédarride Armand, *Travail sur la pierre brute*, Télètes, Paris, 2003 : sur l'apprenti symbolisé par cette pierre brute

⁸¹² Arrêté municipal du 3 novembre 1876

Il aura succédé à un autre Maire juif, Jassuda Bédarride⁸¹³, né le 12 Germinal de l'an XII. Avocat puis bâtonnier de l'ordre, il exerce sa mandature du 12 mars 1848 au 18 mai 1849, donc durant la Seconde République. Lorsque lui fût remise sa légion d'honneur le 13 juillet 1880, l'éloge était : « Jassuda Bédarride a approché Aix des idées républicaines »⁸¹⁴.

Armand Bédarride personnage maçonnique influent, membre du Conseil de l'Ordre lors de la réinstallation des « Arts et l'Amitié », était lié seulement deux ans auparavant à l'affaire des fiches⁸¹⁵. Sa carrière politique en sera brisée après qu'il ait été adjoint du Maire de Marseille, le socialiste Siméon Flaissières également franc-maçon⁸¹⁶. Nous rapprocherons cet épisode de l'histoire de France de l'étude faite par l'atelier du cléricisme dans le haut commandement en 1907. Nommé ministre de la Guerre, pour remplacer le général Gaston de Galliffet⁸¹⁷ démissionnaire, le général André⁸¹⁸ est membre du gouvernement de « Défense républicaine » de Waldeck-Rousseau. Il est reconduit dans celui d'Émile Combes après le triomphe du « Bloc des gauches » aux élections des 27 avril et 11 mai 1902.

Désireux de mieux républicaniser l'armée, le cabinet du ministre va souhaiter faire appel à toutes les « associations républicaines, de la franc-maçonnerie comme des autres » pour connaître les opinions politiques des officiers. L'objectif était de faciliter la promotion des officiers républicains. Le ministère recourt au Grand Orient de France, qui dispose de loges dans toutes les villes de garnison comme Aix-en-Provence. Ces renseignements étaient fournis au ministère sur des fiches qui donneront leur nom à cette affaire qui s'inscrit dans la suite de l'affaire Dreyfus. Lorsque le général André arrive au pouvoir en mai 1900, le fichage des officiers et des fonctionnaires est imaginé comme un bon moyen « d'assainir » les institutions et particulièrement l'institution militaire. L'obédience va jouer un rôle dans cette action. Le général André, qui avait été nommé ministre de la Guerre pour remettre la discipline dans l'armée et rapprocher celle-ci de la Nation, ne niera d'ailleurs jamais avoir eu recours à l'obédience.

Il ne nous paraît pas inutile de rappeler le précédent de « l'affaire des fiches », établi par Gambetta lui-même⁸¹⁹ dans le cadre de deux petits cahiers constituant des fiches nominatives quant à la valeur professionnelle et les tendances politiques des officiers. Ainsi, au sujet de Galliffet, précité : « Les républicains ont un ennemi acharné dans le général de Galliffet, commandant de la 15^e division. On n'a pas perdu le souvenir de l'impitoyable rigueur avec laquelle il traita les soldats de la Commune. Il vient de donner une nouvelle preuve de sa haine contre la République en faisant briser sur les pavés de Dijon l'œuvre du statutaire Cabet, opération qui lui a valu l'épithète d'iconoclaste. Il a été longtemps le favori des Tuileries jusqu'au moment où l'impératrice le fit partir au Mexique. Les bonapartistes fondent

⁸¹³ Fonds privé de l'atelier, tableau du 14 février 1851

⁸¹⁴ Klotz Roger, *Les Maires Juifs d'Aix-en-Provence (1848-1896)*, Association culturelle des Juifs du Pape, Avignon, 2000 : Jassuda Bédarride

⁸¹⁵ André Louis disposait de deux listes d'officiers qu'il avait lui-même constituées, pour classer les officiers : « Corinthe » et « Carthage ». La première désignait les républicains « non licet omnibus adire Corinthum. », « Il n'est pas permis à tous d'aller à Corinthe », la seconde les réactionnaires, en référence au mot de Caton l'Ancien, « delenda est Carthago. » « Il faut détruire Carthage »

⁸¹⁶ Agulhon Maurice, *Histoire vagabonde*, tome 1 – ethnologie et politique dans la France contemporaine, Gallimard, 1988

⁸¹⁷ de Galliffet Gaston, Alexandre, Auguste, marquis de Galliffet, prince de Martigues, né le 23 janvier 1831 à Paris et décédé le 9 juillet 1909 à Paris. Ministre de la Guerre dans le gouvernement de gauche de Waldeck-Rousseau. Il réconcilie l'Armée et la Nation et l'Armée qu'il a contribué à réorganiser après la défaite de 1870. Sa mémoire est entachée par la répression jugée féroce de la Commune de Paris

⁸¹⁸ André Louis Joseph Nicolas, né le 28 mars 1838 à Nuits-Saint-Georges et décédé le 18 mars 1913 à Dijon. Général, non franc-maçon. Ministre de la Guerre dans le gouvernement de Pierre Waldeck-Rousseau du 22 juin 1899 au 3 juin 1902. Ministre de la Guerre dans le gouvernement d'Émile Combes du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905

⁸¹⁹ Bédarrida François, *L'armée et la République : Les opinions politiques des officiers français en 1876-1878*, Revue Historique, 1964, numéro 3

de grandes espérances sur lui. On a pourtant raconté que dans un grand dîner qu'il avait donné à l'occasion de sa nomination au grade de général de division, il avait prononcé ces paroles : « Je ne sais pas pour quels motifs les partisans de l'Empire comptent tous sur mon concours. Il est vrai que l'Empereur a été pour moi très bon, mais il est mort et je ne dois rien à son fils. Je n'agirais pour lui qu'autant que mes chefs m'en donneraient l'ordre, car je ne connais que la discipline »⁸²⁰. Les liens entre Gambetta et Gallifet sont créés lors de rencontres, c'est-à-dire entre la République et l'armée, après une étude préalable minutieuse grâce aux soins d'informateurs maçons, pour le premier.

Quant à l'installation proprement dite, le vénérable Richaud, le 1^{er} surveillant Jules Ferrières, le 2^e surveillant Cocourel, orateur et secrétaire s'adressent ainsi⁸²¹ à Armand Bédarride :

« Nous avons la faveur de vous faire connaître que nous serions heureux de voir notre titre distinctif « Les Arts et l'Amitié » accepté par vous. Des souvenirs historiques auxquels notre orient est lié se rattachent trop directement à ce titre que portait la loge de l'orient d'Aix à laquelle Mirabeau a appartenu comme Orateur, pour que nous n'insistions pas auprès de vous pour nous permettre de le perpétuer. Les signalés services rendus jadis par cette loge à la cause républicaine ne peuvent pas plus être oubliés par nous, et ceci est encore une raison pour que nous soyons attachés à ce titre « Les Arts et l'Amitié » que nous serions ravis de pouvoir donner à notre loge définitive. De plus nous désirerions conserver le timbre de la loge en question qui est en sommeil depuis le 31 décembre 1895. Ledit timbre vous a été adressé, à la mise en sommeil de la loge avec le matériel et autres objets. Ci-joint, sur un état séparé, le croquis du timbre. Enfin, le matériel que la loge en sommeil vous a confié contenait des objets qui représentent, pour certains d'entre nous, des souvenirs intéressants et personnels. A ce titre, il nous serait agréable que le Conseil de l'Ordre voulût bien remettre à notre disposition le matériel de l'ancienne loge « AAA ».

Si cette demande obtiendra comme nous le verrons l'approbation du Conseil de l'Ordre, il n'en demeure pas moins que celui-ci n'a pas restitué tout le matériel de l'ancienne loge. La référence à Mirabeau est telle que nous l'avons observé erronée. En revanche le rappel des signalés services rendus à la cause républicaine est non seulement opportun mais amène également à penser que l'activité des frères aixois, même dépourvus d'atelier, n'a pas cessé de 1895 à 1906 dans les domaines politiques et religieux, et notamment bien sûr à l'occasion de l'Affaire Dreyfus. Il était enfin utile au Grand Orient de combler le désert maçonnique qu'était devenu la ville.

« Le Conseil de l'Ordre, Vu sa décision en date du de ce jour qui accorde une constitution symbolique au Rite Français à la loge provisoirement constituée à l'orient d'Aix, département des Bouches du Rhône, sous le titre distinctif de « AAA ». Vu les articles 17 et 18 du Règlement général, Délègue par ces présentes, le frère Bédarride, Membre du Conseil de l'Ordre pour procéder, au nom du Grand Orient de France à l'installation de ladite loge dans le Temple sis à Aix (Bouches du Rhône), rue Traverse du Gallet Cantant, et donne à cet effet au dit frère, tous pouvoirs nécessaires, Fait en séance le 3 décembre 1906 ».

La butte porte le nom de Galet-Cantant parce que sur son versant exposé au soleil levant, les petits coqs, les Galet en provençal y cocoriquaient plus tôt qu'ailleurs. L'urbanisation de cette partie est de la ville est liée à l'implantation des quartiers militaires. Le lien est donc encore marqué à l'époque, un siècle après le Premier Empire, avec l'institution de l'armée, tant par les membres recrutés comme précédemment cités que par le choix de l'emplacement du temple, qui encore après les années cinquante sera fixé dans la chapelle du lycée militaire.

⁸²⁰ Gugliotta Georges, *Le général de Gallifet, un sabreur dans les coulisses du pouvoir, 1830-1909*, Bernard Giovanangeli, Saint-Denis, février 2014, pages 221-222

⁸²¹ Fonds privé de l'atelier, Sous la devise Liberté Egalité Fraternité, au nom et sous les auspices du Grand Orient de France, orient d'Aix-en-Provence le 25 novembre 1906 Ere Vulgaire, la loge provisoire « AAA » à l'orient d'Aix-en-Provence, au Grand Orient

Le 23 décembre 1906, le vénérable, Richaud peut prononcer le discours d'allumage des feux⁸²² :

« Mes frères, après un labeur poursuivi avec la volonté de réussir vous avez atteint le résultat qui devait couronner vos efforts. L'antique loge qui fût illustrée par tant de maçons dont les convictions éclairées et le dévouement à l'amélioration de l'humanité ont rendu des services signalés aux différentes époques du développement de la démocratie française est enfin sortie de la léthargie et, comme par un signe des temps, c'est une loge nouvelle que nous formons à Aix, sous les auspices du Grand Orient de France. La jeune loge, en souvenir du passé, a voulu garder, comme un reflet de la lumière qui illumina à différentes reprises son aînée, le titre qui distinguait celle-ci des autres ateliers de la Maçonnerie... Dans l'élaboration de notre part à l'œuvre commune le critérium qui nous guidera au cours de nos travaux sera le vieu diction : « Connais-toi, toi-même »⁸²³ ... C'est par pur altruisme que les maçons poursuivent, avec des succès signalés, la lutte pour la diminution de la misère sous toutes ses formes ; c'est par pur altruisme et pour mieux souder leurs efforts que tous les maçons blancs, jaunes ou noirs s'étreignent d'une main chaleureuse... Nous sommes mes frères a un tournant de l'histoire de la démocratie française ; la lutte entre Rome et le gouvernement républicain se fait plus âpre que jamais... Créateur à leur image créée par un groupe d'êtres pour mieux exercer sous une autorité imaginaire l'exploitation réglée de l'humanité... Ces affamés des jouissances terrestres que procure le pouvoir allié à l'or, ces oppresseurs véritables payent les efforts de leur clientèle suggestionnée d'abord, puis autosuggestionnée à l'aide d'une monnaie lointaine dont le cours forcé, dont ils sont maîtres, a une valeur purement immorale...L'infini pour presque rien. Nous leur opposerons nos forces plus terrestres, mais combien plus philanthropiques... Travaillons pour obtenir toujours plus de justice, plus de bonté, plus d'égalité dans les charges comme dans les droits ».

Les références apportées par le premier officier de l'atelier sont tout d'abord la démocratie : souveraineté du peuple, et non la République qui n'est pas nécessairement démocratique même si elle désigne l'intérêt public. S'en suit le second pilier de la maçonnerie, après le politique, le symbolisme : enseignement des doctrines réservées aux initiés auquel renvoie le « Connais-toi toi-même ». La tâche nouvelle qui attend les francs-maçons du nouveau siècle est simple désormais et à l'inverse du précédent, le social avant le spirituel, la lutte contre la misère. L'universalité des efforts envers les maçons blancs, jaunes ou noirs n'est pas si fréquente à l'époque⁸²⁴, ce dans le cadre d'une expansion coloniale largement acceptée par la maçonnerie. Si les loges sont nombreuses dans l'empire, elles ne se caractérisent pas par la mixité. S'en suit, dans un deuxième temps, la lutte entre Rome et la République, toujours présente mais désormais préoccupation seconde. Enfin, clôt le discours le rejet du pouvoir de l'argent, l'amour de l'or fondé sur l'exploitation d'hommes par d'autres hommes. Une première influence marxiste peut être devinée. Rappelons que le vénérable est professeur économiste à l'école normale, donc chargé de la gestion du patrimoine de l'établissement.

Le discours du frère Richaud conclut comme il se doit cette cérémonie fondamentale dans la vie d'une loge.

L'allocution du Vénérable

« Mes frères, après la triple et chaleureuse batterie de remerciements que nous avons tiré en l'honneur de notre frère Bédarride, membre du Conseil de l'Ordre, il semble que ce soit une répétition superflue de remercier à nouveau notre excellent frère, ici présent. Cette répétition n'est pas superflue, car je tiens à vous dire, le Très Cher frère Bédarride, que nos

⁸²² L'allumage des feux est la cérémonie d'inauguration d'une nouvelle loge. Elle est pratiquée nécessairement au rite français au sein du Grand Orient de France

⁸²³ « Gnôthi seautón » C'est, selon le Charmide de Platon, le plus ancien des trois préceptes qui furent gravés à l'entrée du temple de Delphes

⁸²⁴ Gobineau Arthur comte de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Firmin-Didot frères, Paris, 1853, Chapitre XIII. Les races humaines sont intellectuellement inégales

remerciements partent du cœur en s'adressant à celui qui a tant souffert dans l'accomplissement de son devoir maçonnique pendant la période troublée que la Maçonnerie vient de traverser⁸²⁵. Nos remerciements s'adressent aussi au Conseil de l'Ordre qui a bien voulu redonner l'activité à la maçonnerie aixoise, et lui permettre de recruter et d'utiliser les bons éléments qui nous entourent et qui nous aideront dans notre tâche... En ce qui concerne les études philosophiques, philanthropiques, morale, sociales et politiques⁸²⁶, il serait bien extraordinaire que nos avis soient toujours identiques. Des sentiments divers en présence, des discussions seront inévitables ; tout de suite j'ajoute : ces discussions sont désirables, car « C'est de la discussion que jaillit la lumière »... S'avouer vaincu à la suite d'une discussion n'est pas de la faiblesse, mais au contraire la preuve d'un caractère ferme et fort. Rappelons nous aussi, mes frères, qu'une des plus précieuses qualités du Franc-maçon est la tolérance... ».

Après la modération prônée par le « connais-toi toi-même », la loge est le lieu d'échanges éclairés ou contrairement au monde profane, curieux à cet égard, changer d'avis n'est pas perçu comme une preuve de faiblesse mais au contraire symbolise l'ouverture d'esprit, l'intelligence et l'évolution. L'attitude des francs-maçons doit être celle des bâtisseurs afin de ne pas sombrer dans le dogmatisme, et plus tard l'idéologie. La tradition peut en effet amener à asservir l'homme au sein d'une hiérarchie patriarcale censée refléter l'ordre divin. L'autre, d'apparence libératrice, aspire à l'abolition des liens humains fondés sur la domination mais pour les remplacer par d'autres relations qui favoriseront hélas la montée en puissance du totalitarisme.

« Les questions les plus diverses figureront successivement à l'ordre du jour, chacun ayant la faculté d'y faire porter celle qui lui convient. Nous ne repousserons aucune idée, si hardie qu'elle paraisse, sans examen approfondi. L'hypothèse d'aujourd'hui étant souvent la vérité de demain, nous n'hésiterons pas à partager l'avis du novateur, à prôner ses réformes, si elles aident au mieux-être et détruisent un préjugé, une inégalité, une injustice. Mais dans le choix des sujets à porter à l'ordre du jour, je tiens à signaler un écueil, et sur ce point, je me permets d'insister. Il s'agit des questions politiques. Mes frères, vous voudrez énergiquement que ces questions là se rapportent uniquement à la politique générale, nous éviterons avec le plus grand soin les questions personnelles car c'est par elles que s'infiltrent les divisions. Dans les ateliers, où, alors, tout se réduit à des querelles d'homme à homme ou de coterie à coterie, ces ateliers sont sur le bord du précipice, leur chute est imminente... Nous nous placerons en dehors et au dessus des partis ; parmi nous il n'y aura ni radicaux, ni radicaux-socialistes mais des républicains sincères... Je vous prie, Très Cher frère Bédarride, de porter cette annonce à la connaissance du Conseil de l'Ordre ».

Le Grand Orient de France est, à la différence des autres obédiences françaises, considéré comme ouvert aux questions sociales. Néanmoins, le passé si récent de l'affaire Baron-Leydet amène nécessairement l'appel à la prudence de celui qui désormais présidera à la destinée de la loge pendant trente-quatre années.

Les francs-maçons aixois se remettent au travail, les objets de réflexion n'ont pas changé mais désormais le social prend le pas sur les questions spirituelles.

L'atelier rouvert fait face à la disparition d'une partie de ses archives : une mémoire égarée

Le courrier de la nouvelle loge à destination de l'obédience du mois de mars 1907 sollicite la restitution d'une caisse d'objets adressée au commencement de 1896 après la cessation d'activité de l'atelier à l'orient d'Aix-en-Provence. Cette mise en sommeil eut lieu le 31 décembre 1895. Il nous est donné description du contenu :

« Un registre des tenues de l'atelier
Quatre cahiers des grades symboliques rituels des premiers grades
Trois rituels de chapitres

⁸²⁵ Richaud se réfère ici aux si récentes répercussions de l'affaire des fiches sur la vie et la carrière du frère Bédarride

⁸²⁶ Référence à l'article 1^{er} de la constitution du Grand Orient de France

Un livre d'architecture, tenues symboliques du 2^e degré
Un registre matricule des membres de la loge
...
Une boîte en fer blanc contenant le timbre de la loge
Une deuxième boîte en fer blanc contenant le timbre du Chapitre
...
Une constitution délivrée en 5781, une autre en 5810, une constitution de la Respectable loge « Les Préjugés vaincus » à l'orient d'Aix délivrée en 5802 ; des lettres capitulaires au rite français pour le Chapitre « Les Amis de la Bienfaisance », Vallée d'Aix ».

Nous disposons de la réponse du 23 avril 1907 : « Ainsi que cette planche le fait justement remarquer votre atelier actuel n'est pas le résultat du réveil de l'ancienne loge, mais la création d'une nouvelle. Ainsi le Conseil de l'Ordre ne peut-il, à son grand regret, vous donner satisfaction sur ce point, car ce serait créer un précédent fâcheux et contraire à nos Règlements »⁸²⁷.

xx Tableau des membres composant le Souverain Chapitre AAA
Vallée d'Aix-en-Provence : voir tableaux de loge

^{xxi} « J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans L'Éclair et dans L'Écho de Paris, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable ».

^{xxii} Historique du bicentenaire

« 1914 : C'est la guerre. Tous les jeunes frères de la loge au front. Plusieurs d'entre eux, hélas ! y laisseront la vie. Nul martyrologue ne perdurera leur souvenir et c'est infiniment regrettable.

La loge reprend force et vigueur en 1919 et jusqu'en 1940 travaillera dans le nouveau local quelle occupe depuis 1910, la chapelle désaffectée de Sainte Marthe à l'entrée du champ de manœuvres^{xxii}.

1940 : La Franc Maçonnerie dissoute. La loge fermée jusqu'à la libération. La chasse aux juifs^{xxii} et aux résistants. Notre frère Gaston Weil, avoué près la Cour d'appel, arrêté, déporté, voué à la chambre à gaz. Notre jeune frère Maurice Plantier, Forces Françaises de l'Intérieur, adjoint au chef régional, traqué dans la plaine de Puyricard, abattu d'une rafale de mitrailleuse la veille de la Libération, jeté tête première dans un trou creusé au bord de la route de Venelles, son village natal ! Il laisse une jeune veuve et un enfant en bas âge.

⁸²⁷ Après consultation des archives du Grand Orient, nous en concluons pour notre part, que l'obédience a égaré les objets dudit inventaire

Le déménagement de la loge nous mit dans un sérieux embarras à cause de deux authentiques « Macchabées » hérités de la loge « L'Amitié », non pas réduits à l'état de squelette banal, mais simplement dessiqués et recouverts de leur peau parcheminée, noircie par le temps...incinérés en la propriété du frère Carbonneau...

1944 : La Libération ! C'est un membre de la loge « AAA » le colonel Schuler, président du Comité de Libération qui, le 21 août, a l'honneur de remettre le drapeau tricolore à sa place au balcon de l'hôtel de ville...

Mettant un terme à ses errements à travers la ville, toujours en quête d'un nouveau local, de la rue de la Mule Noire en 1886, à la chapelle Sainte Marthe en 1910 par la rue Fonderie, le boulevard Notre Dame, la rue du Grand Séminaire, le Cours Sainte Anne, la savonnerie du Cours des Minimes, la rue des Champs et le Couvent des Carmélites en 1906...24 rue Thiers^{xxii}... »

DEUXIEME PARTIE⁸²⁸

LA DEFENSE DES PRINCIPES REPUBLICAINS DE 1905 A 1940

⁸²⁸ Fonds privé de l'atelier. Archives du Grand Orient de France rue Cadet qui visent notamment la première partie du XX^e siècle malgré la disparition des archives dites russes, c'est-à-dire confisquées par l'occupant allemand à Paris et emportées à Berlin, prises par l'armée rouge et conservées à Moscou jusqu'en 1991.

- titre 1 : le social prend le pas sur le religieux car le cadre législatif a évolué
- titre 2 : dans les années trente la maçonnerie s'interroge face aux idéologies qui l'engloutiront mais elle renaîtra⁸²⁹.

⁸²⁹ Nous n'utilisons pas dans ce travail le langage désormais commun de l'interaction sociale, celui du management

TITRE 1

ENTRE QUESTIONS RELIGIEUSE ET SOCIALE, LE RENVERSEMENT DES PRIORITES

Le social prend le pas sur le religieux, car la loi a fixé la place de celle-ci.

Quant à la première question, religieuse, le cadre définitif est d'ores et déjà en place, même si les contemporains l'ignorent, voulant le faire reculer pour certains, le parfaire pour d'autres, le consensus national du centenaire de la Loi de 1905 était imprévisible. Quant à la seconde son développement déjà trop important pour les réactionnaires depuis le rapport Villermé⁸³⁰ n'en était qu'à ses balbutiements⁸³¹, et allait imprégner toute la première moitié du XX^e siècle. Au final la querelle religieuse perdra de son importance pour s'effacer de la scène devant la question sociale, à l'inverse donc de l'ordre des préoccupations des francs-maçons du siècle précédent, et de celles de ceux du millénaire suivant.

En effet, avec l'âme de l'école fût retrouvée l'âme du pays. L'enseignement prépare une démocratie intelligente, juste et fraternelle, selon Pécaut, pasteur, fondateur avec Ferdinand Buisson et Jules Steeg, de la revue « Le Christianisme libéral ». Du côté des clercs, la figure la plus marquante est celle d'Henri Lacordaire. Les hommes qui formèrent la règle de fer des hussards noirs de la République⁸³² avaient appris à opposer église et religion. Puis ils laïcisèrent la religion dans le prolongement du texte de Félix Gouin précité qui s'en inspire. Buisson souhaite⁸³³ :

« Dégager du christianisme traditionnel et ecclésiastique ce qu'on pourrait appeler le christianisme éternel, une sorte d'Évangile fait de la moelle du vieil Évangile, une religion laïque de l'idéal moral, sans dogmes, sans miracles ».

Il est bon néanmoins de rappeler que la formule « Le cléricalisme voilà l'ennemi » est de Gambetta en 1877⁸³⁴, soit près de quarante-deux ans auparavant⁸³⁵. Jean Bauberot dénommera

⁸³⁰ Villermé Louis, René, né le 10 mai 1782 à Paris, décédé le 16 novembre 1863 à Paris. Médecin français, précurseurs de la sociologie un pionnier de la médecine du travail

⁸³¹ La loi sur le travail des enfants dans les manufactures, en 1841 limita l'âge d'admission dans les entreprises à 8 ans, mais uniquement dans les entreprises de plus de 20 salariés votée sous le ministère d'Adolphe Thiers en 1840, elle fut promulguée le 21 mars 1841

⁸³² Péguy Charles, *L'Argent, Des Equateurs*, collection Parallèles, Paris, 28 août 2008, sur les hussards noirs de la République. « Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères ; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précocité, de leur soudaine omnipotence... Rien n'est plus beau comme un bel uniforme noir parmi les uniformes militaires. C'est la ligne elle-même. Et la sévérité. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République ; Par ces jeunes hussards de la République. Par ces nourrissons de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité »

⁸³³ Ozouf Mona, *L'École, l'Eglise et la République (1871-1914)*, Le Seuil, Points Histoire, Paris, 2007

⁸³⁴ Comme l'histoire est toujours plus complexe qu'il n'y paraît le 20 février 1878 le même Gambetta écrivait le jour de l'élection de Léon XIII : « nous pouvons espérer un mariage de raison avec l'Eglise ». In Gheusi Pierre-Barthélemy, *Gambetta par Gambetta, Lettres intimes et souvenirs de famille*, Ollendorff, Paris, 1909, écrit par un cousin éloigné

⁸³⁵ Rémond René, *Le Catholicisme français et la société politique*, De l'atelier, Paris, 1995 : « Le cléricalisme voilà l'ennemi »

opportunément « les seuils de la laïcité »⁸³⁶, confirmant que de Jules Ferry et l'enseignement gratuit, laïc et obligatoire à la loi de 1905 s'est établie une progression⁸³⁷. Celle-ci est notamment placée sous le signe du compromis. La laïcité base de la démocratie : aucune religion ne doit être en mesure d'imposer ses vues, sa morale, ses croyances à chacun. Et parallèlement la liberté de croyances doit être protégée comme source d'enrichissement commun⁸³⁸.

En face, pour le catholicisme romain le XIX^e siècle est difficile. Bouleversements politiques avec la fin ou l'amendement des royaumes, bouleversements philosophiques avec l'individualisme issu de la Révolution, bouleversements scientifiques avec la théorie de Darwin et les conséquences qu'elle et d'autres découvertes auront pour une lecture littérale de la bible ; parallèlement le pouvoir temporel de l'église est jeté à bas avec l'unité italienne et la fin des états pontificaux. De là résulte, une solution, la fuite dans la crispation, renouveau de la dévotion populaire, des cultes de saints comme celui de Lourdes de Bernadette Soubirous, encyclique « Quanta Cura », du 8 décembre 1864, le Syllabus⁸³⁹, listant les erreurs de notre temps, dont « il faut défendre la liberté de conscience », « la raison humaine est suffisante pour assurer le bien des hommes », « le pouvoir civil doit être supérieur au pouvoir religieux ».

⁸³⁶ Bauberot Jean, né le 26 juillet 1941 à Chateauponsac. Historien et sociologue, professeur émérite spécialiste de la sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité. Bauberot Jean, *Histoire de la laïcité en France*, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? », Paris, 6^e édition, 2013 : les seuils de laïcité

⁸³⁷ Delahaye Jean-Paul, *La franc-maçonnerie et l'instruction publique de 1861 à 1882*, sous la direction de Claude Lelièvre, Paris V, 2003 : analyse du rôle du Grand Orient de France dans la mise en place de l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque.

- de 1861 à 1870, les loges s'engagent dans l'action philanthropique de faible envergure, mais visible (créations d'écoles laïques, de bibliothèques, distributions de prix, soutien à la Ligue de l'enseignement) elle permet d'acquérir un capital de sympathie dans le milieu laïque, libre penseur et républicain.
- De 1871 à 1878, en se démocratisant et se laïcisant, le Grand Orient de France participe au débat national. Certaines loges effectuent un travail préparatoire à l'action législative et s'identifient ainsi avec l'idéal républicain pour l'école. Mais à cause des influences diversifiées (positivisme, néo-kantisme, libre pensée anticléricale et/ou antireligieuse, spiritualisme, athéisme, opportunisme, radicalisme politique), les francs-maçons connaissent les clivages qui traversent tous les républicains, sur la liberté de l'enseignement et la laïcité.
- De 1879 à 1882, la franc-maçonnerie entre sur la scène politique par l'engagement des élus réel qui pèse sur les décisions politiques, mais leur action s'effectue en ordre dispersé ce qui vient contredire la thèse du complot.

Il n'y a pas eu de discours maçonnique homogène sur l'école. La franc-maçonnerie a aidé à penser l'école de la République, en accompagnant un mouvement dont elle n'a pas été l'instigatrice, en raison de ses divisions

⁸³⁸ Reynaert François, *Nos ancêtres les gaulois et autres fadaïses, l'histoire de France sans les clichés*, Livre de Poche, Fayard, Paris, 2010, page 503, la Révolution, le patrimoine des droits de l'homme

⁸³⁹ Recueil de questions tranchées par l'autorité papale de Pie IX

Chapitre 1 – La question religieuse modernisée

Nous avons souligné le bouleversement des perspectives, qui néanmoins, n'efface pas les préoccupations antérieures mais affecte la manière de les appréhender.

A. Un cadre bouleversé

En 1905 la rupture entre religion et République est institutionnalisée.

Par une ironie de l'histoire, la réouverture des travaux de la loge s'effectuera dans un nouveau temple rendu libre à l'occasion de la fermeture des congrégations.

Ainsi, le temple renaît de ses cendres, tel que relaté en l'historique du bicentenaire :

« Et sans tarder, avec des moyens de fortune car rien ou à peu près rien ne subsistait de l'ancien temple la loge s'installe provisoirement à l'ancien couvent des Carmélites⁸⁴⁰, traverse du Gallant-Cantant, alors sous séquestre, dans la vaste salle d'où les nonnes cloîtrées assistaient aux offices, à l'abri des regards indiscrets ; les colonnes représentées par les stalles sur lesquelles les carmélites s'asseyaient »⁸⁴¹.

Une première expulsion était intervenue le 29 mars 1880 par décrets de Charles Freycinet, président du Conseil et Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique envers les Jésuites. Puis au XX^e siècle, le Bloc des Gauches mené par Emile Combes⁸⁴² et Jean Jaurès expulse les congrégations non autorisées. La loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations visait en effet celles-là dans son titre III :

« Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement. Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'État. La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres, article 13.

Les membres d'une congrégation non autorisée sont interdits d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement, article 14.

La liste des membres et les comptes et l'inventaire de la congrégation sont à la disposition du préfet, article 15.

Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite, article 16.

Les congrégations existantes (...) qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront dans un délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ces prescriptions. À défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit ; il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée », article 18 ».

Il est utile de rappeler que la loi du 1^{er} juillet 1901 est un texte de liberté. Néanmoins et volontairement un régime spécifique d'exception est prévu pour les congrégations. C'est à celui-ci qu'il est fait référence ci-dessus.

⁸⁴⁰ Actuel couvent des Oblats en haut du Cours Mirabeau. La place située devant se dénommait place des Carmélites, aujourd'hui place Forbin

⁸⁴¹ Interdiction des congrégations, y compris contemplatives comme les Carmélites

⁸⁴² Merle Gabriel, Opus citatum

Emile Combes, né le 6 septembre 1835 à Roquecourbe, décédé le 5 mai 1921 à Pons. Homme politique. Il étudie au petit séminaire de Castres puis au grand séminaire d'Albi. Docteur ès lettres, sujet en français Saint Thomas d'Aquin, sujet en latin Saint Bernard. Docteur en médecine. Président du Conseil du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905, fait voter la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Démissionne suite à l'affaire des fiches. Franc-maçon

Ce siècle n'avait que cinq ans lorsque fût posée la pierre fondatrice de la République laïque, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat⁸⁴³. Il est trop souvent occulté que la loi de 1901 relative aux associations et par voie de conséquence aux congrégations en avait été le préalable indispensable. Les écoles religieuses formaient entre autres les futurs officiers, tel qu'un texte étudié ci-dessous le rappellera. Nous avons relevé encore la puissance des Assomptionnistes et leur groupe de presse. Cela faisait beaucoup. La liberté d'association, après avoir été discutée dans les loges, doit permettre de mieux contrôler l'appareil de l'Etat en éliminant les rivaux religieux. Le ministre Leygues⁸⁴⁴ présente le premier projet dès 1899. Waldeck-Rousseau souhaite maintenir les relations avec le Vatican, tel n'est point l'objectif des francs-maçons. Ceux-ci vont œuvrer en commission pour que les congrégations soient concernées par la future loi. Le pape, Léon XIII, pour sa part rejettera la politique du pire, ainsi 64 associations d'hommes sur 147 et 482 de femmes sur 606 solliciteront leur agrément⁸⁴⁵. Le 30 juillet 1904, les personnages ont changé, c'est désormais Combes qui est chef de gouvernement et Pie X qui occupe le trône de Saint Pierre, les relations sont rompues. Un bref aperçu de l'évolution d'Emile Combes est utile à ce stade, la mémoire collective a retenu, et c'est normal, l'image de l'ancien séminariste qui fit voter la loi de séparation. Naturellement les choses sont plus complexes. Emile Combes était de confession catholique et pauvre, il conserva la foi toute sa vie en une entité suprême et c'est surtout la seconde de ses qualités premières qui l'amena au séminaire : la pauvreté. Devenir prêtre était en effet l'un des rares moyens de s'élever dans l'échelle sociale du milieu du XIX^e siècle qu'un jeune garçon pouvait espérer, ici grâce à l'appui de Jean Gaubert, cousin et ecclésiastique. Il présentera tout de même une thèse en latin sur Saint Bernard « De Sancti Bernardi adversus Abaelardum contentione, dissertationem proponebat » et une en langue française sur Saint Thomas d'Aquin. Le développement maçonnique du frère Combes correspond temporellement à son arrivée dans la ville de Pons en Charente et à son installation comme jeune médecin. Parallèlement l'abandon de sa foi n'entravait nullement ses besoins spirituels, ce qui l'amena à la franc-maçonnerie. Plus précisément à la loge « Les Amis Réunis » à l'orient de Barbezieux où il fût initié le 1^{er} juin 1869 et devint maître le 5 juillet 1870⁸⁴⁶. Il cherche au sein de l'atelier une famille libre et sincère parce que volontaire. Egalement, la réflexion maçonnique s'adresse à l'homme en entier, dans toutes ses préoccupations, sans prétendre l'instruire à la différence des religions. Il est éclairant de citer Combes lui-même en loge, pour s'apercevoir que ses rapports avec le christianisme ne sauraient être grossièrement réduits à l'anticléricalisme :

« Mes frères, la régénérations du monde a commencé il y a dix-huit siècles par la prédication de la loi morale ; elle s'achèvera par la mise en pratique de cette prédication »⁸⁴⁷.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a marqué les esprits tout comme les inventaires qui ont suivi. Mais, comme toujours, les faits sont plus complexes que ce que les mémoires en ont retenu. Nous avons mentionné à deux reprises qu'à l'occasion du centenaire de ce nouveau régime, le clergé français s'en est fort bien accommodé. Dès 1905 pour une partie minoritaire d'entre eux tel était déjà le cas. Ainsi l'abbé Gayraud, député du Finistère⁸⁴⁸ ou l'abbé

⁸⁴³ Loi du 9 décembre 1905 à l'initiative du républicain socialiste Aristide Briand

⁸⁴⁴ Leygues Georges né le 26 octobre 1857 à Villeneuve-sur-Lot, décédé le 2 septembre 1933 à Saint-Cloud. Homme politique

⁸⁴⁵ Miquel Pierre, *La Troisième République*, Les Francs-Maçons, Opus citatum, page 412

⁸⁴⁶ Merle Gabriel, Opus citatum, page 78

⁸⁴⁷ Merle Gabriel, Opus citatum, page 79

⁸⁴⁸ L'Abbé Hippolyte Gayraud, né le 13 août 1856 à Lavit, décédé le 16 décembre 1911 à Bourg-la-Reine. Prêtre, théologien et homme politique catholique-républicain, député du Finistère entre 1897 et 1911. Connus pour ses prises de position contre la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 par les uns, il est

Lemire⁸⁴⁹, qui aspire à une réconciliation de l'Église et des classes populaires, selon les idées de catholicisme social du cardinal Manning⁸⁵⁰, ne sont pas opposés d'un bloc à la séparation à laquelle ils concèdent des avantages, ce en quoi, l'avenir leur donnera raison.

B. La question religieuse pour les francs-maçons aixois à l'orée du siècle

Nous disposons d'un témoignage rétrospectif puisque en 1942⁸⁵¹ dans ses cahiers, le général Arène notait⁸⁵² :

« Il rappelle qu'on a dit : Franc-maçon ou juif, c'est tout comme !, Le frère Arène ne renie pas ses frères juifs, ce qui eût pu être une tentation en 1941, mais relève que le pourcentage serait facile à établir, grâce aux listes publiées⁸⁵³ et le nombre des francs maçons israélites n'excéderait guère la proportion des juifs en France. On pourrait d'ailleurs expliquer par des raisons sociales et philosophiques l'attrait qu'exerce l'Idée maçonnique sur n'importe quel esprit avide de liberté et de progrès ; et le Messianisme n'est-il pas l'affirmation que le règne de la Vérité, de la Justice et de la Paix, se réalisera sur la terre sans attendre le ciel ? N'est ce pas le but idéal que la propose la Franc-maçonnerie à ses adeptes ? »

Pétain, lui, a trouvé une formule dont il est assez content pour la répéter à plusieurs interlocuteurs : « Un juif n'est jamais responsable de ses origines ; un franc-maçon l'est toujours de ses choix ».

Cela amènera à l'assassinat de Georges Mandel⁸⁵⁴ et de Pierre Masse⁸⁵⁵ qui écrivit au Maréchal Pétain^{xxiii}. Il n'eut pas de réponse.

Le Général Arène poursuit :

« La grande pensée commune, l'idée qui rassemblait des hommes si dissemblables de point de vue social, idée qui n'était, la plupart du temps, pas entièrement réalisée par tous moment de l'affiliation, était incontestablement le besoin d'acquérir quelques lueurs sur les relations de l'Homme avec l'Univers⁸⁵⁶. La plupart des candidats connaissaient à peine

néanmoins participant à tous les débats et reconnu comme tel par les autres. Antisémitisme convaincu, proche d'Edouard Drumont

⁸⁴⁹ Lemire Jules-Auguste, né le 23 avril 1853 à Vieux-Berquin, décédé le 7 mars 1928 à Hazebrouck. Ecclésiastique et homme politique, député du Nord de 1893 à 1928

⁸⁵⁰ Manning Henry Edward, né le 15 juillet 1808 à Totteridge, décédé le 14 janvier 1892 à Londres, Ecclésiastique anglican devenu catholique en 1851. Archevêque catholique de Westminster, cardinal en 1875. Ultramontain et en faveur de l'infailibilité papale, il souligne la responsabilité sociale de l'Église dans le monde contemporain ce qui influencera l'encyclique *Rerum Novarum*.

⁸⁵¹ Amouroux Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, tome 4, *Le peuple réveillé juin 40-avril 42*, Laffont, Paris, 1979, page 317 : « faire son premier boche » in les communistes attaquent chapitre 9

⁸⁵² Le mythe de la fin ne signifie pas la fin des mythes lorsque le général écrit en 1942, la fin de la pratique maçonnique était effective

⁸⁵³ La publication de la loi au Journal officiel du 14 août s'accompagne de deux formulaires à remplir par tous les fonctionnaires, agents des communes, des établissements publics de métropole, des colonies et protectorats. Par l'un, le signataire déclare n'avoir jamais appartenu à la franc-maçonnerie et prend l'engagement de ne jamais y appartenir. L'autre formulaire tient compte de l'intérêt de l'Etat français de ne pas se priver des services d'hommes désabusés de leurs erreurs. Le fonctionnaire y avoue avoir été membre d'une société secrète et précise à quelle date il a rompu toute attache avec la franc-maçonnerie. Il s'engage à ne plus jamais y adhérer. Toute fausse déclaration entraîne la démission d'office de son auteur

⁸⁵⁴ Favreau Georges, *Mandel ou la passion de la République : 1885-1944*, Fayard, Paris, 1^{er} mai 1996

Mandel Georges, Louis Georges Rothschild, né le 5 juin 1885 à Chatou et assassiné le 7 juillet 1944 en forêt de Fontainebleau par la milice française. Homme politique majeur de l'entre-deux-guerres et actif résistant français

⁸⁵⁵ Masse Pierre, né le 13 décembre 1879 à Ribérac. Avocat, sénateur et secrétaire d'État, déporté par le convoi 39 du 30 septembre 1942

⁸⁵⁶ Marquès-Rivière Jean, *La trahison spirituelle de la franc-maçonnerie*, Paris, Renard, 1941 : auteur condamné à mort par contumace note manuscrite postérieure sur l'ouvrage, offert par J. Pascal en 1950 à l'atelier, page 77 le frère... sauf s'il poursuivait un grand but désintéressé (transaction de fonds, représentation, recherches de capitaux)

d'ailleurs la raison de cette spéculation humaine ; mais ayant réfléchi, seuls, et sentant confusément que les dogmes soi disant révélés, n'expliquaient rien, répugnant à s'incliner devant des formules toutes faites qui faisaient moins appel à leur intelligence qu'à leur sensibilité, ces hommes curieux souvent craintifs devant l'au-delà, cherchaient à vérifier leurs hypothèses personnelles en les soumettant au contrôle de la Raison et à l'opinion de leurs semblables. La Maçonnerie, qui professait la tolérance et la liberté de conscience, qui permettait à ses membres l'usage de leur raison, qui ne les enchaînait ni à l'autorité des dogmes, ni à celle des prêtres, qui réclamait enfin la fraternité de tous les hommes paraissait à tout esprit libre et raisonnable, la meilleure des Eglises. « La tolérance, a écrit G. Duhamel⁸⁵⁷, est la suprême expression de la liberté ». « L'idée maçonnique, disait Bédarride, a pris naissance dès que l'Eglise catholique, ayant assuré sa suprématie par son alliance avec l'Empire (Constantin) a fixé la formule de sa foi, dans des dogmes placés au-delà de toute discussion et qu'il était interdit aux fidèles d'approfondir. En somme sont maçons d'esprit ceux qui veulent comprendre ». Ici, en remontant si loin dans le passé les frères Arène et Bédarride souscrivent à deux tendances de fond de l'Ordre, d'une part la recherche d'une origine lointaine et mythique, et d'autre part à celle plus conceptualisée dans le temps d'une opposition frontale avec l'Eglise.

...

Que les inventions religieuses ou miraculeuses qu'on leur demandait de croire sans explications, ni discussions. Or la Franc-maçonnerie, et en cela elle était d'accord avec la plupart des autres Eglises (hors la catholique), ne réclamaient qu'une chose la libre discussion

Si l'Eglise est critiquable pour le frère Arène, en cela dans le courant anticlérical de l'Ordre de l'époque, la Maçonnerie s'incline devant les vrais croyants, comme elle respecte toute idée sincère, en s'abstenant à leur égard de tout prosélytisme et, à plus forte raison, de toute conviction imposée.

... ».

Nous notons le passage de l'anticléricalisme à la laïcité, mais en 1905 cette traversée n'était pas encore réalisée.

« Le second pilier de la Révolution nationale, l'Eglise est aussi contré. La Franc-maçonnerie s'est vue reprocher son internationalisme à cause de son rêve de fusion des nationalités en une fraternité universelle ; mais l'Eglise n'encourt pas cette critique. L'on pourrait se demander si la morale de Jésus est bien toujours à la base de celle du GESU⁸⁵⁸, et si la Grande Puissance catholique n'a pas intérêt à détruire une Rivale pouvant devenir un reproche vivant ».

L'internationalisme, pourtant à la source de la doctrine chrétienne est rejeté par la Révolution Nationale, et dès le début du XX^e le repli sur soi caractérise une frange importante de l'église, frange qui est loin d'être la plus éclairée, représentée par ses éléments les plus réactionnaires dont notamment Charles Maurras, venu lui de la réaction à la religion, faisant ainsi le chemin inverse à beaucoup de ses contemporains.

« Les calomnies ont eu pour effet ce que les persécutions contre les Juifs ont amené dans les âmes loyales : une réaction indignée ».

⁸⁵⁷ Duhamel Georges, né le 30 juin 1884 à Paris, décédé le 13 avril 1966 à Valmondois. Il conceptualise la littérature de témoignage qu'il aura cœur à mettre en pratique par ses attitudes courageuses tant durant la première guerre que pendant la seconde. Duhamel Georges, *Chronique des Pasquier*, Flammarion, Paris, 2012, page 101 : « C'était vraiment un homme du dix-neuvième siècle, de ce siècle qui n'a pas voulu douter du savoir souverain, de ce siècle qui a fait la sourde oreille aux avertissements de Schopenhauer et s'est plu tenacement à confondre science et sagesse »

⁸⁵⁸ Nom de l'église de Rome où est enterré Saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, fers de lance du catholicisme conquérant

L'antisémitisme traditionnel fondé sur une certaine lecture de la Bible, a transpiré dans le corps social empreignant la culture, banalisé, puis ensuite exploité jusqu'aux fins les plus outrancières que même lors de la rédaction de ses cahiers en 1942 le général Arène ne pouvait encore totalement deviner dans leur forme la plus abominable.

« La Science a conquis peu à peu de Grands Secrets et le Socialisme (dans le sens de fraternité solidaire) s'impose sous une forme ou sous une autre, telle la vie en communauté. Les Francs-maçons français sont victimes momentanées d'un conflit d'intérêts, de classes et de personnes ».

L'auteur marque bien la profonde influence du socialisme, en tant qu'aspiration, envers les francs-maçons. Il précise qu'il s'agit de fraternité solidaire pour le distinguer des chapelles qui composent ce mouvement politique et surtout la fracture majeure intervenue entre les deux guerres, créant deux camps antagonistes : socialistes et communistes. Les premiers demeurant compatibles avec une religion privée, les seconds rejetant purement et simplement l'opium du peuple mais pour le remplacer par une autre vérité révélée.

« Depuis Stockholm en 1926, l'immense majorité des représentants a proclamé que le véritable rôle de la religion était moral et social. Les événements récents (intervention du Pape dans les persécutions juives⁸⁵⁹ révoltes indignées de certains prélats⁸⁶⁰ contre les mesures politiques tortionnaires) font espérer que l'antagonisme de la pensée libre et de l'Eglise pourrait être remplacé par une émulation généreuse à servir le Bien. Hélas le parti des intransigeants paraît à nouveau diriger l'esprit de l'Eglise. Mais comme il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, le devoir des Maçons reste la recherche de la conciliation ».

L'auteur a du mérite de ne pas réduire l'église à ses éléments les plus voyants, les plus exubérants à défaut d'être les plus représentatifs qui déshonorèrent une partie des catholiques de l'époque. Nous rejoignons néanmoins son opinion optimiste selon laquelle les hommes de bonne volonté des deux bords peuvent dépasser les préjugés des masses.

SECTION 1 : LA LOI DE 1905

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat c'est bien évidemment le point focal de l'affrontement séculaire. Une telle entreprise est à l'évidence au-delà du blâme et de l'éloge, c'est un bouleversement.

PARAGRAPHE 1 : L'ETUDE DU CLERICALISME DANS LE HAUT COMMANDEMENT

L'armée est avec l'école l'un des deux piliers du régime républicain. Elle couvre des bas-fonds⁸⁶¹ de la société à son élite, c'est de cette dernière dont il s'agit ici, elle ne pouvait être laissée de côté pour quiconque souhaitait s'opposer au pouvoir de l'Eglise.

⁸⁵⁹ Encyclique « Mit Brennender Sorge » du 14 mars 1937 nous y reviendrons, émise par Pie XI mais à laquelle le cardinal Pacelli futur Pie XII n'était pas étranger du fait de ses fonctions déjà éminentes

⁸⁶⁰ Faulhaber Michael Von, né le 5 mars 1869 à Klosterheidenfeld, devenue Röthlein, décédé le 12 juin 1952 à Munich. Cardinal allemand, archevêque de Munich de 1917 à 1952. Dès décembre 1933, il dénonce en chaire l'idéologie étatiste absolue du nazisme, déclarant : « Nous ne devons jamais l'oublier : nous ne sommes pas rachetés par notre sang allemand mais par celui de Jésus-Christ ». Sa défense de l'Ancien Testament est cependant conforme à l'antijudaïsme (et non pas antisémitisme) traditionnel catholique de l'époque

⁸⁶¹ Kalifa Dominique, *Biribi*, Perrin, Paris, 26 mars 2009, 9. le résidu des hommes tarés ?, pages 289 et suivantes

A. Etat des lieux de l'armée selon les frères

Cette étude est issue d'un rapport rédigé par l'atelier d'Aix-en-Provence le 19 mars 1907 et donne un aperçu direct des suites de l'affaire Dreyfus que la loge n'a pas vécu en tant que collectivité en raison de sa fermeture. Mais aussi des lointaines blessures et craintes laissées par un aventurier, le général Boulanger. La confiance en la solidité de la République n'était pas encore suffisante, malgré les rapprochements largement entamés par Léon XIII, malgré aussi le tissage républicain du territoire par le réseau d'écoles, des comités électoraux, les mairies et conseils généraux.

Elle est naturellement à replacer dans le contexte qui suit immédiatement l'affaire des fiches précitée qui a concerné le frère Bédarride. Elle constitue un aperçu significatif de la pensée maçonnique non seulement sur la question cléricale mais aussi tel qu'il est exposé sur le second pilier de la société française, en attente de la Revanche, l'armée.

Le rapport est établi par la loge : « Du cléricalisme dans le haut commandement dans l'armée en général. Quels sont les moyens de le combattre et de l'extirper rapidement ? Quel rôle doit jouer la Franc-maçonnerie dans cette lutte ? »

« Chapitre I^{er} : De tout temps, les sociétés humaines ont été dominées par trois grandes forces : la Religion, l'Armée et la Magistrature, toutes trois mises au service du Capital et dirigées exclusivement contre le prolétariat... déjà la Religion est fortement entamée, la science l'a terrassée à tout jamais et la disparition complète de la foi n'est plus qu'une question de jours. Désormais, c'est aux deux autres que va s'attaquer la masse prolétarienne... ».

Le discours est logiquement structuré, notamment au regard des institutions régaliennes de l'Etat auxquelles se réduisent principalement les fonctions de celui-ci, hors les finances et désormais l'enseignement. La religion est durement visée et sa disparition, prématurée, déjà annoncée sous la couleur du scientisme.

La tonalité marxiste qui ressort notamment de la référence « du service du capital » appartient au XX^e siècle et n'apparaissait pas clairement avant la fermeture de la loge en 1895, même si certains frères avaient déjà lu cet auteur. Désormais, et c'est tout-à-fait différent, c'est un rapport écrit au nom de l'atelier qui est d'inspiration marxiste.

L'Armée : après le désastre de 1870, qui a mis en lumière ses faiblesses criantes, le pays met en place une profonde réforme la concernant. Sous la présidence du Maréchal de Mac Mahon et sous l'impulsion des ministres de la guerre les généraux du Barail⁸⁶² et de Cissey⁸⁶³, l'organisation et le recrutement sont repensés. Le choix d'un militaire à la tête de la Nation n'est d'ailleurs pas le moindre symbole de l'importance accordé à l'Armée.

« Si donc nous applaudissons à l'anéantissement du pouvoir religieux en France, nous devons redouter par-dessus tout le mouvement antimilitariste irréfléchi et irraisonné ; notre devoir est de l'enrayer par tous les moyens possibles. Comment arriver à combattre ce courant d'idées et quels moyens y a-t-il lieu d'employer ? »

Les francs-maçons sont à l'unisson de la majorité des français de leur temps, favorables à la paix et à la défense de la patrie. Ils accompliront leur devoir militaire non pas la fleur au fusil comme l'historiographie a longtemps voulu le faire croire, mais avec détermination.

⁸⁶² du Barail, François, Charles, comte, né le 25 mai 1820 à Versailles, décédé le 30 novembre 1902 à Neuilly-sur-Seine. Général de division, ministre de la Guerre, sous la présidence du maréchal de Mac Mahon du 25 mai 1873, gouvernement Albert de Broglie, au 22 mai 1874 : gouvernement Ernest Courtot de Cissey

⁸⁶³ Courtot de Cissey Ernest, Louis, Octave, né le 12 septembre 1810 à Paris, décédé le 15 juin 1882 à Paris. Général et un homme politique. Neveu du Maréchal Davout. Chef du gouvernement et ministre de la guerre du 22 mai 1874 au 25 février 1875

« Tout d'abord à quelles causes attribuer le mouvement antimilitariste ? A notre avis il est le corollaire logique et naturel de la méfiance qui existe entre la Nation et l'Armée, méfiance trop justifiée par l'esprit nettement réactionnaire et clérical qui l'anime dans la plus profonde intimité de son organisme ».

La méfiance entre la Nation et l'Armée, deux notions issues de la Révolution est constatée et regrettée par la loge qui s'inspire des deux. L'influence de Jules Michelet⁸⁶⁴ pour qui, la Nation est le peuple, est visible sur les initiés. Quant à l'armée idéale c'est encore celle de l'an II et de la levée en masse du peuple. Nous sommes avant 1914⁸⁶⁵.

« Il a été encore encouragé par la déplorable attitude des grands chefs militaires au moment de l'Affaire... Après trente-six ans d'un régime républicain, l'armée est restée exactement ce qu'elle était sous le Second Empire, c'est-à-dire un Etat dans l'Etat, ayant ses lois, ses tribunaux, son code pénal à elle... »

Le texte postérieur à l'Affaire, Dreyfus, et à l'affaire des fiches est particulièrement éclairant sur l'opinion, la méfiance, la crainte des francs-maçons à l'encontre de l'armée. La référence au Second Empire n'est pas seulement temporelle elle est aussi symbolique, et l'est encore de nos jours, avec le souvenir vivace du coup d'état du 2 décembre 1851 qui vit renverser la République par Louis-Napoléon Bonaparte. Il est important de préciser que la forfaiture évidente que constitue l'affaire des fiches fût refusée par le Grand Orient de France, menée seulement par des francs-maçons agissant de leur propre initiative, et tourna rapidement en déconfiture. Lesdites fiches ne présentant aucun intérêt. Elles n'eurent d'ailleurs quasiment aucune conséquence sur les carrières des 15 000 officiers d'alors puisque seulement 50 furent concernés de près ou de loin. Nous pouvons rappeler à juste titre qu'un autre scandale n'eût pas le même retentissement, peut-être parce que la machination mise en œuvre s'avéra inutile : il s'agit du carnet B⁸⁶⁶ mis en place par le général Boulanger le 7 janvier 1886 pour faciliter les mesures de mobilisation. Il contient la liste des noms des personnes susceptibles de s'opposer aux ordres de mobilisation ou de troubler l'ordre public en cas de conflit⁸⁶⁷. Ces fichiers étaient tenus par la gendarmerie chargée de le mettre en application. Son abrogation n'interviendra que le 18 juillet 1947.

« Combattre pour Dieu, Rome et la France voilà le devoir de tout bon officier français ! Quant à la politique intérieure, elle doit tendre, selon eux, à remettre sur le trône de ses aïeux un Philippe⁸⁶⁸ ou un Henri⁸⁶⁹ qui rétablirait bien vite l'Inquisition pour les Francs-maçons et les Juifs, les Dragonnades pour les Protestants... ».

⁸⁶⁴ Michelet Jules, né le 21 août 1798 à Paris, décédé le 9 février 1874 à Hyères. Historien. Michelet Jules, *Histoire de France*, Des Equateurs, Paris, 28 mai 2015

⁸⁶⁵ Maxence Jean-Luc et Viel Elisabeth, *Anthologie de la Poésie Maçonnique et Symbolique*, Dervy, Paris, 2007, comprenant notamment le poème « La loge Mère » de Rudyard Kipling, sur un monde qui disparaît

⁸⁶⁶ Becker Jean-Jacques, *Le Carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Éditions Klincksieck, Paris, 1973 : sur l'absence de défections lors de la mobilisation et notamment de la part de la Confédération Générale du Travail

⁸⁶⁷ La loi des suspects était discriminatoire, discrétionnaire et arbitraire, et enfin inutile. Le 1^{er} août à 14 h 25, le ministre de l'Intérieur, Louis Malvy enjoint à tous les préfets par télégramme de ne pas utiliser le carnet B. Il s'agit de ne pas empêcher le ralliement des ouvriers à la guerre. La réaction des instances nationales de la CGT est rassurante à cet égard

⁸⁶⁸ Louis Philippe Robert d'Orléans, « duc d'Orléans », né le 6 février 1869 à York House, décédé le 28 mars 1926 au Palais d'Orléans à Palerme. Prétendant orléaniste au trône de France sous le nom de « Philippe VIII » de 1894 à 1926

⁸⁶⁹ Henri d'Artois, duc de Bordeaux, titré de comte de Chambord, né le 29 septembre 1820 au palais des Tuileries à Paris, décédé le 24 août 1883 au château de Frohsdorf à Lanzenkirchen. Petit-fils du roi Charles X de France, il est le prétendant à la Couronne de France de 1844 à sa mort. Chiappe Jean-François, *Le comte de Chambord et son mystère*, Éditions Perrin, Paris, réédition 2006, page 340 sur le décès, qui conclut laborieusement que ce dernier n'avait pas réellement envie de régner

La peur d'un retour de la royauté est vivace, en découle le trait forcé quant à l'inquisition ou les dragonnades. Cela dit l'Action française est alors forte, y compris à Aix-en-Provence ce qui sera patent lors de l'inauguration du monument en l'honneur d'Emile Zola. Elle représente une école de pensée et un mouvement politique, tous deux nationalistes et d'extrême droite. Elle est fondée le 8 avril 1898 par Henri Vaugeois⁸⁷⁰ et Maurice Pujo⁸⁷¹ sur une position antidreyfusarde. L'Action française devient monarchiste sous l'influence de Charles Maurras et de sa doctrine du nationalisme intégral. D'une rhétorique nationaliste, républicaine et antisémite, l'Action Française évolue vers une idéologie nationaliste, antisémite, contre-révolutionnaire, antirépublicaine et anti-individualiste. Dès lors, le mouvement revendique une monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée. Parallèlement, la ligue antisémite de France a brûlé Zola en effigie et provoqué des troubles à Aix⁸⁷². Guérin⁸⁷³ qui la dirige, est rédacteur en chef de Gil Blas⁸⁷⁴ ; il est contre le Grand Orient de France. Il fonde la ligue antimaçonnique et antisémite du Grand Occident de France dont le signe de ralliement est les deux poings « Un dans la gueule des juifs, l'autre dans la gueule des francs-maçons ! ». Journaliste antidreyfusard et militant antisémite proche d'Édouard Drumont⁸⁷⁵, il fut impliqué dans le coup d'État manqué mené notamment par Paul Déroulède. Il est poursuivi pour complot contre la sûreté de l'État. Il se réfugie alors dans l'immeuble qu'occupait l'organisation du Grand Occident de France sur la rue Chabrol, siège de son journal, avec une douzaine d'hommes armés et y soutint un siège qui dura 38 jours « épisode dit du Fort Chabrol ». Il fut poursuivi⁸⁷⁶, condamné au bannissement et à l'exil. Il y a donc des ennemis qu'il faut avoir car ils honorent.

« Il faut considérer que la corde de la Revanche est usée par le temps et par ceux qui ton trop tiré sur elle, et que cette question d'Alsace Lorraine ne saurait être un obstacle au triomphe des idées humanitaires et à la solution des problèmes sociaux... ».

En effet les travaux d'histoire les plus récents confirment nettement que la mythologie de la Revanche est tout au plus un sentiment, et non pas un projet. Au début du XX^e siècle ce n'est plus seulement la volonté de revanche qui a disparu mais aussi le discours. La génération de la revanche a en partie disparu et notamment dans l'armée, dernier point que les auteurs du texte dont s'agit n'ont pas encore saisi mais qu'il est plus facile de relever avec le recul⁸⁷⁷.

« Le fâcheux état d'esprit qui fait du milieu militaire une véritable caste a pour causes efficientes : 1 le recrutement politique defectueux de nos officiers 2 l'organisation archaïque de l'armée et la vie de l'officier en dehors du droit commun 3 le recrutement peu consciencieux de notre état-major général. De l'étude de ces trois causes, il nous sera facile de déduire les réformes qu'il y a urgence à réaliser et sans lesquelles les autres réformes

⁸⁷⁰ Vaugeois Henri, né le 25 avril 1864 à l'Aigle, décédé le 11 avril 1916 à Paris. Militant nationaliste, cofondateur de la Revue d'Action française (1899). Anciennement professeur de philosophie de centre gauche et républicain

⁸⁷¹ Pujo Maurice, né le 26 janvier 1872 à Lorrez-le-Bocage-Préaux, décédé le 6 septembre 1955 à Ferrières-en-Gâtinais. Journaliste et homme politique d'extrême droite. A fondé les Camelots du roi

⁸⁷² Miquel Pierre, *La troisième République*, Opus citatum, chapitre sur les francs-maçons

⁸⁷³ Guerin Jules (Jules-Napoléon), né le 14 septembre 1860, décédé le 12 février 1910. Journaliste, Directeur de l'hebdomadaire « L'Antijuif »

⁸⁷⁴ « Gil Blas », quotidien fondé par Auguste Dumont en 1879 et disparu en 1938-1940. Emprunte son titre à *l'Histoire de Gil Blas de Santillane*, 1715, un roman picaresque de Lesage qui met en scène un pauvre diable confronté aux différences sociales. Le journal publie des romans en feuilletons notamment « Au Bonheur des Dames », « Germinal » et « L'Œuvre » d'Émile Zola

⁸⁷⁵ Drumont Edouard, *La tyrannie maçonnique*, Librairie Antisémite, Paris, 1899, page 50 : « Il y a dans le Parlement actuel 581 députés et 300 sénateurs. S'il y a cent-cinquante maçons au Palais-Bourbon et une certaine seulement au Luxembourg, vous pouvez vous faire une idée de la formidable action qu'exercent les Loges sur le fonctionnement du Parlementarisme »

⁸⁷⁶ Comme ses compatriotes les royalistes André Buffet et Eugène de Lur-Saluces ralliés par le duc d'Orléans

⁸⁷⁷ « La Revanche, de rares exaltés y pensaient », Colonel Lebaud in Contamine Henry, *La Victoire de la Marne : 9 septembre 1914*, Gallimard, Paris, 1970

sociales seraient illusoire car leur existence serait compromise par la réalisation toujours à redouter d'un coup de force dont la Caste est si friande, et qui anéantirait pour un laps de temps fort long tout l'échafaudage encore si précaire élevé à grand peine par le prolétariat ».

La caste militaire est une réalité, et la mention du prolétariat, manifestement extraite de la lecture de Karl Marx est intéressante en ce qu'elle révèle l'influence de ce dernier sur les francs-maçons du début du siècle et ce jusqu'en 1920 et même après. Pourtant le futur Maréchal Lyautey avait déjà rédigé le rôle social de l'officier⁸⁷⁸, selon lequel celui-ci est l'éducateur de la nation entière. Il s'agit d'élever les âmes, de former les caractères, d'éduquer les hommes. Etre plus un manieur d'hommes qu'un meneur d'hommes. Tendre la main aux hommes et capter, susciter leur confiance. Avoir des méthodes rationnelles et souples, garder le sens de l'action, être animé par le sens du devoir social.

L'exemple de l'Allemagne aurait aussi pu utilement inspirer les français. Le militarisme prussien était en effet plus tempéré que ce que les contemporains ont pu ou voulu le croire. Ainsi notamment l'institution de l'« Einjährig » permettait le volontariat d'un an, ce qui convenait parfaitement aux classes moyennes privées de leurs enfants moins longtemps tout en créant des officiers de réserve d'origine bourgeoise qui allaient devenir un maillon majeur dans la société allemande, entre la noblesse à qui était dévolue le haut commandement, et la bourgeoisie en développement, voire même le peuple.

C'est ici encore le malentendu historique entre la recherche de l'amélioration sociale voulue tant par les francs-maçons que par une frange importante des catholiques mais qui ne se sont jamais rencontrés en raison du contexte religieux qui, quoique passé au second plan, empêche tout rapprochement.

« - Chapitre II : Certes nous n'ignorons pas que les tentatives de coup d'Etat sont de nos jours très dangereuses pour leurs auteurs ; l'échec de l'équipée de Déroulède⁸⁷⁹, tentée en 1899, pendant une crise pourtant des plus favorables, nous rassure pleinement à cet égard... notre attention doit donc être éveillée par la conduite des Sesmaisons, des Jeanningros⁸⁸⁰, des Cornulier-Lucinière⁸⁸¹, des Rousset, des Driand, des Villeneuve, et de tant d'autres du même genre, et d'en faire notre profit. L'attitude indécente des galonnés, petits et grands au moment où ce crapuleux aventurier d'Esterhazy⁸⁸² fût acquitté par ses pairs et considéré comme un honnête homme victime de l'antimilitarisme doit nous donner à réfléchir ; tous les citoyens hostiles à cet ignoble individu furent à l'époque traités d'antimilitaristes à la solde de l'étranger... ».

Il est notable qu'une partie non négligeable de l'opinion s'était ralliée au « faux patriotique⁸⁸³ » du capitaine Henry, bafouant la justice, qui entendait confirmer la trahison d'Alfred Dreyfus pour que l'armée n'ait point à se déjuger, ce qu'elle ne fera pas d'ailleurs.

⁸⁷⁸ Lyautey Maréchal, *Le rôle social de l'officier*, Revue des Deux Mondes, 1891. Relaye l'idée de l'Armée, de l'Ecole et de la Nation

⁸⁸⁰ Jeanningros Pierre Jean Joseph, né le 21 novembre 1816 à Besançon, décédé le 30 avril 1902 à Paris, général ayant commandé la Légion Etrangère, inspecteur général des bataillons scolaires mouvement patriotique désireux d'inculquer la culture physique et la discipline aux jeunes français

⁸⁸¹ Cornulier-Lucinière Albert-Hippolyte-Henri, comte de, né le 17 juillet 1809 à Joue-Sur-Erdre, décédé le 17 avril 1886 à Nantes. Militaire et homme politique monarchiste légitimiste

⁸⁸² Esterhazy Marie Charles Ferdinand Walsin, né le 16 décembre 1847 à Paris et décédé le 21 mai 1923 à Harpenden. Commandant au 74^e régiment d'infanterie de ligne, dont la trahison a été à l'origine de l'affaire Dreyfus.

⁸⁸³ Faux patriotique créé par et pour les faux patriotes

B. Les préconisations

Les francs-maçons de l'avant-guerre ont l'esprit pratique, qui serait à envier par leurs successeurs, puisqu'ils relient les idées et leur mise en œuvre.

« - 1 Recrutement des Officiers : l'Etat... a le devoir d'imposer à ses futurs officiers et fonctionnaires des convictions politiques déterminées et d'exiger d'eux le dévouement absolu aux convictions républicaines... dans une promotion de Saint Cyr, celle de 1901-1903 sur 440 élèves admis 70 sortaient de la trop fameuse école de la Rue des Postes, soit une proportion de 17% ; ajoutons à cela le contingent fourni par Stanislas, Sainte Barbe et les établissements congréganistes de provinces et nous constaterons avec tristesse que 60% de nos officiers d'infanterie et de cavalerie sortent de ces louches officines ; d'ailleurs la proportion est sensiblement la même pour l'Ecole Polytechnique ».

C'est ici l'un des chevaux de bataille des frères, de manière constante, tout autant au XIX^e qu'au XX^e siècle : l'enseignement. Nous avons rappelé que le travail extra-ordinaire de l'initié Jules Ferry n'était néanmoins pas « ab nihilo ». En ce début de siècle l'affrontement concerne notamment les congrégations religieuses qui pratiquent l'enseignement. Cet aspect est développé par ailleurs, retiennent en revanche l'attention Saint-Cyr et Polytechnique. La création de la seconde école précède l'avènement de Napoléon qui lui confèrera son statut militaire, puisqu'elle intervient durant la Révolution. Or cet établissement est censé délivrer un enseignement républicain. Cet engagement des polytechniciens pour la République sera d'ailleurs confirmé tant en 1830 qu'en 1848⁸⁸⁴. Quant à Saint-Cyr sa vocation militaire est encore plus affirmée puisque exclusive. Elle est créée par Napoléon 1^{er}⁸⁸⁵, elle sera d'ailleurs déménagée à Aix-en-Provence en 1940, hasard de l'histoire. A l'époque de la rédaction de ce texte ont été formés au sein de l'école, le Général de Gaulle et le Maréchal Juin, qui seront tous deux fidèles à la République, et avant eux les futurs Maréchaux Gallieni, Lyautey, Franchet d'Espèrey⁸⁸⁶ et Pétain. Seul le dernier trahira la confiance mise en lui. Si Franchet d'Espèrey ne s'est effectivement pas caractérisé par son républicanisme, doux euphémisme puisqu'il soutiendra « la Cagoule », il ne participera pas directement à la vie politique. Il n'apparaît donc pas à travers ces exemples saillants que les craintes formulées par les francs-maçons rédacteurs de la planche sur le haut commandement soient fondées.

« Faire prêter solennellement le serment à tous les officiers nouvellement promus, et appliquer à ceux qui le violeraient les peines réservées aux prévaricateurs ; indépendamment de l'action juridique, la sanction disciplinaire et la destitution s'imposeraient d'office ».

Cette proposition est directement d'essence révolutionnaire, en ce sens qu'elle reprend les termes employés par l'un des tribuns de 1793 :

« Il faut déployer la responsabilité physique, qui est, en dernière analyse, la plus sûre gardienne de la liberté : elle consiste dans la punition des fonctionnaires publics prévaricateurs »⁸⁸⁷.

Néanmoins l'idée de la prestation de serment est de nature totalitaire, donc antirépublicaine, et sera d'ailleurs reprise par le Maréchal Pétain et son régime⁸⁸⁸.

⁸⁸⁴ Callot Jean-Pierre, Camus Michel, Esambert Bernard et Bouttes Jacques, *Histoire et prospective de l'École polytechnique*, Lavauzelle, Paris, 23 juin 2004, 2^e édition : sur les Révolutions vécues par les élèves de l'École

⁸⁸⁵ Loi du XI Floréal an X, 1^{er} mai 1802

⁸⁸⁶ Franchet d'Espèrey Louis Félix Marie François, né le 25 mai 1856 à Mostaganem, décédé le 8 juillet 1942 à Saint-Amancet. Maréchal de France le 19 février 1921

⁸⁸⁷ Robespierre Maximilien, Discours devant le Corps Législatif, 10 mai 1793

⁸⁸⁸ Acte constitutionnel numéro 9 du 14 août 1941 à destination des magistrats

« 2 Réorganisation de l'Armée :... la première par ordre d'importance est la suppression de la propriété du grade ; cet exorbitant privilège, vestige de l'ancien brevet d'officier que le roi délivrait contre argent comptant aux fils des familles nobles, est un anachronisme inexplicable... ».

La loi distingue le grade de l'emploi. Le grade est, contrairement à l'emploi, la propriété de l'officier. Il consacre l'aptitude à occuper des emplois d'un certain niveau, à assumer la responsabilité et à exercer l'autorité qui y est attachée. Il s'agit en effet d'une survivance de l'Ancien Régime.

« La seconde mesure pour le moins aussi importante que la première consiste à libérer l'officier des entraves qui l'éloignent de la vie commune en supprimant au plus vite les mess, pensions, cercles et réunions d'officiers obligatoires, l'interdiction de se marier sans l'autorisation du Ministre et l'avis des chefs hiérarchiques... les seuls journaux qu'il (un jeune officier) trouvera sur la table ne seront autres que l'Intransigeant⁸⁸⁹, la Libre Parole ou l'Eclair... Si notre jeune homme parle de se marier, vite des personnes charitables, des matrones d'agences matrimoniales s'empressent avec un zèle des plus touchants de lui chercher une femme digne de lui (entendez par là que c'est un produit monacal)... Soumise à ses règles monacales, la congrégation militaire se conservera intacte pour la réalisation des desseins de la Providence... Certaines personnalités, politiques et non des moindres ont depuis quelques années, répandu la doctrine du rôle social de l'officier... Mais cette œuvre ne suffisait pas aux césariens impénitents. Ils ont donc cherché à la faire servir à leurs desseins politiques... l'on verra avec quel mépris ces éducateurs militaires parlent des intellectuels... En somme chacun son métier, telle est la conclusion... ».

Les critiques portent ici sur la caste militaire, dont la réalité a en effet été reconnue par Lyautey lui-même. Il convient de citer à nouveau Albert de Mun qui prisonnier lors du conflit de 1870 est le principal représentant de ce qu'il est convenu d'appeler le catholicisme social, même si lui-même rejetait cette dénomination. Il crée notamment des cercles ouvriers. Ces deux officiers reconnaissent la réalité de l'isolement de la société qui les guette et cherchent à y répondre. La vision que donne Pierre Benoit de l'officier dans *Koenigsmark* en 1918⁸⁹⁰ est belle mais correspond à un idéal, qui par définition n'a sa place que dans les romans. Barbusse⁸⁹¹ et Genevoix⁸⁹² se chargeront de rappeler la vérité de la guerre et donc du métier des armes.

Dans les années qui précèdent le grand conflit, donc lors de la rédaction du texte dont s'agit, la France et, par conséquent son armée, ont connu une des plus longues périodes de paix de leur histoire : quatre décennies. La cruauté des conflits s'estompe des mémoires alors que parallèlement l'institution militaire est sacralisée tant par les républicains que par leurs adversaires, aux côtés de l'école. Mais entre les francs-maçons, moins présents dans l'armée qu'à l'époque des empires, et les soldats risque de se créer une rupture notamment du fait des prises de position durant l'affaire Dreyfus. Il est dès lors d'autant plus important de rompre le superbe isolement de cette caste militaire.

« 3 Recrutement du haut commandement : Il est de notoriété publique que presque tous nos généraux sont des réactionnaires incorrigibles... Deux moyens faciles se présentent pour remédier à cette situation : Supprimer tous les généraux de brigade (220) ; ce grade est devenu complètement inutile aujourd'hui en raison des perfectionnements de la guerre moderne... En temps de paix ces officiers généraux n'ont que le souci de la troisième

⁸⁸⁹ Quotidien paru de 1880 à 1948. Journal d'opposition de gauche, rallié au boulangisme, évolue vers des prises de position nationalistes et le concert de la presse antisémite hostile à Dreyfus

⁸⁹⁰ Benoit Pierre, *Koenigsmark*, 1918, Paris, Le Livre de Poche 1953, page 301 sur la mort du lieutenant Vignerte, pour avoir aimé la grande-duchesse Aurore de Lautenbourg-Detmold

⁸⁹¹ Harel Ambroise, *Mémoires d'un poilu breton*, Ouest-France, Rennes, novembre 2012 : page 346 : ... je connus enfin la tranquillité et la liberté. Je ne l'avais pas volé

⁸⁹² Genevoix Maurice, *Sous Verdun, août-octobre 1914*, (collection Mémoires et récits de guerre, Hachette, Paris, 1916) ; *Nuits de guerre (Hauts de Meuse)*, (Flammarion, Paris, 1917) ; *Au seuil des guitounes* (Flammarion, Paris, 1918)

étoile, ou la retraite ; n'ayant rien à faire ils se distraient en faisant de la politique réactionnaire... Cette réforme qui pourrait paraître un peu... trop rude a été proposée par Monsieur Messiny dans son rapport sur le budget de la guerre... Dans chaque corps d'armée un haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur et les représentants du peuple (Sénateurs et Députés) auraient pour mission de surveiller... les colonels... la surveillance serait exclusivement politique... ».

La surveillance politique qui termine cet extrait est bien sûr un rappel de l'affaire des fiches, mais le constat est trop sévère tous les généraux ne sont pas réactionnaires tel que nous l'avons observé plus haut. En revanche bon nombre d'entre eux sont inefficaces non pas en raison de leurs opinions sur la chose publique mais par leur âge ou leur incapacité, ce qui donnera lieu aux limogeages⁸⁹³ de Joffre en 1914⁸⁹⁴. Messiny le parlementaire cité ne laissera en revanche pas de bons souvenirs dans ses fonctions ministérielles, et tout particulièrement aux provençaux.

« 4 Avancement des Officiers :... Une commission mobile et unique pour toute l'armée composée de quatre généraux... républicains... ».

En fait, contrairement à une idée répandue la carrière des officiers ne sera pas marquée selon le critère de leur attachement à la République. Seul le Maréchal Pétain croira être victime d'un complot. C'était l'unique explication possible à son orgueil pour expliquer qu'il ne soit que colonel en 1914. Il se vengera donc de la franc-maçonnerie dès la défaite de 1940 alors qu'il en était le principal responsable⁸⁹⁵. Vengeance double : d'une part en l'interdisant, d'autre part en accusant celle-ci d'avoir provoqué la défaite. Il avait oublié qu'entre-temps il avait pourtant accédé au grade de général et au titre de Maréchal ce qui contredisait infailliblement sa théorie, mais que lui importait.

« Chapitre III : Rôle de la Franc-maçonnerie : Dans cette difficile transformation la Franc-maçonnerie est appelée à jouer un rôle important, à remplir une mission de propagande des plus utiles ; elle doit faciliter l'accès à ses temples à un certain nombre d'officiers ».

Si les temps des deux empires sont terminés comme déjà relevé plus haut, la franc-maçonnerie tente encore à l'époque de conserver des liens dans l'armée et le tableau de loge confirme que cette institution essentielle à la Nation n'est pas oubliée^{xxiv}. Sont effet recrutés les militaires suivants :

⁸⁹³ Du nom de la ville de Limoges, où en 1914, le maréchal Joffre assigna à résidence des officiers d'état-major qu'il avait relevés de leur commandement

⁸⁹⁴ Joffre Joseph Jacques Césaire, né le 12 janvier 1852 à Rivesaltes, décédé le 3 janvier 1931 à Paris. Officier général français pendant la Première Guerre mondiale, artisan de la victoire alliée lors de la bataille de la Marne avec Gallieni, et de la stabilisation du front nord. « Je ne sais qui l'a gagnée, mais je sais qui l'aurait perdue », citation qui lui est attribuée à ce sujet. Nommé Maréchal de France en 1916. Initié à la loge protestataire d'Alsace Lorraine en 1875. Loge maçonnique du Grand Orient de France active à la fin du XIX^e siècle au recrutement prestigieux et à l'orientation patriotique. Parmi les membres célèbres de cette loge on compte : Jules Ferry, initié le 8 juillet 1875 avec Emile Littré ; Frédéric Auguste Bartholdi, initié le 14 octobre 1875 ; Savorgnan de Brazza, initié en 1888 ; Jean Macé, créateur de la Ligue de l'Enseignement. Porte Rémy, *Joffre*, Perrin, Paris, 20 février 2014. Page 14 : Nous prendrons donc en compte les données qui tiennent à la politique, à l'économie, à la technique et aux évolutions sociales, dont on constate les effets sur le cours des événements et des parcours individuels. Ce faisant l'histoire militaire retrouve sa globalité et redevient l'histoire générale sans jamais oublier ses racines, puisque la prise en compte des différents paramètres, d'intensité variable selon les temps et les lieux, permet, à partir de la vie d'un individu particulier, de décrire une société dans son ensemble et une organisation spécifique en son sein ». Pages 17-18 : respect de la chronologie, de l'opinion du témoin, de l'évolution générale de la mémoire collective

⁸⁹⁵ Pour mémoire : Général en chef de l'Armée française jusqu'au 9 février 1931. Inspecteur général de la défense aérienne du territoire. Ministre de la Guerre du 9 février au 8 novembre 1934. Ministre d'Etat du 1^{er} juin au 4 juin 1935. Membre du Conseil supérieur de la Guerre

- Germain Agnès, Pierre (1907), adjudant au 55^e régiment d'infanterie, né à Tarascon le 6 avril 1872 : « A fait la déclaration, signée de sa main, qu'il n'a jamais été présenté à une autre loge⁸⁹⁶ », apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié)
- Laffargue Emile, Jean (1907), sergent-major au 55^e d'Infanterie, né à Courrensan (Gers) le 17 décembre 1877 : « même observation que ci-dessus », apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), avis de démission du 7 juin 1920
- Bernard Jacques, Dominique (1907), sergent-major au 55^e régiment d'infanterie puis commis greffier au Conseil de guerre de Montpellier, né à Bastia le 28 mai 1876, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 10 novembre 1907, maître 16 janvier 1910
- Carbonneau Edmond, Hippolyte (1907), sergent au 55^e d'infanterie, né à Berre (13) le 11 décembre 1883, apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), compagnon 27 octobre 1907, maître 16 mai 1909
- Laurens Sébastien, Victor (1907), sergent-major au 55^e d'infanterie, Aix, né à Cette le 1^{er} décembre 1883, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié), compagnon 16 février 1908, maître 16 mai 1909
- Coquart Louis, Eugène, sergent fourrier au 55^e d'infanterie, Aix, né à Orange le 12 août 1882
- Hachette Léon, Ernest (1907), sergent-major au 55^e d'infanterie, Aix, né à Domange (Meuse) le 19 août 1877, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié), radié par décision du 5 juin 1912, toujours apprenti, alors domicilié 8 rue de Fécamp, Paris 12^e
- Dommart Eugène (1907), cantinier au 55^e d'infanterie, Aix, né à Paris le 23 décembre 1860, apprenti le 1^{er} mars 1907 (Arts et Amitié)
- Langlois Longueville René, Auguste, Léon (1907), lieutenant au 55^e d'infanterie, Pont-Saint-Esprit, né à Saint Valery en Caux le 16 décembre 1880, maître (« Etoile de Lyrnos » orient de Bastia)
- Legoux Cyrille, Lucide, Jules (1907), officier d'administration du Génie, né à Marac (Haute Marne) le 23 mars 1875, Aix, apprenti « Les Amis du Travail », orient de Marseille)
- Chazalon Emile, Paul, Régis (1907), adjudant au 55^e d'infanterie, Pont-Saint-Esprit, né à La Garde Adhémar (Drome) le 17 octobre 1873, apprenti « Les Amis du Travail », orient de Marseille
- Nicot Charles, Alphonse (1907), adjudant du 8^e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, Toulon, né à Chagny (Saône et Loire) le 14 avril 1876, apprenti le 17 mars 1907 (Arts et Amitié), compagnon 23 avril 1901, maître 16 janvier 1909
- Teissier Abel, sergent au 61^e régiment d'infanterie, né le 29 juillet 1862 à Lussan (Gard), ce profane a quitté notre orient pour aller en Algérie, nous estimons préférable de nous dessaisir de sa demande, 17 février 1908

Soit treize soldats pour un atelier il s'agit d'un chiffre considérable. Ils appartiennent presque tous au 55^e régiment d'infanterie, ce qui est logique puisque cette unité a son cantonnement à Aix-en-Provence. Et sont presque tous sous-officiers. Ils constituent l'encadrement de la troupe, avec laquelle ils ne se confondent pas mais dont ils sont issus, et sont placés sous les ordres du haut commandement dénoncé par ce texte auxquels plusieurs d'entre eux ont pu participer en tant que rédacteurs.

La durée du service militaire pour les conscrits⁸⁹⁷ est l'objet de lois multiples et contradictoires, dont la compréhension ne peut être faite que compte tenu de l'appréhension de l'esprit de revanche. La loi du 27 juillet 1872 dite Cissey portait le temps de service à cinq ans. Celle du 15 juillet 1889 le réduit à trois ans, suivie par le texte du 21 mars 1905

⁸⁹⁶ Un processus d'initiation peut-être interrompu avant la transmission au Grand Orient de France, le candidat est donc présenté à la loge mais non encore à l'obédience

⁸⁹⁷ La Loi « Jourdan » du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) précise que « tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie », fondement de la participation de la Nation à sa propre défense

raccourcissant à deux ans, avant les débats houleux qui ramèneront la durée à trois ans par la loi du 19 juillet. Peu avaient compris à l'instar de Jean Jaurès⁸⁹⁸ l'évolution des conflits, et surtout pas les militaires.

« Enfin, il est indispensable que, tant dans nos congrès régionaux qu'au convent de 1907, la question militaire soit traitée au premier plan jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement solutionnée...

Enfin, nos frères du Parlement, poussés par leurs frères devraient s'employer à faire aboutir sous forme de lois ou de décrets les différentes réformes énumérées ci-après : »

La démonstration de la République maçonnique est en l'occurrence claire et l'ordonnancement entre congrès régionaux et frères du Parlement révèle bien la chaîne de la prise de décision.

L'objectif poursuivi est exposé :

« 1 Exiger des jeunes gens qui se présentent aux Ecoles militaires et à tous les emplois du gouvernement en général, l'obligation absolue d'avoir fait intégralement leurs études dans les lycées et collèges de l'Etat

2 Serment solennel et obligatoire de fidélité au gouvernement de la République exigé de tous les officiers nouvellement nommés en présence des autorités civiles et militaires réunies

3 Suppression de la propriété du grade

4 Révocation et rétrogradation des officiers pour faute politique

5 Suppression du grade de général de brigade

6 Suppression immédiate des mess, pensions, cercles et réunions obligatoires des officiers

7 Traiter l'officier comme tous les citoyens en lui permettant de se marier à sa guise

8 Autoriser les sous-officiers rengagés et mariés logés en ville à revêtir le costume civil en dehors de son service

9 Contrôle exercé par les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur et par les représentants du Peuple, désignés par le Gouvernement sur les Colonels proposables pour le grade de Général

10 Organisation d'une commission unique pour toute la France, chargée d'examiner à tous les points de vue les officiers remplissant les conditions pour l'avancement ».

Cette volonté de prise de contrôle de l'armée, pour la sauver des adversaires du régime républicain dans l'esprit de ses auteurs est justifiée par les motifs qui concluent le rapport :

« Nous estimons qu'il faut marcher hardiment dans cette voie de progrès et ne pas se laisser intimider par le honteux chantage de la Défense Nationale que pratiquent tous ceux qui ont intérêt à maintenir, pour l'exécution de leurs louches complots, notre armée dans un état moral qui leur assure sa complicité et son concours dans les tentatives de coup d'Etat.

Et c'est pourquoi nous proposons les réformes qui précèdent. Nous sommes convaincus que la République, l'Humanité, la Justice, la Vérité y gagneront par la disparition des vieilles routines et de l'esprit de caste de cette armée amoureusement pétrie par les ignobles comparses des disciples de Loyola »⁸⁹⁹.

Le Délégué de la Respectable loge « AAA » au congrès régional de Béziers et au convent de 1907 signe enfin cette longue étude.

Encore le 18 mars 1909 : l'atelier est ému par les dangers que pourraient faire courir au régime républicain la mainmise par l'Eglise, au moyen des sociétés cléricales de préparation militaire sur la majeure partie de la jeunesse française qui se prépare à former les cadres de sous-officiers de l'armée active et d'officiers de réserve ; estimant qu'il est déjà inquiétant de voir bon nombre de nos officiers de l'armée active plus ou moins inféodés à l'Eglise et qu'il importe de ne pas laisser grandir le péril.

⁸⁹⁸ Jaurès Jean, *L'organisation socialiste de la France, L'armée nouvelle*, L'Humanité, Paris, 1915, page 65 : « C'est la France qui a créé la méthode la grande guerre moderne »

⁸⁹⁹ Lacouture Jean, *Les Jésuites, tome 1, les conquérants ; tome 2, les revenants*, Seuil, Paris, 31 octobre 1991 : sur Loyola et page 331 des cibles pour Monsieur Pascal, tome 1

« Décide : de vous prier d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce grave danger ».

Rappelons que le tirage au sort n'a été supprimé que par la loi du 21 mars 1905, préparée par le général André, loi qui institue un service de deux ans, personnel, égal et obligatoire. La loi Barthou⁹⁰⁰ du 7 août 1913 optera à nouveau pour une durée de trois ans.

L'armée est depuis la fin du XIX^e siècle au-dessus de la Nation. Les bords respectifs ont voulu la dépolitiser la transformant en référence transcendante. S'y raccroche l'opinion cristallisée par l'affaire Dreyfus en sa partie regroupant tous les antiparlementaires. Les officiers, malgré eux, sont chargés par la gauche du thème de la Revanche, par la droite de la régénération. En fait, elle ne s'attachera ni à l'un ni à l'autre camp et demeurera la grande muette qui est sa seule fonction politique. Mais cela les partis ne pouvaient encore le savoir et espéraient chacun qu'elle rejoindrait leurs aspirations.

PARAGRAPHE 2 : DE NOUVEAUX STATUTS, DES NOUVELLES PERSPECTIVES

La loge au XX^e siècle est toujours en relation avec « La Clémentine Amitié » de l'orient de Paris qui y occupe une place à part. Adrien Pouriau y reçut la lumière le 4 mars 1908. Il en devint vénérable durant neuf années, présida avec autorité les ateliers supérieurs souchés sur cette loge. Grand-Maître, il présida le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de 1935 à 1937. C'est à Paris que se déroulent les événements, grands ou petits.

A. Les obsèques civiles du frère Desmons⁹⁰¹ : l'âme de la rupture

Nous avons étudié plus haut le rôle majeur de celui qui incarna la rupture. Comme toujours il s'inscrivait dans un mouvement plus large, les hommes influent les événements, et l'histoire a besoin de noms.

Les obsèques civiles du frère Desmons eurent lieu doublement, à Paris, gare de Lyon, le 7 janvier 1910 et à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard), le 9 janvier 1910. Elles furent complétées par la tenue funèbre au Grand Orient de France du 21 mars 1910, agrémentée du discours du frère Bouley, vice-président du Conseil de l'Ordre :

« Mesdames, Messieurs, mes frères,
C'est une explosion de douleur qu'il me faut exprimer.
C'est un sanglot universel que je dois traduire.
Le Grand Orient de France est frappé d'un deuil cruel.
... Après dix ans d'effort, notre frère Desmons, encore pasteur en exercice, obtint en 1877, à l'unanimité moins trois voix, ce vote important, qui, du coup, plaça le Grand Orient de France à l'avant-garde de toutes les Maçonneries du Monde ».

Comme il a déjà été mentionné deux observations s'imposent ici, premièrement le convent de 1877 est le couronnement d'un long processus antérieur quasiment continu de laïcisation, deuxièmement l'obédience constitue encore de nos jours une exception dans le paysage maçonnique mondial en ne retenant pas le caractère obligatoire de la référence à une entité suprême mais en prônant la liberté absolue de conscience.

⁹⁰⁰ Barthou Jean Louis dit Louis Barthou, né le 25 août 1862 à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), assassiné le 9 octobre 1934 à Marseille. Avocat et homme politique

⁹⁰¹ Ligou Daniel, *Frédéric Desmons et la Franc-maçonnerie sous la Troisième République*, Opus Citatum

« Laissons aux Eglises, avait dit notre frère Desmons, laissons aux théologiens le soin de discuter les dogmes. Laissons aux Eglises autoritaires le soin de former leur Syllabus⁹⁰². Mais que la Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une institution ouverte à tous les progrès, à toutes les idées morales et élevées, à toutes les aspirations larges et libérales. Qu'elle ne descende jamais dans l'arène brulante des discussions théologiques qui n'ont jamais amené, croyez en celui qui vous parle, que des troubles et des persécutions. Qu'elle se garde de vouloir être une Eglise, un Concile, un Synode, car toutes les Eglises, tous les Conciles, tous les Synodes ont été violents et persécuteurs, et cela, pour avoir toujours voulu prendre pour base, le dogme qui, de sa nature, est essentiellement inquisiteur et intolérant. Que la Maçonnerie plane donc majestueusement au-dessus de toutes ces questions d'églises ou de sectes ; qu'elle domine de toute sa hauteur, toutes leurs discussions ; qu'elle reste le vaste abri toujours ouvert à tous les esprits généreux et vaillants, à tous les chercheurs consciencieux et désintéressés de la vérité, à toutes les victimes, enfin, du despotisme et de l'intolérance ».

Nous relevons ici l'emploi du mot Syllabus en terme générique et ainsi dépréciateur. La comparaison entre la description des religions et celle de la franc-maçonnerie amène à l'évidence, selon les souhaits de l'orateur, tout individu sensé à choisir la seconde. Le dogme qui est ici dénoncé est l'affirmation fondamentale, incontestable et intangible. La contradiction avec le penser par soi-même est inconciliable, mais seulement dans l'échange. Il est en effet loisible aux francs-maçons de croire, même si selon l'auteur du discours il est raisonnable de songer que ce n'est pas utile ; il est en revanche inconcevable que le dogme de l'un entrave la liberté d'expression de l'autre ou même seulement entache leur dialogue fraternel. La croyance est strictement délimitée à la sphère privée, en tout cas en loge. D'autres textes maçonniques abordent une notion nettement extensive de la laïcité, il s'agit alors d'anticléricisme.

Le frère Bouley toujours, à Saint-Geniès-de-Malgoirès confirme la largeur d'esprit du défunt :

« Tel était l'ascendant moral de notre frère Desmons, que je l'ai vu, et le cas n'est pas unique, échanger le baiser fraternel avec les Représentants de Puissances maçonniques que les franchises de la réforme par lui obtenue avaient éloignées du Grand Orient de France, après la promulgation de l'acte de notre constitution qui proclame la liberté absolue de conscience comme l'un de nos principes fondamentaux ».

Selon Desmons lui-même son engagement était sans faille, ainsi déclarait-il en septembre 1909 :

« Corps et âme, je vous ai appartenu pendant cinquante ans, ce n'est pas maintenant que je songerai à vous quitter ; je suis Maçon et resterai Maçon toute ma vie. Quoi qu'il en soit, que la Maçonnerie soit attaquée, qu'elle rencontre encore des adversaires, n'importe, celui qui vous parle se sentira encore assez de vigueur pour vous crier : en avant pour la victoire, en avant et toujours en avant... ».

Mais face à la tolérance la question de la double appartenance, religieuse par le ministère d'un culte, et maçonnique par l'initiation, demeure d'une brulante actualité⁹⁰³.

Dans son discours le Grand Maître de la Grande Loge de France, obédience amie mais d'avis différent sur la question de l'immortalité de l'âme, le frère Mesureur⁹⁰⁴, conclut sur l'universalité de la franc-maçonnerie :

⁹⁰² Recueil de questions tranchées par l'autorité papale

⁹⁰³ Vesin Pascal, 43 ans, ordonné prêtre en 1996 et entré au Grand Orient de France en 2001, a quitté la paroisse de Megève dont il avait la charge en mai 2013, suspendu de ses fonctions par l'évêque d'Annecy, par décision de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Vesin Pascal, Etre frère, rester père, prêtre ou franc-maçon pourquoi choisir, Presses Renaissance, Paris, 10 avril 2014

⁹⁰⁴ Mesureur Gustave, né le 2 avril 1847 à Marcq-en-Barœul (Nord), décédé le 19 août 1925 à Paris. Homme politique, fondateur de l'Association pour les réformes républicaines, puis du Comité d'action pour les réformes

« Vous trouverez naturel que la Grande loge de France s'associe au deuil cruel qui vient de frapper le Grand Orient dans la personne de son vénéré président... n'est ce pas lui qui a dit : « Vous appartenez à un autre Rite que le nôtre, mais qu'importe ? Au dessus des rites, il y a la Maçonnerie qui nous rallie tous » ».

B. Une maçonnerie laïque internationale rassemblée en apparence

Enfin, la tenue funèbre au Grand Orient de France eût lieu le 21 mars 1910 :

« En présence du Conseil de l'Ordre, du Grand Collège des Rites, les colonnes sont garnies des délégués de près de cinq cents ateliers dépendant du Grand Orient de France, les délégations des Puissances maçonniques françaises et étrangères sont introduites, la Grande loge de France⁹⁰⁵, la Grande loge Eclectique de Francfort⁹⁰⁶, la Grande loge « Au soleil » de Bayreuth⁹⁰⁷, le Suprême Conseil maçonnique du Grand Duché de Luxembourg⁹⁰⁸, le Grand Orient de Belgique⁹⁰⁹...

Nous ne pouvons que relever l'importance des délégations germaniques à cette période où l'esprit de revanche est censé n'avoir quitté aucun patriote français. L'ouverture vers l'Allemagne est réelle, elle n'empêchera nullement les frères de se lancer dans le combat le moment venu en 1914.

D'autres obédiences sont encore nommées, avec une représentation réelle de l'orient, des rives de la Méditerranée et de rites très ésotériques.

républicaines, il devient en 1901 le premier président du Parti radical-socialiste. Il fût Grand Maître de la Grande loge de France de 1903 à 1910, de 1911 à 1913, de 1924 à 1925

⁹⁰⁵ Le nom de Grande loge de France a été porté successivement par deux obédiences maçonniques, de 1738 à 1773 pour la première, de 1894 à nos jours pour la seconde. La seconde se présente aujourd'hui comme directement issue de la première, au même titre que le Grand Orient de France, par l'intermédiaire du Rite écossais du XIX^e siècle, malgré les deux fusions qui interrompent cette filiation

⁹⁰⁶ La Grande loge-Mère de l'Union maçonnique éclectique (Große Mutterloge des Eklektischen Freimaurerbundes), ancienne « Grande loge provinciale de Francfort », devenue indépendante en 1823

⁹⁰⁷ A laquelle ont appartenu : Goethe Johann Wolfgang von, né le 28 août 1749 à Francfort, décédé le 22 mars 1832 à Weimar. Romancier, dramaturge, poète, théoricien de l'art et homme d'État allemand, passionné par les sciences, notamment l'optique, la géologie et la botanique, et grand administrateur ; Heine Christian Johann Heinrich, né le 13 décembre 1797 à Düsseldorf sous le nom de Harry Heine et décédé le 17 février 1856 à Paris sous le nom de Henri Heine. Écrivain allemand. « Ce n'était qu'un début. Là où on brûle des livres, on finit par brûler des hommes », *Almansor*, Vers 243. Heine Heinrich, *Almansor : Eine Tragödie*, Dümmler, Berlin, 1823, zwischen Assimilation und Herkunft, entre assimilation et origine. Lessing Gotthold Ephraïm, né le 22 janvier 1729 à Kamenz, décédé le 15 février 1781 à Brunswick. Écrivain, critique et dramaturge. Lessing Gotthold Ephraïm, *Nathan der Weise, Ein dramatisches Gedicht in fünf Aufzügen*, Berlin, 1779, sur la vraie religion. Les monarques Frédéric II (1712-1786), Frédéric-Guillaume (1744-1797), l'empereur Guillaume 1^{er} (1797-1888) d'hommes d'Etat comme Walter Rathenau (1867-1922) Gustav Stresemann (1878-1929), des militaires comme le Maréchal Blücher (1742-1819)

⁹⁰⁸ D'origine militaire la franc-maçonnerie luxembourgeoise naît tout d'abord des armées autrichiennes, puis françaises sous le Premier Empire. Elle devient indépendante en même temps que le Duché

⁹⁰⁹ Le Grand Orient de Belgique. Obédience maçonnique nationale belge installée le 23 février 1833. Ayant aboli en 1854 l'article condamnant tout sujet politique ou religieux en loge et en 1872 l'obligation pour ses membres de se référer au « Grand Architecte de l'Univers ». Obédience « libérale » et « adogmatique »

« La Grande loge Nationale d’Egypte⁹¹⁰, le Grand Orient Espagnol⁹¹¹, le Grand Orient de Grèce⁹¹², le Grand Orient des Pays-Bas⁹¹³, la Grande loge Symbolique de Hongrie⁹¹⁴, le Grand Orient d’Italie⁹¹⁵ et ses loges⁹¹⁶, le Grand Orient Lusitanien uni,⁹¹⁷ la Grande loge Suisse Alpina⁹¹⁸.

Soyez les bienvenus, au sein de cette famille profondément attristée par la perte de son chef bien aimé...

Nehmen Sie, hochwürdige, und viel geliebte Brüder Rachorst und Friedmann, Vertreter der beiden deutschen Grosslogen, der Bayreuther Grossloge « zur Sonne » und der Frankfurter Eklektischen Grossloge, den Ausdruck unseres aufrichtigen Dankes entgegen... ».

Quatre années avant la première guerre mondiale, les représentants maçonniques d’outre-Rhin, sont présents. Au XX^e siècle la franc-maçonnerie allemande est divisée en deux grands groupes qui se reconnaissent mutuellement. Les trois grandes loges de Prusse, dont le siège

⁹¹⁰ Un Grand Orient d’Egypte du Rite de Memphis fut fondé en 1867, dirigé par le marquis de Beauregard ; lui succéda le prince Halim Pasha, fils de Mehmet Ali, vice-roi d’Egypte, considéré comme le vrai fondateur de l’Egypte moderne. Halim Pasha succéda à son père à la tête du pays. Le 21 mars 1873 les différentes loges fonctionnant en Egypte s’unissaient à Alexandrie pour former la « Grande loge Nationale d’Egypte » et le 5 mars 1878 son siège fut transféré au Caire. Tawfiq Pasha, alors Khedive, Vice-roi, fut élu Grand Maître en 1881

⁹¹¹ À la suite de l’invasion de l’Espagne par Napoléon, plusieurs loges militaires françaises s’installent, principalement en Catalogne. Les régions les plus concernées par la franc-maçonnerie sont la Catalogne, l’Andalousie, le Levant et les Baléares. En 1889, le Grand Orient espagnol est fondé par la fusion de deux obédiences : Le Grand Orient d’Espagne et le Grand Orient national d’Espagne. Un an plus tard, l’obédience compte 120 loges. À cette époque, la franc-maçonnerie est composée de classes moyennes et de petite bourgeoisie parfois à la limite des classes populaires. À la fin du XIX^e siècle, la franc-maçonnerie est accusée d’être responsable de la crise coloniale. L’obédience doit cesser ses activités quelques mois plus tard suivie par les autres composantes de la franc-maçonnerie espagnole

⁹¹² Depuis 1867, le Grand Orient de Grèce, qui changea de nom après la Deuxième Guerre Mondiale pour devenir la Grande loge de Grèce, fonctionne selon le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

⁹¹³ Le Grand Orient des Pays-Bas, « Orde van Vrijmetselaren onder het Grootosten der Nederlanden » a été fondé le 26 décembre 1756. L’Ordre appartient à la franc-maçonnerie régulière et est reconnu par la Grande loge unie d’Angleterre. Actuellement l’obédience compte 162 loges pour environ 6 200 membres. Elle est présente dans les anciennes colonies néerlandaises : aux Antilles Néerlandaises, à Aruba, au Suriname, au Zimbabwe, Afrique du Sud et en Thaïlande

⁹¹⁴ Grande loge Symbolique de Hongrie, fondée en 1870, restructurée en 1989, « Magyarországi Symbolikus Nagypáholy », 14 loges, 450 membres

⁹¹⁵ La Grande loge d’Italie, « Grande loge d’Italie des maçons libres et acceptés » « Gran Loggia d’Italia degli ALAM - Antichi Liberi Accettati Muratori » est une obédience maçonnique mixte italienne fondée en 1910 à la suite d’une scission avec le Grand Orient d’Italie pour des questions de divergences en politique religieuse

⁹¹⁶ L’atelier AAA est actuellement lié par une convention de jumelage avec la loge Carducci de l’orient de Prato. Carducci Giosuè Alessandro Giuseppe né le 27 juillet 1835 Valdicastello, hameau de Pietrasanta, décédé le 16 février 1907 à Bologne. Poète, premier italien à recevoir le Prix Nobel de littérature, en 1906. Influence profondément la vie intellectuelle de l’Italie du XIX^e siècle. En 1866, l’essai *Dante e l’età sua* est publié. Il fonde la loge maçonnique « Felsinea ». Ses liens avec la franc-maçonnerie et l’union démocratique, lui coûtent cher ; le ministre Broglio demande sa mutation au département de littérature latine de l’université de Naples, ce qu’il refuse. La mutation est cependant annulée en 1868. Son œuvre la plus connue est *Odes Barbares*, publiée en 1882

⁹¹⁷ Distinct de la Grande loge d’Espagne. Le Grand Orient Lusitanien uni est une obédience portugaise. En 1868, suite à la légalisation de la maçonnerie en Espagne, il devient commanditaire d’une cinquantaine de loges espagnoles. Dans les années 1870, le Grand Orient Lusitanien Uni a obtenu et maintenu durant quelques années la reconnaissance de la Grande loge Unie d’Angleterre. Par conséquent, c’était la seule obédience « régulière » de la péninsule Ibérique. En 1877, le Grand Orient de France, dans la volonté d’éliminer la nécessité de croire en Dieu pour ses membres, rompt toutes les relations avec les loges espagnoles pratiquant les « Landmarks »

⁹¹⁸ La Grande loge Suisse Alpina. Obédience maçonnique Suisse fondée en 1844. Travaillant depuis son origine « À la gloire du Grand Architecte de l’Univers », elle est reconnue par la Grande loge unie d’Angleterre. La particularité de l’histoire de l’obédience se trouve en la volonté de celle-ci de tisser des liens entre la maçonnerie dite « régulière » et celle dite « libérale » ou « adogmatique ». En ce sens, en octobre 1921, la GLSA développe l’Association maçonnique internationale (AMI). Après la Seconde Guerre mondiale, la Grande loge unie d’Angleterre, à la tête du courant de la maçonnerie régulière, somme la GLSA de rompre ses relations avec la maçonnerie libérale. En conséquence, en 1950, l’obédience helvétique est contrainte de dissoudre l’AMI

est à Berlin. Pour elles, la franc-maçonnerie est chrétienne par essence, et en conséquence, elles refusent l'entrée de leurs temples aux juifs. Les cinq obédiences fondées au XIX^e siècle à Hambourg, Dresde, Francfort-sur-le-Main et Darmstadt, qui, elles, ne font pas cette distinction et qui sont désignées par les termes de « grandes loges humanitaires ».

Le frère Desmons comme beaucoup d'autres francs-maçons fut républicain de sentiment avant de devenir républicain de raison :

« Elle vint la République ! Mais quel enfantement tragique ! L'Empire s'effondrant dans le sang et dans la boue ! La France humiliée, mutilée, avec, au flanc, une plaie qui saignera toujours^{xxv} ! », Frère Bouley.

Même lors de cette occasion œcuménique les germes du terrible conflit dévastateur à venir n'étaient point omis.

Nous sommes en droit de nous interroger sur le développement de la réflexion spirituelle, et plus largement spéculative, des francs-maçons de cette dernière partie de ce qui sera nommé ultérieurement la Belle Epoque.

La lutte contre l'Eglise de la loge se poursuit, et elle écrit le 12 février 1908 en réponse à la loge « La Démocratie Verdunoise », nous avons approuvé la dernière phrase ainsi conçue :

« Que le GO intervienne activement auprès du Ministère de l'Instruction publique pour que disparaisse officiellement du programme officiel de morale des écoles publiques le chapitre des devoirs envers Dieu ».

Nous disposons d'un extrait de recensement de la bibliothèque de la loge à cette époque qui éclaire partiellement sur son état d'esprit laïque et tourné vers le monde^{xxvi}.

Enfin la maçonnerie préoccupée des questions de l'heure ne néglige pas son passé puisque un courrier du 20 mars 1908 souhaite pouvoir mettre entre les mains de chaque nouvel initié un historique succinct de la franc-maçonnerie pour permettre aux jeunes et même à certains anciens maçons de mieux connaître les principes, le développement et l'histoire de notre ordre.

SECTION 2 : LA MORALE LAÏQUE DANS TOUS SES ETATS

Le combat opposant la franc-maçonnerie à l'influence ecclésiastique concerne l'école nous l'avons vu, et donc logiquement l'un des plus importants enseignements de celle-ci, la morale. Il s'agit pour les frères de supprimer les justifications religieuses et de les remplacer par des valeurs nouvelles, issues notamment de l'un des piliers de la foi maçonnique : la science. Toute société nécessite en effet des préceptes réglant les mœurs et actions de ses membres : une morale.

PARAGRAPHE 1 : LA MORALE SCIENTIFIQUE

Science et morale peuvent être considérées comme appartenant à deux ordres différents. La première est la connaissance du vrai, selon une méthode déterminée. La seconde correspond aux règles de conduite humaine. Elles sont donc bien distinctes. Rabelais les réunit pourtant en liant science et conscience. Si elles peuvent se rencontrer, il y a donc lieu de rechercher leurs sources.

A. Fondements de la morale

La loge étudie, lit et rédige. L'atelier travaille et publie donc ses œuvres⁹¹⁹ :

« I But historique

La philosophie naturaliste a tellement ébranlé au cours du XIX^e siècle les assises plusieurs fois séculaires du dogmatisme spiritualiste ; les découvertes scientifiques (qui ont permis les grandes théories de l'évolution, du transformisme, de la nébuleuse, etc.) ont si bien ruiné les prétentions naïves des théologiens et de leurs substituts, les métaphysiciens, qu'il était devenu impossible en France vers 1880 de conserver un enseignement officiel de la morale⁹²⁰ fondé sur les croyances en l'existence d'un dieu et d'une âme immortelle ».

Le premier constat si sévère qu'il soit n'est pas erroné, l'enseignement dut bien, même contraint, s'adapter à la nouvelle vision du monde née des progrès scientifiques survenus au XIX^e siècle. Le transformisme⁹²¹, transmutation des espèces, est une théorie biologique, rivale du fixisme qui prétend qu'il n'y a ni transformation ni dérive des espèces végétales ou animales, mais aussi aucune modification profonde de l'univers. Il s'agit d'un cadre de pensée, inspiré à la fois par les récits originels religieux (par exemple : le septième jour de la création des hébreux) et les philosophies développées dans l'Antiquité (comme la description de l'Univers selon Aristote). Le fixisme a dominé la pensée scientifique et religieuse jusqu'à la formulation des théories de l'évolution, de la dérive des continents, de la cosmologie, l'étude des fossiles, etc. Il a été alors abandonné dans toutes les branches de la science et de la philosophie. Il resurgit de nos jours sous la forme du créationnisme, motivé essentiellement par des considérations religieuses, qui se concentre sur l'explication des origines et s'oppose à certaines théories de l'évolution auxquelles il est pourtant postérieur.

« On inventa plus spécialement pour l'enseignement moral le terme décevant de « neutralité scolaire » : il fut entendu que l'on se bornerait à admettre un vague spiritualisme, plus ou moins déiste, et l'enseignement de la morale eut pour pôles la proclamation d'une liberté indéterminée, d'une vague dignité humaine, de postulats relatifs aux sanctions d'outre-tombe. La morale de Kant⁹²², piétiste protestant, devint celle de l'Université. Ce fut une période de transition pendant laquelle les gens qui aiment à voir clair s'aperçurent que les dogmes en matière de conduite humaine disparaissaient peu à peu ».

Emmanuel Kant est sévèrement critiqué dans ce texte, alors qu'il s'agit d'un philosophe régulièrement cité en loge. Deux défauts majeurs néanmoins à sa personne, il est allemand et croyant ce qui dans le contexte de la rédaction est rédhibitoire. Il n'en demeure pas moins que l'éclat de l'Allemagne est à l'époque considérable et qu'il est difficile de l'ignorer totalement.

⁹¹⁹ Aix-en-Provence, loge AAA, Aix, le 1^{er} février 1910, livret imprimé, fonds privé de l'atelier

⁹²⁰ Etienne Bruno, *La spiritualité maçonnique : Pour redonner du sens à la vie*, Dervy, Paris, 2006, page 70 : une éthique ou une morale

⁹²¹ Lamarck Jean-Baptiste de, né le 1^{er} août 1744 à Bazentin, décédé le 18 décembre 1829, à Paris. Naturaliste, écrit une théorie sur l'évolution des espèces

⁹²² Kant Emmanuel, né le 22 avril 1724 à Königsberg, décédé le 12 février 1804 à Königsberg. Philosophe, fondateur de « l'idéalisme transcendantal » théorie philosophique qui considère que la nature ultime de la réalité repose sur l'esprit. Grand penseur de l'Aufklärung, équivalent aux Lumières. Il a exercé une influence considérable sur l'idéalisme allemand, la philosophie analytique, la phénoménologie et la philosophie postmoderne. Son œuvre, considérable et diverse dans ses intérêts, est centrée autour des trois critiques, à savoir *la Critique de la Raison Pure*, *la Critique de la Raison Pratique* et *la Critique de la Faculté de Juger*

« Vint l'amoralisme des Nietzsche⁹²³ et des Stirner⁹²⁴ (Basch *L'individualisme anarchiste*, Paris, Alcan⁹²⁵, 1904⁹²⁶). On vit alors que la Morale dogmatique est comme la Religion dont elle est issue : le plus souvent, affaire d'exploitation par quelques audacieux de l'effrayante naïveté populaire (Paulhan⁹²⁷ *La morale de l'ironie*, Paris, Alcan, 1909⁹²⁸). Tous les devoirs, tous les droits furent remis en question. Le discrédit des croyances religieuses affecta profondément les traditions et les mœurs : les conservateurs crurent que les deux causes étaient inséparables et leurs théoriciens affirmèrent que pour restaurer l'honnêteté, il fallait restaurer la puissance du clergé. On sait comment hier encore à la tribune de la Chambre, les orateurs de la Droite adoptaient ce thème fondamental formulé par M. de Mun : « La tentative faite par l'Etat républicain pour établir une morale laïque, a échoué piteusement : la criminalité augmente, l'anarchie croît ; revenons à la vieille morale ».

Le mélange est curieux entre l'ouverture d'esprit revendiquée des francs-maçons et le conservatisme qui est néanmoins le leur dans la plupart des cas en matière de mœurs et de morale. Il ne s'agit pas en effet pour les frères de crépuscule des idoles mais de valeurs immanentes et non transcendantes. La droite autant par calcul que par croyance lie indissociablement religion et morale. La problématique est de combattre la première tout en conservant la seconde.

« Mais pendant que les politiciens s'agitent en vain autour du problème insoluble de la neutralité scolaire, les savants élaborent une nouvelle conception des théories plausibles de la conduite humaine. La Morale dogmatique a vécu. C'est même avec une pitié un peu dédaigneuse que nous écoutons des gens qui se croient de vrais laïcs nous dire comme au temps où ils étaient élèves : « La Morale veut... La Morale enseigne... La Morale exige... » Où est cette dame respectable et exigeante aux ordres de laquelle ils prétendent toujours nous asservir ? Où est cette morale, ce code des devoirs qu'il serait si simple, si vraiment une morale existait, de publier, dût on le réviser de temps à autre ? Les braves gens s'imaginent que les règles de politesse, bienséance, assistance, etc. que formulèrent leurs parents après leurs aïeux ont conservé quelque prestige dans nos âmes plutôt révolutionnaires ? Nous ne sommes pas assez respectueux, et pour cause, des traditions désuètes, pour ne pas voir que les règles de conduite du bourgeois de 1830 ne valent plus pour l'ouvrier ou l'intellectuel de 1910 ».

L'adogmatisme est le seul dogme reconnu par le Grand Orient de France. Cette notion fondamentale est à distinguer du nihilisme, de l'anarchisme et même du libertaire. Il ne s'agit que de reléguer le dogme à sa place, à savoir la conscience individuelle.

L'auteur relève l'évolution des mœurs et la difficulté, contemporaine à toutes époques, du savoir-vivre ensemble. Le travail de réappropriation de la morale par la République n'est pas chose aisée alors pourtant qu'à l'évidence il n'est point besoin de puissance supérieure pour concevoir que la vie en société est plus harmonieuse si l'on s'abstient de tuer son prochain.

⁹²³ Nietzsche Friedrich Wilhelm né le 15 octobre 1844 à Röcken, décédé le 25 août 1900 à Weimar. Philologue, philosophe et poète. Critique de la culture occidentale moderne et de l'ensemble de ses valeurs morales issues de la vision chrétienne. Critiques politiques de la démocratie, de l'égalitarisme ; philosophiques, du platonisme et de toutes les formes de dualisme métaphysique ; et religieuses, du christianisme. Cette critique procède d'un projet d'instituer de nouvelles valeurs dépassant le ressentiment et la volonté de néant. L'affirmation d'un Éternel Retour de la vie et par le dépassement de l'humanité et l'avènement du surhomme. L'exposé de ses idées prend dans l'ensemble une forme aphoristique ou poétique

⁹²⁴ Stirner Max, Johann Kaspar Schmidt, né le 25 octobre 1806 à Bayreuth, décédé le 26 juin 1856 à Berlin. Philosophe appartenant aux Jeunes Hégéliens, précurseur de l'existentialisme et de l'anarchisme individualiste.

⁹²⁵ Félix Alcan, Libraire messin, exilé après le traité de Francfort, à l'origine des Presses Universitaires de France

⁹²⁶ Basch Victor, *L'individualisme anarchiste*, L'harmattan, Paris, 15 septembre 2008 : sur l'autonomie individuelle au cœur de l'anarchie

⁹²⁷ Paulhan Frédéric né le 21 avril 1856 à Nîmes, décédé le 14 mars 1931. Philosophe positiviste, Lucien Herr nîmois. Franc-maçon

⁹²⁸ Paulan Frédéric, *La morale de l'ironie*, Alcan, Paris, 1909, page 1 : « Une large contradiction soulève l'humanité contre elle-même, et j'y vois la raison d'être de toute notre morale. C'est l'opposition que crée visiblement en chacun de nous la dualité de l'homme, animal social, et de l'homme, individu égoïste »

C'est donc auprès de la science que les francs-maçons recherchent les nouveaux fondements de la morale.

« Un de ces intellectuels peu révolutionnaires, mais sceptiques à la Renan⁹²⁹, n'a-t-il pas écrit l'an dernier un livre suggestif sur la Morale de l'Ironie ? Oui ; l'ironie avec laquelle l'individu accueille les impératifs d'un milieu qui ne songe qu'à sa propre conservation : l'ironie de l'égoïste en face de l'ironie des collectivités également préoccupées d'elles-mêmes. Allons-nous donc tous nous moquer les uns des autres ? Et verrons nous les enfants répondre d'ici quelques temps aux injonctions de leurs parents ou de leurs maîtres : « Ce que vous me prescrivez, c'est pour votre bien, votre satisfaction ; égoïstes, souffrez que je cherche d'abord ma satisfaction ; nous verrons ensuite si nos aspirations également légitimes ne sont pas incompatibles... » ? C'est ce qui arriverait certainement si les parents et les maîtres, sottement prétentieux, persistaient à présenter comme des dogmes sacrosaints les règles les plus simples, les plus utiles, de la conduite humaine. C'est ce qui n'arrivera pas si, de même qu'un bon patron adresse avec autorité des recommandations à un ouvrier ou un apprenti sur la façon d'effectuer un travail, parents et maîtres veulent bien désormais apporter avec une incontestable autorité due à leur sincérité, à leur affectueuse sollicitude, des préceptes de conduite que l'enfant, apprenti, faisant l'apprentissage de la vie sociale, ne pourra qu'observer avec profit jusqu'au moment où sa propre réflexion lui permettra de les modifier à bon escient ».

La première observation est celle de la recherche utilitariste des francs-maçons : la morale doit être utile à la société, faciliter les rapports entre individus et leur permettre de constituer des collectivités. L'action maçonnique passe d'ailleurs par la pratique de la parole en loge sous forme de triangulation. Un maçon sollicite le surveillant de sa colonne pour s'exprimer, le surveillant rapporte la demande au Vénérable Maître qui donne son accord, lequel est alors transmis par le surveillant au frère qui désire intervenir. Cette manière de pratiquer peut sembler pesante vue de l'extérieur, elle implique en fait un temps entre les différentes prises de parole ce qui amène à la réflexion et modère, en principe, les ardeurs éventuelles. Enfin, le frère qui s'exprime s'adresse au Vénérable Maître et ne peut en aucun cas entamer une discussion pendant la tenue avec un autre maçon. Les maîtres maçons ont pour souci d'inculquer la confiance de l'apprenti dans la hiérarchie. Ils confondent alors confiance et respect. Seul le respect permet de connaître les défaillances et d'aimer quand même. Serait dans l'erreur celui qui voulant protéger l'outil nierait la présence de mauvais maîtres.

Ernest Renan n'est ni démocrate, ni républicain. Il est passionné par les religions. Son nom sera pourtant donné à une loge du Grand Orient de France. Les auteurs du texte dénaturent manifestement son œuvre en la réduisant à l'ironie, ce qui n'est pas de bonne foi, si je puis dire. Renan en effet critique la religion comme système de pensée et parallèlement affirme son importance comme facteur d'unification des sociétés humaines, il souligne le danger de s'en détourner hâtivement. Ainsi, tout critique du christianisme ne rejette pas nécessairement et d'un bloc l'intérêt de la doctrine. Aujourd'hui nul ne conteste l'importance d'une part de ce qu'il est convenu d'appeler le fait religieux et l'utilité de l'enseigner, ni d'autre part, l'aide à la construction de la Nation que la chrétienté⁹³⁰, puis le catholicisme, ont été y compris comme mythes⁹³¹. La facilité de la morale religieuse est qu'étant imposée par dieu la foi implique son caractère indiscutable. Tel n'est point le cas de la morale laïque qui ne se soustrayant pas à la critique par un artifice transcendant est condamnée à être immanente, voire relative.

D'où la difficulté de la méthode.

⁹²⁹ Renan Joseph Ernest, né le 28 février 1823 à Tréguier, décédé le 2 octobre 1892 à Paris. Ecrivain, philologue, philosophe et historien

⁹³⁰ Eliade Mircea, *Le sacré et le profane*, Folio, Paris, 2003, chapitre II : le temps sacré et les mythes, page 63

⁹³¹ Reynaert François, *Opus citatum*

B. Méthode et application

« II la Méthode

Nous ne dogmatiserons pas ; c'est entendu. Lorsque nous apporterons un précepte nous le justifierons, au lieu de faire appel à ce fameux « impératif catégorique » dont Kant plaçait l'origine dans le ciel même ».

Le ou les auteurs sont conscients de la difficulté d'éviter le dogme, source de facilité, et en reviennent à Emmanuel Kant qui cherche dans la philosophie morale le fondement de l'éthique, qui nécessaire, se doit d'être justifiée. Ils rejettent encore ce philosophe mais moins brutalement que leur quasi-contemporain Ernest Renan. Pourtant Kant a eu le mérite d'ouvrir la voie de la recherche d'une morale créée par l'homme et pour l'homme.

La méthode maçonnique est pythagoricienne⁹³² qui introduit dans la pensée la notion de structure. Le nombre peut même relier l'invisible et le visible. Les substances élémentaires se combinent entre elles pour former tout ce qui existe. Elles sont présentes lors de l'initiation : l'Eau, la Terre, le Feu et l'Air. Cette théorie des quatre éléments dominera jusqu'au XVII^e siècle, elle perdure au titre de la tradition dans une assemblée pourtant vouée aux sciences et donc au progrès ce qui amène à rejeter une théorie lorsque celle-ci est invalidée. Autre trait marquant du pythagorisme dans le rituel maçonnique, les vertus qui découlent d'une notion essentielle, l'effort, sur soi-même d'abord. Toute connaissance qui n'aurait pas d'effet sur le comportement serait vaine. Néanmoins, en loge se poursuit le débat entre contemplatifs et actifs, ce que devraient être tous les maîtres. Le politique conduit à accepter le monde tel qu'il est avec l'intention de le changer de l'intérieur, de l'améliorer. Enfin, l'idéal n'est point de puissance mais d'harmonie, la connaissance n'est qu'un outil qui doit être utilisé à bon escient.

« Mais il faut éviter aussi bien le dogmatisme scientiste, celui des faux savants ou des savants à l'esprit étroit, que le dogmatisme métaphysique et religieux. Aussi ne poserons nous pas en principes (Duprat⁹³³ « Le Mensonge », 2^e édition, Paris, Alcan, 1910⁹³⁴) les « vérités » tirées des hypothèses naturalistes, transformistes, évolutionnistes, souvent plus ou moins matérialistes ou spiritualistes sans en avoir l'air. Du naturalisme, opposé au mysticisme et au spiritualisme religieux, nous ne retiendrons que ce postulat fondamental (que nous n'aurions nul besoin de formuler sans la formidable aberration platonicienne⁹³⁵ et chrétienne) : ne jamais admettre dans la nature et dans les affaires humaines en particulier, une intervention surnaturelle. C'est la prohibition bien légitime de la sorcellerie et de la magie, la religion n'étant rien de plus qu'une magie officiellement reconnue ou tolérée. (Comme on l'a montré au congrès international de sociologie, à Berne en 1909) ».

Force est de constater que le postulat de la foi est inhérent à chaque religion dès lors assimilée à la magie fondée elle aussi sur la croyance et même la crédulité. Néanmoins, le franc-maçon du XX^e siècle n'entend pas remplacer un dogme par un autre, en l'occurrence le scientisme, précaution d'autant plus nécessaire, que tel a bien pu paraître le cas au siècle précédent. Rappelons-le nous sommes encore avant le premier conflit mondial et l'interrogation des auteurs précèdent celles de leurs contemporains juste quelques années plus tard mais qui auront vécu le traumatisme industriel de la grande guerre. Les francs-maçons furent souvent séduits par le positivisme⁹³⁶. L'analyse et la connaissance des faits vérifiés par l'expérience

⁹³² Pythagore, Πυθαγόρας, né aux environs de 580 av. J.-C. à Samos, île de la mer Egée au sud-est de la ville d'Athènes, mort vers 495 av. J.-C. Réformateur religieux et philosophe présocratique, mathématicien, scientifique

⁹³³ Duprat Guillaume Léonce, né le 24 octobre 1872 à Leogats, décédé le 30 novembre 1956 à Langon. Philosophe, professeur de sociologie et d'économie sociale mit en avant la notion de contrainte sociale

⁹³⁴ Duprat Guillaume Léonce, *Le mensonge Étude de psychosociologie pathologique et normale*, F. Alcan, Paris, 1903, page 29 : sur la nature du mensonge, « La politesse, quand elle n'est pas inspirée par une tolérance indispensable à la vie commune, ne peut guère être que l'art de mentir »

⁹³⁵ La remarque est sévère pour Platon qui n'accorde l'éternité qu'à des idées.

⁹³⁶ Lombard Henry, *Sentiers philosophiques*, Editions paroles, Artignosc-sur-Verdon, 2012, 13. le positivisme, page 51

est en effet a priori plus convaincante que théologie ou toute forme d'introspection. Néanmoins, la maladie infantile du positivisme est le scientisme, qui ramène à la croyance infaillible, même si c'est au nom de la science désormais. Il s'agit d'entreprendre son chemin sur la voie étroite de la raison dont tout écart est exclu. Enfin dernier point, peu connu d'ailleurs des francs-maçons actuels, l'introspection est jusque avant la deuxième guerre mondiale une considération parfaitement secondaire pour les initiés. Elle n'est préoccupation majeure que depuis quelques décennies, la simultanéité du phénomène avec celui du regain des religions sous forme mystique étant à cet égard source de réflexions.

« Au postulat naturaliste se rattachera ce corollaire : La vie psychologique et sociale fait partie de la nature ; les faits psychiques, sociaux et moraux peuvent être étudiés comme tous les autres faits de la nature ; les faits moraux ou mœurs sont des faits sociaux dont on peut faire l'histoire et l'analyse, dont on peut formuler les lois positives et la science (Levy Brühl « La Morale et la Science des Mœurs » Alcan, 1905⁹³⁷) ».

La sociologie et la psychologie, dont le caractère extrêmement récent à la date de publication de l'ouvrage doit être souligné, ont leur rôle à jouer pour la compréhension des mécanismes humains, tant individuels qu'en groupe. Le caractère novateur de ces recherches est éclairant pour les francs-maçons du siècle. En revanche le piège serait de remplacer une croyance par une autre, nous le répétons. Toute transformation d'une science humaine en dogme conduit à la catastrophe. Ainsi par exemple de la déviance de la biologie qui donnera naissance au racisme. « L'Essai sur l'inégalité des races humaines⁹³⁸ » d'Arthur de Gobineau vise en effet à établir les différences séparant les races humaines : blanche, jaune et noire. Ce livre sera l'une des sources des plus grandes mystifications de notre époque : le mythe aryen et les abominations qui s'ensuivirent. C'est la relativité de la science qui en fait l'intérêt.

Les mœurs quant à elles appartiennent à leur époque. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » écrivait déjà Blaise Pascal. Il sera rejoint plus tard par le frère Alfred Naquet qui à propos du rétablissement divorce en France, exposera que ce n'est pas sa loi qui amène les gens à divorcer, mais qu'au contraire c'est parce que les gens voulaient divorcer qu'il a fait voter le texte. Il évite ainsi de confondre la cause et l'effet. Les francs-maçons de tous temps sont conservateurs ou progressistes en matière mœurs, tout comme leurs contemporains⁹³⁹.

« Ainsi, la morale dogmatique des théologiens, des spiritualistes, des gens qui prennent volontiers les préceptes traditionnels pour des lois immuables de la conduite, sera nettement éliminée. Il ne faut pas craindre de le dire ; et il vaudrait mieux pour ne pas prêter à l'équivoque ne plus se servir du tout de ce terme si mal employé : « la morale ». Toutefois, il ne s'agit pas seulement de faire l'étude des mœurs, de connaître d'une façon précise quelles sont les exigences des diverses civilisations, des divers milieux en matière de conduite individuelle et collective, et comment ces exigences sont nées, comment elles ont cru ou faibli, comment certaines survivent tandis que d'autres ont disparu : il appartient au sociologue et au psychologue de nous donner le comment et le pourquoi des mœurs, de nous expliquer par exemple la genèse et la déformation des rites mortuaires ou matrimoniaux, des règles d'existence et d'action dans le clan, la tribu ou la famille⁹⁴⁰. Nous savons aujourd'hui, grâce à l'ethnologie comparative, combien les coutumes sacro-saintes de nos pères avaient un fondement précaire ou une origine lointaine, insoupçonnées. Mais

⁹³⁷ Levy Brühl, *La Morale et la Science des Mœurs*, Alcan, Paris, 1905 ; page 197 : « la morale d'une société donnée, à une époque donnée, est déterminée par l'ensemble de ses conditions, au point de vue statique et dynamique »

⁹³⁸ Gobineau Arthur comte de, *Opus Citatum Firmin-Didot Frères*, 1853, Livres 5 et 6, page 289 : « La Prusse, à la prendre d'après son extension actuelle, possède plus de ressources germaniques que l'Autriche, mais dans son noyau elle est inférieure à ce pays, où le groupe fortement arianisé des Madjars fait pencher la balance, non pas suivant la mesure de la civilisation, mais suivant celle de la vitalité, ce dont seulement il s'agit dans ce livre, on ne saurait trop s'en pénétrer »

⁹³⁹ Loi du 18 mai 2013 dite du mariage pour tous

⁹⁴⁰ Coppens Yves, *La plus belle histoire du monde* (en collaboration avec Hubert Reeves, Joël De Rosnay Et Dominique Simonnet), Seuil, Paris, 1996 : acte III, l'homme, page 125

cela ne suffit pas. La science des Mœurs ne ferait peut être qu'accroître en général notre tendance à l'ironie, notre disposition à railler ceux qui ont encore le respect religieux du devoir indéterminé. Nous voulons mieux, parce que nous avons besoin de quelque chose de positif en matière de conduite ».

Le cœur de la recherche est ici exposé. Le fait religieux, spirituel et culturel est remis à sa juste place, digne d'intérêt pour le passé et le présent mais non fondateur d'avenir. La relativité des règles invoquées au soutien de la morale est aussi justement évoquée, en ce que bien souvent elles ne tirent leur validité que d'un contexte et deviennent dénuées de tout sens une fois celui-ci disparu, par exemple quant à la prohibition de la consommation de viande porcine dépourvue de tout intérêt depuis fort longtemps grâce aux règles sanitaires, alors même que de manière cocasse de nombreux autres dangers en matière de nourriture sont eux bien réels. La tendance à l'explication du monde par le dogme est naturelle à l'homme car rassurante. Actuellement, l'économie présentée comme implacable alors qu'elle n'est qu'un outil de la société, remplace la théologie d'hier.

L'auteur refuse de ne pas achever son travail, l'étape de la critique est nécessaire mais non suffisante. Il convient maintenant de présenter un contreprojet en bonne et due forme afin que celui-ci remplace le préexistant. Le but est l'amélioration morale de l'humanité visé par l'article premier de la constitution.

« Après avoir étudié les mœurs, leur origine, leurs transformations, trouvé leur raison d'être (et aussi la raison de faire disparaître au plus tôt certaines survivances ridicules ou nuisibles), nous nous poserons cette question : Que faire pour mieux vivre ? Et c'est ainsi que nous serons amenés à concevoir une Idée du Social. Les adversaires de la Science et de l'Esprit laïque prétendent avoir seuls un idéal ; et leur idéal, emprunté au dogme religieux, est ou bien inconsistant, ou bien celui d'égoïstes chimériques. Or, nous, laïques, nous avons aussi un idéal, une fin posée dans le futur comme terme peut être inaccessible, mais dont il s'agit de s'approcher autant que le permettent les forces humaines et les obstacles naturels ».

Là, la morale laïque prend tout son sens, conciliant idéal, c'est-à-dire relié aux idées et donc par définition abstrait, à l'action, aux faits qui mettent en œuvre cet objectif. Opposer théorie et pratique, c'est manifestement démontrer que l'on n'a compris ni l'une, ni l'autre puisque c'est se priver de leur interdépendance, de leur apport mutuel. Cette recherche de la morale, pour les autres et pour soi-même, allie le développement individuel, stérile s'il n'est pas répandu envers tous, et l'action politique, dénuée d'intérêt, voire pire dévoyée, si elle n'est pas appuyée par des principes ou des valeurs.

« Nous prétendons remplacer l'idéal religieux par un idéal social qui ne soit pas conçu au hasard selon les fantaisies d'un métaphysicien, mais d'après la nature même et dans le prolongement de l'actuel (Grâce aux travaux de Durkheim, Hubert⁹⁴¹ Et Mauss⁹⁴², Westermarck⁹⁴³, Mazzarelle, Duprat, Lévy-Bruhl⁹⁴⁴, etc.) ».

La lecture, l'épanchement de la soif de la connaissance apportée par les autres, nourrit la réflexion des francs-maçons, qui ne sont pas une société savante. De toute manière le temps

⁹⁴¹ Hubert Henri, né le 23 juin 1872 à Paris, et décédé le 25 mai 1927 à Chatou. Archéologue, sociologue spécialiste des religions comparées. Collabore avec Marcel Mauss. Etudie notamment les peuples celtes, les religions et pré religions

⁹⁴² Mauss Marcel, né le 10 mai 1872 à Epinal décédé le 1^{er} février 1950 à Paris. Père de l'anthropologie française

⁹⁴³ Westermarck Edvard, Alexander, né le 20 novembre 1862 à Helsinki, décédé le 3 septembre 1939 à Tenhola. Philosophe et sociologue, étudie l'exogamie et le tabou de l'inceste, dont Freud s'inspirera. Westermarck Edvard, *L'origine et le développement des idées morales*, Payot, Paris, 1928 1929, 2 volumes. Traduction de Robert Godet : totem et tabou. A relever que la traduction de son œuvre est largement postérieure à la rédaction du texte sur la morale scientifique, les francs-maçons sont des citoyens éclairés, ce en plusieurs langues

⁹⁴⁴ Lévy-Bruhl Lucien, né le 19 avril 1857 à Paris, décédé le 13 mars 1939. Philosophe, sociologue, anthropologue. Il étudie les peuples sans écriture

du savoir universel possible pour un seul homme est depuis longtemps dépassé, tous s'abreuvent à toutes les sources sans préjugés. L'étude de l'humain à la manière anthropologique permet de l'appréhender sous tous ses aspects physiques et culturels en vue d'une définition synthétique de l'humanité. Les noms des auteurs cités confirment que la loge ne se satisfait plus de la philosophie morale comme fondement de préceptes mais s'intéresse à d'autres sources telles que la sociologie, y compris des mœurs ou de tout peuple.

« La méthode adoptée ici est analogue à celle des biologistes qui pour déterminer l'être normal ne se contentent pas de prendre des moyennes, mais conçoivent l'Idéal physiologique, l'être exempt de tares ou déformations, tout-à-fait harmonieux. C'est un être social analogue, une magnifique organisation de la vie collective que nous proposons pour fin aux efforts humains. Nous nous plaçons ainsi au dessus de l'utilitarisme, de l'égoïsme de Nietzsche ou de Stirner, de l'évolutionnisme, de l'hédonisme d'Aristippe⁹⁴⁵, de l'eudémonisme d'Aristote, de l'altruisme d'Auguste Comte, et nous leur donnons cependant satisfaction à tous dans une synthèse plus relevée, digne de la Science contemporaine. Connaître la nature en général et la nature sociale en particulier, pour concevoir les anomalies, les défauts, les excès, et leurs causes, afin d'y remédier et de réaliser l'Être social normal, l'Idéal qu'est l'Humanité civilisée, et cela grâce encore à des moyens inspirés par la Science : voilà notre Méthode ».

Pétris de culture antique mais également informés des plus récents travaux, les frères essayent d'avancer dans le chemin de la connaissance de l'homme pris au sein de la société, d'où leur intérêt marqué pour la toute récente sociologie. Auguste Comte, dont le positivisme aura dominé une part de la pensée maçonnique au XIX^e est enfin dépassé ce qui ne réduit nullement son mérite. Sont annoncés les temps de scientifiques et philosophes comme Jean Rostand⁹⁴⁶, Maurice Maeterlinck⁹⁴⁷ qui seront suivis par beaucoup d'autres tout au long du nouveau siècle.

« III Principes et Applications

Prendre pour fin l'humanité patiemment organisée, de façon à en faire un système de plus en plus harmonieux ; agir en tant qu'individu de façon à réaliser en soi un tout bien coordonné, lui-même en harmonie avec le tout social et le tout cosmique, voilà le Devoir sous sa forme la plus générale. A chacun maintenant de tirer de ce principe les applications requises par les cas particuliers. Mais il est permis d'indiquer dès à présent quelques préceptes qui dominent la vie sociale : d'abord celui de l'accroissement de la valeur individuelle (et notamment de la valeur professionnelle) en vue d'une plus grande indépendance dans une société d'éléments à la fois libres et solidaires où la Division du travail⁹⁴⁸ permette à chacun de valoir pour tous en ayant besoin de tous (Solidarité sociale) ».

La fin première demeure l'humanisme, la prise en compte de l'individu et de la société sont des corollaires à marier pour atteindre harmonie. Les désillusions seront bien grandes face aux idéologies du XX^e siècle totalitaire qui toutes auront pour point commun de nier l'individu, ce qui les rendra de facto incompatibles avec la franc-maçonnerie, même si dans la réalité pour

⁹⁴⁵ Aristippe de Cyrène Ἀριστίππος, Aristippos, vers 435 av. J.-C., mort en 356 av. J.-C. Philosophe grec, disciple de Socrate à Athènes. Fondateur en 399 av. J.-C. de l'école cyrénaïque, dont l'orientation est l'hédonisme. Sophiste car son enseignement était payant. Il définit le but et la fin de la vie comme « un mouvement doux accompagné de sensation », définition du plaisir n'admet pas que le bonheur serait supérieur au plaisir et n'y voit qu'une somme de plaisirs particuliers à la différence de la tradition grecque qui défend un eudémonisme

⁹⁴⁶ Rostand Jean Edmond Cyrus, né le 30 octobre 1894 à Paris, décédé le 4 septembre 1977 à Ville-d'Avray. Ecrivain, moraliste, biologiste, historien des sciences et académicien

⁹⁴⁷ Maeterlinck Maurice Polydore Marie Bernard, né le 29 août 1862 à Gand, décédé le 6 mai 1949 à Nice. Ecrivain, prix Nobel de littérature en 1911

I : La vie des abeilles. – II : La vie des termites. – III : La vie des fourmis. Charpentier Pasquelle, Paris, 1901

Page 3 : « Toutes les choses très certaines sont très grandes et nous n'avons jusqu'ici fait le tour d'aucune d'elles »

⁹⁴⁸ Loi relative à la réduction négociée du temps de travail : Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 parue au JO n°16 du 20 janvier 2000, dite des trente-cinq heures

plusieurs d'entre elles, l'exclusive sera de leur fait. Fascisme et communisme ont en effet bien pu fasciner et amener des personnes à choisir dans un sens ou l'autre.

« Ensuite, celui de l'organisation par la base, de l'Humanité civilisée : organisation de la famille, de la corporation (syndicat), de la cité, de la nation, si l'on veut que la Société dans son ensemble ait une solide structure (subordination de la solidarité plus restreinte telle que la solidarité familiale, à la solidarité plus large, nationale ou internationale (Duprat, « Solidarité sociale », Paris, Doin, 1909⁹⁴⁹ ; couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques⁹⁵⁰). Il s'agit pour tous, et en général de coopérer à tous les modes d'organisation sociale afin de pouvoir individuellement et collectivement, toujours davantage ».

La volonté de respecter tant de l'individu que la société implique l'organisation pyramidale de l'organisation sociale, dans un sens ascendant, avec le moteur de la coopération, forme de solidarité⁹⁵¹.

« La morale laïque, à fondement scientifique, doit de plus en plus se préoccuper du problème de la pauvreté et de la criminalité (Duprat, « La criminalité dans l'adolescence », Alcan, Paris, 1910 ; ouvrage couronné par l'Institut), ces deux grands obstacles à une bonne intégration sociale (Durkheim, « La division du travail social⁹⁵² », et le « Suicide », Alcan, Paris, 1901 et 1897 : Duprat, « Les Causes sociales de la Folie », Paris, Alcan, 1900) ».

Est clairement dénoncé l'amalgame fait entre la criminalité et les classes dangereuses de la société, idée qui domina le XIX^e siècle et bien plus encore. Le Code pénal de 1810, articles 269 à 273 visait le délit de vagabondage réprimé de trois à six mois d'emprisonnement. L'article 270 donnait la définition suivante : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession. » Ces trois conditions devaient être réunies pour qualifier le délit de vagabondage, excluant dès lors les nomades, qui ont fait l'objet d'une loi spécifique en 1912. Ces articles ont été abrogés seulement par la loi du 16 décembre 1992 réformant le Code pénal. En réaction de nombreuses municipalités ont mis en place des arrêtés anti-mendicité. La vision de la société envers les classes dites laborieuses n'était pas bien meilleure. Nous rappelons à cet égard les observations de Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence en 1855 se félicitant que les ouvriers soient occupés par le symbolisme et donc non par la politique.

« Nos mœurs sont actuellement défavorables à cette indispensable intégration : un individualisme morbide⁹⁵³ nous ruine. C'est l'effet de la déchéance des dogmes religieux et métaphysique, qui n'ont été remplacés par rien ».

Le constat est précoce des dérives de l'individualisme né de la désaffection religieuse. Si celle-ci était souhaitable, il n'en est pas moins utile de substituer de nouvelles règles aux anciennes. L'un des exemples sera notamment la suppression de l'interdiction d'usure prônée justement par l'église catholique pendant des siècles, remplacée par la liberté d'emprunter, pouvoir trompeur qui permettra surtout aux plus pauvres de la société de devenir la proie de créanciers sans scrupules tant hier qu'aujourd'hui⁹⁵⁴.

⁹⁴⁹ Le fonds Duprat est conservé aux archives départementales de la Gironde

⁹⁵⁰ L'Académie des sciences morales et politiques est l'une des cinq académies de l'Institut de France. Fondée en 1795, rétablie en 1832 sous l'influence du ministre et académicien François Guizot, il s'agit de la plus ancienne institution française couvrant le champ des sciences humaines et sociales

⁹⁵¹ Rifkin Jeremy, *La nouvelle société du coût marginal zéro*, Les Liens qui Libèrent, Paris, septembre 2014, 4^e partie : le capitalisme social et l'économie du partage, pages 335 et suivantes

⁹⁵² Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Opus Citatum

⁹⁵³ Huysmans Joris-Karl, *A rebours*, Gallimard, Paris, 10 novembre 1977, page 72 : « au point de vue de la littérature et de l'art »

⁹⁵⁴ Zinn Howard, *Désobéissance civile et démocratie*, Antigone, Marseille, 2010, page 277 expose l'argument selon lequel aider les pauvres les démotiverait : « En d'autres termes, la motivation financière inciterait les riches à travailler plus et les pauvres à travailler moins »

« A la foi religieuse, il faut substituer la foi contraire, la foi en la nature, la foi en l'avenir de nos Sociétés, la foi en l'intelligence humaine (Rien n'est plus dangereux à l'heure présente pour la pensée laïque que la philosophie dite « pragmatique » enseignée dans nombre d'Universités françaises ; elle ne vise à rien de moins qu'à la substitution de la morale révélée à l'éthique laïque et à base scientifique que commence à gagner du terrain, chez les penseurs indépendants, quasi abhorrés dans l'Enseignement officiel). Pour cela, il est indispensable de montrer dans sa splendeur l'Idéal social proposé, ce dieu de la pensée positive qui ne demande pas qu'on le redoute ou le révère, mais qui inspire l'amour et le sacrifice, l'amour de ses semblables et la vraie charité ou désir du perfectionnement simultané d'autrui et de soi-même ».

Nous relevons au moins trois idées essentielles : la foi en la nature, dans la première décennie du XX^e siècle quand nous savons la préoccupation que sa protection deviendra cent ans plus tard ; la dénonciation d'un pragmatisme qui sous couvert d'efficacité recouvre en fait l'égoïsme et justifie les inégalités⁹⁵⁵ ; la référence à la charité, vertu théologique déjà citée à plusieurs reprises par nos soins qui accompagnée de ses deux sœurs, la foi et l'amour constituent le triptyque des Roses Croix.

L'objectif des frères est une morale désacralisée, donc laïque.

PARAGRAPHE 2 : LA MORALE LAÏQUE ET SES DIVERSES DIMENSIONS

C'est tout d'abord l'aspect collectif qui intéresse les frères regroupés aux fins d'intérêt général, donc dépassant leur propre personne. L'étude débute par un rite social majeur celui qui accompagne le départ de chacun vers l'éternité ou le néant, selon.

A. La morale maçonnique, réflexions collectives

La morale et la mort, vue par Les Arts et l'Amitié⁹⁵⁶

Après l'aperçu d'une première base dépouillée de fondement transcendantal, nous étudierons tout le panorama des travaux des ateliers de la première décennie du XX^e siècle pour la construction de cette morale laïque.

Au niveau régional d'abord est réalisé un travail adopté par la loge en sa tenue du 16 février 1908 sur les funérailles civiles et présenté au congrès des loges du Midi, regroupement de la région maçonnique. Néanmoins la position du Conseil de l'Ordre sera beaucoup plus politique et amènera au rejet du texte très engagé repris par le Midi rouge :

« Considérant que la Loi actuelle assure à tous une liberté absolue de conscience en ce qui concerne les funérailles civiles... le Conseil de l'Ordre est défavorable au vœu de la loge AAA... D'autre part au point de vue des principes de la Maçonnerie il est inadmissible qu'une loi de liberté des funérailles puisse revêtir les apparences d'une loi de persécution portant atteinte à la liberté de l'Esprit que nous voulons certaine pour tous ».

La loge proposait en effet purement et simplement une législation exclusivement civile quant à la question des funérailles. Cela n'était pas illogique dans la mesure où l'Etat depuis la Révolution avait repris la maîtrise de l'état civil, tant pour les naissances, que pour les mariages dont seule la cérémonie à la mairie a une valeur juridique, et partant sociale.

⁹⁵⁵ Franck Thomas, *Pourquoi les pauvres votent à droite*, Agone, Marseille, 22 août 2013, page 9 sur les dommages causés à la classe ouvrière par les inégalités

⁹⁵⁶ Fonds privé de l'atelier

« Vœu : La réglementation des obsèques

... Projet de loi :

Article 1 : Les obsèques de tout citoyen français sont civiles.

Article 2 : Les citoyens des deux sexes, majeurs ou mineurs émancipés, ont la faculté de régler le caractère confessionnel de leurs obsèques, conformément aux dispositions de la loi du 15 novembre 1887 ».

Cette loi sur la liberté des funérailles est toujours en vigueur, et sa dernière modification date du 23 février 2007. Rappelons que les funérailles chrétiennes comportent des rites qui n'ont de sens que par rapport au mystère de la foi ; elles ne sont donc pas destinées aux non baptisés. Ce n'est que depuis Vatican II⁹⁵⁷ que les personnes remariées et les suicidés peuvent accéder à des funérailles religieuses. L'Église catholique a levé l'interdiction expresse de la crémation à partir de 1963 à condition qu'elle ne manifeste pas une mise en cause de la croyance en la résurrection des corps. Les progrès sont donc lents et très largement postérieurs au projet de loi de l'atelier, époque où une telle évolution ne pouvait être même espérée de la part du clergé. La radicalité de la position des frères s'en trouve ainsi expliquée sinon justifiée.

« Article 3 : Pour les mineurs non émancipés, la déclaration testamentaire faite par le père est seule valable. En cas de décès du père la déclaration est faite par le tuteur légal. Dans tous les cas cette déclaration est annulée de plein droit à la majorité des enfants⁹⁵⁸.

Article 4 : L'absence de déclaration faite dans les formes légales entraîne sans dérogation aucune, les obsèques civiles ».

C'est le point d'orgue du projet de loi : instituer comme règle par défaut le principe de funérailles civiles, sauf volonté contraire expresse du défunt. La méfiance envers les familles, les veuves, est clairement exprimée.

« Article 5 : Les ministres des différents cultes qui procèdent aux obsèques confessionnelles doivent pouvoir produire à toute réquisition de l'autorité l'original ou la copie légalisée du testament philosophique du défunt ».

Les ministères ecclésiastiques sont soumis à contrôle et ne peuvent subrepticement contourner la règle en suppléant à la volonté de la personne décédée par celle de ses héritiers et proches.

« Article 6 : Les dépenses supportées par les établissements de l'Etat, des départements et des communes ne peuvent concerner que les frais de la cérémonie civile ; les frais occasionnés par les offices religieux sont entièrement à la charge des familles.

Article 7 : A défaut de famille ou d'un répondant quelconque l'Etat ou la commune ne supportera, en aucun cas, que les frais de la cérémonie civile ».

Cette disposition est effectivement conforme à la règle légale, au sens de l'article L.2223-27 du Code général des Collectivités territoriales, les indigents sont assimilés aux « [...] personnes dépourvues de ressources suffisantes. » et leurs frais d'obsèques sont pris en charge par la Nation.

« Article 8 : Les obsèques nationales sont civiles ».

Sous la Cinquième République, les obsèques nationales relèvent d'un décret du président de la République dont l'application est à la charge du Premier ministre. Les frais de cet hommage posthume sont pris en charge par l'État. Ce fût le cas par exemple pour les funérailles de Victor Hugo.

⁹⁵⁷ Collectif, *Vatican II : L'Intégrale*, Bayard, Paris, 23 octobre 2002

⁹⁵⁸ Sur ce point les francs-maçons rejoignent parfaitement l'Église, la méfiance à l'égard des femmes

« Article 9 : Toute infraction à la présente loi entraînera :
Pour les membres de la famille solidairement responsables une amende de 100 à 500 francs
Pour les ministres du culte une amende de 500 à 1 000 francs ou un emprisonnement de 1 mois à 3 mois
En cas de récidive :
Pour la famille une amende de 500 francs au moins et de 2 000 francs au plus, ou un emprisonnement de un à trois mois
Pour les ministres du culte une amende de 1 000 à 3 000 francs ou un emprisonnement de 3 mois à 6 mois ».

Ces mesures peuvent sembler sévères et assorties de sanctions conséquentes mais elles correspondent à la radicalisation des différents camps politiques de l'époque. En témoigne également un courrier du 9 mars 1908 appuyant un vœu de l'orient de Tourane, port de l'Indochine Française, « La Libre Pensée d'Annam » relatif au contrat d'association et aux membres des congrégations. L'obéissance est dans le même esprit quand, lors de l'assemblée générale de 1911, sont étudiés les rapports et discussions du Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises à Paris⁹⁵⁹. Le frère Groussier, président, le frère Blum, président de la commission de la morale soumettent deux rapports : l'un est le compte-rendu des travaux des loges, l'autre est la synthèse de ces travaux et conclut par une proposition de vœu en faveur de la continuation de l'étude de la morale laïque dont un des chapitres serait renvoyé à l'étude des loges...⁹⁶⁰.

La réflexion commune des loges sur la morale collective

Tous les ateliers participent à cette réflexion. Ainsi, la loge « Saint Jean de Jérusalem », orient de Nancy⁹⁶¹ s'exprime dans une étude et tente un rapprochement entre deux écoles existantes d'après elle :

« Celle qui fait reposer sur un principe supérieur la morale et la considère comme une science qui donne des règles de vie impérative aux individus ».
Celle qui consiste à dire : « que la morale est un fait social ; qu'elle doit se contenter d'examiner et d'enregistrer les phénomènes moraux » et conclut en établissant que la morale doit être basée sur la science, corps de réalités certaines qui s'imposent à l'assentiment de tous ».

Mais elle établit ensuite l'insuffisance des morales religieuses et métaphysiques et termine par cette formule :

« La Loi du Progrès n'est pas la lutte pour la vie, mais la coopération loyale et rationnelle, prenant pour règle : « Un pour tous ; tous pour un ».

Le souhait louable est donc dans une démarche kantienne de conciliation et de tentative de dépasser les querelles d'école, en considérant qu'à l'évidence la morale est nécessaire à l'humanité et partant est immanente, quel qu'en soit le fondement. La loge « Solidarité et Progrès », orient de Dijon réfute, de manière heureuse et péremptoire selon les « Arts et l'Amitié », Monsieur Henri Poincaré⁹⁶², de l'Académie française, qui a émis l'assertion :

⁹⁵⁹ Archives du Grand Orient de France : 8^e séance, vendredi 22 septembre 1911 (soir). Secrétariat général du Grand Orient de France, 16 rue Cadet, 16, 1911

⁹⁶⁰ Archives du Grand Orient de France : Renvoi à l'étude des loges de la question relative à la morale laïque, orient de Paris, le 24 décembre 1911, le Conseil de l'Ordre aux loges de la Fédération du Grand Orient de France

⁹⁶¹ Créé le 9 décembre 1772

⁹⁶² Poincaré Henri né le 29 avril 1854 à Nancy et décédé le 17 juillet 1912 à Paris. Mathématicien, physicien, philosophe et ingénieur. En 1899, il adresse une lettre au Conseil de guerre de Rennes, chargé de juger le capitaine Dreyfus, critiquant les méthodes d'analyse du bordereau qui semble l'accuser

« qu'il ne saurait y avoir de morale scientifique ». Les francs-maçons pensent différemment tel que l'ont exposé les frères des Arts dans le paragraphe précédent.

Pour l'atelier, les loges « Conscience et Volonté » et « l'Amitié », orient de Paris ont produit en collaboration une œuvre estimée complète. Elles répondent d'une façon affirmative à la question :

« La Maçonnerie, que le rationalisme a débarrassée du surnaturel et le positivisme de l'absolu, a-t-elle qualité pour donner la formule d'une morale ? ».

Ensuite elles fournissent une dissertation sur l'esprit laïque cité, et dépassent donc la question de la morale scientifique :

« L'esprit laïque, au point de vue social, c'est l'espérance et la recherche d'une vie heureuse durant notre existence réelle sur la terre ; c'est la foi dans l'effort de la pensée humaine ; c'est la volonté et la bonne volonté tendues vers un aménagement meilleur des conditions actuelles de la vie pour plus de bonheur individuel et collectif ».

Puis, vient un exposé des motifs selon lesquels une morale scientifique et laïque est nécessaire que ces loges définissent ainsi :

« La morale laïque et scientifique est une morale pratique qui a pour objet de déterminer l'accord à établir entre la conduite personnelle et les conditions du milieu social où nous sommes appelés à vivre, à évoluer et à mourir ».

Ensuite, le rapport établit le fondement de la morale sur l'observation des faits, faisant remarquer :

« Que si cette morale s'oppose aux morales confessionnelles, aussi bien qu'aux morales appuyées sur des hypothèses métaphysiques, elle n'est, par contre, ni antireligieuse, ni athée. Elle ignore les religions comme les doctrines qui les affirment ou les nient. Elle s'établit en dehors et au dessus des unes et des autres ».

Après avoir dépassé donc la morale scientifique, l'objectif des francs-maçons est de s'affranchir de toute relation avec les normes transcendantales. S'y opposer c'est s'y référer, il convient donc de les ignorer, et ainsi de les supplanter.

Pour l'atelier, par une dissertation très judicieuse, ces loges démontrent :

« Qu'il n'est pas sage de faire reposer des croyances morales, destinées à donner les règles de l'action humaine, sur des croyances théologiques d'une sûreté douteuse et d'une origine suspecte, mais qu'il est facile de fonder solidement et positivement sur l'observation des faits et l'expérience, ce qui leur donne un caractère d'universalité et de moralité réelles ».

La philosophie mise en avant critique l'approche kantienne des « Fondements de la métaphysique des mœurs » et s'inspire de celle d'Arthur Schopenhauer⁹⁶³. Et permet de prendre en compte les racines sensible et affective du comportement moral humain : la pitié prise en son sens premier de compassion de commisération pour les souffrances, pour les peines d'autrui « Mitleid », l'empathie. Il s'inscrit ainsi dans la continuité du « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes » de Jean-Jacques Rousseau⁹⁶⁴. L'évolution est importante depuis la grande tradition voltairienne et amorce le développement de la recherche personnelle en détrônant la raison seule de son piédestal. Cette voie intérieure,

⁹⁶³ Schopenhauer Arthur, *Le Fondement de la morale, Über die Grundlage der Moral*, librairie Germer Baillière, Paris, 1879, page 39 : « à enseigner, on apprend »

⁹⁶⁴ Rousseau Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, livre de poche, 1^{er} janvier 1995, sur la nature de l'homme

donc aussi fondée sur les sens, sera un des tournants majeurs de la franc-maçonnerie de la seconde moitié du XX^e siècle, sans pour autant que disparaisse l'attrait social.

Selon les lecteurs de l'atelier, revenant à la mission de la maçonnerie, ces loges s'expriment ainsi :

« La Franc-maçonnerie a fait appel au libre effort des raisons humaines pour arriver à se comprendre, à s'entendre, à concorder. Elle poursuit la réalisation d'une humanité de plus en plus fraternelle, parce que de plus en plus raisonnable, cherchant à régler les rapports de la vie terrestre suivant la vérité et la justice, sans aucune préoccupation d'un chimérique au-delà ».

L'universalisme fondé sur la raison amène nécessairement à la fraternité. L'idéologie communiste telle qu'appliquée au XX^e siècle dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques apportera un démenti futur aux espérances des auteurs :

« La Morale laïque se préoccupe surtout des choses de la terre et de la vie réelle ».

Le fondement de la querelle entre laïcs et religieux est là, il n'est point besoin de transcendance pour la morale qui se suffit à elle-même, ou mieux encore, est confirmée par la vie.

« Elle conseille le travail, parce que c'est par le travail, par l'effort individuel sous toutes les formes, qu'on acquitte envers le présent et envers l'avenir la dette du passé ».

La vision de l'homme ennobli par le travail et libéré par le labeur fera pourtant son temps. La notion même de dette est faussée car celle-ci a vocation à être perpétuelle⁹⁶⁵. Quant à celle de travail, il suffit de rappeler que la définition juridique du contrat le concernant suppose un lien de subordination...

« Elle magnifie la vie réelle, la présente comme désirable et bonne ; elle fait du bonheur le fruit certain de l'effort et montre à l'homme comment il peut en quelque sorte se créer lui-même, en se donnant à lui-même la loi de l'action, en cherchant d'un esprit et d'un cœur vaillants cette harmonie supérieure dans les rapports des hommes qui s'appelle la justice ».

Puisqu'il ne peut s'agir du travail entrepris dans le but de gagner son pain, cela ne peut être que celui qui tend vers le bonheur, ainsi qu'il est censé par exemple être pratiqué en loge où est recherchée l'égrégore.

« Suit un exposé magistral de l'éducation morale intimement liée à la question de l'enseignement ou plutôt à celle des méthodes d'enseignement ».

La morale ne peut être transmise par les congrégations religieuses qui y accoleront nécessairement une origine transcendantale fondée sur la foi. D'où l'importance du premier combat laïque que fût la loi sur la liberté d'association et ses conséquences quant à l'enseignement catholique. Bien avant les francs-maçons les frères des ordres avaient bien compris l'importance de propager les doctrines par le biais des écoles.

« L'homme, pour apprendre à se diriger librement, doit suivre la méthode de la science et du libre examen ».

Le libre examen est la condition de la liberté, et partant de la responsabilité, sans lesquelles point de citoyen. L'adogmatisme, marque propre de la franc-maçonnerie est encore ici rappelé.

« L'éducation doit avoir pour but de faire de l'enfant un être libre, c'est-à-dire capable de se maîtriser, de résister aux influences extérieures, s'il ne juge pas raisonnable d'y céder. Mais la liberté ne signifie pas absence de toute discipline personnelle et sociale. En ce qui concerne les rapports individuels, l'éducation doit nous préparer, pour les autres, aux sacrifices légitimes et nécessaires que nous sommes en droit d'exiger d'autrui pour nous-mêmes ».

⁹⁶⁵ Graeber David, *Dette : 5000 ans d'histoire*, Les Liens Qui Libèrent, Paris, 21 septembre 2013, chapitre 2, page 30 sur le mythe du troc

Ce dernier paragraphe relie liberté et devoir, ce qui paraît logique, et est ressassé par les cassandres de nos jours. N'oublions tout de même pas que ce même devoir érigé en vertu permettra certes l'héroïsme des soldats de 14 mais aussi la longueur d'une hécatombe sans pareil. Le « Chant du départ⁹⁶⁶ » révolutionnaire et hymne à la liberté contre toute forme de despotisme, est un bel idéal mais le devoir lui-même peut être excessif. Pour autant, le fond demeure :

« La République nous appelle
Sachons vaincre ou sachons périr
Un Français doit vivre pour elle
Pour elle un Français doit mourir. »

L'étude se poursuit :

« ... page 35 : Notre méthode sera celle de la science, en général, qui consiste à recueillir des faits, à les identifier, puis à les classer. Pour mettre de l'ordre dans ce travail, nous considérerons successivement la morale qu'organise chaque groupe social ».

La démarche scientifique est utilisée par les francs-maçons en cette période de naissance de la sociologie puis de la psychologie, voire de la psychanalyse. La rigueur peut s'adapter aux sciences humaines tout en tenant compte de la nature même de son objet : les hommes, par définition tous différents.

« Le groupe domestique organise la morale familiale ».

Nous supposons, car aucun élément n'amène à penser le contraire, que cette morale domestique est celle du Code Napoléon, issue du droit romain et donc de la vision du *pater familias*, accompagnée de la douceur maternelle sans que celle-ci dispose d'autorité et encore moins de liberté.

« Le groupe professionnel organise la morale professionnelle ».

L'expression curieuse de monde du travail supposerait que celui-ci soit distinct d'autres mondes alors même que ceux qui l'emploient entendent certes marquer une singularité mais plus encore son caractère indissociable de toute dimension sociale. Il est donc paradoxal de distinguer d'une part, un monde qui aurait des règles particulières, et d'autre part de prétendre qu'il est inhérent à notre conception de la société. Dès lors seule l'expansion des syndicats pourrait fournir un argumentaire à cette mention de la morale professionnelle. La Confédération Générale du Travail existe déjà, elle a séparé son action du domaine politique. Depuis la révolte des canuts, à Lyon, 21 et 24 novembre 1831, l'histoire sociale du XIX^e siècle est marquée par des grèves, dont certaines très importantes : celle des mineurs d'Anzin en 1884, des verriers de Carmaux en 1895, des ouvriers de la chaussure de Fougères en 1907 soutenue par Jean Jaurès, aussi, pendant laquelle le patronat institue le lock-out : la fermeture des usines.

« Le groupe politique organise la morale civique ».

La fondation du premier parti politique de France, le parti radical est très liée à l'histoire des francs-maçons, et les personnalités ou anonymes appartenant aux deux sont légions. Il est créé le 21 juin 1901 à Paris. Héritier de la tradition radicale qu'avaient porté de grandes figures politiques comme Gambetta, franc-maçon, ou Clémenceau. Avant même son apparition en tant que parti politique, le courant avait fourni à la République plusieurs grands serviteurs de l'État, outre plusieurs Présidents du Conseil : Ferdinand Buisson, Émile Combes ou Charles

⁹⁶⁶ Chénier Marie-Joseph Blaise de, né le 28 août 1764 à Constantinople, décédé le 10 janvier 1811 à Paris. Poète, dramaturge, homme politique, frère cadet du poète André Chénier

Floquet⁹⁶⁷, tous trois initiés. Le nouveau parti fusionne avec plusieurs tendances rivales. C'est un assemblage hétéroclite de comités électoraux, de loges, de sections de la « Ligue des droits de l'homme », de la « Ligue française de l'enseignement », deux mouvements dont nous avons vu que les créations sont le fait de personnalités maçonniques.

« Les sociétés politiques organisent la morale internationale ».

A l'époque de ces lignes n'existent au mieux que les Etats Nations, même si dans l'Europe d'alors deux géants depuis disparus sont multiculturels, l'Empire austro hongrois et l'Empire ottoman. Les créations de l'Allemagne et de l'Italie sont encore récentes. Et le concert européen, s'il existe, puisqu'il résume le monde politique dominant d'alors, est divisé en tendances opposées qui finiront par s'affronter. L'institution de la Société des Nations n'est encore, au mieux, qu'une idée, qui viendra d'ailleurs d'outre-Atlantique.

« Le plan général de cette vaste étude collective sur la morale est donc fixé, si nous ajoutons la morale individuelle qui sera un composé de ces diverses morales, puisque les groupes se pénètrent et que chaque individu est en général attaché à plusieurs ».

Ce paragraphe qui conclut cette longue étude collective relie l'individuel au collectif, évitant ainsi le piège de fondre le premier dans le second tel que ce sera le cas dans les Etats totalitaires.

B. La morale individuelle

Il est suivi par un autre travail qui a, encore et toujours pour objet, la morale, mais désormais dans une perspective individuelle :

« TT :: CC :: FF ::, »

Nos ateliers ont pris, l'an dernier, pour objet de leurs travaux le vaste problème des Origines, des Bases et du Fondement de la Morale. La lecture attentive de la discussion qui s'est poursuivie devant la dernière Assemblée générale formera pour tous nos frères l'indispensable préparation à nos travaux futurs, qui vont naturellement se spécialiser davantage. Nous devons, en effet, aborder maintenant toute la série des questions précises et des problèmes positifs ».

De manière plus organisée que de nos jours le Grand Orient de France prend le temps et le soin de traiter des sujets dans la durée, dans une perspective, dans une continuité qui lui permettent de faire face aux aléas, de préparer les esprits, de consolider son argumentaire. Ainsi après l'étude de la morale collective, et en complément, l'aspect individuel est soumis aux questions et interrogations de toutes les loges en vue d'un travail commun d'où sera dégagée une synthèse cohérente en termes d'idées donc applicable ensuite. C'est bien la bataille intellectuelle qu'il convient de mener d'abord pour que la mise en pratique soit ensuite efficace. Comme le décrira Gramsci⁹⁶⁸, la domination s'exerce par la force mais aussi par le consentement, notamment par l'hégémonie culturelle qui fait que la victime adopte les intérêts de l'opresseur. L'Église catholique illustre cette réalisation parfaite. La domination est du consentement cuirassé de coercition. Ainsi, n'est-elle pas pure violence ou pure domination culturelle, mais bien l'articulation des deux niveaux.

« Pour cette année, la question soumise à l'étude des ateliers est celle de la Morale Individuelle ».

⁹⁶⁷ Floquet Thomas Charles, né le 2 octobre 1828 à Saint-Jean-Pied-de-Port, décédé le 19 janvier 1896 à Paris. Homme politique, avocat au barreau de Paris, député, préfet, sénateur, ministre et président du Conseil

⁹⁶⁸ Gramsci Antonio né le 22 janvier 1891 à Ales, décédé le 27 avril 1937 à Rome. Ecrivain et théoricien, membre fondateur du Parti Communiste Italien

Après une étude de la morale sous l'aspect collectif s'inscrit justement une approche du caractère individuel. Cette conception peut paraître banale par sa logique même, force est de constater pourtant que de nombreux travaux, de nombreuses lois, de nombreuses idées ne sont pas élaborées avec la rigueur suffisante. La poursuite des réflexions n'était donc manifestement pas une précaution inutile.

« Au cours des années suivantes, nous entreprendrons l'étude des phénomènes moraux dans les groupes sociaux : Famille, Patrie, Société et tous les autres groupements divers qui représentent des opinions ou des intérêts, et naissent de l'action politique ou professionnelle ».

Le projet de la franc-maçonnerie est ambitieux et cohérent. Il était cohérent de débiter par la morale : ensemble des valeurs normatives de l'action humaine, des mœurs et des usages d'une société donnée. Cette première étape n'a pas échoué. Elle n'a pas non plus atteint son but. Quant à la famille, il ne semble pas que des réformes d'importance aient marqué la première moitié du XX^e siècle, moins encore sous l'influence directe ou même indirecte des frères. Et nulle part ou presque n'apparaît dans les débats une question essentielle : la place, le rôle et les droits de la femme. La Patrie est envisagée sous l'angle de la réforme de l'armée. Ce qui est révélateur, la réflexion ne porte pas sur l'idée même de Patrie⁹⁶⁹, objet d'un consensus inattaquable à l'époque, mais sur la diversité des moyens les mieux à même de la défendre. Pourtant, le divorce entre le patriotisme revanchard de l'extrême droite qui hait la République et la défense de la Nation avait déjà profondément pénétré les esprits. C'est cette détestation qui aveuglera Charles Maurras et d'autres lorsqu'ils iront jusqu'à se réjouir de la défaite de la France, qui est la Patrie, ou la Nation, elle-même, peu importe, puisqu'elle permettait de mettre à genoux la Gueuse. L'étude se propose encore d'imaginer comment réformer la société. L'époque n'est qu'aux balbutiements, et de la Grande Guerre n'émergeront que des solutions extrêmes, fascisme, nazisme et communisme⁹⁷⁰. Il faudra attendre les lendemains de la Libération pour qu'un programme sérieux et universel soit envisagé avec la naissance de la Sécurité Sociale, le droit de vote aux femmes, les nationalisations.

« Il va sans dire qu'en étudiant la morale individuelle, nous n'avons garde d'oublier l'origine sociale de toute loi morale. Mais, obligés de préciser notre effort pour le rendre efficace, nous réservons pour une autre année toutes les questions morales, qui se rattachent à la vie de famille et à la vie sociale, et nous fixons notre attention sur les devoirs de l'individu envers lui-même ».

Conclusion effective et logique de nos considérations qui précèdent, « Rome ne s'est pas faite en un jour », et les francs-maçons à trop embrasser risquaient de mal étreindre. Il était sage d'avancer pas à pas. L'une des conséquences en fût néanmoins que l'ensemble du projet ne vît pas le jour. Cela dit l'absence d'une « Weltanschauung » à la française ne peut être regrettée car seuls les régimes totalitaires ont effectivement voulu refonder l'ensemble de la société.

« Nous sommes ainsi amenés à écarter provisoirement les considérations sociales qui pourtant se mêlent si intimement aux considérations individuelles dans des questions comme celle du Suicide, de l'Alcoolisme, de l'Hygiène physique et tant d'autres ».

⁹⁶⁹ Lumet Louis, *Pour la Patrie. Les écoles en 1792 et en 1914-1917*, Editions de Boccard, Paris, 1917, sur l'Instruction Publique

⁹⁷⁰ Thieu Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Seuil, Paris, 2001 : page 277 le national-communisme

Si le bonheur fût une idée neuve en Europe⁹⁷¹, la santé l'est aussi. Dès 1894 l'atelier travaillait sur le corollaire de la question sociale, l'hygiène, première protection de l'être humain face à la maladie. Les contemporains sont encore loin d'un droit à la santé mais les plus avancés d'entre eux, en tout cas les francs-maçons entre autres, se préoccupent de la préserver.

« Ce procédé d'étude successive qui nous est dicté à la fois par la décision de l'Assemblée générale et par la nécessité d'un travail méthodique paraît donc nous exposer à l'inconvénient des redites et ramener devant nous à plusieurs reprises les mêmes problèmes. Cet inconvénient apparent devient, quand on y regarde de près, un avantage réel et très précieux. Car il est extrêmement désirable que tel problème, qui a vraiment plusieurs aspects soit successivement examiné sous toutes ses faces diverses ».

Les auteurs reviennent ici pour plus de sûreté à la méthode cartésienne⁹⁷² fondée sur le doute, le découpage, l'analyse puis enfin seulement la synthèse. Descartes est peu critiquable en soi, la faute en revient à ses successeurs qui n'ont su que trop lentement le dépasser, ce qui est la destinée de tout homme de science : voir son travail amélioré par ceux qui le suivent.

« Pour aborder nos travaux de cette année, il ne sera point inutile de distinguer trois grands points de vue : la Culture Physique, la Culture Intellectuelle et la Culture Morale proprement dite ».

Le premier point de vue n'est pas choisi au hasard. Certes « Mens sana in corpore sano » est un précepte antique, mais ici nous le rapprocherons de la société d'avant mille neuf cent quatorze, tournée vers la recherche d'une Nation saine, pour elle-même, envers l'ennemi héréditaire d'alors : l'Allemagne, envers les peuples qui sont supposés attendre la mission civilisatrice de la France notamment en Afrique. Les francs-maçons ont cité Jeanningros dans un de leurs textes ci-dessus exposé, il ne s'agit pas de perdre du terrain face aux adversaires en délaissant en friche un des domaines de l'éducation. Il sera néanmoins nécessaire d'attendre le frère Jean Zay pour introduire trois heures d'éducation physique dans le primaire, soit l'année 1936.

L'éducation intellectuelle est aussi une préoccupation et un travail postérieur portera d'ailleurs sur la distinction à opérer entre loge et société savante. Bien sûr l'intérêt porté aux arts, aux nouveautés à la culture en général est fondamental, et celui qui s'en écarterait, n'en aurait pas au moins la curiosité, n'aurait nulle place dans les ateliers. Il s'agit néanmoins de ne pas se confondre avec les académies, ni de rédiger les programmes scolaires. Quant à la culture morale celle-ci a été largement développée dans le cadre ce chapitre.

« Mais tout d'abord : l'homme a-t-il des devoirs envers lui-même ? »

Cette interrogation, qui n'est simple qu'en apparence, fait partie des thèmes favorisés de réflexion des francs-maçons et est presque chaque année remise à l'ordre du jour, sous une forme ou une autre, à l'occasion des questions conventuelles qui sont soumises à l'ensemble des loges. Elle a même sa place au sein du testament philosophique tout premier travail de ce celui qui aspire à devenir initié.

« Sa vie résulte de l'accomplissement de certaines fonctions, les unes physiques, les autres mentales, comme elle tient d'autre part à son agrégation au corps social. Les racines de sa vie sont donc liées, en premier lieu, à des fonctions physiologiques telles que la nutrition, reproduction, sensibilité, réaction motrice. N'est-il pas obligé, par là-même, à veiller sur l'accomplissement de ces fonctions, éléments fondamentaux de la

⁹⁷¹ Saint-Just Louis Antoine Léon de, né le 25 août 1767 à Decize, guillotiné le 10 thermidor an II, 28 juillet 1794 à Paris. Homme politique de la Révolution française, un des plus jeunes élus à la Convention nationale. Membre du groupe des Montagnards, soutien de Robespierre avec qui il est emporté dans sa chute du 9 thermidor

⁹⁷² Descartes René, Discours de la méthode : pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences, de l'Imprimerie Ian Maire, Leyde, 1637, page 3 : le bon sens est la chose du monde la mieux partagée

nature humaine, et dont le moindre désordre retentit gravement sur toute la vie de l'individu ? »

Dans le prolongement de nos observations antérieures, le philosophique rejoint le social, l'idée mène à la pratique, ce qui est plus cohérent que l'inverse. Il n'est d'époque plus pauvre que celle où la référence au concret semble seule satisfaisante, comme si par nature les idées étaient dépourvues d'intérêt, ce qui paraît pour le moins désolant. C'est la réflexion qui doit précéder l'action non le contraire. La perte de l'autonomie pour quelque motif que ce soit, maladie, accident ou vieillesse, demeure une question fondamentale pour toute société soucieuse de ses membres. La loi sur les retraites ouvrières, précitée, date du 5 avril 1910. La retraite par répartition n'a pas encore vu le jour, progrès social décisif détérioré chaque jour maintenant au profit d'une régression vers la protection privée. Preuve donc du désintérêt de la société pour ceux qui la composent alors même que la durée de vie s'allonge.

« La morale ne saurait par conséquent, se désintéresser des effets moraux de la Culture Physique. Une première série de problèmes nous apparaît ainsi. Est-il indifférent à l'homme d'abuser de ses fonctions nutritives ? Quelle est la valeur de la Tempérance et son importance pratique ? Sobriété et Ivrognerie. Résultats de l'intempérance sur la vie physique et intellectuelle et morale de l'individu (alcoolisme ; folie ; crime ; encrassement de l'organisme) ».

De l'interrogation de fond naissent naturellement des questions précises. Claude Quétel et Jean-Yves Simon se penchaient sur le sujet : « L'aliénation alcoolique en France (XIX et 1^{re} moitié du XX^e siècle) en 1988⁹⁷³. L'alcoolisation qui mène à la folie et à l'augmentation du nombre d'aliénés est un thème constant du discours du XIX^e siècle suivant la théorie de la dégénérescence décrite par Paul Legrain in : « Dégénérescence sociale et alcoolisme ». Ce souci, louable en soi, est porteur des pires conclusions, l'enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions ? En effet l'eugénisme est obsédé par la décadence. Il constate la révolution industrielle qui initie l'urbanisation et la prolétarisation. Il en déduit la prolifération des classes laborieuses inquiétante comme source de désordres. Les maux sociaux et sanitaires : tuberculose, syphilis et alcoolisme manifesteraient alors la contamination de l'espèce humaine par les tares congénitales des populations pauvres. Nous renverrons ici à l'œuvre de Zola. Cela créera le succès de la théorie malthusienne. Selon cette conception au bout du processus les individus les plus pauvres, naturellement inférieurs, submergeront les classes sociales supérieures et donc les caractéristiques physiques, intellectuelles et morales les plus hautes. Cela dépasse le propos du présent texte mais il est utile de rappeler les déviations de la pensée qui ont pu succéder à des interrogations justes.

Aujourd'hui, la consommation d'alcool baisse régulièrement en France depuis les années 1950, essentiellement en lien avec la diminution de la consommation de vin, avec une désaffection pour le vin de table au profit de produits de meilleure qualité consommé en moins grande quantité, selon l'Institut National de Prévention et d'Education pour la santé. Ce qui ne signifie malheureusement pas que la question de l'alcoolisme⁹⁷⁴ ne soit plus d'actualité.

« Est-il indifférent à l'homme de respecter son corps ? »

La rhétorique de la question ne peut amener qu'à une réponse négative, il ne saurait être indifférent à l'homme de respecter son corps, tant d'un point de vue individuel que social. Il s'agit donc d'un rappel.

⁹⁷³ Site Persée de numérisation rétrospective de revues françaises en sciences humaines et sociales

⁹⁷⁴ L'alcoolisme n'est reconnu comme maladie par l'Organisation Mondiale de la Santé que depuis 1978.

« Quelle est la valeur de la propreté scrupuleuse, des bains, des douches et de leur pratique quotidienne au point de vue de la santé physique, de l'activité intellectuelle et de la dignité morale ?

Question de la toilette ; du luxe ; de la coquetterie ».

Là encore, si l'intention est légitime il convient de soulever qu'elle est contemporaine du mouvement américain pour l'hygiène mentale⁹⁷⁵. La voie est étroite entre l'amélioration et l'élimination, solution retenue par le racisme et l'eugénisme lorsque l'Etat intervient directement pour diriger le patrimoine génétique de sa population vers ce qu'il considère comme un idéal. Au fil des questions des loges nous trouvons en germe toutes les dérives du XX^e siècle. Cela ne signifie pas que celles-ci ne devaient pas être posées, ce sont les réponses qui y furent qui sont condamnables. D'où l'utilité d'une solide formation humaniste avant d'entreprendre toute démarche dans ces domaines où le mal peut si facilement naître du bien.

« Question de l'exercice musculaire ; valeur morale de l'entraînement gymnastique et de la valeur corporelle ».

Les auteurs ne s'y sont pas trompés en reliant toutes les questions posées aux valeurs morales, ils avaient d'autant plus de mérite qu'ils ne bénéficiaient pas comme le lecteur contemporain des leçons de l'histoire du XX^e siècle.

« Est-il indifférent à l'homme d'user ou d'abuser de l'instinct sexuel ? Eveil de cet instinct. Question de la pudeur et de la chasteté. Avantages ou inconvénients, au point de vue de l'individu, de la limitation de l'instinct sexuel par le frein moral de la tempérance. Conséquences physiques et morales des abus sexuels : déchéances physiques, intellectuelles et morales ; maladies, tares, faiblesses et vices qui en peuvent résulter ? »

La question de la sexualité est rarement discutée en loge, sans doute par défaut de mixité. Elle ne bénéficie pas de la richesse d'échanges qu'apporte l'avis de deux sexes opposés, ou plutôt différents. Ici, elle est abordée de manière intime, mais comme pour s'en excuser, est rapidement dirigée vers l'aspect social de la chose, alors même que les frères étudient la morale individuelle. S'il n'y a aucune dénonciation de l'onanisme⁹⁷⁶, la pudeur demeure.

« Si les fonctions physiologiques sont la racine de notre vie, la fleur en est assurément l'énergie intellectuelle et sentimentale ».

Le lien entre énergie intellectuelle et sève séminale, est tout de même sous-entendu.

« La culture intellectuelle a par elle-même une valeur. Peut il être indifférent à l'homme de négliger son intelligence ? Pour l'exercer, n'a-t-il pas besoin d'une activité méthodique ? La question du travail intellectuel efficace et régulier, celle du développement de l'attention, celle de l'éveil de l'esprit critique ; de la formation du jugement ; du développement de la raison sont aussi importantes moralement que le maintien de la santé physique et du bon état de nos muscles ».

Les fondements de la culture intellectuelle sont posés, y compris au sens de cultiver, de développer, de parfaire. Cela correspond à la pensée maçonnique de l'amélioration continue de l'homme, des hommes. On ne naît pas franc-maçon, lors de son initiation, on le devient jour après jour, tenue après tenue, pensées et actes après pensées et actes. La construction est continue et l'idéal jamais atteint. Le seul objectif réalisable est de s'en rapprocher. Un franc-maçon vit et meurt debout est-il mentionné dans les rituels. Pour certains la voie initiatique sert

⁹⁷⁵ Ward John, *Mouvement Américain pour l'Hygiène Mentale 1900 1930 Ou Comment Améliorer la Race Humaine*, L'harmattan, Paris, 6 janvier 2011 : perspective évolutionniste visant à améliorer le psychisme de la race humaine

⁹⁷⁶ Tissot, *L'Onanisme, Essai sur les maladies produites par la masturbation, Propriis extinctum vivere criminibus* C. Gall. : vivre épuisé par ses propres crimes, Garnier, Paris, 1905, page 70 : « Est-il fort ? Il communique sa force à tous ses membres. Mais souffre-t-il ? Tout souffre avec lui »

in fine à apprendre à mourir. Mais auparavant il convient d'avoir vécu en homme. Il est frappant de constater qu'à l'occasion de la rédaction du testament philosophique, tous ou presque, mentionnent le souhait que se perpétue à leur sujet le souvenir d'un homme bon, c'est donc une aspiration essentiellement éthique⁹⁷⁷ qui guide le frère. Il agit dans le même but que le croyant, parfois de la même manière. Même si les rituels comme les rites religieux peuvent être détournés par les tartuffes, les intrigants, les faibles au sens moral. L'aspiration de l'humain qu'elle soit d'origine transcendante ou immanente tend vers la perfection dont il se sait dépourvu. Il faut cultiver son propre jardin, écrivait Voltaire⁹⁷⁸.

« Y a-t-il un âge où l'individu doit cesser de s'instruire ou doit-il continuer toujours ? S'il ne doit jamais tenir son instruction pour terminée, par quel moyen pratique assurez-vous, malgré les tracas de la vie quotidienne, la continuité de votre travail intellectuel ? Et avez-vous remarqué qu'autour de vous ce souci domine ou qu'on néglige trop à l'âge adulte d'entretenir et de renouveler ses connaissances ?

Question de la paresse d'esprit, de l'énergie ou de la torpeur cérébrales ».

La formation continue est novatrice pour le temps. Il n'est pas fait litière de la difficulté qu'elle impose notamment face aux conditions matérielles, à l'absence de loisirs, la force des préjugés qui évitent de continuer à s'interroger. Le combat pour la réduction du temps de travail pourrait d'un premier abord paraître surprenant. Il n'est que le résultat de la confusion étonnante entre quantité de labeur et valeur de celui-ci. Alors même que s'il est un mouvement constant dans l'histoire du travail c'est la tendance à cette saine baisse, depuis le rapport Villermé⁹⁷⁹ précité. La loi sur le travail des enfants dans les manufactures, du 28 mars 1841 limite l'âge d'admission dans les entreprises à 8 ans⁹⁸⁰, mais uniquement dans les entreprises de plus de 20 salariés. Elle sera amendée le 2 février 1851 qui ramène à 8 heures la journée de labeur avant 14 ans et 12 heures entre 14 et 16 ans. Puis le 19 mai 1874 la « Loi sur le travail des enfants et filles mineures dans l'industrie », limite l'emploi avant 12 ans. Par la loi du 2 novembre 1892, la durée maximum de travail est ramenée à 10 heures quotidiennes à 13 ans, à 60 heures hebdomadaires entre 16 et 18 ans, et un certificat d'aptitude est nécessaire. Voilà l'état de la législation à l'heure où sont écrits ces rapports des loges.

« La Culture Physique et la Culture Intellectuelle ne peuvent donc être négligées par qui se préoccupe de Morale. Mais il va de soi que la Culture Morale est notre objectif principal ».

Physique et intellect sont des aspects importants de la personne humaine, néanmoins ils sont subsidiaires par rapport à la morale, id est l'attitude individuelle conforme ou non à la règle sociale.

« Nous signalerons tout spécialement à votre attention l'importance dans notre vie morale, de la formation du caractère et du développement du ressort volontaire. Est-il indifférent à l'homme de s'abandonner sans contrôle intime à ses penchants divers, ou bien au contraire de faire effort pour développer les uns et tenir les autres en bride ? La capacité même d'effort, et le fait qu'on est capable ou incapable de se dominer mérite le plus vif intérêt. Comment développer en nous cette capacité ? N'y a-t-il pas un lien entre la vigueur et la bonne santé physique et l'énergie de l'effort moral ? Quel est le rapport, la différence ou l'identité entre la notion d'effort et la notion de Devoir ? »

⁹⁷⁷ Fais ce que dois, et advienne que pourra, AAA 2014-2015, VMRC

⁹⁷⁸ Voltaire, *Candide ou l'optimisme*, Librairie Boudet, Paris, 1893, chapitre XVII, page 122, Arrivée de Candide et son valet au pays de l'Eldorado, et ce qu'ils y virent : « Vous voyez, dit Cacambo à Candide que cet hémisphère-ci ne vaut pas mieux que l'autre ». Conte philosophique paru à Genève en 1759. Une vision du monde lucide face à ses imperfections, loin de l'optimisme béat, n'empêche nullement la confiance envers l'homme qui est capable d'améliorer sa condition

⁹⁷⁹ Également à l'origine de la première loi d'urbanisme en France interdisant la location de logements insalubres, du 13 avril 1850

⁹⁸⁰ Simon Jules, *L'ouvrier de 8 ans*, A. Lacroix, Paris, 1867 ; page 50 : « 8 heures de travail pour un enfant de huit ans »

Nous sommes à l'époque du célèbre poème du frère Rudyard Kipling⁹⁸¹, prix Nobel de Littérature en 1907, « If^{xxvii} » écrit pour son fils, le lieutenant John Kipling qui sera tué lors de la bataille de Loos en 1915. Toute défaillance psychique est alors considérée nécessairement comme une faiblesse⁹⁸². A ces valeurs viriles s'ajoute le courage de dire :

« La franchise est-elle plus efficacement développée, la duplicité plus efficacement guérie par les seules exhortations et raisonnements ou bien par la pratique des sports et le développement musculaire ? »

La franchise comporte aussi la possibilité d'exprimer les sentiments d'affection, d'amour et d'empathie et non pas seulement les réactions négatives auxquelles par un curieux glissement de sens elle est assimilée. Il est plus difficile d'être fraternel qu'en colère. Quant à la duplicité, elle est difficile à cerner. Nous rappellerons le frère Bruno Etienne pour qui tout homme a nécessairement un double, un triple ou un quadruple discours, surtout dans le domaine politique. La question n'est donc pas celle d'expressions différentes qui sont consubstantielles à l'animal social mais de leur agencement. Mélangées avec mauvaise foi, elles amènent à la duplicité synonyme d'hypocrisie. Seule la morale permet de séparer l'ivraie du bon grain.

« A ces problèmes de l'Effort et de la contrainte se lie l'étude de l'Ascétisme dont il faut comparer les avantages et les inconvénients avec ceux du Stoïcisme, d'une part, et du laisser aller, qu'on qualifie souvent d'épicurien ou de l'abandon en toute confiance à nos penchants naturels, d'autre part ».

Les préoccupations philosophiques des francs-maçons sont légions. Il est en effet logique qu'ils s'interrogent sur l'art d'aimer la vie. L'ascétisme est au cœur de degrés supérieurs au troisième grade. Il complète la maîtrise puisqu'il est la discipline volontaire du corps et de l'esprit tendant vers une perfection qui résume la voie initiatique et l'idéal maçonnique. Le stoïcisme peut être un chemin vers la sagesse et le bonheur. Nous devons porter attention à l'évolution même de cette école philosophique qui ne devrait pas être réduite, et surtout aux dérivations du sens commun du terme stoïque qui n'embrasse pas toute la richesse du stoïcisme. Le danger d'une mauvaise compréhension est plus grand pour le lecteur contemporain que pour les francs-maçons du début du XIX^e siècle qui, pour ceux d'entre eux qui connaissent le stoïcisme⁹⁸³, sont munis d'une solide culture classique. Enfin l'épicurisme⁹⁸⁴ est certainement de toutes ces philosophies la plus méconnue, limitée à la jouissance de la vie. Or selon Epicure la sensation est à l'origine de toute connaissance. Cette pensée n'est pas à opposer à celle de Descartes et nous avons vu que les frères se réfèrent aux deux, ce serait erreur, au contraire, elles se complètent, les sens et la réflexion se marient, comme le cœur et la raison.

« Force de caractère ; résistance à la douleur physique ; goût du plaisir et sa valeur véritable, autant de questions qui offrent ample matière à nos recherches. Quelles sont les raisons physiologiques et morales qui peuvent conduire un homme sensé à s'imposer des limites dans la recherche du plaisir ? »

Si les vertus antiques de courage, et donc de négation de la douleur, sont bien à l'honneur, la réflexion évolue ouvrant la porte aux conceptions modernes. La distinction entre abnégation et souffrance inutile est ténue. C'est le respect de l'homme qui est au cœur de la pensée

⁹⁸¹ Kipling Rudyard, *Capitaines Courageux*, Mercure de France, Paris, 1945, page 47 : « Always more and never less »

⁹⁸² Crocq Louis, *Les blessés psychiques de la Grande Guerre*, Odile Jacob, Paris, 1^{er} octobre 2014 : sur la création des cellules d'urgence médico-psychologique

⁹⁸³ Brun Jean, *Les Stoïciens*, textes choisis, Presses Universitaires de France, Paris, 1998, page 109, les conduites convenables

⁹⁸⁴ Cicéron, Morana Cyril traduction, *La Philosophie d'Epicure : De finibus, livre 1*, Poche, Paris, 27 août 2002

maçonnique qui se traduira bien plus tard par les lois de bioéthique de 1994⁹⁸⁵ qui recouvrent « à la fois l'affirmation des principes généraux de protection de la personne humaine qui ont été introduits notamment dans le Code civil, les règles d'organisation de secteurs d'activités médicales en plein développement tels que ceux de l'assistance médicale à la procréation ou de greffes ainsi que des dispositions relevant du domaine de la santé publique ou de la protection des personnes se prêtant à des recherches médicales »⁹⁸⁶.

« Et ne sommes nous pas directement conduits ici à la vieille et toujours jeune discussion de l'Egoïsme et l'Abnégation. ? Y a-t-il pour un être sincère et franc, franc s'il le faut jusqu'à la brutalité, y a-t-il (en dehors des raisons de famille et des motifs sociaux que nous verrons plus tard), y a-t-il des motifs sérieux de se dévouer pour les autres et d'aller au besoin jusqu'au sacrifice de son existence ? »

La question du pourquoi est introduite en fin de texte, comme première avancée, avant la grande saignée de 1914 qui amènera les uns au pacifisme, les autres à l'internationalisme, les derniers aux extrêmes. La notion alors sacrée de Patrie peut elle-même être dévoyée. C'est le cas à l'époque de la rédaction du texte par une frange de la population, ligueurs et agitateurs, ce sera celui de toute la Nation lors du conflit prochain. Cette guerre de 1914 est ancrée dans nos mémoires comme une évidence, à telle date, pour telle raison. Nous omettons que chaque année la précédant nos anciens ont cru, à juste titre, que le conflit allait éclater. Et ironie de l'histoire ce n'était point en mille neuf cent quatorze que les motifs les plus nombreux étaient rassemblés⁹⁸⁷.

« L'Egoïsme et les instincts égoïstes ne doivent pas se juger uniquement par rapport et en opposition avec l'esprit de sacrifice et de l'Héroïsme. Il faut y adjoindre l'étude détaillée de ces instincts et des traits de caractère qui s'y rattachent ; l'orgueil ; l'émulation ; l'ambition ; l'arrivisme ; la cupidité sont les problèmes moraux que nous n'aurons garde d'omettre ».

La vision manichéenne est utile comme outil de travail, elle ne saurait être une fin en soi. L'opposition n'est utile que si elle devient constructive. La simplicité du découpage ne doit pas être reprise dans le message sinon elle devient une injure à l'intelligence humaine. C'est un danger auquel les francs-maçons échappent, quitte à se perdre dans de trop longues réflexions. Mais ce premier écueil n'est-il pas encore préférable à une action prématurée ?

« En contraste, nous examinerons de près le rôle et l'importance, dans la vie morale individuelle, de la passion et de l'enthousiasme.
Pour finir, nous aurons à juger l'attitude générale de l'homme en face de la vie et le grave problème du suicide ».

La synthèse entre raison et passion est à entreprendre. Rappelons Blaise Pascal : « Deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison »⁹⁸⁸.

Et c'est le même auteur qui nous aidera à songer à cette solution, désespérée, pour quitter la vie : « Les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, ils se sont avisés - pour se rendre heureux - de n'y point penser. » Le suicide est a priori, contraire à l'espoir, donc incompatible avec la philosophie maçonnique, non par dogme mais par état d'esprit. Néanmoins, il ne devrait pas entraîner l'opprobre mais la compassion. Encore, des suicides célèbres amènent à s'interroger.

⁹⁸⁵ Loi du 1^{er} juillet 1994 : relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi du 29 juillet 1994 : relative au respect du corps humain, Loi du 29 juillet 1994 : relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal

⁹⁸⁶ La Documentation Française

⁹⁸⁷ Clark Christopher, *Les sonnambules, Été 1914 : comment l'Europe a marché vers la guerre*, Flammarion, Au fil de l'histoire, Paris, impression janvier 2014

⁹⁸⁸ Pascal Blaise, *Soumission, et usage de la raison*, Port-Royal, Paris, 1669 et janvier 1670, chapitre V, page 49

La mort volontaire du frère Pierre Brossolette⁹⁸⁹ est un cas à part, à l'instar de celle de Jean Moulin⁹⁹⁰. Ces héros n'ont pas souhaité mourir, mais leur éthique les a, entre deux maux, amené à choisir le moindre, celui qui ne sacrifiait que leur personne et sauvegardait les autres. L'approche morale de la franc-maçonnerie à l'égard du suicide est aussi éthique : « il vaut mieux comprendre sans juger, que juger sans comprendre »⁹⁹¹.

« Le but de ces indications est uniquement de concentrer l'attention de tous les ateliers sur les mêmes objets, de telle manière que leurs travaux, au lieu de se disperser, soient comparables et que leurs résultats s'additionnent.

Les rapports qu'ils élaboreront auront une valeur double. Outre la valeur propre des solutions théoriques qu'ils contiendront, ils devront constituer cette Enquête morale réclamée par tous les bons esprits qui se sont attachés à ces hauts problèmes. Cette Enquête rassemblera les fruits de l'expérience personnelle de tous nos frères. Elle abondera en exemples pratiques, offrant ainsi une base positive aux conclusions des penseurs contemporains. La Maçonnerie ne pouvait se proposer un plus noble but »⁹⁹².

Les questions conventuelles existent toujours et sont pratiquées chaque année, obligatoirement, par toutes les loges afin d'être réunies en synthèse, distribuée ensuite à des destinataires choisis notamment les parlementaires. Nous pouvons en revanche nous interroger sur la mise en pratique de ces travaux. Cela dit, même réduite à la réflexion sans être suivie d'action cette démarche n'en demeure pas moins utile, en tout cas pour ceux qui l'entreprennent, puisqu'il n'est point besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer, (citation attribuée à Guillaume d'Orange).

xxiii « Monsieur le Maréchal,

J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française. Je vous serais obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril 1916, à mon gendre, sous-lieutenant au 14^e régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940 ; à mon neveu J.-P. Masse, lieutenant au 3^e colonial, tué à Rethel en mai 1940 ?

Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire, gagnée à Neuville-Saint-Vaast, avec laquelle je l'ai enseveli ?

Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62^e bataillon de chasseurs alpins, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ?

Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ? Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'envahisseur.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, les assurances de mon profond respect.

Pierre Masse

Ancien capitaine au 36^e RI

Officier de la Légion honneur, Croix de guerre

Ancien sous-secrétaire d'État à la Justice militaire »

xxiv Année 1907 : voir tableaux de loge

⁹⁸⁹ Brossolette Pierre, né le 25 juin 1903 à Paris, décédé le 22 mars 1944 à Paris. Journaliste, homme politique socialiste. Il fut un des principaux dirigeants et héros de la Résistance française. Initié le 22 janvier 1927 à la loge « Emile Zola »

Roussel Eric, *Pierre Brossolette*, Perrin, Paris, 2011, page 265 : l'affrontement Jean Moulin et Pierre Brossolette

⁹⁹⁰ Cordier Daniel, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, Paris, 23 avril 1999, sur la mission qui dura dix-huit mois entre la nomination et la mort

⁹⁹¹ Béresniak Daniel, né le 7 février 1933, décédé le 26 avril 2005 à Paris. Ecrivain, philosophe

⁹⁹² Les réponses des loges devront parvenir au Grand Orient avant le 15 juillet 1912

Il est indispensable que ces réponses ne soient pas fournies sous la forme de conclusions sommaires, mais qu'elles constituent, autant que possible, un travail reflétant l'effort donné par chaque atelier pour résoudre la question posée. Veuillez agréer, TT : CC : FF :, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués
Le Président du Conseil de l'Ordre, Debierre. Les Vice-présidents, Corneau et Marcel Sembat. Les Secrétaires, Mille, Courcenet. Le Garde des Sceaux, J-L Bonnet

^{xxv} Arthur Rimbaud

« C'est un trou de verdure où chante une rivière,
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.
Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.
Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait un somme :
Nature, berce-le chaudement : il a froid.
Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine,
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit. »

^{xxvi} L'Acacia, années 1908-1909-1910, Fonds de l'atelier, frère Léonce Corriol

Revue mensuelle d'études maçonniques, rédigée exclusivement par des frères Maçons, Direction rue Beaunier
44, Paris

Table des matières par questions du premier volume de 1908, classement décimal Melvil Dewey

0 Généralités et divers : Encyclopédie

1 Philosophie : L'idée de Dieu, le symbolisme ; Occultisme, Alchimie ; Tolérance

2 Religions : Religiosité ; Libre Pensée, Miracles ; Biblisme ; Gnosticisme ; Eglise Catholique ; Cléricalisme ;
Anglicanisme

3 Questions relatives à la Société : Doctrines sociologiques ; Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Antisémitisme ;
Socialisme...

9 Histoire (1909) : Turquie, du rôle de la Franc Maçonnerie dans la révolution de Turquie...

^{xxvii} "If you can keep your head when all about you,

Are losing theirs and blaming it on you,
If you can trust yourself when all men doubt you,
But make allowance for their doubting too;
If you can wait and not be tired by waiting,
Or being lied about, don't deal in lies,
Or being hated, don't give way to hating,
And yet don't look too good or talk too wise :
If you can dream and not make dreams your master ;
If you can think and not make thoughts your aim ;
If you can meet with Triumph and Disaster
And treat those two impostors just the same;
If you can bear the words you've spoken
Twisted by knaves to make a trap for fools,
Or watch the things you gave your life to, broken,
And stoop and build 'em up with worn-out tools :
If you can make one heap of all your winnings
And risk it on one turn of pitch-and-toss,
And lose, and start again at your beginnings
And never breathe a word about your loss ;
If you can force your heart and nerve and sinew
To serve your turn long after they are gone,
And so hold on when there is nothing in you
Except the Will which says to them : "Hold on !"
If you can talk with crowds and keep your virtue,
Or walk with Kings--nor lose the common touch,

If neither foes nor loving friends can hurt you,
If all men count with you, but none too much ;
If you can fill the unforgiving minute
With sixty seconds worth of distance run,
Yours is the Earth and everything that's in it,
And--which is more—you'll be a man, my son!"

Chapitre 2 – La question sociale aux prémices du XX^e siècle

Ainsi que sus-évoqué, la question sociale dès le début du XX^e siècle prend le pas sur les préoccupations religieuses. Ce mouvement ira en s'accélégrant tout au long des années jusqu'au programme de la Résistance de la fin de la deuxième guerre mondiale. Néanmoins à cette grande interrogation les frères ne peuvent qu'apporter leur pierre.

« A chaque question subtile et complexe, il existe une réponse parfaitement simple et directe, qui est fausse »⁹⁹³.

SECTION 1 : LA FRATERNITE PRATIQUE DE L'ATELIER

La fraternité accompagnée de la liberté et de l'égalité compose le triptyque de la devise républicaine, suivie en cela par la franc-maçonnerie qui l'adoptât à l'initiative du frère Amiable. Elle est une vertu, et comme pour toutes les qualités, il n'est point de fraternité sans actes idoines.

PARAGRAPHE 1 : LA FRATERNITE QUOTIDIENNE

La fraternité est un idéal et une pratique. L'un et l'autre sont indissociables, et comme tout idéal bien rarement ceux qui l'invoquent le plus sont ceux qui la mette en œuvre le plus souvent. Elle ne se fragmente pas, sinon elle n'est que l'esprit d'un clan, d'un groupe, d'une meute. Elle ne sert jamais à accuser sauf à ce qu'elle en soit trahie. Elle unit et ne saurait opposer.

A. Au sein de l'atelier et envers les proches

Le fonds d'archive est riche pour cette année 1907 et permet de donner une vision large de l'activité et de la vie de la loge. Celle-ci concerne les francs-maçons eux-mêmes, puis leurs proches, et enfin l'extérieur.

Au sein de l'atelier

Il convient tout d'abord d'être membre de l'atelier pour pouvoir bénéficier de la fraternité qui n'est pas universelle. Nous renvoyons au texte du serment alors prêté^{xxviii} soit en 1908, soit en 1911^{xxix}.

Les demandes de fraternité ne concernent pas que les veuves et orphelins mais également les frères menacés du fait de leurs convictions. Un courrier du 28 mai 1907 des « Arts et l'Amitié » à l'obédience se préoccupe de :

« Un sergent-major signalé qui fait partie de notre atelier ; il n'est inquiet qu'à cause de ses opinions philosophiques et politiques. C'est la raison pour laquelle nous vous prions de faire, sans retard soit au ministère, soit dans la Presse, les démarches que vous jugerez utiles ».

Et nous avons observé ci-dessus l'importance du recrutement militaire par la loge en ce début de siècle. En 1914 le casernement du 55^e régiment d'infanterie⁹⁹⁴ est à Pont-Saint-Esprit et

⁹⁹³ Mencken Henry Louis, né 12 septembre 1880 à Baltimore, décédé le 29 janvier 1956 à Baltimore Journaliste, linguiste, satiriste, critique social et libre penseur. Surnommé le « sage de Baltimore » ou encore le « Nietzsche américain ». Mencken Henry Louis, *American Language : An Inquiry into the Development of English in the United States*, 4th Edition Hardcover – Deckle Edge, 1984

Aix-en-Provence 60^e Brigade d'Infanterie ; 30^e division d'infanterie ; 15^e corps d'armée dont il sera fait état⁹⁹⁵ à l'occasion de la grande guerre. L'année 1907 est riche pour les militaires aixois, et donc les francs-maçons soldats, puisque le 20 janvier a lieu l'expulsion du collège catholique avec l'appui de la gendarmerie et d'une compagnie du 55^e ; le 22 juin les trois bataillons partent pour Béziers pour s'opposer aux manifestations des vigneron, enfin le 27 octobre est transféré de Privas à Aix le siège de la 60^e brigade d'infanterie et ainsi d'un général⁹⁹⁶. Les questions militaires préoccupent toujours l'atelier puisque le 6 juin 1907 le vénérable Richaud écrira au Grand Orient de France :

« En réponse à votre télégramme de ce jour, j'ai la faveur de vous faire savoir qu'aucun journal de Paris n'a signalé le fait. « Armée et démocratie » doit en parler... La Dépêche de Toulouse d'aujourd'hui y fait allusion en quelques mots qu'elle a dû recevoir de son correspondant de Pont-Saint-Esprit (Gard) ».

Il s'agit des troupes dépêchées à l'encontre des vigneron du Languedoc⁹⁹⁷ face à la crise de surproduction. Parallèlement, toute mesure cléricale n'est pas nécessairement mauvaise par nature puisque le « Mémorial d'Aix » du jeudi 6 juin 1907 indique que le Ministre de la Guerre⁹⁹⁸ rappelle que le dimanche doit être consacré au repos, il s'agissait aussi d'apaiser la troupe, dans un sens utile de la paix sociale que ne saurait perturber un anticléricalisme contre-productif.

Des renseignements sont pris quant aux profanes, tel qu'il est le cas de nos jours d'ailleurs. Et le 10 juin 1907 au sujet de Monsieur Ricard, Directeur à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers d'Aix, donc collègue de plusieurs membres de l'atelier, qui prétend avoir sollicité son admission mais aurait été ajourné ou refusé. La réponse confirme un ajournement qui a bien été prononcé le 13 juin 1903 par la loge « Les Arts et l'Amitié Réunis » à l'orient de Mâcon.

Une autre demande en date du 28 août 1907 sollicite de savoir si Monsieur Lachambre, Directeur des Contributions indirectes à Marseille et Monsieur Arnaud, Commissaire de police à Aix-en-Provence, après avoir été en poste à Grenoble et Privas sont francs-maçons.

Parfois la routine, des initiations et affiliations, est rompue par des questions plus complexes, ainsi le 4 septembre 1907 le Grand Orient de France reçoit-il un courrier concernant l'affaire Ruitre :

« J'ai la faveur de vous confirmer ma lettre du 15 juillet dernier, restée sans réponse, dans laquelle je vous priais de vouloir bien me communiquer les motifs de refus que les membres de la Respectable loge AAA orient d'Aix ont opposé à ma demande d'affiliation ».

Les frères votent y compris les apprentis depuis plus de trois mois quant à l'éventuelle adhésion, ils n'ont pas à motiver leur choix.

« Depuis j'ai reçu du frère vénérable de la loge de Saint-Auban la lettre suivante :
« Monsieur Ruitre, le 17 juillet 1907, à notre Fête solsticiale de Saint-Auban, j'ai bien dit qu'il était de notoriété publique que vous aviez fait don de tableaux à la chapelle de Saint Jean et j'ai ajouté que lorsque la loge s'est établie à Saint-Auban vous aviez refusé d'en

⁹⁹⁴ Une rue de la ville porte son nom accolé à celui du 61^e

⁹⁹⁵ Le Naour Jean-Yves, *La légende noire des soldats du midi*, Vendémiaire, Paris, 15 mars 2013 : relatant de manière détaillée la charge d'opprobre sur l'un seul des trois corps d'armée envoyé au massacre sur un terrain préparé par les allemands, page 105 la désunion sacrée

⁹⁹⁶ Michelard Max président de l'Académie d'Aix, article de Jouishomme Bernard, *La vie militaire in Aix au temps de Paul Arbaud*, pages 4, 6 et 185, Opus citatum

⁹⁹⁷ Sagnes Jean, *La révolte du Midi viticole cent ans après, 1907-2007 ; actes des XVIII^e Rencontres de Béziers...* les 12 et 13 octobre 2007 au Palais des congrès de Béziers ; organisées par URBI, Université et recherche en Biterrois ; sous la direction de Jean Sagnes ; avec la participation de Claude Alberge, Jean-Marc Berliere, André Burgos... Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 2008

⁹⁹⁸ Picquart Marie-Georges né le 6 septembre 1854 à Strasbourg, décédé le 19 janvier 1914 à Amiens. Général et homme politique, personnage central du dénouement de l'Affaire Dreyfus

faire partie parce que l'orient de travail était trop rapproché de votre pays natal. Je n'ai dit que la vérité, et puisque vous le désirez je vous confirme ce que j'ai dit. Agréez mes salutations, H. Nicolas ».

L'accusation est ici claire, le cléricisme voilà l'ennemi.

« J'ai donc tout lieu de supposer que ce sont là, les motifs invoqués pour m'opposer un refus. Je proteste de la façon la plus énergique contre ces insinuations et ces accusations. Il est absolument faux que j'ai fait don d'un tableau quelconque à la chapelle de Saint Jean. Le vénérable dit : il est de notoriété publique ; il prend donc pour son compte des on-dit, des commérages. J'estime que son devoir vis-à-vis d'un Maçon régulier était de se renseigner et de m'entendre à ce sujet ; il aurait appris, qu'il y a dix ans environ, un membre de ma famille, devenu depuis plus anticlérical que lui, Maçon, pour des raisons que je n'ai pas à indiquer ici, eut la faiblesse de faire don d'un tableau à la chapelle de Saint Jean ; il aurait appris qu'entre ce membre de ma famille et moi il n'y avait aucune solidarité et que partant il n'a pas été en mon pouvoir d'empêcher cet acte ; il aurait compris alors que faire retomber sur moi la responsabilité de ce don, était pour lui une calomnie maçonnique. Mais de sa part, cette dernière s'explique par le fait que nous sommes fâchés depuis la mise en sommeil de l'atelier de l'orient de Sisteron. Depuis il n'a cherché qu'à me nuire et a profité de toutes les occasions qui se sont offertes à lui. Celle-là c'en est une ».

Dans les Basses-Alpes⁹⁹⁹, la situation difficile pour la franc-maçonnerie. Après la chute de l'Empire, les loges ont quasiment disparu du département, aussi bien celles rattachées à la Mère loge Ecossoise de Marseille : Barcelonnette : « Saint-Jean d'Ecosse de la Fidélité » ; Digne : « L'Union des Basses Alpes », atelier créé en 1810 par la fusion des loges de Digne, Riez, et Valensole ; que les filles du Grand Orient : Digne : « Les Indissolubles » ; Sisteron : « Les enfants de Themis¹⁰⁰⁰ ». Quelques tentatives de renaissance ont eu lieu la loge de Sisteron « Le Parfait Silence » tente de s'allumer en 1814 puis en 1830 sous les auspices de la Mère loge Ecossoise de Marseille ; « La Constante Couronne » sise à l'orient de Manosque de 1802 à 1815, Grand Orient De France, maçonnara quelques mois en 1829-31 tandis que l'atelier de Valensole « Les Elus de Salomon », 1809-11, tente de renaître en 1829. Ensuite les maillets cesseront de battre en Haute Provence pour plusieurs dizaines d'années.

« Je n'ai jamais voulu faire partie de la Respectable loge de Saint-Auban pour ne pas avoir à me rencontrer avec le vénérable frère Nicolas et cela pour le fait que j'indique plus haut et pour d'autres raisons d'un ordre tout-à-fait personnel et sur lesquelles je m'expliquerai si c'est nécessaire. A tous les frères qui m'en ont causé j'ai dit que je m'affilierai à la première loge dans un rayon de moins de cent kilomètres¹⁰⁰¹ ; c'est ce qui explique ma demande d'affiliation à la Respectable loge de l'orient d'Aix.

J'ajouterai qu'en toutes circonstances, j'ai pratiqué la solidarité maçonnique vis-à-vis de mes frères connus ; je mets au défi l'un d'entre eux de pouvoir me prouver le contraire ; d'un point de vue politique je suis constamment resté fidèle aux principes maçonniques. Je demande en ma qualité de Maçon régulier que ma protestation soit jointe au bulletin constatant mon refus par la loge de l'orient d'Aix, pour être produite en même temps que ce dernier à l'atelier auquel j'adresserai une nouvelle demande d'affiliation... Daignez agréer, mes Chers frères, l'assurance de mes sentiments les plus fraternels, Ruitier, Professeur d'Agriculture, Oraison, Basses Alpes, publiciste ».

Nous n'avons connaissance que du point de vue du frère Ruitier mais pouvons constater que sa demande n'a pas prospéré puisqu'il n'apparaîtra jamais sur les états J de la loge. Les liens

⁹⁹⁹ « L'équerre et le maillet De Toulon à Menton : la Maçonnerie dans les Alpes maritimes et le Var sous le Second Empire et les premières années de la Troisième République » Hivert-Messeca Yves, non publié ; travail issu de : Hivert-Messeca Yves, *La franc-maçonnerie en provence (basses-apes, var, arrondissement de grasse) du consulat à la seconde guerre mondiale*, sous la direction d'André Nouschi, Nice, 1992

¹⁰⁰⁰ Mythologie grecque, Thémis Θέμις « la loi divine », fille d'Ouranos, le Ciel et de Gaïa, la Terre. La thémis est la justice immanente qui ne passe pas par la médiation d'une procédure judiciaire mais relève directement des dieux

¹⁰⁰¹ nota : les loges dignoises ont toujours existé sans interruption

avec les Basses Alpes seront en revanche constant, Aix-en-Provence constituant la base arrière naturelle de ce département, et des membres des Arts et l'Amitié seront à l'origine de la renaissance de la franc-maçonnerie du Grand Orient à Manosque avec la création de l'atelier « Durance et Sincérité ». Le frère Henri Nicolas participa à la création d'une loge bas-alpine : « Fraternité Provençale¹⁰⁰² » à l'orient de Saint-Auban. Il en sera vénérable de 1897 à la première guerre mondiale. Les membres de cette loge se considéraient comme les héritiers et les continuateurs du « Réveil du Parfait Silence ».

Enfin, l'année se termine par une demande du 6 octobre 1907 pour autoriser d'abrèger les délais pour les augmentations de salaire au grade de maître des frères apprentis :

- Bernard Pierre, Marie, apprenti le 4 janvier 1907
- Coste Joseph, Toussaint, apprenti le 3 janvier 1907
- Nardon Pierre, Victor, apprenti le 27 janvier 1907

« Ces trois apprentis ont très régulièrement suivi toutes nos Tenues et ont toujours fait preuve de beaucoup de zèle, de dévouement et d'esprit maçonnique. Ces trois augmentations de salaires hors délais nous sont absolument nécessaires pour que, lors de l'élection des officiers de l'atelier, les Offices réguliers soient tenus par les maîtres. L'année prochaine par suite des augmentations de salaire normales, nous n'aurons pas besoin d'avoir recours à une nouvelle demande du genre de celle-ci. Notre atelier du reste est tout-à-fait opposé à abrèger les délais pour augmentation de salaire et ce n'est qu'accidentellement que nous vous demandons une pareille faveur ».

La réponse favorable parviendra le 21 octobre 1907 par décision du Conseil de l'Ordre sur le rapport de la commission des affaires administratives, qui autorise à conférer les grades de compagnon et de maître hors délai. Le frère Bernard Pierre, parfait homonyme d'un cafetier de 46 ans radié en 1870, sera hospitalier durant l'année 1907, puis secrétaire en 1910 avant que son nom disparaisse des tableaux de loge. Le manque de jeunes maîtres pour occuper des offices est une difficulté récurrente même pour les ateliers vivaces. Le frère Coste, lui aussi pourvu de nombreux homonymes dont un prénommé Joseph relevé en 1865, demeurera de nombreuses années aux Arts et l'Amitié puisqu'il en sera encore membre en 1945 et prendra la succession de Richaud au décès de ce dernier. Le frère Nardon sera affecté à l'office de trésorier jusqu'en 1910 qui est, avec celui de secrétaire l'un des plus difficiles à pourvoir.

C'est parfois les distances géographiques qui affectent la vie de la loge. Le 6 juin 1909 le frère Calmelle, instituteur, de Corneilhan, relate son initiation au grade d'apprenti le 14 mars 1906. Il rappelle ensuite son éloignement de l'orient qui l'a écarté de l'atelier et donc entravé sa progression maçonnique, et sollicite son élévation au grade de compagnon. Nulle trace de cet initié dans les tableaux de l'atelier.

La montée en puissance de la maçonnerie s'est accompagnée, comme pour toute institution, de nouveaux convertis aux convictions des plus douteuses. La question est prégnante tant au niveau local que national.

Une adresse à l'intention du Grand Orient de France est émise 15 novembre 1907 :

« A la suite d'une déclaration énergique du vénérable, flétrissant les appétits ambitieux des profanes qui viennent dans les loges y chercher honneurs et profits, la loge a décidé que désormais elle ne s'adresserait au Grand Orient que pour des questions d'intérêt général et qu'elle ne s'occuperait des intérêts particuliers de ses membres qu'en faisant appel au bon vouloir des frères de l'atelier ».

Cette décision est approuvée pleinement par le Conseil de l'Ordre en sa séance en date du 20 novembre 1907. Le souci est donc partagé tant par la loge que par les autorités de l'obédience.

¹⁰⁰² Aujourd'hui à l'orient de Digne les bains

Les adversaires de la franc-maçonnerie ont voulu marier celles-ci à plusieurs des grandes affaires de la Troisième République. Le premier scandale dit des décorations impliquant le frère Jules Grévy¹⁰⁰³, président de la République qui démissionna le 2 décembre 1887, qui à défaut d'en être l'inspirateur a péché par son silence envers son gendre Daniel Wilson, responsable de ventes frauduleuses qui constituent un trafic d'influence. L'engagement d'une partie de la maçonnerie en faveur de la Commune de Paris, et de Marseille, est un titre de gloire ainsi que le massif soutien à la crise du 16 mai 1877 en faveur de la République. L'affaire Schnæbelé¹⁰⁰⁴, le boulangisme et le scandale de Panama ne concerneront pas directement les frères en général, hors des positions personnelles diverses. L'affaire Dreyfus voit en revanche une grande majorité des frères se rallier, même tardivement, à la justice ; l'affaire du Fort Chabrol¹⁰⁰⁵ y est liée. L'affaire des fiches au contraire est à mettre clairement au passif de la franc-maçonnerie, même si nous en avons étudié le détail. Encore l'affaire Thalamas¹⁰⁰⁶ révèle les attaques incessantes menées à l'encontre de la République qui avait bien besoin de défenseurs face aux Camelots du roi, un réseau de vendeurs du journal de l'Action française et de militants royalistes, qui constituent le service d'ordre et de protection du mouvement.

Parallèlement, le 16 décembre 1907 la loge écrit en réaction au discours prononcé le 8 mai 1907 par Théodore Steeg, député de Paris, à la Chambre des députés sur les nominations scandaleuses faites dans les différents ministères :

« Indignée par ce népotisme éhonté qui permet à des jeunes gens de 27 à 32 ans d'arriver sans concours et en violation de tous les règlements à des situations de 12 à 20 000 francs par an. Consciente du préjudice considérable que des mœurs pareilles portent à la considération du prétendu régime républicain et égalitaire qui nous régit. Engage respectueusement mais énergiquement le Conseil de l'Ordre d'user de son influence pour que la loi sur le statut des fonctionnaires soit discutée et votée le plus rapidement possible à la Chambre des Députés afin de rendre désormais impossibles les nominations arbitraires signalées par Monsieur Steeg »¹⁰⁰⁷.

Il s'agit là de l'une des manifestations du thème récurrent du statut des fonctionnaires qui se met en place progressivement durant le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, seul le régime de Vichy de sinistre mémoire établira des règles générales mais dans une vue

¹⁰⁰³ Grevy Jules, né le 15 août 1807 à Mont-Sous-Vaudrey, décédé le 9 septembre 1891 à Mont-Sous-Vaudrey. Homme d'État, avocat, parlementaire, il est arrêté lors du coup d'État de 1851. Président de l'Assemblée nationale du 16 février 1871 au 2 avril 1873. Président de la Chambre des députés du 13 mars 1876 au 30 janvier 1879. Quatrième président de la République française du 30 janvier 1879 au 2 décembre 1887

¹⁰⁰⁴ L'affaire Schnæbelé est un important incident diplomatique entre la France et l'Allemagne, le 20 avril 1887. Sous prétexte de la vandalisation d'un poteau frontière allemand. Le 20 avril, alors que Schnæbelé, commissaire spécial des chemins de fer en service et exerce des fonctions de police de sûreté intérieure et extérieure, fait seul les cent pas de part et d'autre de la frontière en attendant son collègue, il est appréhendé sur le territoire annexé par des policiers allemands déguisés en ouvriers agricoles. Au cours de l'empoignade, il réussit, selon deux témoins affairés dans les vignes joutant la route, François et Joseph Gautier, à refranchir la frontière et il est finalement maîtrisé « en territoire français ». Litige monté en épingle par le général Boulanger courageux par le verbe

¹⁰⁰⁵ Fort Chabrol à l'été 1899 le gouvernement français Waldeck-Rousseau craignit une émeute nationaliste et monarchiste à l'occasion du procès en révision de Dreyfus

¹⁰⁰⁶ Manifestation des Camelots du roi, branche militante de l'Action française, contre le cours du professeur Amédée Thalamas sur Jeanne d'Arc, à la Sorbonne

¹⁰⁰⁷ Steeg Théodore, Opus citatum. Premier à l'agrégation de philosophie en 1895. Député de la Seine du 24 juillet 1904 au 27 mars 1914, radical socialiste. Sénateur du 1^{er} janvier 1914 au 1^{er} janvier 1944. Chef du gouvernement du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931. Action en faveur de la protection et de l'éducation de l'enfance, y compris sur la législation concernant les enfants adultérins, loi sur les pupilles de la Nation 1917. Grand Maître de l'Université le 2 mars 1911. Gouverneur général de l'Algérie le 28 juillet 1921. Commissaire général résident au Maroc le 11 octobre 1925. Ministre d'Etat dans le Cabinet Blum du 13 mars au 10 avril 1938. Abstention le 10 juillet 1940 lors du vote des pouvoirs constitutionnels

corporatistes. Autant dire que la question du favoritisme ou des passe-droits n'est pas encore résolue de nos jours, même s'il semble que la maçonnerie y soit beaucoup moins liée.

La loge poursuit dans le même courrier du 16 décembre 1907 :

« Comme suite à notre ordre du jour du 10 novembre dernier flétrissant les appétits ambitieux des profanes qui viennent dans la Franc-maçonnerie pour y chercher honneurs et profits, nous avons la faveur de vous demander si vous ne pensez pas qu'il serait bon de nous faire connaître, sous le sceau du secret, les noms et qualités des frères actifs qui sont employés dans les différents ministères et à qui, à un moment donné, nous pourrions nous adresser pour obtenir un renseignement. Ce système nous permettrait de ne jamais vous importuner pour des questions qui n'ont rien de commun avec l'esprit maçonnique et la maçonnerie en général ».

Ce dernier paragraphe, bardé de bonnes intentions, amène néanmoins, nous devons le reconnaître, à l'expectative. Après avoir dénoncé à juste titre les influences, l'atelier sollicite tout de même les coordonnées utiles de fonctionnaires. Il eût été plus sage de s'en abstenir tant pour éviter la critique que pour ne pas céder à l'humaine tentation.

C'est donc la vie interne à l'atelier qui s'exprime par les arrivées, les départs, les refus.

Les AA s'inscrivent aussi dans un contexte régional, concrétisé par une réunion. Ils s'en préoccupent par exemple le 24 avril 1911 en vue de l'organisation du congrès des loges du Midi. Pour s'inscrire il importe d'adresser la somme de 0.15 francs par frère au trésorier le frère Nardon, sous-directeur à l'Ecole des Arts et Métiers. L'organisateur des travaux du congrès est le frère Blanchard, professeur d'Agriculture à Aix et secrétaire du congrès. La missive est signée par l'orateur Meyer, le vénérable Richaud 30^e, le secrétaire Bernard. Comme toute réunion d'importance, une organisation est nécessaire, il convient de choisir les lieu et heure, ainsi que de régler les questions financières.

Le compte rendu du XXV^e congrès des loges du Midi, comprend la liste des loges adhérentes, Aix : AAA représentée par le vénérable Richaud : d'Aubagne, Avignon, Arles, Brignoles, Marseille (6), Montpellier (2), Miramas l'Etoile de la Crau, Salon de Provence l'Unité, Nice (3), Toulon (2), liste non exhaustive des 40 loges adhérentes. Aujourd'hui la région est limitée aux départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse¹⁰⁰⁸, des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes et englobe pourtant 120 loges. Elle témoigne de l'ampleur du phénomène maçonnique et de son rayonnement.

Parallèlement l'atelier se tient informé de la politique nationale, et ainsi, il interroge l'obédience le 6 juillet 1911 aux fins de savoir si Monsieur Jean Cruppi¹⁰⁰⁹, Garde des Sceaux est franc-maçon. Il est répondu le 8 courant par la négative. L'activité intellectuelle des frères est aiguillée par les lectures, ainsi la bibliothèque de la loge s'enrichit-elle de : « La morale laïque »¹⁰¹⁰, question qui intéresse tout particulièrement les francs-maçons du début du XX^e siècle comme précédemment invoqué. La renommée de la loge s'accroît aussi par la progression de ses membres dans ce qu'il est convenu de dénommer les ateliers de perfectionnement : Monsieur Richaud, professeur économiste à l'Ecole normale, remercie le 18 juillet 1912 quant à son élévation au 31^e degré par le Grand Collège des Rites. Enfin, l'association participe aussi bien sûr à l'obédience en étant représentée lors des réunions nationales. Par vote du 12 septembre 1911 elle élit un délégué à l'Assemblée générale du

¹⁰⁰⁸ Sens-Meyre André, *La franc-maçonnerie et les francs-maçons en Vaucluse de l'affaire Dreyfus à Vichy*, sous la direction de Frédéric Monier, Avignon, débuté 7 janvier 2016

¹⁰⁰⁹ Cruppi Jean, né le 22 mai 1855 à Toulouse décédé le 16 octobre 1933 à Fontainebleau
Ministre de la Justice du 27 juin 1911 au 13 janvier 1912, Gouvernement de Joseph Caillaux

¹⁰¹⁰ *Conférence* de Henri Dumonthay, Professeur de Philosophie, 1911, Imprimerie Ouvrière (Association coopérative), rue Rifle Rafle, Aix-en-Provence

Grand Orient, outre deux suppléants, 29 votants, délégué le frère Meyer Hermann (1887), Coste Joseph (1907), Bossard Jean Baptiste.

La loge s'intéresse aussi au sort des proches des initiés.

La veuve et l'orphelin

Envers les proches des frères partis à l'orient éternel, qui ont trouvé le repos de la mort, et dont les familles nécessitent de l'aide, et d'abord les veuves et les orphelins

Le cas connu concerne les hussards noirs de la République. L'atelier s'adresse aux membres du Conseil de l'Ordre en date du 27 janvier 1907 :

« L'Ecole normale d'Instituteurs d'Aix vient de perdre son Directeur, le frère Estienne¹⁰¹¹, emporté par une terrible maladie qui pardonne rarement. Le frère Estienne avait été admis dans la Franc-maçonnerie par la loge Ecossaise le Delta, orient d'Alger le 17 juillet 1895, alors qu'il était Directeur de l'Ecole normale d'Alger. Il fût ensuite nommé Directeur de l'Ecole normale d'Orléans et se fit affilier à la loge Etienne Dolet qui devint la loge Réveil des Emules de Monthyon, par la fusion des ateliers d'Orléans. Il fût Orateur de cet atelier tant que la santé ne lui fit pas défaut. Il dût céder l'Office d'Orateur à cause d'une phlébite qui l'immobilisa pendant de longs mois. A peu près guéri, il fût nommé Directeur de l'Ecole normale d'Aix, afin que le climat provençal terminât sa guérison et celle de ses deux jeunes filles, l'une atteinte d'une coxalgie, l'autre à peu près rétablie d'une poussée tuberculeuse. C'était en 1903. Il continua à faire partie de la loge d'Orléans jusqu'au 31 décembre 1906 et démissionna pour s'inscrire comme membre fondateur de la loge « AAA », orient d'Aix. Hélas malade depuis 18 mois de la tuberculose, il ne devait pas travailler longtemps dans notre atelier. La mort nous l'a ravi dans la nuit du 20 au 21 janvier 1907. Cette série de longues maladies, dans la malheureuse famille de notre frère aimé et estimé, devait absorber toutes les ressources du ménage, et aujourd'hui que le chef de famille a disparu, la veuve se trouve sans situation et sans ressources, avec ses deux enfants incapables de gagner leur vie ».

Ce fléau du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e est désormais tombé dans l'oubli, il n'en fût pas moins dévastateur au même titre que la peste ou le choléra, même s'il n'agissait pas sous forme d'épidémies massives, les morts étaient nombreuses. Elle est toujours l'une des maladies dues à un agent infectieux unique les plus meurtrières au monde infectieuse contagieuse et non immunisante. À l'époque, la tuberculose est la cause d'un décès sur sept en Europe. La loi du 15 avril 1916 dite « loi Léon Bourgeois », marque le début de l'intervention de l'État français en matière de prévention : sous la pression de l'épidémie de tuberculose sévissant dans les troupes engagées sur le front, cette loi, impose la création, sur l'ensemble du territoire, de dispensaires semblables à celui créée par Albert Calmette¹⁰¹² à Lille. Les francs-maçons de l'atelier sont donc confrontés à un drame habituel du temps. N'ayant pu sauver leur frère de la maladie, ils peuvent en revanche tenter de venir en aide à celles qu'il laisse derrière lui.

C'est en ce sens qu'une requête sera adressée au Conseil de l'Ordre le 30 janvier 1907 par le en faveur de la famille du frère Estienne pour que :

- les frais de séjour Mademoiselle Estienne au sanatorium de Sainte Feyre ne soient pas à la charge de sa famille

¹⁰¹¹ Estienne Pierre, Germain, Clairin (1905), Directeur de l'Ecole Normale, Aix, né à Six-Fours (Var) le 21 février 1855, Grade de Maître (le Réveil des Emules de Monthyon orient d'Orléans) « n'a pas son diplôme de Maître, a été orateur titulaire de la loge en 1892, 1899-1900 »

¹⁰¹² Calmette Léon Charles Albert, né le 12 juillet 1863 à Nice, décédé le 29 octobre 1933 à Paris. Médecin et bactériologiste militaire. Sa renommée tient à la mise au point entre 1904 et 1928, avec Camille Guérin, de la vaccination contre la tuberculose grâce au BCG vaccin Bilié de Calmette et Guérin

En effet, Alfred Leune, inspecteur d'académie, atterré par le nombre importants d'enseignants atteints de tuberculose décide de créer un sanatorium et lance une souscription auprès des « Secours Mutuels des Instituteurs ». Le sanatorium est inauguré en 1906 par le ministre des affaires étrangères, le frère Léon Bourgeois. Maintenant, devenu Centre Médical National, cet établissement est désormais le plus ancien de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. La franc-maçonnerie a été une vaste société de secours mutuels par suite de l'habitude de loges d'accorder, en cas de maladie, des indemnités à leurs membres¹⁰¹³. En 1865, cinq sociétés sur six, dans le ressort de la chambre de commerce de Calais, dépendaient des loges. Une société de la Gironde n'admettait dans son sein que des francs-maçons. Les conditions politiques et religieuses dans lesquelles se mouvaient les sociétés de secours mutuels inscrivait la défense de soulever toute discussion politique ou religieuse.

- qu'un bureau de tabac soit accordé dans le plus bref délai possible à la veuve du frère Estienne

Le premier débit de tabac connu en France se nommait la civette et remonterait à 1716. Ces commerces étaient reconnaissables grâce à une statue de Turc fumant le chibouque ou par une carotte de tabac : un paquet de feuilles attachées ensemble. La création des nombreux bureaux de tabac trouve ses origines dans la réglementation imposée par l'État afin d'exploiter son monopole. En 1804, la Régie des droits réunis est créée et des licences annuelles sont attribuées aux fabricants et aux débitants de tabac. L'État met aussi en place un monopole sur les allumettes le 2 août 1872 ce qui concernera la ville d'Aix. Avant sa popularisation par la guerre de 14, le tabac est déjà un commerce fructueux, et l'attribution des bureaux une source de clientélisme répandue¹⁰¹⁴.

Le cas de la famille Estienne émeut au Grand Orient, puisque les loges « Etienne Dolet¹⁰¹⁵ », « La Véritable Amitié¹⁰¹⁶ » et le « Réveil des Emules¹⁰¹⁷ de Montyon¹⁰¹⁸ », réunies, 13 rue Etienne Dolet, en date du 6 février 1907 écrivent à leur tour :

« Nous avons la faveur d'appeler toute votre fraternité bienveillante sur la demande présentée par la Respectable loge AAA, orient d'Aix, en faveur de la veuve et/ou de la jeune fille du frère Estienne, Directeur à l'Ecole normale d'Aix, ancien membre de notre respectable atelier. Le frère Estienne a appartenu à la maçonnerie orléanaise jusqu'au 31 décembre 1906. Ce fût toujours un excellent maçon. Nous vous prions, Très Chers frères de donner satisfaction à la double demande présentée par la loge d'Aix. Vous soulagerez une réelle infortune ».

Le cas est détaillé pour être soumis à l'intervention de l'obédience elle-même auprès du ministère en charge de ces questions.

« Note : Madame Veuve Estienne, demeurant à Aix (Bouches du Rhône, sollicite un bureau de tabacs. Son mari, qui fût successivement Directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs d'Alger, puis d'Orléans, et enfin d'Aix, est mort le 21 janvier dernier, laissant sa veuve et ses 2 enfants malades sans aucune ressource. Madame Veuve Estienne désirerait vivement obtenir satisfaction, dans le plus bref délai possible (la plus jeune des Demoiselles Estienne est atteinte de coxalgie et hors d'état de pouvoir travailler ; l'aînée atteinte de tuberculose

¹⁰¹³ de Contenson Ludovic, « Les sociétés de secours mutuels », Revue des Deux Mondes tome 16, 1903

¹⁰¹⁴ Collectifs, *Histoire des droites en France* (tome 1, politique) », Gallimard, Paris, 23 novembre 2006 : sur le clientélisme affectant tout parti

¹⁰¹⁵ Dolet Étienne né le 3 août 1509 à Orléans, décédé le 3 août 1546 à Paris. Ecrivain, poète, imprimeur, humaniste et philologue. Loge qui perdure

¹⁰¹⁶ Doinel Jules, Amadou Robert, Opus citatum

¹⁰¹⁷ Lorillard Gustave, *F-M Vues de la loge orléanaise le Réveil des émules de Montyon*, M. Marron, Orléans, 1906 : sur l'histoire de cette loge. Loge disparue

¹⁰¹⁸ de Montyon Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget, baron, né le 23 décembre 1733 à Paris et décédé le 29 décembre 1820 à Paris. Philantrope et économiste

est guérissable à condition qu'elle suive le traitement d'un sanatorium. ¹⁰¹⁹Le sanatorium choisi est celui de Sainte Feyre (Creuse), institué pour les membres de l'enseignement) ».

Si l'intervention nationale est sollicitée, celle de l'initiative locale n'est pas négligée puisque l'obédience, par la signature de l'un des secrétaires du Conseil de l'Ordre, s'adresse à Michel¹⁰²⁰, député des Bouches-du-Rhône¹⁰²¹ le 2 février 1907 :

« Nous avons la faveur de solliciter votre fraternel appui pour la famille Estienne, d'Aix, qui a été durement éprouvée par le décès du frère Estienne, Directeur d'Ecole normales d'instituteurs et membre du Grand Orient ».

Après Madame Etienne, le cas d'une seconde veuve préoccupe l'atelier.

La loge se préoccupe le 7 mars 1909 la situation de la famille du frère Mer et en fait part au Grand Orient de France et sollicite d'appuyer énergiquement la demande formée par la veuve à l'obtention d'un bureau de tabac de 1^{re} classe. Le cas est spécifique :

« Le père de notre jeune frère est mort depuis deux mois, laissant d'un premier lit deux enfants dont l'aîné est notre frère, et d'un second lit quatre tous petits enfants ; la veuve ne peut disposer que d'une pension de 1.333.33 francs, car elle ne peut même pas compter sur l'aide de sa propre mère, cléricale de la façon la plus odieuse, puisqu'elle a eu l'audace de proposer à sa fille ce marché honteux : « Ou tu reviendras toi-même à Dieu et tu feras élever les enfants suivant les bons principes ou je te laisserai mourir de faim ».

Madame veuve Mer demeure 15 boulevard Raspail, Avignon. Il s'agit ici non seulement d'un cas de solidarité mais encore de protection à l'encontre de pressions cléricales, en tout cas alléguées.

Le frère dont la famille est concernée est Georges Mer (1907), Receveur à l'Enregistrement des Douanes, Les Mees (Basses Alpes), né à Alger le 3 décembre 1882, et initié apprenti le 17 mars 1907 à la loge AAA. Il poursuivra son activité quelques années puisqu'il est mentionné lors de la tenue du 5 février 1913 : l'atelier accepte la démission du frère Georges Mer : « éloigné d'Aix depuis 3 ans, a régulièrement payé sa capitation, mais n'a plus fréquenté notre atelier. Motif : éloignement définitif d'Aix ». Il n'apparaît néanmoins dans aucun tracé d'architecture ni dans les différents collèges d'officiers. Cette demande sera suivie avec attention puisque un courrier sera adressé par le sénateur Desmons¹⁰²² à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique pour le cas de Madame Veuve Mer le 6 avril 1909 ; « les instructions nécessaires à l'enquête réglementaire sont données à l'Administration des Contributions Indirectes ».

L'activité régulière de l'atelier apparaît par l'envoi du 19 mars 1907 de :

- « projet de règlement particulier de loge adopté lors de la Tenue du 17 mars 1907, qui sera homologué par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 5 juin 1907 (développé ci-dessous)
- une copie d'un rapport sur le Cléricalisme dans le Haut Commandement (développé ci-dessous)
- un rapport sur l'aide pécuniaire aux réservistes et territoriaux appelées en temps de guerre (développé ci-dessous)
- une demande de secours en faveur de la famille du frère Puinant¹⁰²³, Commissaire central à Aix, décédé le 1^{er} mars 1907 ».

¹⁰²⁰ Michel Henri né le 27 janvier 1857 à Lambesc, et décédé le 19 juin 1930 à Charenton-le-Pont. Professeur au Lycée d'Avignon, puis avocat à Paris, également journaliste. Elu député des Bouches-du-Rhône en 1898 siège au groupe radical-socialiste, battu en 1910, il rebondit aussitôt en se faisant élire sénateur des Basses-Alpes

¹⁰²¹ Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, publié sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale, Presses universitaires de France, Paris, 8 volumes, 1960-1977 : Michel Henri

¹⁰²² Il s'agit du sénateur Frédéric Desmons, âme du convent de 1877, Sénateur radical du Gard de 1894 à 1909

¹⁰²³ Puinant Paul, Jean-Baptiste (1905) (1906), Commissaire Central, Aix, né à Roanne (Loire) le 1^{er} octobre 1862, Grade de Maître le 19 avril 1903 (la Fraternité Progressive orient de Villefranche-sur-Saône) « paye les cotisations à la fin de l'année, son reçu vous sera donné d'ici quelques jours », décédé le 1^{er} mars 1907

Cette autre épouse de frère décédé demande aussi secours, Madame Veuve Puinant, depuis 1907, adressée directement au secrétariat du Grand Orient de France, rue Cadet, Paris, arguant de la charge de ses quatre enfants, dont un est actuellement soldat à Fontainebleau qui ne peut bien entendu venir en aide et de l'une de ses filles qui est malade depuis près de deux ans dont la santé réclame beaucoup de soins et un régime lacté.

Nous relevons encore une Veuve Bourely pour laquelle l'atelier écrit le 11 novembre 1910 à l'obédience :

« Nous avons la faveur de vous informer qu'à la suite des démarches tentées par Madame Veuve Bourely la lettre suivante, émanant du Ministère des Finances vient de nous être communiquée par l'un de nos amis ».

Cette réponse du cabinet du Ministre¹⁰²⁴ au Ministère des Finances, Débit de tabac et recettes buuralistes, émise à Paris le 19 octobre 1910 est la suivante :

« Monsieur le Sénateur, vous avez bien voulu me recommander la candidature de Madame Bourely, née Vidal, veuve d'un capitaine d'infanterie, qui sollicite un débit de tabac et dont la demande a été accueillie par la Commission Centrale de classement. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait prendre note de votre intervention en faveur de Madame Bourely. Dès que le cours des vacances m'en fournira l'occasion j'examinerai les titres de cette postulante avec toute la bienveillance que lui assure l'intérêt que vous voulez bien lui porter ».

Ce grâce au sénateur des Bouches-du-Rhône, Antide Boyer¹⁰²⁵, auquel un fraternel appui a été demandé.

Le tracé de la loge contient cette note quant à Madame Bourely, née Joséphine Vidal, demeurant à Aix-en-Provence, Veuve du capitaine Bourely, décédé à Nice le 14 mars 1909 :

« La demande de Madame Bourely a été accueillie par la Commission Centrale de classement. Madame Bourely qui est sans ressources serait très heureuse d'obtenir satisfaction le plus tôt possible. » « Monsieur le Ministre des Finances a répondu à Monsieur Le Flaminius Raiberti¹⁰²⁶, député de Nice, que cette demande avait été accueillie par la Commission Centrale de classement ».

Le cas de Madame Saint-Léger est assez singulier, il ne s'agit point ici de fraternité, bien au contraire. Le vénérable Maître Richaud relate les faits avec humour dans son courrier du 2 juillet 1908 dans lequel il apprécie le legs de Madame de Saint Léger :

« Cette personne est âgée de plus de soixante ans ; son vrai nom est Madame Aubert. Elle est mariée à un juge mais le mariage est séparé depuis longtemps. Madame de Saint Léger a eu plusieurs amants bien connus ; Monsieur Mouttet ancien avoué à Toulon puis juge de paix à Aix, bibliophile peu scrupuleux. C'est de ce Monsieur que Madame de Saint Léger a reçu quantité de vieux manuscrits dont elle a tiré parti de son mieux ; Monsieur Arbaud encore vivant, très riche, ce Monsieur âgé de plus de 80 ans ne voit plus Madame de Saint Léger ; mais celle-ci lui envoie de temps en temps son nouvel amant (Monsieur Magnan,

¹⁰²⁴ Cochery Georges né le 20 mars 1855 à Paris, décédé le 10 août 1914 à Paris. Homme politique, succède à Caillaux au ministère des finances, il abandonne le projet d'impôt progressif

¹⁰²⁵ Né à Aubagne le 26 octobre 1850, mort à Marseille le 24 juillet 1918. Ouvrier potier, puis années d'études au petit séminaire de Marseille enfin employé des chemins de fer. Conseiller municipal de Marseille. Député de 1885 à 1889, élu le 18 octobre 1885 sur liste radicale comprenant Camille Pelletan, Peytral, Clovis Hugues Izzo Jean-Claude, *Clovis Hugues, un rouge du Midi*, Jeanne Laffitte, Marseille, 1978, page 97, la poésie délivrée de ses chaînes. Membre à l'Assemblée du Groupe Ouvrier. Maire d'Aubagne de 1888 à 1892. Sénateur des Bouches-du-Rhône

¹⁰²⁶ Le Flaminius Raiberti, né le 13 avril 1863 à Nice, et mort le 16 décembre 1929 à Nice. Avocat, Député de Nice de 1890 à 1922. Conseiller général de Contes de 1901 à 1926. Président du Conseil général des Alpes-Maritimes de 1911 à 1926. Sénateur des Alpes-Maritimes de 1922 à 1929. Ministre de la guerre du 16 décembre 1920 au 16 janvier 1921, Gouvernement de Georges Leygues. Ministre de la guerre du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924, Gouvernement de Raymond Poincaré

homme d'affaires véreux) qui se charge de faire chanter son prédécesseur en amour, les libéralités de Monsieur Arbaud sont partagées entre Madame de Saint Léger et Monsieur Magnan. Voilà la Dame auprès de qui vous m'avez détaché. Je dois vous avouer que cette mission eût été plus agréable il y a vingt ans. Je me suis donc présenté au 48 rue Roux Alpheran, où j'ai été reçu par une grande dame, bien peinte et soigneusement plâtrée... Je passe en revue plusieurs liasses de papiers, j'en vois une marquée dossier Mirabeau.

Avant d'ouvrir l'enveloppe je pose la question suivante :

Madame j'ignore la valeur de ce contenu, je vais prendre des notes, j'adresserai un rapport au GO qui me fera connaître ses intentions. Mais veuillez me dire, avant toutes choses, le prix que vous estimez de ce dossier.

Monsieur, une personne qui s'y connaît (lisez Monsieur Magnan, l'amant, homme d'affaires véreux) m'assure que ces papiers valent 500 francs

Dois-je inscrire cette somme comme étant l'énoncé de vos prétentions ?

Oui, Monsieur »

Nous savons que Mirabeau ne fût jamais membre de la loge AAA, il n'en était pas moins un appât bien choisi par un faussaire. Gageons que la noblesse affichée de Madame de Saint Léger était des plus récentes et douteuses, et que son patronyme décrit tout particulièrement et précisément ses mœurs. Il ne semble pas que lapheur¹⁰²⁷, celui qui fabrique des faux papiers, soit parvenu à ses fins.

Néanmoins, comme tout bon menteur Monsieur Magnan sût mêler du vrai et du faux puisque les pièces décrites ci-dessous semblent en revanche très vraisemblables, quoique d'un intérêt limité :

« ...

9^e pièce circulaire imprimée du GO aux loges régulières en date du 24 du 4^e mois 1806 portant : communication des mots de semestre ; don gratuit contribution volontaire des loges aux charges du GO. Cela paraît être le point de départ de l'impôt de capitation, il est fixé à 3 francs par frère annuellement ; invitation à nommer un député pour représenter la loge au GO (cela me paraît être la nomination du délégué au convent) ; on prie également les ateliers civils d'aviser d'urgence le GO chaque fois qu'une loge militaire se déplace... ».

L'impatience de la Dame avide sera, vraisemblablement, déçue.

« J'attends cependant votre décision afin que je la fasse connaître à Madame de Saint Léger, qui l'attend avec impatience, et qui compte, bien à tort, sur les cinq billets bleus. », vénérable Richaud 18^e ».

Les Veuves et Dames, de bonne foi et de bonnes mœurs elles, sont l'objet de sollicitudes constantes de l'atelier dans le temps qui, s'il ne leur ouvre pas ses portes porte ses attentions à leur égard. Le sénateur Boyer¹⁰²⁸ expose le 29 avril 1911 s'être préoccupé de la situation de la Veuve Brémond, du fils du frère Souti, de Martin de La Ciotat et d'un autre frère d'Arles, il relève avoir fidèlement accompli son devoir à chaque fois que la loge s'est adressée à lui bien que lors des élections des réunions aient lieu en faveur d'autres maçons que lui. L'élu conclut par ses sentiments fraternellement dévoués quand même. La loge ne néglige aucun appui politique et écrit aussi à destination du député Camille Pelletan au sujet de la Veuve Pujo, le 5 décembre 1911. Ce dernier y donnera suite puisque le 13 janvier 1912, Monsieur le Ministre de la Guerre répondra quant à la demande par lui transmise en faveur de Madame Veuve Pujo, maréchal de logis Chef de Gendarmerie, née Coumet, demeurant à Guran (Haute Garonne).

¹⁰²⁷ Hayard Napoléon, Empereur des Camelots, *Dictionnaire argot-français*, Hayard, Paris, 1907 : entrée lapheur

¹⁰²⁸ Boyer Antide, né le 26 octobre 1850, décédé le 24 juillet 1918, employé de chemin de fer. Porté, en octobre 1885, comme socialiste, sur la liste radicale qui l'emporta au scrutin de ballottage du 18, et qui comprenait aussi MM. Camille Pelletan, Peytral, Clovis Hugues, etc., il fut élu député des Bouches-du-Rhône, le dernier de la liste, par 52,593 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). Le 3 janvier 1909, il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône à l'élection partielle qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Victor Leydet, décédé. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 236 voix contre 191 à M. Artaud. Jolly Jean, *Dictionnaire des Parlementaires français*, (1960/1977), Opus citatum

Le résultat de ce bienfait sera communiqué au Très Cher frère Nadecard avec l'assurance de ses fraternels sentiments par Camille Pelletan¹⁰²⁹, le 27 janvier 1912.

B. La fraternité envers l'extérieur

L'objet même de cette thèse est l'insertion de la loge dans la cité et l'immixtion de la cité dans la loge. L'atelier doit donc être tourné vers tous ceux qui en ont besoin, sans distinction, politique, sociale ou philosophique. Les exemples sont très divers et fonction de l'actualité du moment, des catastrophes locales, à celles beaucoup plus lointaines. D'aides face aux tremblements de terre, d'incendies ou de conditions de travail, les formes de secours sont des plus variées : elles peuvent même s'attacher aux symboles.

La fraternité universelle, ceux qui souffrent

La grande catastrophe du début du siècle qui touche la loge au cœur est bien sûr le tremblement de terre de Provence du 11 juin 1909¹⁰³⁰. Séisme de Lambesc de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter qui frappa Salon-de-Provence, Vernègues, Lambesc, Saint-Cannat, Rognes, le massif de la Trévaresse. Il y eut 46 morts et 250 blessés ; 3 000 constructions furent endommagées pour un coût total de 2,2 milliards de francs. Il s'agit alors bien plus que d'un simple vote de médaille.

Le 28 avril 1909 l'atelier demandait au Conseil de l'Ordre de déléguer le frère Sembat¹⁰³¹ pour présider la cérémonie de la fête solsticiale.

Le 12 mai la Fête solsticiale du 20 juin 1909 était annoncée, sous la Présidence du frère Lecoq, membre du Conseil de l'Ordre, signatures du 1^{er} surveillant Blanchard, du vénérable Richaud, du 2^e surveillant Giraud, de l'orateur Meyer, du secrétaire Bernard :

- « 10 heures du matin réception du Délégué du Grand Orient de France, réception des délégués des loges, tenue et discours d'usage
- midi et demi : Banquet, l'atelier prend à sa charge les frais de banquet de un délégué par loge ».

Mais ce bel ordonnancement sera renversé par le séisme. Une tenue extraordinaire aura lieu le 14 juin 1909, suite à la catastrophe qui a désolé la région, la R :. L :. AAA s'associant au deuil public, décide :

- « de supprimer sa fête solsticiale du dimanche 20 courant
- de supprimer la tenue du même jour
- d'affecter aux victimes du sinistre une somme de 100 francs¹⁰³² prise au trésor de l'atelier, ainsi que le montant total des médailles de banquet souscrites par les membres de l'atelier ».

Exemple de l'accession de la classe ouvrière aux responsabilités politiques

¹⁰³⁰ Bonnet-Vidal Estelle, *Séismes en Provence : Du tremblement de terre de Lambesc de 1909 à la Provence sismique d'aujourd'hui*, Editions Campanile, Sophia-Antipolis, 25 mai 2009 : sur le séisme de Lambesc

¹⁰³¹ Sembat Marcel, né le 19 octobre 1862 à Bonnières-sur-Seine, décédé le 5 septembre 1922 à Chamonix. Docteur en droit, Avocat près la Cour d'Appel de Paris. Député de la Seine du 3 septembre 1893 au 5 septembre 1922. Prend part aux débats sur la condition ouvrière. Ministre des Travaux Publics (Chef de Cabinet : Léon Blum) sous les Gouvernements Viviani et Briand, 13 juin 1914-29 octobre 1915, 29 octobre 1915-17 mars 1917. Vote contre l'adhésion à la III^e Internationale. Vice-président du Grand Orient de France

¹⁰³² Un ouvrier chapelier parisien gagne entre 7,50 et 10 francs par jour alors qu'un charpentier gagnera 7 à 9 francs par jour. Laroulandie Fabrice, *Les ouvriers de Paris au XIX^e siècle*, Editions Christian, Paris, 1^{er} janvier 2008, page 25 : « A l'homme le bois et le métal. A la femme le tissu et le vêtement »

« La loge « AAA » ayant appris que la loge « l'Unité » de l'orient de Salon avait adressé à toutes les loges du G.O. un appel à la solidarité en faveur des sinistrés de la Provence, demande au G.O. d'appuyer cet appel par une circulaire. Fera connaître d'ici quelques jours comment il sera possible d'utiliser la somme de 1 000 francs que le Conseil de l'Ordre a décidé de verser en faveur des victimes de la catastrophe, juillet 1909 ».

La réaction est donc non seulement locale mais encore nationale par une prise en considération de la catastrophe à hauteur de sa réalité par l'obéissance elle-même. La solidarité est nationale. L'organisation régionale se met en place rapidement :

« Le 7 juillet 1909, les vénérables des loges d'Aix, Salon et Miramas disent que le Comité Central de secours formé de tous les Maires de l'arrondissement d'Aix paraît remplir toutes les conditions de sûreté et de bon fonctionnement que la Franc-maçonnerie peut exiger pour le versement des secours aux sinistrés. Croient que la subvention votée par le conseil doit être versée à la loge d'Aix qui paraît toute désignée pour opérer le versement au Comité de secours, signé André Richaud, vénérable de la loge « AAA », orient d'Aix, A. Michel, vénérable de la loge « l'Unité », orient de Salon, Marius Aragnol, vénérable de la loge « L'Etoile de la Crau », orient de Miramas ».

Ces trois loges, qui existent toujours, constituent des piliers de la franc-maçonnerie dans les Bouches-du-Rhône et n'ont jamais cessé d'entretenir d'étroites relations ensemble.

La presse en l'occurrence le Petit Provençal¹⁰³³, journal de Marseille dans son édition du 19 juin 1909 indique :

« Fête renvoyée : une indiscretion nous permet de donner l'ordre du jour voté par la loge AAA, d'Aix, lors de sa tenue du 14 juin dernier : « En présence de la catastrophe qui a dévasté la région la loge AAA d'Aix, s'associant au deuil public, décide... » (texte identique à celui de la Tenue). La même indiscretion nous apprend que le Grand Orient a voté un premier secours de 100 francs pour les victimes de la catastrophe, en attendant le résultat de la souscription qui vient d'être ouverte dans toutes les loges de France »¹⁰³⁴.

Une autre coupure du même organe de presse le lendemain, soit le 20 juin 1909 relèvera les personnes citées qui appartiennent à la Maçonnerie : membres de la municipalité aixoise Maire Monsieur Bertrand¹⁰³⁵ (non maçon), Grill adjoint (maçon) ; Messieurs Richaud (maçon) Professeur à l'Ecole Normale d'Aix et Blanchard Président de l'Université Populaire d'Aix.

La participation de la loge à la vie publique est non seulement connue mais encore reconnue.

Les relations externes jouent encore un rôle important et influent la loge, elles peuvent être d'origine maçonnique ou d'origine profane.

Le 11 novembre 1907 l'atelier adresse un mandat de 30 francs en faveur des victimes des récentes inondations. La météo française conserve en effet la mémoire de la première semaine de novembre : des pluies diluviennes et des inondations sont de nouveau enregistrées dans le midi. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, il tombe 273 millimètres de pluie à Narbonne (plus de 3 mois de précipitations).

¹⁰³³ Le Petit Provençal, ancien journal quotidien régional de Marseille et du sud-est de la France, publié entre 1880 et 1944, fondé par Chanot Jean-Baptiste-Amable, né le 12 septembre 1855 à Alger, décédé le 13 janvier 1920 à Marseille, avocat et Maire de Marseille « La Jeune République » est la première version du « Petit Provençal ». Le quotidien sera contrôlé par Gaston Defferre et les socialistes marseillais et deviendra « Le Provençal » à la Libération

¹⁰³⁴ Erratum du 20 juin 1909, c'est 1000 francs qu'il faut lire

¹⁰³⁵ Maire du 26 octobre 1897 au 9 mars 1902, membre de la Concentration Républicaine, il est alors le successeur de Gabriel Baron, ancien frère des Arts et l'Amitié parvenu à la première fonction municipale dans les conditions rocambolesques étudiées plus haut. Son premier mandat sera suivi par celui de Joseph Cabassol, puis Bertrand sera à nouveau Maire du 22 novembre 1908 au 30 novembre 1919

L'atelier se préoccupe aussi de la situation en Europe et envoie la somme de 10 briques le 5 février 1909 aux victimes d'un cataclysme en Italie. Un tremblement de terre a lieu le 28 décembre 1908 près de Messine et touche le nord-est de la Sicile et la pointe de la Calabre. Un tsunami double le séisme détruisant les villes de Messine, Reggio de Calabre et Palmi, faisant environ 80 000 morts. La reconstruction de la ville, grâce notamment à des dons venus de toute l'Europe, prit presque vingt-cinq ans. Le geste des frères y aura, un peu, contribué¹⁰³⁶.

Le 5 mars 1910 c'est encore en faveur des victimes des inondations que la somme de 20 francs est envoyée.

La loge est reliée à son environnement profane mais aussi aux autres ateliers, à l'obédience, aux autres obédiences, en témoigne le diplôme de maître de la loge « La Nouvelle Carthage » à l'orient de Tunis daté du 30 mai 1903 reçu pour le frère Arène¹⁰³⁷, qui revint en sa ville natale à l'occasion de sa retraite et participera à la vie des Arts durant de nombreuses années de 1921 à la seconde guerre mondiale.

Par ailleurs les liens avec le monde profane et notamment politique sont ouverts. Ainsi le 9 juin 1907 l'atelier sollicite l'autorisation du Conseil de l'Ordre d'adhérer à une Fédération de Libre Pensée¹⁰³⁸. C'est un acte fort et politique. L'Internationale de la Libre Pensée, tint son premier congrès à Bruxelles du 29 août au 1^{er} septembre 1880. Parmi les fondateurs Ludwig Büchner, savant matérialiste allemand, Wilhelm Liebknecht¹⁰³⁹, le seul député allemand qui eut le courage, avec Bebel¹⁰⁴⁰, de protester au Reichstag en 1871 contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Une telle adhésion avant la guerre de 14 est la marque d'une liberté certaine de penser.

Le Conseil de l'Ordre répond le 26 courant que cela n'est pas contraire à la circulaire du 22 mars 1907 car il n'y a aucune assimilation à faire entre les sociétés de libre pensée poursuivant un but exclusivement philosophique et n'étant du reste inféodées à aucun parti, et les groupements politiques.

Parallèlement nous relèverons encore un courrier des Arts et l'Amitié à l'adresse du Grand Orient de France le 5 février 1910 : « dans sa tenue du 4 courant, notre Respectable loge a émis le vœu suivant que j'ai la faveur de vous communiquer :

« La Respectable loge AAA, se conformant à la tradition de la Franc-maçonnerie qui, toujours, a été à l'avant garde pour la défense des idées démocratiques et sociales émet le vœu que le Parlement vote, dans le plus bref délai possible la proposition de loi déposée par le citoyen Godart¹⁰⁴¹ tendant à interdire le travail de nuit dans la boulangerie »¹⁰⁴².

¹⁰³⁶ Andreau Jean, *Patrimoines, échanges et prêts d'argent : l'économie romaine*, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1997 : sur les prêts ayant permis la reconstruction des villes

¹⁰³⁷ Arène Félicien, César, Calixte, Inspecteur des Postes et Télégraphes, né à Aix-en-Provence le 14 octobre 1863, demeurant à Tunis

¹⁰³⁸ Lalouette Jacqueline, *Les mouvements de libre pensée en France pendant la Troisième République 1870-1940*, sous la direction de Maurice Agulhon, Paris I, 1994 ; identifiant les sociétés de libre pensée, la maçonnerie et la ligue des droits de l'homme, puis distinguant les courants déiste et spiritualiste ou athée et matérialiste

¹⁰³⁹ Liebknecht Wilhelm né le 29 mars 1826 à Giessen, décédé le 7 août 1900 à Berlin. Socialiste allemand, cofondateur du Parti social-démocrate d'Allemagne, Sozialdemokratische Partei Deutschlands, SPD. Père de Karl Liebknecht

¹⁰⁴⁰ Bebel August, né le 22 février 1840 à Deutz et décédé le 13 août 1913 à Coire. Artisan allemand devenu homme politique socialiste. Autodidacte, figure majeure de la social-démocratie révolutionnaire. Dirigeant du plus important parti d'Allemagne, le Parti social-démocrate d'Allemagne

¹⁰⁴¹ Godart Justin, *Le Travail de nuit dans les boulangeries : Compte-rendu des discussions*, Vœu adopté Association pour la protection légale des travailleurs, section française, F. Alcan, Paris, 1910

¹⁰⁴² Chessel Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale des acheteurs*, Presses de Sciences Po, Paris, 2012, quand les consommateurs tiennent compte des conditions de travail des ouvriers et employés

Il faudra attendre le 3 juillet 1916, pour que l'État français vote la limitation à 10 heures de la journée de travail des femmes âgées de 18 à 21 ans, et l'interdiction du travail de nuit des femmes de moins de 18 ans. Depuis son congrès du 12 au 18 septembre en son Congrès de Bourges, la Confédération Générale du Travail avait fait sienne la revendication de la journée de 8 heures.

La loge se préoccupe également de politique puisqu'elle sollicite le 15 février 1910 de savoir si Monsieur André Lefèvre, conseiller municipal à Paris (candidat aux élections législatives de mai prochain à Aix) est F. : M. : actif ou en sommeil.

L'un des faits d'arme envers l'extérieur le plus marquant de ce début de siècle et d'avant-guerre est l'édification d'un monument commémoratif à l'écrivain aixois Zola, qui rappelons le, n'était pas franc-maçon mais profondément attaché à la justice ce qui est déjà satisfaisant pour le moins.

*La fraternité symbolique : l'érection du monument Emile Zola*¹⁰⁴³

Le monument est d'abord élevé place Ganay tel que rappelé par le frère Joseph Coste avant son transfert au parc Jourdan où il se trouve toujours.

« ... l'histoire des événements aixois auxquels j'ai été mêlé et de plus particulièrement celle de l'érection du monument Emile Zola sur la petite place Ganay...

L'Affaire Dreyfus avait eu des retentissements profonds dans le monde entier. A Aix, elle avait soulevé les passions les plus vives, et les plus opposées. Dans le café Beaufort, situé au début du Cours des Arts et Métiers, nous avions nettement pris position du coté Zola. Le café Beaufort, dont j'écrirai peut être un jour l'histoire a été à ses heures le Procope de la cité sextienne, et un foyer libertaire »¹⁰⁴⁴.

Guinguette située à l'angle du cours Saint-Louis et du cours des Arts et Métiers entre le XIX^e et le XX^e siècle dénommée café Beaufort ou café des Arts et Métiers : lieu de rencontre de la jeunesse artistique et siège de la Jeunesse républicaine aixoise fréquenté par Philippe Solari¹⁰⁴⁵, Joseph Ravaisou¹⁰⁴⁶, Achille Empeire¹⁰⁴⁷, Germain Nouveau¹⁰⁴⁸, Joachim Gasquet¹⁰⁴⁹, Paul Cézanne.

« Les discussions sur l'art, la littérature, le théâtre, la politique, la philosophie faisaient hautement résonner les salles du café à l'heure verte¹⁰⁵⁰. C'est là, dans ce milieu, à la fois intellectuel et ouvrier que naquit l'idée d'ériger un monument à Emile Zola. L'affaire Dreyfus avait été pour beaucoup, l'occasion de lire l'œuvre du Génial romancier. Au café Beaufort on parlait de la jeunesse de l'écrivain, de ses amis Cézanne, Baille, Valabrègue¹⁰⁵¹, Numa Coste »¹⁰⁵².

¹⁰⁴³ Fonds privé de l'atelier, Plaquette du bicentenaire

¹⁰⁴⁴ Baille F, *Les Petits Maîtres d'Aix à la Belle Epoque (1870-1914)*, imprimerie P. Roubaud, Aix-en-Provence, 1981 : sur le Café Beaufort

¹⁰⁴⁵ Solari Philippe, né le 2 mai 1840 à Aix-en-Provence, décédé le 20 janvier 1906 à Aix. Sculpteur provençal

¹⁰⁴⁶ Ravaisou Joseph François Martin, dit Joseph Ravaisou, né le 11 novembre 1865 à Bandol, décédé le 22 décembre 1925 à Aix-en-Provence. Peintre français

¹⁰⁴⁷ Empeire Jean Joseph Achille né le 16 septembre 1829, décédé le 8 janvier 1898 à Aix-en-Provence. Peintre provençal

¹⁰⁴⁸ Nouveau Germain Marie Bernard, né le 31 juillet 1851 à Pourrières, décédé le 4 avril 1920 à Pourrières. Poète français

¹⁰⁴⁹ Gasquet Joachim, né le 31 mars 1873 à Aix-en-Provence, décédé le 6 mai 1921 à Paris. Poète et critique d'art

¹⁰⁵⁰ Absinthe

¹⁰⁵¹ Valabrègue Antony, né le 9 septembre 1844 à Aix-en-Provence, décédé le 28 juillet 1900 à Paris. Poète et critique d'art

¹⁰⁵² Numa Coste, né le 28 août 1843 à Aix-en-Provence, décédé le 10 juin 1907 à Aix. Artiste-peintre, critique d'art, journaliste et historien de l'art

Le bouillonnement de la vie littéraire et intellectuelle de la ville du début du siècle est le germe d'idées nouvelles, politiques, artistiques et philosophiques. C'est toute la France de la Belle Epoque qui fulmine¹⁰⁵³.

« Nous interrogeons Philippe Solari sur leur vie commune à Paris, aux jours difficiles mais pleins d'esérance de leur jeunesse. Ravaisou et Rougier qui avaient fréquenté Cézanne disaient sa réserve et son mutisme dès qu'on lui parlait de Zola. On essayait de situer, dans Aix et ses environs, les divers lieux de l'action des Rougon Macquart »¹⁰⁵⁴.

Le naturalisme d'Emile Zola débute en effet dans la ville de Plassans, dont le modèle est la cité d'Aix, ce que les contemporains n'apprécieront d'ailleurs pas toujours. L'écrivain lui-même reconnaîtra la forte influence d'Honoré de Balzac. Les deux auteurs sont fascinés par l'étude des mœurs qu'ils essayent, avec talent, de décrypter dans leurs romans. Le caractère social de leurs œuvres ne pouvait laisser indifférents les francs-maçons de l'époque, qu'ils adhèrent aux styles et aux genres ou non.

« Le Paradou, ce parc merveilleux et enchanteur de la faute de l'Abbé Mouret « faut-il le situer à la Gallice ? Au Tholonet, à Beaurecueil, à Saint Antonin ? ». La marche des insurgés provençaux de 1851 vers Plassans ne se fait elle pas par la montée de la Torse sur la route de Toulon ? Et les « Tulettes » ne sont elles pas les Milles ? Et le jardin du « Rêve » n'est-il pas celui du Palais Archiépiscopal d'Aix. Le puits mitoyen où les amoureux vont se voir dans le miroir d'eau n'est-il pas dans la traverse Sylvacanne ? »

La référence à l'insurrection à l'encontre du coup d'Etat du 2 décembre 1851 est loin d'être innocente. Elle constitue un brevet de républicanisme envers le régime honni du Second Empire. Les principales résistances républicaines se manifestèrent en Provence. Le 5 décembre, l'insurrection se déclenche dans le Sud-est, Aups, Les Mées, Apt, Digne (la garnison capitule le 7 décembre, et les républicains prennent le contrôle de la préfecture, la seule en France à alors tomber entre leurs mains¹⁰⁵⁵ avant d'être reprise le 13 du même mois), Manosque, Barcelonnette. Le département des Basses-Alpes est administré par le « Comité départemental de résistance ». Mais l'armée, ralliée à Bonaparte, les bonapartistes disposant du télégraphe, contrent les républicains. Les départements voisins du Var, de la Drôme (acquis aux républicains lors des élections de 1849) et du Vaucluse subissent des affrontements sanglants entre les insurgés républicains et forces de l'ordre. De manière curieuse mais habituelle, ce sont les défenseurs de la République¹⁰⁵⁶, le régime légal, qui sont dénommés insurgés, alors que les factieux sont qualifiés de forces de l'ordre.

« C'est dans ce milieu extraordinairement vivant et généreux que naquit l'idée de l'hommage à l'aixoïse, au grand écrivain, au penseur et au grand citoyen qui « fût un moment de la conscience universelle » ».

Emile Zola attire l'attention non seulement par son immense talent d'auteur mais aussi par son farouche engagement dans l'affaire Dreyfus alors que l'homme comblé d'honneurs qu'il était n'avait rien à gagner à un tel combat, qui lui aliénera d'ailleurs l'Académie française. La signification de l'hommage est donc éminemment politique. Zola fût condamné à un an de

¹⁰⁵³ Collectif, *L'Ecole de Nancy, 1889-1900 : Art nouveau et industrie d'art* ; Réunion des Musées Nationaux, Paris, 9 mars 2000 : sur l'apogée de Nancy dans une France privée de Strasbourg, Mulhouse et Metz

¹⁰⁵⁴ Zola Emile, *Les Rougon-Macquart. Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire*, Edition intégrale publiée sous la direction d'Armand Lanoux. Etudes, notes et variantes par Henri Miterrand, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1^{er} juin 1990, nous nous référons à l'ensemble de l'œuvre ; et notamment *Son Excellence Eugène Rougon*, page 315 : « Vous êtes monté par vos propres forces »

¹⁰⁵⁵ Agulhon Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Le Seuil, coll. « Points », Paris, 2002

¹⁰⁵⁶ Martin Gaston, *Manuel d'histoire de la franc-maçonnerie française*, Presses Universitaires de France, Paris, 1942, l'évolution dogmatique de la franc-maçonnerie sous la Troisième République, page 237 : antimaçonnique, la date de parution est explicite

prison et à 3 000 francs d'amende, la peine maximale, par un procès révélant collusion politique et militaire.

« Un appel fut lancé dans la presse locale, une vingtaine de personnes répondirent ; ainsi naquit le comité qui siégea au Café du Palais. On décida que le comité n'aurait pas de Président, mais trois secrétaires assurant à tour de rôle la direction des séances. Il n'y aurait contrairement à l'usage, aucune distribution de ruban à l'occasion de l'inauguration du monument ».

Les liens entre presse et franc-maçonnerie ont radicalement changé depuis la Seconde Guerre mondiale. L'époque des marronniers, de la révélation sans cesse renouvelée de prétendus secrets, d'influences occultes, de vrais réseaux maçonniques n'existait pas dans la grande presse généraliste, sérieuse. Au contraire les tenues étaient annoncées par les diffusions locales.

« Les trois secrétaires du Comité constitué à cette intention étaient Edouard Aude, Conservateur de la Méjanes, Paul Heries Avocat, et Joseph Coste, Directeur d'Ecole publique. Ils rédigèrent en commun une circulaire qui fut adressée aux assemblées communales et départementales de la région, aux élus républicains, aux cercles et groupements politiques se réclamant des principes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ».

La tonalité républicaine est évidente à une époque où des mouvements politiques importants par leurs effets, si ce n'est par leur audience, se détournaient de la « Gueuse » qu'ils abhorraient. Edouard Aude (1868-1941), petit-fils du célèbre Maire d'Aix¹⁰⁵⁷, président de l'Académie d'Aix, rédacteur à la revue « Le Feu », majoral en 1903, conservateur de la bibliothèque Méjanes de 1896 à 1936 est accompagné d'un avocat, symbole donc de la justice, et d'un instituteur, en l'occurrence franc-maçon.

« Le comité d'honneur était formé du préfet Mastier, du sénateur Victor Leydet, du député Gabriel Baron ».

Les institutions républicaines sont largement représentées également, par le serviteur de l'Etat¹⁰⁵⁸, le représentant de la chambre haute et celui de la chambre basse dont nous avons déjà longuement parlé à plusieurs reprises. Le camp progressiste est rassemblé.

« La loge d'Aix décida d'adresser aux loges du Grand Orient de France une circulaire spéciale. Elle fût interceptée et aussitôt reproduite dans toute la presse réactionnaire et cléricale de France. Je recueillais les fonds que je portais aussitôt à Abram banquier, trésorier en titre du comité. Je puis affirmer que la plus grande partie des subventions venait des loges maçonniques ».

Le banquier Abram est de la famille des maires francs-maçons et juifs d'Aix, cette présence ne pouvait qu'exciter la presse nationaliste à l'égard du complot judéo-maçonnique. Le financement et l'initiative des loges pour la création dudit monument est totalement ignoré par les ouvrages locaux qui y font référence, comme « Deux siècles d'histoire d'Aix-en-Provence », déjà cité. Cet oubli, maintenant que la mémoire d'Emile Zola, a sans conteste rejoint le patrimoine national, est dommageable.

¹⁰⁵⁷ Aude Antoine François né le 17 janvier 1799 à Aix, décédé le 19 mars 1870 à Aix. Elu Maire le 29 juillet 1835 jusqu'à 1848. Comportement dévoué lors de l'épidémie de choléra qui a frappé Aix-en-Provence en 1835. Passage de la ville à l'éclairage au gaz en 1841. Création de la faculté de Lettres de la ville. Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. L'École nationale d'Arts et Métiers d'Aix. Création de salles d'asile, du marché aux bestiaux que du cabinet d'histoire naturelle. A l'origine du chemin de fer de Rognac, de la construction du canal de François Zola et de la conception du canal du Verdon

¹⁰⁵⁸ Henry Pierre, *Histoire des préfets : Cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1950

« Il s'agissait d'abord d'obtenir un emplacement pour le futur monument. La municipalité de l'époque refusa d'en accorder un mais vota généreusement une subvention de 100 francs. Ce qui n'empêcha pas le journal l'Union républicaine du 26 septembre 1911, dans un article intitulé « à quoi sert notre argent » d'affirmer que le conseil municipal d'Aix avait voté 3 000 francs, ce qui a paraît il appauvri la ville au point de faire augmenter les impôts. On y ajoutait quelques insinuations calomnieuses pour le comité ».

Le Maire d'Aix en 1911, est Maurice Bertrand. L'Union républicaine paraît à l'époque aux cotés du « Mémorial d'Aix », de « La Provence Nouvelle ». Le seul média de propagation des idées est encore la presse écrite. La cohésion du camp républicain n'est donc pas aussi parfaite que souhaitée.

« A quel sculpteur devait-on confier le buste de Zola ? Sinon à celui qui fut l'ami de la jeunesse de l'écrivain et qui l'avait déjà statufié d'une façon si remarquable en 1866. Philippe Solari accepta donc avec joie l'offre du comité, d'accord en cela avec Madame Alexandrine Zola. Au neveu de Baille, l'ami d'enfance du maître, en compagnie duquel, avec Cézanne, Valabrègue, Numa Coste il avait tant parcouru la campagne aixoise. Le comité demanda un projet de monument. Sur un socle de granit rose le buste de Zola souriait en recevant la gerbe de fleurs que lui offrait l'Albine du Paradou. Hélas ! L'état des finances du comité ne lui permettait pas la réalisation de cette belle conception artistique. Il fallut l'abandonner à regret et se contenter du chêne symbolique et puissant dont les racines s'enfoncent profondément dans le sol, et les rameaux s'élèvent vers celui qui sur chanter magnifiquement la nature.

Et l'on attendait patiemment l'heure où les consuls sextiens plus compréhensifs et plus tolérants accueilleraient l'image d'un de ses enfants les plus illustres. Las d'attendre le comité se dissolvait peu à peu et je restais à peu près seul, avec Edouard Aude, Emile Solari, fils de Philippe Solari et filleul de Zola, m'écrivait des lettres pressantes pour soutenir mon zèle s'il eût pu fléchir. « C'est vous qui depuis le début avez fidèlement veillé sur la petite flamme » et Madame Zola, en termes affectueux me témoignait sa reconnaissance et m'encourageait ».

Ce long paragraphe illustre l'ingratitude d'Aix à l'encontre de ses enfants, sentiment confirmé s'il le fallait par l'attitude de la Ville envers l'un des autres de ses plus célèbres natifs, Paul Cézanne dont la reconnaissance se fit bien longtemps attendre en Provence. Alexandrine Zola demeure fidèle à la mémoire de son époux¹⁰⁵⁹. La continuité des liens d'amitié tissés dans le milieu artistique frappe également le lecteur.

« Quatre ans s'écoulèrent ainsi. Les élections municipales nouvelles amenèrent à l'hôtel de ville un conseil municipal plus républicain que le précédent. Nous espérions beaucoup de lui. D'abord un vaste emplacement digne de celui que nous voulions honorer. Ce fut la petite place Ganay qu'on nous accorda. Fort heureusement, elle devait suffire pour la modeste stèle que nos ressources permettaient d'élever ».

La place Ganay, à peine esquissée, est en fait située à l'issue de la rue éponyme, parallèle à la rue Thiers, à l'extrémité est du Cours Mirabeau.

« Il s'agissait de faire revivre le comité, de l'agrandir, d'y faire pénétrer quelques personnes bien représentatives de la ville. On décida donc de choisir un Président de grande classe, dont le nom imposerait la confiance et le respect. Avec Edouard Aude, nous allâmes donc offrir, la présidence à Monsieur le Recteur Payot¹⁰⁶⁰, et nous fûmes très heureux et très fiers d'emporter son acceptation ».

¹⁰⁵⁹ Zola Alexandrine, née Alexandrine Meley, née le 23 mars 1839 à Paris et décédée le 25 avril 1925 à Paris Bloch-Dano Évelyne, *Chez les Zola. Le roman d'une maison*, Payot, Paris, 2006 : sur Madame Zola

¹⁰⁶⁰ Payot Jules né en 1859 à Chamonix, décédé en 1939. Pédagogue et universitaire, figure de l'enseignement laïque et en 1907, nommé recteur des académies de Chambéry et d'Aix-en-Provence. Payot Jules, *Éducation de la Volonté*, éditions Félix Alcan, 1895, page 72, la psychologie de la volonté : « la joie de voir joyeux ceux qui

Le choix du Président est d'importance, et particulièrement bien arrêté. Payot est l'auteur de livres célèbres, tel que « l'Éducation de la Volonté », 1909, a publié dans 32 éditions et traduit en plusieurs langues qui est mis à l'index par le Vatican. Le livre « La morale à l'école » fait partie des treize livres interdits qui seront à l'origine de la lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques de France du 14 septembre 1909 justifiant le refus des sacrements aux parents dont les enfants utilisent ces méthodes :

« Outre le péril de la Foi, il y a (dans les écoles neutres) le péril de la Vertu : vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit de ces Ecoles Mixtes, où l'on pratique par le mélange des enfants des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout-à-fait indigne d'un peuple civilisé ».

L'auteur revient ensuite à des considérations plus intimes et artistiques :

« Ici se place un petit drame intime qui se déroula dans un cercle très restreint d'initiés. Philippe Solari avait accepté de faire le buste de Zola. Il comptait reconstituer le visage du maître grâce à ses souvenirs et aux photographies qu'il avait de lui. Quand Madame Zola vit l'œuvre nouvelle de Solari, elle eût une profonde déception et un grand chagrin, qu'elle confia à Aude et moi-même. La maquette était de belle tenue comme toutes les œuvres du sculpteur, mais ne reproduisait qu'imparfaitement les traits de son mari. Il fallut user de diplomatie et de douceur pour faire accepter par l'artiste, le remplacement de ce dernier buste par celui qu'il avait fait à Paris quand Zola et lui avaient 26 ans. Après l'érection du monument et la mort du sculpteur, Cauvet, cet ami intime de ses dernières années, vint m'offrir le dernier moulage, comme hommage à la cheville ouvrière du comité. Je le priais de le porter à la Bourse du travail de la cité. Zola, y était à sa place ».

La famille Cauvet¹⁰⁶¹ eût un membre éminent dans le domaine des Arts. Ici finit la description des préparatifs, nous entrons maintenant pleinement et brutalement dans le politique.

« C'est à ce moment là que se déclencha avec violence inouïe le mouvement d'hostilité contre le projet. La presse réactionnaire locale, régionale et parisienne hurla au scandale. Des affiches injurieuses couvrirent les murs de la ville. Lorsqu'il fut question d'y répondre par une autre affiche signée de tous les membres du comité, on eut, une fois de plus la preuve que le courage civique n'est pas la chose du monde la plus répandue. Des lettres de protestation et de démission furent adressées au Président, qui me les communiqua et que j'ai conservé. L'affiche ne parut donc pas et le comité s'amenuisa de quelques unités ».

La violence politique des débats du début du XX^e siècle est annonciatrice du déchaînement qui se produira vingt ans plus tard au cœur des années trente. La République doit se défendre face aux tenants de l'ordre ancien, royalistes légitimistes ou orléanistes, quelques relents de bonapartisme, et l'apparition de nouveaux courants de pensée qui préfigureront les totalitarismes à venir. La loi du 29 juillet 1881¹⁰⁶² sur la liberté de la presse fixe le cadre législatif, et il est trop souvent omis qu'elle règlemente aussi la responsabilité de la publication. Liberté et responsabilité sont deux sœurs inséparables.

Toute publication, l'affichage public, le colportage et la vente sur la voie publique sont visés par ces dispositions. Le système est devenu répressif et non plus préventif, ce qui est en faveur de la liberté d'expression. Réitérons que la presse est le seul média de masse de l'époque. La multiplication des tirages, nationaux, régionaux voire locaux ; outre des publications qui visent une clientèle particulière en fonction de ses opinions politiques, religieuses ou philosophiques, est un phénomène qui peut difficilement être appréhendé par le lecteur contemporain. Cette multiplication des organes, donc de la concurrence, et la vivacité du débat d'idée forment un cocktail détonnant.

nous sont chers ». Payot Jules, *La morale à l'école*, éditions Armand Colin, Paris, 1908, notamment les croyances et la nécessité de la libre pensée

¹⁰⁶¹ Gilles-Paul Cauvet, né en 1731 à Aix-en-Provence, décédé le 15 novembre 1788 à Paris. Sculpteur, ébéniste

¹⁰⁶² Legifrance

« A mesure que le jour de l'inauguration avançait, la violence et la menace des adversaires s'accroissaient pour la plus grande peur du sous-préfet. Il ne se passait pas de jour que je ne reçusse une convocation à la sous-préfecture. J'y trouvais le Maire, le Commissaire central, le Procureur de la République, le capitaine de gendarmerie, un véritable conseil de guerre. Il s'agissait d'examiner les moyens de repousser les Camelots du Roy mobilisés et de contrecarrer leurs manifestations. Le sous-préfet proposait de faire appel à la troupe, le Maire et moi nous nous y opposions. J'affirmais que les républicains de la ville seraient assez forts pour maintenir l'ordre dans les rues et j'avais agi dans ce sens auprès des groupements. Le jour J arriva ».

L'emploi des forces de l'ordre est envisagé par les autorités publiques, les citoyens républicains s'estiment assez nombreux pour se défendre par eux-mêmes. Le frère rédacteur des souvenirs n'est d'ailleurs pas naïf, il a conçu une réponse organisée grâce aux groupements favorables à la République¹⁰⁶³.

« C'était un dimanche matin. Dans une salle du café du Palais nous attendions le Maire d'Aix ou son représentant à qui le comité allait remettre le monument. Nous vîmes arriver un brave homme de conseiller municipal qui me demanda quel serait son rôle dans la cérémonie. Sur une table du café je fus obligé de griffonner quelques lignes à la hâte qui constituaient la prise de la possession par la ville. Cette attitude du Maire et de la municipalité fût sévèrement jugée par le comité et le parti républicain qui venait de remporter une victoire électorale ».

Monsieur le Maire dont le nom est cité à plusieurs reprises est en effet républicain. Contrairement à une légende tenace la ville d'Aix-en-Provence n'est pas particulièrement conservatrice, l'étude des municipalités et des scrutins sur le long terme fait apparaître en effet une alternance politique régulière¹⁰⁶⁴.

« Elle ne me surprit pas. En effet quelques jours avant j'avais eu une longue controverse avec Maurice Bertrand. Il m'avait déclaré qu'il n'aimait pas Zola, parce que dans « La Débâcle » celui-ci avait diminué la France. « Dites donc le régime impérial qui vous est cher » avais-je répondu, faisant ainsi allusion aux nombreux souvenirs paternels ou personnels, rappelant les festes du 1^{er} et 2^e Empire exposés dans sa maison ».

Le bonapartisme, ou en tout cas, le lien avec la famille impériale était encore fort à cette époque, et nous semble éloigné. Il perdurera pourtant durant un siècle dans le cadre des fonctions de Maire d'Ajaccio, tendance de fond de la droite française, avec le soutien du Comité central bonapartiste. De plus fort, René Rémond décrit le bonapartisme¹⁰⁶⁵ comme mettant en avant la personne du souverain, l'exercice solitaire et autoritaire du pouvoir, la recherche permanente du soutien du peuple.

« A l'heure dite le comité fort restreint se rendit à pied, à la petite place Ganay. La rue Thiers était pleine de gens dont le regard ne traduisait ni l'aménité, ni l'approbation, et les réflexions que nous entendions Monsieur Payot et moi à notre passage n'étaient pas des propos flatteurs. Au carrefour étroit de la rue Tournefort, on s'écrasait. Beaucoup de figures inconnues au premier rang de la foule, derrière les quelques agents de police chargés de la maintenir. Mais aussi, de place en place, des regards amis pleins de décision. Je dois à la vérité de déclarer qu'aucun homme politique n'avait daigné se déranger, ni député, ni sénateur, ni préfet, ni Maire, ni conseillers généraux ou d'arrondissement, ni représentant des sociétés aixoises. Seule la vaillante petite phalange des enfants de Provence, avec sa bannière et ses médailles avait pris place derrière le monument pour glorifier l'écrivain par une cantate de circonstance ».

¹⁰⁶³ Chabert Pierre, *Les cercles, une sociabilité en Provence*, Publication Université de Provence, Aix-Marseille, 16 mars 2006 : sur la maçonnerie

¹⁰⁶⁴ Vaudour Philippe, *Aix-en-Provence 1850-1950 Les faux-semblants de l'immobilisme*, Publications de l'Université de Provence, collection le temps de l'histoire, Aix-en-Provence, 2010, 284 p.

¹⁰⁶⁵ Rémond René, *Les Droites en France*, Aubier, Paris, 1954 : le bonapartisme

L'ambiance est clairement décrite, le parcours sinueux à travers les rues du vieil Aix pleinement reconnu. Nous relevons avec l'auteur les nombreux absents, mais aussi la présence d'une institution provençale, les enfants qui s'apprêtent à entonner un chant alors même que Emile Zola n'a jamais, semble-t-il, fait preuve d'un attachement excessif à sa région natale.

« Le Président Payot prononça son discours dans le silence relatif. Le comité disait il a voulu glorifier Zola tout entier, l'aixoise, l'écrivain, l'homme et le citoyen. Mais quand le voile qui couvrait le buste tomba, les sifflets à roulette firent rage, alors la danse commença. Elle ne dura pas longtemps, mais fût menée allegro, c'était merveille de voir sauter les lorgnons, chapeaux, sifflets et s'abattre des poings sur des crânes. Le Procureur de la République m'avait dit « que vos hommes frappent fort », et ils s'en donnaient à cœur joie. Je revois encore un de nos amis, gaillard aux oreilles symbole de l'agent des fameuses brigades centrales, se promenant sur le front de la foule, les mains dans les poches et faisant avaler le sifflet aux camelots d'un geste bref et sans réplique possible. Pendant ce temps les agents emmenaient à la geôle municipale, le chef des camelots, un représentant de la noblesse bretonne gesticulant comme un pantin, Monsieur le sous-préfet avait tenu parole. La bagarre finie on vit arriver semblables aux carabiniers d'Offenbach, une compagnie de soldats baïonnettes au canon ».

Les Camelots du roi ainsi désignés par dérision en référence aux marchands forains qui vendent le journal à la criée constituent le service d'ordre de l'Action Française.

« Puis ce fût le diner offert à nos invités. Chaque membre du comité paya son écot. Aude y prit la parole pour glorifier l'œuvre littéraire du maître et le revendiquer comme aixois. Monsieur Maurice Leblond, gendre de Zola, remercia le comité. Voilà comment notre grand Zola fut installé sur cette petite place Ganay où il vécut pendant trente ans, sous les frondaisons du grand platane. Mais la rage impuissante des ennemis se retourna vers le monument. Pendant longtemps les ordures furent jetées sur le socle et des encriers sur la stèle. Je reçus des lettres anonymes, sentant l'encens et l'eau bénite, dans lesquelles on essayait de me ridiculiser et de salir la mémoire de Zola. Je relis encore avec tristesse la lettre de Madame Zola me faisant part, que le Maire de la ville avait déclaré qu'il ne dépenserait pas un sou pour faire nettoyer le monument ».

L'inauguration du monument en l'honneur d'Emile Pons eût lieu dans les mêmes circonstances :

« Pons, dimanche 28 octobre 1928... A cette heure de grand-messe, le président Herriot achève son discours, qui doit clôturer la cérémonie... Le porteur de la gerbe monte les quelques marches qui mènent au pied du monument, dépose sa gerbe, qui cachait un marteau ; il se relève et frappe violemment le nez d'Emile Combes, qui se brise »¹⁰⁶⁶.

La violence des combats politiques, les ressentiments inaltérables, la passion en un mot, choquent le citoyen actuel. Elle est pourtant banale à l'époque des faits, et ira en s'accroissant durant l'entre-deux-guerres¹⁰⁶⁷.

L'auteur achève sa description de l'épisode :

« Aujourd'hui le buste de Zola est installé dans le parc Jourdan¹⁰⁶⁸, dans cette belle nature aixoise qu'il a peinte si magnifiquement. A cette occasion, les discours prononcés ont mis en lumière l'aixoise écrivain et le grand citoyen qui mit d'accord, ses actes et sa conscience par un acte courageux qu'on saurait trop applaudir. J'accuse restera dans l'histoire. Que la paix soit avec lui et que sa mémoire demeure chère au cœur de tous les Francs-Maçons et de ceux qui aiment la justice et la vérité ».

¹⁰⁶⁶ Merle Gabriel, Opus citatum, pages 13 à 15

¹⁰⁶⁷ Nicolaï Jean-Baptiste, *Simon Sabiani, un chef à Marseille 1919-1944*, éditions Olivier Orban, Paris, janvier 1991, chapitre VII : Carbone et Spirito sont mes amis, pages 149 et suivantes

¹⁰⁶⁸ Jardin public d'Aix-en-Provence, portant le nom de l'ancien Maire, Joseph Jourdan qui portera le projet, décidé en 1926 et achevé en 1935

Parallèlement à son action dans la Cité, l'atelier s'occupe naturellement aussi de ses constructions et reconstructions intérieures.

PARAGRAPHE 2 : LE REGLEMENT PARTICULIER TRADUIT LES REGLES DE LA FRATERNITE

La règle organise la fraternité et lui permet de se réaliser. La liberté peut s'épanouir dans un cadre social. Il y a donc à concilier liberté, égalité et fraternité.

A. L'atelier et ses considérations matérielles et symboliques

Nous avons relaté la réouverture de l'atelier durant les années 1906 et 1907, il ne faut néanmoins pas croire que les difficultés furent résolues, les obstacles aplanis dès lors. Dans les premiers temps, il fallût, nous l'avons vu, regrouper des hommes de bonne volonté, puis obtenir l'accord de l'obédience à la résurgence de l'atelier ; par la suite les soucis matériels demeureront fort longtemps. Le 1^{er} mars 1910 le frère Nardon écrit la période difficile vécue par la loge depuis sa réouverture le 23 décembre 1906 :

« Nous avons pu nous installer provisoirement dans un local appartenant à une congrégation en liquidation ; le prix du loyer était en rapport avec nos modestes ressources ; mais l'immeuble vient d'être racheté par nos adversaires qui exultent à la pensée de nous expulser bientôt ».

Il demande l'envoi de métaux à son adresse en qualité de trésorier. La missive comprend les signatures des frères Meyer orateur, Richaud, vénérable, 30^e, Bernard secrétaire. Le déménagement devenu incontournable, l'atelier reprit les pérégrinations qui sont la marque quasi constante de son histoire depuis 1772. Enfin le 14 mai 1910 la loge pourra adresser au Grand Orient le plan du nouveau local maçonnique qui comprend des ouvertures en hauteur, grillées extérieurement, donc peu susceptibles d'être espionnées par des indécents. L'atelier indique que la tenue d'inauguration aura lieu à la date du 10 juillet 1910 et sollicite la délégation d'un membre du Conseil de l'Ordre à cet effet. L'ouverture d'un temple est en effet l'occasion d'une cérémonie maçonnique particulière avec un rituel afférent. Le parallèle avec la consécration des lieux de culte s'impose. Tout lieu à partir de l'instant où il aura été destiné de manière solennelle pourra accueillir un culte, ou ici, des tenues régulières. La loge connaîtra une période de calme géographique puisque le local dont s'agit sera encore utilisé après la seconde guerre mondiale. Nous disposons d'un descriptif des lieux sis face au Champ de manœuvre et entourés sur trois côtés par des jardins : entrée donnant sur les parvis et faisant face au Cabinet de méditation avec accès au Temple à gauche (Temple : 6 mètres 50 de long et 5 mètres de large, outre orient séparé du reste de la pièce par un espace de 1 mètre et cinq centimètres après les trois marches d'accès, ledit orient en demi-cercle de 2 mètres de rayon), accès derrière l'orient à la bibliothèque, au bûcher et à un dépôt d'outils. Cet emplacement est confirmé par les frères contemporains les plus anciens interrogés par nos soins.

Un carton d'invitation fût adressé pour le dimanche 10 juillet 1910 de 10 heures à midi : « Tenue d'inauguration du nouveau local par un membre du Conseil de l'Ordre » ; à midi Agape fraternelle ; à 3 heures fête enfantine, réception des enfants inscrits¹⁰⁶⁹ ; 4 heures goûter des enfants ; vendredi 22 juillet à 9 heures du soir : Tenue de clôture avant les vacances, les travaux seront repris le vendredi 7 octobre à 9 heures du soir.

Sis boulevard de l'Armée, face au champ de manœuvre.

¹⁰⁶⁹ Les fêtes familiales demeurèrent longtemps en vigueur, la Maçonnerie conservant un rôle de cercle social

Les nouveaux locaux étant occupés, l'atelier se donne désormais pour mission d'être doté d'un règlement intérieur.

Il convient maintenant pour la loge de se doter d'un règlement particulier¹⁰⁷⁰, un projet est établi en ce sens :

L'en-tête du règlement est à elle seule un programme : Liberté, Égalité, Fraternité¹⁰⁷¹, alors que d'autres devises¹⁰⁷² ont été choisies antérieurement au fil du temps par la loge.

Il s'agit à notre connaissance du seul texte ayant réglementé notre atelier durant sa longue histoire. De nombreuses traditions ont été appliquées, en général de manière non écrite, portées par la voix des plus anciens, et même parfois par l'ensemble des anciens vénérables. Mais comme toute règle est destinée à être dépassée, les coups de force furent nombreux et perdurent encore de nos jours, lorsque la volonté de quelques uns entend prévaloir sur un principe de fond de la franc-maçonnerie, le suffrage universel.

B. Le règlement intérieur

Comme toute proclamation le texte débute par une déclaration de principes qui doit être respectée tant dans la lettre que, surtout, dans l'esprit¹⁰⁷³ :

« Chapitre 1^{er} : Exposé du but

Article 1^{er} : la Franc-maçonnerie étant appelée à coopérer au progrès social, intellectuel et moral de l'humanité, la Respectable loge AAA est fondée sur le travail, la philanthropie, la morale, la famille, l'union, la fraternité et la tolérance mutuelle ».

L'article 1^{er} est fondé sur l'humanisme¹⁰⁷⁴, voire même l'humanité c'est-à-dire l'émancipation citoyenne¹⁰⁷⁵, d'une démarche altruiste, empathique et fraternelle fondée sur l'intelligence collective et la participation de tous, quelque soient leurs opinions.

« Article 2 : en conséquence, les membres de la dite loge s'engagent à poursuivre l'œuvre moralisatrice de l'institution maçonnique, dans la famille et dans la société ».

Il n'y a pas loin de ces motivations, à la fameuse devise : « Travail, Famille, Patrie », comme quoi, pourtant les mêmes mots n'ont pas les mêmes sens selon ceux qui les prononcent¹⁰⁷⁶.

« Chapitre 2 : Composition de l'atelier

Article 3 : la loge ne comprend que des membres actifs

Article 4 : Sont membres actifs les francs-maçons initiés, affiliés ou régularisés par l'atelier ».

Après l'exposé des motifs, un texte juridique à destination normative se doit de définir son périmètre d'application, id est les personnes concernées par les règles qui sont ci-après définies :

¹⁰⁷⁰ Adopté par la Respectable loge AAA dans sa tenue du 17 mars 1907. Homologué par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 5 juin 1907

¹⁰⁷¹ Archives privées de l'atelier

¹⁰⁷² « La signification et la nécessité de nos mots sont des considérations secondaires, pourvu qu'il y en ait bel étalage », Dickens Charles, *David Copperfield, tome II*, GF Flammarion, Paris, 1978, page 300

¹⁰⁷³ Taguieff Pierre-André, in *Nationalisme et réactions fondamentalistes en France. Mythologies identitaires et ressentiment antimoderne*, Vingtième siècle, Revue d'histoire, numéro : 25, janvier-mars 1990. « Il s'agit de se placer sur le terrain discursif et idéologique de l'adversaire et de le combattre avec ses propres armes qui par le fait d'être retournées contre lui, ne lui appartiennent plus en propre. La rétorsion opère ainsi à la fois une reprise, un retournement et une appropriation-dépossession d'arguments : elle a pour objectif d'interdire à l'adversaire l'usage de ses arguments les plus efficaces, par le fait même de les utiliser contre lui »

¹⁰⁷⁴ Bourdieu Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982, page 60

¹⁰⁷⁵ Testart Jacques, *L'humanité au pouvoir : comment les citoyens peuvent décider du bien commun*, Seuil, Paris, 15 janvier 2015, page 119 : conclusion sur l'humanité au pouvoir

¹⁰⁷⁶ Alduy Cécile, Stéphane Wahnich, *Marine Le Pen prise aux mots ; décryptage du nouveau discours frontiste*, Seuil, Paris, février 2015 : sur les mots et les symboles

« Chapitre 3 : Des devoirs des maçons

Article 5 : devoirs moraux, les devoirs moraux du franc-maçon consistent principalement à aimer, aider, éclairer et protéger ses frères et à la défendre contre toute injustice »¹⁰⁷⁷.

La fraternité n'est pas la connivence, la réunion d'intérêts douteux, la coalisation hasardeuse. La morale impose de subordonner toute action à la justice, seul ce qui y serait contraire doit être combattu. Dépassant cette définition négative du lien entre les frères, lutter contre ce qui est injuste, se place au sommet le sentiment d'amour qui rejoint le triptyque du 18^e grade, les Rose-Croix : « Foi, Charité et Espérance », à la consonance bien catholique il faut le reconnaître.

« Article 6 : devoirs intellectuels, le maçon ne doit jamais perdre de vue que le travail de l'esprit est un des devoirs essentiels de l'homme, que par le seul fait de son admission dans l'Ordre, il contracte l'engagement de se livrer à l'étude de tout sujet utile au perfectionnement de l'humanité et de lui-même »¹⁰⁷⁸.

Nous sommes ici encore dans la croyance, invalidée depuis, de l'éducation émancipatrice. Si l'instruction est un préalable indispensable à la liberté puis à la démocratie, elle n'est hélas pas suffisante comme le XX^e siècle qui suivra le démontrera abondamment.

« Article 7 : le droit d'exposer librement sa pensée en loge étant un principe sacré, nul maçon ne peut interrompre un frère ayant obtenu régulièrement la parole, si ce n'est le vénérable ».

La formalisation de la parole lors des réunions, thème que nous avons déjà développé, est un mécanisme essentiel du fonctionnement maçonnique. Etre obligé d'écouter les autres, sans les contredire immédiatement comme lors d'une discussion animée, permet l'expression de chacun. Sans nullement d'ailleurs nuire à l'intensité des débats. Là réside une parcelle du secret maçonnique, mot pris au sens de façon de faire.

« Article 8 : le silence sur les travaux intérieurs de l'atelier étant rigoureusement prescrit, il est interdit à tout frère de divulguer aux profanes les discussions ayant eu lieu et les résolutions prises en tenue ».

Les rédacteurs décrivent ici la seconde partie du secret, celle qui est tournée vers l'extérieur, qui constitue une protection envers les profanes. Nous relevons pourtant qu'à l'époque la discrétion était moindre qu'actuellement. Le traumatisme de la seconde guerre mondiale et des lois de publication de Vichy est entre-temps passé par là.

« Article 9 : devoirs physiques. Le Maçon doit se présenter en loge dans une mise convenable et d'une façon digne et correcte, sous tous les rapports ».

La mise constitue un sujet souvent débattu. Il ne s'agit naturellement pas de s'arrêter à la tenue vestimentaire mais considérer celle-ci comme le prolongement ou la conséquence d'une attitude imprégnée d'élégance.

« Si les travaux sont ouverts, il frappe à la porte du Temple par la batterie du grade auquel on travaille, et la porte étant ouverte se met à l'ordre, exécute la marche dudit grade, puis du signe manuel, salue l'orient, la colonne du Midi, enfin la colonne du Nord ».

¹⁰⁷⁷ Le Bon Gustave : « La puissance des mots est liée aux images qu'ils évoquent et tout-à-fait indépendante de leur signification réelle. Ceux dont le sens est le plus mal défini possèdent parfois le plus d'action. Tels, par exemple, les termes : démocratie, socialisme, égalité, liberté, etc., dont le sens est si vague que de gros volumes ne suffisent pas à le préciser. Et pourtant une puissance vraiment magique s'attache à leurs brèves syllabes, comme si elles contenaient la solution à tous les problèmes ». Lebon Gustave, *Opus Citatum : symbolisme des mots*

¹⁰⁷⁸ Pottier Richard, *Essai d'anthropologie du mythe*, Paris, Kimé, 1994 : la notion de symbolisme pages 21 et suivantes. « Les mythes nous racontent comment nous avons perdu ce que nous n'avons jamais possédé (un objet « total » aux propriétés merveilleuses) »

L'ouverture des travaux permet de pénétrer dans le kairós¹⁰⁷⁹, opposé au chronos. Le premier est l'approfondissement des heures¹⁰⁸⁰, de midi à minuit symboliquement, sans que la durée réelle de la réunion ait de l'importance. Le second est le temps mesuré, chronométré, régi par les obligations quotidiennes. Inutile de préciser que la problématique s'est considérablement aggravée à ce sujet depuis l'année 1907. Néanmoins, puisque toute règle souffre des exceptions, sous peine d'être transformée en dogme, un frère en retard peut toujours obtenir d'être introduit rituellement dans le temple. Son entrée ne sera pas subreptice car il devra marquer lui aussi, par ses salutations, qu'il pénètre dans un temps consacré et qu'il en a conscience.

« Article 10 : Le plus grand silence doit régner sur les colonnes pendant la durée des tenues ; les égards dus aux frères qui ont la parole font un devoir rigoureux d'éviter toute conversation particulière ».

La notion de silence est le reflet parfait de la parole et la condition de l'écoute. Si le silence de l'apprenti est une étape connue de tous, initiés et profanes, il s'agit ici du maître qui se tait, pour entendre, pour tourner son attention vers l'autre. Le clou est enfoncé puisqu'il est précisé, de manière pourtant évidente, que toute autre conversation est prohibée.

« Article 11 : Nul ne peut quitter sa place sans la permission du surveillant de sa colonne, à moins que son office ne l'exige.

Article 12 : Nul ne peut couvrir le temple sans l'autorisation du vénérable ou du surveillant de sa colonne, et sans avoir versé son offrande au tronc de la Veuve ».

En corollaire logique de la parole qui est étudiée en premier, les déplacements sont également soumis à une règle et même une autorisation préalable. A l'évidence, un membre souffrant ou pris par une obligation personnelle ou professionnelle impérative et impromptue a la possibilité de s'extraire de la tenue en cours.

« Article 13 : Aucun frère, autre que le vénérable ne peut prendre la parole sans l'avoir demandée et obtenue. Les frères placés à l'orient la demandent directement au vénérable ; les autres, au surveillant de leur colonne.

Tout frère qui parle doit se tenir debout et à l'ordre ».

Nous ne reviendrons pas sur le mécanisme de la prise de parole¹⁰⁸¹, mais observerons seulement que le vénérable, qui dirige les travaux a seul le droit de s'exprimer à tout moment. Ce qu'il fait en évitant de gaspiller son autorité par des considérations multiples qui diluées perdraient de leur valeur.

« Article 14 : La parole sera accordée par le surveillant de chaque colonne suivant l'ordre d'inscription des frères qui l'auront demandée.

Si elle a été réclamée en même temps sur les deux colonnes, le vénérable désignera le frère qui doit l'avoir le premier ».

Les frères non apprentis, compagnons ou maîtres, sont dispensés du silence, mais ils n'accèdent qu'à une parole autorisée : sollicitée puis accordée.

« Article 15 : Nul ne peut interrompre un frère opinant ; mais si le maillet résonne, ce frère se tait et attend l'autorisation du vénérable pour reprendre ses observations ».

¹⁰⁷⁹ Hubert Henri, Mauss Marcel, *Mélanges d'histoire des religions*, Etude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie, Librairie Félix Alcan, Paris, 1929, 2^e édition, 236 pages, chapitre II, page 10 : « les parties successives du temps ne sont pas homogènes »

¹⁰⁸⁰ Smati Rafik, *Eloge de la vitesse ; la revanche de la génération texto*, Eyrolles, Paris, mars 2011, sur les notions de Chronos, Kairos et Aiôn, chapitre 8 l'espace et le temps

¹⁰⁸¹ Poulet Célia, *L'apprentissage d'une pratique démocratique : l'exemple de la prise de parole en franc-maçonnerie*, sous la direction de Nicole Ramognino, Aix-Marseille I, 28 novembre 2011 : étudie les pratiques sociales et démocratiques à travers le secret maçonnique qui est inaccessible hors l'initiation puis la connaissance id est le travail collectif

Le coup de maillet du vénérable est l'arme ultime qui permet d'interrompre des dérives, sous forme de dialogue, de propos intolérables, d'expressions inappropriées telles que la colère.

« Article 16 : Devoirs particuliers. Le récipiendaire au premier grade a droit à une sollicitude toute spéciale de la part de chaque membre de la loge. Comme c'est uniquement sur le moral du néophyte qu'il convient d'agir, les épreuves physiques, antérieures à son entrée dans le temple, seront restreintes autant que possible et limitées au strict nécessaire ».

Le nouveau venu a droit à l'attention, à la sollicitude de tous les initiés plus anciens que lui¹⁰⁸².

« Chapitre 4 : Régime intérieur de la loge

Article 17 : Séances de la loge. Les tenues ordinaires ont lieu les 1^{er} et 4^e vendredi de chaque mois à 8 heures 30 du soir et le deuxième dimanche après le 1^{er} vendredi à 9 heures et demi du matin ».

Les calendriers de réunions ont considérablement varié au cours des siècles, nous nous contenterons de relever que les tenues du dimanche étaient particulières à plusieurs titres. Tout d'abord, il s'agissait alors du seul jour de la semaine chômé par tous. Bien évidemment le culte catholique est ici visé car l'horaire matinal est volontairement exclusif de la présence à la grand-messe, événement autant social que religieux. L'anticléricisme se traduit donc aussi par des modalités pratiques bénignes mais réfléchies. Enfin, la maçonnerie telle que conçue à cette époque englobait la dimension familiale. Il était en effet de coutume que les épouses et les enfants rejoignent les initiés à l'occasion du repas dominical. Les francs-maçons contemporains les plus anciens se rappellent ces jours avec émotion et nostalgie.

« Tout frère qui ne peut assister à une tenue doit s'excuser ou se faire excuser et envoyer son obole.

Les frères habitants en dehors d'Aix ou ceux que leurs occupations empêchent d'une façon régulière d'assister à certaines tenues peuvent s'excuser une fois pour toutes en prévenant le vénérable. Leur obole n'est exigible que pour les absences non régulières ».

L'assiduité est un thème récurrent dans les loges maçonniques, ainsi que dans toutes autres associations d'ailleurs. Parallèlement à la pratique de la quête en fin de messe, les initiés ont repris à leur compte l'obole remise au tronc de la veuve et qui a pour objectif un acte pécuniaire en faveur de la solidarité.

« Article 18 : Les tenues extraordinaires seront décidées, soit par l'atelier, soit par le vénérable ».

Les tenues ordinaires sont celles qui ponctuent l'année selon le calendrier établi. Un certain nombre d'entre elles néanmoins sont pourtant extraordinaires par leur objet même. Ainsi, la tenue d'installation du nouveau collègue qui a lieu au mois de septembre, la tenue de la Saint Jean d'Hiver durant laquelle les agapes ont lieu pendant les travaux de manière rituelle, la tenue consacrée aux élections. D'autres tenues sont extraordinaires, tant par la date retenue, que par ce à quoi elles sont dédiées. Il peut s'agir par exemple de tenues blanches ouvertes ou fermées¹⁰⁸³, de tenues funèbres¹⁰⁸⁴ pendant lesquelles la famille du défunt est accueillie, matrimoniales avec la reconnaissance rituelle du conjoint¹⁰⁸⁵ ou encore d'adoption¹⁰⁸⁶ de la

¹⁰⁸² Wirth Oswald, *La Franc-maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*, tome 1, l'Apprenti, Éditions Dervy, Paris, 1999

¹⁰⁸³ La tenue blanche ouverte est à destination d'un public profane, exceptionnellement autorisé à pénétrer dans le temple non décoré, pour écouter un orateur franc-maçon. La tenue blanche fermée est constituée d'un public.

¹⁰⁸⁴ Rappel par une loge ou une obédience des morts pendant l'année maçonnique écoulée, les familles des morts sont invitées

¹⁰⁸⁵ Cérémonie maçonnique de mariage célébrée devant la loge, à laquelle sont invités les parents et amis des époux ; le rite consiste à faire partager aux conjoints le même pain et le même vin et à les unir par le même cordon.

¹⁰⁸⁶ Candeur loge la, *Esquisse des travaux d'adoption*, Rediviva, Ballan-Miré, 1999 : description des travaux Cérémonie par laquelle une loge adopte le fils ou la fille d'un maçon qui devient Louveteau

loge envers les enfants d'un frère. A toutes ces réunions extraordinaires correspondent des rituels particuliers.

« L'esquisse des travaux de chaque tenue donne le nom des frères présents et de ceux excusés ».

L'esquisse est dans le vocabulaire franc-maçon le compte rendu rédigé à l'issue de la tenue. Il contient nécessairement le nom des présents, l'ordre du jour, le thème des travaux et peut en reporter les propos. Elle constitue une source majeure de l'histoire maçonnique.

« Article 19 : Il est du devoir de chaque frère de faire toutes les propositions qu'il jugera convenable, tant dans l'intérêt particulier de la loge, que dans l'intérêt général de la Franc Maçonnerie.

Elles sont déposées, soit sur le plateau présidentiel, soit dans le sac destiné à les recueillir ».

Le sac aux propositions est ouvert à tous, y compris les apprentis, toutes questions peuvent être déposées, et elles devront obligatoirement être évoquées à la tenue suivante. C'est donc un outil de communication transversal.

« Article 19 bis : Délégué au congrès ou convent. Ne pourront être délégués aux congrès régionaux ou au convent que les frères ayant fourni des rapports sur une ou plusieurs des questions qui devront être traitées dans ces assemblées ».

Cette disposition rajoute au règlement général qui prescrit que seul un franc-maçon ayant deux ans de maîtrise et un an d'activité dans la loge peut représenter l'atelier à ces réunions¹⁰⁸⁷. Néanmoins, cette condition supplémentaire est dans la continuité de l'esprit de cette norme puisqu'elle vise à déterminer un frère engagé au sein des Arts et l'Amitié.

« Article 20 : Conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé des cinq Lumières de la loge, du grand expert, du trésorier et de l'hospitalier.

Il statue en premier ressort sur toutes les propositions relatives aux intérêts généraux de la loge, qui lui sont renvoyées soit par l'atelier, soit par le vénérable, soit enfin par les commissions compétentes ».

Les cinq Lumières existent dans chaque atelier, puisqu'elles sont définies par leurs fonctions mêmes, en revanche, elles ne sont pas nécessairement assimilées à un conseil d'administration, ni même isolées en une institution interne ayant une cohérence propre.

« Article 21 : Le Conseil d'administration, à une première convocation, ne peut délibérer que si la moitié, plus un, de ses membres sont présents et une seconde convocation, il délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des votants ».

Ces dispositions sont conformes aux modèles d'association habituellement utilisés en conformité avec la loi du 1^{er} juillet 1901 mais peuvent être surabondantes aux règles internes.

« Article 22 : Commissions. Il sera nommé chaque année à la tenue d'installation des officiers, trois commissions permanentes.

1 Commission des finances. Composée des deux surveillants, du secrétaire, du trésorier et de trois membres élus.

Les fonctions sont définies par le Règlement général ».

La commission des finances existe toujours, elle permet notamment de distinguer les deux parts principales de la cotisation. La première est la capitation : montant que doit payer chaque membre, la même pour tous car son montant est voté par l'assemblée générale annuelle appelée

A distinguer formellement des loges d'adoption, ateliers féminins menant leurs travaux sous le contrôle bienveillant et paternel des loges d'hommes

¹⁰⁸⁷ Règlement Général du Grand Orient de France, article 13

convent que chaque loge paie à son obédience. Elle sert aux instances dirigeantes de l'obédience à gérer financièrement la vie et les activités de ce regroupement¹⁰⁸⁸. A cette capitation chaque atelier peut ajouter une somme prenant en compte ses dépenses propres. C'est l'addition de la capitation et de la part spécifique qui forme la cotisation.

« 2 Commission de Bienfaisance, composée de l'orateur, du grand expert, de l'hospitalier et de deux membres élus ; ses attributions sont déterminées par le Règlement général ».

Désormais dénommée commission de solidarité, elle est l'expression administrative et effective de la fraternité au sein de la loge notamment envers un frère en difficultés pécuniaires pour s'acquitter de ses cotisations.

« 3 Commission d'initiative, composée des cinq Lumières et de trois membres élus, elle est chargée d'examiner toutes les questions importantes qui seront soumises à l'atelier et d'en faciliter la solution ».

L'usage de cette commission semble s'être raréfié, mais elle perdure dans l'esprit de la commission régionale de prospective dont l'objet est similaire.

« Article 23 : Les Commissions se réunissent chaque fois qu'il en est besoin ».

Toutes les tenues constituent une réunion d'association, en assemblée générale quant elles se tiennent au premier degré. Les tenues au troisième degré ne concernent que les titulaires du grade de maître et peuvent être qualifiées de chambre du milieu notamment au Rite Ecossais Ancien et Accepté. D'autre part, existent les collèges d'officiers réservés comme leur nom l'indique à ceux qui occupent un office mais de manière non exclusive selon les ateliers. Et enfin, les réunions de commissions qui permettent tous travaux, soient visés par l'une des instances précitées, soit par exemple pour réviser les statuts ou traiter les questions conventuelles¹⁰⁸⁹.

« Article 24 : Elections. Les élections générales des officiers ont lieu la 2^e tenue du mois de novembre. Elles sont précédées de la lecture par le frère orateur, des attributions inhérentes à chaque officier et définies par le Règlement général.

Lecture est également donnée des articles du même Règlement, déterminant les conditions d'éligibilité aux divers offices, le mode de scrutin à observer. Les noms de tous les frères qui remplissent les conditions sont donnés par le secrétaire.

Toutes fonctions de la loge sont gratuites ».

Désormais placées à l'issue du mois de juin, les tenues d'élections demeurent. Le mode de choix maçonnique théorique est celui du consensus, bien qu'il subisse de nombreuses et fréquentes exceptions. Les critères de d'éligibilité, hors ceux définis réglementairement, sont la disponibilité, l'expérience et la capacité. Il s'agira de déterminer si un frère est potentiellement apte à exercer un office par ses pairs. A titre d'exemple et en principe un maçon fraîchement élevé à la maîtrise ne sera pas sollicité pour occuper les fonctions de second surveillant qui a en charge l'instruction des apprentis.

« Article 25 : Toutefois, l'atelier se réserve le droit d'allouer une indemnité pécuniaire à ses délégués chargés de mission hors l'orient, de manière à couvrir leurs frais de déplacement et autres dépenses faites par eux ».

Ces dispositions sont principalement utilisées à l'occasion des convents et par exemple celui de Reims de l'année 2015.

¹⁰⁸⁸ Ligou Daniel, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Opus citatum

¹⁰⁸⁹ Beaufrepaire Pierre-Yves (direction), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Armand Colin, Paris, 2014 : questions à l'étude des loges

« Article 26 : Fêtes d'Ordre. A chaque banquet d'Ordre une Commission de trois membres désignés par le vénérable s'entendra avec les maîtres de banquet, le frère trésorier et le frère architecte, tant pour le choix des matériaux que pour la médaille et les dispositions à prendre ».

Le banquet d'ordre renvoie naturellement aux traditions antiques, puis républicaines. Il s'agit d'un repas ritualisé pris à l'occasion de l'un et l'autre solstice.

« Article 27 : Les frères visiteurs paient la médaille fixée par la loge, excepté ceux qui sont invités par elle ou qui font partie d'une députation ».

De manière très pragmatique, il s'agit ici du coût du repas. Dans les orient d'une certaine importance à l'instar de celui d'Aix, un frère servant est désigné, à charge pour lui d'assurer contre rémunération et par contrat, l'ensemble de la restauration, de tous les ateliers, de toutes les tenues.

« Article 28 : Tous les membres de l'atelier paient la médaille du banquet, qu'ils y aient ou non pris part, ainsi que le prescrit le Règlement général ; aucun motif ne peut être invoqué pour se soustraire à cette charge ».

Par exception cette règle ancienne a été conservée qui prévoit d'inclure dans la cotisation le paiement des repas rituels. L'absentéisme récurrent est ainsi devenu malgré lui pourvoyeur de fonds pour la loge.

« Article 29 : Fêtes d'adoption. Les Fêtes d'adoption et de famille sont décidées par l'atelier. Les détails d'organisation et l'exécution de ces fêtes sont confiés aux commissaires de finances et de bienfaisance, qui s'adjoignent le frère architecte, le maître des cérémonies et le maître des banquets ».

Nous avons déjà discoursu des fêtes d'adoption, nous revenons sur les fêtes de famille. C'est la conception de la société même qui a évolué, la sociologie des mœurs n'a pas épargné la franc-maçonnerie. Le modèle patriarcal, de l'épouse mère au foyer et élevant les enfants ne pouvait distinguer le repas des conjoints notamment le jour du dimanche. Puisque le frère était présent pour des raisons pratiques et conviviales toute la famille était réunie¹⁰⁹⁰.

« Article 30 : Malades. Lorsqu'un membre de l'atelier apprend la maladie d'un frère, il en informe sans retard le vénérable qui prend aussitôt les dispositions nécessaires pour les visites à faire au frère malade, soit pour lui-même, soit pour les frères qu'il charge de cette mission. Ces démarches ont pour but de connaître les besoins de l'intéressé et de lui offrir le concours et l'appui fraternels de la loge ».

Aujourd'hui principalement prise en charge par le frère hospitalier cette information des uns envers les autres est l'expression de la fraternité et même, et surtout, de la plus simple expression de l'humanité.

« Article 31 : Décès. Dès que le décès d'un frère est connu, le vénérable nomme une délégation de trois membres, dont il peut faire partie, pour présenter à la famille du défunt les compliments de condoléance de la loge, lui offrir des services et lui demander si elle désire que la Maçonnerie soit officiellement représentée aux obsèques.

Si la famille adhère à cette demande la planche de convocation mentionnera que l'enterrement est maçonnique.

Il sera dès lors du devoir strict de tous les membres d'assister aux obsèques purement civiles, la loge offrira une couronne et fera prononcer sur la tombe un discours par l'un des membres de la loge à moins qu'un testament quelconque du frère défunt n'indique nettement qu'il ne veut aucune manifestation, telle que couronne, discours, etc.

¹⁰⁹⁰ Renault Marie-Hélène, *Histoire du droit de la famille*, Ellipses Marketing, Paris, 4 décembre 2012 : la contestation de l'institution familiale et les changements des mœurs qui ont marqué la fin du XX^e siècle

Si les obsèques d'un de nos frères sont religieuses, la loge ne sera pas représentée officiellement, toutefois elle offrira une couronne sans mention spéciale.

Article 32 : Le nom du frère décédé et la date de son décès seront inscrits sur le tableau funéraire placé dans le Temple ».

Nous avons étudié la question des funérailles civiles traitée en 1908 et avons ainsi une parfaite connaissance de la position de l'atelier à ce sujet. La coutume des cérémonies purement maçonniques perdure, les conflits potentiels avec les autorités religieuses aussi.

« Article 33 : Trésor. Le frère trésorier est responsable des métaux de la loge restés entre ses mains. Si des réclamations par écrit deviennent nécessaires, le frère trésorier en est le seul chargé.

La cotisation est due dès le premier jour du trimestre. Une amende de 1 franc à 10 centimes sera exigée par semaine de retard.

Le produit des amendes sera versé à la caisse hospitalière ».

Retirer les « métaux-monnaie » à l'aspirant, c'est enlever le plus grand corrupteur des consciences et attester matériellement du renoncement aux biens matériels. Néanmoins, et bien rapidement l'importance des objets pécuniaires revient, et même à l'issue de la tenue d'initiation, la renonciation est donc réduite à sa plus pure expression symbolique.

« Article 34 : Le trésorier paye toutes les quittances régulières qui ont été ordonnancées par le vénérable.

Article 35 : La caisse trésorière se compose : du produit des cotisations, affiliations et régularisations ; des intérêts des métaux placés ; des dons gratuits et autres ressources.

Article 35 : Le frère trésorier ne peut conserver par devers lui une somme supérieure à 300 francs, à moins qu'il n'ait un prochain paiement à effectuer pour le compte de la loge.

L'excédent est déposé à la caisse de sûreté de la loge ».

Le Grand Orient de France bénéficie de la meilleure notation financière par les institutions spécialisées en ce domaine, et il en est ainsi au sein des ateliers. De manière pratique, les difficultés budgétaires ne se rencontrent que lors de scissions, de démissions massives et non régulières. Elles sont le reflet logique de déstabilisations internes. Le rôle du trésorier, très détaillé ici, est très strictement séparé de celui du frère hospitalier, éleemosinaire¹⁰⁹¹ (dénomination retenue par le RER) ou aumônier.

« Article 38 : Caisse hospitalière. Le frère hospitalier est responsable des métaux laissés à sa disposition. Indépendamment des attributions que lui confère le règlement général, il présente le tronc de la Veuve à tout frère qui couvre le temple avant la clôture des travaux. Il ne verse les secours que sur l'autorisation de la commission de bienfaisance ou du vénérable. Il propose à la commission le service des bons de secours, s'il y a lieu et règle ceux-ci aux fournisseurs.

Article 39 : La caisse hospitalière se compose : du produit des collectes faites dans les tenues ; du produit des quêtes aux fêtes de bienfaisance, des dons volontaires.

Article 40 : Le frère hospitalier ne peut conserver en caisse une somme supérieure à cent francs.

Il dépose l'excédent dans la caisse de sûreté de la loge.

Article 41 : Le placement des métaux provenant de la caisse hospitalière est décidé par le conseil d'administration et opéré par ses soins ».

La fraternité maçonnique, antonyme de la concussion, est l'un des attraits phares de la franc-maçonnerie Elle est mythe fondateur et réalité initiatique. Trois voyages en jalonnent la quête le premier explore la réalité anthropologique, le deuxième la fraternité comme rêve humain, le troisième l'initiation maçonnique qui mène à la fraternité¹⁰⁹².

¹⁰⁹¹ Relatif à l'aumône, id est offrande sans contrepartie.

¹⁰⁹² Bolle de Bal Marcel, *La Fraternité maçonnique*, Editions Maçonniques de France, Paris, 10 février 2001, sur la fraternité maçonnique et ses différents états

« Chapitre 5

Article 42 : Initiations, affiliations, augmentations de salaires.

Un exemplaire du Règlement particulier de la loge est remis à chaque membre nouvellement admis.

Article 43 : Tout frère qui voudra demander une augmentation de salaire devra préalablement se mettre à jour avec le trésor.

Article 43 bis : Pour être reçu compagnon tout apprenti en dehors des conditions à remplir devra avoir assisté à 18 tenues au moins s'il habite l'orient et 10 tenues s'il habite au dehors.

Les compagnons qui demanderont la maîtrise devront avoir pris part au même nombre de tenues ; de plus ils devront fournir un travail personnel ».

Tout nouvel entrant doit être informé des prescriptions qui régissent l'association dont il est désormais membre. L'évolution au sein de l'atelier est soumise au respect des contraintes budgétaires. Nous relevons qu'il est maintenant plus fréquent que la demande d'augmentation de salaire soit formulée par le surveillant en charge de la colonne, 2^e surveillant pour les apprentis de la colonne du nord, 1^{er} surveillant pour les compagnons de la colonne du midi. L'assiduité est rajoutée, légitimement à l'instruction reçue. Enfin, aujourd'hui les apprentis sont également assujettis à un travail présenté en loge mais non commenté puisqu'ils ne seraient pas en mesure de répondre aux questions posées par les intervenants.

Le grade est conféré à un membre ; le degré désigne le niveau auquel se situe ce grade dans la hiérarchie du rite maçonnique. Aux trois premiers degrés la distinction est de peu d'importance puisque grades et degrés sont corollaires¹⁰⁹³.

« Article 44 : Si une demande d'augmentation de salaire est rejetée, le vénérable en instruit le frère postulant, mais sans lui faire connaître les motifs qui ont engagé la loge à ce refus, à moins que celle-ci n'en décide autrement.

Article 45 : Tout frère qui aura été admis à l'affiliation sera tuilé entre les colonnes et avant d'être reconnu membre actif de l'atelier, le vénérable l'interrogera sur les différents grades symboliques qu'il devra posséder.

A cet effet, les travaux seront ouverts soit au 1^{er}, soit au 2^e, soit au 3^e degré ».

De nombreux débats ont animés les ateliers sur la question de l'instruction ou de l'enseignement maçonnique, nous préférons pour notre part utiliser le terme de transmission qui traduit cette notion de passage de l'un à l'autre. En toutes hypothèses, qu'il s'agisse d'une augmentation de salaire ou d'une affiliation les connaissances acquises sont vérifiées, contrôle désormais en désuétude pour le dernier cas de figure.

« Chapitre 6

Article 46 : Collations des grades :

Le prix des initiations aux trois grades symboliques et fixé comme il suit :

Au grade d'apprenti 25 francs

Au grade de compagnon 10 francs

Au grade de maître 15 francs

Toutefois, le prix de initiations aux grades, est réduit de moitié en faveur des militaires non officiers ;

La valeur de ces médailles devra être versée le jour même de l'initiation au frère trésorier, à moins que l'atelier ne consente à un sursis ».

Ces considérations pécuniaires n'attirent que peu de remarques de notre part, hors la situation des militaires non officiers, effet de la sociologie de l'atelier mais également cause d'attrait pour la troupe. Symboliquement une telle exception n'est pas neutre, l'armée constituant, avec l'enseignement, l'un des deux piliers de la République de l'époque. Nous avons déjà souligné qu'en 1810 la franc-maçonnerie des casernes était élitiste et qu'inversement en 1900 les hauts grades de commandement étaient devenus rares.

¹⁰⁹³ Le grade maçonnique de « Chevalier Rose-Croix » est le 18^e degré dans le Rite écossais ancien et accepté, le 4^e ordre dans le Rite français, le 11^e degré dans le Rite égyptien version 1862 et le 2^e degré du 2^e ordre dans le Rite opératif de Salomon. Bayard Jean-Pierre, Opus Citatum

« Article 47 : Le prix des insignes du grade de maître est à la charge de l'impétrant.
Article 48 : Aucun grade ne sera accordé gratuitement par l'atelier. Toutefois, des remises de cotisation ou autres charges pourront être consenties par la loge, dans des circonstances exceptionnelles et sur rapport favorable du Conseil d'administration ».

La maçonnerie est fondée sur l'engagement, donc y compris pécuniaire, l'assistance et la mutualité mais non la prise en charge.

« Article 49 : Affiliations, régularisations : L'affiliation d'un Maçon régulier membre actif d'un autre atelier aura lieu gratuitement.
Si l'affiliation confère à nouveau l'activité maçonnique, le droit d'affiliation sera fixé au minimum prévu par le Règlement, c'est-à-dire à 10 francs ».

L'affiliation est une pratique aussi ancienne que la maçonnerie : admission dans une loge comme membre actif d'un frère d'un autre atelier. Cette démarche est entreprise en premier lieu en cas de changement de domicile. Dans cette hypothèse le franc-maçon actif visite les loges du nouvel orient où il réside puis, ayant fait son choix, sollicite son entrée dans l'atelier qui a sa préférence. Ce dernier examine sa demande, se renseigne auprès de la loge d'origine, et une procédure spécifique est mise en place sous le contrôle de l'obédience. Dans l'entre-deux-guerres ce fût par exemple cas du frère Félix Gouin.

« Article 50 : Le prix de la régularisation est fixé à 25 francs ».

Cette démarche comme son nom l'indique a pour objet de rendre régulier ce qui ne l'était pas jusqu'alors¹⁰⁹⁴. Une telle situation est encore fréquente de nos jours, en ce sens que seule la reconnaissance d'une obédience par une autre peut amener à des affiliations régulières de l'une à l'autre. Néanmoins si ces institutions ne se reconnaissent pas entre elles, l'initiation et les éventuelles élévations de grades ultérieures ne sont point ignorées. Cette position est logique : renouveler un passage sous le bandeau ou une cérémonie d'initiation identique ou comparable à celle déjà vécue, constituerait un anachronisme évident. Donc même en l'absence de reconnaissance réciproque les passages initiatiques individuels vécus par un franc-maçon sont identifiés et considérés comme valables sous réserve de la production des pièces justificatives.

« Article 51 : Cotisations :
La cotisation annuelle de chaque membre actif est fixée à la somme de 20 francs, payable par trimestre ou annuellement et d'avance à la caisse du trésor.
La cotisations trimestrielle sera due par les initiés, affiliés et régularisés à partir du jour de leur réception par l'atelier.
Un trimestre ne se fractionne pas.
Toute fraction de trimestre inférieure à quinze jours n'est pas comptée ».

Les règles financières constituent l'organisation la plus élaborée de la franc-maçonnerie d'hier comme de celle d'aujourd'hui. Se pose à cet égard une préoccupation majeure, le droit d'entrée, la cotisation permettent-elles à chacun d'accéder à l'initiation ou ne forment-elles pas une barrière pécuniaire ?

« Article 52 : Dans le chiffre de la cotisation annuelle n'est pas comprise la quote-part due par chaque frère pour le banquet obligatoire ».

Cette mesure a été modifiée, en tout cas en ce qui concerne AAA, car ce sont les loges qui déterminent ce delta financier laissé à leur libre appréciation.

« Article 53 : Chaque membre de l'atelier doit posséder le Règlement général de l'ordre et l'instruction de son grade. Le prix en est acquitté par lui-même au frère trésorier ».

¹⁰⁹⁴ Bernheim Alain, *Régularité maçonnique*, Télètes, Paris, 7 février 2015 : sur la notion de règle

Il est utile et même obligatoire de connaître les règles auxquelles l'initié est volontairement assujéti. Ce règlement général peut être modifié chaque année par le convent, l'assemblée délibérative de l'obédience qui réunit tous les ateliers.

« Article 54 : Titres maçonniques. L'atelier ne délivre aucun titre pour la constatation des grades, d'apprenti ou de compagnon. Les quittances des droits d'initiations tiendront lieu de titres aux frères des deux premiers grades.

Le diplôme de Maître est délivré par le Grand Orient de France, sur la demande de la loge. Le prix de 10 francs qui est indépendant des frais d'initiation fixé par le Règlement général, est versé par le frère intéressé à la caisse du trésor ».

Seule la remise du diplôme de maître confère la plénitude des droits maçonniques. Les autres grades sont soit premier comme celui d'apprenti, soit intermédiaire comme celui de compagnon. Il n'en a pas toujours été ainsi, bien au contraire. Au courant du XIX^e siècle cela apparaît clairement dans les tableaux en annexe du présent ouvrage bien souvent le titre de compagnon était accordé en même temps que celui de maître. Auparavant en revanche, le titre de compagnon constituait le sommet de la hiérarchie maçonnique¹⁰⁹⁵.

« Article 55 : Le présent Règlement ne deviendra exécutoire qu'après confirmation et homologation par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France ».

La hiérarchie des normes s'applique, les statuts sont inclus dans un ensemble juridique.

« Article 56 : La Respectable loge AAA, se conformera exactement à la constitution, au Règlement général, aux décrets du Conseil de l'Ordre et aux décisions de l'Assemblée générale du Grand Orient de France, déclarant dès à présent nulles et non avenues les dispositions du présent Règlement particulier, qui pourraient y devenir contraires ».

Cette dimension de l'univers maçonnique est méconnue y compris par les initiés. Un frère s'inscrit dans un atelier qui constitue son environnement immédiat, l'objet de ses discussions, de ses contacts humains, de sa fraternité pratique. Cette loge est elle-même incluse dans un orient, c'est-à-dire qu'elle partage les locaux du temple avec d'autres institutions similaires, ce qui implique des contacts, des réponses à des questions d'ordre infiniment pratique, des relations a minima courtoises avec ses homologues qu'elles appartiennent à la même obédience ou non, selon les villes. Cet orient est lui-même partie d'un découpage national en régions maçonniques, la XV^e désormais en ce qui concerne Aix pour le Grand Orient. Correspond à cette entité géographique un congrès régional qui influe dans une certaine mesure et une mesure certaine sur l'organisation d'un territoire : par exemple l'acceptation ou non d'un dossier de création d'un atelier, selon qu'il s'agisse d'un désert maçonnique, id est une cité dépourvue de loge, ou que la ville accueille d'ores et déjà un trop grand nombre d'ateliers dont certains trop courts en effectifs sont en difficulté pour fonctionner. Enfin, cette région est représentée directement par ses loges lors du convent, pouvoir législatif, et indirectement au sein du pouvoir exécutif par des conseillers de l'ordre affecté à chaque subdivision territoriale. Ainsi, la région XV en raison du nombre d'ateliers la constituant dispose de deux sièges au Conseil de l'Ordre.

Ce règlement intérieur est demeuré en vigueur plus d'une centaine d'année bien avant le dépôt de statuts en préfecture, et n'a jamais été dénoncé auprès du Conseil de l'Ordre.

¹⁰⁹⁵ Perdiguier Agricola, *Le livre du Compagnonnage*, dit Avignonnais la Vertu, chez Perdiguier, Paris, 1857 ; critique sur le compagnonnage stationnaire, page 19. Perdiguier Agricola, né le 3 décembre 1805 à Morières-Lès-Avignon, décédé le 26 mars 1875. Menuisier, compagnon du tour de France dit Avignonnais la Vertu, écrivain et député. Franc-maçonnerie le 17 mars 1846, dans la loge parisienne « Les hospitaliers de la Palestine » du Suprême Conseil de France. Journal de la Grande loge de France, n°66, avril 2006, page 8

Après les préoccupations relatives à son fonctionnement la loge est tournée vers la vie de la cité et se préoccupe de la question devenue première après le renversement des priorités amené par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 9 décembre 1905 : la question sociale.

SECTION 2 : LA QUESTION SOCIALE GENERALE TRAITEE PAR LA LOGE

Le développement des idées et actions sociales est une continuité au XIX^e siècle malgré de fortes résistances et parfois des reculs. Il en sera de même au siècle suivant, les travaux antérieurs préparant les avancées sociales rendues ainsi possibles. Divers moyens d'action sont envisagés et mis en œuvre, le premier d'entre eux est la voie administrative.

PARAGRAPHE 1 : SOLUTIONS ADMINISTRATIVES

La loge reprend ses travaux, après une décennie d'absence, la société a évolué¹⁰⁹⁶. La position du Grand Orient de France nous est connue notamment à travers la question sociale devant la Franc Maçonnerie présentée au convent de 1905 : « Etude des Rapports entre le Capital et le Travail », in « Extrait du Compte rendu du convent, réimprimé par la loge « Les Rénovateurs », orient de Paris » :

« Le capital étant entre les mains d'un patron (individu, association financière, groupe social ou ethnique), le régime du travail doit-il être réglé par le salariat, la participation ou ses analogues, ou la coopération ou par la combinaison des diverses solutions, ou bien faut-il avoir recours à la socialisation des moyens de production et d'échange », question soumise à l'étude des loges.

... »

Il s'agit du débat de fond qui sépare ceux qui ne constituent pas encore le Parti Communiste des autres socialiste, les premiers représentés par Jules Guesde¹⁰⁹⁷ et les seconds par Jean Jaurès. Les guesdistes sont pour le collectivisme, comme de nombreux frères. Et ce par la révolution ce qui rejoint les idées de beaucoup moins d'initiés. Par ailleurs ils sont opposés à la participation parlementaire notamment au sein des gouvernements bourgeois, alors même que la plus grande gloire politique maçonnique est cette influence, voire direction de la démocratie de la Troisième République.

« Il ne suffit pas que les ateliers fassent connaître vers quel idéal tendent leurs préférences ; il faut les mettre à même de juger si leurs aspirations sont réalisables et de préciser ce qu'ils croient possible de faire pour y donner satisfaction... ».

C'est ici le lien entre la maçonnerie spéculative telle qu'elle est connue de nos jours et sa finalité opérative qui rejoint ses origines. Les idées nées dans les loges ont vocation à être appliquées, les utopies d'hier seront les réalités d'aujourd'hui et demain.

« La Franc Maçonnerie du vingtième siècle doit préparer les cahiers économiques et sociaux de la démocratie française, comme les loges du dix-huitième siècle ont préparé les cahiers politiques de 1789... ».

¹⁰⁹⁶ « Au-delà de sa valeur utilitaire et matérielle, la propriété est une expression de la personne », selon Friedrich Hegel, cité in, Rifkin, Jeremy, *La nouvelle société du coût marginal zéro*, Les Liens qui Libèrent, Paris, septembre 2014, page 415

¹⁰⁹⁷ Bazile Jules dénommé Jules Guesde, né le 11 novembre 1845 à Paris et décédé le 28 juillet 1922 à Saint-Mandé (Seine). Homme politique socialiste

La suite des débats démontre toute la différence entre la franc-maçonnerie et une institution dogmatique :

...

frère Dazet : « En sommes-nous, comme on nous le reproche, les partisans ? Si je demandais au frère Debierre : « Etes vous partisan de la loi de la pesanteur ? Il me répondrait : « Mon frère Dazet, vous me posez une question qui renferme une sottise ; on n'est pas partisan de la loi de la pesanteur, on la constate. » Et bien ! Je ne suis pas partisan de la lutte des classes, je la constate », page 43.

...

frère Debierre : « Ce qui veut dire, si je ne m'abuse, que ce qu'on cherche, c'est la substitution de toutes pièces de la propriété collective aux propriétés individuelles. Aucun des ateliers qui entrevoient la solution de tous les problèmes sociaux dans l'application de cette solution simpliste ne donne les moyens d'organisation de la production sociale ; aucun, et ils s'en gardent tous peut être encore davantage, ne nous dit, ce qui nous importe peut être encore plus, comment seront répartis les produits et les biens entre les producteurs. », page 46

...

Si un courant communiste et marxiste existe alors au sein de l'obédience, il est minoritaire et le demeurera, la lutte des classes, oui, la collectivisation et son corollaire la disparition des libertés individuelles, non. L'histoire donnera raison à cette analyse, et la révolution n'est déjà plus pour les francs-maçons qu'un mythe, un étendard conservé fièrement comme il se doit pour une relique chargée du respect dû au passé mais dans laquelle ne sont pas confiés les espoirs de l'avenir. Trois décennies plus tard Léon Blum¹⁰⁹⁸ théoriserait cette distinction entre exercice du pouvoir et esprit révolutionnaire.

« Des votes émis par le convent de 1905, dans ses séances des 21 et 22 septembre, il résulte :
1 Que la question des rapports du Capital et du Travail constituant le plus grave problème que le XX^e siècle aura à résoudre, doit être étudiée d'une façon toute spéciale par la Franc-maçonnerie... ».

La conclusion est clairement affirmée quant aux préoccupations premières des francs-maçons.

Par ailleurs nous disposons d'un premier courrier en date du 28 mars 1907 clairement relatif aux solutions administratives en matière de solutions administratives en matière sociale puisqu'il appuie le vœu de la Respectable loge « Démos » de l'orient de Nice :

« Le service de l'Inspection du Travail sera réorganisé et comprendra le personnel suffisant pour remplir efficacement la mission qui lui est confiée. Les officiers de police judiciaire seront autorisés à verbaliser contre toutes les infractions aux Lois ouvrières ».

L'Inspection du travail¹⁰⁹⁹ a pour objet de combattre les carences dans l'application du droit du travail. Elle fut créée par la loi du 19 mai 1874, qui institue un service de 15 inspecteurs divisionnaires et des inspecteurs départementaux. Suite à la Conférence internationale sur le Travail, réunie à Berlin du 15 au 29 mars 1890 qui prévoit l'instauration d'une législation internationale du travail, les autorités françaises créèrent des fonctionnaires d'État, le corps d'inspecteurs du travail¹¹⁰⁰. Ces premières avancées législatives préviennent l'intervention ultérieure majeure du frère Groussier.

En contradiction avec le premier souhait une missive du 8 mai 1907 de la loge au Grand Orient de France préconise au contraire :

¹⁰⁹⁸ Lacouture Jean, *Léon Blum*, Seuil, Paris, 1979, 7. le contrat et la fête, pages 308 et suivantes

¹⁰⁹⁹ Loi du 22 mars 1841 interdisant le travail des enfants de moins de huit ans, à la suite du rapport du Docteur Louis René Villermé

¹¹⁰⁰ Loi du 2 novembre 1892

« Notre atelier vient de décider la mise sous le maillet d'un colossal travail concernant la refonte administrative de la France, la diminution des emplois dans chacun des ministères et les économies qui pourraient en résulter sans nuire à la bonne sécurité du service général. Il nous semble que, il y a déjà plusieurs années, une commission parlementaire présidée par Monsieur Beauquier¹¹⁰¹, député du Doubs, avait été nommée pour se livrer à un travail à peu près similaire ».

Pour certains il est l'auteur de la loi de 1906 qui organise « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ». Il est aussi libre-penseur et franc-maçon anticlérical.

L'envoi du 20 mars 1908 est conséquent puisqu'il contient rapport sur les trois questions que l'atelier soutiendra au congrès des loges du Midi et au convent de 1908. Nous avons ainsi par ce biais une vision non seulement du travail des Arts et l'Amitié mais aussi plus largement de la région, il s'agit de :

- Réglementation des obsèques (thème déjà traité précédemment dans notre étude)
- Abrogation de la Loi Falloux et la crise de l'enseignement secondaire

Cette loi en date du 15 mars 1850, sous la seconde République, porte le nom d'Alfred de Falloux et concerne sur l'Instruction publique. Le point saillant en est la liberté d'enseignement et l'espace accordé à l'enseignement confessionnel ; elle complète la loi Guizot imposant la création d'écoles dans toutes Communes (seuil de 500 habitants pour les garçons et 800 pour les filles). L'abrogation de la loi n'interviendra qu'en l'an 2000 quoique celle-ci survive en ses dispositions reprises en le Code de l'Education et notamment les conditions d'ouverture des établissements privés d'enseignement, le contrôle exercé sur ces établissements, la discipline des maîtres de l'enseignement privé, la compétence contentieuse des conseils d'académie, les limites au financement des établissements privés par les collectivités territoriales ; en somme l'abrogation de la loi a paradoxalement permis sa pérennisation en ses dispositions les plus vivement contestées, ou défendues, pendant un siècle et demi.

- Décentralisation administrative et politique

C'est sur ce troisième point que nous reviendrons plus longuement dans le prolongement de ce paragraphe.

L'année maçonnique se termine par l'envoi le 11 juin 1908 de la fête solsticiale du 19 juillet 1908 sous la Présidence du frère Victor Jean¹¹⁰², membre du Conseil de l'Ordre, et invitant les ateliers à faire connaître le nom de leur délégué. Y est adjoint une demande en faveur des enfants malades.

A. L'administration locale

La première étude concerne le Vœu à l'Etude des loges concernant les Secrétaires de Mairie établi pour l'année 1906 par la loge. Il s'agit d'un rouage essentiel disséminé sur l'ensemble du territoire corrélatif aux hussards noirs de la République. Actuellement la France qui ne compte plus d'Empire colonial comprend 36 660 communes, toutes affectées a minima d'un secrétaire de mairie. Le moyen le plus économique notamment pour les très petites cités de

¹¹⁰¹ Beauquier Charles, né le 19 décembre 1833 à Besançon, décédé le 12 août 1916 à Besançon. Homme politique et historien

Debré Jean-Louis, *Les Oubliés de la République*, Fayard, Paris, 2008 : Beauquier, page 31

¹¹⁰² Courrier du 25 mai 1908 annonçant la fête solsticiale du dimanche 19 juillet prochain et sollicitant de connaître le nom du Conseiller de l'Ordre qui sera délégué afin de pouvoir adresser au plus tôt les convocations d'usage ; fonds privé de l'atelier

disposer d'un fonctionnaire ayant les capacités nécessaires à peu de frais est de nommer l'instituteur à cette fonction. 19 916 communes ont en effet moins de cinq cents habitants¹¹⁰³. Ce constat est rapidement tiré par les frères des Arts et l'Amitié même s'ils n'avaient probablement pas d'indications aussi précises que les nôtres sur la réalité territoriale.

« Dans la plupart des communes rurales les fonctions de secrétaire de mairie sont confiées à l'Instituteur qui seul a suffisamment de loisirs et de connaissances pour mener à bien une besogne parfois délicate ».

C'est de manière délicate qu'est relevée la conjugaison de loisirs et de connaissances.

« Cette combinaison ne procure aux municipalités que des avantages ; ceux-ci ne sont pas sans de nombreux inconvénients pour les Instituteurs. Il serait infiniment plus désirable que l'Instituteur pût employer ses instants de loisirs à un repos bien mérité et à son perfectionnement intellectuel et philosophique. Un surcroît de travail, de multiples occupations nouvelles nuisent à ce repos et empêchent cette culture ».

La réalité du temps disponible est néanmoins relativisée. D'autre part, est passée sous silence les atouts certains d'une telle situation. A savoir que face à l'autre autorité reconnue dans le village en son prêtre séculier, la République dispose pour le moins d'un serviteur zélé, voire d'un franc-maçon qui œuvrera pour l'émission d'idées progressistes. Ce qui est confirmé implicitement par le paragraphe suivant :

« Mais par suite de l'insuffisance des traitements actuels les Maîtres sont amenés à rechercher d'autres sources de revenus ; le secrétariat de mairie est l'aubaine convoitée. Cette fonction ne procure point que des avantages matériels ; par elle, l'Instituteur fortifie son autorité morale et augmente son prestige ».

Les questions pécuniaires du corps enseignant sont déjà d'actualité. En 1930 le salaire annuel sera de 875 francs en début de carrière.

« En effet, Instituteur et paysan vivent bien souvent en mésintelligence. Pour lui, le paysan est un ignorant, « un rustre » en la compagnie duquel on ne peut trouver d'attraits. Pour l'autre, l'Instituteur est un favorisé, un demi bourgeois, un Monsieur. Secrétaire de Mairie, l'Instituteur est amené à vivre avec les parents des élèves à les conseiller, à les éclairer ».

La France du début du siècle est encore à majorité rurale, bien que l'exode ait nettement commencé. En 1821 le quart de la population française vit en villes, la proportion sera de 45% en 1911.

« Il découvre bientôt sous une écorce de rusticité, un arbre plein de bon sens, de jugement et de finesse d'esprit ; il apprécie ce qu'il ignorait. A leur tour les paysans apprennent à mieux connaître, à mieux estimer celui qu'ils considéraient avec une sorte de défiance ; en contact permanent avec celui qu'ils croyaient favorisé ils s'aperçoivent bientôt que la vie de fonctionnaire a elle aussi ses déboires, ses peines et ils voient bientôt dans ce « Monsieur » un prolétaire comme eux ».

La différence qui sépare l'homme de la terre de celui de l'école est le savoir ou la connaissance, et non pas une richesse pécuniaire. Pour les francs-maçons ces deux individus sont regroupés au sein du prolétariat, c'est-à-dire selon la terminologie de Karl Marx¹¹⁰⁴, la classe opposée à la classe capitaliste. Leurs intérêts ne sont donc pas antagonistes et n'amènent pas à une nécessaire lutte des classes. La déstructuration du monde agricole est bien en route pourtant¹¹⁰⁵.

¹¹⁰³ Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

¹¹⁰⁴ Marx Karl, Engels Friedrich, *Manifeste du Parti communiste, Manifest der kommunisten Partei : Proletarier aller Länder vereinigt euch*, Londres, Office der BildungsGesellschaft für Arbeiter, février 1848, référence intégrale en raison de l'importance politique du texte

¹¹⁰⁵ Bazin René, *Le blé qui lève*, Calmann-Lévy, Paris, 1925, chapitre XVI, la remontée, page 318

« Des deux côtes la glace est rompue et à l'indifférence première succède une atmosphère d'amitié réciproque ».

Cet extrait oscille entre la fraternité universelle et la reconnaissance réciproque de tous les travailleurs entre eux, qu'ils labourent la terre ou les esprits. Il est donc socialisant.

« L'Instituteur a trouvé un milieu, les habitants un ami. Enfin, dans ses nouvelles fonctions l'Instituteur est amené à solutionner les petits conflits ; il renseigne, éclaire, sert d'avocat conseil ; toutes petites choses qui ne font qu'attirer sur lui un certain prestige. Ainsi, Conseil municipal, parents et Maître retirent de cette situation de précieux avantages qui ne peuvent que nous engager fortement à voir se perpétuer un état de choses profitables à tous les intéressés ».

La situation d'interlocuteur privilégié et respecté, qui écoute et conseille, s'apparente à celle du notable qui au sein d'un groupe social est supposé être d'un rang important et disposant d'un ascendant particulier et d'une influence. D'où l'importance du préambule qui précise bien que l'instituteur n'est pas membre d'une classe sociale à part. La sociologie économique aide à distinguer les classes sociales dont le patrimoine est la connaissance uniquement, de celles dont la richesse matérielle peut s'accompagner d'un bagage intellectuel. A l'évidence le corps enseignant est un archétype de cette dissociation. Cette réunion est un préalable aux futures études de Pierre Bourdieu¹¹⁰⁶ qui mettront en valeur l'importance du capital culturel, en ajoutant donc à la dichotomie marxiste qui eût l'avantage d'être précurseur.

« Malheureusement, cette médaille a aussi son revers. Les municipalités se montrent trop parcimonieuses dans l'allocation qu'elles attribuent à l'Instituteur secrétaire ; à quelques exceptions près, le traitement accordé n'est pas suffisamment rémunérateur. Il présente en outre de choquantes inégalités entre communes de même importance ; rien de précis ici, aucune loi ne fixe de minimum ou de maximum ; tout arbitraire est laissé aux conseils municipaux. Pour être équitable ce salaire devrait être calculé d'après des règles communes à toutes les municipalités et rendues exécutoires par une loi. Et nous insistons ici sur ce point car nous sommes en désaccord avec certaines associations d'Instituteurs qui voudraient que dans chaque département le Conseil départemental fût chargé de fixer pour chaque commune le minimum à allouer à l'Instituteur secrétaire de Mairie et de n'autoriser les Instituteurs à remplir ces fonctions que dans les communes où ce traitement leur serait accordé. Ce serait là, il nous semble, changer un cheval borgne pour un aveugle ; car outre que les conseils départementaux vu leur composition actuelle ne se prêteraient pas tous à cette tactique, l'inégalité n'aurait pas disparue, elle existerait encore de département à département... ».

Les difficultés induites par le transfert des charges aux collectivités territoriales, communes ou départements, constituent un contentieux ancien et a priori sans fin. Celles-ci se plaignant, souvent à juste titre, de bénéficier de compétences mais non des pouvoirs financiers y afférents. Donc, seule une solution centralisée ce qui signifie étatique apportera une réponse convaincante et juste. La loi du 19 mai 1874 que nous avons cité il y a quelques pages quant à la création et la rémunération des inspecteurs du travail par les Conseils généraux soulevait exactement la même problématique.

« Ceci ne pourrait plus se produire si le traitement était établi d'après des règles légales. Le Préfet a qualité pour rappeler les municipalités et, en l'espèce, pour les obliger même à respecter la loi en inscrivant d'office à leur budget le traitement légal ».

Nous citerons ici encore et comme annoncé, Lacordaire : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ».

¹¹⁰⁶ Bourdieu Pierre, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, avec Jean-Claude Passeron, Les Editions de Minuit, Paris, 1^{er} octobre 1964, sociologie des inégalités devant l'école

« Quelles seraient maintenant les règles à appliquer pour le calcul du traitement de secrétaire de mairie. Ce traitement devrait comprendre deux éléments :

Une indemnité fixe de 100 francs ;

Une indemnité éventuelle proportionnelle aux revenus de la commune et calculée conformément aux règles établies aujourd'hui par le calcul des remises du Receveur municipal ».

De manière laborieuse mais pleine de bonne volonté les frères essaient de résoudre la difficulté d'inégalité de traitement en distinguant assez logiquement selon la taille des communes. Malheureusement le risque est illustré par la fable des parapluies^{xxx} citée par Monsieur le Professeur Maurice Cozian¹¹⁰⁷.

« ... Ce résultat n'est point complet. Les secrétaires de mairie poursuivent unanimement la réalisation d'une autre réforme destinée à améliorer leur situation morale. Actuellement, appartient au Maire seul le droit de nommer ou de révoquer le secrétaire. Ce droit constitue il nous semble, une singulière anomalie. Le secrétaire de mairie n'est pas le secrétaire du Maire ; il est un véritable fonctionnaire municipal chargé d'exécuter les volontés du Conseil municipal... ».

La distinction très nette réalisée entre la personne du Maire, être humain perfectible et sujet à des humeurs et la collectivité élue représentée par le conseil municipal est intéressante. La République a accordé l'autonomie¹¹⁰⁸ aux communes en prévoyant que le conseil serait élu au suffrage universel direct, qu'il siègerait à la mairie et serait présidé par le Maire désigné en son sein. Il s'agit d'une des premières mesures de décentralisation avec la création des conseils départementaux dont l'élection au suffrage universel est instaurée par la seconde République le 3 juillet 1848. La République dont le centralisme est souvent mis en exergue sait se rappeler ses origines girondines dans les mesures de démocratie locale appliquées.

« Le secrétaire est donc livré sans défense au caprice du Maire... L'instabilité du secrétaire étant en outre préjudiciable aux intérêts de la commune, ne serait il pas logique que le Conseil municipal fût appelé à se prononcer sur sa nomination comme sur sa révocation ?... afin de ne pas en faire, disons le mot, le valet du Maire, sa nomination et sa révocation devraient appartenir au Préfet qui ne pourrait prendre une détermination en cas de conflit sans avoir entendu les deux parties contradictoirement ».

Les frères sont favorables à la déconcentration plus qu'à la décentralisation pour parer d'éventuels conflits politiques, ce qui peut paraître curieux. De même manière la référence au Conseil municipal, nécessairement lié au Maire apparaît être une possibilité peu satisfaisante. En conclusion, ce point de réflexion ne semble pas abouti.

« Au reste cela serait d'autant plus logique que le fonctionnaire de mairie n'est pas exclusivement un fonctionnaire municipal. La bonne tenue des registres de l'état civil n'intéresse pas seulement la commune ; la confection des listes électorales, des tableaux de recensement et autres questions importantes sortent du domaine municipal... ».

Ce très court paragraphe soulève plusieurs questions essentielles. Le statut de la fonction publique territoriale¹¹⁰⁹ tout d'abord et son histoire mouvementée. Rappelons qu'enfin, l'alternance politique de 1981 a débouché sur une nouvelle modification du statut général de la fonction publique : la loi du 13 juillet 1983 d'Anicet Le Pors relative aux droits et obligations des fonctionnaires générale suivie par trois textes : la fonction publique de l'État visée par la loi du 11 janvier 1984 ; la fonction publique territoriale embrassée par la loi du 26 janvier 1984 ; et la fonction publique hospitalière régie par la loi du 9 janvier 1986. Le précédent texte datait de

¹¹⁰⁷ Cozian Maurice, et Florence Deboissy, *Précis de fiscalité des entreprises*, Litec, Paris, 1996, page 579 : sur la parabole des parapluies

¹¹⁰⁸ Loi municipale du 5 avril 1884

¹¹⁰⁹ Bouvier Michel, *Les finances locales*, LGDJ, Paris, 4 juin 2013 : sur la fonction publique territoriale et les finances

Maurice Thorez¹¹¹⁰. Nous relèverons encore l'importance de l'état civil sans lequel la notion même d'Etat ne peut avoir de sens. Comment diriger, organiser et faire cohabiter une population s'il n'y a pas de certitudes sur la désignation de ses membres ? Le tableau de recensement vient d'ailleurs compléter de manière statistique les données individuelles. Egalement les autres missions telles que l'établissement des listes électorales constituent une base nécessaire à l'Etat de droit. Rappelons que les manipulations concernant les électeurs n'appartiennent manifestement pas encore à l'histoire et demeurent des questions d'actualité.

« Et d'ailleurs n'agit-on point déjà ainsi pour des fonctionnaires similaires. Les receveurs d'octroi, les receveurs municipaux sont nommés par le Préfet qui les choisit sur une liste de propositions dressée par les Conseils municipaux et comprenant trois membres ».

L'octroi est une contribution indirecte perçue par les villes à l'importation de marchandises sur leur territoire. Il s'agit ainsi d'un droit de passage, perçu entre autres par le commis de deuxième classe Henri Rousseau, plus connu sous la dénomination de Douanier Rousseau et ses talents artistiques que dans l'exercice de ses fonctions. Verlaine également ne fût point un fonctionnaire exemplaire, il excellait en revanche dans la poésie. Le receveur municipal est aussi affecté à la collecte des impôts. En effet les fonctions relatives à la fiscalité ont été réglementées bien avant les autres, et pour cause.

« En résumé, la situation de secrétaire de mairie mérite d'être améliorée tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Nous résumerons les justes réclamations et revendications formulées dans ces deux considérations :
Au point de vue matériel : augmenter le salaire et le rendre plus équitable par l'introduction de règles fixes et uniformes dans son mode de calcul
Au point de vue moral : nomination du secrétaire de Mairie confiée au Préfet ».

En conclusion sur ce texte, l'intérêt des frères aux questions pratiques et politiques de leur temps apparaît de manière marquée. La République est installée dans les palais, il convient aussi de songer à ses humbles serviteurs dans chaque commune de France. Les francs-maçons ne s'y trompent pas, ce sont ces derniers qui enracinent le régime, par l'éducation bien sûr, mais aussi par leurs fonctions administratives. Aucun détail n'est à négliger.

Si l'administration est une affaire locale, elle relève également de l'Etat dont l'une des premières missions est la défense du territoire et donc de l'intégrité territoriale de la Nation. En ce début de siècle, l'armée est considérée par les contemporains comme l'un des piliers de la France, le seul incontesté en son principe.

B. L'exercice du pouvoir régalién de l'Etat et ses conséquences sur les citoyens

La loge établit un apport sur les moyens à employer pour secourir les familles nécessiteuses des Réservistes et Territoriaux appelés sous les drapeaux au moment de la Mobilisation, en date du 19 mars 1907 :

Ce texte constitue une forme de pendant à celui de la lutte contre le cléricisme dans le haut commandement. Il s'agit ici de la troupe. Il s'agit maintenant d'une question sociale et non religieuse.

¹¹¹⁰ Breslau Marlène, *La notation et la constitution du dossier du fonctionnaire depuis l'affaire des fiches*, sous la direction de Claude Goyard, Paris II, 1994 : d'une forfaiture insignifiante aux deux statuts de la fonction publique établis par les ministres communistes Maurice Thorez, 19 octobre 1946 et Anicet Le Pors, 13 juillet 1983

« Lorsqu'une calamité publique dans le genre de celles de la Martinique¹¹¹¹, de Courrières¹¹¹² ou autres vient affliger le monde des travailleurs et l'humanité, une légitime et bien vive émotion secoue la société toute entière, et son premier souci est d'organiser le sauvetage des malheureuses victimes en cherchant par tous les moyens possibles à les disputer à la mort... ».

Le 8 mai 1902, l'éruption de la montagne Pelée en Martinique provoque la mort des 28 000 habitants de la ville de Saint-Pierre. Le second événement en revanche n'a rien de naturel, c'est la catastrophe de Courrières le samedi 10 mars 1906 qui entraîna 1 099 morts dans le bassin minier du Pas de Calais. Un coup de grisou suivi d'un coup de poussier dévaste 110 kilomètres de galeries dans les fosses numéros : 2 à Billy-Montigny, 3 à Méricourt et 4 - 11 à Sallaumines. Trois jours après l'explosion, les recherches pour retrouver les survivants sont abandonnées et une partie de la mine est condamnée, pour étouffer l'incendie et préserver le gisement. Cette gestion de la crise par la compagnie minière a été particulièrement mal vécue par les mineurs et par leurs familles. Le 30 mars, soit vingt jours après l'explosion, treize rescapés réussissent à retrouver le puits par leurs propres moyens après avoir erré dans le noir total sur des kilomètres. La catastrophe provoque une crise politique et un mouvement social qui débouchent sur l'instauration du repos hebdomadaire. Les répercussions de ces deux tragédies frappent durablement l'esprit de ce qu'il convient d'appeler désormais l'opinion publique. Si la brutalité de la nature peut être endurée, voire tolérée, en revanche celle des hommes est dénoncée. L'ampleur des risques encourus, la fréquence des accidents de travail mortels, le peu d'importance accordée à la vie humaine sont difficiles à concevoir un siècle de progrès sociaux après. La loi du 9 avril 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail instaure un système forfaitaire. En 1865 le taux de mortalité accidentelle générale atteignait en effet 32.5 pour 100 000 habitants¹¹¹³.

La violence de l'époque est loin de nos appréhensions actuelles, le taux d'homicides a en effet diminué de 2 pour 100 000 en 1900 à 1 aujourd'hui, soit une baisse moitié entre 1880 et 1950¹¹¹⁴. Enfin, cette sensibilité générale à la mort, au crime et à l'incompétence ou la négligence humaine est évidemment à relier à l'essor de la presse d'information, phénomène précité, qui agit en caisse de résonance.

« Mais ces catastrophes, pour si terribles qu'elles soient ne peuvent être comparées à celles qui résulteraient d'une Guerre où des milliers de citoyens marcheraient à la mort, laissant derrière eux leurs familles dans l'angoisse, la misère et le désespoir... ».

Loin des cataclysmes quotidiens, se situe le fléau majeur, redouté à juste titre et ici de manière prémonitoire, quoiqu'il surviendra dans des proportions inconcevables même pour les observateurs les plus attentifs : la Guerre¹¹¹⁵.

« Or, si nous devons chercher par tous les moyens à augmenter notre force et notre puissance pour défendre utilement notre pays en cas d'attaque injustifiée, nous devons trouver aussi les moyens de secourir, tout au moins en partie les familles qui seraient privées de leur soutien ».

¹¹¹¹ Mazeau Jacques, *Petite encyclopédie des grandes catastrophes naturelles : Du déluge au tsunami, le monde va-t-il plus mal ?*, Acropole, Paris, octobre 2006 : présentation chronologique

¹¹¹² Loyer Jean-Luc, *Sang Noir, la catastrophe de Courrières*, Futuropolis, Paris, 2013 : sur le déroulé de la catastrophe survenue à 6 heures 30, le 10 mars 1906 jusqu'au prononcé du non lieu pour la Compagnie minière de Courrières par le tribunal de Béthune le 11 juillet 1906

¹¹¹³ Chenais Jean-Claude, *La mortalité par accidents en France depuis 1826*, revue Population, année 1974, volume 29, numéro : 6, pages 1097-1136

¹¹¹⁴ Institut français de l'Education

¹¹¹⁵ Jaurès Jean, Opus Citatum

L'armée, la défense de la patrie sont en soi des valeurs inamovibles de la République, il n'en demeure pas moins que la question sociale soit aussi concernée par les modalités de mise en œuvre de la défense du territoire. Suite au choc de 1870, la France prit la décision de disposer de réserves à l'instar de la Landwehr prussienne. La loi du 27 juillet 1872 en est le texte fondateur qui rétablit le principe de l'universalité, avec la fin du tirage au sort, cependant de nombreuses exemptions demeurent. Aux termes de ce texte :

- « Tout Français (...) peut être appelé, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans, à faire partie de l'armée active et des réserves, article 2 »
- « La durée des obligations militaires est fixée à vingt ans, article 36 :
 - cinq ans dans l'armée active,
 - quatre ans dans la réserve de l'armée active (composée des hommes compris dans les quatre classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active),
 - cinq ans dans l'armée territoriale (composée d'hommes qui ont accompli le temps de service prescrit pour l'armée d'active et la réserve),
 - six ans dans la réserve de l'armée territoriale (composée des hommes qui ont accompli le temps de service légal dans l'armée territoriale).

Ce dispositif témoignera d'une longévité remarquable, répartition des obligations en quatre phases successives, durée maximale de chaque période fixée à quatre semaines pour la réserve de l'armée active. Les lois successives auront, après 1872, pour principal effet de modifier la durée des obligations militaires, thème déjà abordé par nos soins.

Les dispenses prévues par la loi concernent les « soutiens indispensables de famille », certains fonctionnaires et agents, article 49 ; ainsi que les résidents français à l'étranger, article 50. La loi du 21 mars 1905¹¹¹⁶ viendra compléter ces dispositions. Elle exclut toute dispense, au nom du principe d'égalité, à l'obligation du service militaire actif dont la durée est ramenée à deux ans. Les réservistes sont tenus :

- D'une part, de « rejoindre leur corps en cas de mobilisation, de rappel de leur classe (...) et de convocation pour des manœuvres et exercices », article 40
- D'autre part, de participer à des manœuvres de quatre semaines chacune pendant le temps de service dans la réserve de l'armée active, à une période d'exercice de deux semaines pendant le service dans l'armée territoriale, article 41
- A des exercices spéciaux d'une durée maximale de neuf jours pendant les six années de service dans la réserve de l'armée territoriale, article 41

Le rappel des hommes effectuant leur première année de service dans la réserve est autorisé « dans les cas où les circonstances paraîtraient l'exiger », article 33. De manière générale, le rappel est motivé par « l'agression » ou la « menace d'agression caractérisée par le rassemblement de forces étrangères en armes », article 40. Toutes ces considérations patriotiques, non discutées par les francs-maçons, n'en entraînent pas moins des conséquences pour la troupe, donc le peuple.

« La loi du 21 mars 1905 s'est préoccupée en temps de paix des soutiens indispensables de famille, en allouant aux familles nécessiteuses dans la proportion de 8% une allocation journalière de 0.75 centimes. C'est peu mais le principe est posé et sauvegardé... mais sur le pied de guerre, alors que chacun répondra à l'appel suprême de la République en danger, que fait on pour les Réservistes et Territoriaux appelés pour la défense sacrée du territoire... ».

Les dépenses occasionnées par la guerre eurent bien un effet catastrophique sur l'économie du pays, les finances publiques et les richesses privées. De plus personne n'envisageait un conflit

¹¹¹⁶ La loi du 21 mars 1905 modifiant la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée

aussi long que celui qu'il sera, même parmi ceux plus clairvoyants qui à l'instar de Jean Jaurès avaient compris que la lutte ne serait pas brève. L'Etat sera en effet contraint d'organiser l'économie afin que tous les acteurs convergent vers un but ultime : la victoire.

« Au point de vue moral, ce Réserviste subira toutes sortes d'angoisses et d'appréhensions en songeant à la situation précaire dans laquelle il aura laissé les siens, et malgré ses élans patriotiques, malgré toute l'énergie dont il pourra faire preuve en défendant héroïquement le sol de la Patrie, ne sera-t-il pas tenté, au moment psychologique de l'ultime danger où il importe que chacun fasse son devoir, de songer que dans un coin d'une chaumière gémissent d'inquiétude et de faim sa femme et ses enfants ».

Ces femmes et ces enfants auxquels il est justement fait référence seront, en tout cas pour les premières, d'éminents acteurs économiques. La guerre fût une tragédie, mais aussi une révolution économique imposée. Albert Thomas par exemple¹¹¹⁷ se distinguera lors de la Première Guerre mondiale comme organisateur de la production d'armements et du travail ouvrier. Il deviendra par la suite le premier directeur du Bureau international du travail à Genève. Approché naturellement par la franc-maçonnerie, il n'en sera néanmoins pas membre se concentrant sur ses activités politiques socialistes.

« Quelles que soient nos intentions bien arrêtées de ne pas faire la guerre, il peut arriver dans l'état actuel de la société, que nous soyons contraints de la subir. Et alors chacun de nous, bien que taxés d'antimilitarisme et d'agent de l'étranger, répondrait au cri de détresse de la République en péril... ».

Le dilemme pour les frères d'avant-guerre est situé entre le légitime souci de paix et l'impérieux devoir de défendre la patrie. D'où l'importance de déterminer l'ennemi comme étant l'agresseur, il ne pouvait s'agir d'une guerre de conquête, hors le cas bien sûr sentimental de l'Alsace-Lorraine, pour que même les pacifistes se battent.

« Les militaires professionnels (officiers et sous-officiers rengagés) peuvent au moment de la mobilisation déléguer à leurs familles une partie de leur solde... Il n'en est pas de même pour le Réserviste... Et l'on ne saurait raisonnablement demander à l'Etat d'ouvrir ses caisses à cette heure suprême (de guerre)... ».

Même si au final, ce que ne pouvaient qu'ignorer les rédacteurs, c'est bien l'Etat qui se substituera aux autres acteurs économiques, il est intéressant de relever le désir et la recherche de solutions pratiques par les frères.

« Il nous a semblé que les mesures ayant le plus de chances d'aboutir, comme étant le plus facilement réalisables, étaient les suivantes :
« 1 Voter dès le temps de paix une loi qui donne aux Maires le droit de réquisition non limitée dans le territoire de sa commune pour tous les objets, matières, produits et espèces se rapportant à l'alimentation et à la subsistance des habitants ».

La réquisition existait bien naturellement mais en vue d'usage de guerre, les francs-maçons proposent ici une toute autre perspective, une réquisition à but social, une collectivisation nécessaire.

« 2 Dès le jour de la mobilisation le Maire peut municipaliser tous les services d'alimentation de première nécessité... ».

Les problèmes de ravitaillement seront en effet immédiats et dès le télégramme officiel du 16 août 1914 le Gouvernement précisera :

¹¹¹⁷ Thomas Albert né le 16 juin 1878 à Champigny-sur-Marne, décédé le 8 mai 1932 à Paris

« Que l'on pouvait s'attendre à ce que la bataille dure plusieurs jours...une semaine peut-être et plus¹¹¹⁸ ; et qu'elle présentait de nombreuses péripéties avant que le résultat décisif soit obtenu »...

L'alimentation constituera bien un problème crucial et la mémoire des hommes se rappelle la solidarité dans les campagnes avant l'exode rural¹¹¹⁹, autre conséquence encore de la Grande Guerre.

« 3 Les matières premières et d'alimentation sont achetées par le Maire au moyen des fonds provenant de la perception des centimes additionnels qui seront payés par mensualités... ».

Le pouvoir civil central, l'Etat, transmettra en effet ses instructions aux Maires, relais de proximité les plus efficaces. La mobilisation des civils, ne sera ni planifiée ni même anticipée. C'est au détriment de la vie intérieure de la nation où elle puise hommes et ressources que la mobilisation de l'armée peut avoir lieu. L'administration et les civils eux-mêmes ont dû improviser pour que la vie se poursuive le plus normalement possible et que l'économie du pays reconstitue des ressources nécessaires aux combattants¹¹²⁰.

« 7 Pour la Commune dépourvue de ressources suffisantes, les Maires s'adresseront à la Préfecture... ».

En application des instructions du ministre de l'Agriculture, le préfet demandera aux Maires de convoquer leurs conseils municipaux pour faire l'inventaire de la main-d'œuvre encore disponible pour les travaux agricoles et, le cas échéant, dresser un état des machines agricoles, afin de répartir ces moyens sur le territoire de la commune pour achever la moisson. Si ces moyens ne suffisent pas, les Maires devront faire connaître les besoins de leurs communes en main-d'œuvre (il s'agit d'ouvriers au chômage) et faire voter les crédits nécessaires à paiement. La mutualisation intercommunale sera donc effective lorsque besoin s'en fera ressentir.

« 9 Il appartient au Parlement d'édicter dès la mobilisation des mesures sévères pour empêcher la honteuse spéculation qui pourrait se produire par des industriels dépourvus de scrupules et d'honnêteté ».

Les profiteurs de guerre avaient été prévus¹¹²¹, ils seront bien au rendez-vous, et les débats à ce sujet perdureront pendant toute l'entre-deux-guerres sans nullement d'ailleurs nuire aux enrichis.

« La mise en application de ces mesures proposées permettrait de nous passer complètement de l'intervention de l'Etat qui, nous l'avons déjà dit, ne pourra pas, malgré sa bonne volonté s'occuper des principes de solidarité, au risque d'affaiblir la défense nationale... Il nous paraît équitable que la bourgeoisie qui possède... participe dans une certaine mesure à la subsistance indispensable des familles laissées dans la misère par le départ des citoyens qui défendent le pays contre les envahisseurs... ».

La solidarité interclasse appelée ne sera pas effective l'Etat sera bien au secours de la société, qui elle-même survivra grâce à une entraide humaine importante, mutuelle et finalement efficace.

¹¹¹⁸ Delaporte Sophie, *Samedi 22 août 1914 – un médecin dans la bataille*, Odile Jacob, Paris 2016

¹¹¹⁹ Exposition le Pain dans la Grande Guerre, Centre de Recherches et d'Etudes sur la Boulangerie et ses compagnonnages, Musée du Compagnonnage de Tours

¹¹²⁰ Archives des Yvelines, *Les bouleversements dans la vie des civils pendant la première guerre mondiale*, Stouder Paul

¹¹²¹ Bouloc François, *Les profiteurs de guerre : 1914-1918*, Editions Complexe, Paris, 25 septembre 2008 : thème de l'ouvrage

C. La décentralisation administrative et politique¹¹²²

Ce texte nous présente un regard général et précurseur sur la décentralisation, enjeu majeur du XX^e siècle qui vient adoucir la centralisation qui a prévalu comme objectif au siècle précédent.

« Alexis de Tocqueville¹¹²³ a écrit : « Nous avons passé en un jour de la servitude à la liberté et faute de temps et de prévoyance, nous avons laissé au milieu de nous tous les instruments du népotisme. » Et en effet, on a changé la façade mais au fond les méthodes de gouvernement et d'administration restent à peu près les mêmes. Notre administration a continué son œuvre routinière bien après pourtant que la Révolution eût proclamé les grands principes ».

La continuité entre l'Ancien Régime et la Révolution est certaine notamment en matière financière, un bon impôt est un vieil impôt, maxime des spécialistes de la fiscalité en ce que le peuple y est habitué et donc conteste peu. Par ailleurs la vocation centralisatrice de la France, tournée vers sa capitale amorcée sérieusement sous les Rois, s'est poursuivie sous les Empereurs et les Républiques, constance entre les régimes en ce domaine.

« Le droit administratif vit naissance seulement avec la constitution de l'an VIII qui fût celle de l'Empire ; mais la caractéristique de cette constitution est une centralisation excessive, qui fût peut être un bienfait au lendemain de la décentralisation presque anarchique qui marqua la période révolutionnaire ».

Le souci des amateurs éclairés et pleins de bonne volonté des francs-maçons de la loge est de bien faire et donc d'étudier sérieusement le sujet. Ce pourquoi un rappel historique est réalisé permettant mise en perspective et rappels des expériences. La constitution du 22 frimaire an VIII peut être considérée comme une démocratie de façade en ce qu'elle ne prévoit pas de déclaration de droits. Elle vise à l'établissement du pouvoir personnel de Napoléon, déjà futur Empereur. Le régime recherche l'efficacité en lieu et place du débat, et prétend ainsi à l'organisation. Est notamment créé le Conseil d'Etat. La loi du 28 pluviôse an VIII « loi concernant la division du territoire de la République et l'administration » vient compléter le dispositif constitutionnel. Elle prévoit notamment la création des départements, des arrondissements, des cantons, des communes ; soit un quadrillage serré des territoires. Le préfet, le conseil général et le conseil de préfecture sont les organes de décision afférents. Le préfet est seul chargé de l'administration, or il est soumis hiérarchiquement¹¹²⁴.

« A partir de 1830 on revient à une décentralisation modérée étape par étape et il est intéressant de remarquer qu'elle suit pas à pas les progrès du droit administratif ».

La Monarchie de Juillet sera auteur de plusieurs lois sur l'organisation locale ; loi du 21 mars 1831 sur les conseils municipaux élus par suffrage censitaire ; loi du 22 juin 1832 sur les conseils généraux de département et les conseils d'arrondissement, élus aussi au suffrage censitaire ; loi du 28 juin 1833 à l'initiative de Guizot, créant une école normale d'instituteurs par département et l'obligation pour chaque commune d'entretenir une école primaire, déjà citée par nos soins.

« Pourtant l'éducation politique de notre démocratie suivant une démarche plus accentuée pris les devants et aujourd'hui il n'est pas téméraire d'affirmer que notre régime centralisé ne répond plus aux besoins du moment. Nous avons soif de liberté, la centralisation encore excessive qui nous étreint gêne le développement de notre liberté individuelle et les

¹¹²² 1908, travail de la loge AAA, fonds privé

¹¹²³ Tocqueville Alexis de : *De la Démocratie en Amérique*, La Pléiade, Paris, 12 février 2004, page 185, de la Constitution fédérale : « On trouve dans le système fédéral des vices accidentels naissant des lois »

¹¹²⁴ Debbasch Charles, *Institutions et droit administratifs, tome 2 : l'action et le contrôle de l'administration*, Presses Universitaires de France, Paris, Thémis, 1978 : préfet, police administrative, page 70

libéraux de l'École de Nancy écrivaient en 1865¹¹²⁵ : « La centralisation et la liberté sont incompatibles. » Au lendemain de la Révolution de février Guizot écrivait : « Lorsque le pouvoir supérieur a mission à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation la mission est presque impossible ».

L'objectif de l'École de Nancy est de proposer une solution efficace pour simplifier l'administration des communes et des départements. Le principal objectif de leur démarche est l'émancipation des communes, par le rejet de la tutelle préfectorale qui pèse sur elles, par le choix du Maire par le gouvernement au sein d'un conseil municipal élu. Parallèlement les idées de Maurras sur la décentralisation sont, selon sa pensée, l'un des fils directeurs qui l'amènent au royalisme¹¹²⁶. A priori, donc libertés locales et régime centralisé y compris républicain, sont incompatibles. De Maurras aux bourgeois de Nancy, les conservateurs s'expriment en ce sens ; les esprits progressistes s'interrogent également, ainsi la question transcende-t-elle les partitions politiques et le choix du régime de gouvernement.

« Qu'est ce donc que décentraliser ? C'est reconnaître à des collectivités comprises dans l'Etat des droits de puissance publique. Et alors on comprend que l'Etat omnipotent hésite à se défaire de privilèges en faveur de personnes publiques qui lui sont actuellement subordonnées. Toute la lutte pour la décentralisation se réduit somme toute à un antagonisme entre l'Etat d'une part et les agents d'administration locale d'autre part ».

Les fonctions régaliennes, royales sont nécessairement rattachées à la souveraineté nationale. Quelles que soient les distinctions faites selon les écoles et conceptions politiques, elles comprennent : la sécurité extérieure, défense et diplomatie ; la sécurité intérieure id est les forces de l'ordre ; définir le droit et rendre la justice ; la souveraineté économique et financière dont le droit de battre monnaie. La répugnance de l'Etat à déléguer est donc compréhensible pour le pouvoir politique. Néanmoins, dans l'esprit des frères et conformément à une démarche de conciliation il convient de dépasser l'opposition entre le local et le national. Il s'agit ainsi d'un paradigme nouveau, ce qui est en soi le but de la franc-maçonnerie, à savoir définir un modèle cohérent de vision du monde qui repose sur une base définie, y compris si cela nécessite un renversement de perspectives.

« Aujourd'hui encore, quoique certains progrès aient été réalisés, tout converge vers Paris, la capitale, la tête : « c'est l'apoplexie dans Paris et l'absence de vie partout ailleurs » selon la pittoresque expression de Lamennais ».

Cette citation de Lamennais fait naturellement partie d'un ensemble de réflexions beaucoup plus large, c'est à une autre vision du monde que nous amène cet auteur conscient de la nécessité de concilier libertés et religion¹¹²⁷. Cet esprit singulier n'a nullement eu besoin d'être initié pour rejoindre l'idéal maçonnique de spiritualité civile. En nous éloignant des idées simples, utiles comme plan de travail, de clérical et anticlérical, nous sommes contraints de comprendre ces notions, puis d'en rechercher la synthèse. La démarche est la même en ce qui concerne l'Etat et les collectivités territoriales, ni l'un ni les autres ne peuvent prétendre répondre de manière complète aux questions des citoyens. La solution est dans une équitable répartition ; à chacun de choisir l'emplacement du curseur incisif.

« Nous voulons rendre l'activité aux membres de la Nation en allégeant la tête ».

¹¹²⁵ Voilliard Odette, *Nancy au XIX^e siècle 1815-1871, une bourgeoisie urbaine*, Association des publications près les Universités de Strasbourg, Paris, fascicule 160, Ophrys, 1978

¹¹²⁶ Giocanti Stéphane, *Charles Maurras : le chaos et l'ordre*, Paris, Flammarion, 7 novembre 2008, page 127

¹¹²⁷ Lamennais Félicité Robert de, *Le livre du peuple*, Jamar, Bruxelles, 1838, page 6 : « Vous pouvez demander de n'être plus, dans le pays qui vous doit et sa puissance et sa richesse, ce qu'y sont les animaux des champs et de basse cour »

La volonté populaire est affirmée d'emblée et amènent les auteurs à faire prévaloir la démocratie sur la République. La chose publique désignée par le second terme pouvant être rejetée y compris par ceux qui en sont les possesseurs, le peuple, il peut y avoir contradiction entre les deux termes même s'ils ont a priori vocation à être liés¹¹²⁸.

« Nous estimons que ce pays est mûr pour la véritable démocratie, le gouvernement de tous par tous, du pays par le pays, et nous voulons donner aux pouvoirs locaux le self-government en leur accordant les libertés qui sont nécessaires à leur développement normal... (le modèle anglais est pris en référence à l'encontre de la centralisation napoléonienne)... ».

La tentation libérale anglaise demeure une référence ou un contre-exemple mais n'est jamais ignoré par la pensée française. Ici la réflexion est un peu courte et encore marquée par le souvenir de l'Empire, même second, que pourtant les auteurs n'ont pas connu en leur âge d'homme.

« Le pouvoir local et les élus locaux sont plus à mêmes d'apprécier les besoins et les aspirations de leurs administrés. Que l'on ne se méprenne pas sur le caractère politique de la décentralisation et de la déconcentration ».

La distinction, classique pour les juristes, entre décentralisation et déconcentration, est maîtrisée par les frères, qui comptent en leurs rangs des initiés en ce domaine¹¹²⁹. Rappelons que la déconcentration est l'aménagement de l'Etat unitaire ; la décentralisation est un transfert de pouvoirs de l'Etat vers les collectivités territoriales.

« Il ne s'agit en morcelant l'autorité de morceler en même temps le pays ».

Le paradoxe n'échappe pas aux francs-maçons entre transmission et affaiblissement.

« Nous ne voulons pas, bien au contraire, retrouver l'époque chaotique de la féodalité ».

La notion de moyen-âge n'avait pas encore évoluée, et le contraste avec les Lumières dont se réclame la maçonnerie avait encore pour effet de plonger celui-ci dans les ténèbres¹¹³⁰.

« Nous repoussons même le fédéralisme proudhonien ».

Même si Proudhon¹¹³¹ est un éminent penseur qui allie à cette qualité celle de franc-maçon, il n'est plus suivi par les frères du début du siècle. Le fédéralisme proudhonien a pour vocation de maintenir un équilibre entre centres de production, qui gardent plus de liberté qu'ils n'en aliènent, en subordonnant ainsi le politique aux forces économiques¹¹³².

« Pour nous la France reste une et indivisible comme la République ».

Le rappel de l'unicité de la République, de son indivisibilité, il faut songer à son territoire d'alors qui n'est pas réduit à la métropole, est l'allégeance nécessaire et préalable à la discussion de l'intangibilité du principe.

¹¹²⁸ Verpeaux Michel, Mathieu Bertrand, *Responsabilité et Démocratie*, Dalloz, Paris, février 2008, introduction, précisément sur la responsabilité du Politique envers le peuple

¹¹²⁹ Valensi Théodore (1908), Avocat, né le 21 juin 1886 à Tunis, Tunis puis Aix rue Mignet 3, Apprenti le 3 octobre 1908

¹¹³⁰ Pernoud Régine, *Opus Citatum*

¹¹³¹ Proudhon Pierre-Joseph, né le 15 janvier 1809 à Besançon décédé le 19 janvier 1865 à Paris. Polémiste, journaliste, économiste, philosophe sociologue. Précurseur de l'anarchisme, seul théoricien révolutionnaire du XIX^e siècle d'origine ouvrière. Autodidacte, penseur du socialisme libertaire, non étatique, partisan du mutuellisme et du fédéralisme. Initié le 8 janvier 1847 à la loge « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié », orient de Besançon, Grand Orient de France

¹¹³² Proudhon, Pierre-Joseph, *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le Parti de la Révolution*, Dentu, Paris, 1863, p. 322

« Nous voulons seulement, comme nous l'avons dit, accorder certaines franchises, une certaine autonomie aux personnes administratives actuellement existantes, créer même, s'il est besoin, un rouage administratif nouveau, afin de pouvoir, sans rompre le solide faisceau moral qui forme la Nation française, exalter la liberté et préparer l'avènement d'un ordre social meilleur ».

Le flou entoure les conceptions des rédacteurs qui ne se réfèrent qu'à une certaine conception, non encore déterminée. Il faut reconnaître à leur décharge que seules les lois Defferre de 1982 viendront parfaire une institution déjà existante en lui accordant l'autonomie et la légitimité tirée du suffrage universel¹¹³³. Malgré les dires des auteurs, c'est dans une perspective proudhonienne d'une répartition des forces politiques que doit émerger un ordre social plus juste.

« L'étude du droit administratif comparé démontre que nous sommes au point de vue des libertés locales de beaucoup en retard sur les pays étrangers. Malgré la loi municipale de 1884¹¹³⁴ il reste encore beaucoup à faire pour donner à cette cellule de la vie nationale toute l'activité qui lui est nécessaire. La commune en effet est la première des collectivités qui forment un Etat ; c'est presque instinctivement que les hommes ont été poussés à se grouper pour former la cité noyau des Etats modernes et c'est le groupement des communes qui forme les collectivités plus grandes : le département et l'Etat... ».

Plusieurs anciens Maires de la Ville ont été membres de l'atelier, Benjamin Abram¹¹³⁵, Gabriel Baron¹¹³⁶, Jules Schuller¹¹³⁷ notamment. C'est donc en connaissance de cause que s'expriment les frères sur la Cité et l'importance de son organisation dans la vie quotidienne.

« Les Républicains ont toujours demandé l'autonomie communale, mais beaucoup de ceux qui atteignent au faite des grandeurs oublient ce vieil article du programme républicain... C'est ce qui a été fait à l'étranger et notamment en Angleterre ou en Allemagne où beaucoup de grandes villes sont propriétaires de leurs eaux d'alimentation, des usines à gaz, des usines électriques, de leurs moyens de transports et ont même résolu le problème du logement ouvrier à bon marché ».

Nous rappellerons encore que l'atelier pouvait s'enorgueillir d'avoir accueilli Monsieur le Directeur de l'usine à gaz¹¹³⁸. L'affirmation de Proudhon est ici pleinement justifiée : « la propriété c'est le vol », est pourtant toujours d'actualité, il s'agissait naturellement des moyens de production. Le XX^e siècle sera d'ailleurs une application constante des principes logiques sus-exposés la mise en commun des moyens par et pour l'intercommunalité¹¹³⁹.

« En France le Maire est autant un administrateur communal qu'un représentant du pouvoir central ».

¹¹³³ Defferre, Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Suppression de la tutelle administrative a priori exercée par le préfet, remplacée par un contrôle de légalité a posteriori exercé par le tribunal administratif et la chambre régionale des comptes. Transfert de l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général. Election de la région en une collectivité territoriale de plein exercice. Lois des 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 répartissant les compétences entre l'État et les collectivités territoriales et instaurant le transfert de ressources

¹¹³⁴ Loi du 5 avril 1884 réglementant de la vie administrative locale. Confirmation de la Loi du 4 mars 1882 rendant aux Conseils Municipaux le droit d'élire les Maires. Inéligibilité des ministres du culte aux fonctions municipales. Obligation pour toute commune d'acquiescer ou de louer un hôtel-de-ville

¹¹³⁵ Maire du 19 mai 1888 au 15 mai 1896. Abram Benjamin (1869 diplôme de Maître) (1865) (1869) (1891) (1892) (1893) (1894) (1895), Etudiant en droit puis Avocat, Marseille, Apprenti 3 juin 1864 (Arts et Amitié), Compagnon 4 décembre 1864, Maître 4 décembre 1864

¹¹³⁶ Maire du 15 mai 1896 au 26 octobre 1897. Baron Gabriel (1891) (1892) (1893) (1894) (1895), Avocat, né à Marseille le 25 décembre 1860, Apprenti le 21 novembre 1890 (Arts et Amitié)

¹¹³⁷ Président du 23 août 1944 au 19 mai 1945

¹¹³⁸ Bergeon Auguste, Henri (1865) (1870), Directeur de l'usine à gaz, Genève (Suisse), 20 octobre 1810, Apprenti 5 mai 1851 (Arts et Amitié), 30 mai 1865 ; outre affiliation 7 avril 1865

¹¹³⁹ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Le caractère schizophrénique de la fonction de Maire, notamment lors de la rédaction du texte, est particulièrement bien relevé par des francs-maçons eux aussi habités par deux rôles sociaux différents, celui de l'activité civile et celui du travail en loge, où les rôles peuvent être inversés, un ouvrier pourra être le vénérable de l'atelier où son directeur sera apprenti. L'un des principaux intérêts de la maçonnerie d'Ancien Régime était d'ailleurs une mixité entre états, Tiers et noblesse, impossible autrement. La fonction d'interface peut amener à des contradictions douloureuses :

« Il incarne somme toute deux personnes ennemies. Il devrait être avant tout le président du pouvoir exécutif local. C'est intentionnellement que nous disons « pouvoir exécutif local », car actuellement le Maire seul a le droit d'agir. Il faut qu'à côté du pouvoir législatif représenté par le conseil municipal il y ait un comité administratif et qu'à l'instar de ce qui se passe dans les Compagnies financières et industrielles le Maire reçoive le pouvoir de son comité administratif. Pour cela il n'y aurait qu'à accroître le nombre des adjoints (projet de loi Duprat 1877) »¹¹⁴⁰.

Nous pouvons noter qu'à l'heure de la République maçonnique flamboyante qui éclaire encore la vie politique, la transformation législative finira en effet par aboutir puisque les adjoints disposent désormais de pouvoirs plus étendus. En revanche, il est regrettable que des francs-maçons s'appuient explicitement sur un statut économique présenté comme modèle.

« Afin de permettre aux classes laborieuses de jouir dans l'administration de leurs intérêts du rôle qui leur revient, il faut rétribuer les fonctions électives, dans une véritable démocratie l'égalité l'exige. Il faut aussi à côté du Parlement local des commissions spéciales ainsi que la chose se pratique en Angleterre et en Allemagne de façon à affilier aux intérêts communaux le plus grand nombre possible de citoyens ».

La démocratie participative, racine de l'intérêt des citoyens, est mise en avant de manière républicaine pour susciter l'adhésion du peuple à son mode de gouvernement ; et c'est de manière locale que les effets les plus immédiats sont quotidiennement reconnus. D'autre part, la nécessité de l'indemnité, trop souvent oubliée de nos jours¹¹⁴¹, est rappelée, préalable indispensable mais non suffisant à l'accessibilité des fonctions premièrement et au désintéret pécuniaire secondement. « Mais pour éviter que la politique ne soit le monopole des nantis, il a fallu qu'elle devienne une profession et que ceux qui l'embrassent puissent en vivre. Au risque de se couper de leurs mandants¹¹⁴² ». Le cas du frère Jérôme Cahuzac relève d'ailleurs à notre avis de cette problématique, tout-à-fait étrangère à la franc-maçonnerie, d'un mélange d'influences publiques monnayées ensuite à titre privé.

« Pour toutes les grandes questions d'intérêt communal, pour toutes celles qui engagent l'avenir de la communauté, il est nécessaire d'appeler au vote tous les citoyens, afin d'engager la responsabilité de chacun. Le référendum en effet doit entrer dans notre pratique administrative ».

¹¹⁴⁰ Duprat Pascal et Folliet André députés, *Proposition de loi municipale*, Cerf et fils, Paris, Chambre des députés 1876-1942, 26 novembre 1877

¹¹⁴¹ Baudin Jean-Baptiste Alphonse Victor, dit né le 23 octobre 1811 à Nantua, tué le 3 décembre 1851. Médecin, député à l'Assemblée de 1849, célèbre pour avoir été tué sur une barricade. « Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs ! ». Figure dans le récit historique du journaliste Eugène Ténot, *Le Siècle*, juin 1868, apocryphe

¹¹⁴² Garrigou Alain, *Triomphe de l'oligarchie, le salaire de la politique*, le Monde diplomatique, juin 2010 : « En 1789, les délégués aux Etats généraux n'avaient pas envisagé de quitter leur province pour longtemps. Pressés de dépenses à Versailles, où les logeurs saisissaient l'aubaine, bientôt bloqués à Paris par la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale constituante, loin de leur maison, de leur famille, ils se trouvèrent dans l'embarras financier plus ou moins vite en fonction de leur condition sociale et, pour les plus modestes, de l'ampleur du pécule que leur avaient alloué leurs mandants. Dès le 1^{er} septembre 1789, l'Assemblée vota donc une indemnité législative de 18 livres par jour, si discrètement que le vote ne fut pas enregistré dans le procès-verbal des séances »

Le référendum local relève d'un souhait naïf dont les limites ont été démontrées depuis. Il est étonnant que, sur cet aspect, les frères n'aient pas tiré les conséquences du Second Empire auquel ils se réfèrent implicitement et de manière négative par ailleurs. Un référendum serait-il local demeure vox populi. L'atelier s'est d'une part prononcé en 1891 au sujet du mandat impératif et de la nécessaire liberté d'un mandataire. Et d'autre part, estime utile un contrôle par les citoyens, le référendum pouvait apparaître comme une possible solution¹¹⁴³.

« La Constitution de l'an III, qui ne fût d'ailleurs jamais appliquée¹¹⁴⁴, par réaction contre le régime municipal institué par la Constituante organisait des municipalités cantonales¹¹⁴⁵. Les Républicains de 1848¹¹⁴⁶ eurent la même idée que nos frères de l'an III. Cette question est aujourd'hui à l'ordre du jour et mérite d'être sérieusement examinée ».

L'étude constitutionnelle préalable réalisée par les frères révèle un travail considérable et consciencieux. Elle a pour objet d'une part de délimiter juridiquement les recherches, et d'autre part et surtout de rechercher une légitimité accrue par le rappel de nos précurseurs.

« A coté de l'arrondissement subdivision administrative factice qui est amenée à disparaître, le Canton est au contraire un foyer d'activité économique et sociale. Le canton n'est pas un groupement quelconque : il correspond généralement à une réalité géographique et économique. Les communes d'un même canton ont souvent des intérêts identiques et ce fait a tellement frappé le législateur que par la loi du 22 mars 1890¹¹⁴⁷, on a permis la constitution de syndicats de communes... On a tout récemment donné un regain de vie administrative au canton en créant des commissions cantonales pour l'assistance médicale gratuite et l'assistance aux vieillards... ».

Nous sommes de nouveau face à un débat des plus actuels : la détermination de la subdivision administrative la plus adaptée. Le canton, sans être supprimé, vient d'être profondément modifié¹¹⁴⁸. L'appréciation de cette question est évidemment contingente et l'avis pertinent de 1908 n'a point de valeur désormais, l'automobile est à l'époque soit un sport, soit un luxe, ce n'est que le 12 août de l'année qu'Henri Ford produit son premier véhicule et entame outre-Atlantique son pari de populariser ce moyen de locomotion. Le regroupement autour du canton semble donc bien justifié.

¹¹⁴³ Debacq Jacques, *Le référendum, étude de législation comparée*, Arthur Rousseau, Paris, 1896, page 3 sur la logique du gouvernement direct

¹¹⁴⁴ Troper Michel, *Terminer la révolution, la constitution de 1795*, Fayard, Paris, 2006, p.11 et suivantes, contestant tout-à-fait que cette constitution n'ait jamais été appliquée et distinguant nettement les coups de force des Directeurs, jusqu'au coup d'Etat final du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) de Napoléon Bonaparte instaurant le Consulat en lieu et place du Directoire. Nous sommes circonspects quant à l'influence des francs-maçons sur la rédaction de la Constitution dont s'agit

¹¹⁴⁵ Les assemblées primaires élisent les électeurs qui élisent eux-mêmes les juges de paix et leurs assesseurs ; le président de l'administration du canton ou, dans les communes de moins de cinq mille habitants, les officiers municipaux

¹¹⁴⁶ Constitution du 4 novembre 1848, Chapitre VII : De l'administration intérieure. Article 77. - Il y a : 1° Dans chaque département, une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture ; 2° Dans chaque arrondissement, un sous-préfet ; 3° Dans chaque canton, un conseil cantonal ; néanmoins, un seul conseil cantonal sera établi dans les villes divisées en plusieurs cantons ; 4° Dans chaque commune, une administration, composée d'un Maire, d'adjoints et d'un conseil municipal

Article 79. - Les conseils généraux et les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général. - Une loi spéciale réglera le mode d'élection dans le département de la Seine, dans la ville de Paris et dans les villes de plus de vingt mille âmes. Site du Conseil Constitutionnel

¹¹⁴⁷ Loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes ajoutant un titre 8 (art. 169 à 180) à la loi du 05-04-1884 relative à l'organisation municipale, Jorf du 6 mars 1890 page 91

¹¹⁴⁸ Loi numéro : 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral », JORF n 0114 du 18 mai 2013 p. 8242, Site Legifrance ; qui définit le cadre juridique de l'intercommunalité

« Le département est la plus grande des divisions administratives de notre pays. Il joue dans la vie de la Nation un rôle prépondérant. Son administration est régie par la loi du 10 août 1871¹¹⁴⁹ relative aux départements »¹¹⁵⁰.

Un juste et légitime hommage est rendu au département, décrié toujours mais utile encore. Nous nous intéresserons à la conclusion qui est très clairement en faveur de la décentralisation, et non de la déconcentration, le préfet est d'ailleurs mis en exergue vu comme un tuteur, les francs-maçons ont de la mémoire.

« Il ne s'agit pas on le voit de faire de la commune un petit Etat indépendant dans l'Etat ; non la commune reste subordonnée au département mais non au préfet, comme le département reste une parcelle de la Nation... La décentralisation présente en outre ce grand avantage de préparer le terrain à l'évolution économique et sociale en créant des personnes civiles majeures aptes à administrer. La décentralisation enfin en organisant la liberté à la base de la vie nationale brise les espérances de ceux qui rêvent d'une organisation centralisée pour la remettre plus sûrement entre les mains d'un homme¹¹⁵¹. La Franc-maçonnerie qui a toujours lutté pour la liberté¹¹⁵² qui travaille à l'amélioration matérielle et morale de l'humanité se doit de contribuer à la décentralisation...

L'attachement paradoxal à la Nation et à la décentralisation, se conçoit dans l'unité et la liberté pour les rédacteurs.

« Emet le vœu que le Parlement vote :

L'autonomie municipale pour tous les actes de portée communale, la réorganisation du pouvoir exécutif communal, le référendum en matière municipale et la rémunération légale des fonctions électives

Création du canton administratif ayant la personnalité civile

La réorganisation de l'administration départementale en réduisant les attributions exécutives du Préfet et en les transférant à la commission départementale ».

Force est de constater que ce vœu sera appliqué, bien plus tard.

¹¹⁴⁹ Loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux

¹¹⁵⁰ Suite du texte en sa partie concernant le département « qui dit :

il y a dans chaque département un conseil général

le conseil élit dans son sein une commission départementale

le préfet est représentant du pouvoir exécutif dans le département »

« Il est en outre chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale conformément aux prescriptions de la présente loi ». Le département se trouve donc dans une situation inférieure à la commune puisque le pouvoir exécutif départemental est entre les mains du délégué de l'administration centrale... Il est absolument nécessaire puisque notre démocratie est majeure que l'administration et l'exécution passent entre les mains des représentants du suffrage universel. Le préfet chef de tous les services départementaux dépouillé d'une partie de ses attributions prend le lieu et place du secrétaire général désormais inutile et la commission devient l'organe du pouvoir exécutif dans le département. Le président de la commission départementale joue dans l'administration du département le rôle que nous désirons voir jouer au Maire dans l'administration communale... »

¹¹⁵¹ A l'encontre de l'Empire dont le souvenir est prégnant

¹¹⁵² Tout en s'accordant bien à l'Empire

PARAGRAPHE 2 : LES QUESTIONS POLITIQUES LIEES AU DOMAINE SOCIAL

La tonalité de l'esprit de l'atelier est donnée par une demande suivant la tenue du 11 octobre 1908 où après avoir entendu la lecture du discours :

« La question sociale et la Franc-maçonnerie » prononcé au convent par le frère Emile Chauvin¹¹⁵³, la loge décidé de vous demander de bien vouloir faire un tirage à part de ce remarquable discours. Nous inscrivons à 100 exemplaires. Nous serions heureux si cette souscription à 100 exemplaires pourrait nous valoir la faveur de l'envoi à titre gratuit de l'ouvrage « Pages et discours de Libre Pensée » par Henry Bérenger¹¹⁵⁴ (auteur de : Vers la Démocratie sociale : une campagne politique, 1909-1910, Maisons des publications littéraires et politiques, 113 pages ; l'aristocratie intellectuelle ; la France intellectuelle ; le pétrole et la France ; les prolétaires intellectuels en France) ».

La question sociale est au cœur des préoccupations politiques des Arts et l'Amitié qui :

« Dénonce ceux qui ont fait de la République la servante très humble d'une féodalité financière et d'une oligarchie de spéculateurs et qui l'ont abaissée aux pieds des princes et du clergé ».

Si une pique anticléricale conclut la missive, celle-ci est concentrée sur la finance.

Les relations avec l'obédience ne négligent pas pour autant la question religieuse puisqu'en 1908 le frère Lecoq présente un rapport au Conseil de l'Ordre sur une communication de la Respectable loge AAA renvoyé au Conseil de l'Ordre par le convent de 1908 :

« Sur les dangers que feraient courir à l'idée laïque les internats confessionnels même et surtout si la Loi Falloux était abrogée. Ce danger semble d'autant plus grand que le Ministre de l'Instruction publique ne semble avoir en vue qu'une préoccupation : celle de réaliser des économies coûte que coûte sur le budget des établissements de l'enseignement secondaire. Le résultat de cette tendance de l'administration se fait sentir dans l'enseignement que l'on confie par économie à des mains moins expérimentées et pourvues de grades moins complets... L'enseignement en souffre ».

Mais même cette préoccupation laïque est mise en second plan par la critique, certainement justifiée, faite envers les priorités budgétaires.

« L'abrogation de la Loi Falloux et la crise de l'Enseignement secondaire, brochure parue à Aix : « Au moment où le Parlement se dispose à abroger les dernières dispositions de la Loi Falloux, nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention des Pouvoirs Publics sur le plan de campagne adopté par les cléricaux pour reconquérir, comme éducateurs de la jeunesse, la place qu'ils semblaient avoir abandonnée pour toujours et de signaler en même temps le péril très grave qui, dès aujourd'hui, menace l'enseignement secondaire ».

Rappelons que la loi Falloux organise et donc d'une certaine manière protège l'enseignement confessionnel, même si cela n'est qu'un des aspects du texte.

« Tout dernièrement, un fonctionnaire de l'Université, s'entendait dire par un chanoine, (nous reproduisons le propos presque textuellement) « Nous ne nous faisons pas d'illusions, la Loi Falloux sera complètement abrogée. Mais nous ne concevons pas, non plus,

¹¹⁵³ Emile Chauvin né le 27 août 1870 à Provins, décédé le 23 décembre 1933 à Paris. Député radical socialiste de la Seine et Marne du 22 mai 1898 au 22 décembre 1909. Docteur en droit et Avocat à la Cour d'Appel de Paris. Révoqué de son poste de maître de conférences en mars 1897 par Monsieur Alfred Rambaud Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le Cabinet Jules Méline pour ses idées socialistes. Reçu premier en 1897, au concours d'agrégation des Facultés de droit dans la section des sciences économiques. Ennemi du collectivisme et défenseur de la propriété individuelle

¹¹⁵⁴ Bérenger Henry. Né à Rugles le 22 avril 1867, décédé à Saint Raphaël le 18 mai 1952. Sénateur de la Guadeloupe de 1912 à 1945. Commissaire général aux essences et combustibles du 21 août 1918 au 21 février 1920

d'inquiétudes. Nos précautions sont bien prises. Aux alentours de tous vos lycées et collèges, nous formerons des internats qui mèneront aux établissements de l'Etat les enfants qui leur seront confiés. Nos clients suivront les cours de vos maîtres, mais, une fois rentrés dans leur pension, *c'est par nous que sera pétri leur cerveau*... Et de nouveau se posera le problème angoissant si magistralement défini par Waldeck-Rousseau dans son discours de Toulouse sur les deux jeunesses »¹¹⁵⁵.

Rapporter une discussion privée est toujours périlleux quand bien même cela serait révélateur et si la véracité des propos est incertaine, ce qui est intéressant c'est l'état d'esprit de celui qui colporte la rumeur, avérée ou non, et l'usage qu'il entend en faire à l'encontre d'un ennemi désigné. La politique de la peur est de tout temps fructueuse à défaut d'être morale.

« Conclusion : Il nous semble que nous avons cité assez de faits et de précisions pour établir de façon indubitable le danger qui menace une des branches les plus importantes de notre enseignement national. N'oublions pas en effet, que c'est dans les collèges et les lycées que se forment les futurs guides de la Nation. Tout ce qui est de nature à compromettre l'avenir de ces établissements, a une répercussion sur l'avenir même de la Démocratie. Or, la politique de mesquines économies pratiquée par le Ministère de l'Instruction Publique ne tend à rien moins que ruiner notre enseignement secondaire public, et assurer par avance le succès des futurs internats cléricaux. Que les Pouvoirs Publics veillent : il y va de l'intérêt de la Nation »¹¹⁵⁶.

Notre conclusion personnelle sera double, le début du texte cité est bien tourné vers des préoccupations financières, validant notre thèse du renversement des priorités survenu depuis 1905 ; néanmoins et sans contradiction aucune la mobilisation des troupes demeure nécessaire et le bouc émissaire du clergé est toujours utile et fédérateur.

Par ailleurs, après l'enseignement, l'atelier s'intéresse de près à une industrie en plein essor quoiqu'Aix soit moins concernée que d'autres cités, le chemin de fer :

« Vœu du 12 juillet 1910 issu de la tenue du 10 courant, sollicitant que le Parlement vote au plus tôt possible une modification de la Loi du 23 juillet 1909 relative aux conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général ».

Pour que le travail de l'association puisse aboutir, il convient qu'il soit adopté par ses pairs, ce qui sera le cas dans la France méridionale, cette année là « Les Arts et l'Amitié » ont la charge et l'honneur de recevoir le congrès du Midi :

« Demande de la loge pour une mise à l'ordre du jour du congrès régional des loges parisiennes de la révision de la Loi relative aux conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général XXVI^e congrès régional des loges Maçonniques du Midi : « Le 25^e congrès régional des loges du Midi tenu à Nîmes a désigné l'orient d'Aix-en-Provence comme siège du congrès de 1911, la première tenue du congrès aura lieu le jeudi 13 avril à 9 heures du matin, un banquet maçonnique clôturera les travaux », vénérable Richaud, 1^{er} surveillant Blanchard, 2^e surveillant Giraud, orateur Meyer, secrétaire Bernard, adresse de correspondance frère Carbonneau, 6 Traverse Gontard à Aix-en-Provence.

L'école, le travail et enfin la mort, sont trois des aspects de la vie étudiés par la loge sous l'angle social qui à l'évidence concerne toutes les étapes de la vie.

¹¹⁵⁵ [Waldeck-Rousseau : ... deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent, sans se connaître jusqu'au jour où elles se rencontreront si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre.] Discours du 28 octobre 1900

¹¹⁵⁶ La loge Maçonnique « AAA », Aix-en-Provence, 1908

Les frères ont manifesté leur vis intérêt pour l'œuvre « La réforme de l'héritage, A. Lartigue, Paris, 1911 », Publié par la loge « La Rose Ecossoise »¹¹⁵⁷ :

« Aux yeux de beaucoup de personnes auxquelles les questions juridiques ne sont pas familières, la Réforme de l'Héritage peut n'avoir qu'une importance secondaire. Pour les juristes et pour tous ceux qu'intéresse le progrès social, elle est d'un intérêt capital. Il est hors de doute, en effet, que l'hérédité telle qu'elle est instituée par notre code datant déjà d'un siècle, et basée sur des principes encore plus anciens, ne répond plus aux nécessités du progrès moderne ».

La transmission du capital lors du décès est en effet à notre opinion de juriste l'un des leviers fiscaux les plus efficaces en matière sociale. C'est la vision même de la société qui en est modifiée. Si les aspirations privées sont légitimes, il n'en demeure pas moins que la question de l'héritage dépasse largement le cadre familial. L'un des principaux acquis de la Révolution française est d'avoir mis à bas le système figé des castes que constituaient les trois ordres¹¹⁵⁸. Les francs-maçons y sont sensibles.

« La Réforme peut être envisagée à deux points de vue. Le premier, et pour nous le seul important, est la Réforme juridique de l'héritage ; le second, la Réforme fiscale de l'héritage n'est, à notre avis, envisagé par quelques uns, qu'à cause de son importance vis-à-vis des nécessités budgétaires... ».

La hiérarchie établie par l'atelier sera en revanche largement démentie par les faits, nonobstant la vague conservatrice actuelle, fugace au regard du temps long de l'histoire. C'est bien l'aspect fiscal qui est essentiel, et pas uniquement pour des questions de nécessités budgétaires. En 1912 les dépenses publiques représentent 12% du Produit Intérieur Brut envers un peu plus de cinquante pour cents maintenant¹¹⁵⁹. Nous nous ne raisonnons donc manifestement pas ni sur les mêmes ordres de grandeur, ni surtout sur la même conception de la puissance publique. Les hégémonies totalitaires iront jusqu'à effacer l'importance de l'individu face à celle de la société ; elles échoueront certes, mais elles participent à un mouvement plus général de développement du secteur public, demandé par les citoyens, qui considèrent comme des droits, l'éducation, la santé, la sûreté. Nous nous intéresserons à ce dernier droit, non encore évoqué, l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 rappelle que le but de toute association politique doit être « la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme ». Il énumère quatre droits identifiés par la philosophie des Lumières au XVIII^e siècle : la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. Le texte n'a pas été modifié, il n'avait pas besoin de l'être, bel exemple d'immanence. Néanmoins dans la conception contemporaine de ce quatrième droit, sont englobés désormais outre le dommage à la propriété individuelle et à des biens immobiliers, la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Cet ajout qui nous semble logique, et le sera certainement de plus fort à nos successeurs, était inenvisageable et non envisagé par nos aïeux. Cet exemple illustre à notre sens une nouvelle conception du monde et donc des choix économiques différents, dépassant de loin la question budgétaire réduite de manière péjorative en fin de citation.

« Il nous paraît donc inutile, à moins que l'on ne se laisse entraîner à tenter cette dangereuse expérience de l'expropriation totale des successions au profit de l'Etat, d'accentuer la réforme de l'impôt financier qui frappe les successions tel qu'il existe à l'heure actuelle. Cet impôt peut même paraître, dans certains cas, trop onéreux pour la descendance directe.

¹¹⁵⁷ Fonds privé de l'atelier, bibliothèque

¹¹⁵⁸ Hirsch Jean-Pierre, *La nuit du 4 août*, Gallimard, Paris, 2013

¹¹⁵⁹ Christine André et Robert Delorme, *Le Budget de l'État*, Paris, in Cahiers français n°261 (mai-juin 1993) pour les données historiques, OCDE à partir de 1960, INSEE Première depuis 2005. Les chiffres retenus par l'INSEE dans le cadre de la nouvelle comptabilité nationale issue du SEC 1995 sont légèrement plus élevés

La seule réforme que nous puissions proposer et que nous proposons ne peut être, nous le répétons, qu'une réforme purement juridique des successions collatérales ».

La conclusion est pour le moins surprenante pour un atelier manifestement socialisant par ailleurs, mais néanmoins attaché à la propriété privée et sa transmission de manière fondamentale. La loge ne comprend certes plus qu'un seul frère dont l'état déclaré est celui de propriétaire¹¹⁶⁰.

A. Des rapports entre le socialisme, le syndicalisme et la Franc-maçonnerie, 1911¹¹⁶¹

L'une des interrogations majeures pour les francs-maçons est celle de la place du syndicalisme dans le domaine social, régi par la Charte d'Amiens : cloison dressée envers le politique. L'autre est celle du politique qui ne fait pas encore de ségrégation à l'encontre de la maçonnerie, le seul exemple est postérieur, il s'agit du Parti Communiste.

« S'il y a intérêt pour les socialistes et les syndicalistes à être dans la Franc-maçonnerie ».

Maintenant, et dans un renversement de perspective, les frères posent la question de l'intérêt de ceux qui ont choisi une autre forme d'engagement à les rejoindre.

« Certes, depuis plusieurs années déjà, nombre de socialistes, et non des moindres, se sont attachés, sans beaucoup d'arguments valables toutefois, à démontrer la possibilité, la nécessité même, d'imposer aux socialistes francs maçons, de quitter la Franc-maçonnerie. La raison principale qu'ils invoquent est que cette société est une association bourgeoise dans laquelle ils se fourvoient et que, d'autre part, cette association sert exclusivement les intérêts de la classe possédante. C'est mal connaître, je dirai même méconnaître, la Franc-maçonnerie que de parler ainsi car, aucune association n'a contribué, autant que celle-ci, à l'émancipation intellectuelle et économique de tout ce qui est humain, de tout ce qui est nation ».

Ce premier paragraphe met particulièrement bien en valeur que la vingt-et-unième condition de Zinoviev, imposée en fait par Léon Trotski, n'interviendra pas par hasard, mais qu'au contraire elle est le fruit de méfiances de longue date. L'opposition, pour ne citer que lui, du leader socialiste Jules Guesde est très claire. Nous relèverons que si cette attitude sectaire n'est pas le moins du monde partagée par Jean Jaurès, celui-ci ne sera jamais initié pour autant. Marx hérite d'Hegel¹¹⁶² mais aussi de la pensée des Lumières. Il est matérialiste, Dieu est donc exclu ; la philosophie est utile à expliquer le monde et surtout à le transformer ; la spécificité de l'espèce humaine est la notion de travail dont découle toute l'organisation sociale. Le profit est le moteur du capitalisme, donc les classes sociales sont antagonistes, ce qui est exhaustif du compromis socialiste quant aux moyens de production. Parallèlement, la liberté, l'égalité et la fraternité sont des conditions nécessaires mais non suffisantes. En conclusion, Marx considère la maçonnerie comme une institution pétrie de bons sentiments mais dangereuse du fait de son angélisme même¹¹⁶³. Durant le XIX^e siècle, des rapprochements auraient pu être pourtant possibles. La Révolution du 22 au 25 février 1848 amène l'insurrection du fait de l'alliance des ouvriers et des républicains. La publication de la

¹¹⁶⁰ Chambard Henri (1908), Propriétaire, Aix, né à Aix-en-Provence le 15 mai 1861

¹¹⁶¹ Le président du Conseil est alors le frère Ernest Monis, du 2 mars au 27 juin 1911. Monis Ernest Fernand, né le 23 mai 1846 à Châteauneuf-sur-Charente, décédé le 25 mai 1929 à Mondouzil. Ministre de la Justice du 22 juin 1899 au 7 juin 1902 dans le gouvernement Pierre Waldeck-Rousseau. Il présente la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901. Il ouvre le métier d'avocat aux femmes

¹¹⁶² Hegel Georg Wilhelm Friedrich, né le 27 août 1770 à Stuttgart, décédé le 14 novembre 1831 à Berlin

La pensée hégélienne formate à l'esprit de système et de dialectique, deux éléments essentiels repris par Marx

¹¹⁶³ Marx Karl, Engels Friedrich, *Manifeste du Parti communiste, Manifest der kommunisten Partei : Proletarier aller Länder vereinigt euch*, Londres, Office der BildungsGesellschaft für Arbeiter, février 1848, référence intégrale en raison de l'importance politique du texte

théorie de l'évolution des espèces par Charles Darwin le 24 novembre 1859 influera profondément tant Karl Marx que les francs-maçons, modifiera même leur vision du monde. Enfin, la Commune de Paris du 18 mars au 28 mai 1871, sera encore une alliance ouvrière et républicaine. Mais la doctrine marxiste et sa rigidité empêcheront toute réunion dans le temps¹¹⁶⁴. Jaurès au contraire voyait dans la franc-maçonnerie au sein du mouvement ouvrier le plus sûr moyen de contrebalancer : « L'interprétation économiste pauvre et étroitement matérialiste de la pensée humaine. ». La Chevalerie du travail¹¹⁶⁵ est une tentative de maçonnerie proche du marxisme, tournée vers l'action politique et exclusivement socialiste. Le travail essentiel des loges socialistes fut de préparer l'unité syndicale. Force est de constater que si des volontés réelles de rapprochement organique furent mises en œuvre elles n'aboutirent pas néanmoins.

« Depuis les temps les plus éloignés, alors que le socialisme et le syndicalisme étaient inconnus, la Franc-maçonnerie qui date, je crois, du VIII^e siècle, posait les principes de fraternité, de solidarité, d'égalité et, par l'éducation, jetait les premières bases du socialisme international ».

Il est par conséquent important pour les frères de rappeler leur ancienneté, donc leur légitimité, se gardant ainsi à leur gauche.

« On peut donc, sans crainte affirmer, que les socialistes et les syndicalistes, qui prétendent que la Franc-maçonnerie n'est qu'une société bourgeoise, nuisible aux intérêts de la classe prolétarienne, se méprennent et, qu'au contraire, celle-ci toujours à l'avant-garde du progrès, n'a d'autre but, que de préparer les voies qui doivent conduire tous les peuples vers la fraternité humaine ».

L'accusation infamante de société bourgeoise peut dès lors être rejetée. Reste à définir ce qu'est le socialisme :

« ... Le socialisme, sa doctrine, son but...

Si l'on en croit les historiens, le socialisme fit son apparition au XVIII^e siècle vers 1750, à cette époque, Voltaire¹¹⁶⁶, cerveau infatigable, génie puissant, stigmatisait l'intolérance religieuse et défendait les causes qui lui semblaient justes. Ses écrits, ses plaidoyers en faveur de la réhabilitation de Calas¹¹⁶⁷ et de Sirven¹¹⁶⁸, deux citoyens accusés faussement d'avoir donné la mort, l'un à son fils, l'autre à sa fille, pour les empêcher d'abjurer le protestantisme sont des actes sociables. Ses sentiments d'humanité circulent dans toutes ses œuvres et, s'il n'eut pas l'amour désintéressé du peuple, on lui doit néanmoins, une

¹¹⁶⁴ Congrès de la première internationale à Londres le 25 septembre 1871, Marx déclare : « Ce type d'organisation se trouve en contradiction avec le développement du mouvement prolétarien, à partir du moment où ces sociétés, au lieu d'éduquer les ouvriers, les soumettent à leur lois autoritaires et mystiques qui entravent leur indépendance et entraînent leur conscience dans une fausse direction »

¹¹⁶⁵ Dommanget Maurice : *La Chevalerie du Travail Française 1893-1911 : Contribution à l'Histoire du socialisme et du Mouvement ouvrier*, Rencontre, Lausanne, 1967, que nous résumons

¹¹⁶⁶ Voltaire, *Album*, La Pléiade, Paris, 1983, page 280, le tablier maçonnique d'Helvétius porté par Voltaire

¹¹⁶⁷ Voltaire, Van den Heuvel, *L'affaire Calas*, Paris, Gallimard, 30 mai 1975, résumée par nos soins :

L'affaire Calas a lieu entre 1761 et 1765. Jean Calas, négociant à Toulouse, protestant de confession, est accusé d'avoir assassiné son fils pour empêcher sa conversion au catholicisme. Après jugement du Parlement de Toulouse, Jean Calas est exécuté et sa famille dispersée. À la demande de la veuve et du plus jeune fils, Voltaire s'intéresse à l'affaire. Il publie en 1763 l'Essai sur la tolérance qui émeut l'opinion publique en France. Le procès est rouvert par le Parlement de Paris qui conclut à l'innocence de Calas

¹¹⁶⁸ Sirven Pierre-Paul et son épouse, protestants, ont trois filles, la seconde, Élisabeth, souffre d'un handicap mental. Le 6 mars 1760, Élisabeth disparaît. Pierre-Paul Sirven apprend qu'elle aurait été recueillie par les sœurs du couvent des Dames-Noires convaincues que l'enfant était appelée par le Seigneur. Ne comprenant pas sa situation, Élisabeth se révolte et est rendue à ses parents. Après quelques mois c'est au fond d'un puits asséché que son cadavre est retrouvé. Les religieuses accusent ses parents d'avoir maltraité Élisabeth pour l'empêcher de se convertir. Pierre-Paul Sirven et son épouse s'enfuirent et furent condamnés à mort par contumace. En 1771 Voltaire plaidera et démontrera leur innocence

propagande active en vue de l'abolition de la torture, des réformes d'hygiène publique, en un mot des écrits, des actes socialistes ».

La personnalité centrale de Voltaire est mise en avant, sans négliger d'ailleurs des parts imparfaites connues de tous temps. La référence à Calas et Sirven conduit nécessairement les rédacteurs à songer à l'affaire Dreyfus que tous ont connu. Selon Guesde, il ne s'agissait que d'un conflit entre bourgeois donc sans intérêt pour la classe ouvrière. Jaurès au contraire soutint que toute injustice devait être dénoncée car c'est la société toute entière qui est mise en cause. L'étude de l'attitude de l'atelier quant à l'affaire Aernout-Rousset confirmera cette option retenue par les francs-maçons.

Le socialisme précède le marxisme, il est par opposition décrit comme utopique ou libertaire, mais il convient à notre sens de réduire au contraire la pensée de Karl Marx à la notion de socialisme scientifique. L'introduction du scientisme dans les sciences humaines a toujours été catastrophique en ses fins. La biologie est la première convoquée, y introduire des éléments objectifs amenât à discerner des races qui n'existaient pas. Le processus enclenché est le suivant : focalisation, totalisation, essentialisation et élimination. La pente vers le génocide n'est pas inéluctable mais elle est logique. Seconde victime, le politique par le biais du thème socialiste. Un socialisme scientifique implique que ses autres formes ne seraient pas sérieuses¹¹⁶⁹. Troisième victime, actuelle, l'économie, le capitalisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui serait indépassable, alors que la chute de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ne signifiait que la faillite d'un modèle sans prouver la validité de l'autre. Raisonner en termes binaires conduit à l'échec, puisqu'il y manque la dimension de la synthèse qui dépasse les paradigmes de la pensée.

« ... Ce n'est qu'après la Révolution que la doctrine socialiste s'affirma... ».

Le texte fondateur du socialisme c'est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen achevée le 26 août 1789. La vision sociale est vaste et englobe tous les aspects de la vie humaine. Ici, point encore d'exclusive, de délimitation du champ du socialisme, donc de réduction.

« C'est alors, que le célèbre écrivain allemand Karl Marx, lança, en 1848, son fameux (manifeste communiste). Le fondateur de l'Internationale socialiste, dans sa lutte ardente et opiniâtre, sut donner au socialisme sa véritable expression. Le socialisme, disait-il, doit s'appuyer sur la science seule, avec la lutte des classes comme moyen, pour arriver à l'établissement du collectivisme, terme fatal et nécessaire de l'évolution des sociétés ».

Si la critique marxiste du domaine économique est validée sur de nombreux points, mais aussi invalidée sur d'autres questions, force est de constater que les solutions préconisées n'ont pas pu être salvatrices ; d'où un nouveau champ des possibles, une perspective de réflexions, tâche des francs-maçons.

« Pendant la durée du 2^e Empire (1852-1870) nous sommes, malheureusement, obligés de constater que le socialisme marque le pas.

En effet, les républicains, depuis les modérés jusqu'y compris les socialistes, n'avaient qu'un seul but : combattre l'Empire. Il ressort de cette période de stagnation que seule, la forme républicaine est profitable aux intérêts socialistes ».

Les combats des générations qui précèdent sont focalisés contre l'ennemi, le régime impérial, ne laissant ainsi plus de place aux préoccupations sociales et déterminant un plan de travail : d'abord l'établissement de la République, abattre le clergé conservateur, s'attaquer au domaine social. Les auteurs en sont désormais au troisième volet.

¹¹⁶⁹ Lénine, *La maladie infantile du communisme : le gauchisme, Essai de causerie populaire sur la stratégie et la tactique marxistes*, Internationale Communiste, Saint-Petersbourg, 12 mai 1920, chapitre 7 : Faut-il participer aux parlements bourgeois ?

« En 1871, nous assistons au développement extraordinaire du socialisme. L'institution de la Commune¹¹⁷⁰, fut une preuve de la vitalité du sentiment socialiste, Paris prolétarien, manifesta son enthousiasme pour ses véritables défenseurs : Jean Allemane¹¹⁷¹, Delescluze¹¹⁷², Flourens¹¹⁷³, Raoul Rigault¹¹⁷⁴, Edouard Vaillant¹¹⁷⁵, en furent les principaux chefs, quelques uns d'entre eux, d'ailleurs, payèrent chèrement leur dévouement au socialisme. La répression organisée par Thiers, exécutée par Gallifet¹¹⁷⁶, a inspirée à quelques écrivains indépendants des pages sublimes, où l'héroïsme des communards inflige une véritable honte aux répresseurs sanglants... ».

Gallifet, héros de Crimée, blessé de Puebla, cavalier des charges de Sedan mais aussi fusilleur de la Commune, incarne la fin brutale de l'utopie révolutionnaire. Néanmoins, le personnage a aussi à son actif la réorganisation de l'armée française et le ministère de la Guerre qui eût la lourde charge de solder l'affaire Dreyfus. Les francs-maçons sont de cœur communards mais versaillais de raison.

« Petit à petit la moisson se fit, les socialistes entrèrent dans les conseils municipaux, les conseils généraux, la chambre des députés... ».

La volonté du pays de mettre un terme à la guerre avait pu faire croire aux réactionnaires qu'ils avaient le vent en poupe. Il n'en était rien, la République était en marche et avec elle les socialistes. Il importe néanmoins de relever que la classe politique dans son ensemble devenait plus progressiste. Contester l'interdiction du travail des enfants comme cela fût le cas face à la loi du 22 mars 1841, n'était plus concevable publiquement¹¹⁷⁷. Les socialistes et radicaux-socialistes ont quarante-six députés lors des élections législatives des 21 août et 4 septembre 1881 ; les 24 avril et 8 mai 1910, l'ensemble des élus socialistes seront cent sept (Section Française de l'Internationale Ouvrière : 75 élus ; socialistes indépendants : 32). Au niveau local, Victor Savine qui sera membre de l'atelier est élu conseiller municipal de Gardanne le 7 décembre 1919, il en sera Maire le 12 mai 1929, Conseiller général le 16 novembre 1919. Félix Guoin devient Maire d'Istres le 7 décembre 1919, socialiste lui aussi rejoindra AAA.

« A titre d'exemple, je citerai quelques écrivains, quelques penseurs, quelques militants qui, par leurs écrits, par leurs actes, ont contribué puissamment à faire éclore et développer le socialisme. Ces hommes de pensées libres, à qui tous les socialistes rendent hommage, parce qu'ils furent les précurseurs, les dévoués serviteurs de la cause socialiste, se sont honorés, d'appartenir, à une société qui a puissamment contribué à l'émancipation morale et matérielle des individus. Lorsque par exemple, des hommes comme : Voltaire, Diderot, au temps où il y avait beaucoup de risques à être libre-penseur ; plus tard, Jacques-René Hébert (Père Duchesne), Marcel Barthe, Pierre-Joseph Proudhon, Agricole Perdiguier, Pierre

¹¹⁷⁰ Milza Pierre, *L'année terrible, la Commune mars-juin 1871*, Paris, 10 septembre 2009, Perrin, tome 2

¹¹⁷¹ Allemane Jean, né le 25 août 1843 à Sauveterre-de-Comminges, décédé le 6 juin 1935 à Herblay. Syndicaliste homme politique socialiste, leader ouvrier non marxiste. Franc-maçon actif initié à la loge « Les Rénovateurs » de Clichy, Grand Orient, dont fut membre aussi Jean-Baptiste Clément, auteur de la chanson « Le Temps des cerises »

¹¹⁷² Delescluze Louis Charles, né le 2 octobre 1809 à Dreux, décédé le 25 mai 1871 à Paris. Journaliste, homme politique engagé. Surnommé Barre de fer en raison de ses courage et volonté

¹¹⁷³ Flourens Gustave né le 4 août 1838 à Paris, tué par les soldats versaillais le 3 avril 1871 à Rueil-Malmaison. Universitaire et homme politique

¹¹⁷⁴ Rigault Raoul Adolphe Georges, né le 16 janvier 1846 à Paris, tué le 24 mai 1871 à Paris. Journaliste et homme politique

¹¹⁷⁵ Vaillant Édouard, né le 26 janvier 1840 à Vierzon, décédé le 18 décembre 1915 à Saint-Mandé. Homme politique socialiste, l'un des élus de la Commune de Paris. Député de la Seine du 3 septembre 1893 au 18 décembre 1915 : Parti socialiste

¹¹⁷⁶ Gugliotta Georges, *Opus Citatum*, sur la Commune, p. 179 et suivantes

¹¹⁷⁷ Guin Yannick, *Au cœur du libéralisme : La loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines et ateliers*, dans Le Crom Jean-Pierre (direction), *Deux siècles de droit du travail : L'histoire par les lois*, Éditions de l'atelier, Ivry-sur-Seine, 1998, 287, chapitre 1

Leroux, Louis Blanc, Louis Calvinhac, Gustave Flourens, Benoît Malon, etc., etc. lorsque des hommes, dont la vie fut toute de dévouement, de désintéressement, nous montrent ainsi l'exemple, sans ceux qui, à l'heure actuelle sont des meilleurs et des plus écoutés d'entre nous, les socialistes, commettraient une grande faute s'ils mettaient à l'index une association qui, je le répète, n'a à son actif, comme je le démontrerai plus loin, que des actes qui l'honore... ».

La démarche de la franc-maçonnerie est claire qui recherche un brevet de progressisme en ratisant large avec d'une part des personnalités incontestables à l'instar de Voltaire¹¹⁷⁸ et Diderot¹¹⁷⁹, et d'autre part, des acteurs politiques beaucoup plus discutés comme Jacques-René Hébert¹¹⁸⁰ à l'époque révolutionnaire¹¹⁸¹, Louis Blanc¹¹⁸², Benoît Malon¹¹⁸³ guesdiste, pour ne pas être dépassée par sa gauche.

« Que de grands savants, dont nous sommes heureux de pouvoir faire ici l'apologie parce que les services qu'ils ont rendus à l'humanité les placent au dessus des vaines querelles, ont appartenus à la Franc maçonnerie, c'est le physicien Franklin¹¹⁸⁴, le chimiste Raspail¹¹⁸⁵, le naturaliste Lacépède¹¹⁸⁶, le chimiste Berthelot¹¹⁸⁷, etc. ».

Ici l'objectif est de déborder l'espace politique pour justifier de la dimension universelle de la franc-maçonnerie¹¹⁸⁸. Enfin, cette liste se doit d'être conclue par la gloire militaire en cette France où l'attitude patriotique ne saurait être mise en doute en attente d'une revanche qui ne vient jamais.

« Les nationalistes d'aujourd'hui, eux qui veulent avoir le monopole de l'amour de la patrie, ces admirateurs de généraux de sacristie et de fauteurs de coup d'Etat, oseront ils nier les vertus militaires de nos grands frères de 89, de Hoche¹¹⁸⁹, de Carnot¹¹⁹⁰, de

¹¹⁷⁸ Amiable Louis, *La loge des Neuf Sœurs*, Edimaf, Paris, 12 janvier 1996, 632 pages, chapitre III les Neuf Sœurs et la Révolution, pages 355 et suivantes : loge d'initiation de Voltaire

¹¹⁷⁹ Diderot Denis, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Diderot de l'Académie Royale des Sciences et des Belles Lettres de Prusse éditeur, Paris, 1770, article Agriculture

¹¹⁸⁰ Hébert Jacques-René, né le 15 novembre 1757 à Alençon et guillotiné le 24 mars 1794 à Paris. Homme politique et journaliste. Pamphlétaire populaire, membre du club des Cordeliers, grand animateur de la Révolution française par son journal, *Le Père Duchesne* d'un langage populaire, grossier, entremêlé de jurons

¹¹⁸¹ Clémenceau, Assemblée Nationale 29 janvier 1891 « La Révolution est un bloc »

¹¹⁸² Blanc Louis Jean Joseph né le 29 octobre 1811 à Madrid, décédé le 6 décembre 1882 à Cannes. Journaliste et historien, membre du gouvernement provisoire de 1848, député sous la Troisième République. Durant son exil initié à la loge « Les sectateurs de Ménéès », à Londres. Installé comme 93^e du Rite de Memphis en 1854 et orateur du Souverain Conseil. En 1882 membre actif de la loge « Humanité de la Drôme » à Valence et membre d'honneur de la loge « Les libres penseurs du Pecq »

¹¹⁸³ Malon Benoît, né le 23 juin 1841 à Précieux, décédé le 13 septembre 1893 à Asnières-sur-Seine. Communard, journaliste et écrivain

¹¹⁸⁴ Franklin Benjamin né le 17 janvier 1706 à Boston, décédé le 17 avril 1790 à Philadelphie. Imprimeur, éditeur, écrivain, naturaliste, inventeur et homme politique américain. Benjamin Franklin fut élevé au troisième degré dans la loge maçonnique de Philadelphie le 24 juin 1731. Le 24 juin 1734, Benjamin Franklin est élevé au rang de « grand maître de la grande loge maçonnique de Pennsylvanie ». Franklin Benjamin, *Moi, Benjamin Franklin – Citoyen du Monde, Homme des Lumières*, Franklin éditeur, Philadelphie, 1793

¹¹⁸⁵ Raspail François-Vincent, né le 29 janvier 1794 à Carpentras, décédé le 7 janvier 1878 à Arcueil. Chimiste, médecin et homme politique. Membre de la Charbonnerie et de la Franc-maçonnerie

¹¹⁸⁶ Lacépède Bernard Germain Étienne de Laville-sur-Ilion, comte de né le 26 décembre 1756 à Agen, décédé le 6 octobre 1825 à Épinay-sur-Seine. Zoologiste et homme politique, franc-maçon

¹¹⁸⁷ Berthelot Marcellin né le 25 octobre 1827 à Paris, décédé le 18 mars 1907 à Paris. Chimiste et biologiste, philosophie histoire des sciences. Ministre des Affaires étrangères du 1^{er} novembre 1895 au 23 avril 1896 dans le gouvernement de Léon Bourgeois. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts du 11 décembre 1886 au 17 mai 1887 dans le gouvernement de René Goblet. Franc-maçon

¹¹⁸⁸ « A vingt ans, la volonté est reine ; à trente, c'est l'esprit ; à quarante, le jugement. », Benjamin Franklin

¹¹⁸⁹ Hoche Louis Lazare, né le 25 juin 1768 à Versailles, décédé le 19 septembre 1797 à Wetzlar. Général de la Révolution

¹¹⁹⁰ Carnot Lazare Nicolas Marguerite, né le 13 mai 1753 à Nolay, décédé le 2 août 1823 à Magdebourg Mathématicien, physicien, général et homme politique. Membre de la Convention nationale et du Comité de salut public

Kleber¹¹⁹¹, de tous ces héros qui animés de la foi républicaine, ont lutté contre les émigrés et les monarchies coalisés pour la défense de la patrie et le triomphe de l'idée révolutionnaire ? »

Nous relevons que les trois généraux cités ont comme points communs d'être républicains et non bonapartistes, de n'être pas francs-maçons.

« Mettront-ils en parallèle leur général faussaire que l'affaire Dreyfus a rendu tristement célèbre, avec cet autre Franc-maçon appelé Lafayette¹¹⁹², qui mit son épée et son grand cœur au service d'un peuple avide d'indépendance ».

Le paradoxe est volontairement saisissant entre Lafayette, franc-maçon avéré, et le triste lieutenant-colonel Henry. Si selon Jaurès la condamnation d'un innocent concerne tout socialiste, c'est également le cas pour tout franc-maçon.

B. La loge face aux administrations

L'association est confrontée en premier lieu à l'institution judiciaire.

Tout d'abord l'atelier réagit aux procès de son temps. L'affaire Durand défraye la chronique et ne saurait laisser indifférents les frères des Arts et l'Amitié. Ils demandent à l'obédience le 10 janvier 1911 la raison du refus de la salle des fêtes du Grand Orient à la ligue des Droits de l'Homme pour le meeting projeté en faveur de la révision du procès Durand¹¹⁹³. Les aixois s'interrogent.

En réponse l'obédience transmettra à la loge la note insérée au journal l'Humanité du 31 décembre 1910, et rappellera son intervention auprès de Monsieur le Président de la République en faveur du citoyen Durand. L'échange se terminera par un courrier des « Arts et l'Amitié » du 4 février 1911 prenant acte de la réponse du Grand Orient :

« Mais nous n'avons pas trouvé dans votre lettre la réponse à notre question » et « nous vous serions très reconnaissant de vouloir bien nous donner satisfaction par une réponse très précise ».

Autant dire que le cas de Jules Durand : le forfait judiciaire du Havre ou l'affaire Dreyfus du pauvre, dont l'avocat fût René Coty¹¹⁹⁴ importait aux frères. Celui-là était docker, socialiste autodidacte pour avoir fréquenté l'université populaire des Bourses du Travail, syndicaliste engagé, militant à la Ligue des Droits de l'Homme. L'employeur versait le salaire en jetons à monnayer auprès des bistrotiers du port¹¹⁹⁵. A la suite d'une grève dans le port, une rixe éclate le 9 septembre 1910 ; Louis Dongé, contremaître non gréviste est armé, frappé par trois ouvriers, il meurt le lendemain. Le 11 septembre, Jules Durand est arrêté, il aurait proféré des menaces. Lors du procès à l'issue d'une instruction rapide des accusations à charge sont largement contestées. Pourtant le jury prononce la peine de mort pour complicité d'assassinat. Le condamné commence à perdre la raison et le jury signe immédiatement un recours en

¹¹⁹¹ Kléber Jean-Baptiste, né le 9 mars 1753 à Strasbourg, assassiné le 14 juin 1800 au Caire. Général français

¹¹⁹² Lafayette Gilbert du Motier, marquis de, né le 6 septembre 1757 à Saint-Georges-d'Aurac, décédé le 20 mai 1834 à Paris. Officier et homme politique. « Héros des deux mondes », il est l'un des huit citoyens d'honneur des États-Unis d'Amérique. Initié en 1775 selon Chevalier Pierre, *Histoire de Saint-Jean d'Ecosse du Contrat social*, Ivoire-Clair, Paris, 2002, entrée Lafayette

¹¹⁹³ Salacrou Armand, *Boulevard Durand, chronique d'un procès oublié*, Paris, Gallimard, 1^{er} janvier 1960, pièce de théâtre, dont résumé ci-dessus

¹¹⁹⁴ Coty René, né le 20 mars 1882 au Havre, décédé le 22 novembre 1962 au Havre. Président de la IV^e République du 16 janvier 1954 au 8 janvier 1959

¹¹⁹⁵ Nourrisson Didier, *Alcoolisme et antialcoolisme en France sous la Troisième République*, Documentation française, 1988, p 381

grâce. Une grève est organisée ainsi qu'une campagne de presse, deux cents parlementaires dont Jean Jaurès, et Anatole France sollicitent aussi la grâce présidentielle. Finalement Jules Durand sera libéré le 16 février 1911, mais fou désormais, ce qui rendra impossible la révision du procès qui avait été obtenue. La manipulation judiciaire initiale est évidente, un très éventuel responsable fût désigné contre toute vraisemblance comme un coupable. Une injustice a été commise.

Le second procès qui amène les frères à réagir est celui de Rousset. La loge répond en effet favorablement à l'appel du Comité Rousset par l'envoi de 10 briques. Au sein de la franc-maçonnerie, c'est l'ordre du jour des respectables loges « Evolution économique » et « Etienne-Marcel » réunies en tenue collective le 15 janvier 1912¹¹⁹⁶ qui exprime la position soutenue par l'atelier aixois :

« Après avoir entendu le frère Delpech dans l'exposé des faits mettant en lumière l'innocence de Rousset et la procédure irrégulière qui a été suivie à son égard. Considérant que l'admirable et courageux Rousset n'ayant pas hésité à dénoncer les tortionnaires du malheureux Aernoult a comparu à nouveau devant les Juges du Conseil de Guerre d'Oran qui l'ont condamné à 20 ans de travaux publics pour un crime dont il est innocent. Considérant que, ainsi que cela s'est passé lors de la grande « Affaire », Rousset a été jugé avec esprit de caste et qu'en prison préventive, il lui fût impossible de faire citer les témoins du drame mystérieux et de fournir ainsi la preuve de son innocence ».

A nouveau face à l'injustice tous ont à l'esprit son symbole : l'affaire Dreyfus, l'innocent condamné par des magistrats partiaux qui ne sont pas au service de la Justice. L'affaire Aernoult-Rousset (1909-1912) sera dite l'affaire Dreyfus des Ouvriers :

« Emet le vœu :
Qu'en présence de ce nouvel acte de « justice spéciale » la Franc-maçonnerie ne reste pas indifférente, pour l'honneur même de son caractère humanitaire et son beau passé de défense de la vérité et de la justice, et intervienne rapidement et énergiquement en faveur de la Cassation ou de la révision du Procès Rousset, évitant certainement à ce malheureux de payer de sa vie sa courageuse attitude ».

En 1910 est parue l'affiche : « A bas Biribi ! » appelant les soldats à désertir et à retourner leurs baïonnettes contre leurs officiers. Le livre dénonçait¹¹⁹⁷ le sadisme des adjudants, chaouchs, dans les bataillons disciplinaires, les brimades perpétuelles, les vies humaines sacrifiées. Biribi n'était plus un bagne mais l'ultime punition des réfractaires à l'armée. Albert Londres attaquera l'infamie et le bagne sera fermé¹¹⁹⁸. Biribi est un nom générique qui désignait les compagnies disciplinaires et établissements pénitentiaires de l'armée française situés en Afrique du Nord, celui qui nous intéresse est à Dar-Bel-Hamrit, Dar Bel Amri, au Maroc.

Albert Aernoult¹¹⁹⁹ est couvreur et syndicaliste. Soldat engagé il fût affecté pendant son service militaire de trois ans au 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, il meurt de « congestion cérébrale ». En fait, une lettre dénonce à la Ligue des droits de l'homme les sévices infligés par le lieutenant Sabatier et les sergents Casanova et Beignier qui ont épuisé l'homme, roué de coups et l'ont laissé exposé au soleil :

¹¹⁹⁶ *L'affaire Rousset... : l'affaire Rousset-Aernoult, procès Sabatier, Casanova, Beignier, le meurtre Brancoli sous les auspices des loges l'Evolution économique et Etienne Marcel*, par G. Delpech, La Cootypographie, 1912, archives privées de l'atelier

¹¹⁹⁷ Nom des corps spéciaux de l'armée et bagnes militaires, en référence :

- au roman de Darien Georges, *Biribi*, Paris, 1890, Le serpent à plumes, La Madeleine-De-Nonancourt, réédition 3 novembre 2002 : témoignage

- et la chanson « A biribi » d'Aristide Bruant

¹¹⁹⁸ Londres Albert, *Au bagne*, Editions du Rocher, Paris, 28 mars 2012 : description journalistique

¹¹⁹⁹ Aernoult Albert, né le 19 octobre 1886 à Romainville, assassiné le 2 juillet 1909 à Dar-Bel-Hamrit

« Derrière les baraquements un lieu que nous appelions la cour des miracles parce qu'on y appliquait les punitions. Là, durant des heures qui semblaient interminables, on poussait des brouettes au pas de gymnastique, on portait sur les épaules des bidons à pétrole remplis de sable. Au bout de peu de temps, l'homme astreint à ces exercices, manquait de force ; ses bras s'alourdissaient, ses jambes fléchissaient, son visage se contractait, mais la crainte des coups de matraque galvanisait les disciplinaires qui s'efforçaient d'accomplir jusqu'au bout les ordres exigés »¹²⁰⁰.

Et :

« Battu à coups de gourdin il était ensuite soumis à la crapaudine : « une torture qui consiste à étendre le patient à terre sur le ventre, à lui replier les jambes sur les reins où elles viennent rejoindre les mains ramenées de la même façon ; chevilles et poignets sont liés ensuite par une cordelette ». Vers trois heures de l'après midi, Aernoult, dans un état proche de l'hébétéude, était jeté en cellule où on le soumettait de nouveau à la crapaudine »¹²⁰¹.

Emile Rousset¹²⁰² est identifié comme un des auteurs de la lettre. Il est issu d'une famille ouvrière pauvre, orphelin de père, il devint terrassier, puis finit à Biribi. Sa dénonciation du crime lui vaudra une condamnation à cinq ans de travaux forcés par le Conseil de guerre d'Oran du 19 janvier 1910. Il sera gracié le 27 avril 1911. Néanmoins le procès des sous-officiers assassins aboutit à leur acquittement le 14 septembre 1911. Et le 8 décembre 1911, Emile Rousset est à nouveau condamné, accusé du meurtre de Brancoli, qui pourtant avant de mourir l'avait innocenté. Un nouvel examen par la Cour de cassation permettra un non-lieu en sa faveur le 24 septembre 1912. C'est dire l'acharnement de la caste militaire pour protéger les pires des siens qui sont parmi les sous-officiers affectés à la discipline.

Entre la Justice et l'Armée, deux institutions essentielles de la France d'avant-guerre, les francs-maçons ont clairement pris le parti de la première. Cela n'empêche nullement la loge de solliciter des renseignements au frère Nadecart le 19 octobre 1912 aux fins de savoir si Monsieur Brousse, Procureur de la République à Marseille qui vient d'être nommé président de chambre à Grenoble est franc-maçon ; la réponse sera négative. Parallèlement en ce qui concerne l'armée une demande est émise en faveur du frère Leclerc, capitaine au 55^e d'infanterie à Pont-Saint-Esprit, qui vient d'être muté à Toul et demande une autre affectation.

Naturellement, l'atelier est toujours concerné par les questions scolaires. Une missive de la loge « AAA » à l'obédience le 15 avril 1912 vient au soutien de la candidature du frère Nardon, sous-directeur à l'Ecole d'Arts et Métiers d'Aix, le plus ancien des sous-directeurs en fonction et désigné par les Inspecteurs généraux de l'Enseignement technique. Dans un premier temps le 10 décembre 1911 le frère Blanchard s'était rapproché du frère Debierre lequel l'avait assuré de sa neutralité. Puis survint un autre candidat, ami personnel de Monsieur Raymond Poincaré¹²⁰³, et lors du petit convent le frère Debierre, auquel il était demandé maintenant de prendre position en faveur du frère Nardon, indiquait désormais que celui-là était le nouveau candidat de l'Administration. Néanmoins, cette entraide sollicitée mais ici inaboutie n'empêche nullement l'atelier de soutenir le frère démarché. Nous disposons de l'ordre du jour des Arts du 27 avril 1912 :

« Considérant que, dans la séance du 14 mars dernier au Sénat, le Très Illustre frère Debierre, Sénateur, Président du Conseil de l'Ordre, a pris la parole pour défendre l'Ecole laïque.
Considérant que non seulement il a, par de nombreux exemples, démontré que toutes les forces de la réaction s'emploient à combattre l'Ecole laïque aussi bien par la diffamation

¹²⁰⁰ Témoignage de Rousset

¹²⁰¹ Maitron Jean, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Paris, Editions de l'atelier, 20 octobre 2011, entrée Rousset

¹²⁰² Rousset Emile, né le 20 janvier 1883 à Lyon, décédé le 15 juillet 1961 à Vitry-sur-Seine

¹²⁰³ Miquel Pierre, *Raymond Poincaré*, Paris, Fayard, 17 octobre 1984, page 102, l'inflexion de l'affaire Dreyfus

que par l'intimidation, et prouvé par-là que l'impérieuse nécessité s'impose à tous les Républicains, défenseurs de la liberté, de réunir leurs efforts pour protéger et sauvegarder l'Ecole laïque menacée ».

Le frère Debierre est emblématique de la franc-maçonnerie de la Troisième République engagée en faveur de l'enseignement. Le temple maçonnique de Lille porte son nom.

« Mais considérant, en outre qu'ayant été violemment interrompu par les ennemis du régime républicain et de la Franc-maçonnerie, sauvegarde de la République, le Très Illustre frère Debierre a revendiqué hautement, avec sa qualité de Maçons, la pleine responsabilité de tous les actes de la Maçonnerie dont il a justifié la légitimité et la nécessité.

Que par cette attitude pleine de fermeté, le Très Illustre frère Debierre a rassuré les défenseurs du régime républicain et déconcerté ses adversaires.

Considérant que le Très Illustre frère Debierre par sa réponse à l'attaque imprévue dirigée contre la Franc-maçonnerie, a donné un noble exemple à tous les Maçons qui, en toutes circonstances de temps et de lieu, ont l'impérieux devoir de revendiquer leur titre de Maçon et de se solidariser avec la Maçonnerie toute entière.

La loge AAA approuve hautement l'attitude digne et énergique du Très Illustre frère Debierre¹²⁰⁴.

Lui exprime son entière confiance pour son énergie à défendre la Maçonnerie, et lui adresse, avec ses plus vives félicitations, ses sentiments fraternels et dévoués ».

Après cette description exacte mais néanmoins flatteuse, l'atelier non découragé demande à nouveau une intervention le 19 juin 1912 au Grand Orient de France pour intercéder auprès du frère Debierre en faveur de Mademoiselle Henry qui sollicite une délégation à l'Ecole d'Aix où son fiancé Falcoz-Vigne, franc-maçon, est professeur. Un courrier en réponse de Monsieur le ministre de l'Instruction publique à Monsieur le sénateur Debierre répondra à la demande formulée par celui-ci en faveur de Mademoiselle Henry en poste à Saint-Egrève (Isère) pour obtenir une délégation à l'Ecole primaire supérieure de filles d'Aix-en-Provence, mais fait valoir que celle-ci n'est pas pourvue du certificat d'aptitude spécial et qu'elle n'a jamais exercé autrement qu'à titre de suppléante. Décidément, les frères n'ont pas de chance dans leurs démarches qui sont dûment accompagnées mais néanmoins rejetées soit à juste titre pour Mademoiselle Henry, soit pour des motifs politiques pour Monsieur Nardon. Le panégyrique n'a pas suffi. L'atelier ne se décourage pas et le 4 juillet 1913 s'adresse au frère Vadecant pour le frère Masson, Inspecteur primaire à Arles qu'il s'agira de soutenir. Idéaux et faveurs sont donc compatibles.

En ce qui concerne les rapports avec l'administration en général nous disposons d'une intéressante interrogation de l'atelier au sujet des avantages pratiques comparés d'une déclaration d'association avec ses inconvénients¹²⁰⁵.

« Note du 20 octobre 1912 :

avant la déclaration : Nous sommes une société inexistante au point de vue légal. Donc si un faux frère attaquait la Maçonnerie devant les tribunaux en réclamant le partage des biens entre les membres de la Maçonnerie, il aurait gain de cause. D'où le danger.

Après la déclaration : le danger disparaît, mais les inconvénients sont : dépôt de la constitution et du Règlement général, dépôt de la liste des administrateurs ou des membres du Conseil de l'Ordre. Ces inconvénients ont plus apparents que réels, car tout cela est archi-connu.

¹²⁰⁴ Debierre Charles, né le 31 octobre 1853 à Etelfay (Somme), décédé le 8 mars 1932 à Lille, Médecin, Nord. Conseiller municipal et premier adjoint au Maire socialiste de Lille Gustave Delory. Membre du parti radical socialiste. Sénateur du Nord du 19 mars 1911 à 1932, champion de l'Ecole laïque. Professeur agrégé de médecine. Préside le convent du Grand Orient de France le 16 septembre 1918. Vénérable de la loge « La lumière du Nord », orient de Lille. Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France de 1911 à 1920. Fondateur de l'Université Populaire de Lille

¹²⁰⁵ Publiés au Journal Officiel du 22 décembre 1972, après récépissé préfectoral en date du 6 décembre 1972, sous le numéro : 4490/1972

Est-il vrai que chaque atelier devra déposer la liste des Officiers de l'atelier ? Les uns l'affirment.
Est-il vrai que vous aurez à donner la liste de tous les Maîtres maçons actifs ? D'autres le croient.
Est-il vrai qu'il y a eu pression de la part du gouvernement ? »

La loge s'intéresse aussi aux sujets les plus larges, donc spéculatifs et le frère Blanchard envoie le 24 décembre 1912 à l'obédience un projet de plan pour l'étude de la vie économique et sociale à la campagne. Blanchard donne aussi des renseignements sur la situation particulièrement digne d'intérêt d'un très vieux maçon le frère Favier (peut-être Etienne Favier), pourrait on demander un secours pour lui ? Il s'agit d'un cas de solidarité. Et demande de lui faire parvenir son rapport, dont il a besoin pour une conférence, qui se trouve inclus dans le dossier de la révision de la constitution. En réponse le Grand Orient demande au frère secrétaire s'il est content de la tournure administrative qu'il donne à sa correspondance ? Rappelons qu'en 1912 Emile Blanchard est délégué judiciaire de l'atelier.

Enfin, les correspondances administratives peuvent aussi impliquer directement le Grand Orient de France. Le 10 octobre 1913 la loge écrit à l'obédience pour l'obtention d'un poste de commis dactylographe qui va être prochainement vacant dans les bureaux du G.O, la demande est signée par le frère Louis Rayne, accompagnée par une note le concernant rédigée par le vénérable Richaud 32^e :

« Frère Rayne Louis, Jean (1906), né à Marseille le 22 juillet 1883, a été reçu Apprenti fin décembre 1906 par la loge l'Unité de Salon de Provence (Bouches du Rhône) affilié aux Arts le 23 décembre 1910, Compagnon le 17 mars 1910. Intelligent et instruit, Bachelier, a grandement besoin de trouver une situation fixe, demande de diplôme suite à son élévation à la maîtrise le 5 décembre 1920 ».

Les temps allaient basculer vers une nouvelle époque, sur un prétexte futile, à bien y regarder les risques de guerre avaient été bien plus présents d'autres années que celle de 1914. L'enchaînement des faits, aujourd'hui bien décrit, éclaire un processus implacable que ne pouvaient percevoir les contemporains.

^{xxviii} Obligation en cours en l'an 1908 :

Sur ce glaive, symbole de l'honneur, sur cette équerre emblème de la conscience, de la rectitude et du droit, sur ce livre de la loi des francs-maçons, qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique ; à ne jamais rien dire, ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre pouvant intéresser l'Ordre à moins que je n'en ai reçu l'autorisation expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.
Je promets de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Franc-maçonnerie.
Je promets d'aimer mes frères, de les aider de tout mon pouvoir, et de mettre en pratique, en toutes circonstances la grande loi de la solidarité humaine qui est la doctrine morale de la Franc-maçonnerie.
Je pratiquerai l'assistance envers les faibles, la justice envers tous, le dévouement envers ma patrie et ma famille, la dignité envers moi-même.
Je promets en outre de me conformer à la Constitution et au Règlement général de l'Ordre.
Je promets fidélité au Grand orient de France m'interdisant toute participation aux groupes maçonniques qu'il ne reconnaîtrait pas pour réguliers.
Je consens si jamais je venais à manquer à ces engagements à subir les peines méritées pour mon indignité, et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons.

^{xxix} Obligation du 15 mars 1911 du frère Neble : Obligation prêtée au cours d'une initiation au premier degré par le frère Neble Placide, Gustave « Sur ce glaive, symbole de l'honneur, sur cette équerre, emblème de la conscience, de la rectitude et du droit, sur ce livre de la Loi des francs-maçons, qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique ; à ne jamais rien dire, ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre pouvant intéresser l'Ordre, à moins que j'en ai reçue l'autorisation expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée. Je promets de travailler avec zèle, constance et régularité à l'œuvre de la Franc-maçonnerie. Je promets d'aimer mes frères, de les aider de tout mon pouvoir et de mettre en pratique, en toutes circonstances, la grande loi de solidarité humaine qui est la doctrine morale de la Franc-maçonnerie. Je

pratiquerai l'assistance envers les faibles, la justice envers tous, le dévouement envers ma patrie et ma famille, la dignité envers moi-même. Je promets en outre de me conformer à la Constitution et au Règlement général de l'ordre. Je promets fidélité au Grand orient de France, m'interdisant toute participation aux groupes maçonniques qu'il ne reconnaîtrait pas pour réguliers. Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité, et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons. », orient d'Aix, le 15 mars 1911, Dont acte, par mandement de la loge AAA

^{xxx} Dans la libre République de Socratie dont la fiscalité décadente était devenue, comme la nôtre, parfaitement inapplicable à force de complexité, un parlementaire intelligent obtint certain jour un succès inouï qui, de la gauche à la droite, lui valut les ovations enthousiastes de tous ses collègues. Il venait d'exposer qu'il était possible de supprimer purement et simplement les 53 impôts et 448 taxes qui paralysaient l'économie socratienne et de les remplacer par une seule contribution dont le texte tenait en deux lignes :

Article 1^{er} (et dernier) : « tout possesseur de parapluie devra acquitter une contribution annuelle de 1000 F. »

Durant la suspension de séance, l'auteur du projet fut joyeusement congratulé par ses amis et adversaires politiques, émerveillés d'un projet qui alliait heureusement la simplicité, l'équité, le réalisme et le rendement. Puis à la reprise, le Président du Conseil se leva de son banc, et après avoir éloquemment vanté les mérites du génial projet et adressé ses éloges à son auteur, il se fit l'interprète des scrupules du ministre des forces armées en demandant que l'on voulût bien, avant toute discussion au fond, déclarer solennellement que serait exonéré de toute taxe le parapluie de l'escouade. Tous votèrent comme un seul homme, à main levée, et la suite des débats fut remise à huitaine.

La semaine suivante le premier parlementaire qui apparut à la tribune était un membre de la gauche. Il demanda une réduction de taxe en faveur des parapluies de coton habituellement utilisés par les employés et ouvrières d'usine pour se rendre à leur travail. Le caractère professionnel du parapluie de coton apparut avec évidence à la majorité, malgré l'intervention d'un membre de l'extrême droite qui avait cru voir dans cet amendement une attaque dirigée contre l'industrie de la soie. Ce propos malheureux inspira à un nouvel élu de gauche une proposition tendant précisément à compenser la perte subie sur les parapluies de coton par une majoration sur ceux recouverts de soie et utilisés par les bourgeois dans leurs promenades, proposition qui fit rebondir la discussion.

Mais un membre de l'extrême gauche, faisant surenchère, déclara que le parapluie professionnel devait être exonéré totalement et non partiellement, car n'étant qu'un vulgaire pépin, on ne pouvait lui appliquer le vocable de parapluie. Il demanda une exonération analogue en faveur des économiquement faibles, des vieux travailleurs et des enfants des écoles et, on ne sut pas trop pourquoi une majoration sur les pépins qui traditionnellement, pendent au bras des flics en bourgeois.

Un représentant de la droite lui succéda à la tribune et obtint une réduction de 75% pour tout parapluie, de soie ou de coton, utilisé en guise de canne par les glorieux mutilés de la dernière guerre. On accéda ensuite au désir de la gauche d'obtenir le même avantage au profit des résistants.

Un autre parlementaire fit observer qu'un parapluie de coton pouvait être orné d'une poignée de prix qui, en augmentant sa valeur, le rendait plus précieux qu'un parapluie de soie. Il apparaissait donc qu'une taxe complémentaire et progressive devrait être déterminée et appliquée en fonction du prix de la poignée.

Un juriste demanda s'il y aurait transfert de la taxe dans le cas de cession d'un parapluie, si ce transfert de taxe devait s'opérer à l'amiable ou par l'intermédiaire de l'administration et, dans ce dernier cas, lequel du vendeur ou de l'acquéreur, devrait faire les démarches nécessaires. Un modéré fit par de ses scrupules : il lui paraissait juste d'exonérer partiellement les pauvres et de majorer légèrement les riches, mais il reprochait au projet de n'avoir pas prévu le cas des parapluies réparés et recouverts de neuf. Il proposa un taux dégressif tenant compte de la vétusté de l'engin et du nombre de réparation. Une commission, sitôt constituée, élaborait en quelques jours un barème général qui comportait néanmoins 19 dérogations en plus ou en moins parmi lesquelles on notait :

- parapluie brisé par un cocu sur la tête d'un rival : 20% de réduction sur la réduction prévue au barème ;
- parapluie brisé sur la tête d'un adversaire politique : 10% de majoration sur la réduction prévue au barème (sur présentation de la carte du parti) ;
- parapluie brisé sur la tête d'un malandrin : 20% de majoration (sur présentation du certificat de police).

Un autre député déclara qu'il ne lui paraissait pas équitable qu'un parapluie ayant déjà été frappé par de nombreuses taxes annuelles continuât, après la mort de son possesseur, à être taxé entre les mains de l'héritier direct. Il s'ensuivit une discussion assez vive à l'issue de laquelle le gouvernement, ayant posé la question de confiance, faillit être renversé.

A l'ouverture de la séance suivante, un parlementaire du département où se trouvait la plus grosse usine de parapluies, s'indignât que l'on songeât à détruire cette industrie en lui faisant injustement supporter tout le poids de la fiscalité socratienne. Il demanda quelles raisons interdisaient d'appliquer des taxes identiques aux imperméables. Cette intervention véhémement produisit une grosse impression et le principe d'une taxe sur les imperméables fut finalement votée à une majorité confortable.

Un autre parlementaire demanda alors quelles dispositions le ministre des finances entendrait prendre à l'encontre de ceux qui, ne portant ni parapluie ni imperméable, bafoueraient ouvertement les lois de la République. Ce propos lui valut les protestations indignés des députés paysans. Le suivant fit observer que, si il est vrai qu'un parapluie peut servir d'ombrelle, une ombrelle peut servir de parapluie. Il convenait donc d'envisager une taxe sur les ombrelles ; cela le fit traiter de mufle et de misogyne. Néanmoins, il obtint le vote d'une sévère pénalité à l'encontre des fraudeurs portant engin à usage mixte.

D'amendement en amendement, la discussion dura plusieurs semaines dans une Chambre de plus en plus nerveuse où l'on échangea d'abord des quolibets, puis des injures, enfin des coups.

Quand le projet fut voté, il comprenait 1245 articles. En gros, tout possesseur de parapluie ou d'imperméable devait être porteur d'une carte d'identité fiscale comportant d'un côté son état civil, sa photographie, ses empreintes digitales ; de l'autre côté la photographie (face et profil) du pépin ou de l'imper, sa date d'achat, son origine, son prix, sa description sommaire, le nombre de réparations, leur prix, l'adresse du réparateur etc. La carte prévoyait en outre l'inscription des déclarations annuelles faites au fisc, des paiements acquittés au percepteur, des amendes encourues, des réductions obtenues et de leur motif, des mentions relatives aux cessions et successions, des objets du même type possédés par les différents membres de la famille, etc., le tout orné de cachets et tampons multiples qui rendaient la carte pratiquement indéchiffrable.

L'administration créa des brigades de vérification. Les unes furent composées d'experts en pépins, les autres, éminents spécialistes de l'imper. Mais leurs inquisitions successives soulevèrent de protestations chez ceux qui possédaient à la fois imper et pépin, que dans un but d'apaisement, un haut fonctionnaire des finances crut judicieux de constituer un corps d'inspecteurs d'élite à double compétence que l'on désigna de bivalents. Ces derniers, qui relevaient en une seule visite un nombre deux fois plus élevé d'infractions, firent de tels ravages qu'ils provoquèrent bientôt une véritable panique dans la population socratienne.

Enfin, un royaume voisin, gros exportateur d'imperméables, constatant la diminution de sa production due aux restrictions que s'imposaient les socratien pour échapper à l'impôt éleva une protestation qui ne fut pas entendue. En manière de représailles, il dressa une barrière douanière à l'importation des tuyaux de pipe dont vivaient des milliers de socratien. Il y eut débauchage et crise économique cruelle. C'est au bout de six mois seulement de ce régime fiscal qu'eut lieu en Socratie le coup d'Etat qui amena la chute de la République et l'avènement d'un dictateur : le Général Sabrocler.

Chapitre 3 – La rupture de la grande guerre, 1914¹²⁰⁶, un avant, un après

Lors de l'attentat de Sarajevo du 28 juin 1914, le président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères est le frère René Viviani¹²⁰⁷. Avocat, socialiste, premier homme politique à exercer les fonctions de ministre du Travail du 25 octobre 1906 au 3 novembre 1910. Attaché à sauvegarder la paix, il saura néanmoins naturellement diriger la mobilisation. Nous constatons à cet égard que les plus belliqueux perdent souvent courage aux moments difficiles ; et qu'à l'inverse, Jean Jaurès dont Viviani fût proche, ou Viviani lui-même ne confondent nullement profond amour de la paix et préparation de la guerre. Si vis pacem para bellum.

SECTION 1 : LA DECLARATION DE GUERRE ET LE CONFLIT

L'année 1914 est celle de la fin d'un monde et donc partant celle de l'ouverture d'une ère nouvelle pleine d'inconnus¹²⁰⁸. C'est surtout la seconde partie de cette assertion qui nous intéressera puisqu'elle amène à la transition entre deux époques et constituera la dernière partie de notre étude. La pensée théologique est mise de côté, pour un temps, pour laisser place à la dimension idéologique¹²⁰⁹ alors accolée à la Nation. Lors de son ultime discours à Bruxelles le 29 juillet 1914, Jean Jaurès s'exclamera :

« Voulez-vous que je vous dise la différence entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise ? C'est que la classe ouvrière hait la guerre collectivement, mais ne la craint pas individuellement, tandis que les capitalistes, collectivement, célèbrent la guerre, mais la craignent individuellement (Acclamations) ».

Evidemment les frères et la franc-maçonnerie ne sortiront pas indemnes du conflit. Les mentalités perturbées, même pour ceux qui n'ont pas participé directement, seront celles qui seront ensuite confrontées au temps différent de l'entre-deux guerres qui aboutira, nécessairement ou pas ?, à la seconde déflagration mondiale.

PARAGRAPHE 1 : L'OREE DE LA GUERRE

La césure entre le XIX^e et le XX^e siècle étudiés tous deux par le présent ouvrage fût placée par nos soins à l'année 1905 pour deux motifs, le premier concernant l'atelier et sa réouverture, le second car la loi relative à la séparation de l'Etat et des Eglises sera alors votée. Séparer les deux siècles par l'avant et l'après Grande guerre est cohérent pour bon

¹²⁰⁶ L'avenir était-il ouvert ? « Dans le *System of subjective Public Laws* qu'il publie en 1892, Georg Jellinek, professeur de droit à l'université de Vienne, analyse ce qu'il appelle « le pouvoir normatif des faits ». Par là il entend la tendance, chez les êtres humains, à assigner une autorité normative à des états de faits donnés. D'après lui, l'homme réagit ainsi parce que sa perception des situations existantes est affectée par les forces qu'exercent sur lui ces mêmes situations. Prisonniers de ce cercle herméneutique, les hommes tendent à dériver rapidement de l'observation de ce qui est au présupposé qu'un état de fait donné est normal et ne peut qu'incarner une certaine nécessité éthique. Quand surviennent des soubresauts ou des turbulences, ils s'adaptent rapidement aux nouvelles circonstances, leur attribuant la même qualité normative que celle qu'ils avaient perçue dans l'ordre des choses précédent », page 362, Clark Christopher, *Opus Citatum*

¹²⁰⁷ Viviani René Jean, Raphaël, Adrien, né le 8 novembre 1863 à Sidi-Bel-Abbès, décédé le 6 septembre 1925 à Plessis-Robinson

¹²⁰⁸ Jellinek Georg, né le 16 juin 1851 à Leipzig, décédé le 12 janvier 1911 à Heidelberg. Juriste principaux représentants de l'école positiviste autrichienne, il est célèbre pour ses réflexions sur la philosophie du droit et la théorie du droit

¹²⁰⁹ Jellinek Georg, *L'État moderne et son droit - première et deuxième partie Théorie générale de l'État*, Paris, édition Panthéon-Assas, Paris, 2005, 574 et 592 p., coll. Les Introuvables, traduction de 1911, préface Olivier Jouanjan

nombre d'historiens, et effectivement la société qui précède le conflit est bouleversée par quatre années de lutte et diffère de celle qui la suivra.

A. L'immédiat avant-guerre

Il y eût aussi une Belle Epoque¹²¹⁰ pour les maçons. Les frères s'intéressent encore aux fêtes et notamment celle en l'honneur de l'un de ses modèles, le grand écrivain aixois qui a su s'engager dans la bataille contre l'injustice¹²¹¹ :

« Une intéressante et vivace fête civile, depuis la mort d'Emile Zola, réunit à Médan, tous les ans au commencement d'octobre, ses amis et ses admirateurs ; fête très spontanée, rendue intime par les circonstances même, par le fait que seuls font le voyage, en une saison peu clémente, ceux qu'anime un réel enthousiasme ; c'est une fête sans indifférence, sans badauds.

Il est permis de se demander d'ailleurs si c'est une commémoration de ce genre qu'eût rêvé Zola, et n'y a-t-il pas une singulière anomalie dans ce fait que l'écrivain qui, après Victor Hugo, est resté le plus populaire, l'écrivain le plus ennemi des petites chapelles littéraires, soit ainsi célébré presque exclusivement par une élite relativement restreinte ? »

Il est toujours possible de se poser la question de ce que le défunt aurait voulu. Quoiqu'il en soit, il lui est rendu hommage. L'immense majorité de ceux qui sont partis nous ont quittés dans l'anonymat, leur mémoire ne perdurant, au mieux, que par leurs proches. A l'évidence pour le lecteur d'aujourd'hui le spectre de la grande faucheuse qui s'apprête à frapper donne une autre consonance aux considérations des membres de l'atelier qui ignorent l'avenir, même s'ils peuvent le craindre :

« C'est par une commémoration générale des morts, mais des morts obscurs surtout, que débute le mois de novembre : fête bien plus civile que religieuse, ou du moins, bien peu chrétienne, puisque l'Eglise ne l'adopta que fort tard, et à son corps défendant »¹²¹².

La remarque anticléricale est la flèche du Parthe rappelant l'opportunisme chrétien et surtout de l'institution ecclésiastique.

Nous disposons d'un document éclairant cette époque qui ne sait pas encore qu'elle est un crépuscule, le cahier des présences aux tenues du 10 juillet 1910 au 5 février 1913¹²¹³ :

« Tenue du 10 juillet 1910

Richaud, J. Coste 24 frères de l'atelier présents ; 5 visiteurs dont l'un des « Arts et de la Régularité¹²¹⁴ » de l'orient de Perpignan ; frères de l'atelier excusés Corriol B., Corriol Léonce, Deruard, Giraud, Varèze, Poitevin, Paoli, Calmet ».

¹²¹⁰ Jarrige Michel, *L'antimaçonnisme en France à la Belle Epoque (1899-1914) : vitalités et rivalités des organisations antimaçonniques : personnalités, mentalités, structures et modes d'action*, sous la direction de Jacqueline Lalouette, Paris 13, 2004 : Belle Epoque regret anachronique né d'une époque postérieure pire

¹²¹¹ Bibliothèque de la loge : Les Fêtes, revue mensuelle, 15 décembre 1913, numéro 38, Paris, Eugène Figuière et Compagnie, Editeurs, 7, rue Corneille, 7, Organe du Comité Central des Fêtes et Cérémonies Civiles, paraissant le 15 de chaque mois, Directeur : Marcel Sombat, page 186, in Livres, Journaux, Revues

¹²¹² page 188, *ibid.*

¹²¹³ Le Tableau de loge de 1909 indique 43 membres.

¹²¹⁴ « Diverses planches et tableaux de loge des Saint Jean des Arts et de la Régularité démontrent ses liens avec la loge « La Prudence », orient de Saint-Paul-de-Fenouillet, mais fait état, et cela de façon récurrente, de ses relations privilégiées avec les loges de Figuières et de Barcelone. Nombre de ses membres seront par la suite inscrits sur les tableaux de loge des ateliers de Catalogne du Sud. Il en est de même pour l'atelier perpignais « Les Amis de la Vraie Règle » où un de ses membres, Claude Frigola, devient vénérable de l'atelier de Gerona en 1811. » Cahiers de la Méditerranée, *L'espace maçonnique entre circulation fraternelle et frontières profanes*, L'exemple de Perpignan au XVIII^e siècle, Céline Sala

L'année maçonnique 1910 se termine avec 31 frères présents ou excusés sur un nombre total de 43, le fonctionnement est donc tout-à-fait satisfaisant. Nous relevons la visite fraternelle et remarquée d'un membre d'une loge historique des Pyrénées-Orientales.

« Tenue du 22 juillet 1910
Richaud, Giraud, 9 frères de l'atelier ; 2 visiteurs
Tenue du 28 octobre 1910
Richaud, Blanchard, Giraud, J. Coste, P. Bernard, 15 frères présents
Tenue du 3 février 1911
frère visiteur : l'Emir Chafik Aralam ».

Si le terme d'Emir est un titre de noblesse fréquent dans le monde musulman, il s'agit néanmoins d'un rappel des relations précoces de l'atelier avec ceux qui étaient dénommés indigènes. Ces cas sont rares mais ont le mérite d'exister.

« Tenue du 7 avril 1911
Frère de l'atelier Aimé Bourrelly, P. Bernard
Fête solsticielle du 16 avril 1911
Frères visiteurs : A. Bédarride, membre du Conseil de l'Ordre, Aragnol « Etoile de la Crau orient » de Miramas, C.Gamet « Cité Future » orient d'Orange, JH Bassol « Libre Pensée » orient de Narbonne, orient de Marseille, Nice, Toulon, Salon, Nîmes ».

La fête solsticielle réunit donc les orient de Miramas, Orange, Narbonne, Marseille, Nice, Toulon, Salon, Nîmes. Ce qui sera dénommé durant un siècle « les loges du sud est », subdivision interne au Grand Orient de France, poursuit des relations proches non seulement à l'occasion des congrès régionaux, mais aussi en l'occurrence lors des festivités.

« Tenue du 28 avril 1911
Frère visiteur 33^e, membre du Conseil de l'Ordre
Tenue du 21 mai 1911
Frères de l'atelier : C. Jullien, E. Blanchard, Léonce Corriol, Richaud, J. Coste, Reyre...
Tenue du 29 juin 1911
Frère visiteur de la loge « Les Pionniers du Niger ».

B. Une Belle Epoque maçonnique

La première loge qui alluma ses feux en Afrique fut la R.:L.: « Saint-Jacques des Vrais Amis Réunis¹²¹⁵ » à l'orient de Saint-Louis du Sénégal. Le 15 mars 1779 la Grande Loge de France en décidait la constitution, l'allumage des feux eût lieu le 9 juillet 1781. Le F.: Chorier, marchand tapissier, en fut le premier Vénérable Maître. L'atelier regroupait des militaires, des fonctionnaires, des commerçants liés ou non aux grandes compagnies concessionnaires coloniales, dont la Compagnie du Sénégal¹²¹⁶, et quelques artisans. Cette composition sociologique est typique des loges jusqu'aux indépendances et même un peu au-delà. C'est seulement en 1823 qu'une seconde loge est fondée, toujours au même orient, sous le titre distinctif « La Parfaite Union ». Les frères se sont tout de même très tôt intéressés, à travers leurs travaux, aux populations noires, et notamment leur éducation. Biran Diaby, employé de commerce, sera en 1882 le premier indigène initié. Le 4 septembre 1899, sous l'égide du GODF et par essaimage de Saint-Louis sera fondée « L'Etoile Occidentale ». La maçonnerie est apparue à la même époque dans de nombreuses autres colonies :

¹²¹⁵ Devenue en 1787 « Saint-Jacques de la Vertu », disparue dans la tourmente révolutionnaire, décidément peu favorable aux ateliers mêmes lointains

¹²¹⁶ Formée en 1763 à la demande de Louis XIV. Ly Abdoulaye, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, mai 2000, histoire générale

- Gabon, 1904 : la R.:L.: « Aurore du Gabon » du GODF à l'orient de Libreville, puis Brazzaville
- Dahomey, 1907, devenu Bénin : la R.:L.: « Union et Concorde » du GODF à l'Or.: de Cotonou
- Guinée, 1907, la R.:L.: « Les Pionniers du Niger » du GODF à l'Or.: de Conakry
- Côte d'Ivoire, 1930, la R.:L.: « Fraternité Africaine » du GODF à l'Or.: d'Abidjan
- Cameroun, 1932, la R.:L.: « La Lumière du Cameroun » du GODF à l'Or.: de Douala.

Les visites se poursuivent donc.

« Tenue du 3 novembre 1911
6 frères de l'atelier dont Richaud et J. Coste, pas de visiteurs
Tenue du 12 novembre 1911
frère visiteur : Gaston Weil
Tenue du 10 décembre 1911
frère Gaston Weil membre de l'atelier ».

Nous reviendrons longuement sur le frère Gaston Weil¹²¹⁷ juif et franc-maçon.

« Cahier des présences aux tenues du 26 février 1913 au 4 janvier 1920
Tenue du 15 novembre 1914 ».

Sans connaître l'ordre du jour de la tenue du 15 novembre 1914, sa survenance est révélatrice, les francs-maçons devinent que le mythe de la guerre courte est un leurre. La réunion traditionnelle de rentrée n'a bien sûr pas eu lieu, les combattants n'étant pas revenus pour les vendanges... Le jour même, mais les frères ne le savent pas encore, a eu lieu la mêlée des Flandres, ainsi qu'une victoire des armées françaises, britanniques et belge autour d'Ypres et de Dixmude. Cette première bataille d'Ypres sera suivie d'une seconde ; elle-même divisée en quatre parties : batailles de Gravenstafel du 22 au 23 avril 1915, de Saint Julien du 24 avril au 4 mai 1915, de Frezenberg du 8 au 13 mai 1915, de Bellewaarde du 24 au 25 mai 1915.

PARAGRAPHE 2 : PENDANT LA GUERRE

La guerre affecte l'atelier doublement, d'une part pour les frères mobilisés, mais aussi pour les autres qui s'abstiennent de tenues durant une longue période, avant, le conflit s'éternisant de reprendre une activité.

A. La mobilisation

A la suite de la tenue extraordinaire et unique depuis la mobilisation qui a réuni les francs-maçons le 15 novembre 1914, les frères ont pris la délibération suivante qu'ils transmettent par courrier le 16 dont nous possédons le procès-verbal :

« Le vénérable ayant exposé que sur un total d'une soixantaine de maçons constituant l'atelier, une douzaine environ, tant citadins que forains sont présents sur les colonnes ; que, d'autre part, la moitié des membres présents est susceptible d'être mobilisée d'un jour à l'autre ; que la situation des familles de maçons enrôlés dans l'armée ne permet pas d'escompter un versement régulier des cotisations ; qu'au contraire des demandes de secours pourraient se produire d'un moment à l'autre ; que par dessus tout le nombre rituelique des maîtres et compagnons va, dans un proche délai se trouver inférieur au chiffre prévu par le Règlement général ; que de plus l'état actuel de nos finances joint à l'impossibilité de nous procurer des ressources nouvelles nous ôte la faculté de payer nos redevances annuelles de janvier prochain à la caisse centrale du Grand Orient ; pour ces raisons, l'atelier est d'avis à l'unanimité de ses membres de demander au Conseil de

¹²¹⁷ Weil Gaston (1911), Avoué 25 rue de l'Opéra, né à Marseille le 1^{er} juillet 1888, Apprenti le 14 juin 1911 (Réunion des Amis Choisis orient de Marseille), Affilié le 10 décembre 1911, Compagnon 24 avril 1912, Maître 5 mars 1913

l'Ordre l'autorisation de suspendre ses travaux jusqu'à la fin des hostilités ; décharge complète de l'impôt réglementaire ; prorogation des pouvoirs des Officiers de l'atelier ».

Un courrier d'accompagnement de la décision de suspension des travaux est aussi rédigé :

« Notre loge est petite, mais c'est une ruche très laborieuse. Malheureusement, composée d'éléments jeunes, elle est tout particulièrement atteinte par la guerre. Nous avons déjà trois décès, cinq ou six blessés. Combien compterons-nous de malheureux à la fin ? Nous ne sommes plus que six maçons dans Aix ; le nombre est trop petit pour faire des Tenues régulières ; le chiffre total des non mobilisés (seize en tout et pas riches) est bien petit pour supporter un millier de francs de frais par an. C'est cette situation financière, dure à envisager, qui nous a décidés à vous adresser une copie du procès-verbal de notre dernière tenue ».

La longueur du conflit, sa violence, ses conséquences dépassent tous les pronostics possibles.

« Tenue du 21 juin 1916 (suivant immédiatement celle du 15 novembre 1914)
Tenue du 5 novembre 1916 (deuxième et dernière tenue de l'année) ».

B. Des travaux ralentis mais poursuivis

L'enracinement dans la guerre ralentit, à tout le moins, l'activité de la loge. « La Patrie est en danger, Vive la France ! Vive Aix ! Vive la République ! », « Aujourd'hui nous sommes tous frères », affiche de Monsieur le Docteur Maurice Bertrand, Maire d'Aix-en-Provence en 1914¹²¹⁸.

« Tenue du 11 mars 1917 (première de l'année) puis reprise plus régulière des travaux
Tenue d'Apprentis du 29 avril 1918
Tenue du 9 novembre 1919
Frère visiteur Arène 30° de la loge « Salambo¹²¹⁹ » de l'orient de Tunis, visiteur également aux tenues suivantes des 19 novembre, 17 décembre 1919 et 4 janvier 1920 ».

Dès 1917 pourtant les tenues ont à nouveau lieu de manière régulière :

« Quand surviennent des soubresauts ou des turbulences, ils s'adaptent rapidement aux nouvelles circonstances, leur attribuant la même qualité normative que celle qu'ils avaient perçue dans l'ordre des choses précédent », Jellinek¹²²⁰.

L'habitude, ainsi que la coutume et le quotidien, n'aura donc pas atteint la fin de la guerre pour reprendre ses droits.

L'année 1914 avait débuté par un courrier du 31 janvier du frère Bouvet, soldat au 24^e Bataillon de chasseurs au Très Illustre Frère Vadecard, secrétaire général du Grand Orient de France :

« Mention du vénérable Richaud André 32° : membre actif de la respectable loge « AAA », orient d'Aix-en-Provence, très bon maçon, très dévoué, a beaucoup de valeur, Docteur en droit, en même temps très modeste. Mérite qu'on s'intéresse à lui et qu'on lui aide. Avis très favorable, J'insiste ».

La missive sollicitait quelques renseignements concernant l'organisation de la justice au Maroc :

« Voici quelle est ma situation, âgé de 26 ans et pourvu du Doctorat en droit (sciences juridiques) j'accomplis actuellement mes deux années de service au 24^e bataillon de chasseurs de Villefranche-sur-Mer. Libérable au mois de septembre prochain, je désire accomplir ma carrière dans la magistrature. Or, je ne remplis pas les conditions voulues pour obtenir un poste en France, car je n'ai pas les deux années de stage exigées par la loi

¹²¹⁸ Exposition du centenaire de la déclaration de guerre, 1914-2014, Archives Départementales, Site d'Aix-en-Provence

¹²¹⁹ « Salammbô » et la « Nouvelle Carthage » seront les deux loges les plus connues de l'orient de Tunis ; le Président Bourguiba interdira la franc-maçonnerie le 1^{er} juin 1959

¹²²⁰ Jellinek, *Ibid*

pour être admis à subir l'examen. Comme le Maroc¹²²¹ offre des débouchés considérables et qu'il réserve, je crois, dans l'avenir d'excellentes situations, j'ai l'intention d'y solliciter un poste. Cependant, je ne voudrais pas m'engager à la légère dans une voie que je ne connais pas et risquer, soit de formuler par ignorance une demande prétentieuses, qui n'aurait aucune chance de succès, soit d'obtenir facilement un emploi sans issue. J'ai pensé, Très Illustre frère, que le Grand Orient pourrait me conseiller utilement et me mettre, si possible, en rapport avec un frère auquel je m'adresserai en confiance. Voici les points principaux sur lesquels je désirerais être fixé : 1 Quelles sont les conditions exigées pour être nommé juge ou substitut au Maroc¹²²² ; Puis-je aspirer dès ma libération, à un de ces postes. 2 Ne serait-il pas plus facile d'obtenir une justice de paix au Maroc avec faculté de passer plus tard dans un tribunal. 3 Au cas où l'accès de ces emplois serait difficile, n'existe-t-il pas au Maroc des suppléants rétribués à juge de paix, analogues à ceux de l'Algérie¹²²³. Cette situation n'est-elle pas plus abordable et réserve-t-elle de l'avancement ? 4 Enfin ne vaudrait-il pas mieux postuler ou demander emploi pour l'Algérie avec l'espoir d'être nommé peu après au Maroc. 5 A quelle époque faut-il adresser ma demande. N'y aurait-il aucun inconvénient pratique à le faire, étant encore sous les drapeaux ».

Le vénérable Richaud enverra un second courrier le 13 avril 1914 rappelant la demande du frère Bouvet. La situation outre-mer a des apparences prometteuses pour un jeune frère plein de talents, sans fortune et sans famille, la franc-maçonnerie peut manifestement lui servir de tremplin ou lui ouvrir des accès à une carrière qui ne peut être envisagée en France métropolitaine.

La réponse parviendra le 5 juin 1914, il convient de s'adresser au frère Rault, Procureur de la République à Casablanca. Cette ville de 20 000 habitants¹²²⁴ comprenait 60% de population européenne. Une dernière lettre de recommandation sera envoyée le 8 juillet 1914 en faveur du frère Bouvet à l'intention du frère Ribière, député de l'Yonne. Ces efforts seront vains :

« Nota : la loge sera sans nouvelles d'Henri Bouvet en 1915, ce frère n'aura pas été libéré de ses obligations militaires en septembre 1914, après l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand, héritier de l'Empire austro-hongrois et de son épouse la Duchesse de Hohenberg le 28 juin 1914 à Sarajevo par le nationaliste serbe de Bosnie Gavrilo Princip, membre de Mlada Bosna (Jeune Bosnie) ».

La veille du conflit, le 31 juillet 1914 parviendra une lettre en réponse à la loge quant à Madame Defendini (épouse d'Ours Defendini, militaire), maîtresse primaire au lycée de jeunes filles d'Aix, qui désirerait être nommée dans un lycée de l'Algérie, de préférence à Oran. Un courrier suivra à destination du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts¹²²⁵ par la voie d'un député, César Trouin¹²²⁶, député de l'Algérie. La solidarité fraternelle est alors ciblée sur les militaires et les colonies.

Néanmoins cet appel à la fraternité connaît aussi des abus. La loge répond à l'obédience au sujet de Mademoiselle Mille, fille de Louis Mille 1851 :

¹²²¹ Ben Mlih Abdellah, *Structures politiques du Maroc colonial*, Paris, Editions de l'Harmattan, 3 mai 2000, référence générale

¹²²² Protectorat français depuis le traité de Fès du 30 mars 1912

¹²²³ Bois Jean-Pierre, *Bugeaud*, Paris, Fayard, 29 janvier 1997, conquête de l'Algérie

¹²²⁴ 3.356.553 habitants recensement de 2014

¹²²⁵ Augagneur Victor, jusqu'au 3 août 1914. Maire de Lyon. Augagneur Victor, *Erreurs et brutalités coloniales*, Les Nuits Rouges, Paris, 30 septembre 2010, description du contexte

¹²²⁶ Trouin César, né à Oran le 15 novembre 1866, décédé à Paris le 31 juillet 1919. Député de 1902 à 1919, Radical socialiste. Ancien instituteur, ayant foi dans la République, avec un anticléricalisme nuancé, vote la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, défenseur des colons d'Algérie

« Bien connue de nous comme quémandeuse. Son père, initié en 1847, dans l'ancienne loge d'Aix, en était encore membre à la mise en sommeil en 1852, et fût vénérable provisoire lors du réveil en 1863¹²²⁷. La veuve du frère Mille et sa fille furent secourues par le Grand Orient dès 1899. En tout cas, ce n'est pas à notre atelier, dont le frère Mille ne fût pas membre, qu'il appartient de former une demande de secours pour Mademoiselle Mille ».

Le rôle du frère Mille semble en effet attesté par une allocution de Brémond, déjà citée, et reprise ici. Néanmoins, le tableau de 1851 très complet ne le mentionne pas. En revanche, il ne paraît pas que la conception de la solidarité soit la même pour les frères et pour Mademoiselle Mille, qui visiblement, du point de vue de la loge, entend percevoir une rente à vie. Un autre courrier du 4 mars 1915 de la loge des Arts et l'Amitié répond à la demande de la Veuve Bonard, suite à un premier secours de l'obédience à hauteur de 400 francs. L'atelier considère que la Veuve jouit d'une retraite de onze cents francs, et que la Caisse de solidarité du Grand Orient de France doit, plus que jamais, être gardée pour les plus malheureux.

SECTION 2 : LES LENDEMAINS DE LA GUERRE

La France, même victorieuse, n'est plus celle de 1914¹²²⁸.

PARAGRAPHE 1 : LES MORTS, LES DISPARUS, LES BLESSES¹²²⁹

Le site gouvernemental Mémoires des Hommes du Ministère de la Défense, sous l'égide du Secrétariat Général pour l'Administration, recense l'ensemble des défunts. Nous oublions parfois qu'il fallût du temps pour en arriver là et qu'à la date du 11 novembre 1918, le chaos demeurait nonobstant la victoire.

A. Ceux qui ne sont plus là

La loge répond le 9 août 1915 à la circulaire numéro 3 portant sur les renseignements relatifs à l'atelier, signé par le vénérable Richaud, 32^e :

« Morts à l'ennemi : Laurens Sébastien-Victor (1907), adjudant, août 1914¹²³⁰
Dommart Eugène (1910), sergent-major, septembre 1914 »¹²³¹.

Après un an de conflit à peine, l'association aura déjà subi, sans le savoir la moitié de ses pertes jusqu'à la fin de la guerre¹²³². Laurens Sébastien, Victor est un des rares tués militaire de carrière, il est en effet mentionné par le tableau de 1907 en qualité de sergent-major au 55^e d'infanterie. Son avis d'élévation du 15 février 1914 le vise en revanche comme commis des

¹²²⁷ « Après plusieurs réunions préparatoires tenues sous la présidence du frère Mille, la loge à la date du 4 décembre 1863 nomma pour son vénérable le frère de Séranon, ancien vénérable de la loge les Amis de la Bienfaisance et elle s'installa rue de la Fonderie »

¹²²⁸ Benoit Pierre, *Koenigmark*, 1918, Paris, Le Livre de Poche 1953, page 301 sur la mort du lieutenant Vignerte, pour avoir aimé la grande-duchesse Aurore de Lautenbourg-Detmold : sur le charme désuet et romantique de l'épopée décrite par l'écrivain

¹²²⁹ Tavernier Bertrand, *La vie et rien d'autre*, film sorti le 6 septembre 1989

¹²³⁰ Laurens, Victor-Sébastien, né le 1^{er} décembre 1883 dans l'Hérault, mort pour la France, grade d'adjudant, 55^e Régiment d'Infanterie, 2^e Compagnie, tué le 20 août 1914 à Dieuze Lorraine, Mémoires des Hommes, Site du Ministère de la Défense

¹²³¹ Dommart Henri-Jules, Eugène, né le 18 décembre 1887 dans la Marne, mort pour la France le 22 septembre 1914, Mémoires des Hommes, Site du Ministère de la Défense

¹²³² Steg Jean-Michel, *Le jour le plus meurtrier de l'histoire de France : 22 août 1914*, Fayard, 9 octobre 2013, introduction

Douanes et Régies à Van-Ly Indochine¹²³³. Ce frère sera le premier mort de la Grande Guerre. Dommart Henri-Jules tombé aux Eparges était lui affecté au 255^e Régiment d'Infanterie.

« Blessés : Laffargue Emile (1907), adjudant
Carbonneau Edmond (1907), adjudant
Bourrelly Aimé (1907), adjudant
Casanova François (1913), adjudant
Saint Martin Emile (1913), sergent
Sans nouvelles¹²³⁴ : Chazalon Emile (1907), adjudant
Bernard Jacques (1907), adjudant
Nicot Charles (1907), adjudant
Champiot Etienne, adjudant
Leclerc Victor, (1912) capitaine
Mambret Louis (1909), sous-lieutenant
Chevalier Honoré (1910) (1945), Chef de musique
Calmet Bertrand (1910), sergent
Mariani Pierre, soldat
Bouvet Henri (1912), soldat
Loques César (1912), sergent
Agnel Daniel (1912), sergent
Vast Gustave (1912), sous-lieutenant
Récompenses militaires : Laffargue sous-lieutenant (1906)
Varèse Instituteur, capitaine
Carbonneau Edmond (1907), lieutenant
Coche Aristide (1912) Professeur, lieutenant cité à l'ordre du régiment
Bourrelly Aimé (1907), cité à l'ordre du jour, médaille militaire, Instituteur »

Ce qui frappe c'est bien sûr le nombre des frères dont l'atelier est sans nouvelles, treize. Bien sûr, il est compréhensible qu'après une année de guerre ceux-ci n'aient pas encore eu de permissions et que leurs missives soient réservées à leurs familles et non pas à une loge maçonnique. Néanmoins, Aix-en-Provence est alors une cité de province où tous peuvent aisément avoir des nouvelles les uns des autres en se rendant visite ou sur les lieux de vie communautaires. Cette dispersion sera confirmée après la fin du conflit par le nombre d'initiés qui ne donneront plus signe de vie sans être morts pour autant. Le cataclysme de l'hécatombe aura bouleversé pour la plupart tous leurs repères, convictions et habitudes d'avant-guerre.

Il est difficile de comprendre les choses même en les vivant. Pourquoi et comment les peuples européens ont accepté et vécu la première guerre mondiale nous est difficilement compréhensible. Notre aveuglement est du à ce que nous ne concevons même pas. Aucun homme¹²³⁵ ou presque ne manquera¹²³⁶ à ce qu'il considère être son devoir¹²³⁷.

¹²³³ Archives Nationale d'outre-mer, Asie du Sud-est, Administration des Douanes et Régies de l'Indochine, Régie du Sel, 1919-1934, Indochine, Annam, Cochinchine, Tonkin, lieux : Van Ly, Baria

¹²³⁴ Le Naour Jean-Yves, *Le soldat inconnu vivant*, Roymodus, Paris, 16 février 2012, chapitre VII, la double mort d'Anthelme Mangin, pages 161 et suivantes

Octave Monjoin dit Anthelme Mangin, décédé le 10 septembre 1942. Retrouvé amnésique rapatrié d'Allemagne en gare des Brotteaux le 1^{er} février 1918

¹²³⁵ Martin du Gard Roger, *Les Thibault, L'Été 14, tome 7*, Paris, Nouvelle Revue Française, 1922-1940 ; compagnon autrichien anarchiste de Jacques, se rendant volontairement à l'ordre de mobilisation pour être fusillé pour refus de combattre mais non pas pour désertion

¹²³⁶ Institut National de l'audiovisuel, *La mobilisation générale du 2 août 1914 en France et le départ des soldats pour le front*, à peu près aucun cas réel de désertion ou d'insoumis sanctionné par les Conseils de guerre

¹²³⁷ Romains Jules, *Les hommes de bonne volonté, tome 16, Verdun*, Poche, Paris, 2^e trimestre 1975, pages 224-225 : « Et bien, la peur mystique de la société sait prendre des formes qui elles-mêmes ont une action immédiate. D'un côté la peur de l'obus. Mais de l'autre la peur de ce que penseront tes camarades, ton chef ou tes hommes, si tu es le chef »

La guerre dure, les états de fait se poursuivent et le 27 janvier 1916 la loge écrit au Grand Orient de France par la voie de son vénérable, Richaud André :

« J'ai la faveur de vous exposer la situation faite à l'atelier par la guerre actuelle et vous demander votre avis sur ce qu'il y a lieu de faire. La mobilisation a pris un très grand nombre de nos frères, et, par suite, a ralenti nos travaux sans diminuer sensiblement nos charges pécuniaires. Pensant que les hostilités seraient de courte durée, l'atelier avait décidé qu'il serait facultatif aux frères mobilisés de payer ou non leurs cotisations. Les prévisions sur la durée de la guerre ne s'étant pas réalisées, les charges deviennent trop lourdes pour les quelques frères que la mobilisation n'a pas atteints. L'atelier vient donc de décider que tous les membres de la loge devront payer leurs cotisations, et, dans ce sens, j'adresse un appel à tous nos frères. Or, une vingtaine d'entre eux n'ont plus donné signe de vie depuis le début des hostilités, il est à prévoir que mes lettres d'appel resteront sans réponse pour ces frères ; nous ne pouvons pourtant pas compter indéfiniment sur eux et continuer à payer leur impôt de capitation. Il est cependant impossible d'appliquer les formalités du Règlement général à des frères dont on ignore la nouvelle adresse et qui n'écrivent pas. Je vous serais reconnaissant de m'indiquer ce que nous devons faire ».

L'obéissance est bien sûr confrontée à la multitude de cas identiques, et le 9 novembre 1916 la loge informe qu'au vu du grand nombre de frères mobilisés les officiers en fonction dans l'atelier consentent à conserver leurs charges et responsabilités.

Le 29 courant, la loge écrit encore :

« Notre très dévoué frère Falcoz-Vigne, membre actif de notre atelier. Ce frère a fait la campagne de Salonique depuis le début, il a été renvoyé en France malade ; maintenant il va mieux, et voudrait retourner au front avec une nouvelle affectation, dans l'artillerie ou dans un groupe d'auto-canon ou d'automitrailleuses de cavalerie. Tandis qu'on le laisse à Montluçon comme cadre d'un groupe de travailleurs noirs. Il y en a tant qui fuient le front, qu'on pourrait bien donner satisfaction à ceux qui demandent d'y aller. Je soumets le cas. Vous serait-il possible de me donner des renseignements sur le nouveau secrétaire d'académie qui a été nommé à Aix (Rectorat). Il se nomme Monsieur Legrand ».

Ce Monsieur Falcoz-Vigne sera décidément un curieux personnage puisqu'il démissionnera le 10 juin 1917 :

« Motif donné : ses idées philosophiques ont évolué vers le catholicisme pratiquant. Il trouve dans la doctrine de l'Évangile la plus haute forme de ses espoirs. Avis du vénérable : peut être notre frère est-il sincère, je crois savoir que cette conversion au catholicisme est le résultat des efforts d'une infirmière religieuse d'un hôpital de Salonique. Mais l'atelier a accepté sans réserve la démission lorsqu'il a appris que déjà de retour de Salonique, il y a près d'un an, notre frère parlait avec enthousiasme de ladite religieuse, assistait régulièrement aux offices religieux (ce que nous ignorions) et nous priaait d'intervenir maçonniquement en sa faveur dans diverses circonstances. En un mot nous savons aujourd'hui que le frère menait de front la Maçonnerie et le Catholicisme ».

La conclusion est nette au sujet du frère dont les sincérités sont successives voire simultanées.

Les années de conflit passent, la loge s'est prononcée par écrit du 16 mai 1917 contre la convocation immédiate d'un convent et s'en remet entièrement à la vigilance du Conseil de l'Ordre.

Le 11 juin 1917, après deux années consécutives sans pertes, l'atelier est à nouveau frappé, signé Richaud 32° :

« J'ai la très grande douleur de vous faire part de la mort de notre excellent frère Saint-Martin, ex-instituteur, sous-lieutenant au 61^e d'infanterie, 5^e compagnie, tué à l'ennemi près de Monastir, le 11 avril 1917. Saint Martin était membre actif de notre Respectable atelier ».

Il convient aussi de s'occuper de ceux qui reviennent, en bon ou mauvais état¹²³⁸, pour eux la fraternité peut être encore utile. Le 17 octobre 1917 le vénérable écrit en faveur de Bourrelly Gaston fils de Bourrelly Camille (1907), Croix de guerre, réformé temporairement pour un an (maladie contractée au front) qui sollicite sa réintégration dans l'administration des contributions directes, dans laquelle il était avant-guerre surnuméraire à Nice. Le 22 octobre 1917 Richaud, en réponse à un député sollicitant pour le frère Jullien buraliste aux Milles d'être receveur buraliste à Aix sud, et informe avoir transmis la demande au chef de cabinet. A la même époque pour la franc-maçonnerie générale : les députés francs-maçons du Comité Mascraud refusent de publier la défense de Caillaux. Celui-ci pourtant était défenseur d'une paix sans annexion ni indemnités et servira de bouc-émissaire aux droites menées par le ministère Clémenceau. La défense face à l'injustice ne résiste pas ici au contexte de guerre et à un leader doté de forte personnalité.

A la fin du conflit l'exercice comptable de l'année 1918 nous indique que l'atelier comprend 61 membres¹²³⁹. La loge maintient son bureau. Le 8 mars 1918 l'atelier écrit au sujet d'un frère mobilisé qui se trouve sous les ordres de Monsieur Frilet, médecin de l'active « qui a été dans votre orient comme médecin militaire » et sollicite de savoir si ce dernier est franc-maçon. Enfin, il convient de s'interroger sur l'obédience, une planche est envoyée le 12 avril 1919 : « Les élections du Conseil de l'Ordre et rapport de la Commission d'Etudes maçonniques¹²⁴⁰ » :

« Depuis de longues années, dans la grande majorité des loges de province, de vives critiques sont adressées à l'organisation maçonnique actuelle. Leur écho se réveille dans nos temples au lendemain des congrès fédéraux et de l'Assemblée Générale, puis s'amortit et s'éteint pour revivre l'année d'après. Et les errements continuent ».

Ce premier extrait a un double intérêt, il met en valeur les questionnements des loges qui n'échappent pas aux interrogations d'un monde bouleversé par la guerre dans son économie, dans ses rapports sociaux, dans son fonctionnement même ; d'autre part, il démontre le lien évident pour les rédacteurs entre les congrès fédéraux, réunions locales, et l'Assemblée Générale qui n'est alors que le reflet des régions.

« Les élections au Conseil de l'Ordre telles qu'elles se pratiquent actuellement au convent s'inspirent des procédés parlementaires dans ce qu'ils ont de moins élevé. Pendant deux jours ce n'est qu'intrigues, machinations, marchandages dans la course au ruban jaune¹²⁴¹... Pour éviter ces pratiques et permettre au convent d'employer plus utilement son temps, le meilleur moyen à employer consistera à faire élire le candidat par sa fédération. Là on le connaît dans sa vie privée, dans sa vie publique et politique, dans sa vie maçonnique ».

C'est désormais plus clairement le cas, chaque délégué correspondant à chaque région. Cela dit intrigues, machinations et marchandages n'ont pas nécessairement disparu pour autant.

« Les congrès fédéraux : Leur rôle est de se réunir en un congrès annuel pour y étudier les questions soumises au convent de l'année. Nous devons reconnaître que leurs travaux comme ceux du convent sont presque toujours trop hâtifs. Et quand le congrès est fini il n'existe plus aucun rapport permanent entre les délégués des loges, entre les membres du Conseil de l'Ordre et les ateliers de la région, encore moins entre les loges... ».

¹²³⁸ Le Naour Jean-Yves, *Les soldats de la honte*, Perrin, Paris, 17 février 2011 ; émotion ou commotion pages 61 et suivantes sur les souffrances psychiques non prises en compte et surtout dénigrées

¹²³⁹ Le Naour, *Les soldats de la honte*, opus citatum, page 173, s'agit-il des mêmes frères après : « le conflit qui oppose en chaque individu la peur du danger et le devoir d'obéissance, l'estime de soi et la révolte contre la guerre, l'instinct de conservation et l'idéal social »

¹²⁴⁰ Rapporteur frère J. Coste, 18^e, Texte dactylographié, fonds privé de l'atelier

¹²⁴¹ Couleur du cordon d'un Conseiller de l'Ordre, également appelé pour cette raison « canari »

La question de la transmission des vœux est encore d'actualité au Grand Orient, oscillant entre deux soucis légitimes, celui du droit de chaque loge de s'exprimer, et celui d'une nécessaire organisation qui permettrait au congrès de filtrer les vœux.

« Enfin les critiques portent aussi sur l'administration du G.O. Depuis plus de trente ans la maçonnerie évolue vers l'action efficace. Elle abandonne de plus en plus le domaine de la spéculation pure pour se mêler à la vie du pays ».

Cette dernière remarque est insoluble en ce qu'elle oppose théorie et pratique, alors que les deux doivent s'allier. Relevons qu'exprimer une telle opinion en 1918 est surprenant, voire provocateur, la vie du pays retient en effet toute l'attention.

Ce n'est pas en 1918 que les décomptes d'effectif sont faits, il s'écoule de longs mois avant la démobilisation, le recensement des pertes, le retour réel à la vie civile. Le courrier du 20 mars 1920 apporte les renseignements relatifs à l'établissement du Livre d'Or des Maîtres maçons morts pour la France¹²⁴², il est signé Richaud, 33^e, et peut être considéré comme le décompte définitif des tués de l'atelier :

- Bernard Jacques, Dominique, né à Bastia (Corse), le 28 mai 1876, initié le 27 octobre 1907, Maître, tué à l'ennemi en septembre 1916¹²⁴³, lieutenant d'infanterie
- Laurens Sébastien-Victor, né à Cette, le 1^{er} décembre 1883, initié le 1^{er} mars 1907, Maître, tué à l'ennemi le 20 août 1914, adjudant-chef
- Dommart Henri, Jules, Eugène, né à Châlons-sur-Marne, le 18 septembre 1887, initié le 16 janvier 1910, grade 1^{er}, tué à l'ennemi en septembre 1914, sous-officier d'infanterie
- Saint-Martin Darius, Emile, né à Montmeyan (Var), le 20 septembre 1890, initié le 3 juillet 1913, grade 3^e, tué à l'ennemi près de Monastir¹²⁴⁴, le 11 avril 1917, sous-officier d'infanterie.

Le combat de ceux que très injustement Clémenceau avaient appelés les Jardiniers¹²⁴⁵ de Salonique¹²⁴⁶ aura une incidence profonde sur la guerre. Le 18 juin 1918, le général Franchet d'Espèrey¹²⁴⁷ est appelé au commandement en chef des armées alliées à Salonique. Il obtient, après une campagne de quatorze jours, la capitulation de l'armée germano-bulgare. L'armistice mettant fin au conflit sur le front d'orient, signé à Salonique le 29 septembre 1918, ouvre de vastes perspectives. Le haut commandement allemand en est conscient, et se décide à demander l'armistice sur tous les fronts. Mustafa Kemal¹²⁴⁸ apparaît comme l'un des seuls généraux turcs victorieux, ce qui lui permettra l'ascension aux sommets, sans qu'il ne soit d'ailleurs mêlé aux turpitudes des Jeunes Turcs, il créera la Turquie moderne. Les Balkans seront entièrement remodelés pour le pire et le meilleur par le Traité de Versailles du

¹²⁴² Romains Jules, *Les hommes de bonne volonté, tome 16, Verdun*, Opus citatum, page 228, « Si nous étions des gens à subtilités, il nous serait facile de montrer que même cette volonté libre et sincère de sacrifice, l'homme ne l'aurait pas trouvée tout seul, qu'elle est le produit de ce bourrage de crâne du temps de paix qu'on appelle l'éducation, et donc le détour le plus astucieux que prend la contrainte sociale »

¹²⁴³ Au nord-est de Curlu, Somme, le 10 août 1916, Mémoires des Hommes, Site du Ministère de la Défense

¹²⁴⁴ Macédoine grecque, tué accidentellement par une grenade, Mémoires des Hommes, Site du Ministère de la Défense

¹²⁴⁵ Miquel Pierre, *Les Poilus d'orient*, Fayard, Paris, 1998, chapitre 5, les Jardiniers de Salonique selon l'expression cruelle de Clémenceau, page 100

¹²⁴⁶ Miquel Pierre, *La Grande Guerre au jour le jour*, Fayard, Paris, 2011, page 355, la retraite de Serbie Sur le rôle de Franchet d'Espèrey

¹²⁴⁸ Jevakhoff Alexandre, *Atatürk : les chemins de l'Occident*, Paris, Tallandier 26 mai 2004 ; sur la non participation du général au massacre des arméniens, avant sa modernisation et laïcisation forcée du pays, puis page 404, 3 Entre la Démocratie et la dictature

28 juin 1919, l'indépendance de la Tchécoslovaquie est affirmée. Les mutineries de la mer Noire sont de nature révolutionnaires¹²⁴⁹.

B. Le brutal retour à la vie civile

Et après ? :

« Bon... Tu vois ce type là-bas, à notre terrasse ? C'est aussi un permissionnaire, et un type des tranchées, je reconnais ça... nous nous sentons reliés. Nous avons subi les mêmes « épreuves », au sens rituel du mot. Il existe une franc-maçonnerie des hommes du front ; un ordre... »¹²⁵⁰.

La fin du conflit est difficile pour les démobilisés, souvent invalides, pour la France meurtrie au cœur et blessée économiquement, les civils accoutumés à la guerre dans l'objectif d'une victoire qui ne réalise pas les promesses attendues. Les questions quotidiennes reviennent et nous disposons des factures d'électricité du mois de février 1919, local maçonnique boulevard Joffre et du mois de juin 1919, local maçonnique, boulevard des Poilus, ce qui nous permet de situer précisément l'atelier dans la ville. Une note du 2 septembre 1919 confirme le retour à la normale, « prière de reprendre l'adresse habituelle de l'annuaire maçonnique, savoir : Richaud, Professeur Économe, Ecole normale, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône, vénérable 33^e ».

La haute politique se poursuit aussi, Anatole France, publie au journal « l'Humanité » le 4 avril 1919 :

« Travailleurs, Jaurès a vécu pour vous, il est mort pour vous. Un verdict monstrueux proclame que son assassinat n'est pas un crime. Ce verdict vous met hors-la-loi, vous et tous ceux qui défendent votre cause. Travailleurs, veillez ».

L'appel est entendu et le tracé de la tenue du 10 avril 1919 expose :

« En présence du verdict rendu par le jury dans le procès Villain et qui a soulevé l'indignation de toutes les âmes honnêtes.
Salue respectueusement la mémoire de Jean Jaurès, apôtre et martyr de la démocratie.
Proteste de toutes ses forces contre ce verdict, déni de justice et provocation à la classe ouvrière ainsi qu'au parti républicain tout entier.
Décide de relever le défi en contribuant pour sa part à l'accroissement de la justice sociale dans notre région et l'ensemble du pays ».

Et un vote de la loge a lieu le 14 avril 1919 sur un ordre du jour contre l'acquittement de Raoul Villain¹²⁵¹.

La politique locale est concernée par la missive du 9 novembre 1919 au sujet de Victor Jean, ancien membre de la loge de Tarascon¹²⁵², ancien membre du Conseil de l'Ordre, qui a donné sa démission par lettre à son vénérable en novembre 1914. Il est sollicité de connaître le motif

¹²⁴⁹ Marty André, né le 6 novembre 1886 à Perpignan, décédé le 23 novembre 1956 à Toulouse. Marty, « le mutin de la Mer Noire », second maître mécanicien dans la marine nationale française. Membre de la Grande loge de France, « Saint Jean des Arts et de la Régularité », orient de Perpignan

¹²⁵⁰ Romains Jules, *Les hommes de bonne volonté, tome 16, Verdun*, Opus citatum, page 213

¹²⁵¹ Villain Raoul, né le 19 septembre 1885 à Reims, mort le 17 septembre 1936 fusillé par les brigades républicaines à Ibiza, Espagne. Assassin de Jean Jaurès le 31 juillet 1914 de deux balles dans la tête au Café le Croissant. Acquitté par la Cour d'Assises de la Seine le 29 mars 1919, la Veuve est condamnée aux dépens

¹²⁵² Orient désert de nos jours, seule demeure la loge de Beaucaire, « L'Aurore Sociale »

Mercier Jean-Marie et Zarcone Thierry, *Les Francs-Maçons du Pays de Daudet, Beaucaire et Tarascon, Destins croisés du XVIII^e au XX^e siècle*, Edisud, Aix, juillet 2004, page 115, sur la nouvelle Aurore Sociale
Giocanti Stéphane, *C'était les Daudet*, Flammarion, Paris, janvier 2013 : III, Bourgeois et rebelles 1897-1921, pages 181 et suivantes

avoué de cette démission, Monsieur Victor Jean¹²⁵³ est candidat à la députation dans la circonscription d'Aix-Arles :

« Je viens de lui poser la question à lui-même, il m'a donné « approximativement » le contenu de sa lettre de démission, je désirerais contrôler ».

Victor Jean sera élu et travaillera efficacement comme député puisque à l'origine du dépôt de diverses propositions de loi dans le domaine social :

- « constitution des retraites prévues par le contrat de travail
- tendant à imposer aux soumissionnaires des marchés de travaux publics passés au nom de l'Etat, des départements et des communes l'obligation de servir des allocations familiales à leur personnel
- visant à autoriser le cumul de l'allocation d'assistance aux vieillards et la pension d'ascendant, en 1923
- édictant que la suspension collective du travail par le droit de grève ne résilie pas le contrat de travail en 1927 ».

Enfin l'atelier demande les diplômes le 23 janvier 1920 pour les frères Carbonneau¹²⁵⁴ Edmond (1907) et Corriol Eugène (1902)¹²⁵⁵. Lors de la tenue suivante du 12 février 1920 les frères participent à une discussion sur l'enseignement technique et critiquent la circulaire du 3 décembre 1919 comprenant une erreur et étant demeurée sur de pures généralités :

« Or notre atelier, éclairé par des frères compétents familiarisés avec les méthodes et procédés en usage dans l'enseignement technique, avait fourni un travail que sans fausse modestie il croit documenté et net ».

Les membres de la loge enseignants sont légion et pour un certain nombre d'entre eux, ils professent à l'Ecole des Arts et Métiers.

La guerre appartient désormais aux commémorations. Un courrier du 20 mars 1920 précise que le Mas, général de brigade, à Aix-en-Provence précédemment directeur des troupes coloniales est franc-maçon, il dirige la revue du 14 juillet sur le Cours Mirabeau¹²⁵⁶.

PARAGRAPHE 2 : LA VIE QUAND MEME

Nous avons décrit les bouleversements, il n'en demeure pas moins que la société demeure mutatis mutandis.

A. Politique et religion : à l'Ouest rien de nouveau¹²⁵⁷

Le 26 juin 1920 l'œuvre de la protection du Bébé écrit à Monsieur le vénérable de la loge maçonnique d'Aix pour solliciter le renouvellement de la subvention de 50 francs « œuvre absolument laïque rendant aux familles ouvrières et à l'hygiène infantile par sa crèche et par sa consultation de nourrissons des services importants », cette somme lui sera à nouveau accordée. La franc-maçonnerie de l'époque a un caractère institutionnel bien oublié de nos jours. L'adresse du temple est connue, les dates de tenues sont publiées dans la presse locale,

¹²⁵³ Victor Jean, né le 16 novembre 1874 à Arles, décédé le 19 mars 1953 à Rabat. Député des Bouches-du-Rhône du 16 novembre 1919 au 31 mai 1928, Radical et Radical socialiste

¹²⁵⁴ Carbonneau Edmond, Hippolyte (1907), sergent au 55^e d'infanterie, né à Berre (13) le 11 décembre 1883, Apprenti le 4 janvier 1907 (Arts et Amitié), Compagnon 27 octobre 1907, Maître 16 mai 1909 ; lieutenant, blessé de guerre et décoré

¹²⁵⁵ Corriol Eugène (1902), Instituteur, né à Verdaches (Basses Alpes) le 19 août 1879, Apprenti le 30 mai 1902 (la Lumière du Sud orient de La Ciotat), Compagnon 28 mars 1906 (Arts et Amitié), Maître 28 mars 1906

¹²⁵⁶ Mémorial d'Aix, dimanche 18 juillet 1920

¹²⁵⁷ Remarque Erich-Maria, *A l'ouest rien de nouveau*, Poche, Paris, 14 juin 1973, dernière page, énoncé de l'ordre du jour militaire du jour de l'armistice

il n'est pas rare que le vénérable représente l'atelier à des manifestations publiques. Par ailleurs, la loge entreprend aussi des dépenses d'articles funéraires auprès d'Auguste Tramier.

La loge sollicite des renseignements le 5 juillet 1920 sur la rivalité ecclésiastique à propos de l'Ambassade du Vatican entre les Cardinaux Amette¹²⁵⁸ et Andrieu¹²⁵⁹. Il lui est répondu, ainsi :

« Les rivalités animales sont généralement assez faciles à déterminer, se rattachant presque toujours aux instincts ou aux passions. Ainsi les disputes de poules ont un coq à l'origine ; les jalousies de femmes, un homme ou un bijou ; mais les différends d'évêques, c'est tout-à-fait autre chose, car ils appartiennent à des espèces dont la psychologie nous est quasi-inconnue... Il est probable qu'Amette et Andrieux représentent les deux pôles du cléricisme français, l'un hypocritement séculier, l'autre farouchement intransigeant... Je crois d'ailleurs, qu'après les incidents caractéristiques de ces jours derniers, l'Ambassade du Vatican bat de l'aile, et que les fatigues d'un voyage à Canossa nous seront épargnées ».

Le ton est particulièrement railleur. Et pourtant le gouvernement du Bloc National d'Aristide Briand¹²⁶⁰, issu de la Chambre bleu horizon rétablit l'Ambassade de France au Vatican le 30 novembre 1920, ce, un mois à peine avant la création du parti communiste français, et malgré le discours d'Edouard Herriot¹²⁶¹ du 16 novembre opposé à ce lien diplomatique. Si un non initié pouvait en effet vigoureusement s'élever contre l'ambassade¹²⁶², en revanche des frères pouvaient voter en sa faveur. Le 14 décembre 1920 la loge, qui suit manifestement cette question de près, demande au Grand Orient de France que soit dressée la liste des francs-maçons députés ayant voté les crédits au rétablissement d'une ambassade au Vatican afin que celle-ci soit répandue dans tous les ateliers de la fédération. L'obédience répondra que tous les députés francs-maçons ont voté contre sauf :

- « Borrel Antoine¹²⁶³, député de la Savoie
- Bringer¹²⁶⁴, député de la Lozère
- Fould¹²⁶⁵, député des Hautes Pyrénées
- Gasparin¹²⁶⁶, député de la Réunion
- Puech Louis¹²⁶⁷, député de la Seine
- Meunier¹²⁶⁸, député des Ardennes s'est abstenu ».

¹²⁵⁸ Léon-Adolphe Amette, né le 6 septembre 1850 à Douville-sur-Andelle, décédé le 29 août 1920 à Antony. Rivalité relative à l'Action française qui sera condamnée par Pie XI. Cardinal et Archevêque de Paris

¹²⁵⁹ Pierre Paulin Andrieux, né le 8 décembre 1849 à Seysses, décédé le 14 février 1935 à Bordeaux. Evêque, Archevêque, Cardinal français

¹²⁶⁰ Castex Henri, *Aristide Briand et la franc-maçonnerie : histoire sans passion de la franc-maçonnerie française*, Editions L.P.F, Paris, 1987, un ouvrage entier est consacré à la question de l'appartenance ou non d'Aristide Briand à la franc-maçonnerie et ses liens avec celle-ci ; en fait il importe peu que celui-ci ait été ou non initié, tous les hommes d'Etat du XX^e siècle et notamment ceux de la V^e République et ses Présidents ont la capacité de joindre les frères quand il leur convient par des réseaux communs ; dès lors la question de l'affiliation n'a plus d'importance

¹²⁶¹ Herriot Édouard, né le 5 juillet 1872 à Troyes, décédé le 6 mars 1957 à Saint-Genis-Laval. Homme d'État, membre du Parti radical, Maire de Lyon de 1905 à 1940 puis de 1945 à 1957

¹²⁶² Tinq Henri, *Les papes qui ont fait l'histoire*, Tempus, Paris, mai 2007, Benoît XV 1914-1922, page 155 et suivantes

¹²⁶³ Borrel Antoine, né le 22 novembre 1878 à Moutiers, décédé le 8 mars 1961 à Paris. Président du Conseil général de la Savoie de 1920 à 1940. Député républicain socialiste puis radical de la Savoie de 1909 à 1931. Bien que député, il s'engage comme caporal dans les chasseurs alpins, où il obtiendra le grade de capitaine. Sénateur de la Savoie de 1931 à 1940. Sous-secrétaire d'État aux Mines et aux Forces Hydrauliques du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921. Dans les deux gouvernements d'Alexandre Millerand, franc-maçon, puis celui de Georges Leygues, ce dernier étant très certainement défavorable à la reprise des relations diplomatiques puisque l'un des promoteurs de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations et prélude indispensable à la loi du 9 décembre 1905 portant sur la séparation des Eglises et de l'Etat

¹²⁶⁴ Bringer Louis, né le 3 août 1882 à Mende, décédé le 11 décembre 1961 à Paris. Député de la Lozère le 30 novembre 1919, puis sénateur jusqu'au 11 juillet 1940. Il votera les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain

¹²⁶⁵ Fould Armand-Achille, né le 19 septembre 1890 à Condé-sur-Sarthe, décédé le 14 octobre 1969 à Saint-Julien-Bechevelle. Député des Hautes-Pyrénées du 30 novembre 1919 au 11 juillet 1940

¹²⁶⁶ Gasparin Lucien, né le 18 février 1868 à Saint-Denis, décédé le 8 avril 1948 à Paris. Député de la Réunion de 1906 à 1946

¹²⁶⁷ Puech Louis, né le 1^{er} mai 1852 à Bozouls, décédé le 15 juillet 1947 à Aubignac. Député de la Seine du 22 mai 1898 au 8 mai 1932

Une plainte a été déposée par une loge contre ces 6 frères, qui vont être appelés à comparaître devant une commission de conciliation. Le 8 décembre 1921 l'atelier Arts et l'Amitié s'engage en faveur d'un engagement fort : « Contre le Bloc national, Pour le Bloc des Gauches », le Bloc National qui avait emporté les élections du 16 novembre 1919 se voulait la poursuite de l'Union sacrée et donnera naissance à la Chambre dite bleu horizon, les 11 et 25 mai 1924 seulement le Cartel des gauches signera le retour des forces progressistes.

B. Une nouvelle activité normale

Nous pouvons noter l'envoi non anodin le 16 août 1920 de la somme de 25 briques au Bureau International de Relations Maçonniques¹²⁶⁹. Une telle démarche¹²⁷⁰ aux lendemains même de la première guerre mondiale n'avait rien d'évident et dénote une ouverture d'esprit particulière à l'atelier qui sera confirmée par ses démarches ultérieures alors que nombre de frères ont participé au conflit et que tous auraient pu reprendre à leur compte un anti-germanisme contemporain. Parallèlement la vie quotidienne reprend le 6 décembre 1920 est demandé l'envoi de 50 tracts la franc-maçonnerie du Grand Orient de France dont l'achat a été décidé lors de la tenue du 5 courant pour la somme de 17,50 francs par mandat. Un avis d'imposition est adressé boulevard des Poilus aux frères Belgrand¹²⁷¹, Blanchard¹²⁷², Jouglet¹²⁷³, Martelly, Moinier, Nardon et Richaud ainsi qu'un avertissement au titre des impositions locales. La vie économique continue. Le 4 mars 1921, l'atelier envoie à l'obédience la somme de 495 francs au titre de l'impôt, 57 brochures et imprimés divers, 55 propagande, 110 cotisation solidarité, dont quittance pour 717 francs. Mais cette reprise de l'activité normale nécessite de connaître la situation des membres durant l'année 1914. Nous avons observé quelques pages auparavant que la loge était sans nouvelles de 13 de ses initiés à la date du 9 août 1915. Les exercices 1919-1920 et 1920-1921 comprennent des correspondances à destination de Bouvet Henri (1912), Chambard Henri (1908), Leclerc Victor (1912) sans nouvelles, Chevalier Honoré (1910), Laurens Sébastien-Victor (1907) tué à l'ennemi, Huguenin Ernest (1918), Herpe, Carbonneau Edmond (1907) blessé et récompense militaire, lettres aux loges de Toulon, Marseille et Tunis, lettre au frère Legoux Cyrille (1907), Van Roalte, Neble Placide (1911). Parmi ceux-ci Leclerc, Bouvet et Chevalier¹²⁷⁴ étaient déjà manquants auparavant, seul le dernier réapparaîtra dans les tableaux de loge. Nous constatons donc que, à l'instar de ce qui se produira à l'issue du second conflit mondial, les pertes d'adhérents à la maçonnerie sont largement supérieures aux seuls

¹²⁶⁸ Meunier Albert, né le 8 septembre 1861 à Bignicourt, décédé le 21 novembre 1941 à Nice. Député des Ardennes du 30 novembre 1919 à 1930

¹²⁶⁹ 1^{er} janvier 1903-1921 Neuchâtel, association fondée au Congrès Maçonnique International de Genève du 5 au 7 septembre 1902. Freimaurerische Weltsgeschäftsstelle eingelansten Gaben. Sous l'égide de la Grande loge suisse Alpina, obédience maçonnique fondée en 1844

¹²⁷⁰ Bauer Alain, Rochigneux Jean-Claude, *Les relations internationales de la franc-maçonnerie française*, Armand Colin, Paris, 2010 : entrée Bureau International de Relations Maçonniques

¹²⁷¹ Belgrand Honoré, Adolphe (1912), Tailleur d'habits, né à Nice le 24 avril 1841, Apprenti le 13 mars 1875 (La Vraie Lumière Rite Ecossais, orient de Cannes, Grande loge de France), Compagnon 18 mars 1876, Maître 12 janvier 1913 (Arts et Amitié) « tous renseignements pris en sa faveur », affiliation 16 juin 1907

¹²⁷² Blanchard Emile, Antoine (1906), Professeur d'Agriculture, né à Salon-de-Provence le 25 juin 1877, Aix, Maître affilié le 4 janvier 1907, initié à la loge « Les Amis du Travail », orient de Marseille, désigné comme délégué à l'Assemblée générale du Grand Orient de France par la Tenue du 21 mai 1911

¹²⁷³ Jouglet Adolphe, Henri (1895) (1905) (1906) (1907), Ingénieur des Arts et Métiers, Aix Cours des Arts et Métiers, né à Paris (Seine) le 25 octobre 1859, Grade de Maître 16 octobre 1895 (Arts et Amitié orient d'Aix-en-Provence), demeurant 53 rue Gazan, Paris 14^e en 1913

¹²⁷⁴ Chevalier Honoré, Etienne (1910) (1914) (1945), Sous chef de musique au 55^e régiment d'infanterie, né à Istres le 23 mars 1879, Apprenti le 16 janvier 1910 (Arts et Amitié), Compagnon 1^{er} décembre 1911, Maître 11 avril 1914 (Cirta, ancien nom de la Ville, orient de Constantine par délégation de la Respectable loge AAA orient d'Aix-en-Provence), Avis d'élévation par la loge AAA le 23 avril 1914

tués, voire blessés. Cette préoccupation de l'atelier pour le drame qui vient d'avoir lieu est illustrée par l'envoi de la somme de 20 francs par la loge pour ériger un monument à Douaumont le 14 mars 1921. S'y ajoute le 20 mars 1921 la cotisation adressée aux « Amis Bienfaisants¹²⁷⁵ », Association Maçonnique de Solidarité au profit des Victimes de la Guerre, fonctionnant sous le patronage du Grand Orient de France, siège social 16 rue Cadet, Paris 9^e, pour la somme de 10 francs.

Nous terminerons cette sortie de guerre, les derniers poilus regagnant leurs foyers en septembre et octobre 1919, par la missive du 14 mai 1921 par laquelle le vénérable Richaud demande les coordonnées des loges de Belgique et notamment de Liège pour héberger, guider et recevoir un groupe de jeunes normaliens. Les relations fraternelles internationales reprennent.

La loge est décrite à cette époque par sa fiche de renseignement fournie le 27 octobre 1921 : orient d'Aix-en-Provence, Département des Bouches-du-Rhône, Région maçonnique : Sud-est, titre distinctif : « Les Arts et l'Amitié », date de la fondation : 18 février 1811 ; elle mentionne l'apport des « Amis de la Bienfaisance » en 1869.

Le frère Lescourret Bernard¹²⁷⁶ reçoit son diplôme de maître le 18 novembre 1921 à la demande du Richaud 33^e vénérable contre la somme de 10 francs. Des avances sont faites par la trésorerie de la loge pour l'année 1921 : lettres Villemus Victor (1917), Gaubert Auguste (1907), Ponchareau Antoine (1907)... Fabre... Lacombe Jean (1912)..., il s'agit principalement de correspondances pour un total 18,75 francs établi le 4 janvier 1922. L'atelier est soucieux de sa reconstruction dans un monde bouleversé et qui ne sera plus jamais celui d'avant-guerre. Des frères disparus à ceux partis, les coupes sont claires et laissent des traces qui seront longues à effacer pour affronter les nouveaux dangers de l'après-guerre qui ne tarderont pas apparaître sous les traits des idéologies totalitaires qui modifient toutes les perspectives de pensées antérieures.

S'il est une leçon immuable en politique, science humaine particulièrement avare en certitude, ce que lorsque les extrêmes s'emparent du pouvoir, ils ne le rendent pas. Dès lors l'expression usitée de lever l'hypothèque ne peut plus être employée, telle qu'elle le fût envers Adolf Hitler par exemple. Toutes proportions gardées les gouvernements communistes des années 1944-1947 agiront de même en ayant pour première préoccupation de se libérer des contraintes démocratiques. C'est une leçon qu'il y aurait péril à oublier.

¹²⁷⁵ Richardot P. J, *Les Amis bienfaisants : Association maçonnique de solidarité au profit des victimes de la guerre... Comptes-rendus, moral et financier*, présentés par le Secrétaire général, P.-J. Richardot, à l'assemblée générale du 19 septembre 1917

¹²⁷⁶ Lescourret Bernard, Jean Baptiste (1919) Commissaire de police, né le 4 mars 1874, à Bénèze-Maremne Landes, initié au grade d'Apprenti le 4 mai 1919 (Arts et Amitié), Compagnon 9 juin 1920, Maître 16 novembre 1921

TITRE 2

LE MONDE NOUVEAU DE L'APRES-GUERRE : LA FRANC-MAÇONNERIE FACE AUX IDEOLOGIES

Dans les années trente, la maçonnerie s'interroge face aux idéologies qui l'engloutiront, mais elle renaîtra¹²⁷⁷.

Le Congrès de Tours du 30 décembre 1920 voit la naissance de la Section Française de l'Internationale Socialiste et de celle de la Section Française de l'Internationale Communiste futur Parti Communiste Français¹²⁷⁸. C'est un tremblement de terre à gauche. La fascination pour la grande lueur à l'Est¹²⁷⁹ commence selon Jules Romains.

En 1922, Trotski¹²⁸⁰ soulève l'incompatibilité entre l'adhésion au Parti Communiste et le fait d'être franc-maçon¹²⁸¹ ou membre de la « Ligue des Droits de l'Homme », cette position sera dénommée la 22^e condition, bien que Lénine¹²⁸² ait été lui-même initié à la loge « l'Union de Belleville ». Zinoviev avait posé les 21 premières conditions^{xxx1}.

Les offensives intellectuelles ont peu le goût de la nuance¹²⁸³.

^{xxx1} 1. La propagande et l'agitation quotidiennes doivent avoir un caractère effectivement communiste et se conformer au programme et aux décisions de la III^e Internationale. Tous les organes de la presse du Parti doivent être rédigés par des communistes sûrs, ayant prouvé leur dévouement à la cause du prolétariat. Il ne convient pas de parler de dictature prolétarienne comme d'une formule apprise et courante ; la propagande doit être faite de manière à ce que la nécessité en ressorte pour tout travailleur, pour toute ouvrière, pour tout soldat, pour tout paysan, des faits mêmes de la vie quotidienne, systématiquement notés par notre presse. La presse périodique ou autre et tous les services d'éditions doivent être entièrement soumis au Comité Central du Parti, que ce dernier soit légal ou illégal. Il est inadmissible que les organes de publicité méusent de l'autonomie pour mener une politique non conforme à celle du Parti. Dans les colonnes de la presse, dans les réunions publiques, dans les syndicats, dans les coopératives, partout où les partisans de la III^e Internationale auront accès, ils auront à flétrir systématiquement et impitoyablement non seulement la bourgeoisie, mais aussi ses complices, réformistes de toutes nuances.

¹²⁷⁷ Ce qui confirme la référence au temps cyclique tel que conçu par les grecs anciens

¹²⁷⁸ Ducoulombier Romain, *Histoire du Communisme*, Presses Universitaires de France, « Que-Sais-Je ? », Paris, 15 octobre 2014 : Congrès de Tours

¹²⁷⁹ Klotz Roger, *La République guidait leurs pas*, Opus Citatum, 3^e partie : les rouges du Midi 1920-1940, page 97

¹²⁸⁰ Broué Pierre, *Trotski*, Fayard, Paris, 26 octobre 1988, année 1921, notamment pages 291-293

¹²⁸¹ Trotski Léon, *Ma Vie*, 1^{re} édition Rieder, tome I, Paris, 1930, pp. 190-191 : « Pourquoi dans quel but, des commerçants et des artistes, des banquiers, des fonctionnaires et des avocats avaient-ils décidé depuis le début du XVII^e siècle de s'appeler maçons reconstituant le rituel d'une corporation du Moyen Age ? D'où venait cette étrange mascarade ? Peu à peu le tableau devenait clair pour moi. La corporation d'autrefois n'avait pas été seulement un groupement de production ; elle avait été aussi une organisation avec sa personnalité morale et ses mœurs. [...] La dissolution d'une économie corporative marquait la crise morale d'une société qui venait à peine de laisser derrière elle le Moyen Age. La nouvelle morale se définissait beaucoup plus lentement que ne se détruisait l'ancienne. De là cette tentative si fréquente dans l'histoire humaine pour conserver les formes de la discipline morale sous lesquelles le processus historique a depuis longtemps sapé les bases sociales et, dans le cas envisagé les bases corporatives de la production »

¹²⁸² Carrère d'Encausse Hélène, *Lénine*, Fayard, Paris, 2 septembre 1998 : chapitre l'apprentissage de la vie, pages 18 et suivantes

¹²⁸³ Hoare George, Sperber Nathan, *Introduction à Antonio Gramsci*, La Découverte, Paris, juin 2014 : page 94, l'hégémonie

2. Toute organisation désireuse d'adhérer à l'Internationale Communiste doit régulièrement et systématiquement écarter des postes impliquant tant soit peu de responsabilité dans le mouvement ouvrier (organisations de Parti, rédactions, syndicats, fractions parlementaires, coopératives, municipalités) les réformistes et les « centristes » et les remplacer par des communistes éprouvés, - sans craindre d'avoir à remplacer, surtout au début, des militants expérimentés, par des travailleurs sortis du rang.

3. Dans presque tous les pays de l'Europe et de l'Amérique la lutte de classes entre dans la période de guerre civile. Les communistes ne peuvent, dans ces conditions, se fier à la légalité bourgeoise. Il est de leur devoir de créer partout, parallèlement à l'organisation légale, un organisme clandestin, capable de remplir au moment décisif, son devoir envers la révolution. Dans tous les pays où, par suite de l'état de siège ou de lois d'exception, les communistes n'ont pas la possibilité de développer légalement toute leur action, la concomitance de l'action légale et de l'action illégale est indubitablement nécessaire.

4. Le devoir de propager les idées communistes implique la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématique et persévérante parmi les troupes. Là, où la propagande ouverte est difficile par suite de lois d'exception, elle doit être menée illégalement ; s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et par conséquent incompatible avec l'affiliation à la IIIe Internationale.

5. Une agitation rationnelle et systématique dans les campagnes est nécessaire. La classe ouvrière ne peut vaincre si elle n'est pas soutenue tout au moins par une partie des travailleurs des campagnes (journaliers agricoles et paysans les plus pauvres) et si elle n'a pas neutralisé par sa politique tout au moins une partie de la campagne arriérée. L'action communiste dans les campagnes acquiert en ce moment une importance capitale. Elle doit être principalement le fait des ouvriers communistes en contact avec la campagne. Se refuser à l'accomplir ou la confier à des demi-réformistes douteux c'est renoncer à la révolution prolétarienne.

6. Tout Parti désireux d'appartenir à la IIIe Internationale, a pour devoir de dénoncer autant que le social-patriotisme avoué le social-pacifisme hypocrite et faux ; il s'agit de démontrer systématiquement aux travailleurs que, sans le renversement révolutionnaire du capitalisme, nul tribunal arbitral international, nul débat sur la réduction des armements, nulle réorganisation « démocratique » de la Ligue des Nations ne peuvent préserver l'humanité des guerres impérialistes.

7. Les Partis désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste ont pour devoir de reconnaître la nécessité d'une rupture complète et définitive avec le réformisme et la politique du centre et de préconiser cette rupture parmi les membres des organisations. L'action communiste conséquente n'est possible qu'à ce prix. L'Internationale Communiste exige impérativement et sans discussion cette rupture qui doit être consommée dans le plus bref délai. L'Internationale Communiste ne peut admettre que des réformistes avérés, tels que Turati, Kautsky, Hilferding, Longuet, Mac Donald, Modigliani et autres, aient le droit de se considérer comme des membres de la IIIe Internationale, et qu'ils y soient représentés. Un pareil état de choses ferait ressembler par trop la IIIe Internationale à la IIe.

8. Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les Partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations, doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout Parti appartenant à la IIIe Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de « ses » impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles mais en fait, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux.

9. Tout Parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations des masses ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés, dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du « centre ». Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti.

10. Tout Parti appartenant à l'Internationale Communiste a pour devoir de combattre avec énergie et ténacité l'« Internationale » des syndicats jaunes fondée à Amsterdam. Il doit répandre avec ténacité au sein des syndicats ouvriers l'idée de la nécessité de la rupture avec l'Internationale Jaune d'Amsterdam. Il doit par contre concourir de tout son pouvoir à l'union internationale des syndicats rouges adhérant à l'Internationale Communiste.

11. Les Partis désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste ont pour devoir de réviser la composition de leurs fractions parlementaires, d'en écarter les éléments douteux, de les soumettre, non en paroles mais en fait, au Comité Central du Parti, d'exiger de tout député communiste la subordination de toute son activité aux intérêts véritables de la propagande révolutionnaire et de l'agitation.

12. Les Partis appartenant à l'Internationale Communiste doivent être édifiés sur le principe de la centralisation démocratique. À l'époque actuelle de guerre civile acharnée, le Parti Communiste ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de la façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à la discipline militaire y est

admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée, bénéficie de la confiance unanime des militants.

13. Les Partis Communistes des pays où les communistes militent légalement doivent procéder à des épurations périodiques de leurs organisations, afin d'en écarter les éléments intéressés et petit-bourgeois.

14. Les Partis désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doivent soutenir sans réserves toutes les républiques soviétiques dans leurs luttes avec la contre-révolution. Ils doivent préconiser inlassablement le refus des travailleurs de transporter les munitions et les équipements destinés aux ennemis des républiques soviétiques, et poursuivre, soit légalement soit illégalement, la propagande parmi les troupes envoyées contre les républiques soviétiques.

15. Les Partis qui conservent jusqu'à ce jour les anciens programmes social-démocrates ont pour devoir de les réviser sans retard et d'élaborer un nouveau programme communiste adapté aux conditions spéciales de leur pays et conçu dans l'esprit de l'Internationale Communiste. Il est de règle que les programmes des Partis affiliés à l'Internationale Communiste soient confirmés par le Congrès International ou par le Comité Exécutif. Au cas où ce dernier refuserait sa sanction à un Parti, celui-ci aurait le droit d'en appeler au Congrès de l'Internationale Communiste.

16. Toutes les décisions des Congrès de l'Internationale Communiste, de même que celles du Comité Exécutif, sont obligatoires pour tous les Partis affiliés à l'Internationale Communiste. Agissant en période de guerre civile acharnée, l'Internationale Communiste et son Comité Exécutif doivent tenir compte des conditions de lutte si variées dans les différents pays et n'adopter de résolutions générales et obligatoires que dans les questions où elles sont possibles.

17. Conformément à tout ce qui précède, tous les Partis adhérant à l'Internationale Communiste doivent modifier leur appellation. Tout Parti désireux d'adhérer à l'Internationale Communiste doit s'intituler Parti Communiste de... (section de la III^e Internationale Communiste). Cette question d'appellation n'est pas une simple formalité ; elle a aussi une importance politique considérable. L'Internationale Communiste a déclaré une guerre sans merci au vieux monde bourgeois tout entier et à tous les vieux Partis social-démocrates jaunes. Il importe que la différence entre les Partis Communistes et les vieux Partis « social-démocrates » ou « socialistes » officiels qui ont vendu le drapeau de la classe ouvrière soit plus nette aux yeux de tout travailleur.

18. Tous les organes dirigeants de la presse des Partis de tous les pays sont obligés d'imprimer tous les documents officiels importants du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste.

19. Tous les Partis appartenant à l'Internationale Communiste ou sollicitant leur adhésion sont obligés de convoquer (aussi vite que possible), dans un délai de 4 mois après le 2^e Congrès de l'Internationale Communiste, au plus tard, un Congrès extraordinaire afin de se prononcer sur ces conditions. Les Comités Centraux doivent veiller à ce que les décisions du 2^e Congrès de l'Internationale Communiste soient connues de toutes les organisations locales.

20. Les Partis qui voudraient maintenant adhérer à la III^e Internationale, mais qui n'ont pas encore modifié radicalement leur ancienne tactique, doivent préalablement veiller à ce que les 2/3 des membres de leur Comité Central et des Institutions centrales les plus importantes soient composés de camarades, qui déjà avant le 2^e Congrès s'étaient ouvertement prononcés pour l'adhésion du Parti à la III^e Internationale. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste. Le Comité Exécutif se réserve le droit de faire des exceptions pour les représentants de la tendance centriste mentionnés dans le paragraphe 7.

21. Les adhérents au Parti qui rejettent les conditions et les thèses établies par l'Internationale Communiste doivent être exclus du Parti. Il en est de même des délégués au Congrès extraordinaire.

Chapitre 1 – Les bouleversements

Alors que la majorité des changements intervenus durant la fermeture de l'atelier à l'entre-deux siècles étaient survenus par de longs processus historiques, y compris dans une certaine mesure l'affaire Dreyfus, le bouleversement issu de la Grande guerre est brutal et ouvre des horizons nouveaux. De nouvelles formes de politiques, de nouvelles techniques industrielles, une nouvelle répartition de rôle entre hommes et femmes, concourent à modifier profondément la société et la perception qu'en ont les citoyens.

SECTION 1 : AU PLAN INTERIEUR

Après la « der des der », les hommes ayant justement le sentiment du devoir accompli¹²⁸⁴ souhaitent jouir des bénéfices de la paix. Dans la France rurale¹²⁸⁵ et industrielle, des conditions de travail meilleures sont espérées, de meilleurs salaires, une reconnaissance en un mot des sacrifices accomplis¹²⁸⁶.

PARAGRAPHE 1 : L'ETUDE DU TRAVAIL REALISEE PAR L'ATELIER EN 1922 : LES REVENDICATIONS¹²⁸⁷ ECONOMIQUES¹²⁸⁸

C'est le travail qui constitue le premier objet d'études très complet qui nous est parvenu. La loge planche à ce sujet, signe de l'importance qu'elle y accorde. Le social est donc au cœur des préoccupations. Le métier est ce qui distingue et place l'homme au sein de la société dans laquelle il vit. La Révolution russe de 1917 met en exergue la propriété des moyens de production comme moteur central d'un pays. Partant, toutes relations sociales en sont ensuite affectées. Il convient néanmoins de faire attention à la fétichisation de la causalité économique, maladie dégénérante du marxisme. Le déterminisme économique est réducteur et nie le caractère ouvert de l'histoire.

¹²⁸⁴ Miquel Pierre, *La bataille de la Marne*, Plon, Paris, 2003, chapitre 2 : le jour le plus long, page 91

Von Kluck, général, commandant la première armée allemande à la bataille de la Marne : « Que des hommes ayant reculé pendant dix jours, que des hommes couchés par terre et à demi morts de fatigue puissent reprendre le fusil et attaquer au son du clairon, c'est une possibilité dont il n'a jamais été question dans nos écoles de guerre »

¹²⁸⁵ Villages disparus, « Hardecourt-aux-Bois, Maurepas, Le Forest n'existaient plus...Rien, absolument rien ne permettait de savoir qu'un village eût été là. Pays rasé ? Plus que cela, pire que l'anéantissement car la destruction laisse des traces. Pays escamoté, pays inexistant. A regarder le terrain, on eût pu croire que les hommes avaient rêvé, qui affirmaient qu'ici se dressait une église, que là il y avait eu des fermes et des jardins. » Joubert André, *La Grande Guerre vécue, racontée, illustrée par les Combattants*, en 2 tomes, Quillet Aristide, Paris, 1922 : villages disparus, page 305

¹²⁸⁶ Journée du 15 mars 1916, attaque allemande sur la rive gauche. Témoignage du soldat E. Barriau : « Nous montons au bois de la Caillette. Détail poignant, je ne serais pas capable de dire quelle unité nous avons relevée, car je n'ai vu d'hommes vivants que ceux de ma compagnie. C'est à Verdun qu'on relève les morts ». Site les français à Verdun

¹²⁸⁷ « Il est particulièrement frappant de constater que la loi décisive du 25 juin 1920, qui porte le taux supérieur à 50% et qui peut véritablement être assimilée à une seconde naissance de l'impôt sur le revenu, est adoptée par la « Chambre bleu horizon » (l'une des Chambres les plus à droite de toute l'histoire de la République) », Piketty Thomas, *Opus citatum*, page 804

¹²⁸⁸ Travail de l'atelier pour fournir les éléments nécessaires à une nouvelle rédaction d'un complément à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

« Les réformes économiques les plus nécessaires sont si nombreuses et si particulières, elles sont aussi si communément signalées, qu'il nous a paru plus simple et plus utile de marquer les revendications d'ordre politique et social auxquelles ces réformes se rattachent directement ».

A. La juste répartition en économie

Le texte constitue bien une réflexion sur le travail et l'économie et n'a pas vocation directe à fournir la matière de projets de lois. La reconstruction intellectuelle précède les réformes qui seront ensuite adoptées.

« Les principes doctrinaux ou hypothétiques sont assez indiqués dans la Déclaration de Droits de 1789, même pour ce qui touche à la propriété qui est le point où en définitive viennent se heurter toutes les questions économiques ; mais il faut donner au mot propriété un sens complet, juste, humain, c'est-à-dire entendre sous ce nom non seulement les richesses mobilières ou immobilières, toutes les formes et toutes les capacités de travail ».

Le retour aux sources fondamentales, ici la Déclaration des Droits de l'Homme, est utile aux développements ultérieurs. Les principes sont posés, l'article 2 dispose que : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression¹²⁸⁹. ». Après l'égalité, puis la liberté, la propriété est le troisième droit essentiel posé par la déclaration.

« Les réformes que nous demandons sont réalisables : mais elles nécessitent impérieusement l'union de tous les hommes de bonne volonté pour la paix, la justice et la liberté contre toutes les formes de réaction toujours si actives et qui sous des apparences diverses et parfois respectables, ne sont que l'expression d'un individualisme ou plutôt d'un égoïsme sans limites et sans frein ».

L'individualisme est déjà dénoncé dès 1922, plaie de nos jours, il perce à l'issue de la première guerre mondiale dans le processus d'effondrement de la société rurale traditionnelle corsetée de tares qui avaient néanmoins pour mérite d'être connues. Face à ce phénomène précocement distingué diverses attitudes prendront forme, les refus dévoyés en une nouvelle union nationale (fascisme, nazisme) ou internationale (communisme) ou le paroxysme d'un libéralisme¹²⁹⁰, dont le – « isme¹²⁹¹ » a depuis longtemps supplanté le « liber »¹²⁹².

« 1 La Production :

Les faits de malthusianisme¹²⁹³ sont nombreux, tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole, de telle sorte que le peuple souffre également dans les années de disette et dans les années d'abondance ».

Malthus ne dépassât jamais l'arithmétique pour atteindre l'exponentiel, sa théorie est pourtant souvent citée certainement en raison de son simplisme même.

« Nous demandons :

- a) Que l'accaparement soit sévèrement réprimé et que les réserves indispensables soient constituées par l'Etat lui-même ».

¹²⁸⁹ Legifrance

¹²⁹⁰ Rémond René, *Le XIX^e siècle de 1815 à 1914, tome 2*, Seuil, Paris, 2002 : 2. l'âge du libéralisme ; donc sur un phénomène déjà ancien

¹²⁹¹ S'applique à un concept idéologique. Permet de regrouper et d'analyser ensemble des notions qui seraient normalement incomparables du fait de dispositions morales ou de préjugés sociaux. Grec : τμήσις, -ismós, latin : -ismus

¹²⁹² Liber, homme libre

¹²⁹³ Malthus Thomas Robert, né le 13 février 1766 à Guildford, décédé le 29 décembre 1834 à Bath

Les profiteurs de guerre¹²⁹⁴, voilà l'un des grands thèmes des années vingt, de revendications légitimes de ceux qui ont partagé le sacrifice de leurs camarades morts au champ d'honneur, qui sont revenus briscards, blessés dans leur chair. « War is a racket » selon Smedley Butler¹²⁹⁵, les bénéfices de sociétés avisées grimperont en effet jusqu'à 1 700%, sans que le matériel vendu ne nécessairement soit utile aux combattants.

- b) « Que la production soit intensifiée par tous les moyens scientifiques éprouvés et que l'Etat se substitue aux particuliers dans toutes les industries d'intérêt vital (mines, métallurgie, transports, industries chimiques, etc.) ».

Ces concepts de bon sens économique reliant les intérêts essentiels de la nation à l'Etat qui en est l'expression ne prendront néanmoins pas forme avant qu'un second conflit mondial ne vienne en rappeler la nécessité, évidence depuis détricotée pour des motifs idéologiques en dépit de toutes les réalités. C'est quelques décennies plus tard en effet que les charbonnages de France seront créés sous la houlette d'un ancien combattant, et préfigureront la construction européenne.

- c) « Que des organismes soient créés pour régulariser la production et l'utiliser de façon à éviter tout gaspillage de forces et de matières (ramassage de fruits qui pourrissent sur les arbres, ne pas laisser renouveler le scandale des camps et stocks de la guerre, etc.) ».

La planification qui est une évidence pour un foyer ou une entreprise est, elle aussi, rejetée un siècle plus tard après avoir été appliquée, seul le discrédit idéologique de la planification qui donnât lieu à des publications mensongères en Union Soviétique peut, semble-t-il, expliquer ce phénomène. L'économie, science humaine, et instrument de mesure, est toujours régie par des concepts intrusifs qui la dévoient.

- « Instituer des peines très sévères pour toutes les formes de sabotage et de malthusianisme économique ».

Avec une redondance bien excusable ces auteurs du début des années vingt, à la mémoire fraîche reviennent sur les profiteurs de guerre et au-delà sur les méfaits qui peuvent être commis dans ce qui bien plus tard sera dénommé la délinquance en col blanc, aux sanctions contemporaines bien trop légères pour dissuader du profit. La somme des intérêts privés n'apparaît nullement être l'égale de l'intérêt public, comme il fût allégué avec une candeur déconcertante quoique tempérée par un bien oublié traité de morale, compagnon indispensable d'une telle thèse¹²⁹⁶.

- « Contre ces réformes on ne saurait invoquer le respect des principes de propriété, car la loi y porte déjà atteinte de mille manières, et souvent pour des causes bien moins justes ».

La propriété est en effet un concept variable dont le respect s'impose à hauteur de son importance pécuniaire. Les considérations morales rejoignent celles du domaine de l'économie dont elles devraient ne jamais être séparées.

- « Exemple : On pourrait réglementer certaines cultures essentielles (blé, vignes, etc.) - obliger au reboisement, à une exploitation rationnelle des forêts ».

A nouveau, les réformes préconisées, ici dans le domaine agricole, au sein d'une France encore rurale, ne seront mises en œuvre que plusieurs décennies plus tard, et parfois pour des

¹²⁹⁴ Bouloc François, *Les profiteurs de guerre, 1914-1918*, Opus citatum

¹²⁹⁵ Butler Smedley, *La guerre est un racket*, Edition Maison, Clermont Ferrand, 1999 : titre

¹²⁹⁶ Smith Adam, *Théorie des sentiments moraux*, 1^{re} édition, 1759, Presses Universitaires de France, collection Quadrige, Paris, 2011

motifs totalement étrangers à la pensée des rédacteurs, qu'ils soient louables, tel l'écologie, ou non, protectionnisme.

« Précédents : Il est interdit d'arracher les oliviers¹²⁹⁷, etc. ».

Une loge provençale est plus sensible au cas des oliviers¹²⁹⁸. Les arracher est une question séculaire, une olivaie demande une main d'œuvre importante que tout territoire n'est plus à même de fournir. Dès lors la parure arborescente peut être vouée à disparaître notamment dans les régions alpines touchées par l'exode rural.

« De véritables nationalisations partielles sont déjà opérées : métallurgie, arsenaux ; industries chimiques, allumettes ; chemin de fer, de l'Etat ; opérations de banque par la poste (chèques, caisse d'épargne, mandats, etc.....) ; assurances et retraites, etc. ».

C'est ici le terme partiel qui retient l'attention car en effet il ne s'agit que d'opérations mineures qui ne sauraient encore être décisives quant à la propriété des moyens de production, qui demeurent l'objectif final. Ne nous y trompons pas, la dispute est bien sûr politique, celui qui détient l'industrie lourde, les transports et les finances, a le pouvoir¹²⁹⁹.

« II Exploitation des richesses naturelles :

Les initiatives communales qui seraient souvent excellentes sont généralement entravées par le manque de capitaux et d'autres fois par l'autorité préfectorale plus soucieuse des intérêts politiques ou d'intérêts privés que de l'intérêt général.

De nombreuses chutes d'eau ne sont pas utilisées.

Des mines (bauxites) ne sont pas ou mal utilisées.

De nombreuses terres sont laissées en friches par leurs propriétaires : l'Etat devrait les concéder à des colons ».

L'eau¹³⁰⁰, ressource rare en Provence, les mines et les terres constituent une préoccupation d'intérêt commun, ce pourquoi les francs-maçons s'y attachent. Ainsi l'usine Pechiney de Gardanne, fût créée en 1893. Elle est la seule en France à produire de l'alumine¹³⁰¹ à partir de la bauxite importée de Guinée. L'alumine produite entre notamment dans la composition de céramiques industrielles réfractaires et de verres spéciaux. Une exploitation publique aurait pu être possible mais n'a pas été retenue.

« III Echanges et Transports :

L'organisation actuelle du transport souffre de la même anarchie que la production dont elle est n'est en somme qu'une forme particulière. Sous prétexte de liberté les échanges les plus inutiles et les plus ridicules sont la cause d'un gaspillage énorme d'énergie. On croit communément que l'activité des transports, l'intensité des échanges sont des signes de prospérité économique : ils sont en réalité le caractère le plus sûr du désordre et de l'aveuglement ».

¹²⁹⁷ « A l'encontre de l'arrachage des oliviers, sont invoquées les dispositions édictées par les articles 157 et suivants du Code Forestier (Loi du 18 juin 1859) concernant les défrichements des bois particuliers. Mais il convient de rappeler que l'Olivier est un arbre fruitier, introduit et cultivé comme tel, et que, par conséquent, une olivaie ne saurait être assimilée à un « bois » au terme même des articles précités. Ces dispositions ne sont donc pas applicables. » Dugelay A, *Revue Forestière Française*, 1954, page 457

¹²⁹⁸ Dugelay A, *Revue Forestière Française*, 1954, page 444 à 462

¹²⁹⁹ Malaparte Curzio, *Technique du coup d'état*, Grasset, Paris, 28 mai 2008 : détail de l'occupation des sites stratégiques

¹³⁰⁰ Jean Michel, *Les architectes de l'eau en Provence : De la Renaissance au XX^e siècle*, Actes Sud, Arles, 7 mai 2011 : thème de l'ouvrage

¹³⁰¹ L'alumine ou oxyde d'aluminium, Al₂O₃, est un composé chimique à l'état naturel dans la bauxite, sous forme d'alumine hydratée mélangée avec de l'oxyde de fer. De par ses propriétés physiques, l'alumine se forme naturellement à la surface de l'aluminium par exposition au dioxygène de l'air, forme une couche hermétique protectrice qui empêche le reste de l'aluminium d'être oxydé

En cette année 1922, l'automobile n'est pas encore un moyen de locomotion répandu dans les foyers. Les charrettes avec leurs chevaux, mulets ou autres quadrupèdes sont toujours fréquents. Les transports publics, et au premier d'entre eux, le train ont un rôle majeur. Les dessertes locales ont une importance fondamentale. Depuis le 29 août 1920 toutes les lignes électrifiées ont été standardisées en courant continu à la tension de 1 500 Volts.

« On a reproché à la mobilisation de 1870 d'envoyer des hommes du nord dans des régiments du midi où on les équipait avant de les envoyer à la frontière. Cela devait donner lieu à un mouvement de troupes considérable mais personne n'oserait soutenir que c'était le signe de la bonne organisation militaire ou de la surabondance des effectifs. Que penser alors d'un régime où le commerçant aixois achète à Lille ou à Londres des produits qu'il trouverait chez son voisin ou à Marseille et inversement (sucre, savon...) ».

Les problématiques les plus actuelles relatives aux transports sont déjà plus que perceptibles. Le coût du déplacement baissant il est beaucoup plus intéressant financièrement de rechercher les produits éloignés et de les acheminer que de les fabriquer sur place. La loge propose une solution à ce type de situation, qui ne sera pas retenue, et qui correspondrait à une planification géographique :

« Les échanges devraient être éclairés, guidés par un office d'intendance régionale où l'Etat, les producteurs et les consommateurs seraient également représentés ».

Après ces longs développements sur les diverses questions concernant l'économie, est abordée le domaine de la fiscalité, qui à l'évidence est le principal moteur de l'action collective, non seulement comme ressource de finances publiques, mais aussi comme moyen de diriger l'économie dans telle ou telle direction en favorisant des activités au détriment d'autres. Relevons la construction réfléchie des travaux de l'atelier : la production, l'exploitation des ressources naturelles et les transports avant de penser les impôts. L'activité privée est envisagée en premier mais elle est fondée sur des biens qui ne sont dénommés comme étant publics et le sont pourtant, ceux issus de la nature, la coordination de l'ensemble reposant sur les transports. L'activité publique suit logiquement dans la deuxième phase de ce travail qui a l'ambition d'embrasser toute la vie de la société.

« IV Les Impôts¹³⁰² :

Les impôts actuels sont défectueux tant au point de vue de leur assiette qu'au point de vue de leur mode de perception ».

L'impôt est le prélèvement obligatoire réalisé par voie d'autorité par la puissance publique. Un vieil impôt est un bon impôt¹³⁰³ rappelait déjà Canard, ce qui pourrait dans une certaine mesure justifier les prescriptions anciennes. L'assiette est le fondement de la justice sociale, la progressivité n'intervenant qu'après. La perception est le symbole de l'efficacité de l'administration fiscale ainsi que la garante de ressources effectives. Les francs-maçons ont bien saisi le caractère central du domaine fiscal dans toute réflexion sociale. Sans être tous des juristes chevronnés en cette question particulière ils en comprennent et acceptent néanmoins le rôle pivot, décrit par ceux des leurs qui en maîtrisent la technique, puis repris par l'ensemble des frères travaillant sur le thème retenu.

« Ils ne sont pas répartis suivant les capacités financières des individus, et trop de privilégiés trouvent encore le moyen d'esquiver les charges ».

¹³⁰² Piketty Thomas, *Opus Citatum*, page 802 : « Certes l'impôt progressif sur le revenu a été institué dans de nombreux pays avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Si l'on excepte le cas de la France, où le vote de la loi du 15 juillet 1914 créant l'impôt général sur le revenu est directement dicté par les impératifs financiers du conflit qui s'annonce... »

¹³⁰³ Canard Nicolas-François, *Œuvres économiques*, 1^{re} édition : 1801 et 1826, Collection Naissance de l'Economie Politique, Slatkine Reprints-Erudition, Genève, 28 mai 2015

Payer beaucoup d'impôt n'est synonyme de richesse que pour ceux qui en sont dépourvus. La dérive entre capacité financière des individus et la réalité de la perception est illustrée par l'emploi choisi du terme de privilégiés, de personnes qui bénéficient de lois d'exception, qui ne sont pas soumises à la règle commune. Là est l'inégalité contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen¹³⁰⁴. Si la problématique est ancienne elle est réactualisée en cet après-guerre :

« L'impôt nécessaire au paiement des rentes afférentes aux bénéficiaires de guerre est une injustice et une dérision : on n'a pas le droit de le faire peser sur les anciens combattants, pas plus que sur les générations futures ».

L'accroissement fantastique des dépenses dues à la guerre entraîna tous les Etats à des solutions hétérodoxes au regard des normes financières antérieurement en vigueur¹³⁰⁵. Le budget militaire annuel représentât six fois le budget général annuel de la Belle Epoque. Les recettes fiscales ne recouvrant qu'un sixième des dépenses, la dette publique fût multipliée par six, nécessitant le recours à la création monétaire et à l'emprunt¹³⁰⁶. L'usage de la planche à billet multiplia le nombre de billets en circulation par cinq. La convertibilité de la monnaie en or fut suspendue dans tous les Etats¹³⁰⁷.

« L'impôt indirect est une véritable violation du principe de l'impôt consenti. Le contribuable a le droit de savoir ce qu'il paie, et il est odieux de penser que ces impôts de consommation portent surtout sur les familles nombreuses ».

L'orientation sociale de la politique fiscale est très clairement souhaitée par les auteurs. Les impôts indirects sont dénoncés, ils sont répercutés sur le consommateur, droits de douane, droit d'accise, taxe sur vente, bien avant l'invention de la taxe sur la valeur ajoutée. Les impôts progressifs auront ensuite vocation à corriger, dans une certaine mesure, cette inégalité.

« La complexité des impôts en rend la perception très difficile : la conséquence est la multiplication des agents du fisc et la diminution du rendement ».

Deux questions distinctes sont posées la complexité fiscale et la diversité des intervenants. La première est récurrente, et nous avons déjà cité la fable des parapluies du professeur Cozian. La seconde est tout aussi intéressante, qui perçoit l'impôt, concrètement, financièrement et comment ? Des fonctionnaires sont désormais préposés à la perception de l'impôt. Armand Alexis (1851), secrétaire adjoint de l'atelier était receveur de l'octroi, ainsi que Marion Joseph, Rose Croix¹³⁰⁸, membre de la loge en 1870 ; les fonctionnaires de l'administration fiscale ne sont donc pas beaucoup représentés au sein de la loge, contrairement d'ailleurs à d'autres corps tels que l'armée ou l'instruction.

¹³⁰⁴ Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés

¹³⁰⁵ Becker Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, André Versaille, Paris, 16 octobre 2008 : 3^e partie, pages 407 et suivantes la conduite de la guerre

¹³⁰⁶ Labrousse Ernest, Braudel Fernand, *Histoire économique et sociale de la France*, tome 4, volume 1 et 2 : 1880-1950, Presses Universitaires de France, Paris, 1^{er} août 1993

¹³⁰⁷ Jeanneney Jean-Noël, *François de Wendel en République : L'argent et le pouvoir 1914-1940*, Perrin, Paris, 23 juillet 2004 : régent de la Banque de France. Il refuse de se rendre à l'Assemblée le 10 juillet 1940 pour voter les pleins pouvoirs à Pétain

¹³⁰⁸ Vaillant Bernard, *Les sociétés secrètes*, De Vecchi, Paris, 1987, page 114 le rosicrucianisme ; sur les fantasmes accolés à ce grade

« Il existe des impôts antiques : les octrois, véritables douanes intérieures dont la perception est si onéreuse. A Aix elle coûte 40% du produit net. Certains employés placés sur des chemins peu fréquentés ne font parfois pas un sou de recette en un jour. Enfin, dans cette dépense de perception il n'est pas tenu compte du temps perdu par l'ensemble des contribuables, qui devient considérable dans les villes à cause de la circulation intense et des transports en commun ».

L'octroi, qui peut nous paraître une taxe ancienne en cette ère de libre circulation des marchandises, ne fût supprimé que dans un temps relativement récent. Il pesait encore à l'époque de la rédaction du présent texte. Cette taxe accroissait les difficultés d'approvisionnement des denrées pour les parisiens durant la seconde guerre mondiale. Elle fut supprimée définitivement par la loi du 2 juillet 1943.

« Pour ces raisons nous demandons :

La restitution des fortunes de guerre, qui sont un bien indûment acquis. Cette restitution ne saurait créer de crise économique (pas plus que leur création n'en a causé) car il ne saurait y avoir de crise réelle et incoercible que lorsqu'il y a une perte de richesses absolue. Or restitution ne signifie point destruction mais retour au possesseur légitime (renforcement de la législation sur les bénéfices de guerre) ».

Effacer les injustices de la guerre revient sous la plume des auteurs témoins, soit en tant que combattants, soit même demeurés à l'arrière et ayant souffert de privations, qui dénoncent l'enrichissement d'une minorité. Le contraste avec la quasi-totalité de la population est en effet insupportable. Pourtant durant le conflit, l'action d'Albert Thomas en faveur de la main-d'œuvre ouvrière ne peut être négligée. Cet homme politique socialiste déjà cité fût tout d'abord nommé le 18 mai 1915 sous-secrétaire d'État de la Guerre chargé de l'Artillerie et de l'équipement militaire, puis ministre de l'armement et des fabrications de guerre¹³⁰⁹. Il se préoccupe en premier lieu de la main d'œuvre féminine, par une circulaire du 3 juillet 1916 : le travail de nuit est interdit pour les femmes de moins de 18 ans dans les usines de guerre et le temps de travail est limité à 10 heures maximum pour les femmes de 18 à 21 ans. Le ministre conçoit « l'économie collective » et répartit les commandes de l'État entre les entreprises : « Entre les industriels, hier, c'était la concurrence, parfois la guerre. Aujourd'hui, l'État coordonne l'initiative sans en étouffer aucune ».

Mais la revendication principale est encore à venir, celle qui donna lieu à un long combat avant de devenir inévitable et d'être mise en œuvre par ses adversaires d'hier, l'impôt progressif :

« La création d'un impôt direct, unique, directement proportionnel aux revenus, inversement aux charges ».

Si la présentation peut paraître naïve en sa recherche utopique, n'oublions que les maçons spéculatifs ont pour mission de rechercher des solutions idéales qui auront bien le temps de se frotter aux réalités, c'est-à-dire aux renoncements, aux compromis, aux compromissions.

Après cet ensemble de réflexions dans le domaine de la fiscalité, les frères s'interrogent sur la population laborieuse, le peuple nouveau qui croît plus dans les villes que dans les campagnes, ce pourquoi d'ailleurs les deux situations sont envisagées séparément.

B. Le peuple qui travaille

L'intérêt social de la maçonnerie est alors évident. Cela peut sembler être répété dans notre ouvrage, mais la comparaison avec les préoccupations des frères d'aujourd'hui est flagrante, la maçonnerie se désintéresse du social, réduit au néologisme de sociétal, est-ce un progrès ?

¹³⁰⁹ Jousse Emmanuel, *Réviser le marxisme ? D'Edouard Bernstein à Albert Thomas*, L'Harmattan, Paris, 19 décembre 2007 : partie relative à Albert Thomas

« V La Main d'œuvre :

La main d'œuvre industrielle. Il est urgent de chercher un remède à la crise de l'apprentissage. Il faut moderniser en ce sens l'enseignement populaire ».

Se pencher sur la formation professionnelle pourrait être d'un intérêt majeur pour des maçons, qui se revendiquent d'une filiation au moins théorique ayant mené du travail opératif à celui spéculatif. Las, si le désir légitime, et d'ailleurs socialement fondé, d'une meilleure approche de la formation des apprentis est formulé, ce point n'est pas développé et demeure à l'état de souhait.

« La main d'œuvre paysanne. Le manque de bras peut se corriger de différentes manières :

Par la production intensive et scientifique.

Par le machinisme (coopératif communal).

Par le développement des moyens de communication entre la ville et la campagne.

Faciliter à l'ouvrier agricole qui est incontestablement de loin le plus malheureux des ouvriers, l'acquisition de la terre qu'il travaille, car le propriétaire exploitant est le seul qui fasse un travail vraiment productif, et aussi le seul qui ne quitte pas la terre (concessions analogues à celles des colonies).

Combattre les dangers du morcellement en développant les coopératives du travail.

Rendre la campagne plus attrayante et confortable ».

Si la réflexion concernant la main d'œuvre ouvrière n'a pas dépassé l'état d'ébauche, celle portant sur les travailleurs ruraux est beaucoup plus poussée. Relevons que les francs-maçons de la ville d'Aix sont alors certainement plus accoutumés à cohabiter avec des paysans qu'avec des employés de grands groupes industriels, qui s'ils existent, n'en constituent pas moins une exception dans cette sous-préfecture de province au premier quart du vingtième siècle. Le raisonnement est mené en plusieurs étapes. Tout d'abord, la campagne manque de bras, c'est-à-dire d'hommes non revenus de la guerre¹³¹⁰, soit parce qu'ils y auront été tués ou blessés de telle manière qu'ils sont inaptes aux travaux des champs ; soit parce qu'ils n'auront pas rejoint leur village d'origine. Nous prendrons l'exemple des Alpes de Haute Provence où l'exode rural des XIX^e et XX^e siècles a eu des conséquences importantes sur la population des communes : certaines ont été presque totalement ou complètement abandonnées de leurs habitants, ce qui a entraîné la disparition d'une cinquantaine d'entre elles depuis la création du département. La première guerre mondiale n'est pas la cause du phénomène elle n'en est que le dernier avatar. Le nombre d'habitants de 1801 : 133 966 n'est recouvert qu'à compter du recensement de 1990 : 130 911. La baisse aura été continue jusqu'en 1946 avec un seuil de 83 454 personnes. Le département des Hautes-Alpes suit une courbe démographique parallèle, alors que la population des Alpes-Maritimes est multipliée par cinq depuis 1851 jusqu'à cette même date, Celles des Bouches-du-Rhône progressant de 285 012 habitants en 1801 à 1 959 000 en 2013¹³¹¹. Les innovations concernent la production intensive qui regroupe en elle-même, les sciences et le machinisme, puisqu'elle est définie comme un système de production agricole caractérisé par l'usage important d'intrants, et cherchant à maximiser la production par rapport aux facteurs de production, qu'il s'agisse de la main d'œuvre, du sol ou des autres moyens de production et notamment le matériel. Ce paragraphe est ensuite complété par une perspective plus large englobant les moyens de transport qui permettent le désenclavement impliqué par l'abandon des anciennes voies romaines des alpes empruntant les routes de Gap et Briançon. Le chemin de fer est à l'époque le moyen le plus prometteur pour y remédier. Le 8 juillet 1872 la section de ligne entre Pertuis et Volx avait été ouverte.

¹³¹⁰ Ailhaud Violette, *L'homme semence*, Parole Edition, Artignosc-sur-Verdon, 1^{er} octobre 2006 : résumé. Violette Ailhaud est née en 1835 et décédée en 1925 au Saule Mort, un hameau du village du Poil, dans les Basses Alpes ; le premier dépeuplement du lieu est dû à la répression issue du coup d'Etat du 2 décembre 1851 contre lequel les hommes s'étaient insurgés

¹³¹¹ Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises

D'autre part, est envisagée la situation du travailleur agricole¹³¹², les propriétaires représentent un tiers de cette population, les fermiers un sixième, les journaliers et domestiques sont respectivement 1 210 081 et 1 832 174 en 1892. Ces derniers sont évidemment les plus à plaindre quant à leurs conditions de travail, leur précarité professionnelle tout au long de leur vie et leur situation à la fin de leur existence. Nous avons évoqué plus haut la loi sur les retraites ouvrières et paysannes premier pas certes : l'État garantit les versements liés aux cotisations des employeurs et salariés, fermiers, métayers, domestiques et verse un complément financier. Mais le rôle des cotisants dans la gestion de leur propre régime de retraite est limité et l'âge d'accès à celle-ci est supérieur à la durée de vie moyenne des paysans. Face au morcellement des terres les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ne seront créés que par les lois d'orientation agricole du 5 août 1960 et du 16 janvier 1962. Elles seront à l'origine d'une transformation des structures agricoles de grande ampleur et constitueront une étape décisive dans le processus de modernisation de l'agriculture française. L'attrait de la campagne est une problématique encore plus récente et relève de l'aménagement du territoire selon Maurice Charrier¹³¹³, Conférence au sein de l'atelier 17 mai 2013 : « La Ville pour tous, la Ville de tous ».

« Accroissement de la main d'œuvre nationale : par la suppression ou la diminution de l'armée ; par la diminution du nombre de fonctionnaires ».

Le budget militaire et le nombre d'hommes sous les drapeaux étaient alors deux éléments liés. A quoi rajouter un important empire colonial, demandeur de troupes. L'armée française de 1920 est tenue comme la meilleure du monde, auréolé de son héroïsme durant une lutte acharnée de quatre années, sur son propre sol, face à des envahisseurs déterminés. En 1922, la France administre en outre la Sarre, qu'elle espère rattacher à son territoire¹³¹⁴, la Syrie¹³¹⁵, le Liban¹³¹⁶. La diminution du nombre de fonctionnaires n'est pas encore un combat idéologique mais constitue déjà un sujet de polémiques. Cela dit il est curieux de vouloir répondre aux questions économiques en réduisant les effectifs de la fonction publique, c'est-à-dire en réduisant l'offre d'emploi, y compris et surtout dans des domaines affectés au bien commun par définition. Cela était particulièrement vrai et de manière certaine pour les enseignants, les frères ne peuvent songer à l'un des principaux corps de fonctionnaires déjà à cette époque, celui de l'éducation.

« La main d'œuvre étrangère : se montrer hostile à la main d'œuvre étrangère c'est aller contre le principe que tous les hommes sont égaux en droit ; c'est aller aussi contre l'intérêt évident de la France. Mais il est déplorable que les ouvriers étrangers viennent compromettre (par suite de leurs besoins moindres) les conquêtes syndicales des ouvriers français (abaissement des salaires etc.).

L'Etat devrait donc n'admettre en France des immigrants offrant des garanties de moralité et d'habileté professionnelle. Assurer aux travailleurs étrangers des conditions égales à celles des travailleurs français. Réclamer l'institution d'une réglementation internationale du travail. Exiger la substitution du contrat collectif au contrat individuel ».

¹³¹² Piégay Pierre, *Domestiques Agricoles et Servantes de Ferme dans les Sociétés Paysannes, de 1900 aux années 1960*, L'harmattan, Paris, juillet 2007 : sur les départements ruraux

¹³¹³ Charrier Maurice, né le 10 février 1949 à Avignon. Ancien Maire de Vaulx-en-Velin, ancien membre du Parti communiste français

¹³¹⁴ Le plébiscite du rattachement de la Sarre à l'Allemagne le 13 janvier 1935 est exprimé par 90.8% des voix. Un second référendum sur le même sujet se tiendra le 23 octobre 1955 proposant à la Sarre un statut particulier au sein de l'Europe, à 67.7% des voix les électeurs préféreront rejoindre la République Fédérale d'Allemagne.

¹³¹⁵ Mandat de la Société des Nations à la France le 25 avril 1920

¹³¹⁶ L'État du Grand Liban est proclamé le 1^{er} septembre 1920 par le général Gouraud, représentant l'autorité française mandataire sur la Syrie

Les critiques contemporaines portent sur une invasion, une incompatibilité religieuse, un conflit de civilisation. La peur de l'autre ne date pas d'hier et les observations maçonniques ne dérogent pas à la règle. Un rappel de principe est bien formulé quant à l'égalité en droit, et le bien même du pays. Ce qui semble contesté c'est le dumping social¹³¹⁷, le mot n'existe pas mais la notion est déjà présente. La mondialisation de 1913 était équivalente à ce qu'elle sera à la fin du XX^e siècle, seule la grande guerre amènera à un repli durable des nations sur elles-mêmes. D'autre part, les sentiments xénophobes¹³¹⁸ exacerbés sont violents dans les années vingt, puis pires dans les années trente. La région marseillaise peste contre les babis¹³¹⁹ Bachin et de Quècou ou Cacou¹³²⁰ évoqués par Victor Gelu¹³²¹. L'immigration italienne¹³²² bat son plein, déjà c'est l'invasion décriée.

« VI Budgets communaux et départementaux :

Les budgets communaux et surtout départementaux sont trop souvent livrés au pillage. Les abus sont naturellement revêtus de noms honorables : subventions, allocations à des sociétés ou à des particuliers (subvention à des compagnies d'autobus desservant des localités déjà desservies par le chemin de fer, mais dont certains actionnaires sont conseillers généraux). D'ailleurs l'exemple est donné par l'Etat qui subventionne certaines grandes compagnies industrielles ou commerciales ».

Quoique d'inspiration girondine, les francs-maçons déplorent le réel népotisme local, parfois d'ailleurs exercé par des élus initiés. Qu'il est difficile de décentraliser sans tomber dans le travers des clientèles électorales, au XX^e siècle deux membres de l'atelier auront une solide implantation locale, Félix Gouin et Louis Philibert.

« VII Fonctionnement administratif :

La complexité des formalités est cause de la lenteur proverbiale des administrations.
Le mauvais état des locaux y ajoute souvent encore (attente aux guichets) ».

Décrier la fonction publique est déjà de bon ton, nous l'avons relevé plus haut, faisant le lit des idéologies à venir. Le constat des frères est un peu court, qui relèvent la complexité de démarches, simple reflet d'une société elle-même en évolution et tournée vers une construction de plus en plus élaborée, mais sans nullement proposer de solutions, tout en concluant sur une affirmation digne du café du commerce : l'attente aux guichets. L'atelier aura déjà produit des analyses plus fines, lui qui quelques lignes plus haut stipulait la réduction du nombre de fonctionnaires, généralité aussi dépourvue d'intérêt aujourd'hui qu'hier.

« VIII La situation des travailleurs

Les salaires et les traitements sont toujours en retard par rapport à l'accroissement du coût de la vie. L'Etat devrait établir une réglementation qui permet d'y remédier avant que ne soient nées des grèves ou le mécontentement général ».

¹³¹⁷ Dumping social terminologie employée pour désigner la concurrence entre travailleurs exacerbée par la mondialisation économique

¹³¹⁸ Métèque, terme déjà cité μέτοικος, métoikos, « celui qui a changé de résidence », est dans la Grèce antique, un statut intermédiaire entre celui de citoyen et d'étranger

¹³¹⁹ Issu de l'occitan, signifiant crapaud, pour évoquer les immigrés italiens et leur descendance

¹³²⁰ Termes désignant les italiens à Marseille, tous deux dérivés des formes génoises des prénoms Jean-Baptiste et François

¹³²¹ Gelu André, Jean, Victor, né le 12 septembre 1806 à Marseille, décédé le 2 avril 1885 à Marseille. Poète et chanteur provençal

¹³²² Collectif, *Empreinte italienne, immigration à Marseille 1830-1960*, Edition lieux dits, Lyon, octobre 2013 : Les italiens incarnent à eux seuls l'immigration des Bouches-du-Rhône, au moins jusqu'au premier conflit mondial : ils représentent entre 80 et 90% de la population étrangère du département de 1851 à 1911

Dans le nouvel ordre économique d'après-guerre apparaît un élément inconnu auparavant l'inflation. Sans connaître la situation d'hyperinflation de la République de Weimar¹³²³. Le bouleversement est total, non seulement pour les rentiers classe dès lors vouée à disparaître, mais aussi pour les ouvriers dont le niveau de vie doit être maintenu en corrélation avec les prix. Contrairement à la solution allemande d'après seconde guerre mondiale qui suit le sage conseil d'une conciliation permanente entre partenaires sociaux à ce sujet, pendant des décennies, la France peinera à mettre en place une législation efficace¹³²⁴. Les grèves continueront, en partie en raison de la faiblesse parallèle des syndicats et partis politiques français, conséquence de la Charte d'Amiens de 1906.

« L'habitation. Rien n'est fait pour donner aux travailleurs les logements remplissant les conditions d'hygiène les plus indispensables. L'Etat devrait instituer un système de prêts directs, sans l'intermédiaire des sociétés immobilières ou prendre des mesures pour que la dernière loi sur les habitations à bon marché soit connue et appliquée ».

Le logement social, s'il a existé durant l'entre-deux-guerres, sera relancé après 1945 tant en raison des besoins économiques que des destructions subies. Jules Siegfried¹³²⁵ fonde la Société française des Habitations à Bon Marché. La loi qui porte son nom est promulguée le 30 novembre 1894, elle constitue un socle législatif sur lequel va se développer une politique du logement social en France. Elle complétée par la loi du 12 avril 1906, déposée par le député Paul Strauss¹³²⁶, un radical laïque. Le « municipalisme » est annoncé. La Loi Ribot du 10 avril 1908 a pour but de faciliter l'accession à la petite propriété. Elle crée les sociétés régionales de Crédit Immobilier qui empruntent à la Caisse nationale des Retraites pour prêter. Louis Loucheur¹³²⁷ produit une loi votée le 13 juillet 1928 : programme de construction sur cinq ans de 260 000 logements à bon marché, en locatif comme en accession. La loi consacre l'intervention de l'État en matière de logement. Revenons au frère Paul Strauss que l'atelier soutiendra dans le temps puisqu'il votera en 1924 un don à l'Œuvre Maçonnique des Invalides du Travail fondée par le frère Parmentier, ayant pour présidents d'honneurs, les frères Paul Strauss, ancien ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la

¹³²³ 1 Goldmark = Papiermark (nominal)	Date	Cours Dollar /	Mark Durée
1	juillet 1914	4,20	Néant
10	janvier 1920	41,98	5,5 ans
100	3 juillet 1922	420,00	2,5 ans
1.000	21 octobre 1922	4.430	110 jours
10.000	31 janvier 1923	49.000	102 jours
100.000	26 juillet 1923	760.000	174 jours
1.000.000	8 août 1923	4.860.000	15 jours
10.000.000	7 septembre 1923	53.000.000	30 jours
100.000.000	3 oct. 1923	440.000.000	26 jours
1.000.000.000	11 oct. 1923	5.060.000.000	8 jours
10.000.000.000	22 oct. 1923	42.000.000.000	11 jours
100.000.000.000	3 nov. 1923	420.000.000.000	12 jours
1.000.000.000.000	20 nov. 1923	4.200.000.000.000	17 jours

Hermann Bente, *Die deutsche Währungspolitik von 1914–1924*, in *Weltwirtschaftliches Archiv*, 25 (1926) 1, p. 134.

¹³²⁴ La Charte du travail du 4 octobre 1941 a ouvert la voie par la notion de « salaire minimum vital ». Le décret du 3 mars 1950 crée la Commission supérieure des conventions collectives qui fixe la valeur du SMIG selon la composition du budget moyen des ménages

¹³²⁵ Siegfried Jules, né le 12 février 1837 à Mulhouse, décédé le 26 septembre 1922 au Havre. Homme politique, Maire du Havre, député, sénateur, ministre

¹³²⁶ Strauss Paul, né le 23 septembre 1852 à Ronchamp, décédé le 22 février 1942 à Hendaye. Sénateur de la Seine du 25 juillet 1897 au 13 janvier 1936. Journaliste, condamné durant la période du Seize Mai pour un article à 3 mois de prison et 5000 francs d'amende. Franc-maçon

¹³²⁷ Loucheur Louis Albert Joseph, né le 12 août 1872 à Roubaix, décédé le 22 novembre 1931 à Paris. Homme politique et écrivain

Prévoyance sociales du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924 et Minot vénérable d'honneur de la loge la Chaîne d'Union.

« Les lois d'assistance n'ont qu'une efficacité très réduite, très insuffisante. Il serait souhaitable que le crédit personnel basé sur la valeur morale et les capacités personnelles soit généralisé en France (prêts aux étudiants, aux jeunes travailleurs, etc.). Tandis que des malades, des enfants, des vieillards sont obligés de gagner leur vie ou de vivre dans la plus noire misère, il existe encore des oisifs, et surtout, ce qui est la même chose, des gens qui par leur bien et leur mode de vie occupent trop de travailleurs pour leur propre plaisir. Des économistes et des philosophes ont pu vanter les avantages du luxe au point de vue du bien-être général : en réalité on sait trop maintenant qu'il n'est le plus souvent qu'un gaspillage insensé et honteux du travail d'un grand nombre d'hommes, ce qui a en définitive pour conséquence un accroissement de misère pour les disgraciés ».

La conclusion des revendications économiques de l'année 1922 est tournée vers la morale. Ainsi un travail opératif, fondé sur la recherche de solutions aux problèmes du temps, est-il parfait par des considérations spéculatives sur les richesses et misères humaines.

PARAGRAPHE 2 : ASPECTS MORAUX

Le but de la franc-maçonnerie est d'améliorer l'humanité, la notion sociale est donc au cœur de la démarche, et nul ne saurait se détourner de cet objectif d'intérêt commun sans trahir son serment en délaissant la communauté pour ne se consacrer qu'à soi.

A. Les intérêts sociaux de la loge en général et son intérêt particulier pour l'enseignement

Le long travail exposé ci-dessus n'est bien sûr pas isolé dans le cadre des préoccupations des frères. Cet intérêt pour les questions économiques et sociales est confirmé par les lectures de l'atelier et les acquisitions de sa bibliothèque. Nous disposons de l'abonnement en date du 22 janvier 1922 auprès de la Société d'Etudes Coopératives de Neuilly sur Seine, pour lecture de la « Revue des Etudes Coopératives » avec les sous-titres « Problèmes d'Economie Nationale et Internationale, Questions sociales », dirigée par Monsieur Célestin Bouglé¹³²⁸, Professeur à la Sorbonne, Monsieur Charles Gide¹³²⁹, Professeur au Collège de France, la revue est consacrée à l'étude des problèmes soulevés par l'application du principe coopératif, et d'une façon générale, à l'étude de tous problèmes sociaux. Cette revue est emblématique de l'économie sociale, elle perdure après une cessation de parution de mars 1940 à juillet 1946. Elle comprend aussi dans son comité rédactionnel Marcel Mauss, déjà cité, qui essaye de saisir les réalités dans leur totalité¹³³⁰.

¹³²⁸ Bouglé Célestin Charles Alfred, né le 1^{er} janvier 1870 à Saint-Brieuc, décédé le 25 janvier 1940 à Paris. Philosophe et sociologue. Professeur de sociologie à la Sorbonne en 1901. Directeur de l'École normale supérieure à partir de 1935. Défenseur de la sociologie comme science positive dans la lignée d'Auguste Comte. Il fut un républicain militant, engagé dans les luttes sociales l'affaire Dreyfus, la Grande Guerre. S'est efforcé de concevoir une sociologie fondée sur une morale laïque et libérale

¹³²⁹ Gide Charles, né le 29 juin 1847 à Uzès, décédé 12 mars 1932 à Paris. Dirigeant du mouvement coopératif français, théoricien de l'économie sociale, président du mouvement du christianisme social, fondateur de l'École de Nîmes, membre de la Ligue des droits de l'homme. Oncle d'André Gide

¹³³⁰ Le fait social total : « Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut – mais nous aimons moins le mot –, généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch, clans affrontés, tribus se visitant, etc.) et dans d'autres cas seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus ». Mauss Marcel, *Essai sur le don*, Presses Universitaires de France, Paris, 8 septembre 2012

La loge se penche aussi, dans le domaine international, sur le sujet des races non turques¹³³¹ de l'Asie mineure. Ce sujet est abordé suite à un vœu de la loge la « Renaissance » orient de Constantinople. Nous avons observé l'intérêt ancien de l'atelier envers le Moyen-Orient¹³³². Le vœu des Arts et l'Amitié du 26 juin 1922, le déclare contraire au traité de Sèvres¹³³³ et demande que :

« Dans la réorganisation de l'orient proche, et de l'orient moyen, la France, fidèle à ses traditions, fidèle à l'esprit maçonnique de justice et de fraternité, renonce à toute visée impérialiste, fasse bon droit à chaque peuple, à chaque race et les invite à s'unir en une libre Fédération indépendante de l'Europe comme des Etats Unis, administrant ses richesses dans l'intérêt de l'humanité entière et non pour le compte de la finance internationale ».

La position de la loge est donc, entre autres, favorables aux minorités arméniennes et kurdes.

La question des femmes, dont la condition a été modifiée durant le très long conflit qui vient de s'achever ne saurait laisser l'atelier indifférent. Nous avons relevé le résultat du questionnaire de 1921 relative à la mixité et dont les réponses définissent la position des « AAA ». Ce thème est à nouveau abordé par un vœu de l'orient de Nancy du 15 novembre 1921 :

« Nous avons la faveur de porter à votre connaissance notre ordre du jour suivant voté par notre atelier, vénérable Henry Thiriet, 32^e, la Respectable loge Saint Jean de Jérusalem, après avoir pris connaissance du compte rendu analytique du convent de 1921... Considérant que le référendum organisé dans les loges de la Fédération au sujet de l'admission des femmes...

La Fédération française du Droit Humain est créée le 1^{er} janvier 1922, quarante ans après l'initiation de Maria Deraismes le 14 janvier 1882 ».

L'initiation de sœurs ayant été rejeté au sein du Grand Orient est décidée la création d'une obédience mixte le « Droit Humain » et Saint Jean de Jérusalem s'en fait l'écho. Le 29 janvier 1922 est signé un protocole d'accord entre le GO et le Droit Humain, leurs membres respectifs peuvent se visiter¹³³⁴. Dans les faits, la Fédération française n'a été créée au sein du Droit humain que le 1^{er} février 1922. Le 8 février 1922 le Conseil de l'Ordre répond à la loge « Saint Jean de Jérusalem » de l'orient de Nancy proposant un référendum pour l'admission de la Femme et la reconnaissance de la loge mixte le Droit Humain ; le Conseil de l'Ordre s'y oppose puisque devant promulguer la décision contraire prise par le convent. Le 8 décembre 1922 la loge déclare irrecevable l'ordre du jour pris par la loge de Nancy :

« Elle estime qu'il n'y pas à rouvrir une discussion sur une question longuement étudiée et sur laquelle l'Assemblée générale a pu se prononcer en toute connaissance de cause. Elle considère que les ateliers n'ont qu'à s'incliner devant un vote acquis ».

L'immobilisme triomphe et la réaction envers la moitié de l'humanité n'est pas à l'honneur d'une société qui se veut progressiste et à pour but d'améliorer la condition de tous les hommes, sauf les femmes. Pourtant en 1922, la Fédération française compte 23 loges bleues

¹³³¹ Avant le 29 octobre 1923, la césure est nette, la Turquie se confond avec l'Empire ottoman, vaste conglomérat de nationalités, au sein desquelles la population anatolienne peut se sentir défavorisée, bien loin d'être le cœur d'une puissance. Mustafa Kemal, ancien des Jeunes Turcs, fonde la République, dans le cadre d'un nationalisme restrictif et anticlérical

¹³³² Amiable Louis, *De la situation maçonnique à Constantinople, en Grèce et en Italie Conférence faite à la Respectable Loge « Le Phare de la renaissance », à l'Orient de Marseille*, par le frère Louis Amiable, Reliure inconnue, 1895

¹³³³ Le traité de Sèvres 10 août 1920 entre les Alliés et l'Empire ottoman, est conclu durant un contexte de guerre civile initié par le sultan Mehmet VI envers le gouvernement provisoire nationaliste turc. Le partage des territoires au profit des Alliés, mais aussi des minorités kurdes et arméniennes ne fût jamais ratifié par tous les signataires. Le sursaut national turc autour de Mustafa Kemal Paşa conduisit à la proclamation de la République turque et à la négociation du traité de Lausanne

¹³³⁴ Bauer Alain, Rochigneux Jean-Claude, *Les relations internationales de la franc-maçonnerie française*, Opus citatum, obédiences

Le développement est réel entre les deux guerres : 42 loges en 1924, 90 en 1938. La Fédération française donne la priorité aux préoccupations politiques et sociales. Elle se bat en faveur du droit des femmes. Ce combat s'est poursuivi jusqu'à l'obtention par ces dernières du droit de vote qu'elles utilisent pour la première fois le 29 avril 1945. Les droits de l'enfant ont aussi mobilisé toutes ses forces. L'Ordre Maçonique Mixte et International le Droit Humain est administré par le Suprême Conseil. A la mixité et l'internationalisme s'ajoute la continuité initiatique puisque tous les ateliers du 1^{er} au 33^e degré sont réunis dans un même ensemble pyramidal. Cela a encore des conséquences de nos jours avec une distribution hiérarchique des pouvoirs, toutes les voix ne se valant pas mais sont appréciées selon la progression de l'électeur dans le rite et ses grades.

Les relations régionales perdurent, nous disposons d'un courrier du 18 mai 1922 reçu des loges Réunies de l'orient de Marseille, 24 rue Piscatoris, à savoir : « La Parfaite Sincérité », « La Réunion des Amis Choisis », « Le Phare de la Renaissance », « La Parfaite Union », « Les Amis du Travail », « Vérité-Réforme » qui constituent le noyau dur des loges anciennes de Marseille encore en activité de nos jours. La Corse fait partie de la région et une demande de renseignements est formulée par le frère Aries quant au groupe fraternel des frères corses, le 20 octobre 1922. L'histoire de la maçonnerie corse¹³³⁵ est parcourue de hauts et de bas de grande ampleur. Actuellement certains auteurs estiment qu'un corse sur cent est initié. La région XV du Grand Orient comprend sur 117 loges, 11 sont en Corse : Ajaccio et Bastia naturellement, outre Ile-Rousse et Solenzara. Une planche d'excuses en date du 25 février 1924 est adressée par la loge qui ne peut participer au congrès régional organisé par la loge « Le Réveil des Iles d'Or », orient d'Hyères. Les congrès sont de manière tournante organisés par les loges des différentes villes qui se relayent d'année en année.

Au sein de la région les intérêts peuvent être très précis et ainsi la loge interroge l'obédience le 20 octobre 1922¹³³⁶ quant à Monsieur Goblot¹³³⁷ professeur de philosophie à la faculté de Lyon et Monsieur Lapie directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique. Dès le 26 courant la demande est transmise à la Grande Loge de France le 26 octobre 1922 concernant Monsieur Goblot, laquelle répond le 27 que celui-ci n'est pas membre de l'obédience, et c'est finalement le Grand Orient lui-même qui retrouve trace le 3 novembre 1922 d'une inscription au répertoire d'un frère Goblot, professeur de philosophie, né le 13 novembre 1858 à Mamers, démissionnaire de la loge « Travail et Perfection », orient d'Angers en 1895, de l'utilité d'archives bien tenues. Cet auteur bien oublié a défini la bourgeoisie française par ses caractéristiques culturelles. Sa cohésion dans le domaine de la culture lui permet de maintenir des barrières sociales puisque celles légales n'existent plus. C'est grâce à l'éducation que sont préservées les distinctions sociales qui forment la mentalité bourgeoise¹³³⁸, dépositaire par exemple du goût esthétique et donc décideuse des modes. Bourdieu, entre autres, sans le citer s'en inspirera dans son ouvrage « La distinction »¹³³⁹. De moins illustres personnages intéressent aussi les frères, ainsi de l'orient de Marseille, qui souhaitent connaître si l'épicier et distributeur de différents journaux sis à La Fare est franc-maçon ? La réponse est que tel est bien le cas.

¹³³⁵ Paoli Pascal, Pasquale de Paoli, né le 5 avril 1725 à Morosaglia, décédé le 5 février 1807 à Londres. Homme politique, philosophe et amiral corse. Initié à la Franc-maçonnerie par le médecin de la Reine, Sir John Pringle en 1778 à la loge des « Neufs muses » de la Grande loge unie d'Angleterre

¹³³⁶ Signé par les frères Richaud, vénérable, et Léonce Corriol, secrétaire 18^e

¹³³⁷ Edmond Goblot, né en 1858 à Mamers, décédé en 1935 à Labaroche. Philosophe et logicien venu à la sociologie. Goblot Edmond, *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, 1^{re} édition 1925, Presses Universitaires de France, Paris, 20 février 2010 : précurseur des études de Bourdieu sur l'héritage culturel

¹³³⁸ Biedermeier

¹³³⁹ Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Les éditions de Minuit, Paris, 1979 : sur les deux classes

Enfin, la loge pour pourvoir à ses activités régulières envoie au Grand Orient le 15 avril 1923 la somme de 833 francs montant de l'impôt de capitation et de cotisation temporaire. Les frais de correspondances de l'année 1923 sont constitués par les lettres au GO, des mandats chèques, des timbres. Elle est aussi sollicitée par l'Internationale Maçonnique qui adresse un compte rendu analytique de la Société des Nations à Genève le 25 décembre 1923.

La solidarité est honorée auprès de la Caisse de secours pour les maçons pensionnaires d'hospices, effective jusqu'en 1940, en 1924, elle concerne 26 vieillards hospitalisés : quatre frères à l'Hospice de Bicêtre, 9 aux Moulineaux Hospice des Petits Ménages. Il est encore participé financièrement aux obsèques et sépultures de deux frères ; 470 ateliers des 3 obédiences ont répondu à l'appel.

Enfin, dans le domaine politique Jeanne d'Arc, symbole revendiqué de toutes parts s'il en est, est réclamée par les francs-maçons. Une commande d'affiches à son effigie est faite le 4 mai 1924 suite à la demande de divers groupements politiques de la ville qui sont à adresser chez Monsieur Richaud, professeur à l'École normale d'instituteurs. Reçues le 14 courant elles seront payées la somme de 90 francs donc quittance. Néanmoins un télégramme du vénérable sollicitera l'annulation de la commande en définitive. En cette année 1924 de décès d'Anatole France, nul n'a pu oublier son ouvrage : « La vie de Jeanne d'Arc¹³⁴⁰ ». La pucelle d'Orléans est à la mode capillaire féminine avec la coupe de cheveux qui porte son nom et émancipe ces dames. Le 14 juin est donné la première du spectacle éponyme à la Comédie française¹³⁴¹. Les élections législatives des 11 et 25 mai portent au pouvoir le Cartel de Gauches, majorité comprenant des socialistes même s'ils ne participent pas au gouvernement. La réaction n'est pas en reste puisque le 17 octobre 1924 le vénérable Richaud André écrit au frère Mille, Président du Conseil de l'Ordre pour défendre vigoureusement le Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur Thibon¹³⁴², contre des menaces pesant sur lui pour des motifs politiques¹³⁴³. Celui-ci intervint par exemple pour obtenir une sortie de conflit entre les patrons, et les délégués des ouvriers dockers et charbonniers du port de Marseille, en février et mars 1924. Grâce à son action fût signé un accord entre les parties, conservant le principe de la journée de huit heures et attribuant une majoration pour les heures supplémentaires. L'accord comportait aussi le principe de la reconnaissance officielle des syndicats. Néanmoins, à la suite de l'arrivée de la gauche au pouvoir par les législatives de 1924, le ministre de l'Intérieur Camille Chautemps¹³⁴⁴ le destitue. L'intérêt manifeste des Arts et l'Amitié pour le domaine politique est encore confirmé lorsque le 27 décembre 1924 elle sollicite l'intervention de l'obédience auprès de la loge¹³⁴⁵ « Les Travailleurs socialistes de France¹³⁴⁶ » de l'orient de Paris qui a émis une planche de propagande en faveur d'une brochure du frère Brunet « Les

¹³⁴⁰ France Anatole, *La vie de Jeanne d'Arc*, Calmann-Lévy, Paris, 1929

¹³⁴¹ Mise en scène : Fernand Crommelynck, texte de Charles Péguy, avec Paulette Pax (Jeanne), Jean Hervé (Gilles de Rais), Raoul Henri (Raoul de Gaucourt)

¹³⁴² Thibon Louis, né le 16 avril 1866 à Vienne, décédé le 23 octobre 1940 à Marseille. En poste dans les Bouches-du-Rhône de 1919 à 1925 lors de l'Exposition coloniale de Marseille d'avril à novembre 1922 : reproduction de la Porte d'Annam, des rues de Saïgon, amanites

¹³⁴³ Henry Pierre, *Histoire des préfets : Cent-cinquante-ans d'administration provinciale, 1800-1950*, Nouvelles Éditions Latines, 1950, 360 pages, entrée : Thibon

¹³⁴⁴ Chautemps Camille, né le 1^{er} février 1885 à Paris, décédé à Washington le 1^{er} juillet 1963. Franc-maçon le 8 décembre 1906 aux Démophiles, GO, à Tours

¹³⁴⁵ Loge créée en 1903, Arthur Rozier y présente alors une planche dénommée Socialisme et Franc-maçonnerie. Rozier Arthur né le 17 mai 1870 à Romilly-sur-Seine, décédé le 4 janvier 1924 à Paris. Quatrième secrétaire général de la Fédération CGT des employés, 1897-1909. Député SFIO le 20 mai 1906 et 1910. Elu député le 30 novembre 1919, opposé à la tendance pacifiste, contre un candidat de la SFIO, il en est exclu. Maitron Jean, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Opus citatum, entrée Rozier Arthur

¹³⁴⁶ Brouardel Paul, Professeur, *L'Empoisonnement des ouvriers peintres par le blanc de céruse et les composés du plomb conférence faite au nom de la Loge Les Travailleurs socialistes de France*, 1904

Propos de Monsieur Matonnat »¹³⁴⁷. Menuisier dans le bâtiment à Paris, Frédéric Brunet a 17 ans en 1885 lorsqu'il adhère à la Fédération des travailleurs socialistes de France fondé trois ans plus tôt. La même année, il devient membre d'un syndicat d'ouvriers menuisiers. Il est initié par une loge maçonnique du Grand Orient¹³⁴⁸. Brunet a aussi écrit contre le logement cher, étudié la dette allemande et le relèvement économique de l'Europe. Il interviendra au sujet de la crise internationale à la Chambre des députés le 19 novembre 1931, ses causes, ses remèdes. L'atelier est donc en lien avec des hommes engagés comme Arthur Rozier ou Frédéric Brunet. Les idées diffusées sont le reflet des convictions de tels orateurs.

Parmi les autres sujets d'intérêt de l'atelier nous relèverons enfin un courrier de la loge « la Réunion des Amis Choisis » du 21 juillet 1925 au sujet d'Armand Bédarride, orateur honoraire de l'atelier et ancien membre du Conseil de l'Ordre qui a commencé à publier une série d'articles dans la revue du frère Oswald Wirth. Il s'agit de la publication « Le Symbolisme », créée au mois d'octobre 1912, première tendance d'un passage continu du politique vers l'ésotérisme, au point d'atténuer celui-là. Elle a pour but d'être l'organe du mouvement universel régénération initiatique de la franc-maçonnerie. Armand Bédarride y est l'auteur de l'article « Laïcisons les vertus théologiques, à savoir Foi, Espérance, Charité », affichées au XVIII^e grade du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Parallèlement, l'atelier commande l'ouvrage du frère Gaston Martin : *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution et autres essais sur le XVIII^e siècle*¹³⁴⁹ ; l'auteur dénie une direction de la Révolution par les francs-maçons mais accepte l'idée d'une influence importante de la maçonnerie dans la diffusion des idées révolutionnaires ; 11 souscripteurs Corriol Eugène (1902), Corriol Léonce (1907), Richaud, Coste Joseph (1907), Meyer Hermann (1887)... Julien... Marty... Il s'agit d'un des premiers pas de ce qui deviendra la maçonnerie moderne, objective et dépassionnée.

Si nous l'avons observé plus haut, le social dépasse le religieux comme préoccupation au XX^e siècle, le moyen de parvenir à ses fins, à son idéal, à la société voulue, est toujours le même selon les francs-maçons, de même que pour leurs adversaires : l'éducation.

La question centrale : l'enseignement

Cette question est abordée au travers de deux textes complémentaires, fouillés tous les deux.

L'école unique, 21 mars 1924

Le thème de l'enseignement est à l'évidence récurrent, les hussards noirs de la République sont dans les loges et posent au sein de celles-ci les questions qui d'une part les concernent, comme secrétaires de mairie par exemple, mais d'autre part et surtout, participent avec leurs frères non membres du corps enseignant, à tous débats dont le postulat est que l'instruction est le préalable de toutes avancées sociales ou religieuses. L'enseignement confessionnel est un

¹³⁴⁷ Brunet Antoine Frédéric né le 21 octobre 1868 à Montluçon, décédé le 23 avril 1932 à Paris. Président du Conseil général de la Seine (1923), député de la Seine du 26 avril 1914 au 7 décembre 1919 et du 11 mai 1924 au 23 avril 1932, sous-secrétaire d'État à l'enseignement technique du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931 dans le gouvernement Théodore Steeg. Républicain socialiste et socialiste. Brunet Frédéric, *Les Propos de Monsieur Matonnat. Entretiens philosophiques avec des paysans sur les origines de la morale*, Imprimerie Dagon, Paris, 1923

¹³⁴⁸ Billard Yves, *Le métier de la politique sous la Troisième République*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, 2003, entrée Frédéric Brunet

¹³⁴⁹ Martin Gaston, *La Franc-maçonnerie et la préparation de la Révolution de 1789 en France et spécialement en Bretagne*, Charles Falandry, Presses Universitaires de France, Toulouse, 1925. Martin Gaston, *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution et autres essais sur le XVIII^e siècle*, les Presses Universitaires de France, Paris, 1926, 308 pages, chapitre 2, page 98, la diffusion des idées maçonniques, I les milieux en contact direct avec les loges

obstacle aux conceptions maçonniques de l'amélioration de l'humanité. A tort et à raison, le clergé est divers et comprend des personnalités progressistes marquantes, l'Abbé Grégoire¹³⁵⁰, Lamennais¹³⁵¹, Lacordaire ; mais l'Eglise institutionnelle est en effet plus proche des pouvoirs conservateurs, quoique certains toasts et ralliements amènent à modérer cette remarque. Parallèlement un exposé objectif de l'histoire de l'enseignement amène à réhabiliter Guizot et Duruy pour leur rôle, quel que fût le régime qu'ils choisirent de servir. Egalement, religion et fait religieux doivent être distingués, ce qui est encore le cas dans les controverses actuelles, et de plus fort dans une France du début du XX^e siècle où tout homme est contraint de se définir face au catholicisme, quand bien même le ferait-il en tant que franc-maçon, donc de libre penseur, opposé à l'Eglise. Ce sont encore les cloches des villages qui par leur tocsin prévinrent de la guerre le 1^{er} août 1914. Enfin, même si certaine dernière question devient moins prégnante après le grand conflit, nous avons observé le lien très fort dénoncé de la connivence entre le sabre et le goupillon lors de l'étude du cléricisme dans le haut commandement, par des frères qui furent lecteurs de Stendhal¹³⁵².

« Posée devant l'opinion durant ces dernières années par le groupe des compagnons, les associations de professeurs, de parents d'élèves, le Parlement la question de l'Ecole unique est une des préoccupations d'après-guerre qui ont le plus retenu l'attention du grand public. Les graves difficultés de l'heure présente semblent l'avoir relégué à l'arrière-plan des réformes à l'étude ; son heure reviendra ».

Le monde scolaire est alors organisé en France en deux ordres d'enseignement cloisonnés : l'enseignement primaire, prolongé par l'enseignement primaire supérieur, et l'enseignement secondaire, qui disposait de classes élémentaires. Prost le résume « le secondaire a son primaire et le primaire son secondaire »¹³⁵³. La population scolaire française est clairement divisée en fonction des classes sociales d'appartenance. Les possibilités de passage d'un système à l'autre sont limitées. Le système des bourses ne permet qu'à une minorité d'élèves du primaire d'accéder à l'enseignement secondaire, conduisant Ferdinand Buisson en 1910 à parler « d'exceptions consolantes » pour caractériser la situation. Dans ce contexte, l'idée même d'orientation n'a pas de sens. C'est l'origine sociale qui détermine les « choix » de métiers, selon des mécanismes de « régulation implicite ».

La naissance du mouvement d'orientation est liée à une idée fondamentale : celle d'école unique. Le XX^e siècle a été marqué en France par une longue marche vers l'unification du système scolaire, conduisant à rassembler les deux ordres d'enseignement. En retour, l'école unique a contribué à légitimer l'idée d'égalité scolaire. Une étape majeure est la publication du manifeste¹³⁵⁴ des Compagnons de l'Université nouvelle¹³⁵⁵ qui entend réorganiser le système d'enseignement en vue de l'Ecole unique, démocratique disposant de mécanismes de

¹³⁵⁰ Grégoire Henri Jean-Baptiste, né le 4 décembre 1750 à Vého, décédé le 28 mai 1831 à Paris. Prêtre catholique et homme politique de la Révolution française. L'abbé Grégoire se rallie au Tiers état et à l'Assemblée Constituante, réclame l'abolition totale des privilèges et de l'esclavage, prône le suffrage universel.

¹³⁵¹ de Lamennais Hugues-Félicité Robert, né le 19 juin 1782 à Saint-Malo, décédé le 27 février 1854 à Paris. Prêtre, écrivain, philosophe et homme politique. Précurseur du catholicisme libéral, du catholicisme social, de la démocratie chrétienne

¹³⁵² Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, Gallimard, Paris, 1967 : signification du titre

¹³⁵³ Prost Antoine, *Du changement dans l'école : Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Seuil, Paris, 26 septembre 2013 : partie relative à l'avant-guerre

¹³⁵⁴ Garnier Bruno, *Les fondateurs de l'école unique à la fin de la première guerre mondiale : l'Université nouvelle, par les Compagnons*, Revue française de pédagogie, 159/2007, pages 35-46

Compagnons Les, Tome 1 : *La Doctrine*, Colin, Paris, 1918, Les Cahiers de Probus, numéro : 1 ; Tome 2 : *L'Université Nouvelle : Les applications de la Doctrine*, Colin, Paris, 1919, Les Cahiers de Probus, numéro : 2

¹³⁵⁵ Les Compagnons de l'Université Nouvelles : mouvement professionnel d'universitaires imbriqué dans l'organisation de l'Association Nationale pour l'Organisation de la Démocratie. L'association défend des valeurs d'égalité au travers d'une réforme de l'enseignement

sélection et d'orientation. Le mérite individuel remplace la richesse personnelle. L'École unique n'est pas anticléricale mais la révolution scolaire qu'elle entend mettre en œuvre ne saurait être sans conséquences pour les établissements religieux et renforce la place de l'État dans l'enseignement. Seule la démocratie permettra la sélection par le mérite.

Dernière observation les partisans de ce projet sont énumérés et le Parlement, donc le pouvoir politique, n'est cité qu'en dernier. Il s'agit bien d'une initiative de la société elle-même et non de ses représentants.

« Pour nous les questions sont toujours d'actualité lorsqu'elles ont pour but une amélioration certaine de l'humanité. Or, plus que les réformes politiques, le problème de l'éducation nationale peut amener la transformation profonde de la société ».

Le postulat posé répond à l'essence même de la pensée maçonnique telle qu'elle devrait toujours être. Certaines interrogations sont en effet ontologiques et il en est ainsi de l'enseignement : quel que soit le contexte, réfléchir à ce sujet est toujours pertinent. La France qui se relève péniblement du plus grave conflit de son histoire ne déroge pas à cette règle.

« Pendant que dans le bruyant forum vont se débattre des questions plus passionnantes pour les masses, dans le calme de nos temples nous ferons œuvre opportune en essayant de solutionner pour un avenir que nous espérons prochain le plus grave des problèmes d'Enseignement posé depuis la Convention.

La question de l'École unique ne saurait être résolue par une série de réformes partielles, ni de palliatifs temporaires.

Ce qu'il faut réaliser c'est une refonte totale de notre système d'enseignement actuel...

La réformer doit être totale, générale ou elle sera inopérante ».

Le contexte n'est nullement ignoré par les auteurs qui répondent par avance aux critiques qui ne manqueront pas de survenir. Il existe d'autres urgences. Mais pour la loge cela ne dispense nullement de se pencher à nouveau sur l'éducation, et pas de manière dilettante mais dans un objectif de réforme complète. Les obstacles viendront naturellement du camp conservateur mais l'extrême gauche ne sera pas en reste, dédaignant le possible comme à son habitude, pour l'idéal, rejetant l'évolution au profit de la révolution. Le mouvement en faveur de l'École unique aboutira néanmoins puisque l'enseignement secondaire sera lui aussi gratuit grâce à la loi de finances du 16 avril 1930.

« Le reproche à la fois le plus fondé et le plus sévère que l'on puisse adresser à l'Université actuelle c'est justement d'avoir greffé, selon l'orientation politique du moment, des organismes nouveaux qui s'entremêlent, se brouillent ou même se contrarient. Dans un discours à la Chambre M. Herriot¹³⁵⁶ portraitise ainsi cette situation : « Il suffirait de mettre sur chacune de ses parties, dit-il, une inscription commémorative de sa première origine : Université impériale de 1802¹³⁵⁷, Rollin¹³⁵⁸, Port Royal¹³⁵⁹, les Jésuites¹³⁶⁰, les

¹³⁵⁶ Président du Conseil du 14 juin 1924 au 10 avril 1925. Victoire du Bloc des gauches le 11 mai 1924 contre le Bloc National

¹³⁵⁷ La loi du 1^{er} mai 1802, 11 floréal an X, crée les lycées, et concerne l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. La loi du 10 mai 1806 fonde l'Université impériale

¹³⁵⁸ Ledru-Rollin Alexandre-Auguste, né le 2 février 1807 à Paris, décédé le 31 décembre 1874 à Fontenay-aux-Roses. Avocat et homme politique. Alexandre Ledru-Rollin prend la direction des Beaux-arts et des Musées. La République pour lui avait besoin de culture. Ainsi le 15 mars 1848, grâce à son initiative, l'exposition annuelle de peinture, de sculpture et d'architecture commence

¹³⁵⁹ Les Petites écoles de Port-Royal : système d'enseignement créé par les intellectuels réunis à Port-Royal des Champs lors de la controverse janséniste, elles fonctionnèrent de 1637 à 1660. Lieu d'excellence intellectuelle, d'expérimentation pédagogique et de normalisation de la langue. La manière d'enseigner est fondée sur la langue française et non sur le latin. Les professeurs prennent en charge des groupes restreints instaurant une relation maître-élève stricte basée sur la confiance et l'admiration. La discipline sévère est accompagnée du souci de la psychologie de l'enfant

¹³⁶⁰ Éducation jésuite : système pédagogique proactif soutenu par une idéologie humaniste de confiance en l'homme et foi en Dieu. La dimension religieuse pénètre tous les aspects de l'éducation : elle promeut le dialogue entre foi et culture. Soins et attention sont à donner à chaque élève, l'incitant à être proactif dans son milieu et l'encourageant à l'ouverture à

humanistes¹³⁶¹, les rhéteurs¹³⁶². » A quels principes ont obéi les législateurs ou les réformateurs ? »

La construction politique de l'enseignement est naturellement chaotique. L'instruction est contingente non seulement du contexte mais aussi et surtout du but qui lui est assigné, quoique de toutes les manières, elle ait pour idéal de construire un homme même si les fins diffèrent.

« ... Les diverses catégories d'établissement se différencient bien moins par le caractère de l'enseignement qu'ils dispensent ou la nature des matières enseignées que par la situation sociale de leurs élèves : la fortune appelle les uns dans le secondaire, l'indigence oblige les autres dans le primaire... ».

Les rapports entre éducation et richesse sont ici étudiés, et nous nous référerons à nouveau à Bourdieu, qui sans inventer cette réalité, eût le mérite de la décrire avec rigueur. Des étudiants, selon leur situation concrète notamment familiale, ne disposent pas qualitativement ni quantitativement du vocabulaire nécessaire à la fréquentation et à l'appropriation de la culture générale et classique. D'autres préparés peuvent y accéder et sont prédisposés à en tirer profit. La sélection opérée dans le cadre des mises à l'épreuve, reposant sur des critères culturels spécifiques, privilégie ces derniers au détriment des autres. L'évaluation des connaissances et compétences techniques et objectives, est complétée par celle des compétences culturelles et sociales non universellement partagées car acquises familialement et socialement, elles constituent un patrimoine culturel et social¹³⁶³.

« Disons les choses franchement : nous avons aujourd'hui un enseignement payant et un enseignement gratuit ; un enseignement pour les riches et un enseignement pour les pauvres, en un mot nous avons un enseignement de classe. La similitude des programmes, des méthodes, des examens et des diplômes ne permet point de différencier nettement les enseignements. Mais l'enseignement secondaire est réservé à une minorité d'enfants de parents riches ; les écoles spéciales sont la pépinière de l'école des cadres de la société capitaliste ».

La coupure de classes mène naturellement à l'antagonisme face aux privilèges. Et à opposer le prolétariat à la bourgeoisie. Le premier est circonscrit à l'enseignement primaire prolongé par l'enseignement primaire supérieur, et la seconde bénéficie de l'enseignement secondaire débuté par les classes élémentaires. Pour les francs-maçons l'unité est la solution.

« ... L'enseignement doit être un ; les matières enseignées, les méthodes employées doivent varier avec l'âge des élèves mais sans hiérarchie méprisante, sans cloisons étanches. Notre idéal est un idéal de justice : chaque enfant doit avoir un droit absolu d'accéder à tous les degrés de la culture pourvu que ses aptitudes soient reconnues suffisantes. Nous pourrions ainsi amener la réalisation d'un régime de justice démocratique et comme le disait Condorcet¹³⁶⁴ « établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi » ».

tous, au respect de la vie, et à un progrès qui soit au service de l'humanité. Sont encouragées une connaissance, un amour et une acceptation réaliste de soi-même, et une connaissance réaliste du monde

¹³⁶¹ Erasme : « L'homme ne naît pas homme, il le devient », id est il parvient à réaliser son humanité par l'éducation et les studia humanitatis : grammaire, rhétorique, morale et poésie ; auxquelles font référence le nom de l'atelier des auteurs

¹³⁶² Professeur d'art oratoire, d'éloquence, de la technique pour convaincre et persuader, Le Robert, Dictionnaire *Historique de la Langue Française*, sous la direction d'Alain Rey, Primap, Paris, mars 2001. Schopenhauer Arthur, *L'art d'avoir toujours raison*, Poche, Paris, 19 mai 2003 : sur les méthodes rhétoriques, page 40, l'art de tirer des conséquences

¹³⁶³ London Jack, *Martin Eden*, Phébus, Paris, 2001, page 142 : un éléphant dans un magasin de porcelaine

¹³⁶⁴ de Caritat, Marie Jean Antoine Nicolas, marquis de Condorcet, né le 17 septembre 1743 à Ribemont, décédé le 29 mars 1794 à Bourg-la-Reine. Philosophe, mathématicien et homme politique représentant des Lumières Il propose ainsi des réformes du système éducatif et du droit pénal. En matière éducative sa conception hiérarchique de l'enseignement l'amène à conférer l'autorité aux savants, garants des libertés publiques et indépendants du pouvoir. En

Le rappel des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen coule de source, et notamment le second paragraphe de l'article 6 : « Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents¹³⁶⁵. ». Cette affirmation ne peut devenir réalité sans une égalité des chances initiales, donc par le biais de l'enseignement. La seconde considération est tout aussi importante l'égalité, deuxième élément du triptyque républicain, ne peut être seulement de droit mais aussi de fait. Des auteurs comme Hayek n'hésiteront pas, avec impudence, à opposer les deux. La possibilité plus noble de concilier ces deux formes d'égalité est néanmoins réalisable par le moyen de l'équité, sans que la tâche soit aisée pour autant.

« ... La réunion de la totalité des enfants de la nation sur les mêmes bancs durant le premier âge ; l'aiguillage de ceux que leurs aptitudes seules permet d'engager vers une voie où ils pourront librement et pleinement développer leurs facultés ; la réduction successive de l'effectif scolaire dans les divers degrés d'enseignement par une sélection rationnelle basée exclusivement sur le mérite ; telle sera l'image de l'Ecole unique ».

Le parallèle s'impose quelques décennies plus tard avec la volonté antérieure de créer une armée nationale où le mélange de tous les conscrits sur une base d'égalité est une des conditions du sentiment d'appartenance à la Nation, et où le désir de chacun de s'élever dans la hiérarchie est rendu possible selon le mérite. Les débats sur l'armée auront duré du 27 juillet 1872 date de la loi Cissey au 7 août 1913, loi des trois ans.

« Un seul type d'établissement scolaire pour le 1^{er} âge donnant aux uns les notions indispensables à l'exercice d'une profession quelconque, aux autres ces mêmes notions qui leur permettront d'aller plus avant dans leurs études ; des établissements d'instruction de plus en plus différenciés, de plus en plus spécialisés, dans lesquels un juste équilibre alliera le caractère utilitaire au caractère désintéressé ; telle sera l'organisation de l'Ecole unique, organisation qui fera table rase des squelettes d'institutions que le régime actuel a juxtaposés et qui amalgamera au mieux des intérêts de la nation et de la science tous les organismes épars, séniles ou stériles en un faisceau réellement vivant et producteur ».

Rappelons que la loi Haby, encore décriée, sur le collège ne sera votée que le 11 juillet 1975. Elle crée pourtant le collège pour tous, pendant logique de l'Ecole pour tous, le primaire. Si les moyens mis en œuvre, ou justement faisant défaut, peuvent être critiqués la volonté d'une égalité des chances par l'école est conforme à la justice sociale, à l'idéal maçonnique, et par-delà, républicain.

« Ces principes posés, essayons de construire : deux méthodes s'offrent à nous, l'une consiste à bouleverser tout ce qui existe ; l'autre utilisera le matériau existant... Mais les rêves généreux ne sont point tous réalisables et la brutalité des faits mêmes tempère la voie du cœur ».

Si des éléments de base de la réflexion des auteurs du texte sont manifestement d'inspiration marxiste, les conclusions qui en sont tirées sont, elles, réformistes. Après avoir justement constaté l'empilement de strates ayant donné sa configuration à l'éducation de l'époque, les membres de l'atelier en déduisent qu'une démarche ambitieuse, l'Ecole unique, est compatible avec une construction progressive.

matière de droit pénal, sa préférence va au jury populaire moins susceptible d'erreur du fait du nombre, il conclut contre la peine de mort notamment en raison du risque d'erreurs judiciaires. Bien qu'ayant fortement influencé, entre autres, les francs-maçons, Condorcet n'a semble-t-il jamais appartenu à une loge

¹³⁶⁵ Site Legifrance

« ... Il nous faut assurer à chaque enfant le droit égal de parvenir par le développement de ses aptitudes aux degrés les plus élevés de la culture. Pour réaliser cet idéal de justice, et non d'égalité, nous devons donner à l'enseignement une base commune. Et nous voilà déjà aux prises avec les difficultés. Monsieur Herriot déclare nettement : « Tous les français devront avoir passé par l'école primaire ». La Fédération des Associations de Parents d'Elèves des Lycées et Collèges repousse à l'unanimité cette proposition ».

La première association de parents d'élèves a été créée en au lycée Carnot en 1906 avec l'exigence fondamentale de l'indépendance politique et religieuse. Elle est suivie par d'autres associations qui créent en 1926 la FAPELC (Fédération des Associations de Parents d'Elèves des Lycées et Collèges) afin de pouvoir dialoguer avec les pouvoirs publics. Pourtant les démarches de ces groupements sont de nature essentiellement politiques. Les régimes dictatoriaux des années trente qui déjà pointent le nez notamment en Italie ont bien saisi l'importance d'éduquer d'une certaine manière la jeunesse pour asseoir leur pouvoir. Le texte rappelle que fondamentalement l'Ecole pour tous n'est pas une question d'égalité, qui amènerait à la critique de l'égalitarisme, mais est d'abord une exigence de justice. La base commune d'enseignement est indispensable à tous puisque tous les élèves d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, hors ceux qui par exception seront écartés de l'exercice de leurs droits civiques, en cas d'incapacité mentale, psychiatrique ou physique dirimante, ou par leur mauvais usage fait de leur liberté, telle qu'une condamnation pénale. La conception maçonnique de l'évolution de l'homme n'est pas envisageable sans une instruction minimale pour appréhender les questions sociales et ésotériques, telles qu'exposées dans le paragraphe 1^{er} de la constitution, issu de sa version de 1884¹³⁶⁶ :

« La Franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience »¹³⁶⁷.

L'obédience est ainsi en phase avec les réflexions de ses membres pour une égalité réelle de tous, par l'instruction.

« Et la question de l'Ecole unique si large pourtant se réduit désormais à un seul objectif : maintien ou suppression des classes élémentaires des lycées et des classes primaires des collèges. Nous ne nous arrêterons point à épiloguer sur les avantages que certains voient dans cette cohabitation de quelques années sur les bancs de la même école. La prétendue fraternité des tranchées n'est elle point là pour dissiper cruellement nos illusions ? Epris de cet idéal de justice dont nous parlions tantôt, de toute notre âme généreuse, nous devons ardemment souhaiter la fin de cette division en deux jeunesses qui deviendront deux Frances ».

Le rappel du discours de Toulouse du 28 octobre 1900 de Waldeck-Rousseau est toujours d'actualité une génération et une guerre mondiale plus tard. Aux termes du décret du 31 juillet 1894, le certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire est le diplôme requis pour exercer en classes élémentaires des lycées. Une capacité certaine est demandée aux enseignants de l'excellence. Le certificat d'études primaires fût en revanche détourné de son rôle initial. Conçu pour sanctionner la fin des études primaires, le

¹³⁶⁶ Blatin Jean-Baptiste-Antoine, né le 1^{er} août 1841 à Clermont-Ferrand, décédé le 15 octobre 1911 à Paris. Maire de Clermont-Ferrand de 1884 à 1885, député du Puy-de-Dôme du 18 octobre 1885 au 6 octobre 1889. Initié à la loge l'Avenir le 14 décembre 1864. Il réveille la loge « Les Enfants de Gergovie » en 1881 à Clermont-Ferrand et en devient le vénérable en 1882. Elu Grand Orateur au convent de 1883 il se fait remarquer par un vibrant discours sur la symbolique maçonnique. En 1884, il fait modifier le premier article de la constitution de l'obédience : « ... la franc-maçonnerie se refuse à toute affirmation dogmatique ». Grand maître du Grand Orient de France en 1894 et 1895

¹³⁶⁷ Marcos Ludovic, *Histoire illustrée du Rite Français*, Opus citatum, extrait de la Constitution

certificat est prévu pour qu'une grande majorité d'élèves arrêtant leurs études puisse obtenir ce diplôme. Mais dès sa création, la réalité n'a pas correspondu à cet idéal. L'examen se révèle réservé à une élite. Le caractère éliminatoire de l'orthographe en est une des causes principales. Un autre facteur du faible taux de réussite est la sélection organisée par les instituteurs ne présentant que les élèves ayant une forte chance de l'obtenir. La proportion d'élus est de 35% en 1920¹³⁶⁸.

« ... Ici nous serons plus fermes et demanderons l'application intégrale de nos conceptions, même enseignement pour tous les enfants de même niveau intellectuel... Conserver la diversité des enseignements serait maintenir les privilèges, continuer à déterminer l'avenir des enfants d'après la situation sociale des parents... ».

Après la discussion ferme sur la nécessaire réunion des classes est abordée la question corollaire du contenu des cours. Nous l'avons observé, le critère de l'orthographe fût décisif pour écarter des générations d'élèves de la juste sanction attendue à leur fin d'études. Il s'agissait ainsi d'une discrimination discrète mais efficace. Les francs-maçons plaident pour que tous apprennent les mêmes notions, soient munis du même bagage intellectuel. De fait la pratique du latin et du grec permettait seule d'accéder au baccalauréat et partant offre aux enfants des notables une formation adaptée à leur futur état, la certitude intime de la distinction sociale¹³⁶⁹ en redoublant la barrière du pouvoir et de l'argent. Le débat national date de 1900 et transcende les clivages politiques, sur l'avenir de l'enseignement secondaire, sur sa mission, son fonctionnement et ses contenus. La réforme Georges Leygues¹³⁷⁰ survint qui vise à moderniser l'enseignement des humanités et à rapprocher l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit d'adapter l'enseignement secondaire aux temps présents avec la fusion des enseignements classiques et modernes. Les plans d'études et les programmes sont revus et corrigés. Les langues anciennes reculent au profit des langues vivantes et des sciences. L'enseignement secondaire moderne, héritier de l'enseignement spécial souffre d'un complexe d'infériorité, le baccalauréat moderne reste de second ordre, il ne donne pas accès aux facultés de droit et de médecine. Cette discrimination, même implicite, n'échappe pas aux auteurs :

« Des confusions laissent volontairement supposer qu'un monde sépare les programmes de l'Enseignement primaire de ceux des classes élémentaires des Lycées... et aujourd'hui le bon sens clairvoyant ne peut qu'affirmer qu'il n'y a entre eux que de légers détails d'application... Nous concluons donc en demandant pour tous les établissements du premier degré le programme des classes élémentaires des Lycées ».

Renforçant l'affirmation précédente, les francs-maçons détaillent et précisent, si besoin est, leur demande d'identité du contenu de l'enseignement, dont les différences d'ailleurs sont décrites comme minimales. Le principe est posé, l'unicité de l'école tant dans les classes que dans le savoir commun transmis, demeure la question du média, id est le professeur, dont la formation doit être adéquate et identique pour tous ceux dont c'est le métier.

« Par qui sera dispensé cet enseignement minimum ? A l'unité de l'enseignement doit nécessairement correspondre l'unité de culture des maîtres. S'il y a presque similitude des programmes dans les classes primaires des Lycées et dans les écoles primaires élémentaires on ne saurait établir même comparaison en ce qui concerne le personnel... Maintenir des cadres différents c'est maintenir le privilège de classe... Il faut que l'enseignement primaire devienne le premier degré d'un enseignement unique. Mais pour cela une nouvelle formation des cadres s'impose. Actuellement, malgré l'incontestable élévation du niveau

¹³⁶⁸ Carpentier Claude, *Le certificat d'étude primaire : 100 ans d'histoire*, in Les écoles de la République, Eclectis (European Citizens' Laboratory for Empowerment CiTles Shared), Villeneuve-le-roi, 1998

¹³⁶⁹ Belhoste Bruno, *L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XX^e siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes*, In : Revue d'histoire des sciences. 1990, Tome 43 n°4. L'enseignement scientifique au tournant des XIX^e et XX^e siècles. pp. 371-400

¹³⁷⁰ Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts du 1^{er} novembre 1898 au 7 juin 1902

intellectuel du corps enseignant primaire, il demeure tout de même chez ce dernier un esprit particulier que ses adversaires méprisent mais que ses meilleurs amis regrettent. A la place de connaissances en encyclopédiques, encombrantes, livresques, quelque fois prétentieuses et souvent futiles mieux vaudra une culture vraiment intellectuelle et générale »¹³⁷¹.

Dans les années trente, la pensée des dirigeants politiques est que la finalité de l'école est l'égalité dans la société. Prolongement logique de toute la philosophie des Lumières. C'est en effet à la société de créer les emplois qui accueilleront les jeunes formés par l'institution scolaire. A défaut, il est légitime de conclure que ce sont les entreprises qui sont inadaptées et non pas l'éducation. La preuve en ressort de toute l'histoire du XX^e siècle de manière flagrante. Prenons l'exemple de l'agriculture : le manoeuvre agricole astreint à des tâches répétitives n'a plus de place dans une exploitation intensive de nos jours. De la même manière dans l'industrie la robotisation a eu pour effet la disparition voulue de tous les emplois sans compétence. Enfin, le secteur des services a vu son importance en termes d'emploi grimper de façon exponentielle. C'est à la maçonnerie de rappeler que c'est le travail qui suit la connaissance et non l'inverse, la connaissance id est l'école de s'adapter à des conditions de travail qui ont vocation à être dépassées.

« L'uniformité d'Enseignement assurera aux futures Ecoles normales un recrutement et un esprit nouveaux. Ces écoles n'auront plus à se soucier de la formation intellectuelle de leurs élèves. Ceux-ci seront des étudiants tout comme leurs camarades des autres écoles : futurs avocats, médecins ou ingénieurs. Tout comme les autres étudiants, ils recevront leur formation professionnelle dans un établissement spécial : sorte d'Instituts pédagogiques où des exercices pratiques, des stages particuliers, des dissertations théoriques les familiariseront avec l'exercice de leur future profession. Ainsi les enfants confiés à l'Université pour recevoir l'enseignement du 1^{er} degré parcourront tous les mêmes programmes et seront dotés des mêmes maîtres. L'intérêt de ces maîtres se confondra avec celui de l'Université et celui de la Nation. Les uns y gagneront en prestige et les autres en rendement ».

L'université occupe une place à part au sein de l'enseignement¹³⁷². Les écoles normales ne sont en effet pas destinées à suppléer une instruction qui aurait dû être préalable, la formation au métier de professeur étant déjà bien suffisante comme ambition pour remplir un programme de cours, non seulement théoriques, mais encore d'expériences pratiques. Là encore le souci de cohérence de l'enseignement s'inscrit dans un but d'égalité conçu comme nécessaire à la cohésion de la Nation, donc à l'intérêt commun.

« Mais cet enseignement du 1^{er} degré est celui de la masse. Aujourd'hui, l'enseignement primaire est une fin en soi, celui donné aux classes élémentaires des lycées est un cycle préliminaire. Demain il ne doit plus en être ainsi. Le premier degré de l'enseignement unique ne sera que la préparation commune à un enseignement plus élevé : celui du second degré... ».

L'objectif d'un enseignement ne saurait être séparé artificiellement de son contenu, l'un influençant l'autre. Le maître aura cœur à adapter ses cours selon que ses élèves recevront avec lui le terme de leur éducation ou qu'au contraire il ait conscience de n'en donner que les premières bases qui seront complétées ultérieurement par d'autres.

« Nous l'avons déjà dit, nous ne poursuivons pas un idéal chimérique d'égalité ; nous savons qu'il est et qu'il sera toujours des inégalités naturelles irréductibles : nous nous contenterons de donner à chacun le degré de culture qu'il est susceptible de recevoir. Ce que nous voulons bannir c'est la sélection actuelle basée sur le privilège... ».

Qu'il est curieux que tout appel à l'égalité implique de se défendre d'égalitarisme, les francs-maçons n'échappent pas à cette règle. Ils rappellent pourtant à juste titre les inégalités

¹³⁷¹ Michel Eyquem de Montaigne préférerait déjà une tête bien faite qu'une tête bien pleine. Montaigne, *Les Essais*, Pocket, Paris, 8 mai 2009

¹³⁷² Aghion Philippe, Cohen Élie, *Éducation et croissance*, La Documentation française, Paris, 2004, sur l'Université

naturelles irréductibles, si tant est que celles-ci aient vraiment un sens et ne servent pas de pudique paravent à une mésestime envers une quantité d'élève. La logique voudrait au contraire que puisque des inégalités existent, le but de la société, dans son propre intérêt comme dans celui de tous ses membres, soit de les corriger autant que faire se peut. Nous pouvons pousser le raisonnement en concluant qu'il est probablement plus facile d'amener un élève de bas niveau à une moyenne correcte que de mener une élite au prix de lourds investissements et de pénibles efforts à l'excellence. Dire que l'éducation est un investissement, c'est considérer que la compétence et les connaissances acquises grâce à elle constituent un moyen de produire des services nouveaux, ou meilleurs ou plus abondants¹³⁷³.

« A quel âge se fera cette sélection ? Il est inutile de songer à elle pour l'enseignement du 1^{er} degré ; elle n'interviendra que pour ouvrir les portes des 2^e et 3^e degrés... En la reculant jusqu'à 16 ans nous aurons de fortes chances de diminuer les possibilités d'erreur, car de l'avis unanime des pédagogues c'est à cet âge que l'enfant commence à révéler ce qu'il sera plus tard... ».

La limite d'âge de la scolarité obligatoire fût longtemps débattue et l'est encore. Après les avancées révolutionnaires et celles de la seconde République de 1848 c'est la loi du 28 mars 1882¹³⁷⁴ qui complète l'instruction primaire devenant obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus. Cette instruction est dispensée dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, dans les écoles publiques ou privées. L'âge minimum est fixé à 13 ans par la loi précitée puis allongé à 14 ans, par la loi du 9 août 1936 initiée par Jean Zay. L'ordonnance du 6 janvier 1959 le porte de 14 ans à 16 ans.

« Comment opérer cette sélection ?... les examens... Les commissions de classement devront être composées de façon à donner toutes garanties de compétence et de moralité... Ne pourrait-on pas donner à ce livret de scolarité un coefficient presque décisif... Enfin, la famille aura, elle aussi, voix au chapitre... Ainsi, grâce au concours de ces trois éléments : génie et aptitudes des enfants, jugement des maîtres et avis des familles un minimum d'erreurs nous paraît assuré... ».

Les réformes les plus récentes de l'éducation nationale au XXI^e siècle sont d'ores et déjà envisagées ici : examen collégial de l'élève par le corps professoral ; contrôle continu par le livret de scolarité ; famille ayant voix au chapitre ce qui permet de distinguer ce qui relève de l'enseignement et de l'éducation, par là de séparer les sphères collectives et intimes.

« Celui-ci sera-t-il gratuit (l'enseignement) ?... Et alors nous nous voyons amenés à adopter une formule transitoire. « Qui peut payer, doit payer »... Actuellement, il existe un système de bourses... ».

¹³⁷³ Page André, *La mesure des effets économiques de l'éducation*, Revue économique, année 1964, volume 15

¹³⁷⁴ Loi du 28 mars 1882, article 1. L'enseignement primaire comprend :

L'instruction morale et civique ;

La lecture et l'écriture ;

La langue et les éléments de la littérature française ;

La géographie, particulièrement celle de la France ;

L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ;

Quelques leçons usuelles de droit et d'économie politique ;

Les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;

Les éléments du dessin, du modelage et de la musique ;

La gymnastique ;

Pour les garçons, les exercices militaires ;

Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

L'instruction obligatoire était initialement prévue de 6 à 13 ans, mais les élèves titulaires du certificat d'études primaires pouvaient quitter l'école dès 11 ans

Même si en apparence c'est la gratuité qui finit par l'emporter les exceptions sont trop nombreuses pour être citées, établissements privés d'enseignement supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles, écuries...

« Il nous reste maintenant à aborder la question technique... Il s'agit de faire de nos élèves des hommes, c'est-à-dire des membres d'une société vivante, agissante, il s'agit d'armer ces hommes en vue d'obtenir le maximum de production... Nous croyons trouver l'expression de nos sentiments dans un rapport présenté à la 5^e Conférence des Bourses sur les Ecoles syndicales tenue à Rennes en 1910 : « L'enseignement général et l'enseignement professionnel, y est-il dit, doivent se pénétrer l'un l'autre pour atteindre à la réalisation non de l'homme idéal des littératures mais de l'homme créateur qui pense et qui agit ».

Les réflexions qui précèdent sont fondées sur des sources d'avant-guerre, or le contexte de l'organisation ouvrière a été profondément modifié, et pas par le conflit mondial. En effet, la départementalisation des activités syndicales a été proclamée à l'occasion d'une conférence nationale des Bourses en 1913¹³⁷⁵. Elle sonne la fin de leur dynamique car le pouvoir effectif à l'échelon territorial passe des Bourses, enracinées dans leur ville, au secrétaire de l'union départementale qui devient le seul représentant de la CGT¹³⁷⁶ dans les départements. Les congrès confédéraux ou les conférences des Bourses étaient souvent les lieux d'expression de débats, mais aussi d'incertitudes sur la place et le rôle de cette éducation, comme en témoigne le long rapport intitulé « Les écoles syndicales et l'enseignement adapté à la classe ouvrière » du délégué de la Bourse du travail de Lorient, Trévenec Yves-Marie, au congrès de Marseille de 1908 : « Même si prompt et si énergique qu'aurait pu être le geste de suprême révolte collective qu'on suppose réalisé par la grève générale révolutionnaire, rien ne prouve que les hommes auxquels on devra ce geste seront capables de rendre viable la société nouvelle »¹³⁷⁷. Pragmatiques, les animateurs des Bourses ne dissociaient pas la formation des adultes et celle des jeunes dans les premières années du XX^e siècle. Ils visent un public divers et révèlent la distorsion entre incantation militante et pratiques de terrain. La militante libertaire Gabrielle Petit¹³⁷⁸, sur les questions de l'émancipation des femmes, attire jusqu'à 800 personnes. Un professeur de droit comme Emmanuel Lévy¹³⁷⁹ donne des séries de conférences sur la législation industrielle. Les conférences visent également des questions d'actualités : alcoolisme, néo-malthusianisme, espéranto, progrès de la science, hygiène. C'est donc l'époque du bouillonnement intellectuel avant la mise en place d'une structure hiérarchique, autoritaire, efficace, mais contraire à la liberté. Georges Yvetot¹³⁸⁰, secrétaire général de la section des Bourses du travail de la CGT considérait qu'« avant de faire chanter l'Internationale aux enfants, on ferait bien de s'occuper de leur santé physique, de leur santé morale et d'en faire des hommes avant d'en faire des révolutionnaires en miniature ». L'homme créateur qui agit et qui pense demeure l'idéal maçonnique.

¹³⁷⁵ Conférence ordinaire des fédérations nationales, Bourses du travail et Unions de syndicats de la CGT tenue les 13, 14 et 15 juillet 1913 à Paris

¹³⁷⁶ Dreyfus Michel, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Editions Complexes, Paris, 1^{er} décembre 1995 : entrée bourses du travail

¹³⁷⁷ Dolléans Edouard, *Histoire du Mouvement Ouvrier, T. II : 1871-1936*, A. Colin, Paris, 1939 : congrès de Marseille 1908

¹³⁷⁸ Petit Gabrielle, née Gabrielle Mathieu, le 26 novembre 1860 à Cayrolse, décédée 1952. Militante féministe, anticléricale, socialiste libertaire

¹³⁷⁹ Jeon Ji-Hyun, Frédéric Audren, *Emmanuel Lévy : Une Bibliographie*, Editions Juridiques Associées | Droit et société, 2004/1 n°56-57 | pages 199 à 206

¹³⁸⁰ Yvetot Georges, né le 20 juillet 1868 à Paris, décédé le 11 mai 1942 à Paris. Typographe, antimilitariste, syndicaliste, anarchiste. Secrétaire de la Fédération des Bourses du travail, puis secrétaire adjoint de la Confédération générale du travail

« Restriction faite de l'enseignement supérieur les méthodes actuelles d'enseignement présentent cette analogie : la mémoire joue dans l'instruction le rôle prépondérant... et on ne fait point assez appel à sa personnalité pour la développer, pour éveiller son esprit critique par les facultés d'observation et de raisonnement... ».

Distinguer le savoir de la connaissance, quoique cette dichotomie soit réductrice puisque le savoir lui-même est normalement constitué d'un ensemble de connaissance et d'aptitudes, est utile afin de déterminer simplement les objectifs de l'instruction publique.

« Le point délicat est le second degré¹³⁸¹, il faudra ici ménager les possibilités de changement d'orientation en créant des sections qui tout en étant diverses ne soient point séparées par des différences trop profondes. Il y aura dans les programmes une large partie commune enseignée à tous et des enseignements variés parmi lesquels l'enfant aura le choix suivant ses goûts... ».

Si l'identité d'enseignement primaire est de principe, il n'en demeure pas moins que la qualité, les fins et l'environnement ne sont pas mêmes puisque le passage des études courtes vers celles qui sont longues est toujours aussi malaisé. Les considérations qui suivent, et ont vocation à réhabiliter ce qui n'est pas du strict domaine intellectuel, n'ont pas abouti encore, et les difficultés demeurent entières.

« Alors qu'aujourd'hui il n'y a que des sections d'Etudes intellectuelles nous aurons des études commerciales analogues à celles des Ecoles supérieures de commerce, des études industrielles analogues à celles des Arts et Métiers, des études agricoles ou artistiques... ».

Les grandes écoles sont les établissements d'enseignement supérieur qui recrutent leurs élèves par concours¹³⁸², sous la tutelle d'un ministère. Si l'histoire a retenu principalement celles issues du Premier Empire, le rôle de la Troisième République aura été considérable¹³⁸³. Le fossé entre l'université et les grandes écoles n'a pourtant pas cessé de croître, y compris notamment en dotation financière¹³⁸⁴.

« Telles sont les grandes lignes de la réforme générale que nous voudrions voir réaliser dans notre enseignement.

Résumons-les :

Un enseignement du 1^{er} degré ouvert à tous, donné par les mêmes maîtres et ayant même programme. Cet enseignement s'étend de 6 à 15 ans ».

La conclusion synthétique du rapport reprend, le principe de base, l'éducation primaire égale en théorie et en fait, pour tous. Celui-là seul permettra la construction du deuxième étage de l'édifice d'instruction :

¹³⁸¹ L'enseignement étant le même pour tous au 1^{er} degré, en principe.

¹³⁸² « Le concours est exigé par le principe d'égalité d'accès des citoyens aux dignités, places et emplois publics », confer article VI. de Déclaration des droits du citoyen de 1789 « selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Il est conséquence de la loi expression de la volonté générale, à laquelle participent les citoyens, qui sont égaux à ses yeux

¹³⁸³ 1871 : École libre des sciences politiques, devenue Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Ecoles de commerce au Havre (1871) à Lille (1872), Lyon (1872), Marseille (1872), Bordeaux (1874)

1875 : Loi sur l'enseignement supérieur libre qui crée les Classes préparatoires littéraires

1881 : Création de l'École des Hautes études commerciales de Paris (HEC)

1882 : Création de l'École du Louvre par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts Jules Ferry

¹³⁸⁴ Université : 10.942 Euros, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : 15.015 Euros. Lefebvre Olivier (direction), Dalous Jean-Pierre et Jeljoul Martine, *La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur : 47 indicateurs*, L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « 7 », 2014, pages 12-13, article n°1

« Un enseignement du second degré réservé à une minorité sélectionnée, la durée est de 3 ans, de 15 à 18 ans. Ceux que la sélection aura écartés devront suivre obligatoirement un enseignement postscolaire. Ces deux enseignements ont une partie uniforme surtout intellectuelle et une partie diverse surtout utilitaire ».

Le brevet sanctionnant le premier cycle revient dès lors à sa destination initiale, celle d'un concours utile à la sélection des meilleurs. La présélection qui s'apparente à un préjugé est supprimée. Parallèlement, les élèves qui ne sont pas dirigés vers des études longues poursuivent néanmoins un cursus jusqu'à l'obtention d'une formation complète, vaste chantier toujours d'actualité de toute la jeunesse sortie de l'école sans que son éducation ne soit terminée ce qui entraîne des dégâts sociaux considérables auxquels, contre toute logique économique, il n'est pas remédié.

« Enfin un enseignement du 3^e degré sera ouvert à tous ceux qui manifesteront par des épreuves déterminées leur aptitude à les recevoir. La durée est variable. Ces conclusions marquent un effort décisif vers la justice... ».

Rappelons que c'est en 1985 que Monsieur Jean-Pierre Chevènement, Ministre de l'Éducation Nationale, qui fixe l'objectif d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat en l'an 2000. Les préjugés sont tenaces, et non contents de ne pas y voir un but social bénéfique à tous, les cassandres ne voudront y découvrir qu'un abaissement comme si l'idée d'une progression leur était étrangère, à l'opposé de la pensée humaniste. Les faits viendront pourtant, encore une fois, démentir un prétendu réalisme qui n'est que pessimisme réducteur, conservateur et surtout intéressé à la conservation de privilèges. Les francs-maçons sont donc dans leur rôle en promouvant l'éducation pour tous, en souhaitant l'améliorer dans la pratique et la ramener à ses nobles principes fondateurs.

Après avoir étudié les centres d'intérêts économiques, sociaux et d'éducation de la franc-maçonnerie, nous nous plongerons dans le cœur même de la démarche initiatique, la recherche d'une perfection. Ce qui amène à la question : qu'est-ce qu'un idéal ? C'est ce qui est lié à la morale d'où la nécessité pour les frères du siècle de lui rendre sa blancheur laïque. Ce peut être aussi la prééminence donnée aux représentations mentales sur la réalité, le travail des maçons est de lier les deux, équitablement. Enfin, nous retiendrons une des définitions mathématique : la partie remarquable d'un ensemble donné. Arriver à ne constituer que cela serait déjà une belle réussite pour la franc-maçonnerie, et a déjà l'éloignement propre aux idéaux.

Question B, 1929 : l'idéal maçonnique

Définir un idéal, la question conventuelle de l'année 1929, demeurée pour nous dans nos mémoires comme funeste, est ambitieuse et notre lecture est imprégnée du souvenir des sombres années trente annoncées par la grande crise. Il n'en est pas de même pour les rédacteurs de ce texte insérés dans le contexte de leur époque. A forte tonalité anticléricale ce mémoire sera subdivisé en deux parties, la première générale, la seconde relative plus spécifiquement à l'enseignement et à la religion.

L'idéal maçonnique dans son acception générale laïque

... « dans cette période de crise morale, d'anarchie politique et sociale que traversent la France la plupart des grands pays ébranlés dans leurs fondements par le formidable séisme de la guerre mondiale, devant la faillite du gouvernement et des politiciens, devant l'impuissance avérée de l'Église romaine à réconcilier ses fidèles déchirés par des haines implacables, devant le culte grandissant de la Force détrônant un peu partout le droit, une puissance morale telle que la Franc-maçonnerie ne pouvait connaître et s'assigner de tâche plus urgente que celle de déterminer avec une courageuse précision ses principes et ses fins, et de justifier de la prétention hautement avouée d'exercer non seulement en France mais

dans le domaine international une action régulatrice, seule capable de rétablir dans leurs droits et leurs titres, ces grands persécutés, ces victimes illustres qui s'appellent la Liberté, la Démocratie, le Progrès social et la paix des Nations ».

La rhétorique grandiloquente, quoique multiséculaire, est facile, plus le ciel est obscurci plus l'objet attendu en sort renforcé. A force de pessimisme, il arrive que les événements donnent raison et en effet l'année 1929 est annonciatrice d'orages¹³⁸⁵.

« ... On nous accuse, et hélas ! quelques uns des nôtres et non des moindres parmi nous ont trop souvent prêté le flanc à la critique, on nous accuse tout simplement de n'être que les serviteurs zélés et agissant dans l'ombre du parti politique au pouvoir, de ne représenter au fond que le mieux organisé et le plus discipliné des comités électoraux, instrument occulte d'un groupement politique s'engageant à satisfaire les appétits les plus féroces et les moins avouables ».

Si le thème de l'antimaçonnerie est déjà éculé en cette fin des années vingt, sa reprise ne manque pas de vigueur. La crise mondiale accentue les déséquilibres structurels. La baisse des prix agricoles affecte les campagnes, le chômage se répand.

L'impuissance des gouvernements républicains et l'attrait des modèles fasciste et soviétique accentuent les divisions politiques. Le régime républicain est contesté.

D'autres voies cherchent à répondre à la crise politique et sociale. Le philosophe catholique Emmanuel Mounier¹³⁸⁶ fonde ainsi la revue *Esprit*¹³⁸⁷, puis le courant personnaliste dont la compatibilité avec la franc-maçonnerie est manifeste si ce n'est complète. Celui-ci rénove profondément la pensée catholique, inspiré par la foi chrétienne, l'œuvre n'est pas confessionnelle. Elle entend, comme les initiés, créer une fraternité fondée sur un socle de valeurs communes, sur la discussion comme méthode et la confrontation des points de vue. Il est alors légitime de s'interroger sur un éventuel anachronisme d'un idéal maçonnique qui tire force de l'anticléricalisme et ne saurait être excusé même, par la réalité de la réaction religieuse.

« ... Il n'en demeure pas moins qu'un nombre appréciable d'esprits libres et éclairés, s'écartent de nos Temples, parce qu'ils voient en nous, sur la foi de Loyala, ou des sectaires détestables ou des ambitieux de bas étage. C'est pour ces amis abusés, ces pour ces frères de demain qu'il urge d'établir le tableau de nos croyances, car nous sommes les croyants d'un haut Idéal, afin qu'ils n'hésitent plus à venir à nous et à renforcer notre autorité déjà ancienne de l'apport de leurs jeunes lumières ».

Nous avons développé bien auparavant la thèse d'une alliance objective entre censeurs des deux camps anti-, et pro-, cléricaux. En cette fin des années vingt, les jésuites, en effet dévoués à Loyala, constituent-ils le danger majeur pour la République et la Démocratie ? Le fascisme, quoiqu'étranger, existe depuis une dizaine d'années, le nazisme s'il n'a pas donné toute sa terrifiante puissance n'est plus totalement inconnu. Le manque de visibilité dont se plaignent, certainement à juste titre, les frères ne nous paraît pas être de la seule faute de prêtres missionnaires¹³⁸⁸ qui ne méritent pas ni tant d'opprobre dans leurs fins, ni tant d'éloge dans leur efficacité.

¹³⁸⁵ 1929, année commune qui commence un mardi et n'offre rien de particulier jusqu'au jeudi noir du krach boursier de Wall Street qui apprendra aux populations mondiales, qui l'oublieront, que si elles ne profitent pas des hausses de la spéculation elles souffrent de leurs baisses

¹³⁸⁶ Mounier Emmanuel, né le 1^{er} mai 1905 à Grenoble, décédé le 22 mars 1950 à Châtenay-Malabry. Philosophe à l'origine du courant personnaliste en France qui recherche une troisième voie entre capitalisme libéral et marxisme. Ainsi la pensée humaine a décidément bien du mal à dépasser le binaire de deux pôles opposés

¹³⁸⁷ *Esprit*, numéro 1, première année, site Gallica, Confrontations : le communisme devant l'Occident

¹³⁸⁸ Compagnie de Jésus, ordre religieux régulier, voué à l'évangélisation, la justice sociale et l'éducation, affecté d'un quatrième vœu (pauvreté, chasteté et obéissance), obéissance spéciale au Pape. Bergoglio Jorge Mario, né le 17 décembre 1936 à Buenos Aires, 266^e évêque de Rome et pape de l'Église catholique sous le nom de François élu le 13 mars 2013

« Qui sommes-nous ? Quelle foi nous inspire ? Vers quel but tendent nos efforts ? Voilà les questions auxquelles il nous faudra répondre en toute sincérité et sans détours. Nous sommes des hommes de bonne volonté qui s'efforcent non seulement d'être des citoyens utiles à leur pays, mais des membres solidaires de la grande famille humaine, des citoyens du monde, tous nous sommes mus par une même haine du dogme étroit impérial et oppresseur ; tous nous sommes des fervents de la Raison et de la libre recherche de la Vérité ».

La question métaphysique ramène à une définition positive de la franc-maçonnerie, même si cette attente sera déçue par la fin du présent texte. Il s'agit de se déterminer en tant qu'être, dans sa nature et dans son action. La description première est retenue par les auteurs est simple et large : des hommes de bonne volonté, pourquoi pas ? Néanmoins, à cette affirmation a priori innocente peut être opposée celle des honnêtes gens, justement décriée comme discriminante envers tous ceux dont la qualité de propriétaires ne leur permet pas de revendiquer cette appartenance et rejetés dès lors parmi les classes laborieuses et donc dangereuses¹³⁸⁹. Si l'étude des strates et catégories sociales est déjà largement entreprise en 1929 ses développements les plus aboutis n'ont pas encore eu lieu ou sont en cours avec la stigmatisation inversible de pans entiers de populations en raison de leurs origines : juives par exemple ; de leur mode de vie : tsiganes ; de leur classe sociale : koulak. Si le franc-maçon se déclare membre de la grande famille humaine, il lui importe pourtant de ne pas se placer n'importe où, ni trop haut, ni trop bas.

« Tous nous avons le culte de la dignité humaine que nous nous efforçons de réaliser et de respecter d'abord en nous-mêmes ; tous nous détestons et méprisons les hiérarchies factices et fausses fondées sur la naissance, l'argent, le népotisme et le favoritisme ».

Le rapport sur l'idéal maçonnique, en parallèle inverse aux quatre états confédérés de Charles Maurras, rejette les moyens dévoyés d'acquérir une situation sociale. Celle-ci n'est pas dénigrée en tant que telle, devenir quelqu'un de reconnu par ses pairs n'est pas prohibé, il s'agit tout simplement d'une part, que cela ne constitue pas une fin en soi au lieu de se développer soi-même, et d'autre part, d'y parvenir par des moyens moraux. Historiquement c'est l'héritage qui est le premier décrié, dans la tradition de la Révolution française qui mit à bas les privilèges lors de la nuit du 4 août 1789, et dont il est bon de rappeler qu'elle ne visât pas que la noblesse¹³⁹⁰. La seconde, pécuniaire, est presque intemporelle¹³⁹¹, et d'actualité, l'atelier étudiera d'ailleurs peu après les fameuses deux cents familles. Le népotisme est mentionné pour son origine clairement cléricale ; favoriser, hors de tout mérite ou équité les membres de sa famille. Admettons-le l'histoire confirme pleinement la réalité des neveux (fils ?), nommés cardinaux¹³⁹². L'occasion est trop belle de stigmatiser une dérive religieuse avérée, bien

¹³⁸⁹ Chevalier Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Tempus Perrin, Poche, Paris, 13 septembre 2007, sur la confusion entre ces deux classes

¹³⁹⁰ « Tout semblait fini. Une scène non moins grande commençait. Après les privilèges des classes, vinrent ceux des provinces. Celles qu'on appelait Pays d'État, qui avaient des privilèges à elles, des avantages divers pour les libertés, pour l'impôt, rougirent de leur égoïsme, elles voulurent être France, quoi qu'il pût en coûter à leur intérêt personnel, à leurs vieux et bons souvenirs. Le Dauphiné, dès 1788 (confer Vizille après la journée des Tuiles), l'avait offert magnanimement pour lui-même et conseillé aux autres provinces. Il renouvela cette offre. Les plus obstinés, les Bretons, quoique liés par leurs mandats, liés par les anciens traités de leur province avec la France, n'en manifestèrent pas moins le désir de se réunir. La Provence en dit autant, puis la Bourgogne et la Bresse, la Normandie, le Poitou, l'Auvergne, l'Artois. La Lorraine, en termes touchants, dit qu'elle ne regretterait pas la domination de ses souverains adorés qui furent pères du peuple, si elle avait le bonheur de se réunir à ses frères, d'entrer avec eux dans cette maison maternelle de la France, dans cette immense et glorieuse famille ! Puis ce fut le tour des villes ». Michelet Jules, *Histoire de la Révolution Française*, Opus citatum, la nuit du 4 août 1789

¹³⁹¹ Zola Emile, *L'argent*, in *Les Rougon Macquart* Opus Citatum

¹³⁹² Calixte III, Borgia nomme cardinal son neveu et fils adoptif, le futur Alexandre VI. Sixte IV nomme cardinal des jeunes gens, parmi lesquels son neveu Raphaël Riario, âgé de 17 ans. Alexandre VI, Borgia nomme son fils César Borgia cardinal à l'âge de 18 ans. Clément VII est le cousin de Léon X. Paul III crée le duché de Parme et de Plaisance pour son fils Pierre Louis Farnèse, nomme deux petits-fils cardinaux, Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza di

qu'ancienne. Enfin dernière dérive, cruciale, le favoritisme, qui préoccupe en effet la franc-maçonnerie puisque cette accusation est régulièrement portée à son encontre. Est-ce une critique à juste titre ? Sur la base de la volumineuse documentation interne soumise à notre lecture nous pouvons affirmer que cela n'apparaît pas. Tout en relevant par honnêteté intellectuelle qu'une telle démarche n'est pas nécessairement consignée par écrit. Des demandes ont bien été formulées ainsi pour le frère Bouvet en 1914 mais elles sont rares et ne relèvent pas d'un passe-droit à proprement parler étant fondées sur des compétences réelles. La frontière entre les relais d'influence et le favoritisme est décidément bien difficile à tracer.

« Tous nous professons que seule la vertu, le talent, le travail âpre, dévoué et désintéressé créent le mérite ; tous nous nous inclinons, en nous réservant bien entendu le droit de les soumettre à un examen critique, devant les convictions et les croyances sincères ; tous nous répudions la suprématie de la Force qui annihile les plus nobles facultés humaines et ramène l'homme au niveau de la brute. Pas un F. : M. : Sincère qui n'accepte ce programme et ne s'en prévale avec fierté... ».

La stigmatisation du culte de la force n'est pas innocente en un temps où le fascisme puis le nazisme, voire même le communisme, mettent en avant la vitalité, la vigueur des masses du peuple. Quelques années plus tard la propagande s'appuiera sur la prétendue supériorité biologique et raciale¹³⁹³. Nous l'avons observé plus haut Jeanningros Pierre inspecte les bataillons scolaires, dans le cadre d'un mouvement patriotique inculquant la culture physique et la discipline aux jeunes français, toute initiative de culture physique voire militaire n'amène pas nécessairement aux régimes totalitaires, même si elle peut y être propice. Jean Zay plus tard confirmera si besoin était que l'éducation sportive peut être républicaine.

« Dans l'ordre de l'enseignement, de l'éducation nationale, d'une laïcité respectueuse de la liberté de conscience ».

Cette affirmation est à comparer avec le faux concept de laïcité positive dénoncé à juste titre par Peña-Ruiz¹³⁹⁴ qui stigmatise la confusion volontairement développée entre anticléricalisme et laïcité, impartiale et neutre. Les religions sont-elles dangereuses ? Non, si elles n'engagent que les croyants. Oui, si elles prétendent dicter la loi commune.

« ... Rien qui nous différencie essentiellement du savant épris de vérité, du Démocrate passionné de Justice et avide de Tolérance. Où est donc notre marque personnelle, notre originalité profonde ? »

Les mêmes mots ne recouvrent pas toujours les mêmes idées selon les époques. En août 1884 lors du deuxième Congrès international de médecine à Copenhague lorsque Pasteur représente la France, il s'écrie¹³⁹⁵ : « Messieurs, si la science n'a pas de patrie, l'homme de science doit

Santa Fiora. Pie IV, nommé cardinal le cousin de son gendre, Alfonso Gesualdo, âgé de 21 ans. Urbain VIII élève trois de ses neveux au rang de cardinal. Innocent X, nommé son neveu Camillo Pamphilj comme cardinal. Levillain Philippe (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Fayard, Paris, 2003, entrée aux différents noms

¹³⁹³ Leni Riefenstahl, *Olympia*, (Les Dieux du stade), film documentaire tourné lors des Jeux Olympiques d'été du 1^{er} au 16 août 1936, sorti le 20 avril 1938. Hitler reçoit le 2 août dans sa loge des athlètes allemands vainqueurs des épreuves du jour pour les féliciter, puis il quitte le stade avant que l'Afro-Américain Cornelius Johnson, saut en hauteur, ne reçoive sa médaille. Les officiels font savoir au chancelier allemand qu'il doit, soit féliciter tous les vainqueurs, soit n'en féliciter aucun. Hitler choisit de ne plus en féliciter aucun et rien n'indique que cette décision ait pu viser Owens en particulier. Owens, pour sa part, affirma dans ses mémoires qu'Hitler ne l'avait pas snobé et lui avait fait un signe de la main lorsqu'il était passé devant sa loge : « When I passed the Chancellor he arose, waved his hand at me, and I waved back at him. I think the writers showed bad taste in criticising the man of the hour in Germany ». Jesse Owens ajoute à ce propos : « Hitler ne m'a pas snobé, c'est Roosevelt qui m'a snobé » et pointe du doigt la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Nauright John et Parrish Charles, *Sports around the World*, Volume III, ABC-Clío, Santa-Barbara, 2012, Jesse Owen

¹³⁹⁴ Peña-Ruiz Henri, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, Paris, 2014, page 458 l'humanisme

¹³⁹⁵ Debré Patrice, *Ibidem* page 451

avoir la préoccupation de tout ce qui peut faire la gloire de sa patrie. Dans tout grand savant, vous trouverez toujours un grand patriote ». Qu'en est-il au sortir de la grande guerre ? Certainement que la passion de la Nation n'a pas disparu même si peu à peu se dissocient l'amour de la Patrie de celle de la Paix, pour le plus grand dommage de l'une et l'autre.

« ... la seule Puissance morale qui fonde son influence et son autorité sur le perfectionnement individuel des membres qui la composent et de leur coopération libre mais disciplinée grâce à l'emploi de ces procédés rationnels transmis par la Tradition, dont l'ensemble constitue le meilleur du symbole maçonnique... ».

Conscients du divorce entre le nationalisme et le désir de voir révolu le temps de la guerre, les francs-maçons s'en remettent à la puissance morale. Mais ce concept ne saura pas toucher l'âme des foules par le procédé décrit avec brio par Gustave Le Bon. Peut-être est-ce là le cœur de la maçonnerie et sa limite : une démarche collective pour des itinéraires individuels.

« ... Et c'est pourquoi, nous demandons pardon d'y revenir, mais il est des clous qu'il faut enfoncer plusieurs fois, la valeur de la Maçonnerie dépend surtout de son recrutement. Et dans ce recrutement, le facteur essentiel qui devra peser avant tout sur le choix des Apprentis, ce sont les qualités morales et sociales des postulants. Oui la Franc-maçonnerie est avant un organisme de perfectionnement moral et social. Il nous est arrivé parfois de tâter certaines personnes, surtout parmi les universitaires, pour les amener à nous. Nous avons échoué auprès de certaines parce qu'elles n'avaient ni l'esprit maçonnique, ni même l'esprit démocratique, ni d'une façon générale l'esprit large et généreux parce que c'étaient des mandarins imbus d'un esprit de caste stupidement orgueilleux ».

Maçonnerie et Université : voilà tout un programme, il est en effet légitime de s'interroger sur le peu de professeurs de faculté présents sur les colonnes, alors même que leurs collègues des second et premier degrés sont si nombreux. Bien sûr la première réponse qui pourrait être apportée à l'exclamation qui précède serait celle du dépit¹³⁹⁶ et dieu sait si les imposteurs sont nombreux en loges. La deuxième serait l'esprit de caste universitaire convaincue de sa supériorité et peu désireuse de se mélanger avec des profanes, outre que se soumettre à des épreuves initiatiques distinctes de celles des sciences n'a rien d'affriolant pour ceux qui ont triomphé des jurys de la faculté. La troisième pourrait être ce qui sépare le général du particulier, l'enseignant est maître, confiné selon le point de vue, en sa matière ; le maçon a la prétention d'embrasser l'universel ou de brasser du vent selon l'opinion.

« ... Car, disons le bien haut, pour qu'aucune équivoque ne subsiste dans vos esprits, une loge n'est pas une société savante et le G.O.D.F. n'est pas une Académie française composée de démocrates illustres dans la politique, la littérature, les Sciences ou AAA ».

Au cas improbable où une incertitude eût pu encore régner, il semble opportun aux auteurs de préciser que loge n'est pas une académie, il ne s'agit pas en effet d'une assemblée de gens de lettres, de savants ou d'artistes reconnus par leurs pairs. Néanmoins la seconde partie de la définition du terme, fonctionnelle, est similaire du rôle d'un atelier : mission de veiller aux règles, codes et usages dans les disciplines. Il ne s'agit point non plus d'un lycée : la philosophie péripatéticienne qui considère qu'Aristote a découvert et révélé la vérité et que le travail consiste dorénavant à commenter et à expliciter ses thèses, n'est qu'une dérive quoique fort répandue. Enfin, comme nous le relevions en tout début d'ouvrage l'historiographie maçonnique française n'est elle-même que récente, et les présentes auraient la prétention d'y participer. Ainsi, non seulement université et loge sont distinctes plus qu'opposées mais la franc-maçonnerie elle-même ne saurait être un objet d'étude pour la première.

¹³⁹⁶ « Couvrez ce sein que je ne saurais voir / Par de pareils objets les âmes sont blessées / Et cela fait venir de coupables pensées ». In Molière, *Tartuffe*, Libro J'ai Lu, Paris, 10 juin 2014, vers 860

Au-delà de la considération historique, il convient de s'interroger sur la différence fondamentale entre les ateliers et les sociétés savantes. Celles-ci sont multiples et des plus utiles, répandues à travers le pays et sur les objets les plus divers, de l'histoire locale, à l'entomologie¹³⁹⁷ produisant des autodidactes brillants. Les loges sont sensées proposer une méthode, une démarche initiatique, une voie pour l'Occident¹³⁹⁸.

« ... Chez nous, c'est la réunion des hommes de bonne volonté, de ceux qui pratiquent les vertus de famille et les vertus civiques qui s'efforcent en écoutant les conseils de leurs anciens et en bénéficiant de leur expérience, de s'améliorer sans cesse et de mériter toujours davantage leur propre estime, leur propre respect. Nous sommes avant tout une Ecole dont les divers disciples ont été choisis après une sélection sévère et qui par des échanges fréquents d'opinions et surtout d'exemples, tendent chaque jour à mériter davantage l'estime et les suffrages de leurs frères »¹³⁹⁹.

Nous avons exprimé les réserves qui s'imposent quant aux hommes, autoproclamés, de bonne volonté, appelés par la franc-maçonnerie mais aussi par la chrétienté. La tradition est encore une arme à double tranchant, passeur d'expérience et germe de conservatisme, sans entrer dans une controverse stérile qui se rapprocherait de l'opposition factice entre caractère inné et caractère acquis. Il convient de relever que seule la tempérance¹⁴⁰⁰ ou modération¹⁴⁰¹, est une vertu essentielle qui vise à contrer un vice : la démesure. La reconnaissance de soi et celle obtenue des autres est une troisième et dernière observation fondamentale soulevée par ce bref paragraphe. A nouveau la pensée grecque en a embrassé les deux termes privé et public. Le premier paramètre est le Gnothi seauton, Γνώθι σεαυτόν, « Connais-toi toi-même », précité dont la poursuite pourrait être : « Je deviens vieux en apprenant toujours » de Solon, Σόλων¹⁴⁰². Dans le second terme du raisonnement, celui relatif au domaine public, ce même Solon sût quitter le pouvoir de son plein gré après avoir entrepris les réformes rendues nécessaires par la crise sociale, et ainsi été reconnu par ses pairs comme homme d'Etat. Il donne ainsi l'exemple si rare du mariage de l'exemplarité personnelle et du rôle social accompli.

« ...Elles réclament (les loges) non seulement du bon sens, un esprit juste, mais encore de la curiosité intellectuelle et le goût des questions morales et sociales ».

Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée dit un dicton populaire, ce qui explique pourquoi chacun individuellement n'en possède que si peu complétait Pierre Chaumont. Ici encore l'idéal maçonnique peut osciller de charybde en silla. Refuser la volonté du peuple c'est s'en couper, l'accepter c'est prendre le risque de la démagogie. Pour notre part, nous constatons que les loges sont le reflet de leur temps d'abord, ensuite que l'esprit juste est général, et qu'à défaut de mener tous les combats qui le mériteraient, empêche de tomber dans les travers les plus graves : fascisme, réaction, communisme¹⁴⁰³... La curiosité intellectuelle ramène à la distinction opérée plus haut dans ce même texte d'avec les sociétés savantes ; celle des francs-maçons se devant, en principe, d'être de portée générale. Enfin, les questions morales et sociales

¹³⁹⁷ Fabre Jean-Henri Casimir, né le 21 décembre 1823 à Saint-Léons du Lévézou, décédé le 11 octobre 1915 à Sérignan-du-Comtat. Homme de sciences, humaniste, naturaliste, entomologiste, écrivain et poète passionné de la nature, de langue d'oc, félibre, lauréat de l'Académie française. « Un grand savant qui pense en philosophe, voit en artiste, sent et s'exprime en poète », c'est ainsi que Jean Rostand qualifie Jean-Henri Fabre

¹³⁹⁸ Etienne Bruno, *Une voie pour l'occident*, Dervy 2000, titre et thèse de l'ouvrage

¹³⁹⁹ Maurras Charles : « Les Quatre Etats confédérés » (juifs, francs-maçons, protestants, métèques)

¹⁴⁰⁰ Quatre vertus cardinales dans la philosophie réaliste de Platon : tempérance, prudence, force et justice

¹⁴⁰¹ Sophrosûne

¹⁴⁰² Solon, Σόλων, né vers 640 av. J.-C à Athènes, décédé sur l'île de Chypre vers 558 av. J.-C. Homme d'État, législateur et poète athénien

¹⁴⁰³ Vinatrel Guy, *Communisme et franc-maçonnerie*, Les Presses Continentales, Paris, 1961, tome 1, page 141 : IV le communisme met la franc-maçonnerie hors-la-loi partout où il a le pouvoir

sont au cœur de la démarche maçonnique au sein de laquelle nous devons répéter qu'opposer le développement personnel de l'intérêt commun serait pire qu'un crime, une faute.

La synthèse de l'alchimie maçonnique est enfin résumée dans le dernier paragraphe de cette première partie de la description de l'idéal maçonnique :

« Ainsi se forme grâce à la tradition, grâce aussi à l'enseignement des mieux doués et des plus instruits, car les Intellectuels¹⁴⁰⁴ n'en déplaise à nos détracteurs ne manquent pas sur nos colonnes, ainsi disons-nous, se forme dans nos temples par l'effort de chacun et de tous une atmosphère saine et généreuse, où l'âme se retrempe et se trempe tout court, une atmosphère qui suscite les Energies et élève les âmes. L'ambition des Maçons est de cette sorte gagner personnellement en bonté et en justice et voir ces vertus s'épanouir chez les frères qui partagent leurs occupations dans quelques bonnes habitudes intellectuelles, habitudes qui s'appellent liberté d'esprit, attention infatigable aux faits, sentiment de la difficulté des choses, prudence dans les affirmations, hardiesse ingénieuse à imaginer des solutions provisoires, scrupule à les vérifier, empressement à les abandonner devant l'opposition de la réalité ».

Dans l'essai intitulé « La Trahison des clercs », Julien Benda¹⁴⁰⁵ déplore en effet que les intellectuels, depuis la guerre, aient cessé de jouer leur rôle de gardiens des valeurs « cléricales » universelles, celles des dreyfusards : la Vérité, la Justice et la Raison, et les délaissent au profit du réalisme politique, avec tout ce que cette expression comporte de concessions, de compromis, voire de compromissions. La référence aux « clercs », distingués des laïcs par la tonsure, souligne le caractère quasi-religieux de la fonction assignée aux intellectuels. L'attitude du clerc est celle de la conscience critique, plutôt que de l'engagement stricto sensu défendue, mais après-guerre par Raymond Aron¹⁴⁰⁶, est-ce que toute la différence est là, le passage du conflit ?

L'année 1929 est effectivement à la charnière de deux époques. D'une part, 1918 et la victoire sont encore dans les esprits et l'abîme qui clora l'entre-deux guerres n'est pas encore ouvert. D'autre part, les plus anciens ont en mémoire l'affaire Dreyfus et ont été formés intellectuellement dans ce combat pour la justice. Les maçons se concentrent finalement sur la laïcité, mais ce principe même pris dans son sens le plus large est-il suffisant face aux périls à venir ?

« De l'esprit laïc :

En effet, la liberté d'esprit c'est l'absence de parti pris, de préjugés, de préventions qui empêchent de bien voir et de bien agir. Elle déclenche instantanément le doute de toutes choses et n'affirme pour vrai que ce qui est évident ».

Le préambule de cette seconde partie est couronné par la laïcité prise dans son sens le plus large, d'humanisme, de tolérance, de liberté. Le contexte religieux de l'époque est double : de l'Action française au catholicisme social le spectre embrasse tous les horizons. Celle-là n'est néanmoins plus telle que nous l'avons évoqué avant-guerre. L'excommunication, précédée d'avertissements, est prononcée par décret du Saint Office le 8 mars 1927 par Pie XI, pape qui le 14 mars 1937 publiera l'encyclique déjà citée « Mit brennender Sorge », même si son futur successeur Monseigneur Pacelli¹⁴⁰⁷ y a collaboré ou à tout le moins ne l'a pas ignoré, selon Pierre Milza. Si la laïcité constitue peut-être un rempart contre les totalitarismes, elle n'en demeure pas moins un obstacle entre catholiques et francs-maçons alors que son principe même de respect mutuel n'aurait pas dû être dénaturé pour que les hommes s'éloignent les uns des autres. La faute est probablement partagée entre croyants et initiés. Seul le centenaire

¹⁴⁰⁴ Winock Michel, *Le siècle des intellectuels*, Opus citatum

¹⁴⁰⁵ Benda Julien, *La trahison des clercs*, Grasset, Paris, 2013 : sur la défection des intellectuels

¹⁴⁰⁶ Aron Raymond, *L'opium des intellectuels*, Poche, Paris, 9 avril 2004, notamment sur les intellectuels compagnons de route du parti communiste

¹⁴⁰⁷ Chelini Jean, *L'Eglise sous Pie XII*, Fayard, Paris, 8 mars 1989 : Mit Brennender Sorge

de la loi de séparation de 1905 verra le clergé français reconnaître ses bienfaits, les inventaires douloureux seront alors bien loin.

« ...Combien d'explications, de théories, de systèmes jugés clairs et définitifs au premier abord ont du être abandonnés »¹⁴⁰⁸.

La montée des idéologies, fascisme, nazisme et communisme entraîne le monde qui entoure les francs-maçons dans l'abîme. Le rappel des égarements théoriques est juste, il est utile mais est-il suffisant ? A moins d'être dénaturée la démarche maçonnique permet l'erreur constitutive d'une progression, à la différence des systèmes totalitaires qui sont en eux-mêmes des erreurs et ne permettent pas d'autres pensées que celles qu'ils professent. Qu'est-ce qui constitue une erreur ? Une opinion, une parole, un jugement qui serait non conforme à la réalité. De plus, lorsque l'acte est conscient, il ne s'agit plus d'une erreur mais d'un mensonge qui dès lors viserait nécessairement à la manipulation, ce dans un but déterminé. Face à une accusation aussi grave quel est le cadre intellectuel et conscient qui permettrait de juger ? Là, nous disposons d'une réponse : c'est seulement la compréhension. Nous ne devrions ni juger sans comprendre, ni comprendre sans juger. Cela est l'idéal maçonnique.

La deuxième branche du raisonnement est par qui l'erreur, et a fortiori le mensonge, peuvent-ils être décrétés ? Donc, quels sont les gardiens envers la déviance ? Et enfin et surtout qui surveillera les gardiens¹⁴⁰⁹ ? A cette question la maçonnerie ne peut donner de réponse. Car comme un dogme a besoin de gardiens, des gardiens qui préexisteraient auront besoin d'un dogme pour se perpétuer et se justifier. Nous en revenons ainsi à la première conclusion citée, la maçonnerie n'a pas besoin de juges mais d'hommes qui comprennent, puis agissent. La perte de temps, les discordances induites par une telle démarche prohibent toute unité d'action efficace, certes. Néanmoins, ces obstacles mêmes empêchent l'erreur collective de devenir vérité et l'obéissance est préservée du « Vox populi, vox Dei ». Nous étudierons quelques pages plus loin l'étude attentive qui retiendra l'attention des francs-maçons des années trente, jusqu'à l'orée de la guerre dans une approche objective, compréhensive, inductive, envers les systèmes politiques qui leur sont proposés.

« ... Sans esprit scientifique, nous ne jugerons pas sainement les hommes, ni les événements ou encore moins les croyances morales. Celles-ci sont rarement l'aboutissant d'un raisonnement logique, d'une vérité éclatante, mais le plus souvent le reflet des influences subies (hérédité, éducation, ambiance). Nous sommes alors incapables de trouver en nous la règle de nos actions ».

Ici, deux pôles attirants et trompeurs pour les hâtifs, la méthode scientifique, dont la dérive sera le scientisme qui transforme la science en dogme¹⁴¹⁰ ; le second la reconnaissance des influences que tout homme subit¹⁴¹¹. Les ignorer serait une erreur, les sublimer aussi, comme le pansexualisme l'a démontré. Nous sommes donc face à un parfait reflet de la pensée éclairée de l'époque étudiée.

¹⁴⁰⁸ Milza Pierre, *Pie XII*, éditions Fayard, Paris, novembre 2014, p 124 : « En 1923, le maître de l'Italie fasciste rencontra secrètement le cardinal Gasparri... Mussolini coupa les ponts avec la franc-maçonnerie, dont l'appui lui avait pourtant été utile durant la phase de conquête du pouvoir, et exigea des dirigeants et des militants fascistes qu'ils se retirent des loges »

¹⁴⁰⁹ « Quis custodiet ipsos custodes ? » attribuée au poète romain Juvénal, située aux lignes 347 et 348 de la sixième des satires, la citation a été traduite par Olivier Sers par « Mais qui gardera ces gardiens ? »

¹⁴¹⁰ Comte Auguste, Isidore Marie Auguste François Xavier Comte, né le 19 janvier 1798 (30 nivôse An VI) à Montpellier, décédé le 5 septembre 1857 à Paris. La fascination des francs-maçons pour Auguste Comte est due à son annonce d'une ère de développement de l'humanité qui une fois atteint, rendra les deux concepts historiquement antinomiques d'ordre et de progrès compatibles, en un mot la pierre philosophale. Lui-même n'échappera pas à cette dérive quoiqu'il fût dans sa jeunesse secrétaire du Comte de Saint-Simon

¹⁴¹¹ Freud Sigismund, Schlomo le 6 mai 1856 à Freiberg, décédé le 23 septembre 1939 à Londres. Médecin neurologue autrichien, fondateur de la psychanalyse

« Enfin l'esprit laïque a une valeur incontestable, non seulement parce qu'il est tolérant et rationnel, mais aussi parce qu'il fait appel au sentiment et à la volonté ».

Il est difficile de marier idéal et réalité, d'une part le mental ment¹⁴¹² et Prévert l'a brillamment et sobrement démontré¹⁴¹³ ; d'autre part, la vision du monde que chacun a pour soi-même n'est pas applicable aux autres. Ainsi « Aimez-vous les uns les autres », Jean 13 : 34, souffre deux objections, premièrement au regard de la manière dont les hommes mènent librement leur propre vie nous n'avons nulle envie qu'ils se préoccupent de la nôtre ; secondement, est que même si leur désir de nous aider était sincère et nous destinait à une bonne voie, il ne s'agirait point nécessairement de celle que nous aurions nous-mêmes choisi¹⁴¹⁴. Aimer est ici assimilé à aider. Seule l'exigence envers soi-même et la tolérance envers les autres permet d'échapper au totalitarisme de l'esprit¹⁴¹⁵.

« ... Action des adversaires de l'esprit laïque. Ce sont aussi celles que de tout temps les adversaires de la pensée libre ont cherché à étouffer. Après de longues luttes où notre ordre était au premier rang des combattants, nous avons pu croire que les conquêtes de la liberté et de la tolérance étaient définitives en France. Mais la guerre, ce grand mouvement de régression en tous sens de l'humanité, est venue saper l'édifice encore fraîchement construit ».

Nostalgie de la Belle-Epoque, marquée par les progrès sociaux, économiques, technologiques et politiques, en cet entre-deux-guerres, il semble en effet comme nous le supposons dans le présent texte que le faite politique de la franc-maçonnerie fût situé avant 14. Le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat est en effet une construction étalée sur des décennies, comprenant des étapes précises préalables comme la loi sur les associations, et nécessitant une constante et parfaite coordination entre les loges et le Parlement. La maçonnerie des décennies suivantes et a fortiori la contemporaine ne sont plus capables d'actions d'aussi longue haleine. Il n'en demeure pas moins que le niveau de vie s'est élevé jusqu'en 1929 et que les auteurs ignorent encore que la complète décennie à venir ne permettra pas revenir au même produit intérieur brut.

« ... proposant des solutions toutes faites, aux graves problèmes de l'heure présente, anesthésiant les énergies vacillantes avec le narcotique de l'Union sacrée, attisant les divisions des partisans de l'esprit laïque ».

Nous relevons deux idées importantes en cette courte citation. Les solutions toutes faites sont en effet alléchantes et la première d'entre elles est celle de l'homme providentiel. Le fascisme dont c'est l'un des fondements est déjà en œuvre depuis l'accession au pouvoir de Benito Mussolini et le nazisme est encore à venir, basé sur une même idée de guide menant la Nation. La seconde est le rejet de l'Union sacrée qui eût en effet une part de politique cléricale afin de rallier les catholiques puisque le 2 août 1914, le ministre de l'intérieur Louis Malvy invitait les préfets : « à suspendre l'exécution des décrets de fermeture ou de refus d'autorisation pris par application de la loi de 1901, des arrêtés de fermeture pris en exécution de la loi de 1904 et de toutes mesures généralement prises en exécution desdites lois ».

¹⁴¹² Sournia Alain, *Le monde mental ment monumentalement*, Publibook, 2 février 2013, sur la philosophie sauvage

¹⁴¹³ Prévert Jacques, *Paroles*, poème : *pouvoir et contre-pouvoir*

« Il ne faut pas »

« Il ne faut pas laisser les intellectuels jouer avec les allumettes / Parce que Messieurs quand on le laisse seul / Le monde mental Messieurs / N'est pas du tout brillant / Et sitôt qu'il est seul / Travail arbitrairement / S'érigeant pour soi-même / Et soi-disant généreusement en l'honneur des travailleurs / du bâtiment / Un auto-monument / Répétons-le Messssseurs / Quand on le laisse seul / Le monde mental / Ment / Monumentalement »

¹⁴¹⁴ Maalouf Amin, *Le périple de Baldassare*, Librairie Générale Française, Paris, mars 2002, réflexions de Maimoun, page 90

¹⁴¹⁵ Michel C. : V. : M. : AAA

D'autre part, un catholique revendiqué en tant que tel sera intégré au gouvernement en la personne de Denys Cochin¹⁴¹⁶, grande première depuis la politique anticléricale initiée en 1877. Cette critique a posteriori semble néanmoins injuste car l'Action Libérale Populaire clairement catholique et ralliée à la République eût tout de même à lutter contre l'Action Française puis à survivre au retrait du soutien de Rome. L'invocation en revanche d'une nouvelle union sacrée dans les années trente est effectivement fallacieuse puisqu'elle n'a pour objet que d'étouffer les justes revendications sociales. Dans ce cas la critique est adéquate puisqu'une telle manœuvre ne vise qu'à provoquer un regroupement prétendu national à des fins conservatrices, voire autoritaires, rejoignant en cela la première alternative, celle de la recherche de l'homme fort.

« ... Pour combattre nos adversaires, il est nécessaire de connaître leur action dans notre région, en France, dans les colonies, à l'étranger, leurs méthodes, leurs procédés, les résultats qu'ils ont acquis, examiner ensuite les moyens dont nous disposons pour engager la lutte dans les meilleures conditions de succès ».

Le programme de l'idéal maçonnique envisage de manière très pragmatique l'un des premiers enseignements de l'art de la guerre : connaître son adversaire. Force est de constater que des cléricaux militaires de la fin du XIX^e au Front National d'aujourd'hui cette ambition ne sera jamais atteinte de manière satisfaisante.

« ... Rôle individuel du maçon dans la lutte engagée. Chacun de nous doit être un militant laïque, dans sa famille d'abord, dans ses relations, dans sa corporation, dans les groupements ou assemblées auxquels il appartient ».

Le grade de maître maçon est dédié à l'action. Celle-ci débute par la réflexion au sein de la loge qui a vocation à être exercée dans la Cité pour le bien de tous. C'est là la philosophie même de la maçonnerie et le symbolisme n'en constitue qu'une étape et jamais une fin. La consigne est claire : le militantisme. D'ailleurs l'usage du mot militant dans un sens moral et religieux se trouve dans le terme : « Église militante », qui désigne les fidèles sur terre, par opposition à l'Église triomphante (caractère de ce qui est impénétrable, énigmatique), au ciel. Par ordre logique l'homme agit d'abord au sein de sa famille, dans une conception patriarcale à l'époque de la rédaction du texte, dans ses cercles sociaux, dans le cadre de son travail, dans son engagement politique. C'est pourquoi la relative fréquence d'initiés dans les partis politiques, dans les syndicats ou diverses associations n'est nullement de l'entrisme mais tout simplement à la fois un devoir et une affinité avec la chose publique.

« ... Ils n'ont pas su utiliser les doux liens d'affection qui unissent les membres de la cellule humaine, non pas pour imposer leurs convictions métaphysiques, religieuses ou politiques, mais pour affermir la liberté d'esprit, développer la tolérance, exciter la volonté de bien agir. Cette action éducatrice lente et délicate et peut et doit s'affirmer dans nos relations. D'abord par l'exemple de notre vie privée et publique ».

La propagande par l'exemple est l'objectif ultime, donc idéal du franc-maçon. Beaucoup plus nombreux sont les frères qui ne peuvent qu'imposer leurs convictions en envisageant la maçonnerie comme un combat y compris envers leurs pairs, quel contre-sens ! Au milieu est toujours la masse indifférente. Et le pourquoi de tant d'inutiles querelles intestines dans les obédiences, source d'inefficacité collective dont les effets seront désastreux dans un temps qui en avait tant besoin ?

¹⁴¹⁶ Cochin Denys, Marie, Pierre, Augustin, baron de, né le 1^{er} septembre 1851 à Paris, décédé le 24 mars 1922 à Paris. Ministre d'Etat dans le Cabinet Briand du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916, sans portefeuille. Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la question du blocus allemand dans le Cabinet Ribot du 20 mars au 17 août 1917. Membre de l'Action Libérale Populaire composée de catholiques ralliés à la République à l'invitation de Léon XIII

« ... Pour illustrer cette argumentation, permettez-moi mes frères, d'indiquer ici ce qu'a réalisé un des membres de notre atelier, dans la petite commune rurale qu'il habite. Dès son arrivée il crée un groupe d'action politique et sociale pour ranimer la foi défailante des républicains du pays et ranimer leur ardeur. De ce fait, il contribue à l'élection d'une municipalité nettement laïque qui porte toute sa sollicitude sur les écoles publiques. On crée une caisse des écoles qui assure la cantine et la surveillance dans l'interclasse. Le succès de ces institutions est énorme et par contrecoup le projet de création d'une école libre de filles est abandonné. Il monte un groupe artistique qui donne des spectacles de bon goût à toute la population et qui attire même les ouailles préférées du curé furieux. Dans ce groupe, la famille entière de notre frère joue le rôle le plus actif ».

Terminer un exposé par une anecdote permet de marquer les esprits, et la pédagogie nécessite de donner un exemple à suivre, un modèle à reproduire, même symbolisé, pour exposer que chacun à son niveau a la possibilité de modifier les choses, ne serait tout d'abord, que son propre environnement.

Le cœur de la morale laïque, toujours l'enseignement

Le combat pour l'enseignement laïque est d'actualité pour les auteurs du texte et il s'agit de ranimer la foi des francs-maçons qui pourraient croire leur devoir accompli, une considération alarmiste sera ainsi de mise pour revigorer les bonnes volontés :

« ... La situation matérielle des maîtres de la jeunesse s'améliore sensiblement mais leur foi laïque diminue ».

Plus précisément, il s'agit d'un exemple concret réel et mis en exergue : Les Davidées. Selon Davidée Birot, personnage de René Bazin¹⁴¹⁷ en 1911, qui est institutrice publique, fille d'un franc-maçon. Elle rejette les idées de son père et devient fervente militante cléricale. Ce roman semblable aux autres œuvres du même auteur transpire cette morale surannée, non dépourvue de charme dans le style littéraire de l'époque. Cette parabole fit des émules. En effet, en 1916-1917 sera créé dans les Basses Alpes, le groupe des Davidées qui est formé de quatre élèves maîtresses de la promotion 1913, Mesdemoiselles B, G, L et S sous l'influence d'une normalienne plus ancienne, sœur d'un prêtre, Mademoiselle H. Elles se réunissaient dans la région de Barcelonnette. Soutenues par les autorités cléricales leur influence s'étendra notamment dans les départements de la Drôme, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône. La profane est d'abord une violette, initiée religieusement. La nouvelle initiée souscrit quatre abonnements au Bulletin, dont trois à destination de profanes susceptibles d'être gagnées par la propagande. Néophytes et prosélytes sont illuminées par un sentiment de mission. Elles feront des émules. Est notée en exemple la promotion de l'Ecole normale de filles de Draguignan, de juillet 1928, qui sur 23 étudiantes en comprend 8 seulement qui ne sont pas Davidées, selon la « Fédération Varoise des Amis de l'Ecole Laïque »¹⁴¹⁸. Dans les Bouches-du-Rhône 25 ont le nom de Davidées, effectifs cotisants : en 1926 de 109, en 1927 de 88, en 1928 de 111. Nous ne pouvons que constater que la crainte laïque n'est pas ici exagérée. Et les anticléricaux de s'inquiéter à juste titre :

¹⁴¹⁷ Bazin René, *Davidée Birot*, Sylvaine Varlaz, Paris, 1^{re} édition 1912 Davidée Birot, jeune maîtresse d'école sans-Dieu est nommée dans le village de l'Ardésie en Anjou. Le hasard des rencontres l'amène à s'interroger sur les fondements de la morale laïque de ses études d'institutrice. Après en avoir reconnu la vacuité, elle va tourner son âme vers la foi : seule la religion catholique irrigue une vraie morale apte à conduire les peuples vers le beau et le vrai

¹⁴¹⁸ Bibliothèque de l'atelier

« Chez quelques uns mêmes, surtout chez les institutrices, la foi religieuse l'a remplacée. C'est ainsi que s'est constituée dans notre Midi la secte des Davidées¹⁴¹⁹ soumise à l'autorité des prêtres. Aix est un centre important de Davidées. Deux Professeurs d'Ecole Normale Supérieure en sont les chefs. L'une est l'épouse d'un ancien franc-maçon repent, passé à l'Action française, l'autre une protestante convertie au catholicisme romain. Elles ne se gênent pas pour donner à leur enseignement une orientation nettement religieuse et royaliste. Les jeunes institutrices qui font partie de ce groupement ont la passion du prosélytisme et l'une d'elles va porter la bonne parole auprès des jeunes normaliennes d'Aix ».

Il convient donc de réagir vite et efficacement face à la propagation. L'idéal de protection laïque nécessite des solutions adéquates et judicieuses.

« Solution : Le remède est entre les mains des chefs de l'enseignement, s'ils veulent agir : exiger le respect de la neutralité dans tous les ordres d'enseignement. Les instituteurs maçonniques des Bouches-du-Rhône ont saisi leurs syndicats de la question. Leurs bulletins corporatifs ont publié une série d'articles dénonçant le danger et demandant des sanctions ».

Au sein du ministère de l'Instruction publique ce sont les autorités hiérarchiques et syndicales qui logiquement sont les premières sollicitées pour rappeler les futures enseignantes à leurs devoirs de fonctionnaires de l'Etat. Il est à noter que l'appel aux instituteurs maçonniques est explicite, ce qui peut signifier que leur qualité de maçons est complétée par leur mission maçonnique.

« Rôle de la maçonnerie : La collectivité maçonnique a aussi un rôle à jouer dans cette œuvre d'éducation publique et de défense de la laïcité. Reconnaissons qu'elle n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche. Nos loges se sont trop cantonnées dans l'étude de questions abstraites, négligeant d'observer le monde extérieur et de le diriger vers un idéal meilleur ».

Dans un deuxième temps après avoir visé l'action individuelle des initiés et plus spécialement de ceux qui sont enseignants, le texte rappelle à juste titre que c'est toute la collectivité, c'est-à-dire la loge, à qui incombe la tâche de promouvoir la laïcité. Dans un extrait rare, les recherches purement abstraites ne débouchant pas sur des mesures prophylactiques¹⁴²⁰ sont mises en cause. Bien plus, la démarche des francs-maçons doit être positive, et même combative et pour ce faire il est nécessaire d'étudier l'adversaire¹⁴²¹ :

« ... Mais il convient d'être là partout où nos adversaires se trouvent, de suivre leur action dans toutes ses manifestations pour les neutraliser, les combattre ou mieux, les devancer ».

Les débats en loge, les thèmes traités, les connections entre frères dans la Cité ont pour vocation de mener cette lutte après avoir étudié le danger du cléricisme, pris ici en sa dérive de fanatisme, id est la volonté de faire triompher sa foi par tous les moyens. Force est pourtant de constater que nous ne disposons que de peu d'éléments quant aux traces de ce combat. Pourtant des instructions centrales ont été données par l'obédience :

« ... Ces considérations générales établies, examinons comme nous y convie la circulaire du Grand Orient les divers aspects de la lutte engagée contre la laïcité dans notre orient et dans notre région ».

Tous les frères de France ont donc pour charge de mener les luttes nécessaires dans leurs orient, à la loge de se préoccuper de la ville d'Aix-en-Provence :

¹⁴¹⁹ Pivert Marceau, *Un des aspects de l'offensive cléricale le noyautage de l'enseignement public par les Davidées*, rapport au congrès de la Ligue de l'Enseignement Clermont-Ferrand, 1930

¹⁴²⁰ Gourdot Paul, *Le combat social des francs-maçons*, Editions du Rocher, Monaco, 24 novembre 1999

¹⁴²¹ Sun Tzu « 孫子 », *L'Art de la guerre*, Flammarion, Paris, 2 avril 2008, pages 15 et suivantes, article 3 : des propositions de la victoire et de la défaite. « Connais ton ennemi et connais-toi toi-même, même avec cent guerres à soutenir, cent fois tu seras victorieux »

« Action du parti clérical dans Aix : Aix, ancienne capitale de la Provence, siège d'un archevêché, d'une Académie, d'une Cour d'appel, d'une garnison importante a été de tous temps un centre de résistance aux idées d'émancipation et de progrès »¹⁴²².

Pour, peut-être, expliquer par avance la difficulté de leur tâche, les frères recensent les tares conservatrices de la ville, à savoir, à tout seigneur, tout honneur, en premier lieu : Monsieur l'archevêque. Le diocèse date du premier siècle après Jésus-Christ, il eût un rôle régional sous l'Ancien Régime puis départemental. A l'époque qui nous intéresse l'archevêché couvre, outre Aix, les arrondissements ecclésiastiques d'Istres et Arles, il relève en effet le titre d'archevêque de cette dernière ville, outre celle d'Embrun. En 1929 le titulaire de l'office est Monseigneur Maurice-Louis-Marie Rivière¹⁴²³. Vient en second lieu comme temple du conservatisme l'Académie d'Aix, dédiée aux sciences, à l'agriculture, aux arts et belles lettres sise au musée d'Arbaud et dont le premier président fût Jérôme Champion de Cicé¹⁴²⁴, archevêque de son état. Personnage singulier, nommé évêque de Rodez il enquête en 1871 à travers son diocèse, par un questionnaire imprimé envoyé à tous les curés sur l'état de la population, ses moyens de subsistance, l'économie, la santé... une seule question concernant le domaine spirituel. Il est l'auteur le 14 février 1789 d'un « Mandement prescrivant des prières pour le succès des États généraux ». Élu député du clergé aux États généraux de 1789, il est l'une des têtes des 148 membres de cet ordre qui voulurent rejoindre le tiers Etat. Il est rapporteur du Comité des travaux sur la Constitution dont le texte de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 constitue le préambule. Il tentera de concilier la monarchie et les droits, notamment en qualité de Garde des sceaux avant de renoncer. Il s'exilera et reviendra le 21 février 1802 pour être nommé le 9 avril archevêque d'Aix. La troisième cible est la Cour d'appel, descendante du Parlement de Provence¹⁴²⁵. L'ordre judiciaire n'est pas réputé pour son progressisme, quoique des juristes puissent participer à l'avancée de la société et nous pensons naturellement à Portalis qui ne fût point isolé¹⁴²⁶ et qui fût membre de ce Parlement d'Ancien Régime supprimé par l'article 10 du décret des 2 et 10 septembre 1790. L'histoire de la ville retiendra notamment la pendaison de l'avocat Pascalis¹⁴²⁷ sur le Cours Mirabeau face à sa demeure au numéro 34, suite à son discours contre-révolutionnaire du 27 septembre 1790^{xxii}. Enfin, la dernière citadelle conservatrice visée est la garnison, ce qui ne manque néanmoins pas d'apporter à la ville des emplois et revenus, et à la loge des initiés. A l'époque qui nous concerne la caserne Miollis¹⁴²⁸, le bon

¹⁴²² Image de la ville caricaturale et d'ailleurs démentie par la liste de ses représentants tant municipaux qu'aux assemblées départementales et nationales et les appartenances politiques de ceux-ci

¹⁴²³ Centre Régional de Documentation Pédagogique, *Histoire d'une ville. Aix-en-Provence*, Scéren, CRDP de l'académie d'Aix-Marseille, Marseille, 2008

¹⁴²⁴ De Cicé, Jérôme Marie Champion, né le 3 septembre 1735 à Rennes, décédé le 19 août 1810 à Aix

Homme d'Église et un homme politique. Nommé Garde des sceaux par Louis XVI au lendemain de la Nuit du 4 août, rapporteur du projet de déclaration des droits en 24 articles qui servit de base à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

¹⁴²⁵ Amiable Louis, *La Franc-maçonnerie et la Magistrature en France à la veille de la Révolution Française*, Remondat-Aubin, Aix, 1894, liste récapitulative des magistrats du Parlement et de la Cour des comptes ayant fait partie de la loge l'Amitié, page 48

¹⁴²⁶ Beccaria Cesare, *Des délits et des peines*, Poche, Paris, 18 mai 2006 Beccaria Cesare, *Des délits et des peines*, Poche, Paris, 18 mai 2006, chapitre XXVIII, page 126 : sur l'abolition de la peine de mort

¹⁴²⁷ Pascalis Jean Joseph Pierre, né le 6 février 1732 à Eyguières, décédé le 14 décembre 1790 à Aix-en-Provence. Avocat qui eut une influence locale importante au début de la Révolution française. Il avait été assesseur d'Aix et procureur du pays de Provence. Si aucune justification n'est suffisante à la pendaison d'un homme, de surcroît par la foule, la tonalité réactionnaire du discours de l'avocat le 27 septembre 1790 est indéniable. Ribbe, Charles de, *Pascalis : Étude sur la fin de la Constitution provençale, 1787-1790*, édition Dentu, Paris, 1854

¹⁴²⁸ Miollis François Melchior Charles Bienvenu de, né le 19 juin 1753 à Aix-en-Provence, décédé le 27 juin 1843 à Digne. Homme d'église, évêque de Digne de 1805 à 1838. Il inspire le personnage de Monseigneur Myriel dans *Les Misérables*, le roman de Victor Hugo

pasteur^{xxxiii}, est terminée depuis 1911, avant de devenir plus tard le lycée militaire. Elle abrite le 55^e Régiment d'Infanterie : le 1^{er} bataillon depuis 1899, un second du même régiment outre encore un du 68^e de 1904 à 1914. De 1919 à 1921, c'est le 55^e au grand complet qui occupera les lieux, suivi ensuite du 12^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, puis le 22^e d'Infanterie Coloniale de 1922 à 1928. Enfin jusqu'à la seconde guerre, ce sera le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc qui occupera la caserne¹⁴²⁹. Il apparaît que l'état d'esprit des différentes troupes pouvait manifestement différer selon leur commandement. En effet, le 55^e RI pourvoira un nombre certain de frères à la loge, mais cela ne sera pas le cas pour les autres régiments stationnés en la ville.

Après avoir recensé leurs adversaires institutionnels, les frères se préoccupent de l'objet de leur combat, leurs ennemis directs et agissants, les congrégations. Malgré les rappels historiques mettant en valeur l'importance fondamentale de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, préalable indispensable à la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, la lutte n'est point close :

« Les congrégations. Les congrégations de tous ordres y pullulaient et faisaient de notre cité une seconde ville tournante, la sœur jumelle d'Avignon. Jésuites, Capucins, Oblats, Carmes, frères des Ecoles chrétiennes Capucines, Carmélites, Ursulines, Sœurs du Sacré Cœur, du Saint Sacrement, de Saint Thomas de Villeneuve, de la Merci, de la Visitation, de la Nativité, de Saint Vincent de Paul, de Sainte Marthe, de l'Espérance, du Bon Pasteur. Congrégations d'hommes des Pénitents Blancs, des Pénitents Bleus, des Pénitents Noirs, des Bourras. Congrégations pastorales de femmes, telles étaient les troupes de l'armée de l'Eteignoir. On se rend compte de l'influence qu'elles devaient exercer sur l'opinion publique de la ville. Ce n'est que vers 1880 que le suffrage universel parvint à installer une municipalité nettement laïque et à conquérir les divers mandats électifs (conseil d'arrondissement, conseil général, députation) ».

Au niveau local, nous relevons que l'administration municipale de Benjamin Abram, membre de l'atelier, précité, eût une politique laïque, probablement suivie par le Maire Gabriel Baron dont le rapprochement avec l'Eglise fût opportuniste, plus encore par le Docteur Maurice Bertrand¹⁴³⁰, membre de la concentration républicaine¹⁴³¹. Joseph Cabassol¹⁴³² en revanche est qualifié de clérical et conservateur¹⁴³³ et son règne est long. Joseph Jourdan¹⁴³⁴ négociant en bois, est membre de l'Union Républicaine Démocratique¹⁴³⁵ Eugène Debazac¹⁴³⁶ enfin est membre des socialistes unifiés. Le bilan est visiblement favorable, selon le point de vue retenu, puisque parallèlement au niveau national :

« ... Les lois de 1901 et 1904 firent disparaître momentanément les Capucins, les Capucines, les Ursulines, les Carmélites, les frères des écoles chrétiennes et les congrégations féminines enseignantes ».

¹⁴²⁹ Delgiovine Robert, Jacky Chabert, *En pays d'Aix, histoires, témoignages, anecdotes d'hier à aujourd'hui*, Tome II, Editions Desbaumes, décembre 2014, page 46 : Aix et ses garnisons, Jean-Pierre Briole

¹⁴³⁰ Maire du 26 octobre 1897 au 9 mars 1902, puis du 22 novembre 1908 au 30 novembre 1919

¹⁴³¹ Concentration républicaine, id est Parti Républicain, Radical et Radical Socialiste, étiquette sous laquelle il sera élu conseiller général de 1904 à 1910 dans le canton d'Aix-en-Provence Sud Ouest

¹⁴³² Cabassol Joseph né le 21 janvier 1859 à Aix, décédé le 25 mai 1928 à Aix. Avocat, Maire du 9 mars 1902 au 22 novembre 1908

¹⁴³³ Il deviendra Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, puis Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles Lettres d'Aix

¹⁴³⁴ Maire du 30 novembre 1919 au 10 mai 1925, puis du 18 mai 1929 au 6 novembre 1934

¹⁴³⁵ L'Union républicaine démocratique (URD) était, sous la Troisième République, de 1924 à 1932, le groupe parlementaire de la Fédération républicaine. Prenant la relève de l'Entente républicaine démocratique, l'URD devint en 1932 le groupe Fédération républicaine. Elle est d'inspiration laïque et centriste. C'est un parti progressiste favorable aux femmes des femmes, avant de dériver à droite dans les années trente

¹⁴³⁶ Maire du 10 mai 1925 au 18 mai 1929

Mais ce qui alarme les frères c'est la résurgence de l'éternel ennemi :

« Depuis la guerre nous avons vu reparaître par infiltration lente les Jésuites, les Oratoriens, les Capucins, les Carmélites, les Ursulines, les Sœurs de Sainte Marthe, les Sœurs de la Merci et certaines Sœurs enseignantes...

Solution proposée : A ces scandaleux abus, il n'y a qu'un remède qui est entièrement entre les mains de nos dirigeants : application intégrale des lois existantes. Le gouvernement actuel n'a pas l'intention de les appliquer et capitule devant Rome. Seule une majorité républicaine peut repousser l'offensive cléricale ».

L'année 1929 est fondamentale pour l'organisation romaine puisque par le moyen de la politique de Benito Mussolini, le 7 juin 1929 sont signés les accords du Latran qui mettent fin à la « question romaine », survenue en 1870 après la prise de Rome et son annexion par la monarchie italienne. Ils réduisent la souveraineté temporelle du pape au seul État de la Cité du Vatican. Et confirment la religion catholique, apostolique et romaine, seule religion de l'État italien. Par la renonciation à un territoire de toutes manières perdu, la Papauté revient dans le siècle, concentré sur sa mission spirituelle, ce qui ne peut manquer d'inquiéter les défenseurs de la laïcité.

« ... Le cercle Saint Mitre : Le clergé aixois sentant venir le mouvement anticlérical qui marqua les débuts de la Troisième République, créa, fidèle à sa tactique d'adaptation qui semble assurer la pérennité de l'Eglise romaine, un cercle ouvrier catholique qu'il plaça sous le patronage de Saint Mitre¹⁴³⁷, le protecteur de la ville d'Aix. Ainsi naquit, vers 1873, ce cercle mi-artistique, mi-religieux qui devait être un instrument politique aux mains de l'Archevêché ».

Cruel dilemme, qui semble être résolu pour les auteurs, peut-il être reproché à l'Eglise son obscurantisme et son ouverture à la République et la classe ouvrière ? Il s'agit d'affaire de bonne foi, si nous pouvons dire. Pour les francs-maçons aixois, pas de doute, le prétendu intérêt pour les ouvriers est un stratagème pour piéger les esprits par une ouverture qui n'est que d'apparence :

« On y attire les jeunes hommes de la classe ouvrière par l'appât du théâtre, du chant, des concerts, des conférences, des solennités religieuses. Ils y trouvent, comme ailleurs, des rafraîchissements, des salles de lecture, de billards, des jeux variés. Ils y ont trouvé surtout pendant plus de trente ans, la figure aimable, douce, avenante, d'un prêtre remarquable, le chanoine Rolland »¹⁴³⁸.

Il est difficile de cerner des personnes charismatiques comme le Chanoine Rolland d'autres emblématiques tel Monseigneur Gouthe-Soulard. Il est en fait probable que les catholiques ainsi que le démontre par exemple le fossé béant existant entre l'Action Française et le Sillon¹⁴³⁹ de Marc Sangnier¹⁴⁴⁰, sont multiples. La première est condamnée par décret de Pie XI le 8 mars 1927.

¹⁴³⁷ Palanque Jean-Rémy, *Le Diocèse d'Aix-en-Provence*, Edition : Beauchesne, Paris, 1975 : cercle Saint-Mitre

¹⁴³⁸ Rolland Henri, Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence. *Éloge de M. le chanoine Charles Figuières, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, discours de réception de M. le chanoine Henri Rolland...* prononcé le 5 mai 1903. Réponse de M. le chanoine E. Marbot, Editeur : Imprimerie de J. Nicot, Aix-en-Provence, 1903. Rolland Henri, est officier de l'Instruction Publique. Docteur en théologie, Croix d'argent « Pro- Ecclesiâ et Pontifice » ; croix d'argent de Latran

¹⁴³⁹ Marc Sangnier : « Le Sillon a pour but de réaliser en France la république démocratique. Ce n'est donc pas un mouvement catholique, en ce sens que ce n'est pas une œuvre dont le but particulier est de se mettre à la disposition des évêques et des curés pour les aider dans leur ministère propre. Le Sillon est donc un mouvement laïque, ce qui n'empêche pas qu'il soit aussi un mouvement profondément religieux », *La Croix*, 1905

¹⁴⁴⁰ Sangnier Marc, né le 3 avril 1873 à Paris, décédé le 28 mai 1950 à Paris. Journaliste et homme politique. Créateur du Sillon, il est un des promoteurs du catholicisme démocratique et progressiste. Il anime par des revues et des mouvements l'éducation populaire. Pionnier du mouvement des auberges de jeunesse en France

Le second trop moderniste et républicain par rapport au reste de l'Église, traumatisée depuis 1905 est rejeté par la lettre pontificale du 25 août 1910 « Notre charge apostolique » accusée de « modernisme social ». Il affirmait trop l'autorité des chrétiens sur l'Église et non celle du pape et des évêques. A l'inverse, contrairement à l'époque contemporaine, la cohésion maçonnique est remarquable.

« ... Il y a vingt-cinq ans environ une filiale de ce cercle groupa les cheminots catholiques... aux membres de ce syndicat vont gratifications, emplois de faveur, avancement au choix ».

L'accusation est directe, elle n'est pas fondée, ces allégations, vraies ou fausses étant par nature difficiles à démontrer. Nous relèverons que ce sont justement ce type de reproches qui ont été adressés aux francs-maçons, ce qui aurait pu, dû, les rendre prudents et circonspects. PLM désigne l'ancienne Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Une crise interne ébranle la société en 1920 : un désaccord entre les dirigeants et le personnel a conduit à deux grèves importantes, la gestion visant à ne reverser les bénéfices ni aux actionnaires ni aux salariés. Relevons enfin qu'en 1836 la municipalité d'Aix-en-Provence refusa de voir une voie ferrée traverser son territoire. La ligne Rognac - Aix-en-Provence n'est ouverte que le 10 octobre 1856 et atteint la gare de la ville alors en cul-de-sac. Aucun élément connu ne vient corroborer cette critique d'influence catholique sur les cheminots qui aurait permis des passe-droits.

« Le Cercle Saint Mitre s'est adjoint, il y a quelques années « la bibliothèque des Bons Livres » ».

Cette autre création cléricale est a priori sans défaut tels les appâts de places ou de gains, néanmoins la distinction introduite entre les ouvrages ne peut que rappeler l'Index Librorum Prohibitorum aboli le 14 juin 1966 par le pape Paul VI.

« ... L'idée a été reprise par les Jésuites qui ont créé un foyer des étudiants dans la rue Thiers, « La carafe » ».

Prêtres et francs-maçons ignorent naturellement que par une ironie de l'histoire après la seconde guerre le temple maçonnique sera situé même rue, au numéro 24. Par ailleurs et contrairement à ce que les auteurs supposent, il est peu probable que l'influence chrétienne auprès des ouvriers ou des étudiants soit de la nature la plus réactionnaire, ne serait-ce que pour des motifs d'opportunité. Les mouvements de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne¹⁴⁴¹ et de la Jeunesse Etudiante Chrétienne¹⁴⁴² confirment cette analyse et participent du catholicisme social. Les frères recensent ensuite logiquement les moyens de faire face à leurs adversaires :

« ... L'action républicaine : A Aix, rien de durable n'a pu être opposé au Cercle Saint Mitre. On créa il y a une quarantaine d'années « le Cercle de la Jeunesse Républicaine » qui groupa plus de deux cents jeunes hommes, ardemment laïques. L'enthousiasme ne dura hélas ! Que quelques années ».

La tradition républicaine des cercles est pourtant bien ancrée dans le pays et nous avons la mention du Café Beaufort par le frère Coste en début du siècle, mais apparemment cela n'a pas suffi.

¹⁴⁴¹ Créée en 1929 par l'abbé Joseph Cardijn. Cardijn Joseph Léon né le 13 novembre 1882 à Schaerbeek-décédé le 24 juillet 1967 à Louvain. Prélat séculier belge de l'Église catholique romaine. Cardinal créé en 1965 par le pape Paul VI

¹⁴⁴² Inspirée de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, elle est créée en 1929 dans un but d'apostolat, de propagation de la foi, des étudiants envers les étudiants

« ... Syndicats féminins catholiques : En 1901, une marchande de tissus et grande fournisseuse de couturières, s'occupa de trouver du travail aux jeunes couturières sans emploi. Ce fût l'origine du Syndicat de l'Aiguille dont la direction passa bientôt entre les mains de jeunes personnes du monde catholique. Le titre du groupement devint « Syndicat catholique de l'Aiguille »... Ce syndicat déclare à ce jour (82 membres. Siège rue Cardinale, 30).

Le syndicat des dames employées de commerce, fondé il y a 28 ans, a la même tendance, et le même siège social. Il compte 82 membres ».

Ces deux syndicats participèrent les 23 et 24 avril 1921 au premier congrès régional des travailleurs chrétiens, la Confédération française des travailleurs chrétiens¹⁴⁴³ (CFTC) appuyée par le journal local « La Paix sociale » et qui se réclame de la doctrine sociale de l'Eglise.

En face se dresse la Confédération Générale du Travail, bien implantée avec plus de 1 500 syndiqués, dans le travail des amandes, les allumettes, le bâtiment, puis les transports, les tramways et les cheminots du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) contrairement à ce que allégué par nos auteurs. Cette grande centrale syndicale est distincte de la Confédération Générale du Travail Unitaire d'obédience communiste. Elle est donc en 1929 tout-à-fait compatible avec la franc-maçonnerie.

« Enfin, dans ces dernières années l'Eglise a essayé de grouper les ouvrières de l'industrie et de l'alimentation dans un nouveau syndicat qui compte 20 membres.

Dans cet ordre d'idées, il n'est pas possible, ni désirable de créer de nouveaux syndicats spécifiquement laïques. Il suffit que les dirigeants des syndicats professionnels veillent à l'application stricte des statuts et écartent systématiquement toute propagande religieuse ».

C'est de manière implicite que les initiés reconnaissent l'importance des syndicats républicains existants, mais ne pas mentionner le principal d'entre eux est peut-être une séquelle de la Charte d'Amiens en effet très discutable en son principe puisqu'en dissociant action politique et sociale elle a contribué à les affaiblir l'un et l'autre, en tout cas en termes d'adhérents.

« L'œuvre de la jeunesse catholique : Un jeune professeur de la faculté de droit d'Aix fonda il y a une cinquantaine d'années un patronage catholique pour enfants et jeunes gens. C'était « l'œuvre de la Jeunesse » ».

Le couple esprit et institution est inséparable. Toute structure a une vocation spirituelle et ne saurait être neutre même en l'absence de manœuvre préalablement réfléchie aux fins d'une machination envisagée dès le départ. Créer une œuvre de jeunesse n'avait pas nécessairement pour vocation de détourner la loi même si c'est bien le résultat qu'il advint :

« D'abord indépendante, quoique d'esprit catholique elle fût adjointe, quelques années après sa fondation, à un vague orphelinat agricole religieux qui se transforma en école primaire dirigée par des prêtres... l'école passa sous le régime de la Loi Falloux et devint ainsi établissement d'enseignement secondaire, sans coup férir ».

Nous avons développé largement plus haut le domaine de l'enseignement et la liberté de recourir à l'école privée, c'est-à-dire dans les faits, confessionnelle. La critique maçonnique, justifiée ou non, ne saurait suppléer à l'absence de projets constructifs laïcs offensifs comme avoué par les auteurs quelques lignes auparavant. Ce constat désolant est encore confirmé quant à l'éducation des plus jeunes :

« ... La garderie laïque des Amis de l'Education Laïque fait naître les garderies paroissiales. En 1904 un groupe de républicains aixois créa le premier patronage laïque dans le couvent des Carmélites désaffecté... L'alerte fût chaude chez les cléricaux qui décidèrent d'installer des patronages dans chaque paroisse ».

¹⁴⁴³ Mouriaux René, *Le syndicalisme en France*, Presses Universitaires de France, Paris, 8 mai 2009, entrée CFTC

On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre, et pourtant la seule solution proposée par les initiés à l'état de fait qu'ils déplorent est celui de la restriction de la liberté :

« ... Le remède à cet état de chose consiste dans l'abrogation de la Loi Falloux ».

Cette déclaration d'impuissance est tellement inopportune, qu'un siècle plus tard l'abrogation de la loi, ici entendue comme sa disparition toute entière, n'est pas devenue réalité. Enfin, dans cette étude de l'école à tous les âges, le rapport se penche sur l'enseignement proféré aux adultes :

... L'Université populaire : La guerre a tué l'Université populaire d'Aix par la suppression de son local et la dispersion de son matériel et de son mobilier. C'était une œuvre créée par des républicains qui connût une ère de véritable engouement... Les Maçons formaient la grande majorité du conseil d'administration ».

Il est regrettable et regretté que ne soit que constatée la disparition de l'enseignement des adultes. D'une part, la guerre a détruit en l'occurrence bien d'autres choses y compris la vie de un million quatre cent mille jeunes français. D'autre part, agir selon sa conscience aurait dû amener les francs-maçons à proposer les modalités pratiques nécessaires à recréer ce qui a déjà été. La tonalité pessimiste de l'intelligence n'est déjà plus, dans cet entre-deux guerres à peine débutant, contrecarrée par l'optimisme de la volonté. Après l'étude, les loisirs font également partie d'une vision complète de l'éducation :

« Colonies de vacances catholiques : Depuis quelques années le clergé emmène un certain nombre d'élèves dans les Alpes pendant les grandes vacances ».

Cette louable initiative chrétienne, attentive à la jeunesse, comme les Etats totalitaires naissants sans que les fins soient comparables, sera suivie par les francs-maçons. En effet l'association Union des Jeunesses Maçonniques, Clarté sera créée le 22 mars 1936, de la fusion de quatre associations obédientiennes : « Le Patronage Maçonnique » ou « Patroma »¹⁴⁴⁴ ; le « Rameau » créé au Grand Orient de France ; « Fidelitas » « Fraternité des Lowtons » fondée par la Grande Loge de France¹⁴⁴⁵ et « l'Éveil » fondé par le Droit Humain. Pour regrouper les énergies, les responsables des associations décident de fusionner. Le frère Clément Camus fut le premier président.

« ... Conclusions : Le parti clérical est fort parce qu'il sait ce qu'il veut et qu'il emploie tous les moyens pour arriver à ses fins... Le remède principal à cette heure réside dans l'action parlementaire... Il peut paraître superflu d'ajouter que les loges des trois obédiences françaises ainsi que leurs Conseils exécutifs ont là un rôle important à jouer... ».

Le décalage est patent entre, au mieux le discrédit dont est frappé la République dans les années trente et, au pire la haine de la Gueuse, et l'objectif des maçons : l'action parlementaire. L'addition sera lourde à payer à la fin de la décennie. L'exemple prêté au parti clérical, à tort ou à raison, était en réalité la marche à suivre, investir tous les domaines de la société.

« Entre autres choses nous demandons que toute école notoirement reconnue comme école primaire ne puisse par un simple jeu d'écritures ou une substitution de nom devenir établissement d'enseignement secondaire.

2 Que tous les professeurs de l'enseignement privé aient les mêmes titres que ceux de l'Ecole publique.

¹⁴⁴⁴ Patronage Maçonnique dit Patroma œuvre inter-obédientielle créée le 20 juillet 1923, siège social 80 Faubourg Saint-Denis, Paris X^e

¹⁴⁴⁵ Décrit par le Centre d'Action et de Documentation, né de la fusion des organisations anti-juives et antimaçonniques créés par Henry Coston sous le signe « La Libre Parole », comme : « un mouvement scout maçonnique » d'ailleurs truffé de juifs. Nous avons sous les yeux un bulletin de cette association en 1936 nous y relevons les noms suivants : Alévy, Judenson, Rosemberg, Barbasch, Blonn, Waltzman, Katz, Koch »

- 3 Que les conditions d'entrée des femmes professeurs de l'enseignement privé soient les mêmes que celles de l'enseignement public.
4 Que les candidats aux fonctions publiques aient passé un temps d'au moins deux ans dans les établissements de l'Etat ».

Après d'utiles mais longues considérations sur l'idéal de la franc-maçonnerie, le texte se conclut par des mesures pragmatiques, certes limitées, mais dont l'application peut être immédiate pour combattre le cléricisme sur son propre terrain, où il excelle, l'enseignement.

« ... Ce rôle d'éducatrice est par définition même celui de la Maçonnerie ».

C'est par un amusant raccourci de l'histoire que les deux camps ennemis se rejoignent, cléricaux et anticléricaux, sur le point de l'importance fondamentale donnée à l'éducation.

« ... Qu'on se rappelle le magnifique discours de notre Très Illustre frère Joseph Bernier au convent 1928 »¹⁴⁴⁶.
Rapporteur Joseph Coste¹⁴⁴⁷.

La finalité de l'idéal maçonnique est donc d'éduquer, id est l'action de guider hors de soi-même, se dépasser.

Pour ce faire le programme des francs-maçons doit prendre comme point de départ ce qu'il y a de plus concret dans l'existence sociale, la praxis des individus : les pratiques quotidiennes, le sens commun, la philosophie de l'homme de la rue. Cette observation anthropologique permettra seule d'actualiser les informations de l'obédience en prenant le pouls de la société pour utiliser une métaphore contemporaine. Sur cette base sera réalisée l'hégémonie culturelle, prise ici dans le sens de prédominance, et non pas d'absolu contrôle qui serait de toute manière illusoire, toujours inachevée et à poursuivre, et qui constituera la conciliation de l'idéal maçonnique et du consentement des masses. Ainsi naîtra l'Etat éthique dont la fonction est d'élever la plus grande partie de la population, donc par l'enseignement, à un niveau culturel et moral donné. L'école et son rôle d'éducation positive est dès lors plus essentielle que l'usage répressif et négatif des tribunaux.

Le combat anticléric nous semble au fil du temps s'éloigner des dangers réels qui surviennent pourtant. Il convient de relever qu'il n'a jamais cessé et que la loge émet des propositions d'ordres du jour par exemple le 16 mars 1925 :

« A l'encontre des cardinaux et évêques en guerre contre la République et les idées modernes filles de la Déclaration des Droits, leur reprochant leur agitation politique ».

L'atelier invoque la nécessité d'une guerre sans merci contre le cléricisme et les forces de réaction jusqu'à l'anéantissement des factieux¹⁴⁴⁸. La loge demande la suppression de l'Ambassade auprès du Vatican¹⁴⁴⁹, l'assimilation intégrale et rapide des départements revenus à la Nation française et considère le monopole de l'enseignement comme un des meilleurs moyens de sauvegarde de la liberté et de l'idée républicaine...

L'Alsace Lorraine est un débat oublié des années vingt, le retour à la Patrie après quatre décennies d'absence ne fût pas aussi aisé que ce que l'Histoire en a retenu. Comme toujours la mémoire collective a occulté de nombreux points. Premièrement et bien évidemment il ne

¹⁴⁴⁶ Bernier Joseph. Ancien député Maire de Vienne, membre du Conseil de l'Ordre de 1921 à 1924 et de 1925 à 1928

¹⁴⁴⁷ Documents conjoints au travail sur l'idéal maçonnique : Constitution et Règlement général du Grand Orient de France, année 1925. Bulletin d'envoi aux Arts et l'Amitié en date du 28 janvier 1925 pour la somme de 60 francs. Courrier du 12 février 1925 à destination du Grand Orient de France, précisant que l'atelier comprend 50 membres au 1^{er} janvier de l'année

¹⁴⁴⁸ Opus citatum, La condamnation de l'Action française par le pape n'interviendra que le 8 mars 1927

¹⁴⁴⁹ Opus citatum, rétablie le 30 mars 1920

s'agit pas de l'Alsace-Lorraine, deux régions françaises dont le nom est associé, mais qui n'eurent jamais de destin commun. Ne sont concernés que les trois départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Bismarck, fin politique, ne souhaitait que l'annexion des pays de culture allemande ; les industriels voulaient les ressources minières, en omettant la vallée de l'Orne et Briey dont les richesses en fer ne seront connues qu'après 1870, ce qui explique le découpage pour le moins surprenant du département de la Meurthe-et-Moselle ; les officiers prussiens enfin lorgnaient sur Metz première ville militaire du monde à l'époque. Dès le vote au Reichstag, deux voix s'élèveront contre l'annexion : Bebel et Wilhelm Liebknecht. Et en effet, les populations ne se sentirent jamais allemandes. Pourtant si les habitants des pays de la ligne bleue des Vosges acceptaient avec joie de redevenir français après la première guerre mondiale, ils n'entendaient pas renoncer à leurs droits qui sont issus de quatre couches successives. Le droit français applicable en 1870, largement abrogé mais parfois conservé comme en matière concordataire ; le droit allemand général ou spécifique¹⁴⁵⁰ aux départements conquis qui devinrent un Land en 1911 ; des lois françaises postérieures à 1918 dont certaines spécifiques aux territoires revenus à la France. Beaucoup plus tard par la faiblesse du gouvernement de Vichy¹⁴⁵¹, ces départements seront à nouveau abandonnés et leurs hommes enrôlés de force, les malgré-nous¹⁴⁵².

La conclusion de ce paragraphe porte sur un aperçu hélas juste et prémonitoire des années trente. L'heure est grave, mais ne l'est-elle pas toujours ? Les finances sont exsangues mais un gouvernement s'est-il un jour plaint de ne savoir où distribuer des fonds, une fois tous les appétits repus ? Seul le dernier relève d'un contexte particulier et correspondant à une période historique précise : les Ligues¹⁴⁵³.

« Considérant que la situation monétaire et de trésorerie actuelles, résultat de la politique des dernières années...amène une part de la population à une situation dangereuse. Constatant la fondation de nombreuses ligues qui font appel à la violence et entreprennent l'organisation de leurs adhérents sous prétexte de combattre les désordres qu'ils auront provoqués par leurs propres agissements. Craignant que le retour, par la force, d'un gouvernement réactionnaire ne constitue un grave danger pour la majorité de la population et la maçonnerie en particulier la Respectable loge de l'orient d'Aix émet le vœu que le Grand Orient veuille bien attirer l'attention du gouvernement sur le danger que représente pour le pays la constitution de ligues dont le seul but est de reconquérir le pouvoir par la force organisée et à la faveur de troubles ».

« Nemo auditur propriam turpidunem allegans », si ce précepte est bien connu des juristes il en revanche étranger au domaine politique, où bien souvent ceux qui fomentent les troubles sont ceux-là même qui prétendent les résoudre, attitude bien connue et universelle, y compris au sein des loges maçonniques. Le phénomène des ligues est complexe mais fondé sur deux piliers : l'extrême-droite et l'antiparlementarisme qui vont de pair ; l'ajout de l'antisémitisme s'il n'est pas systématique est fréquent, tout comme l'hostilité à la franc-maçonnerie. Les frères ne sont néanmoins pas confrontés à un adversaire politique nouveau, ils se souviennent de Déroulède et de la ligue des Patriotes, du boulangisme ou du combat en faveur de Dreyfus. Il convient d'ajouter que le paysage a changé et qu'au désir de revanche a succédé les manifestations d'anciens combattants qui estiment, à juste titre, que la patrie leur est redevable, sans pour autant que les revendications soient légitimes. Enfin, l'apparition d'un

¹⁴⁵⁰ La Société A Responsabilité Limitée découle des règles allemandes transmises au droit français (Gesellschaft mit beschränkter Haftung)

¹⁴⁵¹ Wieviorka Olivier, *Les orphelins de la République : Destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, L'Univers Historique, Seuil, Paris, septembre 2015, liste des élus de l'Est, page 152 rester en sa mairie

¹⁴⁵² Riedweg Eugène, *Les malgré-nous. Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Editions du Rhin, Strasbourg, 1^{er} janvier 1995 : sur le devenir des soldats

¹⁴⁵³ Poncin Léon, *La franc-maçonnerie d'après des documents secrets, la dictature des puissances occultes*, Beauchesne, Paris, 1934, page 113, la destruction du catholicisme, le socialisme universel

danger clairement perceptible pour tous, et surtout les plus simples, favorise la cohésion : la création du parti communiste qui entraîne par contrecoup la radicalisation de la droite dans une peur aux conséquences insensées que peu sauront prévenir¹⁴⁵⁴.

La recherche de l'idéal maçonnique est au premier plan dirigée vers la politique intérieure, elle ne saurait détourner les frères de leur intérêt pour les affaires politiques plus précisément républicaines.

B. Politique quotidienne et symboles

Le travail en loge est encadré par le rite, mais celui-ci n'a pas à se substituer aux vrais combats qui sont politiques. Prenez-garde aux maçons désenchantés réunis dans une ambiance lugubre qui empoisonnent l'esprit démocratique en détournant l'attention des véritables enjeux. En cette hypothèse la maçonnerie ne serait qu'une mystification au charme mortifère contre laquelle il conviendrait d'immuniser. C'est parfois, au niveau local que se posent les questions relatives à l'Empire, ainsi le 29 mars 1926 le frère Meyer, orateur de l'atelier désire savoir si Monsieur Ollivier, Gouverneur général à Madagascar est franc-maçon soit du GODF, soit du rite écossais. La politique est étudiée nous l'avons vu au plan international, sans être nullement négligée en la ville même. Le 3 mai 1926 la loge loue le skating pour la somme de 250 francs, facture Jullien ; elle entreprend des frais d'impression de tracts pour un montant de 50 francs, facture Bourrely ; 7 autres associations seront participantes, et toutes utiliseront des affiches représentant Jeanne d'Arc : symbole républicain, français ou religieux ?

La théorie de la bâtarde naît avec la pièce de théâtre « La Mort de Jeanne d'Arc¹⁴⁵⁵ » : la Pucelle y serait d'ascendance royale mise en scène à dessein, car le peuple ne serait pas en mesure de donner naissance à des héros. Michelet transforme radicalement le personnage, il publie un livre, intitulé Jeanne d'Arc (en fait le Livre V de son Histoire de France¹⁴⁵⁶). La jeune femme y devient une héroïne incarnant le peuple. Lucien Herr écrit le 14 mai 1890 dans « Le Parti Ouvrier », sous le pseudonyme de Pierre Breton, l'article « Notre Jeanne d'Arc¹⁴⁵⁷ » qui dénie à l'Église catholique romaine le droit d'instaurer le culte de celle qu'elle a brûlé quelques siècles plus tôt. La manifestation a lieu au Modern Skating¹⁴⁵⁸, Aix, 9 rue de la Monnaie, dans un vaste hangar, actuelle rue Frédéric Mistral, « Ouvert tous les jours en matinée et soirée ». La maçonnerie n'a pas peur de s'exposer :

« Contre tous les mensonges » Cédant aux nombreuses sollicitations qui lui arrivent de toutes parts, le pressant de recommencer sa campagne qui a eu une si grande portée l'année dernière, le Groupe Vérité a donc décidé de rééditer son affiche à l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc. Etant donné l'audace toujours croissante de nos adversaires de toujours, qui escomptent notre inertie, nous comptons que cette œuvre de propagande pour la vérité, recevra l'approbation de tous les milieux Républicains et Libres Penseurs ».

¹⁴⁵⁴ Wieviorka Olivier, *Les orphelins de la République*, Opus citatum, page 118 : « Le grand allié oriental qui valorise tous les autres est l'allié russe. Il est rouge ? C'est bien regrettable. Ce n'est pas une raison pour nous en priver... Le régime des Soviétiques me répugne autant qu'à vous tous, mais je ne laisse pas le bourgeois parler plus fort en moi que patriote », de Kérillis Henri. Boulic Jean-Yves, Lavaure Anne, Henri de Kérillis, l'absolu patriote, compte rendu Wieviorka Olivier, Vingtième Siècle, revue d'histoire Année 1999, Volume 62, n°1, p. 182

¹⁴⁵⁵ Caze Pierre, 1805. Marot Pierre, *La genèse d'un roman : Pierre Caze inventeur de la « bâtardise » de Jeanne d'Arc*, dans Jeanne d'Arc. Une époque, un rayonnement : colloque d'histoire médiévale, Orléans, octobre 1979, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), 1982

¹⁴⁵⁶ Michelet Jules, *Histoire de France, tome 5, Jeanne d'Arc, Charles VII*, Des Equateurs, Paris, 28 mai 2015

¹⁴⁵⁷ « Jeanne est des nôtres, elle est à nous ; et nous ne voulons pas qu'on y touche »

¹⁴⁵⁸ « On eut, en 1911, une patinoire pour méridionaux, patinoire à patins mécaniques. On lui disait le « Skating-ring », mot impossible à prononcer pour une gorge aquisétoise qui en avait fait « L'Esquatein-Rein », in Provence Marcel, *Le Cours Mirabeau*, Edition du Bastidon, Aix, 1953, p. 236

En 1926 la pauvre pucelle voit toujours son héritage revendiqué par des camps opposés. Elle ne sait pas encore que son calvaire est loin d'être fini et que le XXI^e siècle ne verra nullement se terminer cet affrontement séculaire. Mais, martyre, héroïne, mythe, elle ne pouvait que devenir un symbole, ce qui par définition même implique que son image puisse donner lieu à diverses interprétations, et si les francs-maçons sont friands de symbolisme, les croyants ne le sont pas moins.

Si la vie politique locale est vive, celle de la région l'est tout autant et nous disposons d'un intéressant compte rendu du 18 juillet 1926 du 38^e congrès des loges du Sud-est tenu à Montpellier, les 1, 2, 3 avril 1926, qui pose les termes d'un débat, interne à la maçonnerie, aux arguments divers et divergents :

« Le vœu de la Respectable loge « Les Amis des Hautes-Alpes », orient de Gap relatif à la capitation perçue par le GO est soumis au congrès.

Ce vœu tend à faire diminuer le taux de la capitation en faveur des petites loges.

Le frère Corriol de l'orient d'Aix signale que cette question a été envisagée dans son atelier qui l'a considérée comme délicate et devant, en conséquence, être soumise à l'étude des loges.

Sur la proposition de la Commission, le congrès décide qu'il appartient à la loge de Gap de faire ses propositions à l'Assemblée générale. Le vœu sera donc déposé au convent prochain... ».

Manifestement les positions aixoises et alpines sont différentes. Nous allons voir pourquoi :

« C'est pourquoi dans sa tenue du 6 juin 1926 la Respectable loge, AAA, orient d'Aix-en-Provence a décidé d'adresser au GO quelques notes.

Ce vœu peut se résumer ainsi : « Diminution de l'impôt de capitation pour les petits ateliers, et par voie de conséquence, augmentation de cet impôt pour les grands ateliers ».

Au soutien de ce vœu : cela favorise le recrutement des petits ateliers dont on doit s'efforcer d'en augmenter le nombre ; et s'opposent adversaires et partisans de la Concentration ou de la Dispersion des loges ».

Aujourd'hui la multiplication des ateliers amène, notamment dans la région Sud-est, XV, à des tailles de plus en plus petites. La question de l'opportunité de la création d'une loge dépend en premier lieu et même réglementairement de l'orient concerné. Si celui-ci est un désert maçonnique dépourvu d'atelier, les conditions de création seront assouplies. Si en revanche, il existe déjà une ou plusieurs loges dans la même ville, les conditions seront plus sévères. Rien que de très logique. Et cela explique la vue différente des frères alpins et des frères aixois. Les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes sont des départements peu peuplés, touchés dans les années vingt par l'exode rural¹⁴⁵⁹.

« Mais l'ensemble des « considérants » montre clairement que l'idée maîtresse des promoteurs du mouvement contre l'impôt de capitation est très louable ; cependant nous contestons l'efficacité de la mesure proposée, nous la trouvons injuste et particulièrement dangereuse. Croit-on réellement que l'impôt de capitation est l'obstacle au recrutement ? 30 francs par an, soit 2,5 francs par mois, soit 0,60 francs par semaine, qu'est cette petite somme à côté des dépenses hebdomadaires de théâtre ou de cinéma, des dépenses journalières de bar ou de café, des dépenses en excursion, au dancing ou ailleurs »...

La franc-maçonnerie a toujours eu une attitude schizophrène entre le souci de réunir les meilleurs ouvriers, au sens intellectuel du terme, sans pour autant se confondre avec une société savante. L'un des éléments de cette controverse concerne naturellement les modalités de recrutement, et notamment par le biais des capacités pécuniaires. Au XVIII^e siècle, puis encore au XIX^e siècle, par convention tacite il convenait de ne pas intégrer les gens de maison ou domestiques, non par mépris professé mais par crainte, réelle ou supposée, d'un manque

¹⁴⁵⁹ Paschal Marie-Noël, *Les grandes affaires criminelles des Alpes de Haute Provence*, Edition de Borée, Paris, 10 juin 2011, introduction

d'indépendance de leur part. Le débat, qui dure encore, est compris entre deux paradigmes, un coût véritable garant de stabilité¹⁴⁶⁰ et un désir d'accessibilité à tous et notamment ceux qui ont le plus besoin intellectuellement. Les arguments développés par la loge sont très valables, et l'économie politique moderne par l'étude des consommateurs confirme que l'obstacle à la culture est plus d'ordre culturel qu'économique.

« Des causes au ralentissement des initiations, nous n'en voulons citer qu'une, celle qui nous paraît la plus importante, l'indifférence en toutes choses... Les francs-maçons eux-mêmes ne fréquentent plus assidûment les loges, le plus léger prétexte est une excuse à leur absence aux tenues. Le grand coupable est l'indifférence venue de la guerre »...

L'indifférence ici dénoncée est le lit de toutes les bassesses, faiblesses et lâchetés, car s'il est une règle bien établie en politique, c'est que ce qui naît de la force ou de la malignité conserve cette tare congénitale.

« Mais d'abord qu'entend on par grandes et petites loges ? Le GO compte 28 000 frères Maîtres et 420 loges. Moyenne 67 membres par loges... Si nous en jugeons pour notre département nous en comptons deux (*grandes*) pour onze loges... Or les prévisions budgétaires pour 1927 sont de 1 095 309 francs dont 840 000 doivent être couverts par l'impôt de capitation à 30 francs par tête »... « Est-il équitable qu'un frère Maître du fait seul qu'il appartient à un petit atelier paye 15 ou 20 francs d'impôt de capitation, tandis qu'un autre, parce qu'il appartient à une loge à gros effectif paye 4 ou 5 fois plus ?... Il n'est pas difficile de prévoir ce qu'il adviendrait : les loges à gros effectif se scinderaient en 2 ou 3 petits ateliers, et le tour serait joué »... « Tous les frères ramenés à l'impôt de capitation réduit... d'où conséquence inévitable suppression du pouvoir central maçonnique »... « A notre avis une seule solution est possible au problème posé, c'est de réaliser tant au GO que dans les loges toutes les économies possibles ».

C'est le principe d'égalité devant l'impôt. L'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». Il est illustré par l'alinéa second de l'article 13 du même texte qui concerne l'égalité en matière fiscale « la contribution publique doit être également répartie entre tous les citoyens à raison de leur faculté ». En toute logique cela s'applique également aux francs-maçons attachés aux principes de la République.

Les finances mènent à la comptabilité qui est le reflet de la vie de l'atelier dans ses grandes comme dans ses petites actions, ainsi par exemple pour l'année les frais de correspondance concernent les frères Bourrelly Camille (1907), lettre recommandée à Grisolle Gaston¹⁴⁶¹ (1916), lettres Chazalon Emile (1907), Colletin, Gaubert Auguste (1907), Bouvet Henri (1912), Ponchareau Antoine (1907), Nardon Pierre (1907), Casanova François (1913), Legoux Cyrille (1907), Nicot Charles (1907), Parthiot, Defendini Ours (1912), Lacombe Jean (1912), Vial, Neble Placide (1911), Wahl, Crozet, Fraysse à La Seyne, Jaubert. Outre ces missives à des membres de la loge, celle-ci procède également à des acquisitions nécessaires à son bon fonctionnement, telles que l'achat de brochures sur la pierre brute¹⁴⁶², la commande « Deux siècles de maçonnerie »¹⁴⁶³, où encore de « La morale du Franc-maçon »¹⁴⁶⁴. La loge nous apparaît ainsi attentive à l'état de ses finances au regard du nombre de lettres de relance et d'autre part, soucieuse d'élévation morale ce qui transparaît du choix des ouvrages acquis pour la bibliothèque.

¹⁴⁶⁰ La note de fiabilité bancaire accordée au Grand Orient de France pour l'année 2015 est un triple AAA, soit supérieure à celle de la France

¹⁴⁶¹ Gageons qu'il s'agissait d'un rappel à l'ordre en matière financière justement

¹⁴⁶² La pierre brute est celle destinée à être taillée, polie, travaillée, il s'agit bien sûr d'une analogie avec l'ouvrage que chaque initié doit réaliser avec son propre être. D'autre part, les francs-maçons, spéculatifs, se réclament d'une tradition opérative et notamment de la corporation des tailleurs de pierre

¹⁴⁶³ De nombreuses parutions périodiques reprennent ce thème qui rappelle la grandeur et l'ancienneté de l'ordre.

¹⁴⁶⁴ Bédarride Armand, *La morale du franc-maçon*, 1926, Têlètes, Paris, 2013 : référence éthique

Les relations extérieures sont aussi commandées par l'air du temps, ainsi nous disposons d'une demande de l'annuaire des loges par le frère Louis Lafon voyageur de commerce résidant à Gardanne :

« Vu par le vénérable, le 30 mai 1927 », « Je suis voyageur de commerce et je rayonne dans la région comprise entre Marseille, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Cognac, Clermont-Ferrand »¹⁴⁶⁵.

Par ailleurs, les liens sont bien sûr maintenus avec l'administration centrale le vénérable Richaud écrit le 6 décembre 1927 :

« Vous avez pu voir, sur la planche qui vous a été adressée, que le frère Coste, 31^e a été élu délégué à l'assemblée générale de 1928, que le frère Meyer, 32^e a été élu 1^{er} suppléant et moi-même 2^e suppléant. La loge a pensé que le frère Coste aurait sa promotion au 32^e degré, elle a voulu lui éviter trop de frais de déplacement ; mais il est probable que Meyer soit promu 33^e, et il serait heureux d'être aussi défrayé. Ne serait-il pas possible de lui donner une délégation pour une colonie (Madagascar) de préférence ? Depuis 21 ans que nous avons réveillé la loge nous n'avons jamais employé ce procédé. Ne pourrait-on pas bénéficier de cette faveur cette année ? »

La technique interne de la délégation factice s'explique ainsi. Un frère est élu délégué de son atelier pour le représenter à l'assemblée générale du Grand Orient, comme il est dans l'exercice de fonctions à lui conférées par la loge, ses frais lui sont remboursés par son association. Parallèlement, ce même frère poursuit un cursus d'avancement dans les hauts grades, jusqu'au 33^e degré au Rite Ecossais, même s'il travaille au Rite Français en loge bleue, et son élévation a, à l'époque, lieu à Paris. Il peut donc profiter d'un seul déplacement à la capitale pour effectuer sa mission et recevoir son nouveau grade. Le second frère qui bénéficie d'une élévation ne peut prétendre représenter lui aussi la même loge. Mais des ateliers lointains, ainsi Madagascar, ne réalisent pas nécessairement le voyage qui n'est pas une mince affaire en 1926. Le subterfuge permettrait de conférer au frère Meyer la représentation de la loge malgache, en accord avec cette dernière qui n'avait pas prévu d'envoyer de délégué, ce qui lui permettrait d'assister à l'assemblée générale, de recevoir durant son séjour parisien son grade de 33^e, et d'être défrayé de l'ensemble de ses frais de déplacement. Les relations entretenues par l'atelier aixois lui permettant de surcroît d'être plus facilement en lien direct avec ces lointains essaimages dans les colonies. Et le cas suivant concerne cette fois-ci les possessions françaises de l'autre hémisphère. Dans un autre courrier, celui-là du 28 décembre 1927 est soumis le cas du sergent Barguet :

« Admis à subir les épreuves de l'initiation maçonnique en février prochain (l'enquête lui ayant été favorable), a été envoyé en Cochinchine¹⁴⁶⁶ brusquement. Que devons-nous faire ? Pouvons-nous charger une loge de l'Indochine de procéder à l'initiation à notre place ? Pendant que je sollicite (une fois n'est pas coutume), si je demandais une délégation pour moi ? Il me ferait grand plaisir d'assister à leurs augmentations de salaire. Et puis il y a si longtemps que je n'ai assisté aux tenues des hauts grades ! Richaud, Mais j'insiste surtout pour Meyer ».

Le transfert du processus maçonnique d'une loge à l'autre est une pratique courante, bien que les deux ateliers ne soient pas loin s'en faut nécessairement aussi éloignés l'un de l'autre, une mutation professionnelle, c'est ici le cas, un déménagement ou toute autre cause peuvent amener à solliciter qu'une seconde loge prenne le relais de la première. Nous noterons en l'occurrence le désir pressant des membres de l'atelier de se rendre en nombre à Paris, puisque le vénérable souhaite se rajouter à la délégation.

¹⁴⁶⁵ Bulletin d'envoi aux Arts et l'Amitié en date du 30 mai 1927

¹⁴⁶⁶ Les protectorats du Tonkin et de l'Annam et la colonie de Cochinchine respectivement au Nord, au Centre et au Sud du Viêt Nam actuel. Le protectorat français du Laos. Le protectorat français du Cambodge

Enfin, nous terminerons cet aperçu des relations de politique interne et externe par ce qui concerne l'obédience de l'époque dont la juridiction est calquée sur l'Empire français, cet aspect se reflétant jusqu'à sa dénomination. L'administration de l'atelier se dote de l'annuaire du Grand Orient de France et du Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises pour l'année 1928, 192^e année de la fondation : page 88, seul atelier de l'obédience à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), pp. 268 et 286, non chapitrée¹⁴⁶⁷, non aréopagitique, « AAA », 18 février 1811 (En 1829, la loge les Amis de la Bienfaisance fusionne avec elle. Réveillée en juillet 1890, puis en décembre 1906) ; Temple boulevard des Poilus, face au champ de manœuvres ; vénérable le frère Richaud (André-Joseph-Napoléon), 33^e, page 30 membre honoraire du Grand Collège des Rites, professeur économiste à l'École normale d'instituteurs, à Aix-en-Provence ; Tenue : 1^{er} et 3^e dimanche, 9 heures (nota : heures et jours répandus à l'époque).

La comptabilité nous révèle encore les centres d'intérêt divers de l'atelier à travers ses abonnements et achats qui sont variés puisque nous avons trace de : « De l'absolue nécessité de la confiance en soi et la confiance en soi », base du système Pelman¹⁴⁶⁸, Groupement des Pelmanistes de Provence, Causerie faite le 27 juin 1929 par Monsieur Jean Rollandin ; demande de l'annuaire des loges étrangères pour l'année 1929 ; revue « La vie socialiste¹⁴⁶⁹ », années 1929-1930-1933-1934¹⁴⁷⁰. L'intérêt des frères pour le monde extérieur est patent, ils se passionnent donc logiquement pour les affaires étrangères.

SECTION 2 : AU PLAN INTERNATIONAL

Après les préoccupations nationales premières, viennent celles du monde environnant qui ne peuvent être envisagées que dans le souvenir prégnant du récent conflit.

PARAGRAPHE 1 : LES RELATIONS FRANCE-ALLEMAGNE-RUSSIE

Cela a été dit et redit : la carte politique postérieure au traité de Versailles du 28 juin 1919 n'est plus celle de 1913. Deux empires ont disparu : austro-hongrois et ottoman, de nouveaux pays sont nés tels que la Pologne et la Tchécoslovaquie, des frontières sont redessinées par les vainqueurs comme toujours.

¹⁴⁶⁷ Un atelier de haut grade ou de perfectionnement n'est plus à l'époque accolé à la loge bleue comme il fût en général le cas auparavant et postérieurement

¹⁴⁶⁸ Méthode à prétention scientifique fondée sur la pensée de William Joseph Ennever, puis diffusée et organisée par Christopher Louis Pelman, en vue d'un développement psychique et physique, clef de tous les succès, y compris financiers, qui permet de déployer sa force mentale dans toutes les directions et de lutter contre l'indolence et l'inefficacité

¹⁴⁶⁹ Pierre Renaudel publie La Vie socialiste, entre 1920 et 1923 puis de 1926 à 1935. Renaudel Pierre, né le 19 décembre 1871 à Morgny-la-Pommeraye, décédé le 1^{er} avril 1935 à Söllier. Député du Var du 10 mai 1914 au 7 décembre 1919 et du 11 mai 1924 au 1^{er} avril 1935, Site de l'Assemblée Nationale. Directeur de « l'Humanité » de 1915 à 1918. « La Vie Socialiste » devient après le 6 novembre 1933, le périodique du Parti socialiste de France-Union Jean Jaurès (PSdF). Issu d'une scission réformiste, planiste et néo-socialiste de la SFIO. Rejet du marxisme et du réformisme, favorable à la capacité de techniciens pour rénover l'Etat. Majoritaire dans le groupe parlementaire, ces exclus sont minoritaires au sein du parti duquel ils sont écartés par le congrès du 5 novembre 1933. Principaux dirigeants Pierre Renaudel, Marcel Déat et Adrien Marquet

¹⁴⁷⁰ Fonds de l'atelier

Le sentiment allemand qui imprègne la vision du monde germanique est toujours celui de la Mitteleuropa, pays qui a la hantise d'être pris en étau entre son dangereux voisin du sud, la France et son très puissant rival du nord, la Russie¹⁴⁷¹.

A. Reprise des relations franco-allemandes et franco-russes, 23 juillet 1925

Que faire de l'Allemagne ?

« L'écrasante majorité du peuple français et du peuple allemand préfère incontestablement l'état de paix à l'état de guerre ».

Le courant pacifiste débute dès l'immédiat après-guerre suite au traumatisme¹⁴⁷² de la boucherie sanglante qui vient de se terminer. Cette horreur de la guerre marquera une génération¹⁴⁷³ et aura des conséquences politiques majeures qui expliqueront en partie des itinéraires postérieurs indulgents envers l'Allemagne, aveugles à l'encontre du nazisme, voire des parcours de collaborateurs.

« Le peuple français, en particulier, a la guerre en horreur et à une situation qui, si elle se prolongeait deviendrait intolérable et conduirait infailliblement à une nouvelle conflagration, c'est-à-dire à la ruine matérielle et morale irrémédiable des deux pays, il ne demande pas mieux que de trouver un compromis qui satisfasse les deux parties, soit par un accord économique, soit par une entente quelconque »¹⁴⁷⁴.

La position maçonnique est ici fort éloignée d'une frange importante de l'opinion publique qui est favorable au statut international du bassin de la Sarre pendant une durée de quinze ans et surtout au paiement de la somme de 132 milliards de marks-or¹⁴⁷⁵ qui amènera à l'occupation de la Ruhr en cours lors de la rédaction du présent texte et débutée le 11 janvier 1923 sous la direction du Président du Conseil, Monsieur Raymond Poincaré¹⁴⁷⁶. Rappelons que l'atelier s'est engagé largement, tout comme le reste de la population dans le premier conflit mondial. Les frères Bernard Jacques, Laurens Sébastien-Victor, Dommart Henri, Saint-Martin Darius ont payé de leur vie leur participation à la guerre. Le nombre des insoumis est plus faible 1,5% que dans les prévisions : 13%¹⁴⁷⁷ : la Nation entière a pris part au conflit.

« Ici les adversaires, hélas ! Trop nombreux encore de cette conception de l'avenir ne manqueront pas de m'opposer cette objection : « Pour établir un contrat, pour signer une entente, il faut être deux : il faut que les deux parties en présence soient pour le moins animées d'intentions conciliatrices. Or, si vous pouvez répondre de la sincérité du pacifisme du peuple français, de sa majorité parlementaire et de son gouvernement actuels, ne voyez-vous pas, de toute évidence à la lumière même des faits, que cette mentalité généreuse se heurtera de l'autre côté du Rhin à un esprit de chicane, de mauvaise foi, à un nationalisme forcené à une préparation sournoise de la guerre ? »

¹⁴⁷¹ Vaksberg Arcadi, *Alexandra Kollontai*, Fayard, Paris, 1^{er} mai 1996, sur l'époque pré-révolutionnaire

¹⁴⁷² Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre : 1918-1932/33*, Presses Universitaires Du Septentrion, Paris, septembre 2012 : sur les conséquences psychologiques de la Guerre

¹⁴⁷³ Giono Jean, *Le grand troupeau*, Folio, Paris, 1999, page 252 : « Laisse, femme, laisse. Il faut que nous lui fassions voir tout de suite ce que c'est, l'espérance !... L'étoile des bergers monte dans la nuit »

¹⁴⁷⁴ Becker Jean-Jacques, Krumeich Gerd, *La Grande Guerre, une histoire franco-allemande*, Tallandier, Texto, Paris, novembre 2012, appréhension croisée du conflit ; chapitre 1, page 18 : les opinions française et allemande à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

¹⁴⁷⁵ 1.420 milliards d'euros de l'année 2014

¹⁴⁷⁶ Poincaré Raymond, né le 20 août 1860 à Bar-le-Duc, décédé le 15 octobre 1934 à Paris. Homme d'État. 10^e président de la République française du 18 février 1913 au 18 février 1920

¹⁴⁷⁷ Lejeune Dominique, *La France de la Belle Époque : 1896-1914*, Armand Colin, collection, Cursus, Paris, 2007, 5^e édition (1^{re} éd. 1991), page 88

La situation politique et sociale de l'Allemagne amènera effectivement à un tel abîme. Mais comme souvent, sans nullement exonérer le peuple allemand de ses choix librement consentis, dans quelle part les cassandres n'ont-ils pas participé à l'autoréalisation de leurs sinistres prédictions. De plus fort, les plus stricts envers le pays vaincu constitueront les plus gros bataillons des futurs collaborateurs, à savoir la droite nationaliste. Pour notre part nous ne retenons pas la thèse d'un peuple prédestiné à devenir bourreau¹⁴⁷⁸, nous référant au contexte social¹⁴⁷⁹.

« Certes, je ne méconnaissais pas les difficultés de l'heure actuelle, ni qu'un ministre Luther¹⁴⁸⁰, Schiele¹⁴⁸¹, Neuhaus¹⁴⁸² ne doive inspirer une défiance salutaire aux partisans de la paix ».

S'ils sont pacifistes les frères ne sont pourtant pas clairvoyants en matière de politique, étant bien entendu que la critique est aisée aujourd'hui depuis que l'impensable s'est produit. Le dénigrement de Luther semble bien injuste d'autant que lorsqu'il sera chancelier seront signés les accords de Locarno¹⁴⁸³.

« Luther : Gouvernement Luther : janvier 1925 à janvier 1926 comprend néanmoins Gustav Stresemann au ministère des affaires étrangères ; Martin Schiele étant ministre de l'Intérieur jusqu'au 29 octobre 1925 ; Albert Neuhaus ministre de l'Economie jusqu'au 29 octobre 1925, tous deux membres du DNVP ; Hans Luther, Chancelier et ministre des territoires occupés, sans parti. Dnvp Deutschnationale Volkspartei, tendance nationale conservatrice, hostile à la République de Weimar¹⁴⁸⁴, dans la continuité l'ancien Parti Conservateur Allemand, actif sous l'Empire ».

Le « Deutschnationale Volkspartei » est bien un parti conservateur mais nullement extrémiste. Et les frères mettent à raison en avant la personnalité de Stresemann¹⁴⁸⁵, l'un des hommes politiques les plus importants de la période, les nazis d'ailleurs ne s'y tromperont pas. Chancelier du 13 août au 16 octobre 1923, puis du 6 octobre au 23 novembre. Il est surtout ministre des Affaires étrangères du 13 août 1923 à sa mort le 3 octobre 1929. Principal soutien la République de Weimar, il met en œuvre une politique pragmatique à laquelle les frères rendent hommage même involontairement.

« Cette politique où les compromis ont eu une large part n'a pas été menée aux dépens de l'Allemagne. À chaque concession allemande a correspondu une avancée soit diplomatique, soit économique. Après avoir jugulé l'hyperinflation qui menaçait l'existence même de l'Allemagne, Stresemann s'est attaqué à d'autres problèmes comme l'occupation de la Ruhr par les armées française et belge, les réparations de guerre ou encore les frontières définies par le traité de Versailles ».

¹⁴⁷⁸ Goldhagen Daniel-Jonah, *Les bourreaux volontaires de Hitler : Les Allemands ordinaires et l'holocauste*, Seuil, Paris, 24 janvier 1997 : ouvrage à thèse

¹⁴⁷⁹ Kershaw Ian, *L'opinion allemande sous le nazisme : Bavière 1933-1945*, CNRS, Paris, 7 octobre 2010 : sur l'indifférence de la paysannerie bavaroise à la politique, page 410

¹⁴⁸⁰ Luther Hans né le 10 mars 1879 à Berlin, décédé le 11 mai 1962 à Düsseldorf. Maire d'Essen, ministre de l'Agriculture, ministre des Finances grâce à l'introduction de diverses mesures dont la mise en place d'une nouvelle monnaie, il parvient à juguler l'hyperinflation qui touche le pays. Chancelier du 15 janvier 1925 au 5 décembre 1925, puis du 19 janvier 1926 au 12 mai 1926

¹⁴⁸¹ Schiele Martin né le 17 janvier 1870 à Groß Schwarzlosen, décédé le 16 février 1939 à Zislow. Ministre de l'Intérieur du Reich du 15 janvier au 23 octobre 1925

¹⁴⁸² Neuhaus Albert né le 9 juillet 1873 à Glasgow, décédé le 29 avril 1948 à Wuppertal-Elberfel. Ministre de l'Economie du gouvernement d'Hans Luther

¹⁴⁸³ Les accords de Locarno signés le 16 octobre 1925 entre les représentants des principaux États-parties : l'Allemagne (Gustav Stresemann), de la Belgique (Émile Vandervelde), de la France (Aristide Briand), de la Grande-Bretagne (Austen Chamberlain), de l'Italie (Benito Mussolini), de la Pologne (Aleksander Skrzyński) et de la Tchécoslovaquie (Edvard Beneš). Ils visent à assurer la sécurité collective en Europe et les frontières de l'Allemagne

¹⁴⁸⁴ « Die Weimarer Republik ist letztlich nicht daran gescheitert, dass zu früh zu viele Nazis, sondern dass zu lange zu wenige Demokraten vorhanden waren », Richard von Weizsäcker

¹⁴⁸⁵ Stresemann Gustav né le 10 mai 1878 à Berlin, décédé le 3 octobre 1929 à Berlin

Stresemann, et s'il avait vécu, le destin de l'Allemagne aurait-il été différent ? Uchronie, certes mais la République a perdu sa plus solide personnalité¹⁴⁸⁶, et la stratégie retenue par l'homme politique d'obtenir la révision du traité de Versailles par un rapprochement avec la France dans l'intérêt bien compris de son pays était exclusif de la solution fondée sur la haine, la violence et la guerre des nationaux-socialistes. Il est en effet lauréat du prix Nobel de la Paix avec Aristide Briand en 1926, après avoir acquis pour l'Allemagne un siège de membre permanent à la Société des Nations, le 8 septembre de la même année.

« Le caractère pragmatique de sa politique lui a attiré beaucoup d'ennemis, et c'est abandonné par une grande partie de la classe politique que Stresemann a dû mener ses combats. Avec Aristide Briand, il a été l'artisan d'un rapprochement franco-allemand et de changements diplomatiques sur le plan européen, ce qui leur a valu à tous les deux le Prix Nobel de la paix. Ce rapprochement a toutefois été arrêté net dans sa lancée à la mort du ministre allemand à l'âge de cinquante et un ans. Avec sa mort, la République de Weimar perd l'un de ses derniers défenseurs ».

Il faut ici souligner la lucidité des frères attentifs à la politique allemande, qui s'ils ne peuvent bien sûr présager un avenir impensable sont d'une part conscients de l'intérêt d'un régime démocratique outre-Rhin et d'autre part de la nécessité de mettre un terme à un affrontement perpétuel avec l'Allemagne. Stresemann ne nie pas la défaite comme le fera le caporal dictateur mais il conteste, avec raison d'ailleurs, la responsabilité de son pays dans le déclenchement de la guerre¹⁴⁸⁷ : c'est en effet le jeu des alliances qui déclenchera le conflit, partant d'une Serbie ayant trop longtemps joué un double jeu entre diplomatie officielle et menaces secrètes et une Autriche-Hongrie désireuse de redorer son blason. La responsabilité du second Kaiser¹⁴⁸⁸ est en effet nulle là-dedans lui qui comme son aïeul Frédéric Ier, roi de Prusse, était un roi soldat qui n'osait pas faire la guerre.

« Tout de même, le gouvernement de conservation sociale qui préside actuellement aux destinées de l'Allemagne, n'est pas, tant s'en faut, toute l'Allemagne ; il n'en est même pas l'émanation de la majorité parlementaire telle qu'elle est sortie des élections du 7 décembre dernier »¹⁴⁸⁹.

Si le résultat est nettement à droite, national et libéral, l'attachement à la République de Weimar peut sembler réel aux contemporains. Les frères s'interrogent en effet à une époque où rien n'est joué.

« C'est un ministère imposé au président Ebert¹⁴⁹⁰ malgré la volonté nettement formulée d'une majorité électorale très nette, par la pression des magnats de la grande industrie et de la haute finance tout puissants dans une période de crise monétaire et économique, et aussi, il faut le dire par l'impardonnable « collusion » du parti communiste allemand avec les éléments de la Droite. Mais la classe ouvrière allemande, mais les employés, mais toute ou à peu près toute cette classe moyenne que la guerre a réduite à la misère, aspire comme la majorité de notre propre peuple aux bienfaits de la paix ».

L'échec de la Révolution communiste allemande de 1919 est sans doute l'un des événements les plus importants du XX^e siècle. Comme celle-ci n'eût pas lieu, nul n'éprouve le besoin d'en

¹⁴⁸⁶ Kolb Eberhard, *Gustav Stresemann*, Beck, Munich, 2003 : sur le Prix Nobel

¹⁴⁸⁷ Clark Christopher, *Opus citatum*, chapitre sur la Serbie

¹⁴⁸⁸ Bogdan Henry, *Le Kaiser Guillaume II - Dernier empereur d'Allemagne, 1859-1918*, Tallandier, Paris, 2 mai 2014 : sur l'année 1914, 4^e partie, pages 190 et suivantes : la crainte de l'encerclement

¹⁴⁸⁹ Deutschnationale Volkspartei 103 sièges, Deutschvölkische Freipartei 14, Bayerische Volkspartei 19, Deutsche Volkspartei 51, Deutsche Zentrumspartei 69, Deutsche Demokratische Partei 32 ; Sozialdemokratische Partei Deutschlands 131, Kommunistische Partei Deutschlands 45

¹⁴⁹⁰ Ebert Friedrich, né le 4 février 1871 à Heidelberg, décédé le 28 février 1925 à Berlin. Membre du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD). Premier président du Reich de la République de Weimar après l'abdication de l'empereur Guillaume II

discuter alors que ses conséquences pèsent encore sur l'Europe actuelle. Même au moment de la rédaction du texte étudié, les suites de la politique menée entre autres par le Président Ebert pour contrer les communistes commencent à dessiner le devenir de l'Allemagne. Nulle utopie dans nos propos : le succès des spartakistes aurait certainement, aussi, amené à une dictature sanglante. Force est néanmoins de constater que leur échec permettra aux nationaux-socialistes d'accéder au pouvoir, lequel, une fois acquis, ne sera jamais restitué autrement que par la force de manière telle que toute l'histoire du siècle le confirmera toujours au sujet des extrêmes. Ebert avait donc choisi de s'appuyer sur les conservateurs et sur l'armée¹⁴⁹¹ pour stopper le mouvement, mal organisé, de Karl Liebknecht. Ainsi, les unités militaires réduiront une à une les poches de soulèvement ouvrier, très bien, mais le travail étant réalisé, elles n'auront nulle envie de retourner à leurs casernes pour se soumettre au pouvoir civil. Et la dérive nationaliste et casquée aura de beaux jours devant elle. Ce sévère et juste constat étant fait, il convient pourtant d'ajouter à la décharge du Président de la République que les rapports entre les forces armées et le pouvoir politique avaient été faussés dès le départ puisque ce sont bien les généraux allemands qui ont perdu la guerre, de Hindenburg à Ludendorff, sans avoir le courage d'en assumer les conséquences laissant le soin à ce même Ebert la honte de signer l'armistice, dont ils étaient les uniques responsables. L'histoire se répétera en 1940, du côté français cette fois. Nous concluons à l'unisson de Clémenceau que la guerre est une chose beaucoup trop grave pour être confiée à des militaires. Ce contexte politique et la dérive qui est en cours pendant les années vingt expliquent, ce que ne pouvaient deviner les frères, pourquoi leur affirmation juste quant au désir de paix du peuple allemand ne pourra prospérer.

« D'ailleurs, faisons un retour sur nous-mêmes et ayons le courage d'avouer que si la solution du problème de la paix est rendue singulièrement difficile par les agissements des populistes et des pangermanistes, l'attitude de nos nationalistes à nous, de nos super patriotes, de nos revanchards, n'est guère faite pour inspirer confiance à l'étranger, ou plutôt, cette attitude nous a déjà causé, dans les négociations internationales, le plus grave des préjudices, en présentant la France sous l'aspect même où nous avons coutume de figurer Germania ».

L'éthique maçonnique est à l'œuvre dans le souci de justice des frères de l'atelier qui relèvent à bon escient que le nationalisme n'est point, loin de là, l'apanage de l'outre-Rhin¹⁴⁹². Le cas de la France est particulier, les ligues sont unies par une même haine de l'Etat républicain. En raison de l'histoire du pays, elles sont condamnées à un néo-royalisme, la royauté étant ici souhaitée d'un point de vue fonctionnel et non pas un retour pur et simple à l'Ancien Régime. L'Eglise de même est considérée comme une institution organique bénéfique et non pas sous l'angle de la foi¹⁴⁹³. La ligue, et son archétype l'Action Française, est organisée et recherche l'appui ouvrier. Même Georges Valois¹⁴⁹⁴, seul authentique fasciste français peut-être, est issu de cette matrice. Une des spécificités de l'Action Française envers le boulangisme et le bonapartisme est son combat exclusif contre les juifs et les francs-maçons. Les initiés, ici, ne se sont donc pas trompés d'ennemi.

¹⁴⁹¹ Harman Chris, *La révolution allemande (1918-1923)*, La Fabrique Editions, Paris, 12 mai 2015 : sur l'ensemble du thème

¹⁴⁹² Nolte Ernst, *Les Mouvements fascistes : l'Europe de 1919 à 1945*, Tallandier, Paris, mai 2015, pages 391 à 403 pour la France

¹⁴⁹³ Ce qui explique par exemple le ralliement de personnalités comme Charles Maurras

¹⁴⁹⁴ Valois Georges, Alfred-Georges Gressent né le 7 octobre 1878 à Paris, décédé le 18 février 1945 à Bergen-Belsen. Mort pour la France. Il recherche une nouvelle forme d'organisation économique et sociale et la synthèse du national et du social. Arrêté aux Ardillats, par la Gestapo le 18 mai 1944, il meurt du typhus à Bergen-Belsen

« C'est qu'il y a deux France, comme il y a deux Allemagne, dans chaque pays un parti cultive une politique de prestige et de paix, et un autre tout frémissant d'aspirations pacifiques. A ces deux partis de gauche, ils sont de chaque côté la majorité numérique, sinon la force économique, voire politique, de prendre non seulement le contact, mais de se seconder réciproquement dans leurs efforts pénibles pour se dégager de la situation catastrophique où menace de sombrer l'avenir des deux nations ».

L'observation est sage et juste, il existe une gauche des deux côtés du Rhin. Elle n'explique néanmoins pas comment l'Allemagne qui inventât le socialisme comme parti de masse ne parvint pas à porter légitimement celui au pouvoir dans les années vingt, puisqu'après il fût trop tard. Il ne semble pas que les liens entre franc-maçonnerie germanique et française se soient développés, renforcés, en un mot aient repris de manière significative durant ces années cruciales malgré les importants efforts politiques consentis de part et d'autre notamment par Briand et Stresemann.

« Nous essaierons de montrer dans la suite de ce travail que les relations franco-allemandes pourront être établies sur des bases définitivement pacifiques par une politique pratique étayée par la Société des Nations et par la collaboration économique franco-allemande ».

Une autre guerre sera hélas nécessaire pour que cette visée logique et de bon sens soit mise en application. Le cas de la Sarre est symptomatique cet affrontement des expansionnismes et les francs-maçons en sont conscients puisque le fonds de l'atelier dispose d'une revue, certes postérieure mais qui illustre bien la difficulté¹⁴⁹⁵. Autant il paraissait insensé et injuste aux français que la Moselle et l'Alsace demeurent allemandes, autant l'annexion de la Sarre, que nous avons déjà évoqué, leur semblait logique. Et même après la seconde guerre mondiale ce ne sera que le 27 octobre 1956 que les deux pays entérineront le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne¹⁴⁹⁶.

« I Deux problèmes dominent la question de la paix européenne : un problème économique issu de la guerre, celui des réparations avec toutes les suites qu'il comporte : règlement des dettes interalliées, reconstitution économique et financière des pays belligérants, problème des changes, et à côté un problème moral historique, le dualisme franco-allemand, qui est aussi le problème de notre sécurité. Tous deux d'ailleurs sont actuellement inséparables et la solution de l'un doit amener également le règlement de l'autre ».

La distinction faite entre l'économie et le politique est conforme au souhait de réflexion posée qui est l'idéal des francs-maçons, qui, auraient pu, comme tant d'autres, être aveuglés par une haine du boche. L'échantillon de la population que représente la loge a tout autant vécu le conflit que les associations d'anciens combattants pour lesquelles trop souvent la dette allemande perd son intérêt économique pour devenir un moyen d'asservissement, donc de risque de vengeance, qui sera avéré¹⁴⁹⁷.

« Or depuis cinq ans dans les négociations intervenues, au lieu d'avancer on a piétiné sur place. L'Allemagne a accusé la France de vouloir la ruiner pour la démembrer ensuite ; la France a reproché à l'Allemagne sa constante mauvaise foi. Ici la volonté de ne pas céder, là l'arrière pensée de ne rien déboursier et de duper son adversaire ».

L'esprit de la discussion est partie intégrante de la philosophie maçonnique encore qu'elle ne recherche pas à convaincre, idéal rarement atteint, mais seulement à échanger. Ce pourquoi l'intérêt des frères aux négociations est conforme à leurs convictions. Néanmoins, celles-ci supposent à l'instar du troisième alinéa de l'article 1134 du Code civil d'être exécutées de

¹⁴⁹⁵ Revue « La Paix » de janvier 1934 : *Le Problème de la Sarre*, Bourreurs de crânes et semeurs de haine

¹⁴⁹⁶ Bis repetita placent

¹⁴⁹⁷ « Si c'est pour que ce temps fasse, en son morne ennui / De l'opprimé d'hier l'oppresser d'aujourd'hui ». Hugo Victor, *Le monde et le siècle*, Les rayons et les ombres, 1840

bonne foi. Or, était-ce le cas ? Non à l'évidence, néanmoins peut-il être reproché à des responsables politiques d'être partisans de leur Nation. L'histoire retiendra que Stresemann valait mieux que Konstantin von Neurath puis, pis, Joachim von Ribbentrop.

« Tout le mal provient de ce que le problème dès l'origine, n'a pas été internationalisé, qu'au lieu d'être la pierre de touche même de la nouvelle société des Nations, il a été transformé en une compétition nationale, qu'il est devenu l'élément explosif de l'Europe.
Pour préserver la France d'une nouvelle conflagration, il faut que la solidarité universelle intervienne. C'est cette solidarité seulement qui pourra sauver la France et l'Allemagne et avec elle l'Europe toute entière ».

Les maçons aixois poussent, à l'époque, leurs réflexions. Ils aboutissent en effet à la conclusion de l'Europe unie. Pour des frères profondément attachés à la République, anciens combattants de surcroît cela n'avait rien d'évident. Là, l'intelligence dépasse les préjugés du temps. La Société des Nations est fondée par la Conférence de paix de Paris le 28 avril 1919. Elle échouera, l'effort n'en était pas moins louable.

L'idée de l'Europe¹⁴⁹⁸, comme celle du bonheur, n'était pourtant pas une idée neuve^{xxxiv}. Après les principes, les membres de l'atelier s'attachent à la résolution politique, donc pratique, de la question de l'Allemagne.

« II Le programme des réparations devrait s'inspirer de ces deux principes :
1 réduction de la dette allemande dans la mesure où nos Alliés consentiront une remise de nos dettes de guerre ».

Or nous l'avons relevé déjà, la dette est bien évidemment une question politique et accessoirement financière¹⁴⁹⁹. Il s'agit d'un instrument de pouvoir, Ô combien actuel. Et il convient de ne pas oublier qu'une partie des créances françaises envers l'Allemagne a pour objet de rembourser les propres emprunts du pays pour soutenir son effort de guerre. Les frères se plongent dans l'aspect financier.

« 2 intervention du crédit international pour permettre à l'Allemagne de stabiliser sa monnaie, de rétablir son équilibre budgétaire afin d'être à même de verser les premières annuités des réparations.
Si ce deuxième postulat est en train de se réaliser, c'est grâce à l'acceptation des rapports par les Alliés et, non sans peine, par l'Allemagne. Celle-ci, grâce à un crédit de 800 millions de Marks or qui lui a été consenti, a rétabli sa monnaie et sa balance budgétaire. Ses finances, une fois assainies, elle va pouvoir faire face, modestement, aux obligations qu'elle a acceptées ».

Nous sommes à la date du 23 juillet 1925, rappelons que la variation entre 1918 et 1923 de la valeur d'un mark-or, est de un à mille milliards de marks papier sur une échelle logarithmique. Parallèlement le ministère Schacht a néanmoins liquidé les anciennes rentes d'Etat, ce qui a permis de restaurer la trésorerie et de rendre à nouveau le pays attractif pour les investisseurs étrangers. Cette hyperinflation, problème réel s'il en est, fût maîtrisée et contenue dans la seconde moitié des années vingt. Le lien entre celle-ci et la montée du nazisme ne peut en conséquence être établi¹⁵⁰⁰. De 1925 à 1930, le Mark est fort, trop fort, face à une demande extérieure qui s'effondre, pour cause de crise internationale, ce qui entraîne la chute de la productivité. Retenons pourtant de cet épisode d'hyperinflation que s'il n'a pas de lien économique avec la dictature future, il en fera néanmoins le lit des extrêmes, car il aura symbolisé l'incapacité du système, de la démocratie, et de la république parlementaire, à maintenir la stabilité économique.

¹⁴⁹⁸ Hugo Victor Congrès de la paix, 21 août 1849, Site de l'Assemblée Nationale

¹⁴⁹⁹ Graeber David, *Opus citatum*, sur l'aspect non remboursable de la dette

¹⁵⁰⁰ Wahl Alfred, *L'Allemagne de 1918 à 1945*, Éditions Armand Colin, Paris, 2003 : sur le début de la période nazie

« Par contre la première condition formulée plus haut n'est réalisée qu'en partie... à notre détriment ; nous avons bien accordé à plusieurs reprises une réduction de sa dette à l'Allemagne pour le compte de laquelle nous avons avancé une centaine de milliards aux sinistrés et aux victimes de la guerre, mais nous attendons encore la contrepartie de notre générosité. Jusqu'à présent, Anglais et Américains font la sourde oreille, et la question des dettes interalliées qui eût du être réglée au lendemain de la victoire par une remise totale et qu'aucun gouvernement n'a réussi à mener à bonne fin, demeure l'angoissant point d'interrogation de demain ».

Le texte établit le paradoxe entre la générosité économique de la France envers le vaincu d'une part, et ses propres créanciers intransigeants d'autre part. Il n'y a donc nulle égalité de traitement. Cette analyse doit bien sûr être examinée avec précaution. Le président des États-Unis, Herbert Hoover propose le 20 juin 1931 la suspension de tous paiements sur les dettes intergouvernementales, dettes de réparations et de relèvements issus de la guerre. Le solde entre les indemnités de guerre visées par le traité de Versailles, soit 132 milliards de mark-or, et la somme finalement payée, soit 22.8 milliards de mark or. Est-il utile de préciser qu'après l'avènement d'Hitler tout paiement fût définitivement suspendu ?

« Evidemment, le rapport Dawes ainsi que les conversations engagées depuis avec Londres et Washington prouvent néanmoins que l'on s'achemine enfin sur la bonne voie, après des années de tâtonnements.

Mais il convient d'affirmer bien haut qu'aucune solution définitive ne sera donnée au problème des réparations, tant que la question des dettes interalliées ne sera pas réglée dans un esprit conforme à l'équité ».

La conclusion de cette sous-partie, II, est correcte politiquement puisqu'elle ne saurait dissocier les dettes des uns, vaincus, de celles des autres, vainqueurs ; seul un accord global et de surcroît équitable eût été en mesure de résoudre la question de manière satisfaisante, ce ne fût pas le cas. Après les finances, est étudié le thème de la sécurité :

« III Il faut aussi trouver une solution à l'autre problème celui de notre sécurité, ou plutôt celui de la sécurité européenne... »

Le problème étant international ne peut être résolu que par la voie d'un accord international. Seule la solidarité internationale, incarnée dans la Société des Nations peut donner à l'Allemagne¹⁵⁰¹ et à la France les cautions et les apaisements que l'une et l'autre réclament ».

Un bon accord est celui qui est assorti de garanties réciproques, et en l'occurrence un tiers. Il est drôle de constater avec le recul que c'est des rangs des plus exaltés contre l'Allemagne que surgiront les plus ardents collaborateurs. Au contraire la sécurité exige un équilibre : « selon la vraie discipline militaire, jamais il ne faut mettre son ennemi en lieu de désespoir, parce qu'une telle nécessité lui multiplie sa force et accroît son courage », ainsi que le rappelait Rabelais dans Gargantua.

« Il faut que la Société des Nations s'installe à demeure à Cologne ou à Coblenze, que la Rhénanie ou du moins la rive gauche du Rhin soit soumise à son contrôle, et ceci indépendamment du régime qui pourrait y régner et qui ne regarde que les habitants. C'est à la Société des Nations, force active disposant d'une petite armée et ayant derrière elle l'ensemble des nations, une Société des Nations comprenant l'Allemagne, la Russie et aussi les Etats Unis d'Amérique, qu'il appartiendrait de séparer désormais la France et l'Allemagne... ».

La sagesse des auteurs est néanmoins tempérée par les préjugés de l'époque. Nous avons déjà cité le cas de la Sarre, au sujet de laquelle deux expériences françaises seront nécessaires pour comprendre que cette région est allemande et entend le demeurer. La solution sera en fait

¹⁵⁰¹ Reich Wilhelm, *La psychologie de masse du fascisme*, Payot, Paris, 1972, chapitre mysticisme et race, pages 136 et suivantes, le fascisme est un phénomène à la fois collectif, contingent à un contexte, susceptible, a priori, d'affecter tout peuple

trouvée après la seconde guerre mondiale par la démilitarisation outre-Rhin mais accompagnée d'un retour à une pleine souveraineté politique.

« IV... favoriser leur coopération dans le domaine économique...

Or, la France et l'Allemagne ne pourront se retrouver dans le domaine moral que si, dès l'abord, sont jetés les fondements d'un accord économique. La guerre a créé une étroite solidarité d'intérêts entre le vainqueur et le vaincu. Nier ce lien ou l'ignorer par excès de sentimentalité, c'est courir à la ruine ».

Certainement, l'idée de coopération économique n'appartenait pas exclusivement aux initiés, force est pourtant de constater la justesse de la vue des frères de l'atelier en ce domaine. C'est bien par un intérêt commun que les pays s'uniront. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) sera fondée sur le Traité de Paris entré en vigueur le 23 juillet 1952. Elle rassemblait six nations, unifiant l'Europe de l'Ouest créant les bases d'une démocratie européenne et le développement actuel de l'Union européenne. Elle fût fondée entre autres par Monsieur Roger Cadel¹⁵⁰².

« L'association de notre économie à l'économie allemande constituerait assurément la meilleure garantie de paix, car il se produirait inmanquablement dans certains domaines un phénomène de mutuelle pénétration.

Les négociations, lentes hélas ! Et pénibles, qui ont lieu à Paris, et la nouvelle démentie depuis, d'un trust franco-allemand pour le fer et le charbon, trust qui inquiéterait nos amis anglais, attirent toute notre attention sur cette face importante des relations des deux pays ».

La question était bien d'actualité mais sa réalisation prématurée. Relevons au passage que c'est la nationalisation des mines qui permît le dessein politique qui ne fût pas concrétisé à l'époque des compagnies privées, telles que celles de la famille de Wendel.

« Le 10 janvier¹⁵⁰³ de cette année a pris fin la situation privilégiée dont jouissaient l'industrie et le commerce français par rapport à l'Allemagne. A la même date, la clause du traité de Versailles qui fait bénéficier de la franchise douanière les produits de nos trois départements recouverts entrant en Allemagne est venue également à expiration... ».

Les auteurs du rapport se livrent à une analyse détaillée de la situation économique en vigueur qui sert de base à une réflexion plus large. Du cas très précis des trois départements lorrain et alsaciens, ils extrapolent vers la coopération franco-allemande. Rappelons à nouveau à cette occasion un débat politique oublié, le retour à la France des provinces perdues ne fut pas aisé. Celles-ci bénéficiaient de privilèges au sein de l'Empire allemand, et le pays retrouvé devait se montrer attractif d'un point de vue économique, conciliant d'un point de vue religieux ce pourquoi le concordat fût maintenu, et accueillant d'un point de vue politique.

¹⁵⁰² Cadel Roger, né le 12 juillet 1890 à Mardeuil, décédé le 3 décembre 1956. Fils d'Hippolyte Cadel et de Julie Léonie Jeanne Jacques. Marié en 1917 à Andrée Paule Pierlot. Ancien élève de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Roger Cadel a consacré sa carrière à la profession houillère. Nommé en 1938 Directeur général des Houillères de Petite Rosselle, où il avait débuté comme ingénieur du fond en 1919, M. Roger Cadel avait accédé au poste de Directeur général des services techniques des Houillères du bassin de Lorraine en juillet 1947, puis au poste de Directeur général des charbonnages de France, en juin 1949, avant d'assumer, en 1952, la présidence du conseil d'administration des Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais, et, depuis décembre 1953, celle du Conseil d'Administration des Charbonnages de France. M. Roger Cadel était, depuis l'origine, membre du Comité consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. M. Roger Cadel était titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918 et Officier de la Légion d'Honneur. Dans ses souvenirs professionnels, Paul Gardent note que Roger Cadel était auréolé d'une réputation de grand technicien, mais aussi de terreur. La légende disait que lorsqu'au fond de la mine, un cheval se montrait rétif, il suffisait au conducteur de lui murmurer à l'oreille, dans son patois lorrain : « Der Herr Cadel kommt » (Monsieur Cadel arrive), pour qu'immédiatement le cheval file doux. Publié dans Annales des Mines, décembre 1956. Mon arrière grand-père

¹⁵⁰³ Weill-Raynal Etienne, *Les Réparations allemandes et la France, III, l'application du plan Dawes, le plan Young et la liquidation des réparations, avril 1924 - 1936*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1947

« En premier lieu, il convient de s'élever contre le préjugé qui tend à faire croire qu'avant la guerre la France était inondée de marchandises allemandes et que l'Allemagne n'était pour nous qu'un piètre client. Erreur profonde ! La France vendait à l'Allemagne autant de produits qu'elle lui en achetait... ».

Notre époque nombriliste, comme toutes les autres, oublie que la mondialisation était d'actualité en 1913, ce que rappellent les frères de l'an 1925. La période 1880-1914 couvre la première ère moderne d'internationalisation¹⁵⁰⁴. Le taux d'ouverture européen passe de 16.9% du Produit Intérieur Brut à 40.9%. Les auteurs sont conscients de ce phénomène et de l'intérêt de l'économie politique, science humaine, et de son influence sur le monde contemporain. Ce bref rappel historique permet de comprendre le monde qui entoure la loge :

« Depuis la guerre cette situation ne s'est pas modifiée. Bien au contraire. Ainsi, pour les sept premiers mois de 1924, les ventes de l'Allemagne à la France atteignent 1.116 millions de francs pendant que nos ventes à l'Allemagne se montent au chiffre formidable de 2.285 millions... La proportion des importations allemandes est donc du vingtième environ tandis, que celle des exportations françaises en Allemagne est du dixième... ».

Mieux connaître la complexité des liens internationaux prémunit les frères de l'atelier des préjugés trop répandus par les ligues dites nationalistes qui exploitent les préjugés.

« Il faut aussi nous employer à prolonger la période de transition pour l'Alsace et la Lorraine. Si l'Alsace a besoin du charbon allemand, transité par le port de Strasbourg et qui est la base même de la prospérité de ce port, si l'industrie textile du Haut Rhin et des mines de fer de la Moselle ne peuvent se passer du moins momentanément, du débouché que leur assure en Allemagne la franchise douanière, par contre l'agriculture et surtout la viticulture allemandes insuffisantes à pourvoir à leur propre marché, trouvent en Alsace un complément que l'Allemagne a tout intérêt à conserver ».

Les francs-maçons provençaux, dont la plupart à l'évidence ne se sont jamais rendus ni en Allemagne, ni en Moselle-Alsace, ont du mérite à concevoir l'enchevêtrement logique de l'économie locale qui ignore les frontières déterminées par les Etats. Il s'agit en fait d'une imbrication dont la compréhension aide à appréhender la situation de ces régions. Les auteurs en tirent la conséquence logique que le retour à la France des provinces perdues ne peut signifier, ni pour elles, ni pour les deux Nations rivales, la fin brutale et absurde de tout échange entre la Lorraine et la Sarre ou l'Alsace et le Bade-Wurtemberg.

« Mais le domaine par excellence où la coopération des deux pays devient possible, disons, même nécessaire à leur réciproque prospérité, c'est le domaine sidérurgique. En effet, par suite du retour de la Lorraine à la France, notre puissance de production sidérurgique se trouve doublée, tandis que notre capacité d'absorption reste sensiblement la même ».

Le travail intellectuel est complété par un lien établi entre le particulier, le régional, et le général, le national. La sidérurgie, id est les techniques d'obtention de la fonte, du fer et de l'acier à partir de minerai et l'industrie qui les met en œuvre¹⁵⁰⁵, est alors l'une des premières industries françaises et le débouché allemand est non seulement naturel mais essentiel :

¹⁵⁰⁴ Collectif, *Les origines de la mondialisation financière 1880-1913*, Edition de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, 1^{er} janvier 2014 : sur l'année 1913

¹⁵⁰⁵ L'utilisation des énergies éolienne et hydraulique permet l'insufflation d'air sous pression dans le four de réduction. La température est élevée, à plus de 1 200 C à l'intérieur des fours. Elle s'accompagne d'une diffusion rapide du carbone provenant du charbon de bois dans le métal. Il en résulte que celui-ci contient des teneurs plus élevées en carbone que l'acier, ce qui abaisse sa température de fusion. L'influence conjuguée d'un foyer plus chaud avec une matière devenue plus fusible permet au métal de sortir à l'état liquide du fourneau. Appelé alors « haut fourneau » qui produit un métal naturellement séparé des scories qui, plus légères, flottent. Ce nouveau matériau est la fonte

« Notre acheteur tout indiqué est l'ancien exploitant des mines dont nous sommes aujourd'hui possesseurs, savoir l'Allemagne dont nous dépendons, au reste, pour la livraison du charbon. Les industriels auxquels appartenaient autrefois les mines lorraines n'étaient-ils pas par surcroît propriétaires du charbon dans le bassin de la Ruhr ? »

Il s'agit notamment de la famille de Wendel précitée. L'un des fils de Charles de Wendel ne quittera pas Hayange après le conflit de 1870¹⁵⁰⁶, or rester en territoire allemand impliquait la perte de la nationalité française. Il sera élu par une population restée fidèle à la France, comme député protestataire¹⁵⁰⁷. Mais le reste de la famille de Wendel, refusera de devenir allemande, et s'établira à Jœuf à la frontière entre la France et l'Allemagne. La sidérurgie des deux pays demeurerait donc de manière notable entre les mains des descendants de Charles de Wendel. La conclusion s'impose :

« ... Le fer et l'acier français sont liés au charbon allemand, et tout l'avenir de notre expansion dans ce domaine est attaché à une étroite collaboration... ».

Enfin, les idées et les actes ayant vocation à être reliés, les frères développent une argumentation logique et imparable, l'appauvrissement du débiteur ne saurait enrichir le créancier. La bonne santé économique de l'Allemagne est par conséquent nécessaire au paiement de ses dettes.

« Fin : Il n'échappe au surplus à personne que la capacité de paiement de l'Allemagne aujourd'hui aussi bien que dans dix ou vingt ans, dépendra de son activité commerciale autant que du rétablissement de son équilibre financier... ».

Il s'agit d'une planche de réflexion politique, avec des bases économiques solides, un raisonnement conciliant logique et moral.

« Or, il n'est pas possible de sortir de ce dilemme : ou nous aiderons l'Allemagne dans son travail de relèvement économique en participant nous-mêmes à sa prospérité, ou alors elle se trouvera à bref délai dans l'incapacité d'effectuer ses paiements ou de recourir au crédit international. L'ignorance de cette solidarité d'intérêt équivaldrait à notre propre perte. Comme les individus les nations veulent avant tout vivre. Formulons ce souhait qu'à défaut de raison et de sens de la solidarité humaine, l'instinct suprême de conservation aiguille dans la bonne voie les nations désaxées ».

Le travail de pensée, de conception, d'imagination du monde que prétendent accomplir les francs-maçons est ici réalisé. Leur appel n'aura point d'écho, il n'en demeure pas moins qu'ils auront réalisé leur mission d'hommes libres travaillant à l'amélioration de l'humanité.

A l'évidence, les relations franco-allemandes constituent pour les initiés, comme pour tous leurs autres contemporains et ce quelles que soient les réponses qu'ils apportent, un des sujets de préoccupations majeures de l'entre-deux guerres. Nous ne nous étonnerons donc pas de voir ce thème abordé une seconde fois.

1506